BRUYS, François

# HISTOIRE
## DES
# PAPES,

DEPUIS St. PIERRE JUSQU'A BENOIT XIII
*INCLUSIVEMENT*,

*DIVISÉE EN QUATRE VOLUMES.*



A. van der Laan inv. et fec. B. Bernarts sculp.

Ce Tableau représente l'idée des Donations qui ont été faites à l'Eglise le PAPE descendû du Trône reçoit les PRIVILÉGES dont un EMPEREUR le gratifie, & l'Empereur reçoit à son tour le GLOBE, Simbole de la Puissance. l'un & l'autre est accompagné des Personnes les plus distinguées de sa Cour. Un LOYALISTE montre du doigt certain Bref, dont un Dr. de SORBONNE prend l'epouvante. l'Inquisition d'un côté, le Vatican de l'autre, se voyent dans les eloignements.

# HISTOIRE DES PAPES,

*DEPUIS S^t. PIERRE JUSQU'A BENOIT XIII INCLUSIVEMENT.*

par François Bruys – un Calvinist

## TOME PREMIER,

S^t. PIERRE ——— LEON III.




*A LA HAYE,*

Chez HENRI SCHEURLEER,

*M. DCC. XXXII.*


WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

# LETTRE DE L'AUTEUR A L'EDITEUR.

MONSIEUR,

CEssez, je vous en conjure, de me persécuter, pour m'arracher une Préface. Vous ne l'obtiendrez pas, malgré la Déférence que je veux avoir pour vos Avis. Je sais, par plus d'une Expérience, ce qu'il en coûte pour faire une Preface; &, dans l'Age où je suis, je croirois perdre mon tems, si je m'appliquois à un Ouvrage si pénible & si peu utile. Tout ce que j'ai à dire sur cette *Histoire des Papes*, c'est que je la donne, parce que je crois qu'elle sera plaisir au Public. L'Approbation, que vous lui accordez généreusement, me répond du Succès. Pour la Fidélité, je me flatte que les bons Juges m'applaudiront à cet égard. Je n'ai aucun Intérêt à louer, ou à blamer, le Siege de Rome: si je l'ai blâmé en divers Endroits, j'y ai été forcé par des Faits autentiques, qu'il étoit impossible de supprimer.

J'ai eu l'honneur de vous écrire, qu'après m'être appliqué à l'Hiſtoire Profane, je me ſuis attaché plus particuliérement par goût & par choix à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Mais, je puis vous proteſter, Monſieur, après l'ingénieux Auteur des *Lettres Perſanes*, que *j'ai lû les Hiſtoriens de l'Egliſe & des Papes, pour m'édifier; & que ſouvent ils ont fait en moi un Effet tout contraire* (*). Ceux, qui liront cet Ouvrage, ſeront ſcandaliſés, comme je l'ai été, des Exemples des plus grands Vices, que je ſuis obligé d'y produire. L'Avarice, l'Ambition, les Sacrileges, les Parjures, le Mépris le plus formel des Choſes ſaintes, les Deſordres les plus affreux, les Débauches de toutes ſortes & les plus outrées, enfin une entiere Corruption dans la Doctrine & dans les Mœurs, ſe trouvent marqués dans l'Hiſtoire des Papes. Ces Endroits ſont très-deſagréables; j'en conviens, ſans difficulté: mais, je n'ai, ni pû, ni dû, les déguiſer aux yeux du Public.

Il ſeroit peut-être à ſouhaiter, qu'on pût enſévelir des Excès ſi horribles dans un éternel Oubli. Je les ai pourtant repréſentez, ſans ſcrupule; parce que vous m'avez marqué pluſieurs fois, qu'il falloit tout dire, & le dire ſans Paſſion. Je crois m'être conformé à cet Avis: du moins, il eſt certain, qu'en écrivant je ne me ſuis apperçu d'aucun Mouvement de Haine ou de Vangeance, qui pût me faire douter de mon Exactitude & de mon Impartialité. J'ai franchi tout Obſtacle; perſuadé, qu'il faudroit renoncer à toute Inſtruction, à toute Lecture des Ouvrages Hiſtoriques, ſi l'on ne pouvoit ſe ré-

(*) *CXX. Lett. Perſ.*

résoudre à trouver à chaque page les plus grands Excès. L'Histoire Profane ne cede rien à celle de l'Eglise sur ce Point. L'une & l'autre nous montrent des Sardanapales. Dans l'une & dans l'autre on voit des Meurtres, des Assassinats, des Empoisonnemens, des Parricides. Très-peu de Bonne-Foi par-tout.

Lorsque Jesus-Christ précha son Evangile, vous le savez, Monsieur, le Crime étoit à son Comble. La Loi de Moïse étoit obscurcie par mille Traditions humaines, qui la défiguroient horriblement. Les Mœurs des Israëlites, & celles des autres Peuples, étoient à peu près dans un égal Dégré de Corruption. Il sembloit que Dieu ne fût plus connu, ni servi nulle part. Si l'Expérience d'aujourd'hui ne retenoit ma Plume, j'écrirois que jamais le Monde & l'Eglise n'eurent si grand Besoin de Réformation, qu'au tems que Jésus-Christ apporta une nouvelle Lumiere, une nouvelle Doctrine, sur la Terre. Cet Homme tout extraordinaire, tout divin, ne se contenta pas de gémir sur le malheureux Sort du Genre humain, ni de prier pour la Conversion des Pécheurs: il précha, il dogmatisa, il enseigna une Morale sévere & fort opposée aux Maximes corrompuës du Siecle. Mais, quel fut le Fruit de ses Peines & de ses Travaux? On méprisa, & le Prédicateur, & sa Doctrine. On fit plus. On le poursuivit avec une Fureur égale au Zele qu'il témoignoit contre le Vice. On ne fut pas content qu'on ne l'eut fait mourir par un Supplice honteux & réservé aux Scélérats du premier ordre.

Des Gens de la Lie du Peuple, qui s'étoient attachés à

Jeſus-Chriſt, lui demeurérent fideles après ſa Mort, perſuadez de la Verité de ſa Reſurrection, & de tous les Préceptes qu'il leur avoit donnez: ils enſeignérent aux autres ce qu'ils avoient appris de ce divin Maître; une Morale ſainte & rigide, une Doctrine myſtérieuſe, des Dogmes incompréhenſibles. Toute la Terre, attentive à cette nouvelle Doctrine, la reçut avidemment, quoiqu'elle fût enſeignée par des Gens pauvres & deſtituez de tous les Avantages qu'on eſtime dans le Monde. Ces Apôtres de Jeſus-Chriſt n'emploiérent pas la Force pour faire recevoir leurs Préceptes: au contraire, ils furent perſécutez de toutes manieres. Mais, leur Prédication, ſoutenuë de leurs bons Exemples, fut très-efficace. Les Progrès ſurprenans du Chriſtianiſme ſont regardez par les Philoſophes comme l'Effet du Penchant que nous avons tous à la Nouveauté. Les Théologiens regardent cela comme l'Oeuvre de la Grace. S'il m'eſt permis, Monſieur, de vous dire ce que je penſe de ces deux Opinions, je ne vous diſſimulerai pas, que celle des Philoſophes eſt appuiée ſur des Raiſons ébloüiſſantes. Je dirai plus. Il paroit être de l'Intérêt de notre Communion Catholique-Romaine de ſoutenir hautement, qu'il n'y eut rien que de naturel dans l'Etabliſſement du Chriſtianiſme. Il me paroit dangereux d'adopter le Sentiment des Théologiens, qui tirent de-là un Argument pour prouver la Divinité de la Religion Chrétienne; car, de Conſéquence en Conſéquence, on nous réduiroit à la Néceſſité d'avouër que la plupart des Sectes ont auſſi ce Caractere de Divinité. Les Calviniſtes, par exemple, ſe ſont étendus de tous côtez,

non

non en persécutant, mais en souffrant Persécution. Il faudroit être d'une extrême Mauvaise-Foi, pour nier cette Vérité. Vous voiez, Monsieur, que je fournis ici à vos Docteurs un puissant Argument contre nous. Mais, gardez-moi le Secret; car, peut-être que la Liberté, avec laquelle je m'exprime sur un Sujet si délicat, seroit fort desagréable à vos Ministres & à nos Prêtres. Car.....

A peine les Apôtres eurent-ils fait quelques Disciples, qu'il s'éleva de violentes Disputes sur des Matieres graves. On s'assembla à Jerusalem. Les Questions litigieuses furent décidées après un mûr Examen. Tous les Fideles eurent Droit d'opiner; &, bien loin que St. PIERRE opprimât la Liberté de ce prémier Concile, il n'y eut pas plus de Prérogatives que les autres Apôtres. Les Héréfies & les Vices ne tardérent pas à déchirer l'Eglise naissante. Les Epîtres des Apôtres nous apprennent ce Malheur. On fuioit ceux qui n'avoient pas de bons Sentimens. On les avertissoit pourtant avec Charité; mais, quand ils étoient incorrigibles dans leurs Mœurs, ou obstinez dans leurs Erreurs, on les retranchoit de la Communion des Fideles. C'est à cela seul que se bornoit alors la Juridiction Ecclésiastique.

Il y eut encore des bonnes Mœurs & de la Vertu, tandis que les Fideles furent persécutez. La Conversion Politique de CONSTANTIN perdit tout. Dès-lors on vit les Chrétiens, animez d'un Zele furieux les uns contre les autres, se persécuter sans miséricorde, sous prétexte de Religion: & les Païens furent bien-tôt contraints d'embrasser le Christianisme. C'est ainsi que la Religion se répandit dans tout l'Empire Ro-

main ; & que les Chrétiens eurent leur Revenche des Perſécutions qu'ils avoient eſſuiées ſous les Empereurs Païens. C'eſt ce que j'ai fait voir dans mon Hiſtoire des Papes, touchant la Religion en général.

Mais, à l'égard des Papes en particulier, on y remarquera, I. Que la Juridiction Univerſelle qu'ils s'attribuent eſt abſolument détruite par des Faits autentiques. II. Que leur Pouvoir ſur le Temporel des Rois eſt une prétenſion très-criminelle. III. Que leur Infaillibilité eſt chimérique. IV. Que les Fideles ne ſont point obligés d'avoir pour les Papes une Soumiſſion aveugle. V. Que les Papes ſont ſoumis aux Conciles. VI. Qu'ils ne ſe mêloient point autrefois des Affaires des autres Evêques, ſur leſquels ils n'avoient aucune Autorité. Vous me permettrez, Monſieur, de vous citer ici un Paſſage de Frà-Paolo ſur cette Matiere. „ Quoique le Patriarche de Rome ſoit le premier „ dit cet excellent Auteur, „ ce n'eſt pas une Primauté „ d'Autorité : c'eſt ſimplement une Primauté d'Ordre, „ comme eſt celle d'un Préſident ou d'un Chef d'une „ Aſſemblée ; c'eſt-à-dire, de celui qui, par honneur, occupe la prémiere Place entre ſes Collegues, „ qui lui ſont égaux en Autorité. Ces Patriarches ont „ ſuccédé aux Evangéliſtes, entre leſquels il n'y eut ja„ mais de différence d'Autorité, quoiqu'il y eut diffé„ rence de Graces, puiſque deux de ces quatre Evan„ géliſtes avoient les Marques du Caractere Apoſto„ lique, néanmoins ſans aucune Prééminence ſur les „ autres. Cette Supériorité du Siege Romain étoit in„ connue à l'Antiquité. Je ne veux, pour le prouver, que

ce

„ ce qui ſe paſſoit dans l'Election des Evêques ou Ar-
„ chevêques dans tous les Etats de la Chrétienté.
„ Lorſqu'une Ville avoit beſoin d'un Evêque, c'étoit
„ le Peuple, ou le Clergé, ſelon la Coutume de cette
„ Ville, qui en faiſoit l'Election; & lorſque, dans la
„ ſuite des tems, il ſurvint des Diſputes dans ces Elec-
„ tions, on eut auſſi-tôt recours au Patriarche ſous la
„ Juridiction duquel étoit la Ville où étoit ce Démé-
„ lé. Quand l'Election étoit faite, on préſentoit le
„ Prélat élû au Patriarche, qui le conſacroit, & lui don-
„ noit le Manteau Epiſcopal. Dans le prémier Con-
„ cile tenu par St. Pierre & les autres Apôtres, dans
„ Jeruſalem, les Anciens du Peuple s'y trouvérent,
„ pour donner leur Avis ſur le Décret qu'on vouloit
„ faire, pour l'Abolition de la Circonciſion. Depuis
„ ce tems-là, cet Uſage ſubſiſta encore long-tems, &
„ le Peuple aſſiſtoit dans les Conciles. Depuis, on
„ établit des Peines Canoniques *ad corrigendos Fra-*
„ *tres*: & dans la ſuite, comme le Peuple négligeoit
„ d'aſſiſter à ces Aſſemblées, on fit le Décret des Sta-
„ tions, & on accorda des Indulgences à ceux qui ſe
„ rendroient à ces Aſſemblées, où on regloit tout ce
„ qui regardoit la Chrétienté. Le Peuple continua
„ même encore long-tems après cela à donner ſa Voix
„ dans l'Election des Prelats & du Pape; puiſque Ce-
„ leſtin II., qui fut élevé en 1143. ſur le St. Siege,
„ fut le premier qui fut élû par les ſeuls Cardinaux: &
„ c'eſt dans cette Occaſion, que la Cour de Rome ob-
„ tint deux grandes Prérogatives, ſavoir l'Excluſion
„ du Peuple & la Délégation des ſeuls Cardi-

„ naux (*). „ VII. Je ſoutiens par-tout avec Fermeté les Droits des Princes, & les Libertez de l'Egliſe Gallicane, contre les Uſurpations des Souverains Pontifes. VIII. Enfin, Monſieur, je condamne avec Liberté une infinité d'Abus, que les Papes ont introduits dans l'Egliſe à la faveur du Deſordre.

Voilà une Idée générale de mon Ouvrage: il ne s'agit plus que de vous en donner l'Hiſtoire en peu de mots; & j'aurai fait malgré moi une *Préface réguliere, & en forme.* Mon prémier Deſſein étoit de donner au Public un Abrégé de l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique* de Mr. Fleury. J'avois déjà fait mes Extraits, avec toute la Fidélité qu'exige la Qualité d'Abbréviateur. Je conſultois les autres Hiſtoriens, pour ne pas m'expoſer à donner au Public un Abrégé, où les Fautes de l'Auteur original pourroient être copiées, ou multipliées. J'étois convaincu, qu'il y avoit de grands Ménagemens, & quelques Bévuës, dans l'Hiſtoire de Mr. Fleury; & j'entrepris de redreſſer ce célebre Ecrivain. Cela me fit naître la Penſée de publier une Critique de ſon Ouvrage. Mais, je changeai encore d'Avis, pour de bonnes Raiſons; & je réſolus de compoſer une *Hiſtoire des Papes*, ſur les Extraits que j'avois en main. Je formai d'abord ma Bibliotheque ſur ce nouveau Plan. Mes Lectures me fourniſſoient tous les jours de nouvelles Matieres, que je jettois ſur le Papier, ſans beaucoup d'Ordre, pour leur donner, à loiſir, la Forme convenable. Je travaillois avec aſſiduité à groſſir mes Recueils,

(*) *Frà-Paolo, Droits des Souverains, Chap.* 3.

cueils, lorſqu'une Perſonne, que vous avez vûe en Hollande, & avec qui j'étois en Liaiſon, me pria de lui confier mes Papiers, pour engager quelque Libraire à mettre mon Ouvrage ſous la Preſſe. Je n'avois encore mis au net qu'une trentaine des prémiers Papes. Mais, je donnai à cette Perſonne une bonne partie de mes Recueils, afin de convaincre le Libraire qu'il trouveroit diſpoſé à ſe charger de l'Impreſſion, que tous les Matériaux étoient prêts à mettre en œuvre. Je ne m'aviſai pas de ſoupçonner l'Homme de l'Imprudence qu'il a commiſe. Il partit avec mes Cahiers informes; &, pour des Raiſons que je ne ſaurois pénétrer, il a eu la Hardieſſe de les donner pour un Ouvrage où l'on avoit mis la derniere main. Un Libraire donna dans le Piége, & fit publier le miſérable Programme que vous avez vû, dans le quel on promettoit d'imprimer, par Voie de Souſcription, une *Hiſtoire des Papes*, qui n'auroit été, à bien dire, qu'un Tas de Faits, recueillis ſans ordre & ſans liaiſon. Quand j'eus lûs ce Programme, où je trouvai une eſpece d'Hiſtoire de GREGOIRE VII, je fus au deſeſpoir. Je pris le parti de m'adreſſer directement au Sr. Henri Scheurleer. Je me plaignis à lui de ce qu'il avoit ſouffert qu'on ſe ſervît de ſa Preſſe, pour m'expoſer à la Raillerie publique. Car, vous ſavez, Monſieur, comme je vous l'ai déjà marqué, que la prétenduë Hiſtoire de Gregoire VII, qu'on donna dans le Programme pour Modele de ma Narration, n'étoit, ni de mon Stile, ni de mon Arrangement. Je ſerois faché qu'on jugeât de mon Ouvrage, par cet Echantillon; & ceux, qui voudront bien lire

lire la même Histoire, dans cet Ouvrage, verront du premier coup d'œil, que je n'ai pas dessein d'en imposer. Le Libraire, qui étoit autant fâché que je pouvois l'être du mauvais Tour qu'on nous avoit joüé, me sollicita fortement de remédier à cet Inconvénient, & de lui faire tenir en droiture une Histoire des Papes qui fut véritablement de moi. Je cédai à ses pressantes Instances, & je m'appliquai entiérement à mettre au net mon Ouvrage. Voici les deux prémiers Volumes: je travaille aux deux derniers avec application; & j'espere qu'on ne les attendra pas long-tems.

Au reste, je réïtere, ici la Protestation que je vous ai faite tant de fois dans mes Lettres: c'est que je profiterai avec plaisir des Avis qu'on me donnera, & que je ne négligerai pas les Critiques qu'on poura m'opposer. Les Disputes des Gens de Lettres sont toujours d'une grande Utilité par les Eclaircissemens qu'elles répandent sur des Points délicats, ou obscurs. Mais, dans ces Disputes, on ne doit pas sortir du Caractere d'Honnête-Homme.

Il ne me reste plus qu'à vous remerciér du Soin que vous voulez bien prendre de l'Edition de mon Ouvrage, & qu'à vous prier de bien compter sur mon Estime & ma Reconnoissance. Je suis très-parfaitement,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéïssant Serviteur.

* * * * * * * *

De Paris le . . . .

HISTOI-




B. Picart fecit 1730.

# HISTOIRE DES PAPES.



I. SIECLE.

TIBERE. CLAUDE.

## SAINT PIERRE,

CALIGULA. NERON.

*Chef des Apôtres, & I. Evêque de Rome, selon le Sentiment commun de l'Eglise.*

Introduction.



JE ne repondrois ni à mes vuës ni à l'attente du Public, si je supprimois le recit des Travaux Apostoliques de St. Pierre. Cette partie de l'Histoire Sainte, est, je l'avouë, assez connuë des Personnes pieuses qui meditent les Ecrits du Nouveau Testament. Mais, le nombre de ceux qui negligent une Lecture si salutaire, ou qui en sont privés par autorité publique, est assez considerable pour meriter l'attention d'un Ecrivain exact. D'ailleurs, il importe beaucoup à la Religion de parler de son établissement. C'est un moïen sûr d'en faire remarquer la Divinité, & de confondre les Incrédules, par l'Histoire de ses progrès étonnans. Dans ce dessein, je commencerai celle de St. Pierre au tems de sa vocation à l'Apo-

ſtolat, & il me ſuffira de toucher les principaux points de l'exercice de cette même vocation.

An de J.C. 30.

Simon étoit le nom de l'Apôtre dont je parle. Bethſaïde, petite ville de la Galilée, ſur le bord du Lac de Geneſareth, étoit ſa Patrie, & Capharnaüm le lieu de ſa demeure. Il étoit Pêcheur de profeſſion, & c'étoit des fruits de ce travail qu'il entretenoit ſa femme & ſa famille (*a*). Il avoit un frere nommé André, qui n'etoit point marié, & qui, s'etant fait Diſciple de St. Jean Baptiſte, entendit faire par ſon Maître l'éloge de Jeſus-Chriſt: il apprit de lui que cet homme, qui n'avoit rien que de très commun à l'exterieur, étoit le Meſſie prédit par les Prophetes, & attendu depuis ſi long-tems par la Nation Judaïque. Ravi de cette heureuſe nouvelle, il la communiqua d'abord à Simon ſon frere, &, dès le lendemain, il l'amena à Jeſus, avec qui il avoit eu un long entretien le jour précedent. Ils furent reçus avec tendreſſe, & Jeſus regardant Simon lui donna le ſurnom de *Kepha* (*b*), qui, en langue Syriaque, ſignifie une Pierre, ou un Rocher. Il y a tout lieu de penſer que ceci ne ſe fit pas ſans myſtere. Mais il y a bien des raiſons qui rendent ſuſpecte l'opinion commune de nos Docteurs, raportée gravement par le Cardinal Baronius (*c*), que ce ſurnom marquoit le choix que Jeſus-Chriſt fit alors de ce Diſciple pour le chef ou la pierre fondamentale de l'Egliſe. La ſeule terminaiſon maſculine du nom, traduit en Grec par les Evangeliſtes, forme là-deſſus une difficulté qui ne doit pas paroître legere aux perſonnes ſenſées. Quoi qu'il en ſoit, dans cette premiere entrevuë, les deux freres paſſerent le reſte de la journée auprès du Sauveur, & continuerent depuis à le voir de tems en tems. On croit même qu'ils étoient du nombre de ces Diſciples qui ſe trouverent avec lui aux Nôces de Cana.

St. Pierre devient Diſciple de J.C.

Pêche miraculeuſe de St. Pierre.

Quelques mois après, Jeſus, revenant de Jeruſalem, les rencontra ſur le bord du Lac de Geneſareth, où ils lavoient leurs filets pour pêcher. Il monta dans leur Barque, &, après avoir fait un Diſcours au Peuple qui l'avoit ſuivi en foule, il dit à Simon de jetter ſes filets dans la Mer. Simon lui repondit qu'ils avoient inutilement travaillé toute la nuit. Mais il fit pourtant ce qui lui étoit ordonné, & ſes filets ſe remplirent d'une quantité ſi prodigieuſe de Poiſſons, qu'ils en chargerent deux Barques. Simon, que nous appellerons Pierre dans la ſuite de cette Hiſtoire, ſurpris de ce Miracle, ſe jetta aux pieds du Sauveur, le priant avec humilité de s'éloigner de lui, parce qu'il étoit Pecheur. Mais cet humble aveu le rendit encore plus agréable à Jeſus, & Pierre quitta tout pour le ſuivre (*d*).

An de J.C. 32.

Jesus & St. Pierre marchent ſur l'eau.

Un jour que les Diſciples traverſoient le Lac de Tiberiade, ils virent Jeſus, qu'ils avoient laiſſé ſur le rivage, venir à eux, marchant ſur les flots. Surpris de ce Prodige, ils crurent d'abord que c'étoit un fantôme, ce qui les effraia. Mais Jeſus les raſſura, & Pierre lui dit: *Seigneur, ſi c'eſt vous, com-*

(*a*) *Sophronius, homil. de cert. SS. Petri & Pauli.*

(*b*) *Evangile ſelon St. Jean Chap. I.* ℣. 42.

(*c*) *Annal. Eccl.* Tiberii an. 15.

(*d*) *Evangile ſelon St. Luc, Chap.* V. ℣. 1.—11.

An de J. C. 32.

*commandez que j'aille à vous* en marchant *ſur les eaux* (e). Jéſus lui repondit, *Venez*. A ce mot, Pierre ſe jetta hors de la Barque, & marchoit ſur l'eau, comme il auroit fait ſur la terre. Mais, ſa foi n'étant pas aſſez forte, il commença bientôt à enfoncer, & ſe ſeroit noyé, s'il n'eut appellé ſon Maître à ſon ſecours. Jeſus, le prenant par la main, lui dit: *homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté*? Enſuite, ils entrérent dans la Barque.

Caractere de St. Pierre.

Il paroît, par les Ecrits ſacrez du Nouveau Teſtament, que St. Pierre étoit d'un naturel aſſez impétueux, & très-facile à échaufer. Auſſi voit-on qu'il temoigna en pluſieurs rencontres le Zele le plus ardent pour ſon Maître, & on peut croire qu'il avoit plus de foi qu'aucun de ſes Compagnons. Car Jeſus voiant que pluſieurs de ſes Diſciples, rebutez de la ſeverité de ſa Morale, l'avoient abandonné, dit aux douze Apôtres: *Et vous, ne voulez-vous point auſſi me quitter*? Pierre lui repondit, ſans heziter, & au nom de tous: *A qui irions-nous, Seigneur*? *Vous avez les paroles de la vie éternelle: nous croïons & nous ſavons que vous étes le Chriſt, fils de Dieu* (f). Dans une autre occaſion, Jeſus demandant à ſes Apôtres ce qu'ils diſoient de lui, Pierre fut encore le premier & le ſeul à lui repondre: *Vous étes le Chriſt, fils du Dieu vivant*. Le Sauveur lui dit: *Vous étes bien heureux, Simon fils de Jean, par ce que ce n'eſt point la chair & le ſang qui vous ont revelé ceci, mais mon Pere qui eſt dans les Cieux. Et moi auſſi, je vous dis que vous étes Pierre, & que ſur cette Pierre, je bâtirai mon Egliſe; & les Portes de l'Enfer ne prévaudront point contr'elle; & je vous donnerai les clefs du Roiaume des Cieux: & tout ce que vous lierez ſur la Terre ſera auſſi lié dans les Cieux; & tout ce que vous delierez ſur la terre, ſera auſſi delié dans les Cieux* (g).

Confeſſion de St. Pierre.

Les Controverſiſtes ne cherchent pas la Vérité.

Cette reponſe de Jeſus-Chriſt à St. Pierre a fait naître trois Difficultez ſur leſquelles les Controverſiſtes diſputent depuis long-tems, ſans avoir éclairci la matiére: ce qui n'eſt pas fort ſurprenant; car on ſait que la plûpart de ces Meſſieurs ne parlent pas pour trouver la verité, & pour y adhérer. Ils ne penſent qu'à exercer les heureux talens que la Nature leur a donnez; & ils réuſſiſſent parfaitement bien à brouiller tout l'Univers. On n'exigera pas de moi, que je me mette ſur les rangs. Ce n'eſt ni le fait, ni le devoir d'un Hiſtorien de prendre le ton déciſif ſur des querelles qui font tant de bruit dans le Monde. Il doit ſe contenter de raporter les ſentimens, ſans en juger; laiſſant aux Controverſiſtes le ſoin de tirer avantage de tout, & de décider qu'on a raiſon ſans ſavoir ce qu'on a dit. Je me preſcris la Loi d'une exacte impartialité; & quand je ſerai obligé de raporter des ſentimens contraires, je tiendrai toûjours la balance égale entre les deux Partis. L'expoſition des trois points conteſtez, dont il s'agit ici, ſera juger de ma fidelité à cet égard.

Un Hiſtorien ne doit point prendre parti ſur les points de Controverſe.

La premiere difficulté eſt fondée ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt: *Vous étes Pierre, & ſur cette pierre, je bâtirai mon Egliſe*. Nous ſoutenons que, par

Opinions des Catholiques & des Proteſtans ſur la Primauté de St. Pierre.

(e) *Evangile ſelon St. Mathieu, Chap.* XIV. vſ. 28. & ſuiv.

(f) *Evangile ſelon St. Jean, Chap.* VI. vſ. 68.---70.

(g) *Evangile ſelon St. Mathieu, Chap.* XVI. vſ. 16---19.

An de J. C. 32.

par ces mots, St. Pierre eſt clairement établi Chef de l'Egliſe, & le premier des Apôtres, non ſeulement d'une *primauté d'Ordre*, mais d'une *primauté de Juriſdiction*, pour me ſervir des termes reçus dans l'Ecole. A prendre ce paſſage litteralement comme il eſt exprimé en nôtre langue, il paroit que notre prétenſion eſt bien fondée. Mais les Proteſtans lui donnent un autre ſens. Ils prétendent que tout ce que ces paroles ſignifient, c'eſt que St. Pierre ſeroit le premier qui confeſſeroit Jeſus-Chriſt, & qui prêcheroit ſon Evangile (*). Ils alleguent divers paſſages de l'Ecriture, pour prouver que l'Egliſe ne peut avoir qu'un ſeul Chef qui eſt le Meſſie. De plus, tous les Apôtres étoient les pierres fondamentales de l'Egliſe; & il n'eſt dit en aucun lieu que la Pierre, dont il eſt parlé dans les paroles citées, dût être placée à Rome par voie de préference excluſive.

Sur l'Infaillibilité de l'Egliſe.

La ſeconde difficulté nait de ces mots du Sauveur, parlant de ſon Egliſe : *Les Portes de l'Enfer ne prévaudront point contr'elle*. Dans notre Communion, on fait profeſſion de croire que cela fonde l'Infaillibilité de l'Egliſe, à l'égard des matieres de Religion. Les Ultramontains ne s'en tiennent pas-là; ils pretendent que cette promeſſe aſſure le privilege de l'Infaillibilité au Pape par raport à la foi. Les Proteſtans ſoutiennent que l'Egliſe eſt très-faillible, étant compoſée d'hommes ſujets à l'Erreur & au Menſonge; & que, quand le Sauveur a dit que *les Portes de l'Enfer ne prévaudroient point contre ſon Egliſe*, il lui a promis ſeulement une durée eternelle. Pour ce qui eſt de l'Infaillibilité du Pape, elle ſera aſſez réfutée dans le corps de cet Ouvrage.

Sur le pouvoir de lier & de délier.

Enfin, la troiſieme difficulté roule ſur le pouvoir d'abſoudre les pecheurs penitens, pouvoir que nous attribuons au Pape & à tous les Prêtres qui ont reçu legitimement les ordres ſacrez. Les Indulgences, que les Papes accordent aſſez liberalement, ſont une ſuite de cette prétenſion de ce pouvoir de lier & de délier. Mais les Proteſtans ſe recrient là-deſſus, qu'il n'y a que Dieu qui puiſſe pardonner les Pechez des hommes, & que la Diſtribution des Indulgences eſt un Abus intolerable. Ils ajoutent, que Jeſus-Chriſt n'a prétendu donner à St. Pierre & à ſes autres Diſciples que le pouvoir de retrancher de l'Egliſe les Perſonnes qui meneroient une vie ſcandaleuſe & indigne du nom Chrêtien, & déclarer aux Pecheurs penitens, après un examen de leur conduite, que Dieu les recevroit en grace, & leur feroit part de la felicité éternelle, s'ils perſeveroient dans la vertu : au lieu qu'ils ſeroient punis dans l'autre vie, s'ils s'éloignoient des Preceptes de la Religion.

Tel eſt l'état des trois queſtions agitées entre les Catholiques & les Proteſtans, à l'occaſion du paſſage que j'ai raporté ci-deſſus. Mais je ne prétens point diſcuter les raiſons alleguées de part & d'autre. Les Livres publiés là-deſſus ſont entre les mains de tout le monde (†). Je reprens le fil de ma narration.

Après

(*) *St. Auguſtin. Serm. de Sanct.* 16. & 29. *St. Ambroiſe de incarn.* cap. 4. & 5.

(†) Les Controverſiſtes, qui ont excellé parmi nous, ſont Mrs. *Arnaud*, *Nicole*, & *Boſſuet* : parmi les Proteſtans on donne la préference à Mrs. *Jurieu*, *Claude*, *Pajon*, *Pictet*, &c.

Après la glorieuse confession de St. Pierre, & les promesses magnifiques faites à cet Apotre, Jesus declara à ses Disciples, qu'il devoit souffrir la mort à Jerusalem. Mais Pierre prit la liberté de lui representer que cela ne convenoit point au fils de Dieu. Jesus, qui venoit de le declarer bienheureux, l'appella Satan, lui imposa silence, & lui ordonna de marcher derriere lui. Cette mortification fut le remede de la faute de Pierre, & ne lui fit rien perdre de la faveur où il étoit auprès de son Maître; car quelques jours après, il fut choisi pour être le témoin de sa tranfiguration. Pierre, saisi d'étonnement, ébloui du raïon de gloire qui environnoit le Sauveur, & hors de sens, souhaitoit de demeurer toujours en cet endroit (*h*).

An de J. C. 32.

St. Pierre est repris.

A quelque tems de là Jesus, étant venu à Capharnaum, fit trouver à St. Pierre deux piéces de monnoye dans un Poisson, & il en paia le Tribut qu'on lui avoit demandé, peut-être pour le Temple de Jerusalem, peut-être pour l'Empereur Tibere qui regnoit alors. Le Jeudi qui étoit la veille du jour que Jesus-Christ devoit souffrir la mort, Pierre & Jean preparerent la Pâque; & Jesus se mettant en devoir de laver les pieds à ses Disciples, Pierre ne vouloit pas le souffrir. Mais sa resistance cessa dès que Jesus lui eut déclaré qu'il ne pourroit avoir part au Roiaume des Cieux, s'il ne vouloit point être lavé. Sur cette Declaration, il lui presenta non seulement ses pieds, mais encore ses mains & sa tête (*i*).

Il trouve deux piéces de monnoie dans un Poisson.

An de J. C. 33.

Dans ce dernier repas, le Sauveur dit à Pierre que le Demon avoit demandé à le tenter, mais qu'il avoit prié pour lui, afin que sa foi ne défaillit point. La Pâque étant mangée, Jesus sortit, & Pierre lui demandant où il vouloit aller? Je vais, lui dit le Sauveur, où vous ne pouvez me suivre à present. Mais Pierre lui repondit avec confiance: *Seigneur, je suis prêt d'aller avec vous & en prison, & à la mort même* (*k*). Resolution genereuse, dans laquelle il ne persevera pas long-tems. Et, quoiqu'il eut assez de courage pour couper l'Oreille à Malch, Domestique du grand Prêtre Caïphe, il n'en eut pas assez pour parler hardiment à une servante, qui lui demandoit s'il n'étoit pas aussi un des Disciples de *Jesus*? Ce fut en cette occasion qu'il eut la foiblesse de renier son Maître trois fois: crime, qu'il effaça bien-tôt par la sincerité de son repentir, & par l'abondance de ses larmes. Et après la Resurrection de son Maître, il fut le plus zélé prédicateur de la foi Chrêtienne. Il convertissoit les Juifs par milliers, & un Auteur celebre (*l*) nous dit que la grace, qui éclata dans le courage de St. Pierre depuis sa chûte & sa penitence, ne parut pas moins dans son humilité. „ La suite de sa vie, ajoute-t'il, a découvert un Esprit si moderé, si „ humble, si disposé à ceder aux autres, & à s'abaisser devant tout le „ Monde, qu'à peine y a-t'on pû reconnoître cette ancienne ardeur „ de son naturel, ni cette hardiesse, cette activité, ce feu qui avoit „ paru dans ses paroles & dans ses actions, *ni même ce rang qu'il ténoit dans l'Egli-*

Le Don de perseverance assuré à S. Pierre.

Il renie J. Christ.

Ses conversions.

Son humilité.

(*h*) *Evangile selon St. Luc*, Chap. IX. vs. 28---37.
(*i*) *Jean*, Ch. XIII. vs. 6.
(*k*) *Luc*, XXII. 33.
(*l*) *Baillet*, *Vies des Saints*. Le 29. de Juin.

An de J.C. 33.

„ *l'Eglise au dessus des autres.* Il ne paroissoit le premier que quand il falloit s'exposer aux fatigues & aux dangers pour la gloire de son Divin Maître, ou pour le salut de ses freres. „ On verra, dans cet Ouvrage, que tous ceux, qui se sont fait gloire d'être les Successeurs de ce St. Apôtre, ne se sont pas tous piqués d'imiter ses vertus.

Le premier Discours de St. Pierre convertit 3000. Juifs.

Le jour de la Pentecôte, le petit nombre de fideles qui étoient assemblés en un même lieu, aiant reçû les dons extraordinaires du St. Esprit, St. Pierre fit un beau Discours aux Juifs, & s'insinua si bien dans l'Esprit de ses Auditeurs, qu'il en convertit environ trois mille (*m*). La guerison miraculeuse d'un boiteux, qui demandoit l'aumône à la porte du Temple, fit beaucoup de bruit, & acquit de nouveaux Disciples à Jesus-Christ (*n*): car, dans l'instant même, St. Pierre en prit occasion d'annoncer au Peuple la Resurrection du Sauveur; & comme le Miracle qu'il venoit d'operer, au nom de Jesus, lui donnoit du credit, il convertit ce jour-là environ cinq mille personnes. Les Prêtres Juifs le firent mettre en Prison, & le firent comparoître le lendemain devant l'Assemblée des Senateurs, des Magistrats, des Docteurs de la Loi, du Souverain Sacrificateur, & de ceux qui l'avoient été. Mais St. Pierre leur parla avec force; &, sans être intimidé de leurs menaces, il leur dit, Qu'il ne pouvoit se dispenser de prêcher les veritez dont il avoit été témoin. Ils se contenterent de réïterer leurs menaces & leurs défenses, & le laisserent aller.

Guerison miraculeuse du boiteux.

St. Pierre mis en Prison.

Est relâché.

An de J.C. 35.

Charité des premiers Chrêtiens.

Tous les membres de la nouvelle Eglise n'avoient alors qu'un Cœur & qu'une Ame. Tous leurs biens étoient communs. Ceux qui avoient des Terres ou des Maisons, les vendoient, & ils en apportoient l'argent aux Apôtres, pour le distribuer à ceux qui en avoient besoin. Mais comme, dans les societez les plus saintes, il y a toujours des gens corrompus, il arriva qu'un nommé Ananias, de concert avec Saphira sa femme, aiant vendu un Heritage, retint une partie du prix, & apporta le reste aux Apôtres. Mais, à la voix de St. Pierre, qui leur fit des reproches de cette obliquité, tous deux moururent à l'instant (*o*). St. Pierre fit beaucoup d'autres Miracles, que je ne raconterai point en détail. Je remarquerai seulement qu'on mettoit les Malades dans les ruës sur des lits & des paillasses, afin que, quand il passeroit, son ombre en couvrit quelques-uns, & qu'ils fussent gueris.

Châtiment d'Ananias & de Saphira.

An de J.C. 36.

St. Pierre fonde l'Eglise d'Antioche.

Il seroit difficile de determiner dans quelle année St. Pierre vint fonder l'Eglise d'Antioche. Toujours est-il incontestable, qu'il y établit une espece de residence. Plusieurs anciens Auteurs en font mention (*p*), & on l'a toûjours regardé comme le premier Evêque de cette Ville, mais on ne sait pas combien d'années il y demeura (*q*). Quelques-uns lui donnent sept ans d'Episcopat à Antioche, & d'autres lui en donnent beaucoup plus. Mais les divers sentimens qu'on a là-dessus ne sont fondez que sur des conjectures tout à fait incertaines.

On

(*m*) *Actes des Apôtres Chap.* II.
(*n*) *Ibid. Chap.* III.
(*o*) *Ibid.* Chap. V.
(*p*) *St. Chrysostome: St. Jerôme: St. Leon: St. Gregoire le Grand: Eusebe*, &c.
(*q*) *Pagi, Gesta Pontificum Rom.* §. 1.

On ſait, qu'après que St. Pierre eut prêché quelque tems à Antioche, il retourna à Jeruſalem. Il n'y fit pas un long ſejour; car il paſſa peu de tems après en Aſie, où il prêcha l'Evangile aux Juifs, pendant quelques années: il étoit de retour en Judée dans le tems que la famine predite par le Prophete Agab commençoit à affliger le Païs. Alors, Herode Agrippa, voulant ſe concilier l'affection des Juifs, en affectant un grand zèle pour leur Loi, ſuſcita contre l'Egliſe une ſeconde Perſecution beaucoup plus terrible que celle qui avoit ſuivi le Martyre de St. Etienne. S. Jacques le Majeur, fils de Zebedée, & frere de St. Jean l'Evangeliſte, y perdit la vie: & St. Pierre, aiant été mis en Priſon, étoit deſtiné au ſupplice, qu'il n'évita que par un Miracle; car un Ange du Seigneur briſa ſes chaînes, ouvrit les Portes de ſa Priſon, & le mit en Liberté (*r*). Depuis cet évenement, juſqu'au Concile de Jeruſalem qui ſe tint ſept ans après, l'Ecriture garde un profond ſilence ſur toutes les actions de St. Pierre. Peut-être ne fit-il que s'occuper à revoir les Egliſes qu'il avoit fondées en Aſie, & à confirmer les fideles dans la foi.

An de J.C. 37. & 38.

Retourne à Jeruſalem.

An de J.C. 43. & 44.

Agrippa perſecute les Chrêtiens.

On dit, mais ce n'eſt qu'une Conjecture, que St. Pierre peut facilement être paſſé de l'Aſie à Rome, pour combattre l'Idolatrie. Qu'on ne ſauroit placer ſon premier voiage à Rome, & l'établiſſement qu'il y fit de ſa Chaire, plus commodement que vers l'an 48. de Jeſus-Chriſt; & que c'eſt le plus juſte milieu que l'on puiſſe prendre entre les extremitez des opinions de ceux qui prétendent fixer ce point celebre à la premiere année de l'Empereur Claude (*s*), ou au commencement du regne de Neron. Mais, avant que de vouloir fixer le tems de ce voiage, ne ſeroit-il pas à propos de prouver une bonne fois que St. Pierre a été à Rome? Il n'en eſt pas dit un ſeul mot dans les Ecrits du Nouveau Teſtament. Et ſi l'on allegue la Tradition contre les Proteſtans, ils diſent que ce ne ſeroit pas la premiere Erreur qu'elle ait autoriſée. D'ailleurs, il ne leur paroît pas vraiſemblable que les Apôtres, qui étoient Evêques nez de toute l'Egliſe, aient eu un Siege particulier qui leur fut affecté, ou que ſi St. Pierre eut eû celui d'Antioche, il l'eut quitté pour s'en faire un autre à Rome; & cela d'autant plus que St. Paul doit avoir été dans cette Capitale de l'Empire avant que St. Pierre y allât, autant qu'on peut en juger par le dernier Chapitre du Livre des Actes, & par toutes les Epîtres que le premier de ces Apôtres écrivit de Rome dans les deux Epoques du ſejour qu'il y fit. Enfin les variations, que l'on trouve dans la Chronologie des divers Auteurs qui ont parlé de ce voiage, font naître de grands doutes ſur la verité du fait.

An de J.C. 48.

S'il a été à Rome.

Mais, j'ai eu beau me fatiguer à deviner les raiſons qui peuvent engager pluſieurs Proteſtans à nier avec tant d'opiniatreté que St. Pierre a été à Rome: je n'ai pû les découvrir juſqu'à preſent. Car il me ſemble, que quand même ils laiſſeroient à notre Egliſe le plaiſir de faire de ce point un Article de Religion, ils n'y perdroient rien. En effet, quelle conſequence en pourroit-on tirer à leur desavantage, tandis qu'ils conteſteront que St. Pierre

Les Proteſtans n'ont aucune raiſon de le nier.

(*r*) *Actes des Apôtres*, *Chap.* XII.

(*s*) *Baillet Vies des Saints*, 29. de Juin.

An de J. C. 48.

Pierre eut une Primauté de Jurisdiction sur ses Collegues, & qu'ils feront bouclier de ce que Jesus-Christ dit un jour à ses Apôtres: *Que celui qui veut être le premier d'entre vous soit le dernier. Les Nations ont des Princes qui les dominent: mais il n'en sera pas ainsi de vous?* Et quand même on seroit venu à bout de prouver que St. Pierre étoit le Prince des autres Apôtres, & qu'il avoit autorité sur toute l'Eglise, il resteroit encore à faire voir contre les Protestans, qu'il établit l'exercice de cette Jurisdiction à Rome, & que les Papes d'aujourd'hui ont succedé à tous les Privileges de St. Pierre, quoiqu'ils se soient terriblement éloignez de ses Maximes.

Cependant, il paroit que les Papes ont un grand intérêt à soutenir, & à persuader à toute la Terre, qu'ils sont les Heritiers Universels de St. Pierre, & ses Successeurs immediats. On a poussé la chose si loin, qu'on a osé dire que le Siege Papal de St. Pierre étoit de Bois, & qu'on le conservoit encore dans l'Eglise dediée à ce Saint, pour l'exposer de tems en tems à la veneration du Peuple (*t*): Sottise, qui ne merite pas d'être refutée.

Les Apôtres n'avoient pas besoin d'Interprêtes.

On sait que St. Marc l'Evangeliste étoit fort attaché à St. Pierre, & on dit qu'il étoit son *Interprête* (*u*). Mais on auroit dû remarquer que c'est abuser de la signification des termes: car l'Apôtre St. Pierre, comme ses Collegues, aiant reçû le don des Langues, n'avoit pas besoin d'Interprête. Il pouvoit se faire entendre par-tout, & parler la Langue de tous les Païs où il alloit prêcher l'Evangile. Mais, sans nous arrêter aux difficultez qui peuvent naître de cette Remarque, je dirai que plusieurs Anciens, qui ont parlé du voiage de St. Pierre à Rome, ont crû que ce St. Apôtre y étoit venu pour combattre Simon le Magicien, qu'il avoit vû autrefois à Samarie, & qui, decredité dans la Palestine, étoit passé en Italie pour s'y faire admirer par ses operations Magiques.

Impietez de Simon le Magicien.

Cet Imposteur n'avoit pas honte d'enseigner qu'il étoit lui-même le Pere éternel. Etant à Tyr, il fit sortir d'un lieu infame une femme nommée Selene ou Helene, qu'il disoit être sa Pensée ou sa Parole. Il ajoutoit, que par cette parole il avoit créé les Anges: qu'elle avoit été retenuë sur la Terre par le tort que les Anges lui avoient fait; & qu'ils l'avoient fait passer de corps en corps dans diverses femmes: Que c'étoit cette même Helene, pour laquelle la Guerre de Troye avoit été entreprise: Que les Anges l'avoient confinée dans un infame lieu de Tyr: Qu'il étoit venu pour la racheter de cette longue captivité; & que les hommes, qui croiroient en elle, obtiendroient la Misericorde & le Salut. Il soutenoit avec une égale impudence, qu'il étoit venu parmi les Juifs comme le fils de Dieu; Qu'il étoit décendu à Samarie comme le Pere, & chez les autres Nations comme le St. Esprit. Qu'il devoit être adoré de tous les Peuples de la Terre, qu'il étoit le *Christ* promis aux Juifs: Qu'il avoit pris la figure d'un homme, & qu'on pensoit qu'il eut souffert dans la Judée, mais que cela n'étoit qu'en apparence, & qu'en

(*t*) *Baronius*, *Annal. Eccl.* ad an. *Imp. Claudii* 3.

(*u*) *Baillet*, *Vies des Saints*, 29 de Juin. *Fleury*, *Hist. Eccl.* Liv. II.

An de J. C. 48.

qu'en effet, il n'y avoit rien souffert. Telle étoit la Doctrine, aussi ridicule qu'impie, de Simon le Magicien. On en peut voir un détail plus circonstancié dans divers Auteurs (x).

Il vient à Rome.

La tradition assure que cet Imposteur vint à Rome, sous le regne de l'Empereur Claude; & Justin Martyr, dans sa seconde Apologie, reproche aux Romains, qu'ils avoient regardé ce scelerat comme un Dieu, & qu'ils lui avoient érigé une Statuë, dont il dit que l'Inscription étoit, Simoni Deo Sancto. Baronius observe (y) que, sous Gregoire XIII., on trouva dans l'Isle du Tybre, une Pierre sur laquelle étoit gravée cette autre Inscription: *Semoni Sanco Deo.* Or, comme il y a beaucoup d'apparence, que les anciens Romains avoient dressé une Statuë au Dieu qu'ils nommoient indifféremment, tantôt *Sancus* ou *Sangus*, tantôt *Fidius*, & tantôt *Semo* (z); Justin, trompé par quelques-uns des premiers Chrêtiens, pourroit s'être imaginé, sans fondement, que cette Statue avoit été érigée à l'honneur de Simon le Magicien.

Il est faux qu'on lui ait érigé une Statue,

& qu'il y ait eu un Combat entre lui & St. Pierre.

Il est aisé de fortifier cette conjecture, & de lui donner la force d'une bonne preuve, ou de s'en servir du moins pour détruire totalement l'opinion vulgaire du prétendu combat de St. Pierre, & de Simon le Magicien.

On conte, que St. Pierre disputa publiquement, en présence de l'Empereur Neron, contre Simon le Magicien (a), qui, étant convaincu par l'Apôtre, fut frapé par un Ange, & perit miserablement. D'autres savent mieux orner la matiere. Ils disent (b) que Simon defia St. Pierre de faire plus de miracles que lui, & que là dessus s'élevant dans les airs, porté par le Diable, St. Pierre & St. Paul se mirent en prieres, invoquerent le nom de Jesus-Christ, & que les Demons épouvantez laisserent tomber Simon, qui eut les Jambes brisées de cette chûte. Il semble que Mr. Fleury adopte cette fable (c): car, il ne dit rien qui puisse la detruire. Mais, si ce recit avoit quelque fondement, & s'il étoit vrai que les Romains eussent vû perir Simon à la priere de St. Pierre, n'auroient-ils pas plûtôt érigé une Statue à Simon Pierre, qu'à Simon le Magicien? Ainsi, la preuve, qu'on tire de ce fait supposé, pour autoriser l'opinion commune parmi nous que St. Pierre a été à Rome, doit être entierement raiée. D'ailleurs, toutes les additions, toutes les variations, toutes les contradictions, que l'on remarque dans les divers Auteurs sur lesquels on fonde ces deux faits, prouvent, à mon avis, que cela n'est qu'une fraude pieuse. Enfin, mon sentiment est, qu'on ne sauroit prouver, par des autorités suffisantes, que St. Pierre ait été à Rome: car, divers Auteurs Catholiques, qui ont vêcu & qui sont morts dans notre Communion, n'ont jamais été persuadez de la verité de ce fait; & ils ont osé produire leurs doutes, comme je fais ici les miens. Je

Est porté par le Diable.

(x) *Epiphane*, *Theodoret*, *Philastre*, &c.
(y) *Annal. Eccl.* ad an. 44.
(z) *Ovide*, *Lib. 6. Fast.*
(a) *Philastrius*, *dans son Livre des Heresies.*
(b) *Theodoret*, *Arnobe*, *lib. 2. in Gent. Cyril. Catech. 6.*
(c) *Hist. Eccl.* Liv. II.

An de J.C. 48.

Je mets donc le voiage de St. Pierre à Rome au nombre des choses très-incertaines, & sur lesquelles on peut, avec un Esprit très-orthodoxe, soutenir le sentiment que l'on croit être le plus vraisemblable. *Papias* fut le premier, qui dit que St. Pierre étoit venu à Rome; & le nombre des Partisans de cette opinion s'est grossi, à mesure qu'on s'est éloigné de la source. S'il en faut croire Eusebe, Papias étoit un homme de fort petit Genie; & il paroit que c'est un Auteur fabuleux, qui a voulu donner les Fantômes de son Imagination pour des Traditions Apostoliques: car Clement, plus ancien que lui, parlant, dans sa Lettre aux Corinthiens, des travaux & des voiages de St. Pierre & de St. Paul, ne dit point que le premier soit venu en Occident. Il ne se glorifie pas même d'être son successeur en l'Eglise de Rome. Quelle apparence y-a-t'il pourtant, que ce Pere eut manqué de relever la gloire de son Siege, en representant que les deux grands Apôtres dont il parle, avoient, depuis peu d'années, arrosé de leur sang cette Eglise dont Dieu l'avoit établi Evêque, & au nom de laquelle il écrivoit aux fideles de Corinthe?

An de J.C. 49.

Si St. Pierre a écrit sa I. Epitre de Rome.

Quelques Peres de l'Eglise *(d)* ont crû que St. Pierre avoit écrit sa premiere Epitre, durant le sejour qu'il fit à Rome. Elle est datée de *Babylone*, ce qui a porté les Auteurs de ce Sentiment à dire que c'étoit le nom que l'Apôtre donnoit à la Capitale de l'Empire. Mais, quelle raison pouvoit l'obliger à changer le nom de Rome en celui de Babylone? Les fideles à qui il écrivoit l'auroient-ils entendu? Il est beaucoup plus vraisemblable que St. Pierre écrivit sa premiere Epitre de Babylone d'Assyrie *(e)*. Il l'adressa particulierement aux Juifs convertis repandus dans les Provinces de l'Asie. Il les y exhorte à se saluer les uns les autres par un baiser saint, c'est à dire, accompagné de pureté & de sincerité.

An de J.C. 50.

L'Empereur Claude chasse les Juifs & les Chrétiens de Rome.

An de J.C. 51.

Concile de Jerusalem.

Peu de tems après que St. Pierre eut écrit sa premiere Epitre, l'Empereur Claude chassa les Juifs de Rome, parcequ'ils y excitoient de continuelles seditions à l'occasion de la Doctrine de *Christ* *(f)*. Tant il est vrai, que les nouveaux Sentimens ont toujours causé des troubles dans la société, soit par un effet du Zele des nouveaux Predicateurs, soit par l'Opiniâtreté invincible de ceux qui veulent s'en tenir à la foi de leurs Peres. On suppose que l'Edit de l'Empereur obligea St. Pierre à retourner en Judée *(g)*; car, il étoit à Jerusalem, lorsque St. Paul, deputé de l'Eglise d'Antioche, avec Barnabé & Tite, y vint consulter les Apôtres & les Anciens sur ce que quelques Juifs convertis soutenoient la necessité de la Circoncision pour être sauvé. Ils avoient été seduits par Cerinthe, faux Frere, & faux Apôtre, qui, par un zele aveugle, excita une sedition, & prétendoit assujetir les fideles à toutes les observances de la Loi Mosaïque. La chose parut aux Apôtres de si grande consequence, qu'ils resolurent de s'assembler, pour en deliberer. Ce fut la premiere Assemblée Chrêtienne, qui fit des Statuts pour lever les scrupules

(d) *Eusebe*, *Liv.* 2. c. 15. *Hier. Vir. ill.* c. 8.
(e) Mr. *de Marca*, dans ses Livres *de Concordia*.
(f) *Suetone*, *in Claud.* c. 25.
(g) *Baillet*, *Vies des Saints*, 29. Juin.

pules qui troubloient les Consciences. Dans ce Concile, auquel on dit que St. Pierre présida (*h*), il fut decidé qu'on n'imposeroit point aux Nations, c'est à dire aux Gentils qui se convertissoient, un joug que les Juifs mêmes n'avoient pû porter, & que la Loi de l'Evangile rendoit d'ailleurs inutile, autant pour ceux-ci que pour les autres (*i*). Il paroît, que, non seulement les Apôtres & les Prêtres entrerent au Concile, mais que les simples fideles y donnerent leurs voix, & que la Question fut decidée du consentement unanime de toute l'Eglise de Jerusalem. Cet Usage est maintenant aboli, & le commun des fideles est contraint de se soumettre aux Loix qu'on lui prescrit.

An de J.C. 51.

St. Paul & St. Barnabé retournerent à Antioche; & St. Pierre, y étant allé peu de tems après, se conforma au Decret du Concile de Jerusalem, vivant comme les Gentils, sans s'arrêter à la Distinction des Viandes prescrites par la Loi. Mais cet Apôtre étoit si peu infaillible, que quelques Chrétiens Juifs étant venus depuis de Jerusalem, il se separa des Gentils, & ne mangea plus avec eux, par une espece de feinte & de dissimulation, qui alloit à donner lieu de croire que l'observation de la Loi auroit été necessaire, au moins pour les Juifs. *C'étoit détruire en quelque sorte ce qu'il avoit édifié & établi lui-même dans le Concile de Jerusalem: c'étoit ébranler la Discipline qu'on y venoit d'établir* (*k*). Mais, St. Paul lui fit comprendre sa faute, & lui resista en face, comme il l'écrivit aux Galates (*l*). *Cephas*, leur dit-il, *étant venu à Antioche, je lui resistai en face, parce qu'il étoit reprehensible. Je dis à Cephas devant tout le Monde; Si vous, qui êtes né Juif, vivez comme les Gentils convertis, pourquoi voulez-vous contraindre les Gentils de judaïser?*

Erreur de St. Pierre.

Repris par St. Paul.

On forme sur ces paroles une assez grande difficulté, qui consiste à savoir, si Cephas, repris ici par St. Paul, est le même que St. Pierre. Ceux, qui croient que St. Pierre étoit différent de Cephas, fondent leur sentiment sur des autoritez & sur des raisons. Ils citent les Hypothiposes d'un St. Clement (*m*), qui distingue Pierre de Cephas. St. Chrysostome (*n*), St. Jerôme (*o*), St. Gregoire le Grand (*p*), Oecumenius, & l'Auteur du Commentaire sur l'Epitre aux Galates sous le nom de St. Anselme, temoignent que quelques-uns doutoient que Cephas fût le même que St. Pierre. Dorothée de Tyr (*q*), & l'Auteur de la Chronique d'Alexandrie (*r*), parlent d'un Cephas du nombre des soixante & douze Disciples, qui est celui, disent-ils, à qui St. Paul resista en face. A ces autoritez on ajoute, que si celui, à qui St. Paul a resisté en face, est St. Pierre, il faut dire que le Prince des Apôtres est tombé dans l'Heresie. Or, on ne peut former contre ce Saint Apôtre une pareille Accusation. D'ailleurs, St. Paul dans l'Epitre aux Galates, appelle deux fois St. Pierre de son nom de Pierre, & en parle avec le

Si Cephas est le même que St. Pierre.

(*h*) *Pagi, Gesta Rom. Pontif.* §. I.
(*i*) *Actes des Apôtres.* Ch. XV.
(*k*) *Baillet, Vies des Saints*, 29. Juin.
(*l*) *Epit. aux Galat.* I. 18. II. 9. &c.
(*m*) *Apud Euseb. Hist. Eccl. lib.* I. c. 11.
(*n*) *Chrysost. Homil.* 61. t. 5.
(*o*) *Hieronym. in Epist. ad Gal.* II.
(*p*) *Gregor. Mag. Hom.* 18. *in Ezech.*
(*q*) *Chronic. Paschal. edit. Cang.*
(*r*) *Chronic. Alex.* pag. 213.

An de J.C. 51.

le respect convenable : comment donc, dans le même Discours, l'appelleroit-il Cephas, & se vanteroit-il de lui avoir resisté en face ? Le texte de cette Epitre insinuë que St. Paul regardoit Cephas comme beaucoup inferieur à Barnabé. Cephas, dit-il, s'étant retiré des Gentils, & ne voulant plus manger avec eux, les autres Juifs imiterent son deguisement, *ensorte que Barnabé lui-même s'y laissa entraîner.* Quelle merveille y auroit-il, que Barnabé eut imité le Prince des Apôtres ? Mais, qu'il eut suivi l'exemple de Cephas, *un homme du commun, meprisé, sans nom* (*s*), c'est ce qui fit de la peine à St. Paul.

Une autre raison, qu'on allegue pour prouver que Cephas n'étoit pas St. Pierre, c'est que Paul le reprit avec hauteur, en public, & d'un ton d'autorité ; ce qu'il n'eut pas fait, dit-on, envers le Prince des Apôtres. Le P. Hardouin, qui a écrit exprès pour soutenir le Sentiment qui distingue St. Pierre de Cephas, croit que Cephas, dont parle St. Paul dans la premiere Epitre aux Corinthiens, à qui Jesus-Christ avoit apparu, qui avoit preché à Corinthe, & qui menoit une sœur avec lui (*t*), est le même Cephas auquel St. Paul resista à Antioche. On remarque aussi, comme une raison consequente, que dans la Vulgate, déclarée authentique par le Concile de Trente, on s'est éloigné du Texte Grec, & des Anciens qui lisoient *Petrus*, au lieu de Cephas, aux ℣. 9. 11. & 14.

Enfin, on s'efforce de montrer, que St. Pierre étoit à Jerusalem, dans le tems que St. Paul resista en face à Cephas à Antioche. Mais, on oppose à ce sentiment, que, selon St. Jerôme (*u*), on ne se seroit jamais avisé de distinguer St. Pierre de Cephas, sans les Reproches de Porphyre, & de quelques autres Ennemis de la Religion Chrêtienne, qui prétendoient tirer avantage de cette dispute, pour accuser les deux Apôtres, l'un d'erreur, l'autre d'orgueil, tous deux de mensonge, & les Chrêtiens d'une vaine credulité. Mais, ce sentiment étoit demeuré presqu'inconnu & enseveli dans l'oubli jusqu'aux derniers Siécles, que quelques Sçavans l'ont renouvellé, pour l'opposer au puissant Argument qu'on peut tirer de la Faute de St. Pierre contre l'Infaillibilité du Pape.

On remarque en second lieu, que les Anciens que l'on allegue en faveur de cette Distinction, ou l'ont proposée comme un doute, ou l'on refutée expressément, ou sont par eux-mêmes si peu dignes de consideration, qu'ils méritent à peine d'être refutez. Le Livre des *Hypothiposes*, que l'on a attribué à je ne sais quel Clement, ne subsiste plus aujourd'hui. Photius (*x*), qui l'avoit lû, en parle avec le dernier mepris, comme d'un Ouvrage rempli de fautes, d'erreurs grossiéres, de fables, & de sentimens impies. St. Chrysostome, qui n'a pas dissimulé la force des raisons qu'on peut opposer au sentiment commun, ne laisse pas de conclure, que tout ce qui précéde, & ce qui suit, démontre que tout l'endroit doit s'entendre de St. Pierre. Saint Jerôme,

(*s*) *Chrysost. Homil.* 61. t. 5.
(*t*) I. *Cor.* I. 12. III. 22. IX. 5. XV. 5.
(*u*) *Hieron. in Galat.* II. 10. & *in Prologo Comment. in Galat.*
(*x*) *Photius, Cod.* 109.

rôme, après avoir raporté l'objection de Porphyre, & le sentiment qui distingue Cephas de Pierre, conclût qu'il ne connoit point d'autre Cephas, que celui, qui, dans l'Evangile & dans les Epîtres de St. Paul, est nommé indifféremment tantôt Pierre & tantôt Cephas; & que si l'on vouloit admettre Cephas, pour répondre à Porphyre, il faudroit effacer plusieurs Passages de l'Ecriture que cet ennemi du Christianisme n'attaquoit, que parce qu'il ne les entendoit pas. An de J.C. 51.

S. Gregoire le Grand refute le sentiment qui distingue Pierre de Cephas. Oecumenius ne l'adopte point, non plus que l'Auteur du Commentaire imprimé sous le nom de St. Anselme. Dorothée de Tyr est un Ecrivain sans autorité. La Chronoique d'Alexandrie n'en a pas beaucoup d'avantage; &, après tout, ces Auteurs ne produisent aucune preuve de ce qu'ils avancent. L'arrangement Chronologique, inventé par le R. P. Hardouin, pour montrer que St. Pierre n'étoit pas à Antioche lorsque la Dispute en question y survint, est purement arbitraire, & n'est fondé sur aucune preuve solide. Les autres raisons qu'on raporte pour détruire le sentiment commun, ne sont que des convenances, qui ne peuvent porter coup contre un fait clairement marqué dans le texte de St. Paul.

Enfin, on allegue beaucoup d'autres raisons pour fortifier celles que je viens d'indiquer. Mais, c'est assez d'en avoir exposé les principales. Ceux, qui voudront s'instruire plus à fond de cette difficulté, pourront consulter la Dissertation du Pere Hardouin, celle de Mr. l'Abbé Boileau, celle de Mr. Deling, t. 2. Observ. c. 45. & celle que le R. P. Dom Calmet a fait imprimer sur ce même sujet à la tête des Epîtres de St. Paul. Ce que j'ai dit n'est qu'un abregé de cette derniere piece. Pour moi, j'abandonne ce Différend au jugement des Lecteurs, & je me contenterai de remarquer que Mr. Fleuri (*) n'a point revoqué en doute que St. Pierre & Cephas fussent une seule & même Personne. Baronius le croit. Mr. Baillet est du même sentiment. Il fait, sur cette Querelle des deux Apôtres, une Reflexion bien judicieuse. „ St. Pierre, dit-il (*y*), reçût cette remontrance de St. Paul „ avec une douceur & une humilité admirable. Il ne se prévalut point de „ sa primauté; il ne considera point que St. Paul étoit son inferieur, plus „ nouveau que lui dans l'Apostolat, & qu'il avoit persecuté l'Eglise. Il „ ceda, sans contester, aux raisons de St. Paul, & changea de sentiment, „ ou plûtôt de conduite. „ Preuve indubitable, que cet Apôtre ne se croioit pas en droit de décider de pleine autorité, ni de contraindre toute l'Eglise de se soûmettre aveuglement à ses decisions (†). St. Pierre reconnoit sa faute.

Ce que j'ai dit jusqu'à present contient à peu près tout ce que l'Ecriture nous apprend des actions de St. Pierre. Mais, il est à propos de rediger ce que la Tradition y ajoûte. Lactance veut (*z*) qu'il ait fait un second voiage à Rome, vingt-cinq ans après la Passion du Sauveur; d'où quelques-uns prétendent (*a*) qu'est venuë par erreur l'opinion insoûtenable des 25. années An de J.C. 58. Voiages de St. Pierre.

(*) *Hist. Eccl. Liv.* II.
(*y*) *Vies des Saints.* 29. Juin.
(†) Voyez St. Cyprien, *ad Quint. Epist.* 71. n. 5.
(*z*) *Lactance de Mort. Pers.* p. 2.
(*a*) *Pagi, Gesta Rom. Pontif.* an. 43. §. 1.

An de J. C. 62.

nées du prétendu Pontificat de St. Pierre à Rome. On ajoûte, que cet Apôtre fit un dernier voiage à Jerusalem vers l'an 62, pour donner un Successeur à l'Apôtre St. Jacques, dit le Mineur, qui en avoit été le premier Evêque; & qu'il retourna depuis à Rome, où il continua de précher avec succès. Mais, on feroit beaucoup mieux d'avouer sans détour, qu'on ne sait rien de certain de tout ce que St. Pierre fit depuis l'an 51. jusqu'au tems de sa mort, c'est à dire, durant un espace de près de quinze ans. Il est toujours sûr qu'il reçût la Couronne du Martyre; car Jesus-Christ lui avoit predit qu'il seroit lié par un autre, & mené où il ne voudroit pas aller (*b*). Mais, que son sang ait été repandu à Rome, c'est ce qu'il n'est pas aisé de prouver, quoiqu'en puissent dire, parmi les Modernes de quelque reputation, les *Baronius*, les *Baillets*, les *Pagi*, les *Fleury*, &c. Mr. *Baillet* auroit pû se dispenser de nous dire que les deux Apôtres, Pierre & Paul, qui, dans sa supposition, furent martyrisez le même jour, furent tirez de la Prison de Mamertin, qui étoit au pied du Capitole, & soûteraine; car, si j'en dois croire la relation d'un Religieux Benedictin qui a fait un assez long sejour à Rome, l'endroit, qu'on montre encore aujourd'hui sous ce nom, ressemble très-peu à une Prison, & on n'y peut reconnoître qu'un de ces anciens Cloaques où se dechargeoient les ordures de la Ville (*c*).

Martyre de St. Pierre, l'An 66.

Quoiqu'il en soit, l'opinion commune sur le Martyre de St. Pierre est qu'il fut crucifié la tête en bas, & on raporte sa mort l'an 66. au 29. de Juin. St. Augustin (*d*) dit que cet Apôtre alla à la mort, le voulant bien, & ne le voulant pas. Il eut voulu ne pas mourir, mais il vouloit aller à J. C. en mourant, puisqu'il ne pouvoit y aller par une autre voie. On s'est donné la licence de publier diverses circonstances de sa mort & de celle de St. Paul. Mais, sur quoi sont-elles fondées? Sur une Tradition, dont l'origine est de plusieurs Siécles posterieure à l'evenement. Je croirois blesser la Majesté de l'Histoire, si je m'arrêtois à tous les Contes qu'on à debitez là-dessus.

Sa seconde Epître.

Il me reste à parler de la seconde Epître de St. Pierre, qui n'est pas moins Canonique que celle dont j'ai fait mention ailleurs. Il l'écrivit peu de tems avant sa mort; mais, on ne sait pas précisement dans quelle année ce précieux thresor fut confié à l'Eglise (*e*). Cette seconde Epître est d'un stile un peu différent de la premiere; mais, je ne crois pas qu'on en puisse rendre une raison solide (*). Elle est adressée aux mêmes Personnes, c'est-à-dire aux fidéles dispersés dans l'Asie, le Pont, la Cappadoce, & les Provinces voisines. Il les exhorte à rendre leur vocation certaine par les bonnes œuvres, & à se tenir fermes à ce qu'il leur a enseigné, non sur de vains raports, mais comme témoin oculaire de la gloire de J. C., aiant ouï sur le Tha-

(*b*) *Evangile selon St. Jean*, Chap. XXI. vf. 18.

(*c*) *Memoire communiqué en Manuscrit.*

(*d*) *In Job.* 123. & *in Psal.* 30.

(*e*) *Fleuri*, *Hist. Eccl.* Liv. II.

(*) Mr. *Fleuri*, *Hist. Eccl. Liv.* II, dit que cela vient de ce que St. Pierre se servoit de divers Interprêtes, selon l'occasion; & il suppose qu'il n'avoit pas le don de toutes les langues: mais, comment accorder cette opinion avec ce qu'on lit dans le II. Chap. des Actes des Apôtres?

Thabor le témoignage que lui rendit le Pere éternel. Il leur recommande aussi la Doctrine des Prophêtes & des autres Apôtres, particulierement de St.Paul, dans les Lettres duquel, dit-il, il y a des choses difficiles à entendre, dont les ignorans abusent, comme des autres Ecritures. Il les avertit de se garder des faux Prophetes & des faux Docteurs, qui nioient Jesus-Christ leur Redempteur, blasphemant contre la vraie Doctrine qu'ils ignoroient; qui, par leurs Discours trompeurs, trafiquoient des ames, pour contenter leur avarice; qui méprisoient l'autorité, se complaisant en eux-mêmes; qui suivoient les desirs de la chair, & les plaisirs impurs, mettant leur bonheur dans les festins & les delices, pleins de desirs criminels, & y attiroient les autres, sous prétexte de Liberté. L'Apôtre avoit en vûë les Nicolaïtes, Secte, qui tiroit son nom de Nicolas, l'un des sept premiers Diacres de Jerusalem. L'action de ce Nicolas, qui, pour se justifier sur la Jalousie dont on l'accusoit, permit à sa femme, qui étoit fort belle, de se remarier; & une parole équivoque, qui lui échapa peut-être en cette occasion; donnerent naissance à l'infame Secte des Nicolaïtes, qui s'abandonnoient à toute sorte d'impuretez & meprisoient le Mariage, à quoi ils joignoient des sentimens extravagans, dont on peut voir le détail dans l'Auteur que je cite à la marge (*f*).

An de J.C. 66.

Secte des Nicolaïtes.

Outre les deux Epîtres que nous avons parmi les Livres Canoniques du Nouveau Testament, & qui sont incontestablement de St. Pierre, St.Jerôme fait mention de beaucoup d'autres Ecrits qu'on lui attribuoit. Quelques-uns ont dit que l'Evangile de S. Marc étoit son ouvrage; mais, il n'y a aucune apparence que cela soit. Sur la fin du XVI. Siécle, Guillaume de Linde, Evêque de Ruremonde, publia, sous le nom de St. Pierre, & sur le Manuscrit du Cardinal Sirleti, une *Liturgie* ou *Messe Apostolique* en Grec & en Latin (*g*). Mais le Cardinal Bona, fondé sur ce qu'on y trouve des Prieres tirées du Sacramentaire de Gregoire le Grand, a démontré que c'étoit un Ouvrage supposé. D'ailleurs, il est palpable, que ce n'est qu'une Compilation du Missel Romain, & des Liturgies attribuées à St. Jacques, à St. Basile, & à St. Chrysostome. Ainsi, les regles de la Critique nous persuadent que c'est un ouvrage très moderne, & dont l'Auteur vivoit peut-être au seizième Siécle. C'étoit, selon toutes apparences, quelque Prêtre Grec Latinizé, qui aura voulu en imposer au Monde, par une Supposition tout à fait grossiére.

Ecrits faussement attribués à St. Pierre.

## IDE'E

### des Affaires Politiques dans l'Empire Romain.

Tibere regnoit à Rome, lorsque l'Eglise fut arrosée du sang de J. C. On dit que, sur les Actes du Procès fait au Sauveur, il proposa au Sénat de le recevoir au nombre de ses Divinitez. C'étoit un Prince extréme-

Caractere de Tibere.

(*f*) *Fleuri, Hist. Eccl. Liv.* II. §. 22.

(*g*) *Pagi, Gesta Rom. Pontif.* §. I. n. 12.

An de J. C. 66.

trémement dissimulé, & qui savoit en perfection l'Art de regner. Par ses artifices, il vint à bout de mettre Rome & tout l'Empire dans les fers. Il sçut accoutumer ses Sujets à l'Esclavage, & il en recevoit des Eloges dans le tems même qu'il exerçoit sa Tyrannie, & son Despotisme, avec la plus grande violence, mais toujours revêtu d'une apparente modestie (*a*). Il eut pour Successeur l'infame Caligula, qui, pour traduire le Sénat en ridicule, voulut donner les honneurs du Consulat à son Cheval. C'étoit un Prince d'une vanité insuportable. Il se fit bâtir un Temple, qu'il se dédia solemnellement. Il y faisoit immoler des Paons, des Poules de Numidie, tous les oiseaux qui étoient rares par leur plumage, & les espéces de ces oiseaux devoient être toutes diférentes. Sa cruauté fut plus grande encore que ses autres vices; &, dans les Cesars de l'Empereur Julien, il est traité de *Bête-Farouche*. Il avoit avancé la mort de Tibere, tant il avoit d'impatience de regner, pour se plonger impunément dans les éxcès les plus horribles. Enfin, il étoit méprisé, mais craint, de tout le Monde: funestes extremitez pour un Prince. Il avoit si peu de bon sens, que, dans les plus violens accès de sa Passion pour Césonia, il lui disoit, *qu'il emploieroit enfin les tortures pour aprendre d'elle, par quelle raison il l'aimoit toujours avec tant d'ardeur*. Quel pouvoit être l'affreux état de l'Empire sous un Prince, qui réunissoit en sa Personne les vices de tous les hommes du Monde, & qui n'en avoit pas la moindre vertu. Il est plus facile de se faire une idée des malheurs d'un pareil regne, que de les decrire. Cet éxécrable Tyran fut à la fin tué par Cassius surnommé Cherée, Capitaine de ses Gardes, & Chef d'une Conjuration qui se forma contre sa vie. Il ne fut regreté que des gens d'affaires auxquels il avoit donné un droit absolu sur les biens des premiers de tout l'Empire: & il eut été assez difficile aux autres de pleurer un homme, qui avoit été si complaisant pour Tibere, & si cruel pour ceux qui l'avoient nommé leur Empereur, qu'on disoit de lui, *Qu'il ne pouvoit être, ni meilleur Esclave, ni plus méchant Maître*. Il auroit falu être bien stupide & bien injuste, pour donner des larmes à la mort d'un Prince, qui faisoit present de cinquante mille écus à un Cocher pour ses etrênes, & qui condamnoit un Citoïen innocent pour profiter de la même somme; qui se plaignoit souvent que son regne n'eut pas été signalé par quelque embrasement effroiable, par un tremblement de terre, par une famine, ou par une peste; & qui souhaitoit, *que tout le Peuple Romain n'eut qu'une tête, pour la pouvoir couper d'un seul coup* (*b*).

Vices de Caligula.

Defauts de l'Empereur Claude.

L'Empereur Claude fut le Successeur de Caligula. Il étoit irrésolu, credule, timide, & cruel; & comme il aimoit le vin & les femmes, on n'avoit nulle peine à le tromper, parce qu'il donnoit sans Reflexion & sans Jugement tout ce que les Femmes lui demandoient, & qu'il ne savoit ce qu'il faisoit quand il étoit ivre. Il avoit la mémoire fort infidele, l'esprit fort pesant, & le cœur si bas, qu'il souffroit que Caligula le souffletât, & le dechirât à coups de fouet. Il

(*a*) Voyez *Tacite*, *Suetone*, & le *Tibere* d'Amelot de la Houssaye.

(*b*) Voyez *Tacite*, *Suetone*, &c.

Il fut le meurtrier de ses amis, de ses domestiques, & de ses parens; l'esclave de ses Affranchis & de ses Femmes. Enfin, Agrippine lui fit donner du Poison dont il mourut le 13. d'Octobre de l'an 55. de Jesus-Christ. Neron lui succeda au Thrône, & encherit sur ses vices: car il se livra aux plus grands crimes sans honte & sans pudeur. On ne sauroit lire son Histoire qu'on ne soit saisi d'horreur. Il fit tuer sa propre Mere, & Seneque son Précepteur: il trempa ses mains dans le sang de tous les gens de bien (*c*). Il fut incestueux & pederaste: car il se maria avec un homme; & il n'eut pas honte de faire en plein jour, & devant toute sa cour, des actions que l'obscurité de la nuit cache dans les mariages legitimes, pour me servir de l'expression de Tacite. Il s'avisa de mettre le feu à Rome, pour avoir devant les yeux une image de l'Incendie de Troye. Il fit executer cet horrible dessein, l'an 64. de Jesus-Christ le 19. de Juillet. De quatorze Quartiers qui composoient la Ville, il n'en resta que quatre d'entiers: trois furent entierement ruinés; &, dans les sept autres, il ne demeura que quelques restes de maisons brulées (*d*). Pour rejetter sur des Innocens une partie de la haine publique dont il étoit surchargé, il accusa de cet embrasement les Chrêtiens, qui étoient odieux, comme faisant profession d'une superstition nouvelle & qui les engageoit à des malefices (*e*). Car on les accusoit confusement de plusieurs crimes, sans examiner la verité (*f*). On en prit donc d'abord quelques uns qui se confessoient Chrêtiens, & ensuite une grande multitude, que l'on fit mourir comme convaincus, non de ce crime d'Incendie, mais d'être odieux au genre humain. On joignoit à leur supplice de cruelles insultes. On les couvroit de peaux de bêtes, pour les faire dechirer par des chiens (*g*). On les attachoit à des croix, ou à des pieux qui leur perçoient la gorge pour les tenir droits. On les revêtoit de tuniques trempées de poix, ou d'autres matieres combustibles, & on y mettoit le feu; ensorte que les patiens servoient comme de torches pour éclairer pendant la nuit. Neron en fit un spectacle dans son jardin, où lui-même conduisoit des chariots à la lueur de ces flambeaux. Le Peuple Romain en avoit pitié, & les Historiens Païens, qui me fournissent ces particularitez, en parlent avec indignation, persuadez que les Chrêtiens étoient immolez à la cruauté d'un seul homme, plûtôt qu'à l'utilité publique. Ce fut la premiere Persecution des Empereurs contre l'Eglise (*h*): & dans la suite les Chrêtiens s'en firent honneur par la plume de Tertullien, qui dit, avec confiance, que Neron n'avoit jamais rien condamné que d'excellent (*i*).

An de J.C. 66.

Excès infames de Neron.

Cruelle Persecution contre les Chrêtiens.

Dans la suite de cette Histoire, je donnerai, sur ce plan, une Idée des Affaires Politiques; mais, je ne le ferai qu'à la fin de chaque Siécle.

(*c*) Voyez, outre les Auteurs cités, *Dion Cassius* & *Xiphilin*.
(*d*) *Tacite Annal.* XV.
(*e*) *Suetone, in Ner.* c. 16.
(*f*) *Fleuri, Hist. Eccl. Liv.* 11.
(*g*) *Juvenal, Sat.* 1. & 8. *Seneque Epit.* 14.
(*h*) *Eusebe, Hist. Eccl. lib.* 2. c. 25.
(*i*) *Apologet.* c. 5.

An de J.C. 66.

NERON. GALBA.

# LIN,

OTHON. VITELLIUS.

*seul de ce nom, II. Evêque de Rome.*

Incertitudes dans la Chronologie des premiers Papes.

IL faut convenir de bonne foi, qu'il n'y a rien d'assuré dans les premiers Siécles touchant le Siege Pontifical. La Chronologie des Auteurs qui en parlent est chargée de Variations étonnantes. On ne trouve point d'uniformité dans l'ordre de leur succession. Ainsi, le parti le plus sûr qu'on puisse prendre dans cet embarras est de suivre l'opinion la plus commune qui fait succeder St. Lin à St. Pierre dans la conduite de l'Eglise de Rome. Je ne mettrai point en contradiction les divers sentimens que plusieurs Auteurs anciens & modernes ont avancés là dessus: ce travail ne seroit d'aucune utilité, vû que la même incertitude obscurcit d'autres matieres beaucoup plus importantes.

An de J. C. 56.

Si l'on peut s'en raporter aux Pontificaux, St. Lin étoit Toscan d'origine, & son Pere se nommoit Herculan. On croit qu'il gouverna l'Eglise Romaine depuis la derniere année du Regne de Neron, jusqu'au tems de Vespasien (*a*). Selon le Pontifical de Damase, il fut élu Coadjuteur de St. Pierre l'an 56. de J. C. qui étoit le second du Regne de Neron; ce qui fait voir, pour le dire en passant, que même, dans la supposition que St. Pierre ait véritablement été à Rome, il n'étoit pas le seul Evêque de cette ville (*b*), bien loin d'être l'Evêque Universel de toute la Terre. On dit qu'entre St. Lin, St. Anaclet, & St. Clement, qui tous trois étoient Cooperateurs du Ministere Apostolique dans l'Eglise de Rome, St. Pierre se determina à prendre St. Clement pour son Successeur, preferablement à St. Lin (*c*) & à St. Anaclet: mais que St. Clement, qui étoit tout pacifique, craignant que ceux des fideles qui avoient été sous la conduite de Lin & d'Anaclet, & qui s'en étoient bien trouvez, ne fissent difficulté de les quitter pour se soûmettre à la sienne, se retira par modestie. On suppose qu'Anaclet fit la même chose, & qu'ainsi Lin se vit seul chargé de l'administration de l'Eglise de Rome (*d*), après la mort des Saints Apôtres Pierre & Paul. Mais, quelques-uns regardent cette supposition comme purement gratuite, & il leur paroit plus vraisemblable que ces trois saints personnages gouvernerent l'Eglise de Rome en commun.

St. Lin est chargé du soin de l'Eglise de Rome.

Durée de son Pontificat.

On n'est pas d'accord sur la durée du Pontificat de St. Lin, & on ne sait rien de particulier de ses actions. D'ordinaire, on prétend qu'il vêçût jusqu'à l'an 67., ce qui feroit environ douze ans d'Episcopat, depuis la mort de St. Pierre, suposant que cet Apôtre fut martirisé au tems que j'ai marqué dans sa Vie.

Ce

(*a*) *Platina, in ejus Vitâ.*
(*b*) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Empire*, ad an. 60. pag. 289.
(*c*) *Epiph. supr. Ruf. Recogn. præf.*
(*d*) Voyez *Baillet, Vies des Saints.* 23 de Septembre.

Ce qu'il y a de plus vraisemblable sur le sujet du St. Evêque dont je parle, c'est 1. Qu'il a été le premier Evêque de l'Eglise de Rome, selon le plus commun consentement des Anciens; & 2. qu'il peut avoir gouverné cette Eglise pendant onze ans, huit mois, & cinq jours (*e*). Mais, je ne donne point cela pour des veritez Historiques. Je connois trop bien la juste valeur des conjectures; &, pour le repeter encore, tout est incertain dans ces premiers tems de l'Eglise (*f*). An de J.C. 66.

Tandis que St. Lin travailloit à l'accroissement de la foi Chrêtienne, l'Eglise joüissoit d'une assez grande tranquillité. On fixe à son Pontificat l'établissement de la coutume pour les femmes de ne point se trouver aux Assemblées Chrêtiennes que la tête voilée, & on lui fait honneur de ce reglement que la Modestie auroit dû perpetuer. Mais, quoiqu'il n'y eut point de persecution déclarée de son tems, après celle de Neron (*g*), il n'est pas sûr que les Chrêtiens eussent alors la liberté de s'assembler. Du moins on sait qu'ils n'avoient point de lieu fixé pour l'exercice de la Religion; & il y avoit, sans doute, des reglemens plus importans à faire. S'il est vrai encore qu'il fit deux ordinations à Rome, dans lesquelles il confera l'ordre de Prêtrise à dixhuit personnes, & fit onze Evêques (*h*), c'est ce que j'abandonne à la bonne foi du Lecteur. S'il a ordonné que les femmes devoient être voilées.

Du reste, l'opinion la plus commune & la plus autorisée est que St. Lin reçût la Couronne du Martyre sur la fin de l'an 78. Et, par une suite de la même opinion, les douze années & plus d'Episcopat qu'on lui donne n'ont dû commencer qu'après la mort de St. Pierre. Mr. Baillet avoue (*i*) que cette opinion à ses difficultez, mais il lui paroit que les autres n'en sont pas exempts aussi. Elles se réduisent à dire que St. Lin ne survéçût à St. Pierre que d'un an ou deux, ou qu'il mourut même avant cet Apôtre. Le P. Pagi (*k*) adopte le sentiment de ceux qui veulent que St. Lin ait reçû la Couronne du martire en 67. dans l'affreuse persecution de Neron; & il cite le Pontifical de Damase. Selon cet Auteur, il fut condamné à mort par le Consul Saturnin, quoiqu'il eut delivré sa fille qui étoit possedée du Diable; car on dit qu'il excelloit dans cette sorte de miracles (*l*). Cependant, un Auteur Moderne (*m*) observe que St. Lin n'est honnoré, dans l'Eglise, comme Martyr, que suivant une opinion qui s'est introduite depuis le IX. Siécle, & dont il semble qu'Usuard & Adon aient été les premiers Auteurs; car, avant eux, on croioit communement que St. Telesphore étoit le premier des Papes qui fut mort par l'Epée. Au moins ne disoit-on pas qu'il y en eut eû avant St. Clement qui eussent acquis la qualité de Martyr, par une confession devant les Juges, & par des souffrances (*n*). An de J.C. 78. Son Martyre.

Enfin, je remarquerai qu'on est fort partagé sur l'ordre de la succession de

(*e*) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 73.
(*f*) Voyez *Baronius Annal. Eccl.* ad an. J. C. 80.
(*g*) Voyez ci-dessus page 17.
(*h*) *Platina, in ejus Vitâ.*
(*i*) *Vies des Saints.* 23. Septembre.
(*k*) *In Lin.* no. 1.
(*l*) *Platina, in ejus Vita.*
(*m*) *Baillet, Vies des Saints*, 23. Sept.
(*n*) *Irenée, Liv.* 3. *C.* 2.

An de J.C. 78.

de St. Lin. Les uns veulent que St. Anaclet, ou St. Clet, comme plusieurs le nomment, lui ait succedé. D'autres prétendent que ce fut St. Clement, que plusieurs Anciens ont regardé comme le Successeur immediat de St. Pierre. Toutes ces variations, ou, pour mieux dire, ces contradictions, jettent les modernes dans une incertitude Pyrrhoniene, qu'on auroit bien de la peine à détruire.

Ecrits faussement attribués à St. Lin.

On attribuë à St. Lin deux Livres du Martyre de St. Pierre & de St. Paul écrits en Grec pour l'édification des Eglises d'Orient (*o*). Mais, les Sçavans conviennent que c'est un Ouvrage supposé, & rempli d'erreurs grossiéres, & de fables mal inventées (*p*). Je m'étonne que Platine (*q*), qui a quelquefois du bon sens, ait dit, avec une bonne foi singuliere, que St. Lin écrivit une Vie de St. Pierre, où il parle sur-tout du combat de cet Apôtre avec Simon le Magicien; mais, cet ouvrage n'existe point. Le premier, que le Cardinal Baronius dit être infecté de Manicheïsme, devroit être retranché de la *Bibliotheque des Peres*, où il se trouve. Au reste, St. Paul, écrivant à Timothée (*r*), fait mention d'un *Linus*, qui est, sans doute, le même dont nous venons de parler sous le nom de *St. Lin*.

VESPASIEN. TITE. ET DOMITIEN.

## CLET,

### *seul du Nom, III. Pape.*

JE ne sais pour quelles raisons Mr. Fleury a dit que la Succession de St. Clet, qu'il nomme Anaclet, étoit certaine (*a*). Elle me paroit trés-incertaine; & je croirois encore qu'il a peut-être eû tort de le placer après St. Clement. Du moins cette opinion n'est pas la mieux reçuë aujourd'hui; c'est pourquoi je m'en éloigne, quoiqu'elle soit peut-être aussi sûre que l'autre, & que toutes deux me paroissent fort sujettes à caution.

Naissance de St. Clet.

On dit qu'il étoit Romain (*b*), & que son Pere se nommoit *Æmilianus*, ou *Emilien*. Ceux, qui soûtiennent le premier sentiment, disent qu'il vint à Rome du tems des Apôtres, qui le convertirent à la foi Chrêtienne, & le tirerent bientôt du rang des Disciples pour l'associer au St. Ministere, qu'il exerça ensuite à Rome, lorsqu'il eut pris la place de St. Lin. On lui donne communement douze ans & quelques mois de Pontificat. Mais le P. Pagi (*c*), fondé sur le Pontifical de Damase, croit que St. Clet ne gouverna l'Eglise de Rome que l'espace de six ans, deux mois, & sept jours, jusqu'en 83. Cette varieté vient de ce qu'il le place aprés St. Clement.

Actions qu'on lui attribue.

Quoiqu'on ne sache rien de particulier de actions de St. Clet, il n'y a aucun lieu de douter de sa Sainteté, & de son zele pour l'accroissement du Christia-

(*o*) *Sigebert*, *de Viris illust.* c. 5.
(*p*) *Pagi*, *in Vita Lini.* no. 11.
(*q*) *In Vitâ Lini.*
(*r*) II. Ep. à *Timothée*, ch. IV. vs. 21.

(*a*) *Hist. Eccl.* Liv. II. §. 48.
(*b*) Voyez *Platine*, & le *P. Pagi in Cleto.*
(*c*) *In Clet.* n. 1.

Christianisme (*d*). On lui attribuë l'ordination de 25. Prêtres, & la division des titres de Rome, (c'est à dire des Maisons où les fideles s'assembloient pour le service divin,) en autant de Paroisses. On ajoute qu'il établit sept Diacres. C'est le Pontifical de Damase qui nous fournit ces particularitez : par où il paroît insinuer, que jusqu'alors l'Eglise de Rome n'avoit été conduite, que par les Evêques & les Prêtres, sans Diacres. Platine observe que St. Luc, Auteur de l'Evangile que nous avons sous ce nom & des Actes des Apôtres, vivoit encore sous le Pontificat de St. Clet. Ce Saint Evangeliste étoit marié *.

An de J. C. 78.

La Chronique Martiniane dit que St. Clet fut le premier, qui, dans ses Lettres, se servit de cette formule: *Salutem & Apostolicam Benedictionem.* Mais, outre que Martinus Polonus a avancé cela sans autorité, & qu'il ne nous reste aucune Lettre de St. Clet, on convient aujourd'hui que cette formule n'est pas anterieure au VII. Siécle. C'est ce qui paroit par les Lettres de Jean V. & de Sergius I. raportées par le R. P. Mabillon dans son Recueil Diplomatique. Et le P. Papebroc, dans son *Essai Chronologique & Historique sur le Catalogue des Papes*, croit qu'elle n'a été pratiquée constamment, que depuis Leon IX. ou Gregoire VII.

An de J. C. 91.

Sa mort.

Quoique l'Eglise honnore St. Clet comme Martyr, il est pourtant assez probable qu'il mourut en paix, peut-être vers l'an 91. de J. C. Ceux, qui auroient dû être les mieux instruits de son Martyre, n'en disent rien. Mais, dans les honneurs que l'Eglise lui rend le 13. de Juillet, on suppose que s'il n'est pas mort par l'Epée, il a du moins beaucoup souffert pour la défense & pour la propagation de la foi. Quelques-uns ne doutent point (*e*) qu'il n'ait été martyrisé sous le regne de Domitien, le 26. d'Avril de l'an 83. C'est ainsi qu'en parlent ceux qui font deux Papes différens de Clet & d'Anaclet, dont ils placent l'un avant St. Clement & l'autre après. Mais, le sentiment contraire a prévalu, & quelques Savans du dernier siécle (*f*) ont crû qu'il étoit le mieux fondé. Baronius (*g*) fait vivre St. Clet jusqu'à l'an 93. & dit qu'il mourut dans la Persecution de Domitien. On dit (*h*) qu'il fut enterré au bas du Vatican, près du tombeau de St. Pierre; & l'on prétend que son corps se conserve encore aujourd'hui dans l'Eglise de cet Apôtre que l'on a depuis bâtie en ce lieu.

Fausses Decretales qu'on lui attribue.

Sept cens ans & plus après la mort de St. Clet, quelque Fourbe s'avisa de lui supposer des Decretales que nous lisons encore sous son nom. Mais, il faudroit être d'une extrême credulité pour y ajouter foi.

(*d*) *Platine, in Cleto.*

* On ne voit guere pourquoi, dans les Editions modernes de Platine, on a corrompu le texte qui dit formellement *Uxorem habuit*, pour y substituer, *Uxorem non habens.* C'est une falsification, comme il paroit par l'édition de Platine imprimée à Venise en 1518. chez *Fontaneto.*

(*e*) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.*

(*f*) Le P. *Halloix, Vit. Iren.* *Mr. de Valois dans ses Notes sur Eusebe*, &c.

(*g*) *Annal. Eccl.* ad an. 93.

(*h*) *Bollandus, ad diem* 26. April.

An de J. C. 91.

DOMITIEN. NERVA. ET TRAJAN.

# CLEMENT I.

## IV. PAPE.

St. Paul fait une mention honorable de St. Clement.

DAns l'Epitre aux Philippiens (*a*), St. Paul dit que le nom de Clement est écrit au livre de vie; ce que je remarque, parceque la plûpart des Peres & des Interprêtes ne doutent point que ce ne soit le même Clement qui succeda à St. Lin & à St. Clet dans le Gouvernement de l'Eglise Romaine, après avoir été long-tems leur Coadjuteur. L'Eglise autorise en quelque sorte ce sentiment, puisqu'elle fait reciter cet endroit de l'Epitre aux Philippiens, dans son Office, le jour de St. Clement. Grotius est d'avis contraire. Il croit que Clement, dont parle St. Paul, étoit un simple Prêtre de l'Eglise de Philippes. Mais, ce sentiment n'est pas suivi.

Naissance de St Clement.

On dit que Clement étoit Romain, né d'un Pere nommé Faustin, qui étoit établi dans le quartier du Mont Celius. Quelques Anciens ont crû qu'il étoit parent des Cesars (*b*). Mais, cela paroît être une erreur, fondée sur ce qu'on l'a confondu peut-être avec le Consul T. Flavius Clemens, neveu de l'Empereur Vespasien, qui fut martyrisé par ordre de Domitien son Cousin. Lui-même se dit être enfant de Jacob (*c*); ce qui donne lieu de penser, qu'il étoit plûtôt Juif d'extraction, que Gentil. On compte qu'il succeda à St. Clet vers le commencement de l'an de J. C. 91. qui étoit le 10. de Domitien.

An de J. C. 91.

Actions qu'on lui attribue.

On trouve beaucoup de choses de la Vie de Clement dans les Récognitions, & dans les Constitutions dites des Apôtres: mais, comme ces Ouvrages ne passent pas pour authentiques, quoiqu'il puisse y avoir beaucoup de veritez puisées dans la tradition des premiers Siécles, un homme de bon sens ne sauroit fonder la preuve d'un fait sur leur témoignage. On lui attribue l'établissement de sept Notaires à Rome, pour écrire les Actes des Martyrs.

Eloge de sa Lettre aux Corinthiens.

Durant son Pontificat, l'Eglise de Corinthe aiant été troublée par quelques Esprits brouillons, il écrivit aux Corinthiens une grande Lettre que nous avons encore, & dont les Anciens faisoient une estime si particuliere, qu'on la lisoit publiquement dans plusieurs Eglises; & quelques-uns l'ont voulu mettre au rang des Ecritures Canoniques.

Visions d'Hermas.

L'Empereur Domitien aiant dessein de déclarer la Guerre à l'Eglise de J. C., Hermas en fut averti dans plusieurs *Visions* dont le Recit se trouve dans le Livre du *Pasteur*; & il lui fut dit d'en donner une copie au Pape St. Clement (*d*), afin qu'il en avertit les autres Eglises, & qu'il les prémunit contre cette Tempête. On ne sait rien de bien certain sur ce qui arriva à St. Cle-

(*a*) *Philip.* IV. 3.
(*b*) *Eucher, de Contemptu Mundi ad Valerian.*
(*c*) *Dans son Epitre,* ch. 4.
(*d*) *Hermas, Pastor.* lib. 2. cap. 2.

An de J.C. 91.

Clement durant cette Persecution; mais on assure (*e*) qu'il vêcut jusqu'à la troisieme année de Trajan, qui est l'an 100. de Jesus-Christ. Rufin & le Pape Zozime lui donnent le titre de Martyr, & l'Eglise dans son Canon le range parmi les Saints qui ont repandu leur Sang pour affermir l'Eglise. Mais, Eusebe & St. Jerôme donnent lieu, par leurs expressions, de conjecturer qu'il mourut en Paix; & d'ailleurs nous n'avons aucune preuve solide de son Martyre. St. Ireneé (*f*) faisant le denombrement des premiers Papes vers la fin du II. Siécle, marque de St. Telesphore seul qu'il fut couronné d'un glorieux Martyre; &, quoiqu'il ait parlé de St. Clement plus amplement que d'aucun autre Pape, cependant il ne dit rien du genre de sa mort, ce qui fait juger qu'il n'en a rien sçu.

Si Clement est mort par l'Epée.

On lit dans une ancienne Histoire (*g*), mais dont l'exactitude est assez douteuse, que St. Clement fut relegué par Trajan dans la Chersonése, au delà du Pont Euxin; qu'il y fit naître une fontaine par ses prieres, en faveur des autres Saints Confesseurs, qui y étoient releguez comme lui; qu'y aiant demeuré environ un an, il convertit tout le Païs d'alentour; que Trajan y envoia un Officier, par ordre duquel Clement fut jetté dans la Mer avec un ancre attachée au coû; que la Mer s'étant ensuite retirée jusqu'au lieu où son corps avoit été jetté, qui étoit à une grande lieuë de la terre, & les Chrêtiens y étant allez, ils trouverent son corps dans un Tombeau de Pierre, sous un Temple tout de Marbre; & que tous les ans la mer se retiroit de même au jour de la Fête du Saint. Quoique ce Conte soit très-mal digeré, il paroit que Platine & le P. Pagi l'ont adopté; car, ils le raportent avec un air de gravité qui est capable d'en imposer aux simples.

Miracles qu'on lui attribue.

La grande reputation de St.Clement lui a fait attribuer tous les Ecrits que l'on estimoit les plus anciens, après les Ecritures Canoniques, & qui n'avoient point d'Auteur certain. Pour ce qui est de la Lettre aux Corinthiens dont j'ai fait mention ailleurs, elle est indubitablement de lui, & on n'a pas tort de la regarder comme l'un des plus précieux Monumens de l'ancienne Eglise, après l'Ecriture Sainte. Elle est écrite avec un melange admirable de force & d'onction. On y remarque sensiblement la prudence, la douceur, le zele, & la charité de son Auteur. Le stile en est naturel, clair, sans fard, sans ornement étranger, &, comme dit Photius (*h*), très convenable à la simplicité que la Religion éxige des Ecrivains Ecclesiastiques. Elle a beaucoup de raport pour le caractere avec celle de St. Paul aux Hebreux. Souvent on y trouve les mêmes sens, quelques fois aussi les mêmes termes: c'est ce qui me fait soupçonner que St. Clement pourroit bien être l'Auteur de l'Epître aux Hebreux. Cette belle Piéce étoit devenuë si rare, qu'on la croioit perduë; mais, on la vit heureusement paroître en Angleterre en 1633. par les soins de Patricius Junius, Ecossois, qui la publia sur un Manuscrit de

Ses Ecrits vrais & faux.

(*e*) *Eusebe, Hist. Eccl.* liv. 3. ch. 34. *St. Jerome, de Viris illustr.* C. 15.
(*f*) Liv. 3. C.3.
(*g*) *Coteler. Patres* 1. *sect.*
(*h*) *Cod.* 126.

An de J.C. 91.

de la Bibliotheque du Roi d'Angleterre, lequel on attribue à une Dame d'Egypte nommée Thecla, qui l'ecrivit, dit-on, vers le tems du Concile de Nicée. Le Pere Labbe l'a inserée dans le I. Tome de son Recueil des Conciles. Le P. Pagi (*i*) est d'opinion qu'une autre Lettre aux Corinthiens, qu'on attribuë encore à St. Clement, est en effet l'Ouvrage de ce Saint. Mais, je crois qu'il se trompe; car, bien qu'elle soit fort ancienne, on ne convient pas de son Auteur (*k*).

On produit encore, sous le nom de St. Clement, cinq autres Lettres, dont deux sont adressées à Jacques, Frere du Seigneur; la troisiéme à tous les Evêques, les Prêtres, & les Fideles; la quatriéme à Julius, & à Julianus; & la cinquiéme à ceux de Jerusalem: mais, tout cela est supposé. J'en dis autant des Canons des Apôtres, & des Constitutions Apostoliques, qui est un Recueil de toute la Discipline de l'Eglise, au moins pour l'Orient, écrit peut-être au plûtôt dans le troisieme Siécle. On lui a aussi attribué les *Recognitions*, qui contiennent une prétenduë Histoire de sa Vie, avec de belles Reconnoissances de ses Parens. Et comme l'Auteur y decrit plusieurs Voiages de St. Pierre, & qu'il y parle fort au long de ses Disputes avec Simon le Magicien, on nommoit aussi cet Ouvrage l'*Itineraire de St. Pierre*. Au reste, tous les Ecrits attribuez à St. Clement furent inserez dans le Recueil des Peres Apostoliques que Mr. Cotelier publia à Paris en 1672, & duquel nous devons deux autres Editions d'Amsterdam aux soins de Mr. le Clerc.

## I D E' E

### DES AFFAIRES POLITIQUES PENDANT LE I. SIECLE.

Caractere de Galba.

L'Infame Neron s'étant tué lui-même, pour éviter les effets de la juste Indignation de tous les Gens de Bien, Galba, qui avoit pris les Armes sur le bruit de la revolte de Vindex dans les Gaules, fut élevé sur le Thrône de l'Empire. C'étoit un Prince cassé de vieillesse, & ausi foible d'esprit que de corps. La flatterie n'avoit pû le corrompre. Mais, ce qui n'est pas un moindre defaut dans un Prince, il ne gouvernoit l'Empire que par ses Affranchis, qui le pilloient à toutes mains. C'est ce qui a fait dire à Tacite, que son regne étoit précaire: *precarium seni Imperium* (*a*). Se voiant méprisé, parceque son grand âge & ses infirmitez le mettoient hors d'état d'exercer les penibles fonctions du Gouvernement, & parcequ'il n'avoit point de Posterité, il s'avisa d'adopter un jeune homme, plus illustre encore par ses malheurs & par sa vertu, que par sa naissance qui étoit pourtant des plus distinguées de Rome. Il se nommoit Piso. Mais Othon, le même qui avoit eu la lâcheté de sacrifier Poppée sa femme à l'impudicité de Neron, & qui prétendoit à l'honneur de l'adoption, gagna l'Armée par ses

(*i*) *In Clement. Vitâ*, no. 3.
(*k*) *Baillet*, *Vies des Saints*. 23. Novembre.
(*a*) *Tacite*, *Hist. lib.* I.

ſes Liberalitez. Et comme les gens corrompus, dont le nombre étoit infini, ne pouvoient s'accoutumer à un regne auſſi vertueux que celui de Galba l'eut été, il ſe vit une infinité de Partiſans qui le porterent ſur le thrône, & Galba fut inhumainement maſſacré (*b*). Ce parricide rendit Othon Maître de l'Empire. C'étoit un homme voluptueux, & prodigue à l'excés; il étoit moû, & effeminé: il aimoit les parures des femmes, & il n'étoit cheri que des ſcelerats, à cauſe de la conformité de ſes mœurs avec celles de Neron. Mais, il effaça, par une mort glorieuſe, les préjugez deſavantageux que ſa conduite paſſée avoit donnée de ſon courage; & un Poëte (*e*) n'a pas fait difficulté de l'élever au deſſus de Caton.

An de J.C. 91.

Molleſſe d'Othon.

Vitellius ſe mit ſur les rangs, &, tout incapable qu'il étoit de regner, il fut proclamé Empereur par l'Armée d'Allemagne, qui l'amena en triomphe juſqu'à Rome. Il éoit adonné à toute ſorte de vices, mais ſur-tout à la gourmandiſe & à la cruauté. Dans un repas que ſon frere lui donna lorſqu'il fit ſon entrée à Rome, on ſervit deux mille poiſſons des plus exquis, & ſept mille Oiſeaux. Les chemins des deux Mers étoient continuellement battus de ſes pourvoieurs; &, pour faire fortune, il ſuffiſoit de trouver le moien de ſatisfaire ſon appétit (*d*). Il étoit non ſeulement inſatiable, mais ſale & vilain. Dans les ſacrifices, il ne pouvoit s'empêcher de tirer du feu les entrailles à demi-cuites; & de manger, en voiage, tout ce qu'il trouvoit au cabaret, non ſeulement de viandes chaudes, mais des reſtes mal propres & à demi-mangez (*e*).

Gourmandiſe de Vitellius.

Pour ſatisfaire ſa cruauté, il condamnoit à la mort toute ſorte de perſonnes, pour quelque ſujet que ce fut: il n'y eut point de fraude & de mechanceté dont il ne s'aviſât, pour faire perir des gens de qualité, qui avoient été ſes compagnons d'étude. Enfin, qu'on juge, s'il eſt poſſible de ſe le figurer, quel devoit être l'affreux état de Rome & de l'Empire, après avoir ſouffert dans une même année Othon & Vitellius (*f*).

Sa Cruauté.

Veſpaſien, que Neron avoit envoié dans la Paleſtine pour reprimer les Juifs Rebelles, aiant appris que l'Empire étoit déchiré en Occident par une cruelle Guerre civile entre Othon & Vitellius, reſolut de profiter de la conjoncture pour s'emparer du Gouvernement auquel il avoit autant de droit que ces Scelerats. Mucianus fortifia ce deſſein, & lui fit des créatures dans l'Armée qu'il commandoit; & la fortune ſeconda ſon entrepriſe. Dès qu'il fut à Rome, il donna ſes ſoins au rétabliſſement de la Diſcipline militaire, que les Guerres civiles & les Debauches des Empereurs précédens avoient horriblement corrompuë. Il s'appliqua auſſi à la Reformation de l'Etat. Il étoit ennemi de la ceremonie. Il ſouffroit les paroles libres, & n'avoit point de haines ſecretes. Il étoit naturellement debonnaire, & il avoit horreur de la cruauté de ſes Prédéceſſeurs. Mais, malgré ces belles qualités, il avoit deux défauts conſiderables. Il aimoit les femmes à l'excès; & il

Veſpaſien eſt déclaré Empereur.

Ses ſoins pour la Reformation de l'Etat.

Ses bonnes Qualitez.

Ses Defauts.

(*b*) Voyez *Tacite*, *Hiſt. I. Suetone*, *in Galba. Plutarque*, *Dion.* & *Xiphilin.*
(*c*) *Martial*, Epig. 32. liv. VI.
(*d*) *Tacite*, *Hiſt.* 2.
(*e*) *Suetone*, *in Vitel.* c. 13.
(*f*) *Tacite*, *Hiſt.* 2.

An de J. C. 91.

il étoit d'une avarice fordide, & fi infame, qu'il vendoit la juftice, & qu'il n'avoit pas honte de tirer de l'argent des charges qu'il donnoit.

Vertus de de l'Empereur Tite.

Tite fon fils, qui lui fucceda, fut le meilleur Prince qu'on eut encore vû à Rome. Auffi l'appelloit-on les *delices du genre humain*; & fi dans la journée, il n'avoit pas trouvé l'occafion de faire du bien, on lui entendoit dire avec douleur ces belles paroles très-dignes d'un grand Prince: *Amici diem perdidi.* Ce fut lui qui affujetit & qui difperfa les Juifs, par la Conquête & par le Sac de Jerufalem. Le bonheur de fon regne fut troublé par quelques malheurs qui firent paroître fa bonté. Il étoit mortellement ennemi de la vangeance; & il étoit auffi vertueux que ceux qui l'avoient précedé étoient fcelerats & corrompus. C'eft renfermer fon Eloge dans un feul mot. Enfin, cet illuftre Prince, qui devoit, ou n'avoir jamais vêcu, ou vivre éternellement, mourut d'une fiévre violente.

Vices de Domitien.

Domitien, fils de Vefpafien & frere de Tite, fucceda à ce dernier. Heureux, s'il eut herité de fes Vertus, comme il herita de fon Sceptre! Mais il femble que la Providence ne fait que montrer les bons Princes, & qu'elle en donne rarement deux de fuite. L'Hiftoire (*g*) nous apprend que Domitien étoit orgueilleux, vain, préfomptueux, avare, prodigue, & cruel.

Sa Cruauté.

La perfecution, qu'il fufcita contre l'Eglife, donne une preuve bien trifte & bien fâcheufe de fa Cruauté. Cette Perfecution fut longue, & très-inhumaine, felon le naturel de celui qui en étoit l'Auteur. Une infinité de Chrêtiens y perdirent la vie. D'autres furent relegués, comme St. Jean dans l'Ifle de Pathmos, où il écrivit fes *Vifions*, ou fon *Apocalypfe* (*h*). D'ailleurs, on fait que Domitien prenoit plaifir à faire manger des Hommes aux Chiens; que tous les jours il faifoit égorger quelques Senateurs; qu'il commandoit que l'on ne manquât pas de couper les mains à de braves gens, qui dans les guerres n'avoient pas voulu fuivre fon parti, ou l'avoient fuivi de mauvaife grace; & enfin que par une nouvelle torture, dont on ne s'étoit point encore avifé, il vouloit qu'on en brulât d'autres par cette partie qu'il avoit offerte à Pollion, & qu'il avoit prêtée à Nerva.

Belles Qualitez de Nerva.

Domitien n'eut pas plutôt été maffacré, que Petronius Secundus, & Parthenius, qui étoient fes meurtriers, declarerent Empereur M. Cocceius Nerva, qui étoit civil, genereux, modefte, liberal, jufte, & fincere. Martial le nomme le plus doux des Princes; &, dans les Cefars de Julien, Silene n'a rien à lui reprocher. Apollonius, qui étoit bien auprès de lui, temoigne dans Philoftrate, qu'il ne l'a vû ni jouër ni rire: &, s'il en faut croire Xiphilin, cet Empereur difoit de lui-même: *Qu'il ne fe trouvoit coupable d'aucune chofe qui l'empêchât de vivre en repos & en fureté, s'il quitoit l'Empire.* Il fit reftituer aux Particuliers, fans qu'on l'en preffât, tous les Biens qui fe trouvoient au Palais, & que Domitien leur avoit enlevez: &, quoiqu'on lui rendit de grands honneurs, il ne voulut jamais permettre qu'on lui élevât des Statues d'or ou d'argent. Il donna pour un million d'or de terres aux Bourgeois Romains qui étoient pauvres: il en commit la diftribution aux

Sa Liberalité.

(*g*) *Suetone, in Domit.*

(*h*) *Eufebe*, liv. III. ch. 17. *& fuiv.*

aux Senateurs; &, dans un tems où la néceſſité des affaires exigeoit beaucoup de choſes, il fit vendre ſes ameublemens, ſes robes, ſa vaiſſelle d'or & d'argent, des maiſons, & ce qu'il crut avoir de ſuperflu, pour n'être pas à charge à ſes Peuples. Son regne ne fut que d'un an, quatre mois, & neuf jours. On ne ſait pas préciſement à quel âge il mourut. S'il en faut croire Aurelius Victor, il avoit ſoixante-trois ans. Dion lui en donne ſoixante cinq, dix mois, & dix jours. Selon d'autres, il étoit agé de 66. de 74. ou de 78. An de J. C. 91.

Quoique Trajan ait commencé à regner avant la fin du I Siécle, je n'en parlerai pourtant que ſur la fin du II.

TRAJAN.

# ANACLET,

## *V. PAPE, ſelon quelques uns.*

S'Il n'eſt pas certain, on prétend du moins qu'il eſt probable, que St. Clet & St. Anaclet étoient deux Papes différens, qui ont trouvé place dans le Calendrier, en qualité de Martyrs. On fonde cette probabilité ſur ce que les Grecs ont toujours conſervé le nom d'Anaclet, ou *Anenclet*, tandis que les Latins ſe ſont ſervis de celui de Clet. Neanmoins, pluſieurs Critiques modernes les confondent. Mais, dans les choſes parfaitement douteuſes, & dans leſquelles il eſt impoſſible de découvrir la verité, je ne vois pas que rien oblige à s'éloigner du ſentiment commun. Platine, le P. Pagi, Baronius, & quelques autres parmi les modernes, diſtinguent St. Clet de St. Anaclet, quoique Mrs. Baillet & Fleury n'en faſſent qu'un ſeul Pape. Clet & Anaclet ſont deux Papes différens.

Anaclet étoit Grec de Nation, originaire d'Athênes, & fils d'un nommé Antioque. On ne ſait pas en quel tems il vint à Rome, & peut-être que tout ce qu'on lui attribuë eſt fabuleux. On ignore même en quel tems il fut chargé de la conduite de l'Egliſe de Rome, quoique Baronius (*a*) aſſure que ce fut le 3. d'Avril de l'an 103. Naiſſance d'Anaclet. An de J. C. 103.

On dit (*b*) qu'il defendit aux Eccleſiaſtiques de conſerver leur barbe & leur chevelure, & qu'il ordonna qu'un Evêque ne pourroit être conſacré que par trois autres; qu'on donneroit, en public, les ordres ſacrés aux Clercs; que tous les fideles participeroient au *Pain Euchariſtique*, après la conſecration; & que ceux qui refuſeroient de ſe ſoumettre à ce reglement ſeroient obligez de ſortir des Aſſemblées Chrêtiennes. Par les ſoins de ce ſaint Evêque, la Religion, ajoute-t-on, fit de grands progrès; & Trajan, craignant, qu'elle n'abolît enfin le Paganiſme, reſolut de s'oppoſer à ces nouveautez, par la Perſecution dont je parlerai à la fin de ce Siécle. On dit encore que St. Anaclet aſſigna un lieu particulier pour la ſepulture des Martyrs; & que, dans une ordination, il fit cinq Prêtres, trois Diacres, Reglemens qu'on lui attribue.

(*a*) *Annal. Eccl.* ad an. 103. J. C. & 4. *Trajani.*

(*b*) Voyez *Platine*, *in ejus Vitâ.*

An de J. C. 103.

cres, & ſix Evêques qu'il établit en divers lieux. Mais, tous ces faits manquent de certitude.

On produit ſous le nom de St. Anaclet trois Decretales qui ſont viſiblement ſuppoſées, de même que toutes celles qu'on attribuë à ſes Succeſſeurs, juſqu'à Sirice. Divers Auteurs l'ont demontré (*c*); & le P. Pagi (*d*) a fait valoir leurs raiſons avec beaucoup de force & de netteté. L'Auteur de cette Suppoſition, qui s'eſt caché ſous le nom d'Iſidore *Mercator* ou le Marchand, eſt inconnu, ou du moins on n'a que des conjectures ſur ſon compte. On ſait ſeulement que Ricaut, Evêque de Mayence, fut le premier qui apporta cet Ouvrage d'Eſpagne, & qui le rendit public vers la fin du VIII. Siécle, ou au commencement du IX., s'il en faut croire Hincmar Archevêque de Rheims (*e*).

An de J.C. 112.

Les Pontificaux aſſurent que St. Anaclet gouverna l'Egliſe de Rome l'eſpace de 9. ans, 3. mois, & dix jours; & l'on croit communément (*f*), qu'il ſouffrit le Martyre le 13. de Juillet de l'an 112. de J. C. & le 13. du regne de Trajan. Le P. Pagi (*g*) eſt d'opinion contraire; car, il le fait mourir en 95. ſous l'Empire du cruel Domitien. Mais, je ne juge pas à propos de ſuivre cette opinion, vû qu'elle me paroit auſſi mal fondée qu'une infinité d'autres.

An de J. C. 112.

TRAJAN. ADRIEN.

# SAINT EVARISTE,

## *VI. PAPE.*

Naiſſance d'Evariſte.

LES Pontificaux aſſurent qu'Evariſte étoit Grec de Nation, mais qu'il étoit né d'un Pere Juif, nommé Juda, originaire de la petite ville de Bethleem. Pluſieurs Anciens (*a*) font mention de cet Evêque, & nous apprennent qu'il ſucceda à St. Anaclet. On ne ſait rien de particulier de tout ce qu'il a fait & ſouffert dans les fonctions de ſon Miniſtere. Quelques-uns eſtiment (*b*), que ce fut ce ſaint Evêque, qui fit le Departement Eccleſiaſtique de la Ville de Rome en la partageant par Quartiers, & qui

Ce qu'on lui attribue.

diſtribua les Titres ou les Paroiſſes; ce qui ne doit probablement s'entendre, ſelon d'autres, que d'une nouvelle diſtribution, que l'augmentation des fideles rendoit neceſſaire. On dit qu'il fit trois Ordinations, & qu'il confera l'ordre de Prêtriſe à ſix perſonnes, l'Epiſcopat à cinq, & le Diaconat à deux. Mais, tout cela n'eſt appuié que ſur une Tradition fort équivoque, de même que quantité d'autres uſages dont on lui attribue l'établiſſement, quoi-

(*c*) Mr. *De Marca*, *liv.* 3. *de Concord. Sacerdotii & Imperii. Schelſtrate*, 2. part. *Antiquit. illuſtr. Diſſert.* 3. *Blondel*, dans ſon Livre intitulé: *Pſeudo-Iſidorus & Turrianus vapulantes*; & quelques autres.

(*d*) *In Anacleti Vitâ.*

(*e*) *In Opuſc. contr. Nepotem.* cap. 54.

(*f*) *Baronius Annal. Eccl.* ad. an. 13. *Imp. Trajani.*

(*g*) *In Anaclet.* n. 1.

(*a*) Optat de Mileve *contr. Parm. lib.* 2. *Irenée*, *lib.* 2. *c.* 3. *Epiphane*, *Hæreſ.* 26. *St. Auguſtin*, *Epiſt.* 165.

(*b*) Voyez *Baronius* qui en parle fort au long. *Annal. Eccl.* ad an. 112.

quoiqu'il ſoit de notorieté publique, qu'ils ont été introduits beaucoup plus tard dans l'Egliſe. C'eſt pourquoi je ne m'y arrête pas.

An de J.C. 112.

Selon la Chronologie à laquelle je me conforme, St. Evariſte mourut ſous le regne de l'Empereur Adrien, l'an 121. de Jeſus-Chriſt, le 26. d'Octobre, ſuivant les Martyrologes. Il gouverna l'Egliſe de Rome 9. ans 3. mois & quelques jours (*c*), quoique la Chronique d'Euſebe ne lui aſſigne que neuf ans de Pontificat.

An de J.C. 121.

Sa Mort.

Mr. Baillet (*d*), par une ſuite du ſentiment qui lui a fait confondre St. Clet & St. Anaclet, fait mourir St. Evariſte l'an 109. de Jeſus-Chriſt. Il n'eſt pas ſûr que notre St. Evêque ait ſouffert le Martyre, quoique l'Egliſe l'honnore ſous cette qualité. On conte qu'après ſa mort le Siege vaqua 19. jours.

On attribue à St. Evariſte deux Decretales, qui ne furent jamais l'ouvrage de cet Evêque; & il paroit qu'on a tort de dire qu'il introduit l'uſage de la dedicace, ou de la conſecration des Egliſes. Le P. Pagi (*e*) croit que cet uſage doit être raporté au tems des Apôtres. Mais, s'il m'eſt permis de propoſer mes doutes, je ſoupçonne que cette coûtume, imitée des Païens, n'a été introduite que fort tard dans la Religion Chrêtienne.

Fauſſes Decretales qu'on lui ſuppoſe.

ADRIEN *Empereur*.

# ALEXANDRE I.

## *VII. PAPE.*

COmme je m'attache, pour ces tems obſcurs, à la même Chronologie que le Cardinal Baronius a ſuivie, je place l'élevation de St. Alexandre au Pontificat ſous l'an 121. de Jeſus-Chriſt, & le 2. de l'Empire d'Adrien. Il étoit Romain. Son Pere ſe nommoit Alexandre; &, dès ſes premieres années, il fit paroître une ſageſſe au deſſus de ſon âge (*a*). L'Egliſe, durant l'exercice de ſon Epiſcopat, fut aſſez tranquille; car, Adrien fit ceſſer la perſecution que Trajan avoit ſuſcitée contre les Chrétiens, qui commencerent à reſpirer ſous le regne de cet Empereur.

An de J.C. 121.

Elevation d'Alexandre à l'Epiſcopat.

On ne ſait rien de particulier de la vie ni de la mort de St. Alexandre; &, quoique les Actes dans leſquels on raporte ſa priſon & le genre de ſon martyre ne ſoient pas nouveaux, ils ſont trop ſuſpects de ſuppoſition, & trop pleins de fautes, pour s'attirer la creance & l'autorité que meritent des Actes originaux & authentiques (*b*). On eſt porté à croire qu'il mourut en Paix, ſelon la maniere dont en a parlé St. Irenée (*c*). Cependant, l'Egliſe le met au nombre de ſes Martyrs, & lui en accorde liberalement les honneurs, comme à beaucoup d'autres qui ſont certainement morts en paix.

Il ne ſouffrit pas le Martyre.

(*c*) *Baronius*, *Annal. Eccl.* ad an. 121. *Hadriani Imperat.* 2.
(*d*) *Vies des Saints.* 26. Octobre.
(*e*) *In Evariſt.* n. III.

(*a*) *Platine*, *in Vitâ Alexandri.*
(*b*) *Baillet*, *Vies des Saints.* 3. de May.
(*c*) *Ap. Euſeb. liv.* 3. c. 6.

An de J. C. 121.

paix. Le nom d'Alexandre se trouve même dans le Canon de la Messe, & on ne doute pas que ce ne soit le même Alexandre dont je parle (*d*), quoique d'autres veuillent raporter cela à St. Alexandre de Jerusalem. C'est ce qui se trouve appuié par les anciens Sacramentaires, & Calendriers (*e*), où la fête de St. Alexandre Pape, premier du nom, est marquée comme d'un Martyr au 3. Jour de Mai, & où on lui donne pour associez de son Martyre & de son Culte deux Saints Prêtres nommez Evence, & Theodule. Le Cardinal Baronius (*f*), & quelques autres (*g*), ont suivi ces autorités; mais, elles ne me paroissent pas d'assez grand poids.

On lui attribue mal-à-propos l'institution de l'eau benite.

On a attribué fort mal-à-propos à St. Alexandre l'institution de l'Eau benite avec du sel, pour s'en servir dans les Eglises & dans les Maisons, afin d'en chasser les Demons. Celle du pain sans levain pour la consecration, & du melange d'eau avec le vin dans le calice, ne lui convient pas mieux, quoique Platine & le P. Pagi aient eu la simplicité d'adopter cette Tradition fabuleuse. Le bon Cardinal Baronius dit avec force, que l'institution de l'eau benite ne doit point être attribuée au Pape Alexandre I.; & la raison qu'il en donne me paroit curieuse. C'est que, selon lui, c'est un établissement dont il faut faire honneur aux Apôtres (*h*). Les Protestans auront de la peine à lui passer cette assertion; car, ils prétendent que notre eau benite n'est venuë que de l'eau lustrale des Païens; *aux ceremonies desquels*, dit un d'entr'eux (*i*), *on commença de s'accomoder depuis la Paix rendue à l'Eglise par Constantin.*

Sa Mort. An de J. C. 132.

Du reste, je place la Mort du Pape Alexandre sous l'an 132. de Jesus-Christ, quoique le P. Pagi la raporte à l'an 116., & que d'autres la mettent vers l'an 126. Plusieurs villes d'Italie, de France, & d'Allemagne, se vantent d'avoir des Reliques du Pape Alexandre I. (*k*); & si ces Reliques étoient toutes rassemblées, je ne doute pas qu'on n'en put faire une vingtaine de corps, de grandeur raisonnable. On conte qu'il gouverna l'Eglise de Rome pendant 10. ans, & quelques jours.

Fausses Decretales qu'on lui attribue.

On attribue trois Decretales à St. Alexandre; mais, tous les Savans, qui se sont appliqués avec succès a la Critique, & entr'autres Pierre de Marca, conviennent qu'elles sont supposées.

ADRIEN. ANTONIN, *dit le Pieux.*

# SIXTE I,

## *VIII. PAPE.*

Naissance & Elevation de Sixte I.

ON dit que le siege de Rome aiant vaqué 25. jours, Sixte fut choisi pour exercer les fonctions de l'Episcopat à la place d'Alexandre I. Il

(*d*) *Bona*, *Liturg.*
(*e*) *Sac. Greg. Kalend. Front.*
(*f*) *Annal Eccl.* ad an. 132.
(*g*) *Platine*, le *P. Pagi*, &c.
(*h*) *Baronius*, *Annal. Eccles.* ad an. 132. n. 3.
(*i*) *Le Sueur*, *Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 108.
(*k*) *Baillet*, *Vies des Saints*, 3. de May.

Il étoit Romain, & fils d'un nommé Helvidius, selon quelques-uns, ou d'un nommé Pastor, s'il en faut croire le Pontifical. Baronius *(a)* soupçonne que le Pere de Sixte pourroit être ce Junius Pastor, dont un Auteur Païen a fait mention *(b)*. On ne sait rien de certain de tout ce qui regarde notre St. Evêque; & les Savans ne sont pas d'accord, ni sur le commencement, ni sur la fin, ni sur la durée de son Pontificat. Il gouverna l'Eglise de Rome avec assez de tranquillité l'espace de dix ans, accomplis selon quelques-uns, mais seulement commencés, selon d'autres qui s'appuient apparemment sur l'autorité d'Eusebe *(c)*. On le met au rang des Martyrs, quoiqu'il ne soit nullement sûr qu'il ait souffert pour la foi. Cependant, Baronius le croit, & raporte sa mort à l'an 142. de Jesus-Christ, qui concourt avec le 3. de l'Empire d'Antonin, dit le Pieux. On lui attribuë *(d)* sans raison l'institution du Carême, & d'avoir ordonné le Corporal, ou le linge sur lequel on met le corps de Jesus-Christ. On ajoute, avec aussi peu de fondement, qu'il ordonna qu'on chanteroit le *Saint*, *Saint*, &c. & que les Laïques ne toucheroient point les vases sacrez. On dit *(e)* qu'il ordonna onze Prêtres, quatre Diacres, & autant d'Evêques. Mais, tout cela n'est fondé que sur les Pontificaux; & je doute que les Modernes, qui ont adopté ces faits, puissent jamais venir à bout de les faire passer pour veritables dans l'esprit de ceux qui en voudront juger sans prévention.

An de J.C. 132.

An de J.C. 142.

N'a point institué le Carême.

Les deux Decretales qu'on lui attribuë sont manifestement fausses, comme Mrs. de Marca & Baluze l'ont prouvé. Le titre de l'une de ces Decretales est trop orgueilleux pour ces tems de la primitive l'Eglise. Ce n'est que dans les Siécles suivans que l'Evêque de Rome s'est intitulé *Evêque Universel*. Ainsi, Sixte I. n'a ni pû ni dû se servir de cette Formule: *Sixtus Universalis Apostolicæ Ecclesiæ Episcopus, omnibus Episcopis in Domino salutem.* Le P. Pagi *(f)* convient que ce Titre étoit inconnu aux Evêques des premiers Siecles. Je suis surpris que Baronius *(g)* ait pris de-là occasion d'insulter les Novateurs de ces derniers tems, sur ce qu'ils rejettent le titre d'*Evêque Universel*, comme indigne d'un Prelat qui se qualifie, non sans contradiction, *Serviteur des Serviteurs de Dieu.* Cette *dissonance* donne beau jeu à nos Adversaires. Car, la place d'Evêque de Rome étoit regardée, dans la primitive Eglise, comme un poste peu propre à flater l'Ambition, les Sens, ou les Passions de l'homme; & on n'y élevoit que ceux qui joignoient la sainteté des mœurs, l'Habileté, & la Sagesse au mepris d'une mort presqu'inévitable, qui étoit regardée comme le prix de cette administration *(h)*.

Fausses Decretales qu'on lui suppose.

On peut raisonnablement douter que les Reliques, qui passent sous le nom de St. Sixte, soient veritablement du Pape dont je parle; *car, tout ce qu'on en a écrit n'a pour appui que des Traditions populaires & très-incertaines.* *(i)*.

Je

(a) *Annal. Eccl.* ad an. 132.
(b) *Pline*, *Epist.* 18. *lib.* I.
(c) *Hist. liv.* 4. chap. 4. & 5.
(d) *Concil.* T. I. page, 153.
(e) Voyez *Platine*, *in ejus Vitâ.*
(f) *In Vitâ Sixti* I. n. IV.
(g) *Annal. Eccl.* ad an. 142. §. 4.
(h) *Baillet*, *Vies des Saints.* 6. d'Avril.
(i) *Ibid.*

An de J.C. 132.

Je n'en excepte pas celle que le Cardinal de Retz mit en depôt, il y a quelques années dans l'Abbaie de St. Michel en Lorraine, & qu'il avoit reçûë du Pape Clement X.

ANTONIN *dit le Pieux.*

# St. TELESPHORE,

## *IX. PAPE.*

Naissance de Telesphore.

TELESPHORE étoit Grec de Nation, & on dit qu'il s'étoit accoutumé à la vie érémitique. C'est tout ce qu'il y a de plus certain sur ce qui regarde ce St. Evêque (*a*).

Il n'a point établi le Carême.

Sur l'autorité d'une Glose inserée mal à propos dans quelques Editions de la Chronique d'Eusebe, quelques-uns ont crû que c'est à Telesphore que l'Eglise est redevable de l'institution du Carême. Mais ceux, qui veulent faire honneur aux Apôtres de la plûpart des Usages qui sont aujourd'hui reçus dans l'Eglise, tâchent de nous persuader que Telesphore n'a fait autre chose que le rétablir. Le Cardinal Baronius (*b*) se vante avec fierté d'avoir demontré cette prétenduë verité, quoique les raisons qu'il en allegue soient d'une foiblesse à faire pitié. D'autres prétendent qu'il n'en a été, ni le Restaurateur, ni l'Instituteur (*c*). Et il y en a enfin qui veulent (*d*) qu'il ait au moins institué la septiéme semaine que nous appellons *Quinquagesime*, qui néanmoins ne s'est trouvée en usage dans l'Eglise que plus de cinq cens ans après sa mort (*e*). On lui attribue d'avoir ordonné qu'on chantât dans la celebration des Mysteres, *Gloire soit à Dieu dans les Lieux très-hauts, &c.* & d'avoir ordonné de dire la Messe à minuit le jour de Noël. Platine & quelques autres (*f*) ont donné, tête baissée, dans cette fable. Mais, le P. Pagi, plus judicieux, a refuté ce sentiment (*g*). On ajoute que Telesphore institua douze Prêtres, 8. Diacres, & 13. Evêques.

Autres actions qu'on lui attribue.

Sa Mort.

On ne doute point que St. Telesphore n'ait souffert le Martyre. Divers Auteurs (*h*) l'assurent; mais, on n'est pas d'accord sur l'année à laquelle on doit raporter cet évenement. Pour moi, je le place, après Baronius, sous l'an 154. de Jesus-Christ, le 15. de l'Empire d'Antonin; après qu'il eut gouverné l'Eglise de Rome 11. ans, 9. mois, & 3. jours. La Lettre qui paroît sous son nom est supposée (*i*). Le Siege vaqua sept jours, selon Platine.

An de J.C. 154.

(*a*) *Pagi, in Telesph. Vitâ. Tillemont*, Tome II. pag. 274. *Irenée*, liv. 3. ch. 5. &c.
(*b*) *Annal. Eccl.* ad an. 154. §. 2.
(*c*) *Pictet, Theol. Chret.* Tome III. pag. 179.
(*d*) *Tillemont. tome.* 2.
(*e*) *Baillet, Vies des Saints*, 5. Janvier.
(*f*) *Platine, in Vitâ Telesph. Luitprand.* Le Vénérable *Bede*, &c.
(*g*) *In Telesph. Vitâ.* §. I. & suiv.
(*h*) *Irenée*, liv. 3. c. 3. *Tertullien, contr. Marc.* liv. 3.
(*i*) *Pictet, Theol. Chrêt.* Tome III.

St. HYGIN.

An de J. C. 154.

Antonin dit le Pieux.

# St. HYGIN,

## X. PAPE.

HYgin étoit nâtif d'Athênes, fils d'un Philosophe dont l'Histoire ne nous a pas conservé le nom. Quelques-uns en parlent comme d'un saint homme, qui ne se produisoit point, & qui préferoit la retraite & l'obscurité des forêts à tout autre sejour.

On lui attribue un grand nombre de reglemens touchant le bon ordre, & la distinction des rangs dans le Clergé Romain. Mais, cela n'est pas incontestable. On dit qu'il ordonna 15. Prêtres, 5. Diacres, & 6. Evêques. Quelques Modernes (*a*) lui donnent trop liberalement la qualité de Martyr; car, il est fort douteux qu'il ait repandu son sang pour la Religion, vû que les Anciens, ou n'en ont rien sçû, ou n'en ont rien dit. Le Cardinal Baronius (*b*) raporte sa mort à l'an 19. de l'Empire d'Antonin, qui concourt avec le 158. de Jesus-Christ. Selon ce calcul, St. Hygin tint le Siege de Rome environ 4. ans.

Reglemens qu'on attribue à Hygin.

Sa mort, l'an 158.

On attribuë à St. Hygin l'usage de prendre un Parrein & une Mareine pour présenter les Enfans au Batême: on veut aussi lui faire honneur de la consecration des Eglises. On ajoute qu'il écrivit une Lettre *de Dieu & de l'Incarnation de son fils*. Les deux Decretales, qu'on fait passer son nom, sont des piéces supposées. La 1. est adressée à tous les fideles, & la 2. aux Atheniens (*c*). Gratien a raporté beaucoup de Decrets sous le nom de St. Hygin; mais, je ne crois pas qu'il soient de ce Pape.

Ses Ecrits supposez.

Antonin dit le Pieux.

# St. PIE I.

## XI. PAPE.

Marc-Aurele, & Ælius-Verus, *ensemble*.

ON n'est pas bien d'accord sur l'ordre de la Succession de Pie I. Quelques Anciens (*a*) le placent après Anicet. Il paroit que St. Jerôme (*b*) favorise cette opinion, en comptant Anicet pour le dixiéme Pape après St. Pierre: & on trouve le même ordre dans quelques vieux Indices. Cependant, l'opinion qui donne le premier rang à Pie est aujourd'hui mieux reçûë; & elle est fondée sur l'autorité d'Hegesippe (*c*), de St. Irenée (*d*), de Tertulien (*e*), d'Eusebe (*f*), d'Epiphane (*g*), des deux Nicephores

Succession de Pie I.

(*a*) *Onuphre Addit. ad Plat. Molanus, Not. ad Usuard.*
(*b*) *Annal Eccl.* ad an. 158.
(*c*) *Pagi, in Hygin.* §. 3.
(*a*) *Optat de Mileve, contr. Parm. lib.* 2. *St. Augustin, Epist.* 165.

(*b*) *Hieron. de Script. Eccl. in Hegesip.*
(*c*) *Apud Euseb.* lib. 4. c. 21.
(*d*) *Lib.* 3. c. 2. & 4.
(*e*) *Contr. Marc.* lib. 3.
(*f*) *Chronic. Hist.* lib. 4. c. 10.
(*g*) *Hæres.* 27.

An de J. C. 158.

res (h), & enfin sur le consentement unanime des Grecs & des Latins modernes. Outre qu'il y auroit de la folie à ne pas adherer au sentiment d'Hegesippe & de St. Irenée, qui ont été contemporains de Pie I. C'est aussi l'ordre qu'ont suivi Platine, le P. Pagi, & quelques autres.

Sa Naissance.

Il étoit Italien de Nation, natif d'Aquilée, & fils d'un nommé Rufin. On ne doute pas qu'il n'ait véçû saintement, & travaillé avec zéle à l'accroissement du Christianisme; mais, ses actions particulieres sont inconnuës. On lui attribue beaucoup de choses sans fondement. Tout ce qu'il y a de moins équivoque, c'est ce que dit le Pontifical, qu'il ordonna 18. Prêtres, 21. Diacres, & 12. Evêques. On dit qu'il tint le Siége de Rome l'espace de 10. ans, jusqu'en l'année 167. de Jesus-Christ, la cinquieme du regne des Empereurs Marc-Aurele & Ælius Verus. Je ne saurois adopter l'opinion de Mr. *Baillet*, qui, fondé apparemment sur l'autorité d'*Eusebe* (i), lui donne gratuitement 15. ans de Pontificat (k). Mais, il auroit dû prendre garde que l'Histoire d'Eusebe est en contradiction avec sa Chronique, où il ne compte que 10. ans depuis St. Hygin, jusqu'à l'Episcopat d'Anicet. Je ne crois pas que Pie I. ait souffert le Martyre, quoique le Martyrologe Romain moderne marque sa fête comme d'un Martyr, & que Baronius (l) ait tâché de nous le persuader. C'est dommage que ce savant Cardinal avance une infinité de choses, sans les prouver. Les Anciens, qui ont parlé de notre Saint Evêque, n'ont point sçû apparemment s'il avoit fini sa course par une mort violente; ce qui me confirme encore dans le sentiment qu'il est mort en Paix.

An de J. C. 167.

Durée de son Pontificat.

Il n'a pas souffert le Martyre.

Decrets qu'on lui attribue.

*Gratien* (m) parle de plusieurs Decrets sous le nom de Pie I. Mais, il faudroit avoir une forte dose de bonne-foi pour ne pas reconnoître leur supposition. Le *P. Pagi* a eu la simplicité de raporter (n) un de ces Decrets, pour prouver la Présence réelle du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Il appuie son sentiment sur l'autorité d'*Edmond Martene* (o). Mais, il y a beaucoup d'apparence, que les habiles Critiques de la Communion Protestante n'adopteront pas ses idées.

Hermas étoit un Visionaire.

Tout ce qu'on dit d'*Hermés*, ou *Hermas*, que l'on prétend être frere de Pie I. & Auteur d'un Livre écrit par le commandement d'un Ange, qui lui étoit, dit-on, apparu sous la forme d'un Pasteur, est assurement fabuleux. Cet *Hermas* étoit un Visionaire, qui, dans son Livre du *Pasteur*, dit beaucoup de choses inutiles, & d'autres fausses & supposées (p).

Lettres qu'on suppose à Pie I.

On attribue encore deux Lettres à St. Pie, écrites à Juste, Evêque de Vienne; mais, le *P. Labbe* croit, avec raison, qu'elles ne sont pas de lui; ce qu'il est aisé de prouver par la conformité du stile avec toutes les autres Piéces supposées qui se trouvent dans le Recueil des fausses Decretales. Outre

(h) *Nicephor. Episc. Const. in Chronic. Nicephor. Cal.* lib. 3. c. 25.

(i) *Hist. lib.* 4. *cap.* 10.

(k) *Vies des Saints.* 11. de Juillet.

(l) *Annal. Eccl. ad an.* 167. & dans ses Notes sur *le Martyrologe.*

(m) *Cap. de Consecrat. Dist.* 2. *& passim alibi.*

(n) *In Pio* §. 2.

(o) Lib. I. *de Antiq. Ecclesiæ Ritibus*, C. 5. *Art.* 5.

(p) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 146.

An de J. C. 167.

tre qu'il y a pluſienrs mots barbares, qui ne conviennent ni au tems ni à l'Evêque de Rome, comme ſont *perſeverabilis*, *miſſas agimus*, *primarches*. „ Pluſieurs auſſi, dit Mr. *Le Sueur* (*q*) ne ſauroient croire que le mot de „ *Miſſa*, *Meſſe*, dont il ſe ſert, fut encore en uſage, parcequ'il ne s'en voit „ point dexemple en aucun Auteur approuvé, que bien long-tems après: on „ doute auſſi, continue le même Auteur, qu'on donnât dès-lors le *Colobium* „ aux Evêques qu'on recevoit en leurs charges. D'autre côté, le Cardinal „ Baronius (qui le raporte) aſſure, qu'elles ont été trouvées ainſi dans les „ Archives de Vienne. La ſimple naïveté qui s'y trouve, & la conformité „ des choſes qui y ſont raportées avec l'Hiſtoire du tems, font croire à plu- „ ſieurs qu'elles ſont vraies. Pour moi, s'il m'eſt permis d'en dire mon „ avis, j'ai opinion qu'elles ont été écrites prémierement en Grec; & que „ comme les Evêques de Lion & de Vienne écrivoient alors communé- „ ment en cette Langue, comme cela ſe peut voir par leurs Lettres, & par „ leurs Livres, auſſi Pie écrivit à Juſte en Grec, le Grec lui étant plus fa- „ milier: mais, que ces Lettres ont été long-tems après mal traduites en „ Latin par quelqu'un qui les a accomodées au ſtile, & à la mode de ſon „ tems. „

Decretales ſuppoſées.

On fait paſſer ſous le nom de Pie I. deux Decretales plus viſiblement fauſſes encore que les deux Lettres dont je viens de parler (*r*). L'une eſt adreſſée à tous les fideles, & l'autre ſeulement aux Chrêtiens d'Italie. Aujourd'hui, on eſt tout accoutumé à regarder ces piéces comme indignes du St. Evêque dont elles portent le nom.

Marc-Aurele. — Ælius-Verus.

# ANICET,

## XII. PAPE.

An de J.C. 167.

JE ne trouve rien de plus mal imaginé, que la coûtume des Hiſtoriens qui s'accuſent mutuellement d'Erreurs groſſiéres par raport à la Chronologie. L'experience prouve que de tous les calculs, entre leſquels on remarque une prodigieuſe diverſité, il n'y en a peut-être pas un ſeul qui ſoit juſte. On en trouve une preuve ſenſible à l'égard de St. Anicet. Les Savans ont fait une infinité de recherches pour nous apprendre les commencemens, la durée, & la fin du Pontificat de ce St. Evêque; &, après tout, nous ſommes reduits à reconnoître que nous n'y voions rien d'aſſuré. On convient ſeulement qu'Anicet étoit originaire d'un petit Bourg de Syrie, & que ſon Pere ſe nommoit Jean, ſuivant le Pontifical de Damaſe. Dès le commencement de ſon Pontificat, il fut viſité par St. Polycarpe, Evêque de Smyrne, & Diſciple de St. Jean l'Evangeliſte (*a*). Ils agiterent enſemble pluſieurs Difficultez ſur des points dont ils demeurerent bientôt d'accord. Mais, il

Naiſſance d'Anicet.

(*q*) *Ubi ſupr.* ad an. 149.
(*r*) *Pagi*, *in Pio*. §. 3. *Baillet Vies des Saints*, 11. de Juillet, & divers autres.
(*a*) *Euſebe*, *Hiſt. lib.* 5. chap. 24---26.

An de J.C. 167.

Origine de la Dispute sur la celebration de la Fête de Pâques.

il n'en fut pas de même sur un point de très-petite importance, dont ils ne purent jamais convenir. Polycarpe, suivant l'usage des Asiatiques, & fondé sur l'exemple de St. Jean l'Evangeliste, & de St. Philippe, celebroit la Fête de Pâques, le 14. de la premiere Lune de l'année comme les Juifs. Mais Anicet, constamment attaché à la Tradition de son Eglise, ne la celebroit que le Dimanche d'après le quatorziéme. La tranquillité, dont l'Eglise jouissoit alors, faisoit prendre à l'Evêque de Rome des airs d'Autorité auxquels on n'étoit point accoutumé. Il vouloit obliger tous ceux qui étoient avec lui à le suivre dans cette pratique. Telle fut la premiére Violation des Usages établis par les Apôtres.

Cependant, St. Polycarpe tint ferme, & conserva les privileges de son Eglise, de maniére que St. Anicet communiqua avec lui, & qu'ils convinrent de suivre les usages établis de part & d'autre. Preuve evidente, qu'alors on étoit encore persuadé que la diversité de sentimens, par raport aux ceremonies exterieures, ne doit jamais alterer le repos des consciences, ni servir de pretexte pour attaquer la Doctrine reçûë: car la Discipline de l'Eglise doit être arbitraire; c'est-à-dire qu'il doit être permis à chaque Eglise de servir Dieu selon les Rites qu'elle juge les plus convenables à la Majesté de l'Etre suprême. Il paroit qu'on étoit convainçû de cette verité dans les premiers tems du Christianisme, & qu'on ignoroit alors ce que c'étoit que de rompre les Liens de la Charité pour des sujets qui ne rendent personne criminel devant Dieu.

Le Pontificat d'Anicet est illustre dans l'Histoire Ecclesiastique par les Heresies monstrueuses qu'il eut à combattre. La Doctrine de Basilide & de Carpocras, Chefs des Gnostiques, commençoit à faire des progrès, quoiqu'elle fut très-extravagante. Ils soutenoient, qu'on pouvoit s'abandonner à toute sorte de plaisirs. Que les femmes devoient être communes. Qu'il n'y avoit point de Resurrection de la Chair. Que Christ crucifié n'étoit qu'un fantôme. Qu'il étoit permis de sacrifier aux Idoles, & de renier la foi Chrêtienne en tems de Persecution. Je passe sous silence d'autres reveries aussi ridicules, que ces mêmes Personnes enseignoient. On juge bien qu'une pareille Doctrine donnoit de l'exercice au zele d'Anicet, qui vouloit preserver son Troupeau de la Contagion des Heresies. Mais, les actions particulieres de la vie de ce St. Evêque nous sont tout à fait inconnues.

An de J.C. 175.

Je raporte sa mort à l'an 175. de Jesus-Christ; &, selon cette Chronologie, il gouverna l'Eglise de Rome pendant 9. ans moins trois mois & quelques jours. Je ne crois pas qu'il souffrit le Martyre, quoique *Baronius* l'assure (*b*). Ce n'est que depuis le IX. Siécle environ, que les Auteurs se sont avisez de le qualifier Martyr (*c*). Ceux, qui seront curieux d'apprendre l'Histoire de ses Reliques, pourront consulter Mr. *Baillet*. Je ne veux point charger mon Histoire de ces sortes de Fables, à moins qu'il ne soit important de les refuter.

On dit (*d*) qu'il ordonna dix sept Prêtres, quatre Diacres, & neuf Evêques.

(*b*) *Annal. ad* ad an. 175.

(*c*) *Baillet*, *Vies des Saints*. 17. Avril.

(*d*) Voyez *Le P. Pagi*, *in Anicet*. §. V.

ques. On ajoûte qu'il ordonna que les Prêtres seroient rasés en rond sur la tête, en forme de Couronne. *Platine* (*c*) adopte cet Conte, & beaucoup d'autres †. Mais, le Cardinal *Baronius* veut que la Couronne des Prêtres soit d'Institution Apostolique. On lui attribue faussement une Lettre adressée aux Evêques de France (*f*); piéce, qui est copiée d'apres la 32. Lettre du Pape Leon (*g*).

An de J.C. 175.

La Couronne des Prêtres.

MARC-AURELE.

# SOTER.

## XIII. PAPE.

LE Pontifical nous apprend que SOTER étoit de Fondi, dans la Terre de Labour, & fils de Concordius. Les Sçavans ne sont pas d'accord sur le commencement, ni sur la durée, de son Pontificat. Tout ce qu'on sait bien sûrement de ce St. Evêque regarde sa charité envers les autres Eglises, & sur-tout envers les Confesseurs qui souffroient pour la cause de Jesus-Christ, soit dans les Prisons, soit dans les Mines.

An de J.C. 175.

Naissance de Soter.

Sa Charité.

C'étoit un usage établi du tems des premiers Evêques de Rome de faire des Collectes pour subvenir aux nécessitez des Pauvres (*a*). SOTER ne laissa point abolir une coûtume si pieuse. Denys, Evêque de Corinthe, nous donne une grande idée de sa charité dans une Lettre qu'il adresse à l'Eglise de Rome: „ Vous avez, dit-il (*b*), gardé cette coûtume d'user de „ benificence envers tous les fréres en diverses sortes, & d'envoier des se„ cours en beaucoup d'Eglises par tout le Monde, & vous observez la fa„ çon ancienne de vos Peres, en subvenant à la pauvreté des Indigens & „ fournissant aux nécessités des freres qui sont condamnés à travailler aux „ Mines: laquelle coustume SOTER, Vôtre bien-heureux Evêque, non „ seulement a gardée, mais aussi l'a augmentée, quand il a administré am„ plement les aumônes qui étoient destinées pour l'usage des fidéles, & quand „ embrassant d'une affection paternelle les pauvres freres qui sont retournez „ par repentance, il les a reçus humainement & benignement comme ses „ propres Enfans, & les a exhortés par Doctrines Salutaires. „ Il est honteux que l'usage de distribuer des Aumônes aux Pauvres se conserve chez les Protestans, & qu'il soit entiérement aboli dans notre Communion. Les Présens, qu'on fait aux Eglises, ne sont plus, comme dans les premiers tems, emploiés au profit de ceux qui sont dans la necessité. Aujourd'hui, les Ecclesiastiques, avec des Revenus immenses, se regardent comme les premiers Pauvres, & absorbent tout. Abus étonnant, & qu'il faudroit reprimer avec severité!

Usage des Collectes pour les Pauvres.

On

(*e*) *In Anicet.*

(†) Ces Contes ont raport à certaines Institutions qui sont beaucoup posterieures au tems d'Anicet. Nous en parlerons dans le tems où elles ont veritablement eu lieu.

(*f*) *Concil.* T. I. *pag.* 580.

(*g*) *Pagi*, *in Anicet.* §. 5.

(*a*) *Pagi*, *in Soter.* §. 1.

(*b*) Je me sers de la traduction de Mr. *le Sueur*, *Hist. de l'Eglise & de l'Emp.* ad an. 169. On trouve de beaux fragmens de cette Lettre dans Eusebe, *Hist. Liv.* IV. c. 23.

An de J. C. 175.

On prétend que SOTER s'opposa fortement aux *Montanistes* ou *Cataphryges*, dont l'Heresie faisoit des progrès sous son Pontificat. Quelques Anciens veulent même qu'il ait écrit contr'eux, & contre *Tertullien*. Mais, Mr. *de Tillemont* (c) n'est pas de cet avis, fondé, dit-il, sur ce que *Tertullien* ne se déclara pour la Secte des *Montanistes*, que long-tems après la mort de SOTER. Montanus, qui étoit Phrygien ou Mysien de Nation, & Chef de la Secte qu'on appelle des Montanistes, se disoit inspiré de l'Esprit de Dieu, d'une maniere beaucoup plus parfaite que ne l'avoient été les Apôtres. Il tomboit souvent en extase, & se mêloit de prophetiser, de même que Priscille & Maximille qui l'accompagnoient. Dans la Secte des Montanistes, les femmes administroient les Sacremens, & prêchoient. Ces Heretiques, condamnoient les secondes Noces, admettoient une distinction de viandes, & avoient trois Carêmes qu'ils observoient à la rigueur. Mais comme si tout cela n'eut pas suffi pour rendre Montanus & ses Sectateurs odieux, St. Jerôme l'a calomnié, en l'accusant d'avoir crû qu'il n'y avoit qu'une seule Personne dans la Divinité. C'est la Coûtume des Theologiens de grossir toûjours les Objets, aux dépens même de la Verité, pour noircir leurs Adversaires.

Sa mort.

Les Martyrologes marquent la fête de St. SOTER le 22. d'Avril comme d'un Martyr: en quoi ils ont été suivis par le Cardinal *Baronius* (d); & quelques autres; bien qu'il ne paroisse pas qu'il ait repandu son sang, ou qu'il soit mort dans la prison, ou le bannissement, pour Jesus-Christ. Il tint le siege, l'espace de 4. ans moins 12. jours.

An de J. C. 179.

Réglemens qu'on lui attribue.

On dit qu'il ordonna que les Prêtres seroient à jeun avant que de dire la Messe, & qu'il défendit aux Religieuses de toucher les Vases sacrés, & d'approcher de l'Autel pendant que le Prêtre celebre les Saints mysteres. Mais, tout cela paroit fabuleux. On lui attribue encore d'avoir fait une Loi, qu'une femme ne passeroit pas pour femme legitime, à moins que le Prêtre n'eut béni le Mariage, & que ses Parens ne l'eussent remise à son Mari (e). Les deux Epîtres, & quelques Decrets qu'on nous a donnés (f) sous son nom, passent, dans l'Esprit de tous les Savans, pour des ouvrages supposez (g). Enfin, on dit qu'il ordonna 18. Prêtres, 9. Diacres, & 11. Evêques.

MARC-AURELE. COMMODE.

# ELEUTHERE,

## *XIV. PAPE.*

Naissance d'Eleuthere.

SAint ELEUTHERE étoit Grec de Nation, & originaire de l'Epire. Nicopolis étoit sa Patrie, & son Pere se nommoit *Abundantius*. On dit

(c) *Tome* 2. *pag.* 501.
(d) *Annal. Eccl.* ad an. 179.
(e) *Platine*, *in Soter.*
(f) *Concil.* T. I. pag. 586. *& suiv.*
(g) *Pagi in Soter.* §. 2.

dit (*a*) qu'il avoit été Diacre de St. Anicet, & qu'il exerçoit cet emploi lorſque *St. Hegeſippe* vint à Rome. Au commencement de ſon Pontificat, il reçût la celebre Deputation des Martyrs de Lyon, au ſujet des *Cataphryges* ou *Montaniſtes* qui excitoient de grands troubles parmi les fideles de l'Aſie. St. Irenée, qui fut élû Evêque de Lyon à la place de St. Photin, fut chargé de porter à l'Evêque ELEUTHERE les Lettres qu'on lui adreſſoit, pour l'engager à s'oppoſer aux progrés de la nouvelle Hereſie des *Montaniſtes*. An de J.C. 179.

Quelques-uns ont crû qu'ELEUTHERE s'étoit d'abord laiſſé ſurprendre aux *Montaniſtes*, qui avoient un grand exterieur de pieté & de mortification. Mais, il ſemble qu'on l'ait pris pour le Pape St. Victor, ſon ſucceſſeur (*b*). Il trouva d'autres occupations dans le ſein de ſon Egliſe. *Blaſte* & *Florin*, qui avoient été Prêtres, & depoſez pour leurs erreurs, ſe ſouleverent contre la Doctrine reçûë, en adoptant l'Hereſie des Valentiniens, dont le Chef étoit Valentin, Philoſophe Platonicien. Cet Hereſiarque & ſes Sectateurs abuſoient des paroles de l'Ecriture, & condamnoient pluſieurs paſſages. Ils diſoient qu'il y avoit 30. *Eones* qu'ils regardoient comme des Dieux nez ſucceſſivement. Que toutes les plus grandes impuretez étoient permiſes, & que perſonne ne pouvoit atteindre à la perfection qu'il n'eut donné de l'Amour à quelque femme. Ils nioient la Reſurrection des plus imparfaits; &, dans leurs Aſſemblées, ils emploioient des mots barbares pour étonner les Auditeurs. Mais, pour revenir à Blaſte, il vouloit qu'on celebrât la Pâque le 14. de la Lune: il condamnoit même ceux qui en uſoient autrement que lui ſur ce point; & il fit un Schiſme auquel ELEUTHERE s'oppoſa vigoureuſement, en confirmant par un Decret la pratique de l'Egliſe d'Occident.

Si Lucius, Roi d'Angleterre envoia des Ambaſſadeurs au Pape Eleuthere.

On dit (*c*) que *Lucius*, qui regnoit alors en quelque endroit de la Grande-Bretagne, envoia une Ambaſſade à St. ELEUTHERE, pour lui demander quelqu'un par le moïen du quel il pût devenir Chrêtien. On ajoute (*d*) que le Pape Eleuthere lui accorda ce qu'il demandoit, & que les Bretons conſerverent la foi paiſiblement, juſques au tems de Diocletien. Mais je m'étonne que Mr. *Fleury*, & quelques autres (*e*), aient adopté ce Conte; & que Mr. *Baillet* (*f*) le prenant pour un fait réel, ſe contente d'en rejetter, comme fabuleuſes, les circonſtances de la converſion de *Lucius*: car, *Gregoire* le Grand fut le premier qui ſe mêla de convertir les Anglois, comme je le dirai dans ſa Vie. Je ne nie pourtant pas, qu'il n'y eût dès-lors, ou qu'il ne pût y avoir, des Chrêtiens dans la *Grande-Bretagne*. Mais dire qu'ELEUTHERE y envoia des Prêdicateurs, à la priere d'un Roi de ce Païs-là, c'eſt ce qui me paroit inſoutenable. (*g*).

Actions qu'on lui attribue.

On attribuë à St. ELEUTHERE d'avoir ſoutenu contre *Tatien*, qui vou-

(*a*) *St. Jerôme.*
(*b*) *Baillet*, *Vies des Saints.* 26. May.
(*c*) Bede, *lib. I. Hiſt. Gent. Anglor.* cap. 4. *Math. de Weſtminſt.* *Polydore Virgile*, &c.
(*d*) *Fleury*, *Hiſt. Eccl.* liv. III. §. 59.
(*e*) *Platine*, *le P. Pagi.*, &c.
(*f*) *Vies des Saints.* 26. de May.
(*g*) *Pictet*, *Theol. Chrêt.* T. III. pag. 180.

An de J.C. 179.

vouloit qu'on s'abstint de viandes, qu'il n'en faloit rejetter aucune. Si cela est, il faut convenir qu'on a bien reformé le Sistême des premiers Chrêtiens, & même des Apôtres, sur ce point (*h*). On ajoûte, sur l'autorité du Pontifical, qu'il ordonna 12. Prêtres, 8. Diacres, & 15. Evêques. La Lettre, qu'on nous donne sous son nom, & qui est adressée aux Provinces de la France, est assurément un Ouvrage supposé (*i*). Les premiers mots sont tirés de la 54. Epitre de St. Leon; & l'Auteur y a suivi la Vulgate, dans les citations du Nouveau Testament; ce qui prouve que c'est une piéce fort éloignée du tems de St. Eleuthere.

Lettre supposée.

An de J. C. 194.

Enfin, notre St. Evêque, aiant gouverné son Eglise avec beaucoup de prudence, l'espace de 15. ans & 23. jours, mourut en Paix, & fut enterré au Vatican, s'il en faut croire le Pontifical de *Damase*. Dans le Martyrologe moderne, & dans le Breviaire Romain, il porte la qualité de Martyr, & on lui en rend tous les honneurs dans l'Office de l'Eglise. Mais, c'est sans fondement. On prétend que son corps se conserve toûjours au Vatican, où l'on en fait grande solemnité: ce qui n'empêche pas que la Ville de Troie dans la Pouille ne se vante de le posseder aussi (*k*). Mais, ce n'est pas le premier Saint qu'on a multiplié.

PERTINAX. SEVERE.

# ST. VICTOR I.

## *XV. PAPE.*

VICTOR étoit Afriquain de Nation, & fils d'un nommé Felix. Il fit paroître beaucoup de zèle pour la Doctrine Apostolique. Un certain *Theodote*, qui, après avoir apostasié, étoit rentré dans le sein de l'Eglise, fut le Chef d'une nouvelle Secte qui fit du bruit vers les commencemens de ce Pontificat (*a*). Le Capital de sa Doctrine étoit d'enseigner que JESUS-CHRIST n'étoit qu'un pur homme; & ses Disciples eurent l'impudence de publier que l'Evêque VICTOR étoit de leur sentiment. Le zéle du Prélat detruisit bientôt cette calomnie. Il excommunia *Theodote* avec *Artemon* son Disciple, qui fit ensuite Secte à part (*b*). Il condamna en même tems les vieilles Erreurs d'*Ebion*, & de quelques autres Heresiarques qui sembloient vouloir renaître à la faveur de la Paix dont l'Eglise jouissoit.

Heresie de Theodote.

Condamnée.

Mais, ce St. Evêque ne pût se défendre des Artifices des *Montanistes*; car, l'Infaillibilité n'étoit pas encore établie. *Tertullien*, qui s'étoit déclaré pour ces Novateurs, assûre que l'Evêque de Rome commençoit à approuver les Propheties de Montan, & des deux Femmes *Priscille* & *Maximille* qui le suivoient (*c*).

Victor favorise les Montanistes.

Une autre Heresie s'éleva bientôt après dans l'Eglise. *Praxeas*, qui avoit con-

(*h*) Voyez la *I. Epitre de St. Paul à Timothée*, chap. IV.

(*i*) *Pagi, in Eleuth.* §. 2.

(*k*) *Baillet, Vies des Saints*, 26. de May.

(*a*) *Tertullien, Præscr.* c. 5. 7. 58.

(*b*) *Theodoret, Liv. 2. Epiphane, Hæres.* 54.

(*c*) *Tertullien in Prax.* c. 1.

contribué à la proſcription des Propheties de *Montan*, inventa le *Patripaſſianiſme*, qui ruinoit la diſtinction des Perſonnes en Dieu. VICTOR attaqua cette Hereſie. Il tint un Concile à Rome pour ce Sujet, & il la condamna (*d*). *Praxeas* reconnut ſon erreur. Il donna même ſa retractation écrite de ſa main, & l'acte en demeura entre les mains des Orthodoxes.

An de J. C. 194.

Hereſie de Praxeas condamnée.

La celebre Conteſtation touchant la Fête de Pâques s'eleva du tems de St. VICTOR. Juſqu'ici la difference des ſentimens & des uſages ſur ce point de Diſcipline n'avoit pas été capable d'alterer la Paix des Egliſes Chrêtiennes. Mais VICTOR, s'attribuant mal à propos un Droit de Superiorité ſur ſes freres, écrivit des Lettres vehementes qu'on appelleroit des Libelles dans notre Siécle, contre toutes les Egliſes d'Aſie (*e*); & il franchit tellement les bornes que les regles de la moderation lui preſcrivoient, qu'il les excommunia.

Diſpute ſur la celebration de la Fête de Pâque.

Conduite orgueilleuſe de Victor ſur ce point.

Quelque choſe qu'on puiſſe alleguer pour tâcher de juſtifier, ou d'excuſer le procedé de Victor, on ne peut nier qu'il n'ait deplû à beaucoup d'Evêques; & que ceux-mêmes, qui combattoient le ſentiment des Aſiatiques touchant la Pâque, ne crurent pas devoir adherer à ce que VICTOR faiſoit contr'eux (*f*). Et comme, en ce tems-là, les Evêques avoient aſſez de credit pour dire à ceux de Rome ce qu'ils penſoient de leur Conduite, *St. Irenée* le cenſura vivement dans une Lettre qu'il lui écrivit au nom des Chrêtiens des *Gaules*. Il s'étoit tenu pluſieurs Conciles ſur le Differend qui diviſoit les Egliſes d'Orient de celles d'Occident; & tous, à l'exception de celui d'*Epheſe*, avoient décidé que l'on ſe conformeroit, pour la celebration de la Pâque, à l'uſage reçû dans l'Egliſe de *Rome*. Enfin, *Anatole* de *Laodicée* (*g*), qui écrivoit environ quatre-vingts ans après cette Diſpute nous aſſure que *St. Irenée*, Evêque de Lion, appaiſa toute la Conteſtation; de ſorte que châcun s'en tint à la Tradition de ſon Egliſe. On ſe ſouffrit mutuellement dans cette diverſité juſqu'au tems du Concile de Nicée qui ordonna l'uniformité par tout.

Cenſurée par St. Irenée.

St. Victor vêçût encore quelques années depuis qu'il ſe fut rendu aux Exhortations, aux Remontrances, & aux Cenſures de quelques Evêques d'Occident. On peut raporter ſa mort à l'an 202. ou 203. *Baronius* (*h*), fondé apparemment ſur l'autorité de quelques Pontificaux, aſſure que le Martyre termina ſa vie. Mais, c'eſt un fait très-incertain; car, les Martyrologes du nom de St. Jerôme ne lui donnent que la qualité de Confeſſeur.

Mort de St. Victor.

*Saint Jerome* (*i*) a mis le Pape St. VICTOR au rang des Ecrivains Eccleſiaſtiques, parcequ'il avoit fait divers petits Traitez ſur la Religion & ſur la Diſcipline touchant la Pâque. Mais, les quatre Lettres qu'on lui attribuë

Ses Ecrits.

Lettres ſuppoſées.

(*d*) *Coll. Conc. t.* I. *coll.* 602.
(*e*) *Euſebe*, *Hiſt.* liv. 5. c. 24. *Baronius*, *Annal. Eccl.* ad an. 198. § 10. & 15.
(*f*) *Baillet*, *Vies des Saints*, 28. Juillet.
(*g*) Apud *Bucher. de Cycl.* 445.
(*h*) *Annal. Eccl.* ad an. 203.
(*i*) *De Script. Eccl.* c. 34.

An de J.C. 203.

tribuë sont supposées, comme les Savans en conviennent (*). Le P. *Labbe* dit (*k*) qu'elles sont écrites d'un stile moderne. On dit qu'il ordonna 4. Prêtres, 7. Diacres, & 12. Evêques. On lui attribue (*l*) d'avoir ordonné, qu'en cas de necessité, en quelque lieu que se trouvât un homme qui viendroit du Paganisme, il seroit bâtisé, soit dans un Fleuve, soit dans la Mer, soit dans un Etang, &c.

Reglement touchant le Batême.

## IDE'E,

### DES AFFAIRES POLITIQUES DURANT LE II. SIECLE.

Belles qualitez de Trajan.

ULPIUS TRAJAN, né en Espagne, fut adopté par *Cocceius Nerva* auquel il succeda. On ne sauroit disconvenir qu'il n'eut toutes les qualitez nécessaires à un grand Prince. Il étoit bien fait de corps & d'esprit. Il étoit sage, moderé, prudent, brave, & experimenté dans l'art militaire, sachant d'ailleurs très-bien commander en tems de Paix. Aussi le Sénat le loua-t-il pour sa douceur, sa liberalité, sa magnificence, son Amour envers la Republique, & pour la Gloire de ses Exploits. A l'imitation de *Nerva*, il jura que nul homme de bien ne seroit tué ou couvert d'ignominie par son ordre; & en donnant le poignard à Saburan, Chef de ses Gardes, il lui dit: *Reçoi cette Epée: si mes ordres sont justes, emploie-la à mon service: s'ils sont injustes, sers-t'en contre moi.* Il remporta deux Victoires signalées sur les *Daces*, & reduisit la *Dacie* en Province. Il chassa de l'Armenie *Cosroës*, Roi des *Parthes*: il s'empara de l'Assyrie, & vouloit aller jusques aux Indes. Il dompta les Juifs, & mourut à *Salinunte* en *Cilicie* (*a*). La Colomne qu'on érigea sur son Tombeau est fameuse. Tous les Curieux la connoissent sous le nom de Colomne *Trajane*.

Ses exploits.

Ses defauts.

Quoique TRAJAN eut de très-belles Qualitez, il avoit quelques défauts. On l'a accusé d'aimer le vin & la debauche, & il étoit extrémement superstitieux, ce qui ne convient point à un Prince; car, la superstition a toujours causé de grands desordres dans un Etat. On vit une preuve de la verité de cette Maxime, sous le Regne de TRAJAN, qui persecuta violemment les Chrêtiens. *Pline* le Jeune, étant alors Gouverneur de la *Bithynie*, & obligé, par le devoir de sa Charge, de persecuter les Chrêtiens, écrivit à l'Empereur une belle Lettre (*b*), dans laquelle il lui témoigne qu'on les accusoit faussement de divers crimes atroces; & lui demandoit de quelle maniere il devoit se conduire à l'égard de ces Innocens que les Edits du Prince condamnoient comme coupables. TRAJAN lui fit Reponse (*c*) qu'il ne falloit pas les rechercher; mais, que s'ils étoient accusez & convaincûs d'être Chrêtiens, il étoit à propos de les punir. On faisoit intervenir le

La Superstition est dangereuse.

Lettre de Pline le Jeune touchant les Chrêtiens.

Reponse de Trajan.

(*) *Pagi, in Victor.* §. 3. &c.

(*k*) *Conc.* T. I.

(*l*) *Platine, in Victor.*

(*a*) *Dion Cassius. Pline, lib.* 8. *Epist.* 4. *Eutrope lib.* 8. *Aurelius Victor. Orose lib.* 7. c. 12. *Xiphilin. Zonaras.*

(*b*) *C'est la* 97. *du X. Livre.*

(*c*) Cette Reponse se trouve à la suite de la Lettre de Pline que j'ai citée.

le crime d'Etat dans ces procedures, sous prétexte que l'Empereur avoit défendu les Assemblées, & que les Chrétiens violoient les Loix du Souverain.

An de J. C. 203.

*Tertullien* (*d*) tira tous les avantages possibles de la Reponse de l'Empereur à Pline le Jeune. Il en fait parfaitement sentir le ridicule: „ O jugement envelopé dans une nécessaire confusion & une ambiguité inexplicable, s'écrie-t-il ! Comment est-il possible d'accorder des choses si opposées? Il défend de rechercher les Chrêtiens, comme s'ils étoient innocens; & il commande de les punir, de même que des criminels. Il est clement, & use de severité: il dissimule & condamne en même tems. „ Tout ce qu'il ajoute est fort bien touché, & très-propre à couvrir les Païens de confusion, en les mettant en contradiction avec eux-mêmes. On conte (*e*) que dans la Persecution faite à l'Eglise sous le regne de TRAJAN, Simeon, fils de Cleophas, Evêque de Jerusalem, & St. Ignace, Evêque d'Antioche, souffrirent le Martyre. On ajoute (*f*) que cette Persecution dura jusqu'à la dixiéme année du regne d'ADRIEN; & qu'une infinité de Chrêtiens y perdirent la vie.

Remarques de Tertullien sur cette Reponse.

Martyre de Simeon & de St. Ignace.

ADRIEN surnommé Ælius, né d'une Cousine de TRAJAN, eut l'Empire par les artifices de *Plotine* qui fut depuis sa femme. Il étoit savant, surtout dans la Langue Greque; mais, on lui reproche d'avoir été trop inconstant. Au commencement de son regne, il brula pour 22. Millions cinq cens mille écus d'or d'Obligations, que le Peuple devoit au Thresor du Prince (*g*). Il visita les plus belles Provinces de l'Empire; & il fit élever dans la Grande-Bretagne un mur de quatre vingt mille pas le longueur avec des Forts pour mieux assurer les Garnisons Romaines contre ceux de l'Isle qu'on n'avoit pû soumettre. S'étant retiré à Tibur, il s'abandonna à la mollesse & à la cruauté (*i*); car il fit mourir plusieurs Personnes, ou par une violence ouverte, ou par des voies cachées. Le chagrin qu'il eut d'être incommodé d'une hydropisie le rendit furieux (*k*); jusques-là qu'il se seroit tué lui-même, si on ne l'on eut empêché. Il cherchoit la mort, & ne la pouvoit trouver. Ce Prince avoit de grandes vertus & de grands vices. Il étoit liberal, laborieux, civil, exact; maintenoit l'ordre & la Discipline, soulageoit les Peuples, rendoit la justice avec une application singuliere, & punissoit rigoureusement ceux qui ne s'acquittoient pas bien de leurs charges. Il composa plusieurs Ouvrages en vers & en prose. Nous avons encore quelques fragmens (*l*) de ses Poësies Latines, & il y a de ses Vers Grecs dans l'*Anthologie*. On trouve aussi dans les Commentateurs de Spartien (*m*) une des Epitaphes Latines que cet Empereur fit à l'honneur d'un Cheval de chasse

Adrien parvient à l'Empire.

Sa Liberalité extraordinaire.

Il s'abandonne à la mollesse, & à la cruauté.

Ses belles Qualitez.

Ses Ecrits.

(*d*) *Apologet.* chap. 2.
(*e*) *Eusebe, ex Hegesippo*, lib. 3. c. 32. & 36.
(*f*) *Idem, lib.* 4. c. 8.
(*g*) *Tillemont, Hist. des Emp.* T. II. pag. 408.
(*h*) *Aurelius Victor, in Cæsar.*
(*i*) *Lampridius, in Vita Heliogabali. Xiphilin, in Adrian.*
(*k*) Dans les *Catalecta Virgilii & aliorum* & dans Spartien.
(*l*) *Casaubon & Saumaise Comment. in Spart.*
(*m*) *Tillemont, Hist. d'Adrien. Bayle, Dict. Crit. Art.* Barcochebas.

An de J.C. 203.

Ses vices.

Il disperse les Juifs.

chasse qu'il avoit beaucoup aimé. Quant aux vices de ce Prince, il étoit cruel, envieux, jaloux de ceux qui excelloient dans les Arts, impudique au dernier point, superstitieux, & adonné à la Magie. Cependant, Adrien vint à bout de se faire déïfier, par un Decret du Sénat. Il appaisa les Guerres qui étoient commencées. Il battit les Juifs, Nation toujours opiniâtre; & on compte qu'il en périt jusques à 600000. Il leur defendit de regarder leur Patrie; desorte qu'ils étoient contraints de donner de l'argent pour y pleurer un jour seulement tous les ans (*n*).

Antonin élu Empereur.

Souffre les Adulteres de sa femme.

Ses belles Qualitez.

Ses Exploits.

Le Successeur d'ADRIEN fut *Titus Fulvius* ANTONIN, dit le *Pieux* *. Il épousa la fille de son Prédecesseur qui fut très-impudique. Ceux, qui prétendent qu'il fut surnommé *Pius*, à cause de sa douceur, se trompent à mon avis. Il y a beaucoup plus d'apparence que ce surnom lui fut donné parceque toutes les Religions lui étoient chéres (*o*). Il fut un mari commode, de la trempe de quelques-uns de nos jours, qui souffrent, à l'exemple de l'Empereur ANTONIN, les galanteries de leurs femmes sans murmurer. On dit (*p*) qu'il étoit beau, civil, sobre, complaisant, & liberal. Il avoit l'air grand, l'esprit net, les sentimens nobles, & l'humeur égale. Il gouverna si bien l'Empire, que sa reputation se repandit par-tout. Il disoit qu'il valoit mieux sauver un seul Citoïen, que de tuer mille Ennemis. Il vainquit les Peuples de la *Grande-Bretagne* (*q*), & il dompta les *Germains* qui se révoltoient. Il repoussa les Maures jusqu'au mont Atlas, & fit rentrer dans le devoir ceux d'Egypte & d'Achaie. J'indique à la marge (*r*) quelques Auteurs qui ont parlé de ce Prince.

Antonin le Philosophe parvient à l'Empire.

Souffre les Debauches de sa femme.

Ses Exploits.

Prend un associé pour le Gouvernement.

Debauches de L. Vérus.

*Marc-Aurele* ANTONIN, dit le *Philosophe*, étoit fils d'*Annius Verus* qu'*Adrien* fit adopter par Antonin le *Pieux*, auquel il succceda. Il possedoit la Philosophie à fond. Il epousa Faustine, fille de son Prédecesseur; &, quoique les Adulteres de cette Princesse ne fussent ignorés du Personne, il fut si bon, si complaisant, qu'il les dissimula. Les Historiens que je cite (*s*) nous apprennent qu'il triompha des Parthes, dompta Avidius Cassius qui s'étoit soulevé en Orient; subjugua les Marcomans & les Quades; établit à Athênes des Maîtres avec des gages pour y enseigner les sciences; battit les Scythes, & fit beaucoup d'autres belles choses. Il s'associa dans les penibles fonctions du Gouvernement, Lucius Antonius Verus qui avoit epousé Lucilla sa fille. Ce Coadjuteur de l'Empire étoit bien différent de Marc Aurele Antonin. Il n'aimoit que les plaisirs & la débauche, & il mourut avant son Beau-Pere, non sans soupçon d'avoir été empoisonné par Faustine sa Belle-Mere. C'est un miracle que le Gouvernement étant commun à deux

(*n*) C'est le sentiment de *Pausanias*.

* On a tort de rendre en François le mot de *Pius* par celui de *Débonnaire*. Il signifie *devot*, ou *superstitieux*, comme l'a remarqué Mr. de *Boulainvilliers* dans son *Hist. de l'anc. Gouver. de Fr.* T. I.

(*o*) *Julius Capitolinus*.

(*p*) *Rapin Thoyras*, *Hist. d'Anglet.* Edit. de Hollande, ad an. 138.

(*q*) *Aurelius Victor*, *in Cæsarib. Eutrop. Orosius*, &c.

(*r*) *Xiphilin*, *cap.* 71. *Julius Capitolinus. Pausanias in Arcad. Cassiodor. Aurelius Victor. Eutrope*, &c.

(*s*) *Eusebe*, *Chronic.* & *Hist. Eccl. Proem. lib.* 5. & *lib.* 4. c. 15.

deux Princes dont les inclinations étoient ſi contraires, l'ambition & la jalouſie n'aient point rompu leur intelligence. Mais, il en faut faire honneur à Antonin; qui, par ſes manieres honnêtes, obligea ſon Gendre à prendre plus de meſures dans ſa conduite par une juſte reconnoiſſance & par la crainte de lui déplaire. Sous le regne de ces deux Princes (†) l'Egliſe ſouffrit une quatriéme Perſécution, dans laquelle pluſieurs fideles furent couronnés du Martyre, & entr'autres les Martyrs de Lyon auſſi fameux dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, que dans nos Legendes.

An de J.C. 203.

Quatriéme Perſecution.

Quelques années après la mort de Verus, Antonin mourut auſſi. On ſoupçonna qu'il avoit été empoiſonné par des Medecins qui avoient voulu faire plaiſir à Commode ſon fils. Nous avons de ce Prince un Ouvrage excellent, & rempli de très-bons Préceptes.

Mort d'Antonin.

Lucius Commode Antonin occupa le Thrône après la mort de ſon Pere. Il fut le plus beau & le plus cruel de tous les hommes. Il avoit le corps bien proportioné, la taille extrémement avantageuſe; l'air grand & majeſtueux, les yeux doux & pleins de feu, les cheveux épais & d'un blond doré. Les Hiſtoriens (t), qui ont parlé de ce Monſtre, nous apprennent qu'il étoit fils de Fauſtine, & d'un Gladiateur. Dès l'age de 12. ans il fit paroître ſa cruauté, en faiſant jetter dans un fourneau le Maître du bain où il s'étoit baigné, parce que l'eau étoit trop chaude. Il ſe fit déferer les honneurs Divins; & il entretenoit dans ſes Palais trois cens garçons & trois cens filles pour ſes ſales voluptez. De ſon tems, les Maures, les Daces, les Pannoniens, les Germains, & les Peuples de la Grande-Bretagne furent domptez par ſes Generaux. Il ſurpaſſa Domitien & Caligula en cruauté, & Neron en Debauches infames. Un jour il expoſa aux Bêtes un homme qui avoit lû la Vie de Caligula écrite par Suetone (a). Les plus fideles Miniſtres du dernier regne furent maſſacrez: les plus vénérables Senateurs furent ſes victimes; & s'il trouvoit quelqu'un qui eut un gros ventre, il le faiſoit fendre par la moitié d'un ſeul coup, & prenoit plaiſir à voir ſes entrailles. La plupart de nos Moines, qui ſont aujourd'hui ſi gros & ſi gras, auroient mal paſſé leur tems ſous un tel Prince. Ils n'auroient pû éviter la mort, qu'en obſervant à la rigueur les Jeunes préſcrits par leurs Regles. Enfin, ce cruel Empereur n'épargna, ni ſa femme Criſpine, ni ſa ſœur Lucille. Cependant, les Chrêtiens jouirent de quélque repos ſous ſon regne (x). Il mangeoit quelquefois en habit de femme dans l'Amphitheatre. Il maſſacroit tous ceux qui l'épargnoient; il combattit ſept cens trente cinq fois; raporta de ſes Combats juſqu'à mille palmes, & ſe vanta d'avoir tué douze mille hommes de ſa main gauche. Enfin, après un regne trop long, quoiqu'aſſez court, eu égard au nombre des années, Marcia la plus conſidérable de ſes Concubines l'empoiſonna. Et, comme il rejettoit le poiſon qu'il avoit pris, il fut étouffé par un Athlete nommé Narciſſe (y).

Caractere de Commode.

Son impudicité.

Exemples de ſa Cruauté.

Ses exploits.

Sa mort.

Publius

(t) *Lampride, Xiphilin, Aurel. Victor, Eutrope, Oroſius, &c.*

(a) *Lampridius, in Commodo* cap. 10.

(x) *Euſebe, Hiſt. Liv.* 5. ch. 21.

(y) *Dion, in Commod.*

An de J. C. 203.

Pertinax lui succede.

Ses bonnes qualitez.

Sa Mort.

Publius Helvius PERTINAX, qui étoit de si basse naissance qu'on l'appelloit le *jouet ou la paume de la Fortune*, fut choisi par le Senat pour être Empereur après la mort de l'infâme Commode. On eut beaucoup de peine à lui faire accepter cet honneur. L'Histoire (z) nous apprend, qu'il donna ses soins à maintenir les Privilges du Senat; qu'il punit les Delateurs; qu'il proscrivit les Bouffons de Commode, & fit d'autres Reglemens utiles. Mais, voulant retenir les Troupes dans leur devoir, & remedier avec trop de précipitation aux desordres de la Milice, il fut assassiné par les Soldats.

Les Soldats vendent l'Empire.

Après le meurtre de PERTINAX, les Soldats lui couperent la tête, & l'aiant portée dans le Camp, ils firent monter sur le rempart quelques insolens, qui crierent que l'*Empire étoit à vendre*. Sulpicien, Beau-Pere de Pertinax, voulut l'acheter: mais, P. Didius Salvius Julien, qui étoit beaucoup plus riche, en offrit d'avantage. Il promit 600. écus à chaque Soldat: cependant, il ne put paier cette somme; & Severe étant entré en Italie à la tête de l'Armée de Hongrie, le Senat déclara Julien paricide & usurpateur, & le fit tuer. Spartien & quelques autres (a) parlent de lui.

SEPTIMIUS SEVERE. CARACALLA.

# ZEPHYRIN,

MACRIN. HELIOGABALE.

## *XVI. PAPE.*

An de J. C. 203.

Les Evêques de Rome usurpent une Autorité illicite.

LEs meilleurs & les plus saints Reglemens se corrompent toûjours avec le tems. C'est ce qui arriva dans l'Institution de l'Episcopat. Ce grand honneur (a) changea l'esprit de ceux qui en étoient revêtus, leur inspira de l'orgueil, & flatta tellement leur ambition, qu'à la fin ils se crurent plus grands Seigneurs que leurs Collegues. On remarqua sur tout ce changement à Rome, comme si cette Maîtresse du Monde ne pouvoit souffrir que des Rois & des Princes dans son sein. Les Evêques de Rome commencerent, vers la fin du second siécle, à s'attribuer sur les autres Eglises une Juridiction qui ne leur venoit pas des Apôtres. Dans le III. Siécle, nous verrons que l'Eglise avoit cessé d'être Vierge. Le premier Siécle de l'Eglise, étoit d'Or, pour me servir de l'expression du Cardinal de Lorraine (b); mais, à mesure qu'on s'est éloigné des tems Apostoliques, la corruption a toujours augmenté, jusqu'à ce qu'elle soit parvenuë au point où nous la voions aujourd'hui. Le Pape Victor ébaucha le grand Ouvrage du Despotisme sur les Consciences, & ses Successeurs ne negligerent aucune occasion de le perfectionner, comme nous le verrons dans la suite de cet Ouvrage.

Naissance de Zephyrin.

ZEPHYRIN, qui gouverna l'Eglise de Rome après St. Victor, étoit Ro-

(z) *Jule Capitolin. Xiphilin. Aurelius Victor. Herod. Liv. 2. Eutrope, Orose, Eusebe*, &c.

(a) *Xiphilin, Suidas. Herod. liv. 2. Zosime, liv. 1.*

(a) *Heydegger, Hist. du Pap.* pag. 18. & 19.

(b) C'est ce qu'il dit dans le fameux Colloque de Poissi.

Romain, & fils d'Abundius ou Abundantius, s'il en faut croire les Pontificaux. Les opinions sont fort partagées (c) sur le commencement de son Administration; &, dans cette diversité, je crois qu'il m'est permis de suivre le Cardinal Baronius (d) qui raporte l'élévation de Zephyrin à l'an 203. de Jésus-Christ. On dit que quelques-uns attribuent (e) à son élection l'apparition miraculeuse du St. Esprit sous la forme d'une Colombe, que l'Historien Eusebe a raportée à celle du Pape St. Fabien. Mais, cela paroît trop fabuleux (*).

An de J. C. 203.

Quelques Modernes (f) ont crû que St. Zephyrin se laissa surprendre aux Artifices des Montanistes, & que Praxeas le détrompa avant que de tomber lui-même dans l'erreur. Mais, nous n'adhérons pas à ce sentiment; car nous avons remarqué dans la Vie du Pape St. Victor, que c'est celui-ci qui favorisa l'Hérésie des Montanistes. Mr. Baillet (g) le croit aussi; &, quoi qu'il paroisse douter assez mal à propos de la vérité du récit de Tertullien, en supposant la réalité du fait, il croit qu'on devroit attribuer cette faute à Victor.

Sous le Pontificat de Zephyrin, la persécution redoubla par un édit de l'Empereur Sévére. L'Evêque de Rome, ne se sentant pas disposé au Martyre, se cacha pendant l'orage (h), & ne réparût que quand le calme eut succedé à la tempête. Alors, il témoigna un grand Zéle contre les Hérétiques: il excommunia les Montanistes, & sur tout Tertullien qui avoit embrassé le parti de ces Novateurs. La chûte de ce grand homme fit, selon toute apparence, beaucoup de peine à Zephyrin. Outre la perte que l'Eglise faisoit, on attribua (i) la cause de son Changement aux mauvais traitemens & à la jalousie des Ecclesiastiques de Rome contre lui; ce qui devoit faire une peine infinie à l'Evêque de cette Ville, vû que la mauvaise réputation, que son Clergé s'étoit acquise par cet endroit, ne pouvoit manquer de remonter jusqu'à lui. On croit pourtant (k) que le Troupeau confié aux soins de Zephyrin étoit alors aussi florissant qu'il eut jamais été; & on n'aura guere lieu d'en douter, si l'on fait attention à la belle peinture qu'en a faite Minucius Felix (l) célébre Avocat Romain, auquel on peut s'en raporter avec d'autant plus de fondement qu'il vivoit alors dans le sein de cette Eglise, à moins qu'on ne voulut dire qu'il étoit, par cela même, intéressé à donner de grandes idées des plus petites choses.

La persécution devient plus violente.

Zephyrin excommunie les Hérétiques.

Etat de l'Eglise de Rome sous son Pontificat.

Origene, qui étoit fugitif pour la foi Chrêtienne, vint à Rome sous le Pontificat de Zephyrin (m), & il y fut très-bien reçû. On ne sait rien de plus particulier des actions de notre St. Evêque, si ce n'est qu'il recevoit en grace les Adulteres qui temoignoient du regret leurs fautes. Tertullien, qui étoit

Origene vient à Rome.

Zephyrin ouvre l'Eglise à tous les Pecheurs penitens.

(c) Voyez le *P. Pagi*, *in Zephir. Papebroch*, *Conat.* 16. *Tillemont.* Tom. III. pag. 23. &c.
(d) *Annal. Eccl.*
(e) *Rufin*, *Liv.* 9. c. 21.
* Lisez la Vie de St. Fabien, 21. Pape.
(f) *Papebrock*, *Conat.* Le *P. Alexandre* *Sec.* 3. *Diss.* 1. *Tillemont*, T. III. p. 75.
(g) *Vies des Saints.* 26. Août.
(h) *Pagi*, *in Zephyr.* §. I.
(i) *St. Jerome*, *Vir. ill.* c. 13.
(k) *Baillet*, *Vies des Saints.* 26. Août.
(l) *Dial. Octav.*
(m) *Eusebe*, *Liv.* VI. c. 14.

An de J.C. 203.

étoit irrité contre lui, accusa (*n*) Zephyrin de mollesse & de relâchement dans la Discipline, lui reprochant qu'il avoit tort de traiter avec tant de bonté les Adulteres, & de fermer l'entrée de l'Eglise aux Idolâtres & aux Homicides, quoique les premiers fussent plus coupables que ceux-ci. Jean Morin (*o*) accuse Tertullien d'imposture, & soutient que Zephyrin recevoit en Grace les homicides & ceux qui avoient sacrifié aux Idoles. Mais, ce sentiment a été refuté par un autre Ecrivain (*p*).

Conte d'un Heretique fouetté par les Anges.

On dit que, vers la fin du Pontificat de Zephyrin, un Confesseur nommé Natalis, qui, par un mouvement d'avarice, avoit embrassé le parti des Theodotiens, fut rudement fouetté pendant toute une nuit par les Saints Anges. On ajoute (*q*) que le lendemain matin Natalis, couvert d'un sac & la cendre sur la tête, vint se jetter aux pieds de Zephyrin qui le reçut dans la Communion de l'Eglise. Le P. Pagi (*r*) raporte une partie de cette Histoire, mais il en oublie le meilleur, qui est le Conte du fouet. Mr. Baillet (*s*), plus exact, a raporté pieusement cette Fable; & c'est ce qu'il appelle une *Histoire remarquable*.

Ecrits qu'on lui suppose.

Les Pontificaux, qui ont été suivis par quelques Auteurs, attribuent à Zephyrin des Decrets & des Lettres, qui ne sont point de lui (*t*). On veut qu'il ait ordonné qu'on se serviroit d'un calice de verre pour la consecration, & fait en quatre Ordinations, 13. Prêtres, 7. Diacres, & 13. Eveques. On ne convient, ni du jour, ni même de l'année, de sa mort; & quoique l'Eglise lui décerne les honneurs du Martyre, on doute, avec raison, qu'il ait repandu son sang pour la foi Chrêtienne. On suppose qu'il est mort en Paix vers l'an 220. ou 221, & qu'il fut enterré dans le Cimetiere de Callixte sur le chemin d'Appius, d'où ses reliques (*u*) furent transportées dans une des Eglises de la Ville. On lui donne (*x*) dix-huit ans de Pontificat.

An de J.C. 220. ou 221.

Sa Mort.

Heliogabale. — Alexandre Severe.

# CALLISTE I.

## *XVII. PAPE.*

An de J.C. 221.

CALLISTE, ou *Callixte*, comme la plûpart des Anciens le nomment, étoit Romain, fils de Domitius. Il fut choisi pour gouverner l'Eglise de Rome à la place de St. Zephyrin. Il appliqua tous ses soins à bien profiter du calme dont l'Eglise jouïssoit sous le regne d'Heliogabale, Prince, qui, uniquement occupé de ses Debauches, ne s'avisoit pas de perdre un moment de plaisir pour persecuter les Chrêtiens. La mort de ce Prince augmenta bientôt après la tranquillité de l'Eglise, & les Chrêtiens commen-

Paix de l'Eglise.

(*n*) *Lib. de Pudicit.*
(*o*) *Lib. 9. de pœnitentia.* c. 20.
(*p*) *Edmond Martene, lib. I. de Antiquis Ecclesiæ Ritib.* c. 6. Art. 2. n. 3.
(*q*) *Eusebe, Liv.* 5. c. 28.
(*r*) *In Zephyr.* §. I.
(*s*) *Vies des Saints.* 26. Août.
(*t*) *Pagi, in Zephyr.* §. 2.
(*u*) *Papebroch, Conat.* p. 26.
(*x*) *Eusebe, Chronic. & liv.* 6. c. 15.

An de J.C. 221.

mencerent à jouïr de l'exercice public de leur Religion. Alexandre Severe leur procura cet avantage; car, il souffroit volontiers les Chrêtiens, il aimoit leur Discipline, & la plûpart de leurs maximes. C'est ce qui fut remarqué par les Paiens; & un de leurs Auteurs (*a*) nous apprend, que dans une contestation qui survint entr'eux & les Cabaretiers de la Ville de Rome au sujet d'un endroit que ces derniers vouloient avoir pour en faire un lieu de Debauches, & ceux-là pour faire leurs Assemblées de Religion, l'Empereur l'adjugea aux premiers, quoiqu'on lui eût dit qu'ils l'avoient usurpé sur le Public. Je ne trouve rien que de fort probable dans le sentiment de ceux qui disent que St. Calliste fit bâtir une Eglise en cet endroit; mais, je ne saurois croire qu'il la dedia à la Ste. Vierge, comme Platine (*b*) le dit, fondé sur l'autotité du Pontifical de Damase, car l'usage de dedier les Eglise aux Saints n'étoit pas encore introduit.

Cimetiere de Calliste.

L'Ouvrage le plus connu de ceux qu'on attribue à notre St. Evêque est le fameux Cimetiere qui porte son nom, & dont il est si souvent parlé dans les Martyrologes & dans nos Legendes. C'est le plus grand & le plus renommé de ceux qui sont autour de Rome. On prétend qu'on y a enterré jusqu'à cent soixante & quatorze mille Martyrs, & quarante six Papes. Quelques-uns croient, avec assez de fondement (*c*), qu'il subsistoit depuis long-tems, mais qu'on lui a donné le nom de St. Calliste, par ce que ce St. Evêque l'avoit aggrandi. Je croirois plutôt que c'est parce qu'il y fut enterré, ou peut-être parce qu'il fut le premier qui y fit mettre les corps des Chrêtiens pêle-mêle avec ceux des Payens; car, un Auteur judicieux (*d*) prétend que les Chrêtiens n'eurent des Cimetieres en propre, que vers le cinquiéme Siécle.

Du Jeune des quatre-tems.

On ne sait rien de plus particulier des actions de Calliste; car, tout ce qu'on lui attribuë est justement suspect de fausseté à ceux qui en veulent juger sans préocupation. On dit qu'il établit le jeune des quatre-tems. Mais on ne trouve aucune trace de cet usage avant le Pontificat de Leon, qui vivoit sur la fin du V. Siécle. Du moins, les Protestans le pretendent ainsi (*e*): & j'avoue de bonne-foi que toute la Theologie ne me fournit aucune raison satisfaisante pour leur prouver le contraire.

Reglemens qu'on lui attribue.

On dit encore (*f*) que Calliste défendit de recevoir, contre les Ecclesiastiques, des accusations portées par des gens décriés, suspects, ou ennemis des accusez. Sage précaution, qui est fort éloignée de l'usage des Inquisiteurs de la foi. On ajoute que notre St. Pape regardoit comme Heretiques ceux qui prétendoient que les Prêtres ne pouvoient plus exercer les fonctions Pastorales après être tombés dans quelques crimes dont ils auroient même fait penitence. Cette opinion étoit trop rigide; &, s'il est vrai que St. Calliste ait empêché qu'elle ne fut reçûë, les Ecclesiastiques de nos jours lui ont de grandes obligations.

Enfin,

(*b*) *In Callixto. Le P. Pagi* le dit aussi.
(*c*) Voyez *Rom. subter.*
(*d*) *Burnet*, *Voyag. d'Ital.*
(*e*) *Pictet*, *Theol. Chrêt.* Tome II. pag. 201.
(*f*) Voyez *Platine*, *in Callixto.*

An de J. C. 226.

Sa Mort.

Enfin, on dit que dans cinq Ordinations, Calliste fit 16. Prêtres, 4. Diacres, & 8. Evêques. Mais, ce qu'on dit (g) de sa mort n'est pas au-dessus du doute; car, ses Actes qui nous apprennent, qu'après avoir été long-tems en prison, il fut precipité par une fenêtre dans un Puits qu'on voit encore à Rome: ces Actes, dis-je, sont très-peu dignes de foi (h). Le lieu de sa sepulture n'est pas connu, quoiqu'on dise qu'il fut enterré dans le Cimetiere de Calepode sur le chemin d'Aurele. On suppose qu'il mourut en 226. après avoir gouverné l'Eglise de Rome l'espace de 5. ans, 1. mois, & quelques jours.

Fausses Decretales qu'on lui attribue.

Les deux Decretales ou Lettres qu'on attribue à St. Calliste sont supposées (i). L'une est adressée à un certain Evêque nommé Benoît, & commence par les mêmes termes de la 9. Lettre du Pape Gelase; & l'autre est adressée à tous les Evêques des Gaules.

ALEXANDRE SEVERE.

# URBAIN I.

## *XVIII. PAPE.*

An de J. C. 226.

URBAIN étoit, dit-on, Romain de naissance, fils d'un des premiers Seigneurs de la Ville nommé Pontien. On est d'accord sur l'ordre de sa Succession; mais, on ne convient, ni du commencement, ni de la fin, ni des années, de son Pontificat.

Pieté de l'Empereur.

Tandis qu'Urbain gouverna l'Eglise de Rome, les Chrêtiens ne furent persecutez qu'à l'insçu de l'Empereur, par la malice des Magistrats; car Alexandre Severe qui regnoit alors étoit bien éloigné de faire la Guerre aux fideles. Il les favorisoit visiblement (a); & il ne se conduisoit que par les conseils de sa Mere Mammée, qui étoit Chrêtienne. Il mettoit l'Image de Jesus-Christ dans son Cabinet, au rang des grands Hommes pour lesquels il avoit de la veneration, & il avoit eu la pensée de le faire recevoir au nombre des Dieux de l'Empire. Urbain profita des bonnes dispositions de ce Prince, fit un grand nombre de conversions, & étendit le Christianisme jusques dans la Maison même de l'Empereur.

Urbain refuse d'offrir de l'encens aux faux Dieux.

Cependant, (b) un autre Urbain, qui étoit alors Préfet de Rome, ennemi juré du nom Chrêtien, ordonna à nôtre St. Evêque d'offrir de l'encens au Dieu Mars; mais, il cracha contre l'Idole, ce qui lui attira de cruels traitemens; mais on ne sait s'il souffrit le Martyre. On n'en douteroit pas, si l'on pouvoit s'en raporter aux Actes tirez du Vatican (c), & qu'on suppose avoir été dressez par les Notaires de l'Eglise Romaine contemporains de notre St. Evêque. On marque, dans ces Actes, la Prison, les souffran-

(g) *Pagi, in Callixt.* §. 2.
(h) *Baillet, Vies des Saints* 14. Octobre.
(i) *Pagi, in Callixt.* §. 2.
(a) *Lampridius, Vita Alex. Sever. Eusebe, Liv.* 6. ch. 28.
(b) *Marian. Scot. Sabellic. Nauclerus, Baleus, &c.*
(c) *Bollandus* les à produits.

frances, la genereuse Confession, & enfin le Martyre de St. Urbain, avec celui de plusieurs autres que son exemple & ses exhortations porterent à souffrir la mort pour la foi. Mais, s'ils ne sont pas absolument faux, ils se trouvent tellement corrompus, & si remplis de fautes, que l'on ne peut s'assurer de rien sur leur Autorité (*d*). Neanmoins, l'Eglise decerne à ce Pape les honneurs du Martyre, suivant quelques anciens Sacramentaires, & le Martyrologe moderne qu'elle a adopté, quoique la plûpart des anciens Calendriers & Martyrologes ne lui donnent que le titre de Confesseur-Pontife. Quoiqu'il en soit, on raporte (*e*) sa mort l'an 233. de Jesus-Christ, qui concourt avec le dixiéme de l'Empire d'Alexandre Severe. Suivant ce calcul, il ne tint le siege que l'espace de 6. ans & 7. mois. Mais d'autres (*f*) lui donnent, avec peu de fondement, neuf ans de Pontificat. On dit, sur l'autorité du Pontifical Romain, qu'il fut enterré dans le Cimetiere de Pretextat, sur le chemin d'Appius.

An de J.C. 226.

Sa Mort.

An de J.C. 233.

On raporte qu'en cinq fois Urbain créa 2. Prêtres, 5. Diacres, & 8. Evêques, & qu'il introduisit dans l'Eglise les vases d'argent. Si ce fait est veritable, il met la conduite de notre St. Evêque en grande opposition avec celle d'Alexandre Severe qui ne pouvoit souffrir ni or, ni argent, dans les Temples des Idoles, & qui disoit avec raison, que *l'or ne pouvoit être d'aucune utilité dans la Religion* (*g*).

Actions qu'on lui attribue.

On dit encore que St. Urbain accepta les Fonds & les Metairies que les Chrêtiens lui venoient offrir, & qu'il les appliqua au profit des Ecclesiastiques, de telle sorte pourtant que les revenus étoient proportionés aux fatigues des Ministres de la Religion. C'est à cela qu'on raporte l'origine du temporel des Ecclesiastiques. Mais, il seroit à souhaiter qu'un tel usage ne se fût jamais introduit dans l'Eglise: on voit aujourd'hui que ceux, qui s'acquitent de leur devoir avec la plus scrupuleuse exactitude, sont d'ordinaire les plus mal recompensez. La plûpart des Prêtres seculiers, qui sont chargés du soin d'une nombreuse Paroisse, sont obligez de se contenter d'une maigre Portion congruë, tandis que les Moines possedent des biens immenses.

Reçoit des biens fonds.

La Lettre qu'on attribue à St. Urbain est manifestement supposée (*h*).

ALEXANDRE SEVERE. MAXIMIN.

# PONTIEN,

## *XIX. PAPE.*

An de J.C. 233.

Les principaux Auteurs (*a*) qui parlent de PONTIEN nous apprennent qu'il étoit Romain de Naissance, fils de Calpurnius. Il gouverna son Egli-

Naissance de Pontien.

(*d*) *Baillet*, *Vies des Saints*. 25. May.
(*e*) *Baronius*, *Annal. Eccl.* ad an. 233.
(*f*) *Eusebe*, *in Chronic.*
(*g*) C'est un mot de Perse: *in sacro quid facit Aurum ?* Lampridius nous apprend cette particularité, *in Vit. Alex. Severi.*
(*h*) *Pagi*, *in Urban.* §. 2.
(*a*) *Eusebe*, *Hist. Eccl.* Liv. 6. c. c. 27. & dans sa *Chronique*, n. 22. 50. *Anastase* le Bibliothecaire. & les *Concil.* T. I. pag. 6. 23.

An de J.C. 233. Eglise pendant quelque tems avec assez de tranquillité. Mais, il fut troublé dans les fonctions de son Ministere, par les Ennemis du Christianisme, qui vinrent à bout de le faire releguer en Sardaigne, Païs que l'on avoit choisi à Rome pour le bannissement de ceux dont on vouloit se defaire; car, il falloit y être né pour y pouvoir vivre, tant l'air étoit mal sain. Il ne voulut pas laisser son Eglise sans Conducteur; &, afin que les fideles de Rome fussent en droit de se choisir un autre Evêque, il donna sa demission. Ce fut l'Empereur Alexandre Severe qui le relegua, non pour cause de Religion, car il n'étoit point Persecuteur, mais parcequ'il s'étoit laissé surprendre aux artifices & aux calomnies des Ennemis de Pontien (*b*). De sorte que l'on croit que notre St. Evêque ne gouverna que quelques mois. On dit que l'Empereur Maximin aiant suscité une affreuse Persecution contre l'Eglise, St. Pontien y fut couronné du Martyre, étant expiré sous les coups de bâton qu'on lui donna. Les Pontificaux lui attribuent d'avoir fait 6. Evêques & 5. Diacres en deux Ordinations. Les deux Lettres qu'on produit sous son nom, & dont l'une roule sur l'honneur qu'on doit rendre aux Prêtres, sont visiblement supposées.

Son exil.

An de J.C. 237.

Il abdique l'Episcopat.

Persecution de Maximin.

Femme possedée du Diable.

Du reste, je ne sais quel cas on doit faire d'une Histoire qu'on pretend être arrivée de son tems. Il y eut, dit-on, en Cappadoce une femme possedée du Diable, qui contrefaisoit la Prophetesse, & qui seduisit, par de faux miracles, plusieurs fideles qui la crûrent une Sainte. Un Prêtre nommé Rustique, & un Diacre, se laisserent surprendre à ses prestiges. Elle eut la hardiesse d'administrer le Bateme & l'Eucharistie avec les mêmes ceremonies qui s'observoient dans l'Eglise. Mais, un homme d'une singuliere Pieté soutint publiquement que c'étoit une trompeuse, qui étoit possedée du Diable; ce qu'il fit reconnoitre au Peuple (*c*).

MAXIMIN.

# ANTEROS.

## *XX. PAPE.*

An de J.C. 237.

Election d'Anteros.

QUoique Pontien eut abdiqué l'Episcopat, comme je l'ai dit dans sa Vie, les fideles de Rome avoient tant de respect & tant d'attachement pour lui, qu'ils refuserent d'élire un autre Evêque de son vivant. Mais, après sa mort, ils procederent à l'election, & choisirent pour la conduite de leur Eglise ANTEROS, Grec de Nation, fils d'un nommé Romulus. On regarde ce Pape comme le premier Auteur du Martyrologe. Du moins, on ne doute point (*a*) qu'il ne s'appliquât d'une façon extraordinaire à recueillir les Actes des Martyrs, pour les conserver dans les Eglises. Tandis qu'il étoit occupé de ce soin, la persecution qui continuoit avec fureur ne l'épar-

Sa Mort.

(*b*) Pagi, *in Pontian.* §. 1.
(*c*) *Firmilien*, *Epist. ad Cyprian.*
(*a*) Voyez *Eusebe*, *Hist. Eccl.* Liv. 6. ch. 27. *Chron.* n. 2253. *Platine. Concil.* T. I. p. 629. &c.

pargna pas; car, on croit qu'il souffrit le Martyre, l'an 238., après avoir gouverné son Eglise pendant un mois seulement. Un savant Moderne (*b*) doute, que St. Anteros ait repandu son sang pour la foi Chrêtienne ; mais il n'allegue aucune raison qui puisse autoriser ses doutes à cet égard.

An de J.C. 238.

La Lettre, qu'on attribuë à notre Saint, n'est pas de lui (*c*); & je ne sais si l'on doit ajouter foi à ceux (*d*) qui veulent qu'il ait permis aux Evêques de quitter leurs Eglises pour en prendre d'autres, non pour leur utilité particuliere, mais par necessité ou pour le bien de la Religion. Et quand cela seroit veritable, je ne croirois pas qu'ils eussent recouru à l'Evêque de Rome pour autoriser ces changemens; car alors la Juridiction des Papes étoit renfermée dans les bornes de leur Diocese. Quoiqu'il en soit, cet usage est aujourd'hui très-commun: mais, la plûpart de nos Prelats ne briguent pas de nouveaux Evêchez en vuë de la Religion. C'est la derniere de leurs pensées. Ils ne s'informent pas combien ils ont d'Ames à conduire dans le chemin du Salut; mais, ils savent jusqu'au dernier soû combien un tel Evêché peut leur donner de Revenus; combien il pourront avoir de Domestiques, de Chevaux de Carosses, de Chiens de Chasse, &c. Que ces pensées sont indignes de la Majesté, & de la Sainteté, de l'Episcopat!

Ecrits supposés.

Ambition des Evêques.

On dit encore (*e*), sur la foi des Pontificaux, qu'Anteros établit un Evêque à Fondi dans la Terre de Labour.

MAXIMIN. GORDIEN. — PHILIPPE. DECIUS.

# FABIEN.

## XXI. PAPE.

HUit ou treize jours après la mort de St. Anteros, FABIEN, que l'on croit avoir été Romain (*a*), ou du moins Italien de Naissance, fils de Fabius, fut élû à sa place, d'une façon miraculeuse, s'il est permis de s'en raporter à Eusebe (*b*), & aux Modernes (*c*) qui l'ont suivi. Ils disent que Fabien avoit quitté la Campagne avec quelques autres pour venir à Rome après la mort d'Anteros. Comme les fideles étoient assemblés dans l'Eglise pour l'élection d'un Evêque, on proposoit plusieurs Personnes considerables, mais on ne pensoit point à Fabien, quoiqu'il fut present. Tout à coup, un Pigeon blanc volant d'enhaut vint s'arrêter sa tête. Les fideles, se souvenant que c'étoit la forme que le St. Esprit avoit prise au Batême de Jesus-Christ pour se manifester aux hommes, crurent que Dieu leur marquoit par ce signe quelle étoit sa volonté, & son choix. Aussi-tôt, ils se mirent à crier tous d'une voix, que Fabien devoit être leur Evêque, & il fut porté sur le Siege Episcopal,

Election miraculeuse de Fabien.

(*b*) *Baillet*, *Vies des Saints*. 3. Janvier.
(*c*) *Pagi*, *in Anter*. §. 2.
(*d*) *Platine*, *in Anter*.
(*e*) *Pagi*, *in Anter*. §. I.
(*a*) C'est le sentiment le plus suivi, quoique *Pictet* ait crû qu'il étoit Grec de Nation. *Theol. Chret.* T. III. pag. 181.
(*b*) *Hist. Eccl.* Liv. VI. ch. 22.
(*c*) *Fleury*, *Hist. Eccl.* Liv. VI. §. 6. *Baillet*, *Vies des Saints*. 20. Janvier. *Baronius*, *Annal. Eccl.* ad an. 238. §. VI. *Pagi*, *in Fabian*. §. I. &c.

An de J.C. 238.

copal, ſans autre formalité que celle de l'impoſition des mains. On ne s'étoit pas encore aviſé de ſe proſterner devant l'Evêque de Rome immediatement après ſon election, ni de lui baiſer les pieds.

Ses ſoins pour recueillir les Actes des Martyrs.

On lui attribue (*d*) d'avoir établi ſept Sous-Diacres & Notaires pour rediger par écrit l'Hiſtoire des Martyrs, qu'Anteros avoit fait commencer; & d'avoir fait bâtir quelques Oratoires dans les Cimetieres. Tout cela eſt aſſez probable. Mais qu'il ait ordonné (*e*) que le St. Chrême ſeroit rafraichi tous les ans le Jeudi Saint, & que celui de l'année precedente ſeroit brulé dans l'Egliſe, c'eſt un fait dont il très-permis de douter.

Il eſt loué par St. Cyprien.

L'Antiquité ne nous a rien conſervé d'important ni de certain de ce que Fabien fit dans l'adminiſtration de ſa charge. Mais, à en juger par les éloges que St. Cyprien (*f*) nous en a laiſſez, on doit ſe perſuader que ſa conduite fut toute ſainte, & ſon zele ardent pour l'accroiſſement de l'Egliſe. C'eſt ce qu'il fit paroître contre Privât Evêque de Lambeſe, homme d'une conduite ſcandaleuſe, & d'une Doctrine très-pernicieuſe, qu'on avoit condamné en Afrique dans un Concile de 90. Evêques. On ne ſait point en quoi conſiſtoit l'Hereſie de Privat. Elle fut éteinte avec lui; & j'eſtime (*g*) que ce ſeroit un grand bien, ſi l'on ignoroit de même la plûpart de celles de l'Antiquité que les Hiſtoires nous raportent. On ſait ſeulement (*h*), que Privat fut notté en termes très-ſeveres, par les Lettres du Pape Fabien & de Donat Evêque de Carthage. L'Egliſe de France ſe croit redevable (*i*) d'une partie de ſes lumieres aux ſoins infatigables de nôtre St. Evêque, par la Miſſion Apoſtolique de quelques Saints Perſonnages qu'il envoia prêcher la foi dans les Provinces de ce Royaume.

Condamnation de Privat, Eveque de Lambeſe.

Fabien envoie des Miſſionaires en France.

L'Empereur Philippe n'étoit pas Chrêtien.

On croit, ſur le raport d'Euſebe (*k*), que l'Empereur Philippe & ſon fils étoient Chrêtiens; & les Actes du Martyre de St. Pontien affirment que l'Evêque Fabien batiza ces deux Princes. Beaucoup de ſavans Modernes (*l*) ont donné dans cette erreur, & ont prétendu fonder leur opinion ſur le témoignage de St. Jerôme (*m*), de Paul Oroſe (*n*), & de Vincent de Lerins (*o*). Mais, il n'eſt pas vraiſemblable que les Soldats, les Grands, & les autres Sujets de l'Empire euſſent ſouffert Philippe, s'il eut été Chrêtien. Et, pour ne parler que du Senat qui étoit tout compoſé d'Ennemis jurez du Chriſtianiſme, eut-il mis ce Prince au nombre des Dieux après ſa mort? D'ailleurs, Philippe n'auroit pû que défigurer la Religion par ſa conduite & par ſes Crimes. Ainſi, toutes les apparences nous portent à croire que quelque Paien aura voulu inſulter aux Chrêtiens, en debitant qu'un Prince ſi méchant étoit de leur Religion. Outre que le P. Pagi (*p*) a bien refuté l'opinion de

(*d*) *Anaſtaſe* le Bibliothecaire.
(*e*) *Platine*, *in Fabian.*
(*f*) Dans quelques unes de ſes Lettres.
(*g*) *Le Sueur*, *Hiſt. de l'Egliſe*, & *de l'Emp.* ad an. 238.
(*h*) *Cyprien*, *Epiſt.* 59. *ad Cornel.*
(*i*) *Gregoire de Tours*, *Hiſt. Fr.* lib. I.
(*k*) *Hiſt. Eccl. Liv.* 6. c. 34. & *in Chronic.*
(*l*) *Huet*, Evêque d'Avranches, *Origenianorum* lib. I. c. 3. *Baronius*, *Annal. Eccl.*
(*m*) *De Script. Eccl.*
(*n*) *Lib.* 7. c. 13.
(*o*) *Adverſus Hareſes*, cap. 23.
(*p*) *In Fabian.*

de Mr. l'Evêque d'Avranches, & qu'Eusebe s'est expliqué là-dessus d'une façon très-équivoque.

An de J. C. 238.

Les deux Philippes étant morts, Dece ou Decius, qui leur succeda, vint troubler l'Eglise par une furieuse Persecution que l'on compte pour la septiéme. Plusieurs Chrêtiens furent couronnés du Martyre; d'autres en assez grand nombre apostasiérent: mais, l'exemple de courage, de fidelité, & de perseverance que fit paroître St. Fabien à la tête de ceux qui devoient combattre pour la defense de la foi, contribua beaucoup à affermir les fideles de l'Eglise Romaine dans les termes de leur devoir envers Dieu. Fabien fut des premiers qui souffrit le Martyre; & on raporte (q) sa mort à l'an 253. qui étoit le premier de l'Empire de Decius. Ainsi, on compte qu'il gouverna l'Eglise 15. ans & quatre jours. Mais, je trouve que le sentiment de ceux qui le font mourir en 250. est le plus suivi. La Vacance du Siege Papal fut à peu près d'un an & demi.

Septieme Persecution de l'Eglise.

Mort de St. Fabien.

An de J.C. 250.

On attribue trois Lettres à St. Fabien; mais les Savans les rejettent comme supposées (r). On ne sauroit faire plus de cas des Decrets que l'on trouve sous son nom dans Gratien. Ils sont visiblement faux. Il y en a qui condamnent à un Jeune très-severe ceux qui ne veulent pas se reconcilier avec leurs freres. D'autres ordonnent de déclarer infame un homme qui veut faire un faux Serment; & qu'aucun Prêtre non Lettré n'eut à celebrer la Messe, &c.

Ecrits supposés.

# VACANCE

## DU St. SIEGE.

IL est manifeste que Platine s'est trompé, lorsqu'il a dit (a) que le Siege Episcopal de Rome ne vacqua que six jours après le Martyre de St. Fabien. Les Habiles Gens (b) conviennent que, pour élire un autre Evêque, on attendit que la rigueur de la Persecution fut appaisée; & ce sentiment est d'autant mieux fondé qu'il est indubitable qu'une partie du Clergé de Rome, & des Evêques voisins, étoient prisonniers, ou dispersez, & cachez. Ainsi le Siege vaqua fort long-tems, & le Clergé prit soin du Gouvernement de l'Eglise.

Cependant, la Persecution continuoit à faire d'enormes ravages dans l'Eglise d'Orient, & dans celle d'Occident. Le grand Cyprien, Evêque de Carthage fut obligé, par ordre de Dieu, de se retirer, comme il le temoigne lui-même dans ses Lettres. Il fut proscrit, & ses biens confisqués. St. Gregoire Thaumaturge, Evêque de Neocesarée dans le Pont, prit aussi la fuite, avec son Troupeau. Il se retira, avec son Diacre,

La Persecution continue.

(q) *Baronius, Annal. Eccl.* ad an. 253.
(r) *Pagi in Fabian.* §. 9.
(a) *In Fabian.*
(b) *Baronius, Annal. Eccl. Fleury, Hist. Eccl. Liv.* 6. §. 27. & autres Auteurs.

An de J. C. 250.

cre, ſur une Colline deſerte. Les Perſecuteurs le ſuivirent en grand nombre, & aiant appris le lieu où il étoit caché, les uns gardoient le paſſage de la Vallée, & les autres cherchoient par toute la Montagne. Gregoire dit à ſon Diacre de ſe mettre en priere avec lui, & d'avoir confiance en Dieu. Il commença lui-même à prier, ſe tenant debout, les mains étendues, & regardant le Ciel fixement. Les Païens aiant couru par toute la Montagne, & viſité toutes les Roches & toutes les Caveres revinrent, dans le Vallon, & dirent qu'ils n'avoient rien trouvé, que deux Arbres aſſez proches l'un de l'autre. Cette étonnante Metamorphoſe procura la converſion de celui qui leur avoit ſervi de Guide, & qui étant revenu ſur les lieux, quand ils ſe furent retirés, trouva l'Evêque & ſon Diacre, immobiles en Oraiſon, dans le même endroit où les autres diſoient avoir vû ces deux Arbres.

Lettre du Clergé de Rome à celui de Carthage.

A Rome, un grand nombre de fideles repandirent leur ſang pour Jeſus-Chriſt. Le Clergé de cette Ville, aiant appris la retraite de St. Cyprien, écrivit à ſon Clergé par Clementius Sous-Diacre de Carthage qui étoit allé à Rome (*c*). La Lettre à St. Cyprien eſt perduë; mais, il paroit qu'elle lui apprit le Martyre du Pape St. Fabien. Celle du Clergé de Rome au Clergé de Carthage commence ainſi: „Nous avons appris que le Bienheureux Pape * Cyprien s'eſt retiré; ce qu'il aura fait par de bonnes raiſons „ étant un Perſonnage conſiderable comme il eſt. „ Ils les exhortent enſuite à être fermes dans la foi, & à ſoûtenir le Peuple; „ Et nous vous „ en montrons l'exemple, diſent-ils; comme vous le pourrez apprendre „ de ceux qui vont d'ici vers vous: nous en avons même ramené de ceux que „ l'on faiſoit monter † pour les contraindre.... Cette Egliſe, ajoutent-ils, „ eſt ferme dans la foi, quoique quelques-uns ſoient tombez, ſoit par reſpect humain, à cauſe de leur dignité, ſoit par crainte ſe voiant pris. Nous „ les avons ſeparez de nous; mais nous ne les abandonnons pas, de peur qu'ils „ ne deviennent pires: vous devez faire de même, & relever le courage à „ ceux qui ſont tombés; afin que s'ils ſont repris, ils puiſſent confeſſer le „ nom de Jeſus-Chriſt & reparer ainſi leur faute. Si etant malades ils ſe „ repentent & deſirent la Communion, il faut les ſecourir, &c. „

Lettre de St. Cyprien au Clergé de Rome.

St. Cyprien repondit par une Lettre (*d*) adreſſée aux Prêtres & aux Diacres de Rome, qui commence ainſi: „ Nous n'avions encore appris, „ mes chers freres, que par des bruits incertains, la mort du St. Homme „ mon Collegue, lorſque j'ai reçû la Lettre que vous m'avez adreſſée par „ le Sous-Diacre Clementius, par laquelle j'ai été pleinement inſtruit de „ ſa fin glorieuſe; & je me ſuis extrêmement rejoui, qu'il ait ſi dignement „ couronné une adminiſtration ſi pure. „ Il parle du Martyre de St. Fabien.

Le Clergé de Rome écrivit encore d'autres Lettres à St. Cyprien, & les Con-

(*c*) *Apud Cypr. Epiſt.* 8.

* Le nom de Pape ſe donnoit alors à tous les Evêques.

† Ils veulent parler de ceux que l'on menoit au Capitole pour ſacrifier aux faux Dieux.

(*d*) *Ep.* 9.

Confesseurs de cette Ville en écrivirent de leur côté à ceux de Carthage, pour les exhorter à tenir ferme contre les importunitez des Apostats, suivant la rigueur de l'Evangile. St. Cyprien fit reponse aux Prêtres & aux Diacres de Rome, pour leur rendre compte de sa retraite dont on leur avoit fait un raport assez fidele. Il leur envoioit aussi les Lettres qu'il avoit écrites pendant sa retraite au nombre de treize, pour leur apprendre tout ce qui s'étoit passé, & comme il s'étoit conformé à leurs Conseils, touchant les Apostats malades. On lui repondit par une grande Lettre, dans laquelle le Clergé Romain marque combien il est nécessaire dans les tems les plus fâcheux de se tenir ferme à la Discipline de l'Eglise, comme de ne pas abandonner le Gouvernail dans la Tempête. „Et ce n'est pas, disent-ils, une „ Resolution formée depuis peu chez nous. Nous trouvons que cette severité, cette foi, cette Discipline, est ancienne. L'Apôtre n'auroit pas „ dit (e) que l'on parloit de notre foi par tout le Monde, si dès-lors elle „ n'eut jetté de fortes racines; & ce seroit un grand crime de dégenerer „ d'une telle gloire . . . . Dieu garde, ajoutent-ils, l'Eglise Romaine de „ perdre sa vigueur par une facilité profane, & de relâcher les neufs de la „ severité, en renversant la Majesté de la Foi. Quand on voit nos freres, non „ seulement renversez, mais tombant encore tous les jours; leur accorder „ le remede prématuré d'une reconciliation qui ne leur servira de rien, c'est „ par une fausse misericorde ajouter de nouvelles playes à celles de l'Apostasie, en ôtant à ces malheureux le remede même de la Penitence. Ce „ n'est pas guerir, mais, si nous voulons dire le vrai, c'est tuer. . . . . Nous „ avons une necessité plus pressante de differer: nous, qui, depuis la mort de „ Fabien de glorieuse mémoire, par la difficulté du tems, n'avons pû encore „ avoir d'Evêque pour regler tout ceci, & pour examiner avec autorité & „ conseil ceux qui sont tombez. En cette grande affaire, nous sommes de „ votre avis, qu'il faut attendre la Paix de l'Eglise, & ensuite examiner la „ Cause des Apostats, en consultant avec les Evêques, les Prêtres, les Diacres, les Confesseurs, & les Laïques qui sont demeurez fermes. Car, il „ nous semble que ce seroit nous charger d'une grande haine, si un seul „ prononçoit sur un crime commis par tant de Personnes: un Decret ne „ peut être ferme, sans avoir le consentement de plusieurs. Regardez le „ Monde entier ravagé & plein des restes de ceux qui sont tombés! Un mal „ si étendu demande de grands Conseils & de grands Remedes; & comme „ ceux, qui sont tombés, sont tombés par aveuglement, & faute de précautions; ceux, qui veulent reparer ce mal, doivent y emploier toute la sagesse des meilleurs Conseils, de peur que ce qui ne seroit pas fait comme „ il faut ne soit jugé de tous comme nul . . . . Cherchant à garder ce „ temperamment, *ajoutent-ils*, nous avons consulté long-tems & en grand „ nombre, avec quelques Evêques de notre voisinage, & avec ceux que la „ persecution a chassez ici des autres Provinces éloignées, & nous avons „ crû qu'il ne falloit rien innover, avant l'établissement d'un Evêque, mais tenir

An de J. C. 250.

Autre Lettre du Clergé de Rome à St. Cyprien.

Discipline de l'Eglise à l'égard des Apostats.

Decret touchant les Apostats.

(e) *Rom.* ch. I. vs. 8.

An de J.C. 250.

„ tenir en ſuſpens ceux qui peuvent attendre. Et à l'égard de ceux „ qui ſe trouvent en peril de mort, qu'après avoir fait penitence & „ temoigné ſouvent la deteſtation de leurs Pechez, s'ils donnent des ſi- „ gnes d'un vrai repentir, par leurs larmes, & leurs gemiſſemens: „ quand il n'y aura plus humainement d'eſperance qu'ils puiſſent vivre, „ qu'en ce cas on les ſecoure avec grande précaution. Dieu ſait ce qu'il „ en fait, & comment il regle ſon jugement: c'eſt à nous à prendre bien „ garde, que les méchans ne louent notre exceſſive facilité, & que les „ vrais penitens ne nous accuſent de dureté & de cruauté. „

Paralelle de la Diſcipline ancienne & moderne par raport aux Deciſions.

Ce Decret du Clergé de Rome fut écrit (*f*) & recité par Novatien premierement, & ſouſcrit par les autres Prêtres. On doit ſur-tout faire attention au ſentiment où l'on étoit alors, *qu'un ſeul ne devoit pas prononcer ſur des affaires d'importance*, qui n'avoient raport qu'à la Diſcipline. Aujourd'hui, on eſt bien éloigné de cette idée ſage & Chrêtienne. Le Pape decide; & il ne reſte aux fideles du ſecond ordre que le merite d'une obéïſſance paſſive. Les Jugemens rendus *ex Cathedrâ* ſont crus infaillibles; il faut s'y ſoûmettre ſous peine d'être traité comme Heretique. On fait de nouveaux Articles de foi; on condamne, on proſcrit l'ancienne & la veritable Doctrine que la Tradition nous avoit conſervée dans les Ecrits des Peres, & ſur-tout de St. Auguſtin! N'importe. Il faut recevoir ces nouvelles Deciſions. Ces Airs de Hauteur étoient inconnus à Rome, du tems de ſes premiers Evêques. Et dans cette ſuperbe Ville, on ne connoit plus aujourd'hui la Vertu, la Sainteté, ni l'Humilité de ſes premiers Martyrs.

DECIUS GALLUS. | VOLUSIEN.

# ST. CORNEILLE I.

## *XXII. PAPE.*

## NOVATIEN I. ANTIPAPE.

An de J.C. 252.

Mauvaiſes intentions de Decius contre les Chrêtiens.

Election de Corneille.

IL n'eſt pas ſurprenant que le St. Siege ait vacqué près d'un an & demi. Il ne fut pas poſſible au Clergé de Rome de ſe choiſir plûtôt un autre Evêque, parce que l'Empereur Decius auroit ſouffert plus volontiers, dit St. Cyprien (*a*), une Revolte dans l'Etat pour lui diſputer l'Empire, que l'Election d'un Evêque de Rome qui fût capable de ſoûtenir la Religion Chrêtienne contre les deſſeins qu'il avoit de la ruiner. Enfin, le Prêtre CORNEILLE, Romain de Naiſſance, fils de Caſtin, fut élu peu de tems avant le meurtre de Decius. C'étoit un homme d'une pureté virginale, d'une modeſtie & d'une fermeté ſinguliere. Il avoit paſſé par tous les Degrez des Offices Eccleſiaſtiques. Il n'avoit, ni brigué comme pluſieurs autres, ni même deſiré l'Epiſcopat. Tant s'en faut, qu'il fallut lui faire violence pour l'obliger à l'accepter. Il fut élû par ſeize Evêques qui ſe trouverent à Ro-

me

(*f*) *Cyprien, Epiſt.* 35.

(*a*) *Epiſt.* 52.

me, entre lesquels il y en avoit deux d'Afrique, Pompée & Etienne: presque tous les Clercs rendirent temoignage de son merite; & le Peuple, qui étoit present consentit à son ordination. Les Evêques écrivirent des Lettres à toutes les Eglises, & à Carthage en particulier, pour leur en faire part; & elle fut généralement approuvée. An de J.C. 252.

Schisme de Novatien.

Quoique les tems fussent encore très-facheux, & que l'Eglise eut une dangereuse Persecution à soûtenir, l'Episcopat étoit devenu l'objet de l'Ambition de plusieurs. Novatien, Prêtre de l'Eglise Romaine, jaloux de l'élevation de Corneille, se declara contre lui. Il affectoit une severité, qui plaît toujours à ceux qui sont fermes dans les tems de Persecution. Il se plaignoit qu'à Rome on recevoit les Apostats à la Penitence avec trop de facilité. Plusieurs du Clergé de Rome, encore Prisonniers pour la Foi, se laisserent seduire à cette apparence de zele pour la Discipline. Novat, * schismatique d'Afrique, appuioit ses desseins. Tous deux publioient diverses calomnies contre le Pape Corneille. Ils l'accusoient, d'avoir un billet du Magistrat pour éviter la Persecution, & d'avoir communiqué avec des Evêques qui avoient sacrifié aux Idoles. Sur ces fondemens, Novatien se separa de la Communion de Corneille, & entraina plusieurs Confesseurs, & grand nombre de fideles, dans son Schisme. Il se fit chef de la Secte de ceux qui s'appelloient eux-mêmes les *Purs*, parce qu'ils soûtenoient que ceux qui étoient tombez, durant la Persecution, ne pouvoient plus esperer le salut, quoiqu'ils fissent pour obtenir le pardon de leurs fautes. Un Concile de soixante Evêques, & d'un grand nombre de Prêtres & de Diacres, aiant été assemblé à Rome sur ce sujet, Novatien fut condamné & excommunié (*b*). Corneille écrivit à Fabius, Evêque d'Antioche, & lui apprit ce qui avoit été resolu dans ce Concile. Dans une autre Lettre, Corneille décrit avec assez d'aigreur l'esprit & les mœurs de son Concurrent. Voici la peinture qu'il en fait (*c*): „ Je vous dirai comment Novatien, cet homme admirable brûlant depuis long-tems du desir d'être Evêque, a caché son ambition dereglée sous le voile de la Sainteté des Confesseurs qu'il avoit engagez dans ses interêts, . . . . . mais qui, l'aiant connu, & découvert ses artifices & ses tromperies, ses mensonges & ses parjures, son humeur farouche & éloignée de toute sorte de douceur, ont renoncé à son amitié, & sont revenus à l'Eglise. Ils ont publié en presence des Evêques, des Prêtres, & de plusieurs Laïques, la malice qu'il cachoit sous l'apparence d'une fausse humilité. Ils ont pleuré le malheur où ils étoient tombez de s'être separez de l'Eglise, pour avoir été trompez par les fourberies de cet imposteur . . . . Nous avons vû, mon très-cher frere, un changement admirable arrivé en un moment en sa personne. Cet homme, qui avoit juré, avec des sermens exécrables, qu'il n'avoit point d'ambition pour la Dignité Episcopale, a paru tout d'un coup Evêque. Ce Doc-

Sa rigueur envers ceux qui étoient tombez.

Sa condamnation.

Comment il se fait ordonner Evêque.

* Remarquez que la plûpart des Auteurs, sur tout des Grecs, ne distinguent pas Novat de Novatien. C'est une faute dans laquelle Eusebe & plusieurs autres sont tombez.

(*b*) *Eusebe*, *Hist. Eccl.* Liv. VI. ch. 43.

(*c*) *Apud Eusebium*, *ubi supr.*

An de J.C. 252.

„ Docteur, ce defenſeur de la Diſcipline de l'Egliſe, voulant uſurper l'E-„ piſcopat, auquel Dieu ne l'avoit point appellé, s'aſſocia de deux hommes „ perdus, & les envoia en un coin de l'Italie, pour tromper trois Evêques „ fort ſimples & fort ignorans, en les aſſurant qu'il faloit qu'ils vinſſent à „ Rome pour appaiſer avec les autres Evêques un différend qui s'y étoit „ émû. Quand ils y furent venus, il les fit enfermer par des méchans ſem-„ blables à lui ſur la dixieme heure du jour: &, les aiant fait boire avec ex-„ cès, les contraignit de le ſacrer Evêque, par une impoſition de mains vaine „ & imaginaire; & s'attribua ainſi très-injuſtement la dignité Epiſcopale, „ à laquelle il n'a aucun droit. „ Il donna pourtant bien de l'occupation à Corneille, & lui enleva une grande partie de ſon Troupeau. Et dans les Lettres, qu'il écrivit à pluſieurs Egliſes après ſon ordination, il n'eut pour lui aucun ménagement. Son témoignage étoit autoriſé de celui des Confeſſeurs, qui s'étoient déclarez pour lui, & qui écrivoient en même tems. Mais St. Denys, Evêque d'Alexandrie, repondit en ces termes à Novatien (*d*): „ Denys à Novat † ſon frere, Salut. S'il eſt vrai, comme vous „ dites, que vous vous ſoiez ſeparé malgré vous de la Communion des fi-„ deles, vous le ferez voir clairement en y revenant de vous même. Il fal-„ loit tout ſouffrir, pour ne point rompre l'Unité de l'Egliſe; & il n'y „ auroit pas eu moins de gloire à ſouffrir le Martyre pour ce Sujet, qu'à „ le ſouffrir pour ne pas ſacrifier aux Idoles. Il y en auroit même eu, à „ mon avis, d'avantage. Car, au lieu que le Martyr ordinaire n'endu-„ re les tourmens & la mort, que pour ſon ſalut, celui qui l'endure pour „ empecher le Schiſme l'endure pour le ſalut de toute l'Egliſe. Si toutefois „ vous pouvez faire enſorte, ſoit par perſuaſions ou autrement, que les fre-„ res qui ſe ſont ſeparez de l'Egliſe rentrent dans ſa Communion, votre „ merite ſera plus grand que votre faute. Et, au lieu que celle-ci ne vous „ ſera point imputée, l'autre ſera relevée par des louanges extraordinaires. „ Que ſi vous ne pouvez porter vos freres à cette reconciliation, aiez ſoin „ au moins de ſauver votre Ame. Je ſouhaite que vous vous portiez bien „ en notre Seigneur, & que vous aimiez la Paix. „

Lettre de Denys d'Alexandrie à Novatien.

Environ ce tems-là, St. Cyprien tenoit un Concile fort nombreux à Carthage. La Nouvelle du Schiſme de Novatien étant parvenue en ce Païs-là, Corneille ne fut reconnu Evêque de Rome, qu'après qu'on fut aſſuré qu'il avoit été ordonné legitimement, & que l'Uſurpation de ſon Competiteur étoit manifeſte. De ſorte que beaucoup d'Egliſes deſabuſées condamnerent Novatien; & les fideles, qui l'avoient ſuivi, revenoient chaque jour au parti de Corneille (*e*), qui les recevoit à bras ouverts.

Concile de Carthage.

Quelque tems après, Fortunat, qui avoit été chaſſé de l'Egliſe, fut ordonné Evêque de Carthage pour diſputer cette place à St. Cyprien. Mais, cette Ordination ne fut faite que par des Prelats, ou irreguliers, ou dépoſez (*f*). Cepen-

Schiſme de Fortunat en Afrique.

(*d*) *Apud Euſeb. Hiſt. Eccl.* lib. VI. c. 54. *St. Jerome, de Script. Eccl. in Dion.*
† C'eſt à dire à *Novatien.*

(*e*) *Epiſt. Corn. apud Cypr.* 49.
(*f*) *Cyprien, Ep.* 59.

Cependant, Fortunat ne manqua pas d'envoier à Rome, pour demander la Communion de cette Eglise. Felicissime étant arrivé à Rome, accompagné d'une Troupe de Schismatiques desesperez, il se presenta à l'Eglise, pretendant faire reconnoître Fortunat pour Evêque de Carthage; mais, le Pape St. Corneille ne voulut pas seulement l'écouter, & le rejetta de l'Eglise avec une vigueur sacerdotale (*g*); & le traita comme il auroit souhaité qu'on eut traité Novatien. Car, il n'ignoroit pas que Felicissime avoit été legitimement condamné pour des crimes très-odieux, dont il étoit convaincû, comme d'avoir détourné l'argent qu'il avoit en dépôt, corrompu des Vierges, & commis des Adulteres.

An de J.C. 252.

Ses crimes.

D'abord, Corneille donna avis à St. Cyprien de ce qui s'étoit passé. Sa Lettre étoit pleine de charité & de force, & un Acolyte nommé Satur fut chargé de la rendre à son adresse. Les Schismatiques, se voiant rejettés, revinrent à la charge, avec des menaces & des emportemens furieux: disant, que s'il ne reçevoit les Lettres dont ils étoient porteurs, ils les liroient publiquement, & diroient quantité de choses honteuses. Ils faisoient sonner haut le nombre de 25. Evêques, qu'ils disoient avoir assisté à l'ordination de Fortunat. St. Corneille fut ébranlé par ces menaces, & écrivit une seconde Lettre à St. Cyprien, où il se plaignoit de n'avoir point reçû d'avis de sa part, touchant la prétenduë ordination de Fortunat; & il en reçût une reponse (*h*) qui le mit au fait de ce qui s'étoit passé.

Corneille écrit à St. Cyprien, qu'il a refusé sa communion à Fortunat.

La Persecution, qui s'étoit ralentie sur la fin du regne de Dece, recommençoit avec plus de fureur à l'occasion d'une peste violente qui s'étendit en plusieurs Provinces de l'Empire. L'Empereur Gallus, & son fils Volusien, eurent recours à leurs Dieux, & envoierent des Edits par toutes les Provinces pour ordonner des sacrifices. Les Chrêtiens faisant connoître qu'ils ne pouvoient prendre part à toutes ces Superstitions, l'on ne manqua pas de leur attribuer les maux Publics que l'on croioit être des effets de la colere des Dieux. Cette nouvelle tempête s'éleva tout à coup dans la Ville de Rome: mais les fideles, que St. Corneille n'avoit pas laissé endormir pendant le calme, ne s'y laisserent pas surprendre. Ils étoient preparez contre tous les dangers, & la vigilance du Pilote avoit pourvû à tout ce qui étoit nécessaire pour garantir le Vaisseau (*i*). L'Evêque St. Corneille fut le premier à Rome, qui confessa le nom de Jesus-Christ dans cette Persecution. Son exemple encouragea tellement les fideles, que tous ceux, qui sçurent qu'il étoit interrogé, accoururent pour confesser avec lui; &, plusieurs de ceux qui étoient tombez dans la Persecution precedente, se releverent en cette occasion. St. Corneille, aiant donc refusé de sacrifier aux faux Dieux, fut envoié en exil par ordre de l'Empereur Gallus à *Centumcellæ*, aujourd'hui Civitavechia, qui étoit un lieu très-agreable à 45. milles de Rome. Il reçût, dans son exil, une Lettre de St. Cyprien, qui le felicitoit & toute l'Eglise Romaine de sa glorieuse Confession (*k*).

La Persecution continuë.

Confession du Pape Corneille.

Il est exilé.

On

(*g*) *Fleury*, *Hist. Eccl. Liv.* 7.
(*h*) *Cyprien*, *Epist.* 59.
(*i*) *Baillet*, *Vies des Saints.* 16. Septembre.
(*k*) *Cyprien*, *Epist.* 60.

An de J. C. 253.

On ne fait rien du genre de sa mort. Etat de l'Eglise de Rome sous le Pontificat de Corneille. Ses Ecrits faux & veritables.

On ne sait pas si St. Corneille souffrit le Martyre, bien que l'Eglise lui en decerne les honneurs. Il y a beaucoup d'apparence que sa mort fut naturelle (*l*). St. Jerome (*m*) a crû qu'il avoit repandu son sang dans Rome même, où beaucoup d'Ecrivains des Siécles posterieurs ont dit qu'il avoit eu la tête coupée. Toujours est-il sûr, qu'il ne gouverna l'Eglise de Rome que l'espace d'un an & quelques mois. De son tems, l'Eglise Romaine étoit fort nombreuse (*n*). Il y avoit quarante-quatre Prêtres, sept Diacres, sept Sous-Diacres : quarante-deux Acolytes; cinquante Exorcistes, Lecteurs, & Portiers; quinze cens tant veuves que pauvres & malades, & le reste des fideles qui étoient innombrables.

On attribue à St. Corneille d'avoir ordonné quatre Prêtres, quatre Diacres, & sept Evêques. Les Actes, & deux des Lettres, qu'on produit sous son nom, sont des Ecrits supposés (*o*). Mais celles, qui lui sont attribuées dans le Recueil des Oeuvres de St. Cyprien, sont veritablement de lui.

GALLUS & VOLUSIEN. } *ensemble.* — ÆMILIEN *Empereur.*

# LUCIUS I.

## *XXIII. PAPE.*

An de J. C. 253.

Eloge de Lucius.

Il est relegué.

St. Cyprien le felicite de ses souffrances.

Et sur son retour à Rome.

LE Successeur de St. Corneille étoit Romain, fils de Porphyre; il avoit accompagné ce saint Evêque dans son exil. Sous les deux Papes precedens, il avoit été l'un des principaux Ornemens du Clergé de Rome; & après la mort de St. Corneille, il fut jugé le plus digne d'entre les Confesseurs & les Prêtres de cette Eglise de remplir la place d'Evêque. Il n'exerça pas long-tems les fonctions de cette charge, car il fut relegué par les Persecuteurs, peu de tems après son élection.

Dès que St. Cyprien eut appris ces nouvelles, il écrivit à LUCIUS (*a*) pour se rejouir avec lui du double honneur qu'il avoit reçû, de la Confession & de l'Episcopat. Si nous en croions le Pontifical, l'exil du Pape Lucius ne fut pas long, & il lui fut permis de revenir à Rome. St. Cyprien, avec les Evêques ses Confreres, lui écrivit une seconde Lettre, pour le congratuler de son retour: „ Nous (†) comprenons, lui dit-il, mon très-cher „ frere, les salutaires Conseils de Dieu, & pourquoi cette Persecution subite s'est élevée. Le Seigneur a voulu confondre les Heretiques, & montrer quelle étoit l'Eglise, quel étoit l'unique Evêque élû par ses ordres, „ les Prêtres unis à l'Evêque, le veritable Peuple de Jesus-Christ, qui „ étoient ceux que l'Ennemi attaquoit, qui étoient au contraire ceux que „ le Demon épargnoit, comme lui étant acquis (*b*). „

St.

(*l*) *Baillet, Vies des Saints* 16. Septembre.
(*m*) *In Vit. Paul.*
(*n*) *Cornel. ap. Euseb. Hist. Eccl. Liv.* VI. ch. 3. 4.
(*o*) *Pagi, in ejus Vitâ.* §. 3.

(*a*) Remarquez que cette premiere Lettre de St. Cyprien à Lucius est perdue.
(†) *Epist.* 61.
(*b*) *Cyprien, Epist.* 61.

An de J. C. 253.

St. Lucius ne vêcût que très-peu de tems depuis son retour à Rome; mais, on n'est pas bien assuré qu'il ait souffert le Martyre. Cependant, St. Cyprien paroit l'insinuer en termes assez clairs, lorsqu'il recommande à St. Etienne la memoire de Corneille & de Lucius en ces termes: „ Il faut, dit-il „ (c), conserver l'honneur & travailler pour la gloire des bienheureux Martyrs Corneille & Luce qui vous ont devancez: &, puisque nous honorons ici leur Memoire, vous devez à plus forte raison, Vous, „ notre cher frere, qui êtes devenu leur Vicaire & leur Successeur, les „ honnorer de votre côté, emploier votre autorité & votre zele pour leur „ faire rendre par les autres les honneurs qui leur sont dûs. „ Ce temoignage paroit d'abord decisif pour le sentiment des ceux qui donnent la qualité de Martyr à notre St. Evêque. Mais, une autre Lettre de St. Cyprien explique celle-ci en faveur de ceux qui ne donnent à St. Luce que le titre de Confesseur-Pontife: car, il lui dit (d), que la perte de l'occasion qu'il attendoit de repandre son sang pour J. C. ne diminuoit rien du merite de sa Confession & de son Martyre. De-là je conclus que quoique St. Cyprien donne à St. Luce la qualité de Martyr, il ne s'ensuit point qu'il soit actuellement mort dans les tourmens (*).

On ne sait si Lucius a souffert le Martyre.

Quoiqu'il n'y ait rien de certain sur la durée du Pontificat de St. Lucius, on convient néanmoins assez communement qu'il n'a été que d'un tems très-court; peut-être de sept mois, comme le veut le P. Petau; peut-être de cinq, selon le calcul de Mr. Fleury. Mais, le sentiment de Platine (e) qui lui donne trois ans, trois mois, & trois jours d'Episcopat n'est pas suivi. Cette affectation du nombre de trois, repeté trois fois, rend le calcul suspect. Ainsi, je raporte sa mort à l'an 253. environ sept mois après son élection. Les Pontificaux disent qu'il crea 4. Prêtres, 4. Diacres, & 7. Evêques; & veulent qu'il ait ordonné qu'un Evêque seroit toujours accompagné de 2. Prêtres & de 3. Diacres pour éclairer sa conduite. On lui attribue une Lettre aux Evêques de France & d'Espagne, mais elle est manifestement supposée (f).

Divers sentimens sur la durée de son Pontificat.

Reglemens qu'on lui attribue.

Lettre supposée.

VALERIEN, & GALLIEN, *Empereurs conjointement.*

# ETIENNE I.

## *XXIV. PAPE.*

An de J. C. 253.

ETIENNE, qui étoit Romain de Naissance, fils d'un nommé Jules, avoit servi l'Eglise de Rome en qualité de Diacre sous les Papes Saint Corneille & St. Luce. On dit que le premier, aiant reconnu sa fidelité, lui commit l'administration de tous les biens de cette Eglise; & que son Successeur le fit passer à la Direction des choses spirituelles, pour en être soulagé

Eloge d'Etienne.

(c) *Epist.* 63.
(d) Dans l'*Epit.* 61.
(*) *Pagi*, *in Lucio.* §. 2.
(e) *In Lucio.*
(f) *Pagi*, *in Lucio.* §. 2.

An de J. C. 253.

gé dans ſes fonctions. On ajoute qu'il gouverna l'Egliſe, pendant que St. Luce fut en exil. Il eſt toujours inconteſtable, qu'il fut élû Evêque de Rome en 253. ſelon la Chronologie du P. Petau.

Faute de ce Pape.

Dès le commencement de ſon Pontificat, il ſe laiſſa ſurprendre par deux Evêques d'Eſpagne, qui, après avoir été legitimement depoſez, lui étoient venus demander adroitement leur retabliſſement. Ces deux Prelats étoient Baſilide, Evêque de Leon & d'Aſtorga, & Martial, Evêque de Merida, tous deux convaincus d'être du nombre des *Libellatiques*, c'eſt à dire de ces lâches Chrêtiens, qui, bien qu'ils n'euſſent pas effectivement ſacrifié aux Idoles, donnoient neanmoins, ou recevoient des billets portant atteſtation qu'ils l'avoient fait, & ſauvoient par ce moïen leur Vie, leur Liberté, ou leurs Biens. Baſilide & Martial étoient accuſez d'ailleurs de beaucoup d'autres crimes enormes, qui les avoient rendus indignes de l'Epiſcopat, & qui avoient obligé les Evêques d'Eſpagne à leur donner des Succeſſeurs. Etienne reçût leurs plaintes, peut-être parce qu'il étoit ravi d'avoir en main cette occaſion de faire reſpecter ſon Siege, & ſes Deciſions. Il ne ſe donna pas même la peine d'approfondir la verité des choſes, & il ne prétendoit pas moins que de retablir ces deux Prelats dans leurs Egliſes. Les Evêques d'Eſpagne deputerent vers ceux d'Afrique, pour implorer leur ſecours contre les maux dont l'ambition de l'Evêque de Rome les menaçoit. St. Cyprien aſſembla un Concile de 28. Evêques, qui confirmerent la dépoſition de Baſilide & de Martial.

Il protege injuſtement deux Evêques accuſez de grands crimes. Son Ambition.

Diſputes au ſujet du Batême des Heretiques.

Quelque tems après, il s'éleva une grande Conteſtation entre les Catholiques touchant la validité du Batême des Heretiques. Cette queſtion fut premiérement agitée en Afrique, & St. Cyprien fut le premier de ce tems-là (*b*) qui ſoutint que le Batême des Heretiques étoit nul, & qu'il falloit les bâtiſer quand ils revenoient à l'Egliſe. Frappé des raiſons très-fortes en apparence, que l'on produiſoit contre le Batême donné par les Heretiques, & ne voiant pour le défendre que l'autorité d'une coutume déja attaquée dans ſa Province par Agrippin ſon Predeceſſeur, il crût devoir ſoutenir ce qui lui paroiſſoit le plus veritable (*c*). Le Pape Etienne ſoûtenoit qu'il ne faloit point rebâtiſer ceux que les Heretiques avoient bâtiſez. St. Cyprien fit autoriſer ſon ſentiment dans deux Conciles, & il donna avis à Etienne des choſes qu'on y avoit traitées & decidées. Il envoia même à Rome deux Evêques, pour l'inſtruire plus particulierement de la pratique & des raiſons de l'Egliſe d'Afrique. Mais, le Pape St. Etienne ne voulut, ni leur parler, ni les voir, & défendit même aux fideles de les recevoir, & d'exercer envers eux la ſimple Hoſpitalité. Il alla plus avant, il retrancha de ſa Communion les Evêques d'Afrique en premier lieu, & enſuite ceux d'Orient, d'une maniere ſi arrogante, que les Orientaux ne s'en purent taire. Firmilien, Evêque de Ceſarée, écrivit à St. Cyprien une longue Lettre (*d*) où il montre

Dureté du Pape Etienne.

(*a*) *Cyprien*, *Epiſt.* 68.

(*b*) *Euſebe*, *Hiſt. Eccl. Liv.* VII. c. 3. & 4.

(*c*) St. Auguſtin, *Lib.* II. *de Bapt. contr. Donat.* c. 8.

(*d*) *Apud Cypr. Epiſt.* 75.

tre par-tout une grande eſtime & une grande affection pour lui : mais en même tems il fait éclater ſon indignation contre le Pape avec une entiere Liberté. „ Pourroit-on bien croire, dit-il, parlant d'Etienne, qu'un tel homme eut une ame & un corps ? Apparemment ce Corps eſt bien mal conduit, & cette Ame eſt dereglée. Etienne ne craint pas de traiter ſon frere Cyprien de faux Chriſt, de faux Apôtre, d'Ouvrier frauduleux ; parce que ſachant bien qu'il eſt lui-même tout cela, pour ne pas l'entendre dire de ſoi à un autre il a l'Effronterie de le reprocher aux autres. „ Cette Lettre a parû ſi forte & ſi picquante à Pamelius, qu'il avoue, qu'à l'exemple de Manuce, il ne l'eut pas inſerée dans ſon Edition, ſi Morel & Turnebe ne l'euſſent miſe au jour avant lui. Mr. Fleury n'a pas oſé la raporter ; & il ne parle point des Accuſations atroces, que St. Cyprien lui-même intenta au Pape Etienne. Il l'accuſa d'erreur, d'arrogance, d'ignorance, d'impudence, d'obſtination, de preſomption, d'être Ennemi des Chrêtiens, de defendre la cauſe des Heretiques contre l'Egliſe de Dieu, & de preferer la tradition humaine à la diſpoſition Divine. C'eſt ſur ce ton, & avec ce fiel très-amer, que les Saints de ce tems-là ſe parloient. Bon Dieu ! qu'elle idée en devoit-on avoir ! Que devoit-on penſer d'une Conduite ſi contraire aux Préceptes de l'Evangile ? J'avoue qu'un pareil procedé, bien loin de m'édifier, me donne de l'horreur, & augmente celle que j'ai toujours eue des Injures groſſieres que certains Eccleſiaſtiques prodiguent encore actuellement à leurs Collegues.

An de J. C. 253.

Firmilien lui reproche de grands Défauts.

St. Cyprien forme contre lui des accuſations atroces.

Le ſentiment du Pape St. Etienne, & de la plupart des Egliſes, touchant la validité du Batême des Heretiques, fut defendu en ce tems-là par un Auteur, dont le Traité nous reſte (*e*), mais dont nous ignorons le nom. Il parle comme étant Evêque, & c'eſt peut-être (*f*) St. Etienne lui-même, ou quelqu'un des Papes ſuivans. On ne ſait point quel fut alors l'evenement de cette Diſpute. Il eſt certain qu'elle duroit encore ſous le Pape St. Sixte Succeſſeur de St. Etienne. On le voit par les Lettres que St. Denis d'Alexandrie lui écrivit ; & il ne paroit pas que St. Cyprien, ni Firmilien, aient changé d'avis. Toutefois St. Cyprien eſt compté entre les plus illuſtres Martyrs, même dans l'Egliſe Romaine, qui le nomme au Canon de la Meſſe préferablement au Pape St. Etienne. Surquoi il eſt à remarquer, que St. Auguſtin (*g*) ne compte pas pour derniere deciſion le Decret du Pape St. Etienne, quoique veritable dans le fonds & revêtu de toute la force qu'il pouvoit lui donner. Aucun des Anciens n'a accuſé ces Saints Evêques d'opiniatreté, pour n'avoir pas obéï à ce Decret (*h*).

Apologie du Sentiment d'Etienne.

Etienne auroit bien voulu pouſſer cette Diſpute à bout. Mais il falut en ſuſpendre les pourſuites, pour ſoutenir ſon Troupeau contre la perſecution que l'Empereur Valerien fit à l'Egliſe. Il paroit qu'elle commença dès la fin de l'an 256. & qu'elle fut ouvertement declarée l'année ſuivante. On dit (*i*) un peu trop poſitivement, que S. Etienne fut un des premiers Martyrs

Suites de la Perſecution.

Incertitudes ſur la mort du Pape Etienne.

(*e*) *De Baptis. Hæret. Inter Opuſc. Cypr.*
(*f*) *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv.* VII. §. 31.
(*g*) *De Baptis. contr. Donat.* lib. II. c. 4.
(*h*) *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv.* VII. §. 32.
(*i*) *Fleury, Hiſt. Eccl.* Liv. VII. §. 33.

An de J.C. 253.

tyrs de cette Perſecution. Car la varieté qui paroit dans les circonſtances que l'on raporte de ſa mort (*k*), ne peut pas beaucoup ſervir à confirmer l'opinion que l'on en a. Si l'on en croit un ancien Pontifical (*l*), il fut banni d'abord comme le furent St. Cyprien & St. Denys d'Alexandrie. Etant revenu enſuite à ſon Egliſe, il fut arrêté environ un mois après, & mis en Priſon avec deux autres Evêques, neuf Prêtres, & trois Diacres. On ajoute qu'il tint une Aſſemblée des principaux d'entre le Clergé & le Peuple dans la Priſon, & que de leur conſentement il remit tous les Vaiſſeaux ſacrez, & le Coffre où étoit l'argent de l'Egliſe & des Pauvres, entre les mains de ſon Diacre Sixte qui fut ſon Succeſſeur; & qu'enfin il fut tiré de la Priſon ſix jours après, & qu'il fut décapité. Ses Actes (*m*), qui, ſelon Mr. Baillet (*n*), ont encore moins d'autorité que ce Pontifical, diſent qu'il fut pris le ſecond jour d'Août, & mené ſur l'heure même à l'Empereur Valerien, condamné, & envoié de-là au Supplice. Que la chute ſubite & miraculeuſe d'un Temple de Mars aiant fait fuir ſes Gardes comme tous les autres qui l'accompagnoient, il ſe retira dans un Cimetiere voiſin, où il commençoit à offrir le Sacrifice, lorſque les Soldats le vinrent chercher en cet endroit, & lui trancherent la tête ſur l'Autel. Le P. Pagi (*o*) a ſuivi ces Actes. Mais, j'adopterois plutôt la conjecture de quelques Savans (*p*) qui jugent que St. Etienne pourroit bien être mort dans la Priſon, après quatre ans de Pontificat.

Fables ſur ſon Martyre.

An de J.C. 257.

Paralelle de St. Etienne, & des Sts. Apôtres Pierre & Paul.

St. Etienne, comme on a pû le remarquer dans le recit de la Diſpute ſur le Batême des Heretiques, ne bornoit pas ſon Ambition à la gloire de ne connoître que Jeſus-Chriſt, & Jeſus-Chriſt crucifié; en quoi il étoit bien différent de l'Apôtre St. Paul, & même de St. Pierre, dont l'humilité devroit ſervir d'exemple à tous ceux qui ſe glorifient d'étre ſes Succeſſeurs immediats. Etienne avoit des vuës plus éloignées que celles de ces Saints Apôtres. Il tendoit au Deſpotiſme; & dans l'affaire des deux Evêques d'Eſpagne qu'il vouloit rétablir, malgré toutes les oppoſitions legitimes des autres Egliſes, il fit ſes efforts pour etablir le droit d'appellation à l'Egliſe de Rome. Mais, il eut affaire à des Prelats auſſi opiniâtres que lui, & auſſi jaloux de leurs Droits, de leurs Uſages, & de leurs Privileges, qu'il l'étoit des ſiens. Du reſte, on lui attribue d'avoir ordonné 3. Evêques, 6. Prêtres, & 5. Diacres, & d'avoir fait un Reglement par lequel il étoit ordonné que les Prêtres ne porteroient leurs habits ſacerdotaux que dans l'Egliſe. Les deux Lettres qu'on produit ſous ſon nom ſont fauſſes & ſuppoſées. La premiere eſt adreſſée à l'Evêque Hilaire, & l'autre à tous les Evêques. Dans cette derniere, il eſt parlé des *Patriarches*; nom, qui n'étoit pas connu alors parmi les Dignitez Eccleſiaſtiques (*q*).

Reglement qu'on lui attribue. Lettres, ſuppoſées.

SIXTE

(*k*) *Baillet, Vies des Saints.* 2. d'Août.
(*l*) *Apud Anaſt.* l. 24. c. 8.
(*m*) *Apud Surium, p.* 27.
(*n*) *Vies des Saints,* 2. d'Août.
(*o*) *In Stephani Vitâ.* §. 6.
(*p*) *Tillemont, Baillet,* &c.
(*q*) *Pagi, in Stephani Vitâ.* §. 7.

# SIXTE II.

## XXV. PAPE.

Sixte, que d'autres nomment Xyste, & qu'ils font, par conſequent, le ſeul de ce dernier nom, étoit Grec de Nation & Athenien de Naiſſance. Il avoit exercé avec beaucoup de charité, de zele, & de fidelité la charge de Diacre ſous le Pape St. Etienne (*a*). On dit que ce Pape aiant été arrêté, Sixte fut le Compagnon de ſa Priſon, mais qu'en étant ſorti par des moiens qu'on n'a point ſçus, il fut le Gardien & le Depoſitaire des Vaiſſeaux, des Meubles, & de tout l'argent de l'Egliſe. Il étoit deja fort âgé, lorſqu'après la mort d'Etienne il fut elevé à la Dignité Epiſcopale. Il s'aquita des penibles fonctions de ce haut emploi avec autant d'exactitude qu'il en avoit fait paroître dans les Charges ſubalternes. Et quoiqu'il fut très-occupé à repouſſer ou à combattre les Ennemis qui attaquoient l'Egliſe au dehors par une Perſecution des plus cruelles, il ne negligea pas les maux dont elle étoit travaillée au dedans. *Eloge de Sixte. Son Election.*

La fatale Queſtion ſur le Batême des Heretiques continuoit à diviſer l'Egliſe, après avoir brouillé d'une maniere ſcandaleuſe St. Cyprien & St. Etienne. Mais Sixte moins violent, ou moins ambitieux que ſon Prédeceſſeur, termina cette affreuſe querelle; & c'eſt peut-être ce qui a donné lieu à St. Ponce, Diacre de Carthage, de l'appeller un bon & pacifique Prelat, dans la Vie qu'il a écrite de St. Cyprien. *Suites de la queſtion ſur le batême des Heretiques. Sixte termine cette diſpute.*

Vers ce tems-là, c'eſt à dire au commencement du Pontificat de Sixte, St. Denys d'Alexandrie, qui avoit été relegué pour la foi, écrivit pluſieurs Lettres touchant la queſtion du Batême (*b*). Dans la premiere, adreſſée au Pape Sixte, parlant de St. Etienne, il diſoit: „ Il avoit écrit comme ne „ voulant plus communiquer avec Helenus, Firmilien, & tous ceux de Cilicie, de Cappadoce, de Galacie, & des Païs voiſins, parce qu'ils rebâtiſoient les Heretiques; quoiqu'en cela ils ſuiviſſent des Decrets de leurs „ plus grands Conciles: je lui écrivis en le priant pour eux tous. „ *Lettres de St. Denys d'Alexandrie ſur cette querelle.*

Dans cette même Lettre, Denys d'Alexandrie donnoit avis au Pape Sixte de l'Hereſie de Sabellius, qui commençoit alors à paroître. „ Il s'eſt „ elevé, dit-il, à Ptolomaïde dans la Pentapole une Doctrine veritablement „ impie; contenant pluſieurs blaſphêmes contre Dieu le Pere, tendant „ à ne point croire ſon fils unique le premier de toutes Creatures, le Verbe incarné, & à ne point reconnoître le St. Eſprit. J'en ai reçu „ premierement des Ecrits de part & d'autre, & enſuite des freres ſont „ venus m'en parler: ſur quoi j'ai ecrit quelques Lettres comme j'ai pû „ avec le ſecours de Dieu, traitant la queſtion aſſez dogmatiquement, & „ je vous envoie les Copies. „ Le Capital de la Doctrine de Sabellius étoit d'en- *Hereſie de Sabellius.*

(*a*) *Anaſtaſe le* Bibliothecaire. 4.

(*b*) *Euſebe*, *Hiſt. Eccl. Liv.* VII. c. 5.

An de J. C. 257.

d'enseigner que les Personnes de la Trinité étoient trois noms, & qu'il n'y avoit qu'une seule Personne en Dieu, qui étoit appellée dans le Ciel *Dieu le Pere*, en Terre *Fils*, & dans les Creatures *Esprit Saint*, entant qu'il deploie sa vertu en elles. Que le Pere, sous la Notion du Fils, etoit né de la Vierge, & avoit souffert. Ce Sistéme obscur, touchant un Dogme que la foi nous enseigne, est assez semblable à celui des Païens, qui disoient qu'Apollon etoit appellé *Soleil* dans le Ciel, en Terre le Pere *Liber*, & dans les Enfers *Apollon*; & que la Lune avoit aussi trois noms, comme tous ceux qui ont la moindre teinture de Mytologie ne sauroient l'ignorer.

Paralelle de la doctrine de Sabellius sur la Trinité, & de celle des Païens touchant le Soleil & la Lune.

Beaucoup d'Evêques (*c*) etoient dans les sentimens de Sabellius, & leurs opinions avoient tellement prévalu, que l'on ne prêchoit presque plus le Fils de Dieu. Cette heresie etoit la même dans le fonds que celle de Praxeas & des Patropassiens, qui nioient la Trinité & la distinction réelle des Personnes Divines; & Sabellius (*d*) l'avoit apprise de Noetus, dont il etoit disciple. Ces sentimens s'etendirent fort loin, & trouverent des Partisans en Mesopotamie & à Rome en grand nombre.

Autre Lettre de St. Denys d'Alexandrie à Sixte.

Peu de temps après, Denis d'Alexandrie ecrivit encore une autre Lettre au Pape Sixte. Il y dit beaucoup de choses contre les Heretiques, & il demande son avis sur un fait particulier qui a raport au Batême des Heretiques (*e*). Eusebe fait encore mention (*f*) d'une autre Lettre adressée à Sixte, Evêque de Rome, & à son Eglise, au nom de l'Evêque Denys & de l'Eglise d'Alexandrie. Il y traitoit fort au long la Question du Bâtême.

An de J. C. 258.

La Persecution continue par la malice de Macrien.

Cependant, la violence de la Persecution augmentoit, sous le Consulat de Memmius Fuscus, & de Pomponius Bassus. L'Empereur Valerien, etant en Orient occupé à la Guerre contre les Perses, laissa tout le soin des affaires à Macrien le grand ennemi des Chrêtiens. On peut donc croire que ce fut à sa persuasion que l'Empereur ecrivit au Senat une Lettre, portant que l'on fit mourir sans delai, les Evêques, les Prêtres, & les Diacres: Que les Senateurs, ceux qui avoient le titre d'*Egregius*, & les Chevaliers Romains perdissent leur Dignité, & fussent encore depouillés de leurs Biens: que si après avoir perdu leurs biens, ils continuoient d'etre Chrêtiens, on les fit aussi mourir. Que les femmes de qualité perdroient leurs biens, & seroient envoiées en exil: que les Cesariens ou Affranchis de Cesar qui avoient deja confessé, ou qui confessoient alors, seroient confisqués comme Esclaves de l'Empereur, enchainez & envoiez dans ses terres.

Martyre de Sixte.

En execution de cette cruelle Ordonnance, on fit mourir à Rome le Pape St. Sixte. Il fut pris avec quelques-uns de son Clergé, comme il étoit en prieres au Cimetiere de Calliste. Lors qu'on le menoit au supplice, St. Laurent, le premier des Diacres de l'Eglise Romaine, le suivoit en pleurant,

(*c*) *Athanase, de sentent. Dion.* to. 1. pag. 552.
(*d*) *Epiphane, Hæres.* 62. n. 1.
(*e*) *Eusebe, Hist. Eccl. Liv.* VII. c. 7.
(*f*) *Ibid.* c. 26.

rant, & lui disoit (*g*): *Où allez-vous, mon Pere, sans votre fils? Vous n'avez pas accoutumé d'offrir le sacrifice sans Ministre. En quoi vous ai-je deplû? Eprouvez si je suis digne du choix que vous avez fait de moi, pour me confier la Dispensation du sang de notre Seigneur!* Sixte lui repondit: *Ce n'est pas moi qui te laisse, mon fils: mais un plus grand combat t'est reservé. On nous epargne nous autres vieillards. Tu me suivras dans trois jours.* Quelques-uns disent (*h*) qu'il eut la tête coupée. Mais le Poëte Prudence (*i*), à qui Mr. Baillet (*k*) s'en raporte sur le genre de la mort de notre St. Evêque, dit qu'il fut attaché à un Gibet; heureux & fort honnoré de mourir en croix à l'exemple du Maître qui l'y avoit précedé & pour la cause du quel il donnoit sa vie! An de J. C. 258.

Sixte avoit fait deux Ordinations durant son Pontificat; & il avoit créé 4. Prêtres, 7. Diacres, & 2. Evêques. Les deux Lettres qu'on lui attribue sont supposées (*l*). Ruffin a publié, sous le nom de ce Pape, le Livre d'un Philosophe Pythagoricien, nommé Sixte (*m*). Cette Imposture ne pouvoit regarder que notre Saint, parce qu'on n'avoit point de preuve que le premier Pape de ce nom eut été Martyr. Quoiqu'il ne s'agisse que d'un Recueil de Sentences & de Maximes qui pouvoient faire honneur à un Auteur Payen, Mr. Baillet croit (*n*) que c'étoit en quelque sorte deshonnorer un Evêque & un Martyr que de lui attribuer une production où il n'etoit fait mention, ni des Prophetes, ni des Apôtres, ni de Jesus-Christ même, & où il ne se trouvoit point de vestige de foi. Ecrits qu'on lui attribue.

# VACANCE

## *DU St. SIEGE.*

APrès la mort de Sixte II. le Siege de Rome vaqua l'espace d'un an. Pendant tout ce tems, il ne se passa rien de plus considerable que le glorieux Martyre de St. Laurent.

Ce saint homme distribua aux Pauvres tout l'argent de l'Eglise, sans en excepter même les vases qui servoient à la Communion, & qu'il vendit pour s'assurer de l'Emploi legitime d'un bien qui étoit en danger de tomber entre les mains des Païens. La nouvelle de ces grandes Aumônes étant parvenuë à Cornelius Sæcularis, qui étoit alors Préfet de Rome, il s'imagina que les Chrêtiens avoient de grands thresors en reserve, & pour s'en assurer, il se fit amener St. Laurent qui en avoit la garde comme le premier des sept Diacres de l'Eglise Romaine. Le voiant en sa presence, il lui dit (*o*): „ Vous vous Martyre de St. Laurent.

(*g*) *St. Ambroise Offic. Lib.* II. c. 28.
(*h*) *Fleury, Hist. Eccl.* Liv. VII. §. 38. &c.
(*i*) *Peristeph. Hym.* 2.
(*k*) *Vies des Saints*, 6. Aoust.
(*l*) *Pagi, in Sixti Vitâ.* §. 3.
(*m*) *St. Augustin, Retract. Lib.* 2.
(*n*) *Vies des Saints.* 6. Aoust.
(*o*) *Prudence, Peristeph. Hym.* 2. *St. Augustin, Serm.* 302. 303. &c.

An de J.C. 258.

„ vous plaignez d'ordinaire que nous vous traitons cruellement: il n'y a „ point ici de tourment: Je vous demande doucement ce qui depend de „ vous. On dit que dans vos ceremonies, les Pontifes offrent des Libations avec des vases d'or: que le sang de la victime est reçû dans des coupes d'argent; & que pour éclairer vos sacrifices nocturnes vous avez des „ cierges fichez à des Chandeliers d'or. On dit que pour fournir à „ ces offrandes les freres vendent leurs Heritages, & reduisent souvent leurs „ Enfans à la Pauvreté. Mettez au jour ces thrésors cachez. Le Prince „ en a besoin pour l'entretien de ses Troupes. Aussi bien j'apprens que selon votre Doctrine, il faut rendre à Cesar ce qui lui appartient. Je ne „ crois pas que votre Dieu fasse battre monnoye. Il n'a pas apporté de „ l'argent quand il est venu au Monde. Il n'y a apporté que des paroles. „ Rendez-nous l'argent, & soiez riches en paroles. „

St. Laurent repondit au Juge avec fermeté: „ J'avoue que notre Eglise „ est riche, & l'Empereur n'a pas de si grands thresors. Je vous ferai voir „ ce qu'elle a de plus précieux: donnez-moi seulement un peu de tems, „ pour mettre tout en ordre, en dresser l'Etat, & en faire le calcul. „ Le Prefet, content de cette reponse, & croiant déja tenir les thresors de l'Eglise, lui accorda trois jours de terme. D'abord, St. Laurent courut par toute la Ville, pour chercher en chaque rue les Pauvres que l'Eglise nourrissoit, & qu'il connoissoit mieux que Personne; les boiteux, les estropiez, les ulcerez. Il les assemble, il écrit tous leurs noms, & les range devant l'Eglise. Tout cela étant fait, il va trouver le Prefet, & lui dit: *Venez voir les thresors de notre Dieu. Vous verrez une grande Cour pleine de vases d'or, & des talens entassez sous les Galeries.* Le Préfet le suit, & voiant ces troupes de pauvres hideux à regarder, qui s'écrierent en demandant l'aumône, il se tourne contre Laurent avec des yeux troublez & menaçans. *Dequoi vous fachez-vous*, repondit-il? *L'or que vous desiriez si ardemment n'est qu'un vil metal tiré de la terre, & sert de motif à tous les crimes. Le vrai or est la lumiere dont ces pauvres sont les Disciples. La foiblesse de leur corps est un avantage pour l'esprit. Les vraies maladies sont les Vices & les Passions. Les Grands du Siécle sont les Pauvres vraiement miserables & meprisables. Voilà les thrésors que je vous avois promis. J'y ajoute les perles & les pierreries; vous voiez ces vierges & ces veuves, c'est la Couronne de l'Eglise: profitez de ces Richesses pour Rome, pour l'Empereur, & pour vous-même.*

*C'est donc ainsi que tu me joues*, dit le Prefet. *Je sai que vous vous piquez vous autres de mépriser la mort: aussi ne te ferai-je pas mourir promptement.* Alors, il fit apporter un lit de fer, & étendre dessous de la braise demi-éteinte, pour bruler le Martyr plus lentement. On le depouille, on l'étend, & on l'attache sur ce gril. La liberté d'esprit & la constance surprenante, que Laurent fit paroître durant cet horrible tourment, procurerent la conversion de beaucoup de gens parmi lesquels il se trouva des Personnes de grande distinction. Le Poëte Prudence (*p*) temoigne que les Neophytes, c'est-à-dire

(*p*) *Ubi supra.*

dire les Chrêtiens nouveaux bâtisez, virent son visage environné d'un éclat extraordinaire, & qu'ils sentirent une odeur très-agreable qui sortoit de son corps roti. Mais il ajoute, que les Infideles & les Impies ne virent rien de cette lumiere, & ne sentirent rien de cette odeur. Peut-être doit-on regarder cette particularité comme un Ornement Poëtique. Quoiqu'il en soit, au milieu d'un supplice si cruel, la tranquillité que produisoit dans l'Ame du bienheureux Martyr la joye qu'il avoit de souffrir pour Jesus-Christ étoit si grande, que lorsqu'il fut tout roti d'un côté, il dit au Prefet qui étoit present à son Martyre, comme s'il eut voulu se jouër de sa cruauté, de même qu'il avoit fait auparavant de son avarice, qu'il pouvoit le faire tourner de l'autre côté. Quand cela fut fait, il eut encore le courage de lui dire, qu'il étoit assez cuit, & qu'il pouvoit manger. An de J.C. 258.

Un habile homme, avec qui je m'entretins un jour sur le Martyre de St. Laurent, que je venois de narrer dans les termes qu'on a vûs, forma sur cette Histoire une Difficulté considerable. Il prétendoit que la Conduite de ce grand Saint ne pouvoit être approuvée. Le grand Principe, sur lequel il fondoit ce paradoxe, étoit qu'il n'est jamais permis de se jouer des Souverains, qui, de quelque Religion qu'ils puissent être, & quelle que soit leur conduite, representent toujours la Divinité sur la Terre. Il me fit des objections si fortes, que j'en fus ébranlé. Nous nous expliquâmes là-dessus avec toute la liberté qu'un tête à tête autorise entre deux Amis. Mais, je me garderai bien de raporter les particularitez de ce gracieux entretien. Je ne manquerois pas de soulever contre moi la foule impitoiable des Devots, & c'est ce que j'ai dessein d'éviter. Je sais, par experience, combien il en coûte de s'attirer des querelles avec ces gens-là. Difficultez proposées sur le Martyre de St. Laurent.

Cependant, la Persecution continuoit, & faisoit une infinité de Martyrs dans toutes les Provinces de l'Empire Romain. Elle emporta St. Cyprien, Evêque de Carthage, & un nombre innombrable de fideles de moindre consideration. Mais l'Histoire ne nous apprend rien de ce que le Clergé de Rome fit dans un tems si difficile; & on ignore même en quel état pouvoit être alors la Discipline Ecclesiastique. Tout ce qui me reste à dire, c'est que le Cardinal Baronius (q) s'est trompé, lorsqu'il a écrit que le St. Siege ne vaqua que 35. jours après la mort de St. Sixte. Erreur de Baronius.

GALLIEN. CLAUDE II.

# DENYS,

## *XXVI. PAPE.*

DENYS étoit Grec de Nation, & vraisemblablement d'une Naissance assez obscure, puisqu'on ne nous a rien appris de sa famille. Il avoit fait profession de la vie Eremitique. Il étoit Prêtre de l'Eglise de Rome sous le Pape St. Etienne, dont il adopta les sentimens par raport à la validité du An de J.C. 259.

(q) *Annal. Eccl.* ad an. 261. §. 10.

An de J.C. 259.

Moderation de Denys.

du Batême des Herétiques. Mais, il ne paroit pas qu'il prit feu dans cette querelle comme le fit son Evêque. Il se contenta d'entretenir un agréable commerce de Lettres avec Denis, Evêque d'Alexandrie, qui suivoit l'opinion de St. Cyprien, mais sans sortir des bornes de la Moderation.. On trouve dans Eusebe (*a*) l'extrait d'une Lettre de ce dernier, par laquelle il paroit que Denys, qui n'étoit alors que Prêtre, étoit un homme très-savant.

Son élection.

Il fut élevé à la Dignité Episcopale en 259. le 22. Juillet. Cet honneur, loin d'alterer ou de diminuer sa vertu, comme il fait celle de tant d'autres *, ne servit au contraire qu'à la faire briller avec plus d'éclat.

An de J. C. 260.

Exemple de sa Charité.

Le malheur de l'Empereur Valerien qui fut vaincu par les Perses & fait Prisonnier, & la negligence de Gallien son fils & son Successeur, aiant exposé les Provinces de l'Empire aux ravages des Barbares, la Ville de Cesarée en Cappadoce en fut à demi-ruinée, par l'Incendie & par la Demolition de plusieurs de ses Bâtimens, & par la perte de beaucoup de ses Citoiens qui furent emmenez captifs. Denys ne fut pas plûtôt informé de cette fâcheuse nouvelle, que, sans se souvenir des demelez de Firmilien, alors Evêque de Cesarée, avec le Pape Etienne, non seulement il écrivit à cette Eglise affligée pour la consoler, mais il envoia de l'argent & des Personnes sures en Cappadoce, pour racheter les Chrêtiens captifs chez les Barbares. On conserva long-tems dans les Archives de cette Eglise les Lettres que St. Denys, Evêque de Rome, écrivit aux fideles du lieu sur ce sujet, afin de faire vivre le souvenir d'une si grande charité, & d'en renouveller toujours la reconnoissance, comme fit St. Basile, Evêque du lieu, dans le Siécle suivant.

Eloge que lui donne St. Basile.

Ce Pere, parlant de St. Denys (*b*), lui donne le titre de très-heureux Prelat, & dit qu'il s'étoit rendu illustre par l'integrité de sa foi, & par toutes les vertus qui font le St. Evêque. St. Athanase (*c*), dont le temoignage est de grand poids, le comptoit avec raison parmi les Peres Anciens qui avoient été les plus capables de nous informer de la Doctrine de l'Eglise, & de servir de regle à un Concile Oecumenique.

Les fideles d'Egypte portent des plaintes au Pape Denys contre Denys d'Alexandrie.

Il y a beaucoup d'apparence, que l'action de St. Etienne (*d*), qui, voulant empiéter sur les Droits des autres Eglises, avoit accordé sa protection à deux Evêques d'Espagne, donna la pensée à quelques fideles d'Egypte de porter des Plaintes à Denys, Evêque de Rome, contre Denys, Evêque d'Alexandrie, qu'ils accusoient de nier que le fils fut *consubstantiel* à son Pere, lorsqu'il avoit voulu établir la Distinction des Personnes Divines dans ses Livres contre les Sabelliens. Cette Accusation (*e*) étoit frivole.

Le Pape Denys fait paroître son Ambition.

Mais le Pape, ravi de trouver l'occasion d'étendre son pouvoir sur les autres Eglises & de pousser le Systême d'Etienne qui n'avoit pas eu tout le succès dont il s'étoit flaté, prit la chose sur le ton serieux: il prit pourtant quelques mesures, qu'on

(*a*) *Hist. Eccl. liv.* VII. ch. 7.

* L'Auteur d'un Livre intitulé: *Moïens surs & honnêtes pour la conversion de tous les Heretiques*, dit en quelque endroit de cet ouvrage, que si un Ange étoit élevé à la Dignité Papale, il deviendroit un Diable en orgueil.

(*b*) *Basile, Epist.* 220.

(*c*) *De Synod. Arim. & Seleuc.* p. 918.

(*d*) Voyez ci-devant la Vie de ce Pape.

(*e*) *Athanase de sent. Dion.* p. 558. & *De Synod.* p. 918.

qu'on pouvoit regarder comme Juridiques. Il ne voulut pas decider de pleine autorité sur cette matiere; il assembla un Concile dans lequel il fit desaprouver la Doctrine de Denys d'Alexandrie, il lui écrivit, suivant l'avis de tous, pour le prier d'éclaircir les points dont il étoit accusé. En même tems, il écrivit aussi un Traité, où il condamnoit également les deux erreurs opposées, celle de Sabellius, & celle que l'on attribuoit à St. Denys, de dire que le Verbe de Dieu étoit sa Creature & son Ouvrage. St. Denys d'Alexandrie repondit aussi-tôt par un Ouvrage divisé en quatre Livres (*f*) qu'il intitula: *Refutation & Apologie*, & l'accompagna d'une Lettre au Pape, à qui il l'adressoit.

An de J. C. 260.

Il écrit contre Sabellius. Denys d'Alexandrie se justifie.

Depuis long-tems, l'erreur des Millenaires étoit établie en Egypte. Leur principal Auteur avoit été l'Evêque Nepos, qui, prenant trop Judaïquement les promesses des Saintes Ecritures, disoit que Jesus-Christ regneroit sur la Terre pendant mille ans, & que pendant ce tems les Saints jouiroient de tous les plaisirs du corps. Cette idée fanatique approche beaucoup du Paradis sensuel de l'Alcoran. Nepos fondoit principalement son opinion sur l'Apocalypse de St. Jean; & il avoit écrit un Traité sur ce sujet intitulé: *Refutation des Allegoristes*. Saint Denys d'Alexandrie y repondit par un Traité qu'il intitula: *Des Promesses*, & qu'il divisa en deux Livres (*g*). Car quoique Nepos fut mort, plusieurs suivoient avec attachement son opinion.

Erreur des Millenaires.

Mais l'Histoire ne nous apprend pas que Denys, Evêque de Rome, prit part à cette Dispute. Il n'en fut pas de même au sujet de celle qui s'éleva peu de tems après touchant la Doctrine de Paul de Samosate, Evêque d'Antioche. Zenobie Reine de Palmyre, Princesse d'un merite au dessus de son sexe, voulant connoître la Religion Chrétienne, s'adressa à cet Evêque, qui ne lui enseigna rien de Jesus-Christ, qu'elle ne put croire aisément; car, il en avoit lui-même des sentimens fort bas & fort indignes (*h*), le regardant comme s'il n'eut été qu'un homme ordinaire. Les Evêques d'Orient s'assemblerent contre lui à Antioche, comme contre un *Loup qui ravageoit le Troupeau du Seigneur*. C'est toujours avec cet Esprit de Zele, que toutes les Assemblées Ecclesiastiques se sont formées.

Hérésie de Paul de Samosate.

Cependant, Paul de Samosate usa de tant d'artifices, qu'il eluda le jugement que le Concile étoit sur le point de prononcer contre lui, & contre sa Doctrine. Mais, quand on s'aperçut qu'il n'avoit fait que dissimuler, & qu'il ne corrigeoit ni ses sentimens, ni ses mœurs, les Evêques s'assemblerent de nouveau au nombre de 70. & condamnerent sans quartier cet homme qui s'étoit joué de leur credulité, & des intentions pacifiques de Firmilien qui avoit présidé au premier Concile. Ces Evêques écrivirent une Lettre à Paul de Samosate. Baronius qui en parle (*i*) s'est trompé en l'attri-

Il élude sa condamnation.

Second Concile tenu contre P. de Samosate.

(*f*) *Eusebe, Hist. Eccl.* Liv. VII. c. 26. Mr. *Fleury Hist. Eccl. Liv.* VII. §. 54. dit que l'Ouvrage de Denys étoit divisé en trois Livres; mais Eusebe, qu'il cite, dit *en quatre*.

(*g*) *Eusebe, Hist. Eccl.* Liv. VII. c. 24.

(*h*) *Eusebe, ubi supr.* c. 27.

(*i*) *Annal. Eccl.* ad an. 265. Cette Lettre se trouve aussi dans la Bibliotheque des Peres.

An de J. C. 269.

tribuant au premier Concile. Elle ne fut écrite que par le ſecond qui s'aſſembla ſur cette affaire, comme Mr. de Valois l'a demontré dans ſes Notes ſur Euſebe (*k*).

Depoſition & Excommunication de cet Heretique. Lettre Synodale adreſſée au Pape Denys. Mort du Pape Denys.

Paul etant convaincu d'erreur dans la Doctrine, & de déréglement dans les mœurs, fut depoſé & excommunié par le Concile. Tout etant reglé d'une commune voix, le Prêtre Melchior écrivit une Lettre Synodale au nom de tous les Evêques, les Prêtres, & les Diacres, & de toute l'Egliſe d'Antioche, & des lieux circonvoiſins. Elle etoit adreſſée nommément (*l*) à Denys, Evêque de Rome, & à Maxime d'Alexandrie. Mais le Pape ne vivoit plus, lorſque cette Lettre fut apportée à ſon Egliſe. Il étoit mort le 26. de Decembre de l'an 269. ſous le Conſulat de l'Empereur Claude II. & de Paterne, après dix ans & quelques mois d'Epiſcopat. Il fut enterré dans le Cimetiere de Calliſte dès le lendemain.

On lui attribue fauſſement d'avoir aſſemblé un Concile à Rome.

Quelques-uns (*m*) pretendent que le Pape St. Denys aſſembla vers la fin de ſon Pontificat un Concile à Rome contre Paul de Samoſate, & l'on veut qu'il ait été le premier à le condamner. Mais, ſi l'on entend autre choſe que ce qu'il a fait & écrit par proviſion contre ceux qui faiſoient une Creature du Verbe eternel, au ſujet des accuſations formées contre St. Denys d'Alexandrie, il paroit qu'on ſe trompe (*n*). Auſſi ce qu'on en dit n'eſt-il fondé que ſur l'equivoque, & ſur la mauvaiſe Traduction d'un paſſage de St. Athanaſe, comme le P. Pagi l'a fort bien prouvé (*o*).

Ecrits & Reglemens ſuppoſez.

On attribue à notre ſaint Evêque une Lettre à Severe, Evêque de Cordoue, ſur la diviſion des Paroiſſes, & une autre à Urbain, Prefet de Rome. Mais, elles ſont ſuppoſées. Il n'y a guere plus d'aſſurance à ce que raporte de lui Anaſtaſe le Bibliothecaire, ou quelqu'autre Compilateur du Pontifical (*p*), touchant le Reglement des Egliſes, & la diſpoſition des Paroiſſes & des Dioceſes d'Italie. On dit qu'il écrivit contre Sabellius, mais nous n'avons pas ce Livre. Il avoit ordonné 12. Prêtres, 7. Evêques, & 6. Diacres.

CLAUDE II. — AURELIEN.

# FELIX I.

## *XXVII. PAPE.*

An de J. C. 270.

Etat de l'Egliſe au tems de l'Election de Felix.

ON dit que FELIX etoit Romain, fils de Conſtantius, & qu'il ſucceda à Denys le dernier jour de l'année 269. Mais on ne ſait rien de ſon Education, ni de la ſuite de ſa Vie, juſqu'au tems de ſon Pontificat. Il trouva l'Egliſe dans un état aſſez tranquille au dehors. Mais, comme l'experience de dixhuit ſiécles doit nous convaincre qu'il eſt impoſſible qu'elle jouiſſe jamais d'aucun repos au dedans, tant ceux qui la conduiſent aiment le trou-

(*k*) *In Lib.* 7. c. 30.
(*l*) *St. Jerome, de Script. Malch.*
(*m*) *Baronius*, &c.
(*n*) Voyez, *Baillet, Vies des Saints.* 26. Décembre.
(*o*) *In Dion. Vitâ.* §. 3.
(*p*) *Bollandus. Baronius*, &c.

Trouble, la Confusion, & les Nouveautés, elle etoit dechirée par l'Heresie de Paul de Samosate, dont j'ai parlé dans l'Histoire du Pape précedent. La Lettre Synodale, que le Concile d'Antioche avoit adressée au Pape Denys, etant parvenue à Felix peu de tems après son elevation, ce nouveau Pape ecrivit une Lettre à Maxime & au Clergé d'Alexandrie, où il parloit ainsi de l'Incarnation du Verbe, apparemment en reponse à ce qu'on avoit écrit à son Prédecesseur, touchant la Doctrine de Paul de Samosate: „ Nous „ croions (*a*) Notre Seigneur Jesus-Christ né de la Vierge Marie: nous „ croions que lui-même est le Fils Eternel de Dieu & le Verbe : non pas „ un homme que Dieu ait pris, ensorte que cet homme soit un autre que „ lui. Car le Fils de Dieu, etant Dieu parfait, a éte fait aussi homme par- „ fait, etant incarné de la Vierge. „

An de J.C. 270.

Doctrine de Felix sur la Trinité.

Cependant, Paul de Samosate, appuié de la faveur des Magistrats Idolâtres, & du credit qu'il avoit à Antioche, refusoit de se soûmettre au Decret du Concile qui l'avoit condamné & deposé, & qui avoit nommé pour remplir sa place Domne fils de Demetrien, digne Evêque d'Antioche. Et comme il ne vouloit pas sortir de la Maison de l'Eglise (*b*), on eut recours à l'autorité de l'Empereur Aurelien, qui decida l'affaire avec beaucoup de Justice, & qui ordonna que la possession de la Maison seroit laissée à ceux avec qui l'Evêque de Rome & les autres Evêques d'Italie entretiendroient Communion par Lettres. Ainsi, Paul fut honteusement chassé; car Felix lui avoit refusé nettement sa Communion, & l'avoit accordée à Domne.

Paul de Samosate refuse d'obéir au Concile qui l'avoit condamné.

Telle etoit la disposition dans laquelle Aurelien se trouvoit alors à l'égard des Chrêtiens. Mais, il changea depuis de sentiment, & fut porté par quelques Personnes à les persecuter. Il etoit fort attaché aux Superstitions Payennes, & aiant appris que le Senat doutoit, s'il falloit consulter les Livres des Sybilles, il leur temoigna qu'il s'en etonnoit (*c*): comme si vous parliez, leur dit-il, dans l'Eglise des Chrêtiens, & non pas dans le Temple de tous les Dieux. Ce sont les termes de sa Lettre. Le bruit la Persecution que l'on preparoit contre les Chrêtiens etoit deja repandu par tout, & le Prince etoit prêt à signer les Edits, lorsque la Justice Divine lui retint la main, & fit voir clairement que le Monde n'a jamais eu aucun pouvoir contre l'Eglise, que lors que la Providence l'a permis par des raisons secretes & impénetrables, pour nous corriger. Il y eut beaucoup de Martyrs sous le regne d'Aurelien. On n'en sauroit douter, quoiqu'il ne nous reste aucuns Actes certains de ceux qui y perdirent la vie. Felix ne s'oublia point dans les besoins que le Peuple de Dieu avoit de lui durant cette Persecution. Il travailla beaucoup à soutenir les foibles dans la foi, & il anima fortement au Martyre ceux qui avoient à souffrir pour Jesus-Christ. Il batisa divers Cathecumenes, afin qu'il ne leur manquât rien du côté de l'Eglise, pour confesser plus librement le nom de Jesus-Christ devant les Persecuteurs; & il fit

Aurelien veut persecuter l'Eglise.

Dieu ne le permet pas.

Zele du Pape Felix pour le bien de l'Eglise.

(*a*) Voyez *Fleury*, *Hist. Eccl.* Liv. VIII. §. 4.

(*b*) *Eusebe*, *Hist. Eccl.* Liv. VII. c. 30.

(*c*) *Vopiscus*, *in Aurel.*

An de J. C. 270.

fit beaucoup de nouvelles Converfions au milieu des perils qui l'environnoient avec fon troupeau. Non feulement il excita les autres au Combat, & leur montra le chemin de la gloire, mais il les conduifit encore par fes exemples beaucoup mieux que par fes exhortations. Il combattit genereufement pour la foi, & il fortit victorieux de fes fouffrances. C'eft ce qui lui a fait donner avec juftice la qualité glorieufe de Martyr par le Concile d'Ephefe (*d*), par St. Cyrille d'Alexandrie, & par d'autres anciens Peres.

Doute fur fon Martyre.

Neanmoins, on a tout fujet de croire, felon la Remarque de Mr. Baillet (*e*), qu'après avoir acquis ce titre par toutes les peines qu'on lui fit fouffrir pour J. C. il finit, foit par une mort naturelle, foit peut-être dans la Prifon, plûtôt que par la violence des tourmens. Auffi trouve-t'on des Auteurs, qui fe contentent de le qualifier Confeffeur. Il mourut, felon l'opinion la plus vraifemblable, le 22. de Decembre de l'an 274. après avoir gouverné l'Eglife pendant 5. ans, ou pour mieux dire, pendant quatre ans, onze mois, & 25. jours. Il fut enterré dans le Cimetiere de Callifte le 30. de Decembre, comme on le trouve marqué dans le Calendrier particulier de l'Eglife de Rome, dreffé vers le milieu du quatriéme Siecle.

An de J. C. 274.

Sa Mort.

Ses Ecrits.

On dit que Felix fit deux Ordinations, dans lefquelles il crea 9. Prêtres, 5. Diacres, & 5. Evêques. On lui attribue trois Decretales, qui font fuppofées (*f*). Mais, on fait qu'il écrivit à Maxime une Lettre contre Sabellius, & Paul de Samofate. On dit qu'il enterra de fes propres mains 342. Martyrs. Mais ce que difent quelques Auteurs (*g*), qu'il ordonna qu'on dit tous les ans des Meffes en l'honneur des Martyrs, & qu'on ne pourroit dire la Meffe que dans des Lieux confacrés à cet ufage, hors dans les cas de néceffité; cela, dis-je, me paroit deftitué de preuves fuffifantes.

AURELIEN. TACITE. FLORIEN. PROBUS. CARUS.

# EUTYCHIEN.

## *XXVIII. PAPE.*

An de J. C. 275.

Election d'Eutychien.

APrès la mort de Felix I. le Clergé & le Peuple fidele de Rome élurent EUTYCHIEN pour gouverner l'Eglife de cette Ville. La Ville de Lune en Tofcanne étoit fa Patrie. Son Pere fe nommoit Marin ou Martin. Il reçût l'impofition des mains le 4. ou le 5. de Janvier de l'année 275. Quoiqu'il ait occupé le Siege de Rome affez long-tems, l'Hiftoire ne nous apprend rien de certain touchant les actions de fa Vie. Je fuis de l'avis de Mr. Baillet (*a*). Ce feroit groffir inutilement un Volume, que de raporter toutes les Fables que l'on a debitées au fujet de notre St. Pape, & dont tous les Pontificaux, qui n'ont que très-peu d'autorité, ne font pas capables de garantir la verité.

Sous

(*d*) *Concil.* T. 3.
(*e*) *Vies des Saints.* 30. May.
(*f*) *Pagi, in ejus Vitâ.* §. 2.
(*g*) *Platine, in ejus Vitâ.*
(*a*) *Vies des Saints.* 8. Decembre.

Sous ſon Pontificat, c'eſt-à-dire vers l'an 277. de Jeſus-Chriſt, parut l'Hereſiarque Manés, dont l'Hiſtoire eſt curieuſe; mais, elle n'eſt pas de mon ſujet. Je me contenterai d'expliquer en peu de mots la Doctrine extravagante de cet Impie. Il enſeignoit, qu'il y avoit deux Principes contraires & coëterneles, Dieu & la Matiere, la Lumiere & les Tenebres, l'un auteur du bien & l'autre du mal, l'un auteur du Nouveau Teſtament & l'autre du Vieux. Il rejettoit l'Ancien Teſtament. Il ſe diſoit le Paraclet envoié par Jeſus-Chriſt. Il ſoutenoit que Jeſus-Chriſt n'avoit eu que les apparences de l'humanité, & qu'il n'avoit point réellement ſouffert. Que le Bien & le Mal étoient des ſubſtances. Que le Monde, la Chair, les Magiſtrats, le Pêché procedoient du mauvais Principe. Que les Actions de l'Homme n'étoient pas libres. Que le Mariage & la Guerre étoient illicites; & qu'il ne falloit manger, ni chair, ni œufs, ni prendre du lait & du vin, qu'il appelloit le *fiel du Demon*.

An de J.C. 277.

Hereſie de Manés.

Les Manichéens adminiſtroient l'Euchariſtie ſous une eſpece, & ils la ſouilloient d'une maniere infame. Ils diſoient que J. C. étoit le Soleil, & que c'eſt pour cela que le Soleil s'éclipſa à la Croix. Que le Soleil, la Lune, & l'Air, étoient le Siege de la Trinité, & les barques ſur leſquelles les Ames des Trepaſſez ſont tranſportées à la lumiere. On les accuſe de n'avoir point crû la Reſurrection des morts. Manés leur Chef enſeignoit encore, que les Ames de ceux qu'il nommoit les *Auditeurs* étoient converties dans les Ames des *Elus*, & qu'étant ainſi purifiées elles retournoient à Dieu. Que les Ames du Peuple retournoient dans les Corps des Bêtes, & dans les Arbres. Il croioit que les Plantes & les Arbres étoient vivans, & que les Laboureurs étoient des homicides.

Quelque abſurde que fut cete Doctrine (*b*), elle ne laiſſa pas de s'étendre loin, & de durer très-longtems: ou peut-être ne fit-elle tant de progrès que parce qu'elle étoit très-extravagante; car, c'eſt le foible de l'Eſprit humain de s'attacher à tout ce qu'il y a de plus ſingulier & de moins raiſonnable. Les Sectateurs de Manés diſoient, qu'ils ne vouloient pint emploier d'autorité, mais la raiſon toute ſimple, pour delivrer les hommes de l'erreur, & les amener à Dieu. Nous ne faiſons pas comme vous, diſoient-ils aux Catholiques, en obligeant d'abord à croire; nous ne voulons que l'on croie, qu'après avoir examiné & reconnu la verité. Ils étoient puiſſans dans la Refutation: ils avoient des manieres douces & inſinuantes; & uſoient d'un grand art pour engager inſenſiblement dans leurs penſées. L'un d'eux (*c*) trouva un Catholique fatigué des Mouches, diſant qu'il ne les pouvoit plus ſouffrir, & qu'il les haïſſoit. Le Manichéen lui dit: qui les a faites? Le Catholique, dans la colere où il étoit, n'oſa dire que ce fut Dieu. Le Manichéen dit: Si ce n'eſt pas Dieu, qui donc les a faites? Je crois, repondit-il, que c'eſt le Demon. Le Manichéen dit: Si le Demon a fait la Mouche, comme le bon ſens vous le fait avouer, qui a fait l'Abeille? L'autre n'oſa dire que Dieu eut fait l'Abeille plûtôt que la Mouche. De l'Abeille, le Manichéen

Artifices des Manichéens.

(*b*) *Auguſtin, de Utilitate credendi.* c. 1.

(*c*) *St. Auguſtin, in Jo. tract.* I. c. 14.

An de J.C. 277.

chéen le mena à la Sauterelle, à un Lezard, à un Oiseau, à un Mouton, à un Bœuf, à un Elephant, enfin à l'Homme, & lui persuada que Dieu n'avoit pas fait l'Homme.

Reglemens attribuez au Pape Eutychien.

L'Histoire ne nous apprend point quelle part Eutychien prit à la refutation, ou du moins à la condamnation de cette Heresie. Seulement, on dit sur l'autorité du Martyrologe, qu'il ordonna que l'on consacreroit sur l'autel les fêves, les pommes, & les raisins, avant que de les manger, afin de combattre Manés qui ne vouloit pas qu'on mangeât de ces choses-là (*d*). On dit aussi, après le même Martyrologe Romain, qu'il ordonna que les Corps des Martyrs seroient envelopez de pourpre, & que lui-même rendit ce dernier devoir à 340. Il est dommage qu'on ne nous ait pas marqué dans quelle Persecution l'Eglise perdit tant de fideles.

Sa Mort.

An de J.C. 283.

Du reste, Eutychien aiant ordonné 14. Prêtres, 5. Diacres, & 9. Evêques, alla recueillir le fruit de ses travaux dans le sejour de la gloire. Plusieurs ont crû qu'il avoit été couronné par le Martyre; les uns sous Aurelien, ce qui n'est pas possible: les autres sous Numerien, ce qui n'est pas vraisemblable, puisque Numerien n'étoit encore que Cesar à la mort de notre Saint Evêque, & qu'il étoit alors en Orient, d'où il ne revint jamais en Italie. L'ancien Calendrier Romain du quatrieme Siécle, qui le marque au 8. de Decembre, ne lui donne rang que parmi les Evêques de Rome Confesseurs, c'est-à-dire qui étoient morts en Paix (*e*). C'est ce que fait connoître aussi le terme de *Deposition* que l'on a emploié dans les anciens Martyrologes du nom de St. Jerôme. Cela n'a point empêché Adon & Usuard de le déclarer Martyr, comme l'on a fait aussi dans le Martyrologe Romain. Platine a suivi ce sentiment (*f*), quoiqu'il soit très-mal fondé.

Ses Ecrits supposés.

Les deux Lettres qu'on lui attribue sont manifestement supposées; de même que les Decrets que l'on trouve sous son nom dans la Compilation de Gratien.

CARUS. CARINUS. | NUMERIEN. DIOCLETIEN.

# CAIUS,

## *XXIX. PAPE.*

An de J.C. 283.

Election de Caius.

SI l'on en croit les anciens Pontificaux, CAIUS ou GAIUS étoit de Dalmatie, & même Parent de l'Empereur Diocletien. Il fut ordonné le 15. de Decembre de l'an 283.

Etat de l'Eglise à son avenement.

Quoique l'Eglise fut alors dans un état assez tranquille, & que les Empereurs ne donnassent aucun ordre formel de persecuter les Chrêtiens, il y eut pourtant quelques Matryrs durant le Pontificat de Caius. Celui de St. Maurice

(*d*) *Baronius*, *Annal. Eccl.* ad an. 283. §. 15.

(*e*) *Pagi*, *in ejus Vitâ.* §. 1.

(*f*) *In Eutychian.*

rice, & de sa Legion, me paroit trop singulier, pour n'en pas dire quelque chose *.

An de J. C. 283.

Martyre de la Legion Thebéene.

Maximien, à qui l'Empereur Diocletien avoit donné le titre de Cesar, passa en Gaule contre Amand & Elien & la faction des Bagaudes, qu'il défit. Il fit venir d'Orient une Legion nommée la *Thebéene*, toute composée de Chrêtiens (*a*). Comme il voulut s'en servir ainsi que des autres Soldats, pour persecuter les Chrêtiens, ils refuserent d'obéïr. L'Empereur, pour se reposer de la fatigue du Voiage, s'étoit arrêté dans les Alpes en un lieu nommé Octodure, aujourd'hui Martinach en Valais. La Legion Thebéene étoit à Agaune, au pied de la Montagne que l'on nomme à present le grand St. Bernard. Maximien, irrité de cette desobéïssance, ordonna que la Legion fut décimée, & réïtera ses ordres pour contraindre le reste à persecuter les Chrêtiens. Les Soldats Thebéens, aiant appris ce second ordre, commencerent à crier par tout le Camp, qu'ils souffriroient plûtôt toutes sortes d'extrêmitez, que de rien faire contre la Religion Chrétienne. Maximien commanda qu'on les decimât une seconde fois, & que l'on fit obéïr les autres. On fit donc encore mourir le dixiéme, suivant le sort: & les autres s'exhortoient à perseverer.

Ils étoient principalement encouragez par trois de leurs Officiers generaux, Maurice, Exupere, & Candide, qui leur proposoient l'exemple de leurs Compagnons, que le Martyre avoit déja conduits au Ciel. Par leur Conseil, ils envoierent une Remontrance à Maximien. Elle etoit à peu près conçuë en ces termes: „ Nous sommes vos Soldats, Seigneur, mais „ Serviteurs de Dieu, nous le confessons librement. Nous vous devons le „ service de Guerre, à lui l'Innocence. Nous recevons de vous la paye, il „ nous a donné la vie. Nous ne pouvons vous obéïr en renonçant à Dieu „ notre Createur, & notre Maître, & le vôtre quand vous ne le voudriez „ pas. Si on ne nous demande rien qui l'offense, nous vous obéïrons, com„ me nous avons fait jusques à present: autrement, nous lui obéïrons plû„ tôt qu'à vous. Nous offrons nos mains contre quelque ennemi que ce „ soit; mais nous ne croions pas permis de les tremper dans le sang des In„ nocens. Nous avons fait serment à Dieu, avant que de vous le faire: vous „ ne devez point vous fier au second, si nous violons le premier. Vous „ nous commandez de chércher des Chrêtiens pour les punir: vous n'avez „ que faire d'en chercher d'autres: nous voici. Nous confessons Dieu le „ Pere, auteur de tout, & son Fils Jesus-Christ. Nous avons vû égorger „ nos Compagnons, sans les plaindre: nous nous sommes rejouïs de l'hon„ neur qu'ils ont eu de souffrir pour leur Dieu. Ni cette extrémité, ni le „ desespoir, ne nous a point portés à la revolte: nous avons les Armes à la „ main, & nous ne resistons pas; parceque nous aimons mieux mourir in„ nocens, que vivre coupables. „

Remontrance des Soldats Thebéens au Cesar Maximien.

Maxi-

* Un Ministre Protestant, refugié à Londres, & connu sous le nom de Jean du Bourdieu à composé une excellente *Dissertation sur le Martyre de la Legion Thebéene.*

(*a*) *Eutrope, lib.* 9. *Acta sincera Martyr.* p. 290.

An de J.C. 283.

Maximien, desesperant de pouvoir vaincre une telle constance, ordonna de les faire tous mourir; & fit marcher des Troupes, pour les environner, & les tailler en piéces. Bien loin de faire la moindre resistance, ils mettoient les Armes bas, & presentoient le coû aux Persecuteurs. La terre fut couverte de leurs corps. On voioit couler des ruisseaux de sang. On croit qu'ils étoient environ six mille; car, c'étoit le nombre ordinaire des Legions (*b*).

Retraite de Caius durant la Persecution.

J'ai raporté cette Histoire avec d'autant plus de plaisir qu'elle m'a paru très-propre à remplir le vuide que le défaut d'Historiens autorisez laisse dans l'Histoire du Pontificat de Caius. Durant la persecution que Diocletien fit souffrir à l'Eglise, Caius eut la prudence de veiller à sa conservation par sa retraite. On ne sait pas en quel endroit il alla se refugier. Nous n'avons même aucune connoissance de ce qu'il fit pendant sa retraite, ni après qu'il en fut sorti; & nous ne croions pas (*c*) pouvoir nous arrêter sûrement à ce qu'en disent les Actes de Ste. Susanne sa Niéce, & du Prêtre Gabinius son frere. Leur antiquité ne diminue point leur fausseté, ou du moins leur corruption.

Reglemens extravagans qu'on attribue à ce Pape.

Quelques Auteurs (*d*) attribuent à Caius des Reglemens extravagans; par exemple, d'avoir ordonné qu'un Païen, ou un Heretique, n'auroit pas le pouvoir d'accuser un Chrêtien. J'ose dire qu'un pareil Reglement eut été un signal de revolte contre l'autorité seculiere. C'est comme si, dans la Republique de Hollande, il prenoit envie à quelque Evêque d'ordonner que les Accusations d'un Protestant ne seroient pas reçûës contre un Catholique. Ne seroit-ce pas empiéter d'une maniere odieuse & punissable sur l'autotité séculiere? Avec un peu de bon sens, pourra-t-on croire que Caius eut la témérité de vouloir choquer avec tant d'arrogance l'autorité legitime des Magistrats Paiens: ou qu'il eut fait un Reglement qu'il n'étoit pas en son pouvoir de faire observer?

Ce qu'on ajoute (*e*) qu'il voulut que, pour parvenir à la Dignité Episcopale, on eut été Portier, Lecteur, Exorciste, Acolyte, Soûdiacre, Diacre, & Prêtre, ne me paroit pas tout à fait insoutenable; bien que l'autorité du Pontifical ne soit pas infaillible, & que la Lettre qu'on lui attribue (*f*), & dans la quelle on trouve ces Reglemens, soit supposée de l'aveu de tous les savans Critiques.

An de J.C. 296.

Mort de Caius.

Enfin, tout ce que nous savons de certain touchant le Pape Caius, c'est qu'il se conduisit dans le Gouvernement de l'Eglise, avec toute la Sagesse qu'on pouvoit attendre d'un Saint Homme; & qu'il mourut le 21. d'Avril de l'an 296, après avoir occupé le Siege Episcopal de Rome l'espace de 12. ans, 4. mois, & 7. jours, quoiqu'un ancien Auteur (*g*) lui ait donné quinze ans de Pontificat. Il fut enterré le lendemain dans le Cimetiere de Caliste.

(*b*) *Vegece*, *de Re Militari*, lib. 2. c. 2.
(*c*) *Baillet*, *Vies des Saints*, 22. Avril.
(*d*) *Platine*, *in Caio.*
(*e*) *Lib. Pont. Baronius*, *Annal. Eccl.* ad an. 296. §. 2. *Platine*, *in Vitâ Caii.*
(*f*) *Concil.* T. I. p. 295.
(*g*) *Eusebe*, *Hist. Eccl.* Liv. VII. ch. 32.

liſte. On a tort de lui donner le titre de Martyr: car l'ancien Calendrier Romain, dreſſé du tems du Pape Libere, ne le met qu'au nombre des Confeſſeurs-Pontifes (*h*). C'eſt le ſentiment de pluſieurs Savans Modernes (*i*), quoique Platine & Baronius aient jugé à propos de lui faire ſouffrir une mort violente.

An de J.C. 296.

DIOCLETIEN. MAXIMIEN.

# MARCELLIN,

## *XXX. PAPE.*

Election de Marcellin.

MARCELLIN étoit Romain de Naiſſance, fils d'un nommé Projectus. Il fut elû le 3. de May de l'an 296. pour ſucceder à Caius. Les tems étoient fort difficiles, & le Siege de Rome manquoit de tous les attraits qu'on y trouve à preſent. Il n'étoit couvert que de ronces & dépines; & l'exercice de la Dignité Epiſcopale trouvoit, à chaque pas, des difficultez inſurmontables. Ce fut environ ce tems-là que l'Empereur Diocletien excita contre les Chrêtiens la plus horrible & la plus cruelle Perſecution que l'Egliſe eut éprouvée depuis les Apôtres. Elle fut déclarée ouvertement vers l'an 303. Le Ciel fut peuplé de Martyrs, & toutes les Provinces de l'Empire Romain furent inondées de leur ſang. „ Il eſt difficile, pour me „ ſervir des termes d'Euſebe (*a*), d'exprimer dignement la grandeur de l'eſ„ time & de la reputation, où la Doctrine de la veritable pieté que le Sau„ veur eſt venu enſeigner aux hommes, étoit parmi les Grecs & les Bar„ bares, & de la liberté dont l'Egliſe jouiſſoit avant cette Perſecution. „ L'affection que les Empereurs portoient aux Chrêtiens, & l'honneur „ qu'ils leur faiſoient de leur donner le Gouvernement des Provinces, ſans „ les obliger à ſacrifier, en ſont une preuve illuſtre. Qu'eſt-il beſoin de „ parler de ceux qui étoient dans les Cours des Princes mêmes, qui per„ mettoient à leurs Officiers de s'acquiter avec leurs Femmes, leurs Enfans, „ & leurs Eſclaves, des devoirs de notre Religion, de les exercer publi„ quement & en leur preſence, & qui les conſideroient & les ché„ riſſoient plus que tous les autres? Dorothée fut un des plus celebres „ d'entre ceux-là. Il dônna aux Empereurs de plus grandes marques „ de ſa fidelité & de ſon zele à leur ſervice, qu'aucun autre Magiſtrat, ni „ aucun Gouverneur de Province, & il acquit auſſi un plus grand credit „ qu'aucun. Il faut mettre avec lui, non ſeulement l'illuſtre Gorgone, „ mais tous ceux qui en imitant leur zele pour la parole de Dieu ont auſſi „ eu part à leur gloire. On voioit les Evêques honnorez & cheris par les „ Peuples, & par les Gouverneurs de Province. Qui pourroit dire com„ bien de Perſonnes venoient chaque jour faire profeſſion de la foi, combien

Perſecution de Diocletien.

An de J.C. 303.

(*h*) *Apud Bucherium.*
(*i*) *Papebroch, in Conat. Chronico-Hiſtorico. Schelſtraet, Antiquit. Eccl. Part. 2. Pagi, in Caio.* §. *I. Baillet, Vies des Saints*, 22. Avril, &c.
(*a*) *Hiſt. Eccl.* Liv. VIII. ch. I.

An de J. C. 303.

„ bien on élevoit d'Eglises dans toutes les villes, & avec quel concours „ les Peuples rendoient à Dieu leurs hommages; desorte que les anciens „ bâtimens n'étant plus suffisans pour les contenir, il en falloit faire de „ nouveaux? Et cet accroissement ne put être arrêté, ni par l'envie „ des Demons, ni par la malignité des hommes, tant que le Peuple de „ Dieu merita d'avoir la protection de sa main toute-puissante. Mais, „ lorsque la trop grande Liberté dont nous jouïssions eut relaché parmi „ nous la vigueur de la Discipline; que nous commençames à nous „ faire la Guerre avec les Armes des paroles outrageuses & envenimées; „ que les Evêques animez contre les Peuples excitérent des querelles, „ & des desordres; enfin, lorsque la malice & la fourberie fut venuë à „ son comble; la justice divine leva le bras pour nous punir d'abord legérement, „ selon sa coutume, & permit que les fideles qui faisoient profession „ des Armes fussent persecutez les premiers. Mais, parce que nous „ demeurames dans une prodigieuse insensibilité, & qu'au lieu de songer serieusement „ à appaiser la colere de Dieu, nous ajoutâmes crimes sur crimes, „ comme si nous eussions crû avec les Impies, qu'il ne prend aucun „ soin du Gouvernement du Monde; que nos Pasteurs (*remarquez bien ceci*) „ méprisant les Regles saintes de la Pieté formerent entr'eux des contestations „ & des differends, entretinrent des inimitiez & des haines, & disputérent „ pour le premier rang, comme pour une Dignité seculiere, & pour „ une puissance tyrannique: alors, enfin, *Dieu obscurcit*, selon la parole „ de Jeremie (*b*), *la fille de Sion dans sa colere*, *renversa du haut du Ciel la* „ *fille d'Israel*, *& ne se souvint plus de son marche-pié au jour de son indignation.* „ *Le Seigneur a effacé toute la beauté d'Israel*, *& a abbatu toutes ses murailles.* „ *Il a renversé le testament de son Serviteur*, comme il est prédit dans „ les Pseaumes (*c*). *Il a prophané sur la terre sa Sainteté par le renversement des* „ *Eglises. Il a renversé toutes ses murailles*, *& a mis la crainte en la place de* „ *ses forteresses. Tous les Peuples passant par la ruë l'ont dechiré*, *& il est devenu* „ *le sujet des railleries de ses voisins. Car Dieu a relevé la main de ses Ennemis*, „ *a detourné de lui le secours de son Epée*, *& ne l'a point assisté en Guerre.* „ *Il a mis fin à sa purification*, *& a brisé son thrône contre la Terre*, *il a* „ *diminué les jours de sa vie*, *& l'a couvert de confusion.* „

La corruption des mœurs fut la cause de la Persécution.

Caractere des Ecclesiastiques d'aujourd'hui.

Telle étoit la Corruption des Ecclesiastiques dès la fin du III. Siécle. Mais, croit-on qu'ils soient aujourd'hui plus reglez dans leur Conduite? Ce seroit se tromper. Ils sont & seront toujours les mêmes: toujours riches, toujours avares, toujours ambitieux, toujours dereglés, toujours superbes, toujours vaindicatifs, toujours brouillons, toujours ennemis du repos & de la veritable pieté, toujours fourbes, & toujours dissimulez. C'est du moins la Pensée de Platine (*d*): & ce qui se passe sous nos yeux nous persuade qu'elle n'est pas fausse. Heureux, si nous pouvions nous flater de quelque Reforme dans les Mœurs du Clergé!

Eloge des

Cependant, il faut avouer qu'il se trouva beaucoup de saintes Ames du tems

(*b*) *Lament.* ch. 2.
(*c*) *Psal.* 88.
(*d*) *In Marcellini Vitâ.*

tems de la persecution de Diocletien. Beaucoup de Chrêtiens glorifierent en cette occasion le nom de Jesus-Christ, & finirent leur vie par un glorieux Martyre. Qui pourroit faire le denombrement des exemples de vertu qu'ils ont donnés (*e*)? Comme il étoit permis à tous ceux qui vouloient de les maltraiter, on se servoit de tout pour les fraper, de gros bâtons, de baguettes, de fouets, de laniéres, & de cordes. On lioit à quelques-uns les main derriere le dos, puis on les attachoit à un poteau, & on les étendoit avec des machines: ensuite, on leur déchiroit avec des ongles de fer, non seulement les côtés comme aux meurtriers, mais le ventre, les jambes, & les joues. D'autres étoient pendus par une main dans la galerie, souffrant une douleur excessive par l'extension des jointures. D'autres étoient liés à des Colomnes contre le visage, sans que leurs piés portassent à terre, afin que le poids du corps tirât leurs liens. Ils demeuroient en cet état, non seulement tandis que le Gouverneur leur parloit, mais presque tout le jour: car quand il passoit à d'autres, il laissoit des Officiers pour observer les premiers, & pour voir s'il n'y en auroit point quelqu'un qui cedât à la force des tourmens. Il ordonnoit de serrer les liens sans misericorde, &, quand ils seroient prêts à rendre l'ame, de les détacher, & de les traîner par terre.

An de J.C. 303.

Martyrs, qui perdirent la vie sous Diocletien.

Pendant tout ce tems de traverses, l'Histoire ne nous apprend, ni ce que Marcellin a fait, ni ce qu'il a souffert, si l'on en excepte une particularité, qui paroît fabuleuse à quelques Auteurs (*f*), & que d'autres raportent comme véritable (*g*). Voici le fait. On dit qu'effraié des supplices qu'on faisoit souffrir aux Chrêtiens, & dont on le menaçoit lui-même, il offrit de l'encens aux Idoles dans le Temple d'Isis & de Vesta, en presence de plusieurs fideles, afin de les obliger à imiter l'exemple de lâcheté qu'il leur donnoit. On ajoute qu'un Concile qui s'assembla à Sinuesse n'osa le condamner, & que tous les Evêques qui s'y trouverent lui dirent: *Condamnez-vous vous-même par votre propre bouche; mais, vous ne le serez pas par notre jugement: car le premier Siege n'est jugé de personne.* Nous avons encore les Actes de Concile de Sinuesse; mais, il paroit qu'ils sont falsifiés en beaucoup d'endroits, & sur-tout dans cette Clause que *le premier Siege n'est jugé de Personne.* Je crois pourtant qu'on ne doit pas rejetter avec hauteur le sentiment de ceux qui croient que la chûte de Marcellin est réelle. Bien moins doit-on, à mon avis, s'imaginer, ou dire, comme Mr. Baillet (*h*), que *ce n'est qu'une Fable insipide inventée par quelque Donatiste, ou quelqu'autre fourbe qui avoit du tems à perdre.* Mais, quoiqu'il en soit de la réalité ou de la fausseté de ce fait obscur, on en peut toujours tirer cette consequence necessaire, que l'Auteur du Pontifical, ceux du Breviaire Romain, Platine, & les autres, n'ont pas crû que les Papes fussent infaillibles. On peut objecter à ceux, qui croient que Marcellin offrit de l'encens aux Idoles, ce qu'a

Chûte du Pape Marcellin.

Preuve que le Pape n'est pas infaillible.

(*e*) *Eusebe*, *Hist. Eccl.* ch. 3. & suiv. Liv. VIII.

(*f*) *Le Sueur*, *Hist. de l'Eglise & de l'Emp.* ad an. 303. *Baillet*, *Vies des Saints*, 16. Avril. *Pagi*, *in Marcellino* §. 1. & 2.

(*g*) L'Auteur du Pontifical, ceux du Breviaire Romain, *Platine* &c.

(*h*) *Vies des Saints.* 26. Avril.

An de J.C. 304.

qu'a dit un Ancien (*i*), que ce Pape avoit perseveré avec honneur durant la Persecution. Il mourut, selon l'opinion la mieux établie, le 24. d'Octobre de l'an 304. après avoir tenu le Siége pendant 8. ans, 3. mois, & 25. jours. Il fut enterré dans le Cimetiere de Priscille. Quelques-uns veulent qu'il ait été Martyr; mais, le P. Pagi dit (*k*) que cela est peu vraisemblable. Son corps demeura, dit-on (*l*), plus de dix mois sans être enseveli. On lui attribue deux Lettres. Dans l'une, il refute l'erreur de ceux qui disent que le Pere est plus grand que le fils; & dans l'autre, il est dit qu'un Laïque ne peut pas accuser un Clerc. Aujourd'hui les Savans conviennent qu'elles sont supposées.

Mort du Pape Marcellin.

## IDE'E
### DES AFFAIRES POLITIQUES DURANT LE III. SIECLE.

Septime Severe.

I. SEptimius Severus, aiant été declaré Empereur par l'Armée de Pannonie, se defit de ceux qui prétendoient à l'Empire, & de plus de 40. Senateurs qui avoient favorisé Albin son concurrent. Il defit les Parthes, voiagea dans diverses Provinces de l'Empire, & fit en Angleterre un Retranchement de cent trente-deux mille pas. Il mourut à York l'an 212. de Jesus-Christ. Il dit en mourant à Bassien & à Geta ses deux fils, qui n'étoient jamais d'accord: *Vivez bien ensemble, & ne vous mettez point en peine du reste.* C'étoit un Prince qui avoit de grandes vertus & de grands vices. Il aimoit la Philosophie & les belles Lettres; &, comme il ne pardonnoit pas les moindres fautes, il retenoit par cette severité tous les Officiers dans leur devoir. Mais, il fut fort humain & très-débonnaire envers sa femme, quoiqu'il n'ignorât pas qu'elle étoit decriée pour ses Debauches, & qu'elle avoit été d'une conspiration contre lui. Je renvoie aux Historiens qui en ont parlé (*a*).

Ses Vertus & ses Vices.

Caracalla.

Epouse sa mere.

II. Il eut pour Successeur son fils Antonin Bassien, surnommé Caracalla, parcequ'il portoit une longue Robe à la Gauloise. Sa mere Julie aiant paru devant lui assez negligée, & la gorge découverte, il dit avec un transport amoureux: *Je le voudrois bien! s'il m'étoit permis.* Cette impudique Princesse lui repondit: *Vous le pouvez, si vous le voulez; il n'y a point de Loi pour les Empereurs.* Sur le champ, il en fit sa femme. Il étoit horriblement cruel: il tira l'Epée pour tuer son Pere, & il assassina son Frere Geta qui regnoit avec lui. Il fit enterrer vives quatre Vestales, seulement pour se divertir par cet affreux supplice. La memoire d'Alexandre lui étoit si chere, qu'il declara hautement la Guerre aux Philosophes qui suivroient les sentimens d'Aristote, dont il voulut faire bruler tous les Livres, parcequ'il étoit soup-

Sa cruauté.

(*i*) *Theodoret, Hist. Eccl.* Liv. I. ch. 3.
(*k*) *In ejus Vitâ.* §. 3.
(*l*) Voyez *Pictet, Oeuvres mélées;* pag. 184.

(*a*) *Herodien. Xiphilin. Spartien. Aurelius Victor. Eutrope. Orose. Zosime. Oppien. Philostrate.*

ſoupçonné d'avoir avancé la mort de ce Conquerant par le Poiſon. Un jour, il informa le Sénat que l'Ame d'Alexandre étoit entrée dans ſon corps pour achever ce qui pouvoit lui reſter de vie, parcequ'il n'avoit pas aſſez vêçû. Il fit mourir juſquà vingt mille hommes, & chargea d'Impôts effroiables toutes les Provinces de l'Empire. Enfin, il fut tué après avoir regné ſix ans & deux mois (*b*). An de J. C. 304.

III. Après la mort de Caracalla, Opilius Macrin, homme de naiſſance très-obſcure, s'empara de l'Empire; mais, ſes Debauches l'aiant rendu odieux à l'Armée (*c*), il fut tué après avoir regné un an, 2. mois, moins 3. jours. Macrin. Prince débauché.

IV. Marcus Antoninus Baſſianus Varius Heliogabale, fils de Caracalla & de Julie ſucceda à Macrin. C'étoit un autre Sardanapale. Il ſacrifioit au Soleil, dont il étoit Prêtre, les plus beaux enfans d'Italie. Il fut enfin tué par les Soldats l'an 222. On tua en même tems ſa Mere qui étoit ſa Femme. Heliogabale. Sa cruauté.

V. Marc Aurele Severe Alexandre prit ſa place, & fut favorable aux Chrêtiens. Il chaſſa de la Cour les flateurs & les bouffons. Il ne voulut point que les charges de la Magiſtrature fuſſent venales, diſant qu'il n'étoit pas poſſible qu'on ne vendit ce qu'on avoit acheté. Maximin, l'un de ſes Lieutenans Generaux, porta quelques Legions à la revolte, & fit aſſaſſiner cet aimable Prince. Marc Aurele, Prince vertueux.

VI. Caius Julius Verus Maximin, aiant fait tuer ſon Prince, s'empara de l'Empire. Il avoit plus de huit pieds de hauteur; & il étoit ſi puiſſant, que le bracelet de ſa femme ne lui ſervoit que de bague au pouce. Il étoit d'une force extraordinaire, & aucun Cheval ne pouvoit courir auſſi vite que lui. Il étoit ſi grand mangeur & ſi grand buveur, qu'il mangeoit ſoixante Livres de chair, & buvoit vingt-quatre pots de vin, en un ſeul jour. Mais, il étoit cruel à l'excès, & le Senat l'aiant declaré Ennemi de la Republique, il fut tué par les Soldats avec ſon fils qu'il avoit aſſocié à l'Empire. Maximin. Son caractere.

VII. Des trois Gordiens, le plus vieux fut declaré Empereur par l'Armée qu'il commandoit au nom du Senat. Mais, ſon fils Gordien II. aiant été vainçû & tué, il s'étrangla lui-même. On élut à ſa place Gordien le Jeune, petit-fils de Gordien II, jeune Prince qui avoit toutes les qualitez d'eſprit & de corps néceſſaires pour bien gouverner. Il fit de beaux Exploits, & il eut été fort heureux, s'il n'avoit pas eu un Philippe dans ſon Armée, qui le fit tuer & s'empara de l'autorité ſuprême. Les trois Gordiens.

VIII. Le Sénat fit d'abord quelques difficultez de reconnoître Philippe pour Empereur; mais, il fut bientôt contraint de le faire. Decius, aiant gagné quelques Soldats, fit tuer Philippe à Veronne. Philippe uſurpe l'Empire.

IX. Meſſius Quintus Trajan Decius, s'étant defait de Philippe, obtint l'Empire par les ſuffrages des Soldats. Il étoit cruel, comme il parut dans la perſecution violente qu'il excita contre les Chrêtiens. Tribonien Gallus l'aiant Decius étoit cruel.

(*b*) Voyez, outre les Auteurs citez ci-deſſus, *Zonaras*, & quelques autres.

(*c*) *Herodien*, *Liv.* 4. *Capitolin*, *in Macrin.* *Lampride*, &c.

An de J.C. 304. l'aiant surpris, il tomba, en se sauvant, dans des Marais où il perit. On n'a jamais trouvé son corps.

Gallus. X. Vibius Trebonien Gallus fit une Alliance honteuse avec les Goths, ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût salué Empereur par une Legion. Mais, bien-tôt après, il fut tué avec son fils.

Emilien. XI. Les Scythes & les Perses faisant des irruptions dans les Provinces Romaines, le seul Julius Emilien osa s'opposer aux Goths; & les aiant vainçus, il fut salué Empereur par les Soldats, qui le tuerent trois mois après.

Valerien Prince aimable. XII. Licinius Valerien, homme de merite, & affable à tout le Monde, fut élevé à la Dignité Imperiale, & vraisemblablement son regne auroit été un regne de justice, de douceur, & d'équité, s'il n'eut été corrompu par Macrien, Magicien d'Egypte, qui lui fit faire de grandes fautes, & qui l'excita contre les Chrêtiens. Ce même Macrien le trahit, & le fit tomber entre les mains de Sapor, Roi de Perse, qui se servoit du dos de Valerien comme d'une Escabelle, quand il vouloit monter à Cheval, & qui enfin le fit écorcher & saler. Est corrompu par Macrien. Sa mort funeste.

Gallien, ses defauts horribles. XIII. P. Licinius Gallien, après la mort de son Pere, fut seul Empereur. Il étoit cruel, lâche, & luxurieux. Il étoit assez savant, & on dit qu'il faisoit des harangues & des vers. De son tems, l'Empire Romain étoit au pillage, & sa mauvaise conduite donna lieu à l'introduction de 30. Tyrans qui gouvernoient chacun l'Empire comme il leur plaisoit. Enfin, il fut surpris & tué par Aureolus.

Claude II. étoit un bon Prince. XIV. Flavius Claudius II. aiant été fait Empereur en 268. déïfia Gallien. On le loue beaucoup, & on dit que s'il avoit vêçû, il auroit surpassé les Camilles & les Scipions. Il reprima les Goths, fit perir 320000. Allemans l'an 269, battit Aureolus près de Milan, & vainquit Zenobie, qui avoit subjugé l'Egypte: mais, son regne fut court. Voyez les Auteurs que j'ai consultez *(d)*.

Aurelien étoit vertueux. XV. Valere Aurelien, homme de naissance obscure, fut choisi pour Empereur après la mort de Claude II. Il ne fut pas moins heureux que lui, & il se distingua par ses vertus. Beaucoup de Victoires qu'il remporta lui valurent un triomphe magnifique à Rome, d'où il repassa en Esclavonie dans la resolution d'aller soûmettre les Perses, qu'il avoit vainçûs en plusieurs rencontres: mais, comme il étoit deja en marche, Mnesthée son Secretaire, qu'il avoit menacé fort hautement sur quelques soupçons, & qui savoit bien qu'il étoit severe, aiant contrefait son Ecriture, alla trouver quelques Officiers de ses Amis, leur fit lire dans un faux Memoire le nom de ceux qu'Aurelien se proposoit de faire mourir, & n'oublia pas d'y mettre le sien pour rendre la chose plus vraisemblable. Sur cet avis, ils resolurent de prevenir l'Empereur. Ils prirent leur tems, & l'assassinerent entre Byzance & Heraclée. Aurelius Victor, & Eutrope, disent qu'Aurelien étoit cruel & sanguinaire, & ils l'accusent Il est trahi par son Secretaire.

(*d*) *Trebellius Pollio. Aurelius Victor. Zosime,* Liv. I. *Eutrope. Orose. Eusebe, Chronic.* n. 2268. *Suidas.*

ſent de n'avoir gardé aucune meſure dans ſes châtimens. Mais, ſes Actions dementent ces deux Hiſtoriens.

An de J.C. 304.

XVI. Marcus Aurelius, ou Claudius Tacite, fut choiſi par le Sénat, après une conteſtation de ſix mois, pour ſucceder à Aurelien. Il étoit homme de Lettres, & ſe glorifioit d'avoir eu pour Parent l'admirable Corneille Tacite l'Hiſtorien. Il faiſoit faire tous les ans dix Copies de ſes Annales, qu'il faiſoit mettre dans les Archives. Il étoit âgé, ſobre, & modeſte. Avant ſon élevation, il avoit ſept millions d'or de revenus, qu'il donna genereuſement au Public; &, de ce qu'il avoit égargné, il en paia tous les gens de Guerre. Il fut tué par les Soldats, qui avoien tué ſon Couſin, & qui apprehendoient d'être punis (*e*).

Tacite aimoit les Sciences.

XVII. Marcus Annius Florien, Frere de Tacite, s'empara de l'Empire; mais, il ne le garda qu'un ou deux mois; car il fut vainçû par Probus près de Tarſe, & fut tué par les Soldats.

Florien.

XVIII. Aurelius Probus, fils d'un Jardinier ou d'un Laboureur, fut élû Empereur malgré lui. Il dit aux Soldats: *Vous ne ſavez tous ce que vous faites. Comme il m'eſt impoſſible de vous flater, nous ne vivrons jamais bien enſemble.* Il défit 400000. Germains, gagna 70. Villes ſur eux, & eut pouſſé plus avant ſes Conquêtes, ſi neuf de leurs Rois ne ſe fuſſent jettez à ſes pieds pour lui demander la Paix. Il ſubjugua l'Eſclavonie, la Ruſſie, & la Pologne, paſſa en Thrace, fit une infinité de beaux exploits qui lui valurent l'honneur du triomphe. Il étoit d'une vertu ſevere: il ne laiſſoit jamais ſes Soldats dans l'oiſiveté, il les occupoit continuellement à des ouvrages utiles pour la ſureté, pour l'ornement, ou pour la commodité des lieux où il ſe trouvoit: & comme il leur faiſoit obſerver les regles d'une exacte Diſcipline, ils le tuerent après ſix ans & quatre mois de Regne, ſelon Euſebe & Eutrope. On mit ſur ſon Tombeau une Inſcription très-glorieuſe conçûë en ces termes: *Hic Probus Imperator, verè probus, ſitus eſt: Victor omnium Gentium Barbararum, Victor etiam Tyrannorum.*

Probus eſt élu Empereur malgré lui.

Il étoit vertueux.

XIX. Marc Aurele Carus, qui avoit deux fils, Numerien cheri de tout le monde, & Carinus generalement haï, fut élû Empereur pour ſa vertu & pour les grandes actions qu'il avoit faites. Mais, l'Empire ne jouit pas longtems des avantages d'un ſi bon choix. Il mourut deux ans après ſon élection; & peu s'en fallut que Numerien, à force de pleurer, ne perdit la vûë. Carin l'un des fils de Carus fut tué en Dalmatie dans une Bataille contre Diocletien: & Arrius Aper maſſacra Numerien dans l'eſperance de lui ſucceder; mais Diocletien lui paſſa ſon épée au travers du corps, & s'empara lui-même de l'Empire.

Carus.

XX. C. Aurele Valere Diocletien, fils d'un Afranchi, ou d'un Secretaire de Sénateur, fit regner avec lui Marc Aurele Valere Maximien ſon ami intime. Il étoit homme de Guerre & politique, & il défendit aſſez bien l'Empire contre les Barbares: mais il étoit avare, & nonobſtant les depenſes de la Guerre, il amaſſoit des threſors immenſes. Il aimoit paſſionément

Diocletien Prince cruel.

Son avarice.

(*e*) *Vopiſcus. Aurelius Victor. Zonaras. Eutrope*, Liv. 9. *Zoſime*.

An de J. C. 304.

ment les Bâtimens, & obligeoit les Provinces à fournir des ouvriers & des voitures. Maximien Herculius, son frere d'adoption, n'étoit pas moins avide: mais, aiant dans son partage des Provinces riches, comme l'Afrique & l'Espagne, il ne se mettoit pas tant en peine de thesauriser. Il fit accuser par calomnie plusieurs Senateurs d'avoir aspiré à l'Empire, pour usurper leurs Biens. Il étoit debauché jusqu'à violer des filles de la premiere qualité. Par-tout où il passoit, on les enlevoit à leurs Parens, pour les lui présenter. Il suivoit brutalement toutes ses Passions, étoit cruel & impudent, sans foi & sans parole, amateur des nouveautez. La rudesse de son humeur paroissoit sur son visage, & à son air negligé. Aussi n'avoit-il, ni politesse, ni éducation. Il étoit craintif, & curieux de l'avenir. J'ai parlé de la persecution qu'il excita contre l'Eglise (*f*).

Son impudicité.

De tous les desordres que je viens d'indiquer, il en resulte cette Consequence Politique: C'est que les grandes Monarchies succombent toutes à la fin sous leur propre poids. L'Histoire moderne justifie cette Verité. De combien de Royaumes Charles Quint ne s'est-il pas vû Maître? Et tous ces Royaumes n'appartiennent-ils pas aujourd'hui à des Princes différens, & souvent ennemis?

Les grandes Monarchies succombent sous leur propre poids.

CONSTANCE CHLORE: *Empereur.*

# VACANCE
## DU St. SIEGE.

Usages introduits dans le 2. & 3. Siécle.

APrès la mort de Marcellin, le Clergé de Rome gouverna l'Eglise de cette Ville, sans Evêque, l'espace de près de trois ans. Je profiterai de ce vuide, pour donner une Idée de la Discipline Ecclesiastique dans le 2. & le 3. Siecle de l'Eglise.

En quels lieux les premiers Chrétiens faisoient leurs Assemblées.

La Religion étant alors sous l'epée des Païens, ses progrés étoient lents. L'exercice en étoit extrémement géné. On étoit contraint de s'assembler la nuit, ou avant le jour, dans des Maisons particulieres, dans les Cenacles, dans les Bains, dans les Portiques, dans les Cimétieres, & souvent on se cachoit dans les Tombeaux, pour y administrer l'Eucharistie, & y faire les Prieres publiques Les fideles étoient avertis du tems & du lieu de ces Assemblées par les Diacres & par les Diaconesses; &, comme on étoit encore devoré du zéle de la Maison de Dieu, on ne manquoit pas de s'y rendre, au risque d'une mort honteuse & violente. On y lisoit quelques Chapîtres de l'Ancien & du Nouveau Testament, comme cela se pratique encore parmi les gens de la Religion Protestante. Le Peuple apportoit le pain & le vin pour la celebration de l'Euchariste, & la Communion étoit distribuée, sous les deux Espéces, à tous ceux qui étoient bâtisez. On faisoit des Collectes pour ceux qui avoient besoin de secours.

Du l'Eucharistie.

Le

(*f*) Voyez ci-devant, p. 81. la Vie du Pape *Marcellin*.

Le Batême s'administroit tout simplement, dans les Fontaines, dans les Rivieres, dans le Lit, dans les Prisons, dans les Maisons particulieres, aux Adultes & aux Enfans. Mais, on s'éloigna bien-tôt de cette simplicité Apostolique. Du tems de Tertullien, on oignoit les Enfans, on leur faisoit gouter du miel & du lait, on faisoit plusieurs signes de croix, on mettoit au batizé un habit blanc & toute l'Eglise prioit pour eux. On communioit indifferemment, ou le matin & à jeun, ou le soir après souper. On portoit l'Eucharistie, c'est à dire le pain & le vin consacrez, aux malades & aux absens. Les Jeûnes, qui étoient en usage dans ces premiers tems, étoient fort libres. Jeûnoit qui le vouloit bien.

Usages introduits dans les 2. & 3. Siécles.

Ceremonies du Batême.

En quel tems on communioit.

Des Jeûnes.

La priere pour les morts fut usitée du tems de Tertullien; &, pour se distinguer des Païens, les fideles faisoient continuellement de grands signes de croix (*a*): ils s'abstenoient du sang & des choses étouffées.

Priere pour les Morts.

Dans le III. Siecle, on s'avisa de différer le bâteme, jusques à ce que les Enfans fussent grands. On commença à faire communier les Enfans. On introduisit à Rome le Jeûne du Samedi, en memoire de la sepulture de Jesus-Christ: mais, cette Coutume ne fut point approuvée des Orientaux. Il n'y avoit point de veritables Autels: pour se conformer aux termes reçus parmi les Païens, on donnoit quelquefois ce nom à la Table qui servoit à la Communion (*b*).

La Discipline étoit fort severe à l'égard de ceux qui étoient tombez dans l'Homicide, dans l'Adultere, dans l'Inceste, ou dans l'Apostasie. On exigeoit au commencement une Confession publique: mais, dans l'Eglise Grecque & Orientale, on établit un Prêtre Penitencier, après la persecution de Decius. On obligeoit le Penitent à se tenir hors des portes de l'Eglise, avec le sac & le cilice; pleurant & à genoux. On lui imposoit des Jeûnes pour plusieurs années, selon le degré des fautes qu'il avoit commises.

Rigueur de la Discipline.

On établit des Sous-Diacres dans les grandes Eglises: mais il n'est fait aucune mention, dans aucun Auteur approuvé, de Patriarches, d'Archevêques, de Metropolitains. Les Evêques des premiers sieges avoient droit sur ceux de la même Province, & quelquefois sur plusieurs Provinces qui dependoient des grandes Villes. C'est ce qui a facilité aux Papes les Moiens de rendre très-réels des droits imaginaires de Jurisdiction spirituelle & temporelle. J'appelle ces droits *imaginaires*, parce que les Evêques des grandes Villes ne pouvoient, tout au plus, que veiller sur la conduite des autres Prelats, & les traduire devant les Conciles, pour les accuser des fautes dont ils se rendoient coupables dans leur administration.

Etablissement des Sous-Diacres.

Droits des Evêques des grandes Villes.

Cependant, la Persecution de Diocletien commençant à se ralentir après la mort du Pape Marcellin, & étant même finie en Afrique, onze ou douze Evêques de Numidie s'assemblerent à Cyrthe, pour élire un Successeur à l'Evêque de cette Ville qui étoit mort. Cette Assemblée commença le 4. de Mars de l'An 305. de Jesus-Christ. Il est à remarquer que ces Prélats étoient tous des lâches, dont les uns avoient donné les Livres Saints aux Païens, & les

An de J.C. 305.

Assemblée d'Evêques à Cyrthe.

(*a*) *Tertullien de Coron. Milit. c.* 3.  (*b*) *St. Cyprien, Epist.* 57.

An de J.C. 305.

les autres étoient souillés de grands Crimes. Mais, comme ils étoient presque tous également noircis de fautes impardonnables, ils furent bien-tôt d'accord sur ce point, & procederent à l'élection d'un Evêque de Cyrthe, Capitale de Numidie.

Concile d'Eliberis.

On raporte (*a*) à ce même tems, où la Persecution étoit apaisée en Occident, le Concile tenu en Espagne à Elvire, c'est-à-dire Eliberis, ou Illeberis, dans la Province Betique: cette Ville est à present ruinée; mais on croit qu'elle étoit proche de Grenade. Dix-neuf Evêques s'y assemblerent, & firent 81. Canons de Discipline. Pour bien entendre deux de ces principaux Canons, il faut savoir I. que la Coutume de tenir jour & nuit des Chandelles allumées dans les Temples étoit fort commune parmi les Payens. Les Peres des premiers Siecles s'en sont souvent mocqués, comme d'une Superstition ridicule (*b*); & ont declaré nettement, que ceux qui allumoient des Cierges en plein jour, dans les Lieux où les fideles tenoient leurs Assemblées, ne le faisoient que pour s'accomoder à l'ignorance & à la simplicité des hommes du Siecle, ou de quelques femmes bigottes, dont on peut dire avec verité qu'elles ont le zele de Dieu, mais non pas selon la science (*c*). Cependant le Concile d'Eliberis, jugeant que cette Condescendance étoit criminelle parcequ'elle étoit superstitieuse, ordonna par son 35. Canon, qu'on n'allumeroit point de Cierges pendant le jour dans les Cimetieres. Précisement le contraire de cette Décision est autorisé par notre Rituel, qui recommande expressément qu'il y ait jour & nuit plusieurs lampes, ou du moins une, allumée devant l'Autel; ce que nous observons avec exactitude, excepté dans quelques Eglises de Villages, trop pauvres *pour fournir au Luminaire*. C'est du moins ce que j'ai ouï dire à un bon Prêtre, qui pourtant s'éclairoit aux depens de la Fabrique de son Eglise. II. Un autre Usage du Paganisme commençoit à prendre racine parmi les Chrêtiens. On sait que les Temples des Païens étoient remplis des Statues de leurs Dieux. Les Fideles avoient *sanctifié* cet Usage impie, en mettant les Images de J. C. & des Apôtres dans les Lieux où ils s'assembloient. Mais, le Concile d'Eliberis trouva bon d'ordonner par son 36. Canon, qu'*il ne devoit point y avoir de Peintures dans les Eglises, de peur que ce qui est servi & adoré ne soit sur les murailles*. Le Cardinal Baronius (*d*) n'oublie rien pour éluder la force de cette Decision, & pour justifier, aux depens du Concile qui la fit, la Pratique de notre Eglise. Mais, il a ouvert une belle carriere aux Protestans. Le Subterfuge de Mr. Fleury (*e*) sur le même sujet me paroit admirable. „ Peut-être, dit-il, craignoit-on que ces peintures, ne pouvant être enlevées „ dans le tems de la Persecution, ne fussent profanées par les Infideles. „ En verité, c'est vouloir apprêter à rire à nos Adversaires. Ne vaudroit-il pas mieux dire que l'Usage d'avoir des Images dans les Eglises, quoique fort ancien, ne doit point être un sujet de desunion, & que les diverses Commu-

Defend d'allumer des Chandelles dans les Lieux où les fidelles s'assembloient.

Et de mettra des Images dans l'Eglise.

(*a*) *Concil. T. I. pag.* 627. *Mendoza, Lib. I. c.* 1.
(*b*) *Lactance, Liv.* 6. *c.* 2.
(*c*) *St. Jerôme, adversus Vigilantium.*
(*d*) *Annal. Eccl.* ad an. 57. §. 119.
(*e*) *Hist. Eccl. Liv.* 9. §. 15.

munions Chrêtiennes doivent demeurer à cet égard, dans une entiere liberté d'indifférence?

An de J. C. 305.

Dans le cours de la même année, (*f*) il y avoit à Rome une femme, nommée Aglaé, qui avoit donné trois fois des Jeux publics à ses dépens. Elle avoit soixante & treize Intendans pour gouverner son bien, & un au dessus de tous nommé Boniface, avec lequel elle entretenoit un Commerce criminel. Il étoit adonné au vin & à toutes sortes de Debauches; mais, il avoit trois bonnes qualitez, l'hospitalité, la liberalité, & la compassion. Aglaé, touchée de repentir, voulut avoir des Reliques des Martyrs; & comme si la Persecution n'en eut pas fait en assez grand nombre, ou d'assez considerables à Rome, elle envoia Boniface en Orient, pour en chercher. Dés qu'il fut arrivé à Tarse en Cilicie, où la Persecution continuoit avec fureur, il alla voir des Martyrs dans les Tourmens. L'un étoit pendu la tête en bas, & du feu étendu dessous: un autre étendu à quatre pieux: un autre sié par les Bourreaux: un autre dechiré: un autre avoit les mains coupées: un autre avoit un pieu fiché dans la gorge, & étoit ainsi cloué à terre: un autre avoit les pieds & les mains renversées, & attachées par derriere, & les Bourreaux le frapoient à coups de Bâton. Ils étoient au Nombre de vingt. Boniface s'étant approché d'eux, & les exhortant à combattre en vrais Athletes de la foi pour remporter une couronne immortelle, irrita le Gouverneur, qui le fit approcher de son Tribunal, & qui eut la Confusion de s'éntendre appeller *chrêtiennement* infâme, Serpent tenebreux, & homme qui avoit vieilli en de mauvais jours. On juge bien qu'un pareil langage, independemment du nouveau Christianisme de Boniface, ne pouvoit qu'attirer à cet étranger un rude châtiment. Aussi Boniface eut-il la tête tranchée.

Martyre de St. Boniface, accompagné de quelques circonstances fabuleuses.

Ses Compagnons le cherchoient par-tout; &, ne le trouvant point, ils se disoient l'un à l'autre, il est à present dans un Cabaret, ou dans quelque lieu infame à se rejouir, tandis que nous nous tourmentons à le chercher. En discourant ainsi, ils rencontrerent le frere du Geolier & lui dirent: N'avez-vous point vû ici un Etranger venu de Rome? Il leur dit: Hier, il y eut un homme qui fut martyrisé pour J. C. & il eut la tête coupée. Et où est-il, dirent-ils? Il repondit, dans l'arêne, & ajouta: comment est-il fait? Ils dirent, c'est un homme quarré, épais, blond, qui porte un manteau d'écarlate. Il dit: Celui que vous cherchez souffrit hier le Martyre. Ils repondirent: Celui que nous cherchons est un yvrogne & un debauché, qui n'a rien de commun avec le Martyre. Il leur dit: Que vous coûtera-t'il de venir jusques à l'arêne, & de le voir? Ils le suivirent, & il leur montra son corps étendu. Ils le prierent de leur montrer aussi sa tête: il l'alla querir & leur apporta. Le visage du Martyr, étant presenté à ses Compagnons, se mit à rire *par la Vertu du St. Esprit.* Eux l'aiant reconnu pleurerent amérement en disant: Ne vous souvenez pas de notre Pêché & du mal que nous avons dit de vous, Serviteur de Jesus-Christ. Et ils dirent à l'Officier; Voilà

Courtoisie de Boniface après sa mort.

(*f*) *Vales. ad Amon. p.* 322. *Holstenius. Bigot. Bulteau. Henschenius.*

An de J.C. 305.

Voilà celui que nous cherchons : nous vous prions de nous le donner. Il refuſa de le leur donner gratuitement, & ils lui en paierent 500. ſous d'or & l'emporterent.

Cependant, un Ange apparut à Aglaé, & lui dit : „ Celui, qui étoit votre Eſclave, eſt à preſent notre frere : recevez-le comme vòtre Seigneur „ & le placez dignement. Car tous vos pêchez vous ſeront remis par ſon „ Interceſſion (*). „ Elle ſe leva promptement, & prit avec elle des Eccleſiaſtiques pieux : ainſi, faiſant des prieres avec des cierges & des parfums, ils allerent au devant des Saintes Reliques, qui furent miſes à 50. ſtades de Rome : & elle y fit bâtir un Oratoire digne du Martyr. Il s'y fit pluſieurs Miracles : les Demons y étoient chaſſez, & les maladies gueries.

Reflexions de l'Auteur ſur cette Hiſtorie.

Cette Hiſtoire, toute merveilleuſe qu'elle eſt de la maniere que je viens de la raconter, n'eſt rien en comparaiſon de ce que les Legendes nous apprennent. Encore ne voudrois-je pas garantir la verité de toutes les circonſtances que j'ai raportées. Sur-tout, l'Air gracieux de St. Boniface, qui ſe mit à rire, quoiqu'il eut la tête coupée, eſt une particularité fort ſuſpecte. Baronius (*g*) a ſupprimé cette anecdocte : mais, Mr. Fleury (*h*), cet Auteur grave, cet excellent Hiſtorien, l'a devotement communiquée au Public. Mr. Baillet, grand *Denicheur de Saints* †, a été moins ſcrupuleux. Il ne fait pas difficulté d'avouer, que l'Auteur ancien des Actes de St. Boniface a pris le tour du Roman, qu'il a attribué des Uſages de ſon tems au Siécle de ce Saint, & qu'on a donné divers caracteres de fauſſeté à cette Hiſtoire en la déguiſant. Enfin, il ne donne que pour vraiſemblable tout ce qu'il dit du Martyre de Boniface (*i*).

CONSTANTIN, *dit le Grand*, — *I. Empereur Chrétien.*

# MARCEL I.

## *XXXI. PAPE.*

An de J.C. 308.

C'eſt dans le 4. Siecle que l'Hiſtoire des Papes devient intereſſante.

NOus commençons l'Hiſtoire d'un Siécle qui eſt le IV. de l'Egliſe. Il eſt plein de grands évenemens, d'evenemens extraordinaires, tant dans les Affaires de l'Egliſe, que dans la Politique. Tout y eſt curieux & intéreſſant ; & le Lecteur y trouvera de quoi ſe dédommager de la Sechereſſe des trois Siécles précedens.

Après

(*) Cette Phraſe rend toute l'Hiſtoire ſuſpecte : car, bien que dans ce tems-là on eut un grand reſpect pour les Martyrs, on ne leur rendoit encore aucun Culte d'Interceſſion ; & on ne les regardoit pas comme Mediateurs entre Dieu & les Hommes.

(*g*) *Annal. Eccl.* ad an. 305. §. 12.

(*h*) *Hiſt. Eccl. Liv. IX.* §. 18.

† C'eſt un terme Populaire, dont on ſe ſert en France pour deſigner Mr. Baillet. On l'appelle communement le *Denicheur de Saints* : &, il eſt auſſi bien connu ſous ce nom, que ſous celui de ſa famille ; car, tout le Monde ſait qu'il a ſuivi une Critique beaucoup moins fanatique, que celle des *Legendaires*, & autres Compilateurs des Martyrologes, & des faux Actes des Saints.

(*i*) *Baillet*, *Vies des Saints.* 14. de Mai.

An de J.C. 308.

Election de Marcel.

Après une Vacance de trois ans, le Clergé & le Peuple fidele de Rome se mirent sous la conduite d'un saint homme connu sous le nom de MARCEL, & Romain de naissance. Depuis quelque tems, Constantin avoit été déclaré Empereur, par une partie des Troupes en Angleterre & en Allemagne. Mais, il avoit un furieux Ennemi à combattre. C'étoit Maxence, Fils de Maximien Hercule, & Gendre de Galere Maximien, déclaré Empereur depuis deux ans, & qui sembloit être le Tyran de Rome. Trop occupé des affaires que ses Competiteurs Severe & Alexandre lui avoient données en Italie & en Afrique, il avoit laissé aux Chrétiens le tems de respirer, en donnant quelque relâche à la persecution de Diocletien qui duroit toûjours. D'abord (*a*) il feignit même, pour flater le Peuple, de faire profession du Christianisme, de vouloir traiter favorablement ceux de cette Religion, d'user d'une plus grande clemence que n'avoient fait ses prédecesseurs. Mais, bien-tôt après, il dementit les belles esperances qu'il avoit données. Maximin, qui s'étoit emparé de l'Autorité Souveraine en Orient, s'étant uni secretement avec lui, comme il l'étoit déja par la conformité des mœurs & par ses crimes, la Persecution recommença; &, le Paganisme, qui tomboit en langueur par le grand nombre de conversions qui se faisoient chaque jour, reprit de nouvelles forces.

Renouvellement de la persecution.

Soins du Pape Marcel pour le retablissement de la Discipline.

Cependant, l'Evêque Marcel, aiant voulu profiter du calme dont l'Eglise ne jouit que peu de tems au commencement de son Pontificat, tacha de faire des Reglemens pour retablir dans l'Eglise la Discipline que les troubles precedens avoient alterée. Il voulut obliger ceux qui étoient tombez durant la persecution à faire penitence de leurs crimes. Mais, il y trouva de grandes oppositions, tant de la part de ceux qui étoient tombez, que de ceux même qui, par leur Ministere, étant chargez de les reconcilier à l'Eglise, leur accordoient des absolutions trop faciles. C'est ce qui le rendit odieux aux uns & aux autres, & qui mit la division parmi les fidéles. La discorde dégenera en une sedition facheuse, qui fut suivie de violentes querelles, & de meurtres. Maxence, voiant que les Chrétiens troubloient le repos de Rome, rejetta la cause du desordre sur le Pape Marcel. Les uns disent qu'il se contenta de le bannir (*b*). Mais d'autres assurent, qu'il l'envoia penser des chevaux de Poste, dans une Ecurie qui étoit sur le grand chemin. Après avoir été occupé l'espace de 9. mois à cet emploi sordide, & si fort au dessous de la Dignité d'un Pape de Rome, quelques Clercs l'enleverent pendant la nuit, & le mirent dans la Maison de Lucille, Dame Romaine & Veuve Chrêtienne. Dès qu'il y fut, les fideles s'y assemblerent; & Maxence l'aiant sçû, il changea la Maison de Lucille en une Ecurie, où Marcel reprit sa premiere fonction de Palfrenier. Mais, accablé des fatigues de cette miserable condition, il mourut dans l'ordure, après deux ans de Pontificat. Il avoit ordonné 25. Prêtres & 21. Evêques. Le Pontifical, dont l'au-

Il devient odieux aux fideles.

Maxence l'envoie panser des Chevaux.

An de J.C. 310.

Mort de ce St. Pape.

(*a*) *Eusebe*, *Hist. Eccl.* Liv. VIII. c. 14. *Baillet*, *Vies des Saints.* 16. Janvier.
(*b*) *Fleury*, *Hist. Eccl.* Liv. IX. §. 29.

An de J. C. 310.

l'autorité est de faux poids, nous assure qu'il établit 25. Eglises Paroissiales à Rome; & il paroit que le P. Pagi (c) n'en doute point.

Etablissemens & Lettres supposées qu'on lui attribue.

On lui attribuë deux Lettres, dans l'une desquelles l'Auteur parle de la primauté de l'Eglise Romaine. Mais, ce sont des piéces supposées (d).

CONSTANTIN.

# EUSEBE,

## XXXII. PAPE.

Election d'Eusebe.

MAlgré les divisions qui regnoient alors dans l'Eglise de Rome, à l'occasion des Reglemens faits par le Pape Marcel touchant ceux qui étoient tombés durant la Persecution, le Clergé & le Peuple, qui avoit encore voix aux élections, choisirent, d'un consentement unanime, EUSEBE, Grec de Nation, & fils d'un Medecin. C'étoit un homme d'une vertu & d'une capacité reconnuë. Il fut ordonné vers le milieu du mois d'Avril de l'an 310.

Sa fermeté pour le maintien de la Discipline produit une sedition.

Une ancienne Epitaphe, qui regarde sans doute notre St. Pape, nous apprend qu'un nommé Heracle, voulant empêcher ceux qui étoient tombez durant la Persecution de pleurer leurs pêchez, Eusebe, qui étoit leur Pasteur, s'opposa fortement à ce Corrupteur de la Discipline Ecclesiastique; & qu'il tint la main à l'execution des Loix que son Predecesseur avoit faites pour recevoir les Pêcheurs à la Paix & à la Communion de l'Eglise. L'Auteur de cette Inscription ajoute, que cette fermeté produisit une grande division parmi le Peuple, avec des disputes, des Guerres & des Meurtres; & que le Tyran Maxence bannit Eusebe en Sicile, où ce St. Evêque mourut bientôt après, n'aiant gouverné l'Eglise de Rome que l'espace de 4. mois.

Mort d'Eusebe.

Lettres supposées.

Quelques-uns ont dit que, sous le Pontificat d'Eusebe, Helene Mere de Constantin trouva la Croix sur laquelle le Sauveur du Monde étoit mort. Mais le P. Pagi (a) refute ce Conte. On attribue à ce Prélat trois Lettres qui sont supposées, de même que les quatre Decrets qui se trouvent sous son nom dans Gratien.

CONSTANTIN.

# MELCHIADES,

## XXXIII. PAPE.

C'Est ici où la Curiosité du Lecteur ne sauroit manquer d'être satisfaite. Par-tout nous trouverons à l'avenir de grands objets qui reveilleront l'attention assoupie de ceux qui n'auront pû prendre plaisir à l'obscurité, à l'incertitude, & à la secheresse des premiers tems. Nous entrons dans une vaste

(c) *In Marcelli Vitâ.* §. 1.
(d) *Pagi, in ejus Vitâ.* §. 2.

(a) *In Vita Eusebii.*

vaste carriére; ce qui m'oblige à redoubler mes soins pour repondre à l'attente du Public.

An de J. C. 310.

Election de Melchiades.

MELCHIADES, que les Anciens ont peut-être mieux nommé Miltiade, étoit Africain de Nation. Il fut ordonné le 2. jour de Juillet, selon quelques-uns (*a*). On prétend, qu'il étoit Prêtre du Clergé de Rome, dès le tems du Pape Marcellin, & que sa vertu & sa capacité le firent choisir pour succeder au Pape St. Eusebe. L'Eglise étoit assez tranquille à son avenement. Maxence ne persecutoit que par intervalles, & la cause de Religion ne servoit que rarement de pretexte à ses cruautez. Cherchant à satisfaire ses passions, il n'en vouloit qu'à la pudicité des filles & des femmes Chrêtiennes, dont la plupart auroient beaucoup mieux aimé voir attaquer leur vie que leur honneur. Cette espece de Persecution faite à la Vertu affligeoit extrémement tous les fideles de Rome.

Debauches de Maxence.

Melchiades obtient la restitution des Biens de l'Eglise.

Dès que Melchiades fut élevé sur le Siege de Rome, il tâcha de procurer à son Eglise tous les fruits de la Paix dont elle jouissoit. L'un des principaux étoit la restitution des Lieux, & de tout ce qui avoit été ôté aux Chrêtiens durant la Persecution. Il crut devoir y tenir la main; & l'on dit qu'il envoia des Diacres aux Prefets de Rome, avec des Lettres qu'il avoit obtenues de Maxence & du Prefet du Pretoire pour faire rendre ces Lieux & les autres choses qui appartenoient à l'Eglise.

Il écrit à Constantin pour l'exciter à combattre Maxence.

Cependant, la conduite du Tyran de Rome étoit fort à charge aux fideles; & Melchiades, pour les delivrer de ce Monstre d'impuretez, écrivit à Constantin, qui s'étoit avancé à Trêves, de venir combattre Maxence (*b*), ce qu'il fit. Ce grand Prince, qui, dès ses premiers années, avoit été imbu de sentimens favorables au Christianisme, venoit de se convertir par l'Apparition miraculeuse d'une Croix. Je ne repeterai point ce qu'une infinité d'Historiens en ont écrit. Je me contenterai de remarquer que Constantin ne fut pas plûtôt arrivé à Milan, qu'il fit un Edit en faveur des Chrêtiens, laissant aux Païens le Libre exercice de leurs Ceremonies, parce qu'*il avoit reconnu depuis long-tems, que la Religion doit être Libre, & qu'il faut laisser au choix de châcun de servir Dieu en la maniere qu'il le juge à propos* (*c*). Ceux, qui faisoient profession de la Religion Chrêtienne, ignoroient encore qu'il fût permis de forcer quelqu'un à faire profession de tel ou tel Culte. On laissoit aux Païens le soin de mettre en usage ces execrables moiens qui ont eu tant de cours dans les Siecles suivans.

Edit en faveur des Chrétiens.

An de J. C. 312.

Cependant, Constantin, & Licinius son Collegue, s'avancerent du côté de Rome. Maxence desesperant de les vaincre par la force, quoiqu'il eut de nombreuses troupes, usa de stratagême. Mais, il tomba dans le piege qu'il leur avoit tendu, & se noia dans le Tibre le 28. d'Octobre de l'an 312. Constantin entra triomphant dans Rome. On l'y reçût comme le Liberateur, non seulement de cette grande Ville, mais de tout l'Empire. Les Chrêtiens en particulier eurent tout lieu de se feliciter de la Victoire qu'il venoit

Mort de Maxence.

Triomphe de Constantin.

(*a*) *Pagi*, *in Melchiad.* §. 1.
(*b*) *Pictet*, *Oeuvres melées*, *p.* 184.
(*c*) *Eusebe*, *Hist. Eccl.* Liv. X. ch. 5.

An de J.C. 312.

venoit de remporter: & l'on ne ſauroit douter que Melchiades ne prît beaucoup de part à cette agreable revolution, quoique l'Hiſtoire ne nous en ait rien appris. Le Sénat fit dreſſer en l'honneur de Conſtantin un Arc triomphal de Marbre, qui eſt un des plus beaux monumens de l'Antiquité.

Sa Moderation.

Tant de proſperitez & tant d'honneurs n'eleverent point le cœur de ce Prince. Il en rendit toute la gloire à Dieu qui l'avoit ſecouru d'une maniere ſi ſenſible. Il fit dreſſer dans une Place publique de Rome une Statue tenant à la main une Lance en forme de Croix; & ſur la baſe de la ſtatue, il fit graver cette Inſcription: *Par la vertu de ce Signe ſalutaire, j'ai delivré votre Ville du joug de la Tyrannie, & j'ai rendu au Sénat & au Peuple ſa liberté & ſa gloire (d).*

Il traite favorablement les Chrétiens.

Ce fut alors que, commençant à favoriſer les Chrêtiens plus ouvertement qu'il n'avoit encore fait, il publia divers Edits en leur faveur, les uns pour retablir les Egliſes dans la poſſeſſion de leurs biens, d'autres pour accorder des privileges & des immunitez aux Eccleſiaſtiques. Enfin, il traita les Chrêtiens avec autant d'honneur & de bonté, que ſes Prédeceſſeurs avoient eu pour eux de mépris & de cruauté. Il s'entretenoit avec eux, il les faiſoit aſſeoir à ſa table, & les combloit de ſes bienfaits. On ne vit jamais de changement ſi ſurprenant. Le nom Jeſus-Chriſt, auparavant ſi odieux, devint honnorable. Les Prelats, revenus de l'exil, ou ſortis de leurs cachots, étoient élevez ſur le ſiege Epiſcopal. Les Temples des Idoles étoient conſacrez au vrai Dieu & à l'exercice d'un culte pur & ſaint.

An de J. C. 313.

Schiſme des Donatiſtes.

Dès le commencement de l'année ſuivante, Conſtantin voulut entrer dans la connoiſſance des beſoins & des interêts de l'Egliſe. Les Donatiſtes faiſoient alors grand bruit contre Cecilien qu'ils prétendoient n'avoir pas été élû canoniquement. L'origine de cette fameuſe Diſpute eſt aſſez curieuſe pour trouver place dans mon Hiſtoire. Le parti, qui ſe forma contre Cecilien, élû Evêque de Carthage, étoit compoſé des Diacres, qui, aiant eu en depôt les vaſes de cette Egliſe, durant la Perſecution, avoient compté d'en profiter: &, plûtôt que de les rendre, ils éleverent Autel contre Autel.

Botrus & Celenſius, irritez de n'avoir pas été élûs, ſe joignirent à eux. Lucilla s'y joignit auſſi; car les femmes donnent toujours le premier mouvement à toutes les factions qui ſe forment dans l'Egliſe ou dans l'Etat. Lucilla étoit riche, puiſſante, & factieuſe. Depuis long-tems, elle ne pouvoit ſupporter la Diſcipline de l'Egliſe; & comme Cecilien n'étant encore que Diacre l'avoit choquée pour ce ſujet, elle fut ravie de trouver les moïens de s'en venger. Ces trois partis joints enſemble en formerent un qui ſe declara contre Cecilien, & refuſa de communiquer avec lui. Soixante & dix Evêques ſecondérent leur pernicieux deſſein, & s'aſſemblerent en Concile à Carthage. Ils condamnerent Cecilien, 1. parcequ'il n'avoit pas voulu paroître devant eux pour ſe juſtifier. 2. Parce

Cecilien condamné par les Donatiſtes.

(d) *Euſebe, Hiſt. Eccl.* Liv. IX. ch. 9.

ce qu'il avoit été ordonné par des Traditeurs; & 3. parce qu'on disoit qu'étant Diacre il avoit empêché de porter de la nourriture aux Martyrs qui étoient en Prison. Ainsi, regardant le siege de Carthage comme vacant, ils procederent à une nouvelle élection, & ordonnerent un nommé Majorin, Domestique de Lucilla, qui avoit été Lecteur dans la Diaconie de Cecilien. Telle fut l'origine du Schisme des Donatistes en Afrique (*e*). Car on leur donna ce nom, à cause de Donnat des Cases-noires, & d'un autre Donat plus fameux, qui succeda à Majorin dans le titre d'Evêque de Carthage.

An de J.C. 313.

Les Donatistes portent leurs plaintes à l'Empereur.

Cependant, les Donatistes s'aviserent de porter leurs plaintes à l'Empereur Constantin. Ce Prince donna ordre à Cecilien & à ses adversaires de se trouver à Rome dans le second d'Octobre, chacun avec dix Clercs de son parti, pour y être jugez par une Assemblée d'Evêques. Il écrivit en même tems à Melchiades, & aux Evêques des Gaules & d'Italie, de s'assembler à Rome le même jour (*f*). La Lettre au Pape est aussi adressée à Marc, que l'on croit être celui qui fut Pape après St. Sylvestre.

Concile de Rome contre les Donatistes.

Cecilien avec les dix Evêques de son Parti, & Donat des Cases-noires avec pareil nombre, se trouverent à Rome au jour nommé (*g*), & le Concile s'assembla dans le Palais de l'Imperatrice Fausta, nommé la Maison de Lateran, ce même jour 2. d'Octobre 313. Les Peres de ce Concile déclarerent Cecilien innocent, & approuverent son ordination: mais, ils ne separerent pas de leur communion les Evêques qui avoient condamné Cecilien dans le Concile de Carthage, ni ceux qui avoient été envoiez pour les accuser. Melchiades se distingua dans cette Assemblée par sa moderation. Voici l'éloge que St. Augustin en a fait en particulier (*h*): „ Quand le bienheureux Melchiades, dit-il, vint à prononçer la sentence definitive, combien fit-il paroître de douceur, d'integrité, de sagesse, d'Amour pour la Paix? Il étoit bien éloigné de vouloir rompre la Communion avec ses Collegues qui étoient accusez, puisqu'on n'avoit rien prouvé contr'eux. „

Moderation du Pape Melchiades.

Condamnation de Donat.

Donat des Cases-noires fut le seul que les Peres du Concile condamnerent comme auteur de tout le mal, & convaincu de grands crimes, par sa propre confession. On laissa le choix aux autres de demeurer dans leurs Sieges, quoiqu'ordonnez par Majorin, Evêque Schismatique. Ensorte que dans tous les lieux où il se trouveroit deux Evêques, l'un ordonné par Cecilien, l'autre par Majorin, on conserveroit celui qui seroit ordonné le premier, & on pourvoiroit l'autre d'une autre Eglise. Melchiades offrit encore d'écrire des Lettres de Communion à tous les Evêques Schismatiques. On n'en use pas de même aujourd'hui. Aussi, ne peut-on pas dire des Papes des der-

(*e*) *Augustin*, *Epist.* 43. *Item contr. Fulgentium. Item Hæres.* 69. & en d'autres endroits de ses Ecrits. *Optat de Mileve*, &c.

(*f*) Cette Lettre de Constantin se trouve dans Eusebe, *Hist. Eccl.* Liv. X. c. 5.

(*g*) *Optat. Liv.* 1. *St. Augustin*, *Epist.* 172.

(*h*) *Augustin*, *Epist.* 162.

An de J. C. 313.

derniers tems ce que St. Augustin disoit (*i*) de celui dont je parle : *O l'excellent homme*, s'écrie-t'il ! *O le vrai Enfant de la Paix ! O le vrai pere du Peuple Chrêtien !*

Cependant, les Donatistes persevérerent dans leur Schisme. Ils eurent même la hardiesse de se plaindre du Concile de Rome, & d'en accuser les Juges de s'être laissez corrompre par Cecilien. Ces accusations duroient encore cent ans après : & nous voions que les Donatistes du tems de St. Augustin (*k*) sous l'Empereur Honnorius accusoient le Pape Melchiades d'avoir livré les Saintes Ecritures aux Païens pour être brulées, & d'avoir offert de l'encens aux Idoles ; ajoutant, que c'étoit pour cette raison qu'ils avoient évité son Jugement du tems de Constantin. Mais, ces accusations paroissent être des Calomnies, & des Mensonges ridicules (*l*).

Melchiades accusé d'avoir livré les St. Ecritures.

Le Pape & les autres Evêques rendirent compte à l'Empereur Constantin du Jugement que le Concile de Rome avoit porté sur l'affaire des Donatistes, & ils lui envoierent les Actes de leur Assemblée. Trois mois après, Melchiades mourut, après avoir tenu le St. Siege trois ans & demi (*m*). Il est faux qu'il ait souffert une mort violente, quoique le Martyrologe moderne, & le Breviaire Romain, lui donnent la qualité de Martyr. On dit qu'il créa 6. Prêtres, 5. Diacres, & 11. Evêques. On dit (*n*) qu'il défendit de jeûner le Dimanche & le Jeudi, & qu'il établit que les Evêques envoieroient aux Prêtres du pain levé, après la consecration, par les Paroisses, en signe d'Union. On lui attribue faussement une Lettre à tous les Evêques d'Espagne.

An de J.C. 314.

CONSTANTIN.

# SYLVESTRE I.

## XXXIV. PAPE.

An de J. C. 314.

SYLVESTRE, Romain de naissance, étoit fils de Rufin, & de Juste, femme de grande pieté ; qui, étant demeurée veuve chargée de l'Education de son fils, le mit sous la conduite d'un Prêtre vertueux, nommé Carinus, ou Carin. Aiant été formé avec un soin égal dans la pieté Chrêtienne, & dans l'etude des Lettres, il fut reçû parmi les Clercs de l'Eglise de Rome. Il passa par tous les Degrez de l'ordination Ecclesiastique, & fut fait Prêtre par le Pape St. Marcellin, avant le tems de la Persecution des Empereurs Diocletien & Maximien. Il se rendit si recommandable dans ce Saint Ministere, qu'il fut jugé digne de gouverner l'Eglise Romaine, après la mort de l'Evêque Melchiades, qui arriva le 10. de Janvier de l'an 314. Il fut élû ou ordonné le dernier jour du même mois.

Naissance & Education de Sylvestre.

Son Election.

A son Avenement, l'Eglise n'avoit point d'affaire plus embarassante, surtout

Les Donatistes troublent le repos de l'Eglise.

(*i*) *Epist.* 162.

(*k*) *Augustin*, *in Petil. Item Coll. Cart.* d. 3. c. 18.

(*l*) *Baillet*, *Vies des Saints*, 10. Decembre.

(*m*) *Chr. Damas. Pagi*, *in Melchiad.* §. 2.

(*n*) *Platine*, *in ejus Vitâ.*

An de J.C. 314.

tout en Occident & en Afrique, que celle des Donatiſtes. L'Empereur Conſtantin avoit crû que le Concile de Rome termineroit ce Schiſme. Mais, voiant que les Donatiſtes ſe plaignoient du jugement qu'on y avoit porté contr'eux, & qu'ils accuſoient les Juges de trop de paſſion, & de précipitation, il voulut leur ôter tout ſujet de murmurer, & de rompre les Liens de la charité, avec leurs Collegues. Dans cette vuë, il indiqua, comme ils le ſouhaitoient, un Concile plus nombreux, à Arles dans les Gaules. Les Evêques s'aſſemblerent dans cette Ville au jour nommé, le 1. d'Août 314. Sylveſtre n'y alla point; il ſe contenta d'y envoier deux Prêtres, Claudien & Vitus, & deux Diacres, Eugene & Cyriaque. Cecilien fut encore abſous & ſes accuſateurs condamnez. Mais, avant de ſe ſeparer, les Evêques du Concile d'Arles firent des Canons de Diſcipline, qu'ils adreſſérent au Pape St. Sylveſtre, avec une Lettre Synodale (*a*), qui porte en tête les noms de 33. Evêques, dont Marin, Evêque d'Arles, eſt le premier; ce qui fait croire à Mr. Fleury (*b*), qu'il preſidoit à ce Concile. Mais d'autres (*c*) diſent avec plus de fondement, que ce fut l'Empereur Conſtantin qui y préſida. Du moins, les Evêques dirent eux-mêmes qu'ils y avoient été amenez par la volonté de l'Empereur; &, après avoir marqué à Sylveſtre qu'ils avoient condamné les Donatiſtes, ils ajoutent: „ Plût à Dieu, notre cher frere, que vous „ euſſiez aſſiſté à ce grand ſpectacle! Leur condamnation en eut été plus „ ſevere, & notre joie plus grande: mais, vous ne pouvez quitter ces lieux „ où les Apôtres preſident, & où leur ſang rend continuellement gloire à „ Dieu. „ Ils ajoutent, qu'ils ont jugé à propos de lui adreſſer ces Canons, parce que, poſſedant le plus grand Dioceſe, on preſumoit qu'aiant autorité ſur un plus grand nombre d'Egliſes particulieres, il auroit auſſi plus de moïens de les faire connoître, & de les faire recevoir à plus de monde. Le quatrieme Canon de ce Concile excommunie les Commediens, & ceux qui conduiſoient les Chariots dans le Cirque: & le dixiéme porte que les Maris Chrêtiens & jeunes, qui ſurprennent leurs femmes en adultere, *ſeront exhortés autant qu'il ſera poſſible* de ne point ſe remarier du vivant de leurs femmes, quoiqu'adulteres. On ne parle ici (*d*) que d'exhortation, parce que les Loix Civiles permettoient de ſe remarier après le divorce; &, quoique l'Egliſe ne les ſuivit pas, en ce qui étoit contraire à l'Evangile, elle uſoit de condeſcendance pour ne les pas contredire ouvertement. On voit par ce trait, que le premier eſprit de la Religion eſt de ſe conformer aux coutumes établies par l'autorité civile dans chaque Païs. Comment donc les Papes de ces derniers tems ont-ils oſé violer, ſous prétexte de Religion, les Libertez de l'Egliſe Gallicane? Ou plûtôt, comment eſt-il arrivé que nos Rois leur aient prêté la main, & les aient ſecondez dans la violation de nos Loix & de nos Privileges? Cette triſte Reflexion eſt capable d'étonner, & de confondre même, tous les bons François.

Concile d'Arles.

La Religion ſe conforme aux Loix Civiles.

On raporte au tems du Concile d'Arles celui qui ſe tint à Ancyre, celebre

Concile d'Ancyre.

(*a*) *Concil. T. I.*
(*b*) *Hiſt. Eccl.* Liv. X. §. 14.
(*c*) *Heydegger, Hiſt. du Pap. pag. 26.*
(*d*) *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv.* X. §. 15.

An de J.C. 314.

bre par ses Canons, qui se trouvent au nombre de 25. Dans le 10. Canon, il est dit que les Diacres, qui, à leur ordination, ont protesté qu'ils prétendoient se marier, s'ils l'ont fait ensuite, demeureront dans le Ministere, puisque l'Evêque le leur a permis. S'ils n'ont rien dit dans leur ordination & se marient ensuite, ils seront privez du Ministere. Tout le monde sait que le Celibat des Prêtres étoit inconnu du tems des Apôtres, & même longtems après eux : mais, il est impossible de découvrir depuis quel tems les Ecclesiastiques ont mieux aimé *bruler, que de se marier*. Cependant, il paroit que cet Usage est pour le moins du troisiéme Siécle. Peut-être vient-il de ce que les Ecclesiastiques, étant alors plus exposés que les simples fideles aux fureurs des Persecutions, avoient de la peine à trouver des Femmes, & que faisant de néceffité vertu ils s'accoutumerent à s'en passer. Le 14. Canon contient une chose singuliere; il y est dit que *les Prêtres ou les Diacres, qui s'abstiennent de manger de la chair, seront obligez au moins d'en goûter, & de ne pas refuser les herbes cuites avec de la graisse, sous peine d'être deposez.* C'est, dit Mr. Fleury (*e*), à cause des Heretiques, qui par superstition s'abstenoient de la chair comme mauvaise. Cette Reflexion peut fort bien se passer de Commentaire. Ceux qui ont interêt de combattre nos Usages, & de mettre nos Conciles en contradiction les uns avec les autres, sauront bien faire usage du Decret du Concile d'Ancyre.

Il est ordonné aux Clercs de manger de la viande.

Concile de Neocesarée.

Le Concile de Neocesarée doit avoir été tenu quelque tems après. Une partie des mêmes Evêques y assisterent. Le premier Canon défend aux Prêtres de se marier, sous peine d'être déposez: mais, le 8. nous fait entendre que ceux qui étoient mariez avant que de recevoir les Ordres sacrez n'étoient pas obligez de quitter leurs femmes. Il est conçû en ces termes: „ On ne peut ordonner un Laïque dont la femme sera convaincue d'adulte„ re. Si elle le commet après l'ordination du Mari, & qu'il ne la quitte „ pas, il sera privé de son Ministere. „ Je ne saurois approuver la glose de Mr. Fleury. Il dit (*f*) que cela *se peut entendre des moindres Clercs qui peuvent être mariez.* Dans la suite, j'aurai occasion de refuter ce docte Commentaire, en produisant quelques Exemples de Prêtres, & même d'Evêques, qui étoient mariez. Outre que cet Usage s'est toûjours conservé dans l'Eglise Grecque. Le fameux Corneille Agrippa declamoit fortement contre la Loi qui oblige les Ecclesiastiques à se passer de femmes. Il dit, dans un endroit de ses Ouvrages, que peut-être ceux qui en sont les Protecteurs aiment mieux souffrir le Concubinage que le Mariage des Prêtres, parce qu'ils retirent un gros Revenu de la Permission qu'ils leur donnent de tenir des Concubines. Il ajoute, qu'il a lû qu'un certain Prélat se vanta à table d'avoir dans son Diocese onze mille Prêtres concubinaires, qui lui donnoient un écû chacun tous les ans (*g*). Neanmoins (*h*), il faut rendre justice aux grands

Reflexion sur le Celibat des Ecclesiastiques.

(*e*) *Hist. Eccl.* Liv. X. §. 16.

(*f*) *Hist. Eccl.* Liv. X. §. 17.

(*g*) *Thomas Crenius*, *Animadvers. Philolog. Histor. part.* 2. Remarquez que, comme ce Passage pouvoit déplaire aux gros Bonnets de l'Eglise, on l'a fait éclipser dans l'Edition qui fut faite à Lion, *in* 8, des Oeuvres d'Agrippa. Cette Edition de Lion est de 1600.

(*h*) *Bayle*, *Dict. Crit.* Art. *Farel*, Rem. I.

grands hommes de l'Eglise primitive, qui ont tant recommandé le Celibat. Ils y ont été portez par de beaux motifs; car, rien n'est plus propre à faire fructifier l'Evangile, que de croire que ceux qui le prêchent ont mortifié leur chair, & se privent des plaisirs mêmes que les gens du monde peuvent prendre impunément. On a consideré que le Mariage trainoit avec soi cent occupations terrestres & sensueles, qui faisoient trop de diversion aux exercices sacerdotaux. En un mot, on s'est laissé éblouïr, par les beaux côtez du Celibat: on est venu enfin jusques à le convertir en Loi. Mais, on peut dire que les Promoteurs de cette Jurisprudence n'avoient pas assez étudié la Nature humaine. S'ils l'avoient bien connue, ils n'auroient jamais imposé ce rude joug aux Ministres de l'Autel. Chacun d'eux eut dû dire aux autres: Nous nous arrêtons à l'écorce; l'éclat des superficies nous jette dans l'illusion *(i)*. S'ils eussent prévû les Suites abominables de cette Loi, ils eussent apparemment pris leurs belles idées pour un piege du tentateur. Mais, c'est assez parler de cette matiere. Laissons aux Protestans le soin de relever les Debauches de nos Ecclesiastiques, & les Desordres de nos Couvens.

An de J.C. 314.

An de J.C. 316.

Les Peres du Concile d'Arles écrivirent à l'Empereur Constantin, pour lui rendre compte de ce qui s'y étoit passé, du Jugement qu'ils avoient rendu, & de l'opiniatreté de quelques-uns des Donatistes qui appellerent encore du Jugement des Evêques à l'Empereur. Il fut irrité de l'obstination de ces Factieux: mais, il resolut enfin d'interposer son Autorité Imperiale, independemment de tout Concile. Pour cet effet, il fit venir Cecilien à Milan, & il y fit conduire quelques Donatistes qu'il avoit fait arrêter. Il écouta tout ce que les Parties *(k)* voulurent proposer: & il examina très-soigneusement toute l'affaire & tous les Actes tant Ecclesiastiques que seculiers, car on lui avoit tout envoié. Enfin, il donna sa Sentence, par laquelle il declare Cecilien innocent, & les Evêques du parti de Donat calomniateurs.

Les Donatistes appellent à l'Empereur du Jugement du Concile d'Arles.

L'Empereur les condamne.

Les Donatistes ne se rendirent pas plus au Jugement de l'Empereur, qu'à ceux des Evêques. Ils se plaignirent que Constantin s'étoit laissé surprendre aux artifices de l'Evêque Osius, qui favorisoit Cecilien, & qui l'avoit prevenu contr'eux. C'est pourquoi l'Empereur fut obligé, malgré toute sa douceur, de bannir les plus seditieux; ce qu'il fit dans le cours du Mois de Novembre. Mais, il écrivit aux Evêques, & au Peuple Catholique, d'attendre de Dieu le remede de ce mal, & de ne se defendre que par la patience. Enfin *(l)* voiant que la douceur ne faisoit qu'augmenter l'insolence des factieux, il fit contr'eux une Loi très-severe, par laquelle il leur ôtoit les Basiliques, & confisquoit tous les lieux où ils avoient accoutumé de s'assembler. Il fit d'autres Loix en faveur de l'Eglise, tandis que Licinius son Collegue excitoit une nouvelle persecution. L'une de ces Loix, dattée du 16. Novembre 315, fut faite à l'occasion des Juifs *(m)*, qui avoient jetté des pierres & insulté à quel-

Et les punit comme seditieux.

(i) *Horace, de Arte Poëticâ*, vs. 24.
(k) *Brev. Coll.* 3.
(l) *Cod. Theod. Liv.* 16. *tit.* 2.
(m) *Cod. Theod. de Jud.*

An de J.C. 316.

quelques-uns d'entre ceux qui s'étoient convertis. Par cette Loi, l'Empereur leur déclare, que si à l'avenir quelqu'un fait un pareil attentat, il sera brulé avec tous ses complices. Il fit (*n*) deux autres Loix pour introduire, en faveur de la Religion, deux nouveaux moïens d'affranchir les Esclaves.

An de J.C. 321.

Pieté de Constantin.

Ce Prince toujours attentif au bien de l'Eglise continuoit à la proteger de toute son autorité. Le sixieme de Mars de l'an 321. il ordonna que l'on celebreroit le Jour du Soleil, c'est-à-dire le Dimanche, en sorte que tous les Juges & le Peuple des Villes observassent le repos; mais, il permit le travail de la Campagne, pour ne pas manquer l'occasion de le faire utilement. Il enseigna à ses Gardes & aux Officiers de sa Cour à observer le même jour, & à faire des prieres agréables à Dieu. Il excita, autant qu'il lui fut possible, le reste de ses Sujets à s'adonner aux mêmes exercices de pieté. Il ordonna que le Samedi & le Dimanche seroient fêtez en l'honneur, comme il est probable, des Mysteres que Dieu a voulu accomplir ces Jours-là (*o*). Le premier de Juillet de la même année, il ordonna que chacun eut la liberté de laisser en mourant ce qu'il voudroit de ses biens à l'Eglise Catholique; & c'est peut-être ce qui a donné lieu au Conte de la prétendue Donation de Constantin.

Loi de Constantin en faveur des Continens.

Il y avoit (*p*) d'anciennes Loix Romaines, qui imposoient des peines à ceux qui gardoient le Celibat, & ceux qui n'avoient point d'Enfans legitimes. Ces Loix les privoient des Successions qui sans cela leur auroient appartenu. L'Empereur crut les devoir corriger. Il jugeoit très-sagement qu'il n'y a que les fautes volontaires qui meritent d'être punies. Plusieurs manquant d'Enfans, sans qu'il y ait de leur faute. Il y en a qui en desirent & qui n'en peuvent obtenir de la Nature. D'autres ne seroient pas fachez d'avoir leurs enfans pour Heritiers; mais, ils ne veulent point en mettre au Monde, parcequ'ils ont autant d'aversion pour les Femmes, que d'inclination à la vertu. Il y a des femmes, qui se consacrent toutes entieres au service de Dieu, & qui lui offrent la pureté de leur corps aussi bien que celle de leur cœur. Pour avoir fait à Dieu un sacrifice si agréable, en seront-elles plus maltraitées? Leur resolution merite d'être admirée, & leur perseverance surpasse les forces de la nature. Ceux qui aiant desiré des enfans, & qui n'en ont pû avoir sont plus dignes de compassion que de châtiment. Ceux qui n'en veulent point avoir, par le dessein d'une plus haute perfection, meritent d'être admirez. Voilà les motifs qui porterent l'Empereur à reformer cette Loi. Il écrivit (*q*) aux Evêques de demander ce qu'ils voudroient, & aux Gouverneurs des Provinces de leur accorder ce qu'ils auroient demandé. Il donna aux Eglises une partie des Impositions publiques. Enfin, il permit à toutes les Parties qui auroient des différends de les porter devant les Evêques, si elles ne vouloient pas plaider devant les Juges Seculiers; & il ordonna que les Sentences des Evêques prévaudroient à celles des autres Juges

Liberalitez de ce Prince envers l'Eglise.

(*n*) *Cod. de his qui in Eccl.* Tit. 13. Lib. 1.

(*o*) *Eusebe*, *Vie de Constantin.* Liv. IV. ch. 18. *Sozomene*, *Hist. de l'Eglise*, Liv. I. ch. 8.

(*p*) *Eusebe*, *Vie de Constantin.* Liv. IV. chap. 26.

(*q*) *Sozomene*, *Hist. Eccl.* Liv. I. ch. 8. 9.

ges, de la même maniere que si elles avoient été prononcées par l'Empereur. Ce sont ces Loix, qui ont acquis à Constantin les plus pompeux éloges (r). Il est devenu par-là plus blanc que neige, quoiqu'à dire les choses comme elles sont, sa Vie soit étrangement bigarrée de bien & de mal.

An de J.C. 321.

L'Eglise entroit dans cet état de grandeur & de prosperité, lorsque son repos fut troublé par l'Heresie d'Arius. Ce Chef de Secte étoit né dans la Lybie. Eusebe, Evêque de Nicomedie, fort aimé de Constantia, sœur de l'Empereur Constantin, & femme de Licinius, contribua extrémement à la propagation de cette Heresie (s). C'étoit un Esprit adroit, un veritable Evêque de Cour, l'homme du monde en un mot le plus capable de faire faire fortune à un nouveau Dogme. Il prit Arius sous sa protection, & l'insinua dans les bonnes graces de Constantia: car, on s'imagine toujours que si les Femmes ne se mêlent des interêts d'une Secte, les progrès n'en sauroient être considerables. Le parti d'Arius se fortifioit à vue d'œil. Il y eut des Evêques qui l'embrasserent hautement: ce ne furent plus que Disputes dans les Villes: on passoit quelquefois des paroles aux effets. De sorte qu'il fut absolument nécessaire que l'Empereur Constantin remediât à ces desordres. C'est ce qu'il fit en convoquant le premier Concile General de Nicée, qui condamna la Doctrine d'Arius l'an 325.

Heresie d'Arius.

An de J.C. 325.

Arius enseignoit (t), qu'il y avoit une Trinité, mais qu'une Personne étoit plus glorieuse qu'une autre. Que le Fils de Dieu étoit la premiere de ses Creatures, & que Dieu l'avoit adopté pour son fils. Que ce fils n'avoit rien de la consubstance paternelle; qu'il n'étoit ni égal au Pere, ni consubstantiel avec lui, ni éternel, ni coëternel. Que le fils n'étoit point avant qu'il fut fait. Qu'il avoit été créé de rien, comme toutes les autres choses. Qu'il n'est point le vrai Dieu, mais un Dieu fait par participation. Il est probable que l'obscurité de la matiere contribua beaucoup à l'établissement de l'Heresie d'Arius. Quelques-uns prétendent (u) que cet Heresiarque, aiant abjuré ses sentimens en presence du Concile, fut reçû à la paix de l'Eglise. Mais d'autres (x) soutiennent avec plus de fondement, qu'il fut exilé. Constantin voulut même que tous ses Livres fussent brulez, & que quiconque auroit la hardiesse de les garder fut puni du dernier supplice (y). Il y a, dans cet Arrêt de l'Empereur, une étrange & surprenante disparate, que Mr. Bayle (z) a judicieusement remarquée. L'Empereur se contenta de banir l'Heresiarque; il n'ordonna point la peine de mort contre ceux qui suivroient l'Arianisme; & il l'ordonna contre ceux qui cacheroient quelque Ouvrage d'Arius. Qui vit jamais une plus énorme disproportion en-

Les principaux Points de sa Doctrine.

Il est exilé.

Ses Livres condamnez au feu, & ceux qui les garderoient condamnez à la mort.

(r) *Thomassin*, *Traité de l'Unité de l'Eglise*, &c. Chap. 18. & 19.

(s) *St. Jerôme*, *ad Ctesiphont.*

(t) *Ex Arii Thalia*, *apud Athan. de Synod. Arim. & Seleuc. pag.* 681.

(u) *Baronius*, *Annal. Eccl.* Il cite St. Jerôme, *in Dial. contr. Luciferianos*, où ce Pere dit en effet qu'Arius fit sa Paix avec le Concile de Nicée. Mais il s'est trompé.

(x) *Sozomene*, Liv. 2. ch. 16. *Bayle*, *Dict. Hist. & Crit.* Art. *Arius*. Rem. D. Voyez aussi l'*Hist. de l'Arianis. par Maimbourg*, Liv. I. & II.

(y) *Socrate*, *Hist. Eccl.* Liv. I. c. 9.

(z) *Dict. Hist. & Crit.* Art. *Arius*. Rem. A.

An de J.C. 325.

entre les peines & les fautes? Ne peut-on pas être très-orthodoxe, & curieux de savoir ce que disent les Heretiques, & de garder les Livres rares comme le deviennent ordinairement ceux que l'on condamne au feu? S'il fut donc arrivé à quelque Orthodoxe de garder quelque Livre d'Arius, par un principe comme celui-là, on l'auroit pendu sur le champ, & l'on auroit laissé vivre un homme qui auroit fait profession de l'Arianisme. Quoi de plus bizarre? Pour ne pas dire qu'il y a contradiction à laisser vivre les Heretiques, & à leur defendre sous peine de mort de garder les Livres de leur Fondateur. On peut ajoûter ceci. Arius, & quelques Evêques ses adherans, furent banis. Leur conversation étoit encore plus dangereuse que la Lecture de leurs Livres. D'où vient donc que l'on ne menaça point du dernier supplice tous ceux qui frequenteroient ces exilez?

Qui presida au Concile de Nicée?

Pour revenir au Concile de Nicée, il est bon de remarquer que le Pape Sylvestre ne pût s'y trouver, à cause de son grand âge. Mais, il y envoia deux Prêtres, Vitus & Vincent, avec ordre de consentir à ce qui s'y feroit. Deux Auteurs celebres (*a*), sans parler de quelques autres de moindre autorité, ont prétendu qu'Osius, Evêque de Cordoue, avoit presidé au Concile de Nicée en qualité de Legat du Pape. Mr. Fleury appuie fortement sur l'autorité de Gelaze de Cyzique, qui le dit expressement (*b*). Mais, les souscriptions du Concile, à la tête desquelles le nom d'Osius se trouve toujours, ne sont pas de grande consideration, comme chacun en convient (*c*); & l'autorité de Gelaze de Cyzique est très-peu de chose. Il faut avouer que l'Antiquité ne nous fournit point assez de lumieres pour découvrir celui qui a presidé à ce Concile; s'il a eu un President distingué l'Empereur; & s'il y a eu même quelque rang de presseance entre les Evêques. Ce que l'on peut dire de plus vraisemblable, dans la supposition qu'Osius y ait presidé, c'est qu'il l'a fait par le droit du sort, ou d'élection, à la pluralité des voix.

Lettre supposée du Concile de Nicée.

On a imaginé (*d*) une Lettre Synodale des Peres du Concile de Nicée au Pape Sylvestre, pour lui en demander la confirmation. Mais, la piece est de l'invention d'un homme qui a voulu abuser de son loisir, aussi bien que la pretendue Reponse de Sylvestre au Concile. On doit mettre aussi au nombre des choses supposées le Concile de Rome, que Sylvestre assembla, dit-on, contre l'Heresie d'Arius.

Decret définitif sur la celebration de la Pâque. Canon touchant les Eunuques.

La grande question sur la celebration de la Pâque fut agitée & decidée par le Concile de Nicée. Tous les Peres convinrent d'observer la Pâque le même jour, & les Orientaux promirent de se conformer à la pratique de Rome, de l'Egypte, & de tout l'Occident. Ce même Concile fit un Canon touchant les Eunuques. C'est le premier des vingt concernant la Discipline. Si quelqu'un, dit-il, a été fait Eunuque, ou par les Chirurgiens en maladie, ou par les Barbares, qu'il demeure dans le Clergé: mais, celui qui s'est mutilé lui-même étant en santé doit être interdit, s'il se trouve dans le

(*a*) *Baronius*, *Annal. Eccl.* ad an. 325. §. 2. *Fleury*, *Hist. Eccl.* Liv. XI. §. 5.
(*b*) *Gelas.* Lib. II. c. 5.
(*c*) *Baillet*, *Vies des Saints.* 31. Decembre.
(*d*) *Baronius*, *Annal. Eccl.* ad an. 325. §. 171.

An de J.C. 325.

le Clergé; &, deſormais, on n'en doit promouvoir aucun. Ce Canon fait connoître que le zele mal reglé de la pureté avoit porté pluſieurs perſonnes à imiter Origene; & nous voions en effet une Secte entiere, quoiqu'aſſez obſcure, qui ſe diſtinguoit principalement par cette cruelle pratique. On les nommoit Valeſiens (*e*): ils étoient tous Eunuques, & ne permettoient à leurs Diſciples de manger rien qui eut vie, juſques à ce qu'ils fuſſent au même état: enſuite, ils leur permettoient tout, comme étant en ſureté contre les tentations. Ils ne mutiloient pas ſeulement leurs Diſciples, mais leurs Hôtes, & ſouvent malgré qu'ils en euſſent. Il y en avoit au delà du Jourdain, à l'entrée de l'Arabie. Puiſque les reſpectables Deciſions de l'Egliſe obligent aujourd'hui les Eccleſiaſtiques de notre Communion à vivre dans le Celibat, ne ſeroit-il pas à propos qu'une autre Loi les obligeât à imiter les Valeſiens? Cela préviendroit aſſurement beaucoup de deſordres. Mais, peut-être auſſi qu'en ôtant le ſcandale, on depeupleroit les Etats Catholiques; & les Mariages ne ſeroient peut-être pas ſi féconds, ſi tous les Moines étoient Eunuques. Il paroit du moins qu'on en eſt aſſez perſuadé en France, puiſque rien n'eſt plus commun dans les querelles du Peuple, que de s'entendre appeller *Enfant de Prêtre.*

Secte d'Eunuques.

S'il ſer it à propos que les Eccleſiaſtiques imitaſſent les Valeſiens?

Le troiſieme Canon du Concile de Nicée pourvoit à la pureté des Eccleſiaſtiques, en ces termes: „ Le grand Concile a defendu generalement que „ ni Evêque, ni Prêtre, ni aucun autre Clerc, ne puiſſe avoir de femme „ *ſous-introduite*: ſi ce n'eſt la mere, la ſœur, la tante, & les autres Perſon- „ nes qui ſont hors de tout ſoupçon. „ On nommoit femmes *ſous-introduites*, principalement à Antioche, celles que les Eccleſiaſtiques tenoient dans leurs Maiſons, comme les Niéces, les Couſines, les Servantes jeunes & jolies dont les Maiſons des Prêtres ſont remplies, par un abus ſcandaleux. Le Concile d'Eliberis avoit deja fait la même Ordonnance (*f*). On vouloit à Nicée paſſer plus avant, & faire une Loi generale qui defendît à ceux qui étoient dans les Ordres ſacrez, c'eſt-à-dire, comme l'explique Socrate (*g*), aux Evêques, aux Prêtres, & aux Diacres, d'habiter avec les femmes qu'ils avoient épouſées étant Laïques: Sozomene (*h*) y ajoûte les Sous-Diacres. Alors le Confeſſeur Paphnuce, Evêque dans la haute Thebaïde, ſe leva au milieu de l'Aſſemblée & dit à haute voix: Qu'il ne faloit point impoſer un Joug ſi peſant aux Prêtres & aux Clercs: que le Mariage eſt honnorable, & que le Lit nuptial eſt ſans tache: qu'une trop grande ſeverité pourroit être nuiſible à l'Egliſe: que tout le monde n'eſt pas capable d'une continence ſi parfaite; & que les femmes ne garderoient peut-être pas la chaſteté. Qu'il ſuffiſoit que ceux qui avoient été admis dans le Clergé ne ſe mariaſſent plus, ſans que l'on obligeât ceux, qui s'étoient mariez étant Laïques, à quitter leurs Femmes. Paphnuce ſoutint cet avis, bien que non ſeulement il n'eut jamais eté marié, mais qu'il n'eut jamais eu connoiſſance d'aucune femme,

Canon qui defend aux Eccleſiaſtiques d'avoir des femmes ſous-introduites.

Paphnuce s'oppoſe à la Loi que le Concile vouloit faire en faveur du Celibat.

(*e*) *Epiphane*, *Hæreſ.* 58.

(*f*) *Concil. Elib.* c. 27. Il ſe trouve dans le Recueil des Conciles, T. I.

(*g*) *Hiſt. Eccl.* Liv. I. ch. II.

(*h*) *Hiſt. Eccl.* Liv. I. ch. 23.

An de J.C. 325.

me, aiant été élevé dès son Enfance dans un Monastere, & s'y étant fait admirer par sa singuliere chasteté. Tous les Evêques se rendirent à son sentiment; &, sans deliberer davantage, laisserent l'affaire à la Liberté de ceux qui étoient mariez.

An de J.C. 326.

Lettres de l'Empereur Constantin pour faire executer les Decrets du Concile de Nicée. Invention de la Croix.

Le Concile étant separé, l'Empereur Constantin écrivit deux Lettres pour en faire executer les Decrets. Ceux, qui refuserent de s'y soumettre, se virent accablez sous le poids de l'Autorité seculiere, plus redoutable que les Canons d'un Concile. Les soins de ce Prince ne se bornoient pas à la conversion des Heretiques; il avoit soin encore d'étendre la Religion Chrêtienne dans tous les Lieux de sa Domination. Il voulut faire bâtir une Eglise magnifique dans l'endroit où J. C. avoit été enseveli. Helene sa Mere entreprit le voiage d'Orient pour faire bâtir à Jerusalem l'Eglise du St. Sepulchre; &, comme on creusoit dans la Terre pour en jetter les fondemens, on trouva la Croix du Sauveur. Helene envoia une partie de ces precieuses Reliques à son fils, & laissa le reste à Jerusalem. Mais, aujourd'hui, on a tellement multiplié le Bois de la Croix, que si l'on rassembloit tous les morceaux qu'on dit en être, & qu'on expose sous ce nom à la veneration du Peuple, j'ôse affirmer qu'il y auroit de quoi chauffer tous les Habitans de Paris pendant l'Hyver le plus rude. Il n'y a presque pas une Eglise qui ne se vante d'être enrichie du Bois de la vraie Croix. Abus! Abus!

An de J.C. 335.

Fables debitées au sujet de Sylvestre.

Tout ce que nous avons dit jusqu'à present a plus de raport à l'Histoire Ecclesiastique, qu'à celle des actions particulieres du Pape Sylvestre. Aussi faut-il avouer qu'elles sont demeurées pour la plupart inconnues à la Posterité. Les Actes *(i)* que l'on en a dressez dès le cinquiéme Siécle sont bien moins propres à nous en faire connoître la verité, qu'à nous convaincre que l'Histoire d'un homme si celebre a été corrompuë bien près de sa source. Il seroit inutile de s'arrêter aux fictions de ceux qui en ont fait un Cathechiste de Constantin, & qui ont avancé *(k)* que ce Prince avoit été gueri d'une Lepre & batisé de sa main *(l)*: Qu'il lui avoit fait une Donation de la Ville de Rome: Qu'il lui accorda le Privilege que tous les Evêques du Monde fussent soûmis au Siege de Rome, comme les Juges sont sujets à l'Empereur: que ce fut par ordre de Sylvestre, que le Concile de Nicée fut assemblé: que ce Pape donna le droit d'azyle aux Eglises, & une infinité d'autres Fables, que Romuald *(m)*, & quelques autres Compilateurs sans goût & sans discernement, nous donnent pour des faits réels. Nous avouons naïvement que toutes ces suppositions paroissent ridicules, & que divers Auteurs celebres en ont suffisamment prouvé la fausseté *(n)*.

Reglemens qu'on lui attribue.

On veut *(o)* que ce soit St. Sylvestre qui ait ordonné, I. que le St. Chrême ne seroit consacré que par l'Evêque: 2. Que les simples Prêtres en bâti-

(*i*) *Baillet*, *Vies des Saints*. 31. Decembre.

(*k*) *Baronius Annal. Eccl.* ad an. 324.

(*l*) Voyez la Chronique de Romuald, ad an. 308. publiée par Mr. Muratori dans son Recueil des *Historiens d'Italie*, Tome VII.

(*m*) *Loco citato.*

(*n*) *Le Sueur*, *Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 315.

(*o*) *Act. Sylv.*

bâtiſant ne pourroient oindre le front, mais ſeulement le haut de la tête: 3. Que les Diacres porteroient des Dalmatiques à l'Autel: 4. Qu'on ne pourroit conſacrer l'Euchariſtie que ſur de la toile de Lin, afin de repreſenter plus naturellement les Suaires dans leſquels Jeſus-Chriſt fut enſeveli à ſa mort: 5. Que l'on garderoit des interſtices reglés pour la reception des Sts. Ordres: 6. Que l'on ôteroit les Noms des Divinitez Paiennes aux jours de la ſemaine pour leur donner celui de feries, en qualifiant neanmoins la premiere du nom du Seigneur, à cauſe de ſa reſurrection, & la derniere de celui du Sabbath.

An de J. C. 335.

Les Peres du Concile de Rome tenu l'an 378. ſous le Pape Damaſe diſoient (*p*) à l'Empereur Gratien, que le Pape Sylveſtre, étant accuſé par des hommes ſacrileges, avoit plaidé ſa cauſe devant l'Empereur Conſtantin, n'aiant pas de Concile devant lequel il pût la plaider. Ils lui alleguoient cet exemple, pour faire voir que Damaſe & les autres Papes pouvoient ſe défendre dans le Conſeil des Empereurs; & on en peut conclure, qu'alors les Papes ſe croioient ſoûmis à l'Autorité ſeculiere. Mais, on n'a aucune connoiſſance particuliere de ce fait. Les Donatiſtes, qui perſeveroient dans leur Schiſme, flêtrirent la Memoire de Sylveſtre. Ils prétendoient qu'étant Prêtre ſous le Pape Marcellin, il avoit livré les Stes. Ecritures aux Perſecuteurs, & offert de l'encens aux Idoles. Mais, comme il n'alleguoient aucune preuve pour ſoutenir cette accuſation, il ne fut beſoin auſſi d'aucune preuve aux Catholiques, ſelon St. Auguſtin (*q*), pour juſtifier ce Pape.

Accuſations que les Donatiſtes formerent contre lui.

Enfin, Sylveſtre mourut le dernier jour de l'an 335. après 21. ans & 11. mois précis de Pontificat. Son corps fut enterré dans le Cimetiere de Priſcille, ſur le chemin du ſel, à une petite lieuë de la Ville de Rome. Il avoit ordonné 42. Prêtres, 26. Diacres, & 36. Evêques.

Sa Mort.

Il eſt à remarquer, que dans le Concile de Nicée, il fut ordonné que l'Evêque d'Alexandrie jouiroit dans ſon reſſort du même privilege que celui de Rome. Juſqu'alors, l'Autorité du Pape étoit peu de choſe. Il n'avoit aucun degré de Juriſdiction, ni de Puiſſance, ſur les autres Evêques. Au contraire, il étoit obligé de ſe ſoumettre aux Decrets des Conciles & à l'Autorité de ſes Collegues, qui ne manquoient guere en ce tems-là de lui rompre en viſiere à la moindre occaſion (*r*). Il eſt très ſûr que Conſtantin a fait un Mal infini à l'Egliſe par ſes Liberalitez. La Legende de Sylveſtre nous l'apprend; car, parlant de la pretenduë Donation de Conſtantin, elle aſſure qu'on entendit une voix qui crioit du Ciel: *Aujourd'hui, le Venin s'eſt répandu dans l'Egliſe.* Du reſte, il y a lieu de s'etonner que dans toutes les affaires qui concernoient St. Athanaſe, perſecuté par les Ariens, il ne ſoit point parlé de l'Evêque de Rome: que cet Evêque n'ait point été conſulté; & qu'il n'ait point decidé les Points de la Foi. D'où cela peut-il venir? On le comprendra aiſément, ſi l'on reflechit ſur ce que j'ai deja dit. C'eſt que l'Evêque

L'Evêque d'Alexandrie eſt egalé à celui de Rome.

(*p*) *Concil.* T. II.
(*q*) *Contr. Petil.* c. 16.
(*r*) *Heydegger, Hiſt. Papat.*

An de J.C. 335.

que de Rome étoit regardé comme un autre Evêque Metropolitain, à qui on ne déferoit qu'une Primauté d'Ordre & de Siege. D'ailleurs, le petit nombre d'Evêques, qu'il a établis dans l'espace de 22. ans, nous fait comprendre, qu'il n'avoit que le droit d'ordonner ceux qui dependoient de son Diocese (r).

CONSTANTIN.

# MARC,

## XXXV. PAPE.

An de J.C. 336.

Election de Marc. Obscurité de son Histoire. Reglemens qu'on lui attribue.

SElon la plus exacte Chronologie, MARC, Romain de Naissance, & fils de Priscus, fut élû le 18. de Janvier de l'an 336. pour gouverner l'Eglise Romaine. On ne sait de quelle maniere il emploia les 8. mois de son Pontificat. Toutes ses actions nous sont inconnues, & tout ce qu'on lui attribue est sans fondement. On dit (a) qu'il ordonna, qu'après qu'on auroit lû l'Evangile le jour du Dimanche, on chanteroit le Symbole de Nicée. A l'égard du *Pallium*, qu'on dit (b) qu'il envoia à l'Evêque d'Ostie, c'est une Fable (c). J'en dis autant de la prétendue ordination qu'il fit, selon Platine & quelques autres, au mois de Decembre; car, il étoit mort dès le 7. du mois d'Octobre. Ainsi, le calcul du même Auteur, qui lui donne deux ans 8. mois & 20. jours de Pontificat, est très-faux.

Ecrits supposés.

Parmi les Oeuvres de St. Athanase (d), on trouve une Lettre des Evêques d'Egypte au Pape Marc, par laquelle on lui demande des Exemplaires du Concile de Nicée: mais, les Protestans on dit que c'est une Piece supposée; & les Savans de notre Communion (e) la rejettent, de même que la pretendue Reponse du Pape, dans laquelle il prend l'orgueilleux titre d'*Evêque Universel*. L'Auteur de cette Piece ne s'en tient pas à cela, il vante en termes pompeux les Prerogatives du Siege Apostolique. *L'Eglise Romaine*, dit-il, *a toûjours été sans tâche, & elle le sera éternellement, par la grace de Dieu, & la protection de St. Pierre. Le Seigneur parle ainsi au Prince de ses Disciples: Pierre, j'ai prié pour toi que ta foi ne défaille point.* Je m'étonne qu'un fameux Professeur (f) ait donné cette pretendue Reponse de l'Evêque Marc pour Monnoye de valeur, & qu'il n'en ait pas reconnu la supposition.

(r) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 335. Memoire communiqué en Manuscrit.

(a) *Platine, in Marc.* &c.

(b) *Pagi, in Marc.* §. I. *Baronius, Annal. Eccl.*

(c) *Piblet, Oeuvres melées*, pag. 185. *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad. an. 336.

(d) Tom. II. pag. 623. & *suiv.*

(e) *Pagi, in Marc.* §. 2. *Baronius, Annal. Eccl.*

(f) *Heydegger, Hist. Papatûs.*

JULES

An de J. C. 337.

CONSTANTIN.

# JULES I.

CONSTANCE, *& ses Freres.*

## *XXXVI. PAPE.*

LE St. Siege aiant vacqué quelques mois, JULES, Romain de Naissance, & fils de Rusticus, fut élû pour le remplir. Il avoit été élevé dans le Clergé de Rome, jusqu'au Diaconat; & l'on raporte son élection au 18. de Janvier de l'an 337. quoique quelques-uns pretendent qu'il ne reçût l'imposition des mains que le 6. de Fevrier suivant. Peu de tems après son élevation, l'Empereur Constantin, qui s'étoit retiré à Byzance (*a*), parce qu'il étoit haï du Senat & du Peuple Païen de Rome, & peut-être même des Chrêtiens qu'il avoit comblez de trop de bienfaits; Constantin, dis-je, reçût le Batême, qu'il avoit différé jusqu'au dernier moment de sa vie, sous le beau prétexte qu'il avoit toujours eu envie de se faire bâtiser dans le Jourdain (*b*). Ce delai prouve, sans doute, que ce Prince étoit un Chrêtien peu scrupuleux, & sert à justifier l'opinion de ceux qui le soupçonnent de n'avoir embrassé l'Evangile que par Coup-d'Etat. Aussi, Mr. Chevreau n'a-t'il pas fait difficulté de raporter ce que disoit Scaliger: *Il étoit aussi peu Chrêtien, que moi Tartare.* Mais, on n'approuvera pas, je m'assûre, l'opinion de l'Historien Zozime, qui l'accuse de ne s'être converti, que parce que les Prêtres du Paganisme lui refuserent l'absolution des crimes enormes qu'il avoit commis (*c*), au lieu que la Religion Chrêtienne lui offroit une abolition pleine & entiere. Peu de tems après son Batême, il mourut, & laissa, par son Testament, l'Empire à ses trois fils & à ses deux Neveux. Les Grecs, comme il paroit par leur Menologe, l'honnorent entre les Saints, & en font la fête le 21. de May, le joignant à sa mere Ste. Helene. Les Sectateurs d'Arius faisoient chaque jour de nouveaux progrès; ils gagnerent Constantius, qui avoit eu en partage l'Asie, l'Orient, & l'Egypte. Mais, l'Empereur Constantin le Jeune, qui regnoit en Espagne, en Gaule, & dans tout le Païs qui est au deça des Alpes, protegeoit les Orthodoxes; & dès l'an 338. il renvoia St. Athanase à son Eglise avec une Lettre adressée au Peuple Catholique d'Alexandrie (*d*). Athanase ne trouva pas la tranquillité sur son Siege. Ses Ennemis le calomnierent tout de nouveau, & l'accuserent même d'avoir commis des Meurtres. Il fut justifié de ces imputations par un Concile d'environ cent Evêques, assemblés à Alexandrie, l'an 340.

Election de Jules.

Bâteme de Constantin.

Les Grecs l'honnorent comme Saint.

Progrès de l'Heresie d'Arius.

An de J. C. 338.

An de J. C. 340.

L'année suivante, Eusebe de Constantinople qui ne pouvoit demeurer en repos, assembla un autre Concile de quatre-vingt-dix-sept Evêques, à Antioche

Concile d'Antioche en faveur de l'Arianisme.

(*a*) Après avoir fait rebâtir cette Ville, il lui donna le nom de Constantinople; & il y établit le Siege de son Empire.

(*b*) Le R. P. *Bernard de Varenne, Hist. de Const. le Grand.*

(*c*) Il fit mourir son fils, sur de faux raports, & ensuite il fit étouffer sa femme dans un bain chaud; &c. &c.

(*d*) *Theodoret, Hist. Eccl.* Liv. II. ch. 2.

An de J. C. 341.

tioche. Il n'y vint aucun Evêque d'Italie, ni du reste de l'Occident, ni personne de la part du Pape Jules: bien que, selon un ancien Canon, il ne soit pas permis, dit Socrate (e), de rien ordonner dans l'Eglise, sans le consentement de l'Evêque de Rome. Cela doit s'entendre, selon la Remarque du docte Valois, des ordonnances generales, & non des reglemens particuliers: c'est-à-dire, qu'un Concile ne sauroit obliger l'Evêque de Rome à recevoir des Decisions qu'il n'aura pas approuvées; ce qui n'établit aucune prérogative particuliere pour le Siege de Rome, parce que tous les autres Evêques ont le même le privilege de rejetter des Canons faits par une Assemblée à laquelle ils ne se seront pas trouvés.

Canon contre ceux qui refusoient de communier.

Cependant, le Concile d'Antioche animé par Eusebe voulut encore chasser St. Athanase de son Siege; &, après qu'il eut reglé, en faveur des Ariens, ce qui regardoit la foi, il composa vingt-cinq Canons de Discipline qui ont été reçûs par toute l'Eglise. Je ne m'arrêterai qu'au second (f). Il condamne ceux qui entroient dans l'Eglise, & écoutoient les Saintes Ecritures, mais qui, par un esprit de desobéissance, ou de singularité, ne participoient point à la Priere avec le Peuple, & refusoient la Communion de l'Eucharistie; & on veut qu'ils soient chassez de l'Eglise. Car c'étoit l'usage, dans les premiers Siécles du Christianisme, que tous ceux qui assistoient aux assemblées Chrêtiennes participoient à la Communion. Les Peres de l'Eglise (g) ont souvent crié contre ceux qui en usoient autrement. De là vient qu'encore aujourd'hui les Protestans nous accusent de prévarication, parceque les Prêtres communient seuls à la Messe.

Le Pape est maltraité par les Evêques d'Orient.

Les Eusebiens écrivirent à Jules, Evêque de Rome, des Lettres pleines d'aigreur, de fiel, de railleries, & de plaintes, sur ce qu'il entretenoit l'union avec Athanase & ses Partisans, & qu'il s'ingeroit de vouloir retablir des Evêques deposez par un Concile. Pour bien entendre le sujet de ce différend, il faut savoir, que St. Athanase s'étant échapé d'Alexandrie se refugia à Rome. Paul, Evêque de Constantinople, Marcel, Evêque d'Ancyre, & Asclepas, Evêque de Gaze, s'y rendirent en même tems (h). Ce dernier avoit été accusé, par les Ariens auxquels il étoit fort contraire, d'avoir renversé un Autel; & Quintien avoit été mis à sa place. Lucius, Evêque d'Andrinople, qui avoit été deposé pour un autre Sujet, demeuroit aussi à Rome. Jules, aiant pris connoissance de leur cause, & aiant trouvé qu'ils étoient de son sentiment, & qu'ils tenoient tous la Doctrine du Concile de Nicée, les admit à sa communion; &, parcequ'il s'imaginoit que le soin de toutes les Eglises lui appartenoit à cause de la Dignité de son Siege, il les retablit dans leurs Eglises. Il accusa les Evêques d'Orient, par la Lettre qu'il leur écrivit, d'avoir mal jugé la cause de ces Evêques, & de troubler l'Etat de l'Eglise, en s'opposant aux Decrets du Concile de Nicée. Il en cita quelques-uns à jour prefix pour lui rendre compte de leur Jugement, & les

(e) *Hist. Eccl. Liv.* II. c. 8.
(f) *Concil.* T. II. pag. 561.
(g) *St. Chrysostome, Homil.* 3. *in Epist. ad Ephesios.* Item *Homil.* 271. *in* I. *Epist. ad Corinth.*
(h) *Sozomeme, Hist. Eccl.* Liv. III. ch. 8.

les menaça de les chatier s'ils continuoient à introduire des Nouveautez. Athanase & Paul se remirent sur leur Siége, & envoierent la Lettre de Jules aux Evêques d'Orient. Quand ils eurent lû cette Lettre, ils prirent pour injure (*i*) la Liberté dont il usoit de les blamer. Dans la Reponse qu'ils y firent, ils avouerent (*k*) que l'Eglise de Rome merite de grands honneurs: mais, ils soutinrent qu'ils ne devoient pas être mis au second rang, pour n'avoir pas l'avantage de la grandeur de la Ville, ou de la multitude du Peuple, puisqu'ils avoient celui de la fermeté & du zele. Ils temoignerent une extrême indignation contre Jules, de ce qu'il avoit entrepris de deshonnorer leur Jugement; ce qu'ils reprenoient comme une action fort injuste, & fort contraire aux Regles de l'Eglise. Après toutes ces plaintes, & toutes ces protestations, ils offroient d'entretenir avec lui la Paix & la Communion, s'il vouloit approuver la deposition de ceux qu'ils avoient chassé de leurs Sieges, & l'ordination de ceux qu'ils avoient élûs à leur place; lui declarant, que sans cela ils étoient prêts de rompre avec lui. An de J.C. 341.

Elpidius, & Philoxene, que le Pape avoit deputez à Antioche, furent chargez de rendre cette Lettre à Jules. A leur retour, ils s'acquiterent de leur commission, & le Pape assembla à Rome un Concile de plus de 50. Evêques, pour juger la cause de St. Athanase & des autres qui s'étoient venus plaindre des Eusebiens. On y approuva la conduite de Jules, la Lettre qu'il avoit écrite aux Orientaux, & la patience avec laquelle il les avoit attendus. Enfin, les prévenus furent déclarez innocens, mal condamnez, & mal deposez. Après quoi, le Pape écrivit aux Orientaux une longue Lettre, qui nous reste en Grec (*l*), sans qu'on sache si c'est une Traduction, ou le veritable original. Quoiqu'il en soit, les Eusebiens (*m*), se voiant appuiez de toute la faveur de l'Empereur Constantius, n'eurent aucun égard aux Decisions du Concile de Rome, & du Pape. Et comme ils avoient du credit, & la force en main, ils trouverent moien de rendre inutile tout ce que les Occidentaux avoient fait en faveur d'Athanase & de ses Partisans.

Jules assemble un Concile à Rome sur l'Affaire de St. Athanase.

Le Pape, voiant le peu d'effet de sa Lettre, fit connoître à l'Empereur Constant l'injustice que l'on faisoit au grand Athanase, & à Paul de Constantinople. L'Empereur en fut touché, & il écrivit à Constantius son frere, le priant de lui envoier trois Evêques pour rendre compte de la depositions de Paul & d'Athanase. Constantius en envoia quatre, qui vinrent en Gaule, où étoit l'Empereur: ils se qualifioient Deputez du Concile d'Antioche. Maximin de Treves ne voulut point les recevoir, & eux ne voulurent point accepter de conference avec St. Athanase; pretendant justifier leur procedé, & soutenir le Jugement des Orientaux. Et comme on leur demanda leur Profession de foi, ils cacherent celle qui avoit été publiée à Antio-

L'Empereur Constant s'interesse pour St. Athanase à la requisition du Pape.

(*i*) *Socrate*, *Hist. Eccl.* Liv. II. ch. 15.
(*k*) *Sozomene*, *Hist. Eccl.* Liv. III. ch. 8.
(*l*) *Athanase*, *Apol.* 2. & *Concil.* T. II. p. 493.

(*m*) Notez que les Partisans d'Arius, voiant que le nom de cet Heresiarque étoit odieux à la plupart des fideles, se donnoient eux mêmes le nom d'*Eusebiens*.

An de J.C. 347.

Antioche, c'eſt-à-dire la ſeconde, & preſenterent à l'Empereur Conſtant la derniere compoſée quelques mois après. L'Empereur les renvoia, ſans ſe laiſſer perſuader à leurs Diſcours.

Le Pape demande un Concile. Qui s'aſſemble à Sardique.

Sur les inſtances du Pape Jules, l'Empereur Conſtant & ſon frere convinrent qu'il étoit à propos d'aſſembler un Concile general, pour terminer les differends qui cauſoient tant de deſordres dans l'Egliſe. L'Aſſemblée fut indiquée à Sardique, Ville d'Illyrie, & il s'y rendit des Evêques de plus de 35. Provinces, au nombre d'environ cent ſoixante & dix. Le Pape s'excuſa d'y venir ſur la crainte que les Heretiques & les Schiſmatiques ne profitaſſent de ſon abſence pour nuire à ſon Troupeau. Il y deputa les Prêtres Archidame & Philoxene, & le Diacre Leon. Les Euſebiens ſe rendirent à Sardique; mais, voiant qu'ils étoient en trop petit nombre contre les Evêques Orthodoxes, ils ſe retirérent bien-tôt après, & s'étant arrêtez à Philippolis en Thrace, ils y formerent une Aſſemblée à laquelle ils donnerent le nom de Concile de Sardique.

Triſte Etat de l'Egliſe.

L'Egliſe étoit alors au pillage. Les Conciles ſe lançoient reciproquement des Anathemes. La veritable Aſſemblée de Sardique prononça une condamnation contre les Ennemis de St. Athanaſe: & huit des principaux Chefs de la Faction furent depoſez & excommuniez. Mais, les Euſebiens leur rendirent la pareille. Ils confirmerent (*m*) ce qu'ils avoient ordonné contre Athanaſe, & ſes adherens. Ils dépoſerent Jules, Evêque de Rome, pour les avoir admis le premier à ſa Communion, & Oſius de Cordouë, tant pour le même ſujet, que pour avoir été lié par une amitié particuliere avec Paulin & Euſtate, Evêques d'Antioche. Ils en uſerent de la même maniere à l'égard de Maximin, Evêque de Trêves. Ils dépoſerent encore Protogene Evêque de Sardique, & Gaudence: l'un parcequ'il favoriſoit Marcel, bien qu'il l'eut autrefois condamné; & l'autre, parcequ'il avoit tenu une conduite toute contraire à celle de Cyriaque ſon Predeceſſeur, & avoit ſoutenu ceux qu'ils avoient depoſez. Ils écrivirent enſuite à tous les Evêques, pour les avertir, de n'entretenir aucune Communion, avec tous ceux qui étoient dépoſez; de ne leur point écrire; & de ne point recevoir de leurs Lettres. Ils leur racommanderent auſſi de croire touchant la Nature de Dieu, conformement à ce qui étoit contenu dans leur Formulaire, où il n'étoit point dit que le fils de Dieu fut *conſubſtantiel* à ſon Pere, & où l'on déclaroit retranchez de l'Egliſe ceux qui diſoient qu'il y a trois Dieux: que Jeſus-Chriſt n'eſt pas Dieu; que le Pere, le Fils, & le St. Eſprit, ne ſont qu'une même Perſonne: que le fils n'a point été engendré, & qu'il y a eu un tems auquel il n'étoit point.

Decrets du Concile de Sardique touchant la Diſcipline.

Cependant, le veritable Concile de Sardique aiant reglé les Dogmes, pourvut auſſi à l'exactitude de la Diſcipline par 20. Canons que l'on peut voir dans le Recueil des Conciles (*n*). Il écrivit enſuite une Lettre Synodale au Pape Jules. Elle eſt conçûë en termes aſſez flateurs pour la grandeur Papale; ce qui n'eſt pas étonnant, puiſqu'Oſius, qui étoit l'Ame de cette Aſſem-

(*m*) *Sozomene*, *Hiſt. Eccl.* Liv. III. ch. II.

(*n*) *Concil.* T. II.

femblée favorifoit en toute occafion le Siege de Rome. Les deux Eglifes d'Orient & d'Occident demeurerent divifées, & ne communiquerent plus enfemble pendant long-tems. An de J.C. 347.

Gregoire, Ufurpateur du Siege d'Alexandrie, étant mort au commencement de l'an 349. l'Empereur Conftantius rappella St. Athanafe par des Lettres fort obligeantes. Athanafe ne voulut point partir fans dire adieu à fon Protecteur le Pape Jules. Il alla à Rome, où il fut reçû avec une extreme joye (*o*), comme le principal appui de la Foi (je dirois volontiers du Siége de Rome), & comme le fleau des Heretiques. Le Pape écrivit à l'Eglife d'Alexandrie une Lettre pleine de tendreffe (*p*): il la felicite de fa fermeté dans la foi, & rend témoignage à la charité que fon Evêque a toujours confervée pour elle. Il fe reprefente l'allegreffe publique avec laquelle il fera reçû, & finit par des prieres pour attirer fur les fideles d'Alexandrie les graces qu'ils meritent. St. Athanafe eft rapellé. An de J.C. 349.

L'Hiftoire ne nous apprend point quelle part prit le Pape Jules aux nouvelles Herefies qui s'eleverent fous fon Pontificat, & dont nous parlerons ailleurs. Sa mort arriva le 12. d'Avril de l'an 352., après avoir gouverné l'Eglife de Rome l'efpace de quinze ans, deux mois, & quelques jours. Il fut enterré fur le chemin d'Aurele, dans le Cimetiere de St. Callepode. Mort du Pape Jules. An de J.C. 352.

On dit qu'il ordonna 9. Evêques, 18. Prêtres, & 3. Diacres: qu'il bâtit deux Bafiliques à Rome, & qu'il y établit trois Cimetieres. On ajoute (*q*) qu'il defendit aux Prêtres de plaider leurs caufes devant des Juges Seculiers; & qu'il établit des Notaires pour écrire tout ce qui concernoit les affaires Ecclefiaftiques, comme font aujourd'hui les Protonotaires. Tous les Ecrits qui portent le nom de Jules ne font pas de ce Pape (*r*); & l'on croit même que nous n'avons veritablement de lui que les deux Lettres que St. Athanafe nous a confervées. Reglemens qu'on lui attribue.

Jules, peu de tems avant fa mort, s'étoit laiffé furprendre à l'Hipocrifie d'Urface & de Valens, qui feignirent de fe reconcilier de bonne foi avec St. Athanafe, pour travailler plus efficacement à fa perte (*s*). Ce Pape, à qui le St. Efprit ne découvrit point ces artifices, les reçût à fa Communion. On trouve, dans Gratien & Yvon dix Decrets de Jules, où, entr'autres chofes, il condamne l'ufure. Il fe laiffe furprendre aux Artifices d'Urface & de Valens.

(*o*) *Athanaf. Apol.* 2.
(*p*) *Apud Athanaf. Apol.* 2.
(*q*) *Platine, in Julio I.*
(*r*) *Baronius Annal. Eccl.* ad an. 352. §. 5. & 6.
(*s*) *St. Athanafe, Apol.* 2. *St. Hilaire, Fragmenta*, p. 411.

An de J. C. 352.

CONSTANCE. JULIEN, *dit l'Apostat.*

# LIBERE,

JOVIEN. VALENTINIEN. VALENS.

## *qualifié* SAINT *malgré sa Chûte &c.*

## *XXXVII. PAPE.*

Election de Libere.

APrès une Vacance, dont on ne sait pas précisement la durée, Marcellinus Felix Liberius, plus connu dans ces derniers tems sous le simple nom de LIBERE, fut élû pour gouverner l'Eglise de Rome à la place de Jules I. Il étoit *(a)* Romain de Naissance, & il avoit rempli avec fidelité les emplois qu'on lui avoit donnés dans le Clergé, jusqu'au tems de son élevation. On dit qu'il fut elû Pape malgré lui.

Les Orientaux lui écrivent contre Athanase.

Dès que les Orientaux eurent appris que Libere occupoit le Siege de Rome, ils lui écrivirent contre St. Athanase; & lui, qui ne souhaitoit rien avec plus d'ardeur que de tirer quelque avantage pour son Siege de la fameuse Division qui regnoit dans l'Eglise, profita de l'occasion. Il envoia *(b)* Paul, Lucius, & Æmilius vers St. Athanase, pour le citer à comparoître à Rome, afin de repondre aux accusations formées contre lui. Mais Athanase, qui avoit été suffisamment justifié tant de fois, & qui redoutoit les suites d'un Jugement dont tous les preparatifs annonçoient le Triomphe de ses Ennemis, refusa de comparoître. Libere l'excommunia, & le frapa d'un furieux Anatheme *(c)*. Mais, les Evêques d'Egypte, s'étant assemblés en Synode, laverent leur Metropolitain de la flêtrissure dont on avoit tâché de le souiller. Ils écrivirent à Libere une Lettre assez forte pour lui faire comprendre qu'il étoit à propos de prescrire des bornes à son ambition. Le Pape sentit qu'il avoit fait une fausse démarche; &, pour plâtrer du mieux possible la brêche qu'il venoit de faire à sa prétendue Autorité, il écrivit à St. Athanase son ancien ami des Lettres remplies de témoignages d'amitié & de respect.

Il cite Athanase à comparoitre devant lui.

Il l'excommunie.

Il se reconcilie avec lui.

Il assemble un Concile.

Peu de tems aprés, Libere assembla un Synode des Evêques d'Italie. Il lût en leur presence la Lettre des Orientaux contre Athanase, & celle des Evêques d'Egypte en faveur du même Prelat. L'Assemblée, voiant que les Partisans de St. Athanase étoient superieurs en nombre à ses Ennemis, jugea qu'il étoit contre la Loi de Dieu de consentir aux Orientaux *(d)*. Libere fit reponse à ces derniers conformement à cette Resolution; & , de l'avis de son Synode, il envoia à l'Empereur Constance Vincent, Evêque de Capoue, & quelques autres, pour le prier de faire assembler un Concile à Aquilée, comme il avoit resolu depuis long-tems. Le Concile se tint à Arles, où l'Empereur vint après la defaite & la mort tragique de Magnence.

Concile d'Arles.

Vin-

(a) *Lib. Pontifical.*

(b) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 352.

(c) *St. Hilaire, Fragmenta.*

(d) *Concil.* T. II.

Vincent de Capouë, & Marcel, Evêque d'une autre Ville de Campanie, Deputez du Pape, mais qui n'avoient pas le beau privilege de l'*Infaillibilité*, demanderent avec instance que l'on commençât par la condamnation de l'Heresie d'Arius: ils promirent même, par écrit, qu'à cette condition ils souscriroient à la Condamnation d'Athanase. Les Orientaux repondirent, qu'ils ne pouvoient condamner la Doctrine d'Arius, & qu'il falloit excommunier Athanase. Vincent de Capouë se rendit enfin à leur avis. Libere, affligé de cette foiblesse, écrivit au celebre Osius de Cordoue, pour lui en marquer sa douleur (*e*); & lui protesta, qu'il étoit resolu de mourir pour la defense de la verité, plûtôt que de se rendre le dernier Delateur de St. Athanase. Mais si, par cette genereuse Resolution, il fut l'imitateur de St. Pierre, il le fut aussi par une Chute honteuse, comme nous le verrons bien-tôt. Cependant, la foiblesse de Vincent le mit dans un grand embarras. Il ne savoit comment ni par qui reparer cette faute, lorsque Lucifer, Evêque de Cagliari, vint le trouver fort à propos. Ce Prelat meprisoit le Monde, chose bien rare dans les Personnes de ce rang. Il avoit du savoir, Phenomene parmi les Evêques. Il étoit d'une vie pure, & il ne manquoit pas de fermeté. D'ailleurs, il connoissoit à fonds toute cette affaire, & il ne doutoit pas que les Orientaux n'eussent dessein d'attaquer la foi. Il s'offrit avec un grand zele d'aller à la Cour, & d'expliquer tout à l'Empereur, pour obtenir de lui que l'on pût traiter dans un Concile tout ce qui étoit en question.

An de J.C. 353.

An de J.C. 354.

Lettre de Pape à l'Empereur, au sujet du Concile d'Arles.

Libere accepta cette offre, & envoia avec Lucifer un Prêtre nommé Pancrace, ou Eutrope, & un Diacre nommé Hilaire, qu'il chargea d'une Lettre pour l'Empereur pleine de respect & de fermeté. Il lui represente qu'il ne lui avoit pas demandé un Concile seulement pour l'affaire d'Athanase, mais pour plusieurs autres, & qu'avant toutes choses on devoit traiter la cause de la foi. Il se justifie, de ce qu'on l'accusoit d'avoir supprimé les Lettres des Orientaux qui chargeoient Athanase; & il declare qu'il les a lues en plein Concile, mais qu'il n'a pû y ajouter foi, parce qu'elles étoient contredites par le Jugement de soixante & quinze Evêques d'Egypte. Il ajoute: „ Les Orientaux temoignent qu'ils veulent avoir la Paix avec nous. „ Quelle Paix, Seigneur, peut-il y avoir, puisqu'il y a quatre Evêques „ du même Parti, savoir Demophile, Macedonius, Eudoxe, & Martyrius, qui, à Milan, il y a huit ans *, n'aiant pas voulu condamner „ l'opinion heretique d'Arius, sortirent en colere du Concile? „ Libere represente encore dans cette Lettre ce qui venoit de se passer à Arles, où quelques offres que ses Deputez eussent pû faire, jamais les Orientaux n'avoient voulu condamner l'Heresie d'Arius. C'est pourquoi il conjure l'Empereur de faire encore tout examiner soigneusement dans une Assemblée d'Evêques, où l'on commencera, dit-il, par convenir de la foi de Nicée; & il le prie d'écouter favorablement Lucifer, Pancrace, & Hilaire qu'il lui envoie.

Il

(*e*) *Frag. Hilar.* p. 426.

* En 346.

An de J.C. 354.

Libere écrit à Eusebe de Verceil sur le même sujet.

Il écrivit en même tems (f) à Eusebe, Evêque de Verceil, & par consequent voisin de la Cour qui se tenoit à Milan. Il connoissoit son zele, & son union avec Lucifer, & il le pria de se joindre à lui s'il en trouvoit l'occasion, pour persuader à l'Empereur ce qui étoit de l'interêt de la foi, pour appaiser son indignation, & le porter à procurer la Paix des Eglises. Après que ses Deputez furent partis, il lui écrivit une seconde Lettre, par laquelle il le prioit encore de se joindre à eux, pour la défense de la foi Catholique, & de l'absent (St. Athanase) que l'on vouloit condamner contre toutes les Loix. Une troisieme Lettre suivit de près les deux precedentes. Libere encourageoit de plus en plus Eusebe à travailler pour la Paix de l'Eglise, & à procurer un Concile; & il écrivit encore à Fortunatien, Evêque d'Aquilée, qu'il croioit plus touché de l'esperance des biens éternels, que de la crainte des hommes. Mais, comme Libere n'avoit pas plus de penetration pour connoître les hommes, que pour distinguer la verité de l'erreur, il se trouva trompé dans la bonne opinion qu'il avoit du zele de Fortunatien.

An de J.C. 355.

Concile de Milan où St. Athanase est condamné.

Le Pape écrit aux Evêques Orthodoxes pour les feliciter de leur exil.

L'Empereur se rendit aux Instances des Catholiques & des Ariens. Le Concile fut assemblé a Milan; & St. Athanase fut condamné sur les accusations de ses Ennemis, que le Prince appuioit de toute son autorité. Les Prelats Orthodoxes, qui refuserent de se soumettre à la volonté de l'Empereur Constance, furent exilez. Le Pape leur écrivit une Lettre circulaire où il dit (g): „ Quelle louange puis-je vous donner, étant partagé entre „ la douleur de votre absence, & la joie de votre gloire? Vous ne pouvez „ recevoir de meilleure consolation de ma part, que de me croire exilé avec „ vous. J'aurois souhaité, mes chers freres, d'être le premier immolé pour „ vous tous, & vous donner l'exemple de la gloire que vous avez acquise: „ mais, ç'a été la recompense de vos merites, . . . . . soiez assurez des pro„ messes celestes. Et parce que vous êtes devenus plus proches de Dieu, „ secourez moi auprès de lui par vos prieres: en sorte que je puisse supporter „ ces efforts, d'autant plus terribles, que l'on nous menace de jour en jour. „ Priez que la foi demeure inviolable, l'état de l'Eglise Catholique en son „ entier, & que le Seigneur daigne aussi nous accorder la recompense. „ Et comme je desire savoir plus exactement tout ce qui s'est passé dans „ le Combat, je vous prie de me marquer tout dans vos Lettres, afin „ que votre exhortation puisse fortifier mon courage abbatu par diverses „ maladies, & mon corps même dont les forces sont attenuées.

Efforts des Ariens pour seduire Libere.

Les Ariens, ne doutant point que s'ils pouvoient gagner Libere, ils ne fussent bien-tôt Maîtres de tous les autres, le persuaderent à l'Empereur (h), qui lui envoia un Eunuque nommé Eusebe, avec des presens & des Lettres pleines de menaces. L'Eunuque étant arrivé à Rome exhorta Libere à souscrire contre St. Athanase, & à communiquer avec les Ariens; disant que c'étoit la volonté de l'Empereur: puis, lui montrant les presens, il lui prenoit les mains, & lui disoit: „ Obéïssez à l'Empereur

(f) *Epist.* 3. *ad Euseb.*
(g) *Concil.* To. II.

(h) *Athanas. ad sol. Ammien Marcellin.* *Lib.* XV. c. 7.

An de J. C. 355.

,, reur, & recevez ceci. ,, Le Pape repondit. ,, Comment seroit-il
,, possible de condamner Athanase, après qu'il a été si bien justifié, non
,, seulement par un Concile, mais par deux, assemblez de tous les Païs
,, du Monde, & que l'Eglise Romaine l'a renvoié en Paix? Qui nous re-
,, cevra, si nous rejettons absent celui que nous avons cheri present? Ce
,, n'est pas-là la regle de l'Eglise, ni la tradition que nous avons reçûë du
,, bienheureux Apôtre St. Pierre. Mais, si l'Empereur prend soin de la
,, Paix de l'Eglise, s'il veut faire revoquer ce que nous avons écrit pour Atha-
,, nase, que l'on casse aussi tout ce qui a été fait contre lui & contre tous
,, les autres: que l'on tienne un Concile vraiment Ecclesiastique, loin du
,, Palais, sans que l'Empereur y soit, sans Comte, sans Juge qui menace,
,, mais où l'on se contente de la crainte de Dieu & de l'ordonnance des Apô-
,, tres. Afin qu'avant toutes choses, on conserve la foi de l'Eglise que les
,, Peres ont declarée dans le Concile de Nicée, que les Ariens soient chas-
,, sez, & que les Catholiques aient la Liberté de parler. Car, il n'est pas
,, possible d'admettre au Concile ceux dont la creance est mauvaise, ni bien-
,, séant de juger une affaire personnelle avant l'examen de la foi. Notre
,, Seigneur Jesus-Christ ne guerissoit les malades, qu'après qu'ils avoient de-
,, claré ce qu'ils croioient de lui. Voilà ce que nous avons appris de nos
,, Peres. Dites-le à l'Empereur, car c'est ce qui lui est utile, & ce qui peut
,, édifier l'Eglise. Qu'il n'écoute point Ursace & Valens. Après leur Re-
,, tractation, ils ne meritent plus de créance. ,,

Action genereuse de ce Pape.

L'Eunuque affligé fit de grandes menaces au Pape, & s'en alla à l'Eglise de l'Apôtre St. Pierre, où il deposa ses presens comme une offrande. Libere, l'aiant appris, en fut extrémement irrité contre le gardien de l'Eglise qui ne l'avoit pas empêché; & il fit jetter dehors *cette offrande profane:* ce qui augmenta la colere de l'Eunuque.

Libere est enlevé par ordre de l'Empereur.

D'abord, l'Empereur irrité écrivit à Leonce, Gouverneur de Rome, de surprendre Libere par artifice pour l'envoier à la Cour, ou même d'emploier la force ouverte, s'il en étoit besoin, pour l'arracher à son Troupeau; ce qui fut executé (*i*) au milieu de la nuit, mais avec beaucoup de peine, par la crainte du Peuple qui l'aimoit.

Entretien du Pape avec l'Empereur.

Quand Libere fut arrivé à Milan, il eut avec l'Empereur un long entretien sur le sujet des disputes du tems. Entr'autres choses, l'Empereur lui dit: ,, La quantiéme partie êtes vous du monde Chrêtien, pour vouloir
,, proteger seul un Impie, & pour vouloir troubler la paix de l'Univers?
Le Pape repondit: ,, Quand je serois seul, la cause de la foi n'en seroit
,, pas moins bonne. Il ne se trouva autrefois que trois Personnes assez ge-
,, nereuses pour resister au commandement injuste de Nabucodonosor. ,,

Il est exilé.

Deux jours après cette conference, Libere, aiant constamment refusé de souscrire à la condamnation d'Athanase, fut éxilé à Berée en Thrace. Quand il fut parti, l'Empereur lui envoia cinq cens écus d'or * pour sa dépense. Mais

Sa generosité.

(*i*) *Ammien Marcellin., Lib.* XV. c. 7.

* Cette somme faisoit plus de 4000. Livres de notre Monnoie.

An de J.C. 355.

Mais, au lieu de les recevoir, il dit à celui qui les avoit apportées: *Rendez-les à l'Empereur; il en a besoin pour paier ses Troupes.* L'Imperatrice lui aiant envoié une pareille somme, il dit: „ Donnez cet argent à l'Empereur; il „ en a besoin pour l'entretien de ses Armées. S'il n'en a pas besoin, qu'il „ le donne à Auxence & à Epictete †, qui en ont besoin. „ L'Eunuque Eusebe apporta encore à Libere d'autres sommes d'argent; mais, il lui dit: „ Vous avez rendu desertes toutes les Eglises du Monde, & vous m'appor„ tez l'Aumône comme à un Criminel: retirez-vous, & faites-vous Chrê„ tien ‡.

An de J.C. 357.

Affection extraordinaire des Dames Romaines pour le Pape.

Le Pape se rendit au lieu de son exil, & les Ariens firent mettre Felix sur le siege Papal, comme je le dirai ailleurs (*k*). Deux ans après, l'Empereur Constantius étant venu à Rome, les Dames de qualité proposerent à leurs Maris de supplier l'Empereur de rendre le Pasteur à son Troupeau; & que s'ils n'en vouloient rien faire, elles les quitteroient, pour aller chercher leur Evêque. Les Senateurs repondirent à leurs femmes, qu'ils apprehendoient d'exciter la colere du Prince. Si nous le fâchons, leur dirent-ils, il ne nous pardonnera pas; au lieu que si vous lui demandez vous-même cette grace, ou il vous l'accordera, ou il vous la refusera, sans vous faire aucun mal. Ces Dames suivirent le conseil de leurs maris, & se presenterent devant l'Empereur parées avec leur magnificence ordinaire, afin que, jugeant de leur qualité par leurs habits, il eut plus de consideration pour elles. Elles le supplierent donc d'avoir pitié de cette grande Ville, privée de son Pasteur, & exposée aux insultes des Loups (*l*). L'Empereur se laissa flêchir; &, après avoir deliberé avec les Evêques qui l'accompagnoient, il ordonna que si Libere entroit dans leurs sentimens, il seroit rappellé & gouverneroit l'Eglise en commun avec Felix. Fortunatien, Evêque d'Aquilée, fut le premier à le solliciter de se rendre aux volontez de l'Empereur; & le 3. Concile de Sirmium (*m*) aiant dressé une Profession de Foi en faveur de l'Arianisme, Libere, brulant d'un ardent desir de retourner dans les Grandeurs de Rome, où il étoit cheri des Dames, & aimé du Peuple, y souscrivit, comme si elle eut été très-Catholique. On a encore (*n*) sa Lettre, par laquelle il reçoit de tout son cœur, *libenti animo*, cette formule Heretique faite par les Ariens, & excommunie St. Athanase, le plus grand Defenseur de l'Eglise. Cet exemple de lâcheté entraîna dans l'Heresie une infinité d'autres Evêques. Après cette démarche, qui fait aujourd'hui tant de bruit, Libere écrivit aux Evêques d'Orient en ces termes: „ Je ne défends point Athanase. Seule„ ment, parceque Jules mon Predecesseur d'heureuse memoire l'avoit reçû, „ je craignois d'être estimé Prevaricateur: mais, quand il a plû à Dieu que „ j'aye connu que vous l'avez condamné justement, j'y ai consenti aussi-tôt; „ & j'ai chargé notre frere Fortunatien des Lettres que j'en ai écrites à l'Em„ pereur. Ainsi, rejettant de notre Communion Athanase, dont je ne pretens

An de J.C. 358.

Chute de Libere.

† Ils étoient Evêques Ariens.
‡ Il étoit Chrêtien; mais Arien.
(*k*) Dans l'Histoire de Felix II.
(*l*) *Theodoret*, *Hist. Eccl.* Liv. II. c. 17.
(*m*) *Pagi*, *in Liberio* §. 9.
(*n*) *Concil.* T. III. p. 751.

„ tens pas même recevoir les Lettres, je declare que je veux avoir la Paix „ & l'Union avec vous, & avec tous les Evêques Orientaux par toutes les „ Provinces. Et afin que vous connoissiez clairement la sincerité avec la- „ quelle je vous parle, notre frere Demophile aiant bien voulu me propo- „ ser la foi veritable & Catholique, que plusieurs de nos freres les Evêques „ ont examinée à Sirmium, je l'ai reçûë volontiers, sans y rien trouver à „ redire. Au reste, je vous prie, que, puisque vous me voiez d'accord avec „ vous en toutes choses, vous vouliez bien travailler en commun, afin que „ je sois rapellé de mon exil, & que je retourne au Siege que Dieu m'a con- „ fié. „ C'étoit-là le grand point.

An de J.C. 358.

Hilaire de Poitiers lui dit Anathême.

Dès que St. Hilaire eut appris que le Pape étoit devenu Arien, il lui lança sur la tête trois Anathémes terribles, & le traita nettement de *Prévaricateur de la foi.* Qu'on entreprenne après cela de faire l'Apologie de ce Pape. Qu'on s'avise de nier à Mr. Maimbourg que Libere ait été Heretique, & qu'on doive appeller ce qu'il fit *s'être déclaré authentiquement Arien, & être tombé de son haut dans l'abîme de l'Heresie* (o). Il faut être horriblement prevenu en faveur de l'Infaillibilité, pour oser soutenir que Libere ne blessa point la foi en adherant à *la perfidie de Sirmium.* Aussi voit-on que ceux qui parlent de la sorte sont des gens obscurs, qui n'osent se faire connoître, quoiqu'ils soient protegez des Puissances. Tel est l'Auteur Anonime des *Remarques d'un Theologien sur le Traité Historique*, &c. (p). Mais, la Chute de Libere est un objet trop odieux dans toutes ses circonstances. Je me contente de renvoier sur ce Sujet infame à l'excellente Dissertation de Mr. Larroque, & de remarquer que nos meilleurs Auteurs avouent la dette, c'est-à-dire qu'ils reconnoissent avec Franchise, que Libere tomba dans l'Heresie Arienne (q).

Libere revint à Rome, où il fut reçû de ses Amis avec une extrême joie: le Peuple, qui avoit excité des seditions à son sujet, & s'étoit porté jusqu'à repandre du sang (r), chassa Felix de la Ville. Mais, comme Libere faisoit parade de sa prévarication, & que les Ariens triomphoient de la Doctrine Apostolique, il ne fut pas long-tems à s'apercevoir qu'il ne se maintiendroit jamais sur le siege de Rome, s'il ne reparoit sa faute. Le Concile de Rimini lui en fournit l'occasion. Les Ariens y avoient dressé une nouvelle Formule, qui fut acceptée par-tout. St. Gregoire de Nazianze dit bien positivement (s) que „ si on excepte un très-petit nombre de Pasteurs que leur obscurité fit „ mépriser, ou que leur vertu fit resister, & que Dieu conserva, afin qu'il „ restât encore quelque semence & quelque racine pour faire fleurir & revi- „ vre Israel, tous cederent au tems. „ Ainsi, Monseigneur l'Evêque de Sois-

An de J.C. 359.

Il repare sa faute.

(o) *Maimbourg, Hist. de l'Arianisme:* item *Traité Historique de l'établissement & des Prérogatives de l'Eglise de Rome, & de ses Evêques.*

(p) Cet Ouvrage parut en 1688. *in* 12.

(q) Voyez *Pagi, in Liberio.* §. 1. *Baronius, Annal. Eccl.* ad an. 357. §. 42. *Fleury, Hist. Eccl.* Liv. XIII. §. 46. *Baillet, Vies des Saints,* 13. Septembre; &c. &c.

(r) *Sozomene, Hist. Eccl.* Liv. IV. ch. 15.

(s) *Orat.* 21.

An de J. C. 359.

Soiſſons a eu grand tort de dire avec ſa confiance ordinaire, & d'un ton impoſant, qu'*il y eut des milliers d'Evêques qui ne participerent point à la prevarication* (*t*). C'eſt vouloir en impoſer groſſierement. St. Jerôme, mieux inſtruit de ce qui ſe paſſa dans cette affaire, nous dit clairement que *tout le Monde entier gémit, & s'étonna de ſe voir Arien* (*u*). Mais, laiſſons-là Mr. de Soiſſons. Divers Auteurs ont deja eu ſoin de faire rougir ce Prélat, ou de ſon Ignorance, ou de ſa Mauvaiſe-foi; &, peut-être de ces deux Defauts enſemble.

Il refuſe de ſigner le Formulaire de Rimini.

Pour revenir à Libere, dont un de ſes Partiſans nous avoit éloigné, ce Pape évita de ſigner le Formulaire de Rimini, en ſe cachant juſqu'à la mort de l'Empereur Conſtance. Mais, il uſa toujours de condeſcendance envers les Heretiques. Il écrivit aux Evêques d'Italie (*x*), pour les exhorter à recevoir ceux qui étoient tombez à Rimini, pourvû qu'ils fiſſent profeſſion de la foi de Nicée, & qu'ils prononçaſſent Anathême aux Chefs du Parti Arien. Sans doute que ſa faute l'avoit convaincu de la foibleſſe de la Nature humaine : au lieu que ces genereux confeſſeurs des premiers tems obſervoient une Diſcipline très-ſevere à l'égard de ceux qui étoient tombez.

An de J. C. 365.

Les Demi-Ariens ſe rangent à ſa Communion.

Trois ans après, les Demi-Ariens, perſecutez par Eudoxe, & par les purs Ariens, tinrent diverſes Synodes, & convinrent enſemble qu'il falloit en cette extrémité avoir recours à l'Evêque de Rome. Ils lui écrivirent une Lettre que nous avons encore (*y*). D'abord le Pape fit quelque difficulté de la recevoir, regardant ceux qui la rendoient comme des Ariens qui avoient aboli la foi de Nicée. Ils repondirent, qu'ils étoient revenus de l'erreur, & qu'ils reconnoiſſoient la conſubſtancialité du Verbe. Libere leur demanda leur Confeſſion de foi par écrit, & ils la donnerent telle que Sozomene nous l'a conſervée (*z*). Ils y ajouterent le Symbole entier du Concile de Nicée; & Libere leur donna une Lettre de Communion, dans laquelle il témoigne la joie avec la quelle il a reçû les marques de la pureté de leur foi, & de leur Union avec tous les Occidentaux. Il releve la foi de Nicée: il dit que l'effort, que les Ariens ont fait à Rimini pour l'ébranler eſt demeuré inutile. Car, ajoute-t'il, preſque tous ceux qui avoient été ſeduits, ou forcés, ſont revenus, ont anathematizé l'expoſition de Rimini, ſouſcrit à la foi de Nicée, & ſont rentrez dans notre Communion, animez d'une plus forte indignation contre la Doctrine d'Arius & contre ſes Diſciples.

An de J.C. 366.

Sa Mort.

Le Pape Libere ne ſurvecut pas long-tems à cette réunion des Demi-Ariens. Il mourut le 24. Septembre de l'an 366. après avoir gouverné l'Egliſe de Rome pendant 14. ans, & quelques mois. Sa Chute n'a pas empêché que les Evêques les plus illuſtres de ce tems-là, St. Epiphane, (*aa*), St. Baſile (*bb*), & St. Ambroiſe (*cc*), n'en aient parlé avec éloge. Cependant,

(*t*) 2 Avertiſſ. de Mr. de Soiſſons, 2. part.
(*u*) *St. Jerôme, Dial. adv. Lucifer.* cap. 7.
(*x*) *Apud Hilar. Frag.* 12.
(*y*) *Socrate, Hiſt. Eccl.* Liv. IV. c. 12.
(*z*) *Sozomene, Hiſt. Eccl.* Liv. VI. ch. II.
(*aa*) *Epiphane, Hæreſ.* 75. *n.* 2.
(*bb*) *Baſile, Epiſt.* 74.
(*cc*) *Ambroiſe, de Virg. Lib.* III. c. I.

dant, le Martyrologe Romain, soit à l'imitation de celui d'Usuard qui est son Original, soit par un effet de la prudence du Cardinal Baronius ou de ses autres Reviseurs, a supprimé le nom du Pape Libere, que le Martyrologe du nom de St. Jerôme marque avec le titre de SAINT.

An de J. C. 366.

# FELIX II.

## *XXXVIII. PAPE.*

### Que quelques-uns qualifient ANTI-PAPE.

Si Felix étoit veritablement Pape?

VOions d'abord en peu de mots si FELIX merite le nom de Pape ou celui d'Anti-Pape & de Schismatique. C'est une question difficile à decider. D'un côté, de grands hommes, respectables par leur savoir, parlent de Felix avec un souverain mépris *(a)*. D'autres, au contraire, soutiennent qu'il fut legitimement élû Evêque de Rome *(b)*. L'Eglise ne s'en tient pas à cela; elle lui decerne les honneurs du Martyre: & si cette autorité ne sauroit nous convaincre de la Sainteté de Felix, elle nous oblige du moins à ne pas negliger son Histoire. On pourra juger de son merite par le recit de quelques-unes de ses Actions. C'est le meilleur moïen que je sache pour debrouiller cette question épineuse, que quelques Auteurs *(c)* n'ont pas voulu decider. Mais, comme nous parlerons de Felix sur le temoignage de ses Ennemis, le Lecteur est prié de se souvenir de cette Regle de Prudence; *Qu'il faut rabattre cent pour cent de la signification des termes, quand quelqu'un parle d'un homme qu'il n'aime pas, & dont il a interêt de flêtrir la reputation.*

Son Election.

Felix étoit Romain de naissance, fils d'Anastase. Il n'étoit que Diacre, lorsque le Pape Libere fut envoié en exil. Les Ariens, ne croiant pas avoir assez fait, voulurent mettre un autre Evêque sur le siege de Rome. Mais, le Clergé & le Peuple aiant juré solemnellement qu'ils n'en recevroient point du vivant de Libere, il fallut user d'adresse pour rendre ce serment inutile. L'Empereur Constance se servit d'Epictete, jeune Neophyte, hardi & violent, qu'il avoit fait Evêque de Centumcelles, aujourd'hui Civittavechia sur la Mer de Toscanne. Ce fut par le moïen de ce Prelat, que Felix reçût l'ordination Episcopale. Si nous en croions St. Athanase *(d)*, cette ordination se fit dans le Palais Imperial, quoiqu'elle dût se faire dans l'Eglise. Trois

(*a*) *Christianus Lupus, part. V. ad Dictatum Gregorii* VII. *Fleury*, *Hist. Eccl.* Liv. XIII. §. 21. *Baillet Vies des Saints.* 29. Juillet. *Basnage de Flottemanville*, *Annal. Politico-Ecclesiast.* ad an. 355. §. 15. & 16. &c. &c.

(*b*) *Le Cardinal du Perron*, dans *sa Reponse au Roi de la Grande Bretagne. Bellarmin*, *de Rom. Pont.* Lib. 3. *Henschenius*, & quelques autres.

(*c*) Entr'autres le *P. Pagi*, *in Felice II.* §. 2.

(*d*) *Ad Solit.*

An de J. C. 366.

Trois Eunuques y representerent le Peuple fidele de Rome; & trois Evêques * imposerent les mains à Felix.

Les sentimens sont partagés sur sa foi.

Les Auteurs varient beaucoup sur la foi & sur la conduite de ce nouveau Prelat. Les uns (*e*) disent qu'il se fit Arien; mais d'autres (*f*) soutiennent qu'il conserva la foi de Nicée, & que seulement il communiquoit avec les Heretiques (*g*). Son elevation deplût à tous les amis de Libere, qui étoient en grand nombre, & qui fuioient les Assemblées que Felix tenoit. Enfin, les Dames Romaines aiant obtenu le rappel & le retablissement de Libere, l'Empereur ordonna qu'il gouverneroit l'Eglise en commun avec Felix. Les Evêques assemblés en Concile à Sirmium écrivirent à ce dernier & au Clergé de Rome, qu'ils reçussent Libere, qu'ils demeurassent tous deux assis sur le siege Apostolique, qu'ils s'acquitassent en bonne intelligence des sacrées fonctions de leur Ministere, & qu'ils oubliassent tout ce qui étoit arrivé de fâcheux (*h*). Mais, qui eut été assez depourvû de sens, pour se flatter que cette réunion auroit lieu? Felix avoit gouté les agrémens de la grandeur Episcopale. Libere étoit ambitieux. Chacun avoit ses Partisans. En voilà plus qu'il n'en faut pour mettre tout en confusion dans l'Eglise. C'est ce qui arriva. Il y eut des Querelles & des Combats sanglans entre les deux Partis. L'Evêque legitime triompha de son Competiteur, le chassa de Rome, & le reduisit à la qualité d'Evêque sans Eglise (*i*).

Division étrange des deux partis.

Felix, dont la Faction n'étoit pas éteinte, rentra peu après dans la Ville, à la faveur des Clercs de son Parti, & osa bien indiquer la station dans la Basilique au delà du Tybre. La Multitude des Fidelles, avec les Nobles, le chasserent de Rome une seconde fois (*k*). L'Empereur le vouloit maintenir avec Libere; mais, il fut obligé, malgré lui, de l'abandonner. Felix fut alors contraint de se retirer dans une petite terre qu'il avoit sur le chemin de Porto, où il vêcut encore près de huit ans. Optat de Mileve & St. Augustin ne le comptent point dans la suite des Evêques de Rome; & Mr. Basnage de Flottemanville (*l*) a soutenu par des raisons très-plausibles, qu'il ne meritoit pas cet honneur. Cependant, on le regarde aujourd'hui dans l'Eglise comme un Saint Martyr, *chassé de son siege pour la défense de la foi Catholique, par Constance, Empereur Arien, & tué secretement à Ceri, aujourd'hui Cervétere en Toscane* (*m*). Aussi dit-on, sur l'autorité du Pontifical de Damase, qu'il avoit excommunié l'Empereur. Il faut pourtant convenir, qu'il n'acquit la reputation de vrai Pape & de Saint, qu'après le Siecle (*n*) de St. Gregoire le Grand; & qu'il pensa la perdre du tems de Gregoire XIII. par un incident dont le Cardinal Baronius (*o*) nous a laissé la Relation

Felix est regardé comme Saint.

Peu s'en fallut qu'il ne perdît ce titre sous Gregoire XIII.

* Epictete, Evêque de Centumcelles, & Acace Eveque de Cesarée. Nous ignorons le nom du troisieme Prelat.

(*e*) *Socrate*, *Hist. Eccl.* Liv. II. c. 37. St. *Jerôme*, *de Viris illustr.*

(*f*) *Theodoret*, *Hist. Eccl.* Liv. II. c. 17.

(*g*) *Fleury*, *Hist. Eccl.* Liv. XIII.

(*h*) *Sozomene*, *Hist. Eccl.* Liv. IV. ch. 15.

(*i*) *Philostorge*, *Hist. Eccl.* Liv. IV. §. 3.

(*k*) *Libell. Faustini & Marcellini. Præfat.*

(*l*) *Annales Politico-Ecclesiastici*, ad an. 355. §. 17.

(*m*) *Martyr. Rom.*

(*n*) *Baillet*, *Vies des Saints*, 29. Juillet.

(*o*) *Annal. Eccl.* ad an. 357. §. 50. & 58.

tion. Il arriva l'an 1582. que comme l'on travailloit par ordre de ce Pape † à la Reformation du Martyrologe Romain, on mit en deliberation si l'on donneroit à Felix le titre de Martyr, ou si on l'effaceroit entierement du Catalogue des Saints. Le Cardinal Baronius composa une assez longue Dissertation, pour prouver qu'il n'étoit, ni Saint, ni Martyr; & il eut l'applaudissement des Personnes doctes & judicieuses; car, quelques Savans croioient qu'il n'avoit été inseré dans le Catalogue des Saints que par surprise. Le Cardinal Santorio prit la défense de Felix de vive voix & par écrit, mais sans être écouté.

An de J.C. 366.

Sur cette Dispute Litteraire, certaines gens s'aviserent d'aller fouiller secretement sous un Autel de l'Eglise de St. Côme & de St. Damien à Rome, & ils découvrirent un grand Cercueil de Marbre où étoient d'un côté les Reliques des Sts. Martyrs Marc, Marcellin, & Tranquillin, & de l'autre un Corps avec cette Inscription: *Le Corps de St. Felix Pape & Martyr, qui a condamné Constance.* Cette Découverte se fit la veille de sa Fête, lorsqu'il étoit sur le point de perdre sa Cause & de tomber du Ciel. On prit cela pour un Miracle, quoiqu'on pût, sans temerité, y soupçonner un peu de Fourberie. Baronius dit, qu'il s'estima heureux de se voir vaincu de la sorte par un Saint, qu'il retracta aussi-tôt ce qu'il en avoit écrit, qu'on retablit son nom dans le Martyrologe, & qu'on lui confirma son Culte. Comment seroit-il possible de concilier ce Jugement avec celui que St. Athanase faisoit du même Felix, qu'il regardoit (*p*) comme un nouveau Monstre que la Malice de l'Ante-Christ avoit placé sur le St. Siege? Il est fâcheux qu'un Saint aussi celebre qu'Athanase se trouve en contradiction avec l'Eglise de Rome sur un Sujet de cette importance.

On trouve son corps.

On attribuë à St. Athanase une Lettre au Pape Felix II. Mais, elle est suspecte (*q*).

| | | |
|---|---|---|
| VALENTINIEN, & VALENS. | | GRATIEN. THEODOSE. |

# DAMASE I.

## *XXXIX. PAPE.*

Le Pape, dont je vais écrire l'Histoire, étoit Espagnol de naissance *. Son Pere qui se nommoit Antoine vint s'établir à Rome, où il fit d'abord le métier d'Ecrivain ou d'Excepteur. Bien-tôt après, il fut ordonné Lecteur, ensuite Diacre, & enfin Prêtre. Le jeune Damase fut élevé avec grand soin dans l'étude des belles Lettres, & dans les Principes de la Religion Chrétienne. Il fut admis dans le Clergé, & il soulagea son Pere dans les soins qu'il donnoit à la conduite de l'une des Paroisses de la Ville de Rome. Damase étoit Diacre, lorsqu'en 355. le Pape Libere fut envoié en exil à Berée en Thrace, où l'on croit qu'il l'accompagna. Il revint ensuite à Ro-

An de J.C. 366.

Naissance & education de Damase.

Il accompagne Libere dans son exil.

† *Gregoire XIII.*
(*p*) *Athanas. ad Solit.*
(*q*) *Concil.* T. II. pag. 844.
* On croit qu'il nâquit vers l'an 304.

An de J. C. 366.

Rome, où, selon quelques-uns, il embrassa le parti de Felix (*a*). On ajoute, que Libere étant de retour de son exil, Damase se joignit à lui, & qu'il reçût l'ordre de Prêtrise. Ce recit ne blesse point les regles de la vraisemblance, quoique Mr. Baillet (*b*) dise d'un ton imposant, que *cette opinion a tout l'air d'une Calomnie inventée par l'un des Ennemis* de ce saint homme.

Sedition violente arrivée le jour de son Election.

Après la mort de Libere, les deux Factions † qui divisoient l'Eglise exciterent une violente sedition pour lui donner un Successeur. Chaque Parti s'assembla séparement. Damase, qui avoit alors plus de soixante ans, fut élû & ordonné dans la Basilique de Lucine, tandis que le Diacre Ursin étoit proclamé dans une autre Eglise. Quand il fut question de monter sur le siege Papal, les deux Competiteurs ne voulurent rien ceder l'un à l'autre. Le Peuple prit parti dans ce Schisme, & en vint à une sedition (*c*). Juventius Prefet de Rome, & Julien Prefet des vivres, envoierent en exil Ursin avec les Diacres Amantius & Loup, ses principaux fauteurs. On arrêta sept Prêtres, qui furent chassez de la Ville; mais le Peuple du parti d'Ursin les arracha aux Officiers qui les menoient, & les conduisit aussi-tôt à la Basilique de Jules. Le Peuple du parti de Damase s'assembla avec des Epées & des Bâtons, & assigea la Basilique le 25. d'Octobre à huit heures du matin. Il y eut un grand combat. On rompit les Portes de la Basilique, on y mit le feu, on en découvrit le toit, & enfin on y trouva les corps de cent trente sept personnes tuées, de l'un & de l'autre Sexe. Le Prefet Juventius, ne pouvant appaiser la Sedition, fut obligé de se retirer à une Maison de Campagne. L'Auteur (*d*) fidele, & parfaitement desinteressé, qui raporte cette Histoire blâme également la fureur des deux partis. „ Quand „ je considere, ajoute-t'il, la splendeur de Rome, je ne nie pas que „ ceux qui desirent la place d'Evêque doivent faire tous leurs efforts „ pour y arriver, puisqu'elle leur procure un établissement sûr où ils „ sont enrichis des offrandes des Dames: ils sortent dans des chariots, „ magnifiquement vêtus, & font si bonne chere, que leurs tables surpassent „ celles des Rois. Ils pourroient être veritablement heureux, si, méprisant la „ grandeur de Rome, ils imitoient la vie de quelques Prelats des Provinces, „ qui, par la frugalité de leur nourriture, la pauvreté de leurs habits, & la „ modestie de leurs yeux baissez vers la Terre, se rendent recommandables „ au Dieu éternel, & à ses vrais Adorateurs. „ On ne sauroit douter que Damase lui-même ne fût adonné au Luxe & aux douceurs d'une vie molle; puisque Pretextat, qui fut depuis Préfet de Rome, lui disoit par plaisanterie (*e*): *Faites-moi Evêque de Rome, & d'abord je serai Chrêtien*; ce qu'un Seigneur de cette consideration n'eut pas dit, si la Conduite de Damase eut été un peu plus Apostolique (*f*).

Ursin schismatique est envoié en exil.

Luxe des Evêques de Rome.

Deux

(*a*) *Baronius*, *Annal. Eccl. Le Sueur*, *Hist. de l'Egl. & de l'Emp.*

(*b*) *Vies des Saints.* 11. Decembre.

† Celle de Felix, & celle de Libere.

(*c*) *Socrate*, *Hist. Eccl.* Liv. IV. c. 29.

(*d*) *Ammien Marcellin*, Liv. 27. c. 3.

(*e*) *St. Jerôme*, *Epist.* 52. c. 3.

(*f*) *Basnage de Flottemanville*; ad an. 366. *Annal. Politico-Eccl.* §. 9.

An de J.C. 366.

Deux Auteurs Modernes (*g*) qui jouïssent d'une belle reputation, se sont avisés de revoquer en doute la verité de ce qu'Ammien Marcellin a dit du Luxe des Papes de ces tems-là. C'est faire paroître une insigne mauvaise foi. Qui ne sait en effet, que le Luxe de l'Eglise de Rome étoit odieux à St. Jerôme & à St. Gregoire de Nazianze, qui s'en sont expliqués avec indignation (*h*), jusqu'à appeller le Clergé Romain un Sénat de Pharisiens, une Troupe seditieuse d'Ignorans, une Bande de Conjurez; & à taxer, sans menagement, son Luxe, ses Debauches, ses Artifices, &c. (*i*)? Deguiser des faits de cette nature, c'est se charger de tout le mepris que meritent des Ecrivains lâches & flateurs, qui n'osent dire la verité.

Condamné par les Peres de l'Eglise.

Il est à remarquer que Damase monta & se maintint sur le St. Siege, par la force & par la violence, comme le dit le Pontifical. Pour l'Anti-Pape Ursin, son ordination étoit des plus irrégulieres: car, il avoit persuadé à Paul, Evêque de Tybur, homme grossier & ignorant, de l'ordonner Evêque, contre la Regle de la Tradition generale qui vouloit trois Evêques pour en ordonner un (*k*). Aussi ne se vit-il jamais en état d'usurper la place de Damase. Dès le commencement de ce Schisme, Valentinien ordonna que l'Evêque de Rome examineroit les causes des autres Evêques avec ses Collegues; & en general il ordonna par une Loi, que dans les causes de la foi, ou de l'ordre Ecclesiastique, le Juge devoit être d'une Dignité égale; c'est-à-dire, que les Evêques seroient jugez par des Evêques, & non par des Laïques (*l*).

Damase maintient sa Dignité par la force.

Cependant, la Paix qui étoit nécessaire au Pape Damase pour travailler aux affaires de l'Eglise, & pourvoir à ses besoins, étoit toujours troublée par la Faction de l'Anti-Pape Ursin. Depuis que ce Schismatique avoit été banni, ses partisans n'avoient cessé d'importuner l'Empereur Valentinien I. pour demander son retour. Ils en obtinrent enfin un Rescrit adressé à Pretextat, Prefet du Pretoire, portant permission de rappeller Ursin & ceux qui avoient été releguez avec lui; & de plus ordre de les punir très-sévérement, s'ils recommençoient à brouiller. Ursin revint à Rome avec deux de ses Diacres dès le 15. de Septembre de l'an 367. Mais, il en fut encore chassé deux mois après, par le credit de Damase, & envoié en exil dans les Gaules avec plusieurs de ses adherens.

Suites du Schisme d'Ursin.

An de J.C. 367.

Il sembloit qu'alors le Schisme dût finir. Mais les Schismatiques ne laisserent pas de faire des Assemblées dans les Cimetieres des Martyrs. Ils se maintinrent même dans la possession d'une Eglise, où on ne pût les empêcher de continuer leurs Assemblées, quoiqu'ils n'eussent ni Prêtres ni Clercs dans la Ville. C'est ce qui obligea le Pape Damase de recourir à l'autorité du Prince, dont il obtint un ordre adressé à Pretextat, pour chasser les Schismatiques de l'Eglise qu'ils occupoient; ce qui fut executé à main ar-

An de J.C. 368.

Damase persecute ses Ennemis.

(*g*) *Fleury, Hist. Eccl. Liv.* XVI. §. 8. *Baillet, Vies des Saints.* 11. Decembre.

(*h*) *Nazianz. Orat.* 32. *Hier. Epist. ad Marcell.*

(*i*) *Hier. in Præfat. ad Lib. Dydim. de Spiritu Sancto.*

(*k*) *Rufin Hist. lib.* 11. c. 10.

(*l*) *Fleury, Hist. Eccl. Liv.* XVI. §. 8.

An de J. C. 368.

armée. Cependant, le Pape ſavoit allier des intentions toutes pacifiques avec les violences qu'il autoriſoit ; car, „ ne reſpirant que la Paix & l'Union, „ il fit des vœux aux Saints Martyrs pour le retour des Schiſmatiques. „ Lorſqu'il l'eut obtenu, ſur-tout à l'égard du Clergé qui ſe réunit enfin „ à lui, il s'acquita de cette obligation qu'il avoit contractée avec les „ Saints, par des Vers qu'il fit en leur honneur (*m*). „

Lettre de St. Baſile à Damaſe.

St. Baſile écrivit à Damaſe, le traitant de très-venerable Pere : titre d'honneur qu'il donne auſſi à St. Athanaſe. „ Preſque (*n*) tout l'Orient, dit-„ il, depuis l'Illyrie juſqu'à l'Egypte eſt agité d'une grande Tempête. „ Tous les defenſeurs de la verité ſont chaſſez des Egliſes pour les livrer aux „ Ariens. Nous n'attendions du ſecours que de votre charité ; mais, nous „ voiant fruſtrez de cette eſpérance, nous ne pouvons plus nous empêcher „ de vous écrire, pour vous exciter à prendre ſoin de nous, & nous envoier „ des Perſonnes qui puiſſent réunir ceux qui ſont diviſez ; ou du moins „ vous faire connoître les Auteurs de la diviſion, afin que vous ſachiez de-„ ſormais avec qui vous devez être en communion. Le ſecours, que nous „ vous demandons, n'eſt pas ſans exemple. Nous ſavons par Tradition, & par „ les Lettres que nous gardons encore (*o*), que le bienheureux Denys vo-„ tre Predeceſſeur viſita par Lettres notre Egliſe de Ceſarée, conſola nos „ peres, & leur envoia des gens pour delivrer nos freres de captivité. „ A cette Lettre St. Baſile joignoit une Inſtruction pour ceux qui iroient à Rome ; & il envoia l'une & l'autre à St. Melece par Dorothée, pour ne rien faire que de concert avec lui. Il marque qu'il voit des menaces & des préparatifs de Perſecution.

Concile de Rome.

Ce fut vers ce tems-là que le Pape Damaſe aſſembla à Rome un Concile nombreux, avec lequel il écrivit aux Evêques d'Egypte pour relever ceux qui étoient tombez dans l'Arianiſme. Dans ce Concile, Urſace & Valens furent nommément condamnez ; mais, on n'y parla point d'Auxence, Arien déclaré, & Uſurpateur de l'Egliſe de Milan (*p*). Dès que St. Athanaſe eut reçû la Lettre de Damaſe, il aſſembla les Evêques d'Egypte & de Lybie, au nombre d'environ quatre-vingt & dix, & lui écrivit au nom de tous à l'égard d'Auxence ; s'étonnant qu'il n'eût point encore été dépoſé & chaſſé de l'Egliſe, puiſqu'il étoit non ſeulement Arien, mais encore coupable de pluſieurs excès qu'il avoit commis avec Gregoire l'Uſurpateur du Siege d'Alexandrie. Ils eurent bien-tôt ſatisfaction. Les Evêques des Gaules & de l'Etat de Veniſe s'étant plaints qu'Auxence & quelques autres ſoûtenoient la

Condamnation d'Auxence.

Doctrine des Anoméens, il ſe tint à Rome un Concile de 93. Evêques de diverſes Nations, qui s'étoient aſſemblez en vertu d'un Reſcrit de l'Empereur. Auxence & ſes adherens y furent excommuniez (*q*). On confirma la foi de Nicée, & on déclara nul tout ce qui s'étoit fait au contraire à Rimini.

(*m*) *Baillet, Vies des Saints.* 11. Decembre.
(*n*) *Baſil. Epiſt.* 220.
(*o*) Voyez ci-devant la Vie du Pape Denys.
(*p*) *Apud Sozomene, Hiſt. Eccl. Liv.* VI. c. 23.
(*q*) *Concil.* T. II. pag. 892.

mini. Nous avons deux Exemplaires de la Lettre Synodale de ce Concile: l'Original Latin, qui porte en tête le nom du Pape Damase, de Valerien Evêque d'Aquilée, & de huit autres, s'adresse aux Evêques Catholiques d'Orient. La Version Grecque, qui ne nomme que Damase & Valerien, est adressée aux Evêques d'Illyrie (*r*).

An de J. C. 368.

Si Damase a merité les Eloges que St. Athanase donnoit à sa Pieté, & à son Zele pour la foi de Nicée, il faut convenir qu'il est blâmable d'avoir persecuté avec trop de fureur les restes de la Faction d'Ursin. Un jour que beaucoup de fideles étoient assemblés, Damase, suivi de ceux de son Parti, alla les attaquer à main armée, & il en fit un grand carnage. Cette cruelle violence deplut infiniment à tous les Evêques d'Italie. Une autre fois, le jour de sa naissance lui servit de prétexte pour assembler quelques Evêques à qui il voulut persuader de condamner Ursin: ces Prelats, plus équitables, lui répondirent qu'ils étoient assemblés pour se réjouir avec lui, & non pour condamner un homme sans l'entendre (*s*). Il seroit à souhaiter pour l'honneur de Damase, que ces particularitez fussent fausses (*t*). Mais, on sait de trop bonne part, qu'elles sont exactement vraies. Est-ce par ce chemin, bon Dieu! que l'on monte au Ciel? Est-ce par des actions de cette nature, que l'on acquiert, sur le Siége Apostolique, le beau Titre de SAINT?

Les Violences de Damase sont blâmées.

Je ne sais ce qu'il faut croire de l'Accusation d'Adultere intentée au Pape Damase. Avoit-il donné lieu à cet affreux scandale; ou n'étoit-ce qu'une malice de quelque Partisan d'Ursin? Je pense qu'on ne sauroit, sans temerité, prononcer sur ce fait, quoique St. Jerôme (*u*) ait dit de ce Pape, qu'il fit profession d'une continence parfaite, & qu'il la garda inviolablement jusqu'à la mort. La charité nous oblige à croire que le Synode, qui justifia Damase de cette accusation atroce, agit avec équité, & ne fit que lui rendre justice. Mais, se persuadera-t'on aisement, qu'il se soit trouvé des gens assez effrontez pour calomnier un Pape avec tant d'Insolence? Et leur Imposture étant averée, comme on le suppose, pourquoi ne furent-ils pas livrés au bras seculier, pour être punis selon toute la rigueur des Loix Romaines contre les Calomniateurs publics? Je borne ici mes Reflexions sur ce fait. Il est fâcheux de faire sentir, qu'on est assez fondé à juger mal de la Vertu d'un Prelat dont l'Eglise honnore la Memoire.

Damase est accusé d'Adultere.

Il est important à mon sujet de parler d'une Loi que les Empereurs Valentinien, Valens, & Gratien firent publier sur la fin de cette année 370. Elle defendoit (*x*) aux Ecclesiastiques, & à ceux qui se faisoient nommer *Continens*, d'aller dans les Maisons des Veuves, & dans celles des Filles qui demeuroient seules, ou qui avoient perdu leurs Parens; & elle permettoit à leurs Proches ou à leurs Alliez de les deferer aux Tribunaux de la Justice. Elle ordonnoit de plus qu'ils ne pourroient rien recevoir de la femme à qui ils se-

An de J. C. 370.

Loi de Valentinien contre l'Avarice du Clergé.

(*r*) *Apud Theodoret, Hist. Eccl. Liv.* II. c. 22.
(*s*) *Faust. & Marcell. Libel.*
(*t*) *Basnage de Flottemanville, Annal. Politico-Ecclesiast.* ad an. 368. §. 6.
(*u*) *Hieron. Epist.* 50. *ad Pamm.* c. 7
(*x*) *Cod. Theod. lib.* 16. *de Episc. & Cleric.*

An de J C. 370.

ſeroient particulierement attachez ſous pretexte de Religion, ni par aucune ſorte de Donation, ni par Teſtament; non pas même par une perſonne interpoſée: le tout ſous peine de confiſcation, à moins qu'ils ne fuſſent Heritiers de ces femmes, par droit de proximité. Cette Loi fut lue dans les Egliſes de Rome; & quelques-uns ſoupçonnent (*y*) que le Pape l'avoit demandée lui-même, afin de reprimer par le ſecours de la Puiſſance ſeculiere l'Avarice de pluſieurs Clercs, qui faiſoient la Cour aux Dames Romaines, pour s'enrichir de leurs Depouilles: car, l'Avarice des Eccleſiaſtiques étoit parvenuë à une corruption effroïable. Ces Meſſieurs ne cedoient rien à ceux de nos jours, qui ſavent *excroquer* les Succeſſions avec une adreſſe ſi merveilleuſe, qu'on n'ôſe pas même tenter de les en accuſer juridiquement.

Sentimens de St. Jerôme ſur cette Loi.

Le Cardinal Baronius dit ſans detour, que cette Loi contre l'Avarice des Clercs étoit peu équitable; *parum æquam.* St. Jerôme en jugeoit plus favorablement: il trouvoit que la Loi imprimoit une note d'Infamie ſur le Clergé, mais elle lui paroiſſoit juſte & néceſſaire. „ Quelle honte, dit-il (*z*), que „ des Prêtres Idolâtres, des Bâteleurs, des Comediens, des Cochers publics, des Femmes debauchées, puiſſent heriter; & qu'il n'y ait que le „ Clergé & les Moines à qui cela ſoit défendu! Et par qui? Ce n'eſt point „ par des Princes Païens, ni par des Perſecuteurs du Chriſtianiſme: c'eſt „ par des Empereurs Chrêtiens. Je ne me plains pas de la Loi: mais, j'ai „ du chagrin de voir que nous l'aions meritée. Ce Remede eſt bon & ſalutaire: mais, falloit-il que je fuſſe bleſſé ſi dangereuſement, qu'on fût contraint de m'appliquer un Remede ſi violent? „ C'eſt donc ſans raiſon que Baronius a taxé cette Loi d'injuſtice: elle eſt très-juſte; „ puiſque (*aa*) la „ Licence & l'Avarice inſatiable du Clergé ſe débordant toûjours de plus en „ plus, les Empereurs furent contraints de faire une Defenſe* à toutes les „ Veuves de diſſiper, ſous pretexte de Religion, leurs colliers de perles, & „ tous leurs autres meubles précieux; mais veulent qu'elles les laiſſaſſent „ tous à leurs propres enfans, & que Perſonne en mourant ne fit ſon Heritier, ni Prêtre, ni Pauvre, ni Egliſe, tant il étoit difficile d'arrêter le „ torrent de l'Avarice du Clergé. „

Les Ariens perſecutent les Orthodoxes.

La Secte Arienne, qui a été tour à tour perſecutante & perſecutée, aiant alors le deſſus en Orient par la protection de l'Empereur Valens, pourſuivoit les Orthodoxes avec beaucoup d'acharnement, & leur faiſoit ſouffrir des maux plus affreux peut-être, que ceux qu'elle avoit eſſuiés de leur part. Les Colomnes de l'Egliſe de ce tems-là, je veux dire St. Athanaſe, Euſebe de Samoſate, Melece, & St. Baſile, écrivirent à Damaſe des Lettres touchantes ſur le fâcheux état des affaires de Religion. Mais, on ne voit pas que le Pape leur fit aucune reponſe. Il étoit trop occupé de ſes propres affaires, pour donner ſes ſoins à celles des autres Egliſes; ou, plûtôt, ſon grand âge

(*y*) *Fleury*, *Hiſt Eccl* Liv. XVI. §. 41. *Baſnage de Flottemanville*, *Annal. Politico-Eccleſiaſt.* ad an. 370. §. 11.

(*z*) *Hier. Epiſt.* 2. *ad Nepotianum.*

(*aa*) *Heydegger*, *Hiſt. du Pap.* Traduction imprimée à Amſterdam en 1711. T. I. pag. 31. *& ſuiv.*

* *Cod. Theod. Liv.* 27. *de Epiſc. & Cleric.*

âge commençoit à tiédir son Ambition. Peut-être craignoit-il aussi que l'Empereur Valens n'appuiât les interêts d'Ursin son Ennemi, s'il se déclaroit avec trop de chaleur contre les Ariens. D'ailleurs, il est certain qu'il n'aimoit pas St. Basile, parce quil soûtenoit Melece contre Paulin, qui étoit favorisé à Rome. Aussi Damase, bien loin de repondre d'une maniere consolante aux Lettres de St. Basile (bb), dont Evagre avoit été le Porteur, il les renvoia par la même Personne, & lui ordonna de suivre mot à mot un Formulaire qu'il lui prescrivoit. Basile, picqué au vif de ces airs de hauteur, rompit tout commerce avec l'Evêque de Rome. Mais, comme il s'interessoit au Bien de l'Eglise, il pria St. Athanase d'engager le Pape à envoier des Deputez en Orient, pour tâcher d'y pacifier les troubles, tandis que lui-même écriroit sur ce sujet aux autres Evêques d'Occident. On ne put rien faire à Rome: cependant, les Evêques d'Italie, malgré l'opinion contraire du Pape, prefererent Melece à Paulin. Ils consolerent St. Basile par leurs Lettres, & ils deputerent en Orient le Prêtre Sanctissime, le Diacre Sabin, & quelques autres Clercs, ce qui donna beaucoup de satisfaction aux Orientaux (cc).

An de J.C. 370.

Damase veut donner la Loi à St. Basile.

Basile fit éclater, dans plusieurs Lettres, son Indignation contre Damase. „ Vous pouvez compter, dit-il à Eusebe de Samosate (*dd*), que vous avez „ parlé aux Occidentaux aiant ouï le recit de notre frere Dorothée. Quel- „ les Lettres faudra-t'il lui donner à son retour? Pour moi, ce mot de Dio- „ mede (*ee*) me vient en l'Esprit: *Tu ne devois pas prier Achille* †*: il est trop* „ *fier*. En effet, les gens glorieux, quand on les flatte, n'en deviennent „ que plus insolens. Si le Seigneur s'appaise envers nous, de quel autre „ support avons-nous besoin? Si sa colere continue, quel secours pouvons- „ nous attendre du Faste d'Occident? Ils sont prévenus des faux soupçons, „ & font maintenant ce qu'ils ont fait touchant Marcel. Ils s'irritent con- „ tre ceux qui leur disent la verité, & ils affermissent l'Heresie. Pour moi, „ je voudrois écrire à leur Chef, sans forme de Lettre generale; &, sans en- „ trer dans les affaires de l'Eglise, lui marquer seulement qu'ils ne savent „ point la verité de ce qui se passe parmi nous, ni ne prennent le chemin „ de s'en instruire; qu'il ne faut pas insulter à ceux qui sont abatus par la „ tentation, ni prendre pour Dignité l'Orgueil, pêché capable tout seul de „ nous rendre Ennemis de Dieu. „ Mr. Fleury donne à ces Expressions un tour de gibeciére qui me paroît singulier. Selon cet Historien judicieux, *ce que St. Basile dit de dur contre le Pape ne regarde que la Personne de St. Damase, qu'il ne connoissoit que de loin: pour l'Autorité du St. Siege & la nécessité d'y avoir recours, il la marque assez dans ses Lettres à St. Athanase & aux Occidentaux* (*ff*). En vain on lit ces Lettres: on n'y trouve rien qui favorise *cette necessité* que Mr. Fleury dit y avoir vûë. Ses yeux apparemment

Le Pape Damase est maltraité par les Lettres de St. Basile.

Tour d'Adresse de Mr. Fleury.

(*bb*) *Basil. Epist.* 8.
(*cc*) *Basil. Epist.* 58. 61. & 69.
(*dd*) *Basil. Epist.* 10.
(*ee*) *Iliad.* X. vs. 694.

† Sous le nom d'Achille, on designe le Pape Damase.
(*ff*) *Fleury*, *Hist. Eccl. Liv.* XVII. §. 31.

An de J.C. 370.

ment étoient fatigués de trop de Lectures, ou ses *Facultez intellectuelles* étoient alors mal disposées. On voit seulement que St. Basile regardoit Damase comme un Evêque, dont le concours pouvoit être utile au bien de l'Eglise, à cause du credit que lui donnoit sa qualité de Prelat de la Capitale de l'Empire.

An de J.C. 373.

Mort de St. Athanase.

L'Egypte fut en Paix, tant que St. Athanase vêcut; mais, il mourut le 2. jour de May l'an 373. Il avoit passé 46. ans entiers dans les fonctions de l'Episcopat, & dans les traverses presque continuelles que ses Ennemis lui avoient suscitées. Avant qu'il expirât, on le pria de designer son Successeur; & il nomma Pierre, homme excellent, deja venerable par son âge, & par sa pieté. Le Pape Damase écrivit d'abord à Pierre des Lettres de Communion & de Consolation, qu'il lui envoia par un Diacre, que le Prefet Pallade fit arrêter, & mener publiquement par les bourreaux, les mains liées derriere le dos; & après avoir souffert quantité de coups de fouëts, de pierres, & de lanieres plombées, il s'embarqua, sans autre provision que le signe de la croix qu'il fit sur son front, & fut conduit aux Mines de cuivre de Phennese. . . . L'Evêque Pierre, échapé aux Persecuteurs, passa la Mer, & vint se retirer auprès du Pape Damase à Rome, où il demeura pendant près de cinq ans, dans la tranquillité d'une retraite sûre & honnorable.

Suite du Schisme d'Ursin.

Cependant, nôtre Pape étoit encore tourmenté par la Faction d'Ursin. Ceux du Parti de ce Schismatique n'osant s'assembler dans la Ville, à cause de l'exactitude avec laquelle le Prefet de Rome Olybrius tenoit la main à l'observation des defenses qui leur en avoient été faites par son Predecesseur Pretextat, s'assembloient hors des murs, & toujours en fort grand nombre. Aginatius, qui étoit à Rome Vicaire du Prefet du Pretoire, en écrivit à l'Empereur Valentinien, qui lui envoia un Rescrit & un autre à Olybrius *(gg)*, portant defense aux Schismatiques de s'assembler dans l'étenduë de vingt mille près de Rome. Olybrius étoit Prefet de Rome en 369. Mais, deux ans après sous la Prefecture d'Ampelius, c'est-à-dire en 371. l'Empereur Valentinien permit à Ursin avec sept des siens de sortir du lieu de leur exil, & d'aller où il voudroit, pourvû qu'il ne mit le pied, ni à Rome, ni dans les Regions Suburbicaires: ce qui ne peut guere signifier en cet endroit que le voisinage de Rome. Cet ordre *(hh)* fut adressé à Ampelius, & separement à Maximin, Vicaire de Rome, & Successeur d'Aginatius. Il ne paroit pas qu'Ursin & son Parti aient fait du bruit pendant le reste de la vie de Valentinien.

An de J.C. 371.

An de J.C. 374.

Les Luciferiens autres Schismatiques, troublent le repos du Pape Damase.

Mais, les Luciferiens, autres Schismatiques, tenoient toujours à Rome des Assemblées, & il paroit qu'ils sont compris dans un Rescrit adressé à Simplicius Vicaire de Rome après Maximin en 374. Par ce Rescrit, l'Empereur ordonne que tous ceux qui feront des Assemblées illicites, au mepris de la Religion, seront banis à cent milles de Rome; & que ceux, qui ont été condamnez par le jugement des Evêques Catholiques, ne pourront retourner aux

(gg) *Apud Baronium, Annal. Eccl.* ad an. 369.

(hh) *Ibidem* ad an. 371.

aux Eglises qu'ils ont corrompues, ni demander à l'Empereur la Revision de leurs procès. Ce fut apparemment *(ii)* en execution de ce Rescrit, que Damase, qui vouloit seul dominer, fit prendre un Prêtre Luciferien, nommé Macaire, qui tenoit une Assemblée de nuit dans une Maison particuliere. Ce Prêtre fut envoié en exil, aussi bien que quelques autres Luciferiens Clercs & Laïques. Toutefois la Vigilance de Damase ne put empêcher qu'ils n'eussent à Rome un Evêque nommé Aurelius, auquel succeda Ephesius, qui se maintint à Rome malgré les poursuites de nôtre Pape. An de J. C. 374.

Les Donatistes avoient aussi leur Evêque *(kk)* à Rome, qui assembloit son petit troupeau hors de la Ville dans la Caverne d'une Montagne, d'où leur vint le nom de *Montenses*. Ils envoioient d'Afrique ce pretendu Evêque de Rome, qui n'avoit en partage que l'humilité & la pauvreté: ou bien, leurs Evêques alloient l'ordonner sur les Lieux. Les Donatistes s'assemblent dans les Montagnes.

Pierre, Evêque d'Alexandrie, chassé de son siege par la violence des Ariens, étant encore à Rome, assista vers ce tems-là à un Concile qu'y tint le Pape Damase, où il condamna Apollinaire & Timothée son Disciple, qui se disoit Evêque d'Alexandrie, & les deposa *(ll)*. Ce fut la premiere fois que l'Heresie d'Apollinaire fut condamnée. Le Pape écrivit sur ce sujet une Lettre que Theodoret nous a conservée *(mm)*: „Quand, dit-il, vôtre „ Charité, mes très-chers & très-honnorez Fils, rend un profond respect „ au St. Siege Apostolique, elle agit très-avantageusement pour vous-mê„ mes. Car, bien que je sois obligé de tenir le Gouvernail de l'Eglise, où „ le St. Apôtre a enseigné la Doctrine de l'Evangile, je me tiens tout-à„ fait indigne de cet honneur, & travaille autant que je puis pour arriver „ à la felicité qu'il possede. Vous saurez donc, s'il vous plaît, que nous „ avons condamné le Prophane Timothée Disciple de l'Hérétique Apolli„ naire, avec sa Doctrine toute remplie d'impieté, & que nous esperons „ qu'aucun reste de sa Secte ne subsistera à l'avenir. Que si ce vieux serpent „ revit pour son supplice, bien qu'il ait été frapé une ou deux fois & chas„ sé hors de l'Eglise, & qu'il tâche de corrompre par son venin quelques „ fideles, aiez soin de l'eviter, & vous souvenant toujours de la foi des „ Apôtres, qui a été écrite & publiée par les Evêques dans le Concile de „ Nicée, demeurez y fermes & immuables, sans permettre que ni le Cler„ gé, ni le Peuple, qui sont commis à vôtre conduite, prêtent l'Oreille „ aux Questions vaines qui ont été abolies. Car, nous avons deja établi cet„ te regle, que quiconque fait Profession d'être Chrêtien doit observer „ tout ce qui est contenu dans la tradition des Apôtres, selon ce que dit le „ Bienheureux Paul: *Si quelqu'un vous prêche un autre Evangile, que celui* „ *que vous avez reçu, qu'il soit Anathême.* Jesus-Christ fils unique de Dieu, „ nôtre Seigneur, a merité par ses souffrances une Redemption parfaite à la „ Nature humaine, & a delivré l'homme entier de tout peché. Quiconque

An de J. C. 376.

Condamnation d'Apollinaire.

*(ii) Libel. Marcel, & Faustin.*
*(kk) Optat de Milevé, Lib.* 2.
*(ll) Hier. Chron.* an. 376.
*(mm) Apud Theodoret. Hist. Eccl. Liv.* V. ch. 10. de la traduction de Mr. Cousin.

An de J.C. 376.

„ que dit qu'il a eu, ou une Divinité, ou une Humanité imparfaite, est „ rempli de l'Esprit du Demon, & montre qu'il est un fils de perdition. „ Qu'est-il donc besoin que vous me demandiez que je depose Timothée, „ puis qu'il a déja été deposé avec Apollinaire son Maître, par le jugement „ du Siege Apostolique, rendu en presence de Pierre Evêque d'Alexandrie, „ & qu'il souffrira au jour du jugement les supplices qu'il merite? Que s'il „ attire à son opinion de foibles Esprits, & qu'après avoir renoncé à l'espe- „ rance qu'il devoit avoir en Jesus-Christ, il mette sa confiance en la mul- „ titude des Personnes qui le suivent, tous ceux qui voudront s'opposer „ avec lui aux Regles de l'Eglise, periront aussi avec lui. Je prie Dieu „ qu'il vous conserve, mes très-chers fils. „ Nous avons encore *(nn)* une autre Lettre du même Pape, écrite en ce tems-là contre diverses Héresies: mais, pour m'en tenir à ce qui regarde Apollinaire, il est à propos d'exposer ses sentimens. Il soûtenoit que J. C. n'avoit point eû d'Entendement humain, c'est à dire ce que les Grecs nommoient *Nous*, & les Latins *Mens*: mais seulement la chair, c'est à dire le corps & l'ame sensitive comme les Bêtes; & que la Divinité tenoit lieu d'Entendement. Il insistoit sur ces paroles: *Le Verbe a été fait chair*, & disoit que l'Ame raisonnable étant la source du pêché, le Sauveur n'avoit point dû la prendre. Il accusoit ceux, qui reconnoissoient en J. C. la Nature humaine entiere, de le diviser en deux; & soutenoit que deux *Tous* ne pouvoient être vraîment unis. Il disoit que le corps de Jesus-Christ étoit descendu du Ciel, & par consequent qu'il étoit d'une autre Nature que le nôtre; & qu'il s'étoit dissipé après la Resurrection; ensorte qu'il avoit été homme plûtôt en apparence qu'en effet. Apollinaire erroit aussi sur la Trinité, la composant d'un Grand, d'un plus Grand, & d'un très-plus Grand; & disant que le St. Esprit étoit comme la Splendeur, le Fils le Raion, le Pere le Soleil. On l'accusoit *(oo)* de dire, comme Sabellius, que ce n'étoient que divers Noms; & que le même Etre étoit Pere, Fils, & St. Esprit. Il étoit dans l'ancienne erreur des Millenaires, & enseignoit que J. C. regneroit sur la Terre, & que l'on observeroit encore toute la Loi Ceremoniale, la Circoncision, le Sabath, la Distinction des Viandes, les Sacrifices sangiants, & tout le reste: ramenant les figures après l'accomplissement réel des veritez *(pp)*.

Doctrine d'Apollinaire.

Ses Vertus.

Les erreurs d'Apollinaire furent long-tems tolerées par un effet de l'estime que les plus saints Evêques d'Orient avoient pour sa personne; car, sa Conduite étoit très-édifiante. Il prétendoit toujours être Catholique, & il se vantoit d'avoir la Communion de St. Damase. Lui & Vital son Disciple prenoient grand soin de cacher leur Doctrine à ceux qui n'étoient pas de leur Parti, & affectoient de leur parler le langage de l'Eglise. St. Epiphane raporte qu'il y fut trompé lui-même *(qq)*. Mais enfin, il fut condamné par

(nn) *Apud Theodoret, Hist. de l'Egl.* Liv. V. ch. II.

(oo) *Basil. Epist.* 293.

(pp) Voyez *Epist. Damasi in To.* 2. *Concil.* pag. 866. *Epiphanes, Haeres.* 77. *Gregoire de Nazianze*, I. *ad Cled. Orat.* 51. Item. 2. *ad Cled. Orat.* 52. &c. &c.

(qq) *Epiphanes, Haeres.* 77.

par le Concile de Rome; ce qui lui ôta l'envie de se vanter de la Communion de Damase.

An de J.C. 376

Le Pape Damase communique avec Vital Apollinariste.

Cependant, notre Pape ne fut pas toujours à l'epreuve de la surprise. Aiant appris que Vital, Evêque Apollinariste d'Antioche, qui n'avoit pas été compris nommément dans la condamnation dont j'ai parlé ci-dessus, se flatoit toujours d'être dans sa Communion & prétendoit demeurer attaché au siege Apostolique, il lui demanda sa confession de foi par écrit. Vital la lui envoia, conçue de maniere qu'elle paroissoit Orthodoxe en tous ses points, desorte qu'il ne crût point alors devoir lui refuser sa Communion. Mais, quelques années après *, il fut detrompé par le refus que fit l'Heretique Vital de signer une confession de foi en termes si clairs & si propres, qu'ils ne pouvoient souffrir d'equivoque. Ce fut ce qui arracha le Masque à cet Heretique deguisé, & d'abord le Pape l'excommunia.

An de J.C. 378.

Le Pape persecute les restes du Parti d'Ursin.

Depuis la mort de l'Empereur Valentinien I. l'Anti-Pape Ursin avoit beaucoup remué pour tâcher de faire revivre son Parti, & de le faire approcher de Rome. Trois ans se passérent dans ces vaines tentatives: & pour écraser entierement ce Parti, Damase, profitant de l'intervalle qui se trouva entre la mort de Valens & l'élection de Theodose, tint un Concile à Rome d'un grand nombre d'Evêques de toutes les parties d'Italie, qui adressérent une Lettre *(rr)* aux deux Empereurs Gratien & Valentinien. Il les remercient de ce que, pour reprimer le Schisme d'Ursin dès le commencement, ils avoient ordonné que l'Evêque de Rome jugeroit les autres Evêques; qu'ils ne seroient point sujets au Tribunal des Juges Laïques; & que les Causes Ecclesiastiques seroient examinées en conscience & par la consideration des mœurs des parties, non par les formalitez judiciaires & les rigueurs de la question. Ils se plaignent ensuite qu'Ursin, quoique relegué depuis long-tems, ne laissoit pas de solliciter la lie du Peuple, par les Clercs qu'il avoit ordonnez contre les Regles: qu'à son exemple quelques Evêques deja condamnez par le Jugement du Pape, ou craignant avec raison de l'être, achetoient le secours de la Populace, & se maintenoient par force dans leurs Eglises. Ils se plaignent en particulier de l'Evêque de Parme, de Florentius de Pouzzole, d'un nommé Restitut en Afrique: & ils ajoutent: „ Vous aviez „ aussi ordonné qu'on chassât en Afrique ceux qui rebâtisent: mais, étant „ ainsi chassez, ils ont ordonné Claudien, & l'ont envoié avec le nom „ d'Evêque pour troubler la Ville de Rome. Vous avez commandé qu'il „ fut chassé de Rome & renvoié en son Païs: mais, quoiqu'il ait été arrêté „ plusieurs fois, il demeure à Rome malgré les Juges, gagnant souvent par „ argent des Pauvres pour les rebâtiser. Enfin, la faction d'Ursin en est „ venuë jusqu'à suborner un Juif Apostat nommé Isaac, pour attaquer la „ personne de notre frere Damase . . . . ; &, n'aiant pû prouver ce „ qu'il avoit avancé, il a eu le sort qu'il meritoit † . . . . Nous vous prions

* C'est-à-dire en 383.

*(rr)* *To.* 2. *Concil.* pag. 1001.

† Il fut relegué en Espagne; mais on m'avouera qu'il meritoit un sort bien plus facheux, s'il est vrai qu'il fut veritablement Calomniateur.

An de J.C. 378.

„ prions donc d'ordonner, continuent les Evêques, que quiconque étant „ condamné par Damase, ou par les Evêques Catholiques, voudra retenir „ son Eglise; ou refusera de se presenter au jugement des Evêques, y étant „ appellé: le Prefet du Pretoire d'Italie, ou le Vicaire, le fasse venir à Ro- „ me: ou si la question est emuë dans un Païs éloigné, qu'il soit amené „ par les Juges des Lieux, pour être jugé par le Metropolitain: ou s'il est „ Metropolitain lui-même, qu'on le fasse venir sans delai à Rome, ou de- „ vant les Juges que l'Evêque de Rome aura donnez. Que si le Metropoli- „ tain ou quelqu'autre Evêque est suspect à l'accusé, il pourra appeller à „ l'Evêque de Rome, ou à un Concile de quinze Evêques voisins. Qu'on „ impose silence à ceux qui seront ainsi exclus, & que l'on éloigne ceux „ qui seront déposez, du territoire de la Ville où ils auront été Evêques. „ Que notre frere Damase ne soit pas de pire condition que ceux au dessus „ desquels il est elevé par la prérogative du Siege Apostolique, *quoiqu'il leur* „ *soit égal en fonction*; & qu'aiant été justifié par vous-mêmes, il ne soit pas „ soûmis aux Jugemens criminels, dont votre Loi a exempté les Evêques. „ Toutesfois Damase ne decline point le Jugement des Puissances, parcequ'il „ ne demande rien de nouveau. Il se conforme aux exemples de ses Prede- „ cesseurs, suivant lesquels l'Evêque de Rome peut se défendre dans le Con- „ seil de l'Empereur, si on ne confie pas sa Cause à un Concile. Car, le „ Pape Sylvestre (*ss*), étant accusé par des hommes sacrileges, plaida sa „ Cause devant votre Pere Constantin. „

Les Empereurs Gratien & Valentinien accordent de nouveaux Droits au Siege de de Rome.

L'Empereur Gratien repondit favorablement à la Requête du Concile, par un Rescrit adressé à Aquilain, Vicaire de Rome, qui porte aussi le nom de l'Empereur Valentinien, suivant le stile ordinaire. Par ce Rescrit (*tt*) les Empereurs ordonnent aux Vicaires de Rome d'executer les ordres precedens, de chasser à cent mille de Rome les seditieux marquez par les Conciles des Evêques, & de les chasser aussi du territoire des Villes qu'ils troublent. Ils ajoutent: „ Nous voulons que quiconque voudra retenir son Egli- „ se, étant condamné par le Jugement de Damase rendu avec le conseil de „ cinq ou de sept Evêques, ou par le Jugement des Evêques Catholiques; „ ou celui qui étant cité au jugement des Evêques refusera de s'y presenter: „ Nous voulons que par l'Autorité du Prefet du Pretoire de Gaule ou d'I- „ talie, ou des Proconsuls ou des Vicaires, il soit renvoié au jugement des „ Evêques, & conduit à Rome sous bonne garde: que si le Rebelle est „ dans un Païs plus éloigné, toute la connoissance en soit renvoiée à l'Evê- „ que Metropolitain: ou s'il est Metropolitain lui-même qu'il se rende à „ Rome sans delai, ou devant les Juges donnez par l'Evêque de Rome, ou „ au Concile de quinze Evêques voisins; à la charge de n'y plus revenir „ après ce Jugement. Enfin, nous voulons que les gens de mœurs nota- „ blement corrompues, ou notez comme Calomniateurs, ne soient pas re- „ çûs facilement contre un Evêque comme Accusateurs ou comme temoins. „

Ain-

(*ss*) Voyez ci-devant la Vie du Pape Sylvestre.

(*tt*) To. 2. *Concil*, pag. 1003. Item, *apud Baronium*, ad an. 381.

Ainsi, comme le remarque Mr. Fleury (*uu*), les Empereurs accordent au Concile de Rome tout ce qu'il demandoit. Je dirai plus: ils se depouillent manifestement, & d'une maniere qui ne sauroit être excusée de foiblesse, d'une partie de leur Autorité, pour en revêtir le Pape Damase. La suite de cette Histoire nous fera voir l'Abus prodigieux que les Successeurs de cet Evêque de Rome ont fait de la Condescendance des Princes. Du reste, il est bon d'observer, qu'alors on ne regardoit point l'Evêque de Rome comme Juge souverain & indépendant de tous les fideles. Au contraire, il est visible, qu'on pouvoit le traduire devant les Tribunaux seculiers: Que le Pape Damase, craignant de s'en tirer assez mal, fut contraint de se soûmettre au jugement d'un Concile: Qu'il eut besoin d'y être justifié, & que pour arrêter les poursuites qu'on faisoit contre lui, le Concile protesta que le Pape étoit prêt à subir le Jugement du Conseil de l'Empereur, à l'Exemple des Evêques qui l'avoient précedé. Qu'on pouvoit même appeller du jugement du Pape rendu avec cinq ou sept Evêques: & que les autres Evêques le nomment leur *Frere*: & déclarent qu'ils *lui sont égaux en Fonction*, c'est à dire en Jurisdiction, en Autorité, quoiqu'ils lui déferent la Primauté d'ordre, *à cause des prerogatives du siege Apostolique* (*xx*).

An de J. C. 378.

Reflexion sur la Condescendance pernicieuse de ces Empereurs.

On croit que ce fut en 379. que Gregoire de Nysse fit un fort beau Discours sur la Divinité du Fils & du St. Esprit. Parlant dans cette piece du sacrifice d'Abraham, il dit *qu'il en a vû plusieurs fois la Representation*; & *que l'Image de ce spectacle lui a fait verser des Larmes*. Il ne dit point s'il avoit vû cette peinture dans une Eglise ou dans une Maison particuliere. Mais, dans un autre Discours où il s'agit de Theodore, & d'une Eglise du nom de ce Saint, il ne laisse aucun lieu de douter qu'il y eût des Images dans quelques Eglises de son Païs. On peut conjecturer que cet Usage n'étoit pas de beaucoup anterieur au tems de Gregoire de Nysse, puisque c'est le premier Auteur qui en ait parlé. C'est une Imitation du Paganisme (*yy*); à quoi bon le dissimuler. Mais, c'est une Imitation, qui n'a rien de profane, si l'on retranche les Excès, qu'aucune Personne sensée ne sauroit approuver, & que divers Docteurs de notre Communion ont condamnez (*zz*). Mais, comme les Images servent de Livre aux Ignorans, & d'Amusement aux Enfans, toutes les apparences me portent à croire qu'elles seront maintenues dans les Eglises, malgré les Protestans qui ne sauroient s'accommoder qu'aux Usages que l'Ecriture Sainte autorise.

An de J.C. 379.

Usage des Peintures dans les Eglises.

Les Allemans, qui faisoient de frequentes irruptions (a) dans la Gaule, obligerent l'Empereur Gratien à revenir en Occident, où il avoit établi avec son frere le siege de son Empire, aiant laissé à Theodose l'Illyrie & l'Orient. Ils furent tous deux favorisez de la Fortune, l'un contre les Allemans,

An de J. C. 380.

Expedition de Gratien & Conversion de Theodose.

(*uu*) *Hist. Eccl.* Liv. XVII. §. 42.

(*xx*) *Le Sueur*, *Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 378.

(*yy*) *Conformitez des Ceremonies anciennes avec les Modernes*, ch. X.

(*zz*) George Cassander, dans sa Consultation adressée aux Empereurs *Ferdinand* & *Maximilien*; &c. &c.

(a) *Sozomene*, *Hist. Eccl.* Liv. VII. ch. 4.

An de J.C. 380.

lemans, & l'autre contre les Peuples qui habitent ſur les bords du Dauube Theodoſe, aiant défait une partie de ces derniers, & aiant contraint le reſte à lui demander la Paix, & à lui donner des ôtages, il alla à Theſſalonique, où étant tombé malade, il fut inſtruit par Aſcolius, Evêque de cette Ville-là, des veritez de la Religion Chrêtienne, bâtiſé enſuite, & peu après il guerit. Il étoit né de parens Chrêtiens, qui avoient toujours été fort ſoûmis aux Decrets du Concile de Nicée; &, pour ce ſujet, il fut fort aiſe d'avoir trouvé Aſcolius, qui étoit dans les mêmes ſentimens, & qui d'ailleurs avoit toutes les qualitez qui peuvent rendre un Evêque recommandable. Il fut auſſi fort aiſe de ſavoir que l'Illyrie s'étoit preſervée de la contagion de l'Arianiſme. S'étant informé de la creance des autres Provinces, il apprit que juſques à la Macedoine les habitans tenoient la même creance & rendoient au Fils & à l'Eſprit ſaint un honneur égal à celui qu'ils rendoient au Pere: mais, que vers l'Orient, & principalement à Conſtantinople, le Peuple étoit partagé en diverſes Sectes. Il crut devoir propoſer ſa créance à ſes Sujets, au lieu de les contraindre impérieuſement dans leur Religion; &, pour cet effet, il fit une Loi à Theſſalonique, qu'il envoia publier à Conſtantinople, afin que de cette Capitale de l'Empire elle ſe repandit aux extremitez les plus éloignées. Cette Loi celebre eſt conçûë en ces termes (b): „ Les „ Empereurs Gratien, Valentinien, & Theodoſe, Auguſtes, au Peuple de „ la Ville de Conſtantinople. Nous voulons que tous les Peuples de notre „ obéïſſance ſuivent la Religion que l'Apôtre St. Pierre a enſeignée aux „ Romains, comme il paroît, parce qu'elle s'y conſerve encore à preſent: „ celle que l'on voit ſuivre au Pape Damaſe & à Pierre Evêque d'Alexan„ drie, homme d'une Sainteté Apoſtolique; enſorte que ſelon l'inſtruction „ des Apôtres & la Doctrine de l'Evangile, nous croions une ſeule Divini„ té du Pere, du Fils, & du St. Eſprit, ſous une pareille Majeſté & une „ ſainte Trinité. Nous voulons que ceux qui ſuivront cette Loi prennent „ le nom de Chrêtiens Catholiques; & que les autres, que nous jugeons in„ ſenſez, portent le nom infame d'Heretiques, & que leurs Aſſemblées ne „ prennent point le nom d'Egliſes: reſervant leur punition premierement à „ la Vangeance Divine, & enſuite au mouvement qui nous ſera inſpiré du „ Ciel. Donné à Theſſalonique, le troiſiéme des Calendes de Mars, ſous „ le cinquiéme Conſulat de Gratien & le premier de Theodoſe, c'eſt à di„ re le 28. de Fevrier 380. „

Loi des Empereurs contre les Ariens.

Vers ce tems-là, l'Hereſie des Priſcillianites fit du bruit en Occident. Son premier Auteur (c) fut un nommé Marc, Egyptien de Memphis, Manichéen, qui étant venu en Eſpagne eut pour Diſciples, premierement une Femme de quelque conſideration nommée Agape, & enſuite un Rheteur nommé Elpidius attiré par cette Femme. Ils inſtruiſirent Priſcillien dont la Secte prit le nom. C'étoit un homme noble, riche, & d'un beau naturel, d'une grande facilité à parler, capable de ſouffrir les fatigues & la faim, vivant de peu,

Hereſie des Priſcillianites.

(b) *Cod. Theod.* Lib. 2.

(c) *Proſp. Chron. an.* 380. *Sulp. Severus*, *Hiſt.* lib. 2. *Hier. ad Cteſiphont.* c. 2. *Iſid. de Vir. ill.* c. 2.

peu, desintéressé : mais, ardent, inquiet, vain, & enflé des Etudes profanes, auxquelles il s'étoit appliqué ; car il avoit beaucoup de lecture, & une curiosité infinie, qui l'avoit porté, disoit-on, dans la Magie. Il attira à sa Doctrine plusieurs Personnes Nobles & plusieurs du Peuple. Sur-tout les Femmes, naturellement curieuses, peu fermes dans la foi, amatrices des nouveautez, accouroient en foule autour de lui ; & il s'attiroit un grand respect par son exterieur humble & son visage composé. Cette erreur avoit deja infecté la plus grande partie de l'Espagne, & même quelques Evêques, entr'autres Instantius & Salvien, qui commençoient à former un parti pour la soûtenir. Le fonds de leur Doctrine étoit tiré de celle des Manichéens, mêlée des erreurs des Gnostiques & de plusieurs autres. Ils disoient que les Ames étoient de même substance que Dieu, & qu'elles descendoient volontairement sur la Terre au travers de sept Cieux, & par certains degrez de principautez, pour combattre contre le mauvais Principe, Auteur du Monde, qui les semoit en divers corps de chair. Ils enseignoient que les hommes étoient attachez à certaines étoiles fatales, & que notre corps dependoit des douze signes du Zodiaque, attribuant le Belier à la tête, le Taureau au cou, les Jumeaux aux Epaules, & ainsi du reste, suivant les Rêveries des Astrologues. Ils ne confessoient la Trinité que de parole ; disant avec Sabellius, que le Pere, le Fils, & le St. Esprit étoient le même, sans aucune distinction réelle de Personnes. Ils differoient des Manichéens en ce qu'ils ne rejettoient pas ouvertement l'Ancien Testament : mais, ce n'étoit qu'artifice ; car, ils expliquoient tout par des allegories, & joignoient aux Livres Canoniques beaucoup d'Ecritures Apocryphes. Ils s'abstenoient de manger de la chair comme immonde ; &, en haine de la generation, separoient les Mariages, malgré la partie qui n'étoit pas de leur opinion : disant en general, que la chair n'étoit pas l'ouvrage de Dieu, mais des mauvais Anges. Ils s'assembloient de nuit hommes & femmes, prioient nuds, & commettoient beaucoup d'impuretez, qu'ils couvroient d'un secret profond ; car, la Maxime de Priscillien étoit, *Jura, perjura, secretum prodere noli :* Jurez parjurez-vous, disoit-il, mais ne decouvrez point le secret. Ils jeunoient le Dimanche, le jour de Pâques, & le jour de Noël, & se retiroient ces jours-là, pour ne se pas trouver à l'Eglise. Le Pape Leon raporte (d) seize Articles dans lesquels Turribius avoit fait consister toute la Doctrine des Priscillianites.

An de J. C. 380.

Elle est condamnée.

Après beaucoup de Disputes sur cette Heresie, il se tint un Concile à Sarragoce, où elle fut condamnée en absence de ceux qui la soûtenoient. Instantius, Salvien, & Priscillien allerent à Rome pour se justifier. Mais, le Pape Damase, loin de recevoir leur justification, ne voulut pas même les voir (e).

Concile de Constantinople.

Cependant, l'Empereur Theodose mêloit aux soins du Gouvernement une attention extraordinaire à retablir la Paix & l'Union dans l'Eglise. Dans cette vûë, il fit assembler un nombreux Concile à Constantinople, dont le

3. Ca-

(d) *Epist.* 15. *ad Turrib.*

(e) *Sulpic. Sev. Hist.* Lib. 2.

An de J.C. 381.

3. Canon accorde au Patriarche de Constantinople les mêmes Privileges que ceux dont l'Evêque de Rome jouissoit. Mais, il faut remarquer avec le Docte Beverigius, que ces prérogatives d'honneur ne renfermoient encore alors aucune superiorité, ou puissance, mais seulement quelque préeminence. Car, ce fut le Concile de Calcedoine, qui ajouta aux honneurs les droits d'autorité & de puissance.

Concile d'Aquilée.

Incontinent après le Concile de Constantinople, on tint en Occident celui d'Aquilée, convoqué par les Ordres de l'Empereur Gratien, dès le commencement de l'an 379. On ne voit pas qu'il y eut quelqu'un de la part du Pape Damase. St. Ambroise dirigea tous les mouvemens de cette sainte Assemblée; &, après la condamnation de l'Arianisme, on y examina de nouveau les Accusations dont les Schismatiques chargeoient l'Evêque de Rome. N'osant toucher à la pureté de sa foi, qui se manifestoit assez par son zele, ils attaquoient celle de ses mœurs, comme je l'ai deja dit. Ils renouvellerent l'accusation d'Adultere, que deux Diacres † devouez à Ursin lui avoient autrefois intentée; & ils la fonderent sur ce qu'il étoit fort aimé des Dames, & que presque toutes prenoient son parti avec zele. Mais, on l'estimoit vertueux; & cette opinion soutenoit l'honneur de Damase contre toutes les Accusations de ses Ennemis. On regardoit comme une nouvelle Calomnie ce qu'on disoit, qu'il avoit corrompu par argent la Cour de l'Empereur Gratien. Cependant, le Concile, pour fermer la bouche aux Accusateurs de notre Saint Pape, voulut faire voir qu'il ne les meprisoit pas; &, aiant examiné juridiquement la fausseté de tous leurs Chefs, il rendit un temoignage authentique à l'innocence de l'accusé.

Les Ennemis de Damase l'accusent de nouveau d'Adultere.

An de J.C. 382.

Damase se déclare contre les Païens.

Les Païens regardoient Damase comme un dangereux adversaire, à cause de sa fermeté & de son credit. En effet, il s'opposa avec vigueur à la conservation, ou au retablissement, de l'Autel de la Victoire dans le Senat. Ce fut lui, qui se chargea de la Requête des Senateurs Chrêtiens, contre celle des Païens: & il l'adressa à St. Ambroise, Evêque de Milan, qui sçût la faire valoir auprès de Gratien, & de Valentinien le Jeune. Ils éprouverent neanmoins son Equité naturelle, lorsque le jeune Symmaque, qui étoit Prefet de Rome fut accusé d'avoir maltraité quelques Chrêtiens. Damase rendit de bon cœur à Symmaque le temoignage qu'il lui demandoit (f) pour sa decharge auprès de l'Empereur Valentinien II. Mais, il étoit toujours contraire à St. Flavien, successeur de St. Melece, Evêque d'Antioche. Pour remedier au Schisme, qui divisoit encore cette Eglise, il assembla un nombreux Concile à Rome, auquel il invita les Orientaux par une Lettre Synodale signée des Evêques qui étoient deja assemblez. Il n'y eut que St. Epiphane, Evêque de Salamine, ou Constance en Chypre, & Paulin, Evêque d'Antioche pour les Catholiques Eustathiens, qui y vinrent; & ils amenerent avec eux le grand St. Jerôme. Les Orientaux assemblez à Constantinople se contenterent de récrire au Concile de Rome (g), & manderent entr'au-

Il est contraire à Flavien, & assemble un Concile à Rome sur le Schisme de l'Eglise d'Antioche.

† *Concorde & Caliste.*

(f) *Symm. lib.* 10. *Epist.* 34.

(g) *Apud Ambros.* Epist. 13. & 14.

tr'autres choses, que l'ordination de Maxime le Cynique, que Damase & les Occidentaux avoient soutenue d'abord, puis enfin abandonnée, étoit declarée nulle par l'élection legitime de Nectaire pour l'Eglise de Constantinople: que Flavien avoit été canoniquement élû par les Evêques d'Orient; & que tout le Concile de Constantinople avoit approuvé cette ordination. Ce point fut le seul dont ils ne purent persuader les Occidentaux (h). Le Pape Damase, & le Concile de Rome, ne voulurent point reconnoître d'autre Evêque d'Antioche que Paulin, & refuserent leur Communion à Flavien & aux Evêques qui l'avoient ordonné.

An de J. C. 382.

St. Epiphane & Paulin retournerent en Orient; mais, St. Jerôme demeura à Rome. Il s'attacha au Pape Damase, & lui aidoit à écrire ses Lettres, pour repondre aux Consultations que les Conciles de diverses Eglises lui adressoient. St. Jerôme s'attira bien-tôt l'estime & l'affection de tout le Monde, par la Sainteté de ses mœurs, son humilité, & son éloquence; ensorte qu'on le jugeoit digne de l'Episcopat. Le Pape Damase l'avoit deja consulté quelquefois sur diverses questions de l'Ecriture, & l'avoit excité à corriger la Version Latine du Nouveau Testament. Il continua, l'aiant auprès de lui, à le faire travailler sur l'Ecriture. On croit qu'il écrivit dans ce tems-là le Dialogue contre les Luciferiens, qui, joints aux Partisans d'Ursin, brouilloient continuellement à Rome contre le Pape Damase.

An de J. C. 383.

St. Jerôme fait l'Office de Secretaire auprès de Damase.

Il y avoit dix huit ans & quelques mois, que Damase gouvernoit l'Eglise de Rome, lorsque Dieu le retira de ce Monde. On croit que ce St. Pape mourut le 11. jour de Decembre de l'an 384. Outre les Eloges que St. Jerôme lui a donnés, & qui sont suspects de quelque flaterie à cause de la liaison étroite dans laquelle ces deux grands hommes ont vêçû, il paroit qu'on étoit persuadé de la vertu & du merite de Damase, jusqu'au fond de l'Orient car Theodoret (i) le represente comme un Evêque toujours prêt de tout faire pour la defense de la Doctrine des Apôtres. On lui attribue plusieurs Miracles, de son vivant, & après sa mort; mais, *quanti hæc sint facienda Eruditi norunt*. Il avoit voulu se faire enterrer en un lieu où étoient les Reliques de St. Sixte, & de plusieurs autres Martyrs: il en fut detourné par la crainte de troubler leurs cendres. Il fut donc enseveli dans une Eglise qu'il avoit fait bâtir aux Catacombes, sur le chemin d'Ardée, auprès de sa Mere & de sa Sœur la Vierge Irene, dont il avoit fait l'Epitaphe (k). Il avoit aussi fait la sienne, où il marque sa foi sur la Resurrection. Il bâtit ou repara l'Eglise de St. Laurent où il avoit servi après son Pere, & elle porte encore son nom. Il la fit (l) orner de Peintures d'Histoires Saintes, que l'on voioit encore quatre cens ans après. On ne rendoit alors aucun Culte à ces Images: & il y a même tout lieu de penser que lorsqu'elles passerent des Verres aux Cimetieres * des Mar-

An de J. C. 384.

Mort de Damase.

Comment l'Usage des Peintures s'est introduit dans les Eglises.

(h) *Sozomene Hist. Eccl. Liv.* VII. ch. 11.
(i) *Theodoret*, *Hist. Eccl. Liv.* V. ch. 2.
(k) *Damas. Carm.* 28.
(l) *Apud Fleury*, *Hist. Ecclés.* Liv. XVIII. §. 33.
* Dans les premiers siécles du Christianisme, l'usage des Verres peints étoit fort commun, & les Chrêtiens s'en servoient pour marquer les Tombeaux de leurs morts: delà vint probablement l'Usage des Peintures dans les Eglises. *Buonarruoti*, *Osservazioni sopra alcuni frammenti di Vasi Antichi*, &c.

An de J.C. 384.

Martyrs, & de-là dans les Eglises, il fallut que les Saints Evêques de ce tems-là fissent des Leçons à leurs Auditeurs, pour leur faire comprendre ce que les Peintures qu'on leur presentoit pour leur instruction signifioient, sans quoi, il leur auroit été impossible de penétrer le sens enigmatique de ces Figures; car, il y en a de difficiles à deviner, quoiqu'on possede l'Ecriture. Mais, les Inscriptions qu'on mettoit à la plûpart marquent bien qu'il falloit au moins savoir lire, supposé que l'on n'eut aucun Interprête. Tout cela (*) avoit, sans doute, son bon côté, sur-tout si l'on suppose avec Mr. *Buonarruoti* (m), Senateur de Florence, qu'on inventa les Peintures des Verres, pour tourner les Chrêtiens vers les saints objets de la Religion, & pour s'opposer à diverses Heresies, ce qui continua ensuite sur d'autres matieres différentes. Si l'on en fut demeuré là, jamais on n'auroit vû les funestes Guerres des Iconoclastes.

Presens que le Pape fit à l'Eglise de St. Laurent.

Damase ne se contenta pas d'orner l'Eglise de St. Laurent; il voulut encore l'enrichir. Il lui donna une Patêne d'argent du poids de quinze livres, un Vase cizelé de dix livres, cinq Calices d'argent de trois livres piéce, cinq Couronnes d'argent à porter des cierges de huit livres piece, des Chandeliers de cuivre de seize livres; des Maisons autour de l'Eglise, du revenu de cinquante cinq soûs d'or; une Terre, du revenu de deux cent vingt soûs, & un autre de cent trois; un Bain près de l'Eglise, raportant vingt-sept soûs d'or. Tout ce revenu monte à quatre cens cinq soûs d'or, qui, à huit livres la piece, font trois mille deux cens quarante livres de notre Monnoye: & les Vases d'argent à 12. onces la livre Romaine, reviennent à quatre-vingts marcs, sans les façons. St. Damase fit aussi rassembler l'eau des sources du Vatican; & il y fit des fonds baptismaux.

Ecrits supposez à Damase.

On attribue à Damase divers Ecrits, qui sont des monumens supposés par Isidore *Mercator*. Ils (n) ne sont point du stile de ce Pape, & contiennent plusieurs choses qui en font voir clairement la supposition. La Lettre qui porte le nom d'Aurelius Evêque de Carthage, à Damase, aussi bien que la reponse de ce Pape portent les noms des Consuls, Gratien pour la troisieme fois, Equitius pour la premiere. Or ce Consulat arrive l'an 374. & Aurelius étoit encore Diacre quand St. Augustin revint de Milan à Carthage en 385; & il ne fut ordonné Evêque qu'en 389. Il est donc visible que cette Lettre ne peut être d'Aurelius. La Lettre du Concile d'Afrique à Damase est tirée de celles de Sergius & de Martin, & elle établit sur le sujet des Appellations une Doctrine contraire à celle des Afriquains. La Lettre à Etienne appellé Archevêque du Concile de Mauritanie est tirée des Lettres d'Innocent, de St. Leon, d'Anastase, de Sergius, de Martin I. &c. Il est marqué qu'elle a été écrite sous le Consulat de Stilicon, qui ne fut Consul que seize ans après la mort de Damase. La Lettre touchant les Corevêques raporte des Canons touchant la Version de Denys le Petit. L'on y

* *Bibliot. Ital. To.* VI. p. 197.

(m) *Osservazioni sopra di frammenti di Vasi Antichi*, &c.

(n) *Du Pin, Nouvelle Bibliot. des Auteurs Eccl.* To. II. I. part. pag. 452. & *suiv.*

y trouve un Canon du Concile de Calcedoine, & des passages des Lettres de Sirice, d'Innocent, de Zozime, de Celestin, de St. Leon; &c. La Lettre aux Evêques d'Italie est tirée de St. Leon, de St. Gregoire, de Martin I. & d'Adrien I. Il se trouve de la fausseté dans la note du Consulat. Il y a enfin dans Ives de Chartres, & dans Gratien, quelques Decrets attribuez à Damase; mais, on ne peut pas être assuré de leur antiquité, sur la foi de ces Auteurs. An de J. C. 384.

Il y a encore plus de quarante Epigrammes, Inscriptions, ou Epitaphes en Vers, sous le nom de Damase. Elles sont raportées par Baronius & par Gruter; & recueillies par Sarazaïus, qui a fait de longs Commentaires sur ces piéces. On n'est pas bien sûr si elles sont toutes de Damase; mais, il n'est pas fort nécessaire de se mettre en peine qui en est l'Auteur, parcequ'elles ne contiennent rien de remarquable. Je ne m'arrête point à prouver que le Livre des Vies des Papes, intitulé le *Pontifical de Damase*, n'est point de lui; parcequ'il est constant, de l'aveu de tout le Monde, qu'il a été composé long-tems après la mort de ce Pape. Ses Poësies.

Les Oeuvres de Damase furent imprimées à Rome en 1639, par les soins d'Ubaldinus, qui les dedia au Pape Urbain VIII; & en 1672. Billaine contrefit à Paris cette Edition de Rome. Editions de ses ouvrages.

On attribuë à Damase d'avoir introduit la Psalmodie dans l'Occident, & l'Usage de chanter *Alleluia*. On ajoute, que ce fut lui qui fit ajouter le *Gloria Patri*, &c. à la fin des Pseaumes.

THEODOSE. ARCADE. HONORIUS.

# SYRICE.

## *X. L. PAPE.*

A La place de Damase, on élut SYRICE, Romain de Naissance, fils de Tiburce, & Prêtre du titre de Pasteur, qui tint le St. Siege environ quinze ans. Le vieux Schismatique Ursin y forma quelques oppositions qui furent inutiles. L'Empereur Valentinien approuva cette élection, comme il paroit par un Rescrit (*a*) adressé à Pinien, Prefet de Rome. Il porte que Syrice a été élû tout d'úne voix, & Ursin rejetté par les acclamations du Peuple. Ce Rescrit est daté du 23. Fevrier 385. An de J. C. 384. Election de Syrice.

Himerius, qui gouvernoit depuis long-tems l'Eglise de Tarragone, Metropole d'une grande partie de l'Espagne, avoit envoié à Rome vers le Pape Damase un Prêtre nommé Bassien, chargé d'une Consultation sur divers points de Discipline. Il n'arriva qu'après l'ordination de Syrice, qui d'abord fit reponse par une Lettre celebre, la premiere des Lettres semblables qui soient venuës jusques à nous, & que l'on nomme Décretales, parce que ce sont des Résolutions qui ont force de Loi. Celle-ci (*b*) est datée du troisiéme An de J. C. 385. Sa reponse à Himerius est la premiere Decretale véritable.

(*a*) *Apud Baronium, Annal. Eccl.* ad an. 385. §. 6.

(*b*) *Concil. To. II. pag.* 1017.

An de J. C. 385.

me des Ides de Fevrier, sous le Consulat d'Arcade & de Bauton: c'est à dire l'onziéme de Février 385. Elle porte en substance: Que le Batême ne doit être administré qu'à la Fête de Pâques ou de Pentecôte, à moins que les Enfans, où ceux qui demandent ce Sacrement, ne soient en danger de la vie. Qu'il faut retrancher les Apostats de l'Eglise, & leur donner pourtant la grace de la reconciliation à la fin de la vie, s'ils se repentent. Qu'il ne faut point rebâtiser ceux qui l'ont été par les Ariens, mais seulement leur imposer les mains. Qu'une personne ne peut pas épouser une fille promise à un autre. Que les Penitens, qui seront retombez dans les Pêchez de la Chair, après avoir accompli leur Penitence, seront separez de la Table sainte, en permettant pourtant qu'on leur donne l'Eucharistie à l'article de la mort: il donne le même ordre pour les femmes. Qu'il faut chasser les Religieux & les Religieuses qui auroient contracté des Nôces, & les enfermer dans des Cellules, pour y pleurer leurs Pêchez, & pour être reçus avant leur mort à la Communion de l'Eglise. Qu'il faut ôter les Charges aux Evêques & aux Prêtres, qui, sous pretexte que le Mariage n'a pas été interdit aux Ministres du Tabernacle, habitent avec leurs Femmes. Que les Clercs, qui passent à de seconds voeux, doivent être deposez. Que Personne ne doit ignorer les Statuts du Siege Apostolique.

Divers Ordres Ecclesiastiques.

Dans cette même Lettre, Syrice marque les Degrez, par lesquels il veut qu'on passe avant que de parvenir au Sacerdoce. Il dit qu'il faut être Lecteur, puis à l'age de 30. Acolythe & Sous-Diacre, pourvû qu'on ne se marie qu'une seule fois, & qu'on n'épouse point de Veuve: puis Diacre, si l'on s'engage à garder le Celibat; puis 5. ans après, Prêtre; puis dix ans après, Evêque. Il est aisé, à la simple Lecture de cette Lettre, de s'appercevoir combien le Pape Syrice étoit ambitienx, & que, pour satisfaire la maudite passion de s'aggrandir, il ose bien faire de nouvelles Loix, sur un point que le grand Concile de Nicée avoit laissé indécis. Je parle du Celibat des Ecclesiastiques, sur lequel il fit un Decret positif (*c*), pour exclure du Clergé ceux qui avoient commerce avec leurs Femmes; appliquant aux Clercs qui se marient ce que St. Paul dit que *Ceux qui sont en la Chair ne peuvent plaire à Dieu*. Les Philosophes Païens faisoient beaucoup de cas de cette Pureté Virginale, qu'aucun homme ne sauroit garder parfaitement sans une espece de Miracle très-rare. Les *Hierophantes* (*d*), qui étoient les prémiers Ministres de la Religion chez les Atheniens, buvoient de la Ciguë, pour se rendre impuissans; &, dès qu'ils étoient elûs au Pontificat, ils cessoient d'être hommes. St. Jerome, dans un de ses écrits, fait parler un Stoïcien nommé Cheremon, qui décrit la Vie des anciens Prêtres d'Egypte & dit: Qu'ils n'avoient aucun Commerce avec les Femmes, depuis qu'ils s'étoient attachez au service Divin; & que, pour éteindre les flammes de la convoitise, ils s'abstenoient entiérement de chair & de vin. Les Prêtres de Cybele étoient

Reflexions sur la Loi du Celibat.

(*c*) Despenses, Clithoveus, Cassander, & plusieurs autres avouent que Syrice est le premier qui fit une Loi pour le Celibat. Voyez aussi la Glose du *Droit Canon. Distinct.* 84. c. 3.

(*d*) *Hieronimus, Lib. 2. adv. Jovin.*

étoient tous Eunuques. Encore ces Gens-là avoient-ils recours à un Moïen infaillible pour garder le Celibat. Mais, que nos Prêtres & nos Moines fassent temerairement un Vœu de Chasteté; qu'ils s'engagent par serment à garder une Pureté Virginale, quoiqu'ils s'éloignent dans le point essentiel de la Pratique des Prêtres du Paganisme; c'est un Abus, que je ne saurois souffrir, & qui me paroit absolument intolerable, vû les desordres sans nombre, qui en naissent (*e*).

An de J. C. 385.

St. Jerôme retourne en Palestine.

Peu de tems après la mort du Pape Damase, St. Jerôme partit de Rome pour retourner en Palestine. La Reputation de sa Doctrine avoit excité la Jalousie de plusieurs du Clergé, & sa Liberté à reprendre leurs vices avoit attiré leur haine. Pendant le sejour qu'il fit à Rome, il écrivit entr'autres Ouvrages un petit Traité de la Maniére de garder la Virginité, adressé à la Vierge Eustochium, fille de Ste. Paule. Il avertit cette Ste. Fille de fuir les Hypocrites de l'un & de l'autre Sexe; &, parlant des Clercs en particulier, il dit: „ Il y en a qui briguent la Prêtrise ou le Diaconat, pour voir „ les femmes plus librement. Tout leur soin est de leurs habits, d'être „ chaussez proprement, d'être parfumez. Ils frisent leurs cheveux avec le „ fer; les anneaux brillent à leurs doigts: ils marchent du bout du pied: „ vous les prendriez pour de jeunes fiancés, plûtôt que pour des Clercs. „ Il y en a dont toute l'occupation est de savoir les noms & les demeures „ des femmes de qualité, & de connoître leurs inclinations. J'en décrirai „ un, qui est le Maître en ce Métier. Il se leve avec le Soleil. L'Ordre de „ ses visites est preparé: il cherche les Chemins les plus courts; & ce „ Vieillard importune entre presque jusques dans les Chambres où elles dor- „ ment. S'il voit un oreiller, une serviette, ou quelqu'autre petit meu- „ ble à son gré, il le loue, il en admire la propreté, il le tâte, il se plaint „ de n'en avoir point de semblable, & l'arrache plûtôt qu'il ne l'obtient. „ St. Jérôme marquoit encore leur Avarice, en disant, que ces Clercs intéressez, sous prétexte de donner leur benediction, étendoient la main pour recevoir de l'argent, & devenoient dépendans de celles qu'ils devoient gouverner. Il se plaint ailleurs (*f*) de ceux qui s'attachoient à des Personnes agées & sans enfans, & leur rendoient avec assiduité les services les plus bas & les plus indignes, pour avoir part à leur Succession.

Corruption du Clergé de Rome.

Leur Avarice.

St. Jerôme est odieux au Clergé de Rome.

Plusieurs (*g*) furent choquez de cette Liberté de St. Jerôme, & prirent pour eux ce qu'il disoit. On l'attaqua par toutes sortes de Medisances: on censuroit jusques à sa démarche, son ris, l'air de son visage. Sa simplicité leur étoit suspecte. Enfin, la Calomnie s'étendit jusques à noircir sa reputation, sous pretexte des Femmes & des Vierges à qui il expliquoit l'Ecriture sainte, quoique depuis son batême sa conduite eut toûjours été parfaitement pure & desintéressée, & qu'il ne vit que des femmes d'une piété exemplaire, & d'une rigoureuse pénitence. En général, le Peuple de Rome mur-

(*e*) *Michel Monserrat Montannes*, *Aviso sobre los Abusos de la Iglesia Romana*; Imprimé à la Haye en 1633.

(*f*) *Hier. Epist.* 2. *ad Nepot.* c. 7.

(*g*) *Epist.* 8. *ad Demet. c. ult. Epist.* 100. *ad Bon. Epist.* 99. *ad Asel.*

An de J.C. 385.

murmuroit contre les Moines venus d'Orient, les regardant comme des Grecs & des Imposteurs, qui seduisoient les filles de qualité, & les faisoient perir par une vie triste & austere. C'est ce qui détermina St. Jerôme à ceder à l'envie, & à se soustraire aux chagrins qu'on lui suscitoit, & dont il se plaint amérement dans sa Lettre à Marcella: „ Lisez, dit-il, lisez l'Apo„ calypse; vous y verrez ce qu'il y est dit de cette femme vêtue décarlatte, „ qui porte sur son front un nom de blasphême, des sept Montagnes, de „ plusieurs eaux, & de la fin de cette Ville superbe. A la vérité il y a une „ Eglise sainte: on y voit les trophées des Apôtres & des Martyrs: on y „ confesse le nom de Jesus-Christ & la Doctrine Apostolique; mais l'ambi„ tion, l'orgueil, & la grandeur y detournent de la pieté. „ Et ailleurs: „ Lorsque j'étois en Babylone, & l'un des Habitans de Paillarde vêtue d'Ecar„ late, je voulus, dit-il, avancer quelque chose touchant le St. Esprit, & „ dedier mon petit Ouvrage au Pape: mais, voici que j'aperçûs le pot bouil„ lant de Jeremie, qui commença à s'enflamer du côté de l'Aquilon. Le „ Senat des Pharisiens se mit à crier contre moi; & tous, jusqu'au plus petit „ Clerc, conjurerent ma perte. Cela me fit retourner à Jerusalem. J'aban„ donnai les Cabanes de Romulus, ces Lieux infâmes; & je leur préferai „ l'Hôtellerie de Marie, & la Grote de l'Enfant Jesus. „

Idée qu'il donne des Moeurs de ce Clergé.

An de J. C. 386.

Concile de Rome.

Au commencement de cette année 386. le Pape Syrice tint à Rome un Concile de quatre-vingts Evêques, qui ordonnerent que les Heretiques seroient reçûs par l'imposition des mains, & reconciliez en presence de toute l'Eglise; ce qui fut ordonné en particulier à l'égard des Novatiens, & des *Montenses* ou Donatistes de Rome. Il nous reste (*h*) de ce Concile une Epître Synodale adressée aux Evêques d'Afrique, & contenant neuf Canons de Discipline. Mais, le zele du Pape n'eut pas été satisfait, s'il n'eut engagé l'Empereur Theodose à bannir les Manichéens qui étoient en grand nombre à Rome. Theodose fit donc contre ces Heretiques une Loi severe, qui ordonne (*i*) de les chasser de tout le Monde, & principalement de Rome: défend d'executer leurs Testamens, confisque leurs Biens aux depens du Peuple; & veut enfin qu'ils n'aient rien de commun avec le reste des hommes. Et comme ils dissimuloient leur profession, & se mêloient avec les Catholiques dans les Eglises: le Pape ordonna de prendre garde qu'ils ne reçûssent la Communion, & ne touchassent le corps de notre Seigneur de leurs bouches impures. Il en priva même ceux qui se convertissoient; les releguant dans des Monasteres, pour y passer le reste de leurs jours, dans les Jeûnes & les Prieres; & permit seulement, qu'après les avoir bien éprouvez, on leur donnât le Viatique à la mort (*k*).

An de J. C. 389.

Loi de Theodose contre les Manichéens.

Jovinien condamné par un Concile de Rome.

Vers le même tems, ou peu après, un autre Concile de Rome condamna l'Heretique Jovinien. Il avoit passé les premieres années de sa vie dans les austeritez de la vie Monastique; jeûnant, vivant de pain & d'eau, marchant nuds pieds, portant un habit noir, & travaillant de ses mains. Mais, il sortit

(*h*) *Concil. T.* II. pag. 10. 28.
(*i*) *Cod. Theod. Lib.* 18. *de Hær.*
(*k*) *Schelstraet, Antiquitat. illust.* part. I. pag. 463.

tit de ſon Monaſtere qui étoit à Milan; & alla à Rome, où il commença à ſemer ſes erreurs. Elles ſe reduiſoient à quatre prinpales: Que ceux, qui ont été regnerez par le Bateme par une pleine foi, ne peuvent plus être vaincûs par le Demon: que tous ceux qui auront conſervé la grace de Batême auront une même recompenſe dans le Ciel: que les vierges n'ont pas plus de merite que les veuves ou les femmes mariées, ſi leurs œuvres ne les diſtinguent d'ailleurs: enfin, qu'il n'y a point de différence entre s'abſtenir des viandes, & en uſer avec actions de graces. Il nioit auſſi que la Ste. Vierge Marie fut demeurée Vierge, après avoir mis Jesus-Chriſt au Monde. — An de J.C. 389. — Ses Erreurs.

Jovinien (*l*) vivoit conformement à ſes principes. Il étoit vêtu & chauſſé proprement, portoit des étoffes blanches & fines, du linge & de la ſoye: il ſe faiſoit les cheveux, frequentoit les Bains & les Cabarets, aimoit les jeux de hazard, les grands repas, les mets delicats, & les vins exquis; auſſi y paroiſſoit-il à ſon teint frais & vermeil, & à ſon embonpoint. Toutefois, il ſe vantoit toujours d'être Moine, & garda le Celibat pour éviter les ſuites fâcheuſes du Mariage. Il trouva beaucoup de Sectateurs à Rome. Pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre Sexe, après avoir vêcû long-tems dans la Continence & la Mortification, ſe marioient & revenoient à une vie molle & relâchée. Mais, quelques Laïques illuſtres par leur naiſſance & leur pieté s'oppoſerent aux progrez de ces opinions. Ils porterent au Pape Syrice un Ecrit dans lequel Jovinien avoit publié ſes erreurs, & lui demanderent ſon Jugement. Le Pape aſſembla ſon Clergé: cette Doctrine fut trouvée contraire à la Loi Chrêtienne; &, de l'avis de tous ceux qui étoient preſens, tant Prêtres que Diacres & autres Clercs, on condamna Jovinien avec huit autres, qui ſont nommez (*m*), comme Auteurs d'une nouvelle Hereſie; & on ordonna qu'ils demeureroient ſeparez de l'Egliſe pour toujours. — Relachement de ſes Mœurs.

Jovinien étant retourné à Milan, le Pape Syrice y envoia trois Prêtres, Creſcent, Leopart, & Alexandre, avec une Lettre à l'Egliſe de Milan, qui contenoit la condamnation de cet Heretique, & la Refutation ſommaire de ſes erreurs. Auſſi y fut-il rejetté (*n*) de tout le Monde avec horreur, & les Deputez du Pape le firent chaſſer de la Ville. Les Evêques, qui ſe trouverent à Milan avec St. Ambroiſe, le condamnerent conformement au Jugement du Pape, à qui ils en écrivirent une Lettre Synodale (*o*). Ils y louent d'abord ſa vigilance Paſtorale, & l'aſſurent qu'ils ont condamné Jovinien & ſes adherans. — Syrice avertit l'Egliſe de Milan de la Condamnation de Jovinien.

Le Pape prit connoiſſance du Schiſme qui diviſoit l'Egliſe d'Antioche entre Flavien & Evagre. Il ſe plaignit pluſieurs fois à l'Empereur de la conduite de Flavien: *Vous abbatez*, diſoit-il, *les Tyrans qui s'élevent contre vous, & non pas ceux qui attaquent les Loix de Jeſus-Chriſt.* Theodoſe, incontinent après ſon retour à Conſtantinople en 391., y avoit fait venir Flavien, & lui avoit ordonné d'aller à Rome, voulant ſatisfaire aux inſtances du Pape & des autres Evêques d'Occident, qui le preſſoient de faire ceſſer le Schiſme d'An- — Il prend connoiſſance du Schiſme de l'Egliſe d'Antioche.

(*l*) *Hier. in Jov.* I. c. 25.
(*m*) To. II. *Concil.* pag. 1024.
(*n*) *Ambroſ. Epiſt.* 42.
(*o*) *Labbe*, *Concil.* To. II.

An de J.C. 391.

Genereuse Liberté de Flavien.

d'Antioche. Flavien s'excusa pour lors sur l'hyver, & s'en retourna chez lui, promettant d'y aller au printems prochain. Sur les nouvelles instances du Pape Syrice, l'Empereur manda encore Flavien, & le pressa de partir pour aller à Rome. Alors Flavien lui dit avec une honnête liberté: „ Si „ quelqu'un m'accuse, ou d'avoir des sentimens qui ne soient pas Orthodo-„ xes, ou de deshonnorer par mes mœurs la Dignité de l'Episcopat, je ne re-„ fuse pas d'avoir mes Accusateurs pour Juges, & de subir le Jugement qu'il „ leur plaira de prononcer. Mais, si ce n'est qu'à mon siege qu'on en veut, „ je ne contesterai point sur ce sujet, & je n'empêcherai point qu'un autre „ ne le prenne. Donnez-le à qui il vous plaira (*p*). „ L'Empereur, touché de cette generosité le renvoia gouverner son Eglise, quoique les Occidentaux s'obstinassent encore long-tems après à lui refuser leur Communion. Mais, s'étant avisez de se plaindre encore à l'Empereur de ce qu'il souffroit la Tyrannie de Flavien, Theodose leur demanda quelle sorte de Tyrannie Flavien exerçoit; & il leur declara, qu'il étoit prêt de le défendre. Les Evêques lui aiant repondu, qu'ils ne pouvoient pas plaider contre l'Empereur, il les exhorta à s'accorder, & à renoncer à une contestation qui étoit très-inutile, & très-mal fondée, puisque Paulin étoit mort, qu'Evagre avoit été mal ordonné, que les Eglises d'Orient reconnoissoient Flavien pour Evêque legitime, que celles d'Asie, de Pont, & de Thrace communiquoient avec lui, & qu'enfin celles d'Illyrie le regardoient comme Primat d'Orient. Les Evêques d'Occident se rendirent à ces raisons, & promirent de communiquer avec Flavien.

An de J. C. 394.

St. Paulin est mal reçu du Pape.

St. Paulin, né d'une des plus nobles & des plus riches Maisons de Rome, & qui avoit été instruit dans les Lettres Humaines par le celebre Ausone, s'étant converti au Christianisme, embrassa la vie Monastique. Il vint à Rome en 394. mais il fut reçû froidement du Clergé & sur-tout du Pape Syrice (*q*): de sorte que St. Paulin ceda à l'envie & se retira; mais, écrivant à son ami Severe, il ne put s'empêcher de s'en plaindre & d'accuser le Pape d'orgueil.

An de J. C. 398.

Mort de Syrice.

Voilà tout ce que l'Histoire nous apprend de plus particulier de la Vie & des actions de Syrice. On croit qu'il mourut cette année 398. mais on ignore en quel tems. Quelques-uns (*r*), fondez sur le Martyrologe du nom de St. Jerôme, raportent la mort de ce Pape au 26. de Novembre; & d'autres (*s*) au mois de Fevrier, sans en determiner le jour. Sa Sainteté est un peu équivoque; car, le Cardinal Baronius n'en a point fait mention dans son Martyrologe. On dit (*t*) que le Pape Syrice s'étoit laissé surprendre aux artifices de Rufin, Prêtre d'Aquilée, à qui il donna des Lettres de Communion, qu'il fut infecté des erreurs d'Origene *.

Ou-

(*p*) *Theodoret*, *Hist. Eccl.* VI. ch. 23.
(*q*) *Basnage de Flottemanville*, *Annal. Politico-Eccl.* ad an. 394. §. 11.
(*r*) *Pagi*, *Gesta Rom. Pontif. in Siricio.* §. 13.
(*s*) *Basnage de Flottemanville*, *Annal. Politico-Eccl.* ad an. 398. §. 10.
(*t*) *Pagi*, *Gesta Rom. Pontif. in Siricio* §. 11.
* Voyez ci-dessous la Vie d'Anastase, 41. Pape.

An de J.C. 398.

Ses Ecrits.

Outre les deux Lettres du Pape Syrice, desquelles j'ai parlé dans le cours de son Histoire, il nous reste encore d'autres Ecrits sous son nom. Une troisieme *(u)* Lettre de ce Pape est adressée à tous les Orthodoxes: il y exhorte à observer les Canons du Concile de Nicée dans l'Election des Evêques: il leur recommande de ne point donner les Evêchez à des Personnes inconnuës, ni à des Neophytes, ni à des Laïques, mais à des Ecclesiastiques dont la vie soit irreprochable.

La quatriéme Lettre de Syrice ne contient rien de remarquable. Elle est adressée aux Evêques d'Afrique, & les plus habiles Critiques la soupçonnent de fausseté, ce qu'ils prouvent par des conjectures très-fortes. Blondel avoit déja rejetté cette Lettre, mais avec quelque doute, & sans en donner des raisons bien convaincantes. Le celebre Pere Quesnel a achevé de la détruire, en sappant le fondement sur lequel elle étoit appuiée, qui est le Concile de Telepte dans lequel cette Lettre est citée, & en raportant plusieurs nouvelles Conjectures qui font voir qu'elle est manifestement supposée *(x)*.

Enfin, la derniere Lettre écrite à Anysius de Thessalonique & aux autres Evêques d'Illyrie, qui avoit été long-tems attribuée à St. Ambroise, quoiqu'il y soit parlé de ce Pere en troisiéme, à été restituée à Syrice par Holstenius. Les Evêques, à qui il l'écrivit, l'avoient consulté sur le sujet de Bonose, accusé de soûtenir que la Vierge Marie avoit eu des Enfans de Joseph aprés la naissance de Jesus-Christ. Syrice repond à Anysius & à ces Evêques, que le Synode de Capoué aiant ordonné que les Evêques voisins de Bonose, & principalement ceux de Macedoine, connoîtroient de l'accusation portée contre lui, & en porteroient leur Jugement, il ne lui appartenoit plus de juger cette cause; que c'étoit à ceux qui avoient été chargez de ce Jugement de porter leur Sentence, & que ni l'Accusé ni les Accusateurs ne pouvoient l'éviter; que le Synode de Capouë les aiant choisis pour juger, le Jugement qu'ils rendoient devoit être consideré comme étant du Concile: que Bonose aiant consulté St. Ambroise, s'il pouvoit rentrer dans son Eglise, on lui avoit repondu qu'il ne falloit rien tenter mal à propos; mais qu'il falloit attendre le Jugement de ceux qui avoient l'autorité de déterminer cette affaire. Il ne laisse pas dans la suite de leur mander ce qu'il pense de cette Question, & de refuter l'opinion de Bonose; mais il le fait comme Docteur particulier, & non pas comme Juge, declarant à la fin de cette Lettre, qu'il attend leur Jugement sur cette affaire pour le suivre comme sa Regle. Voilà *(y)* un Temoignage bien authentique du Respect que les anciens Papes avoient pour les Decisions des Conciles. Helas! Cet heureux tems n'est plus.

(*u*) *Du Pin*, *Bibliot. des Auteurs Eccl.* To. II. 2. part. pag. 734.

(*x*) *Le P. Quesnel*, *Dissertat.* 15. *sur St. Leon.*

(*y*) *Dupin*, *Nouvelle Bibliot. des Auteurs Ecclesf.* To. II. 2. part. Voyez aussi *Concil.* T. II. pag. 1016.

An de J. C. 398.

# IDE'E

## des Affaires Politiques dans le IV. Siecle.

Abdication de Diocletien.

LE cruel Diocletien accablé, s'il faut ainsi dire, de sa gloire, après la defaite de ses ennemis: insolent jusqu'à faire baiser ses pieds à ceux qui devoient lui faire la Reverence; & assez impie pour se faire adorer comme un Dieu: Diocletien, dis-je, s'aperçût enfin que ses excès l'avoient rendu l'objet de la haine publique. Il se degouta des honneurs dont il étoit surchargé. Malgré les respects de Constantius & de Galerius, & la soumission de Maximien, il craignit une mort honteuse, parcequ'il étoit soupçonné d'entretenir un secret Commerce avec Maxence & Maximin. Le retour desagreable, que les remords de sa conscience l'obligeoient quelquefois à faire sur sa vie passée, lui fit quitter l'Empire, se flatant peut-être de trouver dans une retraite honnorable le repos dont il avoit été privé dans les fatigues du Gouvernement. Quoiqu'il tint une conduite absolument Tyrannique, il avoit de beaux sentimens. Il disoit quelquefois: „ Qu'il n'y „ avoit rien de plus difficile que de bien regner. Que les Ministres, dont se „ sert le Prince, ne sont d'accord que pour le trahir. Qu'ils lui cachent ou „ deguisent la Verité, qui est la premiere chose qu'il devroit savoir. Que sur „ leur raport, qui est rarement de bonne foi, il ôte à ceux qui ont du merite „ & de l'honneur ce qu'il donne à des ignorans ou à des perfides. Que par ce „ moïen, ils trompent & vendent le Souverain, qui les paie pour le conseiller. „

Ses sentimens sur l'état des Princes.

Maximien veut remonter sur le Thrône.

Valere Maximien, qui, après un regne de 18. ans, avoit abdiqué l'Empire, à l'exemple de Diocletien, ne fut pas long-tems à se repentir de cette démarche. Il comprit bien-tôt qu'un Solitaire & un Philosophe valoient toujours moins qu'un Empereur. Desorte qu'il abandonna sa retraite, & vint à Rome sous prétexte d'aider de ses Conseils son fils Maxence. Mais, s'apercevant qu'il y étoit vû de mauvais œil, il passa dans les Gaules où étoit Constantin son Gendre, contre le quel il forma une Conspiration qui fut découverte par sa propre fille Flavia Maxima, ou Maximina Fausta. Il prit la fuite, pour éviter le châtiment de sa perfidie; mais, il fut étranglé à Marseille.

Exploits de Constance Chlore.

Après l'abdication de Diocletien & de Maximien, Flavius Constantius Chlorus, & Galere Maximin, qui avoient le titre d'AUGUSTES partagerent l'Empire. Constance Chlore fit de beaux Exploits. Il recouvra la Bretagne, defit 60000. Allemans, & bâtit Spire sur le bord du Rhin. Il eut en partage l'Angleterre qui étoit sa Conquête, l'Illyrie, l'Asie, & tout le reste de l'Orient. Il aimoit les Gens de Lettres; il étoit liberal, & tellement ennemi du faste, qu'il faisoit servir des plats de terre sur sa table. S'il étoit obligé de faire un festin de Ceremonie, il prioit ses amis de lui prêter des services d'argent. Les Chrêtiens jouirent de la paix sous son regne: il donna un Edit, par lequel il laissoit le choix aux fideles, ou de sacrifier aux Idoles, ou de s'éloigner; & comme quelques-uns prefererent l'exil à leurs

Char-

Charges, il les rappella en les nommant devant tout le Monde de *vrais Amis*. Il chaſſa ceux qui avoient eu la foibleſſe de ſacrifier aux Idoles, en leur reprochant avec aigreur: *Que qui n'étoit pas fidele à Dieu, ne le pouvoit être à ſon Empereur*. Il mourut à York, où il mit la Couronne ſur la tête de Conſtantin ſon fils (*a*). An de J.C. 398.

Exploits de Galere Maximin.

Galere Maximin gagna deux grandes Batailles ſur les Perſes; & il en perdit une par ſon Imprudence. Diocletien fut extrémement irrité de cette perte; & il maltraita beaucoup Galere, qui avoit deja le titre de Ceſar. Peu de tems après, il retourna contre les Perſes, les battit, pilla leur Camp, prit leur Roi *Nors* avec ſa famille, & étendit les frontieres de l'Empire juſqu'aux bords du Tygre. Il choiſit ſes deux Neveux pour lui ſucceder, C. Valere Maximin, nommé Daza avant qu'il fut Ceſar, qui eut l'Orient; & Flavius Valerius Severe, qui eut l'Italie avec l'Afrique. Enfin, Galerius mourut d'un Ulcere, où il s'engendra une prodigieuſe quantité de Vers.

Mœurs du Tyran Maxence.

Marc Aurele Valere Maxence, fils de Marc Aurele Valere Maximien, dit le vieux, aiant appris que Conſtantin avoit été nommé Empereur, ſe fit donner le même titre par les Soldats de la Garde, & ſe maintint quelque tems à Rome, où il ſouilloit toutes les Maiſons, & principalement celles des Chrêtiens, d'Adulteres & de Meurtres (*b*). Il étoit fort adonné à la Magie; & n'ôſoit entreprendre la moindre choſe, ſans conſulter les Oracles & les Devins. Il accabla les Provinces où il commandoit d'exactions extraordinaires, & enleva à pluſieurs riches leurs anciens Patrimoines. Le vin, cette peſte qui détruit la raiſon, le mettoit en fureur; & il donnoit, étant yvre, des ordres dont il ſe repentoit à jeûn. Il ne mettoit aucunes bornes à ſon avarice, à ſes impudicitez, ni à ſes cruautez. Entr'autres violences, dont cet infame Tyran uſa pour corrompre la pudicité des femmes, l'Hiſtoire raporte, qu'aiant vainement tenté celle de Sophronie, Dame Chrêtienne *, il envoia des Soldats pour la prendre dans ſa Maiſon. Elle feignit de conſentir aux deſirs de l'Empereur, & leur demanda ſeulement le tems de s'habiller proprement pour paroître devant lui. Elle entra dans ſon Cabinet, mais comme elle ne revenoit point, les Soldats impatiens allerent l'y chercher, & trouverent qu'elle s'étoit poignardée. Autant en fit une Vierge Chrêtienne d'Antioche, nommée Pelagie, avec ſa Mere & ſes Sœurs, qui ſe tuerent toutes, pour ſe delivrer du peril où elles étoient d'être expoſées à l'impudicité de Maximin, Collegue de Maxence †. „ Quoique ces actions paroiſ-
„ ſent genereuſes & heroïques, elles ne ſont pas néanmoins imitables; &
„ l'Egliſe ne les excuſe dans ces Perſonnes, que par la ſimplicité de leur foi
„ peu éclairée dans ces premiers Siécles, ou par le mouvement d'une inſpi-
„ ration particuliere de Dieu (*c*). „

Sophronie ſe poignarde, pour n'être pas violée par ce Monſtre.

Guerre de Conſtantin contre Maxence.

La Guerre étant enfin déclarée entre Maxence & Conſtantin, ce dernier s'ap-

(*a*) *Voyez Zoſime*, *Aurelius Victor*, *Eutychius* dans ſes Annales, &c. &c.

(*b*) *Euſebe*, *Hiſt. Eccl. Liv.* VIII. ch. 14.

* Elle étoit femme du Préfet de Rome.

† Maximin regnoit en Orient.

(*c*) *Bezanſon*, *Hiſt. des Princes illuſtres*; pag. 168. Edit de Paris, *in* 12. 1699.

An de J.C. 398.

s'approcha de Rome pour delivrer cette Capitale de l'Empire du Monstre qui la tyrannisoit, & qui sur un sujet assez leger fit massacrer un jour une grande multitude de Peuple par les Soldats Prétoriens. Cependant, Maxence cherchoit à s'attirer la Victoire par des operations magiques. Il faisoit immoler des Lions, & offrir des sacrifices detestables, jusques à faire ouvrir des femmes enceintes, & à fouiller dans les entrailles des petits Enfans *(d)*. Effraié de quelque mauvais augure, il quitta le Palais avec sa femme & son fils, & se retira dans une Maison particuliere.

Victoire de Constantin.

L'an 312. de Jesus-Christ, Maxence fit sortir ses Troupes qui consistoient en cent soixante mille hommes de pied, & dix huit mille de Cavalerie. Il demeura dans la Ville. Son Armée passa le Pont. Elle rencontra celle de Constantin, qui n'étoit que de quatre vingt mille hommes d'Infanterie, & d'environ huit mille Chevaux. Le Combat s'échauffa. Cependant, il y eut sedition dans Rome, & le Peuple disoit tout haut, que Maxence abandonnoit la Cause publique. Comme il donnoit les Jeux du Cirque, pour l'anniversaire de son avénement à l'Empire, ou plûtôt de son Usurpation, le Peuple s'écria que Constantin étoit invincible. Consterné par ce cri, il s'enfuit du Cirque, appella quelques Senateurs, & fit consulter les Livres de Sybilles. On trouva *(e)* que ce jour-là l'ennemi des Romains devoit perir misérablement: il crut la Victoire assurée pour lui. Il sort, & vient à l'Armée: une infinité de Chouettes vinrent aussi-tôt se reposer sur les Murailles. A la vuë de Maxence, le Combat se ranime; ses gens plient, il fuit, & poussé par la foule, il regagne le Pont qu'il avoit fait faire avec des Bateaux; mais en telle sorte que le milieu se pouvoit rompre, en otant des chevilles de fer qui le tenoient. Il avoit crû par-là tendre un piege à ses Ennemis & il y fut pris lui-même. Le Pont se rompit, sans qu'on sache si ce fut par hazard où par malice. Les bateaux s'enfoncerent avec les hommes qui étoient dessus. Maxence tout le premier tomba dans le Tybre où il se noya. Son corps fut trouvé: on lui coupa la tête, & on la porta dans Rome au bout d'une Pique.

Licinius est défait.

Constantin, Maître de l'Empire, s'unit avec Licinius; & ces deux Princes dompterent un de leurs Concurrens nommé Jovius Maximin, qui affectoit aussi de se décorer du titre d'Empereur. Licinius devenu suspect à Constantin, peut-être par ce qu'il renouvelloit la Persecution contre l'Eglise, fut battu par l'Armée de son Collegue, qui, pour regner seul, le fit mourir l'an 325. Ce Licinius étoit né d'un Païsan du Païs des Daces. Par sa valeur, il s'étoit peu à peu élevé dans l'Armée jusqu'aux premieres Dignitez, & il avoit été crée César par l'Empereur Galerius. Il étoit sujet à beaucoup de Vices, avare, emporté, sauvage, grossier, impudique, sans étude, sans éducation, parfaitement ignorant, ennemi juré des savans. Il appelloit les gens de Lettres *un Poison & une Peste publique*; & il les faisoit mourir, quoiqu'ils ne fussent coupables d'aucun crime.

Ses mœurs.

Portrait de Constantin.

Après la defaite & la mort de ce brutal, Constantin jouit pasiblement de

(d) *Apud Fleury, Hist. Eccl.* Liv. IX. §. 44. (e) *Zosime, Lib.* 2.

An de J.C. 398.

Ses bonnes & ses mauvaises qualitez.

de l'autorité souveraine. Il avoit l'air noble, & l'ame grande. Il étoit sincere, vaillant, & modeste, savant dans la Langue Latine & dans la Greque: adroit à Cheval, hardi, & prevoiant dans ses entreprises. Mais, il avoit aussi beaucoup de mauvaises qualitez. Mon dessein n'est pas d'entrer dans le détail d'une vie trop illustre pour être inconnuë. Je me contenterai de remarquer la partialité des Amis & des Ennemis de ce premier Monarque Chrêtien. Les uns (*f*) en ont trop dit de Bien, & les autres trop de Mal. Qui ne voit, par exemple, que l'envie & la haine ont fourni à Julien l'Apostat les couleurs qu'il a emploïées à faire son portrait? Mais, il n'est guere moins visible que les Peres de l'Eglise ont souvent donné d'excessives louanges à ce Prince, parce qu'il en étoit le Protecteur. Tâchons de porter de lui un Jugement impartial.

Constantin meritoit véritablement le surnom de *Grand*, à prendre cette epithete dans toute son étenduë. Quelle prudence ne falloit-il pas pour échaper aux Ecueils qu'il rencontra sur la route de l'Empire! Quelle intrepidité pour affronter les perils les plus effrayans! Quelle valeur pour attaquer & pour vaincre des Ennemis également redoutables par leur bravoure & par leur nombre! Quel courage & quelle sagesse pour tenir pendant plus de trente ans les Rênes d'un Empire qui étoit à l'encan! Et, pour finir cette enumeration, quelle habileté consommée pour gouverner en Paix tant de différens Peuples qui lui étoient soûmis, & pour assurer leur bonheur par un grand nombre d'excellentes Loix qui nous restent encore. Tel est le Portrait de Constantin envisagé par son plus beau côté. Comme on voit, il a eu des Qualitez brillantes, mais qui par cela même n'ont servi qu'à mettre ses Défauts dans un plus grand jour. Chrêtien peu scrupuleux (s'il le fut même de bonne-foi) il ne reçut le Sacrement de Batême que peu de jours avant sa mort. Pere dénaturé, il fit mourir son fils Crispus, sur la simple accusation d'une Marâtre intéressée à sa perte, puisque, né du premier Mariage de Constantin, la succession à l'Empire lui étoit assurée préférablement aux Enfans du second Lit. Epoux trop severe, il condamna Fausta a être étouffée dans un bain. Enfin, Politique cruel, il fit repandre le sang du jeune Licinien, Prince aimable, qui n'avoit eu aucune part aux Crimes de son Pére Licinius, & qui étoit l'unique Consolation qui restoit à la malheureuse Constantia. Ce dernier trait est infame, & prouve bien, à mon avis, que le Christianisme de Constantin étoit purement un effet de sa Politique. Il avoit besoin d'Amis pour faire tête à ses Ennemis: il trouva les Chrêtiens disposez à se sacrifier pour les interêts d'un Prince qui leur rendroit la tranquillité. Il n'en fallut pas d'avantage pour determiner Constantin à les favoriser.

Constantin II. Quel fut son Appanage, & celui de ses freres.

Flavius Claude Constantin II. eut pour son partage l'Espagne, les Gaules, une partie des Alpes, l'Angleterre, l'Irlande, les Orcades, & l'Islande. Flavius Julius Constant eut l'Italie, l'Afrique, & ses Isles, la Dalmatie, la Macedoine, le Peloponese où la Morée, & la Grece. Flavius Julius Constan-

(*f*) *Journal Litteraire de la Haye*, T. XIV. I. Part. Art. VII. pag. 105.

An de J.C. 398.

ſtance eut l'Aſie & la Thrace; & Flavius Delmatius, fils de Delmatius, Cenſeur, ou d'Hannibalien, eut l'Armenie & les Provinces qui étoient voiſines. Delmatius fut tué quelque tems après par les Soldats. Conſtantin II. voulant depouiller Conſtant ſon frere des Provinces qu'il poſſedoit lui fit la Guerre: mais les Troupes de Conſtant, qu'il attaqua près d'Aquilée, l'attirerent dans une Embuſcade. Son cheval qui fut bleſſé en cette rencontre le jetta par terre, & il fut percé de pluſieurs coups. Sur la nouvelle de cette Victoire, Conſtant paſſa les Alpes, entra dans la Gaule, & en deux années, il ſe rendit Maître de toutes les Provinces de ſon frere. Mais, s'étant trop livré à ſes plaiſirs, & à ſes Caprices, les Officiers de ſon Armée qui étoit en Rhetie donnerent le titre d'Empereur à Magnence. Ce ſujet Rebelle & ſouverainement ingrat, que Conſtant avoit couvert généreuſement de ſa cuiraſſe, pour le defendre contre quelques Soldats prêts à le tuer, envoia, pour aſſaſſiner ſon Souverain & ſon bienfaîteur, des gens qui le maſſacrerent, où dans ſa Tente, où dans une Egliſe (*f*).

Deſordres affreux dans l'Empire.

D'abord, Flavius Popilius Nepotianus, fils de Nepotien & d'Eutropie, fille de Conſtance Chlore, uſurpa l'Empire à Rome. Mais, le Senateur Heraclide qui étoit dans les interêts de Magnence, aïant demandé à parler à Nepotien, l'aſſaſſina, & fit porter ſa tête par les Rues de la Ville. Flavius Veteranion prit le titre d'Empereur en Pannonie. Mais, il ſe ſoûmit à Conſtance, qui le dépouilla de la Pourpre, & le renvoia en Bythinie, où il fut traité juſques à la mort avec toute ſorte de reſpect. Flavius Sylvanus voulut ſe faire nommer Empereur par toute l'Armée, après avoir repouſſé les Germains qui faiſoient des irruptions ſur les frontieres des Gaules. Il prit mal ſes meſures; car, Conſtance aiant fait corrompre les principaux Officiers à force d'argent, Sylvanus fut maſſacré à Cologne, après avoir eu le titre d'Empereur environ un Mois.

Mort de Magnence uſurpateur.

Chaque jour, Magnence faiſoit de nouveaux progrès. Cet homme, ce prodige d'Ingratitude, que St. Ambroiſe nomme *Sorcier*, *un Judas*, *un ſecond Caïn*, *une Furie*, *un Diable*, diſpoſa ſes troupes à une Bataille, qu'il perdit. Conſtance le pourſuivit à Lyon, & le contraignit de ſe paſſer l'épée au travers du corps, l'an de Jeſus-Chriſt 353. Decentius, qui avoit été nommé Ceſar par ce Traître, s'étrangla de deſeſpoir.

Cependant, Flavius Conſtantius Gallus, que Conſtance avoit declaré Ceſar dans la neceſſité de ſes affaires, s'abandonnant aux plus grands excès de cruautez & d'inſolence, eut la tête tranchée par ordre de l'Empereur qui mit en ſa place Julien ſon frere, l'an 355. Conſtance defit les Quades & les Sarmates, l'an 358. Mais il fut vaincu par Sapor II. fils d'Hormiſdas, qui redemandoit la Meſopotanie & l'Armenie; & il ſe laiſſa infecter de l'Arianiſme juſqu'à perſecuteur violemment les Orthodoxes, comme j'ai eu occaſion de le dire dans les Vies des Papes qui ont vêcu ſous ſon regne. Comme il marchoit contre Julien, que l'Armée avoit declaré AUGUSTE, près du Mont Taurus, il fut attaqué d'une fievre qui l'enleva du Monde, l'an 361.

Exploits de Conſtance.

Fla-

(*f*) Voyez *Eutrope*, *Lib.* 10. *Ammien Marcellin Lib.* 14. *Zoſime*, *Zonaras*, *Oroſe*, &c.

An de J.C. 398.

Julien l'Apostat.

Flavius Claude Julien, surnommé l'*Apostat*, parcequ'il abjura le Christianisme dont il avoit fait profession dans ses premieres années, fut élû Empereur l'an 367. Après son élevation, il ne donna les charges qu'à des Païens, il ferma les Ecoles des Chrêtiens, il defendit qu'on enseignât la Rhetorique, la Poésie, & la Philosophie aux Enfans des Chrêtiens. Il disoit que c'étoit fournir des Armes aux Chrêtiens contre le Paganisme. Pour ruiner plus aisement la vraie foi, il permit à tous les Heretiques de vivre à leur fantaisie: il souffroit que les Païens insultassent aux Chrêtiens. Il eut la fantaisie de rebâtir le Temple de Jerusalem, & il préposa Alyppius à ce travail. Mais il fallut abandonner cette entreprise: les feux, qui sortoient de dessous la terre, rendoient le lieu impraticable. On juge bien que son Apostasie, & la maniere violente dont il traita les Chrêtiens, ne lui a pas valu des Eloges de la part des défenseurs de la verité. Cependant, beaucoup d'Auteurs Païens l'ont loué, & nous assûrent qu'il étoit juste, chaste, & sobre (*g*). Quelques-uns même l'ont élevé au dessus de Constantin. Mais, en supposant que cet Eloge soit veritable, ce seroit pourtant un crime d'y souscrire. Qui n'apperçoit en effet la prodigieuse difference qu'on doit mettre entre un Prince qui a comblé l'Eglise de thresors immenses, & un autre qui a persecuté les fidelles, qui a favorisé les Heretiques, qui en un mot abandonna la Religion Chrêtienne dans laquelle il avoit été elevé? Cependant, on avouë avec assez de franchise qu'il avoit l'Esprit parfaitement beau & bien cultivé. Heureux s'il eut fait un bon usage de ses talens! L'expedition de cet Apostat contre les Perses fut malheureuse; & il y fut blessé par une flêche sans qu'on sçût d'où elle venoit. On lui attribue d'avoir dit en mourant: *Tu as vaincu, Galiléen.*

Jugement qu'en ont porté divers Auteurs.

Jovien Empereur.

Flavius Jovien, ou Jovinien, de Pannonie, fut fait Empereur par l'Armée, quoique Julien eut nommé pour son Successeur Procopius son Cousin. Il refusa d'abord cet honneur, & declara qu'étant Chrêtien, il ne pouvoit commander qu'à des gens de sa Religion. Les Soldats s'écrierent qu'ils faisoient aussi profession du Christianisme, & il accepta l'Empire. Il fit par nécessité une Paix peu honnorable pour 30. ans avec Sapor II. Il lui rendit cinq Provinces que Galerius avoit prises au deça du Tigre, & il s'engagea de n'aider point Arsace Armenien. Il défendit aux Juifs d'exercer publiquement leur Religion; rétablit St. Athanase, & les Evêques qui avoient été bannis par Constance & par Julien; cassa generalement tous les Edits de son Predecesseur qui étoient favorables aux Païens; & enfin il rendit aux Fideles & aux Eglises leurs biens, leurs honneurs, leurs revenus, & leurs Privileges: ce qui étoit capable d'en faire un Saint, si, dans ces premiers tems du Christianisme, on eut été accoutumé à ces sortes d'Apotheoses. Il mourut subitement, après un regne de sept mois & 22. jours. Voyez les Auteurs citez (*h*).

Ses Loix en faveur de l'Eglise.

Fla-

(*g*) *Ammien Marcellin, Eunapius, Libanius, Zosime, &c.*

(*h*) *Ammien Marcellin, lib. 25. Zosime, lib. 3. Sextus Rufus. Eutrope, lib. 10. Orose, lib. 7. Rufin, lib. 2. Socrate, lib. 3. Sozomene, Gregoire de Nazianze, Orat. 2. Zonaras, &c.*

An de J.C. 398.

Valentinien I. Empereur.

Flavius Valentinien, fils de Gratien qui vendoit des Cordes à Cibale, auprès de Belgrade, fut élû Empereur par les Soldats, après la mort de Jovien. Il étoit lui seul plus fort que cinq hommes les plus robustes de son Armée. On dit *(i)* qu'il fit une Loi qui permettoit à qui le voudroit d'épouser deux femmes. Il eut d'heureux succès contre les Ennemis de l'Empire; & mourut d'Apoplexie, l'an 375.

Valens Empereur.

Valens son Cousin, qu'il s'étoit associé au Gouvernement, accabla le Tyran Procope, parent de Julien l'Apostat. Il vainquit Athanaric, Roi des Goths; & sa femme l'aiant infecté de l'Arianisme, il persecuta les Orthodoxes. Il fut brulé vif dans sa Tente l'an 378.

Gratien fait de beaux Exploits.

Flavius Gratien, fils de Valentinien I. du nom & de Severa, avoit été élevé par le Poëte Ausone de Bourdeaux, & il partagea l'Empire avec le jeune Valentinien. Il fit la Guerre avec succès aux Alains, aux Huns, & aux Goths. Il étoit charitable, temperant & liberal: mais, il s'endormit bien-tôt dans une molle oisiveté pour tout ce qui avoit raport aux affaires importantes du Gouvernement. Il se livroit sans reserve au jeu & à la chasse; de sorte que Magnus Maximus, qui vouloit s'ériger en Souverain des Isles Britanniques, fit assassiner Gratien par Andragath.

Valentinien II. depouillé de ses Etats, est retabli par Theodose.

Valentinien II. ou le Jeune eut une grande Guerre contre le Tyran Maximus, qui passa les Alpes, le surprit, & l'obligea de se sauver à Thessalonique, & de-là en Orient. Theodose le vangea de ce dangereux Ennemi qu'il fit perir à Milan. Valentinien fut retabli dans tous ses Etats. Mais, il n'en jouit pas long-tems; car il fut étranglé bien-tôt après * par ses Eunuques à Vienne en Dauphiné. Ces exécrables Meurtriers, qui le pendirent pour faire croire qu'il s'étoit étranglé de desespoir, furent punis de leur parricide *(k)*. Sous son regne, Symmaque interceda pour les Païens; mais St. Ambroise le refuta. Valentinien & Theodose firent des Loix *(l)* qui portoient deffence d'offrir des sacrifices, d'entrer dans les Temples des Payens, d'avoir des Idoles, & de bruler en secret de l'encens en l'honneur des Dieux Penates.

Idée generale du regne de Theodose.

Theodose, surnommé le Grand, étoit Espagnol de Nation. „ Il doit *(m)*, „ sans contredit, avoir place entre les Princes que la piété à distingué des „ autres, & elevé au dessus du Thrône même. Il ne se proposa point d'autre fin de son regne, que de rendre ses Sujets heureux, & de faire honnorer Dieu dans son Empire, par le culte de la Veritable Religion. Il „ eut l'avantage d'être élevé à l'Empire par son merite seul, & le bonheur „ de le relever plusieurs fois, lorsqu'il étoit près de sa chûte. Il fut aimé „ des Peuples qu'il gouverna toujours avec les soins & l'affection d'un Pere. Il n'eut pas seulement assez du valeur pour meriter un Empire, & „ de Fortune pour en conquerir un autre, mais ce qui est d'une gloire plus distin-

*(i)* *Socrate, Hist. Eccl.*

* L'an. 392.

*(k)* *Orose, lib. 7. Ammien Marcellin, lib. 31. Zosime, lib. 4. Aurelius Victor*, &c. &c.

*(l)* *Cod. Theodos. lib.* 10. de Paganis.

*(m)* *Bezanson, Hist. des Princes Illustres.* pag. 235.

An de J.C. 398.

„ distinguée, il eut assez de magnanimité, pour donner au jeune Valentinien celui qu'il avoit conquis. Enfin, on ne voit dans sa Vie qu'un tissu „ de Vertus Roiales, qui n'est interrompu que par quelques foiblesses, lesquelles mêmes ont servi à augmenter sa gloire, & à donner aux Princes „ Chrêtiens de grands exemples d'humilité, de pieté, & de moderation. „ Tel est le respect qu'il fit paroître pour St. Ambroise, & pour les Loix de l'Eglise, lorsqu'après avoir traité trop cruellement la Ville de Thessalonique, il se soumit à la penitence prescrite par les Canons des Conciles, & pleura son Péché, jusqu'à ce qu'il eut été réconcilié à l'Eglise. Il disoit qu'il avoit plus de joie d'être Chrêtien, que de regner. Il vouloit qu'on punit de mort ceux qui avoient abbatu les Statuës de l'Imperatrice. Mais il se laissa flêchir par Flavien Patriarche d'Antioche. Enfin, il mourut d'une Hydropisie l'an 395. Je cite au bas de la page (*n*) les Historiens que l'on peut consulter.

ARCADIUS. HONORIUS I.

# ANASTASE I.

## *XLI. PAPE.*

PEu de jours après la mort du Pape Syrice, on élût ANASTASE I. Romain de naissance, & fils de Maxime, Prêtre de l'Eglise de Rome. La datte de son élection n'est pas uniforme dans les Auteurs qui en ont parlé (*a*). Cette varieté est cause qu'on ne peut rien assurer de bien précis sur la durée du Pontificat de notre St. Pape. L'opinion la plus commune est qu'il reçût l'ordination Episcopale, le 5. jour de Decembre de l'an 398. A son avenement, l'Eglise étoit en troubles, à l'occasion des Erreurs d'Origene. Deux Dames * d'une naissance illustre, & distinguées par leur pieté, divisoient les Fideles en deux Partis opposés. Mais, pour mettre le Lecteur au fait de cette Dispute, il faut reprendre les choses de plus haut.

Ordination d'Anastase.

Rufin, Prêtre d'Aquilée, aiant demeuré environ 25. ans à Jerusalem avec Melanie, revint à Rome vers l'an 379. Il y publia une Version Latine de l'Apologie d'Origene, attribuée au Martyr St. Pamphile, avec une Lettre, pour montrer que les Oeuvres d'Origene ont été falsifiées. Ensuite, il donna une Traduction de l'Ouvrage d'Origene, intitulé *Periarchôn*, c'est-à-dire, des Principes, avec une Preface adressée à Macaire, qui avoit été Vicaire

Histoire de Rufin d'Aquilée.

(*n*) *Theodoret*, *Hist. Eccl.* Liv. 5. c. 24. *Jornandés de reb. Gothic. Orose*, *Lib.* 7. *Sozomene lib.* 7. *ch.* 34. *St. Augustin*, *de Civit. Dei*, *lib.* 5.

(*a*) Le Catalogue des Papes, de la Reine de Suede, porte que le St. Siege vaqua 20. Jours. Platine le dit aussi : Onuphre dit un mois & demi. Mr. *Fleury*, *Hist. Eccl. Liv.* XX. §. 50. ne determine point le tems de cette Vacance : mais il assure, qu'*incontinent après la mort de Syrice, on elût Anastase. Le P. Pagi*, *in Brev. Gestor. Rom. Pontific.* dit que la Vacance ne fut que de huit jours; quoique Mr. *Basnage de Flottemanville*, *in Annal. Politico-Eccl.* lui ait fait dire qu'elle fut de 9. Jours.

* *Melanie & Marcelle.*

An de J.C. 398.

re du Prefet du Pretoire, & qui faisoit profession de pieté. Ruffin (*b*) aiant repandu cette Version à Rome se retira à Aquilée sa Patrie, avec une Lettre de Communion du Pape Syrice, qui la lui avoit accordée sans difficulté. Mais, une Dame Romaine nommée Marcelle, s'étant insinuée dans les bonnes graces d'Anastase, lui defera Ruffin, comme aiant semé dans Rome les Erreurs d'Origene. On produisit contre l'accusé des Temoins qui aiant été infectez d'Origenisme en étoient revenus. On produisit sa Traduction du Livre des *Principes*; & comme il n'y avoit pas mis son nom, on en representa les Exemplaires corrigez de sa main. L'accusé, étant averti de ce qui se tramoit contre lui, ne jugea pas à propos de venir à Rome se defendre en Personne contre ses Accusateurs.

Son Apologie adressée au Pape Anastase.

Il se contenta d'écrire une Lettre (*c*) à Anastase, où il dit qu'aiant été trente ans sans voir ses Parens, il eut été dur de les quitter si-tôt, & qu'il étoit trop fatigué de ses grands voiages. Il pretend que sa foi est assez éprouvée par la persecution qu'il a soufferte à Alexandrie du tems de Valens, & il fait sa profession de foi touchant la Trinité, l'Incarnation, la Resurrection de la chair, l'éternité des peines, en termes conformes à la Doctrine Catholique. Touchant l'Origine des Ames, il raporte trois opinions, entre lesquelles il dit qu'il n'a point pris de parti, & qu'il s'en tient à ce que l'Eglise enseigne manifestement: Que Dieu est l'Auteur des Ames & des Corps. Sur la Traduction d'Origene, il dit qu'il n'est, ni son Defenseur, ni son Approbateur, mais seulement son Interprête; & proteste qu'il n'a eu, & qu'il n'aura jamais, d'autre foi que celle de l'Eglise Romaine.

Reflexions qui prouvent son innocence.

Sur cet exposé fidele, tout homme sensé jugera que Rufin d'Aquilée meritoit toute l'indulgence du Clergé de Rome. En effet, est-on coupable des Heresies qui se trouvent dans les Livres qu'on traduit? Est-on coupable, pour dire que les Ecrits d'un homme ont été corrompus, & qu'on lui a supposé des Erreurs qu'il n'avoit point? Est-on coupable enfin, pour loüer le merite, la vertu, & la sagacité d'un prodige de Science tel qu'Origene? Je suppose qu'il me prenne fantaisie de traduire quelqu'Ouvrage d'un Protestant. M'accusera-t'on de ne point croire la Presence réelle du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie? M'accusera-t'on de nier le merite des bonnes œuvres, le Libre-Arbitre, & tant d'autres Veritez definies dans le Concile de Trente? Tel Auteur est Heretique. Donc son Traducteur l'est aussi. Je ne saurois lier ces deux Idées; &, pour le dire franchement, un pareil Raisonnement me paroit pitoïable. Il faut bien cependant que le Pape Anastase, St. Jerôme, & les autres Adversaires de Rufin d'Aquilée, aient raisonné de la sorte; puisque, malgré ses Protestations, & l'Orthodoxie de sa Confession de Foi, il fut condamné à Rome, à la poursuite de Madame Marcelle (*d*).

An de J.C. 401.

Jean de Jerusalem écrit au Pape en faveur de Rufin.

Jean de Jerusalem, aiant appris qu'à l'exemple de Theophile d'Alexandrie le Pape avoit fait un Decret contre les Livres & la Personne d'Origene, & qu'il avoit condamné le Prêtre Rufin comme Heretique, il lui écrivit une Let-

(*b*) *Hier. in Ruf.* III. c. 6. 7.
(*c*) *Apud Hier.*

(*d*) *Hier. Epist.* 78. *ad Pamm. & Marc.* Item *Epist.* 16. c. 5.

Lettre fort honnête, dans laquelle, après l'avoir comblé d'éloges, il lui parloit en faveur de Rufin. Anastase, après l'avoir remercié de ses louanges, lui repondit au sujet de Rufin (e): „ C'est à lui à voir comment il se justifiera devant Dieu, qui est juge de sa conscience. Pour Origene qu'il a „ traduit en notre Langue †, je ne sçavois point auparavant qui il étoit, „ ni ce qu'il avoit dit. „ Il temoigne ensuite desaprouver tout à fait cette Traduction, comme n'étant propre qu'à infecter l'Eglise Romaine d'une mauvaise Doctrine. Il se flate que sa conduite sera approuvée de tout le Monde: & dit qu'il en a écrit plus amplement à son Confrere Venerius (f). Il ajoute qu'il y a un Rescrit des Empereurs, qui defend à tous les fideles la Lecture des Livres d'Origene. Il exhorte Jean à ne point s'arrêter aux Discours du Peuple, & à ne prendre de mauvais soupçons contre Personne (g). Il prétend que Rufin, aiant exposé dans sa Traduction les Erreurs d'Origene, devoit être traité de la même maniere que celui qui les avoit avancez. Enfin, il conclut, parlant de Rufin, en ces termes: „ Sachez que je le tiens „ separé de nous, ensorte que je veux ignorer ce qu'il fait, & où il est. „ Qu'il cherche à se faire absoudre où il voudra. „ Dans cette Lettre, qui est le seul écrit que nous aions du Pape Anastase, Jean de Jerusalem est traité, par un retour de politesse, avec beaucoup d'honneur. Il y est dit que la gloire de son Episcopat se repand par tout le Monde.

An de J. C. 401.

Reponse d'Anastase.

Erreur de Baronius.

Il est à propos de relever ici une erreur du Cardinal Baronius (h) & de quelques autres (i) qui l'ont copié avec trop de bonne foi. Cet illustre Cardinal assure que le Pape écrivit à Rufin de comparoître à Rome pour y rendre raison de sa foi. Mais, si cette supposition avoit quelque fondement, Rufin, dans son Apologie, n'auroit-il pas fait mention des Lettres du Pape? St. Jerôme, qui l'a si peu menagé dans ses Ecrits, & qui a fait paroître, en cette occasion, un attachement extraordinaire aux interêts du Siege de Rome, n'auroit-il pas accusé son Adversaire de *Rebellion*, ou tout au moins de Contumace, pour ne s'être pas rendu aux ordres du Pape? Il dit bien (k) qu'il avoit été accusé; mais, il ne nous apprend point qu'il eut été cité. Anastase lui-même ne se plaint point, dans sa Lettre à Jean de Jerusalem, que Rufin eut decliné son Jugement, en refusant de comparoître devant lui. D'ailleurs, il n'étoit, ni convenable (l), ni conforme aux Loix Ecclesiastiques de ce tems-là, que le Pape se fut donné les airs de citer devant son Tribunal un Prêtre de l'Eglise d'Aquilée qui n'étoit obligé de rendre raison de sa foi qu'à son Evêque. Aussi savons-nous, de l'aveu même de St. Jerôme (m), que Chromatius, Evêque d'Aquilée, regarda toujours Rufin comme son Ami, bien loin

(e) *Concil.* T. II. pag. 1194.
† C'est-à-dire en Latin.
(f) *Venerius* étoit Evêque de Milan. Il avoit succedé à Simplicien.
(g) On croit que cela regarde St. Jerôme qui s'étoit déclaré hautement contre Rufin, quoique lui-même eut commencé la Traduction des Ouvrages d'Origene.
(h) *Annal. Eccl.* ad an. 401. §. I.
(i) *Fleury*, *Hist. Eccl. Liv.* XX. §. 50. *Du Pin*, *Nouvelle Bibliot. des Auteurs Eccl.* To. III. I. part. pag. 264.
(k) *Apol. Hier. lib.* 3. c. 6.
(l) *Basnage de Flottemanville*, *Annal. Politico-Eccl.* ad an. 401. §. 9.
(m) *Apol. lib.* 3. c. 1.

An de J. C. 491.

loin de l'excommunier, quoique le Pape l'eut condamné comme Hérétique.

Le Concile de Carthage consulte le Pape.

Dans le cours de la même année 401. il se tint un Concile à Carthage, le 18. de Juin: l'Evêque Aurelius y presida, & determina les Peres qui étoient assemblez avec lui, à choisir un d'entr'eux pour aller en Italie, & representer les besoins de l'Eglise d'Afrique à Anastase, Evêque du Siege Apostolique, & à Venerius Evêque de Milan. Le Discours, par lequel Aurelius fit l'ouverture du Concile, nous donne lieu de conjecturer qu'il y avoit eu quelque Synode d'Italie, où le Pape Anastase avoit défendu d'ordonner les Heretiques convertis (*n*).

Autre Concile de Carthage.

Ce Concile de Carthage n'étoit pas nombreux; mais la même année, le 13. Septembre, il y en eut un autre dans la même Ville, qui fut general de toutes les Provinces d'Afrique; & Aurelius y presida encore. On y lût les Lettres du Pape Anastase où il exhortoit paternellement les Evêques d'Afrique à ne point dissimuler les artifices & les violences des Donatistes. On conjecture (*o*) avec assez de vraisemblance, que ces Lettres, qui ne sont point parvenues jusqu'à nous, étoient la reponse à celles du Concile précedent. Celui-ci rend graces à Dieu de la charité du Pape: toutefois, il se détermine à agir avec douceur à l'égard des Donatistes, & par voie de persuasion autant qu'il sera possible. On y ordonna (*p*), comme dans le Concile précedent, d'envoier des Lettres aux autres Evêques, principalement au Pape Anastase, pour lui faire voir la necessité de recevoir dans leur rang les Clercs des Donatistes qui se voudront convertir, comme on l'avoit pratiqué dans le commencement du même schisme (*q*); non pour contrevenir au Concile d'Outre-Mer, qui defend de recevoir les Clercs Donatistes dans leur rang, mais pour excepter de cette regle ceux qui serviront à l'utilité de l'Eglise. Ce Concile d'Outre-Mer semble être le même que le Concile d'Italie dont parloit le précedent de Carthage; mais, il ne nous est point connu d'ailleurs.

Reglemens qu'on attribue au Pape Anastase.

On ne sait pas la datte des Reglemens qu'on attribuë au Pape Anastase. On dit (*r*) qu'il ordonna que les Prêtres se tiendroient debout & un peu inclinez, pendant qu'on liroit l'Evangile, laissant à chacun la Liberté de s'asseoir à la Lecture des Epîtres: en quoi il semble que les Chrêtiens aient voulu imiter les Juifs, qui croioient devoir faire plus d'honneur à la Loi qu'aux Prophetes, quoiqu'ils ne doutassent point que les Prophetes n'eussent été inspirez (*s*). On veut encore que le Pape Anastase ait defendu d'admettre dans le Clergé des Personnes mutilées. Au reste ce fut sous son Pontificat, que Flavien fut reconcilié avec l'Eglise d'Occident; & on sait qu'Anastase fut plus favorable, que ne l'avoit été son Prédecesseur, à Paulin, Evêque

(*n*) *Concil. To. II. pag.* 1642.
(*o*) *Fleury*, *Hist. Eccl. Liv.* XXI. §. 13.
(*p*) Voyez *Schelstraet*, *Dissert.* 3. c. 10. *Concil.* T. II. pag. 1089.
(*q*) Voyez ci-devant la Vie du Pape *Melchiades*.
(*r*) *Platine*, *in Anastas. Vitâ.*
(*s*) *Pictet*, *Theol. Chrêt. Liv.* I. ch. XVI. *Note* y. n. 5. pag. 74.

véque de Nole, qui nous l'apprend lui-même dans une Lettre qu'il écrivit à Delfin, Evêque de Bourdeaux.

An de J.C. 401

Il faut convenir qu'Anastase étoit suffisamment pourvû du Zele le plus ardent contre les Hérétiques. Il porta le flambeau de la Vérité dans tous les coins où s'étoient cachez les Ennemis de la vraie foi; & ceux qui n'étoient que soupçonnez d'erreur comme Rufin d'Aquilée, il les decouvrit heureusement: il leur déclara une Sainte Guerre, & il les mit hors d'état de pouvoir imposer ou nuire à Personne (*t*). Après avoir rempli avec exactitude les devoirs de l'Episcopat pendant près de quatre ans, il mourut le 14. de Decembre, * selon quelques uns, où le 27. d'Avril de l'an 402. Ce dernier sentiment me paroit le plus soutenable & le mieux suivi; quoiqu'à dire le vrai, il n'y ait rien de fort certain sur le jour de sa mort (*u*). Divers Auteurs ont parlé de ce Pape avec éloge. Theophile, Evêque d'Alexandrie, dit, au raport de Justinien (*x*), qu'il étoit illustre par sa sollicitude Pastorale, & par ses travaux pour la conservation du précieux depôt de la foi. St. Jerôme (*y*), le reconnoissant après sa mort pour un homme de sainte & d'heureuse Memoire, le louë d'avoir vêcu dans une Pauvreté très-riche; ce qui nous marque que ce Pape étoit détaché des Biens & des autres avantages de la Terre. Ce Pere nous fait entendre aussi que St. Anastase n'étoit pas moins pourvû des qualitez & des graces nécessaires pour bien gouverner le troupeau qui lui étoit confié; & il nous dit (*z*) que Rome ne merita pas d'en jouir long-tems, & que Dieu le retira de ce Monde avant que cette Capitale de l'Empire fut affligée des maux qui l'accablerent bien-tôt après (*aa*). Il nous reste encore quelques fragmens de la Lettre qu'Anastase écrivit à Ursin sur l'Incarnation. Toutes les autres sont perduës; & les deux, qu'on donne sous son nom, sont des productions de l'Imposteur Isidore le Marchand En effet, la premiere adressée aux Evêques Allemans & Bourguignons est dattée de 14. ans avant qu'Anastase fut Pape. Les Bourguignons à qui elle s'adresse n'étoient pas encore convertis de son tems. Elle est composée de plusieurs passages des Lettres d'Innocent, de St. Leon, de Flavien, &c. Elle est pleine de fautes & n'est point du stile du veritable Anastase. La seconde, qui porte une adresse à Nectarius, est datée de 14. ans après la mort d'Anastase & est tirée d'Innocent, de St. Leon, de St. Gregoire, &c. (*bb*). On attribue encore à ce St. Pape d'avoir ordonné 8. Prêtres, 5. Diacres, & 10. Evêques. Il regla qu'on ne recevroit point aux ordres d'Etrangers sans attestation de Vie & de Mœurs signée de 5. Evêques.

Son zele contre les Heretiques.

An de J.C. 402.

Sa mort.

Son Eloge.

Ses Ecrits supposés.

(*t*) *Hieron. Epist.* 78. ad *Pammach. & Marcell.*

* Remarquez que ceux qui comme Mr. Baillet raportent la mort d'Anastase au 14. de Decembre, la placent aussi sous l'an 401. C'est une erreur.

(*u*) *Basnage de Flottemanville*, *Annal. Politico-Eccl.* ad an. 402. §. 10.

(*x*) *Epist. ad Menam. Episc. C P. apud* Pagi, *Gest. Rom. Pontif. in Anast.* §. 7.

(*y*) *Hier. Epist.* 8. c. 9. *ad Demetriad.*

(*z*) *Hier. Epist.* 16. *ad Princip. Virgin.*

(*aa*) En 409.

(*bb*) *Du Pin*, *Nouvelle Bibliot. des Auteurs Eccl.* T. III. 1. part. pag. 265. Pagi, *Gest. Rom. Pontif. in Anast.* §. 8.

An de J.C. 402.

ARCADE, & HONNORIUS.

# INNOCENT I.

THEODOSE, *dit le Jeune.*

## *XLII. PAPE.*

Election d'Innocent.

INNOCENT I, que l'Eglise regarde comme Saint, étoit de la Ville d'Albano, près de Rome. On dit *(a)* qu'il fut un Prélat d'une singuliere Prudence; & c'est ce qui se trouve justifié par l'Histoire de ses actions particulieres. Il fut élévé à la Dignité Episcopale, peu de jours après la mort d'Anastase. On ne sauroit fixer la durée de son Pontificat, quoiqu'il ait plû au Cardinal Baronius *(b)* d'assurer que le Pape Innocent tint le St. Siege l'espace de 15. ans, 1. mois, & 10. jours.

An de J.C. 403.

Victoire de Stilicon.

Peu de tems après son élevation, les Gots, qui menaçoient toute l'Italie d'une desolation effroiable, & qui avoient jetté la terreur dans Rome, furent repoussés par Stilicon. La Victoire signalée de ce General donna de la joie aux fideles; mais ils furent affligés de ce que l'Empereur Honnorius, par une lâche complaisance, ou par Politique, permit aux Païens de celebrer les Jeux seculaires *(c)*, & de renouveller les cruels Combats des Gladiateurs.

Le Pape s'interesse pour St. Jean Chrysostome.

Innocent n'étoit pas moins touché des maux de l'Eglise d'Orient. Theophile, Evêque d'Alexandrie, aiant deposé St. Chrysostome dans le Concile du Chesne près de Calcedoine, en donna avis au Pape par un de ses Lecteurs, sans pourtant exprimer, ni la forme, ni les raisons de son Jugement. Innocent se garda bien de faire reponse à Theophile avant que d'être informé de la chose d'un autre côté. Il n'attendit pas longtems les informations qu'il souhaitoit. Il reçût une Lettre de St. Chrysostome, par laquelle il apprit le detail de tout ce qui s'étoit passé dans la premiere Deposition & dans le second Bannissement de ce Patriarche de Constantinople, qui le prioit d'écrire par-tout pour prevenir la confusion dans l'Esprit de ceux qui n'auroient pas été informez de l'injustice de sa condamnation.

An de J.C. 404.

Le Pape Innocent reçût très-bien les Deputez de St. Chrysostome; mais, il ne rejetta pas ceux de Theophile. Il admit l'un & l'autre Parti à sa Communion; & il renvoia l'examen & la décision de cette affaire à un Concile des Evêques d'Orient & d'Occident. C'est ce qu'il marqua dans la reponse qu'il fit à la Lettre de Theophile d'Alexandrie. Il écrivit aussi une Lettre de consolation à St. Jean Chrysostome.

Lettre d'Innocent à St. Chrysostome.

Voici comment il parle à cet illustre Persecuté *(d)*: „ Bien qu'une Personne qui „ est assurée de son Innocence doive se promettre toute sorte de biens, „ & esperer en la Misericorde de Dieu, je ne laisse pas de vous écrire „ par la voie de Syriaque Diacre, pour vous exhorter à la patience, „ de peur que la Calomnie n'ait plus de force pour abbatre votre courage

(a) *Theodoret, Hist. Eccl.* Liv. V. c. 23.
(b) *Annal. Eccl.* ad an. 417. §. 4.
(c) Voyez *Rosinus, Antiquitat. Roman. Prud. adv Symmac. Zosime, lib.* 2.
(d) *Apud Sozomen. Hist. Eccl.* Liv. VIII. c. 26. de la Version de Mr. Cousin.

An de J. C. 404.

„ rage, que le temoignage de vôtre Conſcience n'en a pour le relever. „ Il n'eſt pas néceſſaire de vous remontrer, à vous qui êtes le Pere & le Paſ- „ teur d'un ſi grand Peuple, que Dieu éprouve continuellement par les af- „ flictions la patience des gens de bien, & que le temoignage avantageux, „ que leur rend leur Conſcience, leur ſert comme d'un bouclier pour re- „ pouſſer tout ce qui peut arriver de plus fâcheux dans la Vie. Quiconque „ ne ſouffre pas les diſgraces avec patience donne ſujet de douter de ſa ver- „ tu, & de croire, ou qu'il ne met pas en Dieu ſon eſperance, ou qu'il ne „ ſouffre rien qu'il n'ait merité de ſouffrir, & que ſa Conſcience lui re- „ proche qu'il eſt coupable. Un homme de bien peut être éprouvé par „ l'affliction; mais il ne peut être abbatu, parce que la puiſſance de „ la parole de Dieu le ſoûtient. Cette parole divine que nous expliquons „ au Peuple eſt remplie d'exemples qui font voir que preſque tous les „ Saints ont été éprouvez en différentes manieres, & qu'ils n'ont acquis les „ Couronnes qu'ils poſſedent, que par le merite de la patience qu'ils ont „ exercée au milieu des plus rudes & des plus cruelles épreuves. Que vo- „ tre Charité ſe conſole donc, mon très-cher frere, par le témoignage „ qu'elle tire de ſoi-même, & par l'aſſurance qu'elle a de ſa vertu. Quand „ votre Ame aura été purifiée de plus en plus par les afflictions qui ſont com- „ me les Tempêtes qui s'agitent, elle entrera dans un Port tranquille, en pre- „ ſence du Sauveur notre commun Maître. „ A cette Lettre, le Pape en joignit une autre (*e*) adreſſée aux Prêtres, & Diacres, au Clergé & au Peuple, de Conſtantinople. Il y fait paroître la haute eſtime qu'il avoit conçûë du Merite & de la Vertu de St. Chryſoſtome.

Lettre d'Innocent à Victricius.

La fameuſe (*f*) Lettre d'Innocent à Victricius, Evêque de Rouen, fut écrite dans le cours de cette même année 404. & peut être quelque temps avant celles dont je viens de parler. C'eſt une Décrétale, qui contient pluſieurs Reglemens ſur divers points de Diſcipline. Elle renferme quatorze Articles où Canons aſſez ſemblables à ceux de la Décrétale du Pape Syrice à Himerius. D'abord, il exhorte, ou, pour mieux entrer dans les Idées du Pape Innocent, il ordonne à Victricius d'envoier la Lettre qu'il lui écrit à ſes Confreres, afin de les *inſtruire des Regles qu'ils doivent ſuivre*. Le premier Canon défend enſuite, conformement à la déciſion du Concile de Nicée, d'ordonner un Evêque ſans le conſentement du Metropolitain de la Province, déclarant encore que l'ordination ne peut être faite par un ſeul Evêque. Il dit dans le 2., qu'il ne faut point admettre dans le Clergé ceux qui ſont entrez dans la Milice après avoir reçu le Bâtême. Le 3. Canon attribue, ou plûtôt confirme, au Synode des Evêques de la Province le droit de juger des cauſes qui concernent les perſonnes des Clercs & des Evêques, ſuivant le Décret du Concile de Nicée. Mais il ajoute: *ſans préjudice toutesfois des Droits de l'Egliſe Romaine, pour laquelle on doit avoir beaucoup d'égard dans*

(*e*) On la trouve dans *Sozomene, Hiſt. Eccl.* Liv. VIII. ch. 26.

(*f*) *Tom.* II. *Concil.* pag. 1249.

An de J.C. 404.

*dans toutes les causes* *. Et si ce sont des causes majeures, il veut qu'elles soient deferées au St. Siege après le Jugement des Evêques de la Province. Je trouve peu de bonne foi dans la plûpart des Auteurs Protestans & des Catholiques, à l'égard de ce Décret. Pictet, par exemple, dit (g) en termes trop généraux que le Pape Innocent *ordonna que toutes les grandes causes seroient portées au Siege Apostolique par Apellation.* Mr. Dupin (h) traduit à sa maniere le passage de la Lettre du Pape, & lui donne plus de force dans sa Version qu'il n'en a dans l'Original. Pour moi, qui fais profession de ne pas deguiser les faits, fussent-ils contraires aux sentimens ou à la pratique de l'Eglise, je me suis attaché au sens naturel que les paroles d'Innocent presentent à l'Esprit d'un Lecteur impartial.

Suite de la Lettre à Victricius.

Le 4. Canon de la Lettre à Victricius défend de promouvoir aux ordres une personne qui auroit épousé une Veuve ou une Femme répudiée. Le 5. décide que le Mariage contracté avant le Baptême est compté pour rendre bigame, & par consequent irregulier, celui qui en a contracté un autre. Il confirme cette décision dans le 6. à l'égard de ceux qui ont été mariez deux fois. Le 7. défend aux Evêques d'ordonner Clercs des fidéles d'un autre Eglise, si l'Evêque de cette Eglise ne le permet. Le 8. porte qu'on doit recevoir les Novatiens & les Donatistes par la seule Imposition des mains. Il ajoute que si quelques-uns des Catholiques étant entrez dans leur Secte ont été rebaptisez, & qu'ils vueillent revenir au sein de l'Eglise, on doit les mettre long-tems en penitence avant que de les recevoir. Le 9. est touchant le Celibat des Prêtres & des Diacres. Il leur defend d'avoir un Commerce charnel avec leurs Femmes après leur Ordination, parce qu'ils sont continuellement occupez au Ministere des Autels. Belle & solide raison! Le 10. ordonne aux Moines qui sont ordonnez Clercs de vivre dans la Continence. Si le don de Chasteté eut été joint à l'ordre de la garder, tout iroit le mieux du Monde. Mais, il n'en est rien. Le 11. ne permet pas de mettre dans le Clergé des Officiers de l'Empereur, ou des Personnes qui sont dans des charges publiques. Le 12. defend de recevoir à faire penitence les Vierges consacrées solemnellement à Dieu, qui se seront mariées. „ Car si une femme, „ dit-il, qui du vivant de son mari en épouse un autre est Adultere, & n'est „ reçûë à faire penitence qu'après qu'un des deux est mort, à combien plus „ forte raison doit-on observer la même rigueur à l'égard de celle, qui, après „ s'être unie avec un Epoux immortel, a passé à des nôces humaines? „

Reflexions sur le vœu de chasteté.

Mais cette decision est outrée. La Virginité perpetuelle est un Don de Dieu, & le St. Esprit ne s'est nullement engagé à donner une parfaite continence à ceux qui font temerairement le vœu d'un Celibat perpetuel. Ainsi, je ne doute point que ceux, qui ont fait un tel vœu, ne puissent en revenir, en demandant pardon à Dieu de l'avoir fait si fort à la legere. Je sais que

* Ces pretendus Droits sont chimeriques, & l'Eglise Romaine n'en avoit aucun sur les Clercs des autres Dioceses.

(g) *Oeuvres Melées*, pag. 187.

(h) *Nouvelle Bibliot. des Auteurs Eccl.* Tom. III. 1. part. pag. 303.

que les Proteſtans *(i)* ont les mêmes idées; mais je ſais auſſi, qu'en cela ils ne s'éloignent, ni du veritable Eſprit de l'Égliſe, ni de l'uſage dont on apperçoit encore quelques traces. Ne voit-on pas tous les jours des Perſonnes de l'un & de l'autre Sexe, qui réclament contre les vœux qu'elles ont fait par contrainte, & qui, ſe plaignant amerément d'avoir été la Victime de quelques interêts de famille, font caſſer ces vœux à Rome, rentrent dans le Monde, & ſe marient? Il ne faut pour cela que des Amis & de l'Argent; ſans quoi le Pape, & ſes Favoris, ont les oreilles fermées à toutes les plaintes les plus legitimes qu'on puiſſe porter devant leur Tribunal. Or, je demande ſi quelque raiſon, même apparente, peut determiner le Pape à caſſer les vœux faits par contrainte, plûtôt que ceux qu'on a fait, par legereté, ou par fanatiſme? Je n'apperçois rien qui mette la moindre différence entre ces vœux, quoiqu'ils ſoient faits par des motifs ſi oppoſés. D'ailleurs, le Concile de Tolede VIII. au Canon 2. dit fort bien qu'il vaut mieux rompre des vœux où l'on s'eſt engagé follement, que de vouloir les obſerver, & de combler la meſure de ſes crimes. D'où je conclus que le Vœu de Celibat eſt nul, à l'égard de ceux qui ne le peuvent garder ſans incontinence, parce que perſonne ne peut ſe diſpenſer d'obéïr à la Loi de Dieu, par des Vœux contraires à cette Loi.

An de J. C. 404.

Fin de la Lettre à Victricius.

Pour revenir à la Lettre du Pape à Victricius, j'obſerverai que le 13. Canon met pour quelque tems en penitence les Vierges qui ſe marient après avoir promis à Dieu de garder la Virginité, quoiqu'elles n'euſſent pas été voilées ſolemnellement par l'Evêque. Il finit ſa Lettre en diſant, que ſi ces Canons ſont obſervés par tous les Evêques, il n'y auroit plus parmi eux d'ambition: Que les Diviſions ceſſeroient, que les Schiſmes & les Hereſies ſeroient étouffées: Que le Demon n'auroit pas lieu d'attaquer le Troupeau de Jeſus-Chriſt, &c.

An de J.C. 405.

Lettres touchant l'affaire de St. Chryſoſtome.

L'année ſuivante, le Pape reçut une Lettre de 25. Evêques qui ſoutenoient la Cauſe de St. Chryſoſtome en Orient. Elle fut apportée à Rome par Demetrius, Evêque de Peſſinonte, qui avoit parcouru l'Orient & publié la Communion de l'Egliſe Romaine avec St. Chryſoſtome, en montrant les Lettres du Pape St. Innocent *(k)*. Enſuite arriverent à Rome le Prêtre Domitien, œconome de l'Egliſe de Conſtantinople, & un Prêtre de Niſibe, nommé Vallagus ou Vologeſe, qui repréſenterent les plaintes des Egliſes de Meſopotamie. Ces deux Prêtres apporterent à Rome les Actes d'Optat, Prefet de Conſtantinople, par où l'on voioit que des femmes de qualité, de familles Conſulaires, & Diaconeſſes de l'Egliſe de Conſtantinople, comme Olympiade & Pentadie, avoient été amenées publiquement devant le Prefet, pour les obliger à communiquer avec Arſace, ou à paier au Fiſc deux cens livres d'or. Il ſe trouva auſſi à Rome des Aſcetes & des Vierges, qui montroient leurs côtés déchirez, & les marques des coups de fouet ſur leurs Epaules.

Le

(i) Voyez la *Theologie Chrêtienne de Pictet*, *Liv.* XIV. *ch.* 38.

(k) *Apud Fleury*, *Hiſt. Eccl.* Liv. XXII. §. 3.

An de J.C. 405.

Innocent écrit sur ce sujet à l'Empereur.

Le Pape Innocent en fut touché. Il écrivit *(l)* à l'Empereur Honorius, lui marquant en détail le contenu des Lettres qu'il avoit reçûës. L'Empereur ordonna que l'on assemblât un Concile, & qu'on lui raportât ce qu'on auroit resolu. Les Evêques d'Italie s'assemblerent, & prierent l'Empereur Honorius d'écrire à l'Empereur Arcade son frere, qu'il ordonnât de tenir un Concile à Thessalonique, afin que les Evêques d'Orient & d'Occident pussent aisément s'y trouver, & former un Concile parfait, non par le nombre, mais par la qualité des suffrages, & rendre un jugement definitif. Honorius, aiant reçû cet avis, manda au Pape d'envoier cinq Evêques avec deux Prêtres & un Diacre de Rome, pour porter à son frere Arcade une Lettre qu'on trouve dans Mr. Fleury *(m)*.

Décrétale à Exupere de Toulouse.

Vers le même tems, le Pape Innocent étant consulté par St. Exupere, Evêque de Toulouse, sur divers points de Discipline, lui repondit par une Decretale contenant plusieurs Decisions peu conformes à la pratique de la primitive Eglise. Dans le 1. Canon, il confirme le Decret de Syrice *(n)* touchant la continence des Prêtres & des Diacres; & veut que ceux, qui, aiant ignoré cette Loi, auront habité avec leurs femmes, gardent leur rang, sans pouvoir monter à un degré plus élevé. Mais, pour ceux qui ont eu connoissance de la Decretale, il veut qu'on les depose, & qu'on les chasse du Clergé. Que cette Rigueur est mal entenduë! De combien de Crimes énormes n'a-t'elle pas souillé le Sanctuaire? Le 2. Canon concerne ceux qui après leur Baptême ont perseveré dans leurs Pêchés, & qui demandent la Communion à la mort. Innocent dit là-dessus, que l'ancienne Discipline étoit plus severe, & qu'on leur accordoit seulement la Penitence & non la Communion; c'est-à-dire, qu'on leur accordoit la Paix de l'Eglise, & qu'on les abandonnoit ensuite à la Misericorde de Dieu. Mais à present, dit-il, on leur accorde & la Penitence & la Communion. On doutoit si les Chrêtiens après leur Baptême pouvoient exercer des Jugemens criminels, ou même presenter des Requêtes pour demander une peine sanglante. Le Pape decide dans son 3. Canon, qu'on ne doit imposer aucune penitence à ceux qui ont jugé à mort, qui ont fait donner la question, ou qui ont été obligez par leur charge à condamner des Coupables à quelque peine; parceque les Puissances civiles, dit ce Pape, ont été établies de Dieu pour la punition des criminels. Le 4. Canon rend raison de ce que l'on voioit plus de femmes que d'hommes en penitence, pour crime d'Adultere. Le Pape dit que l'Eglise condamne & punit également ce crime dans les deux Sexes; mais, que les femmes ne pouvant pas accuser leurs Maris pour ce crime, l'Eglise ne peut juger des Pêchez cachez; au lieu que les Maris accusent plus librement leurs femmes, & les déferent aux Prêtres. Le cinquieme est une confirmation du troisiéme. Il exempte de Pêché ceux qui sont obligez par leur charge, de demander la mort d'un criminel, ou de le condamner. Dans le 6. il déclare Adulteres ceux qui, après le divorce, contractent un nouveau

(*l*) *Pallad.* p. 28.
(*m*) *Hist. Eccl.* Liv. XXII. §. 3.
(*n*) Voyez ci-devant la Vie de Syrice.

An de J. C. 405.

veau Mariage, & les Personnes qu'ils épousent; ensorte que les uns & les autres devoient être exclus de la communion des fideles. Il n'étend point cette peine à leurs Parens & à leurs Alliez, à moins qu'ils n'aient contribué à faire ce mariage défendu. Enfin, le dernier Canon renferme un Catalogue des Livres Canoniques, parmi lesquels on en trouve que les Protestans rejettent comme Apocryphes; mais, l'Eglise en avoue l'Authenticité, & en reconnoit la Divinité. Je n'examinerai point qui a tort ou raison : il me suffira d'observer que les Protestans repondent assez mal à l'Objection que l'on fonde sur ce dernier Decret de la Lettre d'Innocent. Un de leurs plus fameux Auteurs (o) dit : „ Il est vrai qu'on produit une Lettre „ d'Innocent I. à Exupere, Evêque de Toulouse, qu'on pretend avoir été „ écrite l'an 405; mais, cette Lettre est pleine de tant d'absurditez, que „ plusieurs Savans on douté qu'elle fut de ce Pape. „ Ces Savans n'ont pas sû ce qu'ils disoient. Je veux convenir qu'il y a des absurditez dans cette piéce. En conclura-t'on, avec fondement, qu'elle n'est pas du Pape à qui on l'attribuë? Ce seroit très-mal raisonner. N'y a-t'il pas des absurditez & des nouveautez dans la Lettre à Victricius? Cependant, on ne doute point qu'elle ne soit du Pape Innocent I. Ne trouve-t'on pas des Impietez horribles dans la Bulle *Unigenitus*? Cependant, revoque-t'on en doute qu'elle ait été donnée par Clement XI? Ainsi, la consequence de Mr. Pictet & des Savans sur l'autorité desquels il s'appuié, est visiblement fausse.

Concile de Carthage.

La même année 405. & le 23. d'Août, il y eut un Concile à Carthage où il fut ordonné que l'on écriroit aux Juges de toutes les Provinces d'Afrique, pour tenir la main à l'execution de l'Edit d'Union, qui n'avoit encore été executé qu'à Carthage; & que deux Clercs de l'Eglise de Carthage seroient envoiez à la Cour, au nom de toute l'Afrique, avec des Lettres des Evêques, pour rendre graces à l'Empereur de l'extinction des Donatistes. On lut aussi dans ce Concile des Lettres du Pape St. Innocent, qui demandoit que les Evêques ne passassent pas la Mer legerement; ce qui fut ordonné par le Concile sur la fin de la même année. Il y eut encore un Rescrit (p) de l'Empereur pour l'execution des peines portées contre les Donatistes.

Les Deputez du Pape sont renvoiez honteusement.

Cependant, les Deputez du Pape, & des Evêques d'Italie, étoient en chemin pour venir à Constantinople. Mais, les Ennemis de St. Jean Chrysostome (q) rendirent cette Deputation odieuse, & firent ensorte que ces Evêques furent maltraitez & renvoiez honteusement, sous prétexte qu'ils avoient eû recours à Honorius.

Doctrine de Vigilance.

Un nommé Vigilance, qu'il plaît à l'Eglise de regarder comme Heretique (r), homme savant & bien versé dans la connoissance des Antiquitez Ecclesiastiques, & dans la Doctrine de l'Ecriture, se declara hautement contre les Abus introduits dans la Religion. Il blâmoit le Celibat des Ecclesiastiques:

(o) *Le Celebre Pictet, Theol. Chrêt. Liv.* I. *pag.* 143. *note l.*

(p) *Cod. Theod. Lib.* 39. *de Haret.*

(q) *Socrate, Hist. Eccl. Liv.* VIII. ch. 28.

(r) *Fleury, Hist. Eccl. Liv.* XXII. §. 5.

An de J. C. 406.

tiques: il condamnoit le Culte des Reliques, & nommoit *Cineraires* & *Idolâtres* ceux qui les honnoroient. Il traitoit de Superstition Païenne l'usage d'allumer en plein jour des Cierges en leur honneur. Il soutenoit, qu'après la mort, on ne pouvoit plus prier les uns pour les autres. Il condamnoit les veilles publiques dans les Eglises, excepté la nuit de Pâques, & il vouloit que l'on ne chantât *Alleluia* qu'à cette fête. Il blâmoit la coûtume d'envoier des Aumônes à Jerusalem, & de vendre son bien pour donner aux Pauvres; disant, qu'il valoit mieux le garder, & leur en distribuer les revenus. Il blâmoit en general la Vie Monastique. Se faire Moine, c'étoit, selon lui, se rendre inutile au Prochain. Voilà ce que nos Ecrivains nomment les *Erreurs de Vigilance*. Le Cardinal Baronius (*s*) demande à ceux qui suivent cette Doctrine, à qui le depôt de la foi Catholique avoit été confié? Si c'étoit à Vigilance, ou à ces hommes admirables, à ces Saints très-celebres, Victrice de Rouen, & Exupere de Toulouse? Mais, on demande aussi (*t*) à cet illustre Auteur, & à ceux qui comme lui taxent si vilainement la Doctrine de Vigilance, à qui cette foi Catholique, que châcun se vante de posseder, a été revelée? si c'est aux Apôtres, ou aux Evêques du 3. & 4. Siécle (*u*)? Car il est certain, & je l'avoue de bonne foi, que les Apôpôtres ignoroient les Pratiques & les Ceremonies que Vigilance vouloit abolir.

An de J. C. 407.

Mort de St. Chrysostôme.

Les affaires de l'Eglise d'Orient étoient toujours en assez mauvais état, par une suite de la persecution que l'on faisoit à St. Jean Chrysostome. Cet illustre Prelat fut enfin delivré des maux de cette Vie, par une mort glorieuse, qui approche beaucoup du Martyre. Il mourut à Comane, le 14. de Septembre de l'an 407. Mais cet evenement ne termina pas la division des Eglises d'Orient & d'Occident; &, tant que les Orientaux refuserent de retablir sa Memoire, l'Eglise Romaine, suivie de tout l'Occident, tint ferme dans la resolution qu'elle avoit prise de ne point communiquer avec les Evêques d'Orient, principalement avec Theophile d'Alexandrie, jusques à ce qu'il se tint un Concile Oecumenique, pour remedier aux maux de l'Eglise.

An de J. C. 408.

Premier Siege de Rome par Alaric.

Trois Auteurs celebres (*x*) ne raportent que sous l'an 409. le premier Siege de Rome par Alaric, Roi des Goths; mais, il me paroit que Flottemanville (*y*) a prouvé solidement qu'on doit le raporter en 408. C'est cette opinion que je suivrai. Le redoutable Alaric aiant tâché de faire la Paix avec Honorius, & n'aiant pû l'obtenir, s'approcha de Rome. Il assiegea cette Ville si étroitement, même du côté de la Mer, qu'il n'y entroit plus de vivres, & que la Famine & la Peste commencerent à la ravager. En cette extrémité, les Senateurs Païens crurent necessaire de sacrifier au Capitole

(*s*) *Annal. Eccl.* ad an. 406. §. 48.

(*t*) *Basnage de Flottemanville*, *Annal. Politico-Eccl.* ad an. 406. §. 9.

(*u*) La plûpart des Usages, que Vigilance combattoit, n'étoient pas anterieurs au milieu du 4. Siecle.

(*x*) *Baronius*, *Annal. Eccl.* ad an. 409. *Fleury*, *Hist. Eccl.* Liv. XXII. *Baillet*, *Vies des Saints*. 28. Juillet.

(*y*) *Basnage de Flottemanville*, *Annal. Politico. Eccl.* ad an. 408. §. 10.

le & dans les autres Temples. Un Auteur Païen (*z*) dit, que pour plus grande ſureté, on raporta au Pape Innocent le deſſein que l'on avoit de faire à Rome des ſacrifices; & que le Pape, préferant le ſalut de la Ville à ſon opinion, permit de les faire en ſecret. Baronius (*a*) nie le fait. Mais il ne fonde ſa negation ſur aucune raiſon ſolide. Mr. Fleury (*b*), moins deciſif, nous laiſſe la Liberté d'en croire ce que nous voudrons. Baillet, qui le copie en tant d'endroits avec une ſcrupuleuſe exactitude, affirme que *c'eſt une calomnie ridicule, perſonne n'en peut douter*. J'en doute pourtant; car, je ſais que des hommes auſſi illuſtres par leur vertu & par leur ſainteté, que le pouvoit être le Pape Innocent, ont fait par crainte, en beaucoup d'occaſions, des choſes contraires à leurs ſentimens. D'ailleurs, il n'eſt guere probable que le Prefet de Rome, qui étoit Chrêtien, eût permis aux Païens de faire des ſacrifices aux faux Dieux, ſans le conſentement du Pape. Enfin, ces ſacrifices étant inutiles, on ſongea aux moïens d'appaiſer Alaric. On traita avec lui, & on convint de lui donner (*c*) cinq mille livres d'or, trente mille livres d'argent, quatre mille tuniques de ſoye, trois mille peaux teintes en écarlate, & trois mille livres de Poivre. Pour cette contribution, il fallut taxer les Particuliers, parcequ'il n'y avoit point de deniers publics; & on fut encore obligé de depouiller les Temples des Idoles, & de fondre les ſtatues d'or & d'argent. Moïennant ces preſens, Alaric leva le Siege, & les Romains promirent de procurer la Paix entre l'Empereur & lui. An de J. C. 408.

Le Roi des Goths vint juſques à Rimini pour s'approcher de l'Empereur & faire la Paix à des conditions avantageuſes. Jovius, Prefet du Prêtoire d'Italie, fut chargé de conferer avec Alaric; mais, par ſon imprudence, il rompit la négociation, en refuſant mal à propos au Roi le commandement général des Armées de l'Empereur. An de J. C. 409. Negociation inutile.

Le Senat craignant les ſuites de cette rupture envoia une Ambaſſade au Roi Goth. Le Pape Innocent, qui fut du nombre des Députez, ne pouvant rien obtenir, ſe rendit (*d*) à Ravenne auprès de l'Empereur, & Alaric revint aſſieger Rome une ſeconde fois, & s'étant rendu Maître du Port, il obligea les Romains de déclarer Empereur Attale, Préfet de la Ville, qui, contre l'avis du Roi Goth, envoia en Afrique un nommé Conſtant, ſans lui donner les forces néceſſaires pour s'en rendre le Maître. Fondé ſur de vaines eſperances, il marcha lui-même vers Ravenne. Honorius épouvanté lui deputa ſes premiers Officiers, & lui offrit de le reconnoître pour ſon Collegue: mais Attale le refuſa, & lui ordonna de choiſir une Iſle ou quelqu'autre lieu pour ſe retirer. Honorius avoit deja ſes Vaiſſeaux prêts pour s'enfuir vers ſon Neveu Theodoſe, quand il lui vint d'Orient un ſecours inopiné. En même tems, il vint nouvelle à Attale, que Conſtant avoit été defait par Héraclien, qui tenoit l'Afrique pour Honorius; & qu'Heraclien faiſoit ſi bien garder les Ports, qu'il ne venoit plus de vivres à Rome, & que la famine Second Siege de Rome, & Victoire d'Honorius.

(*z*) *Zoſime*, *Lib.* 5. c. 40.
(*a*) *Annal. Eccl.* ad an. 409. §. 7.
(*b*) *Hiſt. Eccl. Liv.* XXII. §. 19.
(*c*) *Zoſime*, *Lib.* 5.
(*d*) *Oroſe*, *Hiſt. Zoſime*, *Lib.* V.

An de J. C. 409.

mine y étoit. Il y retourna donc, & continua de se conduire si mal, qu'Alaric, de concert avec Honorius, le depouilla de la Pourpre Imperiale; desorte qu'il ne tint pas l'Empire un an entier.

Prise & pillage de Rome.

An de J. C. 410.

Cependant, Alaric étoit venu vers les Alpes, à trois lieuës de Ravenne, & il étoit entré en traité avec Honorius. Pour marquer qu'il desiroit sincerement la Paix, il protesta qu'il ne demandoit plus de grandes Provinces, ni le Commandement des Armées de l'Empereur, mais seulement une petite somme d'argent, une certaine quantité de bled pour l'entretien de ses troupes, & deux petites Provinces aux extremités de l'Allemagne, qui ne païoient presque rien à l'Empire, & qui étoient sujettes aux irruptions perpetuelles des Barbares qui en étoient voisins. Honorius (*e*) fut encore détourné par de mauvais Conseils de lui accorder cette satisfaction. Ainsi, Alaric remit le Siege devant Rome, prit la Ville par Trahison le 24 d'Août de l'an 410., & l'abandonna au pillage de ses Soldats. L'Eglise de St. Pierre fut épargnée, &, par ordre du Vainqueur, elle servit d'azyle à beaucoup de Gens qui repeuplerent & rebâtirent la Ville de Rome. Tandis que les Romains étoient traités avec tant de rigueur par les Goths, le Pape Innocent, qui ne manquoit pas de Politique, s'étoit tenu à Ravenne, pour éviter les malheurs qu'il avoit prêvûs.

An de J. C. 411.

Autre Saccagement de Rome.

Le pillage dura trois jours, & Alaric sortit de Rome six jours après qu'il y fut entré: il passa dans la Campanie, où ses Troupes pillerent Nole. Mais aiant ravagé toute cette partie de l'Italie, il mourut en 411. à Cosenza revenant de Rheggio. Son Beau-frere Ataulfe, qui lui succeda, repassant par Rome peu de tems après, la pilla une seconde fois, & la plûpart des Romains se virent reduits à une deplorable Indigence. Presque tous les Chrêtiens furent dispersez & contraints de chercher un Refuge dans les Isles voisines de la Toscane, en Sicile, en Afrique, en Egypte, en Orient, & en Palestine.

Retour du Pape commencemens de Pelage.

Innocent étant revenu à Rome, tacha de consoler les Fideles, & de leur apprendre les moiens de faire un saint usage de leur adversité. Il en profita lui-même contre le Paganisme, & les Héresies. Il affoiblit extrémement le culte des Idoles, par un grand nombre de Conversions, & il affermit son Autorité Spirituelle, en chassant les Novatiens de la Ville, & en poursuivant avec vigueur tous les autres Hérétiques, qui vouloient corrompre la pureté de la foi. Le bruit de la Conference tenuë à Carthage en 411. entre les Orthodoxes & les Donatistes avoit attiré en Afrique Pelage & Celestius, deux Religieux de la Grande-Bretagne, qui avoient long-tems sejourné en Italie. Ils avoient tous deux beaucoup d'Esprit. Celestius étoit d'un caractere assez ouvert; mais, s'il est permis de s'en raporter au P. Noris (*f*), Pelage étoit rusé, politique, delicat, aimant ses aises, & probablement du nombre de ces Moines qui meritoient cette Satyre dès le tems de

(*e*) *Hieron. Episc.* 16. *Augustin. de Civit. Dei. lib.* 1. c. 16. *Hist. Miscel. lib.* 13. *Prosper. Chron.* 411. *Marcell.* 410. *Idat. Orose*, *Zosime*, &c.

(*f*) *Norisius*, *Hist. Pelagiana. Edit. de Padoue.* 1673.

de St. Jerôme: *ils traitent bien leur chair, avec laquelle pourtant le Chrêtien doit être en Guerre: peut-être le font-ils pour obéïr au Précepte de l'Evangile, qui ordonne d'aimer ses Ennemis.* Je ne sais si cette Application est faite à propos: car on n'a jamais rien prouvé contre les mœurs de Pelage & de Celestius. Seulement, on les accusa d'avoir semé quelques Discours contre le Péché Originel; à quoi Celestius répondit qu'il ne blâmoit que l'opinion de ceux qui le font passer du Pere au Fils *ex traduce.* A ce grief, Paulin son Accusateur en joignit plusieurs autres; ce qui lui attira une condamnation de la part d'Aurelius, Primat d'Afrique, & du Concile alors assemblé à Carthage. On dit (gg) que Celestius en appella à Rome: mais, c'est un fait incertain, & de l'aveu de tout le Monde cet Appel n'eut aucune suite; ce qui me fait soupçonner que c'est une supposition gratuite. Car, il n'est pas apparent que le Pape eut manqué une si belle occasion d'usurper de nouveaux Droits sur l'Eglise d'Afrique; car, on assure (hh) qu'il n'oublia rien *pour tâcher d'étouffer le Pelagianisme dans sa naissance.* Il est dommage que l'Histoire ne nous donne pas connoissance des demarches dans lesquelles l'Esprit Orthodoxe l'engagea.

An de J.C. 411.

An de J.C. 412.

Celestius alla joindre son ami Pelage en Palestine, où ils étoient vûs de bon œil, sur-tout parmi le beau Monde. Le Comte Marcellin voulut savoir en quoi consistoit leur Doctrine, qui faisoit du bruit. Pour être au fait de ces Questions, il s'adressa à St. Augustin, Evêque d'Hippone. Les trois Livres qu'il en reçût contenoient une Proposition qui l'étonna, c'est que l'Homme peut être sans Pêché, moïennant la Grace de Dieu; ce qu'il expliqua, en disant que cela n'arrive jamais. Je crois que Pelage enseignoit la même Doctrine, & que tout ce grand Différend ne consistoit que dans une Dispute de Mots. Mais, craignant de s'attirer sur les bras un Adversaire aussi redoutable que l'étoit St. Augustin, Pelage lui écrivit une Lettre pleine de Protestations sur la droiture de sa foi, où l'encens étoit prodigué à pleines mains. St. Augustin lui repondit des civilitez generales, & les choses en demeurerent-là pour cette fois.

An de J.C. 413.

Celestius & Pelage en Palestine.

Cependant, le Pape écrivit à Boniface (ii) qu'il avoit admis à sa Communion Alexandre, Evêque d'Antioche, à condition qu'il laisseroit en repos ceux qui avoient été ordonnez par Evagre, & qu'il mettroit le nom de St. Chrysostome dans les Dyptiques au rang des Evêques dont on fait mémoire; & il écrivit à Alexandre, pour le feliciter de leur réunion. Par une autre Lettre, il fit savoir à Maximien, qu'il n'avoit pas encore communiqué avec Atticus de Constantinople, parcequ'il n'avoit pas accompli les conditions sans lesquelles il ne pouvoit faire la Paix. La Lettre qu'il adressa à Alexandre d'Antioche étoit signée de vingt Evêques d'Italie: il le felicite de ce qu'il avoit réuni les restes du Parti de Paulin & d'Evagre. Une autre Lettre de notre Pape au même Alexandre est composée de trois Canons, dont le premier releve la Dignité de l'Eglise d'Antioche, afin d'élever cel-le

Réunion des Eglises d'Orient & d'Occident.

(gg) *Noris, ibid.*
(hh) *Baillet, Vies des Saints.* 29. Juillet
(ii) *Du Pin, Nouvelle Bibliot. des Auteurs Eccl.* T. III. 1. part. pag. 308.

An de J. C. 413.

le de Rome. Il dit que ſuivant l'autorité du Concile de Nicée, qui explique la penſée de tous les Evêques du Monde, l'Egliſe d'Antioche a reçû la Juriſdiction ſur tout un Dioceſe: que cette Dignité ne lui a point été accordée à cauſe de la grandeur de l'Egliſe d'Antioche, mais parce qu'elle a été le premier Siege de St. Pierre; & qu'elle a merité que l'on fit la plus celebre Aſſemblée des Apôtres: de ſorte qu'elle ne cederoit pas à l'Egliſe de Rome, ſi ce n'eſt que celle-ci a eu la fin & la conſommation de ce que l'autre n'a eu qu'en paſſant. C'eſt à cauſe de cette Dignité, qu'il dit à l'Evêque d'Antioche, que comme il ordonne les Metropolitains par une autorité qui lui eſt propre, il ne doit pas ſouffrir que l'on ordonne les autres Evêques ſans ſa permiſſion & ſon conſentement, en écrivant aux Evêques éloignez, & en faiſant venir les plus proches pour recevoir l'ordination. Tout cela eſt artificieux. Dans le ſecond Canon, il dit que l'on ne doit pas faire deux Evêques Metropolitains, quand il arrive que les Villes ſont érigées nouvellement en Metropoles, ou quand une Province eſt diviſée en deux par l'autorité de l'Empereur. Il declame enſuite contre la coûtume des Evêques de l'Iſle de Chypre, qui ordonnoient leurs Evêques, ſans conſulter celui d'Antioche. Enfin, le dernier Canon decide que les Ariens qui rentrent dans l'Egliſe doivent être reçûs par l'impoſition des mains: mais, qu'on ne doit pas ſouffrir que leurs Clercs demeurent dans le Miniſtere Eccleſiaſtique. La même année, le Pape écrivit auſſi à Acace de Berée, ſur la réunion d'Alexandre d'Antioche. Il écrivit encore à Aurele de Carthage touchant la Fête de Pâques.

Ecrits de Pelage.

Quoique Pelage écrivit peu, de crainte de donner priſe ſur lui, s'il faut s'en raporter à la conjecture du Cardinal Noris (*kk*), & qu'il n'eut publié juſqu'alors qu'un petit Commentaire ſur les Epitres de St. Paul (*ll*), il adreſſa une belle Epitre à une Dame de qualité nommée Demetrias, qui faiſoit profeſſion de Virginité. Pendant long-tems, on a crû que cette Piece étoit ou de St. Jerôme ou de St. Auguſtin, quoique la Doctrine de Pelage y ſoit expliquée, tant le Venin de ſes Erreurs étoit ſubtil. C'eſt que ſon Hereſie étoit précieuſement envelopée de Termes Orthodoxes.

An de J. C. 414.

Toutes les apparences nous portent à croire que ce fut en 414. que Pelage ſe determina enfin à compoſer un Traité *des Forces naturelles de l'Homme*, pour relever les Droits du Franc-Arbitre, & pour ſoutenir qu'il nous eſt poſſible d'accomplir tous les Préceptes de la Loi, étant aidés de la Grace de Jeſus-Chriſt, quoique cela n'arrive point; ce qui eſt parfaitement conforme au Syſtême de St. Auguſtin: auſſi Pelage eut-il ſoin de ſe couvrir du temoignage de ce Pere, & de celui de St. Jerôme. Neanmoins, cet Ecrit ne fut pas plûtôt parvenu en Occident, que St. Jerôme le refuta par des Dialogues, tandis que St. Auguſtin accumuloit de ſon côté Volumes ſur Volumes contre la nouvelle Hereſie: mais, celui qui ſert de Reponſe directe au Livre dont j'ai parlé,

(*kk*) *Hiſt. Pelag.*

(*ll*) Ce Commentaire ſe trouve à la fin de ceux de St. Jerôme; & on a crû longtems que c'étoit une Production de ce Pere, tant *l'Hereſie monſtrueuſe* de Pelage étoit cachée. Voyez *Voſſius*, *Hiſt. Pelag.* c. 4.

lé, a pour Titre, *de Naturâ & Gratiâ.* C'eſt le Bouclier du Janſeniſme, quoique, pour ne rien diſſimuler, on ait tort de faire tant de fonds ſur ce petit Traité; car, on a remarqué depuis long-tems, que St. Auguſtin ſe jettoit toujours dans les Extrémitez d'un Syſtéme. De-là vient qu'il s'eſt contre-dit cent fois d'une façon un peu groſſiére. Le feu de la Diſpute l'emportoit à travers champs. Il n'avoit pas aſſez de flegme pour diſputer ſolidement; & jamais Theologien n'eut peut-être l'Eſprit moins Syſtematique. Ceux, qui ſeront ſurpris de m'entendre parler de la ſorte, & qui ſavent qu'on me fait l'honneur de me compter entre les Janſeniſtes, reviendront de leur étonnement, lorſqu'ils verront, dans la Vie de Clement XI., que ſi je rejette la Bulle *Unigenitus*, ſi je la regarde avec indignation & avec horreur, c'eſt pour des raiſons bien différentes de celles qu'on a alleguées juſqu'à preſent.

An de J.C. 414.

Caractere de St. Auguſtin.

Sur la fin de cette année * 414., le Pape Innocent, qui avoit reçû par l'Archidiacre Vital, une Lettre des Evêques de Macedoine aſſemblés en Synode, leur fit reponſe que la Lecture de la Lettre qu'ils avoient adreſſée à l'Egliſe de Rome l'avoit ſurpris; parce qu'ils le conſultoient ſur des choſes qui ne ſouffroient aucune difficulté, & ſur leſquelles il s'étoit déja expliqué en termes clairs & précis. Une de ces choſes regardoit l'ordination de ceux qui avoient épouſé des femmes veuves. Le Pape decide, qu'on ne doit point les ordonner. Il aſſure que c'eſt la pratique de toutes les Egliſes d'Orient & d'Occident. Il veut même qu'on dégrade ceux qui ſe trouveroient avoir été ordonnez. La ſeconde eſt touchant ceux qui aiant perdu leur premiere femme avant que d'être baptizés, en avoient épouſé une ſeconde après leur Baptême. Selon quelques-uns, cette bigamie n'emportoit point l'irregularité. Mais, Innocent decide le contraire. Le troiſiéme reglement concerne les Ordinations faites par les Heretiques. Le Pape ſe ſert, ſans ſcrupule, des paſſages & des expreſſions de St. Cyprien, pour montrer la nullité de leur Ordination. Il dit que les Heretiques, n'aiant point de veritables ordres, ne peuvent les conferer. Peut-être que s'il ſe fut trouvé alors quelque Pere Courrayer (*mm*), le Pape eut été fort embarraſſé de prouver ſa Theſe. Quoiqu'il en ſoit, Innocent refute le faux Principe de ceux qui croioient que l'Ordination d'un Evêque legitime remettoit tous les Pêchez. Il dit que la coutume de ſon Egliſe eſt d'accorder la communion Laïque après une ſimple impoſition des mains à ceux qui aiant été baptiſez par des Heretiques, veulent entrer dans l'Egliſe; mais que l'on met en penitence ceux qui reviennent dans le ſein de l'Egliſe après l'avoir quittée pour s'attacher à quelque Secte Heretique. Il blâme ceux qui non ſeulement ne les mettent pas en penitence, mais qui les laiſſent même dans leur Miniſtere. Enfin

Lettre du Pape aux Evêques de Macedoine.

* Le 13. Decembre.

(*mm*) Perſonne n'ignore la Perſecution qu'on a faite au P. Le Courrayer pour avoir prouvé que les Ordinations des Evêques Anglois ſont valides. On ſait auſſi que ce ſavant à été contraint de ſortir de France pour ſe refugier en Angleterre où il eſt actuellement. Il y a deja pluſieurs Ecrits pour & contre ce ſentiment.

An de J.C. 414.

Enfin le dernier Canon de cette Lettre concerne un Evêque appellé Photin, qui avoit été condamné avec trop de rigueur par le St. Siege. Innocent approuve la remontrance que les Evêques de Macedoine lui avoient faite; que l'Evêque de Rome avoit été mal informé, & trompé par les medisances des Ennemis de Photin. Le Pape le reconnoit pour Evêque, & il fait compliment à ceux de Macedoine sur ce qu'ils ont fait changer de sentiment au St. Siege.

Lettre à Martinien.

Si l'on peut compter sur la datte d'une Lettre d'Innocent, on croira que ce Pape étoit à Ravenne en 414. car c'est de-là qu'il écrivit à Martinien, Evêque en Macedoine, de ne pas refuser sa Communion à quelques Clercs, qui, aiant été ordonnez par Bonose avant sa condamnation, avoient abjuré son erreur. Il dit qu'il avoit déja écrit en leur faveur une Lettre à Rufus, & aux autres Evêques de Macedoine, par laquelle il avoit jugé qu'il falloit les recevoir à la Communion, & les laisser en possession de leurs Eglises.

An de J.C. 415.

Culte de Reliques.

Je passe sous silence l'excès de Fanatisme que l'on fit paroître en 415. par raport au Culte des Reliques. Les Protestans (*nn*) ne demeurent pas en reste sur ce sujet: & pourquoi leur prêterois-je des Armes? Ils en ont un assez grand nombre, que nos Theologiens n'ont encore pû émousser. Parlons du Pelagianisme.

Concile de Diospolis, qui justifie Pelage.

Au mois de Decembre de cette année, il se tint à Diospolis en Palestine un Concile de quatorze Evêques, devant lesquels Pelage justifia sa Doctrine, & il fut absous en ces termes: „ Puisque nous sommes satisfaits des Declarations du Moine Pelage ici present, qui convient de la Sainte Doctrine, & condamne ce qui est contraire à la foi de l'Eglise, nous declarons qu'il est dans la Communion Ecclesiastique & Catholique (*oo*).„

An de J.C. 416

Protecteurs de Pelage. Lettre du Pape à Jean de Jerusalem.

Le celebre Theodore de Mopsueste étoit en Orient l'un des plus puissans Protecteurs de Pelage. C'étoit un homme d'un profond savoir, & d'une haute reputation. Quoiqu'il écrivit avec un grand zele contre toutes les Heresies, il tomba dans le Pelagianisme & le Nestorianisme. Jean, Evêque de Jerusalem, favorisoit aussi Pelage. Le Pape Innocent lui écrivit sur les Violences faites en Palestine par une Troupe de Pelagiens qui attaquerent, dit-on, St. Jerôme & les Personnes pieuses de l'un & de l'autre Sexe, dont il prenoit soin. Il y en eut de tuez, & entr'autres un Diacre: on brula & on pilla les Monasteres. St. Jerôme se sauva à peine lui-même dans une tour fortifiée. Les Vierges Ste. Eustochium & Ste. Paule sa niece furent pillées & poursuivies: elles virent massacrer leurs gens & se sauverent à peine. Elles s'en plaignirent, aussi-bien que St. Jerôme, au Pape Innocent, sans nommer personne. Ce fut donc le sujet de sa Lettre à Jean de Jerusalem (*pp*), où il dit que l'Auteur de ces violences n'est pas douteux, mais que Jean devoit les empêcher par ses soins; ou, du moins après le mal arrivé, con-

(*nn*) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 406. *Basnage de Flottemanville, Annal. Politico-Eccl.* ad an. 415. Voyez aussi les Theologiens Controversistes de la Communion Protestante.

(*oo*) *Augustin. de Gest. Pelag.*

(*pp*) *Innoc. Epist.* 32. T. II. *Conc.*

consoler & secourir les personnes affligées: & il avertit d'y donner ordre. Il écrivit aussi à St. Jerôme une Lettre de consolation *(qq)*, où il dit, que si l'on porte devant lui une accusation contre quelque Personne certaine, il donnera des Juges, ou y pourvoira par quelque remede plus prompt. Cette Lettre est remarquable, pour montrer que chaque jour le Pape usurpoit de nouveaux Droits dans l'Eglise. An de J.C. 415.

Selon la coûtume, les Evêques de la Province d'Afrique tinrent cette année 416. un Concile à Carthage, auquel Aurelius, Evêque du lieu, presidoit. On y lut les Lettres d'Heros & de Lazare, & les Actes du Concile de Carthage, où Celestius avoit été condamné environ cinq ans auparavant. Après cette Lecture, les Evêques furent d'avis que Pelage & Celestius devoient être anathematisez, s'il n'anathematizoient très clairement leurs erreurs; afin que la sentence prononcée contr'eux, étant connuë, fit du moins revenir ceux qu'ils avoient trompez, si elle n'étoit pas capable de les ramener eux-mêmes. Concile de Carthage.

Le Concile voulut *(rr)* donner part de son Jugement au Pape, afin d'y joindre l'autorité du Siege de Rome. Il lui écrivit donc une Lettre Synodale, à laquelle ils joignirent les Lettres de Heros & de Lazare, & les Actes de ce dernier Concile qui contenoit celui de 412. Dans ces Lettres, les Evêques assemblez à Carthage, & inspirez par St. Augustin, refutent sommairement les principales erreurs attribuées à Pelage, & concluent ainsi *(ss)*: „ Encore que Pelage & Celestius desavouent cette Doctrine, & les Ecrits „ produits contre eux, sans qu'on puisse les convaincre de Mensonge; tou- „ tesfois, il faut anathematizer en general quiconque enseigne, que la Na- „ ture humaine lui peut suffire pour éviter le Péché, & faire les Comman- „ demens de Dieu; se montrant ennemi de sa Grace, declarée si evidem- „ ment par les Prieres des Saints. „ Certainement, cet Anathême ne pouvoit blesser Pelage, qui supposoit manifestement la Necessité de la Grace pour faire le Bien. Il écrit au Pape.

Vers le même tems *(tt)*, il se tint à Mileve un Concile de 61. Evêques, qui, à l'exemple du Concile de Carthage, écrivirent au Pape Innocent, pour lui demander la condamnation de cette Heresie, qui ôtoit aux Adultes la Priere, & aux Enfans le Baptême. Outre ces deux Lettres Synodales, St. Augustin en écrivit une autre au nom de 5. Evêques, dont il étoit l'un. Il y expliquoit plus au long toute l'affaire de Pelage, & demandoit que le Pape le fit venir à Rome, pour l'interroger exactement, & savoir quelle espece de Grace il avouoit; ou traiter avec lui la même chose par Lettres, afin que s'il reconnoissoit la Grace que l'Eglise enseigne, il fut absous sans difficulté. Les Reponses du Pape sont de l'année suivante; ainsi, je n'en parlerai que sous cette datte. Concile de Mileve.

Mais, nous avons une Decretale d'Innocent *(uu)*, adressée à Decentius, Evê- Lettre à Decentius.

*(qq) Innoc. Epist.* 33.
*(rr) Augustin, Epist.* 175.
*(ss) August. Epist.* 177. n. 6.
*(tt) August. Epist.* 178.
*(uu) Innocent. Epist.* I. To. II. *Concil.*

An de J. C. 415.

Evêque d'Eugube dans l'Umbrie. Le preambule de cette Lettre porte des marques certaines de son Auteur. Il s'y plaint du mepris des traditions que l'Eglise Romaine à reçûës de l'Apôtre St. Pierre: c'est de-là, selon lui, que vient toute la difference qui cause un grand scandale au Peuple. De ce Principe, il conclut que l'on doit observer par-tout la Discipline de l'Eglise Romaine; *vû principalement*, dit-il, *qu'il est manifeste que personne n'a institué des Eglises dans l'Italie, les Gaules, les Espagnes, l'Afrique, la Sicile & les Isles adjacentes, si-non ceux que l'Apôtre St. Pierre, ou ses Successeurs, ont établis Evêques.* ,, Quoique le Pape, dit judicieusement Mr. du Pin (*xx*), quoi- ,, que le Pape avance ces Maximes comme étant indubitables, elles ne man- ,, quent pas néanmoins de difficulté; & il auroit eu assez de peine à les bien ,, prouver. Car, quelle preuve a-t'on que les Apôtres aient établi eux-mê- ,, mes tous les Points de Discipline? D'où peut-on savoir qu'ils les ont éta- ,, blis tous d'une maniere conforme? Au contraire, n'est-il pas constant ,, que St. Jean a celebré la Fête de Pâques en Orient d'autres jours que le ,, Dimanche, quoique vraisemblablement St. Pierre, & St. Paul, eussent éta- ,, bli le contraire à Rome? Et quand les Apôtres auroient établi les mêmes ,, Pratiques & les mêmes Ceremonies dans toutes les Eglises qu'ils ont fon- ,, dées, s'ensuivroit-il, qu'il fut nécessaire de les observer? Ne sait-on pas que ,, la Discipline peut & doit changer suivant les différentes circonstances du ,, tems? Quelle preuve a-t'on que l'Eglise de Rome ait plûtôt conservé la ,, Discipline établie par St. Pierre, que les autres Eglises celles qu'ils avoient ,, reçûës des autres Apôtres leurs fondateurs? Quelle incertitude y a-t'il que ,, les Eglises de France, & d'Espagne, & d'Afrique, aient été toutes fondées ,, par ceux que St. Pierre ou ses Successeurs y ont envoiez? Enfin, qu'étoit- ,, il necessaire de les astraindre toutes à changer les usages & les coutumes ,, dont elles étoient en possession pour embrasser celles de l'Eglise de Rome? ,, On pourroit faire quantité de semblables Questions sur ce Principe du Pape ,, Innocent, que l'on auroit assez de peine à resoudre. ,,

Ses Decisions.

Dans le 1. Canon de cette Lettre à Decentius, le Pape déclare que l'on ne doit donner la Paix qu'après la consecration des Mysteres, pour montrer que le Peuple y a consenti, & que l'action est achevée. Dans le 2. il decide que l'on ne doit reciter les noms de ceux qui ont fait des offrandes, qu'après que le Prêtre les a recommandez à Dieu par sa priere. Le 3. defend aux Prêtres de confirmer les Enfans, parce qu'ils n'ont pas la souveraineté du Sacerdoce: qu'ils peuvent bien baptizer, & oindre les baptizés de l'huile consacrée par l'Evêque, mais non pas leur en mettre sur le front, parceque cela n'est permis qu'aux seuls Evêques, quand ils conferent le St. Esprit. Il déclare, qu'il ne peut pas réciter les paroles, de peur de découvrir les Mysteres, en voulant repondre à la consultation qu'on lui avoit faite. Ne diroit-on pas, à entendre parler le Pape, que la maniere dont on consacre l'huile, doit être tenue aussi secrete, que s'il s'agissoit d'une Operation Magique

(*xx*) *Nouvelle Biblioth. des Aut. Eccl. Tom.* III. 1. part.

que, ou d'un Myſtere de la Cabale? Dans le 4. Canon, il prétend rendre une raiſon très-évidente du Jeûne du Samedi, en diſant qu'il faut jeûner ce jour-là, toutes les Semaines, en memoire de la Triſteſſe des Apôtres. Mr. Du Pin trouve le 5. Canon obſcur. Le Pape y dit que l'on ne doit point envoier le *Ferment* aux Egliſes de la Campagne. Quelques-uns croient que ce Ferment étoit une partie de l'Euchariſtie, que l'on gardoit après le ſacrifice, pour la mêler au ſacrifice ſuivant, comme un levain ſacré & une marque ſenſible, que c'eſt toujours la même Communion au même Corps de Jeſus-Chriſt. Ce n'eſt pas ici le lieu d'approfondir les raiſons pour & contre ce ſentiment; je me contente de renvoier à quelques Auteurs *(yy)* qui les ont examinées. Le Pape envoioit ce Ferment le Dimanche par les titres de Rome, c'eſt-à-dire dans les Egliſes de la Ville, dont les Prêtres ne pouvoient pas s'aſſembler ce jour-là avec lui, à cauſe du Peuple qui leur étoit confié: mais on ne l'envoioit pas aux Prêtres des Cimetieres éloignez, pour ne pas porter trop loin les Sacremens; & ces Prêtres des Cimetieres avoient droit de conſacrer les ſimboles de l'Euchariſtie. Toutes nos Egliſes, dit le Pape, ſont dans la Ville: c'eſt-à-dire, ſelon Mr. Fleury *(zz)*, qu'elle étoit tout ſon Dioceſe: auſſi voions-nous des Evêques dans les petites Villes les plus proches de Rome, comme Oſtie, Preneſte, Tibur: & ces Evêques étoient autant d'Eſclaves-nez du Pape, toujours prêts à executer aveuglement tous les deſſeins du Saint Pere. Le 6. Canon déclare que ceux qui, après leur Baptême, deviennent poſſedez du Diable, peuvent recevoir l'Impoſition des mains d'un Prêtre où d'un autre Clerc, mais ſeulement par ordre de l'Evêque. Le 7. Canon porte que l'on ne reconciliera que le Jeudi ſaint ceux qui ſont en Penitence, ſoit que ce ſoit pour de grands crimes, ſoit que ce ſoit pour des fautes plus legeres, à moins que quelque maladie dangereuſe n'obligeât de les reconcilier en un autre tems: qu'au reſte, pour juger de la penitence, il faut faire attention aux travaux, aux pleurs, & aux larmes du Penitent; & lui remettre ſon Peché, quand où voit qu'il a fait une ſatisfaction proportionnée. Enfin, le 8. Canon eſt ſur l'Onction des Malades en général, & non pas, comme le prétendent quelques-uns, du Sacrement de l'extrême-Onction, qui ne s'adminiſtre qu'aux Mourans *(aaa)*. Sur ce ſujet, Innocent dit qu'il n'y a point de doute que les paroles de l'Apôtre St. Jacques *(bbb)* ſe doivent entendre des fideles malades, que l'on peut oindre avec l'huile conſacrée par l'Evêque, dont il eſt permis d'uſer, non ſeulement aux Prêtres, mais auſſi à tous les Chrétiens qui s'en peuvent oindre eux & les leurs en cas de néceſſité: qu'il n'eſt pas néceſſaire que ce ſoit l'Evêque qui faſſe cette onction: qu'on ne doit point l'adminiſtrer aux Penitens, parce que c'eſt une eſpece de Sacrement; & que puiſqu'on leur refuſe

An de J.C. 415.

(yy) *Mabillon, Differt. de Ferm. & Comment. in Ord. Rom.* c. 6. *Schelſtraet, de Diſcipl. Arcani.* c. 7. §. 5. *Martene, lib.* I. *de Antiquis Eccleſiæ Ritibus.* c. 3. §. 7. *Pagi, Geſt. Rom. Pont. in Vitâ Innocentii.* §. II. & *ſuiv.*

(zz) *Hiſt. Eccl. Liv.* XXIII. §. 33.

(aaa) Voyez *Pictet, Theol. Chrêt.* T. II. pag. 704.

(bbb) *Jacobi, Epiſt. Cath.* ch. V. vſ. 14.

An de J.C. 415.

ſe les autres Sacremens, on ne doit pas leur accorder celui-là. Il finit en exhortant Decentius à faire obſerver dans ſon Egliſe la Diſcipline de l'Egliſe de Rome, & à bien inſtruire les Prêtres & les Clercs qui ſont ſous ſa conduite, afin qu'ils s'acquitent dignement de leur Miniſtere.

Lettre du Pape à Aurelius de Carthage.

Dans le cours de la même année 416. le Pape adreſſa une Lettre ſevere à Aurelius de Carthage ſur le choix qu'on doit faire des Evêques. Il veut qu'on prenne des Clercs, & non pas des perſonnes ſeculieres. Il ſe plaint *(ccc)* que l'Egliſe eſt traitée indignement en Afrique, & que l'on choiſit les Evêques ſi negligemment, que les plaintes en ſont publiques, même dans les Lettres des Gouverneurs. Que l'on rejette les Clercs nourris dans la ſcience, & le ſervice de l'Egliſe, pour élever tout à coup au Sacerdoce des hommes embarraſſez d'affaires, & dont les mœurs ſont toutes ſeculieres. Il prie Aurelius de faire lire ſa Lettre par toutes les Egliſes d'Afrique, & d'y joindre celles des Prefets, qu'il lui envoie.

Autre Lettre au Concile de Tolede.

Il écrivit encore *(ddd)* aux Evêques d'Eſpagne, aſſemblez en Concile à Tolede. Il entre dans le détail des affaires particulieres des Egliſes d'Eſpagne. Le 1. Canon regarde une eſpece de Schiſme entre les Evêques de la Province Betique, & ceux des autres Provinces. Le Pape dit que l'on ne doit pas imiter la dureté de Lucifer, qui refuſoit de recevoir les Hérétiques qui ſe convertiſſoient; mais qu'au contraire on doit faire ſon poſſible, pour les faire rentrer dans le ſein de l'Egliſe. Le 2. Canon eſt contre deux Evêques qui s'etoient mêlez de faire des Ordinations hors de leur Province. Le 3. concerne l'Evêque Jean, qui avoit approuvé par ſes Legats la condamnation de Symphoſius & de Dictinius. Innocent veut qu'on examine auſſi bien à l'égard de celui-là, qu'à l'égard des autres, s'il l'a fait de bonne foi. Dans le 4. il parle des Ordinations illicites qui ſe faiſoient en Eſpagne contre les regles des Canons. Il dit qu'elles ſont en ſi grand nombre, qu'il ſeroit impoſſible d'y apporter quelque remede: qu'ainſi, il eſt plus à propos de laiſſer le paſſé au jugement de Dieu; mais qu'il faut à l'avenir y mettre ordre, en faiſant un Reglement par lequel il ſera ordonné que ceux, qui feront des Ordinations contre les regles, ſeront eux-mêmes privez de la Dignité du Sacerdoce, auſſi bien que ceux qu'ils auront ordonnez. Le 5. Canon eſt touchant une affaire de Patrain, Evêque de Merida. Il dit qu'il faut la diſcuter, & punir ceux qui ſe plaignent de ſon ordination, s'il ſe trouve qu'ils l'aient accuſé mal à propos. Le 6. contient les regles qu'il faut ſuivre dans le choix de ceux que l'on ordonne.

An de J.C. 417.

Reponſe du Pape au Concile de Mileve.

Ce fut au commencement de cette année 417. c'eſt-à-dire le 27. de Janvier, que le Pape Innocent repondit aux Lettres Synodales des Conciles tenus l'année précédente à Carthage & à Mileve. L'Evêque Jules, qui avoit apporté à Rome les Lettres des Africains, fut le porteur des Reponſes, qui ſont à peu près ſemblables, quoiqu'elles ſoient ſéparées *(eee)*. Dans la Reponſe au Concile de Carthage, il le louë d'abord de la vigueur avec laquelle il a con-

(ccc) *Innocent. Epiſt.* XII.
(ddd) *Innocent. Epiſt.* XXIII.
(eee) *Innocent. Epiſt.* 24. & 25. *ap. Aug.* 181 & 182.

An de J. C. 417.

condamné l'erreur, & du respect qu'il témoigne avoir pour le St. Siege, en le consultant sur ce qu'il avoit décidé. Il prend de-là occasion de faire valoir, avec un Orgueil insupportable, l'autorité usurpée du Siege de Rome; & il avance avec effronterie, qu'il est de Droit divin de le consulter sur les Causes Ecclesiastiques de tout le Monde, avant que de les terminer dans les Provinces. „ Il y a apparence, dit Mr. Du Pin (*), que les Afri-„ quains ne reconnoissoient pas trop ce droit, puis qu'ils avoient jugé dé-„ finitivement la cause de Pelage & de Celestius, avant que de le consul-„ ter, & qu'ils ne lui écrivoient pas pour le laisser le Maître d'infirmer ce „ qu'ils avoient décidé, mais seulement pour le prier d'approuver ce qu'ils „ avoient fait, comme d'une chose qu'il ne pouvoit refuser, sans se rendre „ suspect d'Héresie.„ En effet, on le soupçonnoit de favoriser Celestius. Mais, il témoigna qu'il detestoit les erreurs de cet Hérétique, & il loua le Zele des Evêques d'Afrique qui les avoient condamnées. Il ajoute son suffrage au leur, & prouve par plusieurs raisons la nécessité de la Grace de Jesus-Christ; ce qui n'étoit nié de Personne: car, on ne tiroit le contraire des Ecrits de Pelage & de Celestius, que par des consequences que ces deux Moines desavouoient. Toutes fois le Pape, croiant les condamner, frape d'Anathême tous ceux qui disent que l'on n'a pas besoin de la Grace de Dieu pour faire le Bien, & il les juge indignes de la Communion de l'Eglise. Il dit qu'en refusant aux autres le secours de Dieu, ils s'en sont privez eux-mêmes. Il veut qu'on les separe de l'Eglise comme des Membres pourris. Il ajoûte que s'ils reconnoissent leur erreur, en admettant la Grace de Jesus-Christ, & en se convertissant sincerement, il est du devoir des Evêques de les secourir, & de ne leur pas refuser la Grace que l'Eglise ne refuse pas à ceux qui sont tombez, en les recevant à la Communion. Il dit à peu près les mêmes choses dans la Lettre à Silvain, à Valentin, & aux autres Evêques qui avoient assisté au Concile de Mileve. Mais, pour la Maxime qu'il avoit avancée de la nécessité de raporter toutes les Affaires Ecclesiastiques au St. Siege, il semble la restraindre aux causes de la foi. Il refute, du mieux qu'il peut, l'opinion des Pelagiens touchant les Enfans morts sans Baptême, qu'ils prétendoient avoir part à la vie éternelle.

Autre Reponse à cinq Evêques d'Afrique.

Enfin, la troisième Lettre d'Innocent sur le même sujet est sa Reponse aux cinq Evêques d'Afrique qui lui avoient écrit sur ce qu'on le soupçonnoit de favoriser le Pelagianisme. Il dit qu'il ne peut ni assurer, ni nier qu'il y ait des Pelagiens à Rome, parceque s'il y en a ils se cachent & ne sont pas aisez à découvrir dans une si grande multitude. Il ajoute, parlant de Pelage: „ Nous ne pouvons croire qu'il ait été justifié, quoique quelques „ Laïques nous aient apporté des Actes, par lesquels il prétend avoir été „ absous. Mais nous doutons de la Verité de ces Actes, parcequ'ils ne nous „ ont point été envoiez de la part du Concile, & que nous n'avons reçû „ aucune Lettre de ceux qui y ont assisté. Car si Pelage avoit pû s'assurer „ de sa justification, il n'auroit pas manqué d'obliger ses juges à nous en don-

(*) *Nouvelle Biblioth. des Aut. Eccl.* T. III. 1. part.

An de J.C. 417.

„ donner part. Et dans ces Actes mêmes il ne s'est point justifié nettement, „ & n'a cherché qu'à esquiver, ou embrouiller. C'est pourquoi nous ne „ pouvons ni approuver, ni blâmer ce Jugement. Que si Pelage prétend „ n'avoir rien à craindre, ce n'est pas à nous à l'appeller; c'est à lui plûtôt „ à se presser de venir se faire absoudre. Car, s'il est encore dans les mêmes „ sentimens, quelques Lettres qu'il reçoive, il ne s'exposera jamais à notre „ Jugement. Que s'il devoit être appellé, ce seroit plûtôt par ceux qui „ sont plus proches. Nous avons lû entierement le Livre qu'on dit être de „ lui, & que vous nous avez envoié. Nous y avons trouvé beaucoup de „ propositions contre la Grace de Dieu, beaucoup de Blasphêmes, rien qui „ nous ait plû, & presque rien qui ne nous deplût, & qui ne doive être re„ jetté de tout le Monde. „

Autres Decretales d'Innocent I.

Nous avons encore beaucoup d'autres Decretales du Pape St. Innocent, à divers Evêques d'Italie: mais, on en ignore la datte. Il y en a une à Felix (*fff*), Evêque de Nocera, touchant les Ordinations, où il declare que la mutilation d'un doigt ou de quelqu'autre partie du Corps ne rend irregulier que quand elle est volontaire, & non quand elle est arrivée par accident. Qu'entre les Laïques ceux-là étoient irreguliers, qui depuis leur Baptême avoient porté les armes, ou plaidé des causes, ou eu quelque administration publique, & ceux que l'on appelloit *Curiales*, de peur qu'on ne les rappellât au service des Villes: ceux qui auroient entretenu une Concubine: les bigames entre lesquels sont compris ceux qui ont épousé des veuves. Dans deux autres Lettres (*ggg*); l'une à Maxime & Severe, Evêques dans la Province des Brutiens qui est la Calabre: l'autre à Agapet, Macedonius, & Marien, Evêques dans l'Apouille, le Pape ordonne à ces Evêques de faire venir devant eux des Clercs, qui lui ont été denoncez par quelques Particuliers, & de les deposer, si les Reproches sont veritables. Mais (*hhh*) Florentius, Evêque de Tibur, étant accusé d'entreprendre sur le Territoire de son Voisin, le Pape l'invite à Rome après Pâques, pour y faire juger ses prétensions. Dans une autre Decretale, il decide qu'un second mariage contracté pendant la captivité de la premiere femme, doit être déclaré nul quand elle revient. La Lettre à l'Empereur Arcadius, que le Cardinal Baronius (*iii*) rapporte comme si elle étoit veritablement du Pape Innocent, est une piéce supposée (*kkk*); & qui peut-être n'a été fabriquée que pour appuier la fable de l'excommunication de l'Empereur & de l'Imperatrice. L'Auteur de cette Lettre suppose que l'Imperatrice Eudoxie vivoit encore après la mort de St. Chrysostome; or, il est certain par le temoignage d'Eunapius, raporté par Photius (*lll*), qu'elle est morte peu de tems après l'exil de St. Chrysostome, & trois ans avant la mort de ce St. Patriarche. D'ailleurs, les Papes ne s'avisoient pas encore d'excommunier les Princes. Ils auroient été punis severement de cette temerité.

Inno-

(*fff*) *Innocent. Epist.* 1. 4.
(*ggg*) *Innocent. Epist.* 5. & 6.
(*hhh*) *Epist.* 8.
(*iii*) *Annal. Eccl. ad an.* 408.
(*kkk*) *Pagi, Gest. Rom. Pontific. in Vitâ Innocent.* §. 28.
(*lll*) *Phot. Cod.* 77.

Innocent avoit gouverné l'Eglise de Rome & donné des Loix à toutes les autres, pendant près de quinze ans, lorsqu'il paia le Tribut à la Nature, l'an 417. Baronius *(mmm)* convient de l'année; mais il se trompe dans le mois, puisqu'il fixe la mort du Pape Innocent au 28. de Juillet qui ne peut être que le jour de la Sepulture solemnelle, ou de sa Translation. Un Calcul plus exact nous apprend qu'il mourut le 12. de Mars. Ce Pape étoit assez habile dans les Loix Ecclesiastiques; c'est-à-dire, qu'il savoit mettre la Tradition en usage pour faire de nouvelles Loix sur ce fondement. Dans ses Ecrits, il louë souvent les Canons du Concile de Nicée. Il étoit fort jaloux de la grandeur de l'Eglise de Rome, & fort attaché à ses Droits. Il écrivoit passablement bien, quoiqu'il se servit quelques-fois d'expressions un peu Barbares. Il donnoit un tour adroit à ses pensées & à ses raisonnemens; ce qui leur donnoit quelque apparence de solidité, bien qu'ils manquassent souvent de justesse. Aussi n'écrivoit-il qu'à des gens, ou qui avoient besoin de lui, ou qui admettoient ses faux Principes, d'où ils tiroient une foule de consequences absurdes. Selon le Pontifical & Platine *(nnn)*, il dedia une Eglise au nom de St. Gervais & de St. Protais, bâtie en vertu du Testament & par la Liberalité d'une femme illustre nommée Vestine, par les soins des Prêtres Ursicin & Leopold, & du Diacre Libien. On y mit grand nombre de vases d'argent, entr'autres une Tour pour garder l'Eucharistie, & une Colombe dorée. Pour le Baptistere, un Cerf d'argent qui versoit l'eau, un vase pour le St. Chrême, un autre pour l'huile des Exorcismes. Le poids de tous les vases d'argent de cette Eglise monte à quatre cens quarante huit livres Romaines, qui font environ cinq cens quatre vingt dix Marcs. Il y avoit trente six grands Chandeliers de cuivre, du poids de neuf cens soixante livres, outre un grand nombre de Chandeliers d'argent. Les revenus de cette Eglise en Maisons dans Rome, & en Terres en Italie, montoient à sept cens quatre-vingt-six sous d'or, qui font de notre monnoie six mille deux cens quatre-vingt-huit livres. Je ne dois pas oublier de remarquer ici, que le Pape Innocent persecuta le premier les Novatiens qui demeuroient à Rome, & qu'il leur ôta plusieurs Eglises *(ooo)*.

An de J. C. 417.

Mort du Pape Innocent. Son caractere.

HONORIUS. — THEODOSE, *le Jeune.*

## ZOSIME,

### *XLIII. PAPE.*

LE successeur de St. Innocent fut ZOSIME, Grec de Nation, & fils d'un nommé Abraham. Il fut élevé sur le siege Pontifical le 18. de Mars de l'an 417. Quoiqu'il fut déja fort âgé, il n'oublia rien pour faire valoir son autorité, & pour acquerir de nouveaux Droits à son Eglise, dans les affaires

An de J. C. 417.

Election de Zosime.

*(mmm) Annal. Eccl.* ad an. 417. §. 17.

*(nnn) In Vitâ Innocent. Voyez aussi Fleury, Hist. Eccl. Liv.* XXIII. §. 35.

*(ooo) Socrate, Hist. Eccl. Liv.* VII. c. 9.

An de J. C. 417.

faires qu'il eut à démêler avec les Evêques des Gaules, comme nous le verrons bien-tôt.

Celestius appelle au Pape.

Contre toutes les Loix Ecclesiastiques, & les Decisions formelles des Evêques d'Afrique, Celestius se voiant condamné comme Heretique par le Concile tenu à Carthage en 412, jugea à propos d'en appeller au Pape Innocent. Les Afriquains ne se mirent pas beaucoup en peine de cette demarche irréguliere; & il paroit qu'alors Celestius lui-même ne fit pas beaucoup de cas de son Appel, puisqu'au lieu de le poursuivre, il passa en Palestine. Mais, Pelage plus rusé ne desespera pas de mettre Rome dans ses Interêts, en flattant l'ambition de l'Evêque de cette Ville. Dès qu'il eut appris que l'on poursuivoit sa condamnation en Occident, il dressa une Profession de Foi qu'il envoia au Pape Innocent avec une Lettre qui est perduë. Innocent étoit mort, & Zosime lui avoit succedé, lorsque cette Apologie de Pelage fut apportée à Rome. Sur la nouvelle de ce changement, Celestius, chassé de Constantinople, accourut en Occident, dans le dessein de gagner les bonnes graces du nouveau Pape, en le faisant Juge de sa cause. Il ne fut pas trompé dans ses esperances. Zosime, trouvant cette occasion fort propre à réussir dans le dessein qu'il avoit d'aggrandir son autorité & de s'attirer les appellations des causes jugées ailleurs, ne manqua pas d'écouter Celestius & de le recevoir à se justifier. Il fit assembler son Clergé dans l'Eglise de St. Clement. Celestius lui presenta une Confession de Foi, où il parcouroit tous les Articles du Symbole, depuis la Trinité jusqu'à la Resurrection des morts; expliquant en detail sa creance sur tous les Articles où on ne lui reprochoit rien. Mais, quand il vint au point dont il s'agissoit, il dit (*a*): „ S'il s'est „ émû quelque dispute sur des Questions qui ne sont point de la foi, je n'ai „ point prétendu les décider comme Auteur d'un Dogme; mais je vous pre- „ sente à examiner ce que j'ai tiré de la source des Prophetes & des Apôtres, „ afin que, si je me suis trompé par ignorance, vous me corrigiez par votre „ jugement. „ Il disoit ensuite, sur le Péché Originel: „ Nous confes- „ sons que l'on doit baptiser les Enfans pour la remission des Pêchez, sui- „ vant la regle de l'Eglise Universelle, & l'autorité de l'Evangile, parceque „ le Seigneur a declaré que le Royaume des Cieux ne peut être donné qu'aux „ baptisez (*b*). Mais, nous ne prétendons pas pour cela établir le pêché „ transmis par les Parens: ce sentiment est fort éloigné de la Doctrine Ca- „ tholique. Car, le Péché ne naît pas avec l'homme, c'est l'homme qui le „ commet après sa naissance: il ne vient pas de la nature, mais de la vo- „ lonté. Nous avouons donc le premier, pour ne pas admettre plusieurs „ Baptêmes; & nous prenons cette précaution, pour ne pas faire injure au Crea-

Il vient à Rome.

(*a*) *August. de Peccat. Orig.* c. 23.

(*b*) Je ne sais en quel Endroit des Saints Evangiles Jesus-Christ à établi ce Principe. Je crois qu'il est de l'invention de Celestius; & si ce Moine meritoit d'être condamné, c'étoit assurément pour prêter ainsi à notre Sauveur des Sentimens qu'il n'eut jamais, plûtôt que pour sa Doctrine sur la Grace. Mais, ne seroit-ce point St. Augustin (*de Grat.* c. 33.) qui auroit attribué ses idées à Celestius, pour le combattre, avec plus d'avantage? C'est assez la coutume des Theologiens de tous les siécles.

„ Createur. „ Telle fut la Confession de Foi de Celestius. Je ne sai comment on (c) ose dire que ce fut à force de deguisemens qu'il trompa Zosime. L'aveu qu'il fit de sa Doctrine sur le Péché Originel me paroit clair & sans équivoques. Cependant, le Pape jugea sa profession de foi Catholique, parcequ'il comptoit que cet homme, qui lui paroissoit d'un Esprit vif, pouvoit lui être utile contre les Afriquains qu'il vouloit humilier. Mais, pour ne rien precipiter dans cette affaire, il lui fit diverses Questions pour découvrir si sa confession de foi contenoit ses veritables sentimens. Celestius confirma de vive voix, par plusieurs Declarations réiterées, ce que contenoit son Ecrit. Le Pape lui demanda, s'il condamnoit toutes les erreurs qui avoient été publiées sous son nom. Celestius dit qu'il les condamnoit, suivant le Jugement du Pape Innocent, & promit de condamner tout ce que le St. Siege condamneroit. Zosime le voiant dans ces dispositions n'hesita pas à condamner Heros & Lazare qui s'étoient portés pour Accusateurs de la Doctrine Pelagienne. Il les déposa de l'Episcopat, & les excommunia: après quoi il écrivit à Aurelius, & aux autres Evêques d'Afrique, ce qu'il avoit fait; & leur envoia les actes de son Synode. Il se plaint (d) de ce qu'ils avoient ajouté foi trop legerement aux Lettres d'Heros & de Lazare: „ Nous avons trouvé, dit-il, que leurs Ordinations étoient irregulieres; & „ on n'a pas dû recevoir de leur part une accusation par écrit contre un ab„ sent, qui, étant present maintenant, explique sa foi, & défie son Accusa„ teur. „ Ensuite il declare, que si les Accusateurs de Celestius ne viennent pas à Rome dans deux mois pour le convaincre d'avoir d'autres sentimens que ceux dont il faisoit profession, il devoit passer pour constant qu'il étoit innocent. Il dit que souvent, quand on fait difficulté de croire ceux qui temoignent la droiture de leur foi, on les précipite dans l'erreur comme par nécessité; &, sur la fin, il traite toutes ces Questions de vaines subtilitez, & de contestations inutiles, qui détruisent plûtôt que d'édifier, & qui sont l'effet d'une imprudente curiosité, & d'une trop grande demangeaison de parler & d'écrire.

An de J.C. 417.

Zosime condamne les Accusateurs de Celestius.

Peu de tems après, Zosime reçût une Lettre de Prayle, Evêque de Jerusalem, Successeur de Jean, qui lui recommandoit avec affection l'affaire de Pelage. Cette Lettre étoit accompagnée d'une de Pelage, & de la confession de foi dont j'ai parlé (e). Pelage disoit dans sa Lettre, qu'on vouloit le décrier sur deux points: l'un, de refuser le Baptême aux Enfans, & de leur promettre le Royaume des Cieux sans la redemption de Jesus-Christ; l'autre, d'avoir tant de confiance au libre-arbitre, qu'il refusoit le secours de la grace. Il rejettoit la premiere erreur comme manifestement contraire à l'Evangile, & disoit: „ Qui est assez impie, pour refuser à un Enfant la Re„ demption commune du genre humain, & pour empêcher de renaître pour „ une vie certaine celui qui est né pour une incertaine? „ Et quand on l'interrogeoit sur cette matiere, il repondoit: *Je sai où ne vont pas les Enfans*

Lettre & confession de foi de Pelage.

(c) *Noris, Hist. Pelag.*
(d) *Zosim. Epist.* 3. *To.* II. *Concil.*
(e) Voyez St. Augustin, *de grat. Christ.* c. 30. & *de Pecc. Orig.* c. 17.

An de J.C. 417.

*ſans qui meurent ſans bapteme; mais, je ne ſais pas où ils vont.* Sur l'article de la Grace, il diſoit: „ Nous avons le Libre-Arbitre, pour pêcher & ne pas „ pêcher; & en toutes les bonnes œuvres, il eſt toujours aidé du ſecours „ divin . . . . . Nous diſons que le Libre-Arbitre eſt en tous généralement: dans les Chrétiens, les Juifs, & les Gentils: ils l'ont tous par la Nature: mais, il n'eſt aidé par la Grace que dans les Chrétiens. Dans les autres, ce bien de la Creation eſt nud & deſarmé. Ils ſeront jugez & condamnez, parce qu'aiant le Libre-Arbitre, par lequel ils pourroient venir „ à la Foi & meriter la Grace de Dieu, ils uſent mal de leur Liberté. Les „ Chrétiens ſeront recompenſez, parce qu'uſant bien de leur Libre-Arbitre, ils meritent la Grace du Seigneur, & obſervent ſes commandemens. „

Sa Confeſſion de Foi, que nous avons encore (*f*), étoit ſemblable à celle de Celeſtius. Sur le Baptême, il diſoit: „ Nous tenons un ſeul Baptême, & „ nous aſſurons qu'il doit être adminiſtré aux Enfans avec les mêmes paroles qu'aux adultes. „ Sur la Grace, il diſoit: „ Nous confeſſons le Libre-Arbitre; mais, en diſant que nous avons toujours beſoin du ſecours de „ Dieu, & que ceux-là ſe trompent également qui diſent, avec les Manichéens, que l'homme ne peut éviter le Péché, & qui diſent avec Jovinien, „ que l'homme ne peut pêcher. „ Il concluoit par ces paroles: „ Voilà, „ bien-heureux Pape, la foi que nous avons appriſe dans l'Egliſe Catholique, que nous avons toujours tenu, & que nous tenons encore. Si elle contient quelque choſe qui ne ſoit pas expliqué avec aſſez de lumiere „ ou de précaution, nous deſirons que vous le corrigiez, vous qui tenez la „ Foi & le Siege de Pierre. Si vous approuvez ma confeſſion de foi, quiconque voudra l'attaquer fera voir qu'il eſt, ou ignorant, ou mal intentionné, ou Heterodoxe; mais, il ne prouvera pas que je ſuis Heretique. „

Pelage eſt reçu à la Communion du Pape.

Ces Ecrits aiant été lûs à Rome publiquement, tous les Aſſiſtans & le Pape même, n'y trouverent que la Doctrine de l'Egliſe (*g*). Ils en furent remplis de joie & d'admiration. A peine pouvoient-ils retenir leurs larmes, tant ils étoient touchez qu'on eût pû calomnier des hommes d'une foi ſi pure. Il leur ſembloit que ces Ecrits ne parloient que de la grace & du ſecours de Dieu. Heros & Lazare, décriés d'ailleurs, parurent des brouillons, qui ne cherchoient qu'à troubler l'Egliſe. Dans ces diſpoſitions, Zoſime écrivit une ſeconde Lettre à Aurelius, & à tous les Evêques d'Afrique, plus fulminante que la premiere. Il y temoigne qu'il eſt content de la Confeſſion de Foi de Pelage & de Celeſtius, & perſuadé de leur ſincerité: il triomphe d'avoir découvert leur innocence, & il parle ainſi contre Heros &

Zoſime decrie Heros & Lazare.

Lazare: „ Eſt-il poſſible, mes chers Freres, que vous n'ayez pas encore appris du moins par la Renommée, qu'ils ſont des Perturbateurs du repos „ de l'Egliſe? Ignorez-vous leur vie & leur condamnation? Mais quoique „ le Siege Apoſtolique les ait ſeparez de toute communion par une ſentence par-

(*f*) *To.* II. *Concil. pag.* 1565.

(*g*) *Zoſim. Epiſt.* 4. To. 2. *Concil.*

„ particuliere, apprennez encore ici sommairement leur conduite. Lazare „ est accoutumé depuis long-tems à accuser des innocens. En plusieurs „ Conciles, il a été trouvé Calomniateur contre notre Saint Confrere Bri- „ ce, Evêque de Tours. Proculus de Marseille l'a condamné comme tel dans „ le Concile de Turin. Toutesfois le même Proculus l'a ordonné plusieurs „ années après Evêque d'Aix, pour soutenir le Jugement du Tyran (*h*): il „ est entré dans le Siege Episcopal presque encore teint du sang innocent, „ & a soutenu l'ombre du sacerdoce, tant que le Tyran qui le protegeoit a „ gardé une image d'Empire; mais, après sa mort, il a quitté la place & „ s'est condamné lui-même. Il en est de même d'Heros, continue le Pa- „ pe. C'est la protection du même Tyran, qui l'a élevé: des meurtres, des „ seditions, des emprisonnemens des Prêtres qui lui resistoient: toute la Vil- „ le consternée. Le même repentir l'a fait renoncer au sacerdoce.„ Il est assez plaisant de voir que ces Evêques, si maltraitez ici, sont reconnus par St. Augustin (*i*) pour gens de Bien; & que St. Prosper (*k*) qualifie Heros homme saint & Disciple de St. Martin. Ce Contraste a fait croire à Mr. Fleury (*l*), *que le Pape Zosime avoit trop facilement prêté l'oreille aux calomnies de Patrocle d'Arles.* Mais, il s'agissoit de faits sur lesquels il auroit dû craindre le démenti, s'il les eût avancé, sans en connoître à fonds la verité. On ne hazarde pas ainsi sa reputation. Tout ce qu'on peut raisonnablement conclure des Eloges que St. Augustin & St. Prosper ont donnez à Heros & à Lazare, c'est que le zele de Parti efface tous les défauts. Pourroit-on être noirci de crimes, & persecuter les Heretiques? Non. L'Esprit Orthodoxe ne lie pas ces idées; tout de même qu'une infinité de Gens ne sauroient croire qu'on puisse être Heretique & Honnête-Homme. Mr. Fleury merite encore d'être critiqué, pour avoir insinué que le Pape Zosime ne s'étoit trompé que dans le fait, en approuvant la confession de foi de Pelage & de Celestius. Qui le croira, si l'on suppose que ces deux hommes étoient Heretiques? Peut-on approuver une Doctrine Heretique, sans errer essentiellement par raport à la foi? Que signifie le Langage de Mr. Fleury? Il tend à justifier la Doctrine de Pelage; car, si l'erreur du Pape ne fut qu'une erreur de fait, je le soutiens, le Pelagianisme n'étoit pas une Heresie. Aussi avouerai-je, qu'on peut être Pelagien de très-bonne foi, & sans le savoir. Je ne me contenterai pas de cet aveu, j'en donnerai des preuves. Le Concile tenu à Francfort, sous les yeux de Charlemagne, prit, pour être de St. Jerôme, la confession de foi de Pelage. Voilà donc tout ce Concile Pelagien, aussi bien que le Pape Zosime. Il n'y a donc plus lieu de s'étonner, que, depuis peu, Mr. l'Evêque de Langres ait pris la Doctrine des Semipelagiens pour celle de St. Prosper. Une pareille méprise ne pouvoit pas le rendre ridicule à toute la Terre, comme on l'a dit (*m*). Les seuls Jansenistes ont fondé là-dessus un vain triomphe, en insultant à ce Prelat.

An de J.C. 417.

On

(*h*) Ce Tyran, protecteur de Lazare, étoit Constantin qui fut reconnu Empereur dans les Gaules en 411.

(*i*) *Aug. de Gest. Pelag.* c. 14.

(*k*) *Prosp. Chr.* ad an. 412.

(*l*) *Hist. Eccl.* Liv. XXIII. §. 44.

(*m*) Voyez *la Verité renduë sensible.* Art. I. part. 3.

An de J.C. 417.

Zosime accorde de grands Privileges à Patrocle d'Arles.

On peut dire de Zosime, qu'il se rendoit assez mal à propos l'Avocat des mauvaises causes, toujours dans la vuë d'en tirer quelque avantage pour son Siege. C'est ce qui fit qu'il se laissa prévenir en faveur de Patrocle, Evêque d'Arles, au préjudice des autres Evêques des Gaules. Car, la même année, & dès le commencement de son Pontificat, il ordonna que tous les Ecclesiastiques, même les Evêques, qui partiroient de quelque endroit des Gaules pour aller à Rome, ou en quelqu'autre lieu du Monde, prendroient les *Lettres formées* de l'Evêque d'Arles, sans lesquelles ils ne seroient point reçûs. Il declare qu'il a envoié ce Decret par-tout, & que ce Privilege de Lettres formées est particulierement accordé à Patrocle, en consideration de son merite. Il conserve à l'Evêque d'Arles le droit de Metropolitain sur la Province Viennoise & sur la premiere & seconde Narbonnoise, tant pour les Ordinations des Evêques, que pour les Jugemens, *si ce n'est*, dit-il, *que la grandeur de la cause demande que nous en prenions connoissance.* Il fonde les prérogatives de l'Eglise d'Arles sur la Dignité de St. Trophime, que le St. Siege y a envoié, dit-il, pour premier Evêque, & qui a été la source de la foi dans les Gaules. Je crois que, suivant l'ordre Chronologique, cette Lettre devroit être comptée la premiere de celles de Zosime, puisqu'elle est dattée du 20. Mars 417. c'est-à-dire, deux jours après son élevation au Pontificat.

Lettre aux Evêques d'Espagne sur les ordinations.

Quelque tems après, Ursus & Tuentius aiant été ordonnés Evêques sans la participation de l'Evêque d'Arles, Zosime écrivit une Lettre circulaire aux Evêques d'Afrique, de Gaule, & d'Espagne, où il marque plusieurs autres défauts dans ces ordinations, & declare Ursus & Tuentius privez de tout rang Ecclesiastique, & même de la Communion. La Lettre est du 23. Septembre.

Pretensions de Proculus.

Proculus, Evêque de Marseille, pretendoit le Droit d'ordonner les Evêques dans la seconde Narbonnoise, & Simplicius avoit la même pretension pour sa Province. Le Pape Zosime les condamna tous deux par une Lettre où il rejette avec beaucoup de mépris le Canon du Concile de Turin.

An de J. C. 418.

Le Pape l'entreprend.

Il entreprit Proculus de Marseille, & le fit citer à Rome. Mais celui-ci, meprisant cette assignation qui étoit sans autorité, continua de soutenir ses Droits, & d'ordonner comme il avoit fait auparavant. Le Pape le condamna, & écrivit contre lui, non seulement à Patrocle, mais encore au Peuple de Marseille, afin de le faire chasser de cet Evêché. Mais, malgré ce jugement & les menaces du Pape, Proculus se maintint dans son Eglise, & fut toujours reconnu pour Evêque legitime. Neanmoins, toutes ces decisions furent peu soutenuës par les Papes suivans; & St. Jerôme nous apprend, que ce Proculus de Marseille, si maltraité par les Papes, étoit un très saint & très-savant Evêque.

Demelé de Zosime avec les Afriquains.

Cependant, sur la Lettre que Zosime avoit écrite, l'année précedente, aux Afriquains en faveur de Celestius & de Pelage, Aurelius de Carthage avoit assemblé promptement quelques Evêques, qui d'abord furent étourdis de la vivacité de l'Evêque de Rome. Mais, revenant de leur surprise, ils soutinrent avec fermeté le jugement qu'ils avoient rendu, & qui avoit été confirmé

firmé par Innocent I. A la tête de leurs Decrets, ils mirent une seconde Lettre au Pape Zosime, où ils lui parloient ainsi: „ Nous avons ordonné „ que la sentence donnée par le Vénérable Evêque Innocent subsiste, jusqu'à ce qu'ils confessent nettement que la Grace de Jesus-Christ nous aide, non seulement pour connoître, mais encore pour faire, la justice en „ chaque action: ensorte que sans elle nous ne pouvons rien avoir, penser, „ dire, ou faire, qui appartienne à la vraye pieté.„ Ils ajoutoient (n), qu'il ne suffisoit pas pour les personnes moins éclairées, que Celestius eut dit en general, qu'il s'accordoit aux Lettres d'Innocent; mais qu'il devoit anathématizer clairement ce qu'il avoit mis de mauvais dans son Ecrit: de peur que plusieurs ne crussent que le Siege Apostolique eut approuvé ses erreurs, plûtôt que de croire qu'il s'en fut corrigé. Les Evêques d'Afrique rappelloient aussi en memoire au Pape Zosime le jugement du Pape Innocent sur le Concile de Diospolis, lui découvroient l'artifice de la Confession de Foi envoiée à Rome par Pelage, & refutoient à leur maniere toutes les chicanes des Heretiques. Et comme Zosime les avoit repris d'avoir crû legerement aux Accusateurs de Celestius, ils se justifierent à ses depens, & montrerent qu'il s'etoit trop hâté dans cette affaire. Ils firent plus: ils déclarerent nettement que cette cause étant née en Afrique, & y aiant été jugée, Celestius n'avoit pas pû en appeller, ni le Pape en prendre connoissance; à quoi ils ajouterent une Protestation, pour empêcher que Zosime ne s'avisât de prononcer, en vertu du defaut, un jugement en faveur de Celestius & de Pelage. Enfin, ils expliquoient (o) au Pape tout ce qui s'etoit passé chez eux par raport à cette affaire, & lui envoioient les actes qui en avoient été dressez, soit en la presence de Celestius, soit en son absence. Cette Lettre fut portée par Marcellin Soûs-Diacre de l'Eglise de Carthage.

An de J. C. 418.

La fermeté des Africains oblige Zosime à rabatre de ses prétensions.

La premiere Lettre de Zosime avoit été portée en Afrique par un Sous-Diacre nommé Basiliscus, qui cita Paulin à comparoître devant le Pape. C'étoit ce même Paulin, qui avoit accusé Celestius en 412., qui étoit encore à Carthage, & qui ne jugea pas à propos de deferer aux ordres du Pape. Zosime, voiant la fermeté des Evêques d'Afrique, jugea bien qu'il falloit rabattre de sa fierté, s'il ne vouloit tout perdre. Il n'osa passer outre, & se contenta de faire valoir son autorité, en leur écrivant, que quoiqu'il eut le pouvoir de juger de toutes les causes, sans que Personne eut droit de reformer ses jugemens, il n'avoit rien voulu faire sans leur avis: qu'il avoit été surpris qu'ils lui eussent écrit comme des Personnes persuadées qu'il avoit ajouté foi à tout ce que Celestius lui avoit dit: qu'il n'avoit point été si vîte, parce qu'on ne pouvoit trop deliberer quand il s'agissoit de porter un jugement definitif; & qu'après la premiere Lettre qu'il avoit reçuë de leur part, il avoit tout laissé dans le même état qu'il étoit auparavant. Cette Lettre est dattée du 19. Mars 418. S'étant ainsi relâché de sa vigueur, il ne tarda pas à se dementir tout à fait, & à prouver par sa conduite, qu'il pensoit

Il condamne les Pelagiens.

(n) *Aug. cont. duas Epist.* c. 3.

(o) *Marius Mercator Commonit.* p. 705.

An de J.C. 418.

soit au jour la journée; car, il condamna authentiquement les Pelagiens, sur ce que Celestius s'étoit absenté de Rome. Il en écrivit aux Evêques d'Afrique en particulier, & en général à tous les Evêques, une Lettre fort ample. Il y expliquoit les erreurs dont Celestius avoit été accusé par Paulin, & rapportoit plusieurs passages du Commentaire de Pelage sur St. Paul: il n'omettoit rien de ce qui regardoit les deux Auteurs du Pelagianisme, & il les excommunia; les reduisant neanmoins au rang des Penitens, s'ils abjuroient leurs erreurs. Tout le Clergé de Rome suivit ce jugement.

Et les persecute.

On croit (*p*) que le Pape voulut faire éclater son zele contre l'imperceptible Heresie qu'il avoit protegée; & que, pour porter l'inconstance au plus haut degré, il envoia à l'Empereur Honorius copie du jugement qu'il venoit de porter contre Pelage & Celestius, & de celui des Evêques d'Afrique: lui demandant avec instance, que les Heretiques fussent chassez de Rome. Du moins est-il certain que l'Empereur donna un Rescrit contre les Pelagiens, qui marque les deux premiers Articles de leurs erreurs: il ordonne que quiconque connoîtra les Sectateurs de Pelage & de Celestius les denonce aux Magistrats, & que les Coupables soient envoiez en exil. Ce Rescrit, donné à Ravenne le 30. d'Avril 418., fut adressé à Pallade Prefet du Prétoire d'Italie, qui en consequence rendit son ordonnance conjointement avec Monaxius, Préfet du Prêtoire d'Orient, & Agricola, Prefet des Gaules, par laquelle ils ordonnent, que tous ceux, qui seront convaincus de cette erreur, seront bannis à perpetuité, avec confiscation de leurs Biens.

Decrets du Concile de Carthage.

Cependant, les Evêques de toute l'Afrique, assemblez à Carthage au nombre de plus de deux cens, examinoient de nouveau cette grande affaire, suivant les mouvemens que le Zele de St. Augustin leur inspiroit. Ce Concile s'assembla le premier jour de May de l'an 418. On y décida huit Articles (*q*), qu'il est bon de raporter. 1. Le Concile anathematise ceux qui disent qu'Adam avoit été créé mortel, & que, soit qu'il eût péché ou non, il seroit mort également. 2. Ceux qui croient qu'il n'est pas néceſſaire de baptizer les Enfans; ou que, si on les baptize en remission des Péchez, ce n'est pas qu'ils tirent d'Adam aucune souillure originelle, qui doive être expiée par le Baptême. 3. Quiconque dira que la Grace de Dieu, qui nous justifie par Jesus-Christ, ne sert que pour la remission des péchez déja commis, & non pour aider encore à n'en plus commettre, qu'il soit Anathême. 4. Ceux qui prétendent que cette même Grace de Dieu en Jesus-Christ n'est une aide contre le Péché qu'entant qu'elle nous instruit & nous fait connoître notre Devoir, & non entant qu'elle nous le fait aimer, & nous donne la force de le remplir, sont retranchez de la communion de l'Eglise. 5. Il en est de même de ceux qui regardent la Grace seulement comme un Secours qui nous aide à faire plus aisement ce que le Libre-Arbitre pourroit bien faire de lui-même, quoiqu'avec plus de peines. 6. On dit Anathême à ceux qui prétendent que l'Aveu de St. Jean (*r*), *que Personne n'est sans peché*, est un langage

(*p*) *Pagi*, *Gest. Rom. Pontif. In Zosim.* §. 6.
(*q*) *Concil. To.* II. *pag.* 1663.
(*r*) I. *Joan. Epist.* c. I. vs. 8.

ge modeste, qui ne doit pas être pressé à la rigueur. 7. Ceux qui croient, que les Saints disant dans l'Oraison dominicale, *Remettez nous nos dettes* (*s*), ne le disent pas pour eux-mêmes, parce que cette Demande ne leur est plus necessaire, mais pour les autres qui sont pécheurs dans leur societé: & que par cette raison chacun des Saints ne dit pas, *Remettez moi mes dettes*, mais *Remettez-nous nos dettes*; ensorte que l'on entende que le juste le demande plûtôt pour les autres que pour lui. 8. Et, enfin, ceux qui veulent que ces paroles mêmes de l'Oraison dominicale, *Remettez-nous nos dettes*, soient dites par les Saints seulement par humilité, & non pas avec verité. Quelques Exemplaires ajoutent un 9. Canon en ces termes: „ Si quelqu'un dit, que quand le Seigneur a dit, Il y a plusieurs demeures dans la „ Maison de mon Pere, il a voulu faire entendre que dans le Royaume des „ Cieux il y a un lieu mitoien, ou quelqu'autre lieu où vivent heureux les „ Enfans qui sortent de cette vie sans baptême, sans lequel ils ne peuvent „ entrer dans le Royaume des Cieux, qui est la vie éternelle: qu'il soit „ Anathême. Car, puisque le Seigneur a dit (*t*): *Quiconque ne renaîtra pas* „ *de l'Eau & du St. Esprit, ne peut entrer dans le Royaume des Cieux*, quel „ Catholique peut douter que celui, qui ne meritera point d'être coheritier „ de Jesus-Christ, n'ait sa part avec le Diable? Celui, qui n'est pas à la droi- „ te, sera sans doute à la gauche. „ Le Cardinal Noris (*u*) pretend que ce Canon est faux & postiche; mais, l'autorité de Photius (*x*) & de plusieurs Manuscrits doit prévaloir sur le jugement de cet Auteur. D'ailleurs, on apperçoit assez pourquoi ce Cardinal rejette ce Canon: c'est parce qu'il excommunie tous les Catholiques d'aujourd'hui. Moins cruels que les Evêques d'Afrique, nous ne condamnons pas à la damnation éternelle les Enfans morts sans Baptême; mais, moins humains que les Protestans à l'égard de ces innocentes creatures, nous supposons les Limbes, lieu mitoïen entre l'Enfer & le Paradis, où les Enfans qui n'ont pas été regenerez par le Baptême ne souffrent d'autre tourment que celui d'être privez de la vuë béatifique de Dieu.

An de J. C. 418.

Le Pape veut exterminer les Pelagiens.

Le Pape Zosime poussoit avec vigueur le dessein qu'il avoit formé d'exterminer les Amis de Pelage. Il fit deposer tous les Evêques qui ne voulurent pas souscrire à la condamnation de la nouvelle Heresie (*y*): il les faisoit même chasser d'Italie, suivant les Loix Imperiales. Cette violence fit plusieurs conversions; & ceux, qui vinrent se soumettre au St. Siege, rentrerent dans leurs Eglises. Il y en eut dix-huit qui demeurerent obstinez, dont le plus fameux étoit Julien, Evêque d'Eclane. On les interpella de condamner avec toute l'Eglise Pelage & Celestius, & de souscrire à la Lettre du Pape Zosime. Ils le refuserent, & nous avons encore une Confession de Foi, par laquelle ils pretendirent se justifier. Elle est assez semblable à celle de Pelage & de Celestius. Ils reconnoissent que les Enfans ont besoin du Baptême, mais

(*s*) *Evangile selon St. Mathieu*, c. VI. vs. 12.

(*t*) *Joan.* III. 5.

(*u*) *Hist. Pelag.* Liv. I. c. 12. pag. 114. parmi le Recueil de ses Oeuvres, Edition de Verone.

(*x*) *Phot. Cod.* 13.

(*y*) *Marius Mercator*, *Commonit.* an. 429.

An de J. C. 418.

mais ils nient le Péché originel: ils demandent au Pape qu'il leur écrive s'ils doivent croire autrement; mais ils declarent que si, sans les convaincre, on veut exciter du scandale contr'eux, ils en appellent à un Concile plenier. Ils disent que ceux, qu'on accuse de tenir les erreurs condamnées, les ont condamnées eux-mêmes par écrit. Ils prient le Pape de ne pas trouver mauvais s'ils ne peuvent condamner ces Personnes en leur absence, & sans les entendre; emploiant les mêmes autoritez dont le Pape Zosime se servoit d'abord contre les Evêques d'Afrique, comme pour lui reprocher son changement. Zosime (z) n'eut point d'égard à cette Confession de Foi, & ne laissa pas de condamner Julien & ses Complices. Julien écrivit encore une Lettre au Pape Zosime, où il condamnoit quelques erreurs de Celestius. Avant que cette Lettre vint entre les mains du Pape, quelques Disciples de Julien l'avoient portée par toute l'Italie, & la montroient comme un ouvrage admirable.

Il s'attire de nouvelles Affaires avec les Africains, & il est convaincu d'Imposture.

Zosime, qui cherchoit toujours de nouvelles Affaires avec les Evêques d'Afrique, s'en fit une dont il ne sortit pas à son honneur; car, pour le dire franchement, il fut convaincu d'Imposture. Le fait est curieux. Un Prêtre (aa) nommé Apiarius, ne pouvant souffrir la correction d'Urbain, Evêque de Sicque dans la Mauritanie Cesarienne, appella de son excommunication au Pape de Rome. Cette demarche parut irréguliere en Afrique, parce que le Concile de Mileve avoit defendu ces sortes d'Appels. Mais le Pape, sans trop éplucher si les moïens qui s'offroient pour satisfaire son ambition étoient legitimes, ou illicites, voulut profiter de l'occasion. Il envoia en Afrique trois Legats, Faustin, Evêque de Potentine dans le Picenum; & deux Prêtres, Philippe & Asellus. Quand ces Deputez furent arrivez à Carthage, les Evêques assemblés avec Aurelius leur demanderent de quoi le Pape les avoit chargés; &, non contens qu'ils expliquassent leur Commission de vive voix, ils les prierent de faire lire l'Instruction qu'ils avoient par écrit. On la lût, & on trouva qu'elle contenoit quatre Chefs: le premier, contraire aux Loix de l'Eglise, sur les appellations des Evêques au Pape: le second, contre les voiages importuns des Evêques à la Cour: le troisiéme, de traiter les causes des Prêtres & des Diacres devant les Evêques voisins, en cas que leur Evêque les eût excommuniés mal à propos: le quatrieme leur ordonnoit d'excommunier, ou de citer à Rome, l'Evêque Urbain, s'il ne recevoit Apiarius à sa Communion. Il n'y eut point de difficulté sur le second Article, parce que les Evêques d'Afrique avoient déja fait un Canon dans le Concile de Carthage l'an 407. pour empêcher les Evêques & les Prêtres d'aller à la Cour legerement. Mais, sur le premier Article, qui permettoit aux Evêques d'appeller à Rome, & sur le troisiéme qui vouloit que les causes

(z) *Aug.* I. *cont. Jul.* c. 4. n. 13. *Marius Mercator*, *in Commonitorio.*

(aa) *Aug. Epist.* 209. *Schelstraet de Afric. Eccl.* *Du Bois*, Lettres de St. Augustin, sur la Lettre 209. *Du Pin*, *nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl.* To. 3. 1. part. pag. 883. *Fleury*, *Hist. Eccl. Liv.* XXIV. 5. 6. *Basnage de Flottemanville*, *Annal. Politico-Eccl.* ad an. 419. §. 10. & *suiv.*

ses des Clercs fussent portées devant les Evêques voisins, les Evêques d'Afrique ne purent convenir de la pretension du Pape. Ils étoient apparemment mieux instruits de leurs Droits que le Cardinal Noris *(bb)*. Et comme le Pape avoit eu l'Impudence de supposer des Canons du Concile de Nicée, qui declarent tout le Monde Chrétien justiciable en dernier ressort du Tribunal de Rome, les Afriquains, surpris d'entendre alleguer des Canons dont ils n'avoient aucune connoissance, feuilletérent en vain les Exemplaires du Concile de Nicée, qui étoient dans les Archives de l'Eglise de Carthage. Ils declarerent, qu'ils ne trouvoient point ces Decisions dont le Pape faisoit bouclier. Mais, pour le respect de ce Concile, ils écrivirent à Zosime, cette année 418. qu'ils souffriroient qu'on en usât ainsi par provision pendant quelque peu de tems, jusqu'à ce qu'ils fussent mieux informez des Decrets de Nicée. An de J. C. 418.

Sa mort.

Cette Action du Pape Zosime ne laisse aucun lieu aux Subterfuges des Adorateurs de la Pourpre Romaine. Je le repete encore: c'est une Imposture des plus criminelles. En vain diroit-on avec trois Cardinaux illustres *(cc)*, que c'étoient des Canons du Concile de Sardique, lequel, aiant été tenu pour expliquer celui de Nicée, les Latins citoient indifféremment l'un pour l'autre. Cette solution, quand même elle seroit aussi solide qu'elle est frivole, ne justifieroit pas le Pape d'Ignorance *(dd)*, si elle le justifioit de Mauvaise-Foi. Mais, il n'eut pas la douleur de survivre à son Infamie. Sa mort prévint même la tache ineffaçable que cette Supercherie a faite à sa mémoire; car, il mourut selon l'opinion commune le 26. Decembre de la même année 418. n'aiant gouverné l'Eglise de Rome qu'un an, 9. mois, & 8. jours. Il fut long-tems & dangereusement malade, & dans les symptômes de sa Maladie, on le crût mort plusieurs fois. Il fut entrerré sur le chemin de Tibur, auprès du corps de St. Laurent.

Lettres attribuées à Zosime.

Outre les Lettres dont j'ai fait mention, nous en avons encore trois qu'on lui attribuë *(ee)*. La premiere est adressée à Hesychius, Evêque de Salone, à qui il prescrit avec beaucoup de hauteur, & d'un ton fort decisif, les insterstices qu'il devoit faire observer entre les ordres sacrez. Elle est datée du mois de Fevrier de l'an 418. La seconde est adressée au Clergé de Ravenne. Il y parle de ceux qui avoient osé aller en Cour porter leurs plaintes contre lui; & il avertit le Clergé de Ravenne, qu'ils sont excommuniez. Elle est du 2. jour d'Octobre de la même année. La derniere, si elle est veritable, est adressée aux Evêques de la Province Byzacene qui est en Afrique, & non pas aux Evêques de Byzance, comme on lit dans le titre vulgaire. Il y reprend ces Evêques de ce qu'ils admettoient des Laïques dans les Jugemens Ecclesiastiques: c'est-à-dire, qu'il leur cherche querelle sur ce qu'ils imitoient les Apôtres; car, il est très-vraisemblable que les fideles furent admis au Concile de Jerusalem, comme cela se pratiquoit encore long-tems après. Mais, il

(bb) *Hist. Pelag. Lib. I.*

(cc) *Baronius, Bellarmin, & Noris.*

(dd) *Basnage de Flottemanville, Annal. Politico Eccl.* ad an. 419. §. 10.

(ee) *Du Pin, Nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl.* To. 3. 1. part. pag. 829.

An de J.C. 418.

Son Caractere.

il eſt inutile de s'arrêter à cette Lettre, puiſque des Critiques habiles croient qu'elle eſt ſuppoſée. Zoſime écrivoit purement & noblement. Il parloit avec vigueur & avec autorité, quelquefois même avec orgueil. Il tournoit tout à ſon avantage; &, quand il s'agiſſoit de ſatisfaire ſon Ambition, rien ne lui coûtoit. Il ſavoit prendre le foible de adverſaires, & il n'oublioit rien de ce qui pouvoit leur nuire. Quelquefois, il pouſſoit les choſes à l'extremité; &, quand il voioit que l'Arc alloit ſe rompre à force d'être tendu, il le relachoit tout à coup. Tout étoit artificieux dans ſa conduite. Il étoit Ennemi du repos & de la tranquillité. Son zele étoit l'effet de ſon Ambition. Enfin, c'étoit un homme conſommé dans les affaires. Il en connoiſſoit le fort & le foible, & il les ſavoit parfaitement bien conduire. On dit *(ff)* qu'il ordonna que les Diacres porteroient des Palles ou Servietes de Lin ſur le bras gauche, d'où eſt venuë la Manipule; & qu'il permit de benir le Cierge Paſchal dans les Paroiſſes. Il defendit auſſi que l'on donnât à boire aux Clercs en public, mais ſeulement dans les Maiſons des fidelles, principalement des Clercs. Dans une ordination qu'il fit au Mois de Decembre, il confera les Ordres à dix Prêtres, à trois Diacres, & à huit Evêques. Qu'il me ſoit permis de dire que, ſi Zoſime eſt Saint, peu de Perſonnes ſeront exclues du Roiaume Celeſte. C'eſt ce qu'on peut-dire, je crois, ſans temerité; car, *à l'œuvre on connoît l'ouvrier*, dit le Proverbe. Eſt-ce par l'Ambition la plus outrée, que l'on monte au Ciel? Eſt-ce par des Injuſtices abominables, que l'on merite d'avoir part à la Vie Eternelle? Eſt-ce enfin par l'Impoſture, que l'on ſe procure le Salut? Mais, je crains d'en dire trop:

Nouveautez qu'il introduiſit dans l'Egliſe.

S'il merite le nom de Saint?

*Je ſuis fort Catholique, & je n'ai point d'envie*
*De cenſurer ici les Cenſeurs de ma vie *.*

HONORIUS, THEODOSE II, *Empereurs.*

# BONIFACE I.

FARAMOND, *Fondateur de la Monarchie Françoiſe.*

## *XLIV. PAPE.*

LE Prêtre Second, ou *Jucundus*, comme d'autres le nomment *(a)*, étoit Pere de BONIFACE, qui, ſous le Pontificat d'Innocent I., reſidoit à Conſtantinople, auprès de l'Empereur, de la part du Pape. C'eſt tout ce qu'on ſait de lui juſqu'au tems de ſon élevation. Dès que le Pape Zoſime fut mort, Symmaque, Prefet de Rome, parla au Peuple *(b)*, pour l'avertir de laiſſer au Clergé la Liberté de l'Election; & menaça les Corps des Métiers & les Chefs des Quartiers, s'ils troubloient le Repos de la Ville. Pluſieurs Prêtres s'étoient aſſemblez, ſelon la coutume, pour proceder à l'élection: mais, avant que les funerailles de Zoſime fuſſent achevées *(c)*, l'Archidiacre Eulalius s'empara de l'Egliſe de Latran, dont il fit fermer preſque toutes les entrées, aiant

Schiſme dans l'Egliſe.

An de J.C. 418 & 419.

*(ff) Platine, Pagi, &c.*
* *Boileau Deſpreaux, Sat. XII.*
*(a) Platine, in Bonifac. I.*
*(b) Proſogr. Gotofr.*
*(c) Libell. Presbyterorum ad Imperatores, apud Baronium Annal. Eccl.* ad an. 419. §. 8.

aiant pour lui les Diacres, quelques Prêtres, & une assez grande multitude de Peuple. Il y demeura deux jours, attendant le jour solemnel de l'ordination, c'est-à-dire le Dimanche prochain, qui cette année 418. étoit le 29. de Decembre. Cependant, l'autre partie du Clergé & du Peuple s'assembla dans l'Eglise de Theodore, & resolut d'élire Boniface, ancien Prêtre très-instruit de la Loi de Dieu, de mœurs très-pures, & qui ne vouloit point être surchargé de l'honneur de l'Episcopat. Ils envoierent trois Prêtres denoncer par écrit à Eulalius de ne rien entreprendre sans la participation de la plus grande partie du Clergé. Mais, ces Prêtres furent maltraitez & emprisonnez.

An de J. C. 418. & 419.

Eloge de Boniface, & son Election.

Eulalius, appuié du credit de Symmaque, se fit ordonner par l'Evêque d'Ostie, tandis que Boniface reçût l'Imposition des mains dans l'Eglise de St. Marcel, en presence de 9. Evêques & d'environ 70. Prêtres. Le même jour 29. de Decembre le Prefet Symmaque écrivit ce qui s'étoit passé à l'Empereur Honorius, qui étoit à Ravenne; traitant de faction l'élection de Boniface, & demandant les ordres de l'Empereur, à qui il dit qu'*il appartient de porter son jugement en cette affaire*. Il envoia en même tems les actes qui faisoient paroître bonne la cause d'Eulalius.

Symmaque favorise Eulalius.

L'Empereur, prevenu par la Relation de Symmaque, se declara pour Eulalius, & commanda, par un Rescrit, que Boniface fut averti de sortir de Rome, & chassé de force s'il resistoit. Que Symmaque fit arrêter les Chefs de la Sedition, & les châtiât comme ils meritoient; & pour l'execution de ses ordres, il envoia Aphrodisius, Tribun & Notaire. Ce Rescrit est du 3. de Janvier de l'an 419. Symmaque le reçût le jour de l'Epiphanie, & d'abord il envoia son Primiscrinius, qui étoit comme un premier Secretaire, dire à Boniface de le venir trouver, pour apprendre la volonté de l'Empereur, & ne pas exercer les fonctions de l'Episcopat. Boniface, qui tenoit son Assemblée dans l'Eglise de St. Paul, meprisa ces ordres, & fit même battre par le Peuple l'Officier que Symmaque avoit envoié; & il rentra dans la Ville* malgré le Prefet & ses Gens: mais, à la fin, les Officiers de Symmaque dissiperent le Peuple qui accompagnoit le Pape. Cependant, Eulalius exerçoit tranquillement les fonctions de l'Episcopat; & Symmaque, d'autant plus irrité contre Boniface qu'il avoit manqué d'être tué dans la Sedition, rendit compte à l'Empereur de tout ce qui s'étoit passé.

L'Empereur se declare contre Boniface. Revolte à ce sujet.

An de J. C. 419.

D'autre côté, les Prêtres qui avoient élû Boniface écriverent à l'Empereur pour l'indisposer contre Eulalius, en lui faisant entendre qu'il avoit été mal informé, & le priant de revoquer son premier Ordre, & de mander à sa Cour Eulalius & ceux qui le soutenoient. Ils promettoient de leur part que Boniface s'y rendroit avec ceux de son parti, & demandoient que ceux qui refuseroient de s'y trouver fussent chassés de Rome. L'Empereur, pour les satisfaire, envoia ordre à Symmaque de suspendre l'execution de son premier Rescrit, & de signifier à Boniface & à Eulalius qu'ils se trouvassent

Les Partisans de Boniface ecrivent à l'Empereur contre Eulalius.

* Remarquez que l'Eglise où Boniface avoit assemblé le Peuple étoit hors de la Ville.

An de J.C. 419.

vassent à Ravenne dans le huitieme de Février, avec tous les auteurs de l'une & de l'autre Ordination; sous peine au défaillant de voir declarer son Ordination illicite.

Concile, assemblé à Ravenne. Faute de Mr. Fleury.

Les Evêques, convoqués à Ravenne par l'Empereur, s'y assemblerent en Concile. Mr. Fleury, voulant peut-être insinuer que les Princes n'avoient aucun droit de prendre connoissance des Affaires Ecclesiastiques, dit (*d*) que ces Evêques ordonnerent, que ceux qui avoient assisté & souscrit aux deux Ordinations contestées ne seroient reçus, ni comme juges, ni comme temoins. Mais, ce fut l'Empereur lui-même, qui le voulut ainsi. On ne sauroit le nier, sans être coupable, ou d'ignorance, ou de partialité pour les Droits que le Clergé a usurpé. Les termes du Rescrit d'Honorius sont formels là-dessus, & quelques Auteurs (*e*) moins politiques ou plus habiles que Mr. Fleury ne l'ont pas dissimulé. Cependant, cette précaution n'empêcha pas que le Concile ne fut extrémement divisé; ce qui obligea l'Empereur de remettre la decision de cette affaire au premier jour de May: mais, comme la Fête de Pâques etoit proche, il defendit à Boniface & à Eulalius, de rentrer dans Rome; & il voulut que les Saints Mysteres y fussent celebrés par Achilleus, Evêque de Spolette, qui n'etoit d'aucun parti. D'ailleurs, Honorius écrivit à plusieurs Evêques, pour les appeller au Concile du premier de May; en particulier, à St. Paulin de Nole, dont il connoissoit le merite, la sainteté, & le parfait desintéressement. Il écrivit aussi aux Evêques d'Afrique & de Gaule; prolongeant le jour du Concile au 13. de Juin.

Temerité d'Eulalius.

Cependant, Eulalius perdit, par son imprudence, la place qu'il auroit pû disputer avec esperance de l'obtenir: car, étant rentré dans Rome à l'insçu du Prefet Symmaque, l'Empereur, qui lui étoit favorable, fut si fort irrité de cette desobéïssance, qu'il donna un Rescrit datté du 25. Mars, en ces termes: „ Puis qu'Eulalius est entré dans Rome, au Mepris des Ordres „ précédens, qui defendoient aux deux Contendans d'en approcher, il doit „ absolument sortir de la Ville, pour ôter tout sujet de Sedition; sous peine „ de perdre, non seulement sa Dignité, mais sa Liberté: & on ne recevra „ point pour excuse, que le Peuple le retient par force. Si quelqu'un des „ Clercs communique avec lui, il sera puni de même, & les Laïques à „ proportion. L'Evêque de Spolete fera l'Office pendant les Saints jours de „ Pâques: pour cet effet, l'Eglise de Latran ne sera ouverte qu'à lui „ seul. „

Il refuse d'obéïr aux ordres de l'Empereur, & il est chassé de Rome.

Symmaque, aiant reçu ce Rescrit, le fit signifier le même jour à Eulalius, qui l'aiant lû dit qu'il en delibereroit: mais, il ne voulut point sortir, quelque instance qu'on lui en fit. Le lendemain, il fut encore averti, & ne laissa pas d'assembler du Peuple, & de s'emparer de la Basilique de Latran, où il baptisa & celebra la Pâque. Le Prefet Symmaque l'en fit chasser, & mit des Officiers pour garder l'Eglise, afin qu'Achilleus de Spolete y put cele-

(*d*) *Fleury*, *Hist. Eccl.* Liv. XXIV. §. 8. (*e*) *Du Pin*, *Biblioth. Eccl.* T. III. 1. part.

celebrer tranquillement la solemnité. Eulalius fut même conduit au lieu de son exil, & on arrêta quelques Clercs de son parti, qui excitoient la sedition. L'Empereur Honorius, étant instruit de toutes ces particularitez, declara qu'Eulalius avoit été bien chassé, & que Boniface devoit entrer dans Rome pour y prendre le Gouvernement de l'Eglise. Ce Rescrit fut donné à Ravenne le 3. d'Avril, & reçu à Rome le huitiéme. Le Senat & le Peuple en temoignerent une extrême joie; & deux jours après Boniface entra dans la Ville comme en triomphe au milieu des acclamations du Peuple. C'est ainsi que la Paix fut rendue à l'Eglise; & peu de tems après, Eulalius fut elû Evêque de Nepi. Le Cardinal Baronius (*f*), que Mr. Baillet a copié en partie (*g*), dit sans fondement que l'Anti-Pape fut deposé par un Concile de deux cens cinquante deux Evêques. C'est un fait chimerique. Apparemment ces Auteurs ne trouvent pas que l'action d'Honorius favorise l'Ambition des Papes, & leurs Usurpations. Il leur paroit contraire aux pretendus droits du St. Siege qu'un Prince decide, de la plenitude de son autorité, un Differend Ecclesiastique. Mais, puisque le schisme étoit terminé, à quoi bon suposer un Concile si nombreux? Où se tint-il, ce Concile? Qui est l'Auteur ancien, & digne de foi, qui en ait fait mention (*h*)? Aussi Mr. Fleury (*i*) a-t'il dit que le schisme étant terminé, l'Empereur Honorius contremanda les Evêques d'Afrique, & apparemment tous les autres qu'il avoit mandez pour le Concile du treisiéme de Juin.

An de J.C. 419.

Boniface est etabli Evêque de Rome.

Faute de Baronius, & de Baillet.

Boniface, étant paisible possesseur du Thrône Papal, adressa à Patrocle, & aux autres Evêques des sept Provinces des Gaules, une Lettre au sujet de Maxime, Evêque de Valence, accusé par le Clergé de l'Eglise de cette Ville, qui avoient porté leur accusation directement au Pape, peut-être à cause des contestations qui étoient dans leur Province à qui appartenoit le Droit de Metropole. Boniface reproche à cet Evêque, que non seulement il n'avoit point comparu à Rome, mais qu'il avoit même decliné le jugement des Conciles Provinciaux, où il avoit été renvoié par les Papes ses Predecesseurs. Il declare neanmoins, qu'il ne veut pas le condamner, parce qu'il a cru qu'il devoit être jugé dans sa Province: c'est pourquoi il souhaite qu'on assemble un Concile avant le premier de Novembre, afin qu'il s'y presente pour se defendre contre les accusations formées contre lui; ajoutant, que s'il ne veut pas y comparoître, il ne doit plus esperer que son absence fera retarder sa condamnation. Cette Lettre est dattée du 13. Juin 419. Très-peu de tems après (*k*), Boniface en écrivit une autre à l'Empereur, pour le prier de faire un Edit qui pût empêcher à l'avenir les Brigues & les cabales qu'on faisoit pour emporter l'Evêché de Rome. Honorius repondit ainsi par un Rescrit: „ Si, contre nos vœux, il arrivoit quelque „ accident à votre Sainteté, que tout le monde sache qu'il faut s'abstenir „ des Brigues; & que si deux personnes sont ordonnées contre les Regles, au-

Lettre de Boniface à Patrocle au sujet de Maxime Ev. de Valence.

Il prie l'Empereur d'empêcher les Brigues dans l'Election des Eveq. de Rome.

(*f*) *Annal. Eccl.* ad an. 419. §. 34.
(*g*) *Vies des Saints.* 25. Octobre.
(*h*) *Basnage de Flottemanville, Annal. Politico-Eccl.* ad an. 419. §. 8.
(*i*) *Hist. Eccl.* Liv. XXIV. §. 9.
(*k*) Le 1. de Juillet 419.

An de J.C. 419.

„ aucun des deux ne sera Evêque : mais seulement celui qui sera elû de „ nouveau du consentement de tous. „ Il faudroit être aveugle, ou plein de préjugez ridicules, pour ne pas voir, dans cette Histoire, que l'Evêque de Rome étoit elû par le Clergé & par le Peuple, & consacré par un Evêque, du nombre de ceux qui s'assembloient d'ordinaire en pareilles occasions ; & que, pour etre elevé sur le St. Siege, il falloit avoir l'agrément de l'Empereur. C'est donc sans raison, & même contre la Verité de l'Histoire, que le P. Pagi *(l)* s'est imaginé que le Differend de Boniface & d'Eulalius donna occasion à l'Empereur, & ensuite aux Rois d'Italie, de se mêler & de prendre connoissance des Elections des Papes ; ce qu'il appelle *un mal* né de petits commencemens & qui deshonnora dans la suite l'Eglise Romaine.

Comment on elisoit l'Evêque de Rome.

Sixieme Concile de Carthage.

Les Legats *(m)*, que le Pape Zosime avoit envoiez en Afrique pour l'Affaire d'Apiarius, y etoient encore, & ils assisterent à un Concile general d'Afrique, qui fut tenu à Carthage dans la sale de la Basilique de Fauste, le 25. de May de cette année 419. Il y eut de nouveaux debats au sujet des Canons falsifiés, & produits par le Pape Zosime sous le nom du Concile de Nicée: mais, on ne definit rien sur ce point. La Lettre Synodale ecrite *(n)* au Pape Boniface porte, que cette Affaire avoit causé des contestations fort penibles, quoi que sans alterer la charité ; & elle ajoute : „ Le Prêtre „ Apiarius, dont l'ordination & l'excommunication avoient produit tant de „ scandale dans toute l'Afrique, aiant demandé pardon de toutes ses fautes, „ a été retabli dans la Communion. Et notre Confrere Urbain, Evêque „ de Sicque, a été le premier à corriger ce qui avoit besoin de correction. „ Mais, parce qu'il falloit pourvoir à la Paix & au Repos de l'Eglise, non „ seulement pour le present, mais pour l'avenir, nous avons ordonné que „ le Prêtre Apiarius fut ôté de l'Eglise de Sicque, gardant l'honneur de „ son rang ; & qu'il reçut une Lettre en vertu de la quelle il exerceroit les „ fonctions de la Prêtrise par-tout où il voudroit & où il pourroit. „ Les Peres du Concile parlent ensuite de la Lettre qu'ils avoient ecrite l'année precedente touchant l'Instruction donnée aux Legats par le Pape Zosime, & ils disent : „ Nous demandons que votre Sainteté fasse observer ce qui „ a été ordonné au Concile de Nicée, & que vous fassiés pratiquer chez „ vous ce qui est contenu dans l'Instruction de Zosime, „ c'est à dire les deux Canons du Concile de Sardique qu'ils transcrivent ensuite ; puis ils ajoutent : „ Si ces dispositions sont contennës dans le Concile de Nicée, & „ observées chez vous en Italie, nous ne voulons plus en faire mention, & „ ne nous defendons pas de le souffrir. Mais, s'il y a autrement dans les „ Canons de Nicée, nous croions avec la Misericorde de Dieu, que tant „ que vous presiderez à l'Eglise Romaine, nous ne souffrirons plus cette „ vexation ; & que l'on nous traitera suivant la charité fraternelle, que „ vous connoissez si bien. C'est pourquoi, nous vous prions d'écrire aux Eve-

Lettre Synodale à Boniface.

(l) Pagi, *Critica Historico Chronologica*, *in Annales Baronii*. Edit de Paris 1689.

(m) *Concil.* T. 2. pag. 1589.

(n) *Ibid. pag.* 1670.

„ Evêques d'Afrique, d'Alexandrie, & de Constantinople, & aux autres „ qu'il vous plaira, de nous envoier les Canons de Nicée. Car, qui peut „ douter de la verité des exemplaires apportez de ces illustres Eglises, qui „ se trouveront conformes? En attendant nous promettons d'observer ce- „ qui nous a été allegué dans l'Instruction touchant les Appellations des „ Evêques aux Evêques de Rome, & le Jugement des Clercs devant les „ Evêques de leurs Provinces. Quant à ce qui s'est passé dans notre Con- „ cile, nos Freres l'Evêque Faustin, & les Prêtres Philippe & Asellus „ en emportent les Actes par où vous le pourrez apprendre. „

An de J.C. 419.

Les Evêques d'Afrique recherchent les Exemplaires du C. de Nicée.

Après la Conclusion de ce Concile, les Legats du Pape revinrent à Rome. On ne sait rien de la Deputation à Antioche; mais, on sait que le Concile de Carthage envoia à Alexandrie (*o*) le Prêtre Innocent, à qui St. Cyrille fit delivrer la copie fidelle du Concile de Nicée, tirée de l'Original, qui étoit gardé dans les Archives de son Eglise. Le Sous-Diacre Marcel fut envoié à Constantinople, & reçut aussi d'Atticus la copie du Concile de Nicée. Ces copies furent envoiées au Pape Boniface le 26. de Novembre de la même année 419. C'est ce qui se passa en cette affaire sous le Pontificat de Boniface.

Loi de l'Empereur contre les Pelagiens.

On croit (*p*) que le Comte Valere, & le Pape Boniface, s'étant *saintement* unis dans le dessein d'exterminer les Pelagiens, solliciterent & obtinrent de l'Empereur Honorius une Constitution mentionnée dans une Lettre que ce Prince écrivit de Ravenne à Aurelius Evêque de Carthage, le 9. de Juin 419. Elle porte que pour reprimer l'opiniatreté de quelques Evêques qui soutiennent encore la Doctrine de Pelage, il est enjoint à Aurelius de les avertir, que ceux qui ne souscriront pas à sa condamnation seront deposez de l'Episcopat, chassez des Villes, & excommuniez. La même Lettre de l'Empereur fut envoiée à St. Augustin: ce qui fait voir, qu'il étoit autant distingué par son merite entre les Evêques d'Afrique, qu'Aurelius par sa Dignité. Aurelius, en bon & saint Pasteur, ne manqua pas d'executer cet ordre, comme il paroit par sa Lettre du premier jour d'Août de la même année, pour obliger tous les Evêques à condamner Celestius & Pelage.

An de J.C. 421.

Ambition du Pape reprimée par Theodose.

L'Empereur Theodose, peu de tems après son mariage (*q*), fit une Constitution contre l'autorité du Pape en Illyrie, à l'occasion de Perigene, qui aiant passé par tous les degrés du Clergé fut ordonné Prêtre & vêcut longtems en cet état avec une grande integrité. Le Siege de Patras venant à vaquer, l'Evêque de Corinthe y voulut établir Perigene, mais le Peuple le refusa, & il revint à Corinthe. L'Evêque de Corinthe étant mort quelque tems après, les Corinthiens le demandérent pour Evêque par une Requeste qu'ils

(*o*) *Fleury*, *Hist. Eccl. Liv.* XXIV. §. 11.

(*p*) *Basnage de Flottemanville*, *Annal. Politico-Eccl.* ad an. 419. §. 19. Remarquez que cet Auteur ne parle que du Comte Valere; mais, Mr. *Fleury*, *Hist. Eccl.* Liv. XXIV. §. 16. fait mention de Valere & de Boniface: ce qui me paroit fondé sur des raisons très fortes de vraisemblance; car, les Papes se signaloient d'ordinaire par ces beaux endroits.

(*q*) *Basnage de Flottemanville*, *loco citat.* *Fleury*, &c.

An de J.C. 421.

qu'ils envoierent au Pape Boniface. Le Pape ne voulut rien décider qu'il n'eut reçu les Lettres de Rufus, Evêque de Theſſalonique, qui exerçoit l'autorité uſurpée du St. Siege ſur l'Achaie & la Macedoine. Boniface écrivit donc à Rufus, lui envoiant la Requeſte des Corinthiens, & temoignant approuver l'élection de Perigene. Rufus aiant notifié la Lettre du Pape, pluſieurs Evêques y conſentirent, quelques-uns s'y oppoſerent. Quelque tems après, le Pape confirma l'election, & par ſon ordre Perigene fut élevé ſur le Siege Metropolitain de Corinthe, qu'il conſerva toute ſa vie.

An de J. C. 422.

Les Evêques qui avoient reſiſté à cette Election, & qui ne pouvoient ſupporter l'autorité du Pape, en quelque Partie que ce fut de l'Empire d'Orient, obtinrent de l'Empereur Theodoſe une Conſtitution du quatorziéme de Juillet 421. (*r*) par laquelle il ordonne que s'il arrive quelque difficulté dans l'Illyrie, elle ſoit reſervée à l'aſſemblée des Evêques, non ſans la participation de l'Evêque de Conſtantinople qui jouit de la prérogative de l'ancienne Rome. C'eſt ce que Mr. Fleury (*s*) taxe imprudemment de ***nouveauté***, comme ſi le Prince n'avoit pas le Droit de faire un pareil reglement. L'Evêque de Langres auroit-il bonne grace, & ſeroit-il fondé à ſe plaindre de ce que le Roi * lui enleve quelques Paroiſſes de ſon Dioceſe, pour en former le nouvel Evêché de Dijon?

Faute de Mr. Fleury.

Boniface veut maintenir ſes prétendus Droits.

Cependant, Boniface (*t*) averti de la Loi de l'Empereur, & que l'Evêque de Conſtantinople avoit indiqué un Concile à Corinthe pour examiner l'ordination de Perigene, écrivit trois Lettres (*u*). La premiere à Rufus de Theſſalonique, à qui il mande de ne pas ceder à ceux qui veulent innover, & s'attribuer une Dignité qui ne leur eſt pas duë; marquant l'Evêque de Conſtantinople, & inſpirant à Rufus des ſentimens de revolte contre l'Empereur Theodoſe. La ſeconde Lettre eſt adreſſée aux Evêques de Theſſalie, pour les exhorter à reconnoître Rufus pour leur chef. Dans cette Lettre, il excommunie Pauſien, Cyriaque, & Calliope; permettant toutes fois à Rufus d'interceder pour eux: mais, il depoſe abſolument de l'Epiſcopat Maxime qui avoit été mal ordonné. La troiſiéme Lettre eſt aux Evêques de Macedoine, d'Achaie, de Theſſalie, d'Epire, & de Dacie, c'eſt-à-dire au Concile qui devoit s'aſſembler à Corinthe ſur la cauſe de Perigene, quoiqu'elle eut été decidée par le St. Siege. Le Pape ſe plaint fortement de cette entrepriſe, & demande quel Evêque a pû ordonner après cela de s'aſſembler? „ Si vous liſez les Canons, leur dit-il inſolemment, vous verrez quel „ eſt le ſecond Siege après l'Egliſe Romaine, quel eſt le troiſiéme: ces gran- „ des Egliſes d'Alexandrie & d'Antioche gardent leur autorité par les Ca- „ nons dont elles ſont bien inſtruites. Elles ont eu recours à l'Egliſe Romai- „ ne dans les grandes affaires, comme d'Athanaſe & de Flavien d'Antioche: „ c'eſt pourquoi, JE VOUS DEFENS de vous aſſembler pour remettre en

Son Inſolence.

(*r*) L. 45. *Cod. Theod. de Epiſcop.* l. 6.
(*s*) *Hiſt. Eccl.* Liv. XXIV. §. 31.
* Louis XV.
(*t*) *To.* 4. *Concil.* pag. 1704.
(*u*) *To.* 4. *Concil.* pag. 1704.

„ en Queſtion l'ordination de Perigene. Mais, ſi depuis qu'il a été établi „ Evêque par notre autorité, on prétend qu'il ait commis quelque faute, „ notre frere Rufus en prendra connoiſſance avec les autres qu'il choiſira, „ & nous en fera le raport. „ Il leur recommande encore d'obéir en tout à Rufus, & menace ceux qui voudront ſoutenir cette entrepriſe d'être ſeparez de la Communion du St. Siege. Ces trois Lettres ſont datées de l'onziéme de Mars 422; & elles furent envoiées par Severe, Notaire du Pape.

An de J. C. 422.

Il mandie la Protection d'Honorius contre Theodoſe.

On dit (x) qu'après cela Boniface envoia auſſi une Deputation à l'Empereur Honorius, pour le prier de ſoûtenir les anciens Privileges de l'Egliſe Romaine. Honorius en écrivit à Theodoſe, qui y ſatisfit; & ſa Reponſe à Honorius porte que, ſans avoir égard à ce que les Evêques d'Illyrie ont obtenu par ſurpriſe, les anciens Privileges de l'Egliſe Romaine ſeront obſervés ſelon les Canons, & qu'il a chargé les Prefets du Pretoire de les faire executer. Peut-être jugera-t'on que ce fait eſt ſuppoſé, parce que la Conſtitution de Theodoſe, qui s'eſt conſervée, dit-on, dans les Archives de l'Egliſe Romaine, ne ſe trouve point dans les Codes compilez par ordre de Theodoſe, & même de Juſtinien.

Il s'oppoſe à l'Uſurpation de l'Evêque d'Arles.

Dans le cours de cette même année, Boniface reprima dans les Gaules une entrepriſe de Patrocle d'Arles, qui avoit ordonné à Lodeve hors de ſa Province un Evêque, qui n'étoit demandé, ni par le Clergé, ni par le Peuple de la Ville. Ils s'en plaignirent au Pape, qui écrivit à Hilaire, Evêque de Narbonne, Metropole de la Province, & lui envoia la Requeſte du Clergé & du Peuple de Lodeve. Il annulla tout ce qui avoit été fait par Zoſime en faveur de l'Egliſe d'Arles (y). Il declare que l'entrepriſe de Patrocle eſt contraire aux Deciſions du Concile de Nicée; ce qu'il ne peut ſouffrir avec patience, parce qu'il doit maintenir les Canons. Il mande donc à l'Evêque de Narbonne, que ſi cette Egliſe eſt de ſa Province, il aille dans cette Ville, pour y celebrer une ordination legitime, & qu'il faſſe ceſſer la préſomption de l'Evêque d'Arles, qui entreprend au de-là des bornes de ſa juriſdiction. Enfin, il ordonne qu'à l'avenir chaque Province ſera ſoumiſe à ſon Metropolitain. Rien n'eſt plus oppoſé, dit Mr. du Pin (z), que les Sentimens de Zoſime & de Boniface ſur la dignité & la juriſdiction de l'Egliſe d'Arles. Zoſime eſt perſuadé que l'Evêque d'Arles doit ordonner tous les Evêques des ſept Provinces des Gaules. Boniface declare que c'eſt un Attentat contre les Canons. Le premier dit qu'il en eſt ſeul Metropolitain. Le dernier ſoûtient, que nul ne peut-être Metropolitain de deux Provinces. Zoſime croit que la prétenſion d'Hilaire de Narbonne, & des autres Metropolitains des ſept Provinces des Gaules, qu'ils ont droit d'ordonner les Evêques de leur Province, eſt une temerité tout à fait grande. Boniface ſoutient au contraire, que c'eſt un Droit bien fondé, & que la prétention de l'Egliſe d'Arles eſt une entrepriſe contre les Canons, à laquelle il faut s'oppoſer. L'un defend à Hilaire de Narbonne d'ordonner les Evêques de

Reflexions de Mr. Du Pin ſur ce Fait.

(x) *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv.* XXIV. §. 31.
(y) *Du Pin, Nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl.* T. III. 1. part. pag. 833.
(z) *Ibid.*

An de J.C. 422.

de sa Province, quand il lui demande. L'autre lui ordonne de le faire, sans qu'il lui demande. Peut-on voir une plus grande contrarieté de sentimens entre deux Papes dont l'un succede à l'autre immediatement? C'est ce qui fait dire à St. Leon dans l'Epitre aux Evêques de la Province Viennoise, que ce que le St. Siege avoit accordé à Patrocle, il lui avoit ensuite ôté par une sentence plus juste. Est-ce que ces Papes ont crû être les Maîtres absolus de ces choses? Si cela est, pourquoi eussent-ils allegué les Canons, & eussent-ils fait profession de les suivre? Est-ce qu'ils ont crû que les Privileges regardoient la Personne des Evêques, & non pas leur Eglise? Pourquoi donc Zosime a-t'il tant fait valoir la Dignité & l'Antiquité de celle d'Arles fondée par Throphime? Concluons, qu'il n'y a point eu d'autre raison de cette contrarieté, que la différence de sentiment. Mais, lequel des deux avoit raison, lequel avoit tort? C'est un grand Procés à decider, que nous verrons encore agité vivement du tems de St. Leon. En attendant, nous pouvons remarquer que le Droit commun est pour Boniface, & que nous ne voions pas de privilege assez authentique, ni de coutume assez fortement établie, pour donner à l'Eglise d'Arles ce que Zosime lui avoit accordé.

An de J.C. 423.

Mort de Boniface.

Enfin, le Pape Boniface mourut peu de tems après ce nouveau coup d'éclat, mais non pas, comme l'a cru Mr. Fleury *(aa)*, la même année 422. Il me paroit que d'autres Auteurs *(bb)* suivent une meilleure Chonologie, en raportant la mort de ce Pape à l'an 423, sans en fixer, ni le jour, ni le mois, parceque Baronius & Schelstraet ne sont point d'accord là-dessus. Quoiqu'il en soit, on compte que Boniface gouverna l'Eglise de Rome pendant quatre ans, & peut-être plus de huit mois. Il fut enterré dans le Cimetiere de Sainte Felicité, sur le chemin du Sel le 25. d'Octobre, qui est le jour marqué pour sa Fête dans le Martyrologe Romain, & que plusieurs prennent, sans raison, pour celui de sa mort. On *(cc)* lui attribue plusieurs Reglemens, dont Mr. Fleury fait mention. Il defendit qu'aucune Femme, ou Religieuse, ne touchât, ou ne lavât, la palle sacrée, ou nape d'Autel; voulant que cela se fit par les Ministres de l'Eglise. Il ne vouloit pas que l'on ordonnât Clercs des Esclaves, ou des gens attachez aux charges des Villes, ou autrement engagez. Il fit une Ordination à Rome au mois de Decembre & ordonna treize Prêtres, trois Diacres, & trente six Evêques pour divers lieux. Il bâtit un Oratoire au Cimetiere de Ste. Felicité, & orna son Sepulchre & celui de St. Silvain, où il mit une patene du poids de vingt livres, un vase de treize livres, deux petits calices de quatre livres, trois couronnes ou cercles à porter des Lampes de quinze livres, ce sont quatre-vingt-quatre Marcs d'argent: car ces livres sont de de douze onces. Une ancienne Epitaphe *(dd)* temoigne que le Pape Boniface mourut vieux; qu'il avoit servi l'Eglise dès ses premieres années; qu'il étei-

Reglemens qu'on lui attribue.

Dons qu'il fit à l'Eglise.

*(aa)* *Hist. Eccl.* Liv. XXIV. §. 32.

*(bb)* *Basnage de Flottemanville Annal. Politico-Eccl.* ad an. 423. §. 5. *Baillet, Vies des Saints*, 25. Octobre, &c.

*(cc)* *Lib. Pontifical. Platine, in Bonifac.* I. Pagi.

*(dd)* *Apud Baron. app.* T. 5.

éteignit le schisme par sa douceur & sa clemence, & qu'il soulagea Rome dans une année de sterilité. An de J.C. 423.

THEODOSE II. & VALENTINIEN III. *Empereurs.*

# CELESTIN I.

## *XLV. PAPE.*

FARAMOND. CLODION *dit le Chevelu, Rois de France.*

APrès la mort de Boniface I. quelques Personnes du Clergé (*a*) voulurent rappeller Eulalius, qui lui avoit disputé le Pontificat; mais, il ne voulut point revenir à Rome, & demeura dans le lieu de sa retraite en Campanie, où il mourut au bout d'un an. Ainsi, le St. Siege aiant vacqué neuf jours, on élût, sans contestation, CELESTIN, Romain de Naissance, fils de Priscus. Il étoit Diacre de l'Eglise Romaine, & il passoit avec raison pour un sujet très capable de bien gouverner l'Eglise. Il étoit savant & vertueux, & il ne manquoit, ni de capacité, ni d'experience, pour conduire adroitement les affaires à leur denouëment. An de J.C. 423. On veut rappeller Eulalius, qui le refuse. Election & Eloge de Celestin.

A peine Celestin fut-il élevé sur le Siege Pontifical, que la fâcheuse Affaire des Appellations d'Outre-Mer, l'ecueil de la Modestie & de l'Humilité des Papes, fut renouvellée par les Appels du Prêtre Apiarius, & de l'Evêque Antoine de Fussale. Ce dernier (*b*) étoit un jeune homme que St. Augustin avoit élevé dès l'enfance dans son Monastere; mais, qui n'avoit que le degré de Lecteur, lorsque St. Augustin lui fit imposer les mains pour l'établir Evêque à Fussale, petite Ville à l'extremité du Diocese d'Hyppone. Antoine y fut reçû avec une entiere soumission; mais, il se conduisit très-mal, & le scandale fut si grand, que son Peuple l'accusa devant St. Augustin & devant un Concile d'Evêques d'exercer une domination insupportable, de pillages, & de diverses vexations. Il y avoit même des Etrangers, qui l'accuserent d'impureté; mais, ils ne purent le prouver, & les Evêques ne le trouverent pas assez coupable pour le priver de l'Episcopat: de sorte qu'en lui ôtant son Evêché, ils lui laisserent le titre d'Evêque. Antoine acquiesça d'abord à la sentence; mais, il appella ensuite au St. Siege, & presenta une Requête au Pape Boniface, par laquelle il demandoit à être retabli dans son Eglise: soutenant, qu'il n'avoit pas dû en être privé, ou qu'il falloit aussi le déposer de l'Episcopat. Il fit même écrire au Pape par le Primat de Numidie, qu'il avoit persuadé de son innocence. Le Pape Boniface écrivit pour le rétablir, mais avec cette précaution, s'il avoit fidellement exposé l'ordre des choses. Antoine faisoit valoir ce Jugement de l'Evêque de Rome, & menaçoit de le faire executer par la puissance seculiere & à main armée. C'est ce que St. Augustin pria le Pape Celestin d'empêcher, lui envoiant tous les Actes du Procès pour l'instruire à fonds. Antoine de Fussale renouvelle les Appellations d'Outre-Mer.

Cette

(*a*) *Lib. Pontific.* (*b*) *Aug. Epist.* 209.

An de J.C. 423.

Lettre de St. Augustin au Pape.

Cette Lettre de St. Augustin est écrite dans le tems où les Evêques d'Afrique déferoient encore aux Appellations de Rome, attendant qu'ils fussent mieux éclaircis des Canons de Nicée. C'est donc un vain triomphe, que le Cardinal Baronius (*c*) a fondé sur cette Piéce, qui n'est pas même de St. Augustin, s'il en faut croire quelques Savans Critiques (*d*). Et quand même elle seroit de lui, on n'en pourroit rien conclure, puisque par une Lettre Synodale adressée au Pape Celestin, quelque tems après celle de St. Augustin, les Evêques d'Afrique déclarerent, qu'ils ne vouloient plus souffrir les Appellations Outre-Mer. On ne sait pas bien comment l'Affaire d'Antoine de Fussale fut terminée.

Apiarius rétabli par le Pape, & deposé par les Evêques d'Afrique.

Cependant, le Pape Celestin aiant retabli Apiarius, le renvoia en Afrique avec l'Evêque Faustin, qui y avoit deja été comme Legat du Pape Zosime. A son arrivée, les Evêques d'Afrique assemblerent un nouveau Concile, où presidoient Aurelius de Carthage, & Valentin Primat de Numidie. On y examina l'Affaire d'Apiarius, & on le trouva chargé de tant de crimes, que Faustin ne pût le défendre, quoiqu'il fit plûtôt le Personnage d'Avocat que celui de Juge, & qu'il s'opposât à tout le Concile d'une maniere injurieuse, sous pretexte de soutenir les Privileges de l'Eglise Romaine. Car, il vouloit qu'Apiarius fut reçû à la Communion des Evêques d'Afrique, parceque le Pape l'y avoit retabli. Après trois jours de contestation, enfin Apiarius, pressé par les remords de sa Conscience, confessa tous les crimes dont il étoit accusé: crimes infames & incroiables, qui attirerent les gemissemens de tout le Concile, & qui aggraverent l'excommunication du scelerat qui les avoit commis. Où étoit le St. Esprit qui inspire les Papes, lorsque Celestin communiqua avec Apiarius?

Vive Remontrance des Evêques d'Afrique au Pape.

Les Evêques d'Afrique écrivirent au Pape Celestin une Lettre Synodale (*e*), où ils le conjurent de ne plus recevoir à sa Communion ceux qu'ils auront excommuniez, puisque c'est un point reglé par le Concile de Nicée. „ Car, ajoutent-ils, si cela y est défendu à l'égard des moindres Clercs ou „ des Laïques, combien plus le Concile a-t'il entendu qu'on l'observât à l'é- „ gard des Evêques? Ceux, à qui la communion est interdite dans leurs Pro- „ vinces, ne doivent pas être retablis par Votre Beatitude, contre les re- „ gles; & vous devez rejetter les Prêtres & les autres Clercs, qui ont la te- „ merité de recourir à vous: car, aucune ordonnance de nos Peres n'a fait ce „ préjudice à l'Eglise d'Afrique, & les Decrets de Nicée ont soûmis aux Me- „ tropolitains les Evêques mêmes. Ils ont ordonné avec beaucoup de pruden- „ ce & de justice, que toutes les affaires seroient terminées sur les Lieux ou „ elles ont pris naissance; & ils n'ont pas crû que la Grace du St. Esprit „ dût manquer à chaque Province, pour y donner aux Evêques la lumiere „ & la force nécessaire dans les jugemens; & quiconque se croit lesé peut „ appeller au Concile de sa Province, & même au Concile Universel. Si „ ce n'est que l'on croie *que Dieu inspire la Justice à quelqu'un en particulier*, &

(*c*) *Annal. Eccl.* ad an. 419. §. 76.

(*d*) Voyez *Du Pin*, *Nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl.* T. III. 1. part. pag. 647. Edit. de Paris in 8.

(*e*) *Concil.* To. 2. *pag.* 476.

„ & la refuser à un nombre d'Evêques assemblez. Et comment le jugement „ d'Outre-Mer pourra-t'il être sûr, puisque l'on ne pourra pas y envoier „ les temoins nécessaires, soit à cause de la foiblesse du Sexe, ou de l'âge „ avancé, soit pour quelqu'autre empêchement? Car, d'envoier quelqu'un „ de la part de Votre Beatitude, nous ne trouvons aucun Concile qui l'ait „ ordonné. Pour ce que vous nous avez envoié par notre Confrere Faustin, „ comme étant du Concile de Nicée nous n'avons rien trouvé de semblable „ dans les Exemplaires les plus authentiques de ce Concile, que nous avons „ reçûs de notre Confrere l'Evêque d'Alexandrie & du venerable Atticus „ de Constantinople, & que nous avons envoyez ci-devant à Boniface votre „ Predecesseur d'heureuse Memoire. Au reste, qui que ce soit qui vous prie „ d'envoier de vos Clercs pour executer vos ordres, nous vous prions de „ n'en rien faire; de peur qu'il ne semble que nous introduisions le faste de „ la Domination seculiere dans l'Eglise de Jesus-Christ, qui doit montrer „ à tous l'exemple de la simplicité & de l'humilité. Car, pour notre Frere „ Faustin, puisque le malheureux Apiarius est retranché de l'Eglise, nous „ nous assurons sur votre bonté, que, sans alterer la charité fraternelle, l'A- „ frique ne sera plus obligée de le souffrir. „ Telle est la Lettre du Concile d'Afrique au Pape Celestin. Elle ne favorise pas le Despotisme du Pape (*f*). Pourquoi nos Evêques ne parlent-ils pas sur le même Ton? Pourquoi laissent-ils violer leurs Droits, avec tant de Lâcheté? Mais, ce sont leurs affaires. Je n'ai point d'Evêché à maintenir dans la possession de ses Prérogatives: &, selon toutes apparences, un si bon Benefice ne sera jamais la Recompense de mon Travail; parceque la Verité que j'expose au grand jour est odieuse *aux Enfans de Tenebres*. An de J.C. 423.

An de J.C. 428.

Lettre du Pape aux Evêques des Gaules.

En 428. le Pape Celestin écrivit une Lettre (*g*) Decretale aux Evêques des Provinces de Vienne & de Narbonne, pour corriger plusieurs Abus. Il leur temoigne dans le commencement de cette Lettre, qu'il souhaiteroit d'avoir plûtôt à se rejouir avec eux du bon ordre qui s'observeroit dans leurs Eglises, que d'être obligé, comme il est, de leur marquer sa douleur de ce qu'on y faisoit des choses contraires à la Discipline Ecclesiastique; mais qu'étant établi de Dieu pour veiller sur l'Eglise il est obligé, par sa charge, de retrancher les mauvaises pratiques, & d'ordonner ce qui doit être observé; d'autant plus que sa vigilance pastorale ne doit point avoir de bornes, mais qu'elle s'étend dans tous les Lieux où le nom de Jesus-Christ est connu.

Abus que le Pape condamne.

Le premier Abus qu'il condamne consiste en ce que quelques Evêques affectoient un habit particulier, c'est-à-dire de porter un manteau & une ceinture. Il fait de belles moralitez sur cette affectation. Et que n'auroit-il pas dit, si de son tems il y avoit eu, comme aujourd'hui, des Moines bigarrés de blanc & de noir, d'autres ridiculement vêtus, & tous distinguez selon la marque particuliere de leur Ordre? Le champ eut-été bien plus vaste pour

(*f*) *Le Sueur*, *Hist. de l'Eglise & de l'Empire*, ad an. 423.

(*g*) To. 2. *Concil.* pag. 1618.

An de J. C. 428.

pour les Declamations. C'eſt ſur cela qu'on peut dire avec le Pape Celeſtin, qu'*il faut nous diſtinguer du Peuple, non par l'Habit, mais par la Doctrine, & par la pureté des mœurs: & ne pas chercher à impoſer aux yeux des ſimples, mais à leur éclairer l'Eſprit.*

Son Indulgence pour les Pecheurs.

Le ſecond Abus, que le Pape cenſure, eſt que l'on refuſoit la penitence aux Mourans. Il condamne cette ſeverité de l'ancienne Diſcipline, & il veut que l'on juge ſi leur converſion eſt ſincere, plûtôt par la diſpoſition de leur Eſprit, que par la circonſtance du tems. Le troiſième Abus eſt que l'on ordonnoit Evêques de ſimples Laïques, ſans qu'ils euſſent paſſé par les degrés de la Clericature. Il ajoute qu'on ne ſe contente pas d'ordonner des Laïques, mais qu'il arrive même qu'on choiſit pour Evêques des Perſonnes prévenuës de crimes. Il en donne pour exemple un nommé Daniel, qui, après avoir été Superieur d'un Monaſtere de Filles en Orient, étoit venu ſe retirer dans les Gaules. Tout le Monaſtere où il avoit demeuré l'avoit accuſé de crimes infames. On avoit envoïé les informations à Celeſtin, qui avoit écrit, par le Diacre Fortunat, à l'Evêque d'Arles, pour citer Daniel à ſon Concile, afin d'y repondre ſur les Chefs d'Accuſation qu'on lui avoit intentée. Mais, dans le même tems que le Pape le citoit, il fut ordonné Evêque. Celeſtin temoigne combien il a cette affaire à cœur: il s'en prend à celui qui l'avoit ordonné: & il déclare qu'il a perdu lui-même ſa Dignité d'Evêque en la donnant à un ſujet indigne. Il exhorte enfin les Evêques à qui il écrit d'obſerver exactement la Diſcipline de l'Egliſe, qui ne leur peut être inconnuë, puiſque pluſieurs d'entr'eux ont demeuré quelque tems à Rome. Il leur preſcrit là-deſſus quelques Loix qu'il juge très-néceſſaires. 1. Il confirme le Droit des Metropolitains, & defend les entrepriſes d'une Province ſur l'autre. 2. Il defend d'élire Evêques des Clercs Etrangers & inconnus, au préjudice de ceux qui ſervent depuis long-tems dans l'Egliſe même, & à qui leurs Citoiens rendent bon temoignage. 3. Il dit qu'on ne doit point donner un Evêque deſagreable au Troupeau, & qu'il faut avoir le conſentement du Clergé, du Peuple, & des Magiſtrats. 4. Il ne veut pas que l'on choiſiſſe un Clerc d'une autre Egliſe, quand on en peut trouver dans ſon Egliſe. 5. Il defend d'ordonner Evêque celui qui a été marié deux fois ni celui qui a épouſé une veuve; ce qu'il établit, non ſeulement comme une Regle pour l'avenir, mais pretend encore que les ordinations faites au préjudice de cette Loi ſoient conſiderées comme nulles. 6. Il ordonne que ce Daniel dont j'ai parlé ſeroit ſeparé de la Communion des Evêques, juſqu'à ce qu'il ſe fut juſtifié devant lui. Et 7. à l'égard de l'Evêque de Marſeille que l'on accuſoit d'être complice de la mort de Patrocle, Evêque d'Arles, tué par un Tribun en 426. (*b*), il en renvoie le jugement aux Evêques à qui cette Lettre s'adreſſe.

Loix qu'il preſcrit touchant la Diſcipline.

An de J. C. 429.

L'année 429. ne nous fournit rien de particulier touchant le Pape Celeſtin qu'une Lettre qu'il écrivit le 19. de Juillet aux Evêques de la Pouille & de la Calabre. Elle commence par un avertiſſement general à tous les Evêques, qui

Lettre de Celeſtin

(*b*) *Proſper, Chronic.* ad an. 426.

qui porte qu'il n'eſt permis à aucun d'entr'eux d'ignorer ni ne rien faire de contraire aux Loix Eccleſiaſtiques: *Car*, dit-il, *où en ſerons-nous, ſi on laiſſe la Liberté à des Particuliers de changer la forme des Saints Decrets ſuivant la volonté & la fantaiſie du Peuple?* Sur ce Principe, il defend d'ordonner Evêques des Perſonnes Laïques, quand même le Peuple les demanderoit. Il avertit les Evêques de ne pas ſuivre en cela le jugement du Peuple, mais de s'oppoſer fortement à ce qu'il ſouhaite, quand il eſt contre les Regles.

An de J.C. 429.

ſur l'ordination des Evêques.

Sur la fin de cette année, le celebre Neſtorius commença à ſoutenir que la Ste. Vierge ne devoit pas être nommée la Mere de Dieu. Evagre (*i*), parlant de lui avec toute l'aigreur, & peut-étre avec toute la mauvaiſe-foi qu'un zele mal reglé ne manque jamais d'inſpirer à ceux qui ſe picquent d'Orthodoxie, & par conſequent d'Intolerance, dit que „ cette Langue ennemie „ de Dieu, ce Tribunal de Caïphe, cette Boutique où l'on forge les Blaſ- „ phêmes, où l'on vend une ſeconde fois Jeſus-Chriſt, où on le diviſe & „ le déchire, . . . . rejetta le terme de Mere de Dieu, bien que le St. Eſ- „ prit l'ait conſacré par l'uſage que les Saints Peres en ont fait. Il intro- „ duiſit en la place, continue-t'il, celui de Mere de Chriſt & remplit l'Aſ- „ ſemblée des fideles de ſang & de Meurtres. Anaſtaſe étoit un Prêtre qui „ avoit de très-mauvais ſentimens, qui étoit Partiſan paſſionné de Neſtorius, „ & défenſeur opiniatre de ſes erreurs, qui tendoient au Judaïſme, & qui „ l'avoit accompagné dans le Voiage qu'il fit pour prendre poſſeſſion de l'E- „ gliſe de Conſtantinople . . . . . Cet Anaſtaſe, prêchant un jour dans l'E- „ gliſe de Conſtantinople, eut la hardieſſe de dire: *Que Perſonne n'appelle* „ *Marie Mere de Dieu, car Marie étoit une Femme. Or, il eſt impoſſible qu'un* „ *Dieu naiſſe d'une Femme.* Le Peuple fidele, aiant été ſcandaliſé de ce Ser- „ mon, & aiant crû qu'il contenoit un Blaſphéme, Neſtorius, qui étoit le „ premier Auteur du Blaſphême, l'autoriſa, au lieu de le condamner; ſoû- „ tint opiniâtrément ce qu'Anaſtaſe avoit avancé; encherit ſur ſon Impié- „ té, & fut ſi malheureux que de dire, *Je me garderai bien d'appeller Dieu un* „ *Enfant de deux ou de trois Mois.* „

Commencement de Neſtorius.

Calomnié par Evagre.

Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir un Lecteur attentif, équitable, & judicieux que tout ce recit eſt un tiſſu de Calomnies contre Neſtorius. L'Hiſtorien Socrate (*k*), moins partial qu'Evagre, eſt temoin que Neſtorius n'a point crû que Jeſus-Chriſt fut un pur homme. Cependant, St. Cyrille ſe declara contre la prétenduë Hereſie, qui cauſa dans la ſuite de grands deſordres. Il écrivit une Lettre ſur cette matiere aux Moines d'Egypte; & le Pape Celeſtin lui en aiant envoiée une ſignée de pluſieurs Evêques qui étoient avec lui, apparemment aſſemblez en Concile, il prit la Reſolution d'écrire à Neſtorius pour tâcher de le raprocher des idées de l'Orthodoxie, dont on croioit qu'il s'éloignoit. Neſtorius repondit qu'il conſervoit la patience & la charité fraternelle, quoique St. Cyrille ne l'eut pas gardée à ſon égard, pour ne rien dire de plus fâcheux. Peu de tems après, il prit occaſion des Pelagiens qui étoient

Ce qu'en a dit l'Hiſtorien Socrate.

St. Cyrille ſe declare contre Neſtorius.

(*i*) *Hiſt. Eccl.* Liv. I. chap. 2.

(*k*) *Hiſt. Eccl.* Liv. VII. ch. 32.

An de J.C. 430.

étoient à Constantinople, pour écrire au Pape Celestin; & n'en recevant point de reponse, il lui écrivit bien-tôt une autre Lettre par Valere, Chambellan de l'Empereur.

Concile à Rome sur l'affaire de Nestorius.

Enfin le Pape aiant reçû, par le Diacre Possidonius, une Lettre de St. Cyrille, assembla un Concile à Rome vers le commencement du Mois d'Août 430. où les Ecrits de Nestorius furent examinez & comparez avec la Doctrine des Peres. Le Pape y raporta des autoritez de St. Ambroise, de St. Hilaire, & de St. Damase: après quoi la Doctrine de Nestorius, qu'on n'entendoit pas, ou qu'on feignoit de ne pas entendre, fut condamnée, & St. Cyrille chargé de l'execution de ce Jugement. Celestin écrivit sept Lettres de même datte, c'est-à-dire de l'onzieme d'Août: la premiere à St. Cyrille; la 2. à Nestorius; la troisieme au Clergé de Constantinople; la quatrieme à Jean d'Antioche; la cinquieme à Rufus de Thessalonique; la sixieme à Juvenal de Jerusalem; & la septieme à Flavien de Philippes. Possidonius fut chargé de toutes ces Lettres, pour les porter à St. Cyrille, qui devoit ensuite les faire rendre à leurs adresses.

Lettres du Pape sur ce sujet.

Lettre à St. Cyrille.

Dans la Lettre (l) à St. Cyrille, le Pape loue son zele & sa vigilance, & lui déclare qu'il est tout à fait dans ses sentimens par raport à l'Incarnation: que si Nestorius persiste dans son opiniatreté, il faudra le condamner, mais qu'il faut tenter auparavant tous les moïens de le ramener. „ Donc, ajoute-t'il, tous ceux qu'il a separez de sa communion doivent sçavoir qu'ils „ demeurent dans la nôtre. Lui-même ne peut avoir desormais de Com- „ munion avec nous, s'il continuë de combattre la Doctrine Apostolique. „ *C'est pourquoi vous executerez ce Jugement par l'autorité de notre Siege, agis-* „ *sant à notre place, & en vertu de notre pouvoir*: ensorte que si dans l'espa- „ ce de dix jours, à compter depuis cette admonition, il n'anathematise „ en termes formels sa Doctrine impie, & ne promet de confesser à l'avenir, „ touchant la generation de Jesus-Christ notre Dieu, la foi qu'enseigne l'E- „ glise Romaine, & votre Eglise, & toute la Chrétienté; Votre Sain- „ teté pourvoie aussi-tôt à cette Eglise (c'est-à-dire à celle de Constanti- „ nople) & qu'il sera absolument separé de notre Corps. „

Autre Lettre à Nestorius.

Dans la Lettre (m) à Nestorius, Celestin marque comme il a été trompé dans la bonne opinion, qu'il avoit conçûë de lui sur sa reputation. Il dit qu'il a lû ses Lettres & les Livres qu'il lui a envoiés, & qu'il a trouvé ses opinions, touchant le Verbe Divin, contraires à la foi Catholique. Parlant des Pelagiens, il dit: „ Quant à ces Heretiques sur lesquels vous nous „ avez consulté, comme si vous ne saviez pas ce qui s'est passé; ils ont été „ justement condamnez & chassez de leurs sieges. Ce qui nous étonne, c'est „ que vous souffriez des gens qui ont été condamnez pour nier le Péché „ Originel, vous qui le croiez si bien, comme nous avons lû dans vos Ser- „ mons. Les Partis contraires ne s'accordent jamais sans donner du Soup- „ çon. Et pourquoi demandez-vous ce qui s'est passé ici, puis qu'Atticus „ votre Predecesseur nous a envoié des actes contr'eux? Pourquoi Sisinnius de

(l) I. p. *Concil. Eph.* c. 15.

(m) *Ibid.* c. 18.

„ de sainte memoire, ne s'en est-il point informé, sinon parce qu'il savoit „ qu'ils avoient été justement condamnez sous Atticus? „ Enfin, il conclut ainsi : *Sçachez que si vous n'enseignez, touchant Jesus-Christ notre Dieu, ce que tient Rome, Alexandrie, & toute d'Eglise Catholique; ce que la Sainte Eglise de Constantinople a tenu jusqu'à vous; & si dans dix jours, à compter depuis cette troisieme monition, vous ne condamnez nettement & par écrit cette nouveauté impie, qui veut separer ce que l'Ecriture joint, vous êtes exclu de la communion de toute l'Eglise Catholique. Nous avons adressé ce Jugement, par le Diacre Possidonius, avec toutes les pieces, à l'Evêque d'Alexandrie, afin qu'il agisse à notre Place* (quelle insolence!) *& que notre ordonnance vous soit connue à vous & à tous nos freres.* La Lettre au Clergé & au Peuple de Constantinople est pleine d'exhortations à demeurer fermes dans la foi Catholique, & de consolation pour ceux que Nestorius persecutoit. Le Pape y declare nulles toutes les excommunications prononcées par Nestorius, depuis qu'il avoit commencé à enseigner ses prétendues erreurs. Il ajoute que ne pouvant agir en personne à cause de l'éloignement, il a commis à sa place St. Cyrille; & il raporte la sentence qui termine la Lettre precedente. La Lettre à Jean d'Antioche contient en substance les mêmes choses, la condamnation de Nestorius s'il ne se retracte dans dix jours, & la nullité des Excommunications, ou des depositions par lui prononcées. Les trois autres Lettres à Juvenal de Jerusalem, à Rufus de Thessalonique, & à Flavien de Philippes, n'étoient que des copies de celle-ci.

An de J. C. 430.

Autres Lettres du Pape.

Vers le même tems (*n*) le Pape St. Celestin envoia, dans la Grande-Bretagne, St. Germain, Evêque d'Auxerre, pour resister à Agricola, fils d'un Evêque Pelagien, nommé Severin, qui enseignoit dans ce Païs-là sa Doctrine sur la Grace; ou plûtôt, St. Germain & St. Loup de Troyes furent deputez par un Concile nombreux qui s'assembla dans la Gaule à cette Occasion. Entre une infinité de Miracles que ces deux Saints Evêques opererent par la vertu de l'Esprit de Dieu, j'en trouve un qui merite d'être raconté. Quand ils entrerent en conference avec les Heretiques, quelqu'un (*o*) s'avisa d'une Preuve singuliere pour terminer le Differend. Entrer en Dispute, ç'auroit été ouvrir un champ trop vaste, une carriere, que les Parties auroient eu peut-être bien de la peine à fournir. On trouva qu'il étoit plus court de leur presenter une fille aveugle à guerir. La proposition parut captieuse, & on juge bien que chaque Parti se renvoia la balle. Cependant, St. Germain, se souvenant fort à propos qu'il étoit muni de précieuses Reliques, accepta le défi. Il appliqua son *talisman* * sur les yeux de la malade, & lui rendit la vuë; ce qui ouvrit les yeux aux Pelagiens sur l'erreur qu'ils defendoient.

Germain d'Auxerre est envoié dans la Grande-Bretagne. Ce qu'il y fit.

Tan-

(*n*) *Prosper*, *Chronic.* ad an. 429. *Fleury*, *Hist. Eccl.* Liv. XXV. §. 15. &c. &c. *Constantius*, *Vita Sti. Germani.*

(*o*) *Noris*, *Hist. Pelag. Lib. II.*

* Ceux, qui voudront s'instruire de la vertu merveilleuse des *Talismans*, n'ont qu'à consulter Mr. Gadrois dans son Traité *des Influences des Astres.* c. 7. Les *Curiositez inouïes. pag.* 112. *Le Brun*, *Hist. Crit. des Pratiques Superstitieuses.* 2. part. ch. III. §. 5.

An de J.C. 430.

Lettre Synodale à Nestorius.

Tandis que les Pelagiens se convertissoient dans la Grande-Bretagne, St. Cyrille, en executiou des ordres du Pape, assembla un Concile à Alexandrie, au nom duquel il écrivit à Nestorius une Lettre Synodale pour servir de troisiéme & derniere monition: lui declarant que, si dans le terme marqué par le Pape, c'est-à-dire dans dix jours après la reception de cette Lettre, il ne renonce à ses erreurs, ils ne veulent plus avoir de communion avec lui, & ne le tiendront plus pour Evêque; & que, dès-lors, ils communiquent avec tous les Clercs & les Laïques, qu'il a deposez, ou excommuniez. „ Au reste, ajoutent-ils *chrétiennement*, il ne suffira pas que vous „ professiez le Simbole de Nicée: car, vous savez y donner des Interpréta- „ tions violentes: il faut confesser, par écrit & avec serment, que vous „ anathematisez vos DOGMES IMPIES, & que vous croirez & enseignerez „ ce que nous croïons tous, nous & tous les Evêques d'Occident & d'O- „ rient, & tous ceux qui conduisent les Peuples. Car le, St. Concile de „ Rome, & nous tous, sommes convenus que les Lettres qui vous ont été „ écrites par l'Eglise d'Alexandrie sont orthodoxes & sans erreur (*p*). „

Concile d'Ephese.

Lettre de Nestorius au Pape.

Avant que cette Lettre fut renduë à son Adresse, l'Empereur Theodose, sollicité par Nestorius, convoqua un Concile general à Ephese; & bien-tôt après (*q*) Nestorius écrivit au Pape Celestin en ces termes (*r*): „ J'ai appris „ que le venerable Cyrille, Evêque d'Alexandrie, épouvanté par les plaintes „ qui nous ont été presentées contre lui, cherche à éviter le St. Concile, „ qui se doit tenir à cause de ces Accusations; & s'attache à des paroles, sa- „ voir aux mots de *Theotocos*, & *Christotocos*, dont il admet l'un & rejette „ l'autre, qu'il admet pourtant quelquefois. Pour moi, *je ne m'oppose pas* „ *à ceux qui veulent dire Theotocos, pourvû qu'ils ne l'entendent pas comme Arius* „ *& Apollinaire, pour confondre les deux natures* †: mais, je n'hesite pas à pre- „ ferer le mot de *Christotocos*, comme emploié par les Anges & les Evan- „ gelistes . . . Si nous considerons, ajoute-t'il, deux Sectes contraires, dont „ l'une n'emploie que le mot de *Theotocos*, savoir celle d'Arius ou d'Apolli- „ naire; l'autre ne se sert que d'*Antropotocos*, savoir celle de Paul de Samo- „ sate, parceque la premiere ne reconnoît Marie que Mere de Dieu, & la „ seconde ne la reconnoit que Mere d'un Homme; ne faut-il pas essaier de „ ramener les uns & les autres, par un nom qui signifie les deux natures, „ qui est celui de Mere de Christ, *Christotocos*? J'ai écrit ceci à l'Evêque „ d'Alexandrie, comme vous verrez par les Lettes que je vous envoie. Au „ reste, il a plû au très-pieux Empereur d'indiquer un Concile œcumeni- „ que, pour y examiner d'autres Affaires Ecclesiastiques. Car, pour cette „ Question de mots, je ne crois pas que la discussion en soit difficile. „

Les Evêques se rendent à Ephese.

Dès qu'on eut celebré la Fête de Pâques, qui cette année 431. fut le 17. d'Avril, les Evêques de diverses Provinces de l'Empire se rendirent à Ephe-

(*p*) Voyez *Fleury*, *Hist. Eccl.* Liv. XXV. §. 22.

(*q*) Sur la fin du mois de Novembre.

(*r*) *Apud Marium Mercatorem*, *in Commonit.* Edit. du P. Garnier Jesuite.

† Ceci est une preuve incontestable de la pureté de la foi & des bonnes intentions de Nestorius.

Ephese. Il y eut, à cette occasion, un Brigandage tel qu'on en remarque assez & trop souvent dans les Assemblées Ecclesiastiques, où l'on cherche plûtôt à vaincre, qu'à éclairer les Errans. Nestorius fut deposé par les Evêques qui adheroient à St. Cyrille; & celui-ci le fut à son tour par les Evêques qui adheroient à Jean d'Antioche *. Je ne prétens pas m'engager dans l'Histoire du Concile d'Ephese. D'autres Plumes (s) habiles l'ont fait avant moi; & les Discussions épineuses, dans lesquelles je serois obligé d'entrer, m'éloigneroient trop de mon sujet. Il me suffira donc de remarquer que les procedures de St. Cyrille furent tout-à-fait irregulieres (t); & qu'on ne vit jamais un Jugement plus précipité, ni plus suspect de passion, que celui qui fut rendu dans le Concile d'Ephese contre Nestorius. On n'emploia qu'une Seance à le citer, à examiner ses Ecrits & ceux de Cyrille, à ouir des temoins, & à le deposer. Celui qui présidoit à cette Assemblée étoit St. Cyrille, la partie adverse de Nestorius. Il fit commencer le Concile, sans attendre les Evêques d'Orient, ni les Legats du Pape. Que n'a-t'on une Histoire de ce Concile par un Frà-Paolo! Que d'Iniquitez n'y verrions-nous pas!

An de J. C. 431.

Nestorius est injustement condamné.

Il est tems à present de justifier Nestorius des Accusations injustes, mal fondées, & malignes, de St. Cyrille, & du Calomniateur Evagre (u). Il est certain que le Sens, auquel il rejettoit l'Epithete de *Mere de Dieu*, est raisonnable & orthodoxe; & que ce prétendu Heresiarque fut condamné très-injustement. Cependant, Cyrille, qui fut l'ame de la sentence tumultueuse prononcée contre lui, fut retabli dans son rang par l'Empereur, & conserva sa Dignité: &, dans toute la suite des Siécles, on l'a veneré comme un grand Saint; au lieu que Nestorius passa tout le reste de sa vie dans un triste état, & que sa Memoire est encore abominable, par la plus criante de toutes les Injustices, & par une suite bien fâcheuse de la Tyrannie du Clergé. De quoi s'agissoit-il, au fond? D'une Dispute de mots, comme un savant Critique (x) l'a démontré: car, on peut retenir tout le Dogme de l'Union hypostatique, & rejetter neanmoins le Titre de Mere de Dieu, parce-qu'il est fort propre à fournir aux Infideles une occasion de plaisanter, comme faisoient les Chrétiens, mais avec plus de fondement, contre Cybele. En effet, ne pourroient-ils pas dire que Dieu, selon les Chrétiens, a Pere & Mere, grand-Pere, grand'-Mere, bisaieul & bisaieule, & ainsi de toutes sortes de Degrez de Parentez, directs & collateraux; & y ajouter ce que Ciceron (y) disoit si plaisamment de Saturne, & des Ancêtres de ce Dieu du Paganisme? De plus, il n'est pas vrai, dans un sens de rigueur, que la Ste. Vierge soit Mere de Dieu. Par exemple, on auroit tort de dire qu'une Femme soit Mere de l'Ame de son Fils. Ainsi, Mr. Simon (z), sous le nom du Sr. de

Apologie de Nestorius.

* Le *P. Louis Doucin*, *Hist. de Nestorianisme.*

(s) *Du Pin*, *Biblioth. Eccl.* T. III. 2. part. Edit. de Paris in 8.

(t) *Bayle*, *Dict. Crit.* Art. NESTORIUS.

(u) *Hist. Eccl. Liv. I.*

(x) *Bayle*, *Dict. Crit.* Art. NESTORIUS. Remarque A. Voyez aussi les *Nouvelles de la Republique des Lettres.* May 1684. art. 2.

(y) *De Nat. Deor. Lib.* 3.

(z) *Hist. Crit. de la Creance & des Coutumes des Nations du Levant.*

An de J. C. 431.

de Moni, a eu raison de remarquer, qu'on peut inferer des Actes de la seconde Réunion des Nestoriens à l'Eglise Romaine sous Paul V. *(aa)*, que „ le „ Nestorianisme n'est qu'une Herefie de Nom, & que si Nestorius & St. Cy- „ rille se fussent entendus, ils auroient pû concilier leurs opinions, & auroient „ empêché par-là un grand scandale dans l'Eglise. Mais, les Grecs ont tou- „ jours été de grands Disputeurs: aussi voions-nous que la plupart des premie- „ res Héréfies sont nées parmi eux, & que le plus souvent leurs Disputes „ n'étoient que de Metaphysique & de pures Equivoques, d'où ils tiroient „ ensuite des consequences à leur maniere, venant enfin aux injures; & par-là „ les choses devenoient irreconciliables, au lieu que si les Parties eussent ex- „ pliqué modestement leurs pensées, il n'y eut pas eû le plus souvent la „ moindre apparence d'Herefie. „

Les Legats du Pape arrivent à Ephese, & confirment la condamnation de Nestorius.

Après la condamnation & l'excommunication très-injustes de Nestorius, les Legats du Pape Celestin arriverent à Ephese *(bb)*; & aussi-tôt on tint la seconde Session du Concile. Ces Deputez, qui étoient Arcade & Projectus, Evêques, & Philippes, Prêtre, firent lire, en presence de l'Assemblée, la Lettre dont ils étoient chargés. Elle commence ainsi: „ L'Assemblée des „ Evêques témoigne la presence du St. Esprit: car le Concile est saint par „ la Veneration qui lui est duë, comme representant la nombreuse Assem- „ blée des Apôtres. Jamais leur Maître qu'ils avoient ordre de prêcher ne „ les a abandonnez. C'étoit lui-même qui enseignoit, lui qui leur avoit „ dit ce qu'ils devoient enseigner, & qui avoit assuré qu'on l'écoutoit en „ ses Apôtres. Cette charge d'enseigner est venuë également à tous les Evê- „ ques: nous y sommes tous engagez par un Droit hereditaire, nous qui „ annonçons à leur place le nom du Seigneur en divers Païs du Monde, sui- „ vant ce qui leur a été dit *(cc)*: *Allez, enseignez toutes les Nations.* Vous „ devez remarquer, mes Freres, que nous avons reçû un ordre general, & „ qu'il a voulu que nous l'executions tous, en nous chargeant tous égale- „ ment de ce devoir. Nous devons tous entrer dans les travaux de ceux à „ qui nous avons tous succedez en Dignité †. „ Pourquoi donc les Papes affectent-ils maintenant une Distinction odieuse, & une Superiorité tyranni- que sur les autres Evêques? Pourquoi s'érigent-ils, avec un Orgueil insup- portable, en Docteurs Universels du Genre Humain?

Instructions des Legats du Pape.

Les Legats du Pape avoient ûn ordre par écrit, daté du même jour que la Lettre au Concile, & conçu en ces termes: „ Memoire du Pape Celestin „ aux Evêques & aux Prêtres qui vont en Orient. *(dd)* Quand, par la „ Grace de Dieu, comme nous esperons, vous serez arrivez au lieu où „ vous allez, tournez toutes vos pensées sur notre Confrere Cyril- „ le, (*beau modele de charité!*) & faites tout ce qu'il jugera à propos „ (*excellent precepte pour violer toutes les Loix de l'équité!*) Nous vous re-

*(aa) Stroza* publia ces Actes à Rome en 1617.

*(bb) Concil. Eph p.* 610.

*(cc) Matth.* XXVIII. v. 19.

† Cette Lettre est dattée du 8. de May 431.

*(dd) Coll. Baluz. p.* 381. *& apud Fleury, Hist. Eccl.* Liv. XXV. §. 47.

„ recommandons aussi de conserver l'autorité du Siege Apostolique (*cela est* „ *important*) puisque les Instructions (*ee*), qui vous ont été données, portent que vous devez assister au Concile; mais que si on vient à quelque „ contention, vous devez juger de leur avis, sans entrer en Dispute, (*car* „ *je ne trouve pas mon compte à vouloir être trop ferme avec ces Evêques* „ *d'Orient.*) Que si vous voiez que le Concile soit fini, & que tous les „ Evêques soient retournez, il faut vous informer comment les choses se „ sont terminées. Si c'est en faveur de l'ancienne foi Catholique (*que je* „ *n'entens pas trop bien*) & si vous apprenez que mon frere Cyrille (*mon* „ *digne Emissaire*) soit allé à Constantinople, il faut que vous y alliez, & „ que vous présentiez nos Lettres au Prince (*pour l'engager à exterminer* „ *Nestorius & ses adhérans.*) S'il est arrivé autrement, & qu'il y ait de la „ Division, vous jugerez, par l'état des choses, ce que vous devez faire „ avec le Concile de notre dit Frere. „

An de J. C. 431.

Discours de l'un des Legats du Pape au Concile.

Le lendemain, onzieme de Juillet, le Prêtre Philippe, l'un des Legats du Pape, dit en pleine Assemblée: „ Personne ne doute que St. Pierre, Chef „ des Apôtres, colomne de la foi, & fondement de l'Eglise Catholique, „ a reçu de notre Seigneur Jesus-Christ les Clefs du Roiaume, & la puissance de lier & de delier les Pechez, & que jusqu'à present il vit & „ exerce ce jugement dans ses successeurs. Notre saint Pape, l'Evêque Celestin, qui tient aujourd'hui sa place, nous a envoiez au St. Concile pour „ suppleer à son absence. Nos très-Chrêtiens Empereurs ont ordonné la tenuë de ce Concile pour conserver la foi Catholique qu'ils ont reçuë de „ leurs Ancêtres. „ Il reprend ensuite sommairement la procedure faite contre Nestorius, & ajoûte: „ Donc la sentence prononcée contre lui demeure ferme, suivant le jugement de toutes les Eglises, puis que les Evêques d'Orient & d'Occident ont assisté au Concile par eux ou par leurs „ Deputez: c'est pourquoi Nestorius doit savoir, qu'il est retranché de la „ Communion & du Sacerdoce de l'Eglise. „ Ainsi les trois Legats de Celestin souscrivirent à la condamnation de Nestorius. Les Pelagiens furent aussi condamnés dans ce Concile; & ces Infortunés, dont l'Heresie sur la Grace n'étoit guere plus reelle que les sentimens impies qu'on attribuoit à Nestorius sur l'Incarnation, devinrent l'objet de la haine publique. On ne voulut les entendre nulle part (*ff*); & Prosper fit l'Epitaphe du Pelagianisme & du Nestorianisme comme d'une Mere & d'une Fille qui seroient portées ensemble au Tombeau. Cependant, ce Triomphe n'étoit qu'en Idée; & les deux Sectes, que le Concile d'Ephese croioit terrassées du même coup, multiplierent prodigieusement, & subsistent encore.

Nouvelle condamnation des Pelagiens.

Celestin maintient la Doctrine de St. Augustin.

Sur la fin de cette malheureuse année, le Pape Celestin écrivit aux Evêques de Gaule, pour la defense de St. Augustin, dont la Doctrine étoit attaquée par quelques Prêtres Gaulois. Il leur reproche fortement leur negligence à reprimer ce scandale. Mais, que n'eut-il pas dit, si, par un Esprit pro-

(*ee*) Ces Instructions ne se trouvent pas.

(*ff*) *Noris*, *Hist. Pelag.* lib. II.

An de J. C. 431.

prophetique, il avoit prévû qu'un de ses Successeurs (*gg*) mettroit un jour cette Doctrine au Billon. „ Les Prêtres, dit le Pape Celestin (*hh*), ne doi„ vent pas enseigner à votre préjudice: Votre silence en cette occasion est „ suspect de connivence; & nous serions suspects nous-mêmes, si nous nous „ taisions. Tous ceux qui enseignent mal, doivent savoir qu'il leur convient „ plûtôt d'apprendre. Que faites-vous dans les Eglises, s'ils ont l'autorité „ de prêcher? Si ce n'est que quelques Evêques ignorent leurs Droits, par„ ce qu'ils ont été depuis peu tirés d'entre les Laïques. „ Venant à St. Augustin, il en parle ainsi: „ Augustin, homme de Sainte memoire (*ii*), a „ toujours été dans notre Communion, pour son merite, & n'a jamais été „ flétri du moindre bruit d'aucun mauvais soupçon. Sa science étoit telle, „ je m'en souviens, que mes prédecesseurs le comptoient entre les principaux „ Docteurs: il étoit aimé & honnoré de tout le Monde; c'est pourquoi „ vous devez resister à ceux qui osent attaquer sa memoire, & leur imposer „ silence. „ On joint à cette Lettre du Pape neuf articles touchant la Grace (*kk*). Le Jansenisme s'y trouve tout pur, & sans équivoque; de maniere que, si la Bulle *Unigenitus* a un effet retroactif, le Pape Celestin est excommunié par Clement XI.

Mission Apostolique en Ecosse & en Irlande.

Cette année est illustre par la mort de St. Pallade que le Pape avoit envoié en Ecosse, & par la Mission Apostolique de St. Patrice en ce Païs-là (*ll*), pour y prêcher la foi de Jesus-Christ, de même qu'en Irlande. Ce fut Patrice qui introduisit l'usage des Lettres chez les Irlandois, qui n'avoient auparavant d'autres monumens publics, que des Vers rimez, composez par leurs Bardes & contenant leur Histoire.

Lettres du Pape sur la condamnation de Nestorius.

Cependant, le Pape aiant reçû avis de la Condamnation de Nestorius, & de l'élection de Maximien, Evêque de Constantinople, il écrivit quatre Lettres dattées du 15. de Mars 432. (*mm*). La premiere est adressée aux Evêques qui avoient assisté au Concile d'Ephese. Il les felicite de leur Victoire sur l'Heresie, de la Deposition de Nestorius, & de l'Ordination de Maximien dont il fait l'éloge. Il dit qu'il le regarde comme Successeur immediat de Sisinnius, tenant le siege pour vaquant pendant le Pontificat de Nestorius; & qu'il a assisté en esprit, comme tous les Evêques Catholiques, à l'ordination de Maximien. Il se plaint que Nestorius soit retourné à Antioche, dont il a attiré l'Evêque à son parti, & il exhorte les Peres à faire ensorte qu'il soit éloigné tout à fait, & envoié dans quelque solitude. Quel excés de charité! Il vient ensuite aux Complices de Nestorius, & dit qu'il faut agir en ces occasions avec grande circonspection. „ S'il se convertis„ sent, ils ont la Liberté de revenir, que n'ont pas ceux qui ont été condam„ nez avec les Auteurs de l'Heresie. Ceux-ci cependant doivent demeurer excom-

(*gg*) *Clement* XI.

(*hh*) *To.* 2. *Concil.* pag. 1611.

(*ii*) *St. Augustin* étoit mort d'une fievre le 28. d'Août 430.

(*kk*) On les trouve parmi les Oeuvres de *St. Leon*, de l'Edition du *P. Quesnel*. Voyez aussi *Du Pin*, *Bibliot. Eccl.* To. III. 2. part.

(*ll*) *Bollandus*, 17. Mart. To. 7. de ses *Acta Sanctorum*, pag. 522. §. 7.

(*mm*) To. 3. *Concil.*

„ excommuniez & chassez de leurs sieges, jusques à ce qu'ils se declarent Catholiques; quand même, par surprise, l'Empereur les y auroit rétablis. Pour l'Evêque d'Antioche, s'il y a esperance de correction, nous desirons que vous lui écriviez, que s'il ne condamne par écrit la nouvelle Heresie, l'Eglise ordonnera de lui, suivant qu'elle y est obligée par l'interêt de la foi. „ An de J. C. 432.

La seconde Lettre est adressée à l'Empereur Theodose. Elle loue le zele de ce Prince pour la foi, & approuve l'ordination de Maximien, que le Pape reconnoit pour Membre de l'Eglise Romaine; mais, il insiste principalement sur la nécessité d'éloigner Nestorius, pour couper la racine de l'Heresie. A la fin de la Lettre, il recommande à l'Empereur une affaire particuliere, qui est de maintenir la disposition de l'illustre Dame Proba, qui avoit laissé à quelqu'un des Terres qu'elle avoit en Asie, à la charge d'emploier la plus grande partie du revenu à la subsistance des pauvres Clercs & des Monasteres, ce qui étoit mal executé. La troisiéme Lettre est à Maximien, pour l'exhorter à reparer les desordres de l'Eglise de Constantinople, & à imiter la Predication de Jean, la Vigilance d'Atticus contre les Heretiques, & la sainte simplicité de Sisinnius. Il l'exhorte en particulier à s'opposer à l'erreur de Pelage, dont les Sectateurs faisoient toujours de nouveaux efforts pour parer les coups qu'on leur portoit. La quatriéme Lettre est adressée au Clergé & au Peuple de Constantinople. Le Pape y marque toute la suite de l'affaire, le perils où ils ont été, l'inquietude qu'il en a ressentie, le zele de St. Cyrille, & ses efforts pour ramener Nestorius, les demarches qu'il a faites lui-même: le Concile demandé par Nestorius, & auquel toutesfois il n'a osé se présenter: le secours qu'il a cherché dans les Pelagiens. Ensuite, le Pape exhorte l'Eglise de Constantinople à écouter Maximien qui ne leur prechera que l'ancienne Doctrine, qu'il tient de l'Eglise Romaine, & à demeurer fermes dans la foi.

Il écrit à l'Empereur.

On croit *(nn)* que le Pape Celestin mourut trois semaines après la datte de ces Lettres, le sixieme d'Avril 432. après avoir gouverné l'Eglise de Rome 8. ans, 6. mois, & 26. jours. D'autres *(oo)* prolongent sa vie jusqu'au premier jour d'Août suivant de la même année. Quoiqu'il en soit, il fut enterré dans le cimetiere de Priscille qu'il avoit orné de son vivant, comme il avoit fait beaucoup d'Eglises. Ce Pape écrivoit d'une maniere pressante & serrée; son stile est sententieux & embarassé *(pp)*. Il étoit ambitieux, & trop zelé: defauts ordinaires à ceux qui ont occupé le prétendu Siege de St. Pierre. Il étoit fier & ferme dans ses desseins, & la Persecution qu'il fit aux Novatiens ne lui fait pas honneur. Selon l'Historien Socrate *(qq)*, „ il leur ôta plusieurs Eglises dans Rome, & obligea Rusticulus leur Evêque à faire ses Assemblées dans une Maison particuliere. Ils avoient été en grande consideration à Rome jusqu'en ce tems-là, y avoient possedé d'am-

Mort de Celestin.

Son Caractere.

Il persecute les Novatiens.

*(nn)* *Hensch.* pag. 564. *Fleury*, *Hist. Eccl.* Liv. XXVI. §. 15. *Flottemanville*, *Annal. Politico-Eccl.* ad an. 432. §. 3.

*(oo)* *Papebroch*, *Conat.* pag. 63.

*(pp)* *Du Pin*, *Bibliot. Eccl.* To. III. 2. part. pag. 94.

*(qq)* *Hist. Eccl.* Liv. VII. ch. 11.

An de J.C. 432.

„ d'amples Eglises, & y avoient assemblé une multitude incroiable de Peuple. Mais ils furent attaquez par la jalousie, depuis que les Evêques de Rome eurent meprisé, aussi bien que ceux d'Alexandrie, de se tenir dans les bornes de la Modestie sacerdotale, & eurent commencé à usurper une autorité trop absoluë. Voilà pourquoi ils ne laisserent plus la Liberté des Assemblées publiques à ceux qui n'avoient aucun différend avec eux touchant la foi; &, bien qu'ils louassent la pureté de leurs sentimens, ils ne laissoient pas de leur ôter tout leur bien. Les Evêques de Constantinople ne sont jamais tombez dans ce desordre. Ils ont toujours cheri les Novatiens, & permis leurs assemblées. „

Autres actions de ce Pape.

On attribue *(rr)* à Celestin d'avoir fait, en trois Ordinations, 42. ou 46. Evêques, 32. Prêtres, & 12. Diacres. C'est lui qui ordonna de chanter les Pseaumes dans l'Eglise avant la celebration de l'Euchariftie; ce qu'on entend d'ordinaire *(ss)* de l'institution du Pseaume de l'Introïte, qui commence par ces mots; *Jugez moi, ô Dieu!* &c. En effet, le docte Pictet *(tt)* observe qu'il n'étoit pas en usage avant l'an 423. comme on peut le recueillir, dit-il, de Walafride Strabon, d'Amalarius, de Raban, de Rupert, de Tuits, & de plusieurs autres qui disent tous, que Celestin ordonna qu'on chanteroit, avant le sacrifice, quelques extraits des 150. Pseaumes de David: ce qui ne se faisoit pas autrefois; car on lisoit seulement l'Epitre de St. Paul & l'Evangile. Le P. Pagi *(uu)* croit qu'il s'agit des Matines dans ce Reglement du Pape.

Celestin dedia encore la Basilique de Julie, & il y offrit plusieurs vases d'argent & plusieurs à St. Pierre, le tout du poids de 1136. Livres Romaines, c'est à dire 1704. Marcs, valant 51120. Livres. On compte qu'après la mort de ce Pape le St. Siege vaqua vingt-jours.

VALENTINIEN III. THEODOSE II. *Empereurs.*

# SIXTE III.

CLODION, *dit le Chevelu,* 2. *Roi de France.*

## *XLVI. PAPE.*

Actions de Sixte avant son Pontificat.

SIXTE, troisiéme Pape de ce nom, étoit Romain de naissance *(a)*. Nous ne savons pas quelle fut sa vie dans sa jeunesse; mais, on doit être persuadé qu'elle fut irreprochable & edifiante *(b)*. Il étoit Prêtre de l'Eglise de Rome, lorsqu'en 418. le Pape Zosime condamna les Pelagiens, comme je l'ai dit ailleurs *(c)*. Ce fut en cette occasion, que le Prêtre Sixte se distingua par son zele. Non seulement il adhera, comme tout le Clergé, au jugement du Pape, mais sachant que les Pelagiens le faisoient passer pour leur

*(rr)* *Platine, in ejus Vitâ.*
*(ss)* *Fleury, Hist. Eccl.* Liv. XXVI. §. 15.
*(tt)* *Theol. Chrêt.* To. 2. pag. 654. Il cite *Microl.* c. I. B. P. To. 18.
*(uu)* *In Cœlest.* I. *Vitâ,* §. 41.

*(a)* *Lib. Pontif. Platine, in Sixt.* 3. *Pagi, ibid.* §. I.
*(b)* *Baillet, Vies des Saints.* 28. Mars.
*(c)* Voyez ci-devant la Vie du Pape. Zosime.

leur principal défenſeur, il fut le premier à prononcer Anathême contr'eux devant un très-grand Peuple; & il eut grand ſoin d'en écrire à ceux auprès deſquels les Pelagiens ſe vantoient de ſon amitié: & non content de ſe déclarer lui-même, il s'erigea en Perſecuteur, & commença à preſſer les Heretiques, par la terreur des Loix Imperiales, de renoncer à leurs erreurs. Il accompagna la Lettre du Pape Zoſime, ſur la condamnation de Pelage, d'une Lettre à Aurelius de Carthage, & il écrivit auſſi à St. Auguſtin par le Prêtre Firmus. Nous n'avons pas ces Lettres; mais, on peut juger par celles qu'il reçut de St. Auguſtin (*d*) combien il étoit conſideré dans l'Egliſe.

An de J.C. 432.

D'abord, St. Auguſtin écrivit au Prêtre Sixte par Albin, Acolythe de l'Egliſe Romaine, pour le feliciter de la force avec laquelle il s'étoit déclaré contre les Pelagiens; & quelque tems après, il lui écrivit plus amplement par le Prêtre Firmus, pour l'exhorter à s'appliquer à l'inſtruction de ceux qu'il avoit aſſez épouvantez; &, pour le fortifier contr'eux, il repond à leurs objections. C'eſt un detail ſec dans lequel il ſuffit que Mr. Fleury (*e*) ſoit entré. Je remarquerai ſeulement, que St. Auguſtin finit ſa grande Lettre à St. Sixte, en le priant de lui faire part de ce que les Heretiques pourront inventer de nouveau contre la foi, & de ce que lui & les autres Docteurs Catholiques lui oppoſeront.

Il reçoit des Lettres de St. Auguſtin contre les Pelagiens.

C'eſt cet Eccleſiaſtique zelé pour l'Orthodoxie, qui fut chargé du Gouvernement de l'Egliſe de Rome, après la mort de Celeſtin I. Il fut ordonné d'un commun conſentement de tout le Monde le 26. Avril, ou le 7. d'Août 432. en preſence (*f*) de deux Evêques Orientaux, Hermogene de Rinocorure en Egypte, & Lampetius de Caſſium, envoiés par les Evêques, qui avoient aſſiſté au Concile d'Epheſe, avec des Lettres de recommendation de St. Cyrille. Le Pape Sixte les chargea de ſes reponſes, qui ſont contenuës dans deux Lettres, la premiere à St. Cyrille en particulier, & la ſeconde circulaire à tous les Evêques du Concile d'Epheſe. Il leur fait part de ſon ordination, ſuivant la coutume; & il voudroit procurer la réunion des Egliſes d'Orient, qui étoient ſcandaleuſement diviſées, & dont les Prelats s'excommunioient mutuellement. Il loue le zele de St. Cyrille, *qui, ſans eſprit de vangeance, oubliant les injures qu'il avoit reçues*, ne ſonge qu'à retablir la Paix des Egliſes (*g*). Le Pape declare qu'il eſt du même avis, que l'on reçoive tous ceux qui voudront revenir au bon chemin; mais que l'on pourvoie aux Egliſes de ceux qui ne voudront pas ſe réunir. Il declare à l'égard de Jean d'Antioche en particulier, que s'il veut être reconnu pour Evêque Catholique, il faut qu'il condamne tout ce que l'Egliſe a condamné. Ces deux Lettres nous ont été donnés en Grec & en Latin par Mr. Cote-

An de J. C. 432.

Il eſt elû Pape.

Il écrit à St. Cyrille.

(*d*) *Aug. Epiſt.* 191. & 104.
(*e*) *Hiſt. Eccl.* Liv. XXIII. §. 57.
(*f*) *Baluz. Coll.* pag. 658.
(*g*) Conferez ces éloges avec ce que l'Amour de la Verité m'a fait dire ci-deſſus dans la Vie du Pape Celeſtin I. & vous verrez que St. Cyrille étoit très-homme, quoique le Pape Sixte le repreſente comme un petit Ange.

An de J. C. 432.

Cotelier (*b*); & Mr. Baluze les a inserées dans la nouvelle Collection des Conciles, page 658.

Actions de Jean d'Antioche en faveur de Nestorius.

Le Pape avoit raison d'insinuer à St. Cyrille, qu'il étoit à propos de menager Jean d'Antioche; car, son Parti étoit puissant, & il s'opposoit avec vigueur aux Decrets du Concile d'Ephese. Retournant chez lui, il écrivit d'Ancyre à Antiochus, Prefet du Pretoire, que ni lui, ni ceux de son parti, ne tenoient point pour Evêques Maximien de Constantinople, ni ses ordinateurs, ni ceux qu'ils avoient ordonnés en d'autres Eglises, le priant de le declarer à l'Empereur & à son Consistoire. A Tarse, il assembla un Concile, & deposa St. Cyrille, Arcade Legat du Pape, & les autres Evêques qui avoient été à Constantinople pour l'ordination de Maximien; & quand il fut arrivé à Antioche, il y tint un nouveau Concile, où toutes ces depositions furent confirmées. Les Orientaux écrivirent ensuite à l'Empereur, pour lui declarer, qu'ils detestoient les Articles de St. Cyrille, & le prier de ne point souffrir qu'ils fussent enseignez dans aucune Eglise.

An de J. C. 433.

L'Empereur procure la Paix à l'Eglise.

Enfin, l'Empereur, fatigué des plaintes qu'ils recevoit tous les jours des deux partis, & craignant que le Schisme dont l'Eglise étoit menacé ne troublât la tranquillité publique, voulut reconcilier Jean d'Antioche, & St. Cyrille. C'est ce qui se fit, au grand contentement de tous les Ennemis du malheureux Nestorius, qui se vit ainsi presque abandonné de tout le Monde. Il ne lui resta que quelques Amis, qui condamnerent hautement la Conduite de Jean d'Antioche. Cependant, St. Cyrille étoit ravi de la Victoire qu'il venoit de remporter. Il en informa d'abord le Pape Sixte, qui en temoigna sa joye par deux Lettres (*i*) qu'il écrivit l'une à St. Cyrille, & l'autre à Jean d'Antioche. Il tenoit alors un Concile avec les Evêques, qui étoient venus celebrer l'Anniversaire de son ordination ou de sa Naissance. Tout le Peuple étoit assemblé dans l'Eglise de St. Pierre, quand la nouvelle de la reconciliation des Orientaux y fut publiée. Le Pape, écrivant à cette occasion à St. Cyrille, lui dit que dans le tems qu'il étoit dans l'inquietude sur l'état des Eglises d'Orient, il avoit appris avec joye par ses Lettres, que tous les Membres de l'Eglise étoient réunis en un même Corps, à l'exception de celui qui étoit la seule cause de tout le mal; qu'il avoit fait part de cette bonne nouvelle aux Evêques de son Synode qui étoit assemblé pour le jour de sa Naissance. Il ajoute que Jean d'Antioche n'avoit jamais suivi les Erreurs & les Blasphêmes de Nestorius; qu'il avoit seulement suspendu son jugement, & qu'on devoit se rejouir de ce qu'il s'étoit enfin declaré pour le bon parti. Que c'étoit un grand bien d'avoir fait revenir de si grands Evêques, & qu'il se savoit bon gré de n'avoir point agi avec précipitation, & d'avoir attendu que la Vigne de Jesus-Christ portât des fruits utiles & agréables. Qu'il ne falloit pas que St. Cyrille *ou-*

Lettre du Pape à St. Cyrille.

*bliât*

(*b*) Dans le I. To. des Monumens de l'Eglise Greque, pag. 42. & 44

(*i*) Nous avons ces deux Lettres à la fin des Actes du Concile d'Ephese. p. 1175. & 1178.

*bliât entierement l'injure* (*k*) que lui avoient faite les Evêques d'Orient, en prononçant une sentence de condamnation contre lui; qu'il avoit souffert, *sans le meriter* (*l*), pour rendre la verité victorieuse. Enfin, il lui marque qu'il attend des Clercs de la part de Jean d'Antioche pour lui écrire. Il temoigne la même joye à Jean d'Antioche. Il lui marque la même indignation contre Nestorius; & il le loue de ce qu'il a fait nettement profession de la foi de l'Eglise, & de ce qu'il a rejetté la nouveauté, pour s'attacher à l'ancienne Doctrine. Quoique (*m*) ces deux Lettres soient dattées du même jour, qui est le 15. de Septembre 433, la Lettre à Jean doit être, selon Mr. Du Pin, de quelques jours après la Lettre de St. Cyrille.

An de J. C. 433.

Et à Jean d'Antioche.

On dit (*n*), sur la foi du Pontifical, que vers la fin de cette année 433. Dieu permit que la calomnie attaquât la pureté des mœurs du Pape Sixte. Un miserable nommé Bassus, homme d'une naissance distinguée, & qui même avoit été Consul, eut la mechanceté de vouloir perdre ce Saint Pape de reputation devant les hommes, en l'accusant d'avoir corrompu une Vierge consacrée à Dieu. On ajoute que cette accusation devenuë publique parut si atroce, & que l'éclat qu'elle fit causa tant de scandale, que l'Empereur Valentinien convoqua un Concile où s'assemblerent cinquante-six Evêques pour l'examiner. Le Calomniateur fut condamné par un Jugement Ecclesiastique & excommunié. L'Empereur & l'Imperatrice Placidie sa Mere furent si indignés contre lui, qu'ils le proscrivirent, & confisquerent tous ses biens au profit de l'Eglise. Bassus mourut trois mois après; & Sixte, non content de l'avoir assisté charitablement durant sa Maladie, & de lui avoir fait administrer le St. Viatique, voulut encore l'ensevelir de ses mains après sa mort. *Notre Saint*, conclut Mr. Baillet, *sortit de cette affaire, comme l'or de la fournaise, & elle ne servit qu'á augmenter encore l'opinion que les Peuples avoient de sa Sainteté.*

Accusation d'Adultere intentée au Pape Sixte.

An de J. C. 434.

Je m'étonne que des Auteurs judicieux, comme Platine, Baronius, Baillet, & quelques autres, aient pû adopter un Conte si mal inventé. Pour detruire cette Fable, il n'y a qu'à saper les fondemens sur lesquels on l'appuie, qui sont 1. une Lettre du Pape aux Evêques Orientaux, & 2. les Actes du prétendu Concile qui justifia Sixte de l'Accusation qui lui fut intentée par Bassus. Qu'un Consul ait fait le metier de Delateur contre un Evêque, c'est ce qui n'est pas apparent. Mais de plus, la Lettre de Sixte est une Piece visiblement supposée, comme le docte Blondel l'a démontré (*o*), & comme nos bons Critiques l'ont reconnu (*p*), sans compter quelques Historiens Protestans (*q*). En effet, la Lettre du Pape Sixte sur cette ridicule

Refutation de cette Fable.

(*k*) Qu'il y a de Christanisme dans ce *pieux* Conseil !

(*l*) Voyez *l'Hist. du Concile d'Ephese, dans la Vie de Celestin I. Du Pin, Bibliot. Eccl.* To. III. 2. part. Bayle, *Dict. Hist. & Crit.* Art. *Nestorius.*

(*m*) *Du Pin, Bibliot. Eccl.* To. III. 2. part. pag. 168. *Edit. de Paris in* 8.

(*n*) *Platine, in Sixt.* III. *Baillet, Vies des Saints.* 28. *Mars. Baronius, Annal. Eccl.* ad an. 433. §. 31. & suiv.

(*o*) Dans sa Censure des Epitres des Papes.

(*p*) *Du Pin, Bibliot. Eccl.* To. III. 2. part. *Pagi, Gest. Rom. Pontif.* &c. *in Sixt.* §. 11.

(*q*) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. An.* 435. *Basnage de Flottemanville, Annal. Polit. Eccl. An.* 433. & 434.

An de J.C. 434.

le Fable est visiblement supposée, puisqu'elle est composée de passages tirez du Concile VIII. de Tolede, de St. Gregoire le Grand, de Felix III. d'Adrien, des Codes de Theodose & de Justinien, & qu'elle est en grande partie dans la troisieme Epitre attribuée à Fabien, qui est, aussi bien que celle-ci, l'ouvrage d'Isidore Mercator. D'ailleurs, il ne faut que lire les pretendus Actes du Concile sur lequel on établit cette Fable, pour être persuadé de leur fausseté. Ce n'est en effet qu'un tissu d'impertinences; & il faudroit être depourvû des plus simples lumieres du sens commun, pour y ajouter foi. On ne peut pas même être assuré si jamais Bassus a accusé Sixte III. ce fait n'étant raporté par aucun Auteur digne de foi; & je croi que *des fourbes ont mis ces pieces en avant, pour faire croire que le Pape a toujours protesté de sa superiorité par dessus les Conciles, & qu'on ne la lui a point disputée* (r).

An de J.C. 435.

Le Pape soutient ses Droits sur l'Illyre.

L'Histoire de l'Eglise laisse un vuide de quelques années dans la suite des actions du Pape Sixte. On peut pourtant supposer qu'il fit de belles choses; mais la Memoire en est éteinte, & ce seroit faire un Roman, que d'entreprendre de les tirer du profond oubli où elles sont ensevelies. On sait pourtant qu'il soutint, en homme ferme, la jurisdiction de son Siege sur l'Illyrie, comme il paroit par trois de ses Lettres (s). La premiere est dattée du 8. de Juillet 435. & elle est adressée au Concile qui devoit s'assembler à Thessalonique. Le Pape y exhorte les Evêques à s'attacher plus aux Loix Ecclesiastiques qu'à celles des Princes, voulant parler, sans doute, de la Loi de Theodose du 14. de Juillet 421. dont le Pape Boniface avoit obtenu la Revocation (t). Il donne à Anastase, Evêque de Thessalonique, la même autorité que les Papes precedens avoient donnée à ses Predécesseurs; c'est à dire qu'il établit que chaque Metropolitain feroit les Ordinations dans sa Province, mais du consentement de l'Evêque de Thessalonique: qu'il ne s'en feroit aucune sans sa participation, & qu'il examineroit ceux qui seroient appellez à l'Episcopat: que les Causes Majeures lui seroient raportées; qu'il choisiroit d'entre les Evêques ceux qui jugeroient avec lui, ou qu'il deputeroit pour juger sans lui. Il avertit en particulier l'Evêque de Corinthe de ne point prétendre d'indépendance. Du reste, le Pape se raporte de la conservation de ses Droits à ceux qu'il envoie pour assister à ce Concile.

An de J.C. 437.

Autres Lettres sur ce sujet.

La seconde Lettre de Sixte III. adressée aussi à un Concile d'Illyrie, & envoiée par le Prêtre Artemius est du 18. de Decembre 437. Elle porte que tout ce que font les Evêques d'Illyrie chacun en particulier doit être raporté à l'Evêque de Thessalonique: qu'il assemblera le Concile quand il le jugera nécessaire; & que, sur sa relation, le Siege Apostolique confirmera ce qui aura été fait. „Ne croiés pas, ajoute-t'il, être obligés à ce que le „Concile d'Orient (u) a voulu ordonner contre notre volonté, outre ce qu'il

(r) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 435.

(s) *To* 4. *Concil.* p. 1711.

(t) Voyez *Fleury, Hist. Eccl.* Liv. XXIV. §. 31.

(u) Il entend le troisieme Canon du Concile de Constantinople en 381. qui donne le second rang à l'Evêque de Constantinople. *Fleury, Hist. Eccl.* liv. XXVI. §. 39.

„ qu'il avoit jugé ſur la foi de notre conſentement. „ Cela eſt de la derniere Inſolence. Il declare Anaſtaſe Vicaire du Siege de Rome, comme Rufus ſon Predeceſſeur, & il exhorte à la Paix & à l'Union. La troiſieme Lettre de même datte eſt adreſſée à Proclus, pour l'exhorter à maintenir les Droits de l'Evêque de Theſſalonique, & à ne recevoir aucun des Evêques de ſa dependance, ſans ſes Lettres formées, comme le Pape l'obſervoit lui-même. Cette Lettre eſt pleine de temoignages d'eſtime & de confiance pour Proclus. Le Pape lui marque, qu'il a depuis peu confirmé ſon jugement touchant Idduas, que l'on croit être l'Evêque de Smyrne, qui avoit aſſiſté au Concile d'Epheſe, & qui aiant éte jugé par Proclus en avoit appellé au Pape: car les Evêques d'Aſie avoient peine à reconnoître la juriſdiction de l'Evêque de Conſtantinople; ou, pour mieux dire, connoiſſant l'Ambition des Evêques de Rome, ils ne deſeſperoient pas de ſe tirer, par leur moïen, des plus méchantes affaires. C'eſt ce qui les engageoit à décliner le jugement de leurs ſuperieurs legitimes, pour évoquer leurs cauſes à Rome, où l'on recevoit favorablement toutes les plaintes, même les plus injuſtes, pourvû qu'elles favoriſaſſent le deſſein que les Papes ſuivoient conſtamment d'uſurper une Autorité ſans bornes ſur toute l'Egliſe.

An de J.C. 437.

Julien d'Eclane, ce fameux defenſeur de Pelage, ennuié de ſe voir depuis ſi long-tems l'objet de la haine injuſte des Devots, eſſaia de remonter ſur ſon ſiege, en feignant de rentrer dans la Communion de l'Egliſe; mais Sixte, ſuivant les avis charitables de l'Archidiacre Leon, ne voulut pas le recevoir; en quoi les *zelez* admirent ſa prudence & ſa fermeté (*x*). Il rechercha même avec application, & decouvrit avec une grande penetration, beaucoup de Pelagiens cachez qu'il mit hors d'état d'attaquer la foi de l'Egliſe.

An de J.C. 439.

Le Pape refuſe ſa Communion à Julien d'Eclane.

Le Pape Sixte mourut peu de tems après ſon exploit contre Julien d'Eclane, & ſelon l'opinion la plus commune le 28. de Mars 440. après avoir tenu le St. Siege près de huit ans. Il avoit conferé les ſaints ordres à huit Prêtres, douze Diacres, & 52. Evêques. L'Auteur du Pontifical lui attribue beaucoup de choſes, dont je parlerai d'après Mr. Fleury (*y*). Il retablit, dit-on, la Baſilique de Ste. Marie, anciennement nommée de Libere, & y offrit un Autel d'argent du poids de 300. livres (j'entens la Table ſacrée) & y donna pluſieurs autres vaſes d'argent du poids de 1165. livres, un vaſe d'or de 50. livres, 24. Chandeliers de cuivre de 15. livres chacun. Il y donna en Terres & en Maiſons le revenu de 729. ſous d'or. Il donna au Baptiſtere de Ste. Marie tous les Vaſes néceſſaires d'argent: entr'autres un cerf pour verſer l'eau, du poids de 30. livres. Il mit à la confeſſion de St. Pierre un ornement d'argent du poids de 400. livres. Il orna auſſi la confeſſion de St. Laurent de Porphyre & d'Argent: il y donna un autel de 50. livres, une baluſtrade de 300. livres, & au deſſus l'abſide, ou tour de la voute, avec la ſtatue de St. Laurent du poids de 200. livres. Il fit toute la Baſilique

An de J.C. 440.

Sa mort, & quelques unes de ſes actions.

(*x*) *Poſper*, *Chronic.* an. 439.

(*y*) *Hiſt. Eccl.* Liv. XXVI. §. 48. Il cite *Lib. Pontific.*

An de J.C. 440.

que de ce Saint, & y offrit grand nombre de vases d'argent, & un vase d'or orné de perles du poids de dix livres. Tout l'argent que le Pape St. Sixte donna à ces deux Eglises, & dont le poids est exprimé, monte à deux mille six cens onze livres Romaines, faisant plus de trois mille marcs.

Liberalitez de l'Empereur aux Eglises.

De plus, l'Empereur Valentinien offrit, à sa priere, sur la confession de St. Pierre une image d'or, avec douze portes, les douze Apôtres, & le Sauveur; le tout orné de pierres precieuses. A la Basilique de Latran, l'Empereur mit un fronton d'argent à la place de celui que les Barbares avoient enlevé, du poids de 511. livres. Il orna la confession de St. Paul d'or très-pur du poids de 200. livres. Le Pape St. Sixte fit aussi orner le Baptistere de Latran de colomnes de Porphire, qu'il y fit dresser avec une architrave de Marbre, où il fit graver des vers qui marquoient la vertu du Baptême, & la foi du péché Originel contre les Pelagiens (z). Il fut enseveli sur le chemin de Tibur, près du corps de St. Laurent.

Ecrits qu'on attribue au Pape St. Sixte.

On a attribué (aa) au Pape Sixte quelques Ecrits qui ne sont pas de lui, comme le P. Alexandre l'a prouvé (bb): ou, du moins, il faut avouer que s'il en a écrit quelques-uns, ce fut avant son élevation au Pontificat; dans le tems qu'il favorisoit les Pelagiens, contre lesquels il se declara dans la suite.

VALENTINIEN III.
THEODOSE II. &c. *.
*Empereurs.*

# LEON I, dit le Grand.

CLODION.
MEROVE'E.
CHILDERIC.
*Rois de France.*

## *XLVII. PAPE.*

Actions de St. Leon avant son Pontificat.

QUoiqu'on ne sache rien de particulier des actions de Leon dans sa Jeunesse, on n'ignore pas neanmions que son Pere se nommoit Quintien, & qu'il nâquit à Rome † vers la fin du regne de Theodose le Grand. Il étoit Acolythe sous le Prêtre Sixte, & on le choisit pour porter aux Evêques d'Afrique les Lettres du Pape Zosime, touchant la condamnation de Pelage & de Celestius. Il fit connoissance avec St. Augustin (a), & il revint à Rome sous le Pape Boniface, en 419. Celéstin I. le fit Diacre, & il se servit trés-utilement de ses conseils & de sa plume, pour traiter les affaires les plus importantes. Cet emploi, dit Mr. Baillet (b), fit bien-tôt reconnoître son habileté & son merite dans les Provinces les plus éloignées de l'Empire: & ce fut à lui, comme au premier Ministre du Pape,

(z) *Apud Baron. Annal. Eccl.* ad an. 440. §. 5.

(aa) *Le P. Garnier*, *Differt.* 6. sur les Ecrits publiez contre le Pelagianisme.

(bb) *Sæc. V. Eccl. part.* I. Voyez aussi, *Appendix*, To. X. *Oper. Sti. Aug.* de l'Edition des Peres de St. *Maur.*

* Les autres Empereurs, qui ont regné durant le Pontificat de St. Leon, sont *Marcien*, *Avitus*, *Maxime*, & *Majorien.*

† Quesnel, dans le 2. to. des Oeuvres de St. Leon. pag. 245.

(a) *Aug. Epist.* 191.

(b) *Vies des Saints.* 11. Avril.

pe, que s'adressa St. Cyrille Patriarche d'Alexandrie, cet illustre Persecuteur dont j'ai tant parlé, pour l'informer, & le Pape par son moien, des pratiques ambitieuses de Juvenal de Jerusalem, qui vouloit élever son siege au dessus de son rang pour dominer sur la Palestine.

An de J. C. 440.

Il lie amitié avec Jean Cassien,

Leon fit amitié avec Jean Cassien, homme de merite, & d'un profond savoir, qui étoit venu des Païs du Levant à Rome, & il l'engagea à écrire sur l'Incarnation contre Nestorius. Mais, persuadé, comme le dit Ciceron (*c*), qu'*on doit tout faire pour ses Amis, pourvû qu'il n'y ait rien de mauvais dans ce qu'ils exigent de nous*, il eut bien-tôt occasion de mettre cette Maxime en usage, lorsque Cassien s'étant déclaré contre la Doctrine de St. Augustin, Leon s'opposa, sans égard à l'ancienne amitié, à ce qu'il trouvoit de pernicieux dans la Doctrine de son Ami. Il fournit même à St. Prosper d'excellens Memoires, pour refuter les Conferences de Cassien, & les Objections de Vincent de Lerins. Il étoit tout zele pour les interêts de l'Orthodoxie; & il craignoit si fort d'y donner atteinte, qu'il engagea, comme on l'a remarqué, le Pape Sixte III. à refuser sa Communion à Julien d'Eclane. C'étoit pousser le scrupule un peu trop loin; car, de qui savoit-il que Julien n'étoit qu'un fourbe, qui cherchoit à le tromper? On dira que bientôt après, il leva le Masque, & fit voir à toute la terre qu'il n'avoit jamais changé de sentiment. C'est mal raisonner. Le desespoir pouvoit porter Julien aux extremités, qu'un peu de douceur de la part du Pape auroit pû prévenir. Mais, quoiqu'il en soit, Leon se distingua par une Negociation delicate, dont il vint heureusement à bout. Il étoit survenu quelque brouillerie entre Aëce & Albin, les deux Chefs de l'Armée Romaine dans les Gaules. Les frontieres étoient couvertes de Barbares qui n'attendoient que le moment favorable pour profiter de ces divisions. On sait que rien n'est plus difficile que de calmer les querelles de deux Chefs puissans & jaloux, & que toute l'autorité des Princes, toutes les intrigues des plus adroits Politiques, ont souvent été inutiles en ces sortes d'occasions. Cependant, Leon entreprit d'en venir à bout. Il alla trouver Aëce & Albin dans leurs camps, & traita si efficacement avec eux, qu'il les fit desarmer, accommoda leurs différends, les réunit dans les interêts publics de l'Etat, & leur persuada de ne plus tourner leurs forces que contre les ennemis de l'Empire. Preuve évidente que quelqu'un a eû tort de repeter, après le Maréchal de Gassion, *que les Ecclesiastiques sont de pauvres Engins en fait de Conseils militaires & d'Administration publique.*

& s'oppose à ses erreurs.

Leon pacifie les Querelles de deux Generaux.

An de J. C. 440.

Son Election.

Le Pape Sixte mourut dans le tems que Leon étoit occupé à la grande affaire dont je viens de parler; &, quoiqu'il fut absent, son merite le fit distinguer de tous les autres. Il fut donc élu (*d*) d'un consentement unanime, & on lui envoia une Deputation publique pour lui annoncer cette heureuse nouvelle. En attendant son arrivée, l'Eglise de Rome demeura plus de 40. jours sans Pasteur. On ne perdit rien à cette attente; car, on ne sauroit refuser à St.

(*c*) *De Amicit. cap.* 11.

(*d*) *Prosper, in Chronic.* ad an. 440.

An de J.C. 440.

St. Leon la justice d'avoir été seul capable (*e*) de tenir le gouvernail de l'Eglise dans un tems si orageux; vû son experience dans les affaires les plus delicates, & la profonde connoissance qu'il avoit des Maximes de ses Predecesseurs, & des interêts de son Siege. Si pourtant il falloit s'en raporter aux conjectures d'un nouveau Critique (*f*), le Pape Leon ne nous paroitroit pas tout à fait si habile qu'il l'étoit en effet; car, Mr. l'Abbé Anthelmi pretend que les Lettres qu'on attribuë à ce Pape sont l'ouvrage de St. Prosper. On (*g*) a solidement refuté ce Paradoxe. Ainsi, je crois qu'il seroit inutile de s'y arrêter; quoique je ne pretende pas, que tous les Ecrits attribués à St. Leon soient veritablement de l'Auteur dont ils portent le nom.

An de J.C. 441.

Le nouveau Pape s'appliqua d'abord à l'instruction de son Troupeau, par ses Predications, & avec une assiduité qu'on admira. Il prit la plume pour procurer le même avantage aux fidelles des Provinces éloignées; & l'Afrique, qui étoit desolée par les violences des Barbares depuis le commencement de ce Siecle, ressentit les effets de sa sollicitude Pastorale. Il écrivit aux Evêques de la Mauritanie Cesarienne une belle & grande Lettre (*h*), pour retablir, s'il étoit possible, la Discipline Ecclesiastique suivant l'Esprit des Conciles. L'Evêque Potentius, qu'il avoit envoié en Afrique, pour s'informer s'il étoit vrai, comme plusieurs le disoient, que les Evêchez y étoient mal distribuez, lui avoit fait raport que la plupart des Eglises étoient gouvernées par des Personnes indignes de l'Episcopat, que l'on avoit élevées à cette Dignité, ou par brigues, ou par un mouvement populaire. A cette facheuse nouvelle, rechauffant tout son zele, St. Leon leur écrivit aussi-tôt, pour leur temoigner la douleur que ce desordre lui causoit. Il faut avouer que la Discipline étoit horriblement negligée; car, on avoit ordonné des Bigames des Laïques, des Heretiques couverts: quoiqu'il soit nécessaire, dit le Pape, d'éprouver dans les ordres inferieurs ceux qui doivent être Evêques; *afin de s'assurer, non seulement de leur Capacité, mais de leur Humilité.* Il decide ensuite que les Bigames doivent être deposez & exclus, non seulement de l'Episcopat, mais de la Prêtrise & du Diaconat; & il compte pour Bigames ceux qui ont épousé des Veuves. A plus forte raison, ajoute-t'il, on doit déposer celui, qui, comme on nous a raporté, a deux femmes à la fois; ou qui en a epousé une autre, après que la sienne l'a quitté. Quant à ceux qui ont été ordonnés étant simples Laïques, le Pape leur permet de demeurer Evêques, sans que cette dispense puisse être tirée à consequence, au prejudice des Decrets du St. Siege, & des siens en particulier. Il conserve dans son Siege Donat de Salicine, qui s'étoit converti avec son Peuple de l'Heresie des Novatiens; & Maxime, Donatiste converti, quoiqu'il eut été ordonné Laïque: mais, à cette condition, que l'un & l'autre donneroit sa profession de foi par écrit, Quant à Aggar & Tiberien

Il écrit aux Afriquains, sur divers points de Discipline.

(*e*) *Noris*, *Hist. Pelag.* lib. 2. c. 13.

(*f*) Mr. Anthelmi.

(*g*) *Du Pin*, *Nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl.* to. III. 2. part. pag. 285. & *suiv.* Edit. de Paris *in* 8.

(*h*) C'est la I. selon l'Edition du P. Quesnel.

rien, qui avoient été ordonnés avec des seditions violentes, étant simples Laïques, il en laisse le Jugement aux Evêques des Lieux; se reservant neanmoins la Révision du Procès & le Droit de Decision. Il y avoit eu des Religieuses violées par les Barbares. St. Leon les juge innocentes: mais, il leur conseille de ne se pas comparer à celles qui avoient encore leur Virginité; & il les exhorte à pleurer la perte qu'elles ont faite. An de J.C. 441.

On raporte à l'an 422. la Lettre sans datte du Pape Leon à Rusticus Evêque de Narbonne (*i*). Ce Prelat avoit envoié à Rome son Diacre Hermés, pour consulter l'Evêque de cette Ville sur divers points de Discipline. St. Leon repondit à ses demandes, & decide, Que le Prêtre, ou le Diacre, qui s'est faussement dit Evêque, ne doit point passer pour tel: puisqu'on ne peut point compter entre les Evêques ceux qui n'ont été, ni choisis par le Clergé, ni demandez par le Peuple, ni consacrez par les Evêques de la Province, du consentement du Metropolitain. Il declare que les ordinations faites par ces faux Evêques sont nulles, si elles n'ont été faites du consentement de ceux qui gouvernoient les Eglises, auxquelles ces Clercs appartenoient. Dans le second Article, il dit qu'il n'est pas permis de mettre en penitence publique un Prêtre ou un Diacre, quand même il demanderoit à la faire; & que s'il se sent coupable de quelque Crime, il doit se retirer, & faire Penitence en particulier. Ce Reglement de Saint Leon (*k*) est contraire à la Discipline ancienne de plusieurs Eglises, & aux Canons des Conciles d'Orange I. & d'Arles II. Mais, cela est-il étonnant? An de J.C. 442.

Autre Decretale du Pape à Rusticus de Narbonne.

*Voit-on les Loups Brigans, comme nous inhumains,*
*Pour detrousser les Loups, courir les grands chemins?*

. . . . . . . . .

*L'Ours a-t'il dans les Bois la Guerre avec les Ours?*
*Le Vautour dans les airs fond-il sur les Vautours* (*l*)?

La Loi de la continence est la même, selon le Pape, pour les Ministres de l'Autel, c'est à dire pour les Diacres & les Sous-Diacres, que pour les Evêques. Ils ont pû étant Laïques ou Lecteurs se marier & avoir des Enfans. Etant élevez à un Degré superieur, ils ne doivent pas quitter leurs femmes, mais vivre avec elles comme s'ils ne les avoient point. Ce Pape est le premier qui ait étendu la Loi du Celibat aux Sous-Diacres (*m*). Ses Predecesseurs Saint Syrice & St. Innocent ne parlent que des Diacres. La pratique de l'Eglise de France étoit contraire, du tems même de St. Leon, comme il paroît par les Canons du Concile d'Orange I. d'Arles II. & d'Angers, où l'on n'oblige que les Diacres à la Continence; & encore le Reglement du Concile d'Orange n'est-il que pour l'avenir. On eut même bien de la peine à soûmettre les Diacres à cette dure Loi, puisque les Evêques des Gaules furent obligés de la renouveller très-souvent. On l'etendit ensuite dans quelques Eglises aux Sous-Diacres; mais cette Discipline n'étoit

Decret sur la Continence.

(*i*) V. *Quesn. Leon. Epist.* 2.
(*k*) *Du Pin, Bibliot. Eccl. to.* 3. 2. *part. pag.* 297. *Edit.* de Paris *in* 8.
(*l*) *Boileau Despreaux, Sat.* VIII.
(*m*) *Du Pin, Bibliot. Nouvelle des Aut. Eccl.* to. 3. *part.* 2. p. 207. *Edit.* de Paris *in* 8.

An de J. C. 442.

toit pas generalement reçue dans toutes les Eglises des Gaules, comme nous l'apprenons de la Lettre de Loup de Troye, & d'Euphronius d'Autun, à Thalasius, Evêque d'Angers. Il est donc demontré, par des faits incontestables, que la Loi du Celibat n'est pas de Droit divin; puisqu'on n'a pû l'établir en Occident que peu à peu, & que les Orientaux se sont constamment opposez à ce pernicieux usage (*n*).

Autres Decrets sur quelques points de Discipline.

Dans le quatriéme article de cette même Lettre, le Pape établit qu'un Clerc, qui donne sa fille en mariage à un homme qui a une Concubine, ne doit point étre traité comme s'il la donnoit à un homme qui fut deja marié, parce que les Concubines ne peuvent point passer pour des femmes legitimes, ni l'habitude que l'on a avec des femmes pour un Mariage, à moins qu'elles ne soient libres, dottées, & épousées par des nôces publiques. Dans le 5. il dit que les filles, que leurs Parens ont mariées à des personnes qui ont des Concubines, ne commettent point de peché, en demeurant avec ceux à qui elles sont mariées. Dans le 6. Que ce n'est pas être Adultere, mais faire une action de vertu, que de quitter sa Concubine, pour ne vivre qu'avec sa Femme. Dans le 7. il pretend que ceux qui reçoivent la penitence en maladie, & ne veulent pas l'accomplir étant revenus en santé, ne doivent pas être abandonnez; qu'il faut les exhorter souvent, & ne desesperer du salut de Personne tant qu'il est en cette vie. Dans le 8. il decide que ceux qui meurent après avoir reçu la Penitence, sans être reconciliez, doivent être remis au jugement de Dieu, mais que l'on ne doit pas leur donner des marques de communion. Cette pratique étoit contraire à celle de l'Eglise d'Afrique, de France, & d'Espagne. Par le 9. il veut que l'on use de même patience, à l'égard de ceux, qui, pressez de mal, demandent la penitence, & la refusent quand le Prêtre est venu, si le mal leur donne quelque relache: S'ils demandent ensuite la Pénitence, on ne leur doit pas refuser. Dans le 10. 11. 12. & 13. il soutient que les Penitens doivent s'abstenir même de plusieurs choses permises. Ils ne doivent point plaider, s'il est possible, & s'adresser plûtôt au Juge Ecclesiastique qu'au seculier: ils doivent perdre plûtôt que de s'engager au Negoce toujours dangereux. Il ne leur est point permis de rentrer dans la Milice, ni de se marier, si ce n'est que le Penitent soit jeune, & en peril de tomber dans la Débauche; encore ne lui accorde-t'on que par indulgence. Dans le 14. il ordonne que l'on mette en Penitence les Moines qui se marient, ou qui prennent le parti des Armes, parce qu'on ne peut quitter sans Péché cette profession quand on l'a une fois embrassée. Dans le 15. il decide que les filles, qui, après avoir pris l'habit de Vierge, se sont mariées, quoi qu'elles n'eussent pas été consacrées, ne laissent pas d'être coupables (*o*). Dans le 16. & 17. il assure qu'il faut rebaptizer ceux qu'on doute qui l'aient été, quoiqu'ils se souviennent d'être venus autrefois dans l'Eglise. Par le 18. il établit qu'il faut se contenter d'imposer les Mains à ceux qui se souviennent bien d'a-

(*n*) *Joseph Bingham*, *Antiquit. Eccl.* lib. IV. c. 5. §. 8. *Edit. de Halle* 1724. *Socrate*, *Hist. Eccl.* lib. V. c. 22.

(*o*) Voyez la Remarque du *P. Quesnel* sur ce Decret.

d'avoir été baptizez, mais qui ne sçavent point dans quelle Secte. Le 19 enfin porte que ceux qui aiant été baptizez en enfance & pris par les Païens, avoient vêcu comme eux, & étoient venus encore jeunes en terre des Romains, peuvent être purifiés par le Jeûne & l'imposition des mains, s'ils ont seulement mangé des viandes immolées: mais que s'ils ont adoré les Idoles, ou commis des homicides, ou des fornications, il faut les mettre en penitence publique.

An de J.C. 442.

Dans le cours de cette même année, Genseric, qui ravageoit depuis quelque tems les Provinces de l'Empire, vint en Sicile, où, à l'instigation de Maximien Chef des Ariens en ce Païs-là, il persecuta vivement les Orthodoxes (*p*). Le Pape Leon, sensible à ces maux, envoia du secours à Paschasin, Evêque de Lilybée, par Silanus, Diacre de l'Eglise de Palerme, avec des Lettres de Consolation: & en même tems il le consulta sur le jour de Pâques de l'année suivante 444.; car, sa Lettre est de l'année 443. & peu de tems après, il envoia aux Evêques de Campanie, du Picenum, de Toscane, & de toutes les Provinces suburbicaires, une Décretale sur quelques points de Discipline. Il remarque au commencement de cette Lettre, que comme le reglement des Eglises lui donne de la joye, il se sent attristé quand il s'y passe quelque chose contre les Statuts des Canons, & contre la Discipline Ecclesiastique. Il ajoute que si les Evêques ne retranchent les dereglemens avec toute la vigilance possible, eux qui sont établis pour veiller sur le Troupeau de Jesus-Christ, ils ne sont pas excusables de permettre que le Corps de l'Eglise, qu'ils doivent conserver dans sa pureté, soit souillé & corrompu par les Brigues. Il joint à cette remontrance quelques Canons que je ne raporterai point; car, j'aurois de la matiere pour un bon Volume, si je voulois donner des Extraits de toutes les Piéces de St. Leon. Si je ne me trompe, on se contentera que je raporte les actions de sa Vie qui nous sont connuës.

An de J.C. 443.

Ravages de Genseric en Sicile Lettre du Pape sur ce sujet.

Le Pape écrit aux Evêques d'Italie.

Il y avoit deja des Manichéens à Rome, lors que St. Augustin y arriva l'an 383.; car, il logea chez un Manichéen, & converfoit le plus souvent avec ceux de cette secte (*q*). Mais ils s'y refugierent en grand nombre, après la desolation de Carthage & du reste de l'Afrique par Genseric, Roi des Vandales, l'an 439. Ils y demeurerent quelque tems confondus dans la foule des Chrêtiens. Sous le manteau de la pieté, ils infectoient l'Eglise de leur Doctrine. Le Pape s'en apperçut, & fit des recherches si exactes, qu'il decouvrit enfin que les Manichéens étoient les Auteurs de la corruption qui se glissoit dans son Troupeau (*r*). Il en avertit son Peuple en plusieurs de ses Sermons; les exhortant à denoncer par-tout ces dangereux Héretiques (*s*). Il donne ces deux marques pour les connoître: qu'ils jeunoient le Dimanche en l'honneur du Soleil, au mepris de la Resurrection de Jesus-Christ, & le Lundi en l'honneur de la Lune; & que recevant la communion avec les fidel-

Manichéens persecutés à Rome.

(*p*) *Chron. Idac. an. Valentin.* 16. *Prosper. an.* 440. *Cassiodore, an. eod.*
(*q*) *Maimbourg, Hist. du Pontificat de St. Leon.* Liv. I. p. 14.
(*r*) *Prosper, Chronic. an.* 443.
(*s*) *Leon. Serm.* IV. *de Coll.* c. 3.

An de J.C. 443.

delles, ils ne prenoient que le pain, parcequ'ils abhorroient le vin, comme une production du mauvais Principe (*t*). Peu content de les rendre exécrables aux yeux du Peuple, il en fit faire une exacte recherche par la Ville: il decouvrit leurs Assemblées secretes, & il fit saisir & bruler les Livres qui contenoient leur Doctrine. „ Pour donner encore (*u*) plus d'horreur à tout „ le monde d'une secte si detestable, il tint une Assemblée, où, avec les „ Evêques voisins de Rome, il fit entrer les principaux du Clergé, du Se„ nat, de la Noblesse de Rome, & du Peuple (*x*). Là, il produisit les plus „ considerables d'entre les Manichéens, & un de leurs Evêques, qui firent „ une Confession publique de leurs abominables impudicitez, que je n'ose „ exposer, de peur de blesser les oreilles, ou plûtost les yeux chastes de mon „ Lecteur. „ Peut-être y a-t'il de l'exageration dans ces infamies que le Pape attribuoit aux Manichéens: car, le temoignage de ceux, qui abandonnoient cette Secte pour se réunir à l'Eglise, paroîtra toujours suspect aux Personnes qui veulent juger impartialement. On sait, par des exemples récens, que le Zele, ou d'autres motifs, portent les nouveaux Convertis à calomnier leurs Freres & quelques fois même à les persecuter. La Conduite de Brueys & de Pelisson justifie ce que j'avance, & il seroit inutile d'en donner d'autres preuves.

De quel poids est le temoignage d'un homme qui passe d'une Secte à l'autre.

Loi contre les Manichéens.

Le Pape ne retint pas son Zele dans les bornes de la Predication: il interessa le Magistrat à l'entiere Destruction des Manichéens; & il fut soutenu dans ce *pieux dessein* par les Loix Imperiales. Valentinien III. fit publier un Edit (*y*) par lequel il confirme & renouvelle toutes les Ordonnances de ses Predecesseurs contre eux, les declare infames, incapables de toutes charges, & de porter les Armes, de tester, de contracter, & de faire aucun Acte valable dans la Societé Civile: defend à tous les Sujets de l'Empire d'en celer & d'en retirer aucun, & veut qu'on les denonce pour être punis aussitôt qu'ils seront connus. Un de nos fameux Auteurs a, ce me semble, mauvaise grace de produire (*z*) cet exemple des Loix pénales contre l'Heresie, pour autoriser la Persecution faite aux Protestans dans ce Royaume. Jamais un homme sensé, ni un bon Politique, n'approuveront ces moiens de convertir les Heretiques. Il n'y a qu'une Superstition affreuse, qui puisse les autoriser, ou du moins se les representer sous une belle face.

Le Pape attaque les Pelagiens.

L'exemple de Leon anima d'un semblable Zele, c'est-à-dire d'un Zele condamnable, plusieurs Evêques en Orient & en Occident, qui travaillerent à deraciner le Manichéïsme dans leurs Dioceses. Et quand Rome fut purgée de cette Heresie, le Pape tourna ses Armes contre une autre. Le Pelagianisme lui parut digne de sa severité, par ce que Julien d'Eclane, son Ennemi (*aa*), favorisoit leur Doctrine dans la Campanie, & dans tout le reste

(*t*) *Idem Serm.* IV. *de Quadr.* c. 5. *Serm.* VII. *Nativit.* c. 4.

(*u*) *Maimbourg*, *Hist. du Pontificat de St. Leon.* Liv. I.

(*x*) *Epist.* 93. *ad. Turib. Serm.* 5. *de Jejunio dicimmens.*

(*y*) *Nov. Valent.* 3. *de Manich.*

(*z*) *Thomassin*, *de l'Unité de l'Eglise*, to. I. pag. 339.

(*aa*) Voyez ci-devant la Vie de Sixte III.

ste de l'Italie. Il ne voulut pas s'engager à traiter dogmatiquement cette matiere. Il lui parut plus convenable d'exciter tous les Evêques contre les Pelagiens, & de faire valoir les Ordonnances des Empereurs sur ce sujet. C'est le but des Lettres qu'il écrivit à l'Evêque d'Aquilée, & à Septimius Evêque d'Altinum en Venetie (*bb*). Il leur recommanda sur-tout de ne recevoir à la Communion de l'Eglise ceux qui avoient été engagez dans le Pelagianisme, qu'ils ne donnassent par écrit la condamnation de leurs erreurs, afin qu'on fut assuré de leur sincerité, ou du moins qu'on eût un temoignage contr'eux, s'ils usoient de dissimulation (*cc*). An de J.C. 444.

On eut, cette même année 444., une preuve bien sensible de l'Ambition de St. Leon. Malgré l'autorité des Empereurs, qui, dans le partage de l'Illyrie, avoient ôté aux Papes la jurisdiction de Primatie qu'ils prétendoient sur cette Province, Leon y établit, pour Vicaire de son Siege, Anastase Evêque de Thessalonique. La Lettre (*dd*) qui attribue ce titre à l'Evêque Anastase est dattée du 12. de Janvier; & nous en avons une autre de même datte, aux Metropolitains d'Illyrie, pour les avertir du pouvoir qu'il avoit donné à Anastase de Thessalonique, & les exhorter à s'y soûmettre, & à observer les Canons. Mais, il fit paroître moins de fierté, ou plus de prudence dans la Dispute qui s'éleva entre les Latins & les Orientaux, sur le jour auquel on devoit celebrer la Pâque (*ee*). Le Prétexte qu'il y avoit, ce semble, de maintenir l'autorité de son Siege, dont il étoit d'ailleurs très-jaloux, ou l'honneur de l'Eglise d'Occident, n'empêcha point qu'il ne fit desister les Latins de leurs prétensions, pour se conformer à la pratique de l'Orient qui celebra cette année la Pâques le 23. d'Avril; quoi qu'on voulut la fixer en Occident au 26. de Mars (*ff*). Il soutient ses Droits sur l'Illyrie.

Dans une autre affaire, Leon fit paroître plus de fermeté; & il n'est pas difficile d'en trouver la raison. L'experience lui avoit appris que rien n'etoit plus aisé que de faire tête, ou même d'abbatre, les Evêques d'Occident; au lieu que les Orientaux s'étoient maintenus dans la Possession de leurs Privileges, malgré les entreprises des Evêques de Rome. La prudence vouloit donc qu'il mollit avec ceux-ci, & qu'il se roidit contre les premiers. Il fit bien voir en cette occasion, qu'il n'ignoroit pas les regles de la plus fine Politique, & qu'il avoit une parfaite connoissance de ses veritables interêts. Voici le commencement de cette affaire (*gg*). Saint Hilaire, faisant la visite avec St. Germain d'Auxerre, arriva à la Ville dont Celidonius étoit Evêque, apparemment dans la Province de Vienne. Les Nobles & le Peuple vinrent aussi-tôt à eux, accusant Celidonius d'avoir epousé une Veuve, & d'avoir condamné des gens à mort pendant qu'il étoit Magistrat. Saint Hilaire & St. Germain ordonnerent qu'on préparât les temoins. Plusieurs au- Il se laisse prevenir contre St. Hilaire d'Arles.

(*bb*) Voyez *Du Pin*, *Bibliot. Eccl.* to. 3. 2. *part.* pag. 304. *& suiv. Edit.* de Paris *in* 8.
(*cc*) *Noris*, *Hist. Pelag. lib.* 2.
(*dd*) *Leon. Epist.* 4.
(*ee*) *Bucherius*, *de Cycl.*
(*ff*) *Prosper*, *Chronic.* ad an. 444.
(*gg*) *Fleury*, *Hist. Eccl.* Liv. XXVII. §. 4. Il cite *Leon. Epist.* 10. & *Vita Sti. Hilar. Arelat. c.* 6. 7.

An de J.C. 444.

autres Evêques d'un grand merite s'aſſemblerent avec eux. On examina l'affaire avec toute la maturité poſſible: l'accuſation fut prononcée, & on jugea ſuivant les regles de l'Ecriture, que Celidonius devoit de lui-même renoncer à l'Epiſcopat. C'eſt de ce jugement que Celidonius vint ſe plaindre à St. Leon vers la fin de l'an 444. Il fut bien reçu de ce Pape, qui le retablit, comme nous le dirons bientôt.

An de J.C. 445.

Mort de St. Cyrille. Lettre du Pape à Dioſcore.

Saint Cyrille étoit mort le 9. de Juin de cette même année, après avoir gouverné 32. ans l'Egliſe d'Alexandrie. Son Succeſſeur fut Dioſcore, qui étoit en grande reputation de vertu, particulierement de modeſtie & d'humilité. Le Pape lui ecrivit (*hh*) d'abord pour le feliciter de ſon Ordination; &, recommençant les tentatives inutiles de ſes Prédeceſſeurs, il exhorte Dioſcore à conformer la Diſcipline de ſon Egliſe à celle de Rome, ſur-tout à l'egard des Ordinations qui ne doivent point être faites tous les jours indifféremment, mais ſeulement, dit-il, la nuit du Samedi au Dimanche.

St. Hilaire à Rome. Sa fermeté.

Cependant, St. Hilaire, etant informé des plaintes de Celidonius, vint à Rome conjurer le Pape Leon de maintenir la Diſcipline des Egliſes, & ſe plaindre qu'il admettoit aux Fonctions Eccleſiaſtiques des Evêques condamnez dans les Gaules par ſentence du Magiſtrat. Il le pria, ſi ſa remontrance lui etoit agréable, de faire corriger ſecretement cet Abus. „ Je ſuis „ venu, ajouta-t'il, ſeulement pour vous rendre mes devoirs, & non pour „ plaider ma cauſe; & je vous inſtruis de ce qui s'eſt paſſé, non par for- „ me d'accuſation, mais par ſimple recit: ſi vous étes d'un autre ſentiment, „ je ne vous importunerai pas davantage. „

Il s'echape de Rome, & revient dans ſon Egliſe. Plaintes de Projectus contre lui.

La Prévention du Pape, ou pour mieux dire ſon Ambition, rebuta St. Hilaire, à qui l'on avoit donné des Gardes pour le contraindre à ſe juſtifier devant le Concile que Leon aſſembla ſur l'affaire de Celidonius. St. Hilaire s'échapa, malgré ces Emiſſaires qui obſervoient toutes ſes Demarches, & il revint à ſon Egliſe. Le Pape, voiant échouer ſes deſſeins, tourna ſi bien les choſes, qu'il fit retablir Celidonius, & condamner St. Hilaire. Il examina (*ii*) enſuite avec ſon Concile les plaintes de l'Evêque Projectus, & d'un grand nombre de Citoiens de ſa Ville, que l'on croit avoir été dans la premiere Narbonnoiſe. Projectus ſe plaignoit, que St. Hilaire étoit venu, pendant qu'il étoit malade, ordonner un autre Evêque à ſa place, comme ſi ſon ſiege eut été vacant; quoique ce fut dans une Province qui ne le reconnoiſſoit pas pour Metropolitain, & où, avant Patrocle, aucun de ſes Predeceſſeurs n'avoit prétendu le moindre Droit. Que cette ordination s'étoit faite, ſans attendre le choix du Clergé, ni les ſuffrages du Peuple; avec tant de précipitation, qu'Hilaire étoit venu & parti ſans que perſonne en ſçût rien. Il n'y avoit d'autre preuve de ces faits, que les Lettres de Projectus & de ſes Citoïens, & le Pape ne ſe mit guere en peine de prononcer un jugement équitable; tant il eſt vrai que les plus grands Saints (*kk*), ceux même

(*hh*) *Leon. Epiſt.* 11.
(*ii*) *Leon. Epiſt.* 10.
(*kk*) *Baillet, Vies des Saints.* 11. Avril & 5. Mai.

même qui sont les plus éclairez, ne sont pas toujours à l'epreuve de la Prévention, & que l'affaire fut traitée avec trop de rigueur du côté St. Leon. Offensé de la Liberté de St. Hilaire, il ne chercha qu'à s'en vanger; & comme son Concile étoit composé de ses Esclaves, je veux dire des petits Evêques du Voisinage de Rome, il ne lui fut pas difficile d'y faire condamner l'Evêque d'Arles. Avec de pareils Gens, il auroit pû faire le Procès aux Apôtres & à Jesus-Christ lui-même. Est-il donc étonnant que le Concile de Rome defendit à St. Hilaire d'entreprendre sur les Droits d'autrui, le privât même de l'Autorité qu'il avoit sur la Province de Vienne, lui defendît de se trouver à aucune ordination, le declarât retranché de la communion du Siege Apostolique, & prétendit lui faire grace de le laisser dans son Eglise & ne le pas déposer. Tout cela paroit par la Lettre de St. Leon aux Evêques de la Province de Vienne, où il releve d'abord la Primauté de St. Pierre & l'Autorité de l'Eglise Romaine, & raporte les plaintes contre Hilaire qu'il traite injustement de Perturbateur de l'union des Eglises, de presomptueux, & d'entreprenant.

An de J.C. 445.

St. Hilaire est condamné injustement.

Bien plus. Le Pape fit de cette affaire, une affaire d'Etat, & l'Empereur Valentinien III., se prêtant à sa vengeance, eut la foiblesse de donner sur ce sujet un Rescrit adressé au Patrice Aetius *(ll)*, qui commandoit les Troupes des Gaules. Il contient les mêmes plaintes en general contre St. Hilaire, qu'il traite d'entreprenant & de seditieux, qui a offensé la Majesté de l'Empire & le respect du St. Siege. Il ne veut pas que les Evêques des Gaules, ni des autres Provinces, entreprennent rien contre l'ancienne coutume, sans l'autorité du Pape. Il pretend qu'ils tiennent pour Loi ce qu'il aura ordonné; & que tout Evêque, qui, étant appellé à son jugement, aura negligé d'y venir, y soit contraint par le Gouverneur de la Province. Ce Rescrit est datté du 6. Juin 445. Je pense que cet Edit fut dicté par le Pape Leon lui-même; ce qui peut se prouver par la conformité du stile de cette Piéce, & de la Lettre du Pape, dont j'ai parlé un peu plus haut. Ce fut-là le coup mortel de la Liberté des Eglises de France. Jusques-là, nos Affaires Ecclesiastiques avoient été portées devant les Synodes Nationaux, où elles étoient terminées *(mm)*.

Rescrit de l'Empereur contre lui.

L'Heresie des Priscillianistes se renouvelloit en Espagne, où la mort violente du Chef de cette Secte n'avoit pû l'éteindre. Au contraire, „ le supplice de cet Heresiarque *(nn)* ne fit que fortifier son Heresie. Ceux de „ sa Secte lui firent des funerailles magnifiques, & l'honnorerent comme „ Martyr; & ceux, qui l'avoient fait condamner, abusant de leur credit & de „ la faveur de la Cour, persecuterent impunément les Gens bien. C'é„ toit *(oo)* assez pour leur être suspect; que de jeûner, & d'aimer la retrai„ te: c'étoit un crime, que d'être plus sage & plus reformé qu'eux. Ceux „ qui leur avoient deplû étoient d'abord Priscillianistes, sur-tout quand ils pou-

Les Priscillianistes sont quersecutés. Mauvais effets de la Persecution.

*(ll)* *Apud Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 445. *int. Novel. Theod. tit.* 14.
*(mm)* *Godeau*, 5. *Siecl. Liv.* 2. *c.* 40.
*(nn)* *Fleschier, Hist. de Theodose. Liv.* 3. ad an. 385.
*(oo)* *Sulpice Severe, de Vita Sti. Mart.*

An de J. C. 445.

„ pouvoient être des victimes agreables à la colere du Prince, ou enfler son „ thresor de leurs (*pp*) depouilles; car, ils ôtoient la vie & les biens selon „ leur caprice, & ils conservoient l'amitié du Tyran (*qq*) par des calom- „ nies, des cruautez, & d'autres actions semblables aux siennes. „ Ces paroles condamnent manifestement l'Intolerance de ceux, qui, sous le Manteau de la Pieté, ne cherchent, comme on le voit tous les jours, qu'à satisfaire leurs Passions, aux depens même de la Tranquillité de tout un Peuple. Aussi voions-nous dans l'Histoire, que St. Martin, Evêque de Tours, refusa de communiquer avec les Evêques qui avoient poussé le Tyran Maxime à ces violences: & que, s'étant enfin laissé extorquer un acte de communion avec eux, il en fut très-affligé tout le reste de sa vie; & il crut même que ce fut pour cette raison que la Grace des Miracles ne batit plus que d'une (*rr*) aile en sa Personne.

Leon approuve la mort des Heretiques.

Le Pape Leon ne fut pas si scrupuleux que St. Martin. Il approuva le supplice de Priscillien, qui avoit paru à Sulpice Severe une chose *de très-pernicieux exemple* (*ss*). Maimbourg, qui a toûjours été Jesuite en quelques points, en jugeoit autrement, & croioit qu'on peut *très-justement user de cette rigueur* contre les Heretiques. „ Et sans parler, dit-il, de ceux qui „ ont prouvé dans leurs Ecrits qu'il étoit non-seulement permis, mais aussi „ très-bon, d'en user ainsi, il ne faut que voir ce qu'a écrit là-dessus St. „ Leon (*tt*), lorsque donnant, comme nous le dirons bien-tôt, les ordres „ nécessaires pour agir en Espagne contre l'Heresie de Priscillien, il loue „ Maxime de cette action, & dit: *Que la rigueur & la severité de sa justice „ contre cet Heresiarque & ses Disciples, que ce Prince fit mourir, a été d'un fort „ grand secours à la clemence de l'Eglise. Car, bien qu'elle se contente de la dou- „ ceur du jugement que les Evêques portent, selon les Canons, contre les Hereti- „ ques obstinez, & qu'elle ne veuille point de sanglantes executions, elle ne laisse „ pas d'être beaucoup aidée & bien soutenue par les severes Constitutions des Em- „ pereurs, puisque la crainte d'un si rigoureux supplice fait quelquefois que les He- „ retiques recourent au remede spirituel, pour guerir la maladie mortelle de leur „ Heresie par une vraie conversion.* „

Sa Lettre à Turibius.

Dans cette même Lettre, le Pape repond aux seize Articles que Turibius d'Astorga lui avoit envoiés comme contenant la Doctrine des Priscillianistes: & ensuite, il dit qu'il a écrit aux Evêques des Provinces d'Espagne pour l'assemblée d'un Concile National; que c'est à celui à qui il écrit de faire que cela s'execute; mais que s'il est impossible d'en venir à bout, les Evêques de Galice aient à s'assembler au plûtôt. C'est ainsi que Leon commandoit aux Evêques des Provinces sur lesquelles il n'avoit aucun Droit, & qu'il croioit qu'on

(*pp*) *Pacat. in Panegyric.*

(*qq*) Maxime qui avoit usurpé l'Autorité Souveraine dans les Gaules.

(*rr*) *Bayle*, *Dict. Hist. & Crit. Art.* Priscillien.

(*ss*) *Maimbourg*, *Hist. du Pontificat de St. Leon*, *Liv. I.*

(*tt*) Maimbourg cite l'Epitre 15. du Pape. Elle est adressée à Turibius, Evêque d'Astorga en Galice, qui, aiant découvert des Priscillianistes dans sa Ville, leur donna la chasse, & en écrivit au Pape Leon.

qu'on ne pouvoit mieux faire que d'extirper les Herefies par les voies les plus violentes: ce qui eft affurement très-oppofé, de tout point, à l'efprit du Chriftianifme (*uu*), & au Bien Public. An de J.C. 447.

S'il étoit néceffaire de juftifier ces Maximes, & que d'autres que des fuperftitieux & des fanatiques doutaffent de leur verité, l'Affaire d'Eutychés qui fut agitée en 448. me fourniroit une Demonftration. Mais, il feroit fuperflu de traiter une matiere fur laquelle tous les habiles gens font parfaitement d'accord. Il ne s'agit donc que de parler de la prétenduë Héréfie contre laquelle tout l'Orient & tout l'Occident fe fouleverent, fans favoir ce qui mettoit ainfi le feu aux quatre coins de l'Eglife. Eutychés, Prêtre & Abbé d'un Monaftere de 300. Moines, près de Conftantinople (*xx*), écrivit au Pape Leon, que le Neftorianifme reprenoit de nouvelles forces. Le Pape lui fit reponfe (*yy*) le 1. de Juin 448. Il approuva fon Zele, & l'encouragea à pourfuivre les Heretiques. Mais, Domnus d'Antioche écrivit à l'Empereur Theodofe une Lettre Synodale, dans laquelle il accufa Eutychés de renouveller l'Herefie d'Apollinaire (*zz*); en difant, que la Divinité du fils de Dieu & fon humanité ne font qu'une nature, & attribuant les fouffrances à la Divinité. Cette Herefie n'étoit fondée que fur les confequences que l'on tiroit des termes trop forts d'Eutychés, qui ne différoit des Orthodoxes que dans la maniere de s'expliquer. Il reconnoiffoit en effet deux Natures en Jefus-Chrift; mais, il pretendoit expliquer mieux le Myftere de l'Incarnation, en difant qu'il n'y a qu'une Nature, parce qu'il n'y a qu'un Jefus-Chrift Dieu & Homme; au lieu que ceux, qui fe déclarerent contre lui, parloient de ces deux Natures comme fi elles étoient feparées. Il reconnoiffoit donc veritablement, que Jefus-Chrift étoit compofé de deux Natures; mais, qu'il n'étoit pas deux Natures. Deforte que ce prétendu Herefiarque ne fut condamné & perfecuté, que parce qu'on ne l'entendoit pas, ou qu'on ne vouloit pas comprendre fon fentiment. C'eft la penfée d'un très-habile homme, qu'il eft à propos de citer: „ Je ne doute pas, dit Mr. Simon (1), „ que fi l'on retranche du fentiment d'Eutychés quelques manieres de parler trop fortes, & les confequences qu'on en tire ordinairement, l'on ne „ le puiffe facilement concilier avec celui de l'Eglife Romaine. Toute cette différence n'eft venue que des différentes manieres de fe fervir des mots „ de Nature & de Perfonne; & le defir de foutenir ce qu'on a une fois avancé à fait qu'Eutychés à defendu fon opinion avec entêtement & exageration: de forte qu'il ne faut pas prendre à la rigueur tous les termes „ dont il fe fert; mais, il faut les expliquer & les limiter felon l'idée qu'il „ avoit de n'admettre qu'un Jefus-Chrift, & partant qu'une Nature, après „ que l'union des deux Natures, favoir de la Divine & de l'Humaine, s'eft „ faite d'une maniere que nous ne comprenons pas. Car, ce qu'on attribue à Euty-

Commencement d'Eutychés.

An de J.C. 448.

Apologie d'Eutychés.

(*uu*) Voyez *Bayle*, *Commentaire Philofophique.*

(*xx*) *Liber. Brev. c.* 11. *Coll. Lup. c.* 203.

(*yy*) *Leo. Epift.* 19.

(*zz*) *Facund. VIII. c.* 5.

(1) *Hift. Crit. des Dogmes*, *des Controverfes*, *des Coutumes*, & *des Ceremonies des Chrétiens Orientaux*, chap. 9.

An de J. C. 448.

„ Eutychés, d'avoir crû que le corps de Jesus-Christ étoit divin & d'une „ autre Nature que le nôtre, est plûtôt l'exageration d'un Predicateur, qui „ vouloit dire que le corps de Jesus-Christ après l'union étoit comme divi- „ nisé, qu'une verité physique & réelle. „ C'est encore de cette maniere que deux Theologiens, Alphonse de Castro, & Vasquez (2), ont expliqué l'opinion d'Eutychés; & cette explication est très Orthodoxe. On auroit grand tort de s'en raporter aux Anciens qui ont combattu l'Heresie qu'on peut si facilement justifier; car, c'est la coutume parmi les Theologiens d'attribuer à leurs Adversaires des sentimens qu'ils détestent, & de tirer de quelques-unes de leurs expressions mal-entendues des consequences impies sur lesquelles on fonde les accusations criminelles & odieuses d'Heresie & de Blasphême. Les Conciles, dont les Membres sont prévenus, ou se laissent entrainer aux attraits puissans de leurs interêts particuliers, jugent ensuite sur ce faux exposé; & de-là viennent tant de Condamnations précipitées, temeraires, & injustes.

Reflexion sur la Conduite des Théologiens.

Condamnation d'Eutychés.

Le Concile de Constantinople, qui condamna Eutychés, ne fut pas exempt de cette tache; & la sentence, qu'il prononça sur cette matiere, n'inspire pas beaucoup de respect pour les Peres qui le composoient. Cette sentence fut prononcée par Flavien de Constantinople en ces termes (3): „ Eutychés, ci-devant Prêtre & Archimandrite, est pleinement convain- „ cu, & par ses Actions passées, & par ses Déclarations presentes, d'être „ dans l'erreur de Valentin & d'Apollinaire, & de suivre opiniâtrement „ leurs Blasphemes: d'autant plus qu'il n'a pas même eu d'égard à nos avis „ & à nos instructions, pour recevoir la saine Doctrine. C'est pourquoi, „ pleurant & gemissant sur sa perte totale (*Admirez, Lecteur, cet excés de* „ *Charité*), nous déclarons de la part de Jesus-Christ, qu'il a blasphemé; „ qu'il est privé de tout rang sacerdotal, de notre Communion, & du gou- „ vernement de son Monastere. Faites savoir à tous ceux qui lui parleront, „ ou le frequenteront à l'avenir, qu'ils seront eux-mêmes soûmis à l'ex- „ communication. „ Cette sentence fut souscrite par trente-deux Evêques, & vingt-trois Abbez, dont dix-huit étoient Prêtres, un Diacre, & quatre Laïques.

Il en appelle au Pape.

Eutychés se voiant condamné, j'ose dire avec peu d'equité, écrivit au Pape St. Leon une grande Lettre (4), où il se plaint des procedures précipitées du Concile de Constantinople: „ Je vous prie, lui dit-il, que sans „ avoir égard à ce qui a été fait contre moi par cabale, vous prononciez „ sur la foi ce que vous jugerez à propos; & que vous ne souffriez pas „ qu'on chasse d'entre les Catholiques un homme qui a vêcu 70. ans dans „ la continence, & dans les exercices de pieté. „ En même tems, l'Empereur Theodose, qui favorisoit Eutychés, écrivit aussi au Pape, sur le trouble qui étoit arrivé dans l'Eglise de Constantinople, mais sans expliquer l'affaire.

Ces

(2) *Vasquez, t. 5. Quæst. 2. Disput.* 14.
(3) *Synod. Chalced. Act.* 1.
(4) *Collect. Lup.* 6.

Ces Lettres flattoient l'ambition du Pape, & cela suffisoit pour le porter à favoriser Eutychés, tant qu'il pourroit le faire sans commettre l'Autorité de son Siege. D'abord, il écrivit à Flavien de Constantinople (5) : „ Je m'étonne, lui dit-il avec une espece d'indignation, je m'étonne que vous ne „ m'aiez rien écrit de ce scandale, & que vous n'aiez pas été le premier à „ m'en instruire. Sur l'exposé d'Eutychés, nous ne voions pas avec quelle „ justice il a été separé de la Communion de l'Eglise. Mais, comme nous „ desirons de la maturité dans les jugemens des Evêques, nous ne pouvons „ rien decider sans connoissance de cause. Envoiez-nous donc, par quelque „ Personne convenable, une ample Relation de tout ce qui s'est passé, & „ nous apprenez quelle nouvelle erreur s'est élevée contre la foi, afin que „ nous puissions, suivant l'intention de l'Empereur, éteindre la division. „ Il ne sera pas difficile; puisque le Prêtre Eutychés à déclaré, dans sa „ Requeste, que s'il se trouve en lui quelque chose de reprehensible, il „ est prêt à le corriger.„ Cette Lettre est dattée du 18. de Fevrier 449.

An de J.C. 449.

Leon ecrit en faveur, d'Eutychés à Flavien.

Quelques jours après la reception des Lettres du Pape, il se tint (6) à Constantinople un nouveau Concile de 30. Evêques, pour la revision de ce qui s'étoit fait peu de tems auparavant. Et, afin que la Haine Theologique ne pût pas opprimer l'Innocence, l'Empereur voulut que le Patrice Florentius le representât dans cette Assemblée. Mais, cette précaution fut inutile. De sorte que, sur une Requête de Dioscore (7), ami d'Eutychés, l'Empereur Theodose convoqua un Concile Oecumenique à Ephese. Le Pape, & Flavien de Constantinople, en furent allarmés. Ils se donnerent de grands mouvemens pour empêcher ce Concile: mais, toutes leurs Demarches furent inutiles. Ainsi, Leon, que l'on y avoit invité, y deputa Jules Evêque de Pouzzole (8), René Prêtre du titre de St. Clement, Hilarius Diacre, & Dulcitius Notaire. Il les chargea de plusieurs Lettres, dont la plus importante est adressée à Flavien (9), Evêque de Constantinople. Le Pape explique à fond, dans cette Lettre, tout ce qu'il faut croire sur le Mystere de l'Incarnation; & il ne manqua pas d'instruire bien particulierement sur cette Dispute, Julien, Evêque de Co, qui residoit de sa part à Constantinople (10).

Excommunication d'Eutychés confirmée. Convocation d'un Concile general.

Cependant, Flavien avoit écrit au Pape une seconde Lettre, qui fut apportée à Rome peu de tems après le depart des Legats du St. Siege. Le Cardinal Baronius (11) a voulu insinuer que Flavien, par cette Lettre, plaidoit sa Cause comme Partie avec Eutychés, devant le Tribunal de l'Evêque de Rome: mais, c'est une Fausseté qui frappe les plus stupides. Le dessein de l'Evêque de Constantinople étoit seulement de faire connoître la

Lettre de Flavien au Pape. Mauvaise foi de Baronius.

(5) *Leo. Epist.* 20.
(6) *Liberat. Brev. c.* 11. *Conc. Calch. p.* 241. *& suiv.*
(7) *Liberat. c.* 12.
(8) Voyez *Quesnel*, *not.* 39. *ad Epist. Leon.* 24.
(9) *Leo. Epist.* 24.
(10) *Leo. Epist.* 25.
(11) *Baron. Annal. Eccl.* ad an. 449. §. 5.

An de J. C. 449.

la justice & la validité du jugement porté contre Eutychés, & pour le prier d'en signifier la sentence aux Evêques d'Occident leurs Collegues, afin qu'ils n'entretinssent point de commerce avec l'Heresiarque. Il ne demande pas au Pape un nouveau jugement : il ne lui demande que l'execution du sien dans l'Occident.

Concile d'Ephese. Eutychés est absous.

Le Concile d'Ephese, convoqué par l'Empereur pour le premier jour d'Août, s'assembla le 8. du même mois (12). La seance se tint au meme lieu où s'étoit tenu le premier Concile d'Ephese : & Dioscore, successeur de St. Cyrille dans le Gouvernement de l'Eglise d'Alexandrie, y presida (13). La sentence de deposition, prononcée contre Eutychés dans le Concile de Constantinople, fut déclarée nulle par Dioscore, & par les autres Evêques qui étoient avec lui, & Eutychés fut retabli : c'est-à-dire, à mon avis, qu'on rendit justice à la pureté de la foi & des mœurs, & au merite singulier de ce prétendu Heretique. Flavien, & Eusebe Evêque de Dorylée, furent condamnez & deposez ; quoiqu'Hilarius, Diacre de l'Eglise Romaine, s'y opposât au nom du Pape, & que plusieurs Evêques fissent paroître beaucoup de fermeté & d'attachement aux Interêts de Flavien, & d'Eusebe Accusateur d'Eutychés.

Protestation de Flavien contre le Concile d'Ephese, & son appel au Pape.

Flavien protesta dans le Concile contre la sentence de Deposition ; &, non content de cette demarche, il donna aux Legats du Pape une Requête par laquelle il appella au St. Siege. Après le Concile, Dioscore se retira & prononça une sentence d'excommunication contre le Pape Leon, qu'il fit souscrire par quelques Evêques qui étoient sortis d'Egypte avec lui. L'Empereur Theodose confirma, par un Edit (14), le second Concile d'Ephese, & défendit d'ordonner aucun Evêque qui soutint l'Heresie de Nestorius & de Flavien ; supposant que ces deux Evêques avoient enseigné la même Doctrine.

Le Pape ecrit à Flavien.

Cependant, le Pape étoit fort en peine de ce qui se passoit en Orient, & s'étonnoit de n'en point recevoir de nouvelles. De sorte qu'il écrivit (15) à Flavien, pour lui temoigner son inquietude. Cette Lettre est de l'onziéme d'Août 449. Mais il fut instruit de tout, quelque tems après, par le retour de son Diacre Hilarius, qui, s'étant echapé à grande peine, arriva enfin à Rome par des chemins detournez.

Ravenius succede à St. Hilaire d'Arles.

Avant que St. Leon apprit ce qui s'étoit passé au Concile d'Ephese, il reçût une Lettre des Evêques de la Province de Vienne, qui lui apprenoit l'élection de Ravennius à la place d'Hilaire Evêque d'Arles. Le Pape leur fit reponse (16) le 22. d'Août 449 : & il paroit par sa Lettre, qu'on n'attendoit pas son consentement pour consacrer un Evêque ; & que, quand on lui donnoit part d'une élection, c'étoit pour entretenir les liens de la charité & de l'union fraternelle.

Enfin,

(12) *Conc. Chalcedon. Act.* 1. *p.* 115.
(13) *Evagre, Hist. Eccl. Liv. I. ch.* 10. *Concil. to,* 4. *p.* 1079.
(14) *Concil. Chalcedon. part.* 3. *c.* 10.
(15) *Leon. Epist.* 35.
(16) *Epist.* 36.

Enfin, le Diacre Hilarius étant arrivé à Rome aigrit, par son recit, l'Esprit du Pape, qui s'échauffoit assez facilement, comme on a deja pû le remarquer. Il se tenoit alors un Concile à Rome, suivant la coutume (17), & il ne fut pas difficile à St. Leon d'y faire condamner tout d'une voix ce qui s'étoit fait à Ephese. Après cette Declaration, on écrivit plusieurs Lettres Synodales contre Eutychés; & on demanda instamment qu'il plût à l'Empereur (l'Evêque de Rome n'aiant pas encore ce Droit) de convoquer un Concile Universel, pour ôter tous les doutes sur la foi, & toutes les divisions qui blessoient la charité. Surquoi il est bon de remarquer, que le Pape, qui avoit condamné Eutychés, ne croioit pas que son jugement fut assez solide, s'il n'étoit approuvé & reçû de l'Eglise Universelle. Cette pensée me rappelle une Reflexion, qu'il ne faut pas oublier; & qui a toute la solidité qu'on peut souhaiter, pourvû qu'on se souvienne de ne pas prendre à la Lettre les termes d'aigreur que Mr. Maimbourg y fait paroître contre le second Concile d'Ephese (18): „ Ce grand Pape, dit Maimbourg parlant „ de St. Leon, ce grand Pape declare tout ouvertement, que cette opinion „ d'Eutychés est une Heresie. Il écrit même à Flavien qu'elle est si mani- „ feste qu'il ne seroit pas nécessaire d'assembler un Concile pour la condam- „ ner, & neanmoins il trouve bon qu'on en tienne un où cette cause soit „ encore examinée, *afin qu'on puisse entierement abolir l'erreur par un* PLUS „ AMPLE *Jugement*. N'est-ce pas-là dire fort nettement, que le Jugement „ du Concile est de plus grande autorité que le sien qu'on y examine? „ L'Auteur, qui s'exprime de la sorte contre l'injuste prétension des Papes qui se croient maintenant au-dessus des Canons, ne doit point être suspect de partialité; car, on sait qu'il a demeuré long-tems parmi les Jesuites, & que dans l'Ecole de la Societé on ne puise pas des sentimens favorables aux Libertez de l'Eglise Universelle. Il n'y a donc que l'évidence qui puisse forcer un Jesuite à s'exprimer avec sincerité contre les Pretensions des Evêques de Rome.

An de J. C. 449.

Le Concile d'Ephese est declaré Conciliabule.

Le jugement du Pape n'a force de Loi que quand il a été reçu par l'Eglise.

Après la mort de Theodose, l'Imperatrice Pulquerie seconda le Pape dans la vangeance qu'il vouloit tirer d'Eutychés & de ses Amis, tandis qu'Anatolius (19), qui avoit été mis sur le siege de Constantinople après la Deposition de Flavien, n'oublioit rien pour se concilier l'affection du Pape, afin de conserver son Evêché. Pour venir plus facilement à bout de ce dessein, il assembla un Concile, où il invita les Legats du Pape, qui s'y trouverent. On y lut la Lettre celebre de St. Leon à Flavien; & tous les Evêques de ce Concile la signerent. Ensuite, Anatolius dit Anathême à Nestorius & à Eutychés, condamna leur Doctrine, & envoia la Lettre du Pape aux Metropolitains, afin qu'ils la signassent & la fissent signer aux Evêques de leurs

An de J.C. 450.

Anatolius de C. P. favorise l'Ambition du Pape.

(17) Tous les ans au mois d'Octobre, il se tenoit à Rome un Concile des Evêques d'Italie, voisins de Rome.

(18) *Maimbourg, Traité Historique de l'Etablissement de l'Eglise de Rome & de ses Evêques.* ch. 18. Il cite les Lettres 15. & 16. de St. Leon.

(19) *Act. Sti. Abundantii apud Baronii Annal. Eccl.* ad an. 450.

An de J. C. 450.

Reglement du Pape sur la Jurisdiction des Evêques de Vienne & d'Arles.

leurs Provinces; &, par ce moien, il fut reconnu pour Evêque legitime de Constantinople.

La même année 450. le Pape reçût deux Deputations des Gaules (20): la premiere de l'Evêque de Vienne, qui se plaignoit, que l'Evêque d'Arles s'étoit attribué l'ordination de celui de Vaison: la seconde étoit des Evêques de la Province d'Arles, qui vouloient maintenir leur Capitale dans les Droits de Metropole, & étendre ces Droits sur toutes les Gaules. La reponse de St. Leon (21) est adressée à douze Evêques, à qui il declare que l'Evêque de Vienne les avoit prévenus par ses Lettres & par ses Deputez. Neanmoins, les uns & les autres aiant representé leurs interêts, il parut à Rome que Vienne & Arles avoient joui alternativement de divers avantages. Ainsi, le Pape confirma l'Autorité qu'il avoit deja attribuée à l'Evêque de Vienne, contre la prétension de St. Hilaire d'Arles: & ordonna que l'Evêque de Vienne presideroit aux quatre Villes voisines, Valence, Tarantaise, Genéve, & Grenoble; & que les autres Villes de la même Province seroient sous la conduite de l'Evêque d'Arles. Cette Lettre est dattée du 5. de Mai 450. Nous en avons une autre (22) du même jour adressée à Ravennius d'Arles.

Alteration dans la Discipline par raport à la Confession.

Vers ce tems-ci, la Confession publique des Penitens commença à devenir particuliere dans l'Eglise Occidentale, qui jusqu'alors avoit conservé l'usage de la Confession publique, bien que l'Eglise d'Orient eut changé de mode à cet égard. Les Protestans crient beaucoup contre cette nouveauté. Mais, toutes leurs Declamations ne porteront aucune atteinte à la pratique de l'Eglise, tandis qu'ils ne prouveront pas, que la Discipline doit subsister uniformement dans toutes les Eglises, & qu'il n'est jamais permis d'ajouter, ou de diminuer, selon les besoins des fideles.

An de J. C. 451.

Concile de Calcedoine. Eutychiens condamnés. Prerogatives attribuées au Siege de C. P.

Cependant, le Concile qu'on avoit d'abord indiqué à Nicée, fut transferé à Calcedoine, afin que l'Empereur Marcien y put assister plus aisément (23). Le Pape eut soin d'y envoier pour Legats, Paschasin Evêque de Lilibée en Sicile, & Boniface Prêtre de l'Eglise Romaine. Celui-ci fut chargé de diverses Lettres dont je ne parlerai point en detail. Il suffira de remarquer que le Concile de Calcedoine condamna Dioscore, & retablit les Evêques deposés par le second Concile d'Ephese. Mais, tout cela ne se passa pas sans tumulte; & Anatolius, se voiant affermi sur son siege, fit amplifier ses Droits par un Canon exprès, qui mortifia infiniment l'Evêque de Rome: c'est le 21. Canon, qui est conçu en ces termes: „ Les Peres ont eu raison „ d'accorder au Siege de l'ancienne Rome ses privileges, parce qu'elle étoit la „ Ville regnante; & par le même motif, les cinquante Evêques ont jugé „ que la nouvelle Rome (c'est-à-dire Constantinople), qui est honnorée de „ l'Empire & du Senat, doit avoir les mêmes avantages dans l'Ordre Eccle- „ siastique, & être la seconde après elle. Ensorte que les Metropolitains des

(20) *Post Epist.* 49. *Sti. Leon.*
(21) *Leon. Epist.* 50.
(22) *Epist.* 51.
(23) *Concil. Chalcedon.* part. I. c. 36. & *suiv.*

„ des Dioceses de Pont, de Thrace, & d'Asie seulement, & les Evêques de „ ces Dioceses, qui sont chez les Barbares, soient ordonnez par le siege de „ Constantinople sur le raport qui lui sera fait des Elections Canoniques. „ Bien entendu que chaque Metropolitain de ces Dioceses ordonnera les „ Evêques de sa Province, avec les Evêques comprovinciaux, selon les „ Canons. „ Les Legats du Pape s'opposerent inutilement à ce Canon. Personne n'eut égard à leurs Representations sur ce sujet, & on les meprisa jusqu'à ne pas relever une falsification qu'ils firent, comme Mr. Fleury (24) en convient, d'un Canon du Concile de Nicée, prétendant appuier, sur cette fourberie, l'usurpation de l'Evêque de Rome.

An de J. C. 451.

Oppositi-on des Legats. Falsification du Concile de Nicée.

Le Concile écrivit à St. Leon une Lettre Synodale pour lui apprendre ce qui s'étoit passé à Calcedoine, & pour le prier d'approuver leurs Decisions, par raport à la foi & aux prérogatives accordées à l'Evêque de Constantinople. Ils paroissoient persuadez que le Pape approuveroit leur conduite; mais, ils se trompoient. Leon fut très-affligé qu'un Concile Oecumenique eut reprimé son Ambition: c'est pourquoi, il protesta contre ce Decret; & il n'approuva pas même le Concile de Calcedoine (25): car pourroit-on faire passer pour une approbation l'avis qu'il donna aux Evêques des Gaules du succès que l'Orthodoxie avoit eû à Calcedoine, en leur envoiant la sentence prononcée contre Dioscore? C'est ce que nous allons voir.

Lettre Synodale au Pape. St. Leon proteste contre les prerogatives du siege de C. P.

Lucien Evêque, & Basile Diacre, vinrent de Constantinople à Rome pour persuader au Pape d'autoriser la pretension d'Anatolius: mais inutilement, comme il paroit par ses reponses toutes dattées du 22. de Mai 452. „ Anatolius, dit-il (26), devroit se contenter de ce que j'ai plus écouté la bonté que la justice, en approuvant son ordination mal fondée, & dissimulant l'entreprise par laquelle il avoit ordonné l'Evêque d'Antioche. Cette „ indulgence, continue-t'il, devoit le rendre modeste plûtôt qu'ambitieux. „ Il devroit imiter l'humilité de Flavien son Prédecesseur, & ne pas se prevaloir du consentement qu'il a extorqué de quelques-uns de ses Confreres, „ & qui ne peut servir de rien contre les Canons; principalement contre „ ceux de Nicée, dont l'Autorité est éternelle & inviolable, & qui ne peuvent être abrogez par aucun autre Concile, quelque nombreux qu'il soit. „ La Ville de Constantinople a ses avantages, mais ils ne sont que temporels: elle est Ville Roiale, mais elle ne peut devenir siege Apostolique. „ On ne peut donner atteinte aux Privileges des Eglises établis par les Canons, ni blesser l'autorité de tant de Metropolitains, pour contenter „ l'Ambition d'un seul homme. Alexandrie ne doit pas perdre le second „ rang, pour le crime particulier de Dioscore; ni Antioche le troisiéme. „ Il y a environ soixante ans, que cette entreprise est tolerée: mais, les Evêques de Constantinople n'ont jamais envoié au Saint Siege le prétendu Canon

An de J. C. 452.

Lettres du Pape contre Anatolius.

(24) *Fleury*, *Hist. Eccl.* Liv. XXVIII. §. 30.

(25) *Heyddegger*, *Hist. Papatûs.* Voyez aussi *Flottemanville*, *Annal. Politico-Eccl.* ad an. 451. §. 41. *Baronius*, & *Bellarmin.*

(26) *Leon. Epist.* 78. 79. 80.

An de J.C. 452.

„ non que l'on allegue. „ Par toutes ces raisons, le Pape exhorte l'Empereur & l'Imperatrice à reprimer l'Ambition d'Anatolius ; & l'exhorte lui-même à s'exercer à l'humilité & à la pieté. Jamais le Proverbe, *Medecin gueri toi toi-même*, n'auroit pû être mieux appliqué qu'en cette occasion.

Exploits d'Attila. St. Leon arrête ce redoutable Conquerant.

Les affaires Politiques n'étoient pas moins brouillées que celles de l'Eglise. Le redoutable Attila, Roi des Huns, faisoit trembler toute l'Italie jusqu'à Rome (27). Il avoit pris & mis en cendres Aquilée, & ravagé tout sur son chemin, jusqu'à Pavie & à Milan. Ces deux grandes Villes n'avoient pû resister à l'effort de ses Armes victorieuses, & elles étoient devenues deux Theatres affreux de tous les desordres de la Guerre. Toutes ces nouvelles, qui arriverent à Rome presqu'en même tems, y causerent la plus grande consternation ; & le Senat s'assembla pour deliberer si l'Empereur quitteroit l'Italie, puisqu'il paroissoit impossible de defendre Rome contre ce Deluge de Barbares, qui sembloient avoir inondé l'Empire. A la fin, il ne trouva point de meilleur expedient, que d'envoier à Attila une pompeuse Ambassade, qui eut le Pape à sa tête. On n'ignoroit pas quels effets l'Eloquence de Leon pouvoit produire, & sa dexterité dans les Negociations étoit parfaitement connuë. Ainsi, le Pape sortit de Rome avec intrepidité, pour aller à la rencontre d'un Ennemi si redoutable. Le Roi des Goths fut frapé de ce Spectacle : il se soumit à tout ce que lui dit le St. Pontife, comme à des ordres venus immediatement du Ciel. Il jura la Paix, & se retira au delà du Danube.

Miracle supposé par Attila.

Quelque tems après, les Capitaines Goths aiant demandé à leur Roi pourquoi il avoit tant honnoré le Pape, jusqu'à lui obéïr en tout ; Attila sçut assez bien pallier une faute si puerile. Aidé peut-être des Lumieres de ses Courtisans, il feignit un Miracle que nous regardons (28) aujourd'hui comme une Fable. Il feignit, dis-je, d'avoir vû auprès de lui un Vieillard venerable, qui, tenant l'épée nue, menaçoit de le tuer, s'il ne faisoit tout ce que le Pape vouloit. Ce Conte ne se trouve plus dans le Breviaire de Paris, depuis qu'un de nos plus savans Archevêques (29) l'a purgé de tout ce qui sentoit la Fable. „ Je dirai donc hardiment, pour me servir des termes „ de Mr. Maimbourg (30), qu'on peut sans scrupule n'être pas de l'avis de „ ceux qui croyent cette apparition : car les anciens Auteurs, comme Jor- „ nandes, Theophane, Suidas, le Comte Marcellin, Cassiodore, Anasta- „ se, & les autres qui ont écrit cette Legation de St. Leon : que, dis-je, St. „ Prosper, qui étoit alors à Rome, & qui nous en a appris toutes les circon- „ stances, & St. Leon même, qui en parle dans un de ses Sermons (31), „ ne disent rien de cette Vision, qu'ils n'auroient pas supprimée si elle étoit „ vraye. Bien loin de cela : au lieu d'attribuer cette condescendance d'At- „ tila à la crainte qu'il eut de cette apparition, & de cette épée menaçante, „ ils disent tous d'un commun accord, que ce fut un effet de la presence ma- jestueu-

(27) *Jornandes, de Reb. Goth.* ch. 42. *Prosper. Chron.* ad an. 452.

(28) *Maimbourg, Hist. du Pontific. de St. Leon.* Liv. 3. *Baillet, Vies des Saints.* 11. Avril.

(29) *Mr. François de Harlay.*

(30) *Maimbourg, ubi supra.*

(31) *Liv. Serm. in Octav. Apostol.*

„ jeſtueuſe, & de la forte Eloquence de St. Leon, qui amolit & adoucit le „ cœur de ce Barbare. „ S'il m'étoit permis de hazarder une Conjecture, je dirois que le veritable motif, qui fit éloigner Attila, fut peut-être l'Or que le Pape eut ſoin de faire briller à ſes yeux ; & je ne manquerois pas de raiſons de convenance, pour donner à ma penſée quelques degrez de probabilité. Mais, ſans m'y arrêter, je remarquerai, qu'il n'y a aucun lieu de douter qu'Attila n'ait ſuppoſé cette Apparition miraculeuſe. Quelle excuſe neanmoins pour un Conquerant (32), à la tête de ſes Troupes victorieuſes, pour le terrible Attila, le fleau de Dieu, l'Ennemi du Genre humain, pour cet Attila dont les regards ſeuls inſpiroient la terreur aux plus braves, & dont le nom faiſoit trembler toute la Terre (33) !

An de J. C. 452.

Leon, qui avoit deſarmé l'invincible Roi des Goths, ne put venir à bout d'un de ſes Confreres, d'Anatolius, Patriarche de Conſtantinople, qui n'avoit ceſſé de ſe donner tous les mouvemens imaginables pour dominer ſur l'Egliſe d'Orient, comme le Pape commençoit à faire ſur celle d'Occident. Et, pour mortifier l'Evêque de Rome, il favoriſa les Partiſans d'Eutychés & de Dioſcore. Leon s'en plaignit par ſes Lettres du dixiéme & de l'onziéme de Mars 453. à l'Empereur Marcien, & à l'Impératrice Pulquerie. Il chargea même Julien de Co de ſoutenir les interêts du St. Siege à la Cour, & de s'oppoſer en tout aux entrepriſes du Patriarche de Conſtantinople. La fermeté du Pape à maintenir ſes Droits contre la Deciſion du Concile de Calcedoine donna lieu aux Schiſmatiques de publier qu'il n'approuvoit pas la conduite des Evêques d'Orient. Ce bruit parvint juſqu'à l'Empereur Marcien, qui exhorta St. Leon à s'en expliquer nettement ; ce qu'il fit par une Lettre adreſſée (34) à tous les Evêques qui avoient aſſiſté au Concile de Calcedoine. Il declare qu'il reçoit tout ce qu'on y a decidé touchant la foi ; & que quiconque oſera ſoutenir l'erreur de Neſtorius, ou d'Eutychés & de Dioſcore, doit être retranché de l'Egliſe. Mais, il proteſte en même tems d'obſerver inviolablement les Canons de Nicée, & de reſiſter à l'Ambition, quelque Concile qu'elle puiſſe alleguer en ſa faveur. Cette Lettre eſt dattée du 21. de Mars 453. Je ne m'arrête pas aux autres Lettres qui furent écrites ſur le même ſujet. Ceux, qui voudront les voir entieres, ne ſauroient mieux faire que d'avoir recours à la belle Edition que le celebre Pere Queſnel en a donnée avec de ſavantes Notes ; & ſi quelques-uns n'en veulent que des Extraits, il ſuffit de les renvoier à la *Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques* de Mr. du Pin, & à l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique* de Mr. Fleury.

An de J. C. 453.

Conduite d'Anatolius & du Pape par raport au Concile de Calcedoine.

L'Empereur Marcien, qui appliquoit tous ſes ſoins à la Paix de l'Egliſe, obligea enfin Anatolius à ſe reconcilier avec Leon. Anatolius écrivit donc au Pape (35), que le Prêtre Aëtius avoit été rétabli dans l'Egliſe en ſon premier rang d'honneur ; & qu'André, qui avoit été honnoré à ſa place de la Dignité d'Archidiacre, avoit été ſeparé de l'Egliſe, avec ceux qui étoient con-

An de J. C. 453.

Anatolius ſe reconcilie avec le Pape.

(32) *Penſées libres ſur la Religion*, &c. pag. 384. Edit. de Hollande 1722.

(33) Voyez à la fin de ce ſiécle l'*Idée des Affaires Politiques*.

(34) *Leon. Epiſt.* 87.

(35) *Poſt Leon. Epiſt.* 105.

An de J.C. 454.

contre St. Flavien, & du parti d'Eutychés, quoiqu'ils paruſſent, dit-il, avoir ſatisfait en ſouſcrivant à la Lettre de Votre Sainteté; & ils demeureront ainſi juſqu'à ce que vous en aiez ordonné. „ Quant à ce qui a été decidé en faveur du Siege de Conſtantinople au Concile de Calcedoine, „ ſoiez ſûr qu'il n'y a point de ma faute. J'ai toute ma vie aimé le repos, „ & à me tenir dans ma baſſeſſe. Mais, le Clergé de Conſtantinople l'a „ deſiré, & les Evêques de ces Quartiers en ont été d'accord: vous le verrez par les Actes. „

An de J.C. 455.

Genſeric pille Rome, malgré les efforts du Pape.

Le Pape ne fut point content de cette eſpece de ſatisfaction: il ne parut pas même perſuadé de la ſincerité d'Anatolius (36). Mais, les choſes en demeurerent-là; & l'année ſuivante 455. Leon eut ſur les bras une Negociation très-importante, où il ne fut pas plus heureux que dans l'affaire dont je viens de parler. Toute ſon Eloquence ne produiſit que de très-petits effets ſur l'Eſprit du Roi Genſeric, & neanmoins elle ne fut pas entierement infructueuſe. L'Imperatrice Eudoxia, veuve de Valentinien III., avoit été obligée d'épouſer Maxime, qui s'étoit emparé du Thrône après (37) avoir fait aſſaſſiner Valentinien. Ce Maxime eut l'Impudence de dire à Eudoxia, que la paſſion qu'il avoit de la poſſeder étoit l'unique motif qui l'avoit pouſſé à faire perir l'Empereur. Eudoxia, furieuſement irritée de cette horrible Declaration, fit appeller ſecretement Genſeric, Roi des Vandales, qui, profitant de l'occaſion, vint debarquer en Italie ſans aucune reſiſtance. Il s'avança vers Rome; &, ſans tirer l'Epée, il trouva que cette Ville ſe rendoit à Diſcretion, & lui ouvroit ſes Portes. Alors, St. Leon, voiant ſon Troupeau expoſé à la vangeance * des Ariens, reſolut de ſe preſenter au Roi Vandale. Mais, tout ce qu'il put lui dire de plus perſuaſif n'exempta pas Rome du pillage. Trois Baſiliques ſervirent d'azyle en cette occaſion, & il n'y eut point de ſang repandu. Après avoir permis (38) durant quatorze jours le pillage de la Ville, Genſeric s'en retourna ſur ſes Vaiſſeaux, chargé de Butin, emmenant avec lui l'Imperatrice Eudoxia & ſes deux filles, qu'il traita tout à fait en galant homme. Preuve certaine, que ce Prince n'étoit pas auſſi cruel que les Hiſtoires Eccleſiaſtiques nous l'aſſurent, & que ſes defauts ont été communs à beaucoup d'autres Monarques dont la Memoire eſt chere à toute l'Egliſe.

An de J.C. 457.

Les Eutychiens s'elevent contre le Concile de Calcedoine. Le Pape ecrit contr'eux à l'Empereur.

L'Empereur Marcien étant mort (39) au commencement de l'année 457., le parti d'Eutychés fit de grands efforts (40) en Orient pour ſe mettre en credit auprés de Leon ſurnommé Magnus ou Macella, qui avoit été élevé ſur le Throne le 7. de Fevrier 457. Mais, en vain ils s'éleverent de tous côtés

(36) *Leon. Epiſt.* 106.

(37) *Proſper*, *Chron. Idacius. Marcellinus. Paſchaſini Chronic. Caſſiodore; Victor: Evagre, Hiſt. de l'Egliſe* Liv. II. c. 7.

* Je me ſers du mot de *Vangeance*, parce que nous avons vû ſous le Regne de Conſtantin, que les Orthodoxes avoient perſecuté un peu trop violemment les Ariens; & ceux-ci, qui s'étoient vangé à Rimini, avoient pourtant eu du deſſous après la mort de Conſtance qui les protegeoit.

(38) *Maimbourg*, *Hiſt. du Pontificat. de St. Leon* Liv. 4.

(39) *Theod. Lect.* lib. 8.

(40) *Chronic. Paſch. & Marcell.*

côtés contre le Concile de Calcedoine. Envain ils attaquerent la reputation de St. Leon, & anathematiserent sa fameuse Lettre à Flavien. En vain ils demanderent un nouveau Concile. L'Evêque de Rome se prevalut saintement de tout le credit qu'il avoit à la Cour, pour reprimer les Ennemis de l'Eglise. Il avoit déja écrit à l'Empereur Leon pour le feliciter de son avenement à l'Empire: mais, il trouva bon de lui écrire (41) encore, pour le prier de maintenir avec fermeté l'Autorité inebranlable du Concile de Chalcedoine, & de procurer la Paix à l'Eglise. Il écrivit d'autres Lettres à ce sujet, qu'on peut voir en substance dans d'autres Ecrivains: c'est pourquoi je n'en parlerai pas.

An de J.C. 457.

La Ville d'Aquilée aiant été prise & pillée par Attila, comme je l'ai dit, plusieurs Citoiens avoient été emmenez prisonniers, & quelques-uns avoient mangé des viandes immolées, ou souffert d'être rebaptisez. D'autres, à leur retour, avoient trouvé leurs femmes mariées. Nicetas Evêque d'Aquilée consulta St. Leon sur tous ces cas de Conscience; & le Pape lui repondit par une Decretale (42) dattée du 21. de Mars 458. A l'égard des femmes qui s'étoient remariées, croiant que leurs Maris avoient été tuez, ou qu'ils ne reviendroient jamais, St. Leon decide, que quand ils reviennent, elles doivent retourner avec eux sous peine d'excommunication, parce que le premier Mariage subsiste toujours; quoique les seconds maris soient excusables. Ceux, que la crainte ou la faim a obligez à manger des Viandes immolées, doivent faire Penitence; mais, on la mesurera plus par la vehemence de la douleur, que par la longueur du tems. Ceux, qui se sont fait rebaptizer par crainte ou par erreur, ne sachant pas qu'il fut defendu, doivent être mis en Penitence & reconciliez par l'imposition des mains de l'Evêque; mais, on abregera la Penitence, si la vieillesse, la maladie, ou quelqu'autre peril, les presse. Ceux, qui n'ont été baptisez qu'une seule fois, mais par les Heretiques, doivent être seulement confirmez par l'imposition des mains avec l'invocation du St. Esprit, pour recevoir la sanctification que les Heretiques ne donnent point. St. Leon ordonnoit à Nicetas de communiquer cette Lettre à tous ses Comprovinciaux, afin qu'ils observassent la même Discipline.

An de J.C. 458.

Decretale à Nicetas.

Comme on assure (43) que St. Leon ordonna que les Vierges ne recevroient point la Benediction solemnelle avec le voile, qu'elles n'eussent été éprouvées jusqu'à 40. ans; on croit que ce fut à sa sollicitation que l'Empereur Majorien fit une Loi (44) contre les Parens qui forçoient leurs filles à se consacrer à Dieu: defendant que les filles ainsi contraintes par leurs Parens reçussent le voile avant l'age de 40. ans; & leur donnant la Liberté de se marier jusqu'à cet âge. La même Loi reprime severement les Veuves, qui, n'aiant point d'Enfans, renonçoient aux secondes nôces, par Libertinage & non par Vertu. Cette Loi est dattée de Ravenne le 26. d'Octobre 458.

Loi contre les Prens qui forçoient leurs filles à vivre dans le celibat.

Je passe sous silence quelques autres Decretales. Mais, je crois qu'on sera bien

(41) *Leon. Epist.* 115.
(42) *Leon. Epist.* 129.
(43) *Lib. Pontifical.*
(44) *Nov. Major. tit.* 8.

An de J.C. 459.

Ceremonies du Baptême.

bien aise d'apprendre quelle étoit encore, par raport au Baptême, la Discipline de l'Eglise sous le Pontificat de St. Leon. C'est ce que nous voions par une Lettre de ce Pape adressée à tous les Evêques de la Campanie, & des deux Provinces voisines, nommées le *Samnium* & le *Picenum*. Elle est dattée du 6. de Mars 459. St. Leon y reprend fortement ces Evêques, de ce qu'ils administroient le Baptême sans nécessité hors les deux jours de Pâques & de la Pentecôte, & qu'ils le donnoient sans les Préparations nécessaires; l'instruction, les exorcismes, l'imposition des Mains, & les Jeûnes. Il leur reproche de mépriser ainsi les Regles par un motif d'interêt; & il exprime les cas de nécessité, où l'on doit administrer le Baptême en tout tems; savoir une Maladie desesperée, une incursion d'Ennemis, la crainte du Naufrage. Cette Discipline étoit encore d'usage long-tems après, comme il est aisé de le demontrer par les Canons de quelques Conciles & sur-tout par quelques Capitulaires de nos Rois (45). La sincerité, dont je fais profession, m'oblige d'avouer, que cette pratique fournit, à mon avis, une preuve triomphante en faveur des Protestans; & fait voir clairement, qu'alors on ne croioit pas que le Baptême fût absolument nécessaire pour être sauvé. Car, ne mouroit-il pas des Personnes sans avoir reçû ce Sacrement? Et si l'on avoit crû que tant gens eussent été damnez, faute d'avoir été baptizez, l'Eglise, *toujours charitable*, n'auroit-elle pas apporté quelque changement dans sa Discipline?

Decret du Pape en faveur de la Confession secrete.

Sous l'année 450. j'ai parlé de l'usage qui abolit dans l'Eglise celui de la Confession publique. Dans la même Lettre aux Evêques de la Campanie, St. Leon donne force de Loi à cette nouveauté: car, il reprend fortement ces Evêques, de ce qu'ils faisoient reciter publiquemenr la Confession des Penitens. „ Cette abondance de foi, dit-il, est louable, qui fait que l'on craint „ Dieu, jusqu'à ne pas craindre de rougir devant les hommes; mais, tous „ les Pêchez ne sont pas de telle nature, que ceux qui demandent la Penitence ne craignent point de les publier; & plusieurs s'éloigneroient, ou „ par la honte, ou par la crainte de leurs Ennemis, qui pourroient les „ poursuivre en vertu des Loix. Il suffit donc que les Péchez soient confessez, premierement à Dieu, & ensuite au Prêtre, par une Confession secrette. „ Ces raisons me paroissent bien fortes en faveur de la Confession Auriculaire; & il me semble que, jusques à present, les Protestans les ont plûtôt éludées, qu'ils ne les ont refutées.

An de J.C. 460.

Jeûnes établis par St. Leon. Les Rogations.

On prétend (46) que St. Leon ordonna, environ l'an 460., l'observation de quatre Jeûnes solemnels durant l'année; savoir du Carême, de la Pentecôte, du septiéme & du dixiéme mois. Mais ce Reglement n'eut pas force de Loi; & c'est tout le plus, s'il fut observé à Rome même. Peu de tems après, il y eut dans la Gaule Lyonnoise des Tremblements de Terre, des Incendies, & plusieurs autres fleaux qui effraierent tous les Habitans de ces

(45) Voyez *Edm. Martene, de Antiquis Eccl. Ritib.* Lib. I.

(46) *Hist. des Cerem. & des Superstit. qui se sont introduites dans l'Eglise;* pag. 71. *& suiv. Edit.* d'Amsterdam. 1717. *in* 12.

ces Quartiers. Mamert, Evêque de Vienne en Dauphiné, eut recours aux Jeunes, & à la Priere, pour flechir la Justice de Dieu (47). On ne sauroit nier que cela ne fut conforme au veritable esprit de l'ancienne Eglise. Mais je ne saurois approuver entierement la pratique superstitieuse & periodique de cette abstinence qui est connuë parmi nous sous le nom des *Rogations*. Mamert n'avoit pas dessein d'assujetir les fideles de tous les Païs aux pratiques de Pieté qu'il introduisit dans son Diocese, pour les besoins de son Troupeau.

An de J.C. 461.

Je ne sais à quelle année on doit raporter une action assez singuliere, que quelques Auteurs attribuent à Leon I., & qu'ils racontent de deux manieres. Les uns disent (48) qu'une femme devote, & d'une beauté peu commune, fut admise le jour de Pâques, selon la coutume, à baiser la main de ce Pontife, & qu'il sentit la Rebellion de la Chair contre l'Esprit; ce qui l'obligea de se couper la main qui avoit causé en lui ces marques de la foiblesse ou plutôt de la force humaine. Ils ajoutent que comme, depuis cette mutilation, il ne disoit plus la Messe, il s'éleva des Murmures parmi le Peuple qui firent qu'il demanda instamment à Dieu la restitution de sa main, & qu'il l'obtint. Depuis ce tems-là, dit-on, la coutume de baiser les mains du Pape fut changée en celle de lui baiser les pieds. D'autres assurent (49), que Leon se coupa la main, parce que sa conscience lui reprochoit d'avoir conferé les ordres à un homme indigne. Mais, Theophile Raynaud pretend que ce recit est fabuleux; & il observe que la coutume de baiser la main du Pape le jour de Pâques n'a pas été interrompuë, de quelque Sexe que l'on soit; & quant au scrupule de l'ordination mal conferée, il fait voir que cette fable est fondée sur un mal entendu. Cependant, quelques-uns assurent que la main, que St. Leon s'étoit coupée *pour éteindre le feu impudique* (50), lui fut rendue par la vertu d'une Image de la très-sainte Vierge, & que cette image étoit de la façon de St. Luc. St. Antonin & plusieurs autres le raportent, & neanmoins le Cardinal Baronius a de la peine à le croire (51). Pour moi, je rejette hautement ces sortes de Miracles. Permis pourtant à qui voudra de les croire.

An de J.C. 461.

St. Leon se coupe la Main.

Après le ravage des Vandales, le Pape Leon renouvella, dit-on (52), l'argenterie par toutes les Eglises de Rome: aiant fondu pour cet effet six grands Vases de cent livres chacun, donnez autrefois par Constantin. Il repara la Basilique de St. Pierre, & y fit une voute qu'il orna. Il rebâtit aussi la Basilique de St. Paul frapée du tonnerre, & y fit une voute, où il fit peindre en Mosaïque notre Seigneur Jesus-Christ, accompagné des 24. Vieillards; avec une inscription qui marque que cette Eglise avoit été commencée par Theodose, achevée par Honorius, & ornée par Placidie & par St.

Ses Liberalitez aux Eglises. Sa Mort.

(47) *Sidon. Lib.* I. *Epist.* 1.

(48) *Theophile Raynaud*, *Hoplothec. Sect.* 2. *Serie* 3. c. 10. & 20.

(49) Voyez *Sabellicus*, *lib.* 5. *Andreas Eborensis*, *tit. de Castitate*, & *Majol. lib.* I. *de irregularitate*, c. 14. n. 4. *Theophile Raynaud cite ces Auteurs.*

(50) *Paulus de Angelis*, *in Descript. Basilicæ Stæ Mariæ Majoris de Urbe*, *apud Daniel. Papebroch*, *Respons. ad exhib. error.* p. 14.

(51) *Papebroch*, *Resp. ad exhib. error.*

(52) *Lib. Pontif.*

An de J. C. 461.

St. Leon. Il fit élever une autre Basilique sous le nom du Pape St. Corneille, proche du Cimetiere de Calliste, sur la voie Appienne. Il établit aux sepulchres des Saints Apôtres des Gardiens que l'on appelloit Chambriers, & qui eurent depuis le titre de Chapelain. Il fit quatre Ordinations à Rome au Mois de Decembre, & ordonna 81. Prêtres, 31. Diacres, & 185. Evêques en divers lieux. Il tint le St. Siege un peu plus de 21. ans, & mourut, comme l'on croit (53), l'onzieme d'Avril, jour auquel on honnore maintenant sa Memoire dans l'Eglise.

An de J. C. 461.

Son Caractere.

La Vie de St. Leon, que je viens d'écrire avec toute l'impartialité que l'amour de la verité demande d'un Historien, prouve qu'il meritoit le surnom de GRAND. Il avoit de très-belles qualitez. Il avoit le Jugement net, & l'Esprit parfaitement beau. Il étoit savant & éloquent. Mais on ne sauroit approuver son Ambition, ni l'Esprit persecuteur qui l'agitoit. Sans ces deux défauts, on seroit contraint d'avouer, que c'étoit un homme parfait, autant que les plus grands hommes ont pû l'être. Le stile noble & elegant de ses Ecrits fait une belle partie des Eloges que tout le monde s'accorde à lui donner. C'est le premier de tous les Papes dont nous aions un Corps d'Ouvrages; & la meilleure Edition est celle du Pere Quesnel (54). Mr. l'Abbé Anthelmi pretendit en 1689, que tous les Ouvrages qu'on attribue à St. Leon dans cette belle Edition ne sont pas de ce Pape, mais de St. Prosper. Il a fait imprimer là-dessus des Dissertations Critiques, qu'on trouve assez facilement, & qu'il est à propos de lire pour juger de cette savante Dispute.

Principes ridicules & impies du Ministre Jurieu.

Enfin, on remarquera que le fameux Ministre Jurieu s'est fort embarassé, en mettant l'Epoque de l'Ante-Christ sous le Pape Saint Leon; & on lui a prouvé demonstrativement (55), que, selon ses Principes, non seulement un Idolâtre, mais encore le Chef de l'Idolatrie Anti-Chrêtienne, se trouve dans le nombre des Elûs; & que l'Idolatrie n'empêche pas le salut. Jurieu, couvert d'une éternelle Confusion, n'a pas ôsé repliquer.

LEON I.
SEVERE.
ANTHEMIUS.
*Empereurs.*

# HILAIRE,

## *XLVIII. PAPE.*

CHILDERIC,
*Roi de France.*

Naissance d'Hilaire, & ce qu'on fait de lui avant son Pontificat.

HILAIRE, que l'on nomme quelquefois par corruption Hilarus, étoit de Sardaigne, & fils d'un nommé Crispinus. Nous ne savons rien, ni de son Education, ni des Actions particulieres de sa Vie, avant son Pontificat; si ce n'est que le Pape St. Leon l'envoia en 449. au Concile d'Ephese,

(53) Voyez *Quesnel, Dissert.* I. n. 3. & 4. *Marcellini Chronic.*

(54) Cette Edition fut imprimée à Paris en 1675. Il est bon de consulter le *Journal des Sçavans*, du 17. Fevrier 1676, & la *Bibliotheque des Auteurs Eccl. de Mr. Du Pin*, to. 3. 2. part.

(55) *Mr. De Maux*, 3. *Avertissem. aux Protestans sur les Lettres du Ministr. Jurieu contre l'Hist. des Variations.*

phese, où il soutint avec fermeté les Droits de l'Evêque de Rome, & d'où il se sauva, comme je l'ai remarqué dans la Vie du Pape précedent. J'ajoute ici que le Diacre Hilaire, étant de retour à Rome, écrivit (*a*) à l'Imperatrice Pulcherie, que le Pape avoit condamné dans un Concile de Rome tout ce qui s'étoit fait à Ephese, en faveur d'Eutychés. On dit encore, que dès qu'il eut le loisir de respirer des fatigues & des dangers de son voiage, il consacra dans Rome une Chapelle à St. Jean l'Evangeliste. Ce fut lui qui engagea Victorius d'Aquitaine à dresser un Canon Paschal pour lever les difficultez, qui embarrassoient l'Eglise tous les ans, pour fixer le jour de la solemnité de Pâques: ce que d'autres ne rapportent qu'au tems de son Pontificat, trompez par l'ambiguité des termes de Gennade (*b*). On peut juger de sa capacité par la confiance que Leon I. avoit en lui. C'est une preuve incontestable de son merite. An de J.C. 461.

Après la mort de St. Leon, le Clergé de Rome jugea que personne n'étoit plus propre à gouverner l'Eglise, que le Diacre Hilaire. Il fut donc élû, la même année 461. au Mois de Novembre; mais, il seroit très-difficile de fixer le jour de son ordination (*c*), quoique, suivant la plus commune opinion, on soutienne qu'il fut sacré le 12. de Novembre. Dès qu'il fut élevé sur le Siege de Rome, il écrivit (*d*) une Lettre circulaire aux Orientaux, par laquelle, il condamnoit de nouveau Nestorius, & approuvoit les Conciles de Nicée, d'Ephese I. & de Calcedoine. Cela peut-être vrai; mais, nous n'avons plus cette Lettre; & j'avoue que l'autorité du Pontifical, sur lequel on fonde ce fait, ne me paroit pas assez forte. An de J.C. 461. Son Election.

Je ne grossirai point mon Ouvrage des Canons de quelques Conciles qui se tinrent dans les Gaules: mais, je dois remarquer qu'un nommé Hermés aiant été ordonné Evêque de Beziers, les Habitans ne voulurent pas le recevoir, parce qu'en effet sa vie passée le rendoit indigne de l'Episcopat. Le Pape Hilaire en étant instruit, par un Dacre nommé Jean, écrivit à (*e*) Leonce d'Arles, à qui il avoit déja écrit deux Lettres au commencement de cette année 462. Il l'exhortoit à lui envoier une Relation de la conduite d'Hermés, afin qu'il pût interposer son jugement dans cette affaire. Cette Lettre est dattée du 3. de Novembre 462. On envoia des Deputez de part & d'autre; & deux Evêques de Gaule, Fauste & Auxanius, étant venus à Rome assisterent au Concile que le Pape tint dans le même mois de Novembre avec les Evêques qui s'étoient assemblez en grand nombre, & de diverses Provinces, pour l'Anniversaire de son Ordination. L'affaire d'Hermés y fut jugée, & le Pape écrivit la Decision du Concile aux Evêques des Provinces de Vienne, de Lion, de Narbonne, & des Alpes Pennines. Hilaire dit (*f*), que, pour le bien de la Paix & par indulgence, Hermés demeurera Evêque de Narbon- An de J.C. 462. Affaire d'Hermés Evêque de Beziers.

(*a*) *Apud Baron. Annal. Eccl, ad an.* 449. §. 146.
(*b*) *Gennad. Vir. illust.* c. 8.
(*c*) *Basnage de Flottemanville, Annal. Politico-Eccl.* ad an. 461. §. 4.
(*d*) *Lib Pontific. Baronius, Annal. Eccl.* ad an. 461. §. 14.
(*e*) *Hilar. Epist.* 7. *to.* 4. *Concil.* p. 1040.
(*f*) *Epist.* 8.

An de J.C. 462.

bonne; mais à condition qu'il n'aura point le pouvoir d'ordonner les Evêques: Pouvoir qui est tranferé à Constantius, Evêque d'Uzés, comme le plus ancien de la Province; mais, après la mort d'Hermés, le Droit des ordinations reviendra à l'Evêque de Narbonne. Pour éviter de pareils inconveniens, le Pape recommande aux Evêques de tenir tous les ans un Concile des Provinces dont on pourra l'assembler. Leonce, Evêque d'Arles, devoit marquer le tems & le lieu du Concile, par ses Lettres aux Metropolitains; mais, il falloit consulter le St. Siege dans les affaires plus importantes, qui ne pourroient être terminées au Concile de la Province. Le Pape ajoutoit dans cette Lettre, qu'aucun Evêque, ni aucun Clerc, ne devoit sortir de sa Province sans avoir des Lettres de son Metropolitain; & qu'en cas qu'il ne voulût pas leur en accorder, par quelque inimitié, ils pourroient s'adresser à l'Evêque d'Arles, qui ne donneroit cette permission que pour de bonnes raisons. Le Pape declare encore, que sur les plaintes de l'Evêque d'Arles, qui redemandoit quelques Eglises de sa dependance que son Predecesseur Hilaire avoit abandonnées à d'autres, il leur avoit renvoié cette affaire, afin qu'ils l'examinassent. Enfin, il les avertit de ne pas souffrir qu'on alienne les Biens de l'Eglise, si cette alienation n'est approuvée par le Concile. Cette Lettre est dattée du 3. de Decembre 462.

Reglement touchant la tenue des Conciles.

An de J. C. 463.

Le Pape persecute St. Mamert. Ses Lettres sur ce sujet.

St. Mamert, Evêque de Vienne, celebre dans toute la Gaule par sa pieté, acquit une nouvelle gloire par la Persecution que le Pape lui fit en 463. sur ce que l'on s'étoit plaint à Rome que Mamert avoit ordonné un Evêque à Die, malgré le Peuple, & par violence. Hilaire fit des reproches à Leonce d'Arles (*g*) de ne l'avoir pas averti de cette entreprise, & lui ordonna de faire examiner cette affaire dans son Synode, & de lui en faire son raport par une Lettre Synodale. La Lettre du Pape est dattée du 10. Octobre 463. Il en écrivit une autre (*h*) aux Evêques des Provinces de Vienne, de Lion, de Narbonne, & des Alpes, par un Evêque nommé Antoine: les exhortant à reprimer cette entreprise & les autres de même nature, & à tenir plus exactement leurs Conciles.

An de J. C. 464.

Leonce d'Arles & son Synode parlerent au Pape de l'action de St. Mamert avec beaucoup de moderation, & comme d'une chose qui ne les fachoit point. Mais Hilaire, voulant augmenter le credit que son Prédecesseur avoit acquis dans la Gaule, franchit en cette occasion les bornes de l'Equité. Il considera l'entreprise de Mamert, comme un attentat impardonnable. Il accusa (*i*) ce Saint Evêque d'orgueil, de présomption, & de prévarication. Il le menaça même de lui ôter tous ses Privileges, & de le priver du Droit qu'il avoit obtenu de St. Leon, s'il vouloit soutenir ce qu'il avoit fait comme aiant eu Droit de le faire, & continuer dans la suite à en agir de la même maniere. Il dit que Mamert devroit être deposé, avec l'Evêque de Die qu'il avoit ordonné contre les Regles; mais, pour conserver la Paix des Eglises, il en use avec plus de moderation, & se contente d'or-

(*g*) *Hilar. Epist.* 9. *to.* 4. *Concil.* p. 1043.
(*h*) *Epist.* 10.
(*i*) *Epist.* 4.

d'ordonner que l'Evêque de Die seroit confirmé par celui d'Arles. Il chargea l'Evêque Veranus de faire signifier & executer ces ordres sur les lieux, comme Délegué du St. Siege. Tout cela est contenu dans une Lettre du Pape, dattée du 24. Fevrier 464. Jamais homme ne fit paroître une patience plus parfaite que St. Mamert, qui ne manquoit pas de raisons très-solides, pour justifier sa conduite, & maintenir les Droits de son Eglise; &, s'il est condamnable à quelques égards, ce n'est assurément que pour n'avoir pas protesté contre l'Usurpation de l'Evêque de Rome. Il ne faut pas oublier la Reflexion judicieuse du Cardinal Baronius sur ce sujet (*k*): „ Ne vous „ étonnés pas, dit-il, que le Pape Hilaire s'éleve avec tant de vehemen- „ ce contre Mamert, Prelat d'une pieté singuliere; car, dans les affaires li- „ tigieuses, tout homme peut aisement être trompé. C'est ce qui étoit ar- „ rivé quelque tems auparavant à St. Leon, qui, pour une pareille affaire, „ chargea St. Hilaire d'Arles d'Injures très-violentes. Qui ne sait que souvent „ les oreilles des Papes sont remplies de fausses accusations, & qu'ils ne sont „ point à l'abri de la surprise! De sorte que, s'imaginant agir avec équité, „ ils persecutent un Innocent. „ Telle est l'idée qu'un illustre Cardinal nous donne de ces Juges infaillibles de la Foi. Et si ce qu'il en dit n'est pas conforme aux Prejugez des Ultramontains, il parle du moins selon la Verité.

An de J.C. 464.

Moderation de St. Mamert. Excellente Reflexion de Baronius.

Deux affaires importantes acquirent encore un nouveau Droit au St. Siege sur l'Espagne. Ascanius, Evêque de Tarragone, & tous les Evêques de sa Province, écrivirent (*l*) au Pape Hilaire pour se plaindre de Sylvain, Evêque de Calahorre, à l'extremité de la même Province, qui avoit ordonné un Evêque que le Peuple ne demandoit point; & avoit pris un Prêtre d'un autre Evêque, pour le faire Evêque malgré lui. L'Evêque de Sarragosse s'en étoit plaint, & avoit averti tous les Evêques voisins de se separer de ce Schismatique. Les Evêques de la Province de Tarragone prioient donc le Pape de leur prescrire, ce qu'ils en devoient ordonner dans leur Concile. L'autre affaire, sur laquelle ils lui écrivirent (*m*) bien-tôt après, étoit que Nundinaire, Evêque de Barcelone, avoit declaré en mourant, qu'il desiroit avoir pour Successeur Irenée, deja Evêque d'une autre Ville, dependant originairement de la même Eglise, à qui il laissoit le peu de bien qu'il avoit. Les Evêques de la Province, aiant égard à la volonté du Defunt, & au consentement du Clergé & du Peuple de Barcelone, & des plus considerables de la Province, consentirent à la translation d'Irenée, & ils firent la sottise d'en demander au Pape la confirmation, comme si cette formalité eut été necessaire.

An de J.C. 465.

Le Pape acquiert de nouveaux Droits sur l'Espagne.

Un Concile (*n*) tenu à Rome le 17. de Novembre 465., à l'occasion de l'anniversaire de l'ordination du Pape, examina ces deux affaires. On y fit cinq Canons, que le Pape prononça, & que les autres Evêques approuverent par leurs acclamations. Le quatrieme Canon porte qu'un Evêque doit condam-

Concile de Rome, où l'on décide de deux affaires qui concernoient les Evêques d'Espagne.

(*k*) *Baronius*, *Annal. Eccl.* ad an. 464. §. 8.
(*l*) *Epist.* I. *Tarr.* To. 4. *Concil.* p. 1053.
(*m*) *Epist.* 2. *Tarr.*
(*n*) *To.* 4. *Concil. p.* 1060.

An de J.C. 465.

damner de lui-même, ce que lui ou ses Predecesseurs ont fait contre les Regles, & que s'il ne le fait, il en sera chatié. Le cinquieme est contre les Evêques, qui designent en mourant leurs Successeurs, prévenant ainsi & empêchant les Elections legitimes. Quels Canons rigoureux ne faudroit-il pas faire contre les Resignations simoniaques, les Coadjutories, & une infinité d'autres Abus, qui se sont glissés dans la Discipline des Matieres Beneficiales, & que le Droit nouveau semble autoriser, quoique tout le Droit ancien soit contraire à cet usage (*o*), & que de plus le Concile de Trente (*p*) declare nettement que ce qui a la moindre apparence de succession hereditaire dans les Benefices est odieux & contraire aux Saints Canons?

Decision du Pape contre les Resignations.

Tel fut aussi le sentiment du Pape Hilaire, & des autres Evêques assemblez avec lui. Tous se récrierent contre cet Abus de donner des Benefices comme par Testament. De même, ils declarerent qu'Irenée, étant Evêque d'une Eglise, ne pouvoit pas être transferé à celle de Barcelone. Ainsi tout étant reglé, suivant l'exactitude d'une bonne Discipline, le Pape en écrivit le resultat dans une Lettre (*q*) Decretale, adressée à Ascanius & à tous les Evêques de la Province de Tarragone, & dattée du 30. Decembre 465. Il marque d'abord qu'il avoit reçû des Lettres des Magistrats & des principaux Citoiens de plusieurs Villes d'Espagne, pour excuser la conduite de Silvain; ce qui fait que, vû la nécessité des tems, il pardonne le passé, pourvû qu'à l'avenir on observe les Canons; & il ordonne que l'on ne consacrera aucun Evêque, sans le consentement du Metropolitain. Ensuite, il decide qu'Irenée doit quitter l'Eglise de Barcelone, & qu'Ascanius doit ordonner à sa place une Personne qui ait les conditions & les qualitez requises: qu'à l'égard des Evêques qui avoient été ordonnez sans son consentement, on pouvoit les laisser, s'ils n'avoient point été mariez deux fois, & s'ils n'avoient pas épousé une veuve: qu'il falloit prendre garde qu'il n'y eut pas deux Evêques dans une même Eglise: que l'on ne devoit point ordonner une personne ignorante ou estropiée, non plus que ceux qui avoient fait penitence; & enfin il ajoute que si Irenée ne veut pas quitter le Siege de Barcelone, il merite d'être entiérement privé de l'Episcopat.

Soumission des Evêques d'Espagne aux Oracles de Rome.

Il n'est pas étonnant que le Pape Hilaire ait parlé de ce ton d'autorité, & avec cet air decisif, qui conviennent si mal à un Evêque qui écrit à ses Collegues. C'étoit la faute d'Ascanius & des autres Evêques de la Province de Tarragonne, puisqu'ils avoient parlé eux-mêmes, dans leurs Lettres, avec beaucoup de respect & de soumission pour le St. Siege, & qu'ils avoient temoigné au Pape qu'ils regardoient comme le Successeur de St. Pierre, *dont la Primauté devoit inspirer de la crainte & de l'amour à tous les Chrêtiens*: ajoutant qu'*ils avoient recours à lui pour recevoir des reponses fideles d'un endroit ou l'on ne juge point de choses par erreur, ni par préoccupation, mais après une Delibera-*

(*o*) *Richard Simon, Hist. de l'Orig. & du Progrès des Reven. Eccl.* pag. 166. *Edit. de* 1703. *in* 12.

(*p*) *Concil. Trid. Sess.* 25. *de Reform.* c. 7.

(*q*) *Hilar. Epist.* 2. To. 4. *Concil.* p. 1035.

*beration vraiment Episcopale.* Je veux croire que ce n'eſt-là qu'un *compliment* (r): mais, on m'avouera qu'il approche trop d'une lâche flatterie, & que ces ſortes de complimens paſſent aujourd'hui dans l'eſprit des Papes, & de leurs Adulateurs, pour des verités au-deſſus du doute. „ An de J.C. 465.

Ingenuus, Evêque d'Ambrun, qui avoit aſſiſté au Concile dont je viens de parler, ſe plaignit au Pape que la Deciſion du Concile tenu à Rome en 462. prejudicioit au Droit de Metropole qu'il pretendoit avoir dans la Province des Alpes Maritimes, & les avantages accordez à l'Evêque Auxanius, avoient été obtenus par ſurpriſe. Hilaire eut égard à cette remontrance; &, pour remedier au mal qu'il avoit fait, il écrivit (s) à Leontius, Veranus, & Victurus de regler cette affaire ſuivant les Loix de l'Egliſe, & les reglemens de ſon Predeceſſeur; ne voulant pas que l'on eut le moindre égard aux Declarations que l'on pretendoit avoir obtenuës de lui par ſurpriſe, lorſqu'elles ſe trouveroient contraires aux Saints Canons & aux Jugemens de ſes Predeceſſeurs. Il confirme donc à l'Evêque d'Ambrun le Droit de Metropole, & ordonne que l'on ſuivra ce qui a été reglé par St. Leon, touchant les Evêchez de Cemele & de Nice. „C'eſt ainſi, dit Mr. Du Pin (t), que „ l'ambition des Evêques fourniſſoit aux Papes un moïen d'aggrandir tous „ les jours leur autorité, & de ſe rendre entierement dependans, en favori- „ ſant tantôt les pretenſions des uns, & tantôt celles des autres. „

Le Pape reforme un jugement précipité.

Anthemius étant venu à Rome pour prendre poſſeſſion de l'Empire, il étoit à craindre que les Hereſies qui regnoient en Orient ne s'introduiſent dans l'Egliſe d'Occident; car Philothée, Heretique Macedonien, qui jouiſſoit de la faveur d'Anthemius, vouloit qu'on permit a toutes les Sectes de faire leurs Aſſemblées. Le Pape Hilaire ne gouta pas cette Liberté de Conſcience; & il pria Anthemius d'en empêcher le Progrès (u). Il lui en parla même publiquement & à haute voix dans l'Egliſe de St. Pierre, & l'obligea de promettre avec ſerment qu'il n'en feroit rien.

An de J.C. 467.

Il s'oppoſe aux Heretiques.

Hilaire mourut peu de tems après qu'il eut ainſi manifeſté ſon Eſprit d'Intolerance; car, on raporte ſa mort au mois de Septembre 467. quoiqu'on n'en ſache pas le jour. Il fut enterré dans la Grotte du Monaſtere de St. Laurent, & l'Egliſe honnore ſa Memoire le 10. de Septembre. Il étoit atteint de la Maladie des Papes, je veux dire qu'il avoit de l'Orgueil & de l'Ambition. Il ne manquoit, ni d'experience, ni de ſavoir. Il n'avoit pas autant d'Eloquence que St. Leon: mais, il y a de la netteté dans ſes écrits, & on les comprend facilement. Il ſavoit fort bien les Loix, & la Diſcipline de l'Egliſe, & il faiſoit valoir ſon autorité avec trop de hauteur pour faire obſerver les Canons des Conciles, & les Reglemens émanés de ſon Siege. On ne voit pas qu'il ait introduit des nouveautez dans la Religion; & c'eſt principalement par cet endroit, que ſa Memoire doit être chere à tous les Chrêtiens.

Sa Mort & ſon Caractere.

On

(r) *Du Pin, nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl.* T. 3. 2. part. pag. 569. *Edit. de Paris in* 8.

(s) *Hilar. Epiſt.* 4.

(t) *Bibliot. des Aut. Eccl. to.* 3. 2. *part.* pag. 572. *Edit de Paris.*

(u) *Gelaſ. Epiſt.* 13. *to.* 4. *Concil.* p. 1205.

An de J.C. 467.

Ses Liberalitez.

On dit (*x*) qu'il bâtit plusieurs Eglises & donna un très-grand nombre de Vases sacrez, apparemment pour reparer le pillage des Vandales. Il fit trois Oratoires dans le Baptistere de la Basilique de Constantin; un de St. Jean Baptiste, un de St. Jean l'Evangeliste, & un de la Sainte Croix: où il mit, *si credere fas est*, du Bois de la vraie Croix, avec une Croix d'or, ornée de pierreries, du poids de vingt livres. Il y avoit dans le Baptistere une cuve de Porphyre, & trois cerfs d'argent qui versoient de l'eau, chacun du poids de trente livres; un agneau d'or, & une colombe d'or. Tous les vases qu'il donna montoient à quatre-vingt-quatorze livres d'or & mille deux cent cinquante deux livres d'argent. Il fit aussi un Oratoire de St. Etienne dans le même Baptistere de Latran, & mit au même lieu deux Bibliotheques, ou plûtôt deux Armoires de Livres. Il fit des Monasteres auprès de St. Laurent, avec un Bain & un Palais. Dans une Ordination qu'il fit au mois de Decembre, il crea 25. Prêtres, 6. Diacres, & 22. Evêques. On compte (*y*) qu'il tint le St. Siege cinq ans & dix mois, & que la Vacance fut de dix jours.

LEON I. ZENON. *Empereurs d'Orient* *.

# SIMPLICIUS,

## *XLIX. PAPE.*

CHILDERIC, *Roi de France.*

Naissance & Election de Simplicius.

Tibur, dans l'ancien *Latium*, aujourd'hui Tivoli dans la Campagne de Rome, fut la Patrie de SIMPLICIUS, fils de Castin. L'Histoire ne nous apprend rien de ce qu'il fit dans sa Jeunesse. Mais on (*a*) suppose qu'il la passa dans une grande Simplicité, vivant dans l'innocence & dans la crainte du Seigneur. On ne sait pas en quel tems il entra dans le Clergé de Rome, ni ce qu'il fit dans l'exercice de son Ministere. Cependant, il faut croire qu'il s'y comporta avec beaucoup de prudence. Son élevation sur le St. Siege en est la preuve; & l'on croit qu'il fut élû le 20. de Septembre de l'an 467. Il eut d'abord à combattre les Heretiques Macedoniens que l'Empereur Anthemius avoit amenez à Rome; &, par sa fermeté, non seulement il empêcha qu'ils ne fissent du progrès; mais il rendit encore inutile la protection que le Prince leur accordoit.

An de J.C. 467.

Vains efforts de l'Empereur pour faire approuver le 28. Canon du Concile de Calcedoine.

Dès que l'Empereur Leon fut informé de l'élection de Simplicius, il lui écrivit pour l'en feliciter; & il le pressa en même tems de confirmer le Canon 28. du Concile de Calcedoine, qui élevoit le siege de Constantinople au second rang de la Dignité Episcopale. Mais, il n'en pût rien obtenir. On loue Simplicius de sa fermeté, & de sa resistance à la volonté de l'Empereur! N'est-ce pas prendre le Public pour Duppe? Bien loin que je vueille imiter

(*x*) *Lib. Pontif.*

(*y*) *Fleury*, *Hist. Eccl. Liv.* XXIX. §. 28.

* Les Empereurs d'Occident furent durant ce Pontificat, *Anthemius*, *Olybrius*, *Glycerus*, *Julius Nepos*, & *Augustulus*.

(*a*) *Baronius*, *Annal. Eccl.* ad an. 467. *Anastase le Bibliot. in Pontificib. Rom.*

imiter la conduite de ces lâches Adulateurs de la grandeur Romaine, je blâme hardiment l'ambition des Papes ; & ce que d'autres nomment *conſtance admirable*, je l'appelle ici *obſtination criminelle & puniſſable*. N'eſt-ce pas attenter au pouvoir des Rois, que de louer Simplicius d'avoir obligé un Empereur à renoncer à ſes Deſſeins ?

An de J. C. 474.

Il eſt à preſumer que durant l'eſpace de 8. ou 9. ans, Simplicius gouverna l'Egliſe de Rome avec une ſollicitude vraiment Paſtorale, au milieu des troubles & des deſordres affreux qui regnoient dans l'Empire. En 475. il eut ſur les bras une affaire un peu fâcheuſe, qu'il termina à l'avantage de ſon Siege, par une rigueur aſſez commune dans la conduite des Vicaires de Jeſus-Chriſt. Gaudence, Evêque d'Aſſiſi ou Auſinium, aiant fait des ordinations contre les regles fut traité avec toute la ſeverité qu'on peut attendre d'un homme qui a tous les talens pour ſe faire craindre, & tout le pouvoir néceſſaire pour ſe faire obéïr. Ainſi, le Pape Simplicius priva Gaudence du Droit de faire les Ordinations ; & il avoit donné pouvoir à un de ſes Collegues, nommé Severus, de les faire dans l'Egliſe de cet Evêque. Il l'avoit auſſi depouillé de l'adminiſtration de ſon temporel, parce qu'il en avoit fait un mauvais uſage, ne lui en laiſſant que la quatrieme partie, & appliquant les trois autres, à la Fabrique, à la nourriture des Pauvres & des Pelerins, & à la ſubſiſtance des Clercs. De plus : il lui ordonnoit de reſtituer les trois parts qu'il avoit perçuës pendant trois ans, & d'obliger ceux à qui il avoit cedé des Biens de l'Egliſe de les abandonner. La Lettre qui contient ce reglement eſt du 29. Novembre 475.

An de J. C. 475.

Le Pape maltraite Gaudence d'Aſſiſi.

Acace Patriarche de Conſtantinople mit de nouveau l'humilité de notre St. Pape à une facheuſe épreuve. Il emploia l'Empereur Zenon, pour faire approuver à Rome le 28. Canon du Concile de Calcedoine : mais, le Pape ſe rendit inflexible. Bientôt après, Zenon fut chaſſé du Thrône par Baſiliſque, qui s'empara de l'Empire d'Orient, & retablit les Prelats Eutychiens, que l'Empereur Leon, à l'inſtance des Orthodoxes, avoit perſécutez aſſez violemment. Acace de Conſtantinople (*b*) fut le ſeul des Patriarches qui reſiſta à Baſiliſque, & refuſa de ſouſcrire, aiant pour lui les Moines, & tout le Peuple de Conſtantinople, qui s'aſſembla dans l'Egliſe contre Baſiliſque. Des Prêtres, des Abbez, & des Moines zelez de Conſtantinople, avoient deja donné avis au Pape du retour de Timothée Elure, & des troubles qu'il excitoit à Conſtantinople pour ſe faire retablir à Alexandrie : ſur quoi le Pape écrivit (*c*) à l'Empereur le 10. de Janvier 476. pour l'exhorter à ſuivre les Exemples de Marcien & de Leon, ſous les quels il avoit été élevé ; à maintenir comme eux le Concile de Calcedoine & la Lettre de St. Leon, où la foi eſt ſi clairement expliquée : à retablir dans le Siege d'Alexandrie l'Evêque Catholique, & en chaſſer le Meurtrier Timothée Elure. En même tems il écrivit (*d*) à Acace, le chargeant, même comme ſon Legat, de ſe joindre aux Prêtres & aux Moines qui reſiſtoient à

An de J.C. 476.

Troubles en Orient. Conduite d'Acace de C. P. Lettre du Pape à l'Empereur.

(*b*) *Evagre*, *Hiſt. Eccl. Lib.* III. *Theod. Lect.* I.

(*c*) *Simpl. Epiſt.* 4. to. 4. *Concil.* p. 1070.

(*d*) *Epiſt.* 5.

An de J. C. 476.

à Timothée, & de solliciter avec eux l'Empereur, pour l'exclure d'Alexandrie, & empêcher qu'on ne parlât de tenir un nouveau Concile. „ Car, „ dit-il, on n'en a jamais tenu, que quand il s'est élevé quelque nouvelle er- „ reur, ou quelque doute dans les Dogmes, afin qu'il fut éclairci par la „ commune Deliberation des Evêques. „

An de J. C. 477.

Zenon remonte sur le Thrône. Le Pape lui écrit.

Zenon, profitant des troubles que les Orthodoxes & les Eutychiens fomentoient dans les Provinces de l'Empire, & sur-tout à Constantinople, revint d'Isaurie, & remonta sur le Thrône; après quoi il écrivit au Pape Simplicius, qui le congratula (e) de son rétablissement, & l'exhorta à temoigner sa reconnoissance envers Dieu, en protegeant son Eglise. Il le prie avant toutes choses, de delivrer l'Eglise d'Alexandrie de l'Usurpateur; d'y retablir le Pasteur legitime, d'ôter de même ceux que l'Usurpateur a ordonnez, pour mettre à leur place des Evêques Catholiques; enfin de ne souffrir en aucune maniere, que l'on donne atteinte au Concile de Calcedoine, ni à la Lettre de St. Leon. Cette Lettre du Pape Simplicius est du 8. d'Octobre 477.

Lettre de Simplicius à Acace.

Acace envoia au Pape Simplicius le Diacre Epiphane avec une ample Relation de tout ce que les Heretiques avoient fait pour se remettre en credit; demandant comment on pourroit delivrer l'Eglise de la Tyrannie que Timothée Elure y exerçoit. Le Pape lui repondit que c'étoit de l'Empereur, après Dieu, qu'il falloit attendre le secours de l'Eglise: qu'il devoit publier une Ordonnance, pour exiler ceux que Timothée Elure avoit ordonnez Evêques, & retablir les Evêques Catholiques. „ Joignez donc, dit-il, à „ nos Lettres, vos instances & celles de tant d'Evêques, qui sont venus à „ Constantinople, afin que Timothée & ses Sectateurs soient bannis sans „ retour. La même Loi doit comprendre Paul d'Ephese, Pierre d'Antio- „ che, & tous ceux qu'ils ont ordonnez Evêques. Quant à Jean autrefois „ Prêtre de Constantinople, que les Heretiques ont fait Evêque d'Apamée, „ & qui, tournant cette entreprise contre son Auteur, a chassé d'Antioche „ l'Usurpateur Pierre, & usurpé lui-même cette Eglise, il doit être ana- „ thematizé & retranché de la societé des Chrêtiens, sans esperance de re- „ tour. Du reste, ajoute le Pape, il ne convient pas que nos freres se- „ journent long-tems à Constantinople, maintenant principalement que le „ Peuple de ces Eglises est en alarme à cause de la Persecution passée; de „ peur que quelqu'un ne s'imagine que l'on vueille donner atteinte au Con- „ cile de Chalcedoine. Car on tient par tout le Monde pour inviolable ce „ qui a été ordonné par tous les Evêques. „

An de J. C. 478.

L'Empereur persecute les Eutychiens.

L'Empereur Zenon, obsedé par les Orthodoxes, & sur-tout par le Pape, persecuta sans quartier les Eutychiens qui s'étoient emparez de plusieurs Eglises. Pierre le Foulon, Jean d'Apamée, & Paul d'Ephese furent chassez de leurs Sieges, & Zenon en donna avis au Pape Simplicius, le priant que s'ils avoient recours à lui, il ne daignât pas les voir, ni les recevoir à penitence.

Le

(e) *Simpl. Epist.* 8. to. 4. *Concil.* p. 1078.

Le Pape les condamna de son côté, & il écrivit à Acace de solliciter l'Empereur, pour les faire chasser hors des limites de l'Empire. An de J. C. 479.

Nouveaux troubles à Antioche. Conduite du Pape dans cette Affaire.

Selon les Orthodoxes de ce tems-là, ces beaux Exploits illustrerent le regne de Zenon; &, selon moi, ils lui imprimerent une tache ineffaçable. Mais, pour éviter une discussion odieuse, je me contenterai de remarquer que quelque tems après Simplicius reçût des Lettres de l'Empereur, & d'Acace de Constantinople, par lesquelles il apprit qu'il y avoit eu de grands desordres à Antioche, où Acace avoit ordonné un Evêque à la place de Pierre le Foulon. Le Pape crût, comme en effet cela pouvoit bien être, que ce n'étoit qu'un prétexte, & que l'Evêque de Constantinople vouloit par-là étendre sa jurisdiction sur l'Orient, quoique l'Empereur lui eut écrit que cela n'auroit lieu que pour cette seule fois, & qu'à l'avenir l'Evêque d'Antioche seroit ordonné, suivant la coutume, par le Synode d'Orient. Le Pape, dans la reponse (*f*) qu'il lui fit en datte du 22. de Juin 479. loue la justice qu'il avoit rendue en faisant punir les Auteurs du Massacre d'Etienne, Evêque d'Antioche, & lui dit que ce malheur ne seroit pas arrivé, s'il eut suivi ses Conseils, & chassé de l'Empire Pierre Monge, & les autres Ennemis de la foi. Il approuve enfin l'Ordination de l'Evêque d'Antioche faite par Acace, mais à condition qu'à l'avenir l'Evêque de Constantinople n'entreprendra plus rien de semblable. Il écrivit à Acace (*g*) dans le même sens; lui recommandant sur-tout que cet exemple ne fut pas tiré à Consequence.

An de J. C. 480.

Jean Talaïa implore la protection du Pape.

An de J. C. 482.

Cependant, le siege d'Alexandrie venant à vacquer par la mort de Timothée Solofaciole, on élût, pour le remplir, un homme très-orthodoxe & fort éclairé, nommé Jean Talaïa. Mais, cétte élection deplut à l'Empereur; & Jean, chassé de son Eglise (*h*), alla à Antioche trouver Illus, Maître des Offices, à qui il raconta ce qui s'étoit passé; &, par son Conseil, il s'adressa à Calendion, Patriarche d'Antioche, dont il prit des Lettres Synodales en sa faveur, & appella au Pape Simplicius. Etant arrivé à Rome, il fut très-bien reçû du Pape, qui écrivit pour lui à Acace de Constantinople. Mais, Acace lui repondit, qu'il ne connoissoit point Jean de Talaïa pour Evêque d'Alexandrie: qu'il avoit reçû Pierre Monge à sa Communion; & qu'il l'avoit fait, contre l'avis du Pape à la verité, mais pour la Paix des Eglises, & par ordre de l'Empereur. Le Pape, mal satisfait d'Acace, lui repondit, qu'il n'avoit pas dû recevoir à sa Communion un Heretique condamné; & qu'il ne suffisoit pas que Pierre Monge embrassât la foi Catholique, suivant l'Henotique de Zenon, s'il ne recevoit aussi le Concile de Calcedoine, & la Lettre de St. Leon.

Lettre du Pape à l'Evêque de Ravenne.

Quoique le Pape fut fort occupé aux affaires d'Orient, il ne negligeoit pas celles d'Occident. Nous avons une Lettre (*i*) dattée du 29. de Juin 482. par laquelle il reprend secretement Jean, Evêque de Ravenne, de ce qu'il avoit voulu faire un nommé Gregoire Evêque d'une Eglise, malgré qu'il en eût, & par force. Il ordonne, qu'il sera Evêque de Modene, sans dependre de

(*f*) *Simpl. Epist.* 14. to. 4. *Concil.*
(*g*) *Epist.* 15.
(*h*) *Liber.* c. 18. *Gesta de nom. Acac.*
(*i*) *Simpl.* 2. *Epist.*

An de J.C. 482.

de l'Archevêque de Ravenne; & que s'il a quelque affaire, elle sera portée directement au St. Siege. Il veut qu'on lui accorde la jouissance d'un Heritage d'une certaine somme dans l'Evêché de Bologne sa vie durant, à condition que la proprieté en demeurera à l'Eglise de Ravenne. Il emploie les menaces contre Jean, pour l'obliger à exécuter ses ordres: il lui declare, qu'il a merité de perdre le Privilege dont il a abusé, & qu'il le traitera à la rigueur, s'il n'obéït pas à ce qui vient d'être ordonné. Il l'avertit enfin, que s'il entreprend à l'avenir de rien faire de semblable, & d'ordonner un Evêque, un Prêtre, ou un Diacre malgré eux, il lui ôtera le Droit d'ordonner dans sa Province de Ravenne.

An de J.C. 483.

Mort du Pape. Son Caractere & quelques-unes de ses Actions.

On peut juger que cette vigueur Apostolique donnoit beaucoup d'inquietude à Jean de Ravenne & à Acace, & qu'il y avoit lieu de craindre que les deux dernieres demarches du Pape n'eussent des suites facheuses. Mais, toutes ces craintes s'évanouirent, Simplicius étant mort au commencement de l'an 483. Il merite certainement des Eloges: mais, pour les concilier avec la verité des faits, il faut éviter de le louer pour certaines actions qui decouvrent en lui un esprit hautain, & trop opposé à l'humilité des Apôtres. Il dedia (*k*) l'Eglise de St. Etienne au Mont Celius: celle de St. André au Mont Esquilin, à present ruinée: une autre de St. Etienne près St. Laurent: une autre de Ste. Bibienne. Il établit des Prêtres dans certaines Eglises, pour avoir soin d'administer alternativement, par semaine, le Baptême & la Penitence en cas de necessité. Il fit trois Ordinations au Mois de Decembre & de Fevrier; & ordonna 58. Prêtres, 11. Diacres, & 36. Evêques en divers lieux. Toutes ses Lettres ne nous ont pas été conservées (*l*); mais, outre celles dont j'ai parlé, il y en a encore quelques-unes qui se trouvent dans les Conciles du P. Labbe, Tome IV.

ZENON. *Empereur d'Orient.* — CLOVIS. *Roi de France.*

# FELIX III*.

## *L. PAPE.*

Felix étoit marié.

CELIUS FELIX étoit de famille Senatoriale, & natif de Rome; ce qui a fait croire au Cardinal Baronius (*a*), que c'étoit ce Pape, & non Felix IV, que St. Gregoire le Grand comptoit parmi ses Ancêtres. Son Pere, qui se nommoit aussi Felix, étoit Prêtre du titre de Fasciole; & lui-même étoit marié, puisqu'il fut Pere du Trisaieul de Gregoire le Grand.

Loi pour empêcher l'alienation des Biens de l'Eglise.

Après la mort du Pape Simplicius (*b*), le siege ne vacqua que six jours; & le Clergé s'étant assemblé, avec les Magistrats, dans l'Eglise de St. Pierre,

(*k*) *Lib. Pontif.*

(*l*) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 483.

* Quelques Auteurs le nomment Felix II. par ce qu'ils donnent le titre d'Anti-Pape à Felix dont j'ai parlé ci-devant, comme du second Pape de ce nom.

(*a*) *Baron. not. Mart* p. 94.

(*b*) *Lib. Pontif. in Simpl. Concil.* IV. *Rom.* to. 4. *Concil.* p. 1334.

re, Basile, Prefet du Pretoire, & tenant la place du Roi Odoacre, parla ainsi: „ Vous vous souvenez que notre Bienheureux Pape Simplicius nous a re- „ commandé que pour éviter le tumulte, si Dieu le retiroit de ce Monde, „ on ne fit point d'élection sans nous consulter. Ainsi, nous nous étonnons „ que l'on ait entrepris quelque chose sans nous; & s'il plait à vôtre Gran- „ deur & à votre Sainteté, nous conserverons en entier tout ce qui regarde „ l'élection de l'Evêque futur, & nous établirons pour nous & pour nos „ Successeurs la Loi suivante. Qu'aucun Heritage de la Ville ou de la Cam- „ pagne, ni les Ornemens ou les Vases sacrez, qui appartiennent à l'Egli- „ se, ou lui appartiendront à l'avenir, ne puissent être alienez, à quelque „ titre, ou sous quelque pretexte que ce soit, par celui qui sera maintenant „ élû Evêque, & par ses Successeurs. Autrement, que l'alienation soit „ nulle, & que celui qui l'aura faite, qui y aura consenti, ou reçû la chose, „ soit Anatheme. L'acquereur de l'Heritage ne pourra se prévaloir de la „ prescription: au contraire, il sera obligé à le restituer avec les fruits, „ lui & les Heritiers; & chacun des Clercs aura la faculté de s'opposer à „ une telle alienation. Toutefois, les Meubles peu utiles à l'Eglise, ou diffi- „ ciles à garder, pourront être rendus après une juste estimation, pour être „ emploiés en œuvres pies. „

An de J.C. 483.

Basile aiant proposé cette Loi, on proceda à l'Election d'un Evêque, & on choisit Felix dont le merite étoit bien connu. On croit que ce nouveau Pape fut ordonné le 8. de Mars. Il entra dans toutes les vues de son Predecesseur par raport aux affaires d'Orient; & comme Talaïa étoit à Rome, où il sollicitoit son retablissement, le Pape Felix profita de cette occasion pour s'instruire à fonds des menées secretes du Patriarche Acace (*c*); &, pour dedommager Jean Talaïa de sa longue attente, il lui donna le Gouvernement de l'Eglise de Nole en Campanie. Jean fit remarquer au Pape les variations d'Acace, qui protegeoit secretement Pierre Monge; & il ne manqua pas de l'aigrir, en lui faisant remarquer que toutes les Lettres de Simplicius n'avoient produit aucun effet: d'où il étoit aisé d'inferer, que c'étoit une sorte de flétrissure pour le St. Siege, si l'on souffroit que l'Autorité que l'Evêque de Rome s'attribuoit fut bravée en Orient.

Election de Felix. Il protege Jean Talaïa.

Sur ces remontrances, le Pape prit feu; & voiant qu'Acace se jouoit de la Discipline Ecclesiastique, il choisit Vital (*d*) Evêque de Tronto dans le Picenum, Misene Evêque de Cume en Campanie, & Felix Défenseur de l'Eglise Romaine, & les envoia vers l'Empereur Zenon, pour le supplier que le Concile de Calcedoine fut confirmé, que Pierrre Monge fut chassé comme un Heretique, & qu'Acace fut envoié à Rome pour repondre aux Accusations que Jean avoit intentées contre lui, dans la Requête qu'il avoit presentée au Pape. Outre ces Instructions, le Pape chargea ses Legats de deux Lettres, l'une à Acace, l'autre à l'Empereur Zenon. Dans la premiere

Deputation du Pape à l'Empereur. Citation d'Acace.

(*c*) *Lib Pontif. Brev. Liber.* c. 18. *Gesta de nom. Aac.*

(*d*) *Theophan. Zen. an.* 12. *Evagre, Hist. Eccl. Liv.* III. c. 18.

An de J.C. 483.

miere (*e*), il se plaint du silence affecté d'Acace sur l'affaire d'Alexandrie, après avoir été tant de fois pressé de s'expliquer; & il l'exhorte vivement à persecuter, même par l'autorité du Prince, Pierre Monge Evêque d'Alexandrie. Dans la seconde (*f*), il marque d'abord à l'Empereur, qu'il envoie ses Legats, pour lui faire part de son Ordination, & s'acquiter de ses premiers devoirs. Ensuite, il se plaint qu'il n'a point fait de reponse aux Lettres de son Predecesseur, pour le repos de l'Eglise d'Alexandrie; & qu'il semble se vouloir separer de la Confession de St. Pierre, & par consequent de la Foi de l'Eglise Universelle. „ Comme Dieu, dit-il, a delivré l'Etat „ du Tyran Heretique (*g*), delivrez l'Eglise de ceux qui enseignent l'He„ resie, & ramenez le Siege de St. Marc à la Communion de St. Pier„ re. „

Cyrille Abbé de C. P. écrit au Pape contre Acace. Les Legats sont mis en prison, & communiquent avec les Heretiques.

Après le depart des Evêques Vital & Misene, Felix reçût une Lettre de Cyrille, Abbé des Acemétes de Constantinople qui se plaignoit de ce qu'il agissoit si lentement avec Acace, après tant d'attentats contre la Foi Catholique. Cette remontrance engagea le Pape à écrire à ses Legats de ne rien faire qu'ils n'eussent vû l'Abbé Cyrille, & appris de lui comment ils devoient se conduire. Mais, à peine furent-ils arrivez à Abbide (*h*), qu'ils y furent arrêtés par ordre de l'Empereur. On leur ôta leurs papiers, de peur qu'ils ne rendissent aux Catholiques de Constantinople les Lettres qu'ils avoient pour eux, & on les mit en prison (*i*). L'Empereur les menaça de mort, s'ils ne communiquoient avec Acace, & avec Pierre Monge. Mais, il ne put ni les vaincre, ni les intimider: car la violence augmente le courage, & l'intrepidité; & c'est le naturel de l'homme de se roidir contre les plus grands obstacles. La douceur est infiniment plus efficace. Ainsi, les Legats cederent aux Caresses & aux Presens, & ils promirent de communiquer avec Acace. Alors, on les tira de Prison, & ils vinrent à Constantinople: ils s'acquiterent de leur promesse, & reconnurent Pierre Monge pour Evêque Legitime d'Alexandrie. Ensuite, on les renvoia en Liberté. Il n'y avoit que les deux Evêques, Vital & Misene; car, le troisiéme Legat, Felix Defenseur de l'Eglise Romaine etoit demeuré malade en chemin, & n'arriva à Constantinople qu'aprés que ses deux Collegues furent sortis de Prison. On lui ôta aussi ses Papiers, & on le mit en Prison; & comme il demeura ferme, Acace ne le voulut pas voir.

Protestations des Catholiques de C. P.

Avant que les deux Evêques Legats partissent de Constantinople, les Catholiques de la Ville firent trois Protestations contre la foiblesse qu'ils avoient fait paroître en communiquant avec Pierre Monge. Ils en attacherent une publiquement à l'habit des Legats: ils jetterent la seconde comme un Livre; & mirent la troisieme dans un panier d'herbes. D'autre côté, Cyrille Abbé des Acemetes (*k*), d'autres Abbez de Constantinople, avec les Evêques Ca-

(*e*) *Felix Epist.* 1. *to.* 4. *Concil.* p. 1049.
(*f*) *Epist.* 2. to. 4. *Concil.* p. 1053.
(*g*) *Basilisque.*
(*h*) Anastase le Bibliothecaire s'est trompé, lorsqu'il a dit que les Legats furent arrêtés à Heraclée.
(*i*) *Theophan. an.* 12. 13. & 14. *Lib. Brev.* c. 18. *Gesta de nom. Acac.*
(*k*) *Evagre, Hist. Eccl. Liv.* III. ch. 21.

Catholiques d'Egypte qui y étoient, écrivirent au Pape Felix; & Cyrille envoia un de ses Moines, nommé Simeon, porter les Lettres à Rome. Il instruisit le Pape de la prévarication de ses Legats, les accusant d'avoir recité publiquement dans les Dyptiques le nom de Pierre Monge, & d'avoir donné par-là une occasion de chute & de scandale aux Ignorans, auxquels on faisoit accroire que Pierre étoit dans la Communion de Rome. Le Moine Simeon ajouta, que plusieurs Questions aiant été proposées, Misene & Vital ne voulurent jamais conferer avec aucun Orthodoxe, ni leur donner les Lettres qui sont les marques de la Communion, ni prendre connoissance de ce qui se tramoit contre la foi. Il produisit un Prêtre nommé Silvain, qui avoit conversé familierement avec Misene, & avec Vital, dans Constantinople, & qui confirma, par sa Deposition, la verité des faits dont les Legats étoient accusez. An de J.C. 483.

Sur ces entrefaites, les Legats (*l*) arriverent à Rome, chargez des Lettres de l'Empereur & du Patriarche de Constantinople. Le Pape assembla un Concile, où Vital & Misene, convaincus d'avoir communiqué avec les Heretiques d'Orient, furent deposez & excommuniez (*m*). Pierre Monge fut tout de nouveau déclaré Heretique. Mais, comme Acace avoit du credit, on crut qu'il étoit de la prudence de le menager. On lui écrivit donc, au nom du Concile, de demander pardon de sa conduite passée; à quoi on ne le trouva pas disposé: desorte que le Pape aiant rassemblé, peu de tems après, quelques Evêques d'Italie, prononça contre le Patriarche de Constantinople, une sentence qui le prive de l'honneur du Sacerdoce, & de la Communion Catholique, sans pouvoir être jamais absous de cet Anathême (*n*). An de J.C. 484. Condamnation des Legats, & d'Acace.

Cette sentence qui est dattée du 28. Juillet 484. fut portée à Constantinople par un ancien Clerc de l'Eglise Romaine, nommé Tutus: & le Pape y joignit deux Lettres, l'une à l'Empereur, & l'autre au Clergé & au Peuple de Constantinople. La Lettre à l'Empereur est dattée du 1. d'Aout. Felix s'y plaint d'abord de la violence exercée contre ses Legats, au mepris du Droit des Gens, respecté par les Nations les plus Barbares (*o*). Ensuite, il déclare que le St. Siege ne peut jamais communiquer avec Pierre d'Alexandrie, quand ce ne seroit que parce qu'il a été ordonné par des Heretiques. „ C'est pourquoi, dit-il, je vous laisse à juger, si l'on doit choisir la „ Communion de l'Apôtre St. Pierre, ou celle de Pierre d'Alexandrie. Lettres du Pape à l'Empereur & au Peuple de C. P.

Vous

(*l*) *Lib. Brev.* c. 18.

(*m*) *Evagre*, *Hist. Eccl. Lib.* 3. *c.* 21.

(*n*) *Fel. Epist.* 6. to. 4. *Concil.* p. 1073.

(*o*) Je sais bien que les Princes doivent jouir, en la Personne de leurs Ministres, du Benefice du Droit des Gens. Mais pour les Legats du Pape, „ leur fonction étant (ou „ devant être) purement Spirituelle, ils ne „ peuvent pas être considerez comme Mi„ nistres Publics, ni jouir de la Protection „ du Droit des Gens. „ *Wicquefort*, *l'Ambassadeur & ses Fonctions*, *Liv.* I. *Sect.* 2. Ce Droit n'a donc lieu que dans les Cours, où l'on reconnoit très-mal à propos la Puissance temporelle du Pape. Or cet Abus n'étoit pas encore introduit du tems de Felix III. Ce Pape a donc tort d'alleguer le Droit des gens en faveur des Legats qu'il avoit envoiés à Constantinople.

An de J. C. 484.

„ Vous pourrez connoître quel il a été ; comment il a uſurpé le Sacerdoce, „ aiant à peine un Ordinateur ; comment il a été compté depuis long-tems „ entre les condamnez, même chez vous : Vous le pourrez, dis-je, con- „ noître par les Lettres qu'Acace, maintenant ſon Protecteur, a écrites à „ mon Predeceſſeur, & dont je vous envoie les Copies. „ Il lui declare enſuite, qu'Acace a été condamné, & l'exhorte à obéïr à cette condamnation, comme à une ordonnance du Ciel ; parce qu'il eſt plus utile à l'Empereur de ſuivre l'Autorité de l'Egliſe, que de lui vouloir donner la Loi. Dans la Letrre (*p*) au Clergé & au Peuple de Conſtantinople, le Pape déclare la condamnation de Vital & de Miſene, pour lever le Scandale de leur Prevarication. Il déclare auſſi la condamnation d'Acace, dont il leur envoie la Copie ; & il ajoute : „ Vous devez, par votre jugement, conſerver „ en ſon rang le Prêtre Salomon, qu'Acace a depoſé pour plaire aux He- „ retiques, & tous ceux qu'il peut avoir traité de même. „ Enfin il dit, que tous ceux, qui veulent demeurer Catholiques, doivent ſe retirer de la Communion d'Acace.

Inſolence de quelques Moines de C. P.

Cette excommunication, lancée par un homme qui n'en avoit pas le Droit, fut mépriſée à Conſtantinople. Acace (*q*) ne voulut pas recevoir la Lettre du Pape ; & quelques Moines brouillons, comme ils ſont preſque tous, s'étant aviſez de l'attacher à ſon Manteau, furent ſeverement punis de leur temerité. Tutus, qui d'abord s'étoit ſi bien acquité de la commiſſion du Pape, ſe laiſſa gagner par argent & communiqua avec Acace. Le Pape en fut bientôt averti ; & Tutus fut excommunié, tandis que le Patriarche de Conſtantinople continuoit l'exercice de ſon Miniſtere ; & même il fit ôter le nom de Felix des Sacrez Dyptiques de ſon Egliſe.

An de J. C. 487. & 488.

Etat de l'Egliſe d'Afrique. Decretale du Pape.

Je laiſſe à l'Hiſtoire générale de l'Egliſe le recit de ce qui ſe paſſa en Orient à l'occaſion de cette Diſpute. Mais mon ſujet demande que je faſſe mention de l'Etat de l'Egliſe d'Afrique. Sous Hunneric, qui faiſoit profeſſion de l'Arianiſme, les Orthodoxes furent perſecutez, apparemment par Droit de Repreſailles. Neanmoins, ce Prince étant mort, Gondebaud ſon ſucceſſeur traita plus favorablement ceux qui ſuivoient la foi de Nicée. Les Evêques chaſſez de leurs Sieges, ſous l'Adminiſtration précedente, furent rappellez de leur exil ; & comme pluſieurs Catholiques avoient eu la foibleſſe de communiquer avec les Ariens, ou même de ſe faire rebaptiſer dans cette Secte, le Pape, à la tête d'un Concile de 38. Evêques, regla la Diſcipline qu'il falloit ſuivre ſur ce ſujet. La Lettre, qui contient ce reglement, eſt adreſſée, ſelon le Manuſcrit de Juſtel, aux Evêques de Sicile, & dattée du 15. de Mars 488 (*r*). D'abord, le Pape y declare qu'il y a bien de la difference entre ceux qui ont été rebaptiſez, de leur plein gré, par les Ariens, & ceux qui ne l'ont ſouffert que par contrainte. Enſuite, il obſerve que tous ceux qui ont été rebaptizez doivent faire Penitence, & ſe ſoumettre aux autres Pratiques ſur leſquelles, on peut juger de leur repentir. Que les Evê-

(*p*) *Epiſt.* 10.

(*q*) *Liberat. Brev.* c. 18. *Theophane. Nicephore*, Liv. XVI. c. 17.

(*r*) *Fel. Epiſt.* 7. *to.* 4. *Concil.* p. 1075.

Evêques, les Prêtres, & les Diacres, qui se sont laissé rebatizer, doivent être mis en Penitence, jusqu'à la fin de leur vie, separez de toutes les Assemblées Ecclesiastiques, & exclus des Prieres, même de celles des Cathecumenes; & que toute la grace qu'on leur peut faire est de leur accorder la Communion Laïque à l'article de la mort. Qu'il faut imposer aux autres Clercs, aux Moines, & aux Vierges consacrées à Dieu, qui se sont eux mêmes offerts pour se faire rebatizer, douze ans de Penitence, trois ans au rang des Ecoutans, sept ans au rang des Penitens, & deux ans de consistance; à condition neanmoins, qu'en cas qu'ils tombent en danger de mort pendant ce tems, il seront secourus, ou par l'Evêque qui leur aura imposé la Penitence, ou par un autre Evêque, ou même par un Prêtre. Il ordonne à l'égard des jeunes gens que l'age peut excuser, qu'on se contentera de les tenir quelque tems soumis à l'imposition des Mains sans les mettre en Penitence. Il se contente d'établir une penitence de trois ans pour les Clercs, les Moines, ou les Laïques qui ont été rebatizés par force, ou par adresse, sans y avoir consenti. Mais, il veut que l'on observe, comme une Regle generale, que pas un de ceux qui ont été baptizés, ou rebaptizés pas les Heretiques, ne soient honnorés des Ordres sacrez. Enfin, il defend aux Prêtres de recevoir à la Communion les Clercs, ou les simples Laïques, d'un autre Diocese, ou d'une autre Paroisse, qu'ils n'aient des Lettres testimoniales de leur Evêque, ou de leur Prêtre. An de J. C. 488.

Quelque tems auparavant, le Pape avoit écrit à St. Cesaire d'Arles, contre les ordinations precipitées des Evêques *(s)*: recommandant de suivre inviolablement la Regle de ne les ordonner qu'après de longues épreuves, afin qu'ils fussent fermes dans leur devoir. Car on se plaignoit que quelques Evêques, après leur ordination, étoient passés à la vie seculiere. Cette Lettre est dattée du 3. de Fevrier. Lettre à St. Cesaire.

Acace étant mort dans le cours de cette année 489. on elût à sa place un Prêtre nommé Flavita ou Fravita *(t)* qui voulut ménager le Pape, & Pierre Monge, en écrivant à chacun en particulier, qu'il ne vouloit point avoir d'autre Communion que la leur. Ces obliquitez furent decouvertes, & le Pape irrité chassa honteusement de Rome les Deputez du nouveau Patriarche de Constantinople. Flavita ne tint que quatre Mois le Siege Patriachal; &, après sa mort, on choisit pour lui succeder un Prêtre très-Orthodoxe nommé Euphemius, qui raia d'abord le nom de Monge des sacrés Dyptiques, & y retablit celui du Pape Felix. Ensuite, il envoia des Deputez à Rome, pour demander la Communion du St. Siege; ce qu'il ne put obtenir, parce qu'il vouloit conserver dans les Dyptiques les noms d'Acace & de Flavita. La rigueur du Pape me paroit condamnable. „ Que le Lecteur „ juge *(u)* si le sujet que prit Felix, & quelques-uns de ses Successeurs après lui, An de J. C. 489. Mort d'Acace. Fourberies de Flavita. An de J.C. 490. Euphemius Patriarche de C. P. demande inutilement la Communion du St. Siege.

(s) *Apud Baron. Annal. Eccl.* ad an. 488. §. 7.

(t) *Liberat. Brev. c.* 18. *Evagre, Hist. Eccl. Liv.* III. c. 23. *Theophane, Nicephore Calliste, Liv.* 16.

(u) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Empire* ad an. 489.

An de J.C. 490.

„ lui, étoit suffisant pour rompre la Communion avec le Patriarche de Constantinople: ou si plus tôt les Evêques de Rome ne vouloient point empiéter la Domination sur les autres Sieges, & les assujetir à leurs volontez. „ Cependant, ce schisme dura environ trente ans, quoique les Evêques de „ Constantinople fussent Orthodoxes aussi bien que celui de Rome, qui enfin, par son opinastreté, emporta que l'on rayast les noms d'Acacius & de „ Flavitas, qui sans doute (*x*) ne l'avoient que trop merité. Seulement „ je dis que ce sujet ne meritoit pas que Felix & ses Successeurs excommuniassent l'Eglise de Constantinople, & toutes celles qui avoient communion avec elle. „

An de J.C. 491.

Temerité d'Euphemius.

Avis aux Princes.

L'Empereur Zenon mourut au mois d'Avril de l'an 491. & Anastase, Prince devot jusqu'à la superstition, lui succeda (*y*). Euphemius refusa de le couronner jusqu'à ce qu'il eut donné sa Profession de foi par écrit, & promis de ne rien innover dans la Religion; car, Euphemius disoit que ce Prince étoit Heretique, & indigne de commander à des Chrêtiens; comme s'il eut été bien séant à un Ecclesiastique d'entrer jusqu'à ce point dans les Affaires Politiques. Le Patriarche meritoit d'avoir affaire à un Prince aussi fier que l'étoit l'infortuné Don Carlos, fils unique de Philippe II. Roi d'Espagne. Le trait d'Histoire que j'ai en vue merite de trouver ici place. Le Cardinal Epinosa ne vouloit pas qu'un Comedien nommé Cisneros vint divertir Don Carlos; mais ce jeune Prince, le prenant un jour par son Rochet, lui dit avec emportement: *Quoi, petit Curé, tu as l'audace de te jouer à Moi, empêchant que Cisneros ne vienne me divertir? Par la vie de mon Pere, il faut que je te tue.* Peut-être l'eut-il fait, s'il eut été le plus fort. Epinosa lui échapa des Mains, & n'y retomba jamais depuis (*z*). C'est ainsi que les Princes doivent apprendre à vivre aux Prelats insolens qui usurpent un trop grand credit. L'Empereur Anastase devoit reprimer de la sorte l'audace, ou le zele indiscret, d'Euphemius. Tout en iroit mieux, si les Princes avoient de la fermeté en pareilles occasions.

An de J.C. 492.

Le Pape écrit à l'Empereur Anastase. Sa Mort, & son Caractere.

Le Pape Felix écrivit à l'Empereur Anastase, pour le feliciter de son élevation sur le Thrône, & pour l'assurer de son respect & de son obéïssance: temoignant aussi, qu'il se flatoit que l'Eglise tireroit de son autorité autant d'avantages qu'elle avoit reçû d'injures & d'incommoditez sous son Predecesseur. Mais, Felix ne vit pas dans les affaires de l'Eglise le changement qu'il esperoit; car, il mourut, comme on croit, le 25. de Fevrier de l'an 492. après un Pontificat de 9. ans, moins douze jours. L'Eglise le compte parmi les Saints, & celebre sa Fête le 25. de Fevrier. Gregoire le Grand raporte (*aa*) que Felix apparut environné de gloire à Tharsille pour l'appeller à la Beatitude dont il jouissoit. Si l'on pouvoit excuser la simplicité de ce bon Pape (*bb*), on ne donneroit pas pour cela un degré de certitude à cette preten-

(*x*) Je n'approuve pas cela.

(*y*) *Evagre, Hist. Eccl. liv.* III. ch. 29. *Marcel. Chron. Theophane*, &c.

(*z*) *Amelot de la Houssaye, Memoires Historiques.* to. I. pag. 209.

(*aa*) *Martyrol. Rom.*

(*bb*) *Greg. Dial. lib.* 4. c. 16. & *Homel.* 38. *in Evang.*

tenduë apparition. Vouloir soutenir la realité de ce fait, ce seroit s'exposer au mepris de ceux qui n'aiment pas à être trompés par des Fables ridicules. Du reste, un Orgueil insuportable, appuié d'une Revolte contre l'Autorité des Princes, faisoient les principaux attributs du caractere de Felix. C'étoit pourtant un homme d'une conduite sage, & de mœurs assez reglées. Le stile de ses Lettres est noble, fort, & agréable *(dd)*. Selon le Pontifical, c'est lui qui fit la Basilique d'Agapet, près de celle qui porte le nom de St. Laurent. En deux Ordinations faites au Mois de Decembre, il ordonna 28. Prêtres, 5. Diacres, & 31. Evêques, & il fut enterré dans l'Eglise de St. Paul.

An de J.C. 492.

ANASTASE. *Empereur d'Orient.*

# GELASE I.

## *LI. PAPE.*

CLOVIS. *Roi de France.*

IL est fâcheux que l'Histoire ne nous ait pas conservé le detail des actions de Gelase avant son Pontificat. Ce seroit vraisemblablement un beau modele pour la conduite de ceux qui veulent marcher sur les traces des grands hommes. Mais, pourquoi faire paroître ici des regrets inutiles? Disons ce que nous savons de ce grand Pape: & plaignons-nous en secret de la Negligence des Auteurs contemporains.

Naissance & Election de Gelase.

GELASE étoit, selon quelques Auteurs (1), Afriquain de naissance, fils de Valere; mais il semble que cette opinion, quoiqu'elle soit la plus commune, n'est pas assez bien fondée (2). Car Gelase lui-même s'exprime, dans une de ses Lettres (3), comme s'il étoit né à Rome (4). Mais, laissant cette discussion à part, je remarquerai seulement que le Clergé & le Peuple Romain ne pouvoient pas faire un meilleur choix pour gouverner leur Eglise dans un tems orageux. Dès que le Patriarche Euphemius eut reçû la nouvelle de cette Election, il écrivit à Gelase se plaignant qu'il ne lui eût pas donné part de son Ordination, suivant la coûtume, & lui envoiant sa profession de foi, très-Orthodoxe en tous points. „ Il est vrai, repondit le Pape (5): c'étoit l'ancienne regle entre nos Peres, qui étoient unis de Communion, de donner part de leur ordination à leurs Collegues: mais, vous avez preferé une Societé étrangere à celle de St. Pierre. Vous dites que je dois user de condescendance: il est vrai que l'on doit se pancher pour relever ceux qui sont tombez, mais non pas se precipiter avec eux. Ainsi, nous

An de J.C. 492.

Sa reponse à Euphemius.

(dd) *Du Pin, Bibliot. des Aut. Eccl.* to. 3. 2. *part.* pag. 630. *Edit. de Paris in* 8.

(1) *Platine; Le Sueur: Pictet; Fleury; Baillet*, &c.

(2) *Basnage de Flottemanville, Annal. Politico-Eccl.* ad an. 492. §. 4.

(3) *Gelas. Epist.* 8. to. 4. *Concil.* p. 1182.

(4) Notez que les termes de cette Lettre sont fort équivoques: *Gloriose fili*, dit Gelase, *te sicut Romanus (ou Romæ) natus, Romanum Principem amo, colo, suscipio.* Je ne veux pas m'eriger ici en Grammairien. Il suffit de lire ce passage, pour voir qu'il est susceptible de deux sens très-différens.

(5) *Gelas. Epist.* I. *Concil.* to. 4.

An de J.C. 492.

„ nous accordons ſans difficulté à ceux qu'Acace a baptizez, ou ordonnez, „ le remede établi par la tradition de nos Peres. Vous condamnez Eutychés; mais Acace, dites vous, n'a rien avancé contre la foi: comme ſi „ ce n'étoit pas encore pis de connoître la verité, & communiquer avec ſes „ Ennemis. Vous demandez quand Acace a été condamné, comme s'il falloit une condamnation particuliere contre un Catholique qui communique „ avec des gens ſouillez d'Hereſie. Vous dites que vous recevez le Concile „ de Calcedoine, & vous ne tenez pas pour condamnez en general & en „ particulier ceux qui ont communiqué avec les ſectateurs de ceux qu'il a „ condamnez. „ Enfin, le Pape declare à Euphemius, que ſa Lettre n'eſt pas une marque de Communion, & qu'il lui écrit comme à un Etranger.

La rigueur du Pape cauſe un Schiſme.

Cette rigueur du Pape aigrit le mal; & le Patriarche Euphemius, perſuadé qu'il y avoit eu de l'injuſtice, ou tout au moins trop de dureté dans la condamnation d'Acace, ne voulut point ſe rendre aux deſirs du Pape: deſorte que ces deux grands Sieges demeurerent ſeparés de Communion pendant pluſieurs années.

Lettre des Evêques d'Illyrie à Gelaſe. Reponſe de ce Pape.

Vers le même tems, les Evêques d'Illyrie écrivirent à Gelaſe pour l'avertir que dans l'Egliſe de Theſſalonique, & dans les autres du Païs, on avoit lû la Lettre du Pape Felix touchant les excès d'Acace; que tous lui avoient dit Anathême, & que Perſonne n'étoit entré dans ſa Communion; & ils prioient Gelaſe de leur envoier une Profeſſion de foi, qui ſervit d'Antidote contre l'Hereſie. Le Pape, dans ſa reponſe (6), reconnoit que c'eſt la coutume que l'Evêque nouvellement établi dans l'Egliſe Romaine envoie aux autres Egliſes le formulaire de ſa foi. Il l'inſere en effet dans cette Lettre, expliquant principalement le Myſtere de l'Incarnation contre l'Hereſie d'Eutychés: &, à la fin de la Lettre, il temoigne eſperer que l'Empereur travaillera efficacement à faire ceſſer les Diſputes temeraires.

An de J.C. 493.

Dureté de Gelaſe. Il écrit aux Evêques de Dardanie.

Gelaſe perſiſta dans une invincible opiniâtreté ſur ce ſujet d'Acace; & quoiqu'il eut pû facilement rendre la Paix à l'Egliſe, il aima mieux y voir le feu, que de ſe relâcher de ſes prétenſions, quoiqu'elles fuſſent peu conformes à l'Equité. C'eſt ce qui paroit clairement par une Inſtruction (7) qu'il envoia à Fauſte Maître des Offices, & Ambaſſadeur de Theodoric, Roi d'Italie, auprès de l'Empereur Anaſtaſe. Dans la même année & peut-être quelque tems auparavant, il avoit reçû une Lettre des Evêques de Dardanie, où ils le nomment *Pere des Peres*, & declarent, avec une prodigieuſe lâcheté, qu'ils veulent obéïr en tout à ſes ordres. Le Pape leur fit reponſe par l'Evêque Urſicin qu'il leur envoia, & leur dit qu'il n'avoit pû leur donner part, ſuivant la coutume, de ſon entrée au Pontificat, auſſi-tôt qu'il l'auroit ſouhaité, à cauſe des Guerres. Il les inſtruit de l'Hereſie d'Eutychés, & de la condamnation d'Acace; il les confirme dans l'attachement au St. Siege, & les charge de faire part de cette Lettre aux Evêques des Provinces voiſines.

Bien-tôt après, Gelaſe eut avis que le Pelagianiſme jettoit de nouvelles raci-

(6) *Gelaſ. Epiſt.* 2. *to.* 4. *Concil.* p. 1163.

(7) *Gelaſ. Epiſt.* 4. *to.* 4. *Concil.* p. 1168.

racines en Dalmatie. Pour prevenir les maux dont il crut que l'Eglise étoit menacée, il écrivit (8) à un Evêque du Païs nommé Honorius, pour avertir ses Confreres de s'éloigner de ceux qui seroient infectés de l'Heresie de Pelage, & de les desabuser (9). Honorius lui fit reponse, temoignant s'étonner du soin qu'il prenoit des Eglises de Dalmatie, & l'assurant que rien n'étoit plus faux que ces accusations de Pelagianisme, portées à Rome. Le Pape lui repliqua (10), que de tout tems le St. Siege avoit pris soin de toutes les Eglises du Monde; & qu'il devoit apporter plus de soin à conserver la pureté de la foi.

An de J C. 493.

Sa Lettre à Honorius contre les Pelagiens.

Mais Gelase, qui alloit chercher de l'occupation dans les Païs éloignés, en eut chez lui, par la temerité d'un Vieillard, nommé Seneque, qui enseignoit le Pelagianisme dans le Picenum. C'étoit, s'il en faut croire le Pape (11), un miserable Vieillard, fort ignorant, & qui n'avoit pas même le sens commun. Il écrivit à ce sujet, aux Evêques du *Picenum*, une grande Lettre, où il les reprend fortement de leur negligence, & il fit un Traité (12) contre les Pelagiens, où il montre que l'homme ne peut vivre sans peché.

Il procede canoniquement contre le Prêtre Seneque.

Cependant, les Ambassadeurs que le Roi Theodoric avoit envoiez en Orient, étant revenus à Rome, dirent au Pape, que l'Empereur Anastase demandoit pourquoi il ne lui avoit point écrit. Le Pape s'en excusa dans une Lettre qu'il lui adressa, & où il semble égaler la Puissance du Sacerdoce à l'Autorité Royale. „ Il y a deux Puissances, dit-il (13), qui gouver-
„ nent souverainement le Monde; l'Autorité sacrée des Evêques est d'autant
„ plus grande, qu'ils doivent rendre compte au jour du Jugement des Actions
„ des Rois. Vous savez, Magnanime Empereur, que quoique vous soyez Sou-
„ verain, & que votre Dignité surpasse celle de tous les autres, vous étes
„ obligé de vous soûmettre à la Puissance des Ministres des choses sacrées:
„ que vous leur demandez les sources de votre Salut, & que vous devez sui-
„ vre les Regles qu'ils vous prescrivent pour recevoir les Sacremens, &
„ pour disposer des choses Ecclesiastiques: car, si les Evêques, persuadez que
„ Dieu vous a donné un souverain Pouvoir sur les choses temporelles, obéis-
„ sent à vos Loix dans ce qui regarde la Police, pour ne pas s'opposer à vo-
„ tre Puissance dans les choses temporelles; avec quel respect ne devez-vous
„ pas être soumis dans ce qui regarde le spirituel, à ceux qui sont destinez
„ pour vous distribuer les divins Sacremens? Et si tous les Fideles doivent
„ être soumis generalement à tous les Evêques qui s'acquitent dignement
„ de leurs fonctions; à combien plus forte raison doit-on se rendre au juge-
„ ment de l'Evêque du St. Siege, que Dieu a établi le premier des Evêques,
„ & que l'Eglise a toujours reconnu pour tel? „ On remarque dans cette Lettre un Orgueil si grossier, & tant de faux Principes, qu'on ne sauroit la lire sans indignation (14).

Il écrit à l'Empereur; & il egale la puissance du Sacerdoce à celle des Princes.

Le

(8) *Gelas. Epist.* 5.
(9) *Noris*, *Hist. Pelag.* Lib. II. c. 17.
(10) *Gelas. Epist.* 6.
(11) *Gelas. Epist.* 7.
(12) *Tract.* 3. *to.* 4. *Concil.* p. 1240.
(13) *Epist.* 8.
(14) Voyez *Le Sueur*, *Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 494.

An de J. C. 494.

Concile à Rome.

Le Relâchement s'étant introduit dans l'Eglise à la faveur des calamitez publiques, Gelase attentif aux besoins des Fideles; & plus avide encore de faire observer ses Loix par-tout, tint à Rome un Concile de 70. Evêques, dont on produit un Decret (15) touchant la Distinction des Livres Authentiques & Apocryphes. Mais, les Protestans soutiennent qu'il est très-permis de douter de ce Decret: „ du moins, dit un de leurs fameux Auteurs (16), „ il ne commença d'être connu qu'au milieu du IX. Siecle. On a remarqué même, que dans ce Decret de Gelase, il n'est fait mention qne d'un „ Livre d'*Esdras*, & d'un Livre des Machabées; que dans quelques Manuscrits le Livre de Job est omis; & que dans d'autres les deux Livres des „ Machabées y sont mis. „ C'est ce que Mr. Fleury, qui s'est fort étendu sur ce Decret (17), auroit du remarquer pour donner au moins une preuve de sa fidelité & de son exactitude.

Decretale sur divers points de Discipline.

Comme Jean, Evêque de Ravenne, avoit donné avis au Pape du triste état de plusieurs Eglises d'Italie, Gelase, aiant égard aux besoins des fideles, relacha quelque chose de la Discipline établie touchant les interstices des Ordinations; & il en écrivit une grande Lettre (18) aux Evêques de Lucanie & des Brutiens, & à ceux de Sicile, contenant 28. Articles ou Canons. 1. Il ordonne que l'on suivra les Anciens Reglemens, à moins qu'il n'y ait quelque néceſſité preſſante qui oblige d'en dispenser. Il permet de conferer les ordres sacrez aux Moines, pourvû qu'ils n'ayent point d'empêchement Canonique; qu'ils n'aient point commis autrefois de grands crimes; qu'ils n'aient point été mariez deux fois, ni épousé une veuve; qu'ils n'aient point quelque defaut du corps; qu'ils ne soient point de condition servile, ni obligez à quelque charge publique ou particuliere; s'ils ont quelque connoissance des Lettres, sans quoi ils ne pourroient même parvenir à l'Ordre de Portier; & que si l'on trouve que quelqu'un des Moines ait toutes les conditions requises par les Canons, on pourra le faire auſſitôt Lecteur, Notaire, ou Defenseur, & trois mois après Acolythe, principalement s'il est en âge. Au bout de six mois, on pourra l'elever au Soû-Diaconat, & s'il s'y comporte avec sagesse, & qu'il soit de bonnes Mœurs, il sera ordonné Diacre au bout de neuf Mois, & Prêtre à la fin de l'année. 2. Gelase declare que si c'est un Laïque que l'on met dans le Clergé, il faut encore l'examiner davantage sur les choses qu'il vient de marquer, & principalement sur sa Vie & sur ses Mœurs, de peur que sous prétexte du besoin que l'on a de Ministres, on ne rempliſſe le Clergé de Personnes vicieuses. Pour être plus assuré de leur conduite, il veut que l'on attende encore six Mois après que l'année sera écoulée, avant que de les ordonner Prêtres. Mais, comme cet espace de dixhuit Mois n'étoit pas suffisant, suivant les anciens Reglemens, Gela-

(15) *Concil. to.* 4. p. 1260.

(16) *Pictet*, *Theol. Chrêt. Liv.* I. pag 143. Voyez auſſi *Vindiciæ pro Sti. Ignatii Epistolis*, pag. 44. Le savant Evêque de Chester, qui est l'Auteur de cet Ecrit, prouve demonstrativement, que ce Decret de Gelase est supposé. Colomiés, *Parlipom. de Scriptcrib. Eccl.* n. 238.

(17) *Fleury*, *Hist. Eccl. Liv.* XXX. §. 35.

(18) *Epist.* 9. Voyez *Du Pin*, *Bibliot. Eccl. to.* 3. 2. *part*. pag. 636. & *suiv. Edit. de Paris*.

Gelafe déclare qu'il n'abrege le tems qu'en faveur des Eglifes où l'on manque de Miniftres; & que dans les autres, ou dans celles-là même, quand le nombre fuffifant des Clercs y fera retabli, il faudra obferver les anciens Reglemens à la rigueur. 3. Il defend aux Evêques de dédier des Eglifes nouvellement bâties; fans une permiffion du St. Siege, ni de rien entreprendre fur les Clercs de leurs Collegues. 4. Il leur defend de rien exiger pour le Baptême, ou pour la Confirmation, ni de rien demander aux nouveaux baptizés. 5. Il ordonne aux Prêtres de ne pas s'élever au deffus de leur rang, de ne point entreprendre de benir le St. Chrême, ni de confirmer, ni de faire aucune Benediction, ni fonction facrée, en prefence de l'Evêque, ni de s'affeoir, ou de celebrer devant lui, fans fa permiffion. Il les avertit qu'ils n'ont pas le pouvoir d'ordonner un Sous-Diacre, ou un Acolythe fans un Evêque. 6. Il prefcrit aux Diacres de fe tenir auffi dans les bornes de leur Miniftere, leur defendant de faire aucune des fonctions qui n'appartiennent qu'aux Prêtres, ni même de baptizer, hors le cas de néceffité, fans le Prêtre & fans l'Evêque. 7. Il ajoute qu'ils ne doivent point être au rang des Prêtres, ni diftribuer le Pain & le Vin confacrez, en prefence de l'Evêque ou des Prêtres. Enfuite il recommande l'obfervation exacte des Canons. Il defend de baptizer en d'autres tems qu'aux Fêtes de Pâques & de la Pentecôte; à moins que celui à qui on confere le Baptême ne foit en peril de la vie. Il defend encore de celebrer les Ordinations, fi ce n'eft aux Quatre-tems, à la mi-Carême, & le Samedi faint fur le foir, & il ne croit pas qu'il y ait aucun cas qui puiffe obliger d'ordonner un Prêtre, ou un Diacre dans un autre tems. A l'égard des Vierges, il dit qu'on ne doit leur donner le Voile qu'au Jour de l'Epiphanie, au tems de Pâques, ou aux Fêtes des Apôtres. Il defend de donner le Voile à une Veuve. Il ne veut pas que l'on ordonne, ou que l'on reçoive dans un Monaftere, un Efclave, ou une Perfonne obligée à quelque condition fervile. Il defend aux Clercs de faire negoce, ou d'exercer un trafic honteux. Il renouvelle enfuite les anciens Canons touchant les qualitez des Perfonnes que l'on doit ordonner. Il condamne ceux, qui ont été ordonnez pour de l'argent, à être chaffez du Clergé. Il met en Penitence pour toute leur vie ceux qui auront commis un Crime avec une Vierge confacrée à Dieu: il permet feulement de leur donner l'abfolution à la mort, s'ils ont fait penitence. Il menace les Clercs qui quittent leur Eglife pour paffer dans une autre. Quant aux Veuves qui fe marient après avoir fait profeffion de garder le Celibat, il ne les foumet point à la Penitence publique, mais il veut qu'on fe contente de leur remontrer la faute qu'elles ont faite. Il fe plaint de ceux qui avoient confacré des Eglifes fans la permiffion du St. Siege, & qui leur avoient donné des noms de Morts, qui n'étoient pas même du nombre des Fideles: & il trouve fort mauvais que des Femmes aient fervi à l'Autel en quelques endroits. Enfin, il traite des Biens de l'Eglife. Il veut que l'on en faffe quatre parts, dont l'une foit pour l'Evêque, l'autre pour le Clergé, la troifiéme pour les Pauvres, & la quatriéme pour la Fabrique. Il ajoute que l'Evêque ne doit rien diminuer de la part du Clergé, ni le Clergé rien prendre de celle de l'Evêque, & que

An de J.C. 494.

l'Evêque doit emploier fidelement la part qui est destinée pour les Bâtimens de l'Eglise, sans en rien convertir à son profit: qu'il faut que l'usage qu'il en fait paroisse; & qu'à l'égard de la part des Pauvres, quoiqu'il en doive un jour rendre compte à Dieu, il faut qu'il fasse aussi connoître qu'il s'en acquite fidellement: & il enjoint à tous les Clercs de lui faire savoir ceux qui contreviendront à ces Reglemens. Cette Decretale est dattée du 10. Mars 494. & elle paroit être le Resultat du Concile dont j'ai parlé ci-devant. Nous avons encore d'autres Lettres de ce Pape écrites vers le même tems. Mais, il seroit inutile de nous y arrêter, parcequ'elles ne contiennent rien de fort important.

An de J. C. 495.

Ecrits de Gelase contre Acace.

Les Evêques de Dardanie à qui le Pape avoit écrit dès le 3. d'Août 494. lui firent reponse, & parurent touchez de l'objection des Grecs, qui disoient qu'Acace n'étoit pas legitimement condamné, ne l'aiant point été dans un Concile tenu exprès: vû principalement qu'il étoit l'Evêque de la Ville Imperiale. Le Pape leur repondit par une grande Lettre (19), où il traite à fond toute l'affaire d'Acace, & prétend prouver, que le Jugement du St. Siege contre ce fameux Patriarche de Constantinople n'est qu'une confirmation du Concile de Calcedoine qui avoit condamné les Eutychiens, & par consequent tous ceux qui favoriseroient ces Heretiques. Cette Lettre est dattee du 1. de Fevrier 495, & de plus il nous reste trois autres pieces de Gelase contre Acace. Tant il est vrai que l'ambition est une maladie qui ne se guerit que difficilement, parce qu'elle trouve toujours des ressources exterieures qui la fortifient; sans parler de la fermeté qu'elle inspire à ceux qu'elle tient sous sa Tyrannie. Cette Passion est dans le cœur des hommes ce que le cœur est dans le corps humain: c'est ce qui y vit le premier, & qui y meurt le dernier.

Il abolit la Fête des Lupercales.

Gelase fit une action bien plus louable, en s'oppošant à quelques Senateurs de Rome, qui vouloient retablir la Fête infame des Lupercales, pendant laquelle les Prêtres du Dieu Pan couroient nuds par la Ville, frapant avec des lanieres de peau de Chevres les femmes qu'ils rencontroient, & qui presentoient les mains avec empressement, parce qu'elles s'imaginoient que ces coups les rendoient fécondes (20). Gelase ne put souffrir qu'une superstition si criminelle fut renouvellée au milieu du Christianisme; & comme les Romains attribuoient les malheurs publics de leur Ville, & les Maladies, à la suppression de cette Fête, il prit la plume pour les confondre, & leur montrer le ridicule de ce fanatisme. Nous avons encore cet Ecrit sous le titre de *Discours contre Andromaque*. Voiant qu'on avoit de la peine à oublier cette vieille coutume du Paganisme, il la sanctifia, selon quelques Auteurs, par l'établissement de la Fête de la purification de la Sainte Vierge (21). Quoique ce sentiment soit assez commun, il ne me paroit pas bien fondé: car, on alloit à la Reformation plus lentement; & je ne trouve pas assez de conformité entre les Ceremonies des Lupercales, & la Fête de la Purification. Que cela soit

Il regle la Liturgie.

(19) *Gelas. Epist.* 13. *to.* 4. *Concil.* p. 1199. *Lexic.*
(20) *Rosinus*, *Aintiquit. Rom. Pitiscus*, (21) *St. Elig. Serm. Henschen. ad. d.* 2. *feb.*

soit pas certain, il est toujours indubitable que Gelase prit un grand soin d'introduire de nouvelles Fêtes dans l'Eglise, & de regler la Liturgie, les Offices Divins, & tout ce qui avoit quel raport au Culte exterieur. C'est ce qui paroit par l'ancien *Sacramentaire* que nous connoissons sous le nom de ce Pape (22), & qui fut publié à Rome en 1680. sur un Exemplaire de plus de 900. ans, qu'on avoit sauvé des debris de la Bibliotheque de St. Benoit sur Loire, pillée en 1562. durant les Troubles des Protestans. Ce Manuscrit avoit ensuite appartenu à Paul Petau, Conseiller au Parlement de Paris, avant que d'être à la celebre Christine, Reine de Suede.

An de J. C. 495.

Pour reprendre le fil de l'Histoire, j'observerai que le 13. de Mai 495. il se tint à Rome un Concile de 45. Evêques, 48. Prêtres, & 2. Magistrats seculiers. Misene, l'un des Legats qui avoient communiqué à Constantinople avec les Heretiques, y fut reçû à la Communion de l'Eglise; Vital son Collegue étant mort excommunié. „ Le St. Siege, dit Gelase dans ce „ Concile (23), en condamnant Misene & Vital ne leur a pas ôté l'espe- „ rance du Pardon. Vital a subi le Jugement de Dieu sans que nous aions „ pû le secourir. Mais, nous ne devons pas différer de recevoir celui-ci, tan- „ dis qu'il est encore en vie: & ainsi, il rentrera dans notre Communion, „ & dans la Dignité Sacerdotale. „

Concile de Rome. Misene est reçu à la Communion.

Du tems de Gelase, on decouvrit encore des Manichéens à Rome; &, par une mauvaise Politique, leurs Livres furent brulez devant la Basilique de Ste. Marie (24). Et pour empêcher que ces dangereux Heretiques n'évitassent les Peines portées contr'eux par les Loix Imperiales, le Pape fit un Decret (25) par lequel il étoit ordonné à tous les fideles de communier sous les deux Espéces, traitant de sacrileges ceux qui avoient la temerité de separer les Simboles de la Mort de Jesus-Christ (26). D'où il paroit que Gelase croioit que la Communion sous les deux espéces étoit de Droit Divin, quoique les Cardinaux Baronius (27) & Bona (28) se soient efforcés de prouver le contraire.

Manichéens decouverts & chassés.

Enfin, Gelase remplit fort bien le court espace de son Pontificat, & mourut dans les travaux Apostoliques, le 8. de Septembre 486. après avoir tenu le St. Siege quatre ans & huit mois. C'étoit, selon Mr. Du Pin (29), un homme subtil, intelligent, qui faisoit beaucoup valoir son Autorité: il ecrivoit noblement, mais obscurement. Il faisoit beaucoup de faux Raisonnemens, & supposoit bien des choses comme certaines qui ne l'etoient nullement. Il savoit bien les coutumes & les usages de l'Eglise de Rome, aimoit l'Ordre & la Discipline, & avoit joint la prudence à la fermeté. Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est d'avoir eu trop d'ambition (30).

An de J. C. 496.

Mort & Caractere de Gelase.

Ce-

(22) *Anast. le Biblioth. in Gelas. Morin, de Pœnitent. append.*
(23) *To. 4. Concil. p.* 1269.
(24) *Lib. Pontif.*
(25) *Apud Gratian. de Consecr. Dist.* 2. *Comperimus.*
(26) Voyez ci-devant la Vie de St. Leon.
(27) *Baron. Annal. Eccl.*
(28) *Bona, Rer. Liturgic. Lib.* 2. *c.* 18.
(29) *Biblioth. des Aut. Eccl. tom.* 3. 2 *part. pag.* 852. Edit. de Paris.
(30) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Empire.* ad an. 496.

An de J.C. 496.

Cependant, on a dit (31) qu'il regardoit sa Dignité, non pas comme une Domination, mais comme une Servitude. Toute son occupation étoit la Priere ou la Lecture, si ce n'est qu'il fut obligé d'ecrire. Il se plaisoit à la Compagnie de Serviteurs de Dieu, & aimoit à s'entretenir avec eux de choses spirituelles. Il fuioit la bonne chere & l'oisiveté, pratiquoit le Jeûne, & vivoit dans la Pauvreté, nourrissant tous les Pauvres. Il regardoit la moindre negligence d'un Evêque comme un grand peril pour les Ames. Il se gouverna avec beaucoup de prudence & de patience, dans les tems difficiles où se rencontra son Pontificat. C'est le Portrait qu'en fait Denis le Petit sur le raport du Prêtre Julien qui avoit été son Disciple. Denis met le Pape Gelase au nombre des Saints, & en effet l'Eglise honnore sa Memoire (32) le 21. Novembre, qui, selon Mr. Fleury (33) fut le jour de sa mort. Outre les Ecrits dont j'ai parlé, il en a laissé d'autres qui se trouvent dans la Bibliotheque des Peres, & dans le Recueil des Conciles. On a douté que le Traité des deux Natures fut de lui. Quoique Baronius (34) l'attribue avec confiance à Gelaze de Cyzique, & que Bellarmin (35) ait suivi cette opinion, les savans conviennent assez communement aujourd'hui que les Conjectures de ces deux illustres Cardinaux manquent de solidité. Gelase avoit encore fait quelques autres Traitez sur divers sujets, & des Hymnes à l'imitation de St. Ambroise, dont Gennade (36) fait mention; toutes fois, nous n'avons de lui que les Ouvrages dont il est parlé dans la *Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques* de Mr. Du Pin. Les Protestans tirent du Traité des deux Natures une Preuve bien forte contre la Transubstantiation; mais, nos Docteurs n'ont pas manqué de Raisons pour les refuter.

Quelques-uns de ses Ecrits.

Platine (37) observe, que Gelase dedia quelques Eglises, qu'il aima paternellement son Clergé, qu'il s'appliqua soigneusement à pourvoir aux besoins des Pauvres, & enfin qu'il delivra la Ville de Rome d'une infinité de dangers, & particulierement de la disette. Il ajoute que, selon quelques Auteurs, ce Pape excommunia l'Empereur Anastase, parce qu'il favorisoit les Heretiques; & qu'il ne traitta pas moins durement le Roi des Vandales, & ceux de ses Sujets qui étoient infectez d'Arianisme: d'où il conclut, que les Princes peuvent être excommuniez par les Papes, quand ils s'éloignent de la foi, & qu'ils refusent d'obéïr au St. Siege en matiere de Religion. En verité, ces Principes sont très-dangereux; & peut-être ne sont-ils fondez que sur des faits supposés.

Belles actions de ce Pape. Faux principe de Platine.

(31) *Denis le Petit, Præf. in Coll. Decret.*
(32) *Martyr. Rom.*
(33) *Hist. Eccl. Liv. XXX.* §. 41.
(34) *Annal. Eccl.* ad an. 496.
(35) *De Pontif. Rom.*
(36) *Gennad. de Script. Eccl.*
(37) *Platina, in Gelas. I.*

ANA-

An de J.C. 496.

Anastase, Empereur d'Orient.

# ANASTASE II.

Clovis, Roi de France.

## LII. PAPE.

Après la mort du Pape Gelase, le Clergé & le Peuple fidele de Rome elurent, pour gouverner l'Eglise, Anastase II. du nom, Romain de naissance & fils de Pierre. Le Cardinal Baronius (a) croit que ce nouveau Pape fut ordonné le 28. de Novembre. Mais, il s'est trompé; & la conjecture du savant Basnage de Flottemanville (b), qui raporte l'Ordination d'Anastase au 25. de Decembre, me paroit très bien fondée. Election d'Anastase.

An de J.C. 497.

Dès que le Pape Anastase fut élevé sur le St. Siege, il tâcha de reunir l'Eglise d'Orient avec celle d'Occident. Pour cet effet, il écrivit d'abord à l'Empereur Anastase (c), relevant la piété qu'il avoit fait paroître dans sa vie privée, & le priant de procurer la Paix des Eglises en supprimant le nom d'Acace. Il déclare, qu'il reconnoit la validité des Ordinations faites par Acace, & des Baptêmes qu'il a administrez; par ce que l'indignité des Ministres ne nuit point à la vertu des Sacremens. Il prie aussi l'Empereur de ramener les Alexandrins à l'unité de l'Eglise. Cette Lettre fut envoiée par deux Evêques, Cresconius & Germain, qui accompagnerent le Patrice Festus, envoié de Rome à Constantinople pour quelques affaires publiques. Le Pape reçut à sa Communion (d) Photius ou Photinus, Diacre de Thessalonique, zelé Partisan d'Acace: ce qui excita un grand murmure parmi les faux Devots du Clergé; jusques-là que quantité de Clercs, & d'Evêques, se separerent de la Communion du Pape. En vain le Cardinal Baronius (e) & quelques autres (f) ont taché de rendre ce fait douteux. Il me paroit indubitable: & si quelques-uns tachent d'en affoiblir la verité, c'est qu'ils s'imaginent, sans raison, que le St. Siege en seroit souillé. Ils aiment mieux persuader au Monde qu'Anastase étoit un Pape severe jusqu'à la cruauté, que d'avouer qu'il vouloit genereusement applanir les Difficultez qui fomentoient un Schisme, non seulement dangereux pour l'avenir, mais accompagné d'une infinité de malheurs. Est-il permis de se jouer ainsi de la bonne foi, & de la verité de l'Histoire? Il écrit à l'Empereur pour la réunion des Eglises. Il communique avec un Partisan d'Acace.

Tandis que les Legats du Pape étoient à Constantinople, deux Apocrisiaires de l'Eglise d'Alexandrie, Dioscore Prêtre, & Cheremond Lecteur, les chargerent d'un Memoire, pour demander d'être reçus à la Communion du Pape. Ils pretendoient que la division des deux Eglises n'étoit venuë L'Eglise d'Alexandrie demande la Communion du Pape.

(a) *Annal. Eccl. ad* 496. §. 55.
(b) *Annal. Politico-Eccl.* ad an. 496. §. 18.
(c) *Anast. II. Epist. I. to.* 4, *Concil. pag.* 1278.
(d) *Anastase le Bibliothecaire, in Anast. II.* *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 497.
(e) *Annal. Eccl.* ad an. 497. §. 27.
(f) *Pagi, Gest. Rom. Pontif. in Anast. II.* §. 4.

An de J.C. 497.

nuë que de la mauvaise Traduction de la Lettre de St. Leon à Flavien. Et, pour montrer qu'ils étoient Catholiques, ils inseroient une Confession de Foi, où ils recevoient les trois premiers Conciles, & condamnoient Eutychés comme Nestorius, mais sans faire aucune mention du Concile de Calcedoine. Ils soutenoient que Dioscore, Timothée, & Pierre n'avoient jamais eu autre foi que la leur ; & refuserent constamment de rayer des sacrez Dyptiques les noms des Evêques qui étoient odieux à Rome. Ce seul point empêcha la Réunion. Tant il est vrai que la *Haine Ecclesiastique* est un mal sans remede. Rien n'est plus honteux, que d'accrocher une negociation importante à des minucies. C'est une preuve de la plus haute extravagance (*g*): & c'est en quoi quelques Papes de Rome se sont distingués.

Conversion de Clovis. Lettre du Pape à ce Prince.

Un Evenement de la derniere importance fixa toute l'attention du Pape, & de l'Eglise d'Occident. Clovis, Roi de France, s'étoit converti au Christianisme, & s'étoit fait batiser le même jour qu'Anastase avoit été elû Evêque de Rome (*h*). La nouvelle de cette Conversion, qui ne cede rien, ni pour les circonstances, ni pour les Motifs du Proselyte (*i*), à celle de Constantin, engagea le Pape à écrire (*k*) à Clovis pour feliciter ce Monarque de la Grace que Dieu lui avoit faite, en l'éclairant des lumieres de la foi.

An de J.C. 498.

Mort d'Anastase. Contes debités à ce sujet. Son Caractere, &c.

Cependant, le Patrice Festus avoit promis à l'Empereur d'Orient (*l*), d'engager le Pape à souscrire à l'Henotique de Zenon. Mais, quand il revint à Rome, il trouva qu'Anastase étoit mort, après avoir tenu le St. Siege un an & quelques mois. Quelques-uns, selon Platine (*m*), disent qu'il mourut subitement, en punition du crime qu'il avoit commis en recevant le Diacre Photius à sa Communion ; & d'autres pretendent que sa mort fut un peu honteuse. La Politesse de notre Langue m'oblige d'exprimer leur opinion en Latin: ils disent donc, *In Latrinam effudisse intestina dum necessitati naturæ obtemperat*. Mais, quel que fut le genre de sa mort, il me paroit très-sûr qu'on a tort de la regarder comme un châtiment de Dieu: je suis très-persuadé que si Anastase eut encore vêçû quelques années, il auroit reparé le Mal que ses Prédecesseurs avoient fait à l'Eglise par une rigueur mal entenduë ; car, il aimoit la Paix, & il avoit un zele éclairé. Mr. Baluze nous a donné dans son premier Tome de la Nouvelle Collection des Conciles quelques fragmens d'une Lettre d'Anastase à Ursicin sur l'Incarnation. Les Lettres de ce Pape (*n*) sont pleines de Pensées morales & d'applications de Passages de l'Ecriture. En une ordination (*o*), au Mois de Decembre, il avoit ordonné 12. Prêtres, & d'ailleurs 16. Evêques. Il avoit orné de 80. Livres d'argent la Confession de St. Laurent. Il fut enterré dans la Basilique de St. Pierre, & la Discorde prit sa place dans l'Eglise de Rome.

SYM-

(*g*) *Turpe est difficiles habere nugas,*
*Et stultus labor est ineptiarum.*
Martial. Lib. 2. Epigr. 86.

(*h*) *Greg. de Tours, Lib. 2. de Gest. Franc.*

(*i*) Voyez à la fin de ce Siecle, l'*Idée des Affaires Politiques.*

(*k*) *To. 4. Concil. p.* 1282.

(*l*) *Theod. Lect. Lib.* 2.

(*m*) *In Anast.* 2.

(*n*) *Du Pin, Biblioth. Eccl. to.* 3. 2. *part.*

(*o*) *Lib. Pontif.*

ANASTASE. *Empereur d'Orient.*

# SYMMAQUE.

CLOVIS. CHILDEBERT. *Rois de France.*

## *LIII. PAPE.*

QUoique les Affaires Politiques fussent dans une affreuse confusion, les calamitez publiques n'éteignirent pas l'Ambition du Clergé. Au contraire, il sembloit que ce fut de l'huile qu'on versoit sur ce feu, tant la maudite Passion des Gens d'Eglise, je veux dire leur Ambition, paroissoit violente en ce tems-là. „ D'où vient, dit un celebre Professeur (*a*) de „ Zurick, que dès lors on ne parvenoit au Papat que par brigues, par violen„ ce, par argent. Et l'on ne faisoit aucun scrupule de faire perir ceux qui „ le possedoient pour y entrer soi-même, de les faire exiler, de les empoison„ ner, de n'épargner pour cela, ni fourbes, ni embûches, ni trahisons, ni „ parjures. „ An de J.C. 498. Etat de l'Eglise.

Après la mort d'Anastase, il y eut un Schisme, dont l'Auteur fut le Patrice Faustus (*b*), qui, voulant parvenir à son but de faire souscrire l'Henotique de Zenon, gagna par argent plusieurs Personnes, & fit élire l'Archiprêtre Laurent; en même tems que le plus grand nombre choisit le Diacre SYMMAQUE, fils de Fortunat, & natif de Sardaigne, pour succeder à Anastase II. Ils furent tous deux ordonnez le même jour, Symmaque dans la Basilique de Constantin, & Laurent dans la Basilique de Ste. Marie. Le Senat & le Peuple prirent parti selon leur caprice ou leurs interêts; & il y eut une sedition violente où plusieurs Personnes perdirent la Vie (*c*); ce qui ne fut pas arrivé, s'il n'y avoit eu dans l'Episcopat de Rome que le soin de paître le troupeau de Jesus-Christ, & de lui annoncer l'Evangile. Schisme de Laurent.

Pour terminer cet horrible (*d*) Schisme, on convint que les deux Concurrens iroient à Ravenne subir le Jugement du Roi Theodoric. Ce Prince decida que le St. Siege devoit appartenir à celui qui avoit été ordonné le premier: &, après les informations faites, il se trouva que ce Jugement élevoit Symmaque au Pontificat, & donnoit l'exclusion à Laurent. Symmaque, voulant remedier aux maux de l'Eglise, assembla à Rome un Concile de 72. Evêques, qui tinrent leur premiere seance le 1. jour de Mars de l'an 499. Il proposa de chercher (*e*) les moïens les plus puissans pour retrancher les brigues des Evêques, & les tumultes Populaires, comme on en avoit excité à son ordination; &, après les acclamations repetées plusieurs fois, il fit lire par le Notaire Emilien les Decrets du Concile. Le premier porte: „ Si „ quelque Prêtre, Diacre, ou Clerc, du vivant du Pape, & sans sa parti„ cipation, ose donner souscription, promettre son suffrage par billet ou „ par serment, ou deliberer sur ce sujet, en quelque Assemblée particuliere; An de J.C. 499. Jugement du Roi Theodoric sur cette affaire. Concile de Rome.

(*a*) *Heydegger, Hist. Papat.*
(*b*) *Theod. Lect. Lib.* 2
(*c*) *Lib. Pontif. Paul Diac. Lib.* 17. *Gregor. Dial. Lib.* 4. *c.* 40. *Sabellicus, &c.*
(*d*) *Biblioth. Patr. to.* 8. Edit. Paris.
(*e*) *To.* 4. *Concil. p.* 1312.

An de J.C. 499.

„ re; qu'il soit deposé ou excommunié. „ Le second: „ Si le Pape meurt „ subitement, sans avoir pû pourvoir à l'élection de son Successeur, celui-„ là sera consacré Evêque, qui aura les suffrages de tout le Clergé, ou du „ plus grand nombre. „ Le troisiéme: „ Si quelqu'un decouvre les bri-„ gues que nous venons de condamner, & les prouve; non seulement il se-„ ra absous, s'il est complice, mais encore recompensé. „ Le Concile temoigna son consentement par plusieurs acclamations. Soixante & treize Evêques souscrivirent en comptant le Pape; & ensuite soixante & sept Prêtres, dont le premier est Celius Laurent, Archiprêtre du titre de Sainte Praxede, le même qui avoit été élû Anti-Pape, & qui depuis fut fait Evêque de Nocera (*f*): enfin, il y a les souscriptions de cinq Diacres.

Plaintes de l'Evêque d'Arles. Symmaque lui fait raison.

Peu de tems après, Symmaque écrivit à Æolius Evêque d'Arles, sur les plaintes de ce Prelat, qui prétendoit que le Pape Anastase avoit innové dans la Discipline Ecclesiastique observée dans les Gaules. Cette Lettre est du 29. Septembre de l'an 499. (*g*), & non pas de l'an 500. comme l'a crû Baronius (*h*), dont le calcul a été suivi mal-à-propos par d'autres Auteurs. Symmaque y declare que son Predecesseur avoit eu tort d'ôter les ordinations des Evêques de quelques Eglises à l'Evêque d'Arles, pour les donner à celui de Vienne, contre la coutume & les Reglemens de ses Predecesseurs. Nous avons une autre Lettre sur la même affaire, par laquelle le Pape cite l'Evêque de Vienne à venir defendre ses pretendus Droits. Mais ce different ne fut terminé que long-tems après.

An de J. C. 500.

Le Pape est accusé de crimes horribles. Violences commises à Rome.

Cependant, les Amis du Schismatique Laurent, & entr'autres Festus & Probin, Patriciens, accuserent le Pape Symmaque de crimes horribles, & envoierent des temoins à Ravenne au Roi Theodoric. Et comme le desordre continuoit à Rome, que de part & d'autre on pilloit les Maisons, on tuoit les Citoïens, on commettoit une infinité d'Actions, que l'on couvroit insolemment du Manteau de la Religion, du zele pour la gloire de Dieu & pour le Bien de l'Eglise, & qu'on n'épargna pas même les Vierges sacrées; Laurent, à la faveur de cette confusion, fut rappellé dans la Ville; ce qui augmenta la fureur des deux partis. De sorte que, pour remedier à ces maux, on eut encore recours au Roi Theodoric. Festus & Probin demanderent à ce Prince qu'il envoiât à Rome un Evêque Visiteur, comme si le St. Siege eut été vaquant (*i*). Theodoric y envoia Pierre Evêque d'Altino, avec ordre exprès, quand il seroit arrivé à Rome, d'aller d'abord à la Basilique de St. Pierre, d'y saluer le Pape Symmaque, & de lui demander les Esclaves que l'on prétendoit produire pour temoins contre lui, afin qu'ils fussent interrogez par les Evêques; mais sans les mettre à la Question. L'Evêque d'Altino n'observa point cet ordre; &, sans aller à St. Pierre, il se joignit aux Schismatiques. Les Catholiques de leur côté furent indignez que l'on eut envoïé à Rome un Evêque Visiteur: prétendant que c'étoit con-

(*f*) *Theod. Lect. Hist. Eccl. lib.* 2. *Lib. Pontif.*
(*g*) *Basnage de Flottemanville*, *Annal. Politico-Eccl.* ad an. 499. §. 4.
(*h*) *Baron. Annal. Eccl.* ad an. 500. §. 13.
(*i*) *Ennod. Apolog. p.* 342. Edit. Sirm.

contre l'Usage & les Canons. C'est ce qui determina le Roi Theodoric à venir à Rome, afin que sa presence rendit la tranquillité à l'Eglise: & il convoqua un Concile, pour examiner les accusations intentées contre Symmaque. An de J. C. 500.

Selon les ordres du Roi, les Evêques de diverses Provinces se rendirent à Rome. Quelques-uns passerent à Ravenne, où ils virent Theodoric qui y étoit retourné. Ils eurent la hardiesse de dire à ce Prince (*k*), qu'il avoit troublé l'ordre de la Discipline Ecclesiastique, en faisant assembler les Evêques. Que le Pape devoit convoquer le Concile. Que ce Droit lui appartenoit, & par sa primauté tirée de St. Pierre, & par l'autorité des Conciles; & qu'il n'y avoit points d'exemple, qu'il eut été soumis au jugement de ses Inferieurs. Il falloit être de la derniere Impudence, pour avancer des Principes si notoirement faux; & il paroit que la Tyrannie Papale étoit déja portée trop loin. Quel bonheur pour l'Eglise, si le Roi Theodoric eut été aussi ferme en cette occasion pour maintenir ses Droits, que les Papes étoient avides de dépouiller les Princes de leur Autorité legitime!

An de J. C. 501.

Concile tenu à Rome, pour examiner les Accusations intentées au Pape.

Cependant, les Evêques d'Italie étant arrivez à Rome s'abstinrent de voir le Pape Symmaque, pour ne se pas rendre suspects; mais, ils firent toujours mention de lui dans leurs priéres publiques, pour montrer qu'ils étoient en sa communion: & au Mois de Juillet de l'an 501. ils s'assemblerent dans la Basilique de Jule. D'abord, le Pape demanda que l'on fit retirer l'Evêque Visiteur, qui avoit été demandé contre les Regles par une partie du Clergé, & par quelques Laïques, & qu'on lui restituât tout ce qu'il avoit perdu. Mais, Theodoric ordonna que Symmaque, avant toutes choses, repondroit à ses accusateurs. Ensuite, le Concile s'assembla le premier de Septembre dans la Basilique du Palais de Sessorius. Quelques Evêques furent d'avis de recevoir le Libelle des Accusateurs; mais, cette Proposition fut rejettée, sous prétexte qu'il s'y trouvoit deux defauts essentiels. Ainsi, tout étant disposé en faveur du Pape, il venoit au Concile, suivi d'une foule de Peuple de l'un & de l'autre sexe, lorsqu'il fut attaqué en chemin par une troupe de ses Ennemis, qui lui jetterent une grêle de pierres, blesserent plusieurs des Prêtres qui l'accompagnoient, & les auroient tuez sans trois officiers du Roi qui les arrêterent, & reconduisirent Symmaque à St. Pierre, d'où il étoit parti (*l*). Il se commit à cette occasion beaucoup de Violences & de Meurtres. Des Vierges furent tirées de leurs Monasteres, & de leurs Maisons, depouillées honteusement, battuës & blessées. On tua plusieurs Prêtres, entr'autres Dignissime & Gordien (*m*). Ensuite, le Pape fut cité quatre fois à comparoître devant le Concile; mais, il s'en excusa sur le danger qu'il avoit couru, & les Evêques declarerent qu'ils ne pouvoient condamner un absent, ni accuser de coutumace un homme qui avoit voulu se presenter. Dans quel équipage, bon Dieu! Avec un Cortege redoutable, & qui pouvoit donner la Loi? Avec cette même troupe de seditieux qui avoient

Pretensions du Pape.

Il est attaqué en venant au Concile.

(*k*) *Ennod. Apol.*
(*l*) *To. 4. Concil. p.* 1326.
(*m*) *Lib. Pontif. in Symmach.*

An de J. C. 501.

avoient deja commis tant de Violences à son sujet? Et-ce ainsi qu'un Accusé doit se presenter devant ses Juges?

Il est absous par le Concile, sans examen.

Les Evêques, aiant fait plusieurs Representations au Senat sur cette fâcheuse affaire, dechargerent enfin le Pape de l'Accusation d'Adultere qu'on lui avoit intentée; & on prononça leur Jugement en ces termes: „ Nous de„ clarons le Pape Symmaque, quant aux hommes, dechargé des accusations „ intentées contre lui, laissant le tout au Jugement de Dieu. Nous ordon„ nons qu'il administrera les Divins Mysteres dans toutes les Eglises qui de„ pendent de son Siege. Nous lui rendons, en vertu des ordres „ du Prince qui nous en donne le pouvoir, tout ce qui appartient „ à l'Eglise au dedans ou au dehors de Rome. Nous exhortons tous „ les Fideles à recevoir de lui la Sainte Communion, sous peine d'en ren„ dre compte au Jugement de Dieu. Quant aux Clercs qui ont fait „ Schisme, en donnant satisfaction au Pape, ils obtiendront pardon & se„ ront rétablis dans leurs fonctions. Mais quiconque, après ce Jugement, „ osera celebrer des Messes en quelqu'un des Lieux de l'Eglise Romaine, „ sans le consentement du Pape Symmaque, il sera puni Canoniquement „ comme Schismatique. „ Ce Decret fut souscrit par 72. Evêques: les autres, persuadés que le Pape ne s'étant pas justifié ne pouvoit être absous des crimes qu'on lui imputoit, refuserent apparemment de le signer. „ Pour „ ceux qui signerent, dit un habile homme (*n*), il y a de l'apparence qu'ils „ ont mieux aimé pallier le mal que de l'enfoncer & le découvrir, de peur „ que les Ariens qui dominoient à Rome, ou d'autres Adversaires du Pape, „ n'eussent pris de-là occasion de se mocquer des Catholiques & de leur „ Eveque. C'est ce que reconnoit mesme le Cardinal Baronius, disant que „ ces Eveques du Concile *ont voulu ensevelir sous un profond silence les mar„ ques d'infamie dont les Adversaires du Pape l'ont voulu fletrir; & prouver „ qu'on ne pût trouver dans les Actes publics aucune chose qui put tacher le Sou„ verain Pontife.* Enfin, ajoute Mr. Le Sueur, il paroit par cette His„ toire, que les Papes de Rome d'alors reconnoissoient l'autorité des Rois, „ quoi qu'Heretiques, sur eux; qu'ils s'y assujettissoient; qu'ils s'adressoient „ à eux pour avoir la permission des Conciles Nationaux; qu'ils s'y pre„ sentoient pour se justifier des crimes qui étoient intentez contr'eux; & „ qu'ils subissoient leur Jugement. „

An de J. C. 502.

Autre Concile sur le même sujet.

Le Public n'étoit pas trop disposé à reconnoître l'Innocence du Pape; car le Jugement du Concile ne pût appaiser les troubles: & les Amis de Laurent firent voir, par un Ecrit, la nullité de la Sentence que j'ai raportée ci-dessus. Desorte que le Pape Symmaque tint, à cette occasion, un autre Concile à Rome, le 6. de Novembre 502. Quatre-vingts Evêques, trente-sept Prêtres, & quatre Diacres, qui composoient cette Assemblée, chargerent le Diacre Ennodius, l'un des plus lâches Adulateurs du Siege de Rome, de refuter le Libelle des Laurentiniens. Il s'acquita de cette commission en veritable Esclave du Pape. Tout cet Ecrit que nous avons encore

(*n*) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 501.

An de J.C. 502.

re (*o*) n'eſt qu'un tiſſu de flatteries les plus outrées, & de principes faux & ridicules. En liſant cette Apologie, ou plûtôt ce froid Panegyrique, il me ſemble lire une Piece de quelque Poëte affamé, qui loue ſans meſure ceux qui le nourriſſent. Je me repréſente ce Paraſite que Plaute fait parler dans ſa Comedie des Captifs (*p*): car, je ne ſaurois me perſuader qu'un homme de bon ſens voulut mettre en uſage tout ce que l'Eloquence a de plus ſubtil, & de plus ſeduiſant, s'il n'y étoit porté par ſon interêt, comme les Paraſites. C'eſt ce qui a fait dire à Theophraſte, que la flatterie eſt un mêtier honteux, mais utile à celui qui l'exerce; & c'eſt, ſans doute la même vuë d'interet, qui engagea le Concile de Rome à juſtifier une ſeconde fois Symmaque; car, cette Aſſemblée n'étoit compoſée que de Prelats entierement devoués au St. Siege, dont ils recevoient aſſez ſouvent des mortifications, ou des bien-faits, ſelon la conduite qu'ils tenoient à l'égard des Papes.

Decret contre l'alienation des Biens Eccleſiaſtiques.

Ce Concile fit un decret contre l'aliénation des Biens de l'Egliſe, ou plûtôt, il ne fit qu'approuver la volonté du Pape qui s'en explique en ces termes (*q*). „ Il ne ſera permis à aucun Pape d'aliener à perpetuité aucun „ heritage de la Campagne, ni de le donner en Uſufruit, ſi ce n'eſt aux „ Clercs, aux Captifs, & aux Etrangers. Les Maiſons des Villes, qui ne „ pourroient être entretenuës qu'à grands frais, pourront être données à „ rente. Les Prêtres des Titres de la Ville de Rome ſeront ſoumis à la mê- „ me Loi, ſous peine de depoſition: celui qui aura reçu la choſe alienée „ ſera frappé d'Anthême, & le contract ſera nul. Tout Eccleſiaſtique „ pourra repeter les choſes alienées avec les fruits. Cette ordonnance n'eſt „ que pour le St. Siege: chaque Evêque dans les Provinces ſuivra, ſelon „ ſa conſcience, la coutume de ſon Egliſe. „ Les tems ſuivans firent (*r*) voir que toutes les Egliſes avoient beſoin de la même loi.

Apologie de Symmaque contre l'Empereur Anaſtaſe.

C'eſt peut-être vers ce même tems que l'Empereur Anaſtaſe ſe plaignit fortement du Pape, qu'il accuſa de divers Crimes dans un Libelle, que Symmaque refuta par une Lettre Apologetique (*s*). Cette Piece eſt vive, & peu reſpectueuſe. Le Pape y remontre à l'Empereur, qu'il ne doit pas trouver mauvais qu'il reponde aux Injures qu'il a dites contre lui: qu'il ne peut diſſimuler ces Calomnies, quoiqu'il les doive ſouffrir: qu'il eſt même de l'interêt de l'Empereur qu'il en faſſe voir la fauſſeté, afin que le ſcandale ceſſe. Il prend à temoin toute la Ville de Rome, qu'il n'eſt point infecté de Manichéïſme, & qu'il ne s'eſt jamais éloigné de la foi qu'il avoit reçuë du St. Siege, en ſortant du Paganiſme. Il accuſe à ſon tour l'Empereur d'être Eutychien, ou du moins Fauteur des Partiſans d'Eutychés, & de communiquer avec eux: il le reprend de ce qu'il mepriſe l'Autorité du St. Siege, & de l'Evêque ſucceſſeur de St. Pierre. Il a l'Inſolence de ſoutenir que ſa Dignité eſt plus élevée que celle de l'Empereur. „ Comparons, lui dit-il, la Dignité d'un Evêque avec

(*o*) *Edit Sirm. p.* 317. *To.* 4. *Concil. p.* 1340.
(*p*) *Act. I. Scen. I.*
(*q*) *To.* 4. *Concil. p.* 1337.
(*r*) *Fra-Paolo, Traité des Benefices*, §. 36.
(*s*) *To.* 4. *Concil. p.* 1266.

An de J.C. 502.

„ avec celle d'un Empereur. Il y a autant de difference entr'elles, qu'il y en „ a entre les choses de la Terre, dont celui-ci a l'Administration, & celles „ du Ciel dont le premier est le Dispensateur. Vous recevez, Prince, le „ Baptême de l'Evêque; il vous administre les Sacremens: vous lui de- „ mandez des Prieres: vous attendez sa Benediction, & vous vous adressez „ à lui pour vous soumettre à la Penitence. En un mot, vous gouvernez „ les affaires des hommes, & lui il dispense les biens du Ciel. Ainsi, cette „ Place est au moins égale, si elle n'est pas superieure. „ Il avance ensuite, que comme l'Empereur lui feroit indubitablement perdre sa Dignité, s'il prouvoit les chefs d'accusation qu'il a formez contre lui, il se met au hazard de perdre la sienne, s'il ne peut pas l'en convaincre. Il l'avertit de se souvenir qu'il est homme: qu'il ne pourra eviter que cette cause ne soit discutée au jugement de Dieu: qu'il est vrai qu'on doit du respect aux Puissances de la Terre, mais qu'on ne doit pas leur obéïr, quand ils veulent des choses contraires aux Loix de Dieu. Qu'au reste, si l'on est obligé d'obéïr aux Puissances, c'est principalement à celles qui sont Spirituelles. „ Respec- „ tez Dieu en nous, dit-il, & nous le respecterons en vous: mais, si vous „ n'avez point de respect pour Dieu, vous ne pouvez pas vous servir du „ privilege de celui dont vous meprisez les Loix. Vous dites, ajoute-t'il, „ que j'ai conspiré avec le Senat, pour vous excommunier; il est vrai: mais „ je ne fais en cela que suivre ce que mes Predecesseurs ont eu raison de fai- „ re. Que m'importe, dites-vous, ce qu'a fait Acace? Abandonnez-le „ donc, pour montrer que vous n'y prenez point d'interêt: nous ne de- „ mandons pas mieux. Ce n'est pas vous, Seigneur, que nous excommu- „ nions; c'est Acace: separez-vous de lui; vous vous retirerez aussi de son „ excommunication: autrement, ce n'est pas nous qui vous excommunions; „ c'est vous-même. „ Il se plaint ensuite de la Persecution que l'Empereur faisoit souffrir aux Catholiques, leur defendant le libre exercice de la Religion, tandis qu'il le permettoit à toute sorte d'Heretiques. „ Quand ce „ seroit une erreur, dit-il, il faudroit la souffrir comme les autres. Si vous „ l'attaquez, il faut les attaquer toutes. „ Enfin, il exhorte fortement l'Empereur à se réünir avec le St. Siege, & à se separer des Ennemis de la Verité & de l'Eglise.

An de J.C. 503.

Concile de Rome. Ecrit d'Ennodius pour Symmaque.

L'année suivante, il se tint un autre Concile à Rome (*t*), où le Pape fit lire & approuver l'Ecrit du Diacre Ennodius. C'est cette Apologie pour Symmaque, dont j'ai deja parlé. Ennodius y repond aux principales Objections des Laurentiniens; mais, il le fait moins en bon Logicien qu'en Orateur subtil, qui sait se placer à côté des Difficultez trop considerables, au lieu de les attaquer de front par des Véritez incontestables, & par des Argumens sans replique. Il paroit par quelques endroits de cet Ecrit, que la principale accusation formée contre Symmaque étoit un Adultere, ou quelqu'autre crime semblable; & l'on croit que ce fut (*u*) l'occasion d'une Ordonnance, faite par le Pape en ce même tems, mais on ne sait pas en quel Concile, pour obli-

(*t*) *Concil. to. 4. p.* 1364.

(*u*) *Fleury, Hist. Eccl. Liv.* XXX. §. 55.

obliger les Evêques, les Prêtres, & les Diacres, d'avoir toujours auprès d'eux une Personne de Probité connuë, qui fut temoin de leurs Actions : & ceux, qui n'avoient pas assez de bien pour entretenir un tel Compagnon, devoient servir de Compagnon à d'autres; afin que la Vie des Ecclesiastiques fût à couvert, non seulement du mal, mais du soupçon. Nous avons une Ordonnance dressée au nom d'un Evêque par Ennodius, en execution de ce Decret; & c'étoient ces Compagnons inseparables, que l'on appelloit Syncelles. An de J. C. 503.

Quelques années après, les Exploits de Clovis aiant étendu sa Reputation de tous côtez, l'Empereur Anastase envoia des Ambassadeurs à cet illustre Conquerant, avec de riches Presens, & entr'autres une Couronne d'Or enrichie de Pierres précieuses. Clovis envoia cette Couronne au Pape, pour la mettre en depôt dans la Basilique de St. Pierre. Ces sortes de Liberalitez ont produit dans la suite de très-mauvais effets. Philippe de Commines (x), qui ne manquoit, ni de Pieté, ni de Religion, mais qui avoit aussi une grande Experience dans les Affaires du Monde, blâme hautement la Liberalité de Louïs XI. envers les Eglises. *Il donna beaucoup aux Eglises*, dit-il: *en aucunes choses eust mieux vallu moins; car, il prenoit des Pauvres, pour le donner á ceux qui n'en avoient aucun besoin.* Ceci soit dit en passant, pour apprendre aux Princes à ne pas enrichir l'insatiable Clergé aux depens des Sujets qui font fleurir l'Etat. An de J. C. 508. Presens de Clovis à l'Eglise de St. Pierre.

Cependant, l'Eglise d'Orient étoit dans un Etat affreux. Les Catholiques exerçoient mille violences contre ceux qu'il leur plaisoit de regarder comme Heretiques; & ceux-ci, à leur tour, appuiés du credit de l'Empereur Anastase, ne donnoient aucun quartier à leurs Adversaires. Ainsi, l'Eglise étoit devenue le Theatre d'une Guerre d'autant plus cruelle, que le zele de la Religion en étoit le pretexte; & l'ambition, ou la vangeance de quelques Particuliers, le veritable motif. C'est ainsi que le faux zele sanctifie les actions les plus noires. De-là, on peut conclure que rien n'est plus implacable que la Haine des Devots. C'est ici que nous pouvons dire avec Juvenal (y): „ Les Citoiens de la Ville d'Ombe, & ceux de Tentyre, ont été „ de tout tems Ennemis irreconciliables. Jamais ils n'ont pû se souffrir. Leur „ Haine est inveterée, immortelle; & cette incurrable Playe est encore au- „ jourd'hui toute sanglante. Ces Peuples sont animez d'une extrême Fureur „ les uns contre les autres, parce que les uns adorent un Dieu que les autres „ detestent, chacun croiant que la Divinité qu'ils respectent est la verita- „ ble & l'unique. „ C'étoit une Haine aussi ridicule dans ses motifs, & aussi mal fondée, que celle des Habitans d'Ombe & de Tentyre, qui attiroit un Deluge de calamitez sur l'Eglise d'Orient. Etat de l'Eglise d'Orient. Réflexions sur le faux Zêle.

Enfin, les Orientaux implorerent le secours du Pape Symmaque, par une grande Lettre (z) qui semble aussi s'adresser aux autres Evêques d'Occident, suivant l'ancien usage. Ils demandérent à être rétablis dans la Communion An de J.C. 512. Les Orientaux implorent le secours du Pape.

(x) *Memoires de Commines*, *Liv.* 5. *ch.* 18. *pag.* 191. Edit. de Paris 1615.

(y) *Juvenal*, *Satyr XV.*

(z) *Concil. to* 4. *p.* 1304.

An de J. C. 512.

munion du Pape, sans être punis pour la faute d'Acace, puis qu'ils n'y prennent point de part, & qu'ils reçoivent la Lettre de St. Leon, & le Concile de Calcedoine. „ Ne nous rejettez pas, disent-ils, à cause que nous „ communiquons avec nos Adversaires; car, ceux qui le font ne le font pas „ par attachement à la vie, mais de peur de laisser leurs Troupeaux en proie „ aux Heretiques. Et tous, soit ceux qui communiquent avec eux en ap- „ parence, soit ceux qui s'en separent, attendent après Dieu votre secours, „ & que vous rendiez à l'Orient la Lumiere que vous en avez originaire- „ ment reçûë. Le mal est si grand, que nous ne pouvons même aller cher- „ cher le remede: il faut que vous veniez à nous. „ Et pour montrer qu'ils sont Catholiques, ils finissent par l'exposition de leur Doctrine; & ils condamnent nettement Nestorius & Eutychés.

Réponse de Symmaque.

Outre l'Orthodoxie des Orientaux, les maux qu'ils souffroient devoient engager le Pape à relâcher de sa rigueur pour leur procurer la Paix dont ils avoient besoin. Mais, où trouver un Ecclesiastique compatissant? Où trouver un Ecclesiastique sans fiel, & qui eut la Generosité de pardonner, ou de menager la Memoire de ceux qui ont resisté à ses Desseins ambitieux? Un tel homme est plus rare dans le Clergé, qu'un Cygne noir. Est-il donc étonnant que Symmaque se soit contenté de donner aux Orientaux des Consolations infructueuses? Par la Lettre qu'il leur écrivit *(aa)*, il les exhorta Chrêtiennement à demeurer fermes dans ce qui avoit été une fois decidé contre Eutychés; & à souffrir, s'il étoit besoin, pour la foi l'exil & toutes sortes d'extremitez. Il veut qu'ils se separent de la Communion des Eutychiens, & déclare qu'il n'y a aucun autre moïen de rentrer dans celle du St. Siege, que de condamner ceux qu'il a condamnez; c'est-à-dire Eutychés, Dioscore, Timothée, Pierre, & Acace. Comme s'il disoit, que la Confession de Foi des Orientaux, toute Catholique qu'elle est, est inutile sans la Condamnation de ces Personnes:

*Tant de fiel entre-t'il dans l'Ame des Devots?*

Juste Ciel! La Religion inspire-t-elle une Haine si implacable? Peut-elle causer de si grands maux? Il y a long-tems que la veritable Pieté est bannie de l'Eglise, & que le Fanatisme, qui sert de voile à toutes les Passions, y regne despotiquement.

An de J. C. 513.

St. Cesaire à Rome obtient du Pape tout ce qu'il veut.

Saint Cesaire d'Arles, aiant été contraint de venir en Italie pour une affaire qui n'est pas de mon sujet, Symmaque le vit à Rome, & lui donna le *Pallium*; permettant à ses Diacres de porter des Dalmatiques, comme ceux de l'Eglise Romaine. Car les Diacres *(bb)*, & les Evêques mêmes, ne portoient encore que des Tuniques à manches étroites. Pendant ce Voiage, St. Cesaire *(cc)* obtint du Pape plusieurs Rescrits. Premierement, il lui presenta une Requête, pour demander la condamnation de plusieurs abus, qui avoient cours dans la Gaule; & le Pape lui repondit par une Decretale *(dd)* dattée du

*(aa) Symmach. Epist.* 8. *to.* 4. *Concil.*
*(bb) Greg. Lib.* 7. *Epist.* 113.
*(cc) To.* 4. *Concil.*
*(dd) Symmach, Epist.* 5.

du 6. de Novembre 513. Elle contient six Articles. 1. Il defend l'alienation des Biens Ecclesiastiques, par quelque Contract & sous quelque pretexte que ce soit: mais il permet d'en donner une partie aux Clercs, aux Monasteres, ou aux Etrangers qui seront dans la nécessité, à condition neanmoins qu'ils n'en auront que l'Usufruit. 2. Il menace de la rigueur des Canons ceux qui veulent s'élever au Sacerdoce en promettant de donner les Biens Ecclesiastiques. 3. Il ordonne que les Laïques observeront les interstices reglés par les Canons, pour recevoir les Ordres sacrez. 4. Il declare qu'il deteste ceux qui ravissent des Vierges ou des Veuves consacrées à Dieu, & qu'il condamne même ceux qui les épousent, quoiqu'elles le veuillent bien. 5. Il ordonne qu'ils seront separez de la Communion, & il defend aux Veuves qui ont vêçû long-tems dans le Celibat, & aux Vierges qui ont été un tems considerable dans les Monasteres, de se marier. 6. Enfin, il defend les brigues & les promesses pour parvenir au Sacerdoce. An de J.C. 513.

L'Evêque d'Arles obtint encore étant à Rome la decision du Differend de son Eglise avec celle de Vienne; car, sur la Requête pour la conservation des privileges de l'Eglise d'Arles, le Pape Symmaque ordonna que l'on s'en tiendroit au Reglement fait par St. Leon, avec connoissance de cause *(ee)*. Il en écrivit à tous les Evêques de Gaule, en datte du 13. Novembre 513. *(ff)*; & les exhorta à se contenter de leurs Droits, sans chercher à les étendre par l'appui de la Puissance seculiere. Saint Cesaire demanda encore, que l'Evêque d'Aix fut tenu de venir à ses Mandemens, soit pour les Conciles, soit pour les autres Affaires. Le Pape lui repondit par une Lettre de l'onziéme de Juin de l'année suivante 514. Il confirma les Privileges de l'Eglise d'Arles, & ordonna que St. Cesaire veilleroit sur toutes les Affaires Ecclesiastiques de Gaule & d'Espagne: qu'il en assembleroit les Evêques, quand il seroit besoin; & qu'ils ne pourroient venir à Rome sans sa permission. Decision du Differend des Eglises d'Arles & de Vienne.

Symmaque ne surveçût qu'un mois à la datte de cette Lettre; car, il mourut, selon l'opinion des Chronologistes modernes, le 19. de Juillet de la même année 514. sur la fin de la seizieme année de son Pontificat. Il eut de très-belles qualitez; & du zele en abondance, principalement contre les Manichéens, qu'il fit chasser de Rome, après avoir fait bruler leurs Livres. Il est fâcheux que les trois Conciles, qui se tinrent à Rome, n'aient pas approfondi l'accusation qu'on lui intentoit: car, de la maniere que cette affaire fut traitée, les Esprits mal tournés peuvent à leur aise conjecturer que la Vie de Symmaque n'étoit pas en tout Apostolique. Les Ecrits de ce Pape sont d'un stile dur; mais, il y a de la force, & peut être trop de vehemence: on ne sauroit excuser le peu de respect qu'il avoit pour les Puissances, ni la dureté avec la quelle il traita les Orientaux que l'Eglise de Rome avoit armés les uns contre les autres, par ambition, & non pas par un motif de Religion, comme plusieurs Papes l'assuroient faussement. Du reste, An de J.C. 514. Mort de Symmaque: son Caractere.

*(ee)* Voyez ci-devant la Vie de St. Leon. *(ff)* *Symmach. Epist. 9. to. 4. Concil. p. 1309.*

An de J.C. 514.

te, il étoit charitable; car, dans la Persécution que le Roi Tarasmond fit souffrir aux Catholiques d'Afrique, il envoioit tous les ans aux Evêques exilez de l'argent & des habits; & nous avons, parmi les Ouvrages d'Ennodius, une Lettre qu'il leur écrivit, pour les consoler dans leur affliction.

Quelques unes de ses Actions.

L'Eglise honnore la Memoire du Pape Symmaque le 19 de Juillet. Ses Cendres reposent dans l'Eglise de St. Pierre. Il avoit (*gg*) fait quatre ordinations à Rome aux Mois de Decembre, & de Fevrier; & avoit ordonné 92. Prêtres, 16. Diacres, & 117. Evêques. On dit qu'il introduisit dans l'Eglise le chant du *Gloria in excelsis*, tous les Dimanches & les Fêtes des Martyrs. Ils fit bâtir plusieurs Eglises, où il mit des Ciboires d'Argent du poids de six vingt livres chacun. Car, ces Ciboires étoient comme des Tabernacles qui couvroient l'Autel, étant soutenus de colomnes. L'un de ces Ciboires étoit orné des figures du Sauveur & des douze Apôtres. Symmaque fit aussi en plusieurs Eglises des Fontaines au milieu de la court, qui servoit d'entrée à la Basilique, & des Bains en quelques unes. Tout l'argent, qu'il donna à diverses Eglises, montoit à quatorze cens soixante & dix neuf Livres Romaines.

Lettre supposée.

La douzieme Lettre qu'on lui attribue, & par laquelle on suppose que le Pape Symmaque donne le *Pallium* à l'Evêque de Laurée en Pannonie, est une Piece fausse (*hh*). Elle ne se trouve citée nulle part, & elle est tirée d'un endroit de peu d'autorité: le stile est different de celui des autres Lettres, & fait voir clairement qu'elle est fort nouvelle. Enfin, elle est pleine de pensées si basses & si impertinentes, qu'il est impossible de l'attribuer à aucun homme de bon sens.

## IDE'E

### DES AFFAIRES POLITIQUES DURANT LE V. SIECLE.

Regne d'Honorius. Exploits d'Alaric.

LE cinquieme Siecle ne fut pas moins fatal à l'Empire qu'à l'Eglise. Par-tout, on ne vit que desordres, que seditions, que pillages, que confusion. Arcadius étant mort l'an 407. son fils Theodose II. dit le Jeune demeura sous la tutelle d'Isdegerde. Stilicon Tuteur d'Honorius voulut élever son fils Eucherius à l'Empire; mais sa perfidie étant connuë, il fut mis à mort par le Commandement d'Honorius, l'an 409. Ce Prince, delivré de ce Traitre, negligea ses Devoirs; &, tandis qu'il étoit à Ravenne, préferant sa poule qu'il appelloit Rome à la Capitale de son Empire, le redoutable Alaric Roi des Visigoths, après avoir depouillé l'Orient, où Ruffin l'avoit appellé, vint en Italie, & prit Rome par stratagême l'an 410. Plusieurs petits Tyrans s'éleverent contre Honorius; mais, ils perirent tous: & ce Prince, plus heureux qu'il ne meritoit, vû sa negligence, mourut enfin sans Posterité l'an 423. (*a*)

Sous

(*gg*) *Lib. Pontif.*

(*hh*) *Du Pin, Bibliot. Eccl. to.* 4. *pag.* 10. Edit. de Paris.

(*a*) *Zosime, Lib.* 5. *Chronic. Marcell. Orose, Liv.* 7. *ch.* 36. *Jornandes, de Regn. Success & de Reb. Goticis.*

Sous le regne d'Honorius, les Francs se signalerent sur les Bords du Rhin, où ils s'établirent, sous l'Autorité d'un Chef que nous comptons pour le premier de nos Rois, & que nos Historiens appellent Faramond. Les actions de ce Prince nous sont inconnuës (*b*). C'est une perte considerable pour notre Histoire. En Orient, Theodose le Jeune succeda à son Pere Arcadius. Tout son Regne fut un exercice continuel de piété. Son Palais ressembloit à un Monastere (*c*). Il paroit même, qu'il avoit une sorte de Pieté Monachale, qui doit être inconnuë aux Souverains, & qui est assurement dans les Princes un plus grand Defaut que l'Irreligion. Il recitoit tous les matins des Hymnes avec ses Sœurs, & apprenoit par cœur la sainte Ecriture. Il en conferoit souvent avec les Evêques, & en penetroit les sens les plus cachez (*). Ce n'étoit pas-là ce que le Sceptre exigeoit de lui. On dit qu'il avoit contracté une si forte habitude de clemence, que jamais personne ne fut executé à mort sous son Regne. Il avoit un respect singulier pour les Ecclesiastiques, & sur-tout pour ceux qui excelloient en Sainteté. Desorte que ces gens-là, toujours avides, obtenoient de lui tout ce qu'ils vouloient. Sa Sœur Pulcherie, Princesse d'un rare merite, gouvernoit l'Empire durant la minorité de ce Prince foible & bigot, jusqu'à ce que l'Imperatrice Eudoxia, Epouse de Theodose, vint à bout de lui ôter l'Administration des affaires. Neanmoins l'Empereur, bien convaincu du merite de sa Sœur, lui recommanda l'Empire en mourant l'an 450. (*d*)

An de J.C. 514.

Faramond premier Roi des Francs.

Affaires d'Orient. Pieté de Theodose le Jeune.

Pulcherie gouverne l'Empire.

L'an 429. Clodion surnommé le Chevelu avoit succedé à son Pere Pharamond. Il aggrandit son petit Etat du côté de la seconde Belgique. A la faveur de la Confusion des affaires de l'Empire, & de l'affoiblissement des Gaules, où l'on comptoit alors cinq Dominations, il ne perdoit aucune occasion de poursuivre ses Conquêtes. „ Mais il reçut, dit Mezeray (*e*), „ un grand echec par la valeur d'Aëtius dans l'Artois, près du *Vicus Helenæ*. En cet endroit, son Armée étant en debauche, & trop occupée à „ celebrer les nôces d'un des principaux Seigneurs François, les Romains „ la chargerent & la mirent en deroute. Neanmoins, Aëtius n'étant que „ trop empêché d'ailleurs n'acheva point d'accabler les vaincus. Ainsi, „ Clodion reprit haleine, se rendit Maître de l'Artois, & élargit son petit „ Etat jusqu'à la Somme, aiant pris la Ville d'Amiens, qui fut depuis son „ Siege Roial, & celui de Merovée.„ Après un Regne de 20. ans, il mourut en 449.

Clodion, 2. Roi de France.

Valentinien III. fils de Constantius, qu'Honorius avoit associé à l'Empire, & de Placidie, regnoit en Occident, où il vainquit en 426. le Tyran Castin, & fut tué par Anicius Maximus, qui s'empara du Thrône en 455. en épousant l'Imperatrice Eudoxia, qui, pour se vanger de l'action infame de ce Traitre, appella Genseric en Italie (*f*). A l'approche de ce Conquerant,

Valentinien III. Empereur d'Occident.

(*b*) Voyez *Mezeray, & le P. Daniel.*
(*c*) *Socrate, Hist. Ecc. Liv. 7. ch. 22.*
(*) *Ibid.*
(*d*) *Cedren. Zosim. Liv. 5. Zonare, Marcell. Chronic.*
(*e*) *Abregé Chron.* ad an. 444.
(*f*) Voyez ci-devant la Vie de St. Leon.

An de J. C. 514.

rant, Maxime prit la fuite; mais, il fut arrêté, mis en piéces, & jetté dans le Tybre. Juste sort des Scelerats, qui osent porter leurs mains Sacrileges sur la Personne des Princes. Après cet infame Traitre, le Thrône fut possedé par 7. ou 8. Princes, dont la domination n'est celebre que par les Malheurs que l'Empire éprouva depuis l'an 455. jusqu'à l'an 475. qu'Odoacer s'empara de l'Italie, sous le titre de Roi.

Martien Empereur d'Orient.

Martien de Thrace, qui avoit épouse Pulcherie, succeda en Orient à Theodose II. Il observoit, comme une Maxime inviolable, de ne point faire la Guerre lorsqu'on pouvoit avoir la Paix. Il regna six ans, six mois, & dix jours; & l'on croit qu'il fut empoisonné par Aspar Patrice.

Leon I. lui succede.

Leon I. monta sur le Thrône, & fut toujours très-Orthodoxe, & grand Ennemi de ceux que l'on regardoit alors comme Eutychiens & Nestoriens. Il vit bruler pendant quatre jours la Ville de Constantinople; & il eut le chagrin de voir que sa flotte, composée de mille Vaisseaux, avoit été livrée à Genseric, par la negligence, ou par la trahison, de Basilisque. Après avoir regné seize ans, il mourut en 474. Il eut pour successeur son petit fils Leon II., qui n'avoit alors que trois ans, & qui mourut au Mois de Novembre de la même année. Zenon, Pere de ce jeune Prince, demeura seul Empereur. Dès qu'il se vit le Maître (g), il s'abandonna, dit-on, sans reserve, à ses mauvaises Inclinations: il ne comptoit rien pour honteux ou illegitime, & sembloit persuadé qu'il y avoit de la bassesse à se cacher pour faire le mal, & qu'il étoit de la Dignité d'un Empereur de le faire à decouvert. Pendant qu'il menoit ainsi une vie dissoluë, son Empire étoit ravagé par les Barbares; au Levant, par les Sarasins, ou Arabes Scenites; au Couchant, par les Huns, qui avoient passé le Danube sans trouver de resistance, & pilloient la Thrace. Zenon, plus barbare encore, achevoit de ruiner ses Peuples, leur ôtant par force ce qui leur restoit. Aussi ne fut-il pas longtems paisible. Dès l'année suivante 475. s'étant brouillé avec sa belle Mere Verine, Veuve de l'Empereur Leon, il craignit qu'elle ne le fit assassiner, & s'enfuit en Isaurie sa Patrie, où sa femme Ariane le suivit. Basilisque, frere de l'Imperatrice Verine, se fit reconnoître Empereur avec son fils Marc, & regna environ deux ans. Il ne valoit pas mieux que Zenon; & sa femme Zenodie l'engagea dans le parti des Eutychiens. Je suis persuadé qu'il faudroit enlever des Portraits de Zenon & de Basilisque les trois quarts des couleurs affreuses dont l'Histoire les a peints. Leurs plus grands crimes étoient la Tolerance. Si, à l'exemple de Constantin, ils avoient persecuté les prétendus Heretiques de leur tems, ne doutons point que l'Eglise n'en eut fait des Demi-Saints, malgré les Defauts qu'ils avoient réellement. L'Empereur Anastase, qui monta sur le Thrône en 491., fut un très-bon Prince. Il soulagea ses Peuples, en supprimant les Impôts onereux dont ils étoient accablés: mais, ses vertus ne paroissent point dans l'Histoire, parcequ'il n'a pas été Persecuteur. On l'a même accusé très-faussement d'avoir fo-

Zenon Empereur: son Caractere.

Basilisque s'empare du Thrône.

Reflexions en faveur de Zenon & de Basilisque.

Regne & Caractere d'Anastase.

(g) *Evagr. Hist. Eccl. Liv.* II. & III. *Chronic. Paschas.* & *Marcell. Theod. Lect.*

fomenté dans l'Eglise une facheuse division qui ne venoit d'aucune autre source que de l'ambition des Evêques de Rome, de la précipitation de ceux d'Orient dans la Condamnation d'Eutychés, & de la mauvaise foi des uns & des autres.

An de J.C. 514.

Merovée 3. Roi de France.

Tandis que l'Empire s'affoiblissoit en Occident, & que le specieux prétexte de la Religion remplissoit l'Orient de desordres, les François prospe-roient dans la Gaule. Après la mort de Clodion *le Chevelu*, Merovée son Parent, & Tuteur de ses Enfans, fut élu Roi ou Commandant Général des Francs. Les entreprises d'Attila faciliterent l'execution du dessein que Merovée avoit de s'aggrandir. En effet, nos Historiens disent qu'il conquit tout le territoire de Mayence, la Picardie, la Normandie, & presque toute l'Isle de France. Il regna près d'onze ans, & mourut en 458.

Mauvaise Conduite de Childeric.

Childeric, Fils & Successeur de Merovée, étant fort adonné à ses plaisirs, debauchoit les filles de ses sujets; & cette conduite irreguliere lui fit perdre l'autorité dont il étoit revêtu: mais Guyemans, Ami fidele, trouva le moïen de le retablir, en faisant agir avec Tyrannie un Etranger nommé Gillon, ou Aegidius, que les François avoient élû à la place de Childeric. Et, comme l'Adversité est la meilleure Ecole pour les Princes, Childeric apprit, dans ses malheurs, à regner en bon & sage Pere. Sa Domination fut douce, & accompagnée de glorieux exploits. Il mourut en 482.

Clovis se fait Chrêtien par Politique. Son Caractere.

Clovis, le premier Roi Chrêtien de notre Monarchie, se convertit par Coup-d'Etat, comme Mezeray l'insinue, lorsqu'il dit que *cette Conversion lui étoit très-nécessaire pour contenir les Gaulois, qu'il avoit subjugés, dans son obéïssance, & pour y attirer les autres qui étoient sujets des Goths & des Bourguignons; car, la Domination de ces Princes leur étoit odieuse, parce qu'ils les vouloient forcer de suivre les Dogmes d'Arius* (h). Ce Prince possedoit toutes les Qualitez d'un Heros barbare: il étoit jeune, ambitieux, feroce, hardi. La Puissance des Romains étoit alors fort affoiblie. L'Empire ne se soutenoit plus dans une partie des Gaules, que par raport aux Provinces Lionnoises qui étoient encore Romaines. Clovis profita en habile homme de ces circonstances, pour fonder le Royaume de France. „ Etant parvenu (i) à une haute fortune par les avantages qu'il avoit remportez sur les Visigots & les Bourguignons, il songea à bien affermir ses Conquêtes, & crut que le moïen le plus efficace pour cela étoit de réunir tous les François sous un même Chef, en se defaisant de tous leurs Capitaines qui prenoient le titre de Rois. Dans cette vûë, il les surprit les uns après les autres, & les fit tous mourir, sans crainte, ni de souiller sa reputation par les trahisons les plus noires, ni de blesser la Religion qu'il professoit alors, par les plus grands crimes. Il fit tuer son ancien Allié Sigibert, Roi des Ripuaires, de Cologne & de Julliers, par Chloderic son propre fils, qu'il fit tuer lui-même peu après. Il fit mourir Chararic, Roi des Ripuaires Nerviens, & son fils, après les avoir forcés d'entrer dans les Ordres sacrez pour

(h) *Mezeray, Abregé Chronol.* ad an. 496.

(i) *Boulainvilliers, Hist. de l'Ancien Gouvernement de la France, Tom.* I. *pag.* 32.

An de J.C. 514.

„ pour ſauver leur Vie. Il fit aſſaſſiner Rignomer, Roi de Mons. Il tua „ lui-même Ragnacaire, Roi de Cambray, qui l'avoit ſi bien aſſiſté dans „ la Guerre contre Siagrius. Et ce fut par ces terribles voyes, qu'il reunit „ toute la Nation Françoiſe ſous ſon obéïſſance. Il eſt vrai que c'étoit le „ ſeul moïen de fonder ſolidement une puiſſante Monarchie; mais, une Po- „ litique ſi ſanguinaire n'a point encore trouvé d'Approbateurs. L'on peut „ même penſer,que,ſi ce Prince ne fut pas empoiſonné, comme il y a beau- „ coup d'apparence, la Providence divine en voulut faire une prompte pu- „ nition, puiſqu'il mourut incontinent après tous ces meurtres à la fleur de „ ſon âge le 26. de Novembre 511. cent douze ans après la mort de St. „ Martin, dont Gregoire de Tours a fait une Epoque particuliere à cette „ occaſion. „

ANASTASE, JUSTIN, *Empereurs d'Orient.*

# HORMISDAS.

## *LIV. PAPE.*

CHILDEBERT, *Roi de France.*

Etat pitoïable de l'Egliſe au commencement du VI. Siecle.

AVant que de parler du Succeſſeur de Symmaque au Pontificat, il eſt à propos de faire enviſager à nos Lecteurs le deplorable Etat de l'Egliſe au commencement du VI. Siecle. Le P. Louis Doucin (1) nous en a fait un Portrait ſi touchant, & ſi conforme à la verité, qu'on ne ſauroit le conſiderer ſans être penetré de la plus vive compaſſion. Après avoir parlé des ſoins que quelques Empereurs prirent inutilement dans la vue de pacifier l'Egliſe, il obſerve que toutes leurs meſures ne firent qu'augmenter la confuſion. Le Peuple s'étoit accoutumé aux ſeditions. Les Prelats le laiſſoient faire, & ſouvent même le ſoulevoient. Par-tout, on entendoit parler (2) de meurtres & de ſacrileges commis dans les Lieux Saints, & les plus Saints, & les plus grandes villes étoient celles, où l'Impunité étoit plus grande, & où l'on exerçoit les plus horribles cruautez. Jamais homme livré à la fureur des Barbares n'a été traité avec plus d'inhumanité que le fut le St. Martyr Protere, dans ſon Egliſe d'Alexandrie, par ſes propres Diocéſains, uniquement en haine du Concile de Calcedoine. Ils inveſtirent ce venerable vieillard, qui ſe tenoit caché dans ſa Maiſon: puis, comme il ſe fut ſauvé dans une eſpece de Chapelle où étoient les fonds Baptiſmaux, ni la majeſté du lieu, ni la ſolemnité du jour (c'étoit le Jeudy Saint) ne put le garantir de leur rage. Ils le maſſacrerent au même endroit où ils avoient été regénerez, rougirent de ſon ſang les eaux ſacrées du Baptême: &, après avoir mutilé ſon corps d'une maniere indigne, après avoir mangé le cœur & dechiré les entrailles, ils trainerent par les ruës ce pitoïable reſte de cadavre, en le frapant à grands coups de bâtons, comme s'il eut eû encore du ſentiment; le pen-

Martyre de St. Protere.

(1) *Hiſt. du Neſtorianiſme, Liv. III.*
(2) *Evagre, Liv. II. & III. Libell. Orthodox. Ægypt. Liberat. c. 5. &c. &c.*

An de J.C. 514.

Pendirent enſuite à un gibet, aſſemblerent autour de lui toute la canaille de la Ville, pour celebrer, diſoient-ils, les funerailles de leur bon Pere, & enfin le jetterent au feu.

Deſordres à Antioche.

Antioche ne fut pas moins deshonnorée par de ſemblables executions. On y vit quatre Patriarches Orthodoxes expoſés à toutes les horreurs de la ſedition (3). Mais qu'on ne s'imagine pas que les Heretiques fuſſent les ſeuls Auteurs de tant de maux. La rigueur des Orthodoxes les portoit à ces violences; & ceux-ci, de leur côté, ne gardoient aucunes meſures. Ils prirent les Armes & attirerent dans Antioche autant de Moines Catholiques, qu'il en étoit venu d'Eutychiens. *Là, comme dans un Champ de Bataille*, dit le R. P. Doucin (4), *on defendit la Religion d'une maniere bien oppoſé à l'Eſprit du Chriſtianiſme, en tuant un nombre infini de ces Heretiques, dont le ſang fit regorger la riviere d'Oronte, & dont les corps morts boucherent preſque ſon Lit.*

Revolte de Sabas.

Je ne parle pas des troubles arrivez à Jeruſalem, où le fameux Sabas ſe laiſſa emporter juſqu'à faire des choſes qu'on ne devoit pas attendre d'un Serviteur de Dieu, allant lui-même attaquer les Troupes de ſon Souverain, les mettant en deroute, & obligeant le Gouverneur de la Province de s'enfuir; non par la force des Anathêmes ou des Miracles, mais par celle de trois ou quatre mille hommes qu'il avoit tirez du deſert & amenez avec lui, pour fortifier le parti des Catholiques.

Excés commis à Conſtantinople.

Ils s'étoient rendus encore bien plus terribles à Conſtantinople, où la Majeſté même du Thrône ne fut pas épargnée. Il n'y eut ſorte d'Outrages, que ces furieux Fanatiques ne fiſſent à l'Empereur Anaſtaſe. Ils poignarderent preſque ſous ſes yeux les meilleurs de ſes Amis, parce qu'ils étoient ſes Amis. Ils maſſacrerent (5) une Religieuſe que l'on accuſoit de lui donner des Conſeils. Ils tirerent pour la même raiſon un Hermite de ſa grotte; &, après l'avoir égorgé, ils lui couperent la tête, que l'on portoit par la Ville au bout d'une Lance, la Multitude criant: *Voilà le confident de celui qui a declaré la Guerre à l'adorable Trinité. Ainſi periſſent tous les Blaſphemateurs des trois divines Perſonnes.* Ils avoient formé une eſpece de Camp au milieu d'une des grandes Places de la Ville, alleguant pour raiſon que dans les Egliſes, il n'y avoit plus de ſureté pour eux. Dans ce camp, on faiſoit les prieres, & puis on donnoit les ordres pour aller aſſaſſiner tous ceux qui étoient ſuſpects d'Hereſie, brûler leurs Maiſons, renverſer les Statuës de l'Empereur, ſe ſaiſir des Portes de la Ville; ce qui s'éxecutoit en chantant, & en faiſant retentir par-tout jour & nuit ces ſacrées paroles: *Il eſt Saint, il eſt Saint, il eſt Saint, le Dieu fort & éternel.* Les premieres Perſonnes du Senat, envoiées par le Prince pour adoucir cette Multitude irritée, avoient été chaſſées à coups de Pierres. Le Prince lui-même ſe vit aſſiegé par une eſpece d'Armée, qui étoit venuë à lui marchant en ordre de Proceſſion avec la Croix & le Livre des Evangiles

Crimes des Orthodoxes de C. P.

(3) *Theod. Lect. Collect. l.* 1. *Liberat, c.* 18. *Joan. Rhet. apud Photium. Evagre, lib.* 3. *Chronic. Marcell. Epiſt. Monach. Pal. ad Alcyz. Cyrill. Monach. in Vita Sabb.*

(4) *Hiſt. du Neſtorianiſme, Liv. III. p.* 320.

(5) *Anaſtaſe le Bibliothecaire. Cedrenus.*

An de J.C. 514.

les (6), & criant cependant, tantôt qu'on eut à lui donner un autre Empereur, tantôt qu'on fit un exemple de ceux qui avoient voulu corrompre la Doctrine de l'Evangile. Le Monarque, effraié de ces cris, ne mit sa vie à couvert de la fureur de ces Insensez, qu'à force de soûmissions (7). Pour l'honneur & pour le bien de la Religion, il seroit à souhaiter que la Memoire de toutes ces Inhumanitez eut été d'abord abolie; & qu'on eut jetté au feu tous les Livres qui en parloient. Mais, puisque Dieu a permis que le triste souvenir en passât jusqu'à nous, que les Princes du moins apprennent de ces Horreurs à reprimer severement l'Ambition du Clergé.

Comment les Papes se sont agrandis.

Les desordres, que je viens de decrire, furent très-propres à fortifier le dessein de la Monarchie Papale. Les Evêques de Rome étoient ravis de *pêcher en eau trouble*, comme on dit en Proverbe. D'un côté, les Empereurs étoient éloignés de l'ancienne Capitale de l'Empire; & de l'autre, ils avoient une complaisance extrême pour les Papes, afin de pouvoir par-là retenir les Peuples dans une Obéïssance qui dependoit du Caprice des Ecclesiastiques. „ D'ailleurs, dit Heyddeger (8), les Peuples du Nord qui fondoient à „ l'envi l'un de l'autre dans l'Italie, cherchoient à s'y bien établir, & flat„ toient leur Ambition à qui mieux mieux; se persuadant, que d'avoir le „ Pape dans son Parti, c'étoit y tenir les Peuples mêmes. Les Heretiques, „ comme de méchantes Herbes, & des Plantes maudites, se voiant bannis „ & arrachez, tantôt de l'Afrique & tantôt de l'Orient, sous pretexte d'ap„ pel, avoient leur recours à ce Siege. Tout y étoit bien venu & bien re„ çû, pourvû qu'on favorisât le dessein de sa Monarchie. Enfin, l'on peut „ dire, qu'il n'y avoit presque point d'Evêques dans tout l'Univers, qui ne „ recherchât les bonnes graces du premier Siege, pour leur propre interêt „ & celui de leur gloire, aussi bien que de celle des Papes mêmes, qui sçu„ rent fort bien se servir de tout. Si on les consultoit, c'étoient de très„ humbles Requêtes que l'on adressoit à leur Siege. S'ils donnoient eux„ mêmes quelques Avis, ils les faisoient passer ensuite pour des Commande„ mens. Si quelques-uns les faisoient Arbitres de quelque Differend, leur „ Arbitrage se changeoit & se *transubstancioit* aussi-tôt en Jugement. „ Voilà l'Etat où se trouvoit l'Eglise à l'entrée du sixiéme Siecle, dechirée de toutes parts au sujet d'un Concile qu'on accusoit principalement d'avoir approuvé l'Epitre d'Ibas, la foi de Theodore, & les Ecrits de Theodoret: trois Articles, qui suffisoient, croioit-on, pour faire revivre le Nestorianisme.

An de J.C. 514.

Election d'Hormisdas. Son Education.

Ce fut dans cette conjoncture, si funeste à l'Eglise, & si avantageuse au St. Siege, que l'on élut à Rome, pour succeder à Symmaque, CELIUS HORMISDAS, fils de Juste, natif de la petite Ville de Frusilone dans la Campanie. Son élection fut aussi paisible, que celle de son Predecesseur avoit été

(6) Cette Mommerie semble avoir servi de Modele aux Fanatiques qui disputoient la Couronne à Henri III. Ils firent cent Extravagances à peu près semblables à celle que je raconte ici. Voyez Mezeray & de Thou.

(7) *Evagre*, *Liv. III. c.* 44.

(8) *Hist. du Papisme*, 1. *part. pag.* 39.

été tumultueuſe. Toutes les voix ſe réunirent en ſa faveur, & on n'entendit plus parler du Schiſme des Laurentiniens. Caſſiodore, qui étoit alors Conſul, felicita (9) le Roi Theodoric de cette réunion du Clergé & du Peuple fidele de Rome, & il s'en felicita lui-même comme du plus grand bonheur qui pouvoit illuſtrer ſon Conſulat, & comme d'une preuve inconteſtable de la douceur du Gouvernement de ſon Prince. On peut conjecturer que le merite ſingulier d'Hormiſdas contribua beaucoup à cet heureux évenement, s'il n'en fut pas la cauſe unique. On dit (10) en effet, qu'il fut élevé avec ſoin dans l'étude des Lettres, & dans l'exercice de la pieté Chrêtienne; & que, parvenu au Diaconat, il donna des preuves très-certaines de ſa vertu & de ſa capacité. On n'eſt pas d'accord ſur le jour de ſon Ordination. Les uns la mettent au 13. d'Avril, & d'autres au 27. de Juillet de l'an 514.; & j'avouë qu'il eſt très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, de porter un jugement certain ſur ces deux opinions, quoique la derniere ſoit la plus commune. Cette varieté ne peut venir que de celle qui ſe trouve dans la datte de la mort de Symmaque. An de J.C. 514.

Revolte de Vitalien. A quelles conditions il accorde la Paix?

Dans tout l'Orient, le zele de l'Orthodoxie étoit alors changé en veritable fureur. La Religion, qui ſert toujours d'un pretexte ſpecieux à l'Ambition, & aux plus grands Crimes, couvrit aux yeux des Orthodoxes l'énormité de la Revolte de Vitalien, General de la Cavalerie de l'Empereur Anaſtaſe (11). Ce ſujet criminel s'avança juſqu'aux Portes de Conſtantinople, & contraignit ſon Prince de lui demander la Paix; qu'il n'accorda qu'à des conditions avantageuſes aux Orthodoxes, & moïennant la Convocation d'un Concile, pour terminer les differends. O! Sainte Religion! Que tu couvres de Crimes! A la faveur de ton Nom, dont les plus Scelerats abuſent, combien ne commet-on pas d'Infamies!

An de J.C. 515.

L'Empereur écrit au Pape pour la Convocation d'un Concile. Reponſe du Pape.

Anaſtaſe, delivré de la crainte de Vitalien, voulut accomplir les promeſſes qu'il avoit faites à ce Rebelle. C'eſt dans cette vue qu'il écrivit (12) au Pape Hormiſdas, pour le prier de pacifier les troubles, & de procurer la réunion des Egliſes d'Orient & d'Occident; accuſant avec raiſon les Papes précedens d'avoir cauſé, par leur dureté, tous les deſordres qui regnoient parmi les Chrétiens Orientaux. Le Pape repondit en termes ſecs à l'Empereur, qu'il étoit ravi que Dieu lui eut enfin inſpiré de rompre le ſilence qu'il avoit gardé ſi long-tems: qu'il ſe rejouit dans l'eſperance qu'il a de voir l'Egliſe de Jeſus Chriſt en paix & en union; & qu'il lui repondroit plus amplement, dès qu'il ſeroit informé du ſujet particulier de la convocation du Concile. Cette Lettre, qui eſt comptée pour la ſeconde de celles d'Hormiſdas, eſt du 4. d'Avril de l'an 515. Dorothée, Evêque de Theſſalonique, écrivit auſſi au Pape, pour l'exhotter à travailler à la paix de l'Egliſe; lui temoignant, qu'il ſouhaitoit que les Heretiques fuſſent condamnez, & que l'on portât au St. Siege le reſpect & l'honneur qui lui étoient dûs. Le Pape

(9) *Caſſiod. Chronic.*
(10) *Lib. Pontif.*
(11) *Marcellin. Chronic.*
(12) *To. 4. Concil. p. 1420.*

An de J.C. 515.

Pape loua son zele par sa reponse, & l'exhorta à contribuer de son côté à la réunion des Eglises.

Autre Lettre de l'Empereur. Legation du Pape en Orient. Instruction qu'il donne à ses Legats.

Par une autre Lettre, l'Empereur marqua plus précisement au Pape le tems, & le lieu, où le Concile devoit s'assembler, & le pria de s'y rendre dans le premier de Juillet de la même année 515. Hormisdas lui fit reponse le 8. de Juillet, & promit d'envoier bientôt des Evêques chargés de ses ordres. D'autre coté, Vitalien avoit envoié des Deputez au Pape, & le Roi Theodoric le sollicitoit de se rendre aux desirs des Orientaux. De sorte que, par Deliberation d'un Concile, il envoia Ennodius, Evêque de Pavie, qui, sans doute, étoit parvenu à cette Dignité, en recompense de son Zele pour Symmaque (13). Ennodius eut pour Compagnons un autre Evêque nommé Fortunat, Venance Prêtre, Vital Diacre, & Hilarus Notaire (14). Ils étoit chargés d'une Instruction qui merite d'être raportée. Elle est conçuë en ces termes (15). „Quand vous arriverez en Grece, „ si les Evêques viennent au devant de vous, recevez-les avec le respect convenable; & s'ils vous préparent un logement, ne le refusez pas, de peur „ qu'il ne semble aux Laïques, que vous ne voulez point de réunion. S'ils „ vous prient à manger, excusez-vous en honnêtement en disant: Priez „ Dieu que nous communiquions auparavant à la Table mystique, & alors „ celle-ci nous sera plus agréable. Ne recevez point les autres choses qu'ils „ vous pourront offrir, si ce n'est les voitures en cas de besoin: dites, que „ vous ne manquez de rien, & que vous esperez qu'ils vous donneront même leurs cœurs. Lorsque vous serez à Constantinople, prenez le Logement que l'Empereur aura ordonné: &, avant que de le voir, ne recevez „ personne que ceux qui seront zelez pour l'union; mais, avec grande precaution, & pour vous instruire de ce qui se passe. Etant présentez à l'Empereur, rendez lui nos Lettres, en disant: Votre Pere vous salue, priant „ Dieu tous les jours pour la prosperité de votre regne, par les intercessions „ de St. Pierre & de St. Paul; afin que comme il vous a donné le desir de „ le consulter, pour l'unité de l'Eglise, il vous en donne la volonté parfaite. Ne lui parlez de rien avant qu'il ait reçu vos Lettres; &, après „ qu'elles auront été luës, ajoutez: Le Pape a aussi écrit à votre Serviteur „ Vitalien, qui lui a envoié des Gens de sa part, avec votre permission, à „ ce qu'il a écrit; mais, le Pape a ordonné que les Lettres, que nous lui „ portons, ne lui soient rendues que par votre ordre. Si l'Empereur demande les Lettres que nous envoions à Vitalien, il faut repondre: le Pape ne nous l'a pas ordonné; mais, afin que vous connoissiez la simplicité „ de ces Lettres, & qu'elles ne tendent qu'à vous porter à la réunion de „ l'Eglise, envoiez quelqu'un avec nous en presence de qui on les lise. S'il „ dit, Vous pouvez encore avoir d'autres ordres, vous repondrez, Dieu „ nous en garde: ce n'est pas notre coutume. Nous venons pour la cause de

(13) Voyez ci-devant la Vie de Symmaque, 53. Pape.

(14) *Lib. Pontif. Theoph. an.* 23.

(15) *To.* 4. *Concil. p.* 1426. *item apud Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXXI.* §. 22.

An de J. C. 515.

„ de Dieu, & nous offenserions Dieu (16). Le Pape agit simplement, & ne „ demande autre chose, si non que l'on n'altere point les Constitutions des „ Peres, & que l'on chasse de l'Eglise les Heretiques: notre Commission „ ne contient rien de plus. Si l'Empereur dit: C'est pour cela que j'ai in- „ vité le Pape au Concile, afin que s'il y a quelque difficulté elle soit ter- „ minée, il faut repondre: Nous en rendons graces à Dieu; mais, le moïen „ de rétablir l'union entre les Eglises, c'est que vous observiez ce que vos „ Predecesseurs Marcien & Leon ont observé. S'il demande ce que c'est, „ vous direz, que l'on ne donne point d'atteinte au Concile de Calcedoine, „ & à la Lettre du Pape St. Leon. S'il dit: Nous recevons le Concile de „ Calcedoine & les Lettres du Pape Leon, vous lui rendrez graces, & „ lui baiserez la poitrine en disant: Nous voïons maintenant que Dieu vous „ favorise. C'est la foi Catholique, sans laquelle on ne peut être Ortho- „ doxe. S'il dit: les Evêques sont Catholiques, & ne s'écartent point des „ maximes des Peres, vous repondrez: Pourquoi donc y a-t'il tant de di- „ vision entre les Eglises de ces Quartiers? S'il dit: les Evêques étoient „ en repos; c'est le Prédecesseur du Pape qui les a troublez par ses Lettres, „ vous direz: Nous avons en main les Lettres de Symmaque. Si elles ne „ contiennent autre chose que ce dont vous convenez, le Concile de Cal- „ cedoine, la Lettre de St. Leon, & des exhortations pour les observer, „ que peut-on y trouver à reprendre? Ajoutez à ce Discours des Prieres „ & des Larmes (17), en disant: Seigneur, regardez Dieu; mettez de- „ vant vos yeux son jugement. Les Peres, qui ont fait ces Decisions, ont „ suivi la foi de St. Pierre, par laquelle l'Eglise a été bâtie. Si l'Empereur „ dit: Et bien, communiquez avec moi, puisque je reçois le Concile de „ Calcedoine & les Lettres du Pape Leon, vous repondrez: Nous nous „ en réjouissons, & nous vous prions de réunir l'Eglise; que tous les Evê- „ ques sachent votre intention, & que vous observez le Concile & les Let- „ tres du Pape Leon. S'il demande en quel ordre cela se doit faire. Vous „ repondrez avec humilité: Le Pape a écrit aux Evêques en general. Joi- „ gnez y vos Lettres, déclarant que vous soutenez ce qu'enseigne le Sie- „ ge Apostolique: alors, on connoîtra ceux qui sont Orthodoxes, & „ ceux qui ne le sont pas. Ensuite, le Pape est prêt de venir en per- „ sonne, s'il est besoin; & ne refusera rien pour la réunion de l'E- „ glise. Si l'Empereur dit: Cela va bien, cependant, recevez l'Evê- „ que de cette Ville. Vous lui direz humblement: Seigneur, il s'agit „ de deux Personnes, c'est-à-dire de Macedonius, & de Timothée; „ c'est une affaire particuliere. Il faut auparavant regler le general des Evê- „ ques, & rétablir une Communion Universelle: ensuite, on pourra mieux „ examiner l'affaire de ceux-ci, ou des autres, qui sont hors de leurs Egli- „ ses. Si l'Empereur dit: Vous parlez de Macedonius; j'entens votre fi- nesse.

(16) *Fiat Lux.* Je ne comprens rien à cette Phrase; si ce n'est que le Pape se joue du sacré nom de Dieu pour eluder la volonté de l'Empereur.

(17) Voilà une des plus plaisantes Farces qu'on puisse imaginer.

An de J.C. 515.

„ nesse. C'est un Heretique, qui ne peut être rappellé en aucune maniere. „ Vous repondrez: Nous ne marquons personne en particulier, nous par- „ lons pour l'interêt de votre conscience & de votre reputation; afin que „ si Macedonius est heretique on le connoisse, & qu'on ne dise pas qu'il est „ opprimé injustement. Si l'Empereur dit: l'Evêque de cette Ville reçoit „ le Concile de Calcedoine, & les Lettres du Pape Leon, vous repondrez: „ Sa cause en sera plus favorable; mais, puisque vous avez permis à Vitalien „ d'examiner les affaires devant le Pape, laissez-les en leur entier. Si l'Em- „ pereur dit: Mais, cette Ville sera-t'elle sans Evêque? Il faut repondre: „ Il y a plusieurs remedes pour faire que vous ne soiez pas sans communion, „ en observant la forme des Jugemens. On peut tenir en suspens la cause des „ autres Evêques; & cependant, par provision, laisser en la place d'Evêque „ de Constantinople celui qui s'accordera à votre Confession de Foi, & aux „ Decrets du St. Siege. Si on vous donne des Requêtes contre d'autres „ Evêques, principalement contre ceux qui anathematisent le Concile de „ Calcedoine, & rejettent les Lettres de St. Leon; recevez les Requêtes, „ mais reservez la cause au jugement du St. Siege. Si l'Empereur promet „ tout, pourvû que nous venions au Concile, il faut absolument envoier „ sa Lettre auparavant par les Provinces, & qu'un des vôtres accompagne „ ceux qu'il envoiera, afin que tout le Monde connoisse qu'il reçoit le Concile „ de Calcedoine & les Lettres de St. Leon. Alors, vous nous manderez de „ venir. De plus: c'est la coutume que tous les Evêques sont presentez à „ l'Empereur, par l'Evêque de Constantinople. S'ils veulent s'en prévaloir, „ pour vous obliger à voir Timothée, & que vous le puissiez prévoir, vous „ direz: Les ordres que le Pape nous a donnez portent que nous voïons Vo- „ tre Clemence, sans aucun Evêque; & vous tiendrez ferme jusqu'à ce „ qu'il renonce à cette coutume. S'il ne veut pas, ou si par adresse on vous „ fait voir Timothée devant l'Empereur, vous direz; Que votre Pieté nous „ fasse mettre en particulier pour exposer notre charge. S'il ordonne de la „ dire devant lui, vous repondrez: Nous ne prétendons pas l'offenser, mais „ nous avons des ordres qui le regardent lui-même, & nous ne pouvons par- „ ler en sa presence. Enfin, ne proposez rien devant lui, en quelque manie- „ re que ce soit. „

Reflexions sur cette Piece.

Voilà en quels termes étoit conçue l'Instruction que le Pape donna à ses Legats. Mr. Fleury (18) observe que *la Prudence & la Charité y reluisent également*. S'il avoit voulu parler selon ses Lumieres, il auroit pû ajouter que cette Prudence & cette Charité n'étoient qu'un Voile dont le Pape se servit adroitement, & en fin Politique, pour couvrir son Ambition; & que, s'il ne paroit pas aussi severe que ses Predecesseurs, c'est peut-être parce qu'il s'imaginoit que les fâcheuses circonstances, où l'Empereur se trouvoit par la Revolte des Catholiques de ses Etats, l'obligeroient à accorder toutes les Pretensions du Siege de Rome, & à favoriser les Usurpations des Papes. Je pourrois très-facilement justifier cette Conjecture par la forme en laquelle Hor-

(18) *Hist. Eccl. Liv. XXXI. §. 22.*

Hormisdas vouloit que la Declaration de l'Empereur & des Evêques fut conçûë. A la suite de l'Instruction que je viens de raporter, il leur prescrit en substance de recevoir le Concile de Calcedoine & la Lettre de St. Leon, & d'anathematizer Nestorius, Eutychés, Dioscore, & leurs Sectateurs, comme Timothée Elure, & Pierre Monge, & les autres, avec Acace & Pierre d'Antioche. Il donne encore charge à ses Legats de faire venir à Rome les Evêques releguez, accusez d'Heresie, de demander le rétablissement de ceux qui communiquent avec le St. Siege; & d'abandonner au Jugement du Pape ceux qui ont persecuté les Evêques Catholiques. Cela s'entend assez sans commentaire; & prouve, à mon avis, que si le Pape Hormisdas tentoit les voïes de la douceur, c'étoit afin d'augmenter les Droits du St. Siege (19).

An de J. C. 515.

Forme de Réunion.

L'Empereur penetra bien ces motifs, & comprit que le Pape avoit une forte dose d'ambition, puisqu'il ne vouloit venir au Concile d'Heraclée, qu'à condition que tout seroit auparavant reglé suivant ses desirs. En effet, la Lettre (20) qu'il fit rendre à l'Empereur par ses Legats, portoit que quoique ce fut une *chose nouvelle*, que l'Evêque de Rome fut appellé à un Synode hors de sa Ville (21), néanmoins il vouloit bien s'y trouver, pourvû qu'avant que de le tenir on approuvât le Concile de Calcedoine & la Lettre de St. Leon, & qu'on dit Anathême aux Heretiques. Que restoit-il à faire après cela? Rien: absolument rien. Le Concile auroit-il eu la Liberté d'éxaminer si l'on avoit eu tort, ou raison, d'accorder les Demandes du Pape, qui faisoient tout le sujet de la contestation?

Pretensions du Pape au sujet du Concile.

L'Empereur crût qu'en temporisant Hormisdas pourroit prendre des idées plus pacifiques, & plus conformes au facheux état des Eglises Orientales. Il reçût favorablement les Deputez du Pape. Il leur fit tout le bon accueil & tous les Honneurs possibles, afin de convaincre le St. Siege de la Droiture de ses intentions. Le seul point de l'Anathême d'Acace lui faisoit de la peine; & naturellement il en devoit faire à tous ceux qui avoient tant soit peu de delicatesse de conscience. Anastase écrivit donc au Pape (22): Qu'il condamnoit Nestorius & Eutychés, & qu'il recevoit le Concile de Calcedoine; mais que, sur le Chapitre d'Acace, il trouvoit rude de chasser de l'Eglise les vivans à cause des morts; sachant même, qu'on ne le pourroit faire sans grande effusion de sang. Il ajoutoit, que tout se feroit mieux par le Concile, & qu'il envoieroit des Ambassadeurs pour faire connoître au St. Siege la pureté de ses intentions.

Les Legats sont bien reçus. Lettre de l'Empereur au Pape.

L'année suivante 516. l'Empereur envoia à Rome, suivant sa promesse, Theopompe, Comte des Domestiques, ou Capitaine des Gardes, & Severien, Comte du Consistoire, ou Conseiller d'Etat; persuadé, sans doute, que des Personnes de condition, & desintéressées, seroient infiniment plus propres à conduire les choses à un accommodement, que des Ecclesiastiques toûjours

An de J. C. 516.

Deputez de l'Empereur à Rome. Faute de Mr. Fleury.

(19) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.*

(20) *Hormisd. Epist.* 5. dattée de l'onziéme d'Août 515.

(21) Nous en avons pourtant vû quelques Exemples dans les Siécles précedens.

(22) *To.* 4. *Concil. p.* 1432.

An de J.C. 516.

jours paſſionés, & qui ne cherchent qu'à brouiller pour leur interêt particulier. Mr. Fleury (23), prêtant d'autres vûës à l'Empereur, me paroit peu judicieux, ou trop partial: grand Defaut dans un Hiſtorien, mais Defaut très-commun à ceux qui tiennent à la Cour par des chaînes d'or, & qui, s'il m'eſt permis d'emploier une vieille expreſſion très-energique, *pourchaſſent une brillante fortune*, ou qui veulent éviter les inconveniens auxquels ſe trouvent expoſés ceux qui préferent la Verité à toutes les Vûës Mondaines.

Lettres de l'Empereur. Reponſes du Senat & du Pape.

Les Ambaſſadeurs de l'Empereur étoient chargez d'une Lettre au Pape, dattée du 16. de Juillet 516. & d'une autre pour le Senat de Rome, qu'Anaſtaſe prie de ſolliciter le Roi Theodoric & le Pape de travailler à la Paix de l'Egliſe. Le Senat repondit à l'Empereur, que le Pape demandoit inſtamment la Paix; mais, qu'il n'y en pouvoit avoir, tant que l'on voudroit conſerver le nom d'Acace. Le Pape, ſans nommer Acace, repondit (24) la même choſe; & que, loin d'avoir beſoin d'être exhorté par le Senat, il ſe jette lui-même aux pieds de l'Empereur pour l'interêt de l'Egliſe. Si cela ne s'appelle pas Hypocriſie, je ne ſais à quelle ſorte de diſſimulation ce nom peut être appliqué. Et que penſer des tours de ſoupleſſe des Hiſtoriens qui ont parlé de cette affaire, & qui, à force de deguiſemens, ſont venus à bout de repreſenter la conduite du Pape ſous une face brillante, & de prêter à Hormiſdas les plus beaux ſentimens qu'on vit jamais dans aucun Evêque de Rome? Ces Ecrivains n'ont-ils pas abuſé de la bonne foi du Public? Ne ſe ſont-ils pas rendus coupables d'un crime.....? Mais, contentons-nous de plaindre ces Hiſtoriens, dont la lacheté tient du prodige: plaignons auſſi le Public, qui n'eſt que trop ſouvent la Dupe des Auteurs Mercenaires.

An de J.C. 517.

Reunion des Evêques d'Illyrie. Lettres du Pape.

Tandis que les Legats du Pape étoient à Conſtantinople (25) quelques Evêques d'Illyrie embraſſerent hautement la Communion du Siege de Rome; &, dès que le Pape l'eut appris, il en donna avis à l'Evêque de Vienne dans la Gaule, & à St. Ceſaire d'Arles. La Lettre, qui eſt adreſſée à Avitus de Vienne, eſt dattée du 15. de Fevrier 517. & l'autre eſt du 6. de Septembre, ſous le Conſulat de Florentius, que l'on met, mal à propos, en 518.

Seconde Legation à C.P. Pourquoi elle fut ſans effet. Lettre de l'Empereur au Pape.

Dans le cours de la même année, c'eſt-à-dire, peu de tems après la Lettre à St. Avitus, Evêque de Vienne, Hormiſdas fit partir la ſeconde Legation qu'il avoit deſtinée pour Conſtantinople. Il en chargea encore Ennodius de Pavie, avec Peregrinus de Miſene; & leur donna ſix Lettres, avec le Formulaire de Réunion des Schiſmatiques, & dix-neuf copies de la proteſtation qu'ils devoient faire repandre par les Villes, ſi on ne recevoit pas leurs Lettres (26). Hormiſdas eſt toujours le même dans ces Ecrits, toujours inflexible, toujours obſtiné à pourſuivre la condamnation d'Acace dont

(23) Il dit que l'Empereur envoia des Laïques, *comme pour une Affaire de peu d'importance. Hiſt. Eccl.* Liv. XXXI. §. 23. Avec du bon ſens, peut-on parler de la ſorte? Quoi! L'Empereur pouvoit-il regarder comme peu importante une affaire qui avoit manqué à lui couter la Vie?

(24) *Horm. Epiſt.* 6.

(25) *Epiſt. Synod. to.* 4. *Concil. p.* 1440. *Marcell. Chronic.* ad an. 516. *Theoph. Anaſtaſe le Bibliot. Avit. Epiſt. to.* 4. *Concil. p.* 1445.

(26) *Lib. Pontif. in Horm.*

dont la Memoire étoit en Veneration dans une grande partie de l'Orient. Agiſſant ſur ces Principes, il n'eſt pas étonnant que cette ſeconde Legation fut encore ſans effet. Il y avoit de l'inhumanité, &, ſi je voulois parler plus juſte, je dirois de l'iniquité, dans le procedé du Pape. Je loue l'Empereur Anaſtaſe de n'avoir point voulu de Réunion au prix qu'on la propoſoit. Ce n'eſt pas une Bagatelle, que de flêtrir injuſtement la reputation de pluſieurs Saints Evêques, & de condamner comme Heretiques des Gens dont tout le crime n'étoit que dans les chimeriques idées de leurs Adverſaires. Sur ce fondement, je condamne l'Impudence des Moines brouillons, qui repandirent dans toutes les Villes les Proteſtations des Deputez du St. Siege; &, conſequemment, j'approuve la conduite des Evêques, qui, les aiant reçûës, les envoierent toutes à Conſtantinople. L'Empereur, juſtement irrité de l'obſtination de l'Evêque de Rome, lui écrivit l'onzieme de Juillet 517., lui repreſentant la douceur de Jeſus-Chriſt, & blamant l'inflexibilité d'Hormiſdas. Il conclut en ces termes: „ Nous ne croions pas raiſonnable de prier „ ceux qui rejettent opiniatrement les prieres; car, nous pouvons ſouffrir les „ mépris, mais non pas les commandemens. „ C'eſt à quoi ſe terminerent les paroles qu'il avoit données de procurer la Réunion de l'Egliſe; & il renvoia ſans rien faire environ deux cens Evêques, qui étoient venus pour le Concile qui ſe devoit tenir à Heraclée. Le Peuple & le Senat lui reprocherent ſon parjure; mais, il dit qu'il y avoit une Loi, qui ordonnoit à l'Empereur de ſe parjurer & de mentir au beſoin. Bien des Gens, qui ne ſont rien moins que Princes, ſuivent cette Maxime, & ne ſe font aucun ſcrupule de mentir, & de faire même des faux ſermens, à l'abri d'une Equivoque, pour des choſes qui n'intéreſſent que foiblement leur honneur, ou leur reputation.

An de J.C. 517.

An de J.C. 518.

Requête des Moines de Sirie au Pape.

L'année ſuivante 518. les Archimandrites & les Moines de la ſeconde Syrie adreſſerent à Hormiſdas une Requête, par laquelle ils ſe plaignoient de la Perſecution de Severe, Patriarche d'Antioche, & Chef des Eutychiens. „ Comme nous allions, diſoient-ils (27), au Monaſtere de St. Simeon pour „ la cauſe de l'Egliſe, ces Mechans nous ont dreſſé une Embuſcade ſur le „ chemin, &, venant fondre ſur nous, ont tué trois cens cinquante hommes „ des nôtres, & en ont bleſſé pluſieurs. Ils ont tué même près des Autels „ ceux qui s'y ſont refugiez. Ils ont brulé les Monaſteres, envoiant de nuit „ une Multitude de Gens ſeditieux, & gagnez par argent, qui ont enlevé „ le peu qu'il y avoit. Vous ſerez inſtruit de tout par les Memoires que „ vous rendront nos venerables freres Jean & Sergius. Nous les avions „ envoiez à Conſtantinople eſperant avoir juſtice de ces excès: mais, l'Empereur, ſans daigner leur dire une parole, les a chaſſez honteuſement; ce „ qui nous a fait connoître, qu'il eſt lui-même Auteur de ces maux. Nous „ vous ſupplions donc, Très-Saint Pere, de compatir aux bleſſures du corps „ de l'Egliſe, dont vous étes le Chef, & de vanger le mepris de la Foi, des „ Canons, & du Concile: Vous, à qui Dieu a donné la Puiſſance de lier. „ En-

(27) *To. 4. Concil. p.* 1461.

An de J.C. 518.

Enfin, ils concluent en anathematisant Nestorius, Eutychés, Dioscore, Pierre Monge, Pierre le Foulon, & Acace. Le Pape fit reponse à cette Requête par une grande Lettre (28), adressée non seulement aux Archimandrites de la seconde Syrie, mais aux Catholiques de tout l'Orient, où il les exhorte à demeurer fermes dans la foi. La Lettre est dattée du 10. de Fevrier 518.

Justin parvient à l'Empire. Le Peuple regle la foi. Negociations pour la Réunion de l'Eglise de C. P.

La même année, l'Empereur Anastase étant mort d'un coup de foudre (29), comme l'on croit, Justin, né de très-bas lieu, fort ignorant, & pour cela même bon Catholique, se fit declarer Empereur à force d'argent. Dès les premiers jours de son Elevation, les choses prirent une autre face, & il n'y eut plus de sureté pour les prétendus Heretiques. Ce fut le Peuple, qui, par des Acclamations réïterées, fit regler la foi Catholique; & ce que le Peuple avoit éxigé tumultuairement fut confirmé par un Concile tenu à Constantinople (30). De tous côtez, les Catholiques triompherent, & les Moines se mirent en état de donner la Loi. Mais, l'Eglise de Constantinople n'étoit pas encore réunie avec celle de Rome; & cette affaire paroissoit de la derniere importance. C'est pourquoi l'Empereur Justin, donnant avis de son élevation au Pape Hormisdas, le pria de concourir aux desirs de Jean de Constantinople & des autres Evêques capables de la procurer. La Lettre du Patriarche Jean, qui accompagnoit celle-ci, contenoit sa Declaration, qu'il recevoit les quatre Conciles Generaux, & que le nom de St. Leon, & celui d'Hormisdas, avoient été mis dans les Dyptiques. Le Pape, se voiant pressé de rendre la Paix à l'Eglise, alla à Ravenne (31) trouver le Roi Theodoric; &, par son Conseil, il envoia à Constantinople une troisieme Legation de cinq Personnes, dont il connoissoit le zele & la fidelité. Il les chargea de plusieurs Lettres pour l'Empereur Justin, l'Imperatrice Euphemie, le Patriarche Jean de Constantinople, son Archidiacre, & son Clergé; pour le Comte Justinien; Celer & Patrice, deux des principaux de la Cour; le Prefet du Pretoire residant à Thessalonique, où les Legats devoient passer; & deux Dames illustres Anastasie & Palmatia, qui, du tems de l'Empereur Anastase, avoient été persecutées pour la foi. Les Legats étoient aussi chargez d'une Instruction à peu près semblable à celle de la premiere Legation dont j'ai parlé.

An de J. C. 519.

Réunion de l'Eglise de C. P. avec celle de Rome.

Les Legats se mirent en chemin, &, s'étant assurés sur leur route de tous les Evêques qu'ils eurent occasion de voir, ils arriverent à Constantinople (32) le Lundi de la semaine Sainte, 26. de Mars 519. Le Formulaire de Réunion, dont ils étoient porteurs, fut lû en plein Senat, & en presence de quatre Evêques Deputez par le Patriarche de Constantinople. On demeura d'accord de tout ce que les Legats proposerent, & quelques jours après la Réunion se fit, sans contestation, tout étant preparé pour ce grand dessein. On effaça des Dyptiques le nom d'Acace, & ceux Patriarches suivans, Fravitta,

(28) *To. 5. Concil.*
(29) *Marcell. Chron. Vict. Tun. Chr. Theod. Lect.*
(30) *To. 5. Concil. p.* 170.
(31) *Lib. Pontif. in Horm.*
(32) *Suggest. Diosc. Suggest. Germ. p.* 1487.

vitta, Euphemius, Macedonius, & Timothée, & ceux des Empereurs Zenon & Anastase. L'Empereur annonça par ses Lettres cette heureuse nouvelle, dans toutes les Provinces; & les Legats de leur côté envoierent au Pape une ample Relation de tout ce qui s'étoit passé, lui marquant qu'il ne restoit que de travailler à la Réunion de l'Eglise d'Antioche. Ainsi fut terminé le Schisme, qui avoit duré 35. ans depuis la condamnation d'Acace.

An de J.C. 518.

Le Pape Hormisdas, aiant reçu ces heureuses nouvelles, fit reponse (33) à l'Empereur & au Patriarche Jean, les exhortant l'un & l'autre à travailler à la Réunion des Eglises d'Antioche & d'Alexandrie. Il ecrivit (34) aussi aux Evêques d'Espagne, pour les avertir de ce qui s'étoit passé, dont il leur envoia les Actes, avec la copie du Formulaire de Réunion; afin qu'ils sçussent à quelles conditions ils devoient admettre les Orientaux à leur Communion. Pendant le cours de cette Negociation, le Pape interceda fortement pour trois Evêques, qui avoient été chassez de leurs sieges, pour s'être réunis les premiers à l'Eglise Catholique, sçavoir Elie Evêque de Cesarée, Thomas, & Nicostrate. Après une longue poursuite, le Comte Justinien lui fit reponse, que le Successeur d'Elie étoit tellement soutenu par le Peuple, qu'il n'y avoit point d'apparence de le chasser; & qu'Elie devoit attendre en patience qu'il fut mort: que Thomas & Nicostrate seroient rétablis après que les autres Eglises seroient réunies: c'est tout ce que le Pape put obtenir.

Le Pape en temoigne sa joie pas plusieurs Lettres.

Cependant, Dorothée, Evêque de Thessalonique, presistoit dans la Resolution de ne point signer la formule de foi apportée d'Occident, ni la condamnation d'Acace. Le Peuple se souleva contre les Legats du Pape; & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, qu'ils mirent leur Vie à couvert du danger qui les menaçoit (35). Le Pape Hormisdas, aiant appris ces facheuses nouvelles, ecrivit à ses Legats (36): „ Je ne me plains pas tant du „ Peuple; car, il sera au pouvoir de l'Empereur de punir comme il voudra „ l'injure faite à son Regne & à un Evêque Catholique. Mais, ce qui nous „ regarde, & à quoi vous devez travailler, c'est que personne ne se convertisse „ sans connoissance de cause, ou ne se plaigne que le Prince l'oblige à faire „ profession de foi, sans en être persuadé. Donc, puisque l'Evêque de Thes„ salonique n'a pas voulu recevoir votre instruction, demandez que l'Em„ pereur l'envoie à Rome, pour recevoir celle du St. Siege, & appren„ dre de nous la resolution de ses doutes. Que s'il ne veut pas s'instruire, „ il fait voir avec quel esprit il resiste à l'ordre de Dieu, & à l'exemple „ du Prince. Il faut aussi que l'Empereur nous envoie avec lui le Prêtre „ Aristide. „ Cette Lettre est du 13. d'Octobre 519. Ensuite le Pape, aiant reçu la Relation des Legats, leur envoia une autre Lettre du 3. Decembre, où il dit avoir appris que l'Empereur a ordonné de faire venir Dorothée à Constantinople; & leur recommande de poursuivre sa Deposition, & d'empêcher

Dorothée refuse de se réunir. Les Legats sont maltraités. Comment le Pape prend cette Affaire.

(33) *Horm. Epist.* 44. 45.
(34) *Epist.* 51.
(35) *Suggest. Germ.*
(36) *Epist.* 62.

An de J.C. 519.

Fautes de Mr. Du Pin. Pourquoi l'Auteur les a relevées.

pêcher que l'on ne mette à sa place le Prêtre Aristide. Mr. du Pin (37) a fait deux fautes très lourdes, qu'il est bon de remarquer ici en faveur de ceux qui ne sont pas une étude particuliere de l'Histoire Ecclésiastique, & qui pourroient être trompés par une fausse Relation. Ce savant Auteur dit que *Dorothée poussa son ressentiment si loin contre Jean de Constantinople, qu'il excita le Peuple de Thessalonique, qui se jetta sur lui & le blessa si griévement, qu'il en mourut.* Il confond ainsi l'Evêque Jean l'un des Legats du Pape, avec le Patriarche de Constantinople: ce qui peut être compté pour une faute très-grave. Ensuite, on doit observer, que, dans la sedition excitée à Thessalonique, Jean Legat du Pape fut en effet blessé à la tête en deux endroits, & aux reins: mais, il n'en mourut pas. Enfin, un Catholique, nommé Jean fut tué & mis en piéces par le Peuple, par ce qu'il avoit réçu les Romains dans sa Maison, & qu'il avoit toûjours été separé de la Communion de l'Archevêque Dorothée, à cause du Concile de Calcedoine. Je ne releve pas ici les fautes de Mr. du Pin, pour rendre ses Ecrits meprisables. Loin de moi une pensée si basse! Mon but unique est d'être utile au Public, & de faire comprendre aux Critiques de nos jours, qu'ils doivent user de moderation envers les Auteurs qui se trompent, vû que les plus grands hommes sont sujets à l'erreur, & que peu de chose léur fait souvent illusion sur des matieres importantes.

Doctrine des Moines de Scythie. Ils veulent se justifier à Rome d'où ils sont obligez de se sauver.

La Paix, qui venoit d'être rendue à l'Eglise, manqua d'être troublée au sujet de cette Proposition: *Un de la Trinité a été crucifié* (38). Ceux, qui la soutenoient, étoient des Moines de Scythie, que le Comte Vitalien protegeoit; & l'un d'eux, nommé Leonce, se disoit son Parent. Ils presenterent une (39) Requête aux Legats du Pape, & soumettoient leur Doctrine à leur jugement. Les Legats jugerent que c'étoit une nouveauté dangereuse: & les Moines, refusant de s'en tenir à cette Decision, vinrent à Rome trouver le Pape. Mais, le Comte Justinien, & Dioscore, l'un des Legats, qui leur étoient contraires, previnrent tellement l'Esprit d'Hormisdas contr'eux, qu'ils se virent obligés de se sauver de Rome, pour n'être pas traitez comme des brouillons (40). Ils s'expliquerent neanmoins de telle sorte, que le Pape ne jugea point à propos de les comdamner, quoi qu'il blamât leur conduite. C'est ce qui paroit par les Lettres qu'il écrivit à Possessor, Evêque Afriquain.

An de J.C. 520.

Dorothée est arrêté & remis en Liberté malgré les Legats.

Cependant, Dorothée Evêque de Thessalonique fut arrêté & conduit à Heraclée, par ordre de l'Empereur, en attendant que l'on jugeât son affaire (41). Les Legats du Pape demanderent, suivant leurs ordres, qu'il fut mené à Rome avec le Prêtre Aristide, pour y être instruit de la Doctrine Catholique; ou, pour mieux dire, afin d'y être deposé & excommunié: mais, l'Empereur repondit, qu'il n'étoit pas raisonnable de les y envoier, parceque leurs Accusateurs n'y étant point, il leur seroit plus aisé de se tirer d'affaire.

(37) *Bibliot. Eccl. to. 4. p.* 42.
(38) *Suggest. Diosc. to. 4. Concil. p.* 1612.
(39) *Biblioth. Patr. to. 4. p.* 534.
(40) *Liberat. Brev. to. 5. Concil.*
(41) *Suggest. Germ.*

faire. Les choses en étoient-là, quand tout à coup Dorothée fut renvoié d'Heraclée, sans que l'on sçut comment. Les Legats en donnerent avis au Pape. Ensuite (42), l'Empereur obligea Dorothee d'envoier à Rome des Deputez au nom de Eglise, pour faire satisfaction à Hormisdas. Dorothée écrivit au Pape une (43) Lettre pleine de complimens, où il soutient qu'il a exposé sa Vie pour l'Evêque Jean, & qu'on le voit par des informations faites en son absence. Le Pape lui fit connoître par sa Reponse, qu'il ne se paioit pas de ses beaux Discours, & que Dorothée ne pouvoit se justifier qu'en revenant, comme les autres, à l'unité de l'Eglise. La Lettre est du 29. d'Octobre 520.

An de J. C. 520.

Plaintes des Moines de Scythie. Maxence refute une Lettre du Pape. Le Pape établit de nouveaux Vicaires.

Les Moines Scythes, dont j'ai deja parlé, tâchoient d'embrouiller à leur avantage la Doctrine de l'Eglise, & se plaignoient vivement de la conduite qu'on avoit tenuë à Rome à leur égard. Jean Maxence, le plus savant d'entr'eux, piqué de la Lettre du Pape à Possessor, entreprit de la refuter, feignant qu'elle étoit supposée, & fort indigne du Caractere d'Hormisdas. Ainsi, le Pape avoit beaucoup d'affaires sur les bras, par raport aux Orientaux. Mais, cela ne l'empêcha point d'étendre ses soins en Occident, où il mettoit tout en œuvre pour affermir l'Autorité que ses Predecesseurs y avoient usurpée. C'est dans cette vue, qu'il donna le Vicariat du St. Siege à St. Avit, Evêque de Vienne, pour la Gaule Narbonnoise, à Jean de Tarragone pour l'Espagne interieure, & à Sallufte de Seville pour l'ulterieure. Il envoia des Instructions à ces trois Evêques, afin que leur conduite pût repondre plus parfaitement à la sienne.

Retour des Legats, accompagnez de Deputez de l'Empereur.

Le Pape étoit en peine depuis quelque tems de ses Legats, dont l'Empereur lui avoit mandé le depart dés le 9. de Juillet: mais, il apprit le premier d'Octobre, que l'Evêque Jean, l'un d'eux, étoit retenu par une longue maladie. Enfin, ils arriverent au mois de Novembre, & avec eux les Deputez de Constantinople, chargés de la Lettre Synodale des Evêques qui avoient conferé l'Ordination Episcopale à Epiphane, pour succeder au Patriarche Jean. Ces Deputez passerent l'Hiver à Rome; & Justinien, trouvant qu'ils tardoient trop, pressoit le Pape de les expedier, afin d'être informé par eux des Resolutions prises à Rome sur les affaires d'Orient.

An de J. C. 521.

Les Deputez de C. P. sont renvoiez. Lettre du Pape à l'Empereur. Dissimulation de Mr. Fleury.

Vers la fin du mois de Mars de l'an 521. le Pape Hormisdas renvoia les Deputez de Constantinople, & les chargea de plusieurs Lettres (44), dont deux étoient adressées au Patriarche Epiphane; & une autre à l'Empereur Justin, où il disoit: „ Il faut se garder de la subtilité de ceux, qui ne font „ les difficiles, que pour donner atteinte à ce qui est retabli; & leur perse„ verance dans l'erreur empêche de les traiter aussi doucement que dans les „ commencemens. Enfin, j'ai écrit à Epiphane de recevoir ceux qu'il en „ jugera dignes en sa conscience, suivant la Formule que je lui ai envoiée. „ Sur quoi il faut remarquer, que le Pape ne se rendit à des sentimens raisonnables, que par ce que l'Empereur lui fit comprendre que sa dureté lui étoit des-

(42) *To.* 5. *Concil. p.* 155.
(43) *To.* 4. *Concil p.* 1539.
(44) *To.* 5. *Concil.*

An de J. C. 521.

desagreable, & qu'il tenoit, dans cette affaire, une conduite trop opposée à celle du Pape Anastase (45). Mr. Fleury a dissimulé les circonstances les plus essentielles de cette affaire; ce qui passe pour un crime dans un Historien, qui ne doit avoir aucun autre objet que la Verité.

An de J.C. 523.

Mort d'Hormisdas. Son Caractere Quelques-unes de ses Actions.

Hormisdas, aiant gouverné l'Eglise avec le Zele & la Prudence qu'on a pû remarquer dans le recit de ses Actions, mourut la neuvieme année de son Pontificat, en 523. Il avoit beaucoup de Fermeté, de Politique, & d'Ambition. Ses Lettres sont assez bien écrites, quoiqu'elles sentent la Barbarie de son Siécle. Mais, j'avoue que je suis encore à deviner ce qui a pû lui meriter les honneurs de la Sainteté, si ce n'est l'attention qu'il eut à orner les Eglises & à persecuter ceux qu'il lui plaisoit de regarder comme Heretiques, entr'autres, les Nestoriens, les Eutychiens, les Ariens, & les Pelagiens. Il decouvrit des Manichéens, qu'il eut la charité de faire fouetter & bannir (46). Il avoit instruit particulierement son Clergé dans la Psalmodie. De son tems, outre les Presens qui vinrent de Grece, le Roi Theodoric offrit à l'Eglise de St. Pierre deux Chandeliers d'argent du poids de 70. Livres; & il est remarquable qu'on reçût l'offrande d'un Prince Arien, bien qu'on eut refusé autrefois celle de Marcion, uniquement parce qu'il étoit soupçonné d'avoir des sentimens Heterodoxes (47). Les presens, que le Pape Hormisdas fit lui-même à plusieurs Eglises de Rome, montent à quinze cens soixante & onze Livres d'argent. En plusieurs Ordinations au mois de Decembre, il fit 21. Prêtres, & 55. Evêques. D'un très-grand nombre d'Epitres, que sa sollicitude de Pastorale lui avoit fait écrire à toutes sortes de Personnes, on n'en a pû recueillir que jusqu'à 80. qui se trouvent dans les Collections des Conciles & ailleurs: encore en a-t'on fait glisser quelques-unes qui portent son nom à faux titre. Je n'en veux pour exemple & pour preuve, que la premiere, qui est adressée à St. Avit, Evêque de Vienne. Baronius (48) la raporte comme une piece authentique, & Mr. du Pin s'y est trompé (49). Mais, le savant Basnage de Flottemanville (50) prouve que cette Lettre est supposée.

JUSTIN I. *Empereur d'Orient.*

CHILDEBERT. *Roi de France.*

# JEAN I.

## *LV. PAPE.*

An de J. C. 523.

Election de Jean I.

LE St. Siege aiant vacqué six ou sept jours, on élut, pour le remplir, JEAN, surnommé Catelin, si l'on en croit Evagre, natif de Toscane, fils de Constantius, qui tint, dit-on, le St. Siege deux ans & neuf mois.

(45) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 521.

(46) *Lib. Pontif.*

(47) *Fra-Paolo, Traité des Benef.* §. 3. *Nota,* que le Present de Marcion étoit de 500. Drachmes d'Or.

(48) *Annal. Eccl.* ad an. 514.

(49) *Biblioth. des Aut. Eccl. tom.* 4.

(50) *Annal. Politico-Eccl.* ad an. 514.

mois. C'est le savant Holstein (1) qui l'assure; & d'autres Ecrivains qui pretendent que cette Chronologie n'est pas exacte, & qu'il est impossible de fixer au juste la durée du Pontificat du Pape Jean, parce qu'on ignore le jour de son Ordination, bien que l'on sache que le Gouvernement de l'Eglise de Rome lui fut deferé au mois d'Août (2). An de J.C. 524.

Un Zêle mal entendu troubla la Paix, dont l'Eglise pouvoit se flatter, après la réunion des Orientaux. L'Empereur Justin, qui donnoit un peu dans le Fanatisme, se mit en tête de detruire tous les Heretiques, & sur-tout les Ariens: folle entreprise, qui ne pouvoit tomber dans l'Esprit d'un Prince de bon sens, & qui auroit connu, ou ses Interêts, ou ceux de ses Sujets. Neanmoins, Justin fit des Edits pour obliger les Ariens à se convertir, & à ceder leurs Eglises aux Catholiques. Mais ceux qu'il persecutoit ainsi mal à propos, eurent recours à Theodoric, Roi d'Italie, qui écrivit en leur faveur à l'Empereur Justin. Ses Lettres n'eurent pas l'effet qu'il desiroit. Irrité du mepris que l'on faisoit en Orient de sa mediation, & soupçonnant peut-être que les coups que l'on portoit à l'Arianisme pouvoient partir de Rome, il fit venir (3) le Pape Jean à Ravenne, & l'obligea d'aller en Ambassade à Constantinople, pour faire revoquer les ordres de l'Empereur Justin, & rendre les Eglises aux Ariens; le menaçant de traiter à la rigueur les Catholiques d'Italie, si l'on ne faisoit Droit à ceux de sa Secte. Je ne saurois blâmer Theodoric d'avoir pris cette Resolution; lui, qui avoit toujours fort bien traité les Catholiques dans tous ses Etats, & qui avoit rendu à l'Eglise Romaine des services qu'elle auroit à peine osé attendre des Princes les plus Orthodoxes. Mais, ce ne fut pas l'unique motif de la pompeuse Ambassade que le Roi d'Italie fit passer en Orient. On assure (4) que le Senat de Rome etoit accusé du Crime de Leze-Majesté envers Theodoric; & que les principaux Senateurs, gagnez par argent, étoient soupçonnés d'entretenir des correspondances secretes avec l'Empereur.

Faux Zele de l'Empereur contre les Ariens.

Theodoric envoie le Pape Jean en Orient.

Le Pape Jean étant arrivé à Corinthe avec les autres Ambassadeurs, on lui chercha un Cheval de main pour faire quelques lieuës. Un homme distingué (5) lui donna celui de sa femme; & Jean, s'en étant servi jusqu'au lieu où il vouloit se rendre, le renvoia à son Maître. Mais, la Dame qui avoit accoutumé de monter ce Cheval s'en voulant servir, cet Animal ne voulut plus la porter. De sorte qu'on le renvoia au Pape. Gregoire le Grand, qui raconte pieusement cette Fable, en ajoute une autre, qui me paroit encore moins vraisemblable. Il dit qu'en entrant à Constantinople par la Porte Dorée, un Aveugle pria le Pape Jean de lui rendre la vuë; & qu'il le fit, mettant la main sur ses yeux, en presence de tout le Peuple qui étoit venu au devant de lui. Anastase le Bibliothecaire a oublié ces Miracles. Il s'est contenté de nous apprendre, qu'on rendit à Jean de grands honneurs. Toute la Ville alla

An de J.C. 525.

Miracle d'un Cheval qui servit au Pape Jean.

Autre Miracle du Pape.

(1) *Apud Schelstrate, de Antiquit. Eccl. Dissert.* 2.

(2) *Basnage de Flottemanville, Annal. Politico-Eccl.* ad an. 523. §. 6.

(3) *Lib. Pontif. Theoph.*

(4) *Boece.*

(5) *Greg. Mag. Dial. lib.* 3. *c.* 2.

An de J. C. 525.

alla le recevoir jusqu'à douze milles avec des cierges & des croix : l'Empereur Justin, ravi de voir le Successeur de St. Pierre, lui fit une profonde reverence, & voulut encore être couronné de sa main.

Son Orgueil.

Le Patriarche Epiphane invita Jean à faire l'Office (6) : mais, par un effet de l'Humilité Papale, ou par un Orgueil insupportable, il ne voulut accepter cet honneur, qu'après qu'on lui eut accordé de s'asseoir, non seulement à la premiere place, comme le dit le Comte Marcellin dans sa Chronique ; mais sur une espece de Thrône, s'il en faut croire Nicephore Calliste. Il est à presumer, que le Patriarche de Constantinople voulut bien contenter le Pape en ce point, non qu'il se crût son inferieur en qualité d'Evêque, mais parce qu'il le consideroit comme Ambassadeur d'un puissant Roi.

Succès de sa Negociation.

On dit (7) que le Pape Jean, ne pouvant flechir l'Empereur par ses Remontrances, eut recours aux Larmes, & lui representa que sa conduite envers les Ariens reduiroit les Catholiques d'Italie à de cruelles extremitez : de sorte qu'il obtint ce qu'il demandoit ; c'est-à-dire, la Liberté des Ariens. D'autres (8) s'éloignent de cette opinion. Ils pretendent apparemment faire un grand honneur au Pape Jean I., en lui attribuant le caractere d'un Fourbe ; car, ils soutiennent qu'au lieu de s'acquiter fidellement de la commission dont le Roi Theodoric l'avoit chargé, il confirma l'Empereur dans l'extravagant dessein qu'il avoit formé d'exterminer les Ariens. Pour moi, j'en crois quelque chose ; & tant pis pour le Pape, & pour ses Esclaves, si ce fait n'est pas à son honneur.

An de J. C. 526.

Il est arrêté & meurt en Prison.

Quoiqu'il en soit, le Pape étant revenu de son Ambassade fut arrêté à Ravenne par ordre du Roi Theodoric, avec les Senateurs qui l'avoient accompagné. Theodoric, dont la moderation ne s'étoit jamais dementie dans l'espace d'un long Regne, ne se seroit jamais porté à cette violence, s'il n'en eut eû de bonnes raisons. Apparemment, que la fidelité de ses Ambassadeurs lui étoit justement suspecte, ou qu'il étoit irrité contre le Pape en particulier, à cause des honneurs qu'il avoit reçus à Constantinople. Un Protestant fameux (9) a trouvé, je crois, le veritable nœud de cette affaire, quand il a dit que Jean I. s'étoit rendu insupportable au Roi, par une Ambition dereglée ; ce qui lui valut une dure Prison, où il finit ses jours le 27. de May 526. Son corps fut transferé à Rome, & enterré à St. Pierre. L'Eglise honnore sa Memoire, comme d'un Saint Martyr (10), sans que je puisse decouvrir sur quelles raisons l'on se fonde, pour déferer ces honneurs à un Pape, qui n'a certainement pas été puni sans sujet, & qui d'ailleurs n'a pas souffert une mort violente.

Ses Ecrits supposés.

Les deux Lettres (11) attribuées à ce Pape sont toutes deux supposées. La premiere, que l'on dit être adressée à un Archevêque nommé Zacarie, est composée des paroles des Lettres d'Innocent, de Zosime, de Symmaque, & de Theo-

(6) *Marcell. Chron. Nicephore Calliste. Liv.* 17. *ch.* 9.
(7) *Hist. Miscel. lib.* 15.
(8) *Baron. Annal. Eccl.* ad an. 525. §. 8.
(9) *Heydegger, Hist. Papat.*
(10) *Martyr. Rom.* 27. Mai.
(11) *Du Pin, Nouvelle Biblioth. des Aut. Eccl. Tom. IV. p.* 99.

Theodoric. La datte Consulaire en est fausse. C'est l'Ouvrage de l'Imposteur Mercator. La seconde, adressée aux Evêques d'Italie, pour les exhorter à consacrer les Eglises des Ariens, comme il le faisoit en Orient, porte les mêmes caracteres de fausseté. La datte Consulaire est fausse. Elle commence par des lambeaux des Lettres de St. Leon, & le reste est un tissu de passages de la seconde Epitre de St. Paul aux Corinthiens, selon la Vulgate. Enfin, cette Lettre se trouve contraire à l'Histoire, à la bonne foi, & au bon sens; car, rien n'est plus ridicule que ce raisonnement: j'ai consacré des Eglises des Ariens en Orient sous un Prince Catholique qui le souhaitoit: Donc, vous les devez consacrer en Italie, malgré un Prince Arien, lequel, irrité de cette action, ruinera entierement les Eglises Catholiques. Quelle consequence!

An de J.C. 525.

JUSTIN I.
JUSTINIEN.
*Emp. d'Orient.*

# FELIX IV.

CHILDEBERT.
*Roi de France.*

## *LVI. PAPE.*

An de J.C. 526.

LE St. Siege aiant vacqué 10. jours selon quelques-uns, 85. selon d'autres, & plus encore s'il en faut croire quelques Auteurs judicieux, FELIX, quatriéme du nom, fut élevé sur le St. Siege par l'Autorité du Roi Theodoric. Il étoit Samnite de Nation (1), Fils de Castorius. Les Auteurs Anciens & Modernes, qui ont parlé de cette Election, ne se sont expliquez qu'à demi; &, pour trouver dans leurs Relations quelque chose de raisonnable, il faut supposer que le Pontificat étant devenu l'objet de l'Ambition d'une infinité de Personnes, il y eut beaucoup de brigues & de desordres parmi le Clergé, lorsqu'il fut question de donner un Successeur à Jean I., & que Theodoric interposa son Autorité, pour maintenir la Paix dans Rome. C'est ce que l'on peut fonder sur une Lettre du Roi Athalaric, par laquelle (2) il exhorte le Senat à se mettre sous la conduite du Pape que son Predecesseur avoit choisi après une mure deliberation, & à faire cesser toutes les vieilles querelles sur ce point. Mr. Fleury (3), qui a cité cette Lettre d'Athalaric, a dissimulé les faits qu'elle contient: Procedé très-indigne de la Sincerité requise dans un Historien. Devoit-il, pour flater le Siege de Rome, flétrir sa propre Reputation? Ou s'imaginoit-il, qu'on ne s'aviseroit pas de repandre sur son *Histoire Ecclesiastique* les Lumieres d'une Critique sensée?

Election de Felix faite par le Roi Theodoric. Politique de Mr. Fleury.

D'ailleurs, il faut observer que l'élection des Evêques étoit un Droit du Peuple; & que, pour jouir de leurs Dignitez, ils devoient être confirmez par le Prince. Les Historiens Modernes, vendus à la Cour de Rome, le dissimulent: mais, on en a des preuves incontestables; & le judicieux Fra-Paolo a eu

A qui appartenoit l'Election des Evêques.

(1) *Lib. Pontif. Cassiod. VIII. Var.* 15.
(2) *Apud Cassiod. ubi supr.*
(3) *Hist. Eccl. Liv. XXXIII.* §. 7.

An de J.C. 528.

eu soin de le remarquer dans son excellent *Traité des Matieres Béneficiales*, que quelques Critiques attribuent au P. Fulgence son Compagnon.

Lettre de Felix.

L'Histoire ne nous apprend rien des Actions de Felix IV; &, quoique l'on produise trois Lettres sous le nom de ce Pape, il est indubitable que les deux premieres sont supposées (4). Celle, qui est adressée à Cesaire, Evêque d'Arles, étoit autrefois attribuée à Felix III. à cause du nom du Consul Boëce qui s'y trouvoit, quoique Cesaire ne fut pas encore Evêque sous ce Consulat. Mais, le P. Sirmond a trouvé dans un Manuscrit le nom de Mavortius, au lieu de celui de Boëce; ce qui fait connoître que cette Lettre est de Felix IV. & de l'an 528. Il y approuve le Reglement qui defendoit d'ordonner des Evêques qui n'eussent auparavant servi dans le Clergé.

Athalaric favorise le Pape.

Cassiodore (5) nous apprend que l'Empereur Valentinien II. avoit publié une Loi, par laquelle il autorisoit, pour certaines causes, l'Appel du Jugement du Pape aux Magistrats seculiers. Mais, cette Loi, qui paroissoit onereuse au St. Siege, fut revoquée par le Roi Athalaric, à la priere de Felix IV: & ce Prince fit un Edit, par lequel il exhortoit les Ecclesiastiques à faire profession d'une vie pure & sans reproche; ce qui suppose nécessairement une affreuse corruption dans les mœurs du Clergé.

An de J.C. 529.

Condamnation des Demi-Pelagiens.

Le Demi-Pelagianisme, faisant quelques progrès dans les Gaules, fut condamné par un Concile tenu à Orange: mais, les Decrets furent envoiés de Rome, & les Evêques Gaulois n'eurent d'autre soin que d'y souscrire. Cependant, ils envoierent leur sentence au Pape Felix, pour la faire approuver. Mais, la Lettre Synodale du Concile d'Orange ne parvint à Rome qu'après la mort de Felix; & Boniface son successeur ne manqua pas de souscrire à la sentence prononcée contre les Pelagiens (6).

Vigueur du Pape contre un Moine appellé Equice. Ce que l'Auteur juge des Faits de cette nature.

On dit (7) que la même année 529. un Moine appellé Equice, s'avisant d'exercer les fonctions Pastorales en consequence d'un ordre du Ciel, les Clercs de l'Eglise Romaine dirent au Pape: *Qui est cet homme rustique, qui se donne l'autorité de prêcher, & s'attribue vos fonctions, tout ignorant qu'il est? Il faut l'envoier prendre, afin qu'il connoisse la vigueur de la Discipline.* On ajoute, que le Pape y consentit, & envoia Julien, alors Defenseur de l'Eglise Romaine, & depuis Evêque de Sabine: lui ordonnant toutesfois d'amener le Serviteur de Dieu avec beaucoup d'honneur. Mais, 24. heures après, les ordres furent changez. Et comme Julien demanda la cause de ce changement, il apprit que le Pape avoit été fort épouvanté en une Vision, pour avoir voulu faire amener le Serviteur de Dieu. Que le Pape St. Gregoire, qui a rempli ses Ecrits de Prodiges ridicules, ait adopté cette Fable; cela ne me surprend pas. Mais, que Mr. Fleury l'ait raportée (8) comme une Histoire veritable, c'est ce qui fait le sujet de mon étonnement. Ces sortes de Miracles ne devroient trouver place que dans les Legendes; ou, du moins, ne devroit-on les donner que comme des Contes pieux, qui ne peuvent que re-

(4) *Du Pin, Bibliot. Eccl. to.* 4. *p.* 100. Edit. de Paris.

(5) *Lib.* 8. *Epist.* 24.

(6) *Noris, Hist. Pelag. Lib. II.*

(7) *Greg. Mag. Dial.* 1. *c.* 4.

(8) *Hist. Eccl. XXXII.* §. 20.

repandre un affreux Ridicule sur la Religion Catholique, bien loin de lui donner un air majestueux, & de fournir une preuve de sa Divinité. An de J.C. 529.

Enfin, le Pape Felix IV. mourut le 12. d'Octobre 529. après trois ans de Pontificat. Il ne se signala qu'en faisant bâtir dans la ruë sacrée l'Eglise de St. Cosme & St. Damien; & rebâtir celle de St. Saturnin, qui avoit été brulée. Il fit deux Ordinations aux mois de Fevrier & de Mars, & ordonna 55. Prêtres, 4. Diacres, & 29. Evêques (9).

Mort de Felix IV.

JUSTINIEN: *Empereur d'Orient.* — CHILDEBERT: *Roi de France.*

# BONIFACE II.

## *LVII. PAPE.*

Ambition du Clergé. Election du Pape. Schisme de Dioscore.

APrès la mort de Felix, les brigues se renouvellerent pour lui donner un Successeur. Alors, l'Ambition des Ecclesiastiques étoit pour le moins aussi forte qu'aujourd'hui: la corruption est de tous les Siecles; & il seroit bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'encherir sur la Méchanceté de nos Peres. La Liberté commençoit à être bannie des Elections, & quiconque avoit de l'argent, ou de puissans amis, pouvoit esperer les honneurs de l'Episcopat. Le Schisme, qui divisa le Clergé & le Peuple fidele de Rome, au sujet de l'élection d'un Pape, est une preuve incontestable de la Verité de ce que je dis. BONIFACE II. du nom, Romain de Naissance, fils de Sigisvult, & de race de Goths, fut élû pour succeder à Felix IV. Mais, en même tems, un autre parti élût un nommé Dioscore, qui fut ordonné dans la Basilique de Constantin, & Boniface dans celle de Jules, le 15. d'Octobre. Le Schisme dura 29. jours, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Dioscore (1), que l'on croit être le même qui avoit été à Constantinople en qualité de Legat du Pape Hormisdas. Boniface poussa son ressentiment, ou si vous voulez son zele Anti-Chrêtien, jusqu'à faire condamner & anathematiser son Rival après sa mort; & il en fit signer un Ecrit, qu'il extorqua au Clergé par artifice, & qu'il mit dans les Archives de l'Eglise, comme un monument éternel de sa vigueur Apostolique. Il accusoit Dioscore de Simonie: & je crois qu'il n'avoit pas tort; car, il paroit, par un Rescrit (2) du Roi Athalaric, qu'il s'étoit fait élire par des voïes peu canoniques. Mais, Boniface avoit-il une Conscience bien nette sur ce point? Du moins, Anastase le Bibliothecaire ne lui est pas favorable.

Anathême contre l'Anti-Pape.

Le Schisme étant terminé, & l'Eglise aiant reçû la Lettre Synodale du Concile d'Orange, Boniface écrivit à St. Cesaire d'Arles contre les Pelagiens: tant il est vrai que la Fourberie & le Zele ne sont pas aussi incompatibles qu'on se l'imagine. La Lettre Synodale étoit écrite par St. Cesaire à Felix IV. contre le sentiment de quelques Evêques des Gaules, qui disoient, que le commencement de la Foi devoit être attribué à la Nature & non pas à

An de J.C. 530.

Lettre de Boniface contre les Pelagiens.

(9) *Lib. Pontif.*
(1) *Anast. Biblioth. in Bonif. II.*
(2) *Cassiod. Lib. 9. Epist. 15.*

An de J. C. 530.

à la Grace. Le Pape étoit prié, pour ôter toute difficulté, de confirmer, par l'autorité du St. Siege, que la foi & le commencement de la bonne volonté sont inspirez par la grace prévenante. Boniface lui repondit, que c'étoit une Verité constante, que l'on ne pouvoit, *ni vouloir, ni commencer aucun bien, ni avoir la foi, que par la Grace de Jesus-Christ.* Il louë les Evêques du Concile d'Orange, qui avoient approuvé cette Doctrine; & il semble esperer que les autres se rendront à cet avis. Cette Lettre est la seule qui soit veritablement de Boniface: elle est dattée du 25. Janvier 530.

An de J. C. 531.

Le Pape viole les Canons. Il s'avoue coupable de Leze-Majesté.

L'année suivante, Boniface assembla un Concile dans la Basilique de St. Pierre, où il fit passer un Decret, qui lui donnoit pouvoir de designer son successeur. Ensuite, il obligea les Evêques, par écrit & par serment, à reconnoître que ce seroit le Diacre Vigile. Mais, peu de tems après, on tint un autre Concile, où ce Decret fut cassé comme contraire aux Canons & à la Dignité du St. Siege; & le Pape se confessa coupable du crime de Leze-Majesté, sans doute à cause de la part que le Roi devoit avoir à l'élection des Evêques de Rome. Il brula son Decret, en presence de tous les Evêques, du Clergé, & du Senat. C'est Anastase le Bibliothecaire, qui nous apprend toutes ces particularitez. Cependant, on loue Boniface d'avoir fait des Liberalitez à son Clergé, & de leur avoir distribué une grande quantité de vivres dans un peril de famine.

Etienne de Larisse implore le secours du Pape. Faute de Mr. du Pin. Mort de Boniface II.

La même année 531. après le Consulat de Lampade & d'Oreste, le 7. de Decembre, Etienne Evêque de Larisse, s'étant adressé au Pape, il y eut à Rome un troisieme Concile, où on lût la Requête d'Etienne (3). Elle fut presentée par Theodose, Evêque d'Echine en Thessalie, & non par Etienne lui-même, qui, selon une fausse supposition de Mr. du Pin (4), *s'étoit sauvé, & venoit implorer le secours du St. Siege.* Il est dommage que les Ecrits de cet habile homme soient remplis de tant de fautes considerables. Quoiqu'il en soit, on ignore quelle fut la decision du Concile de Rome, & l'on sait seulement que Boniface mourut peu de tems après, &, comme l'on croit, dans le même mois de Decembre. On dit qu'il fut très-religieux observateur du Culte des Anges; & cela se confirme par le soin qu'il prit de bâtir une Eglise magnifique à l'honneur de St. Michel.

On attribuë à ce Pape une Lettre à Eulalius, Evêque d'Alexandrie, par la quelle il lui fait savoir que l'Evêque de Carthage s'étoit réuni avec l'Eglise de Rome, supposant que dès le tems d'Aurele elle en étoit separée. Mais, pour peu qu'on soit versé dans l'Histoire Ecclesiastique, on verra que cette piece est fausse; car, chacun sait qu'Aurele & ses Collegues ont toujours été très-étroitement unis avec l'Eglise de Rome, & que leurs successeurs n'en ont jamais été separés. Outre qu'il n'y a point eu d'Eulalius, Evêque d'Alexandrie, & que l'Imposteur, qui a fabriqué cette Lettre, la suppose écrite sous l'Empire de Justin, qui étoit mort avant que Boniface fut élevé sur le St. Siege. Cette Lettre est donc fausse. J'en dis autant de la Requête de ce

(3) *Concil. to. 4. p.* 1691.

(4) *Nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl. to.* 4. *p.* 191.

ce prétendu Evêque d'Alexandrie, dans laquelle il excommunie tous ses Predecesseurs & tous ses Successeurs, & tous ceux qui attenteront aux Privileges de l'Eglise Romaine: car, à l'exception de cet endroit impertinent, le reste de cet Ecrit est tiré d'Hormisdas & de St. Gregoire.

An de J.C. 531.

JUSTINIEN. *Empereur d'Orient.*

# JEAN II.

CHILDEBERT. *Roi de France.*

## Surnommé MERCURE.

## *LVIII. PAPE.*

Iniquitez du Clergé. Election de Jean Mercure.

IL y avoit si peu de Bonne-foi & de Droiture dans le Clergé de Rome, que, pour parvenir au Pontificat, les uns distribuoient tout ce qu'ils avoient d'argent, d'autres engageoient leurs Biens, & quelques-uns moins scrupuleux encore faisoient des promesses sur les Biens de l'Eglise. Le St. Siege étoit à l'encan; & on ne sauroit douter que JEAN II., surnommé *Mercure* à cause de son Eloquence, n'ait bien paié cette importante place. La Corruption étoit parvenuë à un si haut point, que les Senateurs vendoient leurs suffrages. De sorte que, pour parler sans profanation, il ne faudroit pas dire que le St. Esprit dirigeoit l'élection des Papes de ce tems-là. La Divine Providence ne preside pas aux Assemblées de Brigands, ou tout est venal. Quoiqu'il en soit, Jean II. fut ordonné le 22. de Janvier 532. (1). Il étoit né à Rome, dans le quartier du Mont Celius. Son Pere se nommoit Projectus (2); & il avoit été Prêtre du titre de St. Clement. Platine assure, que, dès qu'il fut assis sur le Siege de Rome, il condamna Anthemius, (qui, selon quelques-uns, étoit déja Patriarche de Constantinople,) parce qu'il étoit tombé dans l'Arianisme. Peu de tems après, un Defenseur de l'Eglise Romaine se plaignit au Roi Athalaric, que, pendant la Vacance du St. Siege, quelques-uns, faisant des brigues pour l'élection, avoient extorqué des promesses sur les Biens de l'Eglise, pour lesquelles on avoit exposé publiquement en vente jusqu'aux vases sacrez. Pour remedier à cet abus, le Roi écrivit au Pape Jean, à tous les Patriarches, & aux Eglises Metropolitaines, qu'il vouloit qu'on observât un Decret du Senat fait du tems du Pape Boniface, & portant: Que quiconque auroit promis quelque chose, par soi, ou par personne interposée, pour obtenir un Evêché, le Contract seroit declaré nul, avec restitution de ce qui auroit été donné (3). Le Roi permet toutesfois aux Officiers de son Palais de prendre jusqu'à trois mille sous d'or, compris l'expedition des Lettres, lorsqu'il y aura un different touchant l'élection du Pape: à la charge que les Officiers riches n'en prendront rien, puisque c'est du bien des Pauvres. Pour les autres Patriarches, (nom qui étoit consacré aux

An de J.C. 532.

Condamnation d'Anthime. Plaintes contre les Elections Simoniaques.

(1) *Lib. Pontif. & inscript. apud Holstenium; Banvin. Baron. &c.*

(2) *Platine, in Joan. II.*

(3) *To. 4. Concil. p.* 1748. *ap. Cassiod. Lib.* 9. *Epist.* 15.

An de J.C. 532.

aux Evêques des grandes Villes) on pourra prendre jusqu'à deux mille sous; & pour les simples Evêques, on pourra distribuer au petit Peuple, jusques à cinq cens sous. Le Roi ordonna au Prefet de Rome de faire graver cet Edit sur des Tables de marbre, qui seroient mises à l'entrée du parvis de St. Pierre.

An de J.C. 533.

Etat de l'Eglise d'Orient. Lettre, & Presens, de l'Empereur au Pape.

Cependant, l'Empereur Justinien évaporoit sa bile sur les Heretiques de l'Orient, dont il avoit juré la conversion. Il envoia à Rome un nommé Hypace, Archevêque d'Ephese, & Demetrius, Evêque de Philippes, consulter le Pape, contre Cyrus & Euloge Deputez du Monastere des Acemetes. Dans la Lettre (4) qu'il écrivit, sur ce sujet, au Pape Jean, il temoigne un grand respect & un attachement singulier pour le St. Siege. Il lui fait savoir que quelques Personnes ne veulent pas croire, que Jesus-Christ, fils unique de Dieu, qui est né de Marie, & a été crucifié, est une des Personnes de la Trinité; ce qui les rend suspects de Nestorianisme. Il ajoute une Formule de Foi dans laquelle il inseré cette expression, que *le fils de Dieu qui est né de Marie & qui a été crucifié est une des Personnes de la Trinité.* Et enfin il prie le Pape de lui adresser des Lettres, & à lui & au Patriarche de Constantinople, par lesquelles il declare qu'il les reçoit à sa Communion, & tous ceux qui sont dans ces sentimens; & qu'il condamne ceux qui ne les approuvent pas. Pour donner plus de poids à cette Lettre, l'Empereur y joignit de riches presens pour l'Eglise de St. Pierre: un vase (5) d'or du poids de cinq Livres, enrichi de pierreries, deux calices d'argent de six livres chacun, deux autres de quinze livres, & quatre voiles tissus d'or. Cette Liberalité ne pouvoit manquer de produire l'effet que l'Empereur en attendoit. Ainsi, les Acemetes, quoiqu'ils eussent toutes les raisons du Monde, perdirent leur tems & leurs peines. Peut-être auroit-on écouté leurs plaintes, si elles eussent été aussi bien accompagnées que la Lettre de Justinien, ou qu'elles fussent venuës de la part des Orthodoxes: mais, selon le P. Louïs Doucin (6), la mauvaise foi de ceux qui prirent parti dans cette affaire fut ce qui gata tout; car le Pape (7), indigné de voir des Heretiques se prevaloir du Jugement rendu par Hormisdas, approuva, sans le vouloir trop examiner, tout ce que Justinien avoit fait contr'eux, & qui n'étoit pas certainement fort regulier. Il déclara très-Orthodoxe le même langage que son Predecesseur n'avoit pû souffrir. Cependant, il delibera plus d'une année, & fit écrire jusqu'en Afrique pour savoir le sentiment des Savans. St. Fulgence venoit de mourir. Ferrand un de ses Disciples, & fort habile Theologien, repondit (8) à la consultation avec toute l'exactitude & toute la subtilité dont l'Ecole d'aujord'hui seroit capable. Il conclut conformement à la Doctrine de son Maître, & tres-favorablement pour l'Empereur, qu'une des trois personnes a veritablement souf-

An de J.C. 534.

Condamnation des Acemetes.

Sentiment de Ferrand sur la Doctrine de Justinien.

(4) Le Jurisconsulte *Lestius* croit que cette Lettre est supposée; & il en affoiblit l'autorité par des raisons bien fortes.

(5) *Lib. Pontif.*

(6) *Hist. du Nestorian. Liv.* 4. *p.* 372. Edit. de Paris in 4.

(7) *Liberat. c.* 20.

(8) *Ferr. Epist. ad Anatol.*

souffert. „ Et il n'est pas nécessaire, dit-il, que l'on ajoute, que c'est *selon* „ *la chair* qu'elle a souffert, vû qu'on ne sauroit l'entendre que de cette „ maniere seulement. Pour instruire le Peuple, & pour couper en même „ tems chemin à l'Heresie, il seroit bon d'expliquer auparavant la verité „ & les proprietez des deux Natures qui sont en Jesus-Christ; après quoi, „ il n'y aura plus de difficulté à dire tout simplement que c'est, *non pas un* „ *de la Trinité*, mais *une des trois Personnes de la Trinité*, *qui a souffert & qui* „ *est morte*. „

An de J.C. 532.

Cet avis (9) fut suivi, du moins en beaucoup de choses; & le Pape, qui avoit pris la chose à cœur, voulut lui-même composer une espece de Traité, qui n'est pas venu jusqu'à nous, mais dont il a donné l'Abregé dans une Lettre (10) adressée aux Senateurs Romains, où il montre par divers passages de l'Ecriture & des Peres: 1. que Jesus-Christ est une des trois Personnes de la Trinité: 2. que c'est Dieu qui a souffert dans la chair: 3. que Marie est veritablement & proprement Mere de Dieu. Ensuite, il excommunie les Religieux Grecs venus à Rome pour contredire cette Doctrine. Sa Reponse à l'Empereur Justinien est à peu près sur le même ton. Il loue le zele de ce Prince pour la Religion, & le respect qu'il temoignoit avoir pour le St. Siege. Il approuve sa Doctrine, & la Formule de Foi qu'il lui avoit envoiée; & il declare, qu'il regarde comme separez de l'Eglise ceux qui ne vouloient pas la recevoir, & principalement Cyrus qui avoit été envoié à Rome de la part des Moines Acemetes. Mais, en humiliant les Nestoriens, le Pape relevoit les Acephales protegez par l'Imperatrice, & faisoit concevoir à l'un & à l'autre parti ce qu'ils n'oublierent pas ensuite, que Rome, puisqu'une fois elle avoit eu des raisons de changer ses Decrets, n'étoit pas tout à fait inflexible, & que l'on pouvoit dans les occasions parvenir à lui faire corriger son premier Jugement. Voilà quelle fut la pensée de Justinien, qui couta peu après tant de larmes & la vie au Pape Vigile, comme nous le dirons dans sa Vie.

Ecrits du Pape sur cette affaire.

Vers le même tems, le Pape Jean reçût des Lettres de St. Cesaire d'Arles, & de quelques autres Evêques de Gaule, touchant Contumeliosus Evêque de Riez, convaincu de plusieurs crimes par sa propre confession. Le Pape écrivit trois Lettres sur cette affaire, l'une à Cesaire d'Arles, l'autre aux Evêques, & la troisiéme au Clergé de l'Eglise de Riez. Par ces Lettres, qui sont dattées du 7. d'Avril 534. il ordonne, que Contumeliosus sera interdit de toutes ses fonctions, & enfermé dans un Monastere pour faire Penitence, après toutes fois qu'il aura demandé cette permission aux Evêques, par une Requête où il confesse son Peché: que cependant son Eglise sera administrée par un Visiteur, qui ne se melera que de la celebration des Saints Mysteres, sans toucher aux Ordinations des Clercs, ni au Temporel de l'Eglise.

Lettres du Pape sur l'affaire de Contumeliosus.

En-

(9) *Facund. Denis le Petit. in Præfat.*

(10) Voyez les Observations de Cujas, *lib.* 12. *c.* 26. & celles d'Alciat, *Parerg. lib.* 3. *c.* 23.

An de J.C. 535.

Mort de Jean II. Lettre supposée.

Enfin, le Pape Jean Mercure mourut, selon le calcul de Mr. Fleury (11), le 26. d'Avril 535. après avoir tenu le siege trois ans & quatre mois. Mais, c'est decider temerairement sur un point très-obscur. Il est tout au plus vraisemblable qu'il mourut au commencement de l'an 535. ou peut-être sur la fin de l'année precedente. Pendant son Pontificat, il ne fit qu'une Ordination, où il crea 15. Prêtres, & 21. Evêques. Il fut enterré dans l'Eglise de St. Pierre, où l'on voit une inscription qui est raportée par le Cardinal Baronius dans ses Annales, & par Onuphre dans ses Notes sur Platine. Je n'ai point parlé de la premiere Lettre attribuée à ce Pape, & adressée à Valerius, parce que l'est l'ouvrage de l'Imposteur Isidore le Marchand. On y trouve des Lambeaux des Ecrits d'Itachius, & de S. Leon: & de plus elle est écrite d'un stile très-different de celui des veritables Lettres de ce Pape; outre que la datte du Consulat est fausse. Le P. Petau nous dit (12) que Jean II. alla à Constantinople pour faire la Paix entre Justinien, & Theodat Roi des Goths. Mais, les autres Auteurs, qui ont parlé de ce Pape, ne disent rien de ce voiage. Du moins c'est une anecdote qui est échapée à mes recherches. Le P. Petau n'auroit-il point attribué à Jean II. ce qui ne convient qu'à Jean I.?

JUSTINIEN: *Empereur d'Orient.* — CHILDEBERT: *Roi de France.*

# AGAPET.

## *LIX. PAPE.*

Education d'Agapet, & son Election. Il retablit la Memoire de l'Anti-Pape Dioscore. An de J. C. 535.

LE Prêtre Gordien, Pere de RUSTIQUE AGAPET, fit élever ce fruit de l'Amour conjugal avec tout le soin possible. Il le fit entrer assez jeune dans le Clergé de l'Eglise de Rome, où Agapet exerça d'abord les premieres fonctions de la Clericature dans l'Eglise des Martyrs St. Jean & St. Paul (1). Il fut ensuite fait Diacre & Recteur de la même Eglise; & c'est dans cet emploi qu'il fit éclater un merite qui lui valut la Chaire de St. Pierre, après la mort de Jean Mercure. Le Clergé & le Peuple réunirent paisiblement leurs suffrages en sa faveur; & le premier Dimanche, qui suivit son Election, il reçût l'Ordination Episcopale (2), & fut élevé au faite du Sacerdoce. Il commença son administration par une action d'éclat qui lui fait honneur: il fit bruler publiquement, au milieu de l'Eglise, les Libelles d'Anathême que le Pape Boniface avoit extorqués, par fourberie, & par un Esprit de Vangeance, aux Evêques & aux Prêtres contre Dioscore son Competiteur. Il flétrit en cela, il est vrai, la memoire de son Predecesseur: mais, par une Generosité admirable, & infiniment rare dans la conduite des Papes de Rome, il prefera l'exacte justice à la vaine gloire de son siege, auquel il étoit bien éloigné d'attribuer le Divin Privilege de l'*Infaillibilité*.

L'Em-

(11) *Hist. Eccl. Liv. XXXII. §. 47.*
(12) *Rationar. Temp. To. II. p. 132.*

(1) *Anast. Bibliot. Liberat. Brev. c. 21.*
(2) *Papebroch. Conat. p. 76.*

An de J. C. 535.

Lettre de l'Empereur au Pape Agapet. Reponse.

L'Empereur Justinien, qui menageoit extrêmement le St. Siege, n'eut pas plûtôt reçû la Nouvelle de l'élection d'Agapet, qu'il lui écrivit, par le Prêtre Heraclius, pour lui en temoigner sa joye. Après les complimens ordinaires, il lui fait entendre que, pour faciliter la conversion des Ariens, il étoit à propos de les recevoir dans le même rang qu'ils occupoient parmi ceux de leur Secte. Il lui parloit ensuite de la cause d'Etienne, Evêque de Larisse, qui, comme je l'ai dit, avoit imploré le secours du St. Siege sous le Pontificat de Boniface, contre le Jugement rendu par Epiphane de Constantinople; & lui demandoit de faire l'Evêque de Justinianée (3) son Vicaire dans l'Illyrie. Le Pape repondit (4) avec politesse aux Complimens de l'Empereur, & loua son zele pour la réunion des Ariens: mais, il lui represente, qu'il ne peut rien faire contre les Canons, qui defendent, ni de promouvoir, ni conserver dans les ordres, les Heretiques reconciliez. Ils montrent, dit-il, que leur conversion n'est pas solide, s'il leur reste de l'ambition. Sur l'affaire d'Etienne de Larisse, il dit qu'il n'y prend point d'autre part que celle que tout homme doit prendre à la defense de l'innocence & de la justice: que le St. Siege n'en a pris connoissance, que par le zele qu'il a toujours eu pour maintenir ses Droits, & se reserver la connoissance des affaires de toute l'Eglise: que puisque l'Empereur offroit qu'elle fut terminée par les Legats du Pape, il la commettroit à ceux qu'il envoieroit incessamment: & qu'il recevoit actuellement Achille successeur d'Etienne, à sa Communion; mais, qu'il ne pouvoit lui permettre d'exercer les fonctions Pastorales, qu'il n'eut vû les informations que feroient ses Legats. Que bien que l'Empereur voulût excuser Epiphane de l'avoir ordonné, parce qu'il l'avoit fait par ses ordres, il étoit blâmable, pour ne lui avoir pas remontré avec instance ce qui étoit dû en cette occasion à la Dignité du St. Siege, d'autant plus qu'il avoit affaire à un Prince qui defendoit ses interêts. Enfin, il marque que ses Legats lui communiqueront la Resolution qu'on a prise sur la Ville de Justinianée, & sur la qualité de Vicaire du St. Siege qu'il voudroit qu'on donnât à l'Evêque de cette Ville. Mr. du Pin dit que cette Lettre est de l'an 534. Mais, c'est une faute d'impression; car, elle est dattée du 15. Octobre, & par consequent de l'an 535. C'est par des inattentions pareilles, que les Imprimeurs, & quelquefois les Correcteurs, défigurent les meilleurs Livres; & trop souvent les Auteurs y donnent lieu par leur précipitation.

Faute de Mr. du Pin.

Legats à C. P. Lettre des Evêques d'Afrique. Reponse du Pape.

Les Legats que le Pape envoia à Constantinople, ainsi qu'il l'avoit promis à l'Empereur, furent cinq Evêques; savoir, Sabin de Canuse, Epiphane d'Eclane, Astere de Salerne, Rustique de Fesule, & Leon de Nole (5). Les Evêques d'Afrique avoient tenu un Concile sur la cause des Ariens, & ils avoient adressée au Pape Jean II. une Lettre Synodale pour l'informer des Resolutions qu'ils avoient prises; mais, sur la nouvelle de l'élection d'Agapet,

(3) *Justinianée* étoit une grande Ville, que l'Empereur Justinien avoit fait bâtir dans la Dardanie, proche du Village où il étoit né. Il la nomma *Justinianæa prima*, pour la distinguer des autres Villes, auxquelles il avoit donné son nom; & il la fit Capitale de l'Illyrie.

(4) *Agapet. Epist.* 4.

(5) *Concil. Const. act.* 1. *to.* 5. *p.* 11.

An de J.C. 535.

gapet, Reparat Evêque de Carthage, y joignit une Lettre de felicitation pour le nouveau Pape. Agapet lui fit reponse, & en même tems à la Lettre Synodale adressée à son Predecesseur. Il veut (6) que l'on s'en tienne aux anciennes regles, & que les Ariens se contentent d'être reçûs à l'Eglise Catholique, en quelque âge qu'ils aient été baptisez: sans pretendre être admis dans le Clergé, ni y conserver aucun rang. Il convient aussi que les Evêques & les Clercs Etrangers ne doivent point être reçûs sans montrer la permission de leurs superieurs, pour éviter les inconveniens de la vie vagabonde.

Suite de l'affaire de Contumeliosus.

Cependant, l'affaire de Contumeliosus, Evêque de Riez, dont j'ai deja parlé (7), continuoit à faire du bruit dans la Gaule. Il avoit été jugé; mais il appella au St. Siege de la sentence de ses Collegues. Agapet écrivit (8) à St. Cesaire, qu'en consequence de l'Appel de Contumeliosus, il delegueroit des Juges, pour recevoir le Jugement des Evêques de Gaule; & que, bien qu'il fut retourné à son Eglise, il ne devoit exercer aucune fonction, jusqu'à ce que son affaire fut jugée par les Commissaires du St. Siege: qu'il falloit pourtant lui rendre son bien particulier, & lui donner de quoi vivre; mais, qu'il ne disposeroit pas du bien de l'Eglise, & qu'il falloit nommer son Archidiacre pour Visiteur à sa place. Cette Lettre est du 18. de Juillet 535.

Sentiment du Pape sur l'alienation des Biens de l'Eglise. Il reconnoit la superiorité du Concile. Il veut établir des Ecoles.

St. Cesaire d'Arles avoit demandé au Pape Agapet, s'il lui seroit permis d'aliener les fonds de l'Eglise. On lui repondit par une Lettre (9) de même datte: que les Constitutions de l'Eglise defendoient ces sortes d'alienations; & qu'on n'ôsoit y contrevenir pour quelque raison que ce fut. „ Ne „ croyez pas au reste, ajoute le Pape dans sa Lettre à St. Cesaire, ne croyez „ pas que ce soit, ou par avarice, ou pour quelque interêt temporel, que j'en „ use ainsi; mais, considerant le compte exact que j'en dois rendre à Dieu, „ je trouve qu'il faut de necessité que *nous observions inviolablement* ce que „ l'autorité du St. Concile a ordonné. „ Ce n'étoit cependant qu'un Concile National tenu en Italie sous le Pape Symmaque (10), qui avoit fait cette ordonnance, à la quelle le Pape Agapet dit qu'il est obligé de se soumettre. A plus forte raison eut-il dit sans doute la même chose, si c'eut été un Decret d'un Concile Universel (11). Ensuite, le Pape, considerant que la confusion des affaires Politiques avoit repandu l'Ignorance jusque dans Rome, où elle regne aujourd'hui sous la protection du Clergé, forma le dessein d'établir des Ecoles publiques pour l'instruction de la Jeunesse: persuadé, que les plus belles dispositions du plus heureux naturel, si elles ne sont nourries par les Sciences, s'alterent insensiblement, & se changent quelquefois en Vices grossiers. Le celebre Cassiodore (12) se joignit à lui pour faciliter

(6) *Agapet. Epist.* 2.
(7) Voyez ci-dessus la Vie de Jean II.
(8) *Agapet. Epist.* 7.
(9) *Epist.* 6.
(10) Voyez ci-devant la Vie de Pape Symmaque.
(11) *Maimbourg, Traité Historique de l'Egli. de Rome. ch* 19.
(12) *Cassiod. præf. Divin. Lect.*

ciliter l'execution de cette noble entreprise. Mais, la Guerre fixa bien-tôt leur attention sur d'autres objets.

An de J.C. 536.

Justinien aiant alors à la tête de ses Armées un General redoutable, & infiniment habile dans l'art militaire, faisoit des Conquêtes avec une rapidité surprenante (13). Belisaire, c'étoit le nom de cet admirable Capitaine, arracha l'Afrique aux Vandales; &, portant ses Armes Victorieuses en Italie, il repandit la terreur de son nom parmi les Goths, qui, depuis plusieurs années, jouïssoient tranquillement du fruit de leurs Victoires. Theodat, plus effraié que ses sujets, menaça les Romains de les faire tous passer au fil de l'Epée, s'ils n'obtenoient de Justinien que l'Armée de Belisaire s'éloignât de ses Etats. Persuadé que la devotion de l'Empereur l'engageroit à écouter favorablement les representations d'un Evêque, il obligea le Pape Agapet d'aller à Constantinople négocier la Paix, ou tout au moins une cessation d'Armes.

Conquêtes de Belisaire. Theodat choisit Agapet pour son Ambassadeur à C.P.

C'étoit un voiage qu'aucun Pape n'avoit fait avec Jean I., qui avoit été mal recompensé de ses peines, ou puni de sa perfidie par le Roi Theodoric (14). Agapet étoit moins que tous les autres en état de l'entreprendre, tant à cause de son grand âge, que par la pauvreté extrême à laquelle lui & son Clergé étoient reduits. Car, c'est une verité constante (15), que pour avoir de quoi subsister en chemin, ils furent obligez d'engager les beaux Calices & les autres vases sacrez, la plûpart d'or & enrichis de pierreries, dont la sotte Pieté des Princes avoit orné les Eglises. Les Thresoriers du Prince leur fournirent de l'argent sur ces précieux gages: mais, Theodat l'aiant sçû leur ordonna de rendre aux Eglises tout ce qu'on avoit mis en depôt entre leurs mains.

Agapet fait le voiage de C. P. Sa pauvreté.

Agapet étant arrivé en Grece, il guerit un homme qui ne pouvoit, ni marcher, ni même se lever (16). L'autorité de Gregoire, qui raconte les particularitez de ce Miracle, n'est pas suffisante, à mon avis, pour determiner un homme raisonnable à y ajouter foi. C'est un prodige, que j'abandonne à la credulité des Legendaires; & il me semble que des Auteurs (17) modernes & judicieux auroient bien fait de ne pas enfler leurs Ecrits de ces sortes de contes, sur la bonne foi du Pape St. Gregoire, Auteur d'un très-mauvais goût & tout plein de prodiges. Le Pape fut reçû à Constantinople avec de fort grands honneurs (18). Dès son arrivée, il commença à se declarer, en refusant de recevoir la Visite du Patriarche Anthime, que les Orthodoxes soupçonnoient de favoriser les Eutychiens. Le procedé du Pape irrita l'Empereur; & l'on dit même, qu'on en vint de part & d'autre à des paroles fort dures.

Miracles du Pape: honneurs qu'on lui rend. Il refuse sa Communion au Patriarche Anthime.

(13) *Procop. I. Goth. Liberat. Brev. c.* 12. *Marcell. Chron. an.* 535. *Cassiod. lib.* 12. *Epist.* 20.

(14) Voyez ci-dessus la Vie de Jean I.

(15) *Anast. Bibl. in Agapet. Cassiod. Var. Epist. lib.* 2. *Epist.* 2.

(16) *Greg. Mag. Lib.* 3. *Dial. c.* 3.

(17) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXXII.* §. 53. *Baillet, Vies des Saints*, 20. Septembre. *Le P. Doucin, Hist. du Nestor. Liv.* 4. *p.* 379. sans compter Baronius & les autres moins Critiques.

(18) *Nicet. Lib.* 17. *c.* 19.

An de J.C. 536.

dures. Mais, j'avouë que les circonſtances de cette fameuſe entrevuë ſont racontées par divers Auteurs avec ſi peu de conformité, qu'il n'eſt pas trop aiſé de les concilier enſemble (19). C'eſt peut-être ce qui a fait que quelques-uns de nos Modernes, appliquez à ajuſter les vieux Hiſtoriens l'un avec l'autre, n'ont pas pris garde qu'ils ſe contrediſoient eux-mêmes ſur plus d'un article. Cependant, comme tout le Monde convient du fait, voici ce que je crois qui reſulte de tant de Narrations differentes.

Accuſations contre Anthime. Ses Reponſes.

Agapet (20), ſans ſavoir encore bien certainement quelle étoit la creance d'Anthime, (car on en parloit deja très-mal, mais ſans aucune preuve bien poſitive) prit le parti de le rejetter préciſement comme intrus. On l'accuſoit entr'autres choſes, de ce que dans les prieres publiques, il s'étoit toujours abſtenu de faire mention du Concile de Calcedoine, & de l'Epitre de St. Leon, ſelon qu'il ſe pratiquoit alors; & lui repondoit (21) à cela, qu'il étoit plein de Veneration pour le Concile de Calcedoine; qu'il le recevoit de même que les trois autres: qu'il en gardoit précieuſement les Actes dans les ſacrées Archives, ainſi que chacun le pouvoit voir: que s'il s'étoit abſtenu juſques-là d'en parler en public, c'étoit pour des raiſons qu'il croioit bonnes, & très-propres à avancer la reduction des Heretiques: que cependant il promettoit de faire à cet égard tout ce qui lui ſeroit preſcrit par le St. Siege. Il s'expliqua en ces termes dans pluſieurs Aſſemblées: il l'écrivit même à tous les Patriarches, proteſtant qu'il ſuivroit inviolablement en toutes choſes la Doctrine de l'Evêque de Rome. Mais, au travers de toutes ces lâches ſoumiſſions, le Pape feignit d'entrevoir un Eſprit fourbe, avec lequel il jugea qu'il étoit dangereux d'entrer dans des Eclairciſſemens, qui auſſi bien ne pouvoient aboutir qu'à un relâchement de Diſcipline, auquel il étoit reſolu de ne jamis conſentir. Il refuſa donc d'entendre & même de voir Anthime, que la Cour vouloit au moins qu'il vit.

Reflexions ſur la Conſequence qu'on tire de l'excommunication d'Anthime.

Cette action d'Agapet eſt citée (22) comme un Exemple bien formel de l'Autorité ſuprême dont les anciens Papes ont uſé, puiſqu'en voici un, dit-on, qui ſeul, & ſans aſſembler aucun Concile, depoſe l'Evêque de la Nouvelle Rome. Mais le P. Doucin, quoique Jeſuite, avoue (23) que cet Exemple n'eſt pas bien choiſi: „ car, il ne s'agit ici nullement de Depoſi- „ tion, laquelle, dit-il, n'eſt néceſſaire que lorſqu'une élection legitime a „ précedé. D'où il s'enſuit, que celle d'Anthime au Patriarchat n'aiant „ point été reçuë, au moins par le premier Siege, l'Evêque de ce Siege n'a „ eu beſoin d'aucun Concile pour lui refuſer ſa Communion. Ce n'étoit „ point le Pape ſeul, qui pouvoit en uſer de la ſorte: chaque Patriarche étoit „ en Droit de faire la même choſe; & il le faiſoit, toutes les fois que l'élec- „ tion de ſon prétendu Collegue étoit vicieuſe, ou même ſuſpecte. Com- „ bien plus dans une occaſion comme celle-ci, où nul ne pouvoit ignorer l'em-

(19) *Le P. Doucin, Hiſt. du Neſtor. Liv.4.*
(20) *Anaſt Bibliot. in Agapet.*
(21) *Sentent. Concil. ſub Menna.*
(22) *Baronius, Annal. Eccl. ad an.* 536. *§.* 22. *& ſuiv. Maimbourg, Traité des Prerogat. de l'Egl. de Rome, ch.* 5.
(23) *Hiſt. du Neſt. p.* 380.

„ l'empêchement essentiel qui rendoit Anthime indigne du Siege Patriar- „ chal. „ Mr. Maimbourg auroit donc bien pû se passer d'insulter à la memoire de Jean Calvin, & de l'accuser d'une *pitoïable* & *prodigieuse Ignorance*: lui, qui n'eut jamais la centieme, non pas même la milliéme, partie du savoir de ce fameux Chef de Secte. An de J. C. 536.

Severe, & tous les Acephales, rendus en foule auprès de l'Imperatrice (24), furent outrez de voir s'évanouir en un moment l'esperance qu'ils avoient conçue de l'élevation d'Anthime. Ils prirent à l'heure même des mesures pour perdre son Adversaire. Et le moïen qui parut le plus court fut de donner à Justinien divers ombrages & mille fâcheux prejugez de la créance du Pape, que l'on faisoit passer pour Nestorien, ainsi que ses Prédecesseurs avoient été accusez de l'être. L'Empereur entra dans tout cela, parcequ'il étoit chagrin, non seulement de la hauteur avec laquelle on rebutoit son Patriarche, mais encore de la correction qui lui avoit été faite à lui-même, lorsqu'aiant envoié à Rome l'année precedente son Edit contenant la profession de foi dont nous avons deja parlé, Agapet lui repondit avec fierté, *Qu'il ne pouvoit approuver l'Autorité que se donnoit un Laïque d'enseigner publiquement les fidelles.*

On previent l'Empereur contre Agapet.

L'Empereur mécontent, comme il avoit sujet de l'être, s'attacha donc à questionner le Pape sur sa Doctrine, & puis il se mit, dit Anastase (25), à disputer avec lui, non pas simplement pour satisfaire la passion que ce Prince avoit de traiter de Controverse, mais parce qu'effectivement le Pape lui étoit suspect. Agapet comprit, par la conduite que l'on tenoit à son égard, que l'Empereur favorisoit les Acephales. Ainsi, pour reprendre le dessus, il persuada au Prince qu'Anthime étoit Heretique. Mais, ce ne fut qu'avec une peine extrême, qu'il vint à bout de ce dessein.

L'Empereur interroge le Pape sur sa creance.

Une Troupe de Prelats, tous de la faction de Severe, tous apostez par l'Imperatrice, ne cessoient de representer à Justinien, que l'Evêque de Rome étoit venu pour troubler la Paix de l'Orient: que depuis l'élection d'Anthime, on avoit vû les Acephales parfaitement bien disposez, & prêts à faire ce que l'on demandoit d'eux. Severe lui même, ajoutérent-ils, ne promettoit-il pas à votre Clemence de soumettre sa Doctrine au Jugement de l'Eglise Romaine? Mais, il n'avoit pas compté de voir sur le Throne de cette Eglise un vieillard aussi dur & aussi difficile que celui-ci. Car, de grace, considerez, Seigneur, surquoi est fondé tout ce grand bruit. Sur une pure formalité. Tout se reduit à voir si, pour le plus grand bien de l'Eglise Universelle, une Ville comme Trebizonde ne pourroit pas bien se passer d'Anthime: ou plûtôt, si elle ne l'aimeroit pas mieux avoir pour Patriarche, que pour Evêque.

Plaintes des Acephales contre Agapet.

Justinien n'étoit pas à l'épreuve d'un Discours comme celui-là. Il s'abandonna à son ressentiment; & la Conference aiant recommencé, comme le Pape s'efforçoit de lui faire goûter ses raisons: *Sachez*, lui dit-il avec émotion,

L'Empereur menace le Pape de l'Exil. Impolitesse d'Aagapet.

(24) *Evagr. Liv. 4. c. 11. Liberat. c. 22.* (25) *Anast. Bibl. in Agapet.*

An de J.C. 536.

tion, *qu'il n'y a plus ici à balancer : ou recevez-nous á votre Communion, ou preparez-vous à être conduit en exil.* Cette menace n'effraia point le Pape. Il repondit impoliment, mais avec cette fermeté que les Adorateurs de la Pourpre Romaine admirent : *Il est vrai que je me suis fort trompé, lorsqu'avec de si grands empressemens je suis venu jusqu'ici, pensant trouver un Empereur Chrêtien. C'est Diocletien à qui je parle : mais, Diocletien peut s'assurer, que je ne crains rien moins que ses menaces.*

L'Empereur se laisse persuader qu'Anthime est Heretique.

L'Empereur, naturellement bon & devot, changea de ton, au lieu de punir cette temerité ; & la conversation étant redevenuë paisible à l'ordinaire : *Pour vous faire voir*, lui dit le Pape, *que votre prétendu Evêque est un homme très-pernicieux à la Religion, demandez-lui qu'il reconnoisse deux Natures en Jesus-Christ. Ce n'est au reste, ni pour éviter l'exil, ni pour chercher un accomodement, que je vous propose de le mettre à cette épreuve : mais, il est bon que vous sachiez une fois ce que c'est qu'Anthime.* Aussi-tôt l'Empereur donne ordre qu'on le fasse venir, & le Pape aiant fait tomber l'entretien sur le Mystere de l'Incarnation, lorsqu'on vint à developper la matiere, & qu'il fallut s'expliquer nettement, jamais Anthime, quelque instance que lui fit Agapet, pour l'obliger à repondre d'une maniere Orthodoxe, ne voulut reconnoître deux Natures en Jesus-Christ.

Anthime est chassé de son Eglise : & ses Amis sont excommuniez.

Alors, le Pape fulmina des Anathemes contre Anthime, Severe, Pierre d'Apamée, Zoaras, & quelques autres, qui ne sont guere connus que par cette avanture. Il fit mettre un autre Evêque sur le siege de la nouvelle Rome. Lui-même le consacra de sa main, & il écrivit (26) aux Patriarches pour les avertir de l'élection de Mennas, blamant fort celui de Jerusalem d'avoir eu la lacheté de reconnoître Anthime, qui étoit infracteur des Saints Canons. Enfin, s'étant signalé durant quatre mois de sejour à Constantinople, & prêt à revenir à Rome, il tomba dans une maladie qui l'emporta en peu de jours. Un Anonime, dont l'écrit se trouve dans la Bibliotheque du Vatican (27), & qui se donne pour temoin occulaire des Actions & de la mort du Pape Agapet, en raconte des particularités curieuses, que Baronius (28) a inserées dans ses Annales Ecclesiastiques. Cet Ecrivain nous assure, que la belle Ame du Pape tressailloit de joye aux approches de son Epoux, & qu'au lieu du triste bruit que font les autres Agonisans lorsqu'ils ne respirent plus qu'à peine, l'on entendoit celui-ci prononcer les Louanges de Dieu, avec un amour & une tendresse inconcevables, jusqu'au dernier soupir. Il n'y eut Personne à Constantinople, de quelque Province qu'il fut, qui ne voulut assister à ses funerailles. Elles furent celebrées par des Cantiques d'allegresse. Les Portiques, les Places publiques, les Fenêtres, & les toits des Maisons, ne pouvoient contenir la multitude des Personnes qui vouloient voir le St. Corps. Aucun, ni des Patriarches, ni même des Evêques, n'avoit été inhumé avec une Pompe qui approchât de celle-là. Le Corps après la Ceremo-

Particularitez de la mort d'Agapet.

(26) *Agapet. Epist. ad Petr. Hierosol.*
(27) *Bibliot. Vatic. No.* 1538.
(28) *Baron. Annal. Eccl.* ad an. 536. §. 59. *&* *suiv.*

remonie, fut mis dans un Cercueil de plomb, & transporté à Rome. Le jour de sa mort nous est inconnu, si ce n'est qu'on vueille fonder un prejugé raisonnable sur ce que les Grecs celebrent sa Fête le 17. d'Avril. Les Auteurs de ce tems-là ont parlé de ce Pape avec de grands Éloges. Liberat, Diacre de Carthage, nous assure (29) qu'il étoit savant & habile, principalement dans les matiéres Ecclesiastiques. Un celebre Concile en a parlé en termes avantageux (30); & ce fut en son nom, & comme par ses ordres, que les Evêques de Syrie & les Abbez de Constantinople oserent sommer l'Empereur Justinien de proscrire Severe & ses Amis (31); ce que ce Prince executa enfin par un Edit très-rigoureux, qui leur defend l'entrée de toutes les grandes Villes, condamne au feu les Livres de cet Imposteur, & quiconque osera les transcrire à avoir la main coupée. Tant il est vrai que les Princes, qui ont la foiblesse de se livrer à des Prêtres & à des Moines brouillons, tombent dans une infinité de fausses demarches. Ce fut encore l'Esprit de rigueur du Pape Agapet, qui agit dans le Concile de Constantinople, tenu peu de jours après sa mort, afin d'ôter à Anthime tout pretexte d'alleguer qu'il n'avoit été condamné que par un seul homme, sans avoir même été entendu, ce qui est contraire aux formalitez observées de tout tems chez les Nations les plus barbares.

An de J.C. 536.

Edit de l'Empereur contre les Acephales.

Je préviendrai ici une Question, que les Lecteurs judicieux ne manqueroient pas de me proposer. Quoi! diroient-ils, nous avons vû partir Agapet comme Ambassadeur du Roi Theodat, & nous n'entendons parler que d'Affaires Ecclesiastiques! Il falloit nous apprendre de qu'elle maniere il s'acquita de sa commission auprès de l'Empereur pour les affaires Politiques. Comment entama-t'il une Negociation si delicate? Avec quelle adresse la sçut-il conduire? Quel en fut le succès? Un seul mot repond à tout. Le Pape ne fit rien de ce qu'il avoit promis à son Prince. Tout au plus, il proposa à l'Empereur le sujet de son Ambassade. Mais, il étoit bien éloigné d'insister sur le succès. Il prevoioit que Rome seroit plus heureuse sous la Domination d'un Prince Orthodoxe, que sous celle d'un Monarque Arien. Ainsi, oubliant le sujet de son voiage, il ne songea qu'à troubler le repos des Eglises d'Orient, & qu'à se signaler par la Deposition d'un Prelat qui ôsoit égaler son Siege à celui de Rome.

Le Pape neglige à C. P. les Affaires de Theodat.

JUSTINIEN. *Empereur d'Orient.* — CHILDEBERT. *Roi de France.*

# SILVERE.

## *LX. PAPE.*

LEs brigues par lesquelles on parvenoit au Pontificat me rappellent ce qui se passoit dans Rome Païenne; où les Candidats, c'est-à-dire ceux qui aspiroient aux Charges de la Republique, achetoient les suffrages du Peuple à

Brigues à Rome pour parvenir aux Dignitez.

(29) *Brev. c.* 21.
(30) *Conc. Const. sub Menna.*
(31) *Liboll. Episc. Syriæ.* 2. *Libell. Monach. Regiæ Urbis.*

An de J. C. 536.

à beaux deniers comptans. Quiconque avoit de l'argent pouvoit acheter le Consulat, & les autres Dignitez. C'est par la même voie, que l'on parvenoit, dans Rome Chrêtienne, à la premiere Dignité de l'Eglise. *Au lieu d'une sage retenue* (1), *d'une équité desinteressée, & d'une vraie noblesse de sentimens, on ne voioit qu'audace sans menagement, profession seduisante, & avarice declarée.* On avoit la hardiesse, le front, d'aller à ses fins par toutes sortes de voies, sans s'embarrasser du *qu'en dira-t'on?* On voioit parmi les aspirans, une facilité prodigieuse d'ouvrir sa bourse, & de prendre des engagemens pour seduire les autres, les faire consentir à quelque iniquité pour ses propres interêts. Dans ceux qui vendoient leurs suffrages on remarquoit une extrême avidité de s'enrichir à quelque prix que ce fut: & c'est cette avidité qui rend l'ame venale, & assez basse, pour se prêter pour un vil interêt aux choses les plus injustes. Ces trois vices étoient fort en credit dans les brigues qui se faisoient à Rome pour arriver à la Dignité Papale.

An de J.C. 536.

Election Simoniaque de Sylvere.

Dans un âge encore foible, peut-être SILVERE eut-il de l'horreur pour ces pratiques criminelles, auxquelles il n'étoit point fait. Mais, cette horreur ne fut pas capable de le soutenir contre d'aussi grands dereglemens. Il se laissa seduire par l'ambition; & Anastase le Bibliothecaire (2) nous assure qu'il acheta la Chaire de St. Pierre du Roi Theodat. C'est sans raison que Mrs. Baillet (3) & du Pin (†) veulent revoquer ce fait en doute. Le P. Doucin n'a pas fait difficulté d'avouer les irregularités de la conduite de Sylvere; & ce genereux aveu lui fait honneur. Il faut convenir que l'Election de ce Pape fut un Coup d'Etat. Le Roi, se voiant à la veille d'être chassé d'Italie par les Armes Victorieuses de Belisaire, voulut s'assurer de la fidelité des Romains, en leur donnant un Evêque, qui lui fut devoué, & qui ne pût se maintenir sur le St. Siege que par l'autorité. Dans ce dessein, il fit choix de Silvere, fils du Pape Hormisdas. Ni le Clergé, ni le Peuple, n'eurent la Liberté de deliberer sur cette élection. Le Roi fit dire nettement aux Romains, que quiconque oseroit élire un autre Evêque n'avoit qu'à se preparer à mourir. Plusieurs le reçurent par contrainte: d'autres, & sur-tout des Prêtres, refuserent de signer le Decret de l'Election, & protesterent contre son sacre. Mais, quand ils virent qu'on avoit passé outre, & qu'il étoit en possession, la crainte qu'ils eurent d'être cause d'un schisme les porta à signer enfin, & à reconnoître Silvere.

An de J.C. 537.

Rome est renduë à Belisaire. Le Pape est accusé de trahison.

Theodat fut trompé dans ses esperances; & ses Projets devinrent inutiles, s'il est vrai que l'intrepide Belisaire se rendit Maître de Rome par les soins du Pape (5). Dès-lors, apparemment, le Siege de Rome connoissoit & pratiquoit dans l'occasion l'odieuse Maxime de *manquer de Foi aux Heretiques.* Le service important que Silvere venoit de rendre à l'Empereur Justinien, en lui livrant l'ancienne Capitale du Monde, sembloit assurer son bonheur; & je ne vois pas qu'on puisse bien penetrer la cause de la Perse-

cution

(1) *Salluste, de Conjurat. Catilin. ch.* 3.
(2) *Anast. Bibliot. de Rom. Pontif. in Silver.*
(3) *Vies des Saints.* 20. Juin.
(†) *Bibliot. Eccl. to.* 4.
(4) *Hist. du Nestor. Liv. IV.*
(5) *Procop. I. Goth. c.* 14.

cution qu'on lui fit, si l'on ne suppose que les Grands aiment la Trahison, & détestent les Traîtres. D'ailleurs, l'Imperatrice Theodora, qui favorisoit les Acephales en Orient, écrivit au Pape, pour l'engager à retablir le Patriarche Anthime, & à faire chasser Mennas du Siege de Constantinople. Belisaire eut ordre de faire executer ces desseins; & le Pape étant accusé d'avoir voulu introduire les Goths dans la Ville par des intelligences, qu'il avoit, dit-on, menagées avec beaucoup d'adresse, on le fit venir au Palais, où Belisaire & sa femme Antonine, confidente de l'Imperatrice, s'efforcerent de lui persuader secretement d'obéïr à cette Princesse, de renoncer au Concile de Calcedoine, & d'approuver par écrit la creance des Acephales (6). C'est ce qu'il refusa; &, au sortir du Palais, il dit à ceux de son Conseil ce qu'on vouloit exiger de lui, & se retira dans l'Eglise de Ste. Marie Sabine. Pour convaincre Silvere de Perfidie, on dit qu'un Avocat nommé Marc, & un Garde Pretorien, lui supposerent des Lettres adressées à Vitigés, Roi des Goths; &, bien-tôt après, on le fit venir une seconde fois au Palais, lui promettant sureté avec serment. Ceux, qui accompagnoient le Pape, lui conseilloient de ne se point fier aux sermens des Grecs. Il sortit pourtant, & vint au Palais; &, à cause du serment qn'on lui avoit fait, on lui permit de retourner à l'Eglise où il demeuroit.

An de J.C. 537.

Deposition du Pape.

Belisaire le manda une troisieme fois. Le Pape comprit qu'on vouloit le surprendre; mais, il eut la fermeté de s'exposer aux mauvais traitemens qu'on lui preparoit. L'Imperatrice lui avoit écrit, soit pour lui tendre un piege, soit pour tacher de faire par son moïen la même chose qui lui faisoit souhaiter Vigile. Elle le prioit instamment par sa Lettre, ou de retablir Anthime, ou du moins de venir sur les Lieux examiner de nouveau la cause de ce Patriarche injustement condamné. Silvere entendit ce Langage, & jettant un profond soupir, qui n'étoit pas toutes fois la marque d'aucune foiblesse: *Voici*, dit-il, *une Lettre, qui m'apprend que je n'ai pas long-tems à vivre.* Il y repondit presque aussi-tôt, mais avec cette fermeté qu'on admire dans les Papes. *N'attendez point de moi, Madame*, dit-il à l'Imperatrice, *que je retablisse un Heretique condamné pour son opiniatreté: c'est ce que je ne ferai jamais.* Ce fut dans cette resolution, qu'il vint encore trouver Belisaire. Ceux du Clergé qui l'accompagnoient furent fort surpris de se voir arrêtez, les uns à l'entrée la Sale, les autres à la porte de l'Anti-Chambre, tandis que l'on introduisoit Silvere dans la Chambre d'Antonine qui étoit au Lit, & Belisaire à ses pieds. *Vraiment, Seigneur Evêque*, lui dit Antonine, *je ne sçais pas ce que nous avons fait à vous & à tous vos Romains, pour nous livrer, comme vous avez taché de faire, entre les mains des Barbares. De grace, dites-nous en la cause.* Silvere n'eut pas le tems de repondre. Un Sous-Diacre entra brusquement, & lui arracha son Manteau: ensuite l'aiant fait passer dans la chambre voisine, on le depouilla de toutes les marques de sa Dignité, & le revêtit d'un Habit de Moine: Harnois, qui ne convenoit guere mieux à un Evê-

(6) *Liberat. Brev. p. 22.*

An de J.C. 537.

Evêque de Rome, que celui d'un Palfrenier, dont le Tyran Maxence avoit honnoré un des Predéceſſeurs de Silvere (†).

Silvere eſt relegué dans un Monaſtere.

Après cette plaiſante Scene, un autre Sous-Diacre alla à la Porte où le Clergé étoit reſté; &, s'adreſſant aux Prêtres, il leur dit: *Meſſieurs, nous n'avons plus de Pape; il vient d'être dépoſé, & condamné à faire pénitence dans un Monaſtere.* Etourdis de cette nouvelle, ils s'enfuirent avec précipitation; &, hors d'état de s'oppoſer aux Reſolutions de leurs Maîtres, Beliſaire vint facilement à bout de faire élire Vigile, qui ambitionnoit depuis long-tems l'honneur de l'Epiſcopat. C'eſt de ce même Vigile dont il faut à preſent relever les iniquitez; & ce ſera dans ſa Vie, que je parlerai de la Mort de Silvere.

JUSTINIEN. *Empereur d'Orient.*

# VIGILE.

CHILDEBERT. *Roi de France.*

## *LXI. PAPE.*

Caractere de Vigile.

VIGILE étoit Romain de naiſſance, & fils d'un Conſul nommé Jean (1). Peu s'en étoit fallu qu'il ne fut élevé ſur le Siege Pontifical, par la Reſignation que le Pape Boniface II. fit en ſa faveur, ainſi que je l'ai remarqué ailleurs. Mais, ſes eſperances s'étant évanouies pour cette fois, il ne ſe rebuta pas. Les difficultez inſpirent une nouvelle ardeur aux Ames ambitieuſes. Il ſe flatta toujours de parvenir à l'Epiſcopat. L'Hiſtoire nous le repreſente comme un homme d'une Ambition demeſurée, & à qui rien ne coutoit lorſqu'il étoit queſtion de s'élever. Outre cela, emporté à l'excès: temoin ce qu'on lui reproche (2) d'avoir tué dans la colere le fils d'une Veuve à coups de pied & de bâton. Avare juſqu'à faire dire, que c'étoit bien moins par zele pour la Religion qu'il avoit rompu avec l'Imperatrice, que par l'appréhenſion d'être obligé de lui rendre les groſſes ſommes qu'elle lui avoit prêtées pour ſe faire Pape. De plus, modele inimitable de variations & de perfidie. Tel fut le Caractere infame de Vigile: homme ſi decrié pour la Religion & pour les Mœurs, que de ſon tems, ni dans les ſiecles ſuivans, il ne s'eſt trouvé aucun Ecrivain qui oſât le defendre ſur les choſes les plus ſecretes qu'on lui reproche; tant il a donné ſujet de croire tout le mal qu'on dit de lui, par celui qu'on lui a vû faire.

A quelles conditions Vigile parvient à l'Epiſcopat.

Le Pape Agapet, que Vigile avoit accompagné à Conſtantinople, étant mort, l'Imperatrice fit demander à celui-ci, S'il étoit prêt de caſſer ce que l'autre avoit fait, & de condamner le Concile de Conſtantinople qui venoit d'être terminé en 536.: S'il vouloit depoſer Mennas, & retablir Anthime, Severe, & Timothée: S'il pouvoit enfin ſe reſoudre à condamner les trois Chapitres, le Concile de Calcedoine, & la fameuſe Lettre de St. Leon? L'Am-

(†) Savoir St. MARCEL, voyez p. 93.

(1) *Anaſtaſ. Bibliot. in Vigil.*

(2) *Lib. Pontif.*

L'Ambition étouffe les plus faints mouvemens de la Confcience: l'honneur même ne fauroit tenir contre cette dangereufe paffion. Ainfi, rien n'effraia l'ambitieux Vigile. Pour devenir Pape, il promit tout. L'Imperatrice, transportée de joye, lui fit compter fur le champ fept cens piéces d'or, moïennant un billet de fa main, par lequel il s'engageoit à rendre la meilleure partie de cette fomme, lorfqu'il feroit inftallé, & Maître du Threfor de l'Eglife. De plus: on lui donna des Lettres pour Belifaire à qui l'Imperatrice recommandoit très-expreffement de le faire élire à quel prix que ce fut. Avec toutes ces précautions, qui l'affuroient d'un heureux fuccès, il revint en Italie. A Naples, il apprit qu'il étoit arrivé trop tard, & que les Romains avoient deja fait un Pape; mais, il n'étoit pas d'humeur à ceder aux Obftacles. Rien n'eft difficile à celui qui veut pourfuivre un deffein avec vigueur. C'eft le Jugement qu'il porta de l'éléction de Silvere; & il fe perfuada qu'il étoit aifé, vû la conjoncture, de detruire un homme que le Clergé n'avoit reçu que par contrainte, & qui étoit la Creature des Goths ennemis de l'Empire. Il en écrivit à l'Imperatrice; & d'abord cette Princeffe manda à Belifaire, de ne pas laiffer échaper une fi belle occafion. „ Faites enforte, lui dit-elle, qu'il fe trouve des Sujets de plainte contre „ Silvere, & qu'il foit depofé au plûtôt; que fi cela ne peut réuffir, envoiez „ le ici fans aucûn delai & fous bonne garde. Vous avez-là un homme tout „ propre à mettre en fa place; je veux dire Vigile, qui a été en cette Cour, „ & que vous fçavez que je confidere. Il m'a donné parole de rétablir „ Anthime. „ Belifaire trembloit que l'execution de cet ordre ne mît la confufion dans Rome, & n'y allumât un Schifme dangereux. Mal affermi dans fa Conquête, il craignoit de perdre en un moment, & pour le caprice de quelques miferables Prêtres, toute la gloire qu'il avoit acquife par la defaite des Vandales & des Goths. Mais fon Epoufe, qui s'étoit mife en droit de le traiter en Efclave, le détermina enfin à fatisfaire l'Imperatrice. C'eft ce qui fe fit par la depofition de Silvere, & par l'indigne Eléction de Vigile.

An de J. C. 537.

Lettre de l'Imperatrice contre Sylvere.

An de J. C. 537.

Eléction de Vigile.

Suivant les ordres de Belifaire, le Clergé s'étant affemblé pour donner un fucceffeur au Pape depofé, on mit d'abord en queftion fi le Siege devoit être cenfé vaquant; &, à la pluralité des voix, on decida pour l'affirmative. Enfuite, quelques-uns voulurent donner l'exclufion à Vigile, & protefterent qu'ils ne le recevroient jamais: &, veritablement, ils fe feparerent de lui après l'éléction; mais, il furent traitez avec mépris, à caufe de leur petit nombre.

Silvere exilé à Patare, revient à Rome; & il eft envoié dans une Ifle deferte.

Avant que Vigile fut facré, Silvere (3) lui fut remis entre les mains, fous pretexte qu'il en devoit repondre. Il le fit au plutôt fortir de Rome, & l'envoia bien accompagné à Patare en Lycie. L'Evêque (4) du lieu le reçut comme un Confeffeur; &, non content de lui rendre tous les honneurs qu'un Evêque de Rome auroit pû exiger dans un tems de Profperité, il entreprit hautement de le rétablir. Il alla lui-même à Conftantinople: il répresenta fortement à l'Empereur l'injuftice faite à Sylvere: & le bon Prince, toûjours

(3) *Liberat. Brev. c. 22.*

(4) *Procop. de Bello Goth. lib. 1.*

An de J.C. 537.

jours zelé, ordonna que le Prisonnier retourneroit à Rome, où son affaire seroit examinée de nouveau; afin que, s'il étoit innocent de la trahison dont on l'accusoit, il remontât sur le St. Siege; & que s'il étoit coupable, on se contentât de l'éloigner de Rome, sans le dégrader. Mais, Justinien n'étoit pas le Maître. L'Imperatrice Theodora, qui ne lui laissoit qu'un pouvoir très-borné, avoit trop d'interêt de maintenir Vigile dans son Usurpation, pour permettre que les Volontez du Prince fussent executées: &, d'ailleurs, Vigile étoit trop actif, pour s'endormir au milieu des dangers qui le menaçoient. Il écrivit donc à Belisaire, qu'il ne pouvoit lui donner la somme dont ils étoient convenus, à moins que Silvere ne lui fût livré entre les mains. On le mit au pouvoir de ses Satellites; & d'abord il fut conduit dans une Isle deserte nommée *Palmaria*, où l'on exiloit d'ordinaire ceux qu'on vouloit faire mourir promtement & sans éclat. Là, Silvere fut consigné entre les mains de deux Bourreaux, que Vigile nommoit Défenseurs de la sainte Eglise, & qui étoient destinez pour le garder. Leur Commission portoit de s'en defaire au plutôt, & elle fut ponctuellement executée par le soin qu'on eut de priver le Prisonnier de nourriture (5). Telle fut la punition du crime par lequel Silvere avoit usurpé le premier siege de l'Eglise. Les Lettres qu'on lui attribue sont feintes sur son Histoire (6). On raporte sa mort au 20. de Juillet 538. L'Eglise honnore sa Memoire comme d'un Martyr; mais, son nom ne se trouve que dans les Martyrologes des derniers tems. Le Clergé balança cinq jours sur le choix d'un Pape; &, pour eviter les horreurs d'un Schisme, Vigile fut reconnu: bien que, selon quelques Auteurs, il eut été frappé d'Anatheme par Silvere; & que, dans la conduite qu'il tint pour monter sur le St. Siege, on remarquât une affreuse complication de crimes enormes, auxquels il mit le sçeau par sa dissimulation après la mort de son Prédecesseur. En effet, pour accomplir la promesse qu'il avoit faite à l'Imperatrice, il donna à Antonine une Lettre pour Theodose d'Alexandrie, Anthime deposé de Constantinople, & Severe d'Antioche (7), où il leur declare qu'il tient la même foi qu'eux; mais il les prie de tenir sa Lettre secrette, & de feindre même qu'il leur est suspect. Avec cette Lettre, il leur envoia sa Confession de Foi, où il rejettoit les deux Natures en Jesus-Christ, & la Lettre de St. Leon, disant Anathême à ceux qui ne confessent pas une Personne & une Essence; & en particulier à Paul de Samosate, à Diodore de Tarse, à Theodore de Mopsueste, & à Theodoret. Je ne sais sur quelle autorité le P. Doucin (8) pretend qu'à peine Silvere fut mort, que Vigile parut changé tout d'un coup en un autre homme: qu'il refusa à l'Imperatrice, & le Decret qu'elle demandoit en faveur des Acephales, & l'argent qu'elle avoit pretendu tirer du thresor de l'Eglise pour être remboursée de ses avances. On reconnoit dans ces traits la plume d'un Jesuite aussi rusé que ces Peres ont coutume de l'être, & qui sait obscurcir avec art les verités les plus palpables, pour s'epargner le Chagrin

An de J.C. 538.

Silvere meurt de faim.

Fourberies de Vigile.

Faute du P. Doucin.

(5) *Anast. Bibl. in Sylv. Liberat. Brev. c.* 22.
(6) *Du Pin, Nouvelle Bibliot. to.* 4.
(7) *Liberat. Brev. c.* 22. *Victor. Tun. Chron.*
(8) *Hist. du Nestor. Liv. IV. p.* 399.

grin d'avouer que les Papes peuvent, non-seulement se tromper, mais qu'ils sont tombez assez souvent dans des erreurs essentielles. Que Vigile se soit trompé n'étant encore qu'Anti-Pape, qu'il ait tenu la conduite d'un scelerat consommé avant la mort de Silvere, c'est un aveu qui ne coute rien, même aux plus zelez Ultramontains : mais, qu'il ait approuvé une Doctrine Heretique, après avoir été reconnu Pape legitime, c'est une affaire de consequence, & qu'il faut deguiser avec tout l'artifice dont un Jesuite est capable. Cependant, il s'eleve un Auteur impartial, qui, par l'exposition simple & naturelle des faits, decouvre la Fourberie, desille les yeux du Public, & fait triompher l'aimable Verité.

An de J. C. 538.

Le Pape est suspect à l'Empereur.

Il est donc indubitable que Vigile joua le Rôle d'un très-mal honnête homme, d'un très-méchant Prêtre; puis que, dans le même tems qu'il approuvoit les opinions des Acephales, par une Lettre qu'il leur ecrivit furtivement, il faisoit profession en public de celles des Orthodoxes. Justinien, irrité de ce qu'il ne lui avoit point écrit, suivant la coutume, à son entrée au Pontificat, interprêta mal son silence, aiant peut-être quelque soupçon de ce qu'il avoit écrit secretement aux schismatiques. C'est pour s'en éclaircir, que ce Prince envoia à Rome le Patrice Dominique, avec des Lettres par lesquelles il temoignoit sa defiance à l'égard du Pape, & son attachement à la foi. Vigile dans reponse (9) loue hautement le zele de l'Empereur, & la pureté de ses sentimens. Il declare, qu'il n'a point d'autre creance que celle de ses Predecesseurs, Celestin, Leon, Hormisdas, Jean, & Agapet: qu'il reçoit les quatre Conciles & la Lettre de St. Leon, & anathematize tous ceux qui croient le contraire; & en particulier Severe, Pierre d'Apamée, Anthime, Zoaras, & Theodose d'Alexandrie; mais que, comme ils ont été deja suffisamment condamnez, il n'a pas crû devoir répondre à la Declaration que Mennas en avoit donnée. Enfin, il prie l'Empereur de conserver les Privileges du St. Siege, & de ne lui envoier que des Personnes Catholiques & irreprochables. Il écrivit en même tems (10), au Patriarche Mennas, une Lettre où il le felicite de ce qu'il execute ce qu'il avoit promis au Pape Agapet à son ordination, en recevant les quatre Conciles & anathematisant les Schismatiques.

Lettre du Pape à Profuturus.

Cependant, Profuturus, Evêque de Brague en Lusitanie, consulta Vigile sur quelques points qui l'embarrassoient; & ce Pape lui repondit (11) le 29. de Juin 538. Il parle d'abord des Priscillianistes qui s'abstenoient de la chair par superstition, comme le grand nombre fait aujourd'hui parmi nous, & conclut en ces termes: „ Nous ne blamons point l'abstinence agreable „ à Dieu; mais, nous ne recevons point ceux qui detestent ses Creatures. „ Il parle de la maniere de reconcilier les Ariens, à cause des Goths qui dominoient en Espagne, & dont il se convertissoit toujours quelques-uns. Il dit qu'une Eglise est suffisamment consacrée, dès qu'on y a celebré la Messe, quoi-

(9) *Vigil. Epist.* 4. *to.* 5. *Concil.*
(10) *Epist.* 5. *ibid.*
(11) *Vigil. Epist.* 1. *to.* 5. *Concil. p.* 311. *Baluze*, *Nova Collectio*, *p.* 1472.

An de J. C. 538.

quoiqu'on n'y ait point jetté d'eau benite; & que l'ordre des prieres de la Messe est toujours le même, excepté quelques petites additions aux jours les les plus solemnels.

Reponse du Pape à la Consultation du Roi Theodebert.

Theodebert, Roi d'Austrasie, aiant envoié des Troupes en Italie, à l'occasion de la Guerre entre les Romains & les Goths, fit consulter le Pape Vigile par Moderic son Ambassadeur, pour apprendre de lui quelle devoit être la Penitence d'un homme qui avoit epousé la femme de son frere. Le Pape, outre la reponse qu'il fit au Roi, écrivit (12) à St. Cesaire d'Arles, qui étoit dans ses Etats, de s'informer de la qualité du fait, & de la disposition du Penitent, pour instruire le Roi du tems néceſsaire à une telle penitence, & le prier d'empêcher de tels desordres à l'avenir. La Raison de renvoier cette affaire à St. Cesaire est remarquable: „ On doit, „ dit le Pape; „ commettre aux Evêques presens la mesure de la penitence, afin que l'on „ puisse aussi accorder l'indulgence, selon la componction du Penitent. „ La Lettre est du 3. de Mars 538.

An de J. C. 546.

Zele de Justinien. Consultation sur l'Affaire des trois Chapitres.

Justinien, se livrant à toute la chaleur de son zele, se mit à faire des Livres & des Edits sur les matieres de Religion. Il consultoit quelques Evêques qui l'éloignerent insensiblement des Principes Orthodoxes qu'il avoit soutenus jusques-là. Desorte qu'il publia un Edit pour la condamnation des trois Chapitres, c'est-à-dire de Theodore de Mopsueste, de la Lettre d'Ibas, & de l'Ecrit de Theodoret, contre les douze Anathêmes de St. Cyrille. Pelage & un autre Diacre de l'Eglise Romaine, nommé Anatolius, aiant appris la condamnation des trois Chapitres, & prenant soin de l'Eglise (13), écrivirent (14) à Ferrand Diacre de Carthage de deliberer serieusement sur cette affaire avec son Evêque & les autres, qu'il connoîtroit les plus zelez & les plus instruits, & de demander leur commune Resolution. Ils ne dissimuloient pas, que cette condamnation avoit été faite par la suggestion des Acephales contre le Concile de Calcedoine & la Lettre de St. Leon. Ferrand ne repondit (15) que long-tems après, & toutesfois avant que les Eglises d'Afrique se fussent declarées. Par-tout l'Edit étoit reçu, & l'Empereur accablé d'Eloges. Il ne restoit plus que Vigile, qu'on s'efforçoit de gagner par toutes sortes de manieres, mais qui prenoit des mesures bien opposées aux Inclinations de la Cour. Dès que Pelage, à son retour de Constantinople, lui eut appris la Resolution de l'Empereur touchant les trois Chapitres, tous deux conclurent qu'il falloit s'y opposer ouvertement, & interesser toutes les autres Eglises dans cette affaire. Les sollicitations furent emploiées d'une maniere qui sentoit la Cabale; & tout à coup l'Empereur vit une opposition presque generale à ses desseins. Il en fut effraié: mais, il en prit occasion de dire qu'il consentoit que l'affaire fut remise à la decision d'un Concile; mais, qu'il falloit le tenir inceſsamment, & que le Pape s'y trouvât

(12) *Epist.* 3. *to.* 5. *Concil. p.* 314.

(13) Le Pape Vigile étoit deja parti pour Constantinople.

(14) *Facund. liv. V. c.* 3.

(15) *In Oper. Ferr. Edit.* 1649. *p.* 250.

vât en Perſonne. Sur cela, il lui envoia un ordre de partir ſans delai pour ſe rendre à Conſtantinople (16). An de J.C. 546.

De tout tems, les Papes ont redouté les Conciles, ſur-tout ceux qui ſe ſont tenus hors de leur Juriſdiction. Ainſi, Vigile n'oublia rien, & pour empêcher la convocation de celui que l'Empereur propoſoit, & pour s'excuſer d'y aller; mais il fallut partir. Les Romains, qui le connoiſſoient pour un Prêlat de Cour trop ſenſible à l'apprehenſion d'être depoſé, & capable de ſacrifier la Religion au deſir violent de ſe maintenir ſur le premier Siege de l'Egliſe, n'avoient pour lui qu'un juſte mépris. Et c'eſt la raiſon de ce que dit Anaſtaſe (17), que le Peuple s'étant mutiné contre Vigile, à qui la maniere indigne dont il étoit monté ſur le Thrône ne concilioit pas d'ailleurs beaucoup de reſpect, pluſieurs ſe mirent à lui jetter des pierres comme il ſortoit de la Ville, à le charger d'injures & de maledictions, priant Dieu qu'il s'en allât pour ne jamais revenir. Malgré ces inſultes, on ajoute que le Pape relacha en Sicile, pour y amaſſer des grains & les tranſporter à Rome, où le Peuple mouroit de faim.

Le Pape s'oppoſe au Concile. Il va à C. P.

Vigile inſulté.

Le Pape étoit encore en chemin, lorſqu'il reçut une Lettre de l'Empereur qui l'exhortoit à entretenir la Paix avec Mennas & les autres Evêques (18). Cette Lettre lui donna occaſion d'écrire à Mennas, qu'il étoit prêt à maintenir la Paix, pourvû qu'elle fut veritable & utile à l'Egliſe; mais, qu'il étoit bien informé de ce qui s'étoit paſſé à Conſtantinople, & qu'il l'exhortoit à reparer ſa faute. Cependant, l'Empereur, & tous les Evêques qui étoient à la Cour, reçurent Vigile avec de grands honneurs. Après les premieres Ceremonies, on entra en matiere; & le Pape commença par refuſer ſa communion à Mennas & à Theodore. Il eſt à preſumer que l'Empereur, irrité de cette conduite, auroit d'abord fait éclater ſon indignation, ſi l'Imperatrice ne l'eut porté à diſſimuler, en lui faiſant entendre qu'il falloit menager l'Eſprit de Vigile (19). Cette Princeſſe avoit ſes vuës. Son deſſein étoit d'abbatre Mennas, pour retablir Anthime ſur le Siege de Conſtantinople; car elle faiſoit ſolliciter le Pape de s'engager dans cette demarche. Promeſſes, menaces, raiſons, tout fut mis en œuvre pour le perſuader de tenir la parole qu'il avoit donnée autrefois pour cette importante affaire. Mais, Vigile aima mieux ſe reconciler tout à coup avec Mennas; à condition néanmoins que ce Patriarche ſouſcriroit à tout ce qui ſeroit déterminé ſur la matiere des trois Chapitres, après qu'elle auroit été examinée à fonds par les Evêques Latins qui étoient alors à Conſtantinople.

An de J.C. 548.

Negociations ſur l'Affaire des trois Chapitres.

Theodore de Ceſarée fit pareillement la Paix aux mêmes conditions; mais, craignant que la réunion avec ce dernier ne fut priſe pour une Declaration en faveur des Eutychiens & des Acephales, Vigile les condamna ſolemnellement, enveloppant dans la cenſure l'Imperatrice Theodora; s'il en faut croire St. Gregoire le Grand (20).

Anathemes contre les Acephales.

Ce-

(16) *Procop. de Bello Goth. lib.* 3. *c.* 16. *Facundus, IV. c.* 3.

(17) *Anaſtaſ. Bibl. in Vigil.*

(18) *Facund. IV. c.* 3. *& ad Moc. p.* 537.

(19) *Epiſt. Cler. Ital. ad Legatos Childeb. Anaſt. Bibliot. in Vigil.*

(20) *Greg. Mag. Epiſt.* 36.

An de J.C. 548.

Le Pape refuse de condamner les 3. Chapitres; & il est maltraité.

Cependant, l'Empereur comptoit pour peu de chose que le Pape eut rendu sa Communion aux Grecs, s'il ne condamnoit avec eux les trois Articles; &, sur ce que Vigile protesta qu'il ne le pouvoit faire que du consentement des Latins, ce Prince changea de conduite à son égard. Les choses furent portées si loin, qu'un jour le Pape dit en pleine Assemblée. „Je „ m'apperçois qu'on me regarde ici comme un Esclave qu'on pretend avoir „ Droit de gourmander. Il est vrai que je suis dans les fers; mais, qu'on „ ne s'imagine pas que Pierre, dont je tiens la place, ait pour cela rien „ perdu de sa Liberté. „ On prétend même que dans une autre occasion, il fit souvenir le Prince des paroles d'Agapet: *Je pensois venir à la Cour d'un Empereur Chrêtien, & je me trouve dans celle de Diocletien, le plus cruel des Tyrans.* Cette Insolence fit mollir pour la seconde fois le bon Justinien. Il permit aussi-tôt que les Evêques s'assemblassent pour deliberer sur l'affaire des trois Articles.

An de J.C. 548.

Vigile condamne les 3. Chapitres.

Soixante & dix Evêques formerent un Concile, que le Pape rompit bientôt, sans rien terminer sur le sujet qui les avoit fait assembler. Seulement, il pria les Evêques de donner leurs avis par écrit (21): ce qui se fit; & le Pape aiant reçu ces écrits, il les envoia quelques jours après au Palais, où on les garda avec les souscriptions de ceux qui avoient condamné les trois Chapitres. Enfin, il donna lui-même son avis le Samedi Saint onziéme d'Avril 548 (22). Il le nomme Jugement, *Judicatum*; & il y condamne les trois Chapitres, sans préjudice du Concile de Calcedoine: Clause aussi frivole que celle de quelques-uns de nos Evêques, qui ont reçu la Bulle *Unigenitus*, moïennant des Explications, qui, mettant à couvert la Doctrine de St. Augustin, sapoient la Bulle par ses fondemens. Je ne sais au reste comment Mr. Fleury (23) a osé dire qu'il ne s'agissoit que d'une Question de fait, où la foi n'étoit point interessée. Une pareille Insinuation ne peut être que le fruit, ou d'une Ignorance, si prodigieuse que je n'ose en accuser cet Historien; ou d'une Mauvaise-Foi qui va jusqu'à l'Impudence. Si l'affaire des trois Chapitres n'interessoit pas la foi, pourquoi tant d'Evêques se separerent-ils de la Communion de Vigile, par ce qu'il avoit condamné les trois Chapitres? Ou pourquoi le Pape avoit-il tant differé à se rendre aux Instances de l'Empereur, & à se prêter à la Paix de l'Eglise?

Erreur de Mr. Fleury.

An de J.C. 549.

Mecontentemens contre Vigile.

La verité est que le *Judicatum* du Pape Vigile ne contenta, ni les Acephales, ni les Orthodoxes; & que ces derniers le regarderent comme une marque de l'Apostasie du Pape. Dace, Evêque de Milan, qui étoit sont unique ressource, l'abondonna, en refusant de prendre part à la nouvelle Constitution; & bientôt deux de ses Diacres, Rustique & Sebastien, aiant suivi le même exemple, manderent dans les Provinces que le Pape Vigile avoit abandonné le Concile de Calcedoine. Ils écrivirent (24) entr'autres à Au-

re-

(21) *Facund. Conc. Moc. p.* 572.

(22) *Epist. ad Rustic. p.* 551. *Baluz. Nova Collect. p.* 1495. *Epist. ad Legat. p.* 407. *Epist. ad Theod. p.* 335.

(23) *Hist. Eccl. Liv. XXXIII.* §. 26.

(24) *Epist. ad Aurel. to.* 5. *Concil. p.* 558.

relien, Evêque d'Arles; qui, pour s'éclaircir de la verité, envoia à Constantinople un nommé Anastase avec des Lettres au Pape.

An de J.C. 550.

Lettre du Pape à l'Evêque d'Arles.

Vigile, toûjours en contradiction avec lui même dans toutes ses Demarches; toûjours prêt à faire l'Orthodoxe avec ceux qui l'étoient, & à favoriser les Heretiques quand il y avoit quelque chose à craindre pour sa grandeur; Vigile repondit (25) à Aurelien, qu'il n'avoit rien fait contre les Decrets de ses Prédecesseurs, ni contre les quatres Conciles. „ Vous donc, ajoute-„ t'il, qui êtes Vicaire du St. Siege, avertissez les Evêques de ne se trou-„ bler, ni des fausses Lettres, ni des fausses nouvelles qu'ils pourront re-„ cevoir; & d'être assurez que nous gardons inviolablement la foi de nos „ Peres. Quand l'Empereur nous aura congediez, nous vous envoirons un „ homme, pour vous instruire exactement de tout ce que nous n'avons pû faire „ encore, tant pour la rigueur de l'Hyver, que pour l'état où est l'Italie. „ Comme nous savons, continue-t'il, que le Roi Childebert a une parfai-„ te Veneration pour le St. Siege, priez-le instamment de prendre soin de „ l'Eglise, dans une si grande nécessité. Et comme on dit que les Goths „ sont entrez avec leur Roi dans la Ville de Rome, qu'il lui écrive de ne „ rien faire au préjudice de notre Eglise, sous pretexte qu'il est d'un autre „ Religion. Car, il est digne d'un Roi Catholique, comme le vôtre, de „ défendre de tout son pouvoir la foi & l'Eglise dans laquelle il a été bapti-„ zé. „ Cette Lettre est du 29. d'Avril 550. Le 18. de Mars précedent le Pape avoit écrit à Valentinien, Evêque de Tomi en Scythie, sur le même sujet, pour se justifier des Calomnies de Rustique & de Sebastien, dont il le prie de ne plus recevoir les Lettres, par ce qu'il les a déja separez de sa Communion; & il menace de les juger canoniquement, s'ils ne viennent bien-tôt à resipiscence. Il les condamna en effet par une sentence (26) conçuë en forme de Lettre & adressée à eux-mêmes.

An de J.C. 551.

Conduite des Defenseurs des trois Chapitres.

Cependant, les Defenseurs des trois Chapitres demeurerent fermes. Cette année 550. ils tinrent en Illyrie un Concile qui condamna Benenatus, Evêque de la premiere Justinianée, ennemi des trois Chapitres (27). L'année suivante 551. les Evêques d'Afrique, assemblez en Concile, excommunierent le Pape Vigile comme aiant condamné la Doctrine de l'Eglise; & ils soutinrent les trois Chapitres dans des Lettres qu'ils envoierent à l'Empereur par Olympius Magistrien. Enfin le Pape, voiant augmenter de toutes parts, le scandale qu'avoit produit son *Judicatum*, proposa un Concile General pour terminer les differends; & il eut l'adresse de tirer des mains de l'Empereur le fatal Ecrit qui divisoit l'Eglise (28).

Indisposition de l'Empereur contre Vigile.

Mais, les mécontentemens & le desordre augmenterent de plus en plus; & Vigile se vit en même tems dans le malheur de n'avoir pû contenter, ni les Grecs, ni les Latins. Theodore Ascidas, Evêque de Cesarée, voiant que l'Empereur étoit las des Variations perpetuelles du Pape, qui commençoit à

(25) *Concil. V. Coll.* 7. *p.* 558.
(26) *Ibid. p.* 550.
(27) *Victor. Tun. Chron.*
(28) *Sentent. in Theodos. p.* 335. *C. Epist. Legat. p.* 407.

An de J.C. 549.

à se declarer de nouveau pour les trois Chapitres, dit un jour à ce Prince: „ Quoi, Seigneur! N'est-ce pas une chose honteuse, que le Maître de „ l'Univers, après avoir subjugué tant de Nations différentes, soit reduit „ à plier sous le caprice d'un Prêtre qui ne sçait lui-même ce qu'il veut? „ Vigile disoit hier Anathême à quiconque ne condamne pas les trois Articles: aujourd'hui, il dit Anathême à quiconque les condamne. Et, sous „ pretexte d'en reserver le jugement au Concile, il ose, de son autorité, „ casser les Edits de l'Empereur, & donner la Loi jusques dans Constantinople. Car enfin, personne n'ignore les avances que votre Pieté a faites, „ & la maniere dont Elle s'est déclarée contre les trois Articles, l'approbation que l'Eglise Grecque a donnée à son Edit, la soumission avec laquelle il a été reçu de tout le Monde. Que peut-on penser après cela, „ lorsqu'on voit un Etranger renverser d'un seul mot des Actes de cette nature, & même en votre présence, Seigneur, & au mepris des quatre Patriarches, & d'un si grand nombre d'Evêques, qui ont concouru avec vous „ pour faire éxecuter l'Edit? Que vous reste-t'il d'autorité, grand Prince, si vous ne pouvez commander à vos sujets qu'autant qu'il plaira à „ Vigile? Que diroit l'Imperatrice, cette Princesse que la pieté ne fit jamais descendre au dessous de son rang, que diroit-elle, si elle voioit Justinien recevoir de Vigile un dementi dans toutes les formes? „

Edit contre les trois Chapitres remis en vigueur.

Ce Discours, dans lequel Theodore n'avoit rien insinué que ce que l'Empereur s'étoit deja dit à lui-même, produisit son effet. L'Edit contre les trois Chapitres fut remis en vigueur, & soutenu par les Ecrits de Theodore qui avoit menagé cette affaire avec beaucoup d'adresse. Vigile s'en plaignit (29); mais, on n'étoit plus d'humeur à prêter l'oreille à ses plaintes. Ainsi, l'Edit fut affiché dans les Eglises. Vigile menaça les Auteurs de ce Conseil: on n'eut que du mepris pour ses menaces. Enfin, il convoqua chez lui, c'est-à-dire dans le Palais de Placidie où il logeoit, tous les Evêques qui étoient à Constantinople, les Diacres, & même le Clergé Inferieur (30). Là, il protesta formellement contre les Demarches que l'Empereur venoit de faire, & demanda de nouveau qu'on attendit le Jugement des Evêques d'Occident. Dace, Evêque de Milan, se joignit au Pape, & retrancha hautement de sa Communion ceux qui recevoient l'Edit contre les trois Chapitres. Après cela, on ne garda plus de mesures. Chaque Parti se livra à toute la fureur dont on sait que les Ecclesiastiques sont capables. Le Pape, ne se croiant pas en sureté dans le Palais de Placidie, alla se refugier dans l'Eglise de St. Pierre; & là, il composa le fameux Decret d'Excommunication contre Theodore, Mennas, & leurs Adherens: mais il le tint secret, pour se menager encore quelques ressources; & il chargea un de ses Confidens de le publier, s'il venoit à mourir, ou dans les tourmens, ou de maladie, avant que la *Pierre de scandale* fut otée.

Le Pape proteste contre l'Edit de l'Empereur.

Violence contre le Pape.

D'autre côté, l'Empereur ne crut pas que l'Eglise de St. Pierre dût servir d'azyle à un Prêtre aussi criminel que l'étoit le Pape, à un Prêtre qui ôsoit le

(29) *V. Damnat. Theod.*

(30) *Epist. Encycl. Epist. Cler. Ital. ad Legat. Childeb.*

le braver jusques sur son Thrône. Il donna ordre au Prêteur, destiné à rechercher les Voleurs & les Meurtriers, de tirer Vigile de l'Eglise de St. Pierre. Pour éxecuter cet ordre, on lui donna, outre les Officiers ordinaires de Justice, un gros Detachement de Soldats. Cette formidable troupe entra dans l'Eglise, les épées nuës à la main, & les arcs bandez. Le Pape se mit sous l'Autel, & embrassa les pilliers qui le soutenoient. Le Prêteur usa de violence, pour éloigner de cet endroit les Diacres & les Clercs; & pour arracher le Pape, il le fit tirer par les pieds, par la barbe, & par les cheveux. Vigile tint ferme (31), & comme il étoit grand & puissant, il rompit quelques pilliers de l'Autel: ensorte que si les Clercs n'eussent soutenu la sainte Table, elle seroit tombée sur lui. Alors, le Peuple, qui étoit accouru au bruit, touché de compassion, attaqua le Prêteur avec tant de furie, qu'il eut bien de la peine à se tirer de leurs mains. Ainsi, le Pape demeura dans son azyle, & l'Empereur fut contraint de chercher le premier les voies d'accommodement.

An de J. C. 552.

L'Empereur cherche un accomodement.

Il envoia donc pour traiter avec le Pape trois Personnes de la premiere qualité, qui étoient chargées de lui representer que tous ceux qui s'étoient refugiez dans les Eglises avoient fait en cela un outrage insigne à l'Empereur: que c'étoit le regarder comme un Tyran, & soulever contre lui tous ses Peuples: qu'il ne falloit pas s'étonner après cela qu'on use de violence à leur égard, & qu'on seroit obligé d'en venir à des extrêmitez encore bien plus facheuses, s'ils persistoient à vouloir demeurer-là: qu'au reste, on étoit prêt de leur donner toutes les suretez imaginables, pourvû que le Pape voulut retourner avec son monde dans le Palais de Placidie (32).

Scrupules de Vigile.

Vigile repondit qu'il le vouloit de tout son cœur, pourvû qu'on l'y laissât en Liberté, & qu'on ne le forçât, ni lui, ni les siens à consentir malgré eux à des choses qu'ils ne croioient pas pouvoir approuver en conscience. Admirez ces Scrupules, cette Delicatesse, dans un homme qui avoit digeré les plus grands crimes pour montrer sur le St. Siege! *O Conscience! Conscience! Pourquoi faut-il que l'on vous mette en Jeu dans tous les mauvais Coups que l'on fait!* J'emprunte d'un très-habile homme cette expression qui convient parfaitement à mon sujet.

Le Pape retourne au Palais de Placidie sous le serment de l'Empereur.

Enfin, l'Empereur offrit de jurer qu'il ne seroit fait aucune violence aux Latins; & il ne fut plus question que de la formule du serment. Vigile vouloit en prescrire les termes & les clauses, & l'Empereur vouloit le faire à sa maniere. Après quelques contestations sur ce sujet, on dit au Pape, que s'il ne vouloit recevoir les sermens qu'on lui offroit, on le tireroit par force de l'Eglise de St. Pierre; ce qui le determina enfin à retourner au Palais de Placidie. A peine y fut-il, que les mauvais traitemens recommencerent: il s'en plaignit plusieurs fois aux Officiers de l'Empereur; mais toujours inutilement. Il sommoit l'Empereur de tenir le serment qu'il lui avoit fait. Rien ne lui fut favorable. Il étoit plus maltraitté de jour en jour: & lui-même nous assure dans ses Lettres, que les maux qu'il a en-

(31) *Theoph. Chr.*

(32) *Epist. Encyc.*

An de J.C. 551.

Maux étranges qu'il souffre.

endurez étoient insupportables; ce qui donne quelque vraisemblance à l'Histoire qu'un Ecrivain des Vies des Papes (33) raconte, quoique mal, confondant, selon sa coutume, des tems & des évenemens fort divers. Il dit qu'un jour le Pape fut trainé par toutes les ruës de la Ville la corde au cou; qu'un autre jour il reçut un soufflet avec d'autres affronts encore plus sanglans, puisqu'on le traita publiquement de scelerat & d'hommicide, en lui remettant devant les yeux la mort du Pape Silvere, & celle d'un autre innocent qu'on l'accusoit d'avoir tué lui-même, ainsi que je l'ai deja remarqué. *

An de J.C. 552.

Il se sauve du Palais.

Quoiqu'il en soit de ce Récit, l'Histoire nous apprend que le Pape resolut de faire un second coup d'éclat. Deux jours avant Noël, s'étant apperçû que l'on gardoit toutes les entrées du Palais de Placidie où il demeuroit, & entendant de sa Chambre les cris de ses gardes, il s'enfuit de nuit, avec beaucoup de peine & de peril, par dessus une petite muraille que l'on bâtissoit: il sortit de Constantinople, & se refugia dans l'Eglise de St. Euphemie de Calcedoine (34). Comme il y étoit dangereusement malade, l'Empereur lui envoia le Dimanche 28. de Janvier 552. plusieurs Personnes de Distinction, pour lui dire qu'il reçût leurs sermens, & qu'il sortit de Ste. Euphemie, pour revenir à Constantinople. Mais, il s'en excusa: & il dit enfin, que si l'on refusoit de rendre la Paix à l'Eglise, il seroit obligé de decider. „ Car, dit-il (35), il n'y a, ni parens, ni biens, que nous preferions à notre Ame, & à la reputation du Prince. „ Il publia tout cela dans un Ecrit datté du 5. de Fevrier. Il y raconte (36) toutes les vexations qu'il a souffertes, & insere sa confession de foi pour sa justification.

An de J.C. 553.

*Constitutum* du Pape.

Cependant, le Pape Vigile, qui avoit promis de donner son avis separement sur les trois Chapitres, dressa un grand Decret, que l'on nomme *Constitutum*, pour le distinguer du premier nommé *Judicatum*. Il adressa cette espece de Bulle à l'Empereur (37). Je m'éloignerois trop de mon sujet, si je donnois un Extrait de cette piéce; il suffira de remarquer, que, pour montrer en general combien doit être inviolable l'autorité du Concile de Calcedoine, le Pape Vigile raporte plusieurs Extraits des Lettres de St. Leon & de Simplicius; sans oublier son *Judicatum*, qu'il avoit retiré, & qu'il revoque en ce qui regarde les trois Chapitres. Il conclut en defendant à qui que soit, en quelque Dignité Ecclesiastique qu'il soit constitué, de rien décider au contraire. Ce *Constitutum* fut signé par seize Evêques avec le Pape, & trois Diacres de l'Eglise Romaine. Il est datté du 14. May 553. Mais, il ne fut envoié à l'Empereur qu'onze jours après; & il n'eut aucun effet, quelque sage que paroisse le temperament que le Pape y avoit pris de condamner les erreurs en épargnant les Personnes.

Le V. Concile condamne les 3. Chapitres.

Le cinquieme Concile, qui se tenoit à Constantinople, continuoit ses Deliberations. On tint la huitieme Conference le 2. Jour de Juin & on y condamna

(33) *Anast. le Bibliot. in Vigil.*
* Ci-dessus, pag. 316.
(34) *Epist. Encycl.*
(35) *Epist. 15.*
(36) *Procop. de Bello Goth. lib. IV. c. 24.*
(37) *To. 5. Concil. p. 337.*

damna les trois trois Chapitres, quoique le Pape, dans son *Constitutum*, l'eut defendu à toutes sortes de personnes, & qu'il pretendit casser (38) par l'autorité Apostolique de son Siege tout ce qui n'y seroit pas conforme. Ainsi (39), on ne peut douter que l'Eglise dans les Conciles n'ait revû, examiné, & quelque fois même rejetté & condamné les Decisions des Souverains Pontifes. L'auroit-elle pû faire, si ces Decisions eussent été revêtues du caractere d'infaillibilité? Jamais, par exemple, on n'a soumis à l'examen les Definitions des Conciles reconnus pour Generaux, parce qu'on les regardoit comme des Regles auxquelles on ne pouvoit donner la moindre atteinte. On les établissoit même comme les fondemens solides sur lesquels on devoit appuier les nouvelles decisions. Il en auroit été de même des Rescrits des Papes, si on les avoit crus irreformables. Je sais que le Cardinal Baronius a voulu (40) déprimer l'autorité du V. Concile de Constantinople: mais, le Cardinal Noris en a fait l'Apologie par une belle & sçavante Dissertation Historique (41), où il releve plusieurs fautes du Pere Halloix. Il est vrai qu'il le fait à sa maniere; & qu'une plume, qui suivroit mieux les Loix de l'Impartialité, s'y prendroit un peu différemment pour justifier le cinquieme Concile. Mais, c'est toujours quelque chose de voir un Cardinal qui avouë que le sentiment d'un Pape a été examiné & condamné par un Concile œcumenique.

An de J.C. 553.

Les trois Chapitres aiant été condamnez, on pressa Vigile de souscrire à cette condamnation; &, sur le refus qu'il en fit, l'Empereur le condamna à l'exil (42). Theodore de Cesarée, qui ne pensoit qu'à detrôner le Pape, afin de lui substituer un plus honnête homme, publia qu'il venoit d'être declaré Heretique, ou du moins fauteur d'Heresie, puisque le Concile avoit dit Anathême à quiconque refuseroit de condamner les trois Chapitres. On n'oublia rien pour rendre l'exil du Pape dur & insupportable (43). On lui ôta tout son monde, & on lui interdisit tout commerce; de maniere que les Romains douterent s'il étoit encore vivant. Les Evêques, les Prêtres, & les Diacres de son parti, après lui avoir été enlevez, furent dispersez pareillement dans differentes solitudes. Le Pape, abandonné de tout secours, languit six mois dans son Desert, avec de grandes incommoditez, étant continuellement malade de la Pierre qui l'avoit fort travaillé durant les sept années qu'il resta à Constantinople.

Vigile est exilé.

Cependant, on pressoit les Romains de se choisir un autre Pape: mais, le Clergé & le Peuple de cette Ville protestoit de ne jamais reconnoître que Vigile, pour qui tout le mépris qu'on avoit eu autrefois s'étoit tourné en Amour & en Veneration, depuis qu'on l'avoit regardé, quoique sans fondement, comme un Confesseur de Jesus-Christ, banni & persecuté pour la defense de son Eglise. Ce fut en vain que Narsés, qui commandoit pour l'Em-

Les Romains refusent de se choisir un autre Pape.

(38) *To. 5. Concil. p.* 376.
(39) *Verité renduë sensible, Art. 2. quest.* 1.
(40) *Baron. Annal. Eccl.* ad an. 553.
(41) *Norisii Dissert. Hist. de Synodo quinta, inter ejus Opera.*
(42) *Lib. Pontif.*
(43) *Ibid.*

An de J. C. 553.

l'Empereur en Italie, négocia un accommodement : il ne put reduire les Romains. Tout ce qu'il put obtenir, fut qu'on ne parleroit du Concile, ni pour, ni contre : mais, qu'on supplieroit seulement l'Empereur qu'il eut la bonté de rendre à Rome son Evêque, avec ceux du Clergé qui avoient été arrêtez.

Retractation du Pape & condamnation des 3. Chapitres.

Sur ces entrefaites, on negocioit avec Vigile, & on lui representoit pathetiquement le Mal qu'il alloit se faire à lui-même, & à toute l'Eglise, par une vaine apprehension de mécontenter les Latins. On le menaçoit de lui substituer le fameux Diacre Pelage, qui, après avoir defendu les trois Chapitres avec vigueur, s'étoit enfin rendu, & avoit promis au Prince de faire ce qu'il voudroit. Ces considerations, & quelques autres, où l'interêt avoit plus de part que l'Amour de la Verité, determinerent Vigile à se rendre à l'avis du Concile. Il écrivit une Lettre (44) au Patriarche Eutychius, ou il avoue qu'il a manqué à la charité, en se divisant de ses freres. Il ajoute qu'on ne doit point avoir honte de se retracter, quand on reconnoit la verité, & il produit l'exemple de St. Augustin : il dit qu'aiant mieux examiné l'affaire des trois Chapitres, il les trouve condamnables. Il rapporte les principales erreurs de Theodore de Mopsueste, de Theodoret, & d'Ibas, & conclut en disant : „ Nous faisons savoir à toute l'Eglise Catholique, que „ nous condamnons & anathematisons, comme tous les autres Heretiques, „ Theodore de Mopsueste & ses écrits impies : les Ecrits de Theodoret contre St. Cyrille, & contre le Concile d'Ephese, & pour Theodore & „ Nestorius : la Lettre à Maris Persan, que l'on dit être d'Ibas. Nous soumettons au même Anatheme quiconque croira que l'on doit defendre ou „ soutenir ces trois Chapitres, ou entreprendre de le faire. Nous reconnoissons pour nos Freres & nos Collegues tous ceux qui les ont condamnez, & nous cassons par cet Ecrit tout ce qui a été fait par nous ou par „ d'autres, pour la defense des trois Chapitres. „ Cette Lettre du Pape Vigile, qui ne se trouve plus qu'en Grec, est dattée du 8. de Decembre 553.

An de J. C. 554.

Constitution du Pape sur ce sujet.

Mais, nous avons en Latin (45) une Constitution beaucoup plus ample, où il condamne de nouveau les trois Chapitres. A la tête de cette Constitution, on trouve la Definition de foi du Concile de Calcedoine, & la Lettre de St. Leon à Flavien. Ensuite, le Pape Vigile examine fort au long l'affaire d'Ibas, & prétend prouver qu'il n'a jamais reconnu la Lettre à Maris, qui porte son nom : qu'en effet elle n'est point de lui, mais fabriquée par les Nestoriens, pour le calomnier : que cette Lettre à Maris a été condamnée par le Concile de Calcedoine, & que celle qui a été declarée Catholique, & sur la quelle Ibas a été absous & rétabli, est la Lettre du Clergé d'Edesse en sa faveur. Il conclut en prononçant Anathême contre la Lettre à Maris Persan, faussement attribuée à Ibas, & contre ceux qui disent qu'elle

(44) *To. 5. Concil. p. 595. Nova Collect. Baluz. p. 1548.*

(45) *Baluz. Nova Collect. p. 1551.*

le a été déclarée Orthodoxe au Concile de Calcedoine. Il vient ensuite à Theodore de Mopsueste; &, après avoir soigneusement rapporté ses erreurs, il anathematize sa Personne & ses Ecrits. Il condamne aussi ce que Theodoret a écrit contre St. Cyrille & contre le Concile d'Ephese, comme condamné par Theodoret lui-même. Enfin, il condamne tous les trois Chapitres & leurs Defenseurs, & reconnoit pour ses Freres, & ses Collegues dans le Sacerdoce, ceux qui les ont condamnez: cassant tout ce que lui ou d'autres peuvent avoir fait pour la defense des trois Chapitres. Dans cette Constitution, le Pape Vigile reconnoit, comme le cinquieme Concile, que la Lettre de St. Leon n'a été approuvée au Concile de Calcedoine, qu'après avoir été examinée & trouvée conforme à la Foi des trois Conciles precedens: Aveu, très-important dans la bouche d'un Pape; & Verité, dont on ne convient pas aujourd'hui.

Vigile a souscrit au V. Concile.

Il est donc hors de doute, que Vigile signa la condamnation des trois Chapitres; & je ne sais ce qu'on doit le plus admirer de l'ignorance, ou de la temerité, de quelques Ecrivains modernes, qui veulent rendre ce fait douteux. Le P. Halloix (46) entr'autres s'est distingué par ses emportemens contre le cinquiéme Concile, qu'il traite de *Conciliabule*, *assemblé à l'instigation du Diable*; niant en même tems que le Pape l'ait approuvé. Mais, le Cardinal Noris (47) a solidement refuté, & les injures, & les prétensions malfondées du P. Halloix. En effet, quand la Lettre de Vigile à Eutychius seroit supposée, comme quelques-uns l'ont crû, & quand on pourroit eluder les témoignages de huit ou neuf Auteurs Latins, Grecs, Arabes, dont quelques-uns vivoient du tems même du Concile, & qui disent (48) expressément, l'un, que Vigile y a souscrit, quoiqu'il n'eût pas été présent; l'autre, qu'à la verité Vigile ne goûtoit pas ce Concile, mais qu'il confirma neanmoins sa Decision de foi par un Ecrit; d'autres, qu'il ne voulut point s'y trouver, ni même y envoier de Legats, qu'il le réçut cependant & approuva le jugement des Peres; qu'il confirma l'entreprise de ce Concile, entreprise inouie jusqu'alors, de condamner des Personnes mortes dans la Paix de l'Eglise: que cette condamnation ne se fit point en cachette, mais à la vuë du Pape, qui lui même ensuite y donna son approbation: à quoi un des Schismatiques ajoûte que par-là il perdit en mourant la Couronne du Martyre. Quand, dis-je, on pourroit eluder des temoignages aussi formels que ceux-là, quelle apparence de dementir le sixiéme Concile General dont voici les propres termes (49): „ L'Empereur Marcien approuva la Lettre „ de St. Leon; Anatolius, Evêque de Constantinople, l'approuva aussi, & „ elle fut reçuë generalement de tout le Concile de Calcedoine, qui „ condamna par-là le sentiment d'Eutychés. . . . De même, Vigile s'accorda

(46) *Halloix*, §. 12. *Lib.* 4. *Apol.*

(47) *Differt. de Synodo V. cap.* 8.

(48) *Evagr. lib.* 4. *Hist. Eccl. c.* 38. *Photius Epist. ad Mich. Bulg. Princ. Zonaras liv.* 4. *Cedren. ad an.* 25. *Justiniani Euthym. Panopl. part.* 2. *tit.* 24. *In Append. Nicephor. liv.* 17. *c.* 27. *Hist. Eccl. Ebni Patric. Canon. Arab. Conc.* 5. *ad usum Eccl. Alexandrinæ Liberat. Brev. c.* 22.

(49) *Act.* 18. *in Presphon. ad Constant.*

An de J.C. 554.

„ corda avec l'Empereur Juſtinien, & le cinquieme Concile ſe tint pour „ frapper d'Anathême certains Libelles abominables qui ſe répandoient en „ cachette. „ Cela ſuffit, pour detruire l'opinion de ceux qui prétendent ſans fondement rejetter l'autorité du V. Concile, ſous le faux pretexte de l'Improbation du Pape: car, il eſt demontré, ſelon moi, qu'il condamna formellement les trois Chapitres, en approuvant la Deciſion du Concile de Conſtantinople; & ce ne fut qu'après avoir donné cette ſatisfaction à l'Empereur, qu'il eut la Liberté de ſortir de ſon exil, & de retourner à Rome. Il obtint même de l'Empereur Juſtinien une grande Conſtitution (50) en faveur de l'Italie, portant entr'autres choſes confirmation de toutes les Donations faites aux Romains, par Athalaric, Amalaſonte, ou Theodat, & Revocation de celle de Totila. Elle declare auſſi nuls les Mariages faits avec les Vierges conſacrées à Dieu; d'où il paroit qu'on n'étoit pas encore ſi accoutumé à la dure Loi du Celibat, qu'on ne la violât quelquefois. Cette Conſtitution eſt dattée de l'an 554.

Conſtitution de l'Empereur pour l'Italie.

Mort du Pape.

Vigile retournoit à Rome, avec tout le deſir qu'une Ambition demeſurée pouvoit lui donner de remonter ſur le St. Siege. Mais, Dieu ne voulut pas laiſſer à un indigne Prêtre le tems de cauſer de nouveaux deſordres. Attaqué des violentes douleurs de la Pierre, il fut contraint de s'arrêter en Sicile; & il mourut à Syracuſe le 10. de Janvier 555. aiant tenu le St. Siege dixhuit ans & demi (51), & ordonné en deux Ordinations au mois de Decembre, 46. Prêtres, 16. Diacres, & en divers tems 81. Evêques. Son corps fut rapporté à Rome, & enterré à St. Marcel. Il mourut peu regretté des Latins, haï des Grecs, aiant ſouffert juſqu'à la mort comme un Martyr, ſans neanmoins s'être rendu digne de la Couronne. C'eſt ce qu'en a dit un Auteur contemporain (52). D'autres, à la verité ne l'ont pas traité ſi mal. Il y a même d'anciens Martyrologes, qui lui donnent rang parmi les Saints, avec le titre de Martyr (53). Mais, l'Egliſe n'a pas confirmé cette opinion, & l'Hiſtoire la detruit. Quoiqu'il en ſoit, Vigile, dit le P. Doucin (54), trouva dans la Papauté tout ce qu'il avoit merité en la recherchant, beaucoup de maux, très-peu de gloire, & nulle compaſſion. Son Hiſtoire eſt un tiſſu d'horreurs & d'abominations, que je n'ai pû me diſpenſer de produire au grand jour. Je m'étonne qu'un pareil Monſtre ait trouvé des Apologiſtes. Il étoit ſouillé des Crimes les plus affreux: Aſſaſſin, Meurtrier, avare, ſans foi, abuſant de la Religion pour ſes interêts; & voulant ſe jouer également de Dieu & des Hommes.

An de J.C. 555.

(50) *Pragm. ap. Pith. p.* 673.
(51) *Lib. Pontif.*
(52) *Liberat. Brev. c.* 22.
(53) *Kalend. Eccl. Trevir.* 31. Januar. *Auctar. Carthuſ. Bruxellenſis ad Grevenum.* 26. Avril.
(54) *Hiſt. du Neſtor. Liv. VI. ad an.* 555.

PELA-

An de J. C. 555.

JUSTINIEN : *Empereur d'Orient.*

# PELAGE I.

CHILDEBERT : *Roi de France.*

## *LXII. PAPE.*

PELAGE étoit Romain de Naiſſance, fils d'un nommé Jean qui avoit été Vicaire du Prefet du Pretoire. Il exerçoit, à la Cour de Juſtinien, la charge d'Apocryſiaire de l'Egliſe de Rome, lorſque ce Prince lui donna Commiſſion d'aller à Gaze, avec Ephrem d'Antioche, Pierre de Jeruſalem, & Hyppace d'Epheſe pour ôter le *Pallium* à Paul d'Alexandrie. Pelage vint donc à Antioche, & de-là à Jeruſalem, d'où avec les deux Patriarches & quelques Evêques il vint à Gaze. Paul fut depoſé (1), & on ordonna à ſa place Zoïle Patriarche d'Alexandrie, qui, auſſi bien que Paul, recevoit le Concile de Calcedoine. De retour à Conſtantinople après ſon voiage de Paleſtine, quelques Moines de Jeruſalem, qu'il avoit vûs en paſſant, vinrent le trouver. Ils apportoient des Articles extraits des Livres d'Origene, & vouloient en pourſuivre la condamnation auprès de l'Empereur, parce que des Moins de la Nouvelle Laure adoptoient les Opinions ſingulieres du fameux Origene, & excitoient à cette occaſion quelques troubles parmi les Moines de la Paleſtine.

Legation de Pelage à C.P. Son Voiage en Paleſtine.

Le Diacre Pelage, qui étoit oppoſé à Theodore de Cappadoce, & ſavoit qu'il étoit Origeniſte, ſe joignit à Mennas, Patriarche de Conſtantinople, pour appuier auprès de l'Empereur la Requête des Moines de Paleſtine, & faire condamner Origene (2). Leurs pourſuites réuſſirent facilement; & comme l'Empereur aimoit à decider ſur la Religion, ils en obtinrent un long Edit contre les Origeniſtes (3). Cette affaire fut pouſſée avec toute la chaleur qu'on pouvoit attendre d'un zele très-violent. Enſuite, vint l'Edit de l'Empereur ſur les trois Chapitres. C'étoit l'ouvrage de Theodore de Cappadoce; & Pelage ſouleva contre cet Edit tout ce qu'il pût trouver de Catholiques prêts à le ſeconder. Le ſcandale fut tel, que l'Evêque Theodore diſoit lui-même depuis, que Pelage & lui meritoient d'être brulez vifs, pour l'avoir excité par pure jalouſie, quoique la Religion, ce beau Manteau de tous les Crimes, ſervît de pretexte à la vangeance de ces deux Eccleſiaſtiques.

Pelage pourſuit la condamnation des Origeniſtes.

Le Pape Vigile, aiant eu ordre de l'Empereur d'aller à Conſtantinople en 546, demeura long-tems en Sicile (4), d'où il envoia (5) grand nombre de Vaiſſeaux chargez de bleds pour ſecourir Rome aſſiegée par les Goths: mais, les Vaiſſeaux furent pris par les Ennemis à Porto, & Rome demeura affamée. Le Diacre Pelage fit en cette occaſion une Liberalité intéreſſée. Il emploia une grande partie de l'argent qu'il avoit apporté de Conſtantinople,

Liberalité de Pelage

(1) *Leont. ſect. act.* 5.
(2) *Liberat. Brev. c.* 23.
(3) *To.* 4. *Concil. p.* 635.
(4) Voyez ci-devant la Vie de Vigile, 61. Pape, pag. 321.
(5) *Procop. lib.* 3. *de Bello Goth. c.* 15.

An de J.C. 555.

nople, à soulager le Peuple; ce qui augmenta sa reputation, qui étoit deja grande. Les Romains, pressez de la famine, le prierent d'aller trouver Totila, Roi des Goths, pour obtenir une Trêve de quelques jours: promettant de se rendre, si, dans ce terme, il ne leur venoit du secours de Constantinople; mais, il n'en pût rien obtenir. Enfin, Totila prit Rome par intelligence le 17. Decembre 546. (6).

Il appaise Totila.

Totila vint faire ses prieres dans l'Eglise de St. Pierre, où plusieurs des principaux Romains s'étoient refugiez. Le Diacre Pelage s'y rendit, tenant l'Evangile entre ses mains, & dit à Totila: *Seigneur, épargnez les vôtres.* Totila repondit en lui insultant: *Vous venez donc à present, en posture de Suppliant? C'est*, dit Pelage, *parceque le Seigneur m'a soumis à vous: mais, Seigneur, épargnez vos sujets.* Totila se rendit à ses prieres, & defendit aux Goths de tuer personne, & d'insulter aux Femmes: mais, il permit le Pillage. Les Murailles de Rome furent abbatuës, quelques Maisons ruinées, & la Ville reduite en solitude pendant plus de 40. jours, ensorte qu'il n'y resta que des Bêtes. Les Goths se retirerent après cette expedition, & Belisaire, qui étoit arrivé en Italie, vint ensuite à Rome, & commença à relever ses Murailles (7).

Il va à C.P.

Vigile étant arrivé à Constantinople, & s'y trouvant plongé dans l'embarras au sujet des trois Chapitres, fit venir à son secours le Diacre Pelage dont il connoissoit le zele. Pelage combattit quelque tems contre l'Empereur; & son obstination le fit envoier en exil (8), où il demeura jusqu'à ce qu'il eut souscrit à l'Edit & au V. Concile. Il se mit en chemin avec Vigile pour revenir à Rome, où l'Empereur avoit promis de le faire Evêque.

An de J.C. 555.

Son Election. Schisme à ce sujet.

Vigile étant mort à Syracuse, Pelage ne se mit pas beaucoup en peine de parvenir à la Dignité Episcopale par une Election libre & legitime. La parole du Prince lui tint lieu de tout. Il n'attendit pas qu'on fut à Rome pour proceder à l'Election d'un Pape. Il crut qu'il ne lui manquoit que l'Ordination: desorte qu'il ne songea plus qu'à se faire sacrer au plutôt. L'Histoire ne dit point, si ce fut en Sicile ou à Rome qu'il fut ordonné: mais, elle dit (9) bien clairement, qu'étant soupconné d'avoir eu part aux mauvais traitemens que Vigile avoit soufferts, & d'être complice de sa mort, il ne se trouva point d'Evêques qui voulussent l'ordonner, excepté Jean de Peruse, & Bonus de Ferentin, avec André Prêtre d'Ostie. Mes Auteurs ajoutent, que presque tout le Clergé, quantité de Religieux, & de personnes distinguées par leur piété & par leur sagesse, la Noblesse même & les Gens de la premiere qualité, refusoient de communiquer avec lui, le regardant comme un Intrus, qui avoit usurpé le St. Siege en faisant mourir son Predécesseur.

Pelage se purge par serment.

Dans cet abandonnement general, Pelage ne trouva que le Patrice Narsés à qui il pût avoir recours. Narsés n'ignoroit pas que le nouveau Pape étoit

(6) *Marcell. Chron.*
(7) *Procop. lib. 3. Bell. Goth. c. 24.*
(8) *Victor Tunonensis, Chronic.*
(9) *Lib. Pontif. Anast. Bibliot.*

étoit creature de Justinien, & qu'il falloit soutenir l'ouvrage du Prince. Aussi ne negligea-t'il rien pour cela. Il lui conseilla d'ordonner une Procession, où l'on fit ensorte que ceux même qui n'étoient pas de sa Communion eussent la curiosité d'assister. La Procession partit de St. Pancrace pour aller à St. Pierre, & là le Pape aiant pris l'Evangile d'une main, & la Croix de l'autre, se les mit sur la tête, & en cette posture étant monté à la Tribune, afin d'être vû de tout le Peuple, il fit serment de n'avoir contribué en rien, ni à la mort de son Prédecesseur, ni à aucune chose capable de lui nuire. Ensuite, il conjura le Peuple de s'unir avec lui, & de concourir tous ensemble au bon Gouvernement de l'Eglise. Il lui demanda des Sujets pour remplir le Clergé extrémement diminué par la longue absence de Vigile. Il crea quelques nouveaux Officiers, & fit de grandes Largesses des Presens que le defunt Pape avoit apportez de Constantinople. Les Eglises, de pauvres qu'elles étoient, se trouverent tout-à-coup superbement parées; &, cependant, le Schisme ne fut pas tout à fait éteint. Les Defenseurs des trois Chapitres, qui étoient en grand nombre, & très-zelez, sur-tout en Toscane, en Lombardie, & dans les autres Provinces, ne pouvoient lui pardonner d'avoir souscrit aux Actes du V. Concile. On étoit persuadé, que la seule passion de devenir Pape lui avoit fait fermer les yeux à tout, & trahir également son honneur & sa conscience. Mr. Fleury (10) a donc eu tort de dire que le Peuple fut satisfait de la Declaration & du serment de Pelage. Sans doute que quelques-uns abandonnerent le Schisme pour se joindre à lui. Mais, il est notoirement faux que le Peuple en general fut satisfait.

An de J.C. 555.

des soupçons qu'on avoit contre lui.

Pelage donna l'Intendance des Biens de l'Eglise à Valentin son Secretaire, homme craignant Dieu; & fit rendre à toutes les Eglises les vases d'or & d'argent & les voiles qui en avoient été enlevez. Ensuite, le Pape s'appliqua fortement à reprimer les schismatiques d'Italie, par l'autorité de Narsès. Comme il s'en prenoit particulierement aux Evêques, qu'il supposoit avoir inspiré au Peuple de si méchans sentimens, il pressoit Narsès de les reduire de gré ou de force. „ Ne vous arrêtez pas, lui dit-il dans une de „ ses Lettres (11): Ne vous arrêtez pas aux vains Discours de ceux qui „ disent, que l'Eglise excite une Persecution, quand elle reprime les crimes „ & cherche le salut des Ames. On ne persecute que quand on contraint „ à mal faire: autrement, il faut abolir toutes les Loix Divines & Humaines, „ qui ordonnent la punition des crimes. Or, que le Schisme soit un mal, & „ qu'il doive être reprimé, même par la Puissance seculiere, l'Ecriture & „ les Canons nous l'enseignent. Et quiconque est separé des Sieges Apostoliques, il n'y a pas de doute qu'il est dans le Schisme. Faites donc ce „ que Nous vous avons souvent demandé, & envoiez à l'Empereur, sous „ bonne garde, ceux qui font ces entreprises. Car, vous devez vous souvenir de ce que Dieu a fait pour vous, lorsque le Tyran Totila possedoit l'Istrie,

An de J.C. 556.

Le Pape exhorte Narsès à persecute les Schismatiques.

(10) *Hist. Eccl. Liv. XXXIII. §. 55.*

(11) *Epist.* 3.

An de J.C. 556.

„ l'Istrie & la Venetie, & que les Francs ravageoient tout. Nonobstant ces „ hostilitez, vous ne souffrites point que l'on ordonnât l'Evêque de Milan, „ jusques à ce que vous en eussiez écrit à l'Empereur, & reçu ses ordres: „ & au milieu des Ennemis vous fites conduire à Ravenne l'Evêque élû, & „ celui qui devoit l'ordonner. Que dirai-je des Evêques de Ligurie, de „ Venetie, & d'Istrie, que vous pouvez reprimer, & que vous laissez glori- „ fier de leur rusticité, au mepris des Sieges Apostoliques? S'ils avoient „ quelque difficulté touchant le Jugement du Concile Universel qui a été „ tenu à Constantinople, ils devoient, suivant l'usage, choisir quelques- „ uns d'entr'eux capables de proposer leurs raisons & d'entendre les nôtres, „ & les envoïer au Siege Apostolique; & non pas fermer les yeux pour de- „ chirer l'Eglise, qui est le Corps de J. C. Ne craignez donc rien: il y „ a mille Exemples & mille Constitutions, qui montrent que les Puissan- „ ces publiques doivent punir les Schismatiques, non seulement par l'exil, „ mais par la Confiscation des Biens, & par de rudes Prisons. „ Une grande partie de cette Lettre (12) se trouve repetée dans une autre au Patrice Valerien, écrite par consequent dans le même tems. Narsès, excellent Capitaine (13) & très-brave de sa Personne, tout Eunuque qu'il étoit, avoit néanmoins les Inclinations fort douces, & ne haïssoit rien tant que les voyes de rigueur (14). Il desiroit la réunion, de la maniere dont il sembloit à plusieurs que Pelage auroit dû la desirer: & l'on disoit que l'Homme de Guerre agissoit en Pasteur, & le Pasteur en Homme de Guerre. C'est ce qui est arrivé plusieurs fois. Un bon Politique a toujours horreur de la Persecution: & le Clergé se plait dans le Sang & dans le Carnage. C'est une verité constante, que les Ecclesiastiques ont toujours surpassé tous les autres hommes en cruauté, dans toutes les occasions où ils ont été assez puissans pour en donner des preuves (15). Malheureux Intolerans! C'est vous, qui avez depeuplé les Etats les plus florissans. C'est vous, qui avez ruiné la Monarchie Francoise (16). C'est vous, qui avez fait souffrir des maux horribles, des maux infinis, aux Païens, aux Mores, & aux Juifs, en Espagne, dans le Portugal, & en Amerique. Et ne pourrois-je pas encore vous reprocher une infinité de Massacres, d'Assassinats, & de Meurtres particuliers, que votre faux Zele a sû pallier, aux yeux des Laïques humbles & credules, du pretexte specieux de maintenir l'Orthodoxie dans l'Eglise? Tant de Malheurs, qui font gemir les Peuples de tous les Païs du Monde, ont-ils eu d'autre cause que le Zele effrené de certains Predicateurs furieux, & du Caractere du Pape Pelage I.? Mais, direz-vous, forcer quelqu'un à rentrer dans le bon chemin, ce n'est pas persecuter. Par ce ridicule Principe, vous fournissez des Armes à tous ceux que vous voulez accabler. Ils admet-

Reflexions sur le Genie Persecuteur.

(12) *Fragm.* 3. *to.* 5. *Concil. p.* 807.

(13) Voyez à la fin de ce Siecle l'*Idée des Affaires Politiques.*

(14) *Le P. Doucin, Hist. du Nestor. Liv.VI. p.* 516.

(15) *Pensées libres sur la Religion, &c. p.* 370.

(16) *Memoires attribués à Mr. le Marquis de la Farre, ch. IX. p.* 182. *& suiv.*

mettront cette Maxime; &,quand ils se trouveront les plus forts, ils la feront valoir contre vous-mêmes. Revenez donc à des Idées plus saines; & pensez que, dans quelque Religion qu'on vive, l'Observation des Loix, l'Amour pour les Hommes, la Pieté envers les Parens, sont toujours les premiers Actes de Religion. „ En effet, dit l'ingenieux Auteur des *Lettres Persannes* (17), le premier Objet d'un homme religieux ne doit-il pas être de „ plaire à la Divinité qui a établi la Religion qu'il professe? Mais, le moïen „ le plus sûr pour y parvenir est sans doute d'observer les Regles de la So- „ cieté, & les Devoirs de l'Humanité: car, en quelque Religion qu'on vive, „ dès qu'on en suppose une, il faut bien que l'on suppose aussi que Dieu ai- „ me les Hommes, puisqu'il établit une Religion pour les rendre heureux: „ que s'il aime les hommes, on est sûr de lui plaire en les aimant aussi; „ c'est-à-dire, en exerçant envers eux tous les devoirs de la charité & de „ l'humanité, & en ne violant point les Loix sous lesquelles ils vivent. On „ est bien plus sûr par-là de plaire à Dieu, qu'en observant telle ou telle ce- „ remonie: car, les Ceremonies n'ont point par elles-mêmes un degré de „ bonté; elles ne sont bonnes qu'avec égard, & dans la supposition que „ Dieu les a commandées. „ De même, on n'est coupable de Schisme, que dans la supposition que la Personne dont on se separe est agréable à Dieu. Or, toutes les apparences prouvoient contre le Pape Pelage I. Ainsi, Narsès n'auroit jamais dû seconder les vues criminelles de ce Pontife. „ Tous les „ Magistrats doivent se conduire comme les Peres de leurs Sujets (18): & „ la plus grande faveur, qu'ils puissent leur marquer, c'est de les traiter „ comme un sage Pere de Famille traite ses Enfans. Un tel Pere ne permet- „ tra jamais à son Fils de manier quelque chose dont il se puisse faire du Mal „ à soi-même ou à d'autres. S'il demande un Couteau, bien loin de le lui „ donner, son Pere l'éloignera davantage; & si, s'obstinant à le vouloir, „ il trouble la Famille par ses cris, il sera chatié & forcé de se taire. Une „ pareille Prudence dans le Magistrat peut choquer les Ecclesiastiques, tant „ qu'ils sont maîtrisés par leurs Passions, & dans toute la chaleur de leur „ Zêle; mais, s'ils ont un fond de Probité, & de Vertu, ils ne se feront pas „ plutôt calmez, qu'ils remercieront ceux qui les ont empêchez d'être per- „ nicieux aux autres & à eux-mêmes. „

An de J.C. 556.

Plaintes du Pape contre quelques Evêques Schismatiques.

Narsès devoit suivre cette inviolable Maxime, au lieu de proteger le Tyran de l'Eglise. Mais, il agit tout autrement; & les Schismatiques l'aïant excommunié, le Pape le felicita (19) de ce que la Providence l'avoit permis, afin de le preserver de leur Schisme: mais, il l'excita en même tems à punir cet attentat, & à envoier les coupables à l'Empereur; particulierement Paulin, Evêque d'Aquilée, qu'il traite d'Usurpateur, & dit qu'étant dans le Schisme, il ne peut demeurer Evêque. Il parle, dans la même Lettre, d'un autre Evêque Schismatique nommé Euphrasius, coupable d'un hommicide, & d'un Adultere incestueux. Et dans une autre Lettre (20), il

(17) *XXXV. Lett. Persan.*
(18) *Pensées libres, &c. p.* 487.
(19) *Epist.* 4.
(20) *Epist.* 2.

An de J.C. 556.

il se plaint à Narsès de Thracius & Maximilien, autres Evêques Schismatiques, accusez d'appliquer à leur profit les biens de l'Eglise. Outre l'Evêque d'Aquilée, le Pape pressa (21) encore Narsès d'envoier à Constantinople l'Evêque de Milan, qui avoit ordonné celui d'Aquilée contre les Canons: non seulement, à cause qu'il étoit Schismatique, mais parce qu'il devoit être ordonné dans sa propre Eglise, comme il dit dans une autre Lettre. „ Car, ajoute-t'il (22), parce qu'il eut été incommode à l'Evêque de Milan, & à celui d'Aquilée, de se faire ordonner par le Pape, à cause de la „ longueur du chemin, l'ancienne coutume a établi qu'ils s'ordonnassent „ mutuellement; mais, à condition que le consecrateur vint dans la Ville du „ consacré, tant afin qu'il fut plus assuré du consentement de l'Eglise vacante, que pour montrer que l'Evêque qu'il ordonnoit ne lui seroit pas „ soumis. „ Le Pape Pelage, dit encore dans ces Lettres, qu'il n'a jamais été permis d'assembler un Concile General; mais, que, si l'on a sur ce sujet quelque difficulté, il faut consulter le Siege Apostolique. Il écrivit (23) sur le même sujet à Viator & à Pancrace, hommes illustres, pour les éloigner de la Communion des Schismatiques, dont l'opiniatreté ne venoit, selon lui, que d'ignorance, & d'une crainte mal fondé de contrevenir au Concile de Calcedoine. Dans ces Lettres, le Pape allegue souvent l'Autorité de St. Augustin.

Lettre aux Evêques de Toscane.

Les Evêques de Toscane écrivirent à Pelage, pour justifier leur separation; sur-quoi il leur repondit (24): „ Comment! Ne croiez-vous pas être „ separez de la Communion de tout le Monde, si vous ne recitez pas mon „ nom, suivant la coutume, dans les Saints Mysteres? Puisque, tout indi„ gne que j'en suis, c'est en moi que subsiste à present la fermeté du Siege „ Apostolique, par la succession de l'Episcopat. Mais, de peur qu'il ne „ vous reste quelque soupçon, à vous, ou à vos Peuples, touchant notre „ Foi, tenez pour assuré que je conserve la Foi du Concile de Nicée, de „ ceux de Constantinople, d'Ephese, & de Calcedoine, & que j'anathema„ tise quiconque affoiblit en partie, ou revoque en doute, la Foi de ces qua„ tre Conciles, ou la Lettre du Bienheureux Pape Leon, confirmée dans „ le Concile de Calcedoine. „ Cette Lettre est dattée du 16. de Fevrier 556. Le Pape Pelage fit encore une pareille Profession de Foi, adressée à tout le Peuple de Dieu (25), où il ajoute qu'il reçoit avec respect les Canons reçus par le St. Siege, & les Lettres des Papes ses Prédecesseurs, qu'il nomme depuis Celestin jusques à Agapet inclusivement; enfin, qu'il honnore comme Catholiques les venerables Evêques Theodoret & Ibas.

Lettre au Roi Childebert.

Cependant, les François étoient fort mecontens, & même scandalisés, de la condamnation des trois Chapitres. Le Roi Childebert en avertit le Pape, par Rufin son Ambassadeur à Rome; ce qui determina le Pape à écrire à Childebert, pour se justifier auprès de lui: „ Depuis la mort de l'Impera-

(21) *Epist.* 5.
(22) *Fragm. I. to.* 5. *Concil. p.* 805.
(23) *Fragm.* 2.
(24) *Epist.* 6.
(25) *Epist.* 7.

„ peratrice Theodora, dit-il à ce Prince (26), il n'y a plus de Disputes sur „ la Foi en Orient. On a seulement examiné quelques Articles qui n'ont „ point de raport à la Foi, & dont l'explication seroit trop longue pour „ être renfermée dans une Lettre. Mais, pour vous mettre l'Esprit en re- „ pos, à vous & à tous nos Confreres les Evêques de Gaule, nous decla- „ rons que nous anathematisons quiconque s'écarte le moins du monde de „ la Foi que le Pape Leon a enseignée dans ses Lettres, & que le Concile „ de Calcedoine a suivie dans sa Definition. N'aiez donc point d'égard aux „ vains Discours des gens qui aiment les scandales. L'Empereur a detruit „ toutes les Heresies qui jusques à son regne avoient à Constantinople leurs „ Evêques & leurs Eglises, avec de grands revenus & quantité de vases pré- „ cieux; & il a donné leurs Biens aux Catholiques. Ceux, qui sont demeu- „ rez dans leurs erreurs, s'unissent entr'eux, & font de grands efforts pour „ troubler & diviser l'Eglise. Tant que nous avons été à Constantinople, „ ils envoioient ici en Italie des Lettres sous notre nom, prétendant que „ nous disons que l'on avoit alteré la Foi Catholique: ils apportent en- „ core ici à present, contre nous, des Lettres sans nom. Ce sont principa- „ lement les Nestoriens, qui prétendent n'être pas éloignez du sentiment du „ Concile de Calcedoine & du Pape Leon, quoiqu'il ait condamné Nes- „ torius, en ce qu'il soutenoit deux Natures separées. Ici même, ils ont „ allarmé quelques Evêques simples, qui ne sçavoient pas les Elemens de „ la Foi, qui n'entendent pas la question, & ne comprennent pas quel „ grand bien c'est de ne point s'écarter de la Foi Catholique. Ce qui „ nous a fait long-tems souffrir des Persecutions à Constantinople, c'est ce „ que nous avons marqué, que, du vivant de l'Imperatrice, tout ce que „ l'on agitoit dans les affaires de l'Eglise nous étoit suspect. „ Cette Lettre, qui fut envoiée à Rufin, est dattée de l'onzieme de Decembre 556.

An de J.C. 556.

An de J.C. 557.

Le Pape lui envoie des Reliques, & sa Confession de Foi.

Le Roi Childebert avoit fait demander au Pape des Reliques des Apôtres & des Martyrs. Pelage lui repondit qu'il lui en avoit envoié par les Moines de Lerins; & qu'il en envoie encore à Sapaudus pour les lui faire tenir. Ce Sapaudus, Evêque d'Arles, obtint du Pape la qualité de Vicaire du St. Siege par toute la Gaule, & l'usage du *Pallium*, comme nous l'apprenons d'une Lettre dattée du 3. de Fevrier 557. En même tems, Pelage envoia au Roi Childebert une Confession de Foi très-ample, où il explique les Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, par raport aux dernieres Heresies & la Doctrine de la Resurrection des Morts, apparemment à cause des Origenistes. Cette exposition de Foi étoit accompagnée d'une Lettre fort honnête, par laquelle Pelage reconnoit que, selon la Doctrine de l'Ecriture, il doit être soumis aux Puissances (27): *Satagendum est, ut pro auferendo suspicionis scandalo obsequium Confessionis nostræ Regibus ministremus, quibus nos etiam subditos esse Sacræ Scripturæ præcipiunt.* Ensuite, il écrivit (28) encore à Sapaudus,

(26) *Epist.* 10.
(27) *Banck, de Tyrannide Papæ, p* 121.
(28) *Epist.* 15.

An de J.C. 557.

paudus, pour savoir si le Roi & les Evêques de Gaule étoient contens de sa confession de foi? Il lui recommande, & à son Pere Placide, les Romains qui s'étoient refugiez en Gaule, par la crainte des Ennemis qui ravageoient l'Italie. Il les fait souvenir d'envoier les Habits dont il avoit deja parlé. Car, dit-il, la Pauvreté & la Nudité est telle en cette Ville, que nous ne pouvons regarder des gens de Naissance honnête, qui avoient autrefois du Bien, sans avoir le cœur serré de douleur. Cette Lettre est du 13. d'Avril 557.

Concile de Paris. Liberalitez de Crodin.

Le troisieme Concile de Paris se tint, comme l'on croit, dans le cours de la même année (29), & on y fit dix Canons qui tendent principalement à empêcher l'usurpation du bien des Eglises: car, quelques-uns leur donnoient liberalement, d'autres les pilloient. Entre ceux qui faisoient du bien aux Eglises, le Duc Crodin est remarquable (30). Souvent il fondoit de nouvelles Metairies, faisoit cultiver des Terres, planter des Vignes, bâtir des Maisons: puis, il appelloit les Evêques qui n'étoient pas riches, leur donnoit un Repas, & ensuite la Maison même, avec la Vaisselle d'argent, les Tapisseries, les Meubles, les Domestiques, les Terres, & les hommes qui les cultivoient. Le Concile de Paris prononce excommunication contre ceux qui retiendront les biens donnez à l'Eglise, jusqu'à ce qu'ils les restituent; & on declare qu'ils sont meurtriers des Pauvres. On defend de se mettre en possession des biens de l'Eglise, sous pretexte de les conserver pendant les interregnes. Si l'Usurpateur demeure dans un autre Diocese, l'Evêque de l'Eglise pillée en écrira à son Confrere, qui avertira l'Usurpateur, & s'il est besoin emploiera les Censures contre lui. Enfin, disent les Evêques, il n'est pas juste que nous soions les simples Gardiens des Chartres des Eglises, plûtôt que les Defenseurs de ses Biens. On defend, sous les mêmes peines, l'invasion des Biens propres des Evêques, comme appartenans aussi aux Eglises, & en general toute usurpation du bien d'autrui.

On abusoit aussi de l'autorité du Prince, pour épouser des veuves ou des filles, malgré elles & leurs Parens: le Concile le defend, sous peine d'Excommunication, & renouvelle les defenses de toutes les conjonctions illicites, soit entre Parens & Alliez, soit avec les personnes consacrées à Dieu. Mais, il y avoit un abus plus important de l'Autorité des Rois: c'étoit pour forcer les Elections des Evêques. C'est pourquoi le Concile ordonne que les Canons seront observez. Que l'on n'ordonnera point d'Evêque malgré les Citoïens; mais, celui que le Clergé & le Peuple auront choisi avec une pleine liberté. Qu'il ne sera point intrus par le commandement du Prince, ou par quelque Paction que ce soit contre la Volonté du Metropolitain, & des Evêques comprovinciaux. Que si quelqu'un usurpe l'Episcopat par ordre du Roi, aucun des Evêques de la Province ne le recevra, sous peine d'être retranché de la Communion des autres. Quant aux Ordinations deja faites, le Metropolitain en jugera avec ses comprovinciaux, & avec les Evêques voi-

(29) *To.* 5. *Concil. p.* 814. Voyez le *P. le Cointe, an.* 557. §. 10.

(30) *Greg. Tur. VI. Hist. c.* 20. *Conc. Par. can.* 1.

voisins qu'il choisira. Telles furent les Decisions du 3. Concile de Paris. J'en ai parlé, parce qu'elles roulent sur des matieres importantes, & qu'outre cela nous ne savons point ce que fit Pelage jusqu'à sa mort, qui arriva le second jour de Mars 559. aiant tenu le St. Siege trois ans & dix mois. En deux Ordinations au Mois de Decembre, il avoit fait vingt six Prêtres, 9. Diacres, & 49. Evêques. Quand il mourut, il commençoit à bâtir l'Eglise des Apôtres St. Philippe & St. Jacques (31). Il eut le deplaisir de laisser en mourant le St. Siege abandonné d'une Partie de l'Occident, qui s'obstinoit dans le Schisme.

An de J. C. 559.

Mort de Pelage.

J'ai pensé oublier une Decretale de Pelage (32), par laquelle il paroit que les Abbez avoient une Autorité souveraine sur les Religieux, & que ceux-ci n'en avoient aucune sur les Abbez. D'où le P. Simon (33) a tiré des consequences très-legitimes en faveur des Abbez Commendataires.

JUSTINIEN.
JUSTIN II.
*Empereurs.*

# JEAN III.

## *LXIII. PAPE.*

CLOTAIRE. I.
CHEREBERT.
CHILPERIC.
*Rois de France.*

L'Histoire de l'Eglise est fort sterile sur la fin du VI. Siecle. Ainsi, nous n'aurons que très-peu de choses à dire d'un Pontificat assez long. Seroit-on bien fondé à taxer les Historiens de negligence? Ou s'éloigneroit-on moins de la verité en supposant que le Pape, qui fait le Sujet de cet Article, coula les Jours de son Regne dans une molle Oisiveté? C'est un Probleme sur lequel je ne déciderai point. Je me contenterai de remarquer, qu'après la mort de Pelage, on choisit, pour gouverner l'Eglise de Rome, JEAN III. surnommé *Catellin*, fils d'un homme de qualité, connu sous le nom d'Anastase. Il acheva l'Eglise de St. Philippe & de St. Jacques, que son Predecesseur avoit fait commencer. Il y fit peindre plusieurs Histoires, partie en Mosaïque, partie avec des Couleurs, & il en fit la Dedicace; d'où l'on croit qu'est venuë la fête de ces deux Apôtres, le premier Jour de Mai (1). Le Pape Jean augmenta & retablit les Cimetieres des Martyrs, & ordonna que tous les Dimanches l'Eglise de Latran y fourniroit le Pain, le Vin, & le Luminaire.

Introduction.

An de J. C. 560.

Election de Jean III.

Six ou sept ans après l'élection du Pape Jean, deux Evêques (2) des Gaules dans le Royaume de Gontram, se distinguerent par les actions de la plus haute Sceleratesse. Gontram fit assembler un Concile à Lyon, où ils furent

Condamnation de deux Evêques de Gaule.

(31) *Lib. Pontif.*

(32) *Apud Gratian.* 18. *q.* 2. *C. Nullam.*

(33) *Hist. de l'Origine & des Revenus Ecclesiastiques*, *pag.* 245. Notez que la Citation du P. Simon est defectueuse; car, il nomme Pelage, sans dire si c'est le I. ou le II. ce qui jette nécessairement dans un embarras d'où l'on ne peut sortir que par la Conjecture de Mr. Pithou, qui croit que la Decretale dont il s'agit est de l'an 557. V. *Corp. Juris Canonici.*

(1) *Lib. Pontif. Beda de 6. ar. an.* 4518. *Bollandus* 1. *Mar.*

(2) L'un se nommoit Salonius, & l'autre Sagittaire.

An de J.C. 560.

rent depoſez pour Crimes de Meurtres, d'Aſſaſſinat, de Violences, d'Adulteres, &c. Mais, ils pretendirent que le Concile les avoit jugez avec trop de partialité: ils demanderent permiſſion au Roi d'en appeller au Pape; & ils furent retablis, par l'Autorité du St. Siege (3). C'eſt ainſi que les plus grands Crimes trouvoient de l'appui à Rome, pourvû que ceux qui les avoient commis contribuaſſent à augmenter l'Autorité Papale. Mais, ces deux Evêques, perſeverant dans leurs Crimes, furent enfin depoſez ſans rappel dans un Concile qui ſe tint à Châlon quelques années après (4); & condamnez à une Priſon perpetuelle dans le Monaſtere de St. Marcel lès-Châlon comme traîtres à la Patrie, & Criminels de Leze-Majeſté.

Il approuve le V. Concile.

On a prétendu (5) que le Pape Jean III. n'avoit point approuvé le cinquieme Concile; mais, le Cardinal Norris a prouvé que cette prétenſion étoit mal fondée & contraire à la verité de l'Hiſtoire (6). Le P. François Pagi (7) eſt auſſi de ce ſentiment; & tous deux appuient leur opinion ſur des preuves negatives qui paroiſſent aſſez fortes, quoiqu'elles ne donnent pas à ce fait le degré d'evidence que l'Hiſtoire éxige.

An de J.C. 572.

Sa mort.

Enfin, le Pape Jean III. mourut en 572. & fut enterré à St. Pierre, le 13. de Juillet. Il avoit tenu le St. Siege près de treize ans. En deux Ordinations au Mois de Decembre, il fit trente huit Prêtres, treize Diacres, & ſoixante & un Evêques (8). Je ne parle pas des Lettres qu'on lui attribue, parcequ'elles ſont ſuppoſées (9).

JUSTIN II. *Empereur d'Orient.* — CHILPERIC. *Roi de France.*

# BENOIT I.

## OU BONOSE.

## *LXIV. PAPE.*

Opinions ſur la cauſe de la Vacance du St. Siege.

ON ne ſait preſque rien de Jean III. & nous ſommes dans la même ignorance à l'égard de ſon Succeſſeur. On ignore même ce qui fit durer la Vacance du St. Siege l'eſpace de dix Mois. S'il falloit s'en raporter à Mr. Fleury (1), nous attribuerions cet interregne aux ravages des Lombards: mais, il me paroit plus probable, que les brigues qui ſe firent, ſelon la coutume, pour la ſucceſſion, en furent, ſinon l'unique, du moins la principale cauſe. J'avoue que le ſilence des Hiſtoriens ne nous fournit rien qui puiſſe appuier nos Conjectures. Mais, les faits precedens & averez, ne peuvent-ils pas nous faire juger de ce qui s'eſt paſſé dans d'autres conjonctures? Chacun ſait, qu'en bonne Logique, la Conſequence *ab actu ad poſſe* eſt

(3) *Gregor. Turon. Hiſt. Fr. Lib.* 5. *c.* 20.
(4) *En* 579.
(5) *Halloix, Apol.* §. 11.
(6) *Noris, Diſſ. Hiſtor. de Synod. V.* §. 2.
(7) *Geſt. Rom. Pont. in Joan.* 3.
(8) *Anaſt. Bibliot. Lib. Pontif.*
(9) *Baſnage de Flottemanville, Annal. Politico-Eccl.* ad an. 560. §. 4.
(1) *Hiſt. Eccl. Liv. XXXIV.* §. 21.

eſt valable (2); & il me paroit qu'on peut en faire uſage en cette occa-ſion. An de J. C. 573.

Quoiqu'il en ſoit, au reſte, il eſt toujours certain, que BENOIT I. ſur-nommé *Bonoſe*, étoit Romain de Naiſſance, & fils de Boniface (3). Il fut ordonné le 16. de Mai 573. Sous ſon Pontificat, Rome auroit peri de faim, ſi l'Empereur Juſtin n'y eut envoié d'Egypte des Vaiſſeaux chargez de bled. Mais, pour les Actions de Benoît, elles ſont toutes enſevelies dans l'oubli. Il tint le St. Siege environ quatre ans, & mourut l'an 577. Quelques-uns ont écrit que ſa mort fut l'effet du chagrin que lui cauſerent les ravages des Lombards. Il fut enterré à St. Pierre le 31. de Juillet. En une Ordination au Mois de Decembre, il fit quinze Prêtres, trois Diacres, & 21. Evêques, en divers lieux. Le Cardinal Noris (4) pretend que ce Pape condamna les trois Chapitres; mais, j'avouë qu'il ne prouve pas aſſez fortement cette opinion. On produit ſous le nom de Benoit I. une fauſſe Decretale, adreſſée à un Evêque nommé David.

Ordination de Benoit I.

An de J.C. 577.

Sa mort.

TIBERE II.
MAURICE.
*Empereurs.*

# PELAGE II.

## *LXV. PAPE.*

CHILPERIC.
CLOTAIRE II.
*Rois de France.*

DEpuis l'an 500. les Evêques (1) étant devenus les Diſpenſateurs abſolus de la quatrieme partie des biens de l'Egliſe, ils commencerent à penſer un peu d'avantage aux choſes temporelles, & à ſe faire un Parti dans leur Ville. Les Elections ne ſe faiſoient plus en vue du Service de Dieu, mais par brigues, & bien ſouvent on paſſoit de la Brigue à la Violence. C'eſt pourquoi les Princes, qui, juſqu'alors, ne s'étoient pas beaucoup mis en peine qui fût élû à ce Miniſtere, commencerent d'y prendre garde; des hommes Saints leur aiant remontré, que Dieu avoit mis l'Egliſe ſous leur Protection; & qu'ainſi, ils étoient obligez, par Commandement divin, de procurer, que les choſes Eccleſiaſtiques fuſſent faites dans les formes. D'ailleurs, comme les Princes voioient à l'œil, combien les Interêts particuliers des Clercs ambitieux, & les Cabales ſeditieuſes qu'ils faiſoient, pour obtenir les Dignitez Eccleſiaſtiques, préjudicioient au repos public, & au bon gouvernement civil, ils reſolurent, partie par Zêle, partie par Raiſon d'Etat, de ne plus ſouffrir que le Clergé & le Peuple fiſſent ces Elections à leur mode; tant parce que l'Epiſcopat n'étant plus fui comme par le paſſé, mais deſiré & recherché, il ſe faiſoit des pratiques d'où il naiſſoit des Seditions, & quelques fois des Tueries, à l'inſtigation des concurrens; que par ce que l'Election tomboit quelquefois ſur des Perſonnes factieuſes, qui entretenoient

Comment ſe faiſoient les Elections Epiſcopales

(2) Voyez *l'Art de Penſer*, *I. part.*
(3) *Lib. Pontif.*
(4) *Diſſert. Hiſt. de Synod. V.* §.3.

(1) *Fra Paolo*, *Traité des Benefices*, §. 7. de la Traduction de Mr. *Amelot de la Houſſaye*, *pag.* 33.

An de J.C. 577.

noient des Intelligences secretes avec les Ennemis de l'Etat, lesquels, parmi les troubles d'Occident, ne manquoient pas d'être en grand nombre. Il arrivoit aussi qu'on élisoit des Gens, qui, après avoir gagné l'Esprit du Peuple, introduisoient des nouveautez pour usurper la Jurisdiction des Magistrats, & puis incitoient le Peuple à soutenir leurs entreprises. Le Prince ordonna donc, que les Elûs ne pourroient être sacrez sans son agrement, ou du moins sans celui du Magistrat; se reservant le Droit de confirmer les grands Evêques, tels qu'étoient en Italie ceux de Rome, de Ravenne, & de Milan; & laissant à ses Ministres le soin des autres Evêchez. Mais, lorsqu'il y avoit dans une Ville un sujet eminent, & que le Peuple savoit qu'il plairoit au Prince, & le Prince qu'il seroit agréable au Peuple, le Siege venant à vacquer, il étoit sacré sans autre formalité, chacun regardant plus à la substance qu'à l'apparence de la chose. Quelquefois aussi, la Guerre, ou la Peste, étoit cause qu'un Evêque étoit ordonné avant que d'avoir la confirmation du Prince. C'est ce qui arriva à Pelage II. Successeur de Benoît I. Les Lombards assiegeoient Rome, & la serroient de si près, que personne ne pouvoit sortir (2). Desorte que les besoins pressans de l'Eglise obligerent Pelage à se faire consacrer sans attendre l'ordre de l'Empereur. Mais, après la levée du Siege, il lui en fit faire des excuses par son Diacre Gregoire, qu'il envoia à Constantinople, pour faire approuver son Election. Les Papes, & les autres Evêques d'Italie, furent ainsi élûs, avec la confirmation de l'Empereur, jusqu'à l'an 750.

An de J.C. 577.

Election de Pelage II.

Il reçoit à Rome les Moines du Mont-Cassin. Il demande du secours contre les Lombards.

Pelage II. étoit Romain de Naissance, fils de Vinigilde (3). J'ai deja remarqué, que, lorsqu'il fut élû, les Lombards assiegeoient Rome & ravageoient l'Italie où ils firent même des Martyrs, & ruinerent le Monastere du Mont-Cassin. Les Moines eurent le bonheur de se sauver, & ils trouverent un azyle à Rome, par la Charité du Pape, qui leur permit d'y bâtir un Monastere, près du Palais de Latran (4). Peu de tems après, voulant reprimer les ravages des Lombards, il fit demander du secours à l'Empereur Tibere II. Mais, la Guerre des Perses rendit cette negociation inutile; l'Empereur craignant que s'il affoiblissoit son Armée par le partage de ses forces, l'Empire ne fut exposé en proye à ses plus formidables Ennemis. Ainsi, on ne put remedier pour lors aux maux de l'Italie.

Il veut engager les Rois de France dans une Guerre.

Le Pape, tournant sa vuë d'un autre côté, fit tout ce qu'il put pour engager les Rois de France à declarer la Guerre aux Lombards. Il écrivit là-dessus à Auxanius Evêque d'Arles (5). Mais, ses desseins ne réussirent pas mieux de ce côté, qu'à Constantinople. Les Princes, à qui Pelage s'adressa, ne crurent pas qu'il fut de la Prudence de regler les interêts de l'Etat sur la Pieté de Evêque de Rome. Ce fut encore inutilement qu'il en écrivit à Aunacaire, Evêque d'Auxerre, dans le Royaume de Bourgogne, où regnoit alors

(2) *Warnefrid. de Gest. Longob. Lib.* 3. *c.* 20.
(3) *Lib. Pontif. Anast. Bibl. Platine, &c.*
(4) *V. Chron. Cassin. Greg. II. Dial. Præfat.*
(5) *Ste. Marthe, Hist. de St. Greg. le Grand, pag.* 80.

alors Gontram, Prince pieux, & cheri de ses Sujets. „ C'est, disoit le Pape à Aunacaire (6), c'est par un effet de la Providence, que vos Rois „ sont Profession de la Foi Catholique, comme l'Empire Romain, afin „ qu'ils puissent secourir Rome d'où la Foi leur est venue. Ne manquez „ donc pas de profiter de la confiance qu'ils en ont en vous, pour leur don„ ner ce Conseil, & les detourner d'avoir aucune intelligence avec les Lom„ bards. „ Cette Lettre est de l'an 580.

An de J.C. 580.

Lettre du Pape à Aunacaire.

Mais, l'Empereur Tibere étant mort, son Successeur Maurice fut plus favorable aux Romains; &, à la sollicitation du Diacre Gregoire, il envoia souvent des secours en Italie, comme il paroissoit par les Lettres du Pape Pelage que nous n'avons pas. Jean Diacre nous en a conservé une où il dit (7): „ Vous pourrez representer à l'Empereur, que les perfides Lom„ bards nous ont fait souffrir tant de maux, contre leur propre serment, qu'il „ est impossible de les raconter. Notre frere l'Evêque Sebastien nous a „ aussi promis de representer à l'Empereur les besoins & les perils de l'Ita„ lie. Voyez donc ensemble comment vous pourrez nous secourir promp„ tement; car, les affaires publiques sont reduites ici à une telle extremité, „ que si Dieu n'inspire à l'Empereur de nous envoier au moins un Maître „ de Milice & un Duc, nous sommes entierement abandonnez, principa„ lement le Territoire de Rome, où il n'y a point de garnisons; & l'Exar„ que écrit, qu'il ne peut nous donner aucun secours, n'étant pas en état de „ garder son voisinage. Dieu vueille que l'Empereur nous assiste avant que „ l'Armée de cette abominable Nation s'empare des Lieux qui restent en„ core à l'Empire. „ Cette Lettre est dattée du 4. Octobre 584.

An de J.C. 584.

L'Empereur Maurice donne du secours à l'Italie.

Pour secourir l'Italie, l'Empereur Maurice envoia cinquante mille sous d'or à Childebert, Roi des François, esperant qu'il en chasseroit les Lombards. Childebert marcha en effet contr'eux; mais, ils l'appaiserent par leurs presens, & la mort de son Oncle Chilperic le rappella bien-tôt en France. Desorte que l'Italie fut, comme auparavant, à la Discretion du Vainqueur. En cet endroit, l'Histoire laisse un grand vuide dans le reçit des actions du Pape Pelage, & nous sommes obligez de nous transporter tout d'un coup à l'an 586., sans qu'il nous soit possible de conjecturer, bien loin d'affirmer, quels furent les soins & les occupations de Pelage pendant l'espace de deux ans depuis 584.

Childebert veut secourir l'Italie, mais il fait sa Paix avec les Lombards.

Les Evêques, qui s'étoient separez de la Communion du St. Siege, à l'occasion du V. Concile, perseveroient dans leur schisme malgré tous les efforts que Jean III. & Benoit I. avoient faits pour les ramener à l'Unité. Pelage II., sollicité par son Diacre St. Gregoire le Grand, s'engagea dans une nouvelle tentative. Il écrivit aux Evêques d'Istrie, les plus opiniatres de tous, pour les prier de deputer quelqu'un des leurs à Rome, afin qu'on pût entrer en Conference, & satisfaire à leurs difficultez (8). Il leur representa combien c'étoit une chose étrange, que depuis plus de vingt trois ans ils de-

An de J.C. 586.

Il sollicite les Evêques d'Istrie à la réunion.

(6) *Pelag. II. Epist. 4. to. 5. Concil. p. 938.*
(7) *Joan. Diac. Lib. 1. c. 31. to. 5. Concil.* (8) *Epist. 1. Pelag. II. ad Episc. Istr.*

An de J. C. 586.

demeuraſſent ſeparez de la Communion univerſelle, & que ſur de faux bruits ils euſſent condamné toute l'Egliſe ſans vouloir ſeulement l'entendre. Il proteſta tout de nouveau de l'attachement des Papes aux quatre Conciles Generaux, & en particulier à l'Epître Dogmatique de St. Leon. Il inſiſta ſur les malheurs du Schiſme & l'horreur que les ſaintes Ecritures nous en donnent.

Reponſe des Schiſmatiques.

Mais, les Evêques d'Iſtrie repondirent fierement, que l'affaire, dont on leur parloit, étoit deja decidée, & qu'il n'y avoit point de réunion à eſperer tant que les Papes demeureroient opiniâtres. Qu'on ne s'étoit ſeparé d'eux, qu'après avoir prouvé clairement, qu'ils avoient trahi la Foi & la Doctrine des Peres: qu'il ne falloit pour cela que lire les Paſſages dont ils envoioient un Recueil. C'étoit-là toute la Reponſe; & l'on fut fort étonné, le jour que l'on penſoit entrer en Conference avec ceux qui l'avoient apportée, de leur voir tirer un Papier, dans lequel il leur étoit expreſſement defendu de conferer en aucune ſorte, ni de recevoir aucun éclairciſſement touchant les trois Articles, leur Commiſſion n'étant que de rendre le Memoire dont ils étoient chargez.

Replique du Pape.

Le Pape lût ce Memoire, & le donna enſuite à examiner aux plus ſavans de ſon Clergé. Il ſe trouva que les Paſſages étoient citez d'une maniere pitoïable; ce qui donna lieu à Pelage faire une Replique où il leur dit (9): „ Je ſuis pénétré de douleur, mes Freres, quand je vous vois préoccupez „ juſqu'à ne plus prendre garde à ce que vous dites. Vos Citations ſont ſi „ peu exactes, que tout y eſt vicieux. Ce ſont des Paſſages, ou qui ne ſont „ rien au ſujet, ou qui ſont mal entendus, ou qui ne ſont pas attribuez à „ leur veritable Auteur. Ce qu'un Pere a dit, vous le rapportez comme „ étant d'un autre Pere. Voilà juſtement ce que l'Apôtre reproche aux „ Ennemis de la Paix, qu'ils parlent des choſes ſans ſavoir ce qu'ils diſent, „ ou ſans faire attention à ce qu'ils avancent. A Dieu ne plaiſe, cependant, „ que j'attribue ceci, ou à une mauvaiſe-foi, ou à je ne ſais quelle miſerable „ fineſſe. C'eſt uniquement à l'Ennemi qui vous a ſeduits. Car, il paroit „ avec évidence, que vous n'avez jamais lû les Pieces que vous citez. „ Il dit enſuite, qu'on a fait voir à leurs Deputez les Originaux de ces Pieces, gardez dans les Archives de la ſainte Egliſe, & qu'il les prie de conſulter eux-mêmes leurs copies, pour voir s'ils y trouveront ce qu'ils prétendent. Il les prie de faire attention à ce que St. Leon dit en pluſieurs endroits, qu'*il n'a approuvé dans le Concile de Calcedoine, que la ſeule Deciſion du Dogme, & qu'il n'empêche pas qu'on repaſſe ſur le reſte.* Pelage les conjure enſuite de ſonger ſi la Lettre d'Ibas, ou les Ecrits de Theodore, ſeront des Pieces à alleguer au Jugement dernier contre les reproches que le Seigneur leur fera d'avoir dechiré ſon Egliſe. „ Pourquoi, leur diſoit-il enfin, pourquoi vous ſeparez-vous de l'Unité? S'il y a quelque choſe qui vous faſſe de la peine, „ envoiez-nous quelques-uns de vos Freres, & nous ſommes prêts, ſelon le „ Precepte de l'Apôtre, à les recevoir avec bonté, & à vous donner ſatis- „ faction, en vous rendant raiſon avec humilité. „ Quelques Papes de ce tems-

(9) *Pelag. II. Epiſt. 2. ad Epiſc. Iſtr. To. 5. Concil.*

tems-là, bien differens de ceux d'aujourd'hui, trouvoient bon qu'on leur demandât des explications. Ils étoient disposez à y repondre *avec humilité.* Et notez que ce n'étoit point à des Evêques soumis & respectueux, que Pelage écrivoit ainsi; mais, c'étoit à des Schismatiques, qui avoient rompu l'Unité. Leur Rebellion cependant n'empêchoit pas le Pape de les prevenir avec bonté, & de les solliciter pour les faire rentrer dans le sein de l'Eglise (10).

An de J. C. 586.

Autres Avis du Pape aux Schismatiques.

Cette seconde Lettre du Pape, n'aiant pas eu tout l'effet qu'il en attendoit, fut suivie d'une autre (11) beaucoup plus ample. Aussi St. Gregoire, qui en parle souvent, ne l'appelle pas la Lettre, mais le Livre de Pelage (12). Dans cet Ecrit, il leur fait premierement sentir combien la fierté qu'ils affectent est mal seante. „ Il me semble, dit-il, que je vous ai donné dans mes Lettres des exemples d'humilité, & des preuves d'un Amour sincere; & vous n'avez repondu à cela, qu'avec une hauteur & une dureté extrêmes. Il n'y a pas dans vôtre Lettre un seul mot de douceur, pas la moindre apparence que vous desiriez la Paix. „ Venant ensuite à leur Memoire, il repond separement à chaque Article, expliquant l'un après l'autre tous les Passages de St. Leon, & prouvant, par St. Leon même, que la condamnation des trois Articles n'est nullement contraire à ce que ce Saint a dit, qu'il n'est pas permis de remuer, ni une Lettre, ni un seul Point, des Decisions de Calcedoine touchant le Dogme . . . . . „ Mais c'est, leur dit Pelage, que vous ne songez, vous autres, qu'à entasser passage sur passage, sans ordre & sans reflexion; au lieu que, pour citer juste, il faut avoir puisé dans les sources, & s'être donné la peine d'approfondir le vrai sens des paroles qu'on cite, en prenant garde de fort près à ce qui précéde & à ce qui suit. „

Reponse au grand Argument des Schismatiques.

Le grand Argument des Evêques d'Istrie étoit celui-ci: Nous avons appris du St. Siege, & des Archives de l'Eglise Romaine, à ne point recevoir ce qui s'est fait sous Justinien dans le V. Concile. Car, dès le commencement, le Pape Vigile, & les premiers Evêques des Provinces Latines, resisterent fortement à la condamnation des trois Chapitres. D'où ils concluoient, que le Pape Vigile avoit erré en souscrivant ensuite à cette condamnation; & que, ni lui, ni ses successeurs, ne devoient être imitez dans une faute de cette importance. Mr. Fleury (13), agissant dans le recit de la plupart des faits en Politique interessé, ne raporte qu'une partie de la reponse de Pelage. Mais, j'y joindrai ce qu'il y a d'essentiel: „ Ces Latins, repond le Pape, n'entendant pas le Grec, ont connu tard les erreurs dont il étoit question: mais, plus ils ont eu de fermeté à resister, jusques à ce qu'ils connussent la Verité, plus vous devez avoir de facilité à les croire quand ils se sont rendus. Vous auriez raison de mepriser leur acquiescement, s'ils l'avoient donné avec precipitation, avant que d'être bien éclair-

(10) *Verité renduë sensible. Art.* 8. *Quest.* 1.
(11) *Pelag. II. Epist.* 3. *ad Istr. Episc. to.* 5. *Concil.*
(12) *Greg. Lib.* 2. *Epist.* 36.
(13) *Hist. Eccl. Liv.* XXXIV. §. 59.

An de J.C. 586.

„ éclaircis: mais après avoir tant souffert, & combattu jusques à se faire „ maltraiter, vous pouvez croire qu'ils n'auroient pas cedé tout d'un coup, „ s'ils n'avoient reconnu la verité. Il n'est pas blamable de changer d'avis, „ mais de le faire par inconstance. Quand on cherche constamment la Ve- „ rité, si-tôt qu'on cesse de l'ignorer, on doit changer de langage. „

Erreurs de St. Pierre & de St. Paul. Reflexions de Maimbourg sur ces Faits.

Il fortifie encore ce raisonnement, dit Mr. Maimbourg (14), par les Exemples de St. Pierre & de St. Paul. „ St. Paul, dit-il, resista fort long- „ tems à la verité de l'Evangile, & fut le plus ardent defenseur du Judaïs- „ me contre les Chrêtiens qu'il persecuta. C'est par-là même qu'il prouve „ aux Juifs & aux Gentils qu'on doit embrasser le Christianisme, parce qu'a- „ près une si grande resistance, il ne se seroit pas rendu à Jesus-Christ, s'il „ n'avoit clairement connu la Verité, & qu'auparavant il étoit dans l'er- „ reur. St. Pierre, ajoute-t'il, tint long-tems pour la néceffité des obser- „ vations Legales, en contraignant les Gentils de judaïser. Il se rendit „ après à la Raison & à la Verité, par la reprimande que lui fit St. Paul, „ en lui disant qu'il ne marchoit pas droit selon la verité de l'Evangile. En- „ suite, changeant de conduite, il s'opposa fortement dans le Concile de Je- „ rusalem à ceux qui vouloient qu'on soumît les Chrêtiens au joug de l'an- „ cienne Loi. Eut-on eu raison de lui dire alors, voiant qu'il enseignoit „ tout le contraire de ce qu'il avoit fait connoître auparavant: Nous ne „ voulons pas entendre ce que vous nous dites maintenant, parce que vous „ nous avez prêché ci-devant toute autre chose? Nullement, parce que ces „ deux Apôtres, après avoir resisté long-tems à la verité de l'Evangile, cha- „ cun en sa maniere, & suivi enfin cette verité, avoient changé de mal en „ bien. Ainsi, (poursuit ce Pontife, en faisant une juste application de ces deux Exemples au sujet des trois Chapitres) on ne doit pas reprocher „ au St. Siege le changement par lequel, après avoir connu la Verité qu'il „ cherchoit, il condamne maintenant les trois Chapitres qu'il approuvoit „ avant que de l'avoir trouvée. „ Il est, ce me semble, très-clair, dit là dessus Mr. Maimbourg (15) que le Pape Pelage dit tout nettement & sans biaiser en cet endroit, que comme St. Pierre & St. Paul avoient failli avant leur changement auquel il falloit s'attacher, aussi Vigile s'étoit trompé dans sa Constitution par laquelle il oblige les Fideles à soutenir la Doctrine des trois Chapitres. On peut lire, dans l'Ouvrage que j'ai cité, la suite des Reflexions de Maimbourg, & l'on verra que cet Auteur y demontre la Faillibilité des Papes.

Suite des Raisons du Pape contre les Schismatiques.

Dans le même Ecrit, Pelage fait usage de l'Autorité de St. Augustin, & de l'exemple du Concile d'Ephese, pour prouver que l'on peut condamner les Morts. Ensuite, il raporte quelques passages de Theodore de Mopsueste, pour montrer ses erreurs. Il ajoute la Requête des Evêques d'Armenie à Proclus contre lui, les Lettres de Jean d'Antioche, de St. Cyrille, de Rabbula, le temoignage du Prêtre Hesychius de Jerusalem dans son Histoi- re,

(14) *Maimbourg, Traité Histor. des Prerogat. de l'Egl. de Rome. ch. 7.*

(15) *Ibid.*

re, la Loi de Theodose le Jeune. Il vient ensuite à la Lettre d'Ibas, & montre qu'on ne peut la soutenir sans condamner le Concile d'Ephese. Or, comme le Concile de Calcedoine a approuvé celui d'Ephese, il se seroit contredit en approuvant cette Lettre. „ Vous devez donc connoître, ajoute Pelage, où finit le Concile de Calcedoine. Nous savons tous que dans un „ Concile on ne fait jamais de Canons qu'après les Definitions de Foi. Prenez garde que la Confession de Foi est achevée dans la sixieme action du „ Concile de Calcedoine, puisque dans la septieme on dresse les Canons; „ & dans les actions suivantes, on ne traite que des affaires particulieres. Et „ comme vos Deputez le revoquoient en doute, nous le leur avons fait „ voir en plusieurs Exemplaires. Encore si on l'examine attentivement, „ on trouvera que les Canons n'appartiennent pas à la septieme action, „ comme l'on croit, mais à la sixieme: car on n'y a mis, ni la datte du jour „ ou de l'année, ni les noms de ceux qui étoient presens; ce qui montre „ que c'est la suite de la même Action. On voit que la cause de la foi étoit „ finie dans la sixieme Action, par la souscription des Evêques, & par la „ priere qu'ils font à l'Empereur de les renvoier. Dans ce qu'ils reglent „ ensuite sur les affaires particulieres, il n'y a point de souscriptions. La „ plûpart des Exemplaires Grecs du Concile ne contiennent que six Actions „ avec les Canons; & dans les Lettres circulaires à l'Empereur Leon, Alipius de Cesarée en Cappadoce dit: Je vous declare que je n'ai point lû „ ce qui s'est fait à Calcedoine touchant les affaires particulieres; car, Thalassius mon Predecesseur, qui assista au Concile, ne nous en rapporta que „ la Confession de Foi. „

An de J. C. 586.

Sentiment du St. Siege touchant Theodore de Mopsueste.

Après cela, le Pape passe au troisieme Chapitre & dit: „ Nous ne condamnons pas tous les Ecrits de Theodore; mais seulement ceux où „ il combat les douze Articles de St. Cyrille. Nous recevons sa Personne; „ & quant à ses autres Ecrits, non seulement nous les recevons, nous nous „ en servons même contre nos Adversaires. „ Mais, disoient les Deputez d'Istrie, Jean d'Antioche a loué Theodore de Mopsueste. Pelage repond: „ Quelquefois les Mechans ont été loués par les Bons. Qu'y a-t'il de pire „ qu'Origene entre les Heresiarques, & de plus celebre qu'Eusebe entre les „ Historiens? Et qui ne sait combien il loue Origene? „ Mr. Fleury (16) croit que ce fut St. Gregoire le Grand, alors Diacre & Secretaire de Pelage, qui ecrivit cette Lettre, & les deux precedentes, au nom du Pape. Le R. P. Dom Denys de Ste. Marthe (17) est du même sentiment. Mais, le P. Louis Doucin (18) ne voudroit pas l'assurer.

Opiniatreté des Schismatiques. On leur fait violence.

Quoiqu'il en soit, nous savons que les instances réïterées du Pape furent sans effet, & qu'elles ne servirent qu'à rendre les Evêques Schismatiques beaucoup plus intraitables. Elie, Evêque d'Aquilée, & leur Primat, aussi fier pour le moins que Paulin & Macedonius ses deux Predecesseurs, resolut de

(16) *Hist. Eccl. Liv.* XXXIV. § 59. Voyez aussi *Paul Diacre, Hist. Longobard. Lib. III. c.* 20. & 27.

(17) *Hist. de St. Gregoire le Grand*, pag. 111. *Edit. de Rouen* 1700. *in* 4.

(18) *Hist. du Nestor. Liv. VI.*

An de J.C. 586.

de ne point démordre: il mourut peu de tems après; & Severe, qui lui succeda, ne fut pas moins zélé pour la defense des trois Chapitres. Ainsi, Pelage II. après avoir emploié les voies de la douceur, eut recours à la puissance seculiere. Il engagea Smaragde, alors Exarque, ou Gouverneur d'Italie, à reduire les Istriens. Smaragde, secondant l'Intolerance du Pape, chassa Severe de son Siege d'Aquilée: car, étant venu a Grade, il le tira de l'Eglise, & l'emmena honteusement à Ravenne avec trois autres Evêques d'Istrie, Jean, un autre Severe, & Vindemius; & un Vieillard nommé Antoine, Defenseur de l'Eglise: il les menaça de l'Exil, & par ses violences, il les contraignit, de communiquer avec Jean, Evêque de Ravenne, qui condamnoit alors les trois Chapitres, après avoir été separé de l'Eglise Romaine pour ce sujet. Au bout d'un an, Severe & les autres retournerent de Ravenne à Grade. Mais, le Peuple & le reste des Evêques Schismatiques, les regardant comme des Apostats, ne voulurent point les recevoir, ni communiquer avec eux (19). Les Schismatiques resisterent à la Persecution avec d'autant plus de fermeté, qu'ils étoient persuadez que c'étoit souffrir le Martyre, que de se laisser maltraiter pour la Defense ces trois Chapitres. L'Empereur Maurice, instruit de la fermeté qu'ils faisoient paroître dans ces circonstances, ne jugea pas à propos de les pousser à bout; persuadé qu'on a tout à craindre d'un Zele de Religion qui se change aisément en Fureur. Il ordonna à Smaragde de ne les plus inquieter, jusqu'à ce que l'Italie fut delivrée du joug des Barbares, & que tous les Evêques d'Occident pussent s'assembler dans un Concile (20). C'étoit agir en très-bon Prince, & en profond Politique, qui sait que le Zele pour la Religion est différent de l'attachement qu'on doit avoir pour elle; & que, pour l'aimer & l'observer, il n'est pas nécessaire de haïr & de persecuter ceux qui ne l'observent pas (21). Il est très-certain que l'Esprit d'Intolerance a ruiné les plus puissans Etats; & je ne hazarderai pas beaucoup, si je dis que le bouleversement total de l'Empire Romain vient uniquement de cette maudite Source. Heureusement, on commence à se défaire parmi les Chrêtiens (excepté ceux d'Espagne & d'Italie) de cet Esprit d'Intolerance qui les animoit. On s'est mal trouvé en Espagne d'avoir chassé les Mores & les Juifs, & en France d'avoir fatigué des Chrêtiens dont la Croyance differoit un peu de celle du Prince.

L'Empereur défend les violences contre les Schismatiques.

An de J.C. 589.

Environ trois ans après les tristes scenes dont je viens de parler, Gregoire d'Antioche, étant accusé d'Inceste par un Laïque, se justifia dans un Concile assemblé à Constantinople, au mois de Juin de l'an 589. Son accusateur fut battu à coups de nerf, promené par toute la Ville, & banni (22). Mais ce Concile, où Gregoire fut justifié, servit de pretexte au Patriarche Jean le Jeuneur pour prendre le titre d'*Evêque Universel*. Dès que le Pape Pelage l'eut appris, il envoia des Lettres (23), par lesquelles, de l'autorité de St. Pier-

Gregoire d'Antioche accusé d'Inceste, se justifie. Jean de C. P. prend le titre d'Evêque Universel.

(19) *Paul. Diac. Lib. XVIII.*
(20) *Libell. Episc. 2. Retiæ ad Maurit.*
(21) *XLVIII. Lett. Pers.*
(22) *Evagre, Hist. Eccl. Liv. VI. c. 7.*
(23) *Greg. IV. Epist.* 36. 38.

Pierre, il cassa les Actes de ce Concile; & defendit au Diacre, qui étoit son Nonce auprès de l'Empereur, d'assister à la Messe avec Jean: condamnant absolument le titre d'*Evêque Universel*, comme trop orgueilleux & indigne d'un Evêque quel qu'il fut (24).

An de J.C. 589.

Pelage ne serveçût guere à ce différent. Une maladie contagieuse causa de grands ravages (25). On donnoit à cette maladie un nom tiré de la partie du Corps qui en étoit ordinairement frappée (26). Pelage en fut attaqué, & il en mourut le 8. de Fevrier de l'an 590. après avoir tenu, dit-on, le St. Siege douze ans & près de trois mois. Il fit de sa maison un Hopital pour de pauvres Vieillards. Il retablit le Cimetiere de St. Hermés Martyr, & rebâtit entierement l'Eglise de St. Laurent, dont il orna le sepulchre de tables d'argent, & revêtit de même celui de St. Pierre. Il fit deux Ordinations au mois de Decembre, & ordonna quatre vingt deux Prêtres, huit Diacres, & quarante-huit Evêques en divers lieux & en divers tems. Il fut enterré dans l'Eglise de St. Pierre (27). Il y a dans Ives de Chartres, & dans Gratien, quelques Decrets attribués à Pelage, & rapportez dans le Recueil des Conciles (28). Mr. Du Pin (29) juge qu'ils sont très-anciens & veritables. Dans le premier, il souhaite qu'on ne choisisse pas des Moines pour les mettre Defenseurs de l'Eglise, parce que les fonctions de cette charge sont très-differentes de la Vie Monastique. Un Moine doit vivre en repos, s'emploier à la priere & au travail des Mains: cela est fort éloigné des emplois de celui qui est chargé des affaires de l'Eglise. Il est donc plus à propos d'élever un ancien Moine au Sacerdoce, que de le faire Defenseur. Dans le second, il permet que l'on ordonne Diacre un homme qui, après avoir perdu sa femme, avoit eu des Enfans d'une servante sans l'epouser, quoique cela soit contre les Regles & contre les Canons, simplement à cause de la disette de sujets pour le Clergé. Il ordonne que cette servante sera mise dans un Monastere, pour y faire Profession de continence. Le troisieme est sur l'Election d'un Evêque. Le quatrieme defend aux Evêques de Sicile d'exiger plus de deux soûs des Paroisses de leurs Dioceses. Enfin, le cinquieme & le sixieme maintiennent les Ecclesiastiques dans la Possession d'être jugez par des Juges Ecclesiastiques, conformément aux Loix civiles.

An de J. C. 590.

Mort de Pelage II. & quelques unes de ses Actions.

Decrets attribués à Pelage.

J'ajoute à tout ce que j'ai dit, que Pelage II. a été un des plus honnêtes gens qui ait occupé le St. Siege; & qu'il meriteroit mieux le titre de *Saint*, qu'une infinité d'autres à qui on l'a prodigué.

(24) *Banck, de Tyrannide Papæ, cap.* 19.

(25) *Greg. Tur. Hist. Fr. lib.* 10. *c.* 1.

(26) On la nommoit *Pestis Inguinaria*; & il faut remarquer que le mot *Inguen*, dans le stile des Medecins, signifie la partie du Corps où la Cuisse s'assemble avec la Hanche; ce qu'ils appellent l'Aine en François. Mais, dans Horace, Juvenal, & Martial, *Inguen* denote la Partie honteuse de l'homme ou de la femme. En suivant ce sens, on pourroit conjecturer que la Peste, dont les Historiens nous parlent, étoit une espece de mal Venerien, pour lequel on ne connoissoit point encore de remedes.

(27) *Lib. Pontif. Anast. Bibliot. Platine.*

(28) *To.* 5. *Concil. pag.* 954. 955. & 956.

(29) *Nouv. Bibl. des Aut. Eccl. to.* 4. *p.* 219. Edit de Paris *in* 8.

An de J.C. 590.

MAURICE. PHOCAS. *Empereurs.*

# St. GREGOIRE I. dit LE GRAND.

CLOTAIRE II. *Roi de France.*

## *LXVI. PAPE.*

Difficultez d'écrire la Vie de St. Gregoire.

JE tremble à la vuë du travail qu'exige la Vie de St. GREGOIRE. Il s'agit de representer toutes les principales Actions de ce grand Pape: de les representer en peu de mots & avec exactitude. Ceux, qui m'ont précedé dans ce vaste dessein, ont eu un grand avantage, dont je suis privé. Ils ont pû donner à la matiere toute l'étendue que demande l'importance du Sujet. Ils ont pû s'engager dans des Discussions interessantes, & qui ont dû leur meriter l'indulgence du Public pour les fautes qu'ils ont commises. S'ils ne se sont pas distinguez du côté de l'exactitude Historique, ils ont brillé du côté de la Critique. Mais, je ne saurois trouver cette alternative. Reduit à la fonction d'Abbreviateur d'une Histoire très-curieuse, j'ai mille ecueils à éviter. Si je manque de goût dans le choix, si je donne du Galimathias, si je supprime des faits singuliers, le Public inexorable ne me tiendra pas compte de mes peines. En vain dirois-je pour ma justification, que d'autres Ecrivains habiles ne sont pas exempts des mêmes Defauts: ce seroit beaucoup si de cent Lecteurs il s'en trouvoit trois assez raisonnables pour m'excuser. Il me semble pourtant qu'on devroit considerer, que *c'est peut-être le plus mal aisé de tous les Ouvrages de plume, que celui de bien abreger* (1). Mais enfin, je suis engagé trop avant pour reculer. Il faut courir les risques de ma temerité, & redoubler mes efforts pour repondre à l'attente du Public.

Naissance & Parens de St. Gregoire. Ses Emplois.

Saint Gregoire, qui a depuis merité le surnom de Grand, nâquit à Rome, d'une famille Patricienne, également considerable par la Noblesse, & par la Sainteté. Son Pere se nommoit Gordien: il étoit Senateur, & possedoit de grandes Richesses. Il avoit épousé une Dame de Distinction nommée Silvie, qui fut Mere de Gregoire, & qui est honnorée comme Sainte le 3. de Novembre. Il descendoit en ligne directe du Pape Felix IV. ainsi que je l'ai remarqué ailleurs (2). Nous ne savons rien de son Enfance, ni de son Education: mais, nous savons qu'il donna de bonne heure des preuves assurées de ce qu'il seroit dans la suite. Il fit paroître tant d'habileté dans l'exercice de la Charge de Senateur, que l'Empereur Justin le Jeune le créa Prêteur de Rome. Chacun sait que le Prêteur étoit le principal Magistrat de cette grande Ville; & l'on peut aisement conjecturer quel étoit

(1) *Bayle, Dict. Crit. Art.* Achille, remarque C.

(2) *Paul. Diac. Joan. Diac. Vit. Sti. Greg. Lib.* 1. *c.* 26. *Martyr. Rom.* 3. *Nov.* Voyez ci-devant la *Vie de Felix IV.*

étoit le merite de Gregoire, par le choix qu'on fit de lui pour exercer les fonctions de cette importante charge, dans un tems d'horreur & de calamitez pour l'Italie.

An de J.C. 590.

Portrait de son Cœur & de son Esprit.

En effet, Gregoire de Tours, contemporain de notre Gregoire, dit (3) qu'il n'y avoit à Rome personne qui le surpassât dans la connoissance de la Grammaire, de la Dialectique, & de la Rhetorique. „ Gregoire, dit „ Paul Diacre (4), avoit un Esprit & un Jugement mûr pour l'Etude, dès son „ bas âge. On le voioit dès lors fort soigneux de s'attacher aux paroles „ sententieuses des Anciens; & quand il entendoit dire quelque chose digne „ d'être retenuë, il prenoit soin de la retenir, aiant une memoire heureu- „ se. „ Il dit lui-même (5) qu'il s'étoit toujours plû dans la conversation des vieillards, pour profiter de leur sagesse. D'ailleurs, on peut croire, ce semble, qu'il fut élevé d'une maniere bien differente de celle dont on eleve aujourd'hui pour l'ordinaire les Enfans des Grands, à qui l'on inspire plûtôt des Maximes d'Orgueil, de faux honneur, d'interêt, capables d'entretenir & de fortifier en eux l'Amour propre, que les Vertus Chrêtiennes & les Principes de la Religion qui les détruisent (6).

Son savoir, & les difficultez de son entiere Conversion.

Comme Gregoire étoit destiné aux principales Dignités du Senat, il ne faut pas douter qu'on ne lui eut enseigné de bonne heure la Jurisprudence, & ses Lettres font assez connoitre combien il y étoit versé. Il ne lui manquoit que d'entendre la Langue Grecque (7). Il sçut allier en vrai Philosophe l'Amour des Lettres à celui de la Vertu; & il cultiva les sciences & la pieté au milieu des Grandeurs. Mais, il s'apperçût bien-tôt des Difficultez sans nombre que l'on rencontre à chaque pas quand veut servir Dieu dans le Monde. Il avoit crû que son cœur seroit à l'epreuve d'une vie splendide; & que s'il tenoit à l'Etat & à sa Dignité par l'éclat des habits de soye & des pierreries qu'il étoit obligé de porter, il ne tiendroit interieurement qu'aux Biens celestes. Le Tumulte des affaires ne le laissa pas long-tems dans cette erreur. Il comprit qu'il ne servoit pas le monde seulement en apparence, & qu'il y tenoit plus qu'il ne pensoit (8). Ainsi, il differa long-tems son entiere conversion. Il eut de la peine à se defaire de l'habitude qu'il avoit contractée d'être magnifique en toutes choses; & ce fut le grand obstacle qu'il eut à surmonter, lorsqu'il forma la Resolution de vivre dans la Retraite.

Son Integrité.

Si l'on veut savoir de quelle maniere il s'acquita des fonctions de Juge, on n'a qu'à examiner les éminentes Qualitez qu'il apporta à la charge de Prêteur quand il y entra: un Esprit éclairé, une grande maturité de Jugement, une profonde Sagesse que nulles Passions ne troubloient, une grande intelligence des Loix, un desinteressement parfait, un amour extrême de la justice. On peut lire, dans la plupart de ses Lettres & de ses autres Ouvrages, les

(3) *Greg. Tur. lib.* 10. *Hist.*
(4) *In Vitâ Greg.*
(5) *Greg. Mag. Dial.* 1. *c.* 9.
(6) *Dom Denys De Ste. Marthe, Hist. de St. Greg. le Grand, pag.* 16.
(7) *Greg. Mag. Lib. VI. Epist.* 29.
(8) *Joan. Diac. in Vitâ Greg.*

An de J.C. 590.

les excellentes regles qu'il donne aux Juges, pour remplir parfaitement leurs obligations. On doit être persuadé, qu'il a été le premier à les garder, & qu'il n'en a connu la bonté que par sa propre experience (9).

Epreuve delicate où se trouve Gregoire: il emploie ses biens en fondations pieuses, & quitte le Monde.

Enfin, Gregoire se trouva, par la mort de son Pere Gordien, dans une épreuve delicate, où l'Amour du Monde triomphe presque toujours de l'Amour de Dieu. Heritier de tous les biens Paternels, Maître des Richesses immenses que ses Ancêtres avoient accumulées, il voioit un chemin ouvert à des Dignitez plus considerables encore que celles qu'il avoit possedées jusqu'alors. Il avoit même le choix des meilleurs Partis, non seulement de Rome, mais de tout l'Empire. Cependant, il emploia ses grands Biens à fonder six Monasteres en Sicile, avec des revenus suffisans. Il en fonda un septieme à Rome dans sa propre Maison, dedié à St. André, & que les Camaldules occupent aujourd'hui: &, quittant tout à coup ses riches habits & ses Meubles precieux qu'il donna aux Pauvres, il prit l'habit Monastique. Generosité plus admirable, à mon avis, que celle de quelques Monarques, qui, sous l'ombre du mepris des Grandeurs, ont quitté leurs Couronnes lorsqu'ils n'en pouvoient plus soutenir le poids. Le Monastere de St. André, dont il étoit le Fondateur, fut le lieu qu'il choisit pour sa Retraite. Ce changement surprit les Habitans de Rome; & si quelque belle Heritiére avoit jetté les yeux sur lui, elle eut tout lieu d'être plus surprise encore de cette étonnante Metamorphose, que ses voisins ne pouvoient l'être, quoiqu'ils ne le fussent pas médiocrement.

Reflexions sur ce que les Benedictins prétendent que St. Gregoire a été de leur Ordre.

Les Moines se disputent l'honneur d'avoir eu St. Gregoire sous le joug de leur Regle. Le Cardinal Baronius nie qu'il ait été Benedictin; mais, les Ecrivains de cet Ordre l'ont attaqué là-dessus; & le Cardinal a trouvé un Apologiste en la Personne du Pere Antoine Gallon, savant Prêtre de l'Oratoire de Rome (10). Un Anonime, qu'on dit être Neveu de Mr. Simon, s'est aussi distingué dans cette Dispute savante, & a raillé vivement les Benedictins sur ce qu'ils sont trop liberaux de leur froc. Il les a mal menez dans un petit Ecrit de 66. pages *in* 12. intitulé: *Critique du Livre publié par les Moines Benedictins de la Congregation de St. Maur, sous le titre de* Bibliotheque Divine de St. Jerôme (11). Les Benedictins de Paris ont refuté ce Livret; & cette Dispute, qui ne paroissoit d'abord qu'un jeu d'Esprit est devenuë importante, parce qu'elle a donné occasion au P. Gallon d'objecter aux Benedictins un grand nombre de faux Actes qui avoient été fabriquez au Mont-Cassin sous les noms des Papes & des Princes, & imprimez à Venise (12). Il ne s'agit de rien moins dans ces faux titres, que d'attribuer aux Moines du Mont-Cassin des Possessions & même des Villes entie-

(9) *Dom Denys de Ste. Marthe, Hist. de St. Greg. ch.* 2. *p.* 32.

(10) *Gallonius, Apologeticus liber pro assertis in Annal. Eccl. Baron. de Monachatu Sti. Greg. Papæ advers. D. Constantinum Bellotum Monachum Cassinatem*, imprimé à Rome, *in* 4.

(11) Voyez aussi *Lettres Critiques de Mr. Simon, publiées par un Gentilhomme Allemand, pag.* 118. *& suiv.*

(12) Ils se trouvent à la fin de *la Chroniq. du Mont.-Cassin Edit. de Venise* 1513.

tieres (13). C'eſt le manége ordinaire des Moines; & c'eſt par ces ſortes de tours, qu'ils ont acquis tant de revenus. Il y a beaucoup d'apparence que leur prétenſion à l'égard de notre Saint n'eſt pas fondée ſur de meilleurs titres.

An de J.C. 596.

Quoiqu'il en ſoit, St. Gregoire vivoit dans ſon Monaſtere ſous la Direction de l'Abbé Valentius, qu'il avoit tiré de la Province (14); & il auroit bien voulu demeurer toûjours ſoûmis à l'obéïſſance. Mais, ſes freres l'aiant élû pour leur Superieur d'un commun conſentement, il ſe rendit à leurs preſſantes ſollicitations, & il accepta la Charge d'Abbé (15). Ce fut alors que, s'abandonnant à toute la ferveur de ſon zele, il s'appliqua tellement au Jeûne, & à l'étude des Livres ſacrez, qu'il s'affoiblit l'eſtomac, & tomboit en ſyncope, s'il ne prenoit ſouvent de la nourriture. Deſorte que ſes grandes abſtinences (16), le mirent bien-tôt hors d'état de jeuner, même le Samedi ſaint, jour auquel, dit Jean Diacre, tout le Monde jeune, ſans excepter les petits Enfans. Malgré ſes infirmitez, il étoit continuellement occupé à prier, à lire, à écrire, ou à dicter. Il ſe nourriſſoit de legumes cruës (17), que lui fourniſſoit Sainte Silvie ſa Mere, alors retirée auprès la porte de St. Paul, au lieu nommé la Celle neuve, ou depuis il y eut un Oratoire en ſon nom, & un fameux Monaſtere de St. Sabas. Elle lui envoioit ces Legumes trempées dans une Ecuelle d'argent; que Gregoire fit un jour donner à un Pauvre, n'aiant plus autre choſe en main.

Gregoire eſt elû ſuperieur de ſon Monaſtere, ſes occupations.

On vit éclater ſon zele pour la converſion des Païens, lorſque, paſſant par le Marché, il jetta les yeux ſur de jeunes Eſclaves expoſez en vente, d'une blancheur extraordinaire, beaux de viſage, parfaitement bien faits, & d'une très-belle chevelure. Il eut la curioſité de demander au Marchand qui les avoit amenez pour les vendre, de quel Païs ils étoient & d'où ils venoient (18). On lui repondit, qu'ils étoient de la Grande-Bretagne, où preſque tous les habitans étoient auſſi beaux de Viſage, & d'une blancheur auſſi ſurprenante. *Ces Inſulaires ſont-ils Chrêtiens?* demanda Gregoire. Le Marchand repondit qu'ils étoient encore enveloppez dans les Tenebres du Paganiſme. Cette reponſe fit pouſſer un grand ſoupir à notre Saint. *Quel ſujet de Larmes*, s'écria-t'il, *que le Prince des Tenebres poſſede encore des Perſonnes d'une beauté ſi raviſſante. Faut-il que ſous un Viſage ſi charmant ils aient une Ame vuide de la Grace, qui fait toute la beauté de l'Ame!* En interrogeant encore le Marchand, il apprit qu'ils étoient de la Nation des Anglois, du Païs nommé alors *Deïri*, à preſent dans le Duché d'Yorck. St. Gregoire alla auſſi-tôt trouver le Pape Benoît, & le pria inſtamment d'envoier dans la Bretagne des Miniſtres de la Parole de Dieu: & comme il ſavoit que perſonne n'y voudroit aller, il s'offrit lui-même, ſi le Pape le lui permettoit. Il obtint cette permiſſion, mais ce ne fut pas ſans peine, parce que le Pape craignoit

Zele de Gregoire pour la Converſion des Anglois.

(13) Voyez la *Critique de la Bibliot. Divine de St. Jerôme.*
(14) *Cave, Hiſt. Litter. Scriptor. Eccl. p.* 430.
(15) *Joan Diac. in Vitâ Greg. lib.* 1. *c.* 6.
(16) *Greg. lib.* 3. *Dial. c.* 33.
(17) *Joan. Diac. ibid. c.* 9.
(18) *Beda, lib.* 2. *Hiſt. Angl. c.* 1.

An de J.C. 590.

gnoit de choquer le Clergé & le Peuple, en consentant à l'éloignement d'une Personne qu'il savoit leur être si chere.

Gregoire veut aller convertir les Anglois. Il en est empêché.

Gregoire se mit en chemin, sans differer, craignant qu'il ne survint quelque opposition & quelque obstacle à son voiage. C'est ce qui arriva. Les Romains, ne pouvant souffrir son absence, tinrent Conseil, & se partagerent en trois corps qui se posterent sur le chemin par où le Pape pouvoit aller à la Basilique de St. Pierre, & lui crierent: *Vous avez offensé St. Pierre: Vous avez causé la ruine de Rome, lorsque vous avez laissé sortir Gregoire.* Etonné de ces cris, il depêcha promptement des Couriers pour rappeller Gregoire, qui avoit deja fait trois journées de chemin, & pressoit ses Compagnons d'avancer.

Il est ordonné Diacre & envoié à C. P. Il s'oppose aux erreurs du Patriarche Eutyquius.

L'année suivante (19), notre Saint fut tiré de sa solitude, & ordonné Diacre de l'Eglise de Rome. Bien-tôt après, le Pape Pelage II. l'envoia à Constantinople, pour obtenir quelques secours contre les Lombards, & surtout, pour appaiser l'Empereur irrité, de ce que Pelage s'étoit fait ordonner sans attendre la confirmation (20): *Car*, dit Platine, *le Clergé n'osoit alors élire un Pape, si le Prince n'approuvoit le sujet élû.* Le Pape ne pouvoit pas choisir un plus habile homme que Gregoire pour une Negociation si delicate. Notre Saint, malgré son Amour pour la solitude, obéït aux ordres de son Superieur. Il se mit en voiage (21) avec plusieurs Moines de sa Communauté, pour s'exciter à la priere par leur exemple, & se remettre, par leur Compagnie, de l'agitation des Affaires temporelles. Etant à Constantinople, il resista au Patriarche Eutyquius, qui avoit écrit, qu'après la resurrection, notre Corps ne seroit plus palpable, mais plus subtil que l'air: Sentiment, qu'on regardoit comme un reste d'Origenisme. Gregoire eut quelques Conferences avec le Patriarche, qui persista dans son opiniâtreté jusqu'au lit de la mort, où il fit sa Retractation.

Affaires dont il étoit chargé. Il tient en Baptême un fils de l'Empereur.

Pendant le sejour que Gregoire fit à Constantinople, il eut des liaisons d'Amitié avec de grands hommes, & il s'acquit l'estime de toute la Cour, par sa douceur & par sa bonne conduite; ensorte que l'Empereur Maurice le choisit pour être le Parrain d'un fils qui lui étoit né en 583. On n'est pas informé du Detail de ses Negociations. Jean Diacre s'est contenté de nous renvoier aux Lettres du Pape Pelage; mais, elles ne nous ont pas été conservées. On ne sauroit pourtant douter, qu'il n'ait été chargé de quelques affaires touchant le Schisme qui divisoit l'Eglise; & que le Devoir de sa charge ne l'ait souvent obligé de solliciter l'Empereur de reprimer les Schismatiques par la voie de l'autorité. Il temoigne lui-même, qu'il étoit accablé d'affaires, dans le tems de sa Residence à la Cour, & même d'affaires seculieres, & temporelles, qui le tenoient dans une perpetuelle agitation (22). Mais, comme nous ne savons pas précisement quelles elles étoient, nous ne nous mêlerons pas de deviner.

Gre-

(19) *En* 578.
(20) *Platine, in Pelag. II.*
(21) *Joan. Diac. Vit. Greg. lib. I. c.* 26. *Greg. Præf. Moral. Item lib. III. Dial. c.* 36.
(22) *Greg. Præf. Moral.*

An de J. C. 590.

Il revient à Rome, & gouverne son Monastere avec beaucoup de severité. Sa Charité.

Gregoire aiant été rappellé quelque tems après la mort de l'Empereur Tibere II. (23), revint à Rome; &, après avoir rendu compte au Pape de ses Negociations, il demanda la permission de rentrer dans son Monastere. Mais, il fut obligé de s'attacher à Pelage en qualité de Secretaire; & ensuite, il obtint la permission d'aller se renfermer avec ses Moines, pour reparer le tems qu'il croioit avoir perdu au milieu de l'embarras des affaires. Il reprit donc la conduite de son Monastere; & il le gouverna avec une severité dont on ne trouveroit pas aujourd'hui des Exemples, & qui fut même portée si loin, qu'on pourroit la taxer de Barbarie. Mais, notre Saint fit paroître plus d'humanité, dans les maux horribles qui firent de Rome une affreuse solitude. Sa charité lui fit trouver de grandes ressources pour le soulagement des Pauvres, que l'inondation du Tibre, & une violente Peste, faisoient perir de faim & de misere.

An de J. C. 590.

Election de Gregoire. Il refuse le Pontificat; & ne l'accepte que par force. Reflexions sur ce fait.

Le Pape Pelage étant mort dans ces tems d'horreurs, & de la maladie (24) qui regnoit alors à Rome, le Senat, le Clergé, & tout le Peuple crurent ne pouvoir choisir un Pape plus vigilant, & plus charitable, que le Diacre Gregoire. Mais, l'humilité de notre Saint lui fit prendre toutes les mesures imaginables pour éviter ce fardeau. Bien différent en ce point de ces *Loups béans*, qui courent après les Dignitez de l'Eglise, il écrivit à l'Empereur une Lettre très-pressante, où il le conjure de ne pas confirmer son Election, & d'ordonner qu'on en fit promptement une de quelqu'autre Personne qui eut plus de capacité, de force, & de santé, qu'il n'en avoit. Cette Lettre fut interceptée par le Gouverneur de Rome; & Gregoire, persuadé que, quoiqu'il put faire, son Election seroit approuvée à la Cour, prit le Parti de se retirer dans une solitude, resolu d'y vivre jusqu'à l'Election d'un autre Pape. *Grand exemple*, s'écrie Mr. Maimbourg (25), *qui doit confondre la furieuse Ambition de ceux, qui, n'aiant rien d'approchant de la Sainteté, de la Doctrine, & de la suffisance de ce grand homme, qui s'ensevelit tout vivant sous Terre, pour se garantir du Pontificat, comme d'un coup de foudre, font, par leurs brigues scandaleuses, une espece de violence au St. Esprit, pour s'élever contre ses ordres, par des voyes purement humaines & très-peu canoniques, jusques à la premiere place de l'Eglise.* Il est impossible de reflechir sur la sainte horreur que St. Gregoire a temoignée en cette occasion, sans avoir pitié de ceux qui se jettent temerairement par la porte de l'Ambition dans les Charges Ecclesiastiques, dont cela seul les rend indignes, quelque talens qu'ils aient d'ailleurs pour s'en bien acquiter. *C'est un mal d'autant plus grand*, dit le R. P. de Ste. Marthe (26), *qu'il est du nombre de ceux dont on ne rougit pas, & dont même on se fait honneur au siecle ou nous vivons.* En un mot, pour met-

(23) Ce Prince mourut le 14. d'Août 582. *Mr. Cave, Hist. Liter. Script. Eccl. p.* 430. *Mr. Maimbourg, Hist. du Pontif. de St. Greg. Mr. du Pin, Nouv. Bibliot. des Aut. Eccl. to.* 4. suivant le Cardinal *Baronius, in Annal. Eccl.* ne mettent la mort de Tibere II. qu'en 586. En quoi ils ont suivi une fausse Chronologie.

(24) Voyez ci dessus, la Vie de Pelage II. 65. Pape.

(25) *Maimbourg, Hist. du Pontif. de S. Greg.*

(26) *Dom Denys de Ste. Marthe, Hist. de S. Greg. le Grand, ch. VI. §.* 10.

An de J.C. 590.

mettre ſa conſcience en repos, il ne faut point arriver aux Elections, & aux Ordinations ſacerdotales, par la voie des preſens, quelque petits qu'ils puiſſent être (27). Il ne faut pas même y aller par des brigues & par des ſollicitations; mais, il faut laiſſer toute l'affaire à la Liberté de ceux qui doivent choiſir. Cela ſeroit beaucoup plus conforme à l'Eſprit de l'Evangile & à la bien-ſeance humaine (28). Les Eccleſiaſtiques affamez de Benefices ne s'accommodent pas de cette Morale. Ils diſent que ſi un homme ne s'aide, & ne brigue, on le laiſſe mourir de faim, ſans lui donner aucun Emploi dans la Maiſon du Seigneur. Ils n'ont pas tout-à-fait tort, à conſiderer les choſes ſur le pied qu'elles ſont aujourd'hui. Les Benefices ne ſont plus la recompenſe du merite & de la vertu; ils ſe donnent par faveur à des ſujets très-indignes d'entrer dans le ſanctuaire. Et ne faut-il pas qu'un homme qui a des talens tache d'en prevenir un autre qui eſt dépourvû de tout ce qui eſt néceſſaire pour gouverner l'Egliſe? Bien loin de cenſurer ces gens qui s'élevent aux fonctions Paſtorales, dans la vûë d'empêcher le mal qu'un autre auroit fait, s'il eut obtenu quelques Dignitez Eccleſiaſtiques, ne devrions-nous pas être bien aiſes de ce que l'Egliſe paroît une Epouſe ſi aimable aux hommes, qu'ils s'empreſſent de la ſervir, & qu'ils s'offrent volontairement à cela, au lieu d'imiter ces Victimes de mauvais augure qu'il falloit trainer à l'Autel?

Fauſſeté avancée par un Miniſtre Proteſtant.

Pour donner quelque poids à cette derniere Reflexion, il ſeroit à ſouhaiter que le Miniſtere Pierre du Moulin eut prouvé ce qu'il a avancé, ou de mauvaiſe-foi, ou par ignorance, *que St. Gregoire temoigne n'avoir fait aucune reſiſtance quand on a voulu l'élever au Pontificat; & que même il a remercié ceux qui lui ont procuré cet honneur* (29). C'eſt une fauſſeté, que deux de nos Auteurs (30) ont ſolidement refutée. Ainſi, c'eſt un fait conſtant, que St. Gregoire ſe donna autant de mouvemens pour éviter le Pontificat, que d'autres pour l'obtenir. Exemple, qui couvrira d'une éternelle confuſion ceux qui, ſans attendre que le Souverain Paſteur leur ouvre la Porte de la Bergerie, montent par la Fenêtre, & uſurpent, ſur les Brebis qui lui appartiennent, une autorité qu'à peine il auroient dû accepter ſi elle leur avoit été offerte.

Gregoire eſt ramené par force à Rome, & contraint de monter ſur le St. Siege.

Mais, ce fut en vain que St. Gregoire ſe retira dans le fonds d'une Caverne. Il y fut (31) découvert, & ramené par force à Rome, où on l'ordonna le 3. de Septembre de l'an 590. Car l'Empereur, à qui le Gouverneur de la

(27) *Caſpar Zieglerus, de Clerico renitente.* Wittebergæ 1684. *in* 12.

(28) *Bayle, Nouv. de la Rep. des Lettres.* Fevrier 1685. Art. 5.

(29) *Du Moulin, Vie de St. Gregoire I. ſurnommé le Grand;* jointe à celle de *S. Leon le Grand*, & imprimée à Sedan, chez François Chayer 1650.

(30) *Maimbourg Pref. de l'Hiſt. du Pontif. de St. Greg. Dom Denys de Ste. Marthe, Avertiſſement ſur l'Hiſt. de S. Greg.*

(31) S'il en falloit croire Paul & Jean Diacres, il y auroit eu un Miracle dans la decouverte de notre Saint, & un Miracle tout ſemblable à celui qui s'opera lorſque les Mages vinrent adorer Jeſus-Chriſt à Bethleem. Il eſt dommage que St. Gregoire n'ait pas parlé lui-même de cette Colomne de feu qui parut ſur ſa Caverne au raport des Ecrivains de ſa Vie.

la Ville avoit écrit, aiant approuvé cette Election, le Clergé de Rome crût qu'il ne falloit pas differer l'Ordination, de peur que notre St. ne lui échapât une seconde fois. La Ceremonie se fit, avec un applaudissement general, dans l'Eglise de St. Pierre. Chacun se felicitoit de voir, dans ce grand poste, un homme savant, qui travailloit par lui-même à l'instruction de l'Eglise, soit en écrivant, soit en prêchant, & qui d'ailleurs savoit fort bien menager l'Esprit des Princes en faveur des interêts temporels & spirituels de la Religion (32). J'entrerai avec plaisir dans le detail de cette conduite, sans passer les bornes que je dois me prescrire. An de J.C. 590.

On ne doutoit point dès-lors que l'Ambition la plus demesurée ne sût se couvrir des apparences de la Modestie. On crut qu'il y avoit eu beaucoup d'Hypocrisie, & de Dissimulation, dans toutes les Demarches que Gregoire avoit faites pour éviter son élection. Quelques-uns débiterent même qu'il n'avoit eu dessein que d'ajouter, à l'honneur d'une si éminente Dignité, la gloire de l'avoir refusée, & de s'être fait long-tems rechercher. Mais, il paroit que cette accusation étoit fausse, si l'on ajoute foi à ce que le Nouveau Pape dit lui-même dans quelques Lettres (33) qu'il écrivit pour repondre aux complimens que ses Amis lui avoient faits sur sa promotion. Il fit même un Livre (34) exprès pour justifier sa resistance; & il paroit par cet Ecrit qu'il avoit resisté de bonne-foi.

On accuse Gregoire d'Hipocrisie.

C'étoit la coutume que les nouveaux Papes écrivissent des Lettres Synodales, & envoiassent leur Confession de Foi aux Evêques des Grands Sieges. Gregoire s'acquita de ce devoir dans un Concile qu'il tint à Rome au Mois de Fevrier de l'an 591. Il adressa ses Lettres aux quatre Patriarches d'Orient: il leur declare, qu'il reçoit & revere les quatre Conciles Generaux, comme les quatre Evangiles, & qu'il porte le même respect au cinquieme Concile (*); condamnant, sans les nommer, les Defenseurs de trois Chapitres. Il temoigne qu'il defere à l'Autorité des Conciles, & même en ce qui regarde les Personnes qu'ils ont condamnées: „ parce, dit-il, que quiconque presume de delier ceux que les Conciles lient, ou de lier ceux „ qu'ils ont deliez, bien loin de detruire l'Autorité des Conciles, il se de- „ truit & se perd lui-même. „ On n'a plus aujourd'hui le même respect pour ces Saintes Assemblées; & l'on a vû souvent des Papes, qui ont osé porter une main sacrilege, non seulement sur les Saints Canons auxquels ils doivent être réellement soûmis; mais encore sur les Loix Divines que les Anges & Dieu-même sont obligez d'observer. Quelle horreur! que des Papes ne craignent pas de s'attribuer le Droit impie de dispenser des Loix Divines & Ecclesiastiques! Pourroit-on nier que les Protestans ne soient bien fondez à trouver, dans cette infame Prétension, une évidente Preuve d'Anti-Christianisme?

An de J.C. 591.

Lettres Sinodales de St. Gregoire: son respect pour les Canons.

St.

(32) *Bayle*, *Dict. Crit. Art.* Gregoire I. *dans le Texte.*

(33) *Greg. Lib. I. Epist.* 3. 4. 5. 6. 7. 29. 30. 41.

(34) C'est le fameux *Pastoral* qui est divisé en 4. Parties. Gregoire l'écrivit pour repondre à Jean, Evêque de Ravenne, qui l'avoit repris avec amitié de ce qu'il s'étoit caché pour éviter le Pontificat.

(*) *Noris*, *Dissert. Hist. de Synodo V.* §. 5.

An de J.C. 591.

Plan de sa Conduite.

St. Gregoire étoit bien éloigné de s'attribuer un Droit si contraire à l'Evangile, & à la Tradition Apostolique. Il differoit encore de ses Successeurs, & même de quelques-uns de ses Predecesseurs, par une modestie, & par des Vertus qui n'approchent pas, depuis plusieurs Siecles, du pretendu Siege de St. Pierre. Il eut un soin tout particulier de regler sa Maison, & sa propre Personne, selon le Precepte de l'Apôtre (35). Il ne se servoit même (36), pour le Culte Divin, que d'Ornemens d'un prix mediocre; & ses Successeurs conserverent cette louable coutume, pendant quelque tems. Ses vêtemens communs étoient encore beaucoup plus simples. Rien n'étoit plus modeste que les Meubles de sa Maison; & il ne retint à son service que des Clercs & des Religieux. Par ce moïen, son Palais devint une espece de Monastere, où il n'y avoit point de gens inutiles. Tout, dans cette Maison, respiroit une vie Angelique. Je ne parle pas de la Charité de Gregoire. Elle surpasse tout ce que j'en pourrois dire. Il n'emploioit les Revenus de son Eglise, qu'au soulagement des Pauvres; & tous ses talens étoient consacrez à l'Instruction de son Troupeau. Aussi, condamnoit-il ces Pasteurs muets, dont les Brebis n'entendent ni ne connoissent la voix. Et qu'eut-il dit des Prelats de nos Jours, qui dissipent leurs immenses Revenus en folles Depenses, & souvent même en Debauches de toute sorte; & dont quelques-uns n'ont jamais vû les Eglises qui fournissent à leur Luxe?

Ses Soins pour l'Eglise.

Dès le commencement de son Pontificat, il étendit ses soins sur les Eglises de Sicile, qu'il exhorta à tenir tous les ans des Conciles pour regler les affaires Ecclesiastiques. Il écrivit (37) en même tems à Justin, son ami particulier, qui étoit Gouverneur de la Sicile, que si Rome, par sa negligence, manquoit de bleds, il seroit coupable de la Mort & de la Desolation de tout un grand Peuple. Et comme les Romains étoient alors affligez d'une infinité de maux, les chatimens de Dieu, qu'ils éprouvoient, fournirent à St. Gregoire plusieurs occasions de les exhorter à la Penitence, & de leur ouvrir souvent les Portes de l'Enfer, pour les fraper d'une crainte salutaire, en fixant leur attention sur la rigueur des jugemens de Dieu.

Suite du Schisme d'Istrie, terminé par St. Gregoire.

Malgré les exhortations, & les violences, les Evêques d'Istrie persistoient dans le Schisme dont j'ai deja parlé plusieurs fois. L'honneur de rendre la Paix à l'Eglise étoit reservé à St. Gregoire; mais, ce ne fut qu'avec beaucoup de peines qu'il vint à bout de ce dessein. Il trouva beaucoup de resistance, même en France, en Espagne, en Lombardie, à Naples, & dans la Pouille, contre ce que les Schismatiques appelloient l'Heresie du V. Concile. St. Gregoire avoit convoqué un Concile (38) à Rome, il avoit ordonné à Severe d'Aquilée de s'y trouver pour traiter de la Réunion de cette Eglise. L'autorité de l'Empereur Maurice avoit été interposée pour cela, & il étoit venu de la Cour une Jussion à Severe d'aller à Rome, & un Commandement aux Officiers de l'Empereur de l'y faire conduire

(35) *S. Paul, 1. Epit. à Timoth. c. 3. v. 5.*
(36) *Joan. Diac. lib. 2. c. 1.*
(37) *Epist. 2. Greg. Mag.*
(38) *Reg. Greg. Lib. I. Epist. 10.*

re de gré ou de force. Severe fit écrire tous les Evêques de sa Province à l'Empereur Maurice (39), pour lui remontrer, que le Pape, étant leur Partie, ne pouvoit être leur Juge. Enfin, ils se plaignoient pathetiquement des violences qu'on avoit exercées contr'eux, sur les sollicitations de l'Evêque de Rome, pour les obliger à condamner les trois Chapitres. Maurice aiant reçû les plaintes, & craignant que si on poussoit les Schismatiques à bout, ils ne se jettassent entre les mains des Lombards, manda à St. Gregoire, que la confusion où étoient les choses en Italie ne permettoit pas que l'on usât de rigueur à l'égard de ces Evêques: qu'il falloit les laisser en repos, & attendre un tems plus propre à les reduire (40). Romain, Exarque de Ravenne, fut chargé de tenir la main à ce qu'ils ne fussent plus inquietez. Il s'acquita de cette commission en galant homme; & le Pape Gregoire, fâché de voir anéantir ses projets pour la Réunion des Evêques d'Istrie, disoit de lui, que *les Armes des Lombards avoit moins fait de tort au St. Siege, que la Malice de Romain*: c'est ainsi que le Pape qualifioit la Tolerance de l'Exarque. On n'en doit pas être surpris, vû que mille preuves de fait nous apprennent, que les violences les plus excessives n'ont jamais été regardées du Clergé, que comme une *Sainte Rigueur*; & Gregoire étoit Clerc en ce point autant qu'aucun Prelat que je connoisse. Ses Maximes touchant la Contrainte de la Conscience n'ont pas été uniformes, & il donnoit quelquefois dans un grand relachement. Il n'approuvoit pas que l'on contraignit les Juifs à se faire baptizer, & il approuvoit que l'on contraignit les Heretiques à revenir à l'Eglise (41): tant il est difficile d'avoir des regles pour une chose si contraire à la Raison (42). Les voies de la rigueur & de la contrainte étant donc fermées au Pape, il eut recours à la persuasion, & il vint heureusement à bout de réunir les Schismatiques. En cette occasion, il mit en pratique la belle Maxime qu'il a établie dans quelques-unes de ses Lettres, que ce n'est point par la violence, mais par la predication, qu'il faut convertir: que Dieu veut que le sacrifice qu'on lui fait de l'esprit & du cœur soit volontaire; & que ceux qui se convertissent par contrainte & par nécessité retournent à leur vomissement. Mais, il fourroit un grain Fanatisme dans cette belle Morale; car, il vouloit en même tems, que l'on surchargeât d'impôts ceux qui refusoient de se convertir. Je suis contraint d'écarter les Reflexions que ces Principes contradictoires font naître dans ma pensée: j'ai dessein d'éviter la longueur. Il suffira de remarquer que les Donatistes, dont j'ai parlé dès le commencement de cet Ouvrage, inquieterent notre Pape dans le cours de la même année 591. On vit en cette occasion, que si Gregoire avoit des sentimens équitables, il ne les mettoit pas toujours en pratique; puisqu'il exhorta le Patrice Gennadius, Gouverneur d'Afrique, à reprimer severement l'orgueil & l'insolence des Donatistes (43).

An de J. C. 591.

Intolerance de Gregoire. Ses Maximes sur la Contrainte.

L'an-

(39) *Libell. Episc. 2. Retiæ ad Maurit.*
(40) *Maurit. Epist. ad Greg.*
(41) *Maimbourg, Hist. du Pontific. de S. Gregoire.*
(42) Voyez là-dessus les judicieuses Reflexions de Mr. Bayle, *Dict. Crit. Art.* Gregoire I. *Rem. E.*
(43) *Greg. Lib. 1. Epist. 72.*

An de J.C. 592.

Conversion des Lombards.

L'année suivante, il fit les mêmes exhortations à Colomb, Evêque de Numidie (44). Mais, une affaire plus importante attira son attention d'un autre côté : je veux parler de la Conversion des Lombards. Après la mort de leur Roi Autharis, la Reine Theodelinde épousa Agilulfe alors Duc de Turin, qui embrassa la Foi Catholique par complaisance pour son Epouse; & les Lombards, qui étoient encore, ou Idolatres, ou Ariens, firent profession de la vraie foi avec lui (45). Ce grand changement fut l'œuvre de St. Gregoire, qui en temoigna une joye extraordinaire, se felicitant de l'extinction presque totale de l'Arianisme, dans lequel tout le Monde entier s'étoit vû successivement enveloppé. Aussi, depuis ce tems-là, notre Pape eut soin de cultiver les bonnes Graces de la Reine Theodelinde, comme il paroit par plusieurs Lettres qu'il lui écrivit; &, lorsqu'il sçût que les Schismatiques l'avoient prévenuë en leur faveur, il n'oublia rien pour la detromper.

Le Pape retablit Adrien de Thebes.

Au mois d'Octobre de la même année, St. Gregoire retablit Adrien Evêque de Thebes, que Jean Archevêque de Larisse avoit deposé injustement. Adrien avoit appellé de cette sentence à l'Empereur, qui avoit commis l'examen de cette affaire à Honorat, Diacre de l'Eglise Romaine, & Apocrysiaire du Pape à Constantinople. Le Procés aiant été soigneusement examiné, Adrien fut renvoié absous. Mais, on obtint ensuite un autre ordre de l'Empereur par lequel cette cause fut renvoiée à Jean, Evêque de la premiere Justiniene en Illyrie. Adrien, aiant été condamné par de nouveaux Juges, en appella au Pape, & se plaignit des injustices qu'il avoit souffertes de son Metropolitain & de son Primat. Gregoire examina toutes les procedures, & trouva les sentences prononcées contre Adrien de Thebes, irregulieres dans la forme, & injustes dans le fond. Desorte qu'il les cassa, & retablit Adrien dans son Siege. On (46) produit cette Histoire comme un exemple notable de l'Autorité du St. Siege. Mais, les Protestans (47) n'en demeurent pas d'accord.

An de J.C. 593.

Sabinien Nonce à C. P.

Au mois de Juillet de l'an 593. St. Gregoire envoia pour Nonce à Constantinople Sabinien, qui fut depuis son Successeur. Il le chargea de plusieurs Lettres, par lesquelles il le recommanda aux Personnes puissantes qui étoient de ses Amis. Vers ce même tems, il écrivit à Domitien, Evêque de Melitine, Metropole d'Armenie, & Parent de l'Empereur Maurice; qui avoit écrit à St. Gregoire sur quelques explications Morales de l'Ecriture, & sur le peu de succès de son zele pour la Conversion de Cosroës, Roi de Perse.

Loi contre les Soldats Moines. Opposition & humilité de St. Gregoire.

L'Empereur Maurice avoit fait, l'année precedente, une Loi portant defense, à ceux qui auroient exercé des Charges publiques, d'entrer dans le Clergé, ni dans les Monasteres; & à tous ceux qui étoient marquez à la main,

(44) *Epist.* 33. *lib.* 2.

(45) *Annal. Mediol. Sigon. Lib.* 1. *de Regno Italico.*

(46) *Le Card. du Perron, dans sa Replique au Roi de la Grande Bretagne, Liv.* 1. *ch.* 25.

(47) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an.* 592.

main, comme Soldats enrollez, d'embrasser la Vie Monastique. St. Gregoire reçut cette Loi par un Ecuyer de l'Empereur, nommé Longin; & il ne pût alors faire de reponse, étant malade. Mais, au mois d'Août de l'an 593. il écrivit à l'Empereur une Lettre où il forme quelques Difficultez sur cette Loi: & conclut en ces termes qui marquent son humilité & son obéïssance aux Princes: „ Moi, qui parle ainsi à mes Maîtres, qui suis-je, si-non „ un ver de terre? Toutefois, je ne puis m'empêcher de leur parler, voiant „ cette Loi opposée à Dieu: car, la Puissance vous a été donnée d'enhaut „ sur tous les hommes, pour aider les bons Desirs, & faire servir le Royau- „ me de la Terre au Royaume des Cieux . . . . Pour moi, étant *soumis à* „ *vos ordres*, je l'ai envoiée dans les diverses parties du Monde; & je vous „ ai representé qu'elle ne s'accorde pas avec la Loi de Dieu. J'ai donc rem- „ pli mon devoir de part & d'autre; puisque j'ai obéï à l'Empereur, & „ declaré mes sentimens pour l'interêt de Dieu. „ Il faudroit, comme l'a remarqué Mr. Maimbourg (48), que ces termes de soumission *fussent écrits sur le Marbre & sur l'Airain, dans les endroits les plus exposez au Public, afin que tout le monde apprit, par l'Exemple d'un si grand Pape, l'Obéïssance qu'on doit aux Puissances que Dieu a établies sur Nous.* Mr. de Marca (49) a prétendu que le Pape avoit empêché l'effet de cette Loi. Mais, cette opinion n'est nullement fondée; outre qu'elle a été refutée par un très-habile homme (50).

An de J.C. 593.

Respect de Gregoire pour les Puissances.

Le respect de St. Gregoire pour les Puissances ne se bornoit pas aux Princes Orthodoxes. Il n'avoit jamais manqué aux Rois d'Italie, bien que ces Princes fussent Heretiques. C'est ce que l'on voit dans toutes ses Epitres. Il a toujours rendu l'honneur & l'obéïssance qu'il devoit à ses Souverains, sans examiner quelle Religion ils suivoient. „ Cela fait bien voir, dit Mr. „ Maimbourg (51), ce que de savans hommes ont prouvé si clairement „ qu'on n'en peut plus douter, savoir qu'on a supposé à St. Gregoire ces „ Epîtres dans lesquelles il veut que tout Roi, tout Prelat, tout Juge, qui „ sera negligent à conserver les Privileges que ce Pape donne à l'Abbaye de „ St. Medard de Soissons, & à trois autres Monasteres d'Autun, soit privé „ de sa Dignité, separé, comme Destructeur de l'Eglise, de la Commu- „ nion des fidelles, & du Corps & du Sang de Jesus-Christ; qu'il soit en- „ fin accablé de tous les Anathêmes dont on a foudroié jusqu'alors tous les „ Heretiques, damné comme Judas, & mis avec lui dans le fond des Enfers, „ s'il ne fait penitence & ne se reconcilie avec les Moines. Des termes aussi „ extravagans que ceux-ci, & si éloignez de l'Esprit & du Stile de St. Gre- „ goire, sont tout seuls capables de decouvrir l'Imposture grossiere, & la „ Supposition de ces pretendues Bulles, dont quelques-uns n'ont pas eu honte

(48) *Hist. du Pontif. de S. Greg.*

(49) *Marca, de Concord. Lib.* 1. *c.* 11. *No.* 9. 90.

(50) *Basnage de Flottemanville, Annal. Politico-Eccl. ad an.* 593. §. 5.

(51) *Traité Hist. des Prérogat. de l'Eglise de Rome, ch.* 29.

An de J.C. 593.

„ te de se vouloir servir, pour soumettre au Pape les Couronnes des Souverains. „

Il donne des avis à Constantius de Milan.

Laurent, Archevêque de Milan, étant mort vers le mois de Mars de cette Année, le Pape retablit dans les fonctions du sacerdoce un Prêtre de cette Ville, que l'Evêque défunt avoit excommunié injustement; & il prit des Mesures très-prudentes pour s'assurer si l'élection de Constantius à l'Archevêché de Milan avoit été unanime (52) & Canonique. Il eut soin de suggerer à Constantius, par une Lettre qu'il lui écrivit, divers moïens de se tirer d'affaire en joüant au plus fin avec les Schismatiques, au sujet du V. Concile.

Differend du Pape avec Jean de Ravenne. Jugement sur les Dialogues de St. Gregoire.

L'Evêque de Ravenne affectant de porter le *Pallium*, même dans les Processions, le Pape voulut s'opposer à cet usage, & lui en écrivit deux Lettres très-fortes, qui n'eurent pourtant aucun effet. Ce fut vers le même tems, qu'il composa ses Dialogues, Ouvrage indigne de la Gravité & du Discernement de St. Gregoire, tant il est plein de Miracles qui ont l'air de Fables, & d'Histoires incroiables, qu'il n'a raportées que sur la bonne-foi d'autrui. Je produirai le Jugement d'un savant Auteur de notre Communion, sur ces Dialogues; car, on ne croiroit pas un Auteur Protestant, qui s'exprimeroit avec autant de sincerité & d'impartialité que Mr. Du Pin. „ Cet Ouvrage, dit-il (53), est divisé en quatre Livres, écrits en forme „ de Dialogue entre St. Gregoire qui raconte ce qu'il a appris, & Pierre „ Diacre qui lui fait de tems en tems quelques demandes sur ces „ Histoires. Le stile n'en est point élevé; les Histoires y sont racontées d'une maniere simple & grossiere, sans art, ni sans agrément. Les „ interruptions de Pierre sont souvent hors de propos, & toujours fades. Les „ Histoires, qui y sont rapportées, ne sont souvent appuiées que sur la relation de quelques veillards ignorans, ou sur des bruits communs. On y „ fait les Miracles si frequens, si extraordinaires, & souvent pour des choses de si peu de consequence, qu'il est bien difficile de les croire tous. Il „ y a des Histoires, que l'on auroit bien de la peine à accorder avec la Vie „ de ceux dont il parle, comme la Prison volontaire de St. Paulin en Afrique, sous le Roi des Vandales. Les Visions, les Apparitions, les Songes „ y sont en plus grand nombre qu'en aucun autre Auteur. „ Melchior Canus (54) n'avoit pas jugé plus favorablement de cette impertinente Compilation; & il avoit comparé St. Gregoire à Bede pour le mauvais Gout en fait de Miracles. Cependant, le R. P. de Ste. Marthe, voulant s'ériger dans un gros volume (55) en Panegyriste de St. Gregoire, n'a pas manqué de faire l'Apologie des Dialogues. Il s'en est mal tiré; &, par malheur pour lui, il se trouvera sujet, avec l'Auteur qu'il defend, aux coups redoutales des bons Critiques. Mr. Fleury (56) nous a fait entendre à demi-mot, que ces Dialogues

(52) *Greg. Epist.* 29. & 30.
(53) *Du Pin, Nouv. Bibliot. des Aut. Eccl. To. IV. pag.* 325. Edit. de Paris.
(54) *Melch. Can. lib.* 2. *p.* 540.
(55) *Hist. de St. Greg. le Grand, liv. II. ch.* 7.
(56) *Hist. Eccl. Liv. XXXV.* §. 35.

logues étoient l'effet d'une fraude pieuse, pour la Conversion de ce qui restoit de Payens, gens grossiers, dit-il, *incapables d'attaquer la Religion par raisonnement*, & que les *faits merveilleux persuadoient mieux*, *que les sillogismes les plus concluans*. Peut-être aussi que St. Gregoire étoit tout le premier fortement persuadé de la verité des Miracles fabuleux qu'il a raportez dans ses Dialogues. On sait que les hommes réussissent admirablement bien à se tromper eux-mêmes quand une fois ils l'ont fortement resolu. „ Un Chrêtien, „ dit un ingenieux Auteur Anglois (57), un Chrêtien, à force de vouloir „ être dévot, & de s'imaginer qu'il ne peut jamais croire assez, peut, en „ aidant un peu à son penchant, donner une telle étendue à sa foi, qu'il recevra pour veritables, non seulement tous les Miracles dont l'Ecriture „ Sainte fait mention, mais encore ceux que nous n'avons que par Tradition; apres quoi, il n'aura pas de peine à embrasser de bonne-foi un Systeme bien lié de *Contes de Vieilles* (58). „

An de J. C. 593.

Reflexion sur la Credulité.

Malgré la ridicule Credulité de St. Gregoire, en supposant qu'il agissoit de bonne foi, les Dialogues, dont je parle, furent reçûs d'abord avec un applaudissement qui tenoit du prodige. Le goût de ce Siecle-là, & des suivans, étoit entierement gâté par l'ignorance qui regnoit dans l'Empire, & surtout en Italie. St. Gregoire envoia ce bel Ouvrage à la Reine Theodelinde, & l'on croit qu'elle s'en servit pour la Conversion des Lombards (59); gens tout propres à donner dans ces pieuses fadaises. Le Pape Zacharie le traduisit en Grec environ 150. ans après; & ils furent tellement du goût des Grecs, qui, comme l'on sait, ont toujours été grands Amateurs du Merveilleux, & inventeurs de Fables, qu'ils donnerent à St. Gregoire le surnom de *Dialogue*. Sur la fin du huitieme Siecle, ces Livres furent aussi traduits en Arabe.

Les Dialogues de St. Gregoire reçus avec applaudissement.

Saint Gregoire aiant appris la mort de Natalis, Evêque de Salone, Metropole de Dalmatie, écrivit au Soudiacre Antonin, au Mois de Mars de l'an 593. pour lui faire donner un Successeur. Et comme Natalis étoit mort avant que d'avoir fait juger à Rome son differend avec l'Archidiacre Honorat, qu'il avoit deposé; le Pape écrivit à Honorat, le declarant absous, & lui ordonnant de continuer ses fonctions. Il fut lui-même élû par le Clergé de Salone, avec l'approbation de Gregoire; mais, un nommé Maxime s'étant aussi fait donner l'Imposition des Mains, & aiant obtenu un ordre de l'Empereur, voulut déposseder Honorat à main armée. Le Pape défendit au Clergé de Salone, par l'autorité de St. Pierre, d'ordonner un Evêque sans son consentement.

Brouilleries au sujet de l'Election d'un Evêque de Salone.

Mais, Maxime, appuié des Officiers de l'Exarque de Ravenne, commit plu-

An de J. C. 594.

(57) *Lettre sur l'Entousiasme*, pag. 8.

(58) *Pour prouver ce que je viens de dire*, Milord, *que je vous fasse souvenir d'un Prelat* (l'Evêque de Glocester) *non moins distingué par son Savoir que par sa Pieté, qui, comme vous savez, auroit pû vous entretenir des heures entieres de Contes des Fées, dont il étoit entierement persuadé.* Lett. 9. sur l'Entous. pag. 9. Cet exemple est parfaitement le Portrait de St. Gregoire.

(59) *Paul. Diac. Hist. Longobard. Lib. IV. c.* 5.

An de J.C. 594.

Maxime de Salone méprise les Excommunications du Pape. Conversion des Barbaricins.

plusieurs violences, qui obligerent enfin le Pape de le suspendre, & Lui & ses Ordinateurs; leur defendant d'approcher de l'Autel sur peine d'Anathême (60). La Lettre de St. Gregoire aiant été affichée publiquement à Salone, Maxime la fit dechirer, & continua d'exercer les fonctions d'Evêque, sans y avoir aucun égard. Dans le même tems, notre Saint Pape travailloit à la Conversion des Barbaricins, habitans de Sardaigne, qui étoient encore dans l'Idolatrie (61). Il y envoia Felix Evêque en Italie, & Cyriaque Abbé de St. André de Rome, parce que Janvier, Evêque de Caillari, Metropolitain de la Province, n'étoit pas assez zelé. Mais, Zabarda, qui commandoit en Sardaigne pour les Romains, seconda puissamment les intentions de St. Gregoire, & offrit la Paix aux Barbaricins, à condition qu'ils se feroient Chrêtiens. Cela étoit conforme à la Morale du Pape, qui, mettant une difference entre les Infideles & les Heretiques, vouloit que ceux-ci, principalement quand une Heresie commençoit, fussent punis comme des Rebelles & des Parjures, & que les autres ne fussent contraints qu'indirectement; c'est-à-dire, qu'il falloit traiter *un peu à la rigueur*, & persuader autant par des promesses, des menaces, & des *peines douces*, que par des Discours & des Raisons, ceux qui s'obstinoient dans le Paganisme (62). C'est sur ce pied-là que St. Gregoire traita les Manichéens & les Païens; persuadé, que si la Conversion de quelques-uns n'étoit qu'une feinte, l'Eglise gagnoit toujours beaucoup, en ce que du moins leurs Enfans deviendroient bons Catholiques. Ces deux Manieres de convertir sont également contraires au bon sens (63): & il est indubitable, que l'Epithete de *Maquignons de la Parole de Dieu* (64) doit convenir par excellence à ceux qui suivent ces Maximes dans le Metier de Convertisseurs. Outre qu'il est moralement impossible que les Souverains, qui les autorisent, ne soient entrainez par les Promoteurs de l'affaire dans des Demarches (65), où non seulement il y ait beaucoup d'injustice; mais aussi beaucoup de bassesse. C'est à quoi les Princes & les Ministres devroient faire attention, pour n'être pas les Dupes du Clergé fanatique & ambitieux, qui emploie tout pour avoir les *coudées franches* par l'extirpation de l'Heresie; évitant avec soin le blâme de la Persecution, dont il noircit la reputation des Monarques Superstitieux. Cela est si vrai, que St. Gregoire s'exprime avec beaucoup de reserve sur ce point delicat, tout persecuteur qu'il étoit dans le fond de l'Ame. De-là viennent les Contradictions pitoïables de sa Morale sur la Contrainte.

Reflexions sur les Moïens dont se servoit St. Gregoire pour la Conversion des Heretiques & des Païens.

An de J. C. 595.

Le Pape refuse des

L'Imperatrice Constantine demanda à Gregoire des Reliques de St. Paul; mais, le Pape lui repondit, qu'il ne pouvoit ni n'osoit faire ce que l'Imperatrice desiroit, parce qu'il étoit impossible d'approcher & de voir le Corps du

(60) *Greg. Epist.* 20. *lib.* 3.

(61) *IV. Epist.* 33. *III. Epist.* 26. *&c.*

(62) Voyez *Thomassin, Traité de l'Eglise, &c. ch.* 2.

(63) Ce n'est pas ici le lieu de justifier ce Principe. Je me contente de renvoier au *Commentaire Philosophique sur le Contrains-les d'entrer.*

(64) *II. Epist. aux Corinth.* 2. *vs.* 17.

(65) Voyez les *Nouvelles Lettres contre le Calvinisme de Mr. Maimbourg*, *to.* 1. *pag.* 295. *& suiv.* & les *Nouvelles de la Rep. des Lett.* Novembre 1685.

An de J.C. 595.

Reliques à l'Imperatrice. Differend sur le titre d'Evêque Universel.

du St. Apôtre, sans être puni de cette temerité (66). Il rapporte plusieurs Miracles aussi sottement inventez que ceux de ses Dialogues. Il se plaint indirectement de Jean le Jeuneur, le plus grand Saint de l'Eglise Grecque, & Patriarche de Constantinople, avec lequel il eut alors un grand differend, voici à quelle occasion. Le Patriarche Jean envoia à St. Gregoire les Actes d'un Jugement qu'il avoit rendu contre un Prêtre accusé d'Heresie. Il y prenoit très-souvent le titre de Patriarche œcumenique; titre orgueilleux, qui deplût fort au Pape. St. Gregoire, voulant garder l'ordre de la correction fraternelle, en fit parler deux fois à Jean par son Nonce; & ensuite lui en écrivit le premier de Janvier Indicton 13. l'an 595. (67). Il le prie de rejetter ce nouveau nom, & de ne pas écouter ses flateurs qui le lui donnoient. En verité, il avoit raison de s'opposer à l'Ambition du Patriarche de Constantinople; car le mot d'*Oecumenique* signifiant à la Lettre *Universel*, „ il est aisé de voir, dit avec bon sens le R. P. de Ste. Marthe (68), quel „ Monstre ce seroit dans la Religion Chrêtienne, qu'un tel Evêque. Un „ Evêque ne peut être proprement Universel, qu'à l'exclusion des autres. „ Si son Episcopat s'étend dans toute la Terre, il ne faut point d'autre „ Evêque que lui. Or, cela est directement opposé à l'Ecriture Sainte, qui „ temoigne que le St. Esprit a établi, non un seul Evêque, mais les Evê„ ques (69) au pluriel, pour gouverner l'Eglise de Dieu; & ces paroles „ montrent que la pluralité des Evêques est d'institution divine. Si l'on „ veut qu'un Evêque puisse être Universel, sans exclure tous les autres Evê„ ques, parcequ'il peut exercer les fonctions Episcopales dans les Dioceses „ des autres, aussi bien qu'eux; cela est contraire à la Tradition, & à la „ Doctrine des Sts. Peres, qui enseignent qu'il n'y a qu'un seul Trou„ peau de Jesus-Christ, & un seul Episcopat, dont chaque Evêque a „ reçû & possede solidairement une Partie. „ Je ne crois pas avoir rien lû de plus fort dans les Ecrits des Protestans contre l'Universalité de l'Episcopat du Pape; & il y auroit lieu de s'étonner qu'on eut laissé passer, dans ce Royaume, des Veritez de cette importance, si d'ailleurs le R. P. de Ste. Marthe n'avoit eu soin d'ajouter, immediatement après les paroles que j'ai citées, *qu'on a pû dans un autre sens appeller le Souverain Pontife, Evêque ou Patriarche Universel, à cause de la superiorité qu'il a sur tous les autres Evêques, & de l'autorité qu'il exerce dans toute l'Eglise.* Mais, outre que ce Principe n'est pas prouvé, on ne peut l'accorder avec ce que dit Mr. Maimbourg (70), que St. Gregoire craignit qu'un jour l'Ambition des Papes, & la flatterie de leurs Creatures, ne leur fit prendre le titre d'Universel dans une signification qui reduisit les Evêques à la simple qualité de substituts. Il est vrai que Mr. Maimbourg ne dit pas cela en propres termes; mais, il a donné bon ordre qu'on ne put douter que ce ne fut-là sa pensée (71). Ces deux

(66) *III. Epist.* 30. Cette Lettre est du mois de Juin 594.

(67) *IV. Epist.* 38.

(68) *Hist. de St. Greg. le Grand, Liv. III. ch.* 1. §. 3.

(69) *In quo vos Spiritus Sanctus posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei.* Act. 20. vs. 28.

(70) *Hist. du Pontific. de St. Greg.*

(71) *Bayle, Nouv. de la Rep. des Lett.* Fevrier 1686. Art. 7. pag. 190.

An de J. C. 595.

deux Auteurs font donc enſemble un Syſteme bien lié de Proteſtantiſme, contre l'orgueilleuſe Prétenſion des Papes, qui veulent s'aſſujetir toute l'Egliſe.

Le Pape s'oppoſe fortement à Jean *le Jeuneur.*

L'Empereur Maurice ſoutint la vanité de ſon Patriarche, & il écrivit au Pape en ſa faveur. Mais St. Gregoire, qui regardoit cette affaire comme une *Queſtion de foi*, & l'uſurpation du titre d'Evêque Univerſel, comme un *Crime très-grave* (72), repondit à Maurice avec beaucoup de force, mais ſans ſortir des bornes du reſpect; & il fit entendre à ce Prince, que Jean le Jeûneur auroit en lui un redoutable Adverſaire, s'il ne renonçoit à ſa prétenſion (73). Il écrivit auſſi à l'Imperatrice Conſtantine (74), mais avec plus de liberté: & comme Maxime de Salone mepriſoit ſes excommunications, il s'en plaignit fortement dans la même Lettre. Il adreſſa, ſur le même ſujet, une Lettre commune à Euloge d'Alexandrie, & à St. Anaſtaſe d'Antioche, où il leur defend de donner à qui que ce ſoit le titre d'Evêque Univerſel (75). Il eſt vraiſemblable que toutes ces Lettres ſont de la même datte, c'eſt-à-dire du 1. de Janvier 595. & elles furent envoiées toutes enſemble au Diacre Sabinien.

Guerre avec les Lombards. Siege de Rome.

Cette affaire, toute épineuſe qu'elle étoit, ne fut pas la ſeule qui donna de l'inquietude au Pape. Romain, Patrice, & Exarque de Ravenne, prit ſur les Lombards, au préjudice des Traitez, pluſieurs Villes d'Italie (76); ce qui les irrita: & Agilulfe leur Roi ſortant de Pavie, ſa reſidenee ordinaire, vint avec une puiſſante Armée reprendre Margin Perouſe, & s'avança juſqu'à Rome qu'il aſſiegea. L'Exarque (77) l'avoit degarnie pour prendre Perouſe, enſorte qu'elle manquoit de tout, de Troupes, & de Peuple. St. Gregoire expliquoit alors, dans ſes Sermons, les Propheties d'Ezechiel. La terrible nouvelle de l'approche des Lombards l'effraïa; mais, il n'abandonna pas le deſſein d'inſtruire ſon Troupeau. Il étoit Predicateur auſſi vigilant que ſes Succeſſeurs ont été negligens & oiſifs, de même que tous les Evêques, ſans en excepter ceux, qui, après avoir obtenu de nos jours des Evêchez par leurs talens pour la Chaire, ſont devenus muets tout à coup, dans le tems qu'ils devoient deploier toute leur Eloquence pour prêcher au Peuple les grandes Veritez de la Religion (78).

Le Pape propoſe la Paix.

Le Siege étant formé, & Rome reduite à la derniere extremité, Gregoire fit faire à Agilulfe des Propoſitions de Paix qu'il écouta; &, pour les faire agréer à l'Exarque, le Pape écrivit au Scholaſtique Severe (79); que Rome ne pouvoit reſiſter aux Armes des Lombards, & qu'Agilulfe étoit ſur le

(72) C'eſt en ce ſens qu'il en écrivit à ſon Diacre Sabinien, qui reſidoit à Conſtantinople. *IV. Epiſt.* 38.

(73) *IV. Epiſt.* 32.

(74) *Ibid. Epiſt.* 34.

(75) *Ibid. Epiſt.* 36.

(76) *Warnefrid. Hiſt. Longob. Lib.* 4. *c.* 8.

(77) *Greg. IV. Epiſt.* 31.

(78) Un Gentilhomme Auvergnat, étant à Paris pour quelques affaires, me rendit une viſite. Je le felicitai de ce qu'on avoit à Clermont un Evêque habile & grand Predicateur. J'ai oui dire, me repondit-il, que quand il n'étoit que P. Maſſillon, il prêchoit admirablement bien. Mais, il faut que le Roi lui ait coupé la Langue, en lui donnant un Evêché.

(79) *Greg. IV. Epiſt.* 29.

le point de faire une Paix particuliere avec les Romains. L'Empereur n'approuva pas que Gregoire voulût traiter avec les Lombards ; & il lui écrivit une Lettre, où il appelle simplicité sa confiance en leurs paroles. An de J. C. 595.

Les reproches qui touchent l'Esprit sont les plus sensibles ; & Gregoire fit voir en cette occasion, que l'humilité triomphe rarement de l'Amour propre. Il se plaignit à l'Empereur que c'étoit l'accuser de sottise sous un nom plus honnête. „ J'avoue, dit-il (80), que je le merite ; car, si j'avois été „ sage, je ne me serois pas exposé à ce que je souffre ici au milieu des Ar- „ mes des Lombards. „ Il se plaint ensuite que l'on ne le croit pas quand il dit la verité, & ajoute : „ Je passerois volontiers sous silence cette moque- „ rie, si ne voiois la servitude de ma Patrie croitre à tout moment : mais, „ je suis sensiblement affligé, que, faute de croire mes avis, on laisse au- „ gmenter excessivement les forces des Ennemis. Pensez de moi, Seigneur, „ tout le mal qu'il vous plaira ; mais, ne prêtez pas facilement l'oreille à „ tout le Monde, sur l'Interêt de l'Etat & la Perte de l'Italie, & croiez „ aux effets plus qu'aux paroles. „ Cette Lettre est du mois de Juin, de l'an 595. Dans le même tems, Gregoire écrivit plusieurs autres Lettres, dont je ne parlerai pas, pour éviter la longueur.

Gregoire decouvre son Amour propre dans une Lettre à l'Empereur.

Au mois de Juillet de cette année, il se tint un Concile à Rome, où le Pape regla divers points de Discipline (81), & jugea l'affaire des Prêtres Jean & Anathase, accusez d'Heresie. Peu de tems après, St. Gregoire écrivit à St. Vigile d'Arles (82) lui accordant le Vicariat des Gaules & le Pallium. Il lui recommande en même tems la Reformation de deux Abus, qui regnoient dans les Gaules & la Germanie ; la Simonie & l'Ordination des Neophytes. Il écrivit (83) aussi aux Evêques de Gaule & au Roi Childebert le 12. d'Août 595. ; & au Mois de Septembre suivant, il écrivit encore au Roi Childebert & à la Reine Brunehaut sa Mere, pour leur recommander le Prêtre Candide qu'il envoie en Gaule (84).

Diverses Lettres du Pape.

Je ne parlerai pas encore de la celebre Mission que St. Gregoire envoia en Angleterre au Mois de Juillet de l'an 595. Je renvoie le recit de cet exploit Evangelique au tems que les Missionaires arriverent au lieu de leur Destination. Mais, je dirai que le Patriarche de Constantinople, ce redoutable Adversaire du Pape, dont j'ai deja parlé, étant mort en reputation de Sainteté, eut pour successeur un homme pacifique nommé Cyriaque (85). Le nouveau Patriarche envoia au Pape, suivant la coutume, sa Lettre Synodale, contenant sa Profession de Foi, & elle fut accompagnée d'une Lettre de l'Empereur, & d'une des Evêques qui avoient ordonné Cyriaque. Le Pape reçût fort bien les Deputez du Patriarche, ne voulant pas rompre l'unité, quoique Cyriaque prit deja le titre d'Evêque Universel ; & il les eût même retenu plus long-tems, s'ils n'eussent pressé leur retour, à cause de l'hy-

An de J. C. 596.

Cyriaque succede à Jean le Jeuneur. Le Pape lui écrit.

(80) *Ibid. Epist.* 31.
(81) *To. V. Concil. pag.* 1198.
(82) *Greg. IV. Epist.* 50.
(83) *Ibid. Epist.* 52. & 53.
(84) *Greg. V. Epist.* 5. & 6.
(85) *Menol.* 2. *Sept. Theophil. Lib. VII. Hist. c.* 6.

An de J.C. 596.

l'hyver qui approchoit. St. Gregoire écrivit deux Lettres à Cyriaque: une publique (86), pour repondre à la Lettre Synodale, où il approuve sa Confession de Foi: mais il lui dit que pour conserver la Paix, il doit renonçer *au nom superbe & profane*, c'est-à-dire au titre d'Evêque Universel. L'autre est une Lettre (87) familiere, remplie de temoignages d'amitié. Il écrivit aussi à l'Empereur & aux Evêques, & quelque tems après aux Deputez mêmes, pour les tirer de l'erreur où ils étoient: Que Jesus-Christ descendant aux Enfers avoit delivré des peines tous ceux qui l'avoient reconnu pour Dieu: „ Notre Seigneur, dit-il (88), descendant aux Enfers, n'a „ delivré, par sa grace, que ceux qui avoient crû qu'il devoit venir, & „ avoient vêçû, selon ses commandemens. „ Il les renvoie à Philastre & à St. Augustin, qui ont mis cette opinion dans le Catalogue des Heresies. Pour moi, je dirai en passant, que l'opinion de la Descente de Jesus-Christ aux Enfers pourroit bien n'être fondée que sur un mal-entendu. Mais, ce n'est pas ici le lieu d'approfondir cette matiere, ni de fortifier ma conjecture. Je laisse aux Theologiens le soin d'en décider.

An de J.C. 597.

Remarques sur le differend du Pape & du Patriarche de Constantinople.

Vers le même tems, c'est-à-dire dans le cours de l'année 597. St. Gregoire rappella de Constantinople le Diacre Sabinien, son Nonce, qui étoit à la Cour depuis quelques années, & envoia à sa place Anatolius, aussi Diacre de l'Eglise Romaine; mais, il lui defendit de communiquer avec Cyriaque, jusqu'à ce qu'il eut renoncé au titre d'Evêque Universel. Il rendit raison (89) de sa conduite à Cyriaque, à l'Empereur, & aux Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche. Mais, il y a d'habiles gens (90) qui blament l'obstination de Gregoire à troubler le repos de l'Eglise pour un titre qu'on avoit donné autrefois à St. Leon le Grand. Et à juger de ce differend par la Relation de Mr. Maimbourg (91), il paroit qu'il n'y avoit qu'une dispute de mots. Il prouve même assez bien son sentiment. „ Mais (92) il „ ne sauroit le faire, sans que, bon gré malgré qu'il en ait, on ne trouve „ là une furieuse Satire contre les principaux Prelats de ce tems-là, l'Evêque „ de Rome & le Patriarche de Constantinople; car, quoi de plus ridicule que „ les Tempêtes qu'ils exciterent, s'il est vrai que leur dispute ne fut qu'une „ vaine question de mot? „ Quel caractere donne-t'on à St. Gregoire en particulier, en supposant qu'il se mit dans un emportement épouvantable pour un rien, pour le sophisme qu'on appelle dans l'Ecole *Ignoratio Elenchi*? Et d'autre côté, si l'on suppose qu'il avoit raison, que doit-on penser de l'Orgueil de ses Successeurs, qui se sont attribué le même titre que St. Gregoire disoit être une marque d'Anti-Christianisme? Voilà comme de petites choses nous jettent souvent dans de grands embarras, & sont sujetes à des consequences terribles. Que nos Controversistes se tirent, s'ils peuvent, de ce mauvais pas. C'est à eux à démêler la fusée.

Du

(86) *Greg. VI. Epist.* 4.
(87) *Ibid. Epist.* 5.
(88) *Ibid. Epist.* 15.
(89) *Ibid. Epist.* 24.
(90) *Basnage de Flottemanville*, *Annal. Politico-Eccl.* ad an. 594. §. 3.
(91) *Hist. du Pontif. de St. Greg.*
(92) *Bayle*, *Dict. Hist. & Crit.* *Art.* Greg. I. *Rem.* K. Voyez aussi les *Nouv. de la Rep. des Lett.* Fevrier 1686. pag. 189.

An de J.C. 597.

Du reste, dans les Lettres que le Pape écrivit pour justifier la defense qu'il avoit faite à Anatolius de communiquer avec Cyriaque, il temoigne qu'il ne connoit point Eudoxe, que le Patriarche de Constantinople avoit condamné dans sa Lettre Synodale, & que le St. Siege ne reçoit point l'Histoire de Sozomene, parce qu'elle contient beaucoup de faussetez, & sur-tout parce qu'elle loue beaucoup Theodore de Mopsueste (93). Il est étonnant que notre Pape ne sçût pas ce qu'il étoit presque impossible d'ignorer, qu'Eudoxe avoit été le Chef des purs Ariens sous l'Empereur Constantius. „ Il „ semble donc, selon la judicieuse Remarque de Mr. Fleury (94), que St. „ Gregoire ne fut pas fort versé dans l'Histoire Ecclesiastique: d'autant plus „ que l'éloge de Theodore de Mopsueste, qu'il attribue à Sozomene ne se „ trouve que dans Theodoret; & l'Histoire Tripartite ne laisse pas lieu de „ croire, que l'Histoire de Sozomene fut alors plus entiere, qu'aujourd'hui. „ Mais, il y a apparence que St. Gregoire n'avoit vû cet Eloge que dans „ l'Histoire Tripartite. „

Ignorance du Pape dans l'Histoire Ecclesiastique.

Cependant, les Missionaires que le Pape avoit fait partir de Rome l'an 595. après beaucoup de retardemens causez par la crainte d'échouer dans le grand dessein qu'on leur faisoit entreprendre, arriverent cette année 597. dans la Grande-Bretagne aux Côtes de la Province de Kent (95), & prirent Terre en l'Isle de Tanet. Ils avoient à leur tête Augustin, Abbé de St. André de Rome, & ils vinrent fort heureusement à bout de la Conversion des Anglois par les secours d'une Femme, selon le train ordinaire des Revolutions de Religion. C'est ce qu'il faut developper, sans rompre le fil de ma Narration.

Les Missionaires arrivent en Angleterre.

Dans le tems que St. Gregoire, n'étant encore que Moine (96), avoit temoigné tant de zéle pour la conversion des Anglois, parce qu'il les avoit trouvé parfaitement beaux & bien faits (97), il est vraisemblable, vû les circonstances où ce Peuple se trouvoit alors, qu'un si grand dessein auroit difficilement réussi. Toute l'Angleterre étoit troublée par les Guerres qui se renouvelloient incessamment. Ethelbert, qui regnoit alors dans ce Païs-là, n'avoit pas encore épousé Aldeberge, ou Berthe, fille de Charibert Roi de France. Son Esprit & son cœur ne se trouvoient pas encore disposez à recevoir l'Evangile, & il se trouvoit même peu en état de favoriser le dessein de Gregoire dans un tems où il étoit comme Vassal de Ceolin. Mais, dans la suite, toutes les conjonctures se trouverent également favorables, & concoururent à le faire réussir. Il y a beaucoup d'apparence, dit Mr. de Rapin (98), que la Reine Berthe avoit fait savoir les dispositions où se trouvoit son Epoux, par raport à la Religion, puisque les Missionaires eurent ordre de se rendre dans le Royaume de Kent.

Etat des Affaires d'Angleterre.

Dès

(93) *Greg. VI. Epist.* 4. *&* 31.

(94) *Hist. Eccl. Liv. XXXV.* §. 40. Il cite *Not. Baron. in Martyrol. Rom.* 23. *Decemb. &* *Valesf. Not. in cap. ult. Theodor.*

(95) *Bede, Hist. Angl. lib.* 1. *c.* 25.

(96) *Mr. de Rapin Thoyras, Hist. d'Angl. Liv. III. pag.* 223. dit que Gregoire étoit Archidiacre; mais, je crois qu'il se trompe.

(97) Voyez ci-devant pag. 353.

(98) *Hist. d'Anglet. Liv. III.*

An de J.C. 597.

Dispositions d'Ethelbert après avoir entendu les Missionaires.

Dès qu'ils furent arrivez, Augustin, Chef de la Troupe, fit avertir Ethelbert, qu'il étoit venu lui apporter de bonnes nouvelles, & pour l'instruire de plusieurs choses capables de lui procurer un bonheur éternel. Sur cet avis, Ethelbert les alla trouver dans l'isle de Thanet, accompagné de la Reine, qui jouoit bien son Personnage dans cette affaire. Le Roi ne voulut les entendre qu'en pleine Campagne, parce qu'il craignoit quelque sortilége, dont il croioit prevenir l'effet par cette précaution (99). Augustin lui parla long-tems, & lui annonça l'Evangile avec beaucoup de force. Ethelbert, s'étant fait expliquer ce que le Moine venoit de lui dire, repondit en ces termes. *Ce que je viens d'apprendre de votre bouche est fort beau, & vos promesses sont magnifiques. Je ne puis pourtant me resoudre à quitter une Religiou que j'ai reçue de mes Ancêtres, pour en embrasser une autre qui ne me paroit appuiée que sur le temoignage de certaines gens qui me sont entierement inconnus. Mais, comme je vois que vous n'avez entrepris ce penible voiage, que dans le dessein de communiquer, tant à moi-même, qu'à mes sujets, des biens que vous croiez très-réels & très-estimables, je ne vous renvoierai point sans quelque satisfaction. Je prendrai soin que vous soiez traitez humainement dans mes Etats, & qu'on vous fournisse tout ce qui sera nécessaire pour votre entretien. Que si quelqu'un de mes sujets, persuadé par vos paroles, desire d'embrasser votre Religion, je ne m'y opposerai pas.* „ C'est, dit un excellent Journaliste (100), c'est ce qu'on peut „ appeller un veritable ami de la verité, un ami sans restriction; au lieu „ que ces Princes qui ne parlent que de roues, & que de buchers, à ceux qui „ viennent leur annoncer une nouvelle Doctrine, font connoître manifestement qu'ils n'aiment point la verité en elle-même & sans reserve, mais seulement en cas qu'elle soit conforme à leurs préjugez. Ceux, qui aiment la „ verité pour elle-même, ne refusent pas de s'instruire des dogmes d'une „ autre Religon par la crainte de les trouver plus raisonnables que ceux „ qu'ils tiennent de leur nourrice. „

Conversion des Anglois, & de leur Roi.

Les Missionaires, appuiés du credit de la Reine, s'établirent à *Dorobern*, qu'on nomme à present Cantorbery, & là, ils firent un si grand nombre de Conversions, que le Roi eut la curiosité de s'instruire plus amplement des Dogmes de la Religion Chrétienne. Je laisse à juger, si la Reine Berthe negligea de perfectionner son Ouvrage! Enfin, à la persuasion de cette Princesse, & peut-être pour se delivrer des Importunitez domestiques d'une Femme qui l'obsedoit éternellement, afin de le faire renoncer à sa Religion, il se convertit un an après l'arrivée des Missionaires (1), & se fit baptizer. Et comme l'exemple des Rois est toûjours très-efficace, soit pour le bien, soit pour le mal, on vit bien-tôt les Païens Anglois se convertir en foule, sans qu'il fut besoin d'user de contrainte. Ce grand fond d'equité naturelle du Roi Ethelbert le porta, quand il fut converti, à laisser une entiere Liberté à ses sujets; bien persuadé que le service qu'on rend à Dieu ne doit pas être forcé. Il se contenta de temoigner plus de bien-veillance à ceux de ses

Belles Maximes d'Ethelbert. Augustin veut soumettre les Bretons au Pape.

(99) Bede, *Hist. Angl. Lib.* 1. *c.* 25.

(100) *Bayle, Nouv. de la Rep. des Lettres*, Fevrier 1686. pag. 193.

(1) *Bede. Flor. Wigorn. G. Thorn.*

ses Sujets qui renonçoient à l'Idolatrie. *Qu'il seroit à souhaiter*, s'écrie Mr. de Rapin (2), *que tous les Princes-Chrêtiens tinssent la même conduite.* Tel fut le commencement de la Conversion des Saxons en Angleterre. Augustin y fut établi Evêque; &, enflé de ses heureux succès, il pretendit, quelques années après, obliger les Bretons à reconnoître la Superiorité du Pape sur toutes les autres Eglises. Il est assez difficile de savoir jusqu'où Augustin avoit dessein de les mener, puisqu'il ne paroit pas qu'il eut reçu des instructions sur ce sujet de la part de Gregoire I. qui étoit bien eloigné d'aspirer à l'excès d'autorité qu'on a depuis attribuée à ses Successeurs. On ne peut pourtant disconvenir que Gregoire ne pretendit que les Eglises de la Grande-Bretagne devoient dependre de son Siege, puisque dans la Lettre qu'il écrivit à Augustin, il mettoit l'Isle toute entiere sous la Jurisdiction de ce nouvel Archevêque.

An de J. C. 586.

Assemblée du Clergé Breton, qui refuse de se soumettre au Pape.

Quoiqu'il en soit, Augustin poussa son entreprise avec beaucoup de vigueur. Le moïen, qui lui parut le plus propre pour l'executer promptement, fut d'engager les Evêques Bretons à s'assembler avec lui, pour deliberer sur ce qu'il avoit à leur proposer. Sa demande lui aiant été accordée, n'oublia rien pour les amener à ce qu'il desiroit d'eux (3). Mais, ni ses promesses, ni ses menaces, ne purent persuader aux Prelats Bretons d'admettre le moindre changement à leurs anciennes Coutumes (4). Il se tint ensuite une Assemblée plus nombreuse; & Augustin ne s'étant pas levé de son Siege pour saluer les Evêques, ceux-ci en conçurent contre lui un Prejugé qui mit des Obstacles invincibles à l'execution de ses desseins. Ainsi, par un defaut de civilité, il vit echouer une affaire qui lui avoit causé beaucoup de peine & d'embarras. Ce n'est pas la premiere fois que le violement de certaines formalitez à causé des maux bien plus dangereux.

Discours de Dinoth à Augustin. Reponse d'Augustin.

Dans cette Assemblée (5), Augustin pressant beaucoup les Bretons de se soumettre au Pape, & elevant fort haut les prérogatives du Pontife Romain, Dinoth, Abbé de Bangor, lui repondit de cette maniere: „ Vous „ nous proposez de nous soûmettre à l'Eglise Romaine; mais, ignorez-vous „ que nous sommes soûmis à l'Eglise de Dieu, à l'Evêque de Rome mê- „ me, & à tout bon Chrêtien, par les liens de l'Amour & de la Charité, qui „ nous font rechercher avec ardeur tous les moïens possibles de les secourir, „ & de les faire devenir Enfans de Dieu? Nous ne connoissons point d'autre „ soûmission qui nous engage envers celui que vous appellez Pape, & nous se- „ rons toûjours prêts à lui rendre une pareille obéïssance. Mais, quel besoin „ avons-nous d'aller chercher un Superieur à Rome, puisque nous sommes gou-

(2) *Hist. d'Anglet. Liv. III. pag.* 225. Je cite la belle Edition de Hollande: & c'est à quoi il faut bien prendre garde, à cause des alterations qu'on a faites dans la miserable Edition de France.

(3) *Usserius, de Primordiis. Bede, Lib.* 2. *Hist. Angl. c.* 2.

(4) Remarquez qu'il s'agit ici, non pas des nouveaux Convertis de Kent, mais des Bretons, que St. Germain avoit éclairés des lumieres de l'Evangile, ainsi que je l'ai remarqué ci-devant dans la Vie de Celestin I. p. 205.

(5) *Bede. Roger de Hoveden.*

An de J.C. 597.

„ gouvernez, ſous l'Autorité de Dieu, par l'Evêque de Caerleon, qui eſt au- „ toriſé à prendre ſoin de nos Egliſes & de nos affaires ſpirituelles? „ On dit qu'Auguſtin deſeſperant de vaincre leur opiniatreté, après une longue diſpute, s'écria plein d'indignation: „ Puiſque vous refuſez d'avoir la Paix „ avec nous, vous aurez la Guerre de la part de vos Ennemis; &, puiſque „ vous ne voulez pas vous joindre à nous, pour prêcher les paroles de la vie „ éternelle à vos voiſins, vous recevrez la mort de leurs mains. „ On a voulu faire paſſer ces paroles d'Auguſtin pour une Prediction qui eut ſon accompliſſement dans le Maſſacre des Moines de Bangor. En ſuppoſant la verité de la Prédiction, il eſt très-probable que la Vangeance Italienne, & ce qu'on appelle la Haine Theologique, concoururent à ſon accompliſſement. Voilà en peu de mots ce que fit Auguſtin en Angleterre, dans l'eſpace de huit ans; car, il mourut en 605. ſelon l'opinion la plus commune. Dès le commencement de ſa Miſſion, il avoit donné avis au Pape des heureuſes diſpoſitions qu'il avoit trouvées dans Ethelbert à ſon arrivée. Gregoire fit part de cette bonne nouvelle à St. Euloge, Patriarche d'Alexandrie, qui lui écrivoit de tems en tems (6). Mais, auparavant, il avoit ecrit à la Reine Brunehaut, pour la remercier de la charité qu'elle avoit exercée envers Auguſtin (7).

Reflexions ſur les flatteries du Pape envers la Reine Brunehaut.

Il eſt important à mon Sujet de remarquer ici que dans toutes les Lettres que St. Gregoire écrivit à la Reine Brunehaut, il la regala de flateries outrées, quoiqu'elle fût une très-méchante Princeſſe. Il lui donna toûjours libéralement les plus exceſſives louanges (8), juſques-là qu'il n'a point fait difficulté d'affirmer, que la Nation Françoiſe étoit la plus heureuſe de toutes, puiſqu'elle avoit merité d'avoir une ſemblable Reine, douée de toutes ſortes de vertus & de belles qualitez (9). Preuve, dit un Auteur Anglois (10), *du peu de reſpect que l'Egliſe a pour la verité, & de ſon affection conſtante pour ſes Biens-faiteurs, dont aucun crime, aucune impieté, n'eſt capable de la détacher jamais.* Le Clergé appelle *Saints* tous ceux qui augmentent ſes richeſſes (11). Le P. Denys de Ste. Marthe (12) a eu mauvaiſe Grace de prendre le parti d'Apologiſte ſur les flatteries du Pape envers Brunehaut. Car, l'equité nous oblige d'avouer qu'on doit tenir à ce Pape un plus grand compte de ſes bonnes intentions, que de la complaiſance exceſſive qu'il avoit pour cette Princeſſe. C'eſt le ſentiment de l'illuſtre Bayle (13). En effet, preſque tous les Hiſtoriens conviennent que Brunehaut étoit la plus méchante Femme de la Terre, mais en même tems la plus adroite à s'acquerir le Clergé, parce qu'au milieu de ſes crimes les plus atroces, elle conſerva un Eſprit de magnificence extraordinaire envers ſes

(6) *Greg. VII. Epiſt.* 30.
(7) *VII. Ind.* 1. *Epiſt.* 5.
(8) *Maimbourg*, *Hiſt. du Pontif. de S. Greg.*
(9) *Greg. lib.* 11. *Epiſt.* 8.
(10) *Le Docteur B. M. Penſées Lib. ſur la Religion*, &c. *pag.* 218.
(11) *Philippe de Commines*, *Memoires*, *Liv. VII.*
(12) *Hiſt. de S. Gregoire le Grand.*
(13) *Nouvell. de la Rep. des Lett.* Fevrier 1686. *pag.* 196.

les gens d'Eglise, & en fondations de Temples & de Couvens, sans oublier de demander bien devotement des Reliques au St. Pere; & c'est sa pieté que St. Gregoire loue particulierement, comme on louera toûjours pour cette vertu quiconque sera liberal envers l'Eglise, la Dupe née de ces gens-là, qui quelquefois sont les Dupes à leur tour. An de J.C. 597.

Depuis long-tems, St. Gregoire travailloit inutilement à procurer la Paix avec les Lombards, parce que l'Exarque Romain avoit toûjours traversé toutes ses négociations; mais, après sa mort, cette Paix tant desirée fut enfin concluë, pour quelque tems, avec le Roi Agilulfe, par l'Abbé Probus, que le Pape avoit envoié vers ce Prince (14). Gregoire en ecrivit des Lettres de remerciement au Roi, & à la Reine Theodelinde qui y avoit beaucoup contribué par ses soins. Le Roi faisoit presser le Pape de souscrire le Traité: mais le Pape, pour n'être pas responsable des infractions qu'il prevoioit, & demeurer toûjours Mediateur entre le Roi & l'Exarque, s'en excusa, & offrit seulement de faire souscrire un Evêque ou un Archidiacre. Enfin, la Treve (car c'en étoit proprement une, plutôt qu'une Paix) étant concluë, le Pape en donna avis à Janvier (15) Evêque de Caillari. Il le reprend ensuite des violences qu'il avoit commises par de mauvais Conseils; & ce ne fut qu'après avoir eu des preuves du repentir de cet Evêque, qu'il lui parla avec douceur. An de J.C. 598. Paix avec les Lombards.

L'Evêque (16) de Caprite, aujourd'hui Caorla, petite Isle, au fond du Golfe de Venise, aiant été engagé dans le Schisme des Evêques d'Istrie, pour la defense des trois Chapitres, temoigna d'abord quelque desir de se réunir au Siege de Rome; mais il changea bientôt de sentiment: & son Troupeau, mieux disposé en faveur de l'unité, envoia au Pape demander un autre Evêque. St. Gregoire en ecrivit assez fortement à l'Exarque Callinique, & à Marinien, Evêque de Ravenne, qu'il charge du soin d'ordonner un autre Evêque à Caprite, si celui qui occupoit le Siege de cette Eglise refusoit de se réunir (17). Cela étoit contraire aux ordres donnez prudemment par l'Empereur Maurice, pour empêcher les violences contre les Schismatiques. Mais, le Zéle de l'Orthodoxie, bien ou mal entendu, a-t'il jamais respecté les Souverains? S'il étoit vrai, comme les Esprits forts le debitent, que la Religion n'est qu'une Invention humaine, établie par les Souverains, afin de tenir les Peuples sous le joug de l'obéïssance, ne faudroit-il pas avouer que les Princes auroient été pris tous les premiers dans le piége qu'ils auroient tendu? „Car, dit Mr. Bayle (18), bien loin „ que la Religion les rende Maîtres de leurs Sujets, qu'au contraire elle les „ soumet à eux, en ce sens qu'ils sont obligez d'être, non pas de la Religion qui leur paroît la meilleure, mais de celle de leur Peuple; &, s'ils „ en veulent avoir une qui soit différente de celle-là, leur Couronne ne tient plus Réunion des Schismatiques. La Religion soûmet les Princes à leurs Peuples.

(14) *Paul. Diac Hist. Lib. IV. c.* 13. Voyez aussi les *Lettres de Greg. Lib.* 7. *Epist.* 2. 41. & 42.

(15) *Greg. VII. Epist.* 2.

(16) *Apud Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXXV.* §. 6.

(17) *Greg. VII. Epist.* 9. & 10.

(18) *Dict. Hist. & Crit. Art.* Abdas, *Rem. B.*

An de J.C. 599.

„ plus qu'à un filet. „ Nous en verrons d'effroiables Exemples dans la suite de cet Ouvrage. Malheureux sont les Etats, où le Clergé a trop de Credit!

Moïens de Conversion.

Vers le mois de Juin de l'an 599. St. Gregoire écrivit à Anatolius, son Nonce à Constantinople, de favoriser en tout ce qu'il pourroit quelques Personnes qui étoient allées à Constantinople pour quitter le Schisme d'Istrie (19). Il écrivit aussi à quelques Personnes puissantes, qui s'emploioient avec Zéle pour la Réunion des Schismatiques (20); & il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit avancer la Paix de l'Eglise. Il procuroit à ceux qui se réunissoient la protection des Puissances; & il faisoit même des Pensions à quelques-uns. Moïens sûrs, pour faire des Conversions promptes & nombreuses; pourvû qu'à l'exemple de notre Saint on ait soin de traiter les opiniâtres avec un peu de rigueur: mais, moïens tout à fait opposés à ceux que Jesus-Christ & ses Apôtres ont mis en usage pour établir le Christianisme.

Maxime de Salone accuse le Pape d'avoir fait mourir un Evêque; & se soumet enfin au St. Siege.

Malgré toute la Vigilance du Pape, Maxime de Salone méprisoit les excommunications du St.Siege, & continuoit l'exercice des fonctions Episcopales. Il ôsa même accuser Gregoire d'avoir fait mourir un Evêque; ce qui obligea ce saint Pape d'en écrire ainsi à son Nonce à Constantinople: „ Vous savez, dit-il (21), comme je le ressens, moi, qui suis prêt à mourir plutôt que de voir le Siege de St. Pierre abbaissé de mon tems. „ Vous connoissez mon humeur. Je souffre long-tems: mais, quand j'ai „ une fois resolu de ne plus souffrir, j'affronte gaiement tous les perils. „ J'ai appris, qu'il a envoié un de ses Clercs dire que l'Evêque Malchus a „ été tué en Prison, pour l'argent qu'il devoit. Sur quoi vous n'avez „ qu'un mot à dire à l'Empereur, que si j'avois voulu tremper dans la mort „ des Lombards, ils n'auroient aujourd'hui, ni Roi, ni Duc. L'Evêque „ Malchus n'a été, ni emprisonné, ni maltraité: mais, le jour qu'il a été „ jugé & condamné, le Notaire Boniface l'emmena dans sa Maison à mon „ insçu. Il y dîna & fut traité avec honneur, & mourut subitement la „ nuit. „ Enfin, après plusieurs Lettres écrites de part & d'autre, Maxime se soumit, & rentra dans la Communion du Pape, le 26. d'Aout 599.

Serenus brise les Images: sentiment de Gregoire sur cette action.

Dans le cours de la même année, St. Gregoire envoia en Gaule Cyriaque Abbé de son Monastere de Rome, pour faire tenir un Concile. Comme il devoit passer à Marseille, il le recommanda à l'Evêque Serenus, à qui il dit dans la même Lettre (22): „ J'ai appris il y a long-tems, que, voiant quelques Personnes adorer les Images de l'Eglise, vous les avez brisées & jettées dehors. Je loue votre zele pour empêcher que ce qui est fait de main „ d'homme ne soit adoré: mais, je crois que vous ne deviez pas briser ces „ Images. Car, on met des Peintures dans les Eglises, afin que ceux qui ne „ savent pas lire voient sur les murailles ce qu'ils ne peuvent apprendre dans les

(19) *Greg. VII. Epist.* 68.
(20) *Ibid. Epist.* 94. 95. 96. *Paul Diac. Lib. VI. Hist. Longob. c.* 3.
(21) *Greg. VII. Epist.* 1.
(22) *Ibid. Epist.* 10.

„ les Livres. Vous deviez donc les garder, & détourner le Peuple de *pécher* en adorant la Peinture. „

An de J. C. 599.

Superstition du Peuple de Marseille.

Le Peuple de Marseille étoit plongé dans une ignorance si prodigieuse, & dans une superstition si grossiere, les deux Compagnes inseparables de ce que le Clergé appelle encore aujourd'hui un saint Zêle, que plusieurs se separerent de la Communion de leur Evêque, parce qu'il s'étoit opposé à leur Idolatrie. Le Pape, en étant averti, écrivit à Serenus (23): Qu'il falloit appeller les Schismatiques, & leur montrer, par l'Ecriture Sainte, qu'il n'est pas permis d'adorer ce qui est fait de main d'homme. *Si quelqu'un*, ajoute-t'il, *veut faire des Images, ne l'empêchez pas: defendez seulement de les adorer en aucune façon* (24). Il fait beau voir Dom Denys de Ste. Marthe (25) soutenir, contre les Protestans, que la Doctrine de St. Gregoire sur le Culte des Images est la même que celle de notre Eglise, sur le pied qu'elle est aujourd'hui! C'est vouloir se rendre ridicule aux yeux de toutes les personnes sincéres & impartiales. Car enfin, je sais bien que les gens eclairez ne suivent pas à la Lettre la Decision du Concile de Trente sur ce Point, & qu'à l'exemple du celebre Mr. de Condom (26), ils apportent de grands Adoucissemens dans l'explication des Canons de ce Concile. Mais, pourquoi vouloir persuader au Monde que le Sentiment de l'Eglise s'accorde avec ces Adoucissemens? Je suis sincere: j'avouërai ingénûment qu'il n'en est rien, & que notre Pratique sur le Culte des Images dément ce que nos Theologiens avancent pour jetter de la poussiere aux yeux des Hérétiques. Venons à present au but du Voiage de l'Abbé Cyriaque en Gaule.

L'Abbé Cyriaque en Gaule.

Il étoit envoié dans ce Païs-là pour procurer la Reformation des Abus dont St. Gregoire s'étoit plaint dans ses Lettres à St. Virgile d'Arles, & à la Reine Brunehaut. Il écrivit pour cet effet une Lettre circulaire à quatre des principaux Evêques des Gaules, Syagrius d'Autun, Etherius de Lion, Virgile d'Arles, & Didier de Vienne (27). Il condamne sur-tout les Ordinations Simoniaques, & l'élevation des Laïques à l'Episcopat. Il veut aussi qu'on defende aux Clercs, qui sont dans les Ordres sacrez, de loger avec des femmes, autres que celles qui sont exceptées par les Canons, & il recommande les assemblées frequentes du Clergé pour regler les affaires Ecclesiastiques.

Lettres de Gregoire aux Prelats de Gaule.

Il écrivit une Lettre (28) particuliere à Syagrius, par laquelle il lui accorde enfin le Pallium, qu'il demandoit depuis long-tems; & il donne à l'Eglise d'Autun le premier rang dans la Province, sans préjudice de Lion, qui en est la Metropole. Enfin, ces Lettres furent accompagnées ou suivies de beaucoup d'autres qui toutes concernoient les abus qui s'étoient glissez dans la Discipline Ecclesiastique, ou quelques affaires particulieres, mais peu importantes (29).

De

(23) *Greg. IX. Epist. 9.*

(24) *Adorare verò Imagines, modis omnibus vita. Greg. ubi supr.*

(25) *Hist. de St. Greg. le Grand, Liv. IV. ch. 1.*

(26) *Bossuet, Exposit. de la Doctrine Catholique.*

(27) *Greg. VII. Epist.* 111.

(28) *Ibid. Epist.* 113.

(29) Voyez les *Lettres de St. Gregoire, Lib. VII. Epist.* 112. 114. 115. 117. 120. & 121.

An de J. C. 599.

Lettre à Leandre.

De Gaule, l'Abbé Cyriaque passa en Espagne, où il portoit des Lettres à St. Leandre, au Roi Recarede, & à Claude, grand Capitaine, très-vertueux, & en qui le Roi avoit beaucoup de confiance (30). Gregoire se plaint à Leandre de la Charge de l'Episcopat. „ Je ne suis plus, lui dit-„ il, celui que vous avez connu. En montant au dehors, je suis déchu au „ dedans. J'avois desiré, suivant les traces de mon divin Chef, d'être l'op-„ probre des hommes, & l'abjection du Peuple. Maintenant, je suis acca-„ blé de cette Dignité onereuse: une infinité de soins m'étourdissent & me „ dechirent. Mon cœur n'a point de repos; il est toûjours plongé dans „ des pensées basses, sans pouvoir presque s'élever un moment à la contem-„ plation. Mon ame est engourdie, & presque reduite à la stupidité; étant „ contrainte de s'appliquer aux choses terrestres; & quelquefois même de „ faire des fautes, par degoût. „ Il finit sa Lettre en marquant qu'il lui envoie le *Pallium*.

Au Roi Recarede.

La Lettre au Roi est pleine de Louanges du zéle qu'il avoit montré en procurant la Conversion des Goths ses Sujets: mais, St. Gregoire y ajoute des avis modestes, l'exhortant aux deux vertus les plus rares dans les Princes, l'humilité & la pureté du corps. „ Aiez soin, ajoute-t'il, de ne vous pas „ laisser surprendre à la colere, & de ne pas faire promptement tout ce qui „ vous est permis. La Colere, même en punissant les coupables, ne doit „ marcher qu'après la Raison, & lui obéïr comme un Esclave. Quand el-„ le est la Maîtresse, elle fait passer pour justice la cruauté même. „ St. Gregoire loue aussi le Roi de ce qu'aiant fait une Constitution contre les Juifs, il avoit refusé une grande somme d'argent, qu'ils offroient pour obtenir la revocation. Il avoit envoié des presens à l'Eglise de St. Pierre; & St. Gregoire lui en envoie de son côté, savoir une petite Clef contenant du fer des chaînes de St. Pierre, & une Croix où il y avoit du bois de la vraie Croix, & des Cheveux de St. Jean Baptiste, avec une autre Clef de St. Pierre.

Affaires d'Afrique.

St. Gregoire prenoit un soin particulier des Eglises d'Afrique, comme j'ai eu occasion de le faire observer, en parlant de son Zele contre les Donatistes. L'an 599. le Primat de la Province Byzacene, étant accusé d'un crime, l'Empereur ordonna par deux fois, que le Pape le jugeât suivant les Canons: mais Gregoire, voiant les oppositions de quelques Personnes, ne voulut point prendre connoissance de cette affaire; comme il le declara à Jean, Evêque de Syracuse, qui lui en avoit écrit. Il ajoute, parlant de ce Primat (31): „ Quant à ce qu'il dit, qu'il est soumis au St. Siege, je ne „ sai quel Evêque n'y est pas soûmis, lorsqu'il se trouve en faute: quoique, „ hors de ce cas, tous les Evêques soient égaux selon les Loix de l'Humili-„ té. „ Cette Lettre est environ du mois de Juin 599.

Lettre sur les Ceremonies.

Vers le même tems, St. Gregoire écrivit encore à Jean de Syracuse une Lettre importante touchant les Ceremonies: „ Un homme, dit-il (32), „ venant de Sicile, m'a dit, que quelques-uns de ses Amis Grecs & Latins mur-

(30) Voy. *Epist.* 125. 126. *&* 127. *Lib. VII.*
(31) *Greg. VII. Epist.* 65.
(32) *Ibid. Epist.* 64.

„ murmuroient de mes réglemens, ſous prétexte de zele pour l'Egliſe Ro-„ maine, & diſoient : Comment peut-il abaiſſer l'Egliſe de Conſtantinople, „ lui qui en ſuit en tout les coutumes? Je lui ai demandé quelles étoient ces „ coutumes, & il m'a repondu : Vous avez ordonné de dire *Alleluia* à la „ Meſſe hors le tems Paſchal : vous faites marcher les Soûdiacres ſans tuni-„ ques : vous faites dire *Kyrie eleiſon* : vous dites l'Oraiſon Dominicale, in-„ continent après le Canon. Je lui ai repondu, qu'en tout cela, je n'imite „ aucune autre Egliſe. „

„ On dit que St. Jerôme a introduit ici, du tems du Pape Damaſe, de „ chanter *Alleluia* ſuivant l'uſage de l'Egliſe de Jeruſalem : c'eſt pourquoi, „ nous avons plûtôt retranché dans notre Egliſe la coûtume que les Grecs „ y avoient introduite (33). C'étoit l'ancienne coutume, que les Soû-„ diacres ne portaſſent que l'Aube, comme il paroît par vos Egliſes, qui „ n'ont pas reçu cette coutume des Grecs, mais de l'Egliſe Romaine leur „ Mere : & quelqu'un de nos Evêques les avoit fait marcher revêtus de Tu-„ niques. Nous ne diſons pas *Kirie eleyſon*, comme les Grecs. Chez eux „ tous le diſent enſemble : chez nous, il n'y a que les Clercs : le Peuple re-„ pond ſeulement ; & nous diſons autant de fois *Chriſte eleyſon*, que les Grecs „ ne diſent point du tout. Nous diſons l'Oraiſon Dominicale auſſi-tôt après „ le Canon, parce que la coutume des Apôtres étoit de n'en dire point d'au-„ tre pour la conſecration ; & il m'a paru peu convenable d'y dire une prie-„ re compoſée par un Savant, & n'y pas dire celle que Notre Seigneur y a „ compoſée lui-même (34). Chez les Grecs, tout le Peuple dit l'Oraiſon „ Dominicale ; chez nous, il n'y a que le Prêtre. En quoi donc avons-nous „ ſuivi les coutumes des Grecs? Nous n'avons fait que retablir nos ancien-„ nes coutumes, ou en introduire de nouvelles, que nous croions utiles. „ Et il ajoute, mais ſans fondement : „ Quant à ce qu'ils diſent de l'Egliſe de „ Conſtantinople, perſonne ne doute qu'elle ne ſoit ſoumiſe au St. Siege, „ comme l'Empereur & l'Evêque de la même Ville le temoignent conti-„ nuellement. Toutefois, ſi cette Egliſe, ou quelqu'autre, a quelque cho-„ ſe de bon, je ſuis prêt à imiter, dans le Bien, mes inferieurs mêmes : „ car, ce ſeroit une ſottiſe de mettre dans le mépris d'apprendre ce qui eſt „ meilleur. „

Nouvelles Ceremonies dans l'Egliſe.

Cette Lettre nous apprend que St. Gregoire avoit deja reformé l'Office Divin en 599. & comme c'eſt une des plus celebres actions de ſon Pontificat, elle merite quelques Eclairciſſemens Hiſtoriques. Il s'étoit deja gliſſé divers Abus dans l'Egliſe ; & les Apôtres auroient été fort ſurpris de voir, dans le culte qu'ils avoient fondé ſur la ſimplicité, toute la Pompe, toutes les Ceremonies les plus brillantes du Paganiſme. St. Gregoire s'imagina que ce que ſes Predeceſſeurs avoient fait ne ſuffiſoit pas. Il introduiſit de nouvelles Pratiques, & de nouvelles Superſtitions. Nous avons vû ce qu'il pen-

(33) Voyez *Mabillon*, *Comm. in Ord. Rom.* c. 15.

(34) Voyez *Bona*, *Rer. Liturg. lib. I. c.* 5, *& alibi.*

An de J.C. 599.

penſoit du Culte des Images, & à cet égard il avoit conſervé des ſentimens aſſez purs. Mais, il s'étoit étrangement éloigné de la coutume des Apôtres en d'autres points importans. Ce que l'on croit aujourd'hui du Purgatoire avoit été inconnu aux Apôtres, & aux premiers fidéles. St. Gregoire en fit la decouverte dans ſes beaux Dialogues, qu'on peut appeller un pieux Roman. Il établit dans cet Ouvrage (35), qu'il faut croire qu'il y a un Feu purgatif, pour quelques legeres fautes; &, en écrivant ſur les *Pſeaumes Penitentiaux*, il dit qu'après la mort, il y en a quelques-uns qui ſont condamnez aux ſupplices éternels, & d'autres qui parviennent à la vie en paſſant par un feu purgatif. Mais, il allume ce feu, tantôt dans un lieu, & tantôt dans un autre.

Decouverte du Purgatoire.

1. Si l'on examine les circonſtances dans leſquelles ce ſentiment fut produit, on n'aura aucune peine à ſe perſuader, que ce fut l'effet de la Politique du Pape, homme fin & ruſé. Il s'agiſſoit de convertir les Païens qui demeuroient obſtinez dans leur Infidelité: &, pour réuſſir promptement dans ce grand deſſein, Gregoire ſe prêta en habile homme à leur foibleſſe & à leurs prejugez. Chacun ſait que les Païens reconnoiſſoient un Purgatoire; comme Virgile l'a temoigné, lorſqu'il ſuppoſe que les Ames aiant été enfermées dans la Priſon obſcure des Corps, conſervent encore je ne ſçais quels reſtes de corruption, lors même qu'elles ſont ſorties de la vie, & qu'elles ſont ſeparées de la Chair. „ Certainement, ajoute ce fameux Poëte (36), „ il n'eſt pas poſſible qu'eu égard à leur étroit commerce avec la matiere, „ elle ne leur ait pas imprimé des ſoüillures, qui, d'une maniere inexplica„ ble, ſe ſont enracinées dans elles. Ainſi, pour les purifier de leur ancien „ attachement, on leur fait ſouffrir divers genres de peines. Les unes ſuſ„ penduës au grand air, ſont le jouet des vents. Les autres expient leurs „ fautes par l'eau, & les autres par le feu. Nul d'entre nous n'eſt exempt „ de ſon ſupplice. Enſuite, on envoie quelques Ombres, mais en petit „ nombre, à l'Eliſée, dans ces Champs delicieux, après qu'une certaine „ révolution d'années a effacé leurs tâches, & retabli dans ſa premiere pureté „ cette portion épurée de la Divinité. Lorſqu'elles ont vû couler mille ans „ dans ces lieux ſouterrains, Dieu les rappelle par bandes ſur les bords du „ Fleuve Lethé. „ Il faudroit s'aveugler, diſent les Proteſtans, pour ne pas reconnoître dans ce Paſſage le Dogme du Purgatoire: Dogme, dont on ne trouve aucune trace dans les Ecrits des Docteurs de l'Egliſe, qui ont précedé St. Gregoire; & qu'on chercheroit même inutilement dans la Priere pour les Morts qui étoit en uſage dès le tems de Tertullien (37).

St. Gregoire ne veut pas qu'on détruiſe les Temples.

2. Nous apprenons d'une Lettre de St. Gregoire à Auguſtin, Apôtre d'Angleterre, de quelle façon l'on doit conſacrer les Temples des Idoles au ſer-

(35) *Greg. Dial. Lib.* 4. *c.* 30.

(36) *Virgile*, *Eneide*, *Liv. VI. v.* 736. *& ſuiv.* Je me ſers de la Traduction du R. P. Catrou, Jeſuite.

(37) Voyez *Du Moulin*, *Augmentation des Eaux de Siloé pour éteindre les Flammes du Purgatoire*, in fine.

service du vrai Dieu (38). Il ne faut pas, dit-il (39), detruire les Temples: il suffit de detruire les Idoles. Qu'on fasse de l'eau benite, qu'on en arrose les Temples, qu'on y bâtisse des Autels, qu'on y mette des Reliques. Si les Temples ont été bien bâtis, il faut les ravir au Demon, & les consacrer au service du vrai Dieu, afin que les Payens viennent plus librement aux Lieux accoutumez. Ceux, qui ont coutume d'immoler plusieurs victimes aux Demons, pourront en être detournez par quelque solemnité; par exemple, qu'au jour de la dedicace, ou de la mort des Saints Martyrs, dont les Reliques seront-là, ils fassent des Tabernacles de rameaux d'arbres au tour de ces Eglises, & celebrent la solemnité par des festins religieux: qu'ils n'immolent plus d'Animaux aux Diables; mais, qu'à la louange de Dieu, ils en tuent pour manger, & en rendent graces au Createur. Ainsi, il faut leur laisser quelques réjouissances exterieures, afin qu'ils consentent plus facilement aux interieures.

An de J.C. 599.

3. Je ne parlerai pas de diverses Ceremonies peu importantes, ajoutées aux Prieres publiques. Divers Auteurs (40) en ont traité savamment, & cette matiere demande des Discussions trop etenduës. Je me contenterai de remarquer encore, que St. Gregoire avoit beaucoup d'Attachement à la Psalmodie de l'Eglise. C'est à quoi, dit Mr. Maimbourg (41), il s'appliqua principalement; & il n'y a rien de plus admirable que ce qu'il fit en cette occasion, après avoir composé son Antiphonaire. Quoi qu'il eut sur les bras toutes les affaires de l'Eglise, & qu'il fut accablé de maladies, il prenoit le tems d'examiner de quel air on devoit chanter les Pseaumes, les Hymnes, les Oraisons, les Versets, les Cantiques, les Leçons, les Epîtres, l'Evangile, les Prefaces, & l'Oraison Dominicale. Il institua de plus une Academie (42) de Chantres pour tous les Clercs jusqu'au Diaconat exclusivement. Il leur faisoit des Leçons lui-même: &, du tems de Jean Diacre (43), on gardoit avec grande veneration, dans le Palais de St. Jean de Latran, le lit où, étant malade, il ne laissoit pas de chanter; & le fouet avec lequel il menaçoit les jeunes Clercs & les Enfans de Chœur, quand ils ne prenoient pas bien le ton, & qu'ils manquoient aux Notes de son Chant. Mais, un Ministre Wallon (44), a eu tort d'affirmer que l'on voioit encore le fouet avec lequel ce grand Pape menaçoit les Ecoliers de Musique.

Son Attachement à la Psalmodie.

4. St. Gregoire avoit une Morale très-rigide par raport à la Chasteté des Ecclesiastiques; car, il prétendoit qu'un homme, qui avoit perdu sa Virginité, ne devoit point être admis au Sacerdoce; & il faisoit interroger là-dessus les Postulans: mais, il exceptoit de cette néceßité les veufs, pourvû qu'ils eussent été reglez dans leur Mariage, & que depuis fort long-tems ils euſ-

Sa Morale sur la Chasteté des Ecclesiastiques. Fable raportée par les Centuriateurs de Magdebourg.

(38) *Conformitez des Cerem. Modernes avec les Anciennes. ch.* I.

(39) *Reg. Greg. Lib. I. Epist.* 71.

(40) *Bona, Rer. Liturg. Martene, de Antiq. Eccles. Ritib. Casalius, de Veter. Christian. Ritib. Mabillon, Comm. in Ord. Rom. &c.*

(41) *Hist. du Pontific. de S. Greg. pag.* 327.

(42) *Greg. Lib.* 4. *Epist.* 44.

(43) *Joan. Diac. lib.* 2. *c.* 6.

(44) *Jeremie de Pours, Divine Melodie, pag.* 1070. Imprimé en 1644.

An de J.C. 599.

eussent vêcu dans la continence. Quand il s'agissoit d'élire un Evêque, il recommandoit principalement aux Electeurs de s'informer si celui que l'on proposoit étoit coupable d'Adultere, ou de simple Fornication. Mr. Maimbourg (45) a raporté divers exemples de la severité & de l'exactitude de notre Saint Pape sur ce point. Il ne donna jamais dans le moindre relachement, & aucun Pape n'a eu, ni plus de zele, ni plus de fermeté, que lui, pour faire observer la Loi du Celibat. C'est donc sans fondement que les Centuriateurs de Magdebourg (46) ont debité que Gregoire le Grand, après avoir fait un Decret pour ôter aux Prêtres leurs Femmes, fut obligé de le revoquer, à cause de ce qui arriva dans la suite. Peu de tems après ce Reglement, ce Pape, dit-on, aiant envoié pêcher dans un reservoir qu'il avoit, au lieu de poisson, l'on tira de l'eau six-mille têtes de petits Enfans. Gregoire, connoissant donc que ces Enfans étoient les fruits de l'Incontinence des Prêtres qu'il avoit privez de leurs Femmes, révoqua son Decret, & fit Penitence du Peché qu'il avoit commis. On ajoute que saint Udalric Archevêque d'Ausbourg a écrit ceci au Pape Nicolas; ce qui ne peut pas être, vû que le Pape Nicolas I. étoit mort avant que St. Udalric fut au Monde, & que Nicolas II. n'a été Pape que fort long-tems après la mort de ce Saint (47). Dom Denys de Ste. Marthe (48), a refuté cette Fable par de bonnes raisons; mais, il y a mêlé de la fausse Critique, selon la Remarque du savant Bayle (49). En supposant même la verité du fait, il a été si mal raconté par les Centuriateurs, qu'il a perdu toute vraisemblance entre leurs mains; car, d'un côté, on ne voit ailleurs aucun vestige, ni de la revocation, ni du repentir, qu'ils attribuent à St. Gregoire; & de l'autre il paroit manifestement par les Ecrits de ce Pape, qu'il ne s'est jamais relâché à l'égard de l'Interdiction du Mariage des Prêtres. Tout son relâchement consista à n'exiger point que les Soû-Diacres, qui avoient été ordonnez avant la Decretale (50) de son Predecesseur, fussent contraints de se separer de leurs Femmes, mais il défendit de les élever aux autres Ordres superieurs, & il voulut que les Evêques n'ordonnassent point de nouveaux Soû-Diacres, qu'après leur avoir fait promettre de vivre en continence. A moins donc que l'on n'apporte de bonnes preuves, & de la revocation de la Loi du Celibat, & du repentir de St. Gregoire, & que d'ailleurs on ne fasse voir certainement qu'il y a eu un Udalric, Evêque d'Ausbourg, contemporain de quelque Pape nommé Nicolas, on ne sera jamais digne de foi, en nous alleguant la Lettre d'un Udalric, & ces six mille têtes d'Enfans trouvées dans le reservoir de St. Gregoire. Voilà ce que j'avois à dire sur les principaux points de la Doctrine de notre Pape touchant la Discipline Ecclesiastique. Il faut à present suivre le fil Historique.

St.

(45) *Hist. du Pontific. de St. Gregoire.*

(46) *Centur.* 6. *c.* 7.

(47) *Baronius, Annal. Ecclesiast. ad an.* 591. §. 19. *& seq. Bellarm. de Clericis, lib.* 1. *c.* 22.

(48) *Hist. de St. Greg. le Grand, liv.* 2. *chap.* 4.

(49) *Dict. Hist. & Crit. Art.* Gregoire I. *Rem.* Q.

(50) Celle par laquelle Pelage II. avoit ordonné que tous les Soû-Diacres de Sicile se separassent de leurs Femmes.

St. Gregoire aiant appris qu'il se devoit tenir un Concile à Constantinople, craignit, comme ses Predecesseurs, que l'Autorité de son Siege n'y fut meprisée. De peur qu'on n'y attribuât le titre d'Evêque Universel au Patriarche Cyriaque, il écrivit aux principaux Evêques qui devoient assister à ce Concile, pour les exhorter à ne consentir jamais à ce titre (51). Peu de tems après, il écrivit à l'Empereur Maurice, pour le remercier de trente livres d'or qu'il avoit envoiées aux Pauvres de Rome, par un de ses Officiers (52). „ Il les a fidellement distribuées, dit St. Gregoire, aux Evêques & aux autres pauvres. Et comme plusieurs Religieuses sont venuës en cette Ville, fuiant de diverses Provinces, nous avons mis dans des Monasteres celles qui ont pû y trouver place; les autres demeurent à part & vivent fort pauvrement. Nous avons donc crû leur devoir donner ce qui restoit, après avoir assisté les aveugles, les estropiez, & les autres invalides. On a aussi distribué la Paye aux Soldats; ce qui a fait cesser leurs Murmures & attiré des actions de Graces. „

An de J. C. 599.

Precautions contre le Concile de C. P. Lettres du Pape.

L'année suivante, Gregoire donna une nouvelle preuve de son attachement à l'Orthodoxie, par la condamnation des Agnoïtes, qui attribuoient l'Ignorance à Jesus-Christ. Euloge d'Alexandrie en avoit écrit au Pape, qui lui repondit (52): „ Je n'ai rien trouvé dans vos Ecrits, qu'à admirer; car votre Doctrine est tellement conforme aux Peres Latins, que je ne m'étonne point que le St. Esprit ait été le même dans la diversité des Langues . . . . . . Il est très manifeste, ajoute-t'il, que quiconque n'est pas Nestorien, ne peut être Agnoïte. „ En quoi il montre l'absurdité de cette Heresie „ & dit ensuite que le Diacre Anatolius, son Nonce à Constantinople, lui avoit proposé une autre Question, en disant: „ Que repondrai-je, si l'on m'objecte que comme Jesus-Christ étant immortel, a bien voulu mourir pour nous, & étant éternel a bien voulu se soûmettre au tems: ainsi la sagesse de Dieu s'est chargée de notre Ignorance, pour nous delivrer de l'Ignorance? Je ne lui ai pas encore repondu sur ce point, dit St. Gregoire, aiant été retenu jusqu'ici par une griéve maladie: mais je commence, par le secours de vos prieres, à recouvrer la Santé. Au reste, je vous avertis que nous manquons ici de bons Interprêtes. Nous n'en avons point qui sachent rendre le sens: ils veulent toujours traduire mot à mot, ensorte que nous avons bien de la peine à entendre leurs traductions. „ Cette Lettre est du mois de Fevrier de l'an 600. Dans une autre du mois de Juillet de la même année, il dit à St. Euloge. „ Il y après de deux ans que je suis au lit, aiant la goutte aux pieds, avec de si grandes douleurs, qu'à peine les jours de Fête puis-je être levé pendant trois heures, & celebrer la Messe. Aussi-tôt après je suis contraint de me recoucher avec une douleur violente. Elle est quelquefois moindre, quelquefois excessive; mais, jamais si foible, qu'elle cesse; ni si forte, qu'elle me fasse mourir. „

An de J. C. 600.

Condamnation des Agnoïtes.

Il

(51) *Greg. VII. Epist. 7.*
(52) *VIII. Epist. 2.*
(53) *Greg. VII. Epist. 42.*

An de J.C. 601.

Lettre à Venance.

Il en écrivoit six mois après à son Ami Venance, qui avoit quitté l'état monastique pour se marier, & qui étoit aussi tourmenté des gouttes : „ Que „ devons-nous faire, dit-il (54), sinon nous souvenir de nos Pêchez, & „ rendre graces à Dieu, puisqu'il nous purifie en affligeant cette Chair, „ qui nous a tant fait pêcher ? La peine presente, si elle nous convertit, est „ la fin de la faute precedente ; sinon, c'est le commencement de la peine „ suivante. Il faut donc bien prendre garde que nous ne passions d'un tour- „ ment à d'autres ; & considerer la bonté de Dieu, qui nous menace de la „ mort que nous meritons, sans nous la donner, pour nous imprimer une „ crainte salutaire de ses Jugemens. Combien de Pêcheurs sont demeurez „ plongez dans leurs crimes jusques à la mort, sans souffrir seulement un „ mal de tête ; & ont été tout d'un coup frappez, & livrez au feu de „ l'Enfer ? „

Maux de Gregoire.

Au mois de Fevrier de la même année 601. il parloit ainsi de ses maux (55) : „ Il y a long-tems que je ne puis me lever : car, tantôt je suis „ tourmenté de la goutte, tantôt un certain feu douloureux se repand par „ tout mon corps, & me fait perdre courage. Je sens tant d'autres incom- „ moditez, que je ne puis les compter. Je le dis seulement en un mot, que „ je suis tellement imbibé de cette humeur pernicieuse, que la vie m'est „ une peine : j'attends & je desire la mort comme mon unique remede. „ Il en parle encore ainsi (56) à une Dame nommée Rusticienne, qui étoit aussi affligée de la goutte : „ Je crains que vous ne souffriez de trop gran- „ des douleurs, pour la delicatesse de votre Corps. Vous savez comme „ j'étois, & cependant l'amertume de cœur, l'affliction continuelle, & la „ douleur de la goutte, m'ont reduit à un tel point que mon corps est des- „ seiché comme dans la sepulture, ensorte que je ne puis plus guére sortir „ du lit. Si donc la goutte a pû consumer la Masse de mon Corps, que se- „ ra-ce du votre, deja si sec auparavant ? „ Ces paroles font juger que St. Gregoire étoit naturellement grand & puissant. Il marque auparavant, qu'à l'arrivée de celui que Rusticienne envoioit, il étoit si mal, qu'on desesperoit presque de sa vie.

Ses bonnes qualitez.

Les grandes douleurs, auxquelles Gregoire étoit sujet, le rendoient plus sensible aux maux des autres. Il paroit même par une Lettre à Marinien (57) Evêque de Ravenne, qu'il oublioit, s'il faut ainsi dire, ses propres incommoditez, pour soulager ses Collegues dans leurs souffrances. Et après avoir compati au mal de ses Amis malades, il les encourageoit à profiter de leurs infirmitez, ou pour leur avancement dans la Vertu, ou pour leur Conversion. Il fit toujours paroître une égale vigilance dans le soin de son Troupeau, & pour maintenir la Discipline ; & quoiqu'il crut que le malheur des tems obligeoit les Evêques de prendre part aux affaires publiques, comme il faisoit lui-même ; il ne laissoit pas de les avertir de ne se point

(54) *VII. Epist.* 118.
(55) *IX. Epist.* 27.
(56) *Ibid. Epist.* 38.
(57) *Ibid. Epist.* 28.

An de J. C. 601.

point trop appliquer au Temporel: „ Sachez, disoit-il (58) à Janvier de „ Caillari, que vous êtes chargé, non du soin des choses de la Terre, mais „ de la conduite des Ames. Mettez y votre cœur, votre sollicitude, vo- „ tre application. „ Il dit à Romain, Recteur du Patrimoine de Sicile: „ J'ai appris (59), que l'Evêque Basile s'occupe d'affaires seculieres, com- „ me un Laïque, & rend aux Pretoires un service inutile: „ c'est-à-dire, selon l'explication la plus vraisemblable, qu'il servoit de Conseiller aux Magistrats. „ Parceque cette fonction l'avilit lui-même, continue le Pape, & „ anéantit le respect du Sacerdoce, vous l'obligerez à s'en retirer dans cinq „ jours. „

Exemptions des Moines.

Quelque tems après, Gregoire tint un Concile à Rome, qui mit les Moines *hors de Pages*, par les dangereux Privileges qu'on leur accorda. Le Pape defendit (60) aux Evêques de rien de diminuer des biens, terres, revenus ou titres des Monasteres; & leur ôta la Jurisdiction qu'ils doivent naturellement avoir sur les Couvens de leurs Dioceses. Mais, plusieurs Lettres de Gregoire font foi, que quoiqu'il favorisât les Moines au de-là de l'Equité, à quelques égards, il savoit aussi les assujetir à toute la Rigueur de leurs Regles: & c'est de cette maniere qu'il empêchoit les desordres & les scandales qui deshonnorent aujourd'hui l'Etat Monastique.

Lettres sur la Conversion des Anglois.

Le Prêtre Laurent, que St. Augustin d'Angleterre avoit envoié à Rome trois ans auparavant, fut renvoié par St. Gregoire en 601. avec plusieurs autres Moines, pour soutenir cette Mission (61). Il les chargea de Reponses aux Consultations d'Augustin, & de plusieurs autres Lettres: deux à Augustin même, & quinze pour le recommander aux Evêques de Gaule & aux Princes. Il ne manqua pas d'écrire au Roi de Kent, & à la Reine son Epouse, qu'il nomme Aldiberge, quoique d'autres la nomment Berthe. St. Gregoire commence par la remercier (62) de la protection qu'elle à donnée à Augustin. Il la compare à Sainte Helene, Mere de Constantin; dont Dieu s'est servi, dit-il, pour exciter les Romains à la foi Chrêtienne. Il l'exhorte à affermir le Roi son Epoux dans le zéle de la Religion, & à réparer ainsi le long-tems qu'elle a differé de travailler à sa conversion. Il l'excite à procurer celle de tous ses sujets, & ajoute: „ Vos bonnes œuvres „ sont connuës, non seulement à Rome, où l'on prie avec ardeur pour „ votre conservation; mais, en divers lieux, & jusques à Constantinople: „ la Renommée les a portées jusqu'aux Oreilles de l'Empereur. „

Au Roi de Kent.

Quant au Roi Ethelbert, qu'il nommé Aldibert, il l'exhorte (63) à conserver fidellement la grace qu'il a reçuë, à étendre la foi parmi ses sujets, abolir le culte des Idoles, & établir les bonnes mœurs, par les exhortations, les caresses, les menaces, mais principalement par son Exemple, lui proposant celui de Constantin. Il l'exhorte à suivre en tout les instructions de l'E-

(58) *VII. Epist.* 2.
(59) *VIII. Epist.* 11.
(60) *To.* 5. *Concil. pag.* 1607. *Greg. Epist.* 18. *Lib. VII.*
(61) *Beda, Hist. Angl. lib.* 1. *c.* 29.
(62) *Greg. IX. Epist.* 57.
(63) *IX. Epist.* 60.

An de J.C. 601.

l'Evêque Auguſtin, & à s'unir à lui étroitement; enfin, il lui envoie des preſens de la part de St. Pierre, qu'il nomme petits, quoiqu'ils fuſſent magnifiques, pour toucher ce Roi Barbare par des choſes ſenſibles.

A Auguſtin.

L'une des Lettres à Auguſtin étoit particuliere (64). Le Pape le felicite d'abord de la Converſion des Anglois, & ajoûte: „ Dans cette joye, mon „ cher frere, il y a grand ſujet de crainte: car, je ſais que Dieu a fait par „ vous de grands miracles dans cette Nation . . . . . . Tandis que Dieu „ agit ainſi par vous au dehors, vous devez vous juger ſeverement au dedans, & bien connoître qui vous étes. Si vous vous ſouvenez d'avoir offenſé „ Dieu par la Langue, ou par les œuvres, aiez toujours ces fautes preſentes à l'Eſprit pour reprimer la Gloire qui s'éleveroit dans votre cœur; & „ ſongez que ce don des Miracles ne vous eſt pas donné pour vous, mais „ pour ceux dont vous devez procurer le ſalut. „ L'autre Lettre (65), qui devoit être publique, eſt pour l'établiſſement des Evêchez en Angleterre. „ Nous vous accordons, dit-il, l'uſage du *Pallium*, ſeulement pour „ la Meſſe, à la charge d'établir douze Evêques qui vous ſeront ſoûmis; „ enſorte que l'Evêque de Londres ſoit toûjours à l'avenir conſacré par ſon „ propre Concile, & reçoive le *Pallium* du St. Siege. Vous envoyerez „ pour Evêque, à Yorck, celui que vous jugerez à propos: à condition que „ ſi cette Ville & les Lieux voiſins reçoivent la parole de Dieu, il ordonnera auſſi douze Evêques, & ſera Metropolitain. Nous nous propoſons „ de lui donner le *Pallium*, & nous voulons qu'il ſoit ſoûmis à votre conduite: mais, après votre mort, il ſera le Superieur des Evêques qu'il aura „ ordonnez, ſans qu'il depende en aucune maniere de l'Evêque de Londres. „ Le rang entre l'Evêque de Londres & celui d'Yorck ſe reglera ſuivant „ l'Ordination; & ils agiront de concert pour le bien de la Religion. Outre les Evêques ordonnez par vous & par celui d'Yorck, nous voulons „ auſſi que tous les Evêques de Bretagne vous ſoient ſoûmis. „ Le Pape joignit à ces Lettres un grand Memoire, pour repondre à onze Articles de difficultez propoſées par St. Auguſtin, touchant la Diſcipline qu'il étoit à propos d'établir dans les Egliſes d'Angleterre.

Conſultation des Evêques d'Iberie. Reponſe du Pape.

Vers le même tems que St. Gregoire envoioit une ſeconde Miſſion dans les Iſles Britanniques, les Evêques d'Iberie le conſulterent ſur la validité du Baptême des Neſtoriens, & demanderent s'il ne falloit point les rebaptiſer, lorſqu'ils retournoient au ſein de l'Egliſe, & s'il falloit ſe contenter de leur Confeſſion de Foi. Le Pape leur repondit (66): „ Nous avons appris „ de nos Peres, que ceux, qui ont été baptizez dans l'Hereſie au nom de la „ Trinité, ſont reçûs au ſein de l'Egliſe par l'onction du Chrême, par „ l'impoſition des mains, ou par la ſeule profeſſion de foi. C'eſt pourquoi „ on reçoit les Ariens en Orient par ſa ſeule impoſition des Mains, en Occident par l'onction; les Monophyſites & les autres, par la ſeule Profeſſion de foi. Mais, on baptize les Heretiques, qui ne ſont pas baptizez au nom

(64) *IX. Epiſt.* 58.
(65) *Ibid. Epiſt.* 15.
(66) *Greg. IX. Epiſt.* 61.

„ nom de la Trinité ; comme les Bonosiens qui ne croient pas Jesus-Christ „ Dieu, & les Cataphryges qui croient que Montan est le St. Esprit. Et „ il ne faut point craindre de leur réïterer le Baptême qu'ils n'ont pas reçu. „ Les Nestoriens sont baptizez au nom de la Sainte Trinité ; c'est pourquoi „ il faut seulement les instruire sur la verité de l'Incarnation, afin qu'ils „ croient que le même Jesus-Christ est fils de Dieu & fils de l'homme, qu'ils „ confessent publiquement cette verité, qu'ils anathematizent Nestorius, „ avec tous ses Sectateurs, & qu'ils promettent de recevoir les Conciles que „ l'Eglise reçoit. Alors, vous devez les admettre sans difficulté, conser- „ vant même leurs rangs dans leurs Eglises, pour les ramener plus facile- „ ment. „ — *An de J.C. 601.*

Sur ces entrefaites, un Diacre de Numidie se plaignit à St. Gregoire, que son Evêque l'avoit deposé injustement : mais, St. Gregoire averti, que c'étoit pour un crime d'impureté, en écrivit à Colomb, Evêque de cette Province, en qui il avoit une confiance particuliere, & lui dit : „ S'il est „ coupable, qu'il soit enfermé pour faire penitence : s'il est innocent, qu'il „ soit retabli dans son ordre, & l'Evêque severement puni. „ La Lettre est du mois d'Octobre 601.

*An de J.C. 602.*

*Plaintes contre Clementin.*

L'année suivante, il écrivit à tous les Evêques de la Province Byzacene en ces termes (67) : „ Il est louable de respecter les superieurs, mais la crain- „ te de Dieu ne permet pas de dissimuler leurs fautes. Il y a long-tems que „ j'ai appris des choses touchant Clementin votre Primat, qui m'ont percé „ le cœur. Divers embarras, principalement les Ennemis qui nous environ- „ nent, ne m'ont pas donné le loisir de m'en informer. Mais, comme des „ plaintes si considerables ne doivent pas demeurer sans examen, nous vous „ exhortons à vous en informer, avec tout le Soin & toute la Vigilance „ possible, afin que si notre frere est veritablement coupable, il soit puni se- „ lon les Canons ; & que s'il est innocent, il ne soit pas exposé plus long- „ tems à des reproches si infames. Que si quelqu'un de vous montre en cet- „ te occasion de la lâcheté ou de la foiblesse, qu'il sache que devant Dieu, „ il se rend coupable des mêmes crimes. „

*Lettre à Etherius de Lion.*

La Reine Brunehaud, & le Roi Théodoric son petit fils, emploierent la mediation de St. Gregoire, pour faire la Paix avec l'Empire. Ils lui parlerent aussi d'un certain Evêque sujet à des maux de tête, qui alloient jusques au délire, & par consequent ne lui permettoient pas de faire ses fonctions : surquoi le Pape écrivit à Etherius, Archevêque de Lion, pour lui prescrire ce qu'il y avoit à faire dans ce cas embarrassant (68). Et, à la fin de la Lettre à Brunehaud, il declare (69), qu'il a donné les Privileges qu'elle lui avoit demandez, pour les deux Monasteres de l'Hopital qu'elle avoit fondez à Autun. Il y a, dans ces Privileges, des clauses extravagantes, qui les rendent suspects de fausseté, ou tout au moins d'une impudente falsification.

Peu

(67) *X. Epist.* 36.
(68) *XI. Epist.* 7.
(69) *Ibid. Epist.* 8.

An de J. C. 603.

Flatteries du Pape envers Phocas.

Peu de tems après, Phocas s'etant emparé du Thrône par le Meurtre de l'Empereur Maurice, & de ses Enfans, cet execrable Parricide envoia son Image à Rome en 603. Le Pape fit mettre cette Image avec celle de l'Imperatrice Leontia, dans l'Oratoire de St. Cesaire au Palais; & au mois de Juin suivant, il ecrivit à l'Empereur Phocas, pour le feliciter sur son avenement à la Couronne. On ne sauroit excuser la prostitution de louanges avec laquelle il s'insinua dans l'Amitié de l'Usurpateur. Je me servirai des expressions de Mr. Maimbourg, touchant les flatteries de ce Pape, afin qu'on ne m'accuse pas d'y répandre quelque sorte de malignité. „ J'avoue, „ dit l'Historien (70) après avoir fait un portrait affreux du Crime de Pho„ cas, j'avoue que tout ce que je viens de dire peut faire quelque peine à „ ceux qui après cela liront les trois Epitres (71) que le St. Pontife ecri„ vit à Phocas & à Leontia sa femme, quand on sçut à Rome ce qui s'étoit „ fait à Constantinople, lorsqu'il y fut couronné Empereur. Car, il sem„ ble que dans toutes les trois il se rejouit, & rend graces à Dieu, de son „ avenement à la Couronne, comme du plus grand bien qui pouvoit ar„ river à l'Empire, & qu'il en parle dans les termes du Monde les plus a„ vantageux, comme d'un admirable Prince qui le va faire refleurir, & le „ rendre très-heureux, en le delivrant de toutes les Miseres dont il a été „ affligé jusqu'alors. Et il loue Dieu de ce qu'après avoir été sous un rude „ & facheux joug, on commence à rentrer dans la jouissance d'une douce „ Liberté sous son Empire. „ Flatteries, indignes d'un homme d'honneur, & principalement d'un Pape (72). Voici les motifs d'un procedé si honteux. Dans une Dispute où il s'agissoit du titre d'Evêque Universel, & de l'égalité des deux Sieges de Constantinople, Maurice s'étoit declaré pour le Patriarche Jean, & pour Cyriaque son successeur; & le Pape, charmé de se voir delivré d'un Empereur qui n'étoit pas son Partisan, ne vouloit rien negliger pour mettre le nouveau Monarque dans ses interêts (73). Mr. Maimbourg colore le mieux qu'il peut cet étrange procedé: il en cherche plusieurs raisons; mais, il ne dit rien de la veritable que je viens de produire. On n'a presque point d'exemples d'une vertu qui ait été à l'epreuve de la jalousie d'autorité, ou de l'interêt de Parti. Qu'un Prince (74) possede les plus grandes qualitez, mais qu'avec cela il soit contraire à une certaine Eglise; qu'on le chasse, qu'on le tue, elle regarde cela comme une faveur du Ciel: elle baise respectueusement la main humaine qui lui procure cette faveur, & sur-tout lorsque cette main prend le contre-pied de l'autre Prince. On voit alors dans la bouche du Clergé deux Propositions contradictoires: le parti qui perd son Patron ne considere cette perte que comme un malheureux complot des Puissances infernales; il cite les Loix Divines

(70) *Maimbourg, Hist. du Pontif. de S. Greg. pag.* 183.

(71) *Lib. XI. Epist.* 38. 45. & 46.

(72) *Cave, Hist. Litter. Scriptor. Eccl. pag.* 431.

(73) *Pensées libres sur la Religion, &c. pag.* 217.

(74) *Bayle, Dict. Hist. & Crit. Art.* Gregoire I. *Rem. H.*

nes & les Loix humaines contre la Revolution. Mais, l'autre Parti ne parle que des voies merveilleuses de la Providence, que des soins paternels du Ciel, & se jette à corps perdu sur les Dogmes de la Politique. Mais, je ne sçais si jamais l'on a porté cette prévention à des Infamies semblables à celles de St. Gregoire Quelle chûte! quel aveuglement! quelle lâcheté! Un Pape, qui est si severe contre un pauvre Clerc fornicateur, & qui donne là-dessus des Sentences si terribles, ecrivit à Phocas sans lui temoigner qu'il eut bien voulu que Maurice & ses Enfans n'eussent pas souffert le dernier supplice. Il n'y a point de gens qui crient plus contre les Pyrrhoniens que Messieurs les Gens d'Eglise: & personne n'est plus accoutumé qu'eux à tourner comme un nez de cire toutes les Regles de la Morale, selon l'interêt reciproque de leur Cause; ce qui, dans le fond, est un Pyrrhonisme très-dangereux. Au reste, la conduite de St. Gregoire est un exemple très-insigne de la servitude où l'on tombe quand on veut se maintenir dans les grands postes. An de J.C. 603.

Quelque tems après, ce Saint Pape reçut des plaintes d'Alcyson, Evêque de Corcyre, aujourd'hui Corfou, contre Jean Evêque d'Evric, ou Evaric en Epire, qui, aiant été contraint de quitter son Siege par les Courses des Barbares, s'étoit refugié à Cassiope dans l'Isle de Corfou, & avoit usurpé les fonctions Episcopales dans le lieu de sa Retraite. Il surprit même un Ordre de Phocas, qui autorisoit sa prétension: &, quoique cet Ordre n'eut point eu d'effet, Alcyson se plaignit à l'Empereur, qui renvoia l'affaire à André, Archevêque de Nicopoli, Metropolitain de l'un & de l'autre; & celui-ci, avec connoissance de cause, maintint Alcyson dans sa jurisdiction sur la Ville de Cassiope. St. Gregoire confirma ce Jugement; &, quoique l'ingratitude de Jean dût le faire chasser de Cassiope, il voulut qu'Alcyson en usât plus humainement, & qu'il y laissât demeurer Jean; à condition qu'il renonceroit par écrit à sa vaine prétension, & que, quand la Paix seroit faite, il retourneroit à son Eglise. St. Gregoire instruisit de cette affaire Boniface son Nonce à Constantinople (75). Affaire de Jean d'Evric.

Firmin, Evêque de Trieste en Istrie, quitta le Schisme, & en ecrivit à St. Gregoire, qui le reçut avec joie, & l'exhorta à demeurer ferme; lui promettant sa protection (76). Et en effet il lui tint parole: car, Severe Evêque de Grade, Chef du Schisme d'Istrie, ne manqua pas de tenter Firmin; &, ne pouvant l'ebranler par les promesses, il excita contre lui une sedition. St. Gregoire en ecrivit ainsi au Patrice Smaragde, Exarque de Ravenne, successeur de Callinique: „ Vous pouvez (77) mieux apprendre „ de près les violences que notre frere Firmin a souffertes; c'est pour „ quoi je vous prie d'envoier vos Ordres à vos Lieutenants en Istrie, „ pour lui procurer un repos, qui excitera plusieurs autres à suivre son „ Exemple. „ Réunion de Firmin, Evêque Schismatique.

Deux

(75) *Greg. XII. Epist.* 3.
(76) *X. Epist.* 37.
(77) *XI. Epist.* 40.

An de J.C. 603.

Plaintes faites au Pape.

Deux Evêques d'Efpagne, Janvier de Malaca, & Etienne Prelat d'une autre Eglife, fe plaignirent au Pape faint Gregoire d'avoir été depofez & chaffez de leurs Sieges, par injuftice & par violence. Il envoia fur les lieux le Defenfeur Jean, pour juger ces deux affaires, comme delegué du St. Siege; & lui donna deux Capitulaires ou Memoires inftructifs, dont le premier porte: „ S'il n'y a (78) aucun crime prouvé contre l'Evêque Janvier, il doit être rétabli dans fon Siege; & celui qui a été ordonné à fa place, étant privé de tout Miniftere Ecclefiaftique, lui fera livré, pour le tenir en Prifon, ou nous l'envoier. Les Evêques, qui ont eu part à fon ordination, feront privez pour fix Mois de la Communion du Corps & du Sang de notre Seigneur, & feront Penitence dans un Monaftere: mais, s'ils viennent en peril de mort, on ne leur refufera pas le viatique: Que fi les Evêques difent que la crainte du Magiftrat les a fait confentir à cette Depofition, on abregera le tems de leur Penitence. Si celui qui a ufurpé le Siege eft mort, & qu'un autre ait été ordonné à fa place, fa faute eft moindre, par ce qu'il femble avoir fuccedé à un mort: il pourra être Evêque dans une autre Eglife vacante, & fera feulement exclus de celle de Malaca, fans pouvoir jamais y revenir. Comitiolus (c'eft le Magiftrat dont on fe plaignoit) fera condamné à reparer tout le dommage, que l'Evêque Janvier a fouffert par fa violence, & l'Evêque en fera crû fur fon ferment. „

„ Quant à l'Evêque Etienne, il faut premierement examiner fi le Jugement a été rendu dans les formes. Si les temoins ont été différents de fes Accufateurs, s'ils ont depofé en fa prefence & avec ferment; fi l'on a écrit le Procès, s'il a eu la Liberté de fe défendre. Il faut examiner les Perfonnes des Accufateurs & des Temoins, leur vie, leur condition, leur reputation. Si ce ne font point des gens de néant, ou des Ennemis de l'accufé: s'ils ont parlé par ouï dire, ou de fcience certaine. Si l'on a prononcé la fentence en prefence des parties. Que fi quelques-uns des Chefs d'accufation n'ont pas été prononcez, il faut examiner fi ce font les plus legers, ou les plus griefs.

Extrait de quelques Loix.

Le fecond Memoire (79), dont le Defenfeur Jean fut chargé, contient les Extraits de plufieurs Loix, pour retablir le Droit fur les principaux Articles de fa Commiffion, favoir qu'un Prêtre ne doit être jugé que par fon Evêque: que la violence commife contre un Evêque dans fon Eglife eft crime Capital & public, comme celui de Leze-Majefté: que l'Evêque ne doit point être traduit malgré lui devant le Juge Laïque, ni jugé par les Evêques d'une autre Province. Sur-quoi le Memoire ajoute: „ Si l'on dit que l'Evêque Etienne n'avoit ni Metropolitain, ni Patriarche: il faut repondre, qu'il devoit être jugé, comme il l'a demandé, par le St. Siege qui eft le Chef de toutes les Eglifes. „

Reparation de quelques Eglifes.

Tant d'affaires importantes, & la plûpart fâcheufes, dont nous avons vû St. Gregoire occupé depuis le commencement de fon Pontificat, n'empêcherent

(78) *XI. Epift.* 52.

(79) *XI. Epift.* 56.

cherent pas qu'il n'entreprit de reparer les celebres Basiliques de St. Pierre & de St. Paul. Ce fut dans le dessein d'y faire travailler incessamment, qu'il donna ordre au Soû-Diacre Sabin de faire abattre dans le Païs des Brutiens tout le bois nécessaire, & de le faire embarquer pour Rome (80). Il se servit pour l'execution de cette entreprise du moment favorable de la Paix, qui duroit encore entre les Romains & les Lombards. Comme il falloit faire conduire ces materiaux, par les terres de l'obéïssance d'Aroges, Duc de Benevent, à qui le Roi des Lombards avoit donné ce Duché après la mort du Duc Zoton, Gregoire lui écrivit une Lettre de civilité, & le pria de faire contribuer ses Sujets à voiturer les Poutres qu'on avoit preparées, pour reparer les Basiliques des Apôtres. Il écrivit aussi à Maurence grand Maître de la Gendarmerie pour les Romains, afin qu'il favorisât son entreprise. On connoit (81) par ces Lettres & par deux autres écrites sur le même sujet, combien le Pape avoit cet ouvrage à cœur; ce qui est une preuve de son application à la conservation & à la decoration des Temples du Seigneur, & une Marque de sa Devotion envers les Saints Apôtres.

An de J. C. 603.

Guerres en Italie. Tréve avec les Lombards.

Mais, tandis qu'il ne pensoit qu'à retablir les Eglises & à reparer les maux que la Guerre avoit causez, il la vit recommencer en Italie & toûjours au desavantage de l'Empire, dont les affaires étoient en fort mauvais état, non seulement dans les Provinces d'Occident, mais par-tout ailleurs. Quoiqu'il fut accoutumé à vivre au milieu des Armes victorieuses das Lombards, on croit pourtant qu'il ressentit vivement les malheurs qui furent la suite de cette derniere Guerre. Il s'en plaignit à ses Amis dans les Lettres qu'il leur écrivit, & particulierement à St. Euloge (82) à qui il demanda le secours de ses prieres, pour fortifier sa patience, parmi tant de rudes épreuves, que ses maladies continuelles, & sur-tout l'incommodité de ses gouttes, rendoient insupportable. Enfin, au mois de Novembre de l'an 603. les Lombards firent une Trêve jusques au premier d'Avril 605 (83).

An de J. C. 604.

Lettre de la Reine Theodelinde. Reponse du Pape & sa mort.

Quelque tems après, le Pape reçût des Lettres de la Reine Theodelinde, par lesquelles elle lui faisoit part de la Naissance & du Baptême de son fils Adoalde. Elle lui envoioit quelques Ecrits que l'Abbé Secondin avoit faits sur le cinquiéme Concile, & le prioit d'y repondre. St. Gregoire la felicite (84) d'avoir fait baptiser dans l'Eglise Catholique ce petit Prince destiné à regner sur les Lombards. Quant aux Ecrits de Secondin, il s'excuse d'y repondre sur sa maladie. „ Je suis tellement affligé de la goutte, „ dit-il, que je ne puis même parler, comme l'ont vû vos Envoiez. Ils „ m'ont trouvé malade en arrivant, & en partant ils m'ont laissé dans un „ grand peril. Si Dieu me rend la Santé, je repondrai exactement à tout „ ce que m'a écrit l'Abbé Secondin. Cependant, je vous envoie le Con- „ cile, qui fut tenu du tems de l'Empereur Justinien; afin qu'en le lisant, il „ puisse reconnoître la fausseté de tout ce qu'il a ouï dire contre le St. Siege,

(80) *Lib. X. Epist.* 24. 25. 26. 27.
(81) Voyez *Dom Denys de Ste Marthe, Hist. de St. Gregoire le Grand, Liv. IV. ch.* 5.
(82) *Greg. X. Epist.* 55.
(83) *Paul. Diac. IV. Hist. Long. c.* 29.
(84) *Greg. XII. Epist.* 7.

An de J. C. 604.

„ ge, & contre l'Eglise Catholique. Dieu nous garde de recevoir les sentimens d'aucun Heretique, ou de nous écarter en quoique ce soit de la Lettre de St. Leon & des quatre Conciles. „ Il ajoute: „ J'envoie au Prince Adoalde, votre fils, une Croix avec du Bois de la vraye Croix, & un Evangile dans une Boëte de Perse: & à votre fille trois bagues, que je vous prie de leur donner de votre main, pour faire valoir le present. Je vous prie aussi de rendre graces pour moi au Roi votre Epoux de la Paix qu'il a faite pour nous, & de l'exciter à la conserver, comme vous avez deja fait. „ Cette Lettre, écrite au Mois de Janvier de l'an 604. est la derniere de St. Gregoire qui se trouve dattée. Aussi mourut-il le 12. de Mars suivant, consumé de Travaux & de Maladies violentes & presque continuelles, après avoir tenu le St. Siege treize ans, six mois, & dix jours (85).

Caractere de St. Gregoire.

Ceux qui liront avec quelque attention l'Histoire de ce Pape, & sur-tout ceux qui prendront garde à toutes les circonstances qui accompagnerent les principales Actions de sa Vie, & aux motifs qui les produisirent, conviendront sans peine, que ceux, qui contraignirent Gregoire à se charger du fardeau de l'Episcopat, le connoissoient mieux qu'il ne se connoissoit lui-même (86). Ils voioient en lui le fond de toutes les ruses & de toutes les souplesses dont on a besoin pour se faire de grands Protecteurs, & pour attirer sur l'Eglise les Benedictions de la Terre. Il savoit accomoder la Religion à ses fins. Je suis très-persuadé, que la Superstition, qu'on remarque, & dans ses Ecrits, & dans sa Conduite, n'étoit que l'effet d'une adroite Politique. Il savoit attacher le Vulgaire aux Ceremonies de la Religion par une Pompe exterieure qui enleve, & qui charme les sens; & c'est dans cette vue, qu'il inventa beaucoup de nouvelles Ceremonies frapantes par leur éclat. De-là vient que Platine (87) a dit que ce Pape fut l'Inventeur de tout l'Office Ecclesiastique, qui, jusqu'à ce tems-là, n'avoit pas été chargé de tant d'Usages que les Protestans appellent des Abus. Il ne bâtit point de nouvelles Eglises; mais, il eut grand soin de reparer les anciennes. Il fit dans l'Eglise de St. Pierre un Ciboire d'argent, soutenu de quatre Colomnes (88). On appelloit alors *Ciborium* ou *Fastigium*, ce qu'on appelleroit aujourd'hui un Baldaquin, c'est-à-dire, un Dais pour couvrir & orner l'Autel. St. Gregoire en mit encore un dans l'Eglise de St. Paul. Il destina, pour le Luminaire de la même Eglise, plusieurs fonds de Terre situez aux environs. L'Acte de cette Donation se trouve parmi les Lettres de ce Pape (89), & sur un Marbre dans cette Eglise, avec la datte du 25. Janvier 604. St. Gregoire fit deux ordinations; l'une en Carême, l'autre au Mois de Septembre, & ordonna 39. Prêtres, 5. Diacres, & 72. Evêques. Tout bien compté, il merite le surnom de Grand. Il avoit un genie (90) très-pro-

(85) *Joan Diac. in Vitâ Greg. lib. 4. c. 68.*

(86) *Bayle, Dict. Hist. & Crit. Art.* Gregoire I.

(87) *Platine, in Greg. I.*

(88) *Lib. Pontif. in Greg.*

(89) *XII. Epist. 9.*

(90) *Du Pin, Nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl. to. IV. p. 240.*

propre pour la Morale, & il s'étoit fait un fond inepuisable de pensées spirituelles. Il les exprimoit d'une maniere assez noble, & les renfermoit d'ordinaire plutôt dans des Periodes que dans des Sentences. Ses termes ne sont pas fort choisis, & sa composition n'est pas beaucoup travaillée; mais, elle est facile, bien suivie, & se soutient toujours également. Il n'a rien de bien élevé, ni de bien vif; mais, ce qu'il dit est vrai & solide. Il est plein de Lieux communs & de grandes Maximes. Il est diffus & quelquefois ennuieux dans ses explicationss de Morale, & trop subtil dans ses allegories. Enfin, on peut dire que ses Ouvrages contiennent bien de bonnes choses, mais qu'ils n'ont rien d'extraordinaire & d'éclatant. Il prétendoit (91) avoir eu raison de ne point éviter les *Metacismes*, c'est-à-dire le Concours de l'M finale avec la voïelle initiale que les Grammairiens de ces tems-là ne pouvoient souffrir, ni même les Barbarismes, parcequ'il jugeoit que c'étoit une chose tout à fait indigne de vouloir assujetir la parole de Dieu aux Regles de Donat (92). An de J. C. 604.

C'est de tous les Papes celui dont il nous reste le plus d'Ecrits. L'estime qu'on en faisoit dès son vivant l'affligeoit; &, aiant appris que Marinien, Evêque de Ravenne, faisoit lire publiquement à l'Office de la nuit ses Commentaires sur Job, il s'en plaignit à son Nonce (93). Car, dit-il, ce n'est pas un Ouvrage Populaire, & il est plus capable de nuire que de profiter aux Commençans. Claude, Abbé de Classe, avoit redigé par écrit ce qu'il avoit ouï dire à St. Gregoire sur les Proverbes, le Cantique, les Prophetes, les Livres des Rois, & l'Heptateuque. St. Gregoire trouva qu'il avoit alteré son sens en beaucoup d'endroits; c'est pourquoi après la mort de l'Abbé Claude, il fit retirer tous ces Ecrits. Quelques-uns croient que le Commentaire sur le Livre des Rois, & sur le Cantique, que nous avons parmi les Oeuvres de St. Gregoire sont l'Ouvrage de cet Abbé (94). Ses Ecrits.

Le Recueil de ses Ouvrages a été imprimé plusieurs fois (95), à Lion en 1516. 1539. 1540. à Paris chez Jean Petit & Rembold en 1518. par Chevallon en 1523. à Rouen par Regnauld en 1521. à Paris chez Guillard en 1542. à Basle chez Froben en 1564. à Anvers par Plantin en 1572. à Venise en 1583. à Paris chez Nivelle en 1571. & en 1586. Ces Editions ont été suivies de celles de Rome en six Tomes, commencées en 1588, & & finies en 1593. C'est sur celles-ci qu'ont été faites celles de Rome *in* 8. de l'an 1613. & celles de Paris des années 1605. & 1640. La derniere Edition des Oeuvres de St. Gregoire a été publiée à Paris en 1675. Elle parût sous le nom de Mr. Goussainville, Prêtre; mais on sait que Mr. Julien, Docteur, y a beaucoup travaillé. Ils ont eu un très-grand nombre de Manuscrits, Editions de ses Ouvrages.

(91) *Baillet*, *Jugement des Savans*, *to.* 1. *part.* 1. *ch.* 4. *pag.* 27. *Edit. in* 8.

(92) *Baillet*, cite *St. Gregor. Epist. ad Leandr. Hispal. Episc. Præfix. Comment. in Lib. Job.* Surquoi Mr. de la Monnoye dit qu'il faut voir ce que Scioppius repond, pag. 2. de son *Infamia Famiani.*

(93) *Greg. Lib. X. Epist.* 22.

(94) Voyez *Fleury*, *Hist. Eccl. Liv. XXXVI.* §. 51.

(95) *Du Pin*, *Nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl. To. IV. pag.* 341. Edit. de Paris in 8.

An de J. C. 604.

ſcrits, ſur leſquels ils ont pû revoir tous ces Ouvrages. Ils les ont diſtribuez en trois Tomes. Le premier contient les Morales, le Paſtoral, les Homelies ſur Ezechiel, & ſur les Evangiles, avec les Vies de St. Gregoire, écrites par Paul & par Jean Diacres, & les Eloges des Anciens. Le ſecond Tome contient ſes Dialogues, les Lettres au nombre de 840. accompagnées de longues & de ſçavantes Notes, l'Antiphonaire, le Sacramentaire, & le Benedictionaire. Le troiſiéme Tome contient les Commentaires ſur les Rois, ſur les ſept Pſeaumes, & ſur le Cantique des Cantiques, attribuez à St. Gregoire, avec les Commentaires de Paterius ſur la Sainte Ecriture, tirez des Oeuvres de notre Saint Pape. Les Prefaces, qui ſont à la tête de chaque Ouvrage, ſont courtes, utiles, & bien écrites. Dom Denys de Ste. Marthe (96) a combatu quelques ſentimens de Mr. de Gouſſainville.

Ses Funerailles & ſon Portrait.

Le Corps de St. Gregoire fut enterré ſans pompe, auprès de l'ancienne Sacriſtie de la Baſilique de St. Pierre, au bout du grand portique où étoient deja ceux de quelques Papes. On croit qu'il ne paſſa pas l'âge de ſoixante ans (97). On conſerva (98) avec ſon corps ſon *Pallium*, le Reliquaire qu'il portoit au coû, & ſa Ceinture. Il s'étoit fait peindre dans le Monaſtere de St. André, avec ſon Pere Gregoire & ſa Mere Sylvie. Il étoit d'une taille bien proportionée & bien formée. Son viſage tenoit de la longueur de celui de ſon Pere, & de la rondeur de celui de ſa Mere. Il avoit comme ſon Pere la Barbe blonde & peu épaiſſe: il étoit chauve; neanmoins il lui reſtoit au haut du front deux petits toupets, mais fort éclaircis. Ses cheveux tiroient ſur le noir, & ils étoient naturellement friſez. Il les laiſſoit tomber ſeulement juſques ſur le milieu des oreilles. Il avoit le front beau, les ſourcils longs & élevez, mais peu larges; les yeux bien fendus, quoiqu'ils ne fuſſent pas grands; la prunelle rouſſe, le nez vouté & aquilin, un peu large par le bas; la bouche vermeille, les levres groſſes, fort ſeparées l'une de l'autre, le menton élevé, le teint un peu plombé, mais vif, avant que ſes maux d'eſtomac l'euſſent rendu pâle; le regard doux, les mains belles, les doigts ronds, & bien diſpoſez pour écrire. C'eſt le Portrait que Jean Diacre fait de Gregoire le Grand ſur l'ancienne peinture dont j'ai parlé, & qu'il avoit vuë. Il y étoit repreſenté vêtu d'une chaſuble de couleur de chataigne ſur ſa Dalmatique. Il tenoit de la main gauche le Livre ſacré des Evangiles; il faiſoit le ſigne de la croix de la droite. On ne voioit pas ſur ſa tête cette eſpece de couronne de lumiere qu'on donne aux Saints, pour les diſtinguer des autres. Il ne me reſte plus qu'à examiner quelques actions qu'on attribue à St. Gregoire, & dont je n'ai pas fait mention dans ſa Vie. Elles achevent de le caracteriſer.

Severité de Gregoire contre la Calomnie.

I. Je me ſervirai des termes de Mr. Maimbourg pour repreſenter la Severité de Gregoire à l'égard de la Calomnie. „ Epiphane, dit-il (99), Prê„ tre de l'Egliſe de Cagliari aiant été fauſſement accuſé de quelques grands cri-

(96) *Hiſt. de St. Greg. le Grand.*
(97) *Baillet, Vies des Saints.* 12. Mars.
(98) *Joan. Diac. Lib. IV. Vit. Greg. c.* 80.
(99) *Maimbourg, Hiſt. de Pontific. de St. Greg. pag.* 460.

„ crimes par d'autres Ecclesiastiques Sardiots, qui avoient même porté jusqu'au Pape cette accusation: il voulut lui-même connoître à fond de cette cause. Et comme il eut trouvé que ce n'étoit-là qu'une pure calomnie dont on vouloit opprimer l'Innocence de ce Prêtre, il le renvoya pleinement absous à son Evêque auquel il enjoignit de le retablir dans son ordre, & de retrancher de la Communion celui qui l'avoit accusé, s'il n'étoit près de montrer par des preuves canoniques & très-évidentes, la verité de ce qu'il avoit avancé contre ce Prêtre . . . . . Voici quelque chose de plus: Hilaire, Soû-Diacre de l'Eglise de Naples, aiant intenté contre Jean, Diacre de la même Eglise, une fausse Accusation, qu'il ne pût soutenir contre plusieurs temoins qui attestoient de l'innocence du Diacre: le Saint Pontife trouva très-mauvais que Paschasius leur Evêque n'eut pas encore puni le Calomniateur. Surquoi il ordonne au Defenseur Anthemius de l'avertir de sa part, qu'il veut premierement qu'on le prive de son office de Soû-Diacre (100) dont il est indigne: 2. qu'on le fasse fouetter publiquement. . . : & enfin, qu'après avoir été chatié de la sorte, on l'envoie en exil, bien entendu ou dans un Monastere pour y faire penitence . . . . . Et comme il faisoit paroître l'horreur qu'il avoit de la calomnie en la punissant si severement; il se tenoit avec très-grand soin sur ses gardes, pour ne s'y pas laisser surprendre, & ne croioit point du tout au Delateur, jusqu'à ce qu'aiant examiné jusques aux moindres circonstances de l'accusation, & bien ouï les deux Parties, il ne pût nullement douter que l'accusé ne fût coupable. Encore craignoit-il si fort d'être trompé, quoiqu'innocemment, par l'artifice de la calomnie, que, quand il le pouvoit, il se dispensoit de juger de l'accusation, en s'en raportant à quelqu'autre de la Suffisance & de la Probité du quel il se tenoit fort assuré. „ On ne prend pas aujourd'hui tant de précautions dans les Jugemens. Tout se décide à l'Aventure.

An de J.C. 604.

Faussaire découvert.

II. On croit (1) que ce fut sur la fin de l'an 601. que St. Gregoire decouvrit un insigne Faussaire, dont il s'étoit lui-même servi, sans le connoître pour ce qu'il étoit. C'étoit un Moine Grec nommé André, qui s'étoit renfermé dans une cellule, proche de la Basilique de St. Paul. Eusebe, Archevêque de Thessalonique, avoit envoié à Rome Theodore Lecteur, & l'avoit chargé de plusieurs Papiers & de Lettres. Theodore, ne connoissant Personne à Rome que le Moine André, lui avoit confié ses Papiers: mais, il les falsifia; & dans la Traduction qu'il en fit, & que St. Gregoire lût, il y mêla tant d'erreurs, qu'il paroissoit que l'Archevêque étoit Heretique, & qu'il avoit des sentimens si criminels, que nul Laïque, quelque scelerat qu'il fut, n'étoit capable d'en avoir de pareils. Le même Moine avoit composé certains Discours, qu'il avoit eu la temerité d'inscrire du nom de St. Gregoire, afin de les faire recevoir, & de leur donner cours par-tout. Mais, la Tromperie fut decou-

(100) *Greg. Lib. IX. Epist. 66.*

(1) *Dom Denys de Ste. Marthe, Hist. de St. Greg. Liv. VI. ch. 4. pag. 533.*

An de J.C. 604.

couverte, & le fauſſaire fut puni, ſans qu'on ſache pourtant de quelle maniere cela ſe fit.

Principes ſur l'Obéïſſance due aux Superieurs.

III. Puiſque les deux Traits que je viens de raporter concernent la Morale de St. Gregoire, j'ajouterai qu'il ne croioit pas que l'Obéïſſance dut nous engager à executer tous les ordres des Superieurs (2): car, il établit comme une Maxime importante, *Qu'il faut avertir les inferieurs de ne point porter trop loin l'obéïſſance qu'ils doivent aux Perſonnes qui ſont au deſſus d'eux, de crainte qu'en voulant ſe ſoumettre aux hommes plus qu'ils ne devroient, ils ne ſoient portez juſqu'à reſpecter leurs defauts.* Principe, qui a paru ſi néceſſaire, qu'on en a fait une des Regles du Droit Canon (3) approuvée par tous les autres Papes. D'où il ſuit, par une conſequence néceſſaire, qu'il y a des choſes dans leſquelles on ne doit point obéïr. Et effet, St. Thomas (4) appelle *obéïſſance indiſcrete* celle qui obéït même en ce qui n'eſt pas permis: & il dit que cette ſoûmiſſion eſt un Peché par excès contre la vertu d'obéïſſance (5). Il eſt donc certain que l'obéïſſance ne doit point être aveugle. Elle doit être meſurée ſur la raiſon & ſur les Lumieres d'une ſageſſe qui ne croit pas legerement à tout eſprit. Il faut voir ce que c'eſt qu'on nous commande: il faut prendre garde ſi l'obéïſſance à ce commandement peut être alliée avec la fidelité qu'on doit à Dieu; & on doit ſans heſiter ſuivre le parti qui nous eſt ſuggeré par une conſcience appuiée ſur de ſolides raiſons.

Modeſtie de Gregoire.

IV. Rien n'eſt plus admirable que la Modeſtie de St. Gregoire. Il ne pouvoit ſouffrir qu'on lui eut attribué le terme de Commandement: *Votre Beatitude*, dit-il à Euloge, Patriarche d'Alexandrie; car c'eſt ainſi qu'on parloit autrefois, non ſeulement au Pape, mais à tous les Evêques: *Votre Beatitude me dit*, comme vous avez commandé: *mais, je vous prie, retranchez ce mot de* Commandement; *car je ſais qui vous êtes, & qui je ſuis: Vous êtes, mes Freres en Dignité, & mes Peres en merite. Je ne vous ai donc point ordonné, mais je vous ai fait connoître ce qui m'a paru utile .... Je ne tiens point à honneur ce qui donneroit atteinte à l'honneur de mes freres; ma gloire eſt celle de toute l'Egliſe. Ma gloire eſt l'autorité inébranlable de mes freres* (6).

Partage des Biens Eccleſiaſtiques.

V. L'Evêque, du conſentement de ſon Clergé, faiſoit quatre Portions de tout le revenu de ſon Egliſe. La premiere lui appartenoit: la ſeconde étoit donnée aux Eccleſiaſtiques; la troiſieme aux Pauvres; & enfin la quatrieme étoit appliquée à la Fabrique. St. Gregoire repondant à quelques queſtions qui lui avoient été faites par Auguſtin, Evêque des Anglois, confirme ce partage qui avoit deja été approuvé par pluſieurs autres Papes; & il veut en même tems que la portion de l'Evêque ne ſoit pas ſeulement pour lui, mais pour toutes les Perſonnes qui lui ſeront néceſſaires, & pour entretenir l'Hoſpitalité. Les Evêques, dit Mr. Simon (7), firent une chicane

(2) *Verité renduë ſenſible, Art.* 2. *queſt.* 3.
(3) *Habetur* 2. *quaſt.* 7. *Cap. Admonendi.*
(4) *S. Th* 2. 2. *qu.* 104. *Art.* 5. *ad* 3.
(5) *Ibid. art.* 2. *ad* 2.
(6) *Greg. VIII. Epiſt.* 30.
(7) *Hiſt. de l'Orig. & du Prog. des Rev. Eccl.* *pag.* 19.

ciane à leur Clergé touchant ce partage, & pretendirent qu'il ne devoit point avoir part aux nouvelles acquisitions de l'Eglise. Mais le Pape St. Gregoire regla cette affaire en faveur du Clergé. Les Prêtres de plus prétendirent qu'ils devoient avoir les deux parts de la portion qui étoient assignez au Clergé, & que les autres Ecclésiastiques ne devoient avoir que la troisiéme partie de cette portion. Cette affaire fut remise à l'Evêque, qui donneroit à chacun selon son travail & ses merites. Cependant St. Gregoire, qui suivoit en cela un Droit établi dans les Eglises d'Occident, écrivant à Augustin, touchant la Discipline qu'il devoit observer en Angleterre, lui mande qu'il étoit plus à propos d'y garder la Communauté des Biens, que d'y introduire ces sortes de Partitions. An de J. C. 604.

VI. Paul & Jean Diacre, qui ont écrit la Vie de St. Gregoire, ont raporté dèvotement une Fáble ridicule qui est devenuë l'objet de la raillerie des Critiques. Ils disent que notre Pape, touché de l'exactitude de Trajan à rendre la Justice, pria Dieu pour le repos de l'Ame de cet Empereur, & qu'il obtint son salut. Ce Conte qui sert encore aujourd'hui d'amusement au Peuple & aux Devots (8), a été refuté par nos plus fameux Auteurs (9). Fable de la delivrance de Trajan.

VII. Je crois qu'on ne risquera pas beaucoup de juger de la même maniere d'un autre Evenement, raconté par les mêmes Auteurs, Paul & Jean Diacres. Une Dame Romaine s'approchant de la Sainte Table, Gregoire lui dit en lui presentant la Sainte Communion: *le Corps de notre Seigneur Jesus-Christ puisse vous profiter pour la remission de tous vos pechez & pour la vie éternelle.*. Ces paroles firent soûrire cette Dame; ce que le St. Pape aiant remarqué, il lui retira le pain consacré, & il le donna au Diacre, pour le mettre à part sur l'Autel, jusqu'à ce que tout le Peuple eut communié. Ensuite, St. Gregoire fit venir cette Dame, & lui demanda quelle pensée lui avoit frappé l'Esprit, lorsqu'elle avoit ri, sur le point de communier. Elle repondit, en bonne Huguenote, qu'elle n'avoit pû s'en empêcher, entendant qu'il donnoit à un Morceau de pain, qu'elle avoit elle-même fait, le nom du Corps de Jesus-Christ. Gregoire, voiant l'incredulité de cette femme, se mit en prieres, & commanda au Peuple de faire la même chose. Après sa priere, il se leva, & aiant découvert l'Hostie qui étoit sous le corporal, il la trouva changée en chair, avec des taches de sang. Ensuite, se tournant vers la Femme: „ Apprenez, lui dit-il, au moins maintenant, à croi„ re ce que la verité vous assure: *le Pain que je donne est vraiement ma chair*, „ *& mon sang est vrayement breuvage.* Mais, le Createur prevoiant notre In„ firmité, par la même puissance qu'il a fait toutes choses de rien, s'est formé Miracle de St. Gregoire.

(8) Il est approuvé dans l'Eucologue des Grecs; & dans les Revelations de Ste. Brigitte, & de Ste. Mathilde. De plus: les Bollandistes, qui ont recueilli sans beaucoup de discernement les Actes des Saints, ont fait une Note pour l'autoriser & l'appuier. Gracian y ajoute foi, dans ses *Refl. Polit.* *Dom Denys de Ste. Marthe*, *Hist. de St. Greg. pag.* 285. *& suiv.*

(9) *Baronius*, *Annal. Eccl. ad an.* 604. §. 40. *& suiv.* *Bellarmin*, *Lib.* 2. *de Purgat. c.* 8. *Du Pin*, *Nouv. Bibliot. des Aut. Eccl. pag.* 339.

An de J. C. 604.

„ mé un corps de la propre chair de la Vierge, par l'operation du St. Esprit; &, ensuite pour reparer nos forces, il change le pain & le vin mêlé „ d'eau, en sa chair & en son sang, lorsque l'on prononce les paroles de la „ priere Catholique, par la sanctification du St. Esprit, quoique les espé- „ ces ou les apparences du pain & du vin demeurent. „ Le Pape, après ce Discours, ordonna que tout le Peuple se mît en prieres, pour demander que le Pain de l'Eucharistie reprit sa forme ordinaire, afin que cette femme, qui avoit été beaucoup touchée de ce Miracle, pût communier. Je m'étonne que Dom Denys de St. Marthe, qui a refuté la Fable du Salut de Trajan, nous ait donné ce nouveau Prodige comme une *Preuve évidente de la Transubstantiation.* Ce n'est pas sur de pareils Contes qu'il faut appuier nos Dogmes, si nous voulons les mettre à couvert des Hostilitez des Protestans.

Reglement de St. Gregoire.

VIII. En certains points, Gregoire n'étoit pas superstitieux. On le voit par un Mandement adressé aux Citoïens Romains en ces termes (10): „ J'ai appris que quelques uns sement des erreurs parmi vous, & defendent „ de travailler le Samedi. S'il faut garder à la Lettre le précepte du Sabath, „ il faut donc aussi observer la Circoncision, contre la défense de St. „ Paul (11). Mais l'un & l'autre n'est plus observé que spirituellement. „ Ils pretendent aussi que l'on ne doit pas se baigner le Dimanche. Si on „ le veut faire par volupté, nous ne le permettons en aucun jour: mais si „ c'est par nécessité, nous ne le défendons pas même le Dimanche; autre- „ ment il ne faudroit pas en ce jour se laver même le visage. Il faut donc „ pendant le Dimanche s'abstenir du travail corporel, & s'appliquer à la „ priere, pour expier ses negligences des six autres jours de la semaine. „

Il poursuit les Sorciers.

IX. Il vouloit que l'on poursuivit les Enchanteurs & les Sorciers (12). Il loua le zéle que le Notaire Adrien avoit témoigné contr'eux, l'assurant, qu'il seroit autorisé, & l'exhortant à les rechercher, & à les punir severement. Maximien, Evêque de Syracuse, avoit trouvé chez lui des gens infectez d'un malefice, nommée Canterme, & les avoit fait emprisonner; mais il mourut avant que d'avoir pû les punir; c'est pourquoi St. Gregoire écrivit au Diacre Cyprien, Recteur du Patrimoine de Sicile, de continuer cette poursuite. „ Envoiez-nous ici les coupables, ajoute-t'il, si l'on peut les „ y convaincre: mais, comme je le crois impossible, vous devez les punir „ severement sur les Lieux. J'espere que le Prêteur Libertin vous prêtera „ secours; mais quand le Juge seculier s'y opposeroit, vous ne devriez pas „ mollir en une telle occasion. „

Il est accusé d'avoir detruit les Anciens Monumens.

X. Il n'est pas certain que St. Gregoire ait fait detruire les beaux Monumens de l'ancienne Magnificence des Romains, afin d'empêcher que ceux qui venoient à Rome ne fissent plus d'attention aux Arcs de Triomphe, &c. qu'aux choses Saintes. Mais, il en a été accusé; & Platine (13) rejette cette Accusation comme une Calomnie. Le même Historien remarque

(10) *Greg. XI. Epist.* 3.
(11) *Galat. V. vs.* 2.
(12) *Greg. IX. Epist.* 47.
(13) *Platine, in Gregorio I.*

An de J.C. 604.

que que Sabinien, qui ſucceda à Gregoire, temoigna une extrême animoſité contre ſon Predeceſſeur, dont il ne s'en fallut guere qu'il ne fit bruler les Livres. On a dit que quelques habitans de Rome pouſſoient à cela le nouveau Pape, à cauſe que St. Gregoire avoit mutilé ou renverſé les Statues des anciens Romains. Platine rejette auſſi cette Accuſation.

Et fait bruler les Livres des Païens.

XI. On accuſe St. Gregoire d'avoir fait bruler une infinité de Livres Païens, & nommement Tite-Live. On dit même que ce Pape reduiſit en cendres la Bibliotheque Palatine qu'Auguſte avoit fondée (14). Mais, quelques Auteurs doutent de ce fait, & d'autres le rejettent comme une Calomnie denuée de toute vraiſemblance (15). Il y en a qui croient le Pape coupable de cette Infamie, ſur-tout à l'égard de Tite-Live (16), à cauſe que cet Auteur inſiſte trop ſur les Cultes ſuperſtitieux. „ Cardan au „ ſecond livre de la Sageſſe dit, que le même Pape fit bruler Afranius, „ Nævius, Ennius, & d'autres Poëtes Latins, dont nous n'avons que quel„ ques fragmens. Il dit la même choſe de Gregoire de Nazianze à l'égard „ des Comiques & des Lyriques Grecs. Ce qui eſt confirmé par Pierre „ Alcyon Florentin, dans ſon excellent de Traité de l'Exil (17).

Averſion de St. Gregoire pour les Livres de Payens.

XII. Quoiqu'il en ſoit de ce fait, toujours eſt-il certain que St. Gregoire avoit conçû beaucoup d'averſion pour les Livres du Paganiſme. Cette averſion fut même ſi outrée, qu'il entra dans une colere violente contre Didier, Archevêque de Vienne, ſeulement parceque ce Saint Prelat permettoit qu'on enſeignât la Grammaire dans ſon Dioceſe (18). D'où l'on peut juger de la fauſſeté d'une opinion generalement reçue, que les Guerres & les Deſolations cauſées par les Irruptions des Goths & des Vandales en Italie ont introduit cette profonde ignorance, qui fut repanduë pendant pluſieurs ſiécles ſur toutes les Provinces de l'Empire. En l'attribuant uniquement à cette cauſe, on ne rend pas Juſtice, dit un Auteur Anglois (19), à l'habileté du Clergé, qui, parfaitement bien inſtruit de ſes interêts, a ſi bien ſecondé les efforts des Barbares. Le Savoir a été de tout tems l'objet de la Haine des Eccleſiaſtiques. Rien ne parut à ceux de l'Egliſe Primitive plus nuiſible à leurs deſſeins, que les Philoſophes, auſſi-bien que les Hiſtoriens, & que tout le bon ſens contenu dans les Ecrits des uns & des autres. Les Belles-Lettres & les Sciences ſont l'écueil de la Fourberie des Prêtres. C'eſt la verité de cette Maxime qui porta les Prelats, dès qu'ils en furent les Maitres, à attaquer, avec une eſpece de rage, tout ce qui concernoit le Savoir & les beaux arts. Ils brulerent pluſieurs excellens Livres de l'Antiquité; ils détruiſirent des Tableaux d'un prix ineſtimable; ils mutilerent, gâterent, & briſerent

(14) *Joannis Sarisberienſis, de Nugis Curialium*; *lib.* 2. *c.* 26.

(15) *Bayle, Dict. Hiſt. & Crit. Article* Gregoire I. Rem. M. *Scipion Ammirato, Lib. XXI. Diſcurſ. I.* Edit. de Francfort 1618. in 8.

(16) *Antoninus, Archiepiſcopus Florent. Part. IV. Sum. Titul. XI. cap.* 4. §. 3. *Voſſius, de Hiſtor. Lat. pag.* 98.

(17) *Colomiés, Bibliot. Choiſie, pag.* 409. de ſes Oeuvres.

(18) Voyez *Maimbourg, Hiſt. du Pontif. de St. Greg. pag.* 263.

(19) *Le Dr. B. M. Penſées Libres ſur la Religion, pag.* 206. 207.

An de J.C. 604.

ferent les plus beaux Morceaux de Sculpture; en un mot, ils ruinerent ou ensevelirent les plus nobles Restes de l'Antiquité.

## IDE'E

### DES AFFAIRES POLITIQUES DURANT LE VI. SIECLE.

Haine contre Anastase. Revolte de Vitalien.

L'Empereur Anastase étoit chargé de la haine des Catholiques, à cause de sa douceur envers les Heretiques, & de la Liberté qu'il laissoit aux uns & aux autres de penser à leur maniere (1). La Religion a toujours servi d'un pretexte plausible aux Rebelles. Vitalien se couvrit de ce manteau, pour attaquer impunément son Prince; mais, ce Traitre, aiant été battu par Marin, Syrien de Nation, dans le tems qu'il se preparoit à mettre le siege devant Constantinople, & aiant perdu un grand nombre de ses gens, prit honteusement la fuite (2). Anastase ne fut pas pour cela delivré du danger; car, il y eut de violentes seditions à Constantinople, où il courut risque de perdre & la Couronne & la Vie. Mais, il ne mourut qu'en l'an 518. d'un coup de foudre, comme on lui avoit predit (3).

Ignorance & Cruauté de Justin I.

Il eut pour successeur Justin I. dit le Vieux, Païsan d'Illyrie, qui, de simple Soldat, fut élevé à la charge de Capitaine des Gardes de l'Empereur Anastase (4). Il se prévalut de cet emploi, & s'empara de l'Empire, bien qu'il fut deja fort âgé, & si ignorant, que jamais il ne s'étoit rien vû de pareil. Au lieu que c'étoit la coutume des Empereurs précedens de signer les ordres qu'ils donnoient, celui-ci ne donnoit point d'ordres & ne se mêloit point d'affaires; mais, il s'en reposoit sur Proclus qui étoit Questeur, & qui disposoit de tout à sa fantaisie. Ce Prince, ou ses Ministres, ne se faisoient point de conscience de prendre le bien d'autrui, ni de repandre le sang. Il se portoit sans peine à faire mourir une foule d'innocens. Il n'eut jamais de zele pour maintenir ce qu'il y avoit de plus sagement établi: au contraire, il affectoit de changer & d'abolir les meilleurs Loix. Enfin, c'étoit un Ennemi implacable & un Destructeur furieux des bonnes choses. La maladie contagieuse, qui desola l'Empire, n'enleva pas tous les hommes, il y en eut plus de la moitié qui en furent ou preservez, ou gueris. Mais ce Prince fut lui-même comme une peste envoiée du Ciel dans sa colere, dont nul ne pût éviter les funestes atteintes. Il y en eut qu'il tua d'abord. Il y en eût qu'il laissa languir dans une si terrible pauvreté, qu'ils souhaitoient la mort. Il y en eut d'autres à qui il ôta en même tems le bien & la vie. Il ne se contenta pas de ruiner l'Empire Romain; il eut l'ambition de conquerir l'Italie & l'Afrique, afin d'enveloper les habitans de ces deux Provinces dans un malheur égal à celui de ses sujets. Il n'y avoit que dix jours qu'il jouissoit de l'Empire, lorsqu'il fit mourir le premier des Eunuques nommé Amantius,

(1) *Evagre, Hist. Eccl. Liv. III. ch.* 30.

(2) *Ibid. c.* 43.

(3) Voyez *Zonare, Jornandes, Paul Diacre, Hist. lib.* 25.

(4) *Procope, Hist. Bell. Pers. lib.* I. *c.* II. *Idem, Hist. Arcana, c.* 6.

tius, sans le pouvoir accuser d'autre crime, que d'avoir parlé avec quelque sorte de Liberté à Jean Archevêque de Constantinople. Une action si cruelle le rendit extremement redoutable & odieux. Quelque tems après, il envoia querir le Rebelle Vitalien, lui promit de lui sauver la vie, & participa avec lui aux Saints Mysteres. Mais, il viola bien-tôt après une promesse si solemnelle, en le faisant massacrer dans le Palais, pour un leger soupçon. An de J. C. 604.

J'ai parlé ailleurs du differend qui survint entre Justin I. & le Roi Theodoric, au sujet de la persecution que l'Empereur faisoit souffrir aux Ariens (5). Il eut une Guerre contre Kobad, ou Cavade, Roi des Perses (6); & pour l'achever heureusement, il ne trouva point de meilleur moïen que d'appeller à son secours Zeliobez, Roi des Huns, & d'acheter l'Alliance de ce Monarque. Mais, aiant appris que ce Roi des Huns, dans l'esperance de tirer du Roi de Perse, ou le même argent qu'il avoit reçu, ou peut être d'avantage, lui avoit mené lui-même ses Troupes, il envoia des Ambassadeurs à Kobad, lui fit savoir qu'il avoit traité avec Zeliobez; qu'il ne devoit se fier, ni à ses offres, ni à ses promesses, & le pria de considerer par cette derniere Infidelité ce qu'il devoit attendre d'un Traitre. Kobad, surpris de cette nouvelle, fit mourir Roi des Huns, après avoir sçu de lui-même la verité, fit faire main basse sur toutes ses Troupes, & accorda la Paix à Justin. Elle dura peu, parceque Zate, ou Tratzius, Roi des Laziens, aiant secoué le Joug des Perses, & voulant changer de Religion, vint trouver Justin, qui le reçût parfaitement bien, & le fit baptiser avec son fils. Tandis que Kobad cherchoit les moiens de se vanger de l'un de l'autre, les Huns prêterent du secours aux Laziens: & Kobad étant tombé malade donna la tutelle de son fils à Justin, qui la refusa par le Conseil de Proclus son thresorier. Ce Refus, que le Roi des Perses prit pour une injure, servit de pretexte à un autre Guerre, que Justin ne termina pas; car, il mourut en 527. d'une vieille playe qui se rouvrit, après avoir regné neuf ans & vingt trois jours, selon Zonare, ou selon d'autres neuf ans, un mois, & trois jours; étant agé de soixante & dix-sept ans & quatre mois. Voyez les Auteurs qui ont parlé de lui (7). Il est remarquable, que l'Ignorance & la Superstition de Justin causerent tous les desordres de son regne. Guerre avec les Perses.

Flavius Anicius Justinien I. surnommé le *Grand*, né à Bederine, étoit fils de Sabbatius & de Vigilance, ou Biglenise, sœur de Justin I. Il avoit regné sous les dernieres années de l'Administration de son Oncle, & il fut proclamé Empereur du consentement du Senat & de l'Armée. Quelques efforts que pût faire Vigilance, pour le detourner du mariage de Theodore, qui avoit eu en premieres nôces un fils nommé Jean, d'un certain Arabe, toutes ses raisons, toutes ses prieres, & toutes ses larmes furent inutiles; & comme on ne commande pas à l'Amour, la passion qu'il eut pour elle fut beau- Elevation & Amour de Justinien I. ses bonnes qualitez.

(5) Voyez ci-devant la Vie du Pape Jean I.

(6) *Procope, Hist. de la Guerre contre les Perses, Liv. I. ch. XI.*

(7) *Aimoin, Lib. 2. c. 1. Evagre, Liv. 4. Jornandès, de regn. success. Liv. 7. Victor. Tun. Chron. Theoph. Niceph.*

An de J. C. 604.

beaucoup plus forte que les persuasions de sa Mere, qui en mourut enfin de regret. On loue (8) l'intelligence de Justinien, & on dit qu'il choisissoit ses Ministres, non au hazard, mais avec discernement; des Capitaines qui eussent merité d'être Empereurs, & beaucoup plus encore. Il signala son regne par des monumens de pieté, par des Conquêtes, & par l'établissement des Loix. Il fit bâtir un grand nombre d'Eglises, & entr'autres celle de Ste. Sophie de Constantinople estimée un chef d'œuvre d'Architecture. Les Loix, qu'il donna à l'Empire, lui ont acquis une reputation immortelle: il avoit choisi à ce sujet dix hommes des plus habiles, pour les extraire de toutes les Loix qui avoient été faites jusqu'alors, de toutes les decisions des plus habiles Jurisconsultes, & des usages & des Loix de toutes les Nations de l'Univers. Par la valeur de ses Generaux, il rendit à l'Empire ce haut éclat où on l'avoit vû du tems de ses premiers Empereurs. Belizaire & Narsés, les deux plus grands Capitaines de leur Siécle, commanderent ses Armées, & triompherent de tous les ennemis de l'Etat. Belizaire reduisit la Perse, & l'Italie, & réunit l'Afrique à l'Empire. Mais, comme la prosperité est toujours sujette à l'envie, cet invincible General succomba sous la multitude d'Ennemis qui l'accuserent devant l'Empereur. On lui creva les yeux, on l'emprisonna; & ce grand homme, digne de l'Admiration de tous les Siécles, & qui avoit fait la Loi à tout l'Univers, mourut autant de misere que de chagrin. Tant il est dangereux de rendre aux Princes des services trop importants, qui ne sont d'ordinaire paiez que d'une horrible ingratitude. On trouve l'Image de Belizaire sur le revers de quelques Medailles de l'Empereur Justinien, avec cette Inscription: *Belizarius Gloria Romanorum.*

Valeur de Belizaire, qui succombe sous la haine de ses Ennemis.

Exploits de Narsés.

Narsés commanda les Armées après la Disgrace de Belizaire. Il étoit Persan & Eunuque: il s'éleva par degrez à differentes Charges, & enfin à celle de General. Il fut choisi pour aller contre Totila Roi des Goths, & relever les affaires en Italie où elles étoient ruinées. Il defit les Goths dans deux Batailles, & Totila fut tué dans la seconde. Il remporta encore plusieurs autres Victoires: mais, l'on pretend que le souvenir de l'injustice faite à Belizaire ébranla sa fidelité, comme nous le dirons bien-tôt.

Vices de Theodora.

L'Histoire accuse Justinien d'avoir eu pour l'Imperatrice Theodora, qui étoit Eutychienne, une complaisance qui approchoit de la bassesse. Cette Princesse étoit incomparable en beauté. „ Mais, ce chef d'œuvre de la Nature (9) „ en fut un Monstre, si on l'examine par ses inclinations brutales: & il n'y a „ point d'imagination si corrompue, ni si vaste, qui puisse aller jusqu'ou „ cette femme porta ses Debauches. Ceux, qui ont lû dans le Vatican ce „ qu'en dit Procope, & qui n'est point imprimé, seront d'accord de ce „ que j'avance; & me loueront de ne pas marquer de certaines particularitez d'une Imperatrice, qui, n'étant pas satisfaite de ses propres crimes, por-

(8) *Gracian, El Politico Don Fernando el Catolico.*

(9) *Chevreau, Hist. du Monde, to. 2. pag.* 472.

An de J.C. 604.

„ portoit encore sur ses Epaules un banc ou s'assieïeoit Comiton sa sœur „ qui se prostituoit dans les ruës. „ Justinien, dit Evagre (10), soutenoit avec vigueur les Evêques qui favorisoient la Doctrine établie dans le Concile de Calcedoine. Theodora au contraire protegeoit ceux qui ne reconnoissoient qu'une Nature en JesusChrist. On ne sait s'ils suivoient leurs sentimens, ou s'ils usoient de deguisement. Mais, il est certain qu'ils n'ont temoigné aucune déférence l'un pour l'autre, à cet égard. L'Empereur eut quelques Guerres Domestiques; & comme il chargeoit ses Peuples d'Impôts, qu'il cherchoit souvent de nouveaux prétextes, pour avoir leurs biens, & que l'avarice de Theodora qui le gouvernoit n'étoit jamais satisfaite, on se lassa de leur Tyrannie. Hypatius, petit fils d'Anastase, fut proclamé Empereur; mais, Belisaire dissipa les seditieux.

Superstition de Justinien.

Justinien n'étoit pas exempt de superstition; maladie funeste aux Princes, & à leurs sujets. Il priva de leurs Biens & de leurs Charges ceux qui faisoient profession de l'Arianisme. Il retablit plusieurs Eglises; en fit bâtir d'autres; fonda plusieurs Hopitaux; ne mangeoit en carême que des herbes cuites, avec du sel & du vinaigre, & se contentoit de boire de l'eau. Mais, à force de disputer sur la Religion, il tomba dans l'Heresie des Acephales. On croit qu'il mourut en 565. le 13. d'Aout, à l'âge de 83. ans. Quelques Auteurs (11) soutiennent qu'il étoit éclairé de grandes lumieres. Mais, selon d'autres (*), il n'en savoit guere plus que ceux qui ne savent rien. Il est à propos de consulter les Historiens auxquels je renvoie le Lecteur (12).

Infirmitez & Vices de Justin II.

Justin II. ou le Jeune succeda à son oncle Justinien. Il fut sujet à des maladies presque continuelles. Il étoit lâche & vendu à ses plaisirs. Dans les commencemens de son regne, il fit des actions très-louables. Mais, l'avarice, poison fatal des Grands, gâta tellement ses inclinations, qu'il ne songea plus qu'à piller ses sujets, pour accumuler des thresors immenses. L'an 567. il envoia Longin en Italie, en qualité d'Exarque. Ce fut une lourde faute qu'il ne pût reparer; & Narsés, qui se voioit privé de son autorité, lui fit sentir qu'on ne choque pas impunement un homme de cœur; & que les Princes doivent prendre mille précautions pour ruiner un homme puissant. L'Imperatrice augmenta la mauvaise humeur de Narsés, en lui écrivant par un caprice de femme, qu'il vint filer avec ses filles; à quoi Narsés repondit qu'il feroit une toile que ni elle, ni son mari ne pourroient jamais défaire. Il tint parole; car, il s'unit avec Alboin Roi des Lombards, qui vint établir sa Domination en Italie. Dans cet endroit, l'Histoire devient obscure, & les Auteurs ne conviennent point de la fin de Narsés.

Disgrace, & Infidelité de Narsés.

Guerre des Perses.

L'Empereur Justin fit une autre faute en prenant mal à propos la defense de

(10) *Evagre, Hist. Eccl. Liv. IV. ch.* 10.

(11) *Gifanius. Sabellic. Procope. Isidore. Platine.*

(*) *Suidas. Laurent Valle. Antoine le Fevre, & Alciat.*

(12) *Procope, Hist. Arc. Hist. de Bello Persico, lib.* 1. *Hist. Vandal. & Goth. lib.* 1. *Jornandés, de Reb. Goth. Paul Diac. &c.*

An de J.C. 604.

de l'Armenie & de l'Iberie contre Cosroez I. & son fils Hormisdas II. l'an 572. L'Imperatrice Sophie gouverna l'Empire pendant la demence de ce Prince; & elle fit la Paix avec les Perses, en representant à leur Roi qu'il n'y avoit pas une grande gloire à faire la Guerre à un malade & à une femme. Justin, qui étoit revenu en son bon sens, & qui avoit nommé Tibere à l'Empire, mourut en 579.

Caractere de Tibere II.

Tibere II. surnommé Constantin fut un Prince doué d'excellentes Qualitez. Il avoit l'esprit elevé, les sentimens nobles, l'humeur franche & libre. Il étoit parfaitement bien fait de corps; & si les Historiens qui en ont fait le Portrait ne l'ont point flatté, on doit croire qu'il étoit le plus bel homme de tout son Empire. Il étoit si charitable envers les Pauvres, que Sophie, quoique liberale & magnifique, en fut surprise, & ne pût s'empêcher de lui dire, Qu'en leur donnant de cette maniere, il reduiroit tous les autres hommes à la pauvreté. Nos coffres, lui repondit-il, ne seront jamais vuides, tant que les Pauvres y pourront puiser. En effet, ses aumônes furent bien recompensées, puisqu'il trouva un grand thresor caché sous la Terre, outre celui de Narsés. Justinien son General battit Cosroez Roi des Perses, qui en mourut de chagrin. Il nomma son Gendre Maurice pour lui succeder, & mourut en 583. Il faut lire les Auteurs que j'ai consultez (13).

Maurice maltraite Phocas qui usurpe l'Empire.

Flavius Maurice de Cappadoce, aiant été proclamé Empereur, se distingua d'abord par une grande clemence. Au lieu de faire mourir Alamondare, Prince des Sarrasins, qui l'avoit trahi, il se contenta de le releguer en Sicile avec sa Femme & ses Enfans. On ne l'accuse que d'avarice, & de n'avoir pas assez menagé les Grands. Aiant fait donner des soufflets & arracher la barbe à Phocas, il eut la douleur de voir que ce sujet fut proclamé Empereur. Ce ne fut pas tout. L'Armée s'étant revoltée marcha vers Constantinople, & s'en empara sans aucune difficulté. Elle livra l'Empereur à Phocas, qui, par une cruauté abominable, fit mourir cinq jeunes Princes Enfans de Maurice, aux yeux de leur Pere. La Nourrice du plus jeune Prince avoit sçû adroitement le derober au Massacre, en mettant son propre fils à la place; mais l'Empereur, qui s'en apperçut, ne voulut point le permettre, & il fit ensorte qu'on livrât son veritable Enfant aux Bourreaux du barbare Phocas. Une action si noble & si genereuse arracha des Larmes à tous les spectateurs; mais elle ne fit pas la moindre impression sur le Tyran, qui ordonna qu'on tuât le petit Prince, & qu'on massacrât Maurice lui-même sur les Cadavres de ces cinq Enfans. Le fils ainé de l'Empereur avoit été envoié en Perse peu de tems auparavant, mais aiant été pris à Nicée, il fut aussi mis à mort. Tous les Amis, & tous les Parens de Maurice, eurent le même sort, aussi-bien que l'Imperatrice Constantine & ses trois filles, quoique l'infame Phocas eut promis au Patriarche Cyriaque d'épargner ces dernieres. Jamais, sous le regne d'aucun Empereur, il n'y eut plus de

(13) *Evagre, Liv.* 5. *c.* 14. *Simocate, Liv.* 13, *&* 14. *Theoph. ad an.* 573. *Paul. Diaconus. Cedren. Zonare, &c.*

de sang innocent répandu, & jamais l'Empire ne fut soumis à un Tyran plus execrable de toutes manières que Phocas. Il étoit difforme: ses seuls regards inspiroient de la fraieur. Il n'avoit ni naissance, ni genie, ni honneur, ni merite. Ivrogne, impudique, dénué de tout sentiment humain, il avoit toutes les mauvaises qualitez opposées aux vertus que les Historiens ont louées dans Maurice. An de J. C. 604.

Representons maintenant le Caractere des Princes ont regné en France pendant le VI. Siecle.

Vertus & Zele de Childebert.

Clovis laissa le Royaume de France à ses quatre fils. Thierry fut Roi de Metz ou d'Austrasie; Clodomire, d'Orleans; Childebert, de Paris; & Clotaire, de Soissons. Comme les Historiens comptent la succession de nos Rois par ceux de Paris, je ne parlerai que de Childebert. Non seulement il étoit charitable envers les Pauvres, il étoit encore très-zélé pour la Religion. Il fit rompre sa vaisselle d'or & d'argent pour faire des Aumônes; & il eut un grand soin d'etendre les lumieres de la Foi & d'en conserver la pureté. Il fit bâtir l'Eglise de St. Vincent, qui est aujourd'hui le Monastere de St. Germain des Prez. La France est pleine de semblables marques de sa pieté. On y voit encore en divers endroits des Hopitaux, des Eglises qu'il y a fondées & bâties, entre lesquelles quelques-uns, sans assez de fondement, comptent l'Eglise de Notre-Dame de Paris. Il l'orna, il y fit du bien, mais il ne la bâtit pas (14). Quatre Conciles tenus sous son regne, & par ses ordres, temoignent combien il avoit à cœur les choses de la Religion & le reglement des mœurs de ses Peuples. Il étoit naturellement bon, moderé, sage, équitable, affable, éloquent, & aimé de ses Sujets (15). Quelque part qu'il eut eu au Crime de la mort des enfans de Clodomire ses neveux, il fit tout ce qu'il pût pour empêcher Clotaire de l'achever. L'ambition l'y avoit fait resoudre, mais la tendresse & la compassion ne lui permirent pas de le soutenir jusqu'au bout. Enfin, la Guerre qu'il porta jusqu'au milieu des Espagnes, la Conquête de la Bourgogne, la Bataille de Narbonne qu'il gagna contre Amalaric, sont des marques insignes du courage de ce Prince, qui rendent encore plus louables les soins qu'il prit de maintenir autant qu'il put, & de gouverner toujours ses Etats, en paix pendant un regne aussi long que le sien; car il occupa le Throne l'espace de 46. ans, & mourut en 558.

Cruauté de Clotaire I.

Clotaire I. se vit, par cette mort, unique Maître de l'Empire François, beaucoup plus étendu encore que du vivant de Clovis. La Guerre civile finit en même tems, & le Prince Chramne aiant perdu son appui fut obligé d'avoir recours à la clemence de son Pere, qui lui pardonna. Mais, cet esprit inquiet & brouillon, s'engageant dans de nouvelles intrigues, irrita de nouveau le Roi Clotaire contre lui. Comme on pensoit l'arrêter, il s'échapa de la Cour avec sa femme & ses filles, se retira chez le Comte de Bretagne, & y demeura quelque tems caché (16). Ce Comte, qui s'appelloit Conobre ou Conobert, leva une Armée pour soutenir la revolte du Prince Chramne; mais,

(14) *Le P. Daniel, Hist. de France.*
(15) *Fortunat. lib. 6. carm. 4. & 8.*
(16) *Greg. Tur. Lib. 4. c. 20.*

An de J.C. 604.

mais Clotaire poursuivit si chaudement ce fils rebelle, que l'aiant defait en Bataille rangée, il le fit prisonnier. S'abandonnant alors à toute la cruauté que l'ambition est capable de suggerer, *il ordonna aussi-tôt à ses gens* (17) *de l'étendre sur un banc, & de le battre une heure durant; puis de le bruler avec sa femme & ses enfans; ce qu'ils executerent tout sur le champ, aiant mis le feu dans une chaumiere, où ils les avoient enfermez.*

Crimes de Clotaire.

Les grands crimes troublent la conscience des scelerats les plus determinez. Clotaire sentit bien-tôt des remords qui ne lui laissoient aucun repos. Il crut effacer aux yeux de la Divinité l'horreur de sa Barbarie par ses Devotions, & par les presens qu'il fit aux Eglises; mais, ce fut en vain, & sa cruauté le priva de toute tranquillité pour le reste de ses jours. Jamais Prince ne fut plus debordé que lui, & n'eut moins de honte de ses desordres. Adultere public, il eut à la fois deux ou trois femmes, & même deux sœurs à qui il donnoit également la qualité de Reine & d'Epouse. Fourbe, cruel, & sanguinaire; n'aiant presque rien de bon que la bravoure, l'intrepidité, & le talent pour la Guerre, Heritage commun à tous les Enfans de Clovis. Il fut heureux dans ses entreprises; &, de Cadet qu'il étoit avec un très-petit Etat, il devint seul Maître de la France, & de tous les Païs qui en dependoient. Il mourut vers l'an 562. & fut enterré à Soissons, dans l'Eglise qu'il avoit commencé à y faire bâtir sous le nom de St. Medard.

Partage & desolation de la France.

Le Roiaume fut pour la seconde fois partagé en quatre, pour les quatre fils (18) de Clotaire; ce qui causa des Guerres civiles, une infinité de Meurtres, de trahisons, de pillages, & de toute sorte de Desolations. Ces quatre Princes tirerent au sort, & le Royaume de Paris echût à Cherebert; celui d'Orleans & une bonne partie de celui de Bourgogne à Gontran, qui établit sa residence à Châlon sur Saone; celui d'Austrasie à Sigebert, qui residoit à Metz; & celui de Soissons à Chilperic.

Crimes de Cherebert.

Cherebert repudia Ingoberge qu'il avoit épousée du vivant de Clotaire, & prit pour femme Meroflede, fille d'un ouvrier en laine. Ensuite il épousa sa propre sœur, quoiqu'elle eut le voile sacré; & enfin Theodegilde fille d'un Berger. Germain, Evêque de Paris, ne pût souffrir les crimes enormes dont le Roi se rendoit coupable, l'inceste, l'adultere, & le sacrilege. Il lui en fit hardiment des remontrances, & n'aiant pû toucher le cœur de ce Prince, il le retrancha de la Communion des fideles. Mais Cherebert mourut bien-tôt après cette excommunication, aiant regné neuf ans. Il fut enterré à Blaye dans l'Eglise de St. Romain.

Cruauté de Chilperic. Son Caractere.

Chilperic, que l'on compte dans l'ordre de la succession de nos Rois, temoigna au commencement beaucoup de tendresse à son Epouse Galesuinte: „ mais comme (19) le vice a bien plus d'attraits pour les Ames debauchées „ qu'une affection honnête, ses sermens solemnels, ni la crainte du scanda„ le ne le purent empêcher de se rejoindre bien-tôt avec sa Fredegonde. Et „ cette passion detestable l'emporta si loin, qu'afin d'avoir la liberté de l'é„ pouser,

(17) *Mezeray, Vie de Clotaire I.*

(18) *Chilperic, Charibert, Gontran, & Sigebert.*

(19) *Mezeray, dans la Vie de Chilperic.*

„ pouſer, il fit étrangler Galeſuinte dans ſon Lit. „ Ce crime arma ſes freres contre lui, & il ſe vit bien-tôt depouillé de ſes Etats. Dans cette extremité, il ne lui reſtoit que le Courage determiné de Fredegonde; & ce fut aſſez pour le ſauver & pour le retablir. Elle gagna deux Bourgeois de Terouënne, qui poignarderent le Roi Sigebert dans ſa tente, & Chilperic remontra ſur le Throne. Il fut aſſaſſiné en 584. par les ordres de Brunehaud. Il étoit agé de 45. ans. „ L'Hiſtoire, dit Mezerai, nous dépeint „ ce Roi preſomptueux, diſſolu, inhumain, malin au dernier point, fort „ rude à ſes Peuples, & noirci de toutes ſortes de vices, enſorte que Gre- „ goire de Tours, un peu trop animé contre lui, l'appelle le Neron & l'He- „ rode de ſon Siécle; mais au reſte, il fut patient, ingenieux, adroit, ma- „ gnifique & inſtruit dans les Belles Lettres. „ Gregoire de Tours & Aimoin temoignent qu'il fut infecté de l'Hereſie des Sabelliens.

An de J. C. 604.

Supplice de Brunehaud.

Clotaire II. ſon fils lui ſucceda, à l'age de 4. ou 5. mois, ſous la tutelle de la Reine Brunehaud, cette infame Princeſſe dont j'ai parlé ci-deſſus dans la Vie de St. Gregoire. C'eſt, je crois, la plus cruelle femme dont l'Hiſtoire faſſe mention, & en même-tems l'une des plus adroites pour manier les grandes affaires. Elle devint à charge, par ſes crimes, à toute la Nation; & Clotaire s'étant rendu ſon Accuſateur, elle fut appliquée pendant trois jours à la torture, & enſuite attachée à la queuë d'une Cavalle indomptée qui l'eut bien-tôt miſe en pieces.

Belles actions & Caractere de Clotaire II.

Après cela, Clotaire ſe voiant ſeul Roi des François, & n'aiant plus d'ennemis à combattre, mit tous ſes ſoins à la reformation de l'Etat, tant pour la police que pour l'adminiſtration de la Juſtice. Il retablit dans leurs biens tous ceux qui en avoient été injuſtement depouillez: il abolit tous les Impôts qui avoient été mis, ſans le conſentement de la Nation, par Brunehaud & Thiery; revoqua tous leurs dons exceſſifs, & reprit tout ce qui avoit été uſurpé, ou aliené de ſon Domaine. Tous ſes threſors étoient dans les cœurs de ſes ſujets, convainçu par le malheur de Brunehaud, que Peuple abondonne facilement un Prince qui l'opprime. Et, pour avoir la Paix au dehors, il remit aux Lombards le Tribut de 12000. écus d'or qu'ils lui devoient; & ſe contenta qu'ils lui en paiaſſent trois années en argent comptant. Clotaire mourut en 628. & il fut enterré dans l'Egliſe de St. Vincent, qui eſt aujourd'hui le Monaſtere de St. Germain des Prez. *Devenu Monarque*, dit Mezeray, *il fut fort debonnaire & clement; bien éloigné de la cruelle & brutale ferocité de ſes prececeſſeurs; juſte, pieux, inſtruit dans les bonnes Lettres, & liberal principalement envers les Egliſes, & envers ceux qui profeſſoient la vie Monaſtique.* Cette ſorte de Liberalité eſt une vertu mal reglée; &, par malheur, on y donne encore dans le ſiecle où nous vivons. Pourquoi enſevelir dans les Egliſes des Threſors dont on peut avoir un grand beſoin pour l'Etat? Pourquoi donner au Clergé des Biens immenſes auxquels on n'oſeroit toucher dans les neceſſitez les plus preſſantes?

An de J.C. 599.

PHOCAS. *Empereur.*

# SABINIEN.

CLOTAIRE II. *Roi de France.*

## *LXVII. PAPE.*

Emplois de Sabinien; & son Election.

LE Pape dont je vais parler se nommoit SABINIEN, fils de Bonus, *d'une naissance obscure, & de mœurs plus meprisables encore* (1) que sa naissance. Selon Platine, sa Patrie est inconnuë; mais, Anastase le Bibliothecaire nous apprend qu'il étoit de Toscane. Il avoit été Nonce de St. Gregoire à Constantinople, auprès de l'Empereur Maurice; & il fut rappellé en 579. Les Romains, qui l'avoient vû emploié dans des Negociations importantes, se persuaderent qu'il étoit digne de remplir la Place du Pape dont il avoit menagé les interêts à la Cour. Remplis de la bonne opinion du merite de Sabinien, ils l'élurent, après une vacance de cinq mois & demi, & le firent ordonner le premier de Septembre de l'an 604.

An de J.C. 604.

Il vend le bled aux Pauvres.

C'est un malheur de succeder à un grand homme, à cause du paralelle desavantageux qu'on ne manque jamais de faire entre celui qu'on a perdu, & celui qui gouverne. Mais, Sabinien méprisa les Jugemens du Peuple, & prit le contre-pied de Gregoire le Grand (2). Dans une famine dont Rome fut affligée sous son Pontificat, on perdit les sentimens avantageux qu'on avoit de lui, quand on vit qu'il faisoit paier le bled qu'on distribua par ses ordres, & que son Predecesseur avoit accoutumé de donner gratuitement. On s'en plaignit vivement; & comme les Pauvres qui mouroient de faim n'avoient pas le moïen de donner un sou d'or pour trente boisseaux de bled, ils vinrent le trouver, & le conjurer, au Nom de Dieu, de ne pas laisser mourir de faim ceux que Gregoire avoit nourris dans les Monasteres & dans les Hopitaux, durant la disette. Toute la reponse que ces Malheureux en eurent, fut que lui Pape n'étoit pas d'humeur d'aller à la gloire par cette voye, & que son Predecesseur avoit dissipé les Thresors de l'Eglise par sa prodigalité. C'est ce que fit Neron, qui, au raport de Tacite (3), blamoit ses Predecesseurs d'avoir consumé les deniers de l'Epargne par des depenses excessives. Surquoi le nouveau Commentateur de cet Historien (4) observe que *quand un Prince s'erige en Censeur de la conduite de ceux qui l'ont précédé dans le Gouvernement, il se met par-là dans la necessité de prendre tant de mesures qu'il ne soit pas lui-même sujet à la Critique.* Mais, Sabinien ne connut pas cette Politique. Il donna carriere à son avarice, & il eut autant de dureté, & d'inhumanité, que St. Gregoire avoit eu de tendresse pour les Pauvres.

Il

(1) *Obscuro loco natus, obscurior moribus. Platine, in Sabiniano.*

(2) *Platine, ibid.*

(3) *Tacite, Annal. Lib. XV. c.* 18. *Cum insectatione priorum Principum, qui gravitate sumptuum justos reditus anteissent.*

(4) *Le C. D. G. Tacite avec des Notes Politiques. 5. Part. pag.* 322. *Refl.* 4. Notez que cette Citation a été ajoutée depuis la publication du Programme de cette Histoire des Papes.

An de J.C. 604.

Il veut faire bruler les Ecrits de St. Gregoire.

Il fit plus. Jaloux de la haute reputation de Gregoire, il voulut faire bruler ses Ecrits comme Heretiques (5); & aiant gagné quelques Personnes, il seroit venu à bout de son dessein, si Pierre Diacre, n'eut assuré avec serment, qu'il avoit vû très-souvent sur la tête de St. Gregoire une Colombe, qui representoit le St. Esprit conversant familierement avec lui. Cet incident, qui, s'il étoit veritable, ressembleroit beaucoup à celui qui avoit anciennement detourné le Peuple Romain de faire mourir les Senateurs comme Meurtriers de Romulus (6), empêcha, dit-on, les Partisans de Sabinien d'executer leur entreprise.

Diversité de sentimens sur ce fait.

Quelques Auteurs ne sauroient se persuader (7) qu'on ait pû commettre un si grand excés contre les Ouvrages d'un tel Evêque de Rome, & le Cardinal Baronius (8) a rejetté ce recit comme une pure fable, appuiée seulement sur une Tradition fausse, parceque nul Auteur plus ancien que Jean n'en a fait mention. Mais, le Jesuite Theophile Raynaud s'oppose à cette opinion du Cardinal Baronius. Il observe (9) en premier lieu que le silence de Paterius, d'Isidore, & d'Ildefonse est un argument negatif, & que la force de cet argument est insuffisante, comme tout le monde le reconnoît. En second lieu, que l'autorité de Sigebert alleguée par Baronius ne peut pas servir de preuve contre Jean Diacre. Ce Cardinal dit que Sigebert nie formellement qu'aucun Ouvrage de St. Gregoire ait peri dans cette rencontre, l'intercession de Pierre Diacre les aiant préservez tous. Le Jesuite affirme, & avec raison, que Sigebert dit tout le contraire (10). Il remarque en troisieme lieu, que St. Gregoire avoit composé des Livres dont il ne reste aucune trace. Il emploie en quatrieme lieu un argument bien fort, tiré de ce que Baronius avoue que les Ecrits de ce grand Pape coururent grand risque, & que les Mutins n'aiant pû exercer leur rage sur Gregoire deja mort, la tournerent sur ses Livres, & cela ouvertement au milieu de la grande place de Rome. Mr. Bayle tire de-là une consequence trop generale. „ Il est „ certain, dit-il (11), que Baronius en avouant un tel fait ruine lui-même „ ses prétensions; car, de quoi lui sert après cela qu'aucun Livre de St. Gre- „ goire n'ait été brulé? N'a-t'on pas d'assez fortes preuves *du mépris ou de* „ *la haine des Romains* pour ce Pontife dans la Resolution de bruler publi- „ quement tous ses Ecrits: resolution si animée, & si obstinée, qu'on eut „ besoin d'un miracle très-insigne pour en arrêter l'effet? „ Il me semble qu'on ne sauroit fonder là-dessus une preuve *du mépris ou de la haine des Romains* pour St. Gregoire. Mais, on en peut conclure avec plus de certitude, & plus exactement, que Sabinien gagna quelques habitans pour satisfaire son extrême animosité, en faisant bruler les Ecrits de son Predecesseur, dont

(5) *Joannes Rubeus*, *Vita Bonif.* 8. *pag.* 246.

(6) *Plutarque*, *Vita paralella in Romulo.*

(7) *Dom Denys de Ste Marthe*, *Hist. de St. Gregoire le Grand*, *Liv.* 4. *ch.* 7.

(8) *Annal. Eccl. ad an.* 604.

(9) *Theoph. Raynaud. De Bonis ac Malis Libris. n.* 582.

(10) *Sigebertus Gemblacensis*, *de Viris Illustribus*, *c.* 41.

(11) *Bayle*, *Dict. Hist. & Crit. Art.* Gregoire I, *Rem. S.*

An de J.C. 604.

dont les vertus lui étoient odieuses, parce qu'elles donnoient trop d'éclat à ses vices. Mr. Bayle (12) a fait paroître encore peu d'exactitude en citant Platine sur le fait dont il s'agit. Platine dit, comme une chose indubitable. 1. Que Sabinien avoit conçû tant de Jalousie contre St. Gregoire, que peu s'en fallut qu'il ne fit bruler ses Ecrits; & c'est ce que je crois. 2. Il ajoute, que, selon quelques Auteurs, Sabinien étoit poussé à cette violence par quelques Habitans de Rome, qui vouloient se vanger de ce que Gregoire avoit mutilé les Statuës, & les autres Monumens des anciens Romains; & c'est ce qu'il rejette, comme une fausse imputation. Le savant Bayle, après avoir raporté ces deux choses, mais sans les distinguer, dit que Platine rejette cette Accusation; ce qui signifie, que cet Auteur n'a rien crû ni de la vangeance de Sabinien, ni de la haine des Romains contre St. Gregoire. Et c'est-là le defaut d'exactitude que je reproche à l'illustre Bayle. Je ne pretends pas lui en faire un crime. Je sais trop bien que les plus celebres Auteurs n'ont pas en tout la même attention; & je ne me serois pas même engagé dans ces Discussions critiques, si je n'y avois été contraint par mon sujet qui demandoit ces Eclaircissemens sur un fait contesté, & qui caracterise parfaitement le Pape Sabinien.

Preuve de l'estime qu'on dut avoir pour St. Gregoire. Mort de Sabinien.

Une autre preuve de la profonde veneration que les Romains dûrent toujours conserver pour St. Gregoire, & que l'injure qu'on fit à la memoire de ce grand Pape ne doit être attribuée qu'à quelques Partisans de Sabinien, est, que Gregoire avoit fait beaucoup de Bien à Rome, soit en la delivrant des Armes des Lombards, soit en adoucissant les maux publics par ses Liberalitez. Les Romains pouvoient-ils oublier si-tôt les bien-faits de ce grand Pontife? Quel sujet pouvoient-ils avoir de le haïr, ou de le mepriser, sous le regne d'un Pape qui avoit des Vices directement opposez aux Vertus de Gregoire? Ainsi l'Histoire nous apprend que, bien loin qu'on ajoutât foi à ce que Sabinien disoit pour excuser son avarice, que le thresor de l'Eglise étoit epuisé, sa dureté parut si insupportable, qu'il devint l'objet de la haine publique; &, aiant été blessé à la tête par St. Gregoire qui lui apparut, s'il en faut croire Sigebert, il mourut après avoir tenu le St. Siege l'espace de six mois. On raporte sa mort au 15. de Fevrier, & quelques-uns disent que *son corps fut jetté hors de la Ville* (13). Baronius n'a temoigné aucun doute sur ces faits (14). Mais, le Pere Papebroch (15) n'a pas été si credule. Si l'on pouvoit compter sur un Distique raporté par Aringh (16). on croiroit que Sabinien étoit fort éloquent & très-doux dans le châtiment des fautes:

An de J.C. 605.

*Hic hominum vitia blando sermone removit.*
*Nec culpis Judex, sed Medicina fuit.*

Il ordonna vingt six Evêques en divers lieux, & donna du luminaire à l'Egli-

(12) *Ibid. Rem. L.* §. 8.

(13) Voyez *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an.* 605. Il cite *Anastase & Sigonius.*

(14) *Baronius, Annal. Eccl. ad an.* 805.

(15) *Conat. Chronico-Hist.*

(16) *Aring. Rom. Subterran. lib.* 2. *c.* 8. *ex Manlio in Epitaphiis Vaticanis.*

l'Eglise de St. Pierre. On dit qu'il a le premier introduit les Cloches dans les Eglises; & d'autres croient qu'il distingua seulement les heures canoniques par le son de la Cloche. An de J.C. 605.

Phocas, *Empereur.*

# BONIFACE III.

Clotaire II. *Roi de France.*

## *LXVIII. PAPE.*

LEs Brigues & les contestations, qui suivirent la mort de Sabinien, firent durer un an la Vacance du St. Siege; & enfin le 24. Fevrier de l'an 606. Boniface III. reçût l'Ordination Episcopale, & fut elevé sur le Siege de Rome. Il étoit Romain de naissance, & Diacre de l'Eglise. Il avoit été envoié en 503. à Constantinople en qualité de Nonce du Pape St. Gregoire. Le Tyran Phocas, irrité contre Cyriaque, Patriarche de Constantinople, qui s'étoit genereusement opposé au cruel dessein qu'il avoit formé de faire mourir l'Imperatrice Constantine, se declara pour le Pape de Rome, & favorisa son Ambition, au prejudice de l'Eglise d'Orient. Boniface fit solliciter Phocas, & en obtint le titre d'Evêque Universel (1), que le Pape Gregoire I. avoit condamné si hautement. Le Tyran voulut que Rome fut reconnuë Chef de toutes les Eglises; & dès-lors l'Ambition des prétendus Successeurs de St. Pierre n'eut plus de bornes.

An de J.C. 606. Election de Boniface. Boniface prend le titre d'Evêque Universel.

Boniface, aiant obtenu ce qu'il desiroit, assembla un Concile à Rome, où son nouveau titre fut confirmé, à l'exclusion du Patriarche de Constantinople: & il y fut fait défense de parler d'élire un autre Evêque du vivant de celui qui seroit sur le Siege; mais, que trois jours après sa mort, le Clergé, & les Enfans de l'Eglise, s'assembleroient pour proceder à l'élection (2). Il pretendit aussi que l'élection des Evêques seroit confirmée par le Pape en ces termes: *Volumus & Jubemus*, &c. *Voulôns & Ordonnons*; ce qui marquoit assez la Souveraineté, ou, pour mieux dire, le Despotisme, que le St. Siege affectoit. Mais, Dieu ne permit pas que Boniface, dont l'Orgueil menaçoit l'Eglise d'une infinité de maux, jouit long-tems des fruits de son Ambition; car, il mourut la même année de son élection, & fut enterré dans l'Eglise de St. Pierre le 12. de Novembre. Il avoit ordonné 21. Evêques en divers Lieux.

Concile à Rome. Mort du Pape.

(1) *Anastase*, *Bibliot. Paul Diacre*, *Hist. Lib. IV. c.* 37. *Sigonius*, *de Reg. Ital. Lib.* 2. *Pomponius Lætus*, *Hist. Rom.*

(2) *To. V. Concil. p.* 1615.

An de J.C. 607.

PHOCAS, HERACLIUS, *Empereurs.*

# BONIFACE IV.

CLOTAIRE II. *Roi de France.*

## *LXIX. PAPE.*

Election de Boniface, qui dedie le Pantheon.

LE St. Siege aiant vacqué plus de dix mois, on élut BONIFACE IV. le 18. de Septembre de l'an 607. (1). Il étoit de Valerie au Païs des Marses, fils d'un Medecin nommé Jean. Il demanda à l'Empereur Phocas le Temple nommé Pantheon, bâti par Marcus Agrippa, Gendre d'Auguste, environ trente ans avant la naissance de Jesus-Christ. Au raport de Pline, Agrippa dedia ce Temple à Jupiter le Vengeur, & selon Dion, à Mars, à Venus, à Jules-Cesar, & ce fut pendant son troisieme Consulat, suivant l'Inscription qu'on lit sur le frontispice du Portique. Mais l'opinion commune est qu'il fut consacré à Cybele & à toutes les Divinitez; & Boniface changeant les noms Païens en d'autres qui étoient devenus l'objet de la Veneration des Fideles, consacra cet Edifice à la bienheureuse Vierge, d'où il a pris le nom de Notre Dame de la Rotonde, parce qu'il est de figure ronde. C'est assurement ce qui nous reste de plus beau & de plus entier de l'Antiquité. Les murs ont dixhuit pieds d'épaisseur (2).

Lettres de St. Colomban.

Il est assez vraisemblable que ce fut au Pape Boniface IV. que St. Colomban eut recours, étant toujours inquieté par les Gaulois sur l'observation de la Pâques (3). Il lui envoia copie des Lettres qu'il avoit écrites à St. Gregoire, & qui ne lui avoient point été renduës, & demanda qu'il lui fut permis d'observer l'ancienne Tradition, si elle n'étoit point contraire à la foi.

An de J.C. 610.

Mellitus à Rome. Decret & Lettre attribuée mal à propos au Pape.

On dit (4) que Mellitus, Evêque de Londres, vint à Rome la huitieme année de la Tyrannie de Phocas, & qu'il assista à un Concile que Boniface IV. tint l'an 610. au mois de Fevrier, dans lequel on fit des Reglemens pour l'Eglise d'Angleterre. Le savant Holstenius nous a donné un pretendu Decret de ce Concile, qui porte que les Moines peuvent être Evêques, & faire les fonctions sacerdotales, & une Lettre du Pape Boniface à Ethelbert, Roi des Anglois, dans laquelle il declare excommuniez tous ceux qui empêcheront l'execution du Decret dont on vient de parler, même les Rois Successeurs d'Ethelbert. Mais, ces deux Pieces sont fort suspectes. Le stile, selon le Jugement de Mr. Du Pin (5), en est tout-à-fait barbare; & elles sont pleines de raisons impertinentes & frivoles. Par exemple, il dit qu'il est évident que l'état & la profession des Moines les rend propres à être les Ministres de la parole de Dieu, parce qu'ils sont appellez Anges & que les Anges sont des Ministres. Ce raisonnement est frivole; mais, la raison qu'il rend

(1) *Anastas. Bibliot.*

(2) *Nodot. Relation de la Cour de Rome. pag.* 460.

(3) *Epist.* 1. *Columb. to.* 12. *Bibliot. Patrum.*

(4) *Bede.*

(5) *Du Pin, Nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl. to. V. p.* 36.

rend de ce qu'ils sont appellez Anges, est encore plus ridicule. Les Moines, dit-il, sont couverts, comme les Cherubins, de six aîles; le capuce qui couvre leur tête en fait deux; les bras des Tuniques sont les deux autres; & l'on peut dire avec assurance, que les deux extremitez de l'habit qui couvre leur corps sont encore deux aîles; ainsi voilà les six aîles des Cherubins. Je n'ai rien lû de plus digne d'un Moine stupide & ignorant; mais, que cela soit l'ouvrage d'un Concile, ou d'un Pape, c'est ce que je ne saurois me persuader. An de J. C. 610.

On dit (6) que Boniface, peu de tems avant sa mort, changea sa Maison Paternelle en un Monastere, & qu'il donna ses Biens pour l'entretien des Religieux. Il mourut en 614. & fut enterré à St. Pierre le 25. de May, jour auquel l'Eglise honnore sa Memoire (7). En deux Ordinations au Mois de Decembre, il fit huit Diacres; & en d'autres occasions, il ordonna 35. Evêques, pour diverses Eglises. Il tint le St. Siege pendant six ans & huit mois. An de J. C. 614. Boniface change sa Maison en un Monastere. Sa mort.

HERACLIUS: *Empereur.* CLOTAIRE II. *Roi de France.*

# DEODAT I.

## *LXX. PAPE.*

LA Vacance du St. Siege fut de quelques mois, après la mort de Boniface IV. & enfin, le 13. de Novembre 614. on confera l'Ordination Episcopale à DEODAT I. ou *Deus dedit*, homme sage & vertueux, qui eut toujours une affection singuliere pour son Clergé. Il étoit fils d'un Soû-Diacre nommé Etienne, qui lui avoit donné une pieuse Education (1). La Sainteté de ce Pape se manifesta, dit-on, par un miracle qu'il fit peu de tems après son élevation au Pontificat. Il regnoit alors une espece de Lepre qui donna lieu à Deodat d'éprouver sa charité en plusieurs rencontres. Un jour qu'il visitoit les malades de Rome, il baisa un de ces Lepreux, qui fut gueri sur le champ. C'est ce que le Cardinal Baronius a cru sur l'autorité du Martyrologe Romain; mais, on ne trouve rien de pareil dans les Auteurs plus judicieux, & moins credules. An de J. C. 614. Election de Deodat. Miracle qu'on lui attribue.

L'Histoire ne nous apprend rien des actions de ce Pape; & même la seule Lettre qu'on lui attribue est une piece visiblement fausse, quoique Baronius nous l'ait donnée, comme une production de Deodat (2). Elle est adressée à Gordien, Evêque de Seville: ce qui prouve sa supposition; car Isidore a tenu le Siege de cette Ville depus l'an 600. jusqu'en 636. & Deodat Lettre faussement attribuée à Deodat.

(6) *Platine*, *in Bonifacio IV.*
(7) *Martyr. Rom.* 25. Mai.
(1) *Anastas. Bibl.* Remarquez qu'il y a une variante dans le passage d'Anastase, & que le Cardinal Baronius y a été trompé; car, de la maniere qu'il a lû l'endroit cité, il s'est imaginé que Deodat n'étoit que Sous-Diacre lorsqu'il fut élû Pape: il a lû, *Deusdedit Filius Stephani, ex Subdiacono sedit annos tres:* mais, il faut corriger, sur l'autorité de quelques Manuscrits, *Deusdedit ex Patre Stephano Subdiacono.*
(2) *Baronius*, *Annal. Eccl. ad an.* 817. §. 1. & 2.

An de J.C. 614.

dat a été Pape dans cet intervale. Il eſt conſtant que ſous le Pontificat de Deodat il n'y a point eu de Gordien, Evêque de Seville. L'Auteur de cette Lettre déclare, que, ſuivant les Decrets du St. Siege, des perſonnes mariées, qui, par hazard, ont tenu enſemble leurs Enfans ſur les fonts, doivent être ſeparées, & qu'elles peuvent ſe remarier. C'eſt une erreur groſſiere, qui n'eſt autoriſée par aucun ancien Reglement. Enfin, le ſtile de cette Lettre eſt le même que les autres Lettres des Papes forgées par Iſidore, ſelon les Remarques de Mr. Du Pin (3).

An de J.C. 617.

Mort de Deodat.

Les Auteurs ne ſont d'accord, ni ſur le commencement, ni ſur la durée du Pontificat de Deodat. Les uns diſent (4) qu'il fut élu vers le 20. de May de l'an 615. & qu'il ne fut ordonné que le quatrieme de Janvier de l'année ſuivante; par conſequent ils ne le font mourir que le 26. de Janvier de l'an 619. Mais d'aûtres autoriſent (5) le ſentiment que j'ai ſuivi, & raportent ſa mort au mois de Novembre de l'an 617. Il fut enterré à St. Pierre, & l'Egliſe honnore ſa Memoire le 8. de Novembre. Baronius ſoutient que ſon culte eſt fort ancien dans l'Egliſe; le P. Papebroch dit au contraire qu'il eſt d'inſtution fort recente. En trois Ordinations (6), il fit neuf Prêtres & cinq Diacres, & d'ailleurs vingt-neuf Evêques pour diverſes Egliſes.

HERACLIUS : *Empereur.* — CLOTAIRE II. *Roi de France.*

# BONIFACE V.

## *LXXI. PAPE.*

An de J.C. 617.

Election de Boniface. Ses Lettres.

LE 29. Decembre de la même année 617. BONIFACE V. fût choiſi pour ſucceder à Deodat I. Il étoit natif de Naples, & Prêtre-Cardinal du titre de St. Sixte. Ce que l'on ſait de lui ſe réduit à très-peu de choſe. Bede raporte (1) trois Lettres qu'il écrivit ſur la fin de ſon Pontificat. Il y en a une qui eſt adreſſée à Juſte, Archevêque de Cantorberi, qui lui avoit écrit pour l'inſtruire de l'état des Egliſes d'Angleterre. Le Pape, dans ſa reponſe, après l'avoir felicité du ſuccés de ſes travaux Apoſtoliques, & exhorté à continuer, declare qu'il lui envoie le *Pallium*, & lui accorde le pouvoir d'ordonner des Evêques, pour faciliter la propagation de l'Evangile.

Etat de l'Egliſe d'Angleterre.

Edouin, cinquieme Roi de Northumbre, épouſa la Princeſſe Edelburge, autrement Tate, Sœur d'Ethelbalde, Roi de Kent, à condition qu'il embraſſeroit la Religion Chrêtienne, ſi, après avoir été examinée par des gens ſages, elle ſe trouvoit la plus digne de Dieu; & qu'en attendant il laiſſeroit ſon Epouſe en pleine liberté de Conſcience, avec tous ceux de ſa ſuite, même les Prêtres & les Clercs. Le Pape Boniface, ſachant les bonnes diſpoſitions du Roi Edouin, lui écrivit une Lettre pour l'exhorter à ſe faire Chrêtien,

(3) *Nouv. Bibliot. des Aut. Eccl. to.* 5. *pag.* 37.
(4) *Papebroch, Conat. Hiſtorico-Chronolog.*
(5) *Baron. Annal. Eccl. ad an.* 617.
(6) *Anaſtaſ.*
(1) *Bede, Hiſt. Eccl. II. c.* 7. *&c.*

tien, par la consideration de la grandeur du vrai Dieu, de la Vanité des Idoles, & l'exemple de tous les autres Princes. Il écrivit en même tems à la Reine Edelburge, pour la feliciter de sa Conversion, qu'il avoit apprise avec celle du Roi son frere, l'exhorter à s'appliquer fortement à gagner à Dieu le Roi son Epoux, & lui en faire savoir des nouvelles. Avec ces Lettres, il leur envoioit des presens de la part de St. Pierre, qu'il nomme leur Protecteur. Il donnoit au Roi une Chemise ornée d'or, & un Manteau; à la Reine un miroir d'argent, & un peigne d'yvoire garni d'or. C'est-là tout ce qu'on sait de Boniface V. Il mourut le 25. d'Octobre de l'an 625. après avoir tenu le St. Siege sept ans & dix mois. En deux Ordinations au mois de Decembre, il avoit fait 27. Prêtres, 4. Diacres, & 29. Evêques. Il aima beaucoup le Clergé; mais, il defendit aux Acolythes de lever les Reliques des Saints Martyrs, ou de baptiser avec les Diacres; voulant qu'ils fussent aidez en cette fonction par les Sou-Diacres, & que les Reliques fussent levées par des Prêtres. Il acheva le Cimetiere de St. Nicomede & le dedia (*). Il voulut que les Eglises servissent d'Azyle aux Scelerats; & qu'il ne fut permis à personne d'en tirer par force un Criminel, pour lui faire subir le châtiment que les Loix autorisent. Il fut enterré dans l'Eglise de St. Pierre. Je vais maintenant parler de Mahomet, & de l'Etablissement de sa Religion.

An de J.C. 617.

An de J. C. 625.

Mort de Boniface V. Quelques-uns de ses Reglemens.

## HISTOIRE

### DU MAHOMETISME.

ON s'étonne encore aujourd'hui des progrès surprenans que Mahomet fit en peu d'années pour l'établissement de sa Doctrine, & de son Empire. Les uns ôsent dire, que l'Homme qui a fait tant de grandes choses n'étoit qu'un fourbe, sans esprit, & sans jugement: les autres attribuent à la violence tout ce qu'il a fait de plus extraordinaire. Enfin, un très-petit nombre de Personnes judicieuses croient que Mahomet étoit savant, grand Politique, & que toutes les Impostures grossiéres dont on tâche de fletrir sa Memoire sont des Contes mal inventez. J'ai entre les mains une Vie de Mahomet par le Comte de Boulainvilliers (1) où l'Auteur prouve, que les progrès de la Religion Mahometane furent moins l'effet de la Tyrannie, que de la Politique du Prophete; que jamais sa Loi n'eut été reçuë, s'il ne l'eut accommodée aux préjugez qui regnoient alors; & que cette Religion ainsi menagée fut l'acheminement à ses Conquetes. Les Chrétiens étoient divisés entr'eux par des Heresies grossieres: les Perses faisoient une Guerre cruelle

Causes des Progrès de Mahomet.

Etat des Affaires Politiques & Ecclesiastiques.

(*) Voyez *Anastase le Bibliothecaire & Platine, in Bonifacio V.*

(1) Dans le tems que j'écrivois ceci, je ne croiois pas que jamais l'Ouvrage que je cite seroit imprimé. Cependant, on en a fait en 1730. une Edition en Angleterre, & on le réimprime à Amsterdam, chez Pierre Humbert, comme je l'ai appris par les Nouvelles publiques. C'est un excellent Ouvrage.

An de J.C. 625.

cruelle & heureuse à l'Empire. Les Juifs & les Chrêtiens avoient les uns pour les autres une haine implacable. En un mot, tout étoit en confusion, tant dans l'Eglise que dans l'Etat (2). Mahomet naquit à la Mecque en Arabie, dans ces fatales circonstances. On trouve une prodigieuse varieté entre les Auteurs sur l'année de sa naissance, & sur l'état de sa famille. Presque tous les Auteurs Chrêtiens ont dit que ce Prophete étoit d'une basse Extraction, & que son Pere étoit Payen & sa Mere Juive. Mais les Ecrivains Arabes, plus croïables en ce point, soutiennent qu'il étoit d'une famille illustre, & que la Tribu des Coreischites, à laquelle il appartenoit, surpassoit en Rang & en Dignité toutes les autres Tribus Arabes (3). Je suis surpris que Guillaume Postel (4) ait adopté la Fable du Judaïsme de la Mere de Mahomet, laquelle, selon cet Auteur, étoit une *pauvre & belle Garse Juifve, qui se vint offrir à Abdalla.* Les Mahometans pretendent que la naissance de leur Prophete fut accompagnée de beaucoup de Miracles. Abdalla étant mort deux mois avant que son fils vint au Monde, & Emmina (c'étoit le nom de la Mere de Mahomet) n'aiant pas de quoi l'entretenir, le mit au service d'une riche Veuve nommée Chadige, qui devint amoureuse de lui, & l'épousa à l'âge de 25. ans. Il emploia les grands biens, dont ce Mariage le rendit Maître, à préparer les voies de sa Mission, & à se faire des Sectateurs; & je croirois sans peine, que ceux, qui predirent alors les changemens qu'on vit ensuite, étoient gagnez par Mahomet. Bien-tôt après, il fit courir le bruit qu'il étoit inspiré; & en peu de tems les Esprits se trouverent si fort partagez sur son sujet, que les Magistrats de la Mecque craignant une sedition, & voulant prevenir les desordres que la Naissance d'une Secte a coutume de produire, resolurent de se defaire de Mahomet. Il en fut averti, & il prit la fuite. Le tems de cette évasion est l'Epoque des Mahometans, & c'est de-là qu'ils comptent les années de l'*Hegire* (5). Il se retira à Medine, accompagné de peu de gens; mais, il y fut joint par plusieurs de ses Disciples. Se croiant assez fort pour lever le Masque, il arma ceux qui le suivoient, & se mit à piller les Caravanes. Les heureux succés qu'il eut dans ses entreprises lui enflerent le courage. Il se forma un sisteme de Religion conforme aux prejugez de son Siécle; & il eut bien-tôt une infinité de Sectateurs dont les Conquêtes furent tres-rapides.

Fortune de Mahomet.

Il prend les Armes.

Sa Doctrine.

Je ne saurois approuver le sentiment de ceux qui debitent, que Mahomet n'attira tant de Sectateurs, qu'à cause que sa Morale s'accomodoit à la corruption du cœur, & parcequ'il promettoit aux hommes un Paradis sensuel. Je ne voi point que ce faux Prophete ait derogé (6) à la Morale de l'Evangile; & je voi au contraire, qu'à l'égard des Ceremonies, il aggrave notablement le Joug des Chrêtiens. Sa Doctrine n'est pas en tout aussi extravagante

(2) *Michel Baudier, Hist. generale de la Relig. des Turcs. chap. IX. & suiv. Liv. I.*

(3) Voyez *Hottinger, Hist. Oriental. pag.* 137.

(4) *Postel, de la Republique des Turcs, pag.* 79. Edit. de Poitiers in 4. An. 1560.

(5) *Hottinger, Hist. Oriental. Samuel Schultetus, in Ecclesia Muhammedana.* C'est une These soutenue à Strasbourg, l'an 1667.

(6) *Hottinger, ubi supra pag.* 247.

gante qu'on s'efforce de le persuader au Peuple. Il ne reconnoissoit qu'un seul Dieu, & il avouoit que son essence étoit simple & infinie. Il ne donnoit aucune borne à la science de Dieu. Il disoit que rien n'arrive dans le Monde que par la Volonté de Dieu, & qu'il gouverne toutes choses par sa Providence; que tout est sujet à son Empire, même les choses que nous appellons fortuites, jusques aux mouvemens de l'Esprit de l'homme. Il exhortoit à l'humilité, au mepris du Monde, à la patience, à l'aumone, à la Justice, à la constance dans l'amitié, à l'obéïssance envers ses Pere & Mere & ses superieurs. Il defendoit la Calomnie, le Mensonge, le Parjure, l'avarice, le gain deshonnête, l'ingratitude, l'hypocrisie, l'envie, la paillardise, même. Il croioit que Dieu recompenseroit la Vertu, & puniroit le Vice. Il celebroit la Misericorde de Dieu qui invite les hommes au repentir de leurs fautes. Enfin, il croioit le Jugement universel. Jusques-là, cette Doctrine est pure. Mais, le Prophete Mahomet enseignoit certains points, qui sont tout-à-fait opposez à la Doctrine de l'Evangile.

An de J.C. 625.

1. Il autorise la Polygamie. Non seulement il permettoit aux Hommes de sa Secte d'avoir plusieurs Femmes legitimes; mais il leur permettoit encore d'entretenir plusieurs Concubines. On lui fait là-dessus de grands reproches, sans faire attention qu'il a suivi, en ce point, la pratique des Juifs, & des autres Peuples d'Orient (7): Pratique, qui n'est point contraire à la Loi Naturelle, & que Dieu même a permise sous la Loi Judaïque. „ La „ Coutume de prendre (8) plusieurs Femmes, & d'avoir en même tems des „ Concubines, n'avoit-elle pas regné de tems immemorial chez les Orien- „ taux? Lameck n'épousa-t'il pas deux femmes peu de tems après la crea- „ tion du Monde? . . . Cependant, a t'il été censuré de Dieu pour une „ telle conduite; & si c'eût été un crime, ne l'auroit-il pas été même très- „ severement, pour imprimer de la terreur aux autres, & les empêcher de „ suivre l'exemple criminel de celui qui auroit le premier transgressé la loi, „ ou en auroit fait une nouvelle? Le St. Patriarche Jacob ne prit-il pas en „ mariage les deux Sœurs qui furent l'une & l'autre ses femmes en même „ tems; & n'avoit-il pas outre cela des Concubines? David, cet homme se- „ lon le cœur de Dieu, n'eut-il pas environ une douzaine de Femmes, sans „ compter ses Concubines, & une jeune Beauté, qu'il prit dans sa vieil- „ lesse? Ne peut-on pas dire, sans outrer la Reflexion, qu'il n'avoit „ ce grand nombre de Femmes, que pour trouver dans le changement de „ quoi satisfaire, & en même tems irriter de nouveau, son appetit; & n'est- „ ce pas, sur-tout, l'usage qu'il pouvoit faire d'un Morceau aussi delicat „ que la derniere? Et Salomon . . . . . . fut-il blamé d'avoir eû, j'ose- „ rois dire un Regiment de Femmes & de Concubines, puisque leur Nom- „ bre montoit jusqu'à mille? Non: mais, il le fut, parce qu'il s'étoit laissé por-

Il permet la Polygamie. Comment on le justifie.

(7) *Puffendorf, Devoirs de l'Homme & du Citoïen*, *Liv. II. ch.* 2. §. 5.

(8) *Lettre d'un Medecin Arabe, à un fameux Professeur de l'Université de Hall en Saxe*, Brochure de 29. pages in 8. pag. 15.

An de J. C. 625.

„ porter par elles à adorer de fausses Divinitez; & c'est ce qui auroit pû lui „ arriver de même, quand il n'en auroit eû qu'une, qui eut été Idolâtre. Tou- „ tes ces Autoritez démontrent évidemment, que la Polygamie, & l'entretien „ des Concubines, ont été de tout tems des choses permises. „ L'Evangile est contraire à ce Systeme, quoique la Loi naturelle lui soit favorable. Ainsi, Mahomet n'est pas plus coupable à cet égard, que les Juifs; si ce n'est que, pour jouir de la femme d'un Arabe nommé Zaidi, il supposa que Dieu autorisoit ce crime, *entremettant* ainsi la Divinité *au Maquerellage de ses Impudicitez* (9): outre qu'il souffroit les Adulteres trop publiques d'une autre Femme, appellée Aysse, *& disoit qu'il étoit licite au Prophete de faire & souffrir ce qu'il vouloit* (10).

Sur le Paradis de l'Alcoran.

2. On reproche à Mahomet d'avoir promis aux hommes un Paradis sensuel, où chacun auroit la force de cent hommes pour se satisfaire entierement avec les femmes, aussi-bien que pour boire & pour manger. Quand même il faudroit entendre cela dans un sens litteral, il paroit que les Mahometans ne manqueroient pas de raisons specieuses pour repondre aux objections des Chrêtiens (11). Sans compter que cela ne balanceroit point l'idée que l'Ecriture nous donne du bonheur de l'autre Vie (12): car, elle en parle (13) comme d'un état dont les delices surpassent tout ce que les yeux ont vû, tout ce que les oreilles ont ouï, & tout ce qui peut monter au cœur de l'homme. Dès qu'on ajoute foi à l'Ecriture, comme quelque chose qui surpasse l'imagination, on n'y donne point de bornes. Mahomet renferme les joyes de l'autre vie dans de certaines limites. Il suppose un Paradis *là où courent les eaux par dessous, là où il y a tous fruits & rivieres de vin de lait, de miel, toutes chairs & volailles, à manger bonnes, de belles femmes grandes, toujours vierges, qui ont de grands yeus comme Ostruches, & tous les plaisirs qui soient au Monde* (14). Mais, qu'est ce que tout cela en comparaison du bonheur que l'Ecriture nous promet! Les Chrêtiens, & les Mahometans, emploient des Images corporelles pour donner quelque idée au Peuple des Delices de l'autre Vie, sans que ni les uns ni les autres pretendent qu'on doive expliquer litteralement ce qu'on en trouve dans les Ecrits des Fondateurs des deux Religions. En donnant cours aux railleries qui seroient fondées sur l'or & les pierreries, & sur tels autres ornemens du Paradis de Mahomet, il me semble qu'on autoriseroit les Libertins à se mocquer de ce que l'Ecriture nous enseigne sur le bonheur celeste: car, on trouve de telles choses, & autant d'especes de Pierres precieuses que dans la Boutique du plus fameux Jouaillier, dans la Description que l'Apocalypse nous donne du Paradis.

3. On

(9) *Baudier, Hist. gener. de la Relig. des Turcs. Liv. I. ch. 2. pag. 20.*

(10) *Guillaume Postel, de la Republique des Turcs, pag. 84.*

(11) *Lettre d'un Medecin Arabe, &c. pag. 18.*

(12) *Bayle, Dict. Hist. & Crit. Article* Mahomet, Rem. M.

(13) 1. *Cor. ch. 2. vs. 9.*

(14) *Postel, de la Rep. des Turcs, pag. 87.*

An de J. C. 625.

3. On fait un grand crime à Mahomet d'avoir pris les Armes contre ses Voisins, & on l'accuse de n'avoir établi sa Doctrine qu'en faisant mourir cruellement ceux qui refusoient de s'y soumettre. Je ne suis pas surpris de lire ces Accusations dans tous les Ecrits qui traitent de la Divinité du Christianisme, mais je m'étonne que le grand Bayle (15) ait adopté ces idées. „ Il y a bien de l'apparence, dit-il, que si Mahomet eut prevû qu'il auroit de si bonnes Troupes à sa Devotion, & si destinées à vaincre, il n'auroit pas pris tant de peine à forger des Revelations, & à se donner des airs devots dans ses Ecrits, & à rajuster ensemble plusieurs pieces detachées du Judaïsme & du Christianisme. Sans s'embarrasser de tout ce tracas, il eut été assuré d'établir sa Religion par-tout où ses Armes auroient pû être victorieuses. „ Je ne vois pas que ce principe soit fondé sur l'experience. Au contraire, nous voions que toutes les fureurs de l'Inquisition n'ont pû ruiner le Judaïsme en Espagne & en Portugal; & que la Dragonade n'a pû detruire tous les Protestans de France. La Violence est plus propre à affermir qu'à ruiner les Religions qu'on attaque par la force ouverte.

*Si Mahomet a établi sa Religion par la violence.*

D'ailleurs, les Mahometans prétendent (16) que le dessein de Mahomet, lorsqu'il prit les Armes, étoit seulemeut de recouvrer le *Cherifiat* de la Ville de la Mecque, & la Charge de grand Prêtre de la Mosquée de ce lieu; & que c'étoit avec Justice, puisque ses Ancêtres aiant été pendant plusieurs generations en possession de ces Dignitez, elles lui appartenoient de Droit divin & humain. Ce titre, sur lequel il fondoit ses prétensions, n'étoit-il pas aussi juste que peut être celui d'aucun Prince, qui, comme Heritier de ses Ancêtres, reclame les Dominations qui lui reviennent par Droit d'Heritages? Sa conduite a-t'elle donc quelque chose de si surprenant & de si extraordinaire? Le condamnera-t'on, parce que, se voiant le pouvoir en main, il a usé de represailles sur les Princes ses voisins, & sur les autres, qui, aiant le plus d'autorité, s'étoient opposez à la vigoureuse resolution qu'il avoit prise de rentrer en possession de ce qu'il n'avoit perdu, que parce qu'il étoit resté orphelin? Ne faut-il pas avouer que ceux-là font bien voir que ce n'est que la partialité & la passion qui les anime, qui, d'un coté, exaltent un Alexandre, un Cesar, un Guillaume le Conquerant, un Louis le Grand, ou quelqu'autre que ce soit, qui ne se sont rendus fameux que par leurs Usurpations, ou par leurs Conquêtes; & qui, de l'autre, condamnent Mahomet, qui, n'aiant commencé qu'avec de très-foibles esperances, & ne se confiant qu'en son bon droit & en la Justice qu'il avoit de son côté, a cependant jetté les fondemens de trois des plus étendus & des plus florissans Empires, qui subsistent aujourd'hui dans le Monde.

*S'il a été autorisé à prendre les Armes.*

De plus: toute Personne, qui croit qu'il est permis de se servir de la force en matiere de Religion, a tort de condamner Mahomet, sur ce qu'il auroit éten-

*Autre preuve justificative pour Mahomet.*

(15) *Dict. Hist. & Crit. Art.* Mahomet, Rem. N.

(16) Voyez *la Lettre d'un Medecin Arabe, &c. pag.* 8. *& suiv.*

An de J.C. 625.

étendu la ſienne par cette voye-là; d'autant plus même que ce faux Prophete n'a jamais mis Perſonne à mort, ſimplement à cauſe de ſa Religion: car, il eſt certain qu'il ſe contentoit d'impoſer un Tribut, qui n'étoit pas même exhorbitant, à ceux qui ne vouloient pas embraſſer ſa Loi. Et il faut avouer, qu'il a paru en cela infiniment plus humain que la plupart des Chrêtiens, qui ne ſe ſont pas plutôt vûs dans un état de ſplendeur & de puiſſance, qu'ils ont deploié toute leur ſeverité (17); ce qu'on appelle *appliquer des remedes ſalutaires ſur ceux qui ont des ſentimens differens des nôtres*, quand même ce ne ſeroit que par ce que leurs Habits ont quelque choſe de différent des autres. Ne ſait-on pas que c'eſt au moins avec autant de chaleur que d'erudition que quelques curieux Theologiens ont agité l'importante Queſtion, ſi le Vaiſſeau qui s'ouvre lorsqu'une Femme met un Enfant au Monde, s'ouvrit auſſi, lorsque la Vierge mit Monde ſon fils Jeſus-Chriſt; ou plutôt ſi la Membrane, qui eſt le Signe de la Virginité, & qui doit abſolument ſe rompre dans l'enfantement, reſta dans ſon entier?

Tolerance des Mahometans.

Faut-il quelque choſe de plus pour convaincre les hommes de la fauſſeté de ce Prejugé, que le Mahometiſme eſt une Secte cruelle, qui ne s'eſt accruë qu'en reduiſant les Hommes à la dure néceſſité, ou de choiſir la mort, ou d'abjurer le Chriſtianiſme? Il eſt de notorieté publique, que les Mahometans tolerent toutes les Religions, quoique, dans le fond, leur Alcoran ſemble les encourager à perſecuter ceux qu'ils nomment infidéles. Il eſt vrai qu'il peut recevoir une interpretation plus favorable, & leur conſtante pratique le prouve ſuffiſamment. D'un autre côté, tous les Chrêtiens aiment à perſecuter, ſur-tout dans les lieux où la Puiſſance du Clergé l'emporte ſur celle du Magiſtrat, & où leurs Decrets ſont regardez comme ſacrez & comme des Oracles infaillibles. Neanmoins, l'Evangile leur défend expreſſement de perſecuter, en quelque maniere que ce ſoit, pour les choſes qui regardent la Conſcience. Tant il eſt rare de voir les hommes agir conſequemment & par principe! Il eſt donc certain que la Doctrine, qui favoriſe la Perſecution, & qui enſeigne aux Hommes à ſe ſervir de l'Epée & des Haches, du Feu & des Fagots, pour la propagation de ce qu'on nomme la *Foi de notre Mere ſainte Egliſe*, ne vient pas du crû des Mahometans, mais qu'elle doit ſon Origine au Zéle indiſcret de ces faux Devots, qui ſe diſent Chrétiens & ne le ſont pas.

Severité de la Morale de Mahomet.

Je ſuis perſuadé que la Religion Mahometane eſt défectueuſe en beaucoup de points; qu'il y a du ridicule; & qu'elle eſt même extravagante à quelques égards (18). Mais, on ne rend pas aſſez de Juſtice à Mahomet & à ſes Sectateurs ſur pluſieurs choſes. C'eſt ſe faire illuſion, & c'eſt en impoſer au Public, que de pretendre, avec la foule de nos Docteurs, que la Loi de Mahomet ne s'établit avec tant de promptitude & tant d'étendue, que par ce qu'elle ôtoit à l'homme le joug des bonnes Oeuvres, & des obſer-

(17) Voyèz *Jurieu, Droits des deux Souverains, pag.* 280. *& alibi.*

(18) *Pictet, Examen des Religions du Monde,* 2. *Sermon, pag.* 81.

servances penibles, & qu'elle lui permettoit les mauvaises mœurs. Hottinger (19) nous donne une longue liste des Aphorismes moraux ou des Apophtegmes des Mahometans. On peut dire, sans flatter cette Religion, que les plus excellens Preceptes qu'on puisse donner à l'homme pour la pratique de la Vertu, & pour la fuite du Vice, sont contenus dans ces Aphorismes. Hottinger ne fait point difficulté de relever cette Morale au-dessus de celle de plusieurs Moines. Mr. Simon n'en a pas parlé moins avantageusement. *Leur Morale*, dit-il (20), *consiste à faire le Bien, & à eviter le Mal. C'est ce qui fait qu'ils examinent avec soin les Vertus & les Vices, & leurs Casuistes ne sont pas moins subtils que les nôtres.* Après avoir raporté quelques-uns de leurs principes touchant la néceſſité de la foi, la confiance en Dieu, l'humilité & la repentance, il ajoûte: „ Je passe sous silence le reste de leur Morale, „ d'autant que ce que j'en ai rapporté suffit pour montrer quelle elle est; „ & je puis assurer, qu'elle n'est point si relâchée que celle de quelques „ Casuistes de notre Siecle. J'ajourerai seulement, qu'ils ont quantité de „ beaux Préceptes, touchant les devoirs des Particuliers envers leur pro- „ chain, où ils donnent même des Regles de la Civilité. Ils ont aussi écrit „ de la maniere dont on se doit comporter envers son Prince; & une de „ leurs Maximes est qu'il n'est jamais permis de le tuer, ni même d'en dire „ du mal, sous prétexte qu'il est un Tyran. . . . . Il n'y a point de Con- „ stitutions Monachales, qui obligent tant les Moines à obéïr à leurs Supe- „ rieurs, que les Preceptes des Docteurs Mahometans obligent les Disci- „ ples à respecter leurs Maitres, aux quels ils sont tenus d'obéïr en toutes „ choses, sans ôser les contredire, ni même parler trop haut en leur pre- „ sence. „

An de J. C. 625.

Du reste, je prie les Zélez qui ne manqueront pas de me blâmer d'avoir dit certaines choses qui tendent à extenuer l'Infamie du Mahometisme: je les prie, dis-je, de bien considerer, qu'une pareille Generosité est louable; car il ne faut point, selon la judicieuse Remarque de Mr. Bayle (21), fomenter la haine du Mal, en le decrivant plus noir & plus haïssable qu'il ne l'est effectivement. Il est consolant de rendre justice à tout le monde, même à ses plus grands ennemis, dans ce qu'ils ont de bon. D'ailleurs, mon Plan m'oblige à exposer, dans toute leur force, les raisons qu'on allegue pour & contre un Parti.

(19) *Hottinger, Hist. Oriental. pag.* 315. *& suiv.*

(20) *Hist. Crit. des Dogmes des Orientaux, chap.* 15. *pag.* 173.

(21) *Dict. Hist. & Crit. Art.* Mahomet.

An de J.C. 625.

Heraclius, *Empereur.*

# HONORIUS I.

Clotaire II. Dagobert. *Rois de France.*

## *LXXII. PAPE.*

Election d'Honorius.

Les Auteurs qui, après Anastase, nous assurent, que le St. Siege vaqua 6. mois & 18. jours, suivent à mon avis une fausse Chronologie; car, le savant Holstenius a publié une Lettre du Pape Honorius, dattée du mois de Decembre, Indiction XIV. c'est-à-dire l'an *625*. Ainsi, on a tort de differer l'élection de ce Pape jusqu'au 14. de Mai *626*: & les deux Pagi (1) pretendent que la vacance du Saint Siege ne fut que de cinq jours. On pourroit objecter, que, pendant cet intervalle, Honorius ne pût pas obtenir la confirmation de l'Empereur; à quoi on répond que l'Exarque ou Gouverneur d'Italie pouvoit approuver les Elections, afin de prevenir les desordres qu'une longue vacance auroit introduit dans l'Eglise.

Il s'interesse pour le retablissement du Roi des Lombards.

Honorius, fils d'un homme Consulaire, nomme Petrone, étoit de Campanie. A peine fut-il elevé sur le St. Siege, qu'il apprit qu'on avoit detrôné Adalwalde, Roi des Lombards, & Orthodoxe, & qu'on lui avoit substitué Ariovalde qui ne paroissoit guere disposé à favoriser les desseins des Catholiques, vû qu'il étoit infecté de l'Arianisme. Le Pape fut fort irrité, lorsqu'il apprit la nouvelle de cette Revolution; & ce qui augmenta son chagrin, c'est qu'on l'informa que quelques Evêques Italiens étoient entrez dans cette conjuration (2). Il écrivit à Isacius, Exarque de Ravenne, afin qu'on retablit le Prince déposé, & qu'on envoiât à Rome les Evêques Rebelles, pour être chatiez. Mais, il n'obtint, ni l'un, ni l'autre; & il paroit même que l'Exarque fit peu de cas des plaintes du Pape, puisqu'il fit la Paix avec le nouveau Roi des Lombards.

Reflexions sur ce fait.

Le Cardinal Baronius (3) a crû que le Pape n'auroit pas sollicité le retablissement d'Ariowalde, si ce Prince eut été réellement hors de sens, comme Paul Diacre l'a dit. Mais, pour proposer une pareille opinion, il faut être bien plein de Prejugez: car, plus Ariowalde étoit incapable de regner, plus le Pape devoit souhaiter la continuation de son regne, pour acquerir plus d'autorité en Italie. Outre que, malgré la foiblesse de son Esprit, il étoit Orthodoxe; & cela seul ne suffisoit-il pas pour lui donner, aux yeux du Pape, un degré de merite, que les Gens d'Eglise ne trouvent jamais dans les Princes Heretiques?

Conversion du Roi Edouin. Lettres du Pape.

Edouin, Roi de Northumbre (4) s'étant converti miraculeusement à la foi Chrêtienne, par les soins d'Honorius, Archevêque de Cantorberi, & de Paulin d'Yorck, le Pape Honorius recompensa le zéle de ces deux Prélats, par les louanges dont il les regala dans ses Lettres, & en leur accordant

(1) *Ant. Pagi, in Critica Baroniana. Francisc. Pagi, Gesta Rom. Pontif. in Honorio.* §. 1.

(2) *Paul. Diac.*

(3) *Baronius, Annal. Eccl. ad an.* 626. §. 28.

(4) *Bede, Hist. lib.* 2. *c.* 14.

dant l'usage du *Pallium*. Il écrivit aussi à Edouin pour l'exhorter à perseverer dans la Religion qu'il avoit embrassée. Il y a beaucoup d'apparence (5) qu'il s'interessa fortement à la conversion des Habitans des Provinces de Norfolck, & de Suffolck, qui embrasserent la foi Chrêtienne durant son Pontificat. Et il écrivit aux Ecossois (6) pour les exhorter à suivre l'usage de l'Eglise de Rome, & les Decrets du Concile de Nicée dans la celebration de la Pâque. Mais, ils ne jugerent pas à propos de deferer aux avis du Pape; car, dans un Synode qu'ils tinrent en 630 (7), ils resolurent de celebrer la solemnité de Pâques le 31. d'Avril, au lieu que les Romains la celebrerent l'an 631. le 24. de Mars. Cependant, les Lettres du Pape causerent une espece de Schisme, puisque quelques Ecossois se conformerent à l'usage de Rome. En 630. Fortunat, Evêque de Grade, étant accusé de Trahison, fut chassé de son Siege, & le Pape y établit Primogenius, Soûdiacre de l'Eglise de Rome. Le Cardinal Baronius (8) raporte les Lettres que le Pape écrivit sur ce sujet, à tous les Evêques de Venetie & d'Istrie. Je coule legerement sur ces faits, pour venir au point essentiel de l'Histoire d'Honorius.

An de J.C. 627.

L'Heresie des Monothelithes faisoit du bruit; & la question est de savoir en quoi & comment le Pape Honorius a favorisé le sentiment de ces Heretiques. Ce fait est decisif contre ceux qui pretendent que la Decision du Pape, jointe au plus grand nombre des Evêques, est une Regle certaine de foi: ainsi, je ne saurois me dispenser de l'éclaircir un peu au long, pour en faire sentir toute la force, & pour dissiper les nuages dont M. l'Evêque de Soissons a voulu obscurcir ce point d'Histoire. Je tirerai ce que j'en vais dire, d'une excellente Dissertation qui a été imprimée plusieurs fois à la suite d'un Livre intitulé: *La Verité renduë sensible à tout le Monde*.

An de J.C. 634.

Histoire du Monothelisme & de la chute d'Honorius.

Les Partisans de l'Autorité sans bornes & de l'Infaillibilité des Papes se sont plaints plusieurs fois qu'on les rebattoit souvent de cette preuve, mais pour répondre, c'est ce qu'ils ne peuvent faire. Cependant, Mr. l'Evêque de Soissons, le plus subtil d'entre les Partisans des Jesuites, a entrepris de le faire, dans son (9) second Avertissement: mais, il nous permettra de dire, sans blesser le respect qui est dû à son Caractere, que la confiance affectée, sous le masque de laquelle il debite, à son ordinaire, mille Faussetez, n'empêche pas ceux qui sont éclairez de decouvrir le foible des reponses qu'il donne à ce fait. Il lui étoit important d'embrouiller toute cette matiere, afin qu'on n'y connût rien, & qu'on n'y vit pas ce qui l'incommode. Il l'a fait à merveille, en confondant ensemble, & raportant au même tems, ce qui est arrivé dans des tems très-differens; afin de faire voir, à ceux qui n'examinent pas après lui, toute autre chose que ce que nous aprend l'Histoire constante de ces tems. Nous allons debrouiller ce que Mr. de

(5) *Pagi, Gest. Rom. Pontif. in Honorio.* §. 6. *an.* 630.
(6) *Bede, Lib.* 2. *Hist. c.* 19.
(7) *Usserius, Antiquit. Britannicæ Eccl. pag.* 482. *Alford, Annal. Eccl. Anglo-Saxon. ad*
(8) *Baronius, Annal. Eccl. ad an.* 630. § 14.
(9) 2. *Avertiss. de Soissons, part.* 2. *pag.* 19. & *suiv.*

An de J. C. 634.

de Soissons a si bien obscurci, & on reconnoîtra, par nos éclaircissemens, quel fonds on peut faire sur un Auteur qui a si peu d'égard pour la verité.

Concile pour les Monothelites.

Cyrus, Patriarche d'Alexandrie, aiant assemblé un Concile de son Patriarchat, il y établit neuf Articles, dans le septieme desquels il decida, conformement aux Intentions de Sergius, Patriarche de Constantinople, qu'il n'y a en Jesus-Christ qu'une Operation, sous pretexte de ramener par ce moien les Severiens à l'Eglise. Sergius, à qui Cyrus envoia ses Articles, les approuva dans un Concile; mais Sophrone, Moine de Jerusalem, informé de cette erreur, s'y opposa fortement, & sollicita les Patriarches de se retracter. Il fit même un Recueil (10) de six cens passages des Peres pour les refuter. Sergius, ainsi pressé par Sophrone, écrivit au Pape Honorius, pour savoir de lui ce qu'il y avoit à faire; & ce Pape, loin de condamner l'erreur établie par ces Patriarches, leur écrivit des Lettres, dans lesquelles, en parlant de Sophrone avec une espece de mepris, il louoit leur zele, & defendoit qu'on se servit dans la suite des termes, ni d'une ni de deux volontez, ou operations en Jesus-Christ. Il parle à Sergius (11): „ Nous avons reçû votre „ Lettre, par laquelle nous avons appris qu'il y a eu quelques Disputes & „ quelques nouvelles questions de mots, introduites par un certain Sophrone, „ alors Moine, & maintenant Evêque de Jerusalem, contre notre Frere „ Cyrus Evêque d'Alexandrie, qui enseigne aux Heretiques convertis, „ qu'il n'y a qu'une operation en Jesus-Christ. Que Sophrone, étant venu „ vers vous, a renoncé à ses plaintes par vos instructions, & vous les a demandées „ par écrit. Considerant la Copie de cette Lettre à Sophrone, „ nous voions que vous lui avez écrit avec beaucoup de prevoyance & de „ circonspection, & nous vous louons d'avoir ôté cette nouveauté de paroles, „ qui pouvoit scandaliser les simples . . . . Nous confessons une „ seule volonté en Jesus-Christ, parceque la Divinité a pris, non pas notre „ Peché, mais notre Nature, telle qu'elle a été créée, avant que le „ Peché l'eut corrompuë . . . . Nous ne voions point que les Conciles, „ ni l'Ecriture, nous autorisent à enseigner une ou deux operations. Mais, „ peut-être quelqu'un a parlé ainsi en bégaïant & s'accommodant aux foibles; „ ce qui ne doit point être tiré en Dogme. Car, que Jesus-Christ „ soit un seul operant par la Divinité & l'Humanité, les Ecritures en sont „ pleines: mais, de savoir si à cause des œuvres de la Divinité & de l'Humanité, „ on doit dire ou entendre une operation ou deux, c'est ce qui ne „ nous doit point importer, & nous le laissons aux Grammairiens. . . . „ Nous devons rejetter ces mots nouveaux, qui scandalisent les Eglises; de „ peur que les simples, choqués de l'expression de deux operations, ne nous „ croient Nestoriens; ou ne nous croient Eutychiens, si nous ne reconnoissons „ en Jesus-Christ qu'une seule operation. „ Il conclut en disant:

Le Pape approuve le Monothelisme.

(10) *To. VI. Concil. pag.* 104.

(11) *Concil.* 6. *act.* 12. *p.* 928.

sant: „ Enseignez ceci avec nous, comme nous l'enseignons unanimement „ avec vous. „ An de J.C. 634.

La Lettre Synodale que Sophrone (12) écrivit, lorsqu'il fut établi dans le Siege de Jerusalem, pour rendre raison de sa foi aux Evêques des grands Sieges, est adressée à Sergius, Patriarche de Constantinople, &, selon d'autres Exemplaires, au Pape Honorius; & on ne sauroit douter qu'elle n'ait été envoiée à l'un & à l'autre. Elle est très-longue, & l'Auteur y refute en detail les Nestoriens, les Eutychiens, & les Monothelites. Mais, cela n'empêcha pas que le Pape Honorius ne persistât dans sa premiere Resolution d'imposer silence au deux Parties. Il écrivit (13) donc à Cyrus, Patriarche d'Alexandrie: qu'il falloit rejetter la nouvelle invention de ce terme, d'une ou de deux Operations: & ne point obscurcir la Doctrine de l'Eglise, par les nuages de ces disputes: mais bannir de l'explication de la Foi ces mots nouvellement introduits. Il écrivit aussi une seconde Lettre à Sergius de Constantinople, où il disoit: „ Ceux qui parlent ainsi ne s'imaginent-ils „ pas, que suivant que l'on attribue à Jesus-Christ une ou deux Natures, „ on reconnoit aussi une ou deux Operations? Ce qui est très-impertinent „ à penser ou à dire . . . . J'ai crû vous le devoir declarer, pour vous „ montrer la conformité de ma foi avec la vôtre, afin que nous soions ani- „ mez d'un même esprit. Nous avons aussi écrit à nos freres Cyrus & So- „ phrone, qu'ils n'insistent point sur ce nouveau terme d'une ou de deux „ volontés, mais qu'ils disent avec nous, que c'est un seul Jesus-Christ, qui „ en deux Natures opere ce qui est divin & ce qui est humain. Nous „ avons même instruit ceux que Sophrone nous a envoiez de ne point „ parler à l'avenir de deux Operations; & ils ont promis très-expressément „ qu'il le feroit, pourvû que Cyrus s'abstint aussi de parler d'une Ope- „ ration. „

Lettres de Sophrone & du Pape.

Ces Lettres du Pape furent reçuës sans difficulté par les Patriarches d'Orient, & Honorius les aiant encore confirmées & appuiées par de nouveaux (14) Rescrits, il n'y eut personne dans tout le Monde qui s'y opposât. Ainsi, l'Heresie des Monothelites, soutenue par presque tout l'Orient, se trouva fortifiée de la Protection du Pape; & ce ne fut que cinq ans après, que, le Pape étant mort, la Foi Catholique commença à respirer, & à reprendre le dessus sur l'Impieté du Monothelisme.

Progrès des Monothelites.

Ce point est fort embarrassant pour les Avocats de l'Autorité Papale: mais, pour Mr. de Soissons, rien n'est capable de l'etonner. Avec un peu de subtilité jointe à de grands termes, il sait se tirer des pas les plus difficiles, & il trouvera bien le moïen, non-obstant cette difficulté, de prétendre toûjours, que la Decision d'un Pape, acceptée par le plus grand nombre, ou même par un nombre considerable d'Evêques, fait une Regle de Foi dans l'Eglise. Il reduit donc à trois Chefs la Reponse qu'il donne à ce fait. 1. Il prétend que la Lettre d'Honorius (il auroit fallu dire les Lettres, car

Subterfuges de Mr. de Soissons.

(12) *Conc. 6. Act. 11. p. 852. Photius, cod. 231.*

(13) *Concil. 6. Act. 14. pag. 968.*

(14) *To. VI. Concil. pag. 568.*

An de J.C. 634.

car il y en a deux, mais Mr. de Soiſſons n'y a pas pris garde) il prétend, dis-je, que la Lettre d'Honorius n'étoit pas une Deciſion ſolemnelle, mais ſeulement une Lettre particuliere adreſſée à Sergius: Que cette Lettre ne fut jamais acceptée par l'Orient, & même qu'elle n'y fut pas beaucoup connue; d'où il conclut, que cette Lettre ne doit aucunement entrer en paralelle avec la Conſtitution *Unigenitus*. 2. Il ſoutient que peu d'Evêques ſouſcrivirent à l'erreur, & cela par menaces & par violence: que le ſoulevement fut general à Conſtantinople: que preſque tous les Evêques firent entendre leurs cris & leurs conjurations contre Sergius & Pyrrhus de Conſtantinople: Enfin, que Sophrone, Patriarche de Jeruſalem, avec tout le Concile d'Orient avoit reſiſté à Honorius, & que par conſequent Sophrone n'étoit pas le ſeul qui ſoutint la foi, mais que le plus grand nombre des Evêques reſta toûjours fidele: & par-là il croit ſon Syſteme de la pluralité mis à couvert. *Diviſions*, dit-il, *menaces*, *ſurpriſes*, *revolte*, *& plainte du Peuple*, *tout cela prouve-t'il que les trois Patriarchats furent generalement infectez*, *& que le Prêtre Sophrone fut le ſeul qui reclama ouvertement? En verité*, *continue-t'il*, *il eſt inconcevable qu'on puiſſe debiter avec tant de confiance des Menſonges ſi averez.* Nous ne craindrons pas cependant, malgré les grands mots de Mr. de Soiſſons, de ſoutenir ce qu'il appelle des *Menſonges averez*, & de dire même encore davantage, ſans craindre d'être accuſez de Menſonges. 3. Il dit que la Lettre d'Honorius ne fut ni connuë, ni reçue en Occident, où l'on ſe declara très-fortement dans la ſuite contre les Monothelites. Voilà ſes reponſes. Mais le mal, c'eſt que tout ce qu'il dit n'eſt qu'un tiſſu de Fauſſetez, & de choſes qu'il avance ſans diſcernement: & ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt de les lui voir avancer avec une confiance inconcevable. *Tous ces faits*, dit-il (15), *ſont averez*, *auſſi bien que les Menſonges de vos Ecrivains.* Il eſt bon que Mr. de Soiſſons parle avec tant de hauteur dans les endroits même où il s'égare le plus, & où il eſt plus facile de le convaincre lui-même de menſonge, ou au moins d'ignorance, afin que tout le monde connoiſſe quel fond on peut faire ſur cette confiance affectée, par laquelle il a trouvé le moien de s'inſinuer dans l'Eſprit des Simples. Nous allons voir, que les faits qu'il avance ne ſont pas ſi averez qu'il pretend. Car, il eſt faux que la Lettre d'Honorius ne fut qu'une Lettre particuliere. C'étoit une Deciſion veritable & ſolemnelle; & en voici les preuves. 1. Honorius l'écrivit pour repondre à la conſultation qu'on lui faiſoit ſur les Deciſions des deux Conciles nombreux, tenus à Alexandrie & à Conſtantinople, & ſur l'oppoſition que Sophrone fit à ces Conciles. Cela demandoit une Deciſion. 2. C'étoit une Lettre Dogmatique: le VI. Concile lui donne ce nom (16). C'étoit donc une Deciſion ſolemnelle. 3. Il y parloit pour tout l'Orient, puiſqu'après avoir inſinué qu'il n'y a qu'une Operation en Jeſus-Chriſt, & avoir defendu de ſe ſervir des termes d'une ou de deux Operations, il ordonnoit de garder le ſilence, non ſeulement à Sergius, mais auſſi

La Lettre d'Honorius étoit une veritable Deciſion.

(15) 2. *Avertiſſ. de Soiſſons*, *p.* 26.

(16) *Concil. to. VI. p.* 933.

An de J. C. 634.

aussi à Cyrus & à tout l'Orient; car le silence de Sergius n'auroit servi de rien, si tous les autres avoient parlé. C'étoit pour tout l'Orient qu'Honorius écrivoit. 4. Il est visible par les paroles de la Lettre à Sergius, qu'Honorius regloit le Langage de la Foi, en prescrivant à Sergius & aux Orientaux ce qu'ils devoient dire & confesser avec lui *pour conserver la Foi Orthodoxe & l'Unité Catholique.* Mais, il le faisoit encore d'une maniere plus précise dans sa seconde Lettre, adressée, comme nous l'allons voir, à tous les Patriarches, où il parle ainsi (17): „ Au reste, quant à ce qui regarde le „ Dogme de l'Eglise, & ce que nous devons croire & confesser, pour conserver la simplicité, & pour éviter, comme nous l'avons dit, toutes ces „ Questions embarrassantes, nous devons, non pas definir qu'il y a une ou „ deux Operations dans le Mediateur de Dieu & des Hommes, mais confesser que les deux Natures sont unies en Jesus-Christ, d'une unité naturelle, & qu'elles operent en lui, par une operation qui leur est commune . . . . Nous vous avons insinué ceci, afin de donner à votre Sainteté „ le modele d'une même Profession de Foi, & que ne respirant tous qu'un „ même Esprit, nous conspirions tous ensemble à n'enseigner qu'une même Foi. „ Nous dira-t'on encore que des Lettres, qui reglent le Langage de la Foi, & qui prescrivent ce qu'on doit croire pour *conspirer tous ensemble dans l'unité d'une même foi*, n'étoient pas des Décisions Dogmatiques & solemnelles? 5. La Lettre d'Honorius ne portoit, à la verité, que le nom de Sergius dans l'Inscription. Mais, celle de St. Leon contre Eutychés n'étoit aussi adressée qu'à Flavien; & celle de Celestin I. contre Nestorius étoit inscrite à St. Cyrille seulement. Le *Judicatum* du Pape Vigile contre les trois Chapitres n'étoit aussi adressé qu'à Mennas de Constantinople. Les deux Epitres du Pape Agathon contre les Monothelites n'étoient inscrites qu'aux Empereurs Tibere & Heraclius, &c. A-t'on jamais douté pour cela que toutes ces Lettres ne fussent des Decisions solemnelles? Mr. de Soissons devroit savoir, que dans ces tems-là les Papes n'étoient pas encore dans l'usage d'adresser leurs Constitutions à tous les Fideles.

Honorius regle le Langage de la Foi.

Mais, voici quelque chose de plus précis: c'est qu'Honorius adressa aussi sa Lettre à Cyrus d'Alexandrie, & à Sophrone de Jerusalem, comme il le dit lui-même, & qu'il l'envoia tant à Sergius qu'aux autres, *afin qu'ils s'en servissent à éclaircir les difficultez de ceux qui formoient des doutes sur la Question dont il s'agissoit.* On ne peut donc aucunement douter que la Lettre d'Honorius n'ait été connue, & des Patriarches auxquels elle étoit envoiée, & des autres Evêques pour l'instruction desquels elle étoit écrite. Comment Mr. de Soissons osera-t'il dire après cela, que ce n'étoit qu'une Lettre particuliere, qui est demeurée inconnue, & que ce n'étoit point une Decision solemnelle? Rien de plus certain, que depuis l'an 633. qu'Honorius écrivit sa Lettre jusqu'en 638. qu'il mourut, & même jusqu'en 639. que l'Empereur Heraclius publia cet Edit qu'on appelle l'*Echtése*, ou l'Exposition, personne dans tout le Monde ne s'éleva contre cette Constitution solemnelle d'Honorius.

Autre Preuve contre le Pape.

(17) *Concil. To. VI. p. 968. 969.*

An de J.C. 634.

rius. On ne rapporte rien, & on ne pourra jamais rien raporter, qui prouve le contraire. Ce ſcandale, qui, ſelon Mr. de Soiſſons, s'éleva dans Conſtantinople. Ces Synodes criminels, dans leſquels on ne put que par violence engager les Evêques à ſouſcrire. Ces cris des ſaints Evêques contre Sergius & Pyrrhus, tout cela ne s'éleva qu'au ſujet de l'*Echteſe* donnée en 639. après la mort d'Honorius. Le Concile de Chypre ſous Arcadius ne fut tenu qu'en 683. La Diſpute de St. Maxime contre Pyrrhus, Succeſſeur de Sergius, ne ſe fit qu'en 645. Les Conciles d'Afrique ne furent celebrez qu'en 646. Et cependant, Mr. de Soiſſons, avec une adreſſe qu'on voudroit pouvoir excuſer de mauvaiſe foi, raporte tous ces faits confuſément, pour faire enviſager preſque tout l'Orient ferme dans la foi, & oppoſé à la Lettre d'Honorius. Mais nous lui diſons, que pendant toute la vie d'Honorius, c'eſt-à-dire depuis 633. juſqu'à la fin de 638. on n'entendit pas le moindre ſouffle contre ſa Lettre, ni contre le Monothéliſme qu'il favoriſoit, & qu'ainſi cinq années s'écoulerent ſans qu'il y eut aucune oppoſition contre une Bulle Heretique. C'eſt ce qui obligea l'Abbé Maxime, encore Laïque, à quitter le Palais de l'Empereur, où l'Hereſie dominoit ſans y être contredite de perſonne, pour ſe retirer dans un Monaſtere.

Objection & Reponſe.

Mais, dira Mr. de Soiſſons, Sophrone, avec le Concile d'Orient, ne s'éleva-t'il pas contre Honorius? Non. Ce ne fut point contre Honorius que Sophrone s'éleva. Son oppoſition fut anterieure à la Lettre du Pape, & on ne voit point que ce Patriarche, qui, avant la Conſtitution d'Honorius, avoit parlé ſi haut contre Sergius & Cyrus, ait depuis continué de le faire. Voici le fait. Ce Prelat, n'étant encore que Moine, n'avoit rien negligé pour porter Sergius & Cyrus à revoquer leur erreur, & à caſſer le 7. Article du Concile d'Alexandrie (18). N'aiant pû y réuſſir, il écrivit à Sergius une Lettre, dans laquelle il continuoit à l'en ſolliciter, & Sergius conſulta ſur cela le Pape Honorius. Sur ces entrefaites, Sophrone fut élû Patriarche de Jeruſalem dans un Concile de Paleſtine, aſſemblé pour donner un Succeſſeur à Modeſtus. Ce fut dans ce Concile, qu'il s'éleva fortement contre le Monotheliſme. Ce fut de-là qu'il envoia à Sergius & à Honorius, l'excellente Lettre Synodale que nous avons. Ce fut de là enfin, qu'à la priere du Concile, il envoia Etienne Evêque de Dore à Rome, pour expoſer aux Romains les troubles de l'Orient, & ſolliciter fortement la condamnation de l'erreur. Voilà ce que fit Sophrone avec le Concile d'Orient ou de Paleſtine. Mais, Mr. de Soiſſons, & Mr. Fleury (19), auroient dû ſavoir que tout cela ſe paſſa, avant qu'Honorius eut écrit ſa ſeconde Lettre à Sergius, puiſque ce Pape ne l'écrivit qu'en preſence des Deputez de Sophrone, & de concert avec eux. C'eſt lui-même qui le dit dans ſa Lettre.

Silence de Sophrone.

On ne ſait pas abſolument ce que fit Sophrone, lorſqu'il eût reçû la Lettre d'Honorius, qui lui fut adreſſée. On peut cependant dire avec une aſſuran-

(18) *Concil. to. VI. pag.* 921.

(19) *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. XXXVIII.* §. 6. 7. & 8.

ſurance preſque entiere, qu'il l'accepta & s'y conforma ; puiſque les Deputez de Sophrone *promirent & aſſurerent très fort au Pape*, Inſtantiſſimè promiſerunt, *que Sophrone garderoit le ſilence ſur les deux Operations*, *pourvû que Cyrus d'Alexandrie s'abſtint de dire qu'il n'y a qu'une Operation en Jeſus-Chriſt*. Ainſi, Mr. Fleury (20) a eu très-grand tort d'affirmer que *cette promeſſe n'eut aucun effet*; car, comme il eſt certain que Cyrus garda le ſilence, on peut aſſurer auſſi que Sophrone l'obſerva, avec tous les Evêques qui lui étoient attachez, & qu'il ne s'éleva point contre la Lettre d'Honorius. C'eſt donc mal à propos que l'on confond tous ces faits, pour faire croire au Public, que la Lettre d'Honorius fut contredite.

L'Hereſie triomphe durant 5. années.

Le Synode de Sophrone a été tenu avant qu'Honorius écrivit ſa Lettre. Cela eſt demontré. Sophrone depuis la Lettre d'Honorius garda le ſilence. Ni Mr. Fleury, ni Mr. de Soiſſons, ne montreront jamais le contraire. Tout le reſte ne ſe paſſa que depuis la mort d'Honorius. Cela eſt abſolument certain. Il y eut donc cinq années entieres depuis 633. juſqu'en 639., que l'erreur ſoutenue par les Conciles d'Alexandrie & de Conſtantinople, & favoriſée par une Conſtitution d'Honorius, ne fut nullement attaquée. Si ce ſont-là des *Menſonges averez*, que Mr. de Soiſſons les expoſe clairement aux yeux de tout le Monde. Pour moi, ſans le craindre, je ne dirai pas ſeulement avec l'Auteur du *Temoignage de la Verité*, que Sophrone fut le ſeul dans tout l'Orient qui reclama ouvertement contre Honorius. Mais je dirai plus. Sophrone lui-même garda le ſilence; & je le dirai, ſans craindre d'en être démenti. C'eſt encore ſans fondement, que Mr. de Soiſſons a dit que cette Lettre d'Honorius ne fut ni connue ni reçue en Occident. Nous avons demontré que c'étoit une Lettre Dogmatique, & les Papes n'écrivoient jamais ces Lettres que dans des Conciles & des Aſſemblées d'Evêques. On en peut voir les Preuves dans un Ouvrage (21) du P. Garnier Jeſuite; & je le montrerai encore par le temoignage de deux autres Jeſuites, le Cardinal Bellarmin, & Bagotius.

Les Papes ne decidoient rien ſans Conciles.

Le premier, dans une Lettre qu'il écrivoit à Clement VIII., pour le detourner de porter contre le Moliniſme la Condamnation qui devoit inceſſamment paroître, lui faiſoit remarquer que les Papes ſes Predeceſſeurs n'avoient jamais rien prononcé ſans des Conciles. „ Vos Saints Predeceſſeurs, diſoit-„ il (22), ne ſe ſont pas appliquez principalement à penetrer les Dogmes „ de la Foi par la ſubtilité de leur Eſprit, ou par l'aſſiduité de leur travail; „ mais à rechercher le ſentiment commun de l'Egliſe, & ſur-tout celui des „ Evêques & des Docteurs. C'eſt pourquoi, les Souverains Pontifes, de-„ puis St. Pierre juſqu'à preſent, ont toujours tenu des Conciles, ſelon la „ coutume, pour definir les Dogmes de la Foi. „ C'eſt ſur ce principe, qu'il propoſe au Pape „ d'aſſembler un Concile d'Evêques pour la Diſcuſ-„ ſion du point dont il s'agiſſoit, ou du moins de le faire examiner par toutes

(20) *Hiſt. Eccl. Liv. XXXVIII.* §. 8.
(21) *Diurnus Romanorum Pontificum.*
(22) *Epiſt. Bellar. ad Clem. VIII. to.* I. *Hiſt. de Auxiliis*, *pag.* 325.

An de J.C. 634.

„ tes les Univerfitez Catholiques, afin de ne point s'expofer à l'erreur com„ me il feroit, s'il ne fuivoit pas ces principes. „

Autre Preuve.

Bagotius rend auffi temoignage à l'ufage conftant dans lequel étoient les Papes de ne traiter les affaires qui regardent la foi, que dans des Conciles. „ L'Evêque de Rome, dit-il, affemble toujours un Concile, lorfqu'il s'agit „ d'un point de foi, ou d'autres chofes qui regardent toute l'Eglife. Il „ confulte au moins le Clergé de Rome, compofé des Evêques de fa Provin„ ce, & des Cardinaux, Prêtres, & Diacres affemblez dans un Synode, & „ il ne decide rien fur la foi, que dans un Concile . . . Je n'ai maintenant „ que deux chofes à dire, ajoute-t'il un peu plus bas. C'eft 1. que le Sou„ verain Pontife traite toujours les matieres de Foi dans un Concile ou Pro„ vincial, ou Univerfel. 2. Que dans les Queftions plus importantes, il „ eft fi néceffaire qu'il affemble des Conciles Generaux, que fans eux il ne „ peut point decider ces Queftions avec une pleine autorité. „ Il n'y a rien dans tout ceci qui ne foit à pefer attentivement, & que ce Jefuite n'établiffe fur de bonnes preuves, & par des faits indubitables. Il eft donc conftant, felon les Jefuites mêmes, que les Papes ne donnoient les Decifions Dogmatiques, que dans des Conciles.

Honorius approuve le Monothelifme dans un Concile.

Pour revenir à la Lettre d'Honorius, peut-on croire que, dans une affaire de cette importance, qui divifoit toute l'Eglife d'Orient, il n'eut pas fuivi la coutume de tous fes Predeceffeurs? Il s'agiffoit de juger des Decifions de deux nombreux Conciles. L'auroit-il fait, fans affembler des Conciles? Il faudroit avoir des fortes preuves pour le dire. D'ailleurs, dira-t'on qu'on ne favoit rien en Occident des troubles qui s'étoient formez en Orient, & des Conciles qui s'y étoient tenus en faveur de l'erreur? On en feroit démenti par les Deputez de Sophrone & du Concile de Jerufalem, qui vinrent apporter à Rome les Actes de ce Concile, & (23) qui étoient chargez de faire connoître à l'Occident toutes les Difputes qui agitoient l'Eglfe d'Orient. Pourquoi donc l'Occident ne s'oppofa-t'il pas aux Lettres d'Honorius? Le voici. Comme les Difputes dont il s'agiffoit n'étoient pas encore éclaircies, on ne crut point devoir fe declarer fur cela. Le Pape fembloit ne faire qu'impofer filence. On s'imagina devoir tolerer ce ménagement dans un tems auquel on n'en apercevoit pas toutes les fuites; & il n'y eut que l'Echtefe d'Heraclius, qui reveilla, pour ainfi dire, tous les Efprits du profond affoupiffement dans lequel on avoit été depuis plus de 5. ans. Ce font-là de *ces tems nebuleux* (24) dont parle St. Auguftin, où l'Eglife *eft obfcurcie, & cachée en quelque façon par la multitude des fcandales qui s'élevent contr'elle, & où elle eft couverte & agitée par les flots des tribulations & des tentations.*

Pourquoi l'on ne s'oppofa point aux Lettres d'Honorius.

La veritable raifon pourquoi l'on ne s'oppofa point aux Lettres d'Honorius, c'eft que ce Pape n'affuroit pas abfolument qu'il n'y eut qu'une Volonté en Jefus-Chrift, quoiqu'il defendit à la verité de fe fervir des termes d'une

(23) *Concil. to. VI. pag.* 103. *&* 969.

(24) *Ipfa eft* (Ecclefia) *quæ aliquando obfcuratur, & tanquam obnubilatur multitudine fcandalorum . . . . aliquandò tribulationum & tentationum fluctibus operitur atque turbatur.* S. Auguft. Epift. 93. n. 30.

d'une ou de deux Operations. Il imposoit silence aux deux Partis, en penchant cependant très-fort pour celui de l'erreur, & il supprimoit l'expression Catholique aussi bien que l'Heretique; mais, cependant, il ne faisoit pas une profession solemnelle de l'erreur. Cela est constant par ses Lettres. Au contraire, l'Empereur Heraclius professoit ouvertement l'erreur dans son *Echtése*. *Voulans*, dit-il (25), *suivre les saints Peres en ceci*, *aussi bien qu'en toutes choses*, *nous professons de reconnoître en Jesus-Christ vrai Dieu une Volonté.* Il y a donc bien de la différence entre les Lettres d'Honorius & l'*Echtése* d'Heraclius. On croit pouvoir déferer aux premieres, qui sembloient donner la Paix & ramener la tranquillité, par le silence qu'elles imposoient; mais pour l'*Echtése*, qui rejettoit ouvertement la verité, elle ne pût qu'exciter le Zéle de tous ceux qui en avoient pour la Foi. Et comme Pyrrhus de Constantinople écrivit de tous côtés, pour y faire recevoir cette *Echtése*, *il ne pût*, pour me servir des termes du Pape Jean IV. (26) *que scandaliser tout l'Occident*, *enseignant des choses nouvelles contre la foi*, *& pretendant tirer à son sentiment Honorius*, *quoi qu'il en eut été très-eloigné.*

An de J.C. 634.

Condamnation d'Honorius.

Il sera donc constant, malgré les subterfuges de Mr. de Soissons, qu'Honorius n'a été de son vivant attaqué de personne, & que tout a semblé se conformer à ses Lettres; quoique, sur leur Lecture, le VI. Concile general ait jugé (27) *qu'Honorius avoit en tout suivi l'Impieté de Sergius*; qu'il ait pour cela ordonné que ses Lettres fussent publiquement brulées (28) avec celles des autres Heretiques, & qu'il ait plusieurs fois condamné sa Memoire, en disant *Anathême à Honorius Heretique.* Et ce Jugement fut confirmé par les VII. & VIII. Conciles Generaux; ce qui prouve d'une maniere triomphante, que l'Eglise étoit assurée qu'un Pape peut devenir Heretique, & qu'il peut tomber dans l'erreur, lors même qu'il donne une Constitution solemnelle telle qu'étoit celle d'Honorius. Comment dire après cela, qu'un Pape ne peut tomber dans l'erreur avec le plus grand nombre des Evêques? Tant il est vrai, que ce seroit une chose bien glissante, comme le dit le savant Heydegger (29), que de dépendre de la Foi d'un seul homme. Je sais que l'illustre Bellarmin n'a rien oublié pour exempter Honorius d'Heresie; mais, Mr. De Launoy l'en a si bien convaincu, contre les de faites de ce Cardinal, qu'il n'est plus permis d'en douter.

Reponses à la chute d'Honorius.

L'Objection, que l'on tire de ce fait, est des plus embarrassantes contre ceux qui adorent plutôt la Pourpre, que la Personne des Papes; & c'est inutilement qu'un Anonime (30) s'est tourné de tous les côtés pour y satisfaire, jusques-là qu'il y a donné quatre differentes Reponses. La premiere est d'ac-

(25) *Echtes. Heraclii*, *to. VI. Concil. p.* 199.
(26) *Joan. IV. Epist. ad Const. Imp. to. V. Concil. p.* 1759.
(27) *To. VI. Concil. p.* 944.
(28) *Ibid. p.* 972. Voyez là-dessus *B. Mart. Chaldenii*, *de Monothelismo Honorii Papæ in Concilio Oecumenico VI. damnati Dissertatio*, *adversus Binium*, *& Cabassutium*, Witteb. an. 1710.
(29) *Hist. Papat. Ætat.* 5.
(30) *L'Auteur des Remarques d'un Theologien sur le Traité Historique de l'Etablissement & des Prerogatives de l'Eglise de Rome*, *&c.* in 12. 1688.

An de J.C. 634.

d'accuser de corruption les Actes du VI. Concile. La seconde est de dire que ce Concile s'est trompé dans une Question de fait, en attribuant à Honorius une Heresie qu'il n'avoit pas. La troisieme, qu'il a voulu faire passer pour une Reponse très-solide, est qu'Honorius n'a point été condamné pour avoir été dans le sentiment Heretique des Monothelites, ni pour avoir fomenté leur Heresie par sa negligence, & par les Lettres ambigues qu'il ecrivit à Sergius. C'est ce qu'il s'efforce de prouver par les Lettres de Leon II. son Successeur aux Evêques d'Espagne & à l'Empereur Constantin, que Mr. Maimbourg avoit alleguées pour lui, mais peu fidelement, s'il en faut croire notre Anonyme, du moins à l'egard de l'endroit de la Lettre à l'Empereur qu'il veut que l'on traduise de cette maniere: *Honorius n'a pas eu soin d'eclairer l'Eglise Apostolique par la Doctrine de la Tradition Apostolique; mais il a permis, par une prévarication profane, que cette Eglise si pure reçut quelque tache.* Outre qu'on peut retorquer l'Accusation, je suis assuré que bien des gens (31) trouveront que la Version qu'on donne ici, avec tous les menagemens & les adoucissemens que l'on apporte, suffit encore pour montrer qu'on regardoit Honorius comme aiant erré dans la foi, & y aiant fait errer les autres. Enfin, la quatrieme Reponse, que l'Anonime regarde comme la grande solution, est celle de la Distinction *ex Cathedrâ*; & l'on soutient, que quand même Honorius auroit erré dans la foi, cela ne feroit rien à la Question, puis *qu'il n'a point defini, en cette rencontre, comme souverain Pontife & Chef de l'Eglise, par un Jugemunt authentique & solemnel* (32), *la question qu'on lui proposoit; mais qu'il a seulement écrit, comme un Docteur particulier, une Lettre à Sergius, qu'il n'avoit pas assez meditée.* Malheureusement, cette Distinction si commode est un peu trop usée & trop superficielle. Les Consequences importantes, qui suivent naturellement du Monothelisme d'Honorius, m'ont engagé dans tout ce detail, d'autant plus volontiers que nous ignorons la plupart des Actions de ce Pape.

An de J.C. 638.

Mort d'Honorius. Quelques-unes de ses Actions. Son Caractere.

Il mourut en 638. après un Pontificat de 12. ans, 11. mois, & 17. jours, selon la Chronologie d'Anastase le Bibliothecaire (33). S'il en faut croire l'Histoire Arabique (34), Honorius donna un Patriarche Orthodoxe aux Maronites. D'où le P. François Pagi conclut (35) que ce Pape ne fut point Heretique; quoiqu'il l'accuse de negligence dans la cause de la foi. Vicelius avoit dit avant lui que c'étoit un homme de bien, mais un pauvre Pape, & un Pasteur fort negligent, qui ne reformoit son Clergé que sur des Bagatelles, & n'avoit aucun soin de faire prêcher l'Evangile du Fils de Dieu. J'ajoûte, que la Vertu de ce tems-là consistoit à orner les Eglises, à en bâtir de nouvelles, à reparer les anciennes, à enrichir les Monasteres.

(31) *Bayle, Nouv. de la Rep. des Lett.* Mars 1688. p. 236.

(32) Ce Raisonnement est refuté au long dans ce qui précede.

(33) *Anastasius, in Honorio I.*

(34) *Apud Quaresmium, Dilucidat. Terræ Sanctæ*, c. 35. Voyez aussi *Fauste Nairon, de Origine ac Religione Maronitarum, Dissertatio.* §. 14. & *seq.*

(35) *Pagi, Gesta Rom. Pontific. in Honorio I.* §. 32.

ſteres. C'eſt en quoi Honorius ſe diſtingua; & on loue ſa pieté à cet égard. Il renouvella les vaſes ſacrez de l'Egliſe de St. Pierre, y fit de grandes reparations & à pluſieurs autres Egliſes, & en bâtit pluſieurs de fonds en comble. L'argent qu'il donna à ces Egliſes, & dont le poids eſt marqué, monte à plus de trois mille Livres Romaines. Il fit couvrir l'Egliſe de St. Pierre de lames de cuivre qu'il prit dans le Temple de Jupiter Capitolin. Il fit, en trois Ordinations au mois de Decembre, 31. Prêtres, 12. Diacres, & 81. Evêques. Il réunit à l'Egliſe, Aquilée & toute l'Iſtrie, ſeparée par le Schiſme des trois Chapitres depuis 70. ans, à remonter juſques au Pape Pelage. Enfin, il fut enterré à St. Pierre le 12. d'Octobre 638. An de J. C. 638.

Deux Lettres de ce Pape.

Les deux dernieres Lettres (36) d'Honorius ſont tirées de la Collection des Canons du Cardinal Deusdedit. Dans la premiere, qui eſt adreſſée aux Evêques d'Epire, il leur mande qu'il leur envoie le *Pallium* pour Hypatius, qu'ils avoient ordonné Evêque de Nicople; mais, par ce qu'il avoit été ſoupçonné d'avoir eu part à la mort de ſon Predeceſſeur Sotericus, il veut que quand le tems de la Paix le lui permettra, il vienne à Rome, ſe purger, par ſerment, devant le Tombeau de St. Pierre, qu'il n'en a été aucunement complice: & il dit que Sotericus s'étoit ainſi purgé de quelques ſoupçons que l'on avoit eu contre lui. La ſeconde eſt adreſſée à Sergius ſon Diacre, pour une affaire qui concernoit l'Evêque de Cagliari. Cet Evêque avoit un différend avec quelques-uns de ſes Clercs. Les Parties avoient été citées à Rome: l'Evêque y avoit comparu, & ſes Clercs n'y étant point venus, le Pape avoit envoié un Defenſeur de Rome pour les amener; mais le Gouverneur de Sardaigne les avoit retenus en Afrique, pour les ſouſtaire à la juriſdiction du Pape; ce qui l'obligea de prier Sergius de demander juſtice au Prefet du Pretoire, afin qu'il ordonnât au Gouverneur d'envoier ces Clercs à Rome. Il lui envoie en même tems une Copie de la Loi de Valentinien & de Theodoſe, pour appuier ſa prétenſion.

HERACLIUS, *Empereur.* | DAGOBERT, *Roi de France.*

# SEVERIN.

## *LXXIII. PAPE.*

An de J. C. 639.

Election de Severin.

LES Auteurs ſont fort partagez ſur la durée de la vacance du St. Siege. Anaſtaſe (1) le Bibliothecaire aſſure qu'elle fut d'un an, ſept mois, & dixſept jours, quoi que, peu de tems après la mort d'Honorius, SEVERIN, Romain de Naiſſance, fils de Labienus, eut été élû pour lui ſucceder. Pour moi, je ne ſaurois croire que la vacance fut auſſi longue qu'Anaſtaſe le dit. Je lui donne volontiers pluſieurs mois de durée; mais, je raporte l'ordination de Severin à l'an 639. ſuivant la Chronologie du P. Pe-

(36) *Du Pin, Nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl.* to. 5. *pag.* 50. Edit. de Paris.

(1) *Anaſtaſ. Bibliot. in Severino.*

An de J.C. 639.

Petau. Isacius, Exarque de Ravenne, fit d'abord quelque difficulté d'approuver le nouveau Pape; & comme alors, les Elections étoient nulles (2), si elles n'étoient confirmées par les Empereurs, ou par leurs Exarques, Severin fut long-tems sans exercer les fonctions de l'Episcopat. On vouloit s'assurer de lui & l'obliger à consentir à l'*Echtése* de l'Empereur Heraclius. Ce fut-là probablement la cause de la longue vacance du Siege de Rome. Le Cardinal Baronius a mauvaise grace d'accuser à cette occasion les Princes de Tyrannie. Leur Droit étoit bien établi, & bien fondé. Enfin, le Cartulaire Maurice, de concert avec quelques malheureux, excita les Soldats Romains, en leur disant: *A quoi sert que le Pape Honorius ait amassé de si grandes sommes d'argent, retenant même ce que l'Empereur a envoié pour votre paie à diverses fois?* Animez par ce Discours, ils vinrent tous en Armes au Palais de Latran. Mais, ils ne purent forcer ceux qui étoient avec Severin, & qui en defendirent l'entrée. Maurice y fit demeurer ses Troupes pendant trois jours, au bout des quels il entra avec les Juges qui étoient de son Conseil, & ils séellerent tout le Vestiaire & le Thresor Papal; qui étoit considerable, parce que les Empereurs, les Rois, les Patrices, & les Consuls avoient eu la sotte Devotion de faire de grands presens à St. Pierre; dans l'intention que ces richesses seroient emploïées à nourrir les Pauvres, & à racheter les Captifs. Mais, on en faisoit un usage bien contraire aux vuës des Fondateurs, quoique les dissipations du Clergé ne fussent pas si criantes qu'elles sont aujourd'hui.

Le Thresor du Pape est pillé.

L'Exarque vient à Rome. Ce qu'il y fit.

Maurice, étant maître des Thresors inutiles du St. Siege, ecrivit à l'Exarque Isacius, pour lui rendre compte de ce qu'il avoit fait, & l'avertir qu'il pouvoit, sans peril, se rendre Maître de toutes ces richesses. Sur cet avis, Isacius vint à Rome, sous pretexte, sans doute, de confirmer Severin sur le Siege Episcopal de cette Ville; ce qu'il fit en effet, comme Platine nous l'apprend (3). Ensuite, il éloigna les Chefs du Clergé, qui peut-être faisoient les Mutins, ou preparoient le Peuple à quelque sedition. Il les envoia en exil, separez en differentes villes, & peu de tems après il entra dans le Palais de Latran, où il demeura huit jours, pour enlever tout le Thresor, dont il envoia une partie à l'Empereur, après quoi il s'en retourna à Ravenne.

Lettre aux Ecossois.

Après la mort du Pape Honorius, les Evêques des Ecossois d'Irlande ecrivirent à Severin son successeur; & le Clergé de Rome (4) repondit à cette Lettre. Hilaire, Archi-Prêtre & Lieutenant du St. Siege Apostolique, Jean Diacre & elû Evêque, Jean Primicier & Lieutenant du St. Siege, & Jean Conseiller du St. Siege, souscrivirent cette Reponse. Ils reprenoient les Ecossois de ce que quelques-uns d'entr'eux celebroient la Paque le quatorzieme de la Lune avec les Juifs, & de ce que l'Heresie de Pelage

(2) *Vana tunc enim habebatur Cleri ac Populi electio, nisi id Imperatores aut eorum Exarchi confirmassent. Platine, in Severino.*

(3) *Platine, in Severino.*

(4) On croit que cette Reponse fut faite après la mort de Severin, & avant que le Pape Jean IV. fut ordonné.

lage se renouvelloit chez eux : car, quelques-uns soutenoient que l'homme pouvoit être sans Peché par sa propre Volonté, & par la Grace de Dieu ; ce qu'ils refutent en ce qu'il n'y a que Jesus-Christ seul exempt de Péché, & que tous les autres hommes ont du moins le Peché originel. L'Heresie des Ecossois étoit assurément bien subtile ; & je me persuade qu'elle échapera aux yeux des Theologiens les plus pénétrans. Les Romains seuls ont le privilege de voir les objets tout autrement que le reste des hommes. An de J.C. 639.

Si le Pape Severin approuva l'Echtése ?

Nous apprenons par une Lettre (5) de Cyrus, Patriarche d'Alexandrie, que l'*Echtése* de l'Empereur Heraclius fut envoiée au Pape Severin, pour l'approuver : mais, on ne sait pas quel parti il prit en cette occasion. Nous n'avons aucun monument qui nous en instruise, quoique l'on puisse conjecturer, avec assez de fondement, qu'il la reçut, & que son élection ne fut confirmée, par l'Exarque de Ravenne, qu'en consequence de sa soumission aux Ordres du Prince. Cette supposition est la seule qui puisse nous faire comprendre la raison du refus que l'on fit d'abord de le confirmer, & du changement de l'Exarque à cet égard. Voilà donc deux Papes Monothelites, à moins qu'on ne vueille dire que Severin n'agit alors que comme particulier, n'exerçant pas encore les fonctions de l'Episcopat. Mais, il suit de-là, que la Direction du St. Esprit, & l'Infaillibilité du Pape, dependoient absolument & nécessairement de l'approbation du Prince ; ce que les Ultramontains n'avoueront jamais.

An de J. C. 640.

Sa mort.

Les Auteurs sont encore moins d'accord sur la durée du Pontificat de Severin, que sur le tems de son Election. Les uns disent qu'il tint le St. Siege environ un an ; & le P. Petau est de cette opinion : d'autres veulent qu'il ne le tint que 2. mois & 4. jours. C'est le sentiment de Mr. Fleury (6) ; en quoi il a suivi le Calcul d'Anastase le Bibliothecaire. Quoi qu'il en soit, on (7) assure qu'il se fit estimer, pour sa vertu, sa douceur extrême, son Amour pour les Pauvres & le Clergé, à qui il fit une distribution entiere, & des presens. Il renouvella de Mosaïque l'Abside de St. Pierre, qui étoit ruinée, & ordonna quatre Evêques pour diverses Eglises. Il fut enterré à St. Pierre le 2. jour d'Août de l'an 640. On dit qu'il mourut de regret, peut-être de ce que son thresor avoit été pillé.

Heraclius, Constantin, *Empereurs.* | Dagobert, *Roi de France.*

# JEAN IV.

## *LXXIV. PAPE.*

An de J. C. 640.

Election de Jean IV.

Ceux qui disent, qu'après la mort de Severin, le St. Siege vaqua pendant quatre mois & 29. jours, suivent, à mon avis, un sentiment insoutenable. On ne peut rendre aucune raison d'une si longue Vacance.

Jean

(5) *Concil. Later. Secr. 3. p.* 207.

(6) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXXVIII.* § 20.

(7) *Anastas. Bibliot. & Platine, in Severino.*

An de J.C. 640.

De l'Echtése.

JEAN IV. fut élû, selon le sentiment du P. Petau, au mois d'Août de l'an 640. Il étoit de Dalmatie, fils du Scholastique Venantius. L'Echtese faisoit alors beaucoup de bruit, & causoit de grands desordres dans l'Eglise (1). C'étoit un Edit, que les Monothelites donnoient comme une explication de la Foi Catholique, à l'occasion de la Dispute touchant une ou deux Operations en Jesus-Christ. Elle commence par une Exposition de Foi sur la Trinité, qui ne contient rien que d'Orthodoxe. Elle s'explique ensuite sur l'Incarnation, marquant nettement la distinction des deux Natures, & insistant sur l'unité de Personne; d'où l'Auteur conclut: „ Nous attribuons toutes „ les Operations de Jesus-Christ, divines & humaines, au Verbe incarné, „ & ne permettons aucunement de dire ou d'enseigner une ou deux Operations: mais plûtôt, suivant la Doctrine des Oecumeniques, nous disons „ que c'est un seul & même Jesus-Christ, qui opere les choses divines & humaines, & que les unes & les autres Operations procedent du même Verbe incarné, sans division, ni confusion. Car, l'expression d'une seule Operation, quoiqu'elle ait été emploiée par quelques-uns des Peres, paroit „ étrange à certaines Personnes, qui craignent qu'on ne s'en serve pour detruire les deux Natures unies en Jesus-Christ. De même, le terme de „ deux Operations scandalise plusieurs personnes, comme n'aiant été emploié par aucun des principaux Docteurs de l'Eglise, & parce qu'il s'ensuit qu'il faut reconnoître en Jesus-Christ deux Volontez contraires: comme si le Verbe avoit voulu l'accomplissement de la Passion, & que son „ Humanité s'y fut opposée, en sorte que l'on admit deux Personnes voulant „ des choses contraires; ce qui est impie, & éloigné de la Doctrine Chrêtienne. Car, si l'infame Nestorius, quoique divisant l'Incarnation, & introduisant deux Fils, n'a osé dire qu'ils eussent deux volontez, & au contraire a reconnu une même volonté dans les deux Personnes qu'il imaginoit; comment les Catholiques, qui reconnoissent un seul Jesus-Christ, „ peuvent-ils admettre en lui deux volontez & même contraires? C'est pourquoi, suivant en tout les Saints Peres, nous confessons une seule volonté en Jesus-Christ, & croions que sa chair animée d'une ame raisonnable, „ n'a jamais fait aucun mouvement naturel separement & d'elle-même, „ contraire à l'Esprit du Verbe, qui lui étoit uni selon l'Hypostase. „

An de J.C. 641.

Elle est condamnée par le Pape Jean. Apologie d'Honorius.

Telle étoit la fameuse *Echtése*, que Sergius composa & produisit sous le nom de l'Empereur Heraclius. Le Pape Jean IV. la condamna, avec l'Heresie des Monothelites, dans un Concile (2) qu'il tint à Rome peu de tems après son Ordination. Et quand il eut appris le mort d'Heraclius, il écrivit à Constantin son fils, & son successeur, une longue Lettre ou plutôt une Apologie pour le Pape Honorius, qu'il prétend justifier de Monothelisme (3). „ Nous recevons, dit-il, grand nombre d'avis de divers côtez, qui nous

(1) Voyez *Theophylacte*, *an.* 20. *Concil. Later. Secr. to.* 6. *Concil. p.* 83.

(2) *Concil. Later. Secr.* 3.

(3) *To. V. Concil. pag.* 1758. Voyez ci-devant la Vie d'Honorius.

An de J.C. 641.

,, nous apprennent que tout l'Occident est scandalisé, par les Lettres que
,, repand notre Frere le Patriarche Pyrrus; enseignant des choses nouvelles
,, contre la foi, & pretendant tirer à son sentiment notre Prédecesseur Ho-
,, norius, quoiqu'il en ait été entierement éloigné. Le Patriarche Sergius,
,, de venerable memoire, lui écrivit que quelques-uns admettoient en Jesus-
,, Christ deux volontez contraires; à quoi Honorius repondit, que Jesus-
,, Christ est tout ensemble Dieu parfait & Homme parfait; mais, qu'étant
,, venu reparer la nature humaine, il est seul conçû & né sans peché: c'est
,, pourquoi il n'a jamais eu deux volontez contraires, & la volonté de sa
,, chair n'a point combattu contre la volonté de son Esprit. Nous avons
,, ces deux volontez en consequence du Peché d'Adam: ensorte que l'ai-
,, guillon de la chair resiste quelquefois à l'Esprit, & quelquefois
,, la volonté de l'esprit s'efforce de combattre elle de la chair; mais,
,, notre Seigneur n'a pris qu'une volonté naturelle de l'humanité, dont
,, il étoit absolument le Maître, comme Dieu à qui tout obéït. Mon Pre-
,, decesseur a donc enseigné, qu'il n'y a point en Jesus-Christ deux volon-
,, tez contraires, comme en nous autres Pecheurs; ce que quelques uns
,, tournant à leur propre sens, l'ont soupçonné d'avoir enseigné une volon-
,, té de sa Divinité & de son Humanité; ce qui est entierement contraire à
,, la verité. Je voudrois qu'ils me repondissent, selon quelle nature ils di-
,, sent que Jesus-Christ n'a qu'une volonté. Si c'est seulement selon la nature
,, Divine, que diront-ils de son Humanité? Car, il faut reconnoître qu'il est
,, homme parfait, pour n'être pas Manichéen. Mais, si c'est selon l'humanité
,, de Jesus-Christ, qu'ils lui attribuent cette unique volonté; qu'ils pren-
,, nent garde d'être condamnez avec Photin & Ebion. Que s'ils disent que
,, les deux Natures n'ont qu'une volonté, ils confondent, non-seulement les
,, volontez, mais les Natures. Car, en soutenant une seule volonté & une
,, seule operation de la Divinité & de l'Humanité de Jesus-Christ, n'est-ce
,, pas lui attribuer une seule Nature, comme les Eutyquiens & les Seve-
,, riens? Au reste, nous avons appris que l'on a envoié un Ecrit, auquel
,, on contraint les Evêques de souscrire, contre la Lettre de St. Leon, &
,, le Concile de Calcedoine (4). C'est pourquoi nous souhaitons que Dieu
,, vous inspire, comme au Defenseur de la Foi, de faire ôter & dechirer cet
,, écrit, qui a été affiché publiquement; car, tous les Occidentaux, & le
,, Peuple même de Constantinople, en ont été scandalisez. Faites ce present
,, à l'Eglise votre Mere au commencement de votre regne.,, La mort préci-
pitée de l'Empereur Constantin rendit inutile cette Remontrance du Pape. Mais, si l'on peut faire quelque fond sur les Annales attribuées à Eutychés, Patriarche d'Alexandrie, & publiées à Oxford, on se persuadera que l'Empereur Constant, successeur de Constantin, satisfit aux desirs du Pape. Car, on trouve dans ces Annales une Lettre de l'Empereur Constant, qui commence ainsi: *Nous avons reçu, Saint Pere, votre excellent commandement* (5).

Cette

(4) Il s'agit ici de l'Echtése.

(5) *Accepimus, Sancte Pater, excellens mandatum tuum, &c. Atque illud, quod de Charta comburenda, in quâ calumniæ essent in Leonem*

An de J.C. 641.

Cette Modestie, qui n'est pas du stile des Princes de ce tems-là, me rend la Piece fort suspecte. L'Empereur ajoute, dans cette Lettre, qu'il a executé l'ordre du Pape, & qu'il avoit fait bruler l'*Echtese* dans laquelle il y avoit des calomnies contre le Pape Saint Leon, & le Concile de Calcedoine.

Demelez entre les Clercs & les Moines.

Un autre Demelé donna de l'exercice au Pape. On sait que les Prêtres seculiers & les Moines n'ont jamais été bien d'accord. De tout tems ils se sont regardés d'un œil d'envie; & la prosperité des uns a toujours été à charge aux autres. Les Clercs souffroient impatiemment que les Moines eussent le Droit d'établir des Prêtres dans les Eglises qui leur avoient été accordées par les Evêques. Ils s'en plaignirent, & réclamerent fortement contre cet usage. Mais, comme les Moines ont toujours été le bras droit du St. Siege, & qu'ils ont travaillé plus que tout ordre à son aggrandissement, ils ont toujours été favorisé dans leurs différends avec le Clergé. De-là vient que le Pape Jean prit hautement leur parti. Nous avons encore la Lettre qu'il écrivit a Isaac de Syracuse. Il y declare, qu'il doit être permis aux Moines de choisir & de mettre dans les Eglises qui leur ont été données, tels Prêtres qu'ils voudront, à condition pourtant que s'ils font quelque chose contre l'Evêque, ils seront punis par le Synode. Je raporte au bas de la page (6) les propres termes de cette Lettre, parce qu'ils m'ont paru dignes de la curiosité de quelques-uns de mes Lecteurs.

Mort de Jean IV. Quelques-unes de ses actions.

Le Pape Jean IV. mourut bien-tôt après dans le cours de la même année 641. aiant gouverné l'Eglise de Rome pendant 18. mois. Il fut enterré à St. Pierre (7). Durant son Pontificat, il envoia de grandes sommes d'argent en Dalmatie & en Istrie, par l'Abbé Martin, homme très-saint, & très-fidéle, pour racheter les captifs pris par les Sclaves. Il fit apporter des mêmes Païs les Reliques des Saints Martyrs Venance, Anastase, & Maur, & de plusieurs autres; & leur fit bâtir un Oratoire proche le Baptistere de Latran, où il fit de grands presens. En deux Ordinations au mois de Decembre, il fit dix-huit Prêtres, & cinq Diacres; & pour diverses Eglises dix-huit Evêques. On croit qu'après sa mort le St. Siege vacqua un mois & 13. jours (8).

*nem Patriarcham Romanum Sanctum, & in Concilium Chalcedonense votum habuimus, ipsamque igni tradidimus. Apud Eutychium, Annal. to. 2. p.* 335.

(6) *Consilio multorum fratrum diligentissimè exquisito decernimus, ut a modò Ecclesiæ Monachis traditæ per suos sacerdotes instituantur. Divinæ enim leges habent & seculares, ut cujus est possessio, ejus fiat institutio. Et si in dando quod majus est facilis fuit Charitas, fit facilior in concedendo quod minus est sancta largitas. Majus enim fuit possessionem dare, quam sit vestituram concedere. Quomodo enim possessoris jura cognoscentur, & suorum sibi tributa reddentur, ubi quod suum est per alterum datur, & cum voluerit aufertur.* Joan. IV. Epist. ad Isaac. Syracusanum Episcopum.

(7) *Anastas. in Joan.* 4.

(8) *Platine, in Joan.* 4.

THEO-

An de J.C. 641.

CONSTANT. *Empereur.*

# THEODORE I.
## *LXXV. PAPE.*

DAGOBERT. CLOVIS II. *Rois de France.*

Election de Theodore.

THEODORE étoit Grec de Nation, fils de Theodore, Patriarche de Jerusalem. Il fut élû Pape en 641; &, dès le commencement de son Pontificat, il fit paroître les vertus d'un bon Pasteur, & de grands soins pour maintenir la pureté de la Foi. Son Election fut confirmée, sans delai, par l'Exarque de Ravenne.

An de J.C. 642.

Il condamne l'Echtése, & reprend la conduite de Pyrrus.

Aiant reçû, l'année suivante, les Lettres Synodales de Paul nouveau Patriarche de Constantinople & des Evêques qui l'avoient ordonné, il écrivit à Paul en ces termes (1): „ La Lecture de vos Lettres nous a fait connoître que votre foi est pure & conforme à la nôtre. D'où vient donc que „ vous n'avez point ôté des Lieux publics l'Ecrit qui y étoit affiché, au „ grand scandale des Eglises? Si vous approuvez cet Ecrit, pourquoi ne „ nous l'avez-vous pas déclaré par vos Lettres Synodales. Si la foi, confir- „ mée par tant de Conciles, est corrigée par Heraclius & par Pyrrus, c'est „ en vain que les Peres l'ont examinée avec tant de soin, & les morts ont „ été frustrez de la Beatitude qu'ils esperoient. Au reste, nous sommes „ étonnez, que les Evêques qui vous ont consacré aient donné à Pyrrhus „ le titre de très-saint, declarant qu'il avoit renoncé à l'Eglise de Constanti- „ nople, à cause du trouble & de la Haine du Peuple; ce qui nous faisoit „ douter, si nous ne devions point différer à recevoir vos Lettres, jusques „ à ce que Pyrrus fut deposé. Car le tumulte & la Haine du Peuple n'ôte „ pas l'Episcopat. Tant que Pyrrus est vivant, & n'est point condamné, „ on doit craindre un Schisme; & pour affermir votre Ordination, il faut „ assembler contre lui un Concile des Evêques les plus proches. Nous „ avons donné nos ordres pour cet effet à l'Archidiacre Sericus, & à Mar- „ tin Diacre & Apocrisiaire, que nous avons delegué pour tenir notre Pla- „ ce, & examiner canoniquement avec vous la cause de Pyrrus; car sa pre- „ sence n'est pas nécessaire, puis que l'on a ses Ecrits, & que ses excès sont „ notoires. Premierement, il a donné de grandes louanges à Heraclius „ (*crime ineffaçable*) parce qu'Heraclius a condamné la foi des Peres: il a „ approuvé, par sa souscription, la Lettre Sophistique, qui contient un „ prétendu Simbole (2). Il l'a fait souscrire separément chez lui, par „ quelques Evêques qu'il a surpris. Il l'a fait insolemment afficher en pu- „ blic, & n'a tenu compte de l'Admonition de notre Predecesseur, pour re- „ parer ce scandale. Tout cela étant examiné dans votre Concile, vous „ devez le dépouiller du sacerdoce, non seulement pour la conservation de „ la Foi, mais pour la sureté de votre Ordination. Que si les Partisans de „ Pyrrus apportent du retardement à cette affaire, & veulent exciter un Schis-

(1) *To. V. Concil. p.* 1777.

(2) Il s'agit encore de l'Echtése.

An de J.C. 642.

„ Schisme, on peut rendre vains leurs artifices en obtenant un ordre de l'Em„ pereur, pour envoier Pyrrus à Rome, comme nous l'en avons déja prié, „ afin qu'il y soit jugé par notre Concile. „ Le Pape écrivit en substance les mêmes choses aux Evêques, qui avoient ordonné Paul; & envoia à Constantinople un Decret pour être proposé publiquement. Par ce Decret, il rejette tout ce que Pyrrus a avancé de nouveau contre la foi & anathematise l'Ecrit affiché publiquement, c'est-à-dire, l'Echtese, qu'il affecte, ce semble, de ne point nommer.

Plaintes contre Paul de C.P.

An de J.C. 643.

Les avis du Pape furent inutiles. On se plaignit de divers Lieux, que le Patriarche Paul ne temoignoit que du mepris pour les Remontrances du St. Siege. Sergius, Metropolitain de l'Isle de Chipre, presenta sur ce sujet une Requête au Pape Theodore (3), par laquelle il reconnoit l'autorité de l'Eglise de Rome, fondée sur le pouvoir donné à St. Pierre, & declare son attachement à la Foi de St. Leon. Il anathematise l'Echtese, & se plaint de ce qu'elle étoit toujours affichée publiquement à Constantinople. „ Jusqu'ici, ajoute-t'il, nous avons usé de ménagement & gardé le silence, „ esperant qu'ils reviendroient à la Sainte Doctrine. Mais, nous voulons de „ tout notre pouvoir suivre les traces d'Arcade notre Saint Oncle, en nous „ conformant à la Doctrine Orthodoxe de Votre Sainteté. Ce sont les sen„ timens de toute notre Province. „ Etienne, Evêque de Dore, & premier Suffragant de Jerusalem, porta aussi ses plaintes au Pape, du desordre que causoit en Palestine le Parti de Paul de Constantinople. „ Car, „ disoit-il (4), Sergius, Evêque de Joppé, après la retraite des Perses, „ s'est emparé du Vicariat du Siege de Jerusalem, sans aucune forme Ec„ clesiastique, mais seulement par la Puissance seculiere; & il a ordonné, „ contre les Canons, quelques Evêques de la Dependance de Jerusalem. „ Ceux-ci, connoissant bien l'invalidité de leur Ordination, se sont attachez „ à Paul de Constantinople, & ont approuvé par écrit la nouvelle Doctri„ ne qu'il soutient, afin d'être maintenus par son credit. „ Sur cette remontrance d'Etienne de Dore, le Pape le fit lui-même son Vicaire en Palestine. Il lui en donna ses Lettres, & lui accorda le pouvoir de regler les affaires Ecclesiastiques, & de deposer les Evêques que Sergius de Joppé avoit irregulierement ordonnez, s'ils ne se corrigeoient. Etienne (5) executa sa commission, & ne reçût que ceux qui renoncerent par écrit à l'erreur. Il est vrai que des gens mal intentionnez lui cacherent le pouvoir que le Pape lui donnoit, de faire élire des Evêques à la place de ceux qu'il avoit deposez: ainsi plusieurs Eglises demeurerent vacantes. Les Evêques d'Afrique se plaignirent aussi au Pape Theodore, & se declarerent contre les Monothelites.

An de J.C. 645 & 646.

Retractation de Pyrrus.

L'Abbé Maxime, homme celebre par sa Sainteté & par sa Doctrine, entra en Conference avec Pyrrhus, qu'il convainquit d'erreur, & l'obligea à se retracter. Ensuite Pyrrhus passa d'Afrique à Rome, où il alla faire ses prie-

(3) *Concil. Later. Secr. 2.*
(4) *Ibid.*
(5) *Mart. Epist. 5. to. VI. Conc. l. p. 21.*

An de J. C. 645. & 646.

prieres aux Eglises des Apôtres, & presenta au Pape Theodore, en presence du Peuple, un libelle souscrit de sa main (6), où il condamnoit tout ce que lui ou ses Predecesseurs avoient écrit ou fait contre la foi. Après quoi, le Pape lui fit faire largesse au Peuple, & lui fit mettre un siege près de l'Autel, l'honorant comme Patriarche de Constantinople, parce qu'il n'avoit pas été deposé legitimement. Il lui fournit aussi tout ce qui étoit nécessaire pour son entretien, aux depens de l'Eglise Romaine.

Lettres des Africains. Reflexions sur l'Autorité du Pape.

Cette demarche, que Pyrrus ne fit vraisemblablement que pour remonter sur son siege, donna lieu à plusieurs Conciles qui se tinrent en Afrique, l'an 646. Les trois Primats, Colomb de Numidie, Etienne de Byzacene, & Reparat de Mauritanie, écrivirent en commun une Lettre Synodale au Pape Theodore, au nom de tous les Evêques de leur Province. Mr. Fleury (7) dit qu'ils reconnoissent, dans cettte Lettre, l'Autorité du St. Siege; mais, c'est ce que je n'y vois pas. Il est vrai qu'ils nomment Theodore le *Souverain Pontife de tous les Evêques*. Fonderoit-on là-dessus l'Autorité du St. Siege? Y a-t'il quelqu'un si peu versé dans les Antiquitez Ecclesiastiques, qu'il ne sache que ce titre d'honneur signifie seulement le premier des Patriarches; non d'une *primauté* de Jurisdiction, mais d'une *primauté* d'Ordre? Et ce qui le prouve incontestablement, c'est que Victor, Evêque de Carthage, aiant envoié sa Profession de Foi au Pape Theodore, il le nomme seulement *trés-heureux Seigneur, & honnorable saint Frere*; & il coule, dans sa Lettre, que les Apôtres étoient égaux en honneur & en Puissance. „ Et en lui donnant avis de sa consecration, ne lui en demande point la confirmation: „ mais le prie seulement de le recommander à Dieu par ses prieres, afin „ qu'il se puisse bien acquiter de sa charge. Surquoi on peut encore remarquer, que Fortunat de Poitiers appelle Nicetius de Tréves *Chef des Pontifes* (8), & Gregoire de Tours *Souverain des Pontifes* (9); non pour „ leur donner aucune Puissance, ni Domination sur les autres, mais seulement pour dire qu'ils étoient recommandables entre les autres Evêques (10). „ Ce n'est donc que dans le dessein d'en imposer, que Mr. Fleury a osé dire, que les Africains reconnurent l'*Autorité* du Pape Theodore. Cela n'est point vrai; mais, il est certain que ces Prelats se plaignirent de la nouveauté (11) qui avoit paru à Constantinople; c'est-à-dire, de la publication de l'Echtése. „ Nous pensions, disent-ils, que vous l'aviez „ abolie, mais nous avons connu qu'on la soutenoit opiniatrement, en lisant la Requête que notre frere Pyrrhus vous a presentée; c'est pourquoi „ nous avons écrit à Paul, qui occupe maintenant le siege de Constantinople, le priant instamment de rejetter cette nouveauté. Et, parce que „ quelques malicieux ont voulu rendre suspecte à Constantinople notre Province d'Afrique, nous vous envoions notre Lettre à Paul, & nous vous prions

Plaintes contre l'Echtése.

(6) *Anastas. Bibliot. in Theod. Theoph. an.* 20.
(7) *Hist. Eccl. Liv. XXXVIII.* §. 41.
(8) *Fortunat. Carm. lib.* 3. *c.* 11.
(9) *Idem, lib.* 5. *c.* 15.
(10) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an.* 646.
(11) *Concil. Later. Secr.* 2. 128.

An de J.C. 645. & 646.

„ prions de l'envoier par vos Legats, afin que nous puiſſions voir s'il reviendra à la Foi Orthodoxe. Que s'il uſe de diſſimulation, vous prendrez „ les moïens de le retrancher du corps de l'Egliſe. Au reſte, nous ſommes obligez de vous repreſenter, qu'après avoir aſſemblé nos Conciles en „ chaque Province, nous voulions vous envoier une pleine Deputation d'Evêques; mais, il eſt arrivé des accidens qui nous en ont empêchez; & „ nous avons été contraints de vous envoier cette Lettre generale, vous „ priant d'excuſer ce que nous faiſons par neceſſité. „ La Lettre de Victor, Evêque de Carthage, dont j'ai parlé ci-deſſus, ſuivit de près celle des autres Evêques d'Afrique, & rouloit ſur le même ſujet. Victor ſe declare, comme les autres, contre les Monothelites, & prie le Pape de remedier à ces maux, proteſtant d'être toujours uni à lui; & il ajoute: „ Nous aurions pû écrire la même choſe à notre frere Paul de Conſtantinople, ſi „ nous ne ſavions que des gens mal intentionez ont calomnié notre Province d'Afrique . . . Nous vous prions d'envoier à Paul, par vos Legats, „ ce que les Evêques de notre Province lui ont écrit. „

Lettre de Paul de C.P. au Pape.

Paul de Conſtantinople, preſſé de tous cotés, & ſurtout par les Legats du Pape Theodore, qui, dans pluſieurs conferences qu'ils eurent avec lui, l'exhorterent vivement à expliquer en quel ſens il entendoit qu'il n'y avoit en Jeſus-Chriſt qu'une volonté; Paul, dis-je, prit enfin le parti d'écrire à Theodore une Lettre Dogmatique ſur la Queſtion qui diviſoit l'Egliſe (12). D'abord, il ſe vante de garder toûjours la charité, & de ſouffrir patiemment les Injures & les Calomnies. C'eſt ainſi qu'il traite les plaintes des Catholiques, & c'eſt le prétexte dont il ſe ſert pour excuſer ſon ſilence. Mais enfin il s'explique, & au nom de toutes les Egliſes de ſa dependance, il declare ſa Foi ſur l'Incarnation, & ajoûte à la fin: „ C'eſt pourquoi nous „ croions qu'en Jeſus-Chriſt il n'y a qu'une Volonté; de peur d'attribuer à „ ſa Perſonne unique, une contrarieté, ou difference de volontés, ou en„ ſeigner qu'il ſe combat lui-même, & introduire deux Perſonnes; ſans que „ nous aions deſſein de nier, ou de confondre, ſes deux Natures, ou d'en „ établir une au préjudice de l'autre: mais, nous diſons ſeulement, que ſa „ chair animée d'une Ame raiſonnable, & enrichie des Droits divins par „ l'etroite union, avoit une volonté divine & inſeparable de celle du Verbe, qui la conduiſoit & la mouvoit abſolument: en ſorte que la chair ne „ faiſoit jamais aucun mouvement naturel, ſeparement & par ſa propre impulſion, contre l'ordre du Verbe; mais quand, autant, & en la maniere „ que le Verbe l'ordonnoit: car, nous ne voulons pas proferer cet horrible „ blaſpheme, que l'humanité de Jeſus-Chriſt fut violentée par la neceſſité „ de la nature, & qu'elle meritât la même reprimande que St. Pierre, en „ rejettant la Paſſion comme lui. Voici comme nous entendons cette parole de l'Evangile (13): *Je ſuis deſcendu du Ciel, non pour faire ma volonté, mais celle de celui qui m'a envoié*, & le refus de la Paſſion. Nous n'admet-

(12) *Concil. Later. Secr.* 4. *pag.* 222. (13) *Joan. XI.* 38.

„ mettons point en Jesus-Christ, qui est un, des volontez differentes & „ opposées; mais, nous prenons ces mots negativement, & nous croions „ que Jesus-Christ dit seulement ce qu'il n'est pas, comme en ce passage „ (14) : *Je n'ai commis ni Peché, ni Iniquité.* „ Paul cite quelques Peres de l'Eglise en sa faveur, & il ajoûte : „ Du même sentiment étoient les Evê- „ ques d'heureuse memoire Sergius & Honorius, l'un de la nouvelle, & „ l'autre de l'ancienne Rome. „ Il nomme le Patriarche de Constantinople, avant le Pape Honorius: Preuve qu'il n'étoit pas bien persuadé de l'Autorité du St. Siege sur toutes les Eglises. An de J.C. 646.

La Lettre du Patriarche Paul ne contenta, ni Theodore, ni les autres Evêques d'Occident. Les Africains particulierement qu'il étoit important d'appaiser, même pour les interêts de l'état, en temoignerent leur Chagrin. Les uns & les autres réunissoient leurs cris contre l'Echtése. Enfin, Paul, prenant des mesures très prudentes dans cette Conjoncture, persuada à l'Empereur de publier un Edit, pour imposer silence aux deux Partis. C'est ce qui se fit en 648.; & l'Edit, par lequel on vouloit pacifier les Troubles de l'Eglise, se nomma *Type*, c'est-à-dire Forme ou Formulaire (15). L'Empereur Constant, qui le publia sous son nom, y pose d'abord l'état de la Question, & rapporte sommairement les raisons des deux Partis: & il ajoute: „ C'est pourquoi Nous defendons à tous nos Sujets Catholiques, de „ disputer à l'avenir en quelque maniere que ce soit touchant une Volonté „ ou une Operation, deux Operations ou deux Volontez, sans préjudice „ de ce qui a été une fois decidé par les Peres approuvez, touchant l'Incar- „ nation du Verbe. Nous voulons que l'on s'en tienne aux Saintes Ecritu- „ res, aux cinq Conciles Oecumeniques, & aux simples Passages des Pe- „ res, dont la Doctrine est la Regle de l'Eglise, sans y ajoûter, en ôter, „ ni les expliquer selon des sentimens particuliers: mais, que l'on demeure „ en l'état où l'on étoit avant ces Disputes, comme si elles ne s'étoient „ point émuës. Et, pour prouver l'union parfaite des Eglises, & ne lais- „ ser aucun prétexte à ceux qui veulent disputer sans fin, nous avons or- „ donné d'ôter les Papiers affichez aux vestibules de la grande Eglise de cet- „ te Ville Imperiale touchant cette Question. Ceux, qui oseront contre- „ venir à cette Ordonnance, seront premierement soûmis au Jugement terri- „ ble de Dieu, ensuite à notre Indignation. Desorte que, s'ils sont Evêques „ ou Clercs, ils seront deposéz: les Moines, excommuniez & chassez de „ leurs demeures. Les gens constituez en Dignité ou en Charge en seront „ privez: les particuliers notables depouillez de leurs biens. Les autres „ punis corporellement & bannis. „

An de J.C. 648.

Mecontentement des Africains.

Le Type.

Il faut convenir que cet Edit étoit prudent. Mais, qui pourroit se flatter d'imposer silence au Clergé? Le Monarque le plus puissant n'a pas assez de credit pour une pareille entreprise. Les Gens d'Eglise ressemblent au beau Sexe, qu'ils ne haïssent pas. Rien ne leur est plus difficile que de se contrain-

Caractere brouillon des Ecclesiastiques.

(14) *Psal'm. LVIII. v.* 5.

(15) *To. VI. Concil. p.* 231.

An de J.C. 648.

traindre sur les points dont ils sont infatués. On peut dire des Ecclesiastiques en particulier ce que l'ingenieux Auteur des Lettres Persanes (16) dit des hommes en general; &, par cette application, le Principe sera plus vrai, & moins sujet aux Contestations. Les Opinions ridicules, bizarres, extravagantes, qu'ils adoptent comme des Sentimens prouvez, troublent le repos public, & mettent souvent à deux doigts de leur ruine les Etats les plus puissans. Cet état si heureux & si tranquille que l'on vante tant, nous ne le conservons pas dans le Monde. Dès que nous y paroissons, on nous fait disputer. On nous fait entreprendre, par exemple, de prouver l'utilité de la Priere à un homme qui ne croit pas en Dieu: la nécessité du Jeûne à un autre qui a nié toute sa vie l'Immortalité de l'Ame. L'entreprise est laborieuse, & les Rieurs ne sont pas pour nous. Il y a plus. Une certaine envie d'attirer les autres dans nos Opinions nous tourmente sans cesse, & est, pour ainsi dire, attachée à notre Profession. Cela est aussi ridicule que si l'on voioit les Européens travailler, en faveur de la Nature humaine, à blanchir le Visage des Africains. Nous troublons l'Etat: nous nous tourmentons nous-mêmes à faire recevoir des Points de Religion qui ne sont pas fondamentaux; & nous ressemblons à ce Conquerant de la Chine, qui poussa ses Sujets à une Revolte générale, pour les avoir voulu obliger à se rogner les cheveux & les ongles.

Condamnation de Pyrrus.

C'est ce qui est arrivé dans tous les Differends de Religion, & les plus accredités se sont toûjours attribué un Despotisme qu'ils auroient condamné en jettant les hauts cris, si d'autres en avoient usé envers eux. C'est de cette maniere que Theodore agit dans l'Affaire du Monothelisme. Aiant appris que Pyrrus, qui s'étoit retiré de Rome à Ravenne après sa retractation, professoit de nouveau l'Heresie qu'il avoit abjurée, il assembla dans l'Eglise de St. Pierre quelques Evêques & son Clergé, & prononça, contre Pyrrus, la Deposition avec Anatheme. Bien plus: il méla quelques goutes de la coupe sacrée avec l'ancre dont il se servit pour signer la Deposition de Pyrrus (17). Nos Auteurs soutiennent que cette coutume, qui étoit particuliere aux Grecs, selon le P. François Pagi (18), ne faisoit aucun deshonneur à Jesus-Christ (19). Mais, la Question est si ceux qui faisoient cela croioient la Transubstantiation? Les Protestans le nient, & fondent là-dessus des Raisons specieuses pour combattre le Dogme de la Presence réelle.

Theodore ne condamna pas le Type. Paul de C. P. est anathematisé.

Le Cardinal Baronius s'est imaginé (20) que le Pape Theodore avoit aussi condamné le *Type* ou Formulaire de l'Empereur Constant. C'est une erreur; car, les Auteurs qui ont parlé (21) du Concile tenu à Rome en 648. ne disent rien de la condamnation du Type; & nul autre Auteur ne nous apprend que Theodore l'ait proscrit dans la suite. On ne sauroit même assurer

(16) *Lettre Perf. XLIX.*
(17) *Theoph. an.* 20. *Her. Imp.*
(18) *Gest. Rom. Pontif. in Theodoro.* §. 8.
(19) *Combefis. Hist. Monothelit. Disput.* 1. §. 13. *Edmond Martene, de Antiquis Ecclesiæ Ritibus, cap.* 5. *art.* 4.
(20) *Baronius, Annal. Eccl. ad an.* 648. §. 16.
(21) *Anastas. Theoph. &c.*

ſurer que Paul de Conſtantinople fut condamné dans ce Concile, quoi que Mr. Fleury (22) l'ait crû, ſans raiſons ſuffiſantes, comme il paroitra à tous ceux qui voudront examiner le ſentiment du P. Pagi ſur ce fait. Il eſt pourtant indubitable que Paul fut condamné, lorſque le Pape Theodore vit que, ni ſes Lettres, ni les Avertiſſemens de ſes Legats, n'avoient pû ramener ce Patriarche à la Foi de l'Egliſe de Rome. Mais, Paul, aiant appris ſa depoſition, bien loin de s'y ſoumettre, il renverſa l'Autel que le Pape avoit à Conſtantinople dans l'Oratoire du Palais de Placidie, defendant aux Legats qui y demeuroient d'y celebrer le St. Sacrifice. Il les perſecuta même avec pluſieurs Evêques & d'autres Catholiques. Les uns furent mis en Priſon, d'autres bannis, d'autres dechirez de Coups (23). An de J.C. 648.

Le Pape Theodore mourut peu de tems après, & fut enterré à St. Pierre le 14. de Mai 649. Il étoit d'un temperemment aſſez doux, pourvû qu'on néchauffât point ſon Zéle. On loue ſa Charité & ſa Liberalité envers les Pauvres. Il fit transferer les Corps des ſaints Martyrs Primus & Felicien, du Cimetiere où ils étoient, en l'Egliſe de St. Etienne, & y donna de grands preſens, auſſi bien qu'à l'Egliſe de St. Valentin, qu'il fit bâtir entierement. Il fit auſſi un Oratoire de St. Sylveſtre dans le Palais de Latran, & un Oratoire du St. Martyr Euplus, ou plutôt Euplius, hors la Porte de St. Paul; & orna l'un & l'autre de grands dons. En une Ordination au mois de Decembre, il fit 21. Prêtres & 4. Diacres, & d'ailleurs 46. Evêques. An de J.C. 649. Mort du Pape Theodore.

CONSTANT. *Empereur.* — CLOVIS II. *Roi de France.*

# MARTIN I.

## *LXXVI. PAPE.*

APrès une Vacance de ſix ſemaines, on élut, pour occuper le St. Siege, un homme de naiſſance diſtinguée nommé MARTIN. Il étoit de *Tudertum* ou Todi en Toſcane. Ses Parens, dès ſes plus tendres années, lui avoient donné les meilleurs Maîtres du Païs pour l'inſtruire (1). Il avoit un heureux naturel pour la Vertu, & de très-bonnes diſpoſitions pour l'étude: auſſi fit-il de grands progrès en peu tems & dans la pieté & dans les ſciences. Il étoit fort bien fait, & beau de Viſage; mais, s'il en faut croire ſon Hiſtorien Anonime (2), les Qualitez du Corps étoient fort au deſſous de celles de l'Ame. Lorſqu'il eut fini ſes Etudes de Philoſophie, & qu'il eut acquis une connoiſſance parfaite de l'Art de l'Eloquence, il reconnut que toute la Science d'un Philoſophe & d'un Orateur n'eſt qu'une Vanité dangereuſe, ſi elle n'eſt accompagnée & ſoutenue d'une Vertu ſolide, ſi elle n'eſt accompagnée d'une humilité profonde, & ſi elle ne contribue point Election de Martin I. Son Education.

(22) *Hiſt. Eccl. Liv. XXXVIII. §. 46.*
(23) *Concil. Later. Secret. 4.*

(1) *Anon. Vit. apud Surium, pag. 267.*
(2) *Ubi ſupr.*

An de J.C. 649.

point à la pureté des moeurs. En effet, à quoi sert à l'homme d'être savant, s'il est plus vicieux à mesure qu'il a plus de lumieres? Cette pensée engagea Martin à renoncer aux Vanitez du Monde, & à se consacrer à Dieu dans l'Etat Ecclesiastique, où d'ailleurs il pouvoit se flatter d'un établissement honnorable & solide. Il fut admis dans le Clergé de l'Eglise de Rome, où il fit paroître beaucoup de vertu, & encore plus de Zéle, dans les divers Degrés qui le conduisirent à la Prêtrise.

Concile de Rome. Discours du Pape.

Après la mort de Theodore, l'Election de Martin I. fut confirmée par le Prince, qui n'oublia rien pour rendre le nouveau Pape favorable au Type. Mais, tout ce que l'Empereur pût faire fut inutile. Le zele de Martin pour la foi étant encore excité par St. Maxime qui étoit à Rome, il assembla un Concile de cent cinq Evêques dans l'Eglise du Sauveur, nommée Constantinienne, au Palais de Latran. Ce Concile dura plusieurs jours, & il y eut cinq Sessions, dont chacune est nommée *Secretarius* dans le stile du tems, soit à cause du lieu, ou de ce qu'il n'y assistoit que les Personnes necessaires. La premiere Session se tint le 5. d'Octobre (3). Theophylacte, le premier des Notaires de l'Eglise Romaine, ouvrit l'action, & pria le Pape d'expliquer le sujet du Concile. Le Pape Martin dit en substance: „ Vous savez les erreurs qui ont été introduites par Cyrus, Evêque d'Alexandrie, Sergius de Constantinople & ses Successeurs Pyrrus & Paul. Il „ y a dix-huit ans que Cyrus fit publier, neuf articles dans lesquels il decidoit qu'en Jesus-Christ il n'y a qu'une operation de la Divinité & de l'Humanité, conformément à l'Heresie des Acephales, avec Anatheme à quiconque ne croiroit pas ainsi. Sergius, par une Lettre écrite à Cyrus, approuva cette Doctrine d'une seule operation: &, de plus, quelques années „ après l'entreprise de Cyrus, il composa une Exposition Heretique sous le „ nom d'Heraclius, qui regnoit alors, où il soutient, suivant l'impie Apollinaire, qu'il n'y a en Jesus-Christ qu'une seule volonté, comme étant „ une consequence d'une seule operation. Sergius a publié son *Echtése* en „ la faisant afficher aux Portes de son Eglise, & l'a fait approuver, par „ écrit à quelques Evêques, qu'il a surpris. Pyrrus son successeur en a encore seduit plusieurs, par terreur, ou par caresses, & les a fait souscrire „ à cette impieté. De quoi étant confus, il s'est pressé de venir ici; &, „ pour reparer sa faute, il a presenté à notre St. Siege une Requête souscrite de sa main, où il a condamné ce que lui & ses Prédecesseurs avoient „ écrit, ou fait contre la Foi. Mais, ensuite, il est retourné comme un „ chien à son vomissement, & a reçû la peine de son crime, par une Deposition Canonique. Paul, voulant surpasser ses Prédecesseurs, ne s'est pas „ contenté d'approuver l'Echtese, par une Lettre écrite à notre St. Siege, mais encore il a entrepris d'en defendre les erreurs: c'est pour quoi „ il a aussi été justement deposé par le St. Siege. De plus, à l'imitation „ de Sergius, il a surpris le Prince, & lui a persuadé de publier un Type, „ qui detruit la Foi Catholique, en defendant de dire, ni une, ni deux volon-

(3) *Theoph. to. V. Concil. p. 75.*

„ lontez, comme si Jesus-Christ étoit sans volonté, & sans operation. „ Le Pape décrit ensuite les violences de Paul. Il parle de l'Autel renversé au Palais de Placidie, des Legats persecutez, & il ajoute: „ Tout le Mon- „ de sait ce que lui & ses Predecesseurs ont fait contre les Catholiques, qui „ en ont porté de divers lieux leurs plaintes au St. Siege, & par écrit, & „ de vive voix. Nos Predecesseurs n'ont point cessé d'écrire en divers tems à „ ces Evêques de Constantinople, usant de prieres & de reproches, & les „ faisant avertir par leurs Legats envoiez exprès; mais, ils n'ont voulu rien „ écouter: c'est pourquoi j'ai crû nécessaire de vous assembler, afin que „ tous ensemble, en presence de Dieu, qui nous voit & qui nous juge, nous „ examinions ce qui regarde ces Personnes & leurs Erreurs. Considerant „ principalement le Precepte de l'Apôtre (4), de prendre garde à nous & „ au Troupeau sur lequel Dieu nous a établis Evêques; & de nous gar- „ der des Loups & des mauvais Ouvriers; puisque nous en rendrons com- „ pte à Dieu. Que chacun dise donc, avec le secours de Dieu, ce qu'il „ lui inspirera. „ On reçut ensuite l'excuse de Maur, Evêque de Ravenne, qui n'avoit pû venir au Concile; & on regla la maniere dont on procederoit contre les Monothelites.

An de J. C. 649.

2. Session du Concile de Latran.

La seconde Session fut tenuë le 8. d'Octobre. Le Pape ordonna que la Denonciation contre les Accusez seroit proposée, ou par les parties interessées, ou par le Primicier & les Notaires de l'Eglise Romaine, qui retiroient les pieces de ses Archives. Alors Theophylacte, Primicier des Notaires du St. Siege dit: „ Je declare à votre Beatitude, qu'Etienne, Evêque de Do- „ re, premier Suffragant de Jerusalem, est à la porte de la sale, & deman- „ de à entrer. „ Le Pape ordonna qu'il entrât: il presenta une Requête, & le Notaire Anastase la lût, traduite de Grec en Latin. Elle étoit adressée au Concile, & contenoit l'Origine du trouble, les articles publiez par Cyrus à Alexandrie, l'ordre donné par St. Sophrone à Etienne de Dore, d'aller à Rome, & comme il l'avoit executé; les plaintes qu'il avoit portées au Pape Theodore, contre Sergius de Joppé; & le pouvoir qu'il en avoit reçû, pour reconcilier les Schismatiques. „ Je l'ai executé, ajoutoit-il; & „ comme ils avoient abandonné la verité volontairement; je n'ai reçû que „ ceux qui avoient donné leur retractation par écrit. J'en ai depuis donné „ les Libelles au très-Saint Pape Martin: c'est pourquoi je vous supplie de „ ne pas mépriser ma bassesse, ni tous les Evêques & les Peuples Catholi- „ ques d'Orient, & les instantes prieres de St. Sophrone: mais d'effacer, „ par vos lumieres, les restes de l'Heresie d'Apollinaire & de Severe, que l'on „ veut renouveller. „ Ensuite, on entendit les plaintes de plusieurs Abbez, Prêtres, & Moines Grecs, qui demandoient que l'on condamnât, non seulement les Dogmes Monothelites, mais encore les Personnes qui soutenoient l'Heresie. On lût les Requêtes qui avoient été presentées depuis long-tems au St. Siege contre Cyrus, Sergius, & leurs Adherens. Toutes ces pieces furent inserées dans les Actes, & le Pape ajouta: „ C'est assez de

(4) *Act. Apost. cap. XX v. 28.*

An de J.C. 649.

„ de plaintes contre les coupables; car le tems nous manqueroit, si nous „ voulions produire toutes celles qui nous ont été portées par les Catholi- „ ques. Maintenant, il est tems d'examiner canoniquement les Ecrits de „ chacun des accusez. C'est ce que nous ferons dans la Session sui- „ vante. „

Troisieme Session. Examen des Ecrits des Heretiques.

La troisieme Session fut tenue le 17. du même mois d'Octobre 9. jours après la précedente. Le Pape proposa d'examiner les Ecrits des accusez, & l'on commença par ceux de Théodore, autrefois Evêque de Pharan. On en releva les erreurs; &, pour les combattre, le Pape allegua divers Passages des Peres. On vint ensuite aux Articles de Cyrus d'Alexandrie, & on examina la Lettre par laquelle Sergius de Constantinople les avoit approuvez. On lut le septieme Article de Cyrus, portant Anathême à quiconque ne reconnoit pas en Jesus-Christ une seule Operation *Theandrique*; & on examina le Passage de St. Denys, Evêque d'Athenes; cité par Cyrus. Il étoit tiré de la Lettre à Gaïus, & il fut lû en ces termes: „ Enfin, il n'a fait, ni les „ actions Divines en Dieu, ni les humaines en homme, mais il nous a fait „ voir une nouvelle espece d'operation d'un incarné que l'on peut nommer „ Theandrique. „ Comme Personne ne doutoit alors que ces paroles ne fussent de St. Denys l'Areopagyte, le Pape prit grand soin de les expliquer. Premierement, il accusa Cyrus & Sergius d'avoir falsifié le Passage de St. Denys: Cyrus, en mettant dans son septieme Article *une* operation Theandrique, pour *nouvelle* operation; & Sergius, en supprimant dans sa Lettre le mot de Theandrique, & disant seulement une operation. Je ne crois pas qu'aucun Scholastique ait jamais fait des Remarques plus subtiles. Mais, le Pape prit encore une precaution qui me paroit bien digne de nos *Disputeurs* Modernes; car, pour montrer d'où les Monothelites avoient pris cette maniere d'expliquer St. Denys, il fit lire cinq passages de Themistius, Heretique Severien, où il soutenoit n'y avoir en Jesus-Christ qu'une operation; & que, par cette raison, St. Denys l'avoit nommée *Theandrique*; que Severe l'avoit enseigné ainsi; & que ce n'étoit pas assez d'appeller cette operation *Theoprepe*, c'est-à-dire convenable à Dieu. C'est ainsi que l'on édifioit l'Eglise de Dieu par des Disputes très-animées, & trop violentes, qui n'étoient fondées que sur des Mots Barbares, que l'Esprit de subtilité & de chicane avoit introduits dans le Langage de la Religion, & qui se trouvoient susceptibles de plusieurs sens. En effet, le Pape soutient que le Mot de *Theandrique* enferme nécessairement deux operations: „ Car, dit-il, s'il „ n'en signifie qu'une, elle est simple ou composée, naturelle ou person- „ nelle. Si elle est simple, le Pere l'aura donc aussi: s'il a l'operation Thean- „ drique, il sera donc aussi Dieu & Homme. Si cette operation est com- „ posée, le Fils est d'une autre substance que le Pere: car le Pere n'a point „ d'operation composée. Si cette operation est naturelle, la Chair est con- „ substantielle au Verbe, puisqu'elle a la même operation: ainsi, au lieu de „ la Trinité, il y a Quaternité. Si l'operation Theandrique est personel- „ le, ils separent le Pere d'avec le Fils, selon l'operation: puisqu'ils sont „ distinguez par les operations personelles. Que si, embarrassez par ces Diffi-

Subtilitez du Pape.

„ Difficultez, ils disent que l'operation Theandrique est une, à cause de „ l'union des Natures: donc, avant l'union, le Verbe avoit deux operations; &, „ après l'union, il n'en a fait qu'une des deux, en retranchant l'une, ou les „ confondant ensemble. Ces absurditez, où ils tombent de toutes parts, „ montrent certainement que Saint Denys a voulu signifier les deux opera- „ tions, par le mot composé dont il s'est servi pour marquer leur union en „ une même Personne; c'est pourquoi il dit très-sagement, qu'il ne fait, ni „ les actions divines en Dieu, ni les humaines en homme: nous marquant „ l'union parfaite des operations naturelles, comme des Natures: car le pro- „ pre de cette union est de faire humainement les actions divines, & divi- „ nement les actions humaines. Il faisoit les miracles par sa Chair, animée „ d'une Ame raisonnable, & unie à lui personellement: & par sa vertu tou- „ te puissante, il se soumettoit volontairement aux souffrances, qui nous „ ont donné la vie. Ainsi, il avoit ce qui nous est naturel d'une maniere „ plus éminente & surnaturelle à notre égard; & c'est ce que dit St. Leon, „ que chaque Nature opere en lui ce qu'elle a de propre, mais avec la par- „ ticipation de l'autre. „ Cette Explication subtile de l'Operation *Theandrique* fut approuvée. Que nous serions à plaindre, si la Foi & l'Orthodoxie consistoient dans ces miserables Jeux de Mots!

Examen de l'Echtése.

On lut l'Echtése d'Heraclius, & les Extraits des deux Conciles de Constantinople, tenus par Sergius & par Pyrrus, pour l'approuver, & la Lettre de Cyrus à Sergius, qui tendoit au même but. Comme cette Lettre marquoit que l'*Echtése* avoit été envoyée au Pape Severin, le Pape Martin dit, après la Lecture: „ Ils ont été trompez dans leur esperance; car, leur „ Echtése n'a jamais été approuvée ni reçuë par le St. Siege: au contraire, „ il l'a condamnée & anathematisée. „

Quatrieme Session. Remarques du Pape; & Reflexions de l'Auteur.

La quatrieme Session fut tenue le 19. d'Octobre. Le Pape Martin y releva les contradictions qui, selon lui, resultoient des Piéces qu'on avoit luës dans la Session précedente. „ Cyrus, dit-il, prononce Anathême, dans „ ses Articles, contre quiconque ne dira pas que Jesus-Christ agit par une „ seule operation: Sergius & Pyrrus l'approuvent; & néanmoins ils ap- „ prouvent tous trois l'Echtese, qui defend de dire ni une, ni deux opera- „ tions. Ils encourent donc eux-mêmes leur Anathême; & il se contre- „ disent, puisqu'il est contradictoire de dire une operation, & de ne le di- „ re pas. „ Il ne faut pas être bien profond dans la Dialectique, pour refuter ce Sophisme: car l'*Echtése*, comme nous l'avons dit (5), apuioit formellement le Monothelisme. Cyrus, Sergius, & Pyrrus pouvoient donc l'approuver sans se contredire. D'ailleurs, on ne sauroit nier que l'Eglise, que chaque Evêque même, n'ait un pouvoir Legislatif dans son District; & qu'un Prince ne puisse, pour des raisons d'Etat, casser les Loix faites par le Clergé. Par consequent, l'Echtése, en imposant silence aux deux Partis, annuloit l'Anathême prononcé anterieurement par les Evêques Orientaux. Enfin, le Pape étoit fort peu au fait de la Dispute, puisqu'il attri-

buoit

(6) Ci-dessus dans la Vie Jean IV.

An de J. C. 646.

buoit à l'Echtése une défense qui ne se trouve que dans le Type. Il est surprenant que Mr. Fleury (6) n'ait pas senti cela; lui, qui nous a dit bien clairement que l'Echtese appuioit le Monothelisme. C'est donc le Pape Martin, qui se contredisoit lui-même, & qui exposoit très-faussement des faits réels.

Martin blame les Procedures des Orientaux.

Après le beau Raisonnement que j'ai raporté & refuté, le Pape releva la nullité des Procedures de Cyrus, de Sergius, & de Pyrrus, parce que l'on n'y voioit, disoit-il, aucune Personne certaine, ni accusateur, ni accusé. Ils usoient seulement de termes vagues, en disant que quelques-uns parloient ainsi, & jettant des soupçons confus. Enfin, le Pape proposa, comme il avoit fait à la fin de la Session précedente, de lire, pour leur entiere conviction, les Decrets des cinq Conciles generaux. Mais, les Evêques demanderent qu'on lût la Lettre de Paul au Pape Theodore, & le Type dont Paul étoit le veritable Auteur. La Lecture de la Lettre fit juger au St. Concile, que Paul de Constantinople étoit un Heretique obstiné; & on conclut que le Type n'étoit pas recevable, parce qu'il ôtoit le bien avec le mal.

Cinquieme Session.

Enfin, la cinquieme & derniere Session fut tenue douze jours après, savoir le dernier du même mois d'Octobre. Le Pape Martin fit apporter les Livres des Peres, & lire les Passages que l'on y avoit marqués; &, après toutes ces Lectures le Concile dit: „ Il est clair, & il faut le faire connoître à toute la Terre, que les Novateurs ont calomnié les Peres comme „ les Conciles; & que les Peres ont enseigné deux Volontez & deux Operations en Jesus-Christ, aussi bien que deux Natures. Ils ne l'ont pas „ seulement decidé, ils l'ont prouvé & l'ont exprimé par le nombre, par „ les noms, les pronoms, les qualitez, les proprietez, en toutes les manieres possibles; c'est pourquoi nous nous en tenons à leur Doctrine, sans y „ rien ajoûter, ni en rien ôter. Maintenant, pour achever de couvrir les „ Novateurs de confusion, & mettre en évidence leur turpitude, il faut „ produire les passages des Heretiques, conformes à leurs sentimens. „ On lut premierement un Passage de Lucius, Evêque Arien d'Alexandrie, où, pour montrer que Jesus-Christ n'avoit point d'autre Ame que le Verbe, créé, selon lui, il dit, que s'il avoit une Ame, il s'ensuivroit, qu'il auroit deux Operations. On lut plusieurs passages d'Apollinaire, de Polemon son Disciple, de Severe, de Themistius, de Colluthus, de Theodore Mopsueste, de Nestorius, de Paul Nestorien, de Julien d'Halicarnasse, de Theodose d'Alexandrie, de Theodule Nestorien; qui tous, quoique par différens principes, soutenoient, qu'il n'y avoit en Jesus-Christ qu'une Operation & une Volonté.

Remarques du Pape contre les Monothelites.

Après ces Lectures, pour rendre plus sensible la conformité des Novateurs avec les Heretiques, le Pape Martin compara sur plusieurs Articles les paroles des uns & des autres; & conclut que les Novateurs étoient encore

(6) *Hist. Eccl. Liv. XXXVIII.* §. 51.

An de J. C. 649.

core plus coupables, en ce qu'ils vouloient persuader aux simples qu'ils suivoient les Peres, au lieu que les Heretiques faisoient profession de les combattre. Il fit encore valoir l'autorité de St. Cyrille & de St. Gregoire de Nazianze, pour montrer que Jesus-Christ a pris la Nature humaine toute entiere; par consequent, la Volonté qui est essentielle à l'Ame raisonnable.

Jugement du Concile.

Le Concile, aiant ainsi examiné la matiere, donna son Jugement en vingt Canons, où il condamne quiconque ne confesse pas la Trinité & l'Incarnation du Verbe; Que Marie est Mere de Dieu: Que Jesus-Christ est consubstantiel à Dieu son Pere, & à la Vierge sa Mere: Que c'est une nature du Verbe incarné: que les deux Natures subsistent en lui distinctes mais unies Hypostatiquement, qu'elles conservent leur proprieté, qu'il a deux volontez & deux operations, la divine & l'humaine. Par consequent, on condamne ceux qui ne reconnoissent en Jesus-Christ qu'une volonté & une operation: ceux qui rejettent les deux volontez, qui ne veulent dire ni une, ni deux volontez: qui expliquent l'Operation Theandrique d'une seule Operation: qui prétendent que les deux volontez supposent de la Division en Jesus-Christ: qui ne reçoivent pas tout ce qui a été enseigné par les Peres, & par les cinq Conciles Generaux, jusques à la moindre Syllabe. On condamne quiconque n'anathematise pas tous les Heretiques, particulierement ceux qui ont attaqué la Trinité & l'Incarnation, & qui sont ici nommez depuis Sabellius & Arius jusques à Origene, Didyme & Evagre. On y joint ceux qui ont suivi leurs erreurs, savoir Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius de Constantinople & ses Successeurs, Pyrrus & Paul: quiconque reçoit l'Echtése impie, & le Type impie; quiconque a égard aux depositions prononcées par les Heretiques contre les Catholiques. Enfin, on condamne ceux qui osent dire, que la Doctrine des Heretiques est celle des Peres & des Conciles; & ceux qui font de nouvelles expositions de foi, ou forment de nouvelles Questions.

Souscription du Pape. Ses Lettres.

La souscription du Pape est conçue en ces termes: *Martin, par la Grace de Dieu, Evêque de la Sainte Eglise Catholique & Apostolique de la Ville de Rome j'ai souscrit, comme Juge, à cette definition, qui confirme la foi Orthodoxe, & à la condamnation de Theodore, jadis Evêque de Pharan, de Cyrus d'Alexandrie, de Sergius de Constantinople, de Pyrrus & de Paul ses successeurs, avec leurs Ecrits Heretiques, & de l'Echtese Impie, & du Type impie, qu'ils ont publiés.* Les Actes de ce Concile furent d'abord traduits en Grec, suivant la Requête des Moines de Palestine; & le Pape les envoia de tous côtez en Orient & en Occident, avec plusieurs Lettres, tant au nom du Concile, qu'au sien. La premiere est la Lettre circulaire adressée à tous les fidéles, où il les instruit de l'erreur des Monothelites, de la necessité d'assembler le Concile, & de ce qui s'y est passé: „ Dont, ajoute-t'il, nous envoions les „ Actes à tout le Monde, afin de nous justifier devant Dieu, & rendre inexcusables ceux qui n'obéïssent pas. C'est pourquoi n'écoutez point les „ Novateurs, & ne craignez point les hommes dont la vie se passe,

An de J.C. 649.

Lettre de Martin à l'Empereur, & à d'autres.

„ comme l'herbe qui se fane, & dont aucun n'a été crucifié pour „ nous. „

Il instruit aussi l'Empereur de ce que le Concile avoit fait, & lui parle même de la condamnation de l'Echtese & du Type: „ Nos Adversaires, lui „ dit-il, ont osé écrire aux Evêques d'Afrique, que vous avez publié ce „ Type de votre propre mouvement, pour ordonner de se relâcher un peu „ de la rigueur excessive, sans préjudice de la verité; en quoi ils n'ont „ pas écouté les Peres, qui disent, qu'à l'égard de veritez Divines, le moin„ dre changement est important. Nous vous envoions les Actes de notre „ Concile, avec leur traduction en Grec; vous priant de les lire attentive„ ment, & par vos pieuses Loix condamner les Heretiques, & maintenir „ la Doctrine des Peres & des Conciles, pour la prosperité de votre regne. „ Cette Lettre fut suivie de plusieurs autres pour l'Orient, une adressée aux Eglises qui relevoient des Sieges de Jerusalem, & d'Antioche, par laquelle il les exhorte à demeurer dans la foi de l'Eglise Romaine, & à éviter les Heretiques, particulierement Macedonius, Usurpateur du Siege d'Antioche, & Pierre d'Alexandrie. Il leur declare ensuite, qu'il a établi son Vicaire Jean, Evêque de Philadelphie, dont il explique les pouvoirs dans une Lettre qu'il lui adresse en particulier. Il veut qu'il établisse des Evêques & des Prêtres dans les Eglises des Patriarchats de Jerusalem & d'Antioche: qu'il reçoive ceux qui voudront renoncer à l'erreur; & qu'il les confirme dans leurs Eglises, pourvû qu'il ne se trouve point d'autre empêchement canonique. „ Et cela, ajoute-t'il, en vertu du pouvoir que nous avons reçû „ de St. Pierre, & à cause du tems, & de l'oppression des Gentils; de peur „ que l'ordre sacerdotal ne perisse en ces Quartiers, & que notre Sainte „ Religion n'y soit ignorée. Ainsi, remplissez incessamment les Eglises „ Catholiques, d'Evêques, de Prêtres, & de Diacres; car j'aurai le cœur „ pressé d'une douleur continuelle, jusques à ce que je voie cette œuvre „ achevée par vos soins. Exhortez ceux qui sont deja deposez à se conver„ tir. Faites leur donner leur Profession de foi par écrit; après quoi vous „ les retablirez chacun dans leur ordre, pourvû qu'il n'y ait rien d'ailleurs, „ qui empêche leur confirmation: en quoi nous ne prétendons point don„ ner atteinte aux Canons; car ils usent d'indulgence dans les tems de per„ secution & de necessité, où on ne s'en dispense pas par mepris. Quant „ au faux Evêque d'Antioche Macedonius, meprisez courageusement ses „ Lettres menaçantes & ses protestations; car, l'Eglise Catholique ne le re„ connoit point pour Evêque; non seulement parce qu'il en usurpe le titre „ contre les Canons dans un Païs étranger, sans consentement du Peuple, „ & sans Decret: mais encore, parcequ'il est uni aux Heretiques, qui l'ont „ élû pour recompense de son crime. Il en est de même de Pierre, qu'ils „ prétendent avoir fait Evêque d'Alexandrie, pour fortifier leur parti, par „ le plus grand nombre. Nous vous envoions les Actes de notre Concile, „ avec nos Lettres Circulaires, par l'Abbé Theodore Prêtre, & notre „ Apocrisiaire, & les Moines de St. Theodose, Jean, Etienne, & Leonce,

„ ce, qui ont assisté au Concile. Faites en observer les Decrets à tous les fideles de vos Quartiers. Nous avons exhorté Theodore, Evêque d'Esbunte, & Antoine de Bacate, à vous aider en tout pour l'execution de votre commission, & avec eux George, Prêtre & Archimandrite, Pierre d'Andraé, & tous ceux du Païs, qui ont un veritable zele pour la foi. „

An de J.C. 649.

Lettre à l'Evêque de Carthage. Affaire de Paul de Thessalonique.

Dans le même tems que le Pape Martin écrivit en Orient d'autres Lettres que je supprime, il écrivit aussi à l'Evêque de Carthage, & à tous les Evêques & les Peuples de sa dependance, approuvant la Profession de Foi qu'ils lui avoient envoiée, & leur envoiant les Actes du Concile de Rome, avec la Lettre Circulaire. Mais, à l'égard de Paul établi depuis peu Evêque à Thessalonique, le Pape ne fut pas content de ses Lettres Synodales, où il crut remarquer l'erreur des Monothelites. A la requisition des Deputez de Paul, il se contenta de faire voir à ce Prelat, par les Legats du St. Siege qui étoient sur les Lieux, en quoi il s'étoit trompé, lui donnant par écrit la confession de foi qu'il devoit suivre. Paul trompa les Legats, & leur donna une profession de foi, où en parlant de la volonté & de l'operation de Jesus-Christ, il avoit omis le mot de *naturelle* & l'Anathême. Les Legats, seduits par ses artifices & par ses flatteries, se contenterent de cet Ecrit. Mais, le Pape l'aiant reçû, leur ordonna de faire penitence dans le sac & la cendre, & prononça Anathême contre Paul de Thessalonique. Il le lui declara par une Lettre du mois de Novembre 649. dans laquelle, après lui avoir reproché tous ses mauvais artifices, il dit: „ Sachez que vous étes deposé de toute Dignité sacerdotale, & de tout Ministere dans l'Eglise Catholique, jusques à ce que vous confirmiez par écrit, sans aucune omission, tout ce que nous avons ici decidé en Concile, & que vous anathematisiez tout ce que nous anathematisons, particulierement les nouveaux Heretiques avec leur Echtése & leur Type. Vous devez encore reparer la faute que vous avez faite contre les Canons, en ne vous reconnoissant pas dans vos Lettres pour sujet & vicaire du St. Siege. „ Le Pape écrivit en même tems à l'Eglise de Thessalonique de n'avoir plus de communion avec Paul, & de faire celebrer l'Office par les Prêtres & les Diacres Catholiques, jusques à ce qu'il fut rentré en son devoir, ou qu'on eut élû un autre Evêque à sa place.

Corruption du Clergé. Lettre du Pape à St. Amand.

Amandus, ou St. Amand, Evêque de Maestricht, avoit écrit au Pape St. Martin, pour lui temoigner l'affliction que lui causoient les desordres des Ecclesiastiques, qui tomboient frequemment dans le Peché de la chair, après leur ordination, & pour l'informer du dessein qu'il avoit formé de quitter son Evêché pour vivre en repos. Le Pape profita de cette occasion, pour envoier en Gaule les Actes de son Concile. Il en chargea le Deputé de St. Amand avec une Lettre, où il le felicite de ses travaux, & le plaint du déreglement de son Clergé. „ Nous avons appris, lui dit-il (7), „ que les Prêtres, les Diacres, & les autres Clercs, tombent dans des Pe-

(7) *Martin. Epist.* 2. *to.* 6. *Concil. pag.* 383.

An de J.C. 649.

„ Pechez honteux, & que vous en étes tellement affligé, que vous voulez „ quitter les fonctions Pastorales, & vivre dans la retraite & le silence. „ Il l'exhorte à demeurer en place, mais à n'avoir point de compassion pour ces Pecheurs, au préjudice des Canons: „ Car, dit-il, celui qui est une „ fois tombé de la sorte, après son ordination, doit être déposé sans espe- „ rance de promotion, & passer le reste de sa vie en Penitence, puisque „ nous cherchons pour les ordres des Personnes dont la vie ait toujours été „ pure. „ Il lui explique ensuite ce que les Monothelites avoient fait depuis environ quinze ans, & ce qu'il venoit de faire contr'eux dans son Concile: „ Nous vous en envoions les Actes, dit-il, avec notre Lettre circulaire, „ que vous aurez soin de faire connoître à tout le Monde; & tous les Evê- „ ques de vos Quartiers, étant assemblez en Concile, confirmeront par leur „ consentement ce que nous avons fait pour la Foi, & nous envoieront leurs „ souscriptions. . . . Priez, ajoute-t'il, le Roi Sigebert de nous envoier „ des Evêques, pour se charger de la Legation du St. Siege, & porter à „ l'Empereur les Actes de notre Concile avec ceux du votre. Nous avons „ fait donner au Porteur les Reliques qu'il a demandées; car, pour les Li- „ vres, Nous n'avons pû lui donner, parce que notre Bibliotheque est „ vuide; & il étoit si pressé de s'en retourner, qu'il n'a pû en transcrire. „ On croit (8) que le Pape écrivit en même tems au Roi Sigebert; & il est certain qu'il adressa une Lettre au Roi Clovis II. & une autre à Childebert, pour les prier, dit Mezeray (9), *de deputer quelques-uns de leurs Evêques à Rome, pour accompagner & rendre plus forte la Legation qu'il vouloit faire à l'Empereur.* Saint Eloi & St. Oüen y seroient volontiers allez: mais il y eut quelques raisons qui les en empêcherent.

L'Empereur veut faire arrêter le Pape. Trahison de l'Exarque.

Le Pape avoit prévû l'orage que son zele ne manqua pas d'exciter; & c'est pour cette Raison, qu'il vouloit se fortifier de la Protection des Rois de France contre les desseins de l'Empereur. C'étoit Constant, comme je l'ai deja dit, qui occupoit alors le Thrône Imperial, & qui, pour soutenir son Type, ou pour quelques mécontentemens particuliers, avoit donné ordre à Olympius son Chambellan, qu'il envoioit en qualité d'Exarque en Italie, de s'assurer de l'Armée, & d'arrêter Martin. Que s'il trouvoit de la Resistance dans l'Armée, il se tint en repos, jusqu'à ce qu'il fut Maître de la Province, & qu'il eut gagné les Troupes de Rome & de Ravenne pour faire executer ses ordres. Dans le tems qu'Olympius arriva à Rome, le Concile de Latran étoit assemblé. Il tacha d'abord d'exciter un Schisme; mais, toutes ses tentatives furent vaines, & ne pouvant réussir par la violence, il eut recours à la trahison. Comme le Pape lui presentoit la Communion dans l'Eglise de Ste. Marie Majeure, il voulut le faire tuer par son Ecuyer. Mais un Miracle, s'il en faut croire les Historiens

(8) *Vita Sti. Eligii.* 1. *c.* 33.
(9) *Mezeray, Abregé Chron. de l'Hist. de France; Eglise du* 7. *Siecle.*

riens (10), fit manquer le coup, en rendant le Pape invisible, ou l'Ecuyer aveugle. Ainsi l'Exarque fit la Paix avec Martin, lui decouvrit les ordres qu'il avoit reçus, & passa en Sicile avec son Armée contre les Sarrazins qui s'y étoient deja établis.

An de J. C. 653.

Crimes imputez au Pape.

Olympius étant mort quelques tems après, l'Empereur envoia pour lui succeder Theodore, surnommé Calliopas, avec un de ses Chambellans, nommé aussi Theodore, & surnommé *Pellure*, & leur donna Ordre d'enlever le Pape, qu'il accusoit d'Heresie, parce qu'il avoit condamné le Type. On l'accusoit aussi de ne pas honnorer la Ste. Vierge comme Mere de Dieu. On le chargeoit encore de crime d'Etat, & d'avoir envoié des Lettres & de l'argent aux Sarrazins. Le Pape, averti des desseins que l'on avoit sur lui, s'étoit retiré avec son Clergé dans l'Eglise de Latran. Il étoit malade depuis le mois d'Octobre de l'an 652. & sa maladie lui servit d'excuse pour se dispenser d'aller rendre ses devoirs à l'Exarque. Il y envoia pourtant quelques-uns de son Clergé, à qui Theodore dit: *Nous voulions* adorer *le Pape, mais demain qui est Dimanche, nous l'irons trouver & le saluer: Car aujourd'hui il ne nous a pas été possible.* On ne doit pas prendre le mot d'*adorer* à la rigueur, il est equivalent à celui de saluer: car, l'usage d'une Adoration réelle & sacrilege, telle qu'elle se pratique aujourd'hui, étoit encore inconnuë aux Papes de ce tems-là.

Martin est enlevé.

Le lendemain Dimanche 16. de Juin, la Messe fut celebrée dans l'Eglise de Latran, & l'Exarque craignant la fureur du Peuple, quoiqu'il eut une bonne Armée, envoïa dire au Pape: „ Je suis si fatigué du Voiage, „ que je ne puis vous aller voir aujourd'hui, mais j'irai demain, sans faute „ *adorer* votre Beatitude. „ Le Lundi matin, il envoia son Cartulaire, & quelques autres de sa suite dire au Pape: „ Vous avez preparé des Ar„ mes, & amassé des Pierres, pour vous défendre; & vous avez des Gens „ armez là-dedans. „ Le Pape leur permit de visiter toute la Maison Episcopale, pour rendre eux-mêmes temoignage, s'ils y auroient vû des Armes ou des Pierres. Ils ne trouverent rien, & il leur dit: „ Voilà comme „ on a toûjours agi contre nous, par des faussetez & des calomnies. Quand „ Olympius vint, il y avoit aussi des menteurs, qui disoient, que je pou„ vois le repousser à main armée. „ Ils s'en allerent avec cette reponse. Mais, à peine une demi-heure étoit ecoulée, qu'ils revinrent avec des Troupes. Le Pape étoit couché sur son lit à la porte de l'Eglise. Les Soldats entrerent, & briserent les Cierges avec un bruit effroiable, joint à celui de leurs Armes. En même tems, Calliopas presenta aux Prêtres & aux Diacres un Ordre de l'Empereur pour deposer le Pape Martin, comme indigne, & l'envoier à Constantinople après avoir ordonné un autre Evêque à sa place. Alors le Pape sortit de l'Eglise, & le Clergé s'écria en presence de l'Exarque & du Chambellan Theodore; *Anatheme à qui dira ou croira, que le Pape Martin a changé un seul point dans la foi; & à quiconque ne persevere pas*

(10) *Anastase le Bibliothecaire, in Mart. Platine, &c.*

An de J.C. 653.

*pas jusqu'à la mort dans la Foi Catholique.* Calliopas dit: *Il n'y a point d'autre foi que la Vôtre, & je n'en ai pas d'autre moi-même.*

Particularités de l'enlevement du Pape, & de son Voiage.

Le Pape se livra sans resistance pour être mené à l'Empereur (11). Quelques-uns du Clergé lui crioient de n'en rien faire: mais, il ne les écouta pas; aimant mieux mourir dix fois, comme il dit lui-même, que d'être cause qu'on repandit le sang de qui que ce fut. Il dit seulement à l'Exarque: *Laissez venir avec moi ceux du Clergé que je jugerai à propos.* Calliopas repondit: *tous ceux qui voudront, qu'ils viennent, à la bonne heure: nous ne contraignons Personne.* Quelques-uns des Evêques s'écrierent: *Nous vivrons & mourrons avec lui.* Ensuite, Calliopas dit au Pape: *Venez avec nous au Palais.* Il y alla donc le même jour; & le lendemain mardi, dixhuitiéme de Juin, tout le Clergé vint le trouver avec plusieurs autres, qui s'étoient preparez à s'embarquer avec lui, & avoient deja mis leurs hardes dans les Barques. Mais, la nuit suivante, on tira le Pape du Palais, & l'on renferma tous ceux de sa suite, & diverses choses qui lui étoient nécessaires pour son Voiage. On ne lui laissa que six jeunes Domestiques & un Pot à boire. On le fit ainsi sortir de Rome, dont on referma les Portes aussi-tôt, de peur que quelqu'un ne le suivit, & on l'emména dans une Barque sur le Tybre. Ils arriverent à Porto le Mecredi 19. de Juin à dix heures du matin. Ils en partirent le même jour, & arriverent à Misene le premier de Juillet. De-là, ils passerent en Calabre, puis en plusieurs Isles où ils furent arrêtez pendant trois mois. Enfin, ils arrivérent à l'Isle de Naxe, où ils demeurerent un an. Pendant tout ce voiage, le Pape fut incommodé d'un Cours de ventre, qui ne lui donnoit point de repos, outre qu'il avoit un extrême degoût. Cependant, on ne lui accorda aucun soulagement, excepté à Naxe où il se baigna deux ou trois fois, & logea dans une Maison de la Ville. Par-tout ailleurs, il ne sortit point du Vaisseau, qui étoit sa Prison, quoique ceux qui le conduisoient prissent terre fort souvent, pour se reposer.

Son sejour dans l'Isle de Naxe.

Pendant le sejour que le Pape fit dans l'Isle de Naxe, les Evêques & les Fideles du Païs lui envoierent souvent & en grande quantité de quoi soulager ses besoins (12). Mais ses Gardes pilloient tout en sa presence, le chargeant de reproches injurieux. Ils maltraitoient même de paroles & de coups, ceux, qui apportoient les presens, & les chassoient en disant: *Quiconque aime cet homme, est ennemi de l'Etat.* Quoique le Pape fut accablé des douleurs de la Goutte, on dit qu'il sentoit moins vivement ses propres incommoditez que les injures faites à Bien-faiteurs. Tandis qu'il étoit dans cette affliction, il vint un autre Ordre de l'Empereur pour le faire sortir de l'Isle de Naxe, l'une des Cyclades dans la Mer Egée. Durant le Voiage, il fut traité fort durement; & il arriva à Constantinople le 17. de Septembre 654. On le laissa au Port depuis le matin jusqu'à quatre heures après midi, dans le Vaisseau couché sur un Grabat, exposé en Spectacle à tout le Monde;

An de J.C. 654.

Il est maltraité.

(11) *Mart. Epist.* 15.

(12) *Commen. &c. to. VI. Concil. p.* 66.

de; & sur-tout aux insultes de ceux qui le conduisoient, & qui le traitoient d'Heretique, d'ennemi de Dieu, & de Rebelle, qui soulevoit tout l'Empire. D'ailleurs, une infinité d'insolens, & même des Païens, s'approchoient & lui disoient des paroles outrageantes; car les hommes sans principes & sans honneur se donnent l'infame licence d'insulter aux malheureux. Sur le soir, vint un Scribe, nommé Sagoleve, avec plusieurs Gardes. Ils tirerent le Pape de la Barque. On l'emporta sur un brancard. On le mena dans la Prison nommée Prandearia; & Sagoleve defendit, que Personne de la Ville ne sçut qu'il y étoit. Il demeura trois mois enfermé dans cette Prison; & l'on croit que ce fut de-là qu'il écrivit les deux Lettres à Theodore. Dans la premiere (13), il se justifie contre les Accusations dont on le chargeoit; premierement par le temoignage, que le Clergé de Rome avoit rendu de sa foi, en presence de l'Exarque Calliopas: ensuite par la protestation qu'il fait lui-même, de la defendre jusques à la mort; & il ajoute: „ Je n'ai jamais envoié aux Sarrazins, ni argent, ni Lettres, ni „ l'Ecrit que l'on dit, pour leur marquer ce qu'ils doivent croire. J'ai „ seulement donné quelque peu de chose à des serviteurs de Dieu, qui venoient chercher des Aumônes: mais ce n'étoit pas pour les Sarrazins. „ Quant à la glorieuse Vierge Marie, Mere de Dieu, ils ont porté un „ faux jugement contre moi; car, je declare Anathême, & en ce Monde, „ & en l'autre, à quiconque ne l'honore pas & ne l'adore pas, au dessus „ de toutes les Creatures, excepté son fils notre Seigneur. „ Mr. Du Pin (14), qui avoit trop de lumieres pour tenir rang parmi les Devots indiscrets, nous avertit qu'*il ne faut pas prendre le terme d'adorer à la rigueur.*

An de J.C. 654.

Premiere Lettre à Theodore.

Dans l'autre Lettre (15), le Pape raconte comme il fut enlevé de Rome, & comme l'Exarque Calliopas presenta un ordre de l'Empereur, pour faire élire un autre Pape à sa place. Sur quoi il dit: „ On ne l'a encore jamais „ fait, & j'espere qu'on ne le fera jamais: car, en l'absence de l'Evêque, „ l'Archidiacre, l'Archi-Prêtre, & le Primicier tiennent sa place. „ Aiant raconté ce qu'il a souffert dans le Voiage, il ajoûte à la fin: Il y a quarante „ sept jours que je n'ai pû obtenir de me laver, ni d'eau chaude, ni d'eau „ froide. Je suis tout fondu & refroidi; car ce flux de ventre ne m'a „ point donné de repos jusques à present, ni sur Mer, ni sur Terre. J'ai „ le corps tout brisé; & quand je veux prendre de la nourriture, je man- „ que de celle qui me pourroit fortifier, & je suis entierement degouté de „ celle que j'ai. Mais, j'espere en Dieu qui voit tout, que quand il m'au- „ ra tiré de cette vie, il recherchera ceux qui me persecutent, pour les a- „ mener à penitence. „

Seconde Lettre à Theodore.

Le Vendredi 15. de Decembre 654. le Pape Martin fut tiré de sa prison dès le matin, & amené dans la Chambre de Bucoleon Sacellaire, c'est à dire, grand Thresorier, où, dès la veille, on avoit donné Ordre à tout le

Le Pape est interrogé.

(13) *Mart. Epist.* 14. *to. VI. Concil. p* 83. *to.* 5. *pag.* 68.
(14) *Du Pin, Nouv. Bibliot. des Aut. Eccl.* (15) *Mart. Epist.* 15. *ibid.*

An de J.C. 654.

le Senat de s'aſſembler (16). Martin y fut apporté dans une Chaiſe; car, la Navigation & la Priſon avoient augmenté ſes maladies. Le Sacellaire, le regardant de loin, lui commanda de ſe lever de la chaiſe, & de ſe tenir debout. Quelques Officiers repreſenterent, qu'il ne le pouvoit; & le Sacellaire cria en colere, qu'on le ſoutint des deux cotés, ce qui fut fait.

Queſtions du Sacellaire.

Alors, le Sacellaire lui parla ainſi: Dis, miſerable, quel mal t'a fait l'Empereur? T'a-t'il ôté quelque choſe? T'a-t'il opprimé par violence? Le Pape ne repondit rien. Le Sacellaire lui dit, d'un ton d'autorité: Tu ne repons pas? Tes Accuſateurs vont entrer. Auſſi-tôt, on les fit entrer au nombre de vingt, la plupart Soldats & gens brutaux, dont quelques-uns avoient été avec l'Exarque Olympius, entr'autres, André ſon Secretaire. Le Pape, les voiant entrer, dit en ſouriant: ſont-ce-là les temoins? Eſt-ce-là votre procedure? Et, comme on les fit jurer ſur les Evangiles, il dit aux Magiſtrats: „ Je vous prie, au nom de Dieu, ne les faites point jurer. „ Qu'ils diſent ſans ſerment ce qu'ils voudront, & faites ce que vous vou- „ drez. Qu'eſt-il beſoin qu'ils perdent ainſi leurs Ames?

Accuſations contre le Pape.

Le premier de ſes Accuſateurs fut Dorothée, Patrice de Cilicie, qui dit avec ſerment, parlant du Pape: „ S'il avoit cinquante têtes, il merite- „ roit de les perdre, pour avoir ſeul renverſé & perdu tout l'Occident. Il „ étoit de concert avec Olympius, Ennemi mortel de l'Empereur & de „ l'Etat. „ Un des temoins dit auſſi que le Pape avoit conjuré avec Olympius, & pris le ſerment des Soldats. On demanda au Pape, s'il étoit ainſi. Il repondit: Si vous voulez entendre la verité, je vous la dirai. Quand le Type fut fait & envoié à Rome par l'Empereur. . . . . Le Prefet Troïle l'interrompit en criant: Ne nous parlez point ici de la Foi; il eſt Queſtion de Crime d'Etat. Nous ſommes tous Chrêtiens & Orthodoxes, les Romains & Nous. Plut à Dieu, dit le Pape! Toutefois, au jour terrible du Jugement, je rendrai temoignage contre vous ſur cet Article même. Troïle, tranſporté de colere, lui dit: Quand vous voiez le malheureux Olympius former de tels Projets contre l'Empereur, que ne l'empêchiez-vous, loin d'y conſentir? Le Pape repondit: Dites moi, Seigneur Troïle, quand George, qui avoit été Moine & depuis Magiſtrat, vint ici du camp, & fit ce que vous ſavez, où étiez-vous & ceux qui ſont avec vous? Non ſeulement, vous ne lui reſiſtâtes point, mais il vous harangua, & chaſſa du Palais qui il voulut. Et quand Valentin ſe revêtit de la Pourpre, avec un Ordre de l'Empereur, & s'aſſit avec lui: où étiez-vous? Que ne l'empêchâtes-vous? Pourquoi au contraire prites-vous tous ſon Parti? Et moi, comment pouvois-je reſiſter à Olympius, qui avoit toutes les forces de l'Italie? Eſt-ce moi qui l'ai fait Exarque? Mais, je vous conjure, au nom de Dieu, faites au plutôt ce que vous avez reſolu de Moi (17), car Dieu ſait, que vous me procurez une grande recompenſe. Le Sacellaire demanda au Scribe Sagoleve, s'il y avoit encore dehors d'autres te-

(16) *Commen. to. 6. Concil.*

(17) *S. Nicaph. Hiſt.*

temoins. Oui, Seigneur, dit le Scribe : il y en a plusieurs. Mais, ceux qui presidoient à l'Assemblée dirent que cela suffisoit.

An de J. C. 654.

Le Sacellaire se leva & entra au Palais, pour faire son raport à l'Empereur. On fit sortir le Pape de la Chambre du Conseil, toûjours porté sur une chaise, & on le mit dans la Cour, qui étoit devant, près de l'Ecurie de l'Empereur, où tout le Peuple s'assembloit, pour attendre l'entrée du Sacellaire. Le Pape étoit environné de Gardes. Peu de tems après, on le fit apporter sur une Terrasse, afin que l'Empereur pût le voir, par les Jalousies de sa Chambre. On leva donc le Pape en le soutenant des deux côtés au milieu de la Terrasse en presence de tout le Senat ; & il s'amassa une grande foule autour lui. Alors le Sacellaire sortit de la Chambre de l'Empereur & vint dire au Pape : Regarde comme Dieu t'a livré entre nos mains ! Tu faisois des efforts contre l'Empereur, avec quelle esperance ? Tu as abandonné Dieu, & Dieu t'a abandonné. D'abord, il commanda à un des Gardes de lui dechirer son Manteau & la Courroie de sa Chaussure ; & il le mit entre les mains du Prefet de Constantinople, à qui il dit : Prenez-le, Seigneur Prefet, & le mettez en piéces tout maintenant. Il commanda aux assistans de l'anathematiser ; mais, il n'y eut pas vingt Personnes qui crierent Anathême. Tous les autres baissoient le Visage, & se retiroient accablez de Tristesse. Les Gardes le prirent, lui ôterent son *Pallium* sacerdotal ; & le depouillerent de tous ses habits, ne lui laissant qu'une seule Tunique sans ceinture : encore la dechirerent-ils des deux côtés depuis le haut jusques en bas, ensorte que l'on voioit son corps à nud. Ils lui mirent un Carcan de fer au coû, & le traînerent ainsi depuis le Palais, par le milieu de la Ville, attaché avec le Geolier, pour montrer qu'il étoit condamné à mort ; & un autre portoit devant lui l'Epée dont il devoit être executé. Malgré ses souffrances, il conservoit un visage serein : mais tout le Peuple pleuroit & gemissoit, excepté quelques Personnes qui lui insultoient. Etant arrivé au Pretoire, il fut chargé de chaînes, & jetté dans une Prison avec des Meurtriers. Environ une heure après, on le transfera dans la Prison de Diomede. On le trainoit avec tant de violence, qu'en montant les Degrez qui étoient hauts & rudes, il s'écorcha les Jambes & les Jarrets, & ensanglanta l'Escalier. Il sembloit prêt à rendre l'Ame, tant il étoit épuisé, & en entrant dans la Prison, il tomba & se releva plusieurs fois. On le mit sur un banc éxposé à toute la rigueur du froid, qui étoit insupportable cette année-là ; & il n'avoit auprès de lui qu'un jeune Clerc.

Insultes faites au Pape.

Le Beau Sexe est toûjours compatissant. Deux Femmes, qui gardoient les Clefs de la Prison, vouloient soulager le Pape ; mais, elles n'osoient, à cause du Geolier qui étoit toûjours attaché avec lui : & elles croioient que l'ordre alloit venir pour l'executer à mort. Quelques heures après, un Officier appella d'en bas le Geolier, & quand il fut descendu, une de ces femmes emporta le Pape, le mit dans un lit, & le couvrit bien pour le réchauffer. Mais, il demeura jusques au soir sans pouvoir parler. Alors l'Eu-

Secours procurez à Martin.

An de J.C. 654.

nuque Gregoire, qui de Chambellan étoit devenu Prefet de Constantinople, lui envoia son Maître d'Hotel avec des vivres; & lui en aiant fait prendre, il lui dit: „ Ne succombez pas à vos peines. Nous esperons „ en Dieu que vous n'en mourrez pas. „ Ensuite, on lui ôta les fers.

Remontrance de Paul à l'Empereur.

Le lendemain, l'Empereur alla voir le Patriarche Paul, qui étoit malade à la mort, & lui raconta tout ce que l'on avoit fait au Pape. Paul soupira, & se tournant vers la Muraille, il dit: *Helas*! C'est encore pour augmenter ma condamnation. L'Empereur lui demanda pourquoi il parloit ainsi? Paul repondit. N'est-ce pas une chose deplorable de traiter ainsi un Evêque? Ensuite, il conjura instamment l'Empereur de se contenter de ce que le Pape avoit souffert. Cette Remontrance fit oublier à l'Empereur le dessein où il étoit de faire subir au Pape le supplice des Criminels d'Etat. Paul étant mort bientôt après, Pyrrus voulut remonter sur le Siege de Constantinople. Mais, plusieurs s'y opposoient, & publioient dans le Palais le Libelle de Retractation, qu'il avoit donné au Pape Theodore, soutenant qu'il s'étoit par-là rendu indigne du Sacerdoce, & que le Patriarche l'avoit anathematisé.

Second Interrogatoire du Pape.

Comme cette affaire excitoit de grands troubles, l'Empereur voulut être éclairci de ce que Pyrrus avoit fait à Rome; &, pour cet effet, il envoia Demosthene, Commis du Sacellaire, avec un Greffier, pour interroger le Pape dans la Prison. Quand ils furent entrez, ils lui dirent: Voyez en quelle gloire vous avez été, & en quel état vous êtes reduit? C'est vous seul qui vous y étes mis. Le Pape repondit: Dieu soit loué de tout. Demosthene dit: l'Empereur veut savoir de vous ce qui s'est passé ici & à Rome à l'égard de Pyrrus, ci-devant Patriarche. Comment alla-t'il à Rome? Fut-ce par l'ordre de quelqu'un, ou de son mouvement? De son propre mouvement, repondit le Pape. Mais, reprit Demosthene, comment fit-il ce Libelle? Y fut-il contraint? Non, dit le Pape: il le fit lui-même. Quand Pyrrus vint à Rome, continua Demosthene, comment le Pape Theodore votre Predecesseur le reçût-il? Comme un Evêque? Et comment donc? repondit le Pape. Puis qu'avant que Pyrrus vint à Rome, Theodore avoit écrit nettement à Paul, qu'il n'avoit pas bien fait d'usurper le Siege d'un autre. Pyrrus venant ensuite de lui-même aux pieds de St. Pierre, comment pouvoit-il s'empêcher de le recevoir & de l'honorer comme Evêque? Il est vrai, dit Demosthene; mais, d'où tiroit-il la subsistance? Sans doute du Palais Patriarchal de Rome, repondit le Pape. Quel Pain lui donnoit-on? reprit Demosthene. Vous ne connoissez pas l'Eglise Romaine, ajouta le Pape. Je vous dis, que quiconque y vient demander l'hospitalité, quelque miserable qu'il soit, on lui donne toutes les choses nécessaires. Saint Pierre ne refuse Personne. On lui donne du Pain très-blanc, & des Vins de diverses sortes; non seulement à lui, mais à ceux qui lui appartiennent. Jugez de-là comme on doit traiter un Evêque. On nous a dit, reprit Demosthene, que Pyrrus a fait ce Libelle par force, qu'on lui a mis des entraves, & qu'on lui a fait souffrir beaucoup de maux. On n'a rien fait de sem-

blable

blable repondit le Pape. Vous avez à Conſtantinople pluſieurs Perſonnes qui étoient alors à Rome, & qui ſavent ce qui s'y eſt paſſé, ſi la crainte ne les empêche de dire la Verité. Vous avez entr'autres le Patrice Platon, qui étoit Exarque, & qui envoia ſes Gens à Pyrrus. Mais, à quoi bon tant de Queſtions? Me voilà entre vos mains; faites de moi ce qu'il vous plaira. Quand vous me feriez hacher en piéces, comme vous avez ordonné au Prefet, je ne communique point à l'Egliſe de Conſtantinople. Eſt-il encore Queſtion de Pyrrus, tant de fois depoſé & anathematiſé? Cet Interrogatoire aiant été couché par écrit, Demoſthene ſe retira. An de J.C. 654.

Cependant, le Pape demeura près de trois mois dans la Priſon de Diomede. Un jour le Scribe Sagoleve lui vint dire; J'ai ordre de vous transferer chez moi, & de vous envoier, dans deux jours, où le Sacellaire commandera. Le Pape demanda où on le vouloit mener: mais, il ne voulut pas lui dire, ni lui permettre de demeurer dans la même Priſon, juſqu'à ſon Exil. Vers le ſoir, le Pape dit à ceux qui étoient auprès de lui: Venez, mes Freres, Diſons-nous Adieu, on va m'enlever d'ici. Ils burent chacun un coup, & le Pape ſe levant, dit à une Perſonne qu'il aimoit: Venez, mon Frere, donnez moi la Paix. Celui-ci, qui avoit deja le cœur ſerré, ne pût retenir plus long-tems ſa douleur. Il fit un grand cri, & les autres à ſon exemple en firent autant. Le Pape, les regardant, dit-on, avec tranquillité, les en reprit, & mettant les mains ſur la tête du premier, il dit en ſouriant: Tout ceci eſt bon, mon Frere, il eſt avantageux: faut-il en uſer ainſi, vous devriez plutôt vous rejouir de mon état. Celui-ci lui repondit: Dieu le ſait, Serviteur de Jeſus-Chriſt, je me rejouis de la gloire qu'il vous prepare: mais, je m'afflige de la perte de tant d'autres. Tous l'aiant ſalué, ils ſe retirerent; & le Scribe vint, qui l'emmena dans ſa Maiſon, & dit, qu'on l'envoioit en exil à Cherſoneſe. An de J.C. 655. Le Pape eſt envoié en exil.

En effet, on le fit embarquer ſecretement le Jeudi Saint, qui cette année 655. étoit le 26. de Mars; &, après avoir paſſé en divers lieux, il arriva à Cherſoneſe le 15. de Mai (17). C'eſt lui-même qui nous l'apprend, dans une Lettre qu'il écrivit à un de ſes Amis à Conſtantinople. „ Le Porteur de „ cette Lettre, dit-il, eſt arrivé un mois après nous de Byzance, à Cher- „ ſoneſe. Je me ſuis réjoui de ſon arrivée, croiant que l'on m'auroit en- „ voié d'Italie quelques ſecours pour ma ſubſiſtance. Je le lui ai demandé; „ &, aiant appris qu'il n'apportoit rien, je m'en ſuis étonné; mais j'en ai „ loué Dieu, qui meſure nos ſouffrances comme il lui plait, vû principa- „ lement, que la Famine eſt telle en ce Païs, que l'on y parle de Pain, „ mais ſans en voir. Si on ne nous envoie du ſecours d'Italie, ou „ de Pont, nous ne pouvons abſolument vivre ici; car on ne peut y „ rien trouver. S'il nous vient de-là du blé, du Vin, de l'huile, ou quel- „ qu'autre choſe, envoiez-les nous promptement, comme vous pour- „ rez. Je ne crois pas avoir ſi maltraité les Saints qui ſont à Rome, „ ou les Eccleſiaſtiques, qu'ils doivent ainſi mépriſer à mon égard le com- „ mandement du Seigneur. Si Saint Pierre y nourrit ſi bien les Etrangers, Sa miſere dans ſon exil.

 que

(17) *Mart. Epiſt.* 16.

An de J.C. 655.

„ que dirai-je de nous qui ſommes les Serviteurs propres, qui l'avons ſervi „ du moins quelque peu, & qui ſommes dans un tel exil, & une telle af- „ fliction? Je vous ai ſpecifié certaines choſes que l'on peut acheter par de- „ là, & que je vous prie de m'envoier avec votre ſoin ordinaire, à cauſe de „ mes grands beſoins, & de mes frequentes maladies. „

Il ſe plaint de ce que tout le Monde l'abandonne.

Il écrivit encore une Lettre (18) au mois de Septembre, où il dit: „ Nous ſommes non-ſeulement ſeparez de tout le reſte du Monde, mais „ privez même de la vie. Les Habitans du Païs ſont tous Païens; & ceux „ qui y viennent d'ailleurs en prennent les mœurs; n'aiant aucune charité, „ pas même la compaſſion naturelle qui ſe trouve entre les Barbares. Il ne „ nous vient rien que de dehors par les Barques qui arrivent pour charger du „ ſel, & je n'ai pû acheter autre choſe qu'un boiſſeau de blé, pour quatre „ ſous d'or. J'admire le peu de ſenſibilité de tous ceux qui avoient autre- „ fois quelque raport avec moi; & qui m'ont ſi abſolument oublié, qu'ils „ ne veulent pas ſeulement ſavoir ſi je ſuis encore au Monde. J'admire en- „ core plus ceux qui appartiennent à l'Egliſe de St. Pierre, du peu de ſoin „ qu'ils ont d'un homme qui eſt de leur corps. Si cette Egliſe n'a point „ d'argent, elle ne manque pas, Dieu merci, de blé, de vin, & d'autres „ Proviſions, pour nous donner au moins quelque petit ſecours. Avec „ quelle conſcience paroitrons-nous au Tribunal de Jeſus-Chriſt, nous qui „ ſommes tous formez de la même Terre? Quelle crainte a ſaiſi tous les „ hommes, pour les empêcher d'accomplir les Commandemens de Dieu? „ Ai-je paru ſi ennemi de l'Egliſe & d'eux en particulier? Je prie Dieu tou- „ tefois, par l'interceſſion de St. Pierre, de les conſerver inébranlables dans „ la foi Orthodoxe, principalement le Paſteur qui les gouverne à preſent. „ Pour ce miſerable corps, le Seigneur en aura ſoin. Il eſt proche. De „ quoi ſuis-je en peine? Car, j'eſpere en ſa miſericorde qu'il ne tardera pas à „ terminer ma carriere. „

Sa Mort & ſon Eloge. Reflexions ſur les faux Amis.

Ses ſouhaits furent bien-tôt accomplis; car, il mourut le 16. de Septembre 655. On ne ſauroit aſſez admirer ſa fermeté, au milieu des maux ſans nombre, auxquels il fut expoſé depuis ſon enlevement: & la lacheté de ceux qui l'abandonnerent eſt une preuve inconteſtable qu'un Malheureux n'a point d'Amis. Rien n'eſt, à mon avis, ni plus honteux, ni plus blamable, que d'abandonner ſes Amis dans l'Adverſité (19): &, néanmoins, rien n'eſt plus commun.

*Sur la foi des Amis fiez-vous deſormais!*
*Quand le ſort vous éleve au-deſſus de la Roue,*
*Pour ces fourbes toujours vous avez des attraits.*
*Quand de votre bonheur la Fortune ſe joue,*
*Vous n'étes plus alors qu'un objet ennuieux.*
*Vous voiez ces Ingrats diſparoître à vos yeux,*
*Et leur fauſſe amitié ſe transformer en haine.*
*Tous ces Comediens paroiſſent ſur la ſcene,*

Tant

(18) *Mart. Epiſt.* 17.

(19) *Ovide, de Pont. lib.* 2.

An de J. C. 655.

*Tant qu'un heureux Destin se declare pour Nous;*
*Mais, dès qu'un triste Sort nous frape de ses coups,*
*Ils nous tournent le dos, ils changent de Visage,*
*Et cessent de jouer leur lâche personnage.*

S'il étoit criminel d'Etat?

Le Pape Martin fit une triste experience de cette verité; & ce fut en vain qu'il se plaignit de ses Amis. Aucun n'eut la generosité de le soulager, de peur de s'attirer l'indignation de l'Empereur, ou de se rendre suspect. Car, dans le fonds, il n'étoit peut-être que trop vrai que Martin étoit criminel d'Etat. Sa reconciliation avec Olympius, qui d'abord avoit eu dessein de le tuer, est trop mysterieuse pour n'être pas suspecte. Et d'ailleurs, tout le Monde sait que l'on se rend coupable du Crime de Leze-Majesté, lorsqu'on ne revele pas une Conjuration dont on a connoissance. Qui se persuadera que le Pape Martin ne savoit rien des desseins d'Olympius? Quoiqu'il en soit, Mr. Du Pin observe (20), que la constance & la fermeté de ce Pape paroissent dans ses Lettres. Elles sont bien ecrites, ajoute-t'il, avec force, & avec sagesse. Le stile en est grand & noble, & digne de la Majesté du St. Siege. Ce Pape fit en deux Ordinations au mois de Decembre, 11. Prêtres, 5. Diacres, & 33. Evêques. Il fut enterré dans une Eglise de la Vierge, à une Stade de la Ville de Chersonese; & il y eut depuis un grand concours de Peuple à son Tombeau. L'Eglise Greque l'honore comme Confesseur le 14. d'Avril; & l'Eglise Latine, comme Martyr, le 12. de Novembre. On pretend (21) que ses Reliques ont été depuis rapportées à Rome, dans l'Eglise dediée long-tems auparavant à St. Martin de Tours.

| | | |
|---|---|---|
| CONSTANT. *Empereur.* | EUGENE I. | CLOVIS II. *Roi de France.* |

## EUGENE I.

### *LXXVII. PAPE.*

L'Empereur fait élire Eugene.

EUGENE, Romain de naissance, fils de Rufinien, établi dans le Quartier du Mont Celius, fut élû, par ordre de l'Empereur, pour remplir la place de Martin I. qui fut, comme je l'ai dit, enlevé de Rome & conduit à Constantinople l'an 653. Afin que l'Election d'Eugene fut plus Canonique, on pressa Martin de donner sa Demission: mais, comme on vit qu'il s'obstinoit à la refuser, on méprisa cette formalité. C'est sans aucun fondement, que l'on differe l'Ordination d'Eugene jusqu'à l'an 655. Ceux, qui, pour sauver l'honneur de ce Pape, ont supposé que St. Martin envoia de l'Isle de Naxe la permission d'ordonner celui qui avoit été élû, sont encore bien moins fondés; puis que les Lettres de Martin dementent cette opinion (1).

Quel-

(20) *Du Pin, Nouv. Bibliot. des Aut. Eccl. to. 5. pag. 71.*

(21) *Baronius, Not. in Martyr. Rom.* 12. Novembre.

(1) Voyez ci-devant, la Vie de Martin I.

An de J. C. 655. ou 656.

Les Legats d'Eugene communiquent avec les Monothelites. Fermeté de l'Abbé Maxime.

Quelque tems après qu'Eugene fut installé sur le St. Siege, il envoia des Legats à Constantinople; & si l'on peut donner lieu aux conjectures dans des matieres graves, on soupçonnera qu'il leur donna des Instructions secretes pour entrer en accomodement avec les Monothelites, & communiquer avec eux. Du moins est-il certain qu'ils le firent, comme on le voit par la Vie de St. Maxime, à qui les Juges demanderent (2) ce qu'il feroit, si les Romains se réunissoient aux Byzantins? Car voilà, lui dit-on, les Apocrysiaires de Rome qui arriverent hier; demain Dimanche, ils communiqueront avec le Patriarche, & tout le Monde verra que c'étoit vous qui pervertissiez les Romains, puisqu'ils s'accordent avec nous, dès que vous n'etes plus parmi eux. Il repondit: Ceux qui sont venus ne font aucun prejudice au Siege de Rome, quand bien ils communiqueroient, puisqu'ils n'ont point apporté de Lettre au Patriarche. Et absolument, je ne crois point que les Romains communiquent avec les Bizantins, s'ils ne confessent les deux volontez & les deux operations en Jesus-Christ. Mais, dirent-ils, si les Romains communiquent avec ceux-ci, que ferez vous? Il repondit: *Le St. Esprit, par la bouche de l'Apôtre, anathematise les Anges mêmes, s'ils enseignent autre chose que ce qui a été prêché.* Cette fermeté de St. Maxime deplût si fort à ses Juges, que, dans un autre Interrogatoire, ils lui dirent, que l'Empereur & le Patriarche, *par ordre du Pape de Rome*, avoient resolu, que s'il n'obéïssoit pas, il seroit anathematisé, & puni de telle mort qu'ils ordonneroient. Saint Maxime en donna avis, dès le lendemain, à son Disciple Anastase; & nous avons la Lettre que cet Anastase en écrivit aux Moines de Caillari en Sardaigne, où il dit: „ Nos Adversaires aiant resolu „ de ne pas suivre la Doctrine des Peres, sont agitez de diverses opinions. „ Et, après avoir soutenu qu'il ne falloit dire ni une, ni deux operations, ils „ en reconnoissent deux & une, c'est-à-dire trois; ce que ni les Peres, ni „ les Conciles n'ont dit, ce que la raison naturelle ne souffre pas, & qu'au„ cun des anciens ou nouveaux Heretiques n'a avancé. „ Il montre ensuite l'absurdité de ce Systéme; & ajoute: „ Ils y ont fait consentir les Legats „ de l'ancienne Rome; &, après les avoir ainsi seduits, il les renvoient à „ celui qui les a envoiez: „ c'est-à-dire au Pape Eugene.

Lettre sur la Persecution faite à St. Maxime.

An de J. C. 658.

Mort d'Eugene I.

Le Pape Eugene fit, sans doute, d'autres actions dignes de la curiosité publique; mais, elles nous sont inconnues. Nous savons seulement qu'il mourut le 2. jour de Juin 658. & qu'il fut enterré à St. Pierre, où l'on pretend que son corps est toujours demeuré, quoique les Portugais se vantent de l'avoir (4). On loue (4) sa bonté, sa pieté, & sa Liberalité; & il y a beaucoup d'apparence que ces Eloges lui ont valu une espece de Canonization dans le Calendrier, où il ne figure que depuis fort peu de tems, & de la pure Grace & Liberalité de ceux qui ont dressé ou reformé le Martyrologe Romain moderne.

(2) *Vita Sti. Maximi. Acta ejusd.*
(3) *Baillet, Vies des Saints.* 2. Juin.
(4) *Platine, in Eugenio I.*

VITA-

An de J.C. 658.

Constant, Constantin dit *Pogonat*, *Empereurs.*

# VITALIEN, *LXXVIII. PAPE.*

Clovis II. Clotaire III. Theodoric. Childeric II. *Rois de France.*

Election de Vitalien. Ses Legats à C. P.

APrès la mort du Pape Eugene, on élut VITALIEN, fils d'Anastase, & natif de Signia en Campanie (1). Il envoia, selon la coutume, des Legats à Constantinople, avec une Lettre Synodale, & sa Profession de Foi; pour faire part de son élection à l'Empereur Constant, & demander l'agrément de ce Prince. C'est sans fondement que le Pere Pagi (2) a dit que Vitalien n'adressa point sa Lettre Synodale au Patriarche Pierre; car, Mr. Fleury, moins subtil, ou plus sincere en cet endroit que ce Franciscain, insinue (3) bien clairement le contraire. Quoiqu'il en soit, l'Empereur reçût fort bien les Legats du nouveau Pape, qui lui avoit apparemment donné satisfaction sur le Type. Si l'on suppose que Vitalien demeura ferme dans la foi, il faudra convenir que le Pape Martin fut puni pour Crime d'Etat, & la Qualité de Martyr que l'Eglise lui donne se trouvera anéantie; car, il ne paroîtra jamais vraisemblable, que, si le Pape Martin avoit été persecuté avec tant de violence, uniquement en haine de son Orthodoxie, l'Empereur n'eut pas fait éprouver les mêmes rigueurs à Vitalien qui se seroit rendu odieux, par des sentimens & par une conduite desagreables à la Cour dans son Predecesseur. Qu'on raisonne tant qu'on voudra sur ce Fait, il faudra convenir, ou que Martin I. étoit criminel, ou que Vitalien abandonna l'Orthodoxie en faveur du Monothelisme. Je defie solemnellement les plus outrés Adorateurs du St. Siege de se tirer de cet embarras. La Liberalité de l'Empereur fortifie cete conjecture. Ce Prince, qui avoit paru si animé contre Martin I. à l'occasion du Type, s'il en faut croire les Historiens de l'Eglise, fut non-seulement très-favorable à Vitalien, qu'il confirma, selon le Droit attaché à la Couronne; mais, de plus, il augmenta les Privileges de l'Eglise, & envoia à St. Pierre, par les Legats du Pape, un Livre des Evangiles couvert d'or & orné de pierres précieuses, d'une grandeur extraordinaire (4). D'où pouvoit venir un changement si prodigieux & si subit? Je fais tous mes efforts pour en penetrer les motifs, & je ne les découvre qu'au moïen de l'une des deux suppositions que j'ai faites ci-dessus. La Reponse du Patriarche de Constantinople, Heretique obstiné, me confirme dans la pensée, que Vitalien favorisa le Monothelisme: car le Patriarche temoignoit une grande union avec le Pape; & sa Lettre, comme on l'observa dans le sixiéme Concile (5), contenoit divers passages des

(1) *Anastas. V. Coïnt. an.* 558. *n.* 9. *Mabillon*, *Præf. to.* 2. *Act. n.* 63.
(2) *Pagi*, *Gest. Rom. Pontif. in Vital.* §. 2.
(3) *Fleury*, *Hist. Eccl. Liv. XXXIX.* §. 25.
(4) *Anastas. in Vital.*
(5) *Concil.* 6. *Act.* 13. 4. *page* 961. du Recueil des Conciles, par le P. Labbe.

An de J.C. 660.

des Peres tronquez exprès, pour établir l'unité de Volonté d'operation en Jesus-Christ; & l'on ne voit pas que le Pape l'en ait blamé.

Vitalien met des Orgues dans les Eglises.

On ne sait point si Vitalien coula sa vie dans l'Oisiveté jusqu'à l'an 660. qu'il introduisit les Orgues dans l'Eglise pour perfectioner la Musique (6). Mais, il est certain qu'on ne nous a pas conservé le recit de ses Actions. Environ deux ans après ce nouvel établissement, c'est-à-dire en 663. L'Empereur Constant, furieusement haï des Habitans de Constantinople, & plongé dans mille inquiétudes, à l'occasion des progrès continuels des Ennemis de l'Empire, forma le dessein de passer en Italie, & de transferer sa Cour à Rome. Etant abordé à Tarante, il passa à Naples, & s'efforca en vain de prendre Benevent sur les Lombards. Ensuite, il vint à Rome, où il arriva le Mécredi, 5. de Juillet 663. (7). Le Pape Vitalien alla au devant de lui, avec son Clergé, jusqu'à 6. milles de Rome. L'Empereur étant arrivé, alla le même jour à St. Pierre, faire sa priere & son offrande. Le Samedi, il en fit autant à Ste. Marie; & le Dimanche, il alla en Procession à St. Pierre avec sa suite. On vint au devant de lui, avec des Cierges. Il offrit sur l'Autel un tapis tissu d'or, & on celebra la Messe. Le Samedi suivant, il vint au Palais de Latran, s'y baigna & y dina. Le Dimanche la station fut à St. Pierre, & après la Messe l'Empereur & le Pape prirent congé l'un de l'autre. Ainsi, l'Empereur demeura douze jours à Rome, pendant lesquels il fit ôter tout l'airain qui servoit à l'ornement de la Ville, jusqu'aux tuiles dont étoit couverte l'Eglise de Ste. Marie des Martyrs, auparavant nommée le Pantheon; & il envoia tout en Sicile. Il sortit de Rome le Lundi 17. de Juillet, & retourna à Naples, puis à Rege, & de-là en Sicile, où il entra au mois de Septembre de la même année 663. & demeura à Syracuse.

An de J.C. 663.

L'Empereur vient en Italie. Il pille Rome.

An de J.C. 664.

Eglise d'Angleterre. Lettres du Pape sur ce sujet.

Quelque tems après, Egbert Roi de Kent, & Oswi Roi de Northumbre en Angleterre, envoierent des Deputez à Rome pour consulter le Pape sur la Fête de Paque qui avoit excité une violente Dispute dans ce Païs-là, & en même tems pour lui donner part de la mort de *Deus dedit*, Archevêque de Cantorbery (8). On ne sera pas surpris que les Rois Anglois fissent cette Demarche, dans un tems où les Emissaires de Rome faisoient tous leurs efforts pour assujetir l'Eglise d'Angleterre aux Rits Romains; & ils avoient deja fait des progrès considerables. Wigard, vint donc à Rome, & rendit au Pape les Lettres & les presens des deux Rois, consistant en quantité de Vases d'or & d'argent. Mais, peu de tems après, il survint une Peste dont il mourut, lui & presque tous ceux qu'il avoit amenez. Le Pape delibera quel Archevêque il envoieroit en Angleterre; & en attendant, il fit reponse au Roi Oswi (9), louant son zele, l'exhortant à continuer, & à se conformer entierement aux Traditions de l'Eglise Romaine, soit pour

(6) *Platine, in Vital. Pictet, Oeuvres diverses, pag.* 195. *Bona, Divina Psalmod. cap.* 17. §. 2.

(7) *Anastas. in Vital. Paul. Diac. Hist. Longob. Lib. V. c.* 6. 7. *&c.*

(8) *Bede, Hist. Lib. IV.*

(9) *Bede, Hist. Lib. III. c.* 29.

pour la Pâques, soit pour les autres Ceremonies; & il ajoute: „ Nous vous „ envoions des Reliques des bienheureux Apôtres St. Pierre & St. Paul, „ & des Martyrs St. Laurent, St. Jean & St. Paul, St. Gregoire & St. „ Pancrace. Nous envoïons aussi à votre Epouse une Croix, contenant „ une Clef d'or des chaines de St. Pierre. „

An de J. C. 667.

Affaire de Jean de Lappe.

Une autre affaire, survenuë quelques années après, donna lieu au Pape d'exercer une autorité trop étenduë que le St. Siege avoit acquise par degrés. Le 19. de Decembre 667. Jean, Evêque de Lappe en l'Isle de Crete, etant à Rome, presenta au Pape (10) Vitalien, dans l'Eglise de St. Pierre, une Requête par laquelle il le conjuroit de lui rendre justice, en reformant une sentence rendue contre lui, par son Metropolitain, l'Archevêque Paul, & les autres Evêques de Crete. Quelques jours après, le Pape assembla un Concile, pour examiner cette affaire. On y lut les Actes du Concile de Crete, que Paul avoit envoiez, & on les trouva conformes à la Requête de Jean. Ainsi, les Peres du Concile de Rome ne jugerent pas que la sentence rendue contre cet Evêque fut selon la crainte de Dieu & les Canons; & ils furent principalement indignez de ce qu'on l'avoit tenu en Prison, d'où on l'amenoit dans la Salle du Conseil de l'Archevêque, pour lui faire dire ce que l'Archevêque desiroit; & ensuite on le remettoit en Prison. De plus, on le vouloit obliger à donner caution, contre les Canons & les Loix. Enfin, l'Evêque Jean avoit demandé son renvoi au Pape, & l'Archevêque Paul le lui avoit refusé, comme une demande déraisonnable. Ce dernier trait suffisoit seul pour faire casser à Rome les Actes du Concile de Crete, Jean de Lappe eut-il eté l'homme du monde le plus criminel. Aussi ce Prelat fut-il declaré innocent, & le Concile de Rome ordonna la reparation des dommages que lui & son Eglise avoient soufferts de sa Deposition. Etant ainsi justifié, le Pape le fit assister avec lui à la Messe, comme les autres Evêques; & il ecrivit ensuite à l'Archevêque Paul pour lui notifier le Jugement du Concile de Rome, & lui en ordonner l'execution. *Et quand vous aurez lû cet Ordre*, dit le Pape, *vous le rendrez au present porteur de l'Evêque Jean pour sa sureté, & pour celle de son Eglise.* Comme l'Evêque Jean s'en retournoit en Crete par la Sicile où étoit la Cour, le Pape lui donna deux (11) Lettres de recommandation, l'une à Vaane Chambellan & Cartulaire de l'Empereur, l'autre à George Evêque de Syracuse. La premiere est dattée du 7. de Janvier 668.

An de J. C. 668.

Le Pape envoie un Archevêque en Angleterre.

Cependant, le Patriarche Pierre étant mort, il eut pour successeur au siege Patriarchal de Constantinople un Diacre nommé Thomas, qui écrivit (12), selon la coutume, une Lettre Synodale au Pape Vitalien, mais il ne la pût envoier, à cause des incursions continuelles des Sarrazins pendant son Pontificat. D'autre côté, le Pape Vitalien cherchoit toujours un sujet digne d'occuper le Siege de Cantorberi (13). Il fit venir du Monastere de Niridan,

(10) *Epist.* 1. *Vital. in* 6. *Concil. p.* 445.
(11) *Vital. Epist.* 2. *&* 3. *ibid.*
(12) *Theoph. an.* 10. *Nicephor. Chronic. Concil.* 6. *Act.* 14. dans le Recueil des Conciles pag. 964. &c.
(13) *Bede, Hist. Lib. IV. c.* 1.

An de J.C. 668.

ridan, auprès de Naples, l'Abbé Adrien, Africain de Nation; bien instruit dans la science de la Religion, & dans la Discipline Monastique & Ecclesiastique, & qui savoit parfaitement le Grec & le Latin. Adrien dit, qu'il ne meritoit pas cette Dignité, mais qu'il pouvoit indiquer un homme, dont la Doctrine & l'âge convenoient mieux à l'Episcopat. C'étoit un Moine, nommé André, qui en fut jugé digne par tous ceux qui le connoissoient: mais, ses infirmitez corporelles empêcherent qu'on ne l'en chargeât. On recommença à presser Adrien de l'accepter: & il demanda du tems, esperant trouver encore un autre sujet. Il y avoit alors à Rome un Moine nommé Theodore, né à Tarse en Cilicie, instruit des Lettres Divines & & Humaines; bien versé dans les Langues Greque & Latine, de bonnes mœurs, & venerable par son age; mais, devoué au Siege de Rome, jusqu'à renoncer à la Liturgie de l'Eglise Greque (14). Adrien, qui le connoissoit, le presenta au Pape, & obtint qu'il seroit ordonné Evêque; à condition qu'Adrien lui-même le conduiroit en Angleterre. Le Pape vouloit aussi qu'il travaillât avec Theodore à l'instruction des Anglois, c'est-à-dire, à les soumettre entiérement au St. Siege; & qu'il prit garde qu'il n'introduisit rien dans cette Eglise, contraire à la Foi, comme faisoient quelquefois les Grecs. Ainsi Theodore fut ordonné Evêque, le Dimanche, 26. de Mars 668.

St. Benoit Biscop est renvoié en Angleterre.

St. Benoit Biscop étant à Rome pour la quatrieme fois, le Pape lui recommanda le nouvel Evêque Theodore, & lui ordonna de quitter le Pelerinage qu'il avoit entrepris, par la consideration d'un plus grand bien: de retourner en son Païs; d'y conduire Theodore, de lui servir de Guide & d'Interprête. Biscop obéït à l'ordre du Pape, & partit de Rome pour l'Angleterre avec l'Evêque Theodore, & l'Abbé Adrien, le 27. de Mai 668. Etant arrivez par Mer à Marseille, & de-là par Terre à Arles, ils rendirent les Lettres du Pape à l'Archevêque Jean, qui les retint chez lui, jusqu'à ce qu'Ebroïn, Maire du Palais, leur eut donné la permission de continuer leur Voiage.

An de J.C. 669.

Theodore passe en Angleterre.

Egbert, Roi de Kent, aiant appris que l'Evêque qu'il avoit demandé au Pape, étoit en France, envoia aussi-tôt au devant de lui un Seigneur de sa Cour, qui, aiant obtenu la permission d'Ebroïn, l'emmena au Port de Quentavic en Ponthieu, aujourd'hui Saint Josse sur Mer. Theodore étant tombé malade y demeura quelque tems, & quand il commença à se mieux porter, il passa en Angleterre avec Benoit Biscop (15); & prit possession de son Siege de Cantorberi, la seconde année après son Ordination. Il gouverna cette Eglise 21. ans, trois mois, 26. jours. Il s'empara (16) de la Primatie de toute l'Angleterre, au préjudice de l'Archevêque d'Yorck, dont le Siege avoit été declaré par Gregoire I. independant de celui de Cantorberi; & il obligea le Clergé Anglois à recevoir le service Latin. Du reste, l'Angleterre lui a l'obligation d'y avoir apporté les Sciences & les Arts; car, il

(14) Voyez *Rapin Thoyras, Hist. d'Anglet.* to. 1. Edit. de Hollande in 4.

(15) *Vita B. Biscop. to. 2. Act. pag.* 100031.

(16) Voyez *Rapin Thoyras, Hist. d'Anglet. ubi suprà.*

il y établit des Ecoles, où il enseignoit lui-même. Il est à remarquer que l'usurpation de Theodore fut l'effet des Privileges que le Pape lui accorda; lui donnant entr'autres choses le Droit de Primatie sur toutes les Eglises d'Angleterre (17).

An de J.C. 669.

L'Evêque de Ravenne meprise les ordres du Pape.

On raconte (18) que vers le même tems le Pape Vitalien cita Maure, Archevêque de Ravenne, à comparoitre à son Tribunal, pour y rendre raison de sa foi & de sa conduite. Maure meprisa cette citation; &, appuié du credit & de la faveur de l'Exarque, il se tint dans son Diocese. Le Pape irrité l'excommunia. Mais, il n'y trouva pas son compte; car, l'Evêque lui relança les foudres dont il avoit crû l'accabler. Le Pape, se voiant excommunié par un Prelat qu'il regardoit comme son Vassal, souleva contre lui tous les Evêques d'Italie, qui deposerent Maure de toute fonction sacerdotale. Cette rigueur ne fit qu'aigrir le mal; & l'Archevêque de Ravenne, bien loin d'avoir recours à la Clemence du Pontife, defendit à tous ses Clercs de se soumettre jamais, ni directement, ni indirectement, au Pape de Rome. Les Historiens raportent ce fait avec indignation. Pour moi, je n'y vois rien qui soit capable d'echauffer la bile d'un Ecrivain judicieux. Le Pape se donnoit des airs de superiorité, qui ne lui convenoient point: n'étoit-il pas juste que Maure soutint ses Droits, ses Privileges, & ses Immunitez contre les Entreprises du St. Siege, qui vouloit engloutir toutes les autres Eglises, & les assujetir à sa Tyrannie? Il seroit à souhaiter que les Evêques de nos jours fussent pourvûs d'une vigueur sacerdotale, qui fut capable de faire échouer les ambitieux desseins des Evêques de Rome.

An de J.C. 673.

Mort de Vitalien. Son nom est retranché des Dyptiques de Constantinople.

On raporte la mort du Pape Vitalien au commencement de l'an 673. & on le louë d'avoir conservé la vigueur de la Discipline Ecclesiastique (19). Il fit en quatre Ordinations 22. Prêtres, 1. Diacre, & 97. Evêques. Il fut enterré à St. Pierre le 27. de Janvier. Il seroit inutile de dire qu'il étoit ambitieux: car, outre que la Devotion est toujours unie avec ce Vice, on sait assez que c'est le caractere particulier des Evêques de Rome, & qu'un Pape sans Ambition est encore un Prodige à naître. Trois Patriarches de Constantinople furent Orthodoxes: & Jean l'un d'entr'eux avoit mis dans les Dyptiques de son Eglise le nom de Vitalien. Mais Theodore, Monothelite outré, étant monté sur le Siege de la Ville Imperiale, fit diverses instances auprès de l'Empereur Constantin Pogonat, pour obtenir la permission d'effaçer le nom du Pape; à quoi le Prince ne voulut pas consentir (20). A la fin pourtant, pressé par les remontrances continuelles des Monothelites, il ceda au tems, & le nom de Vitalien fut retranché des Dyptiques de l'Eglise de Constantinople. George, Patriarche de cette Ville, demanda au VI. Concile general qu'il y fut retabli.

Lettre attribué à ce Pape.

Quelques Critiques (21) sont d'opinion que la Lettre aux Moines de Sicile

(17) *Malmesbur. Lib. 2. de Pontif.*

(18) *Hyeronimus Rubeus, Hist. Ravennatensis. Lib. 4.*

(19) *Anastas. in Vital.*

(20) *Epist. Constantini Imperatoris ad Domnum Papam.*

(21) *Baronius, Annal. Eccl. Pagi, Gest. Rom Pontif. in Vital.* §. 15.

An de J. C. 673.

cile est une piece supposée, qu'on attribue, sans raison, au Pape Vitalien; car il ne leur paroit pas vrai-semblable que les Moines de St. Benoit eussent des Châteaux & des Biens immenses en Sicile. Mr. Du Pin ne s'est pas apperçu que cette Lettre fut supposée (22). Quoiqu'il en soit, l'Auteur temoigne aux Moines la douleur qu'il a de ce que leurs Monasteres & leurs Biens ont été ruinez par les courses des Barbares. Il dit qu'il leur envoie des Religieux du Mont-Cassin, & les exhorte de leur obéïr, & de travailler avec eux au retablissement de leurs Monasteres & de leurs Terres.

CONSTANTIN, *dit Pogonat. Empereur.*

# DEODAT II.

THIERRY I. *Roi de France.*

## *LXXIX. PAPE.*

Deodat II. succede à Vitalien.

DEODAT II. que d'autres nomment Adeodat, Deusdedit, ou Dieudonné, étoit Romain de naissance, fils de Jovien (1). Il avoit été élevé dans le Monastere de St. Erasme au Mont Celius, dont il augmenta les Bâtimens, & y établit un Abbé & une Communauté.

An de J. C. 676.

Il accorde un Privilege à l'Abbaye de St. Martin de Tours.

L'Histoire ne nous apprend rien des Actions particulieres de ce Pape. Tout ce qu'on en sait se reduit au Privilege qu'il accorda, dit-on (2), à l'Abbaye de St. Martin de Tours. On assure qu'Agiric, Prêtre & Abbé de ce Monastere, étant allé à Rome, par un principe de cette Devotion puerile qui engageoit souvent les grands hommes à faire des Pelerinages, presenta au Pape Deodat le Privilege que Chrodobert, ou Robert, Archevêque de Tours, avoit accordé au Monastere de St. Martin, & en demanda la confirmation. Le Pape en fit quelque Difficulté, parce que, dit Mr. Fleury (3) l'Eglise Romaine n'avoit pas accoutumé de soustraire les Monasteres à la Conduite des Evêques. Cet Auteur avoit oublié, sans doute, lorsqu'il écrivoit ceci, qu'en d'autres endroits il avoit donné des preuves du contraire, comme je l'ai remarqué dans l'Histoire de quelques Papes qui ont precedé Deodat. Quoiqu'il en soit, le privilege, fut autorisé par le St. Siege (4). Il ne contient que les clauses ordinaires en ce tems-là, que l'on voit dans Marculfe, pour conserver aux Moines la Liberté de vivre suivant leur Regle, sans préjudice du Droit de l'Evêque Diocesain, pour les Ordinations. Mr. de Launoy (5) a crû que ce Privilege étoit supposé; & il a allegué plusieurs raisons pour appuier son sentiment. Mais le P. le Cointe, qui a examiné avec autant d'érudition que d'exactitude les sentimens pour & contre, s'est declaré en faveur du Monastere de St. Martin.

Le

(22) *Du Pin, Nouv. Bibliot. des Aut. Eccl.* to. 5. pag. 93.

(1) *Anastase, Platine, in ejus Vitâ.*

(2) *Radulph. Mousnyer. de Jurib. Ecclesiæ Sti. Martini Turonensis. Le Cointe, Annal. Eccl. Francor. ad an.* 676.

(3) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXXIX.* §. 55.

(4) *To. VI. Concil. pag.* 525.

(5) *Joan. Launoius, in Assertione Inquisitionis, in Privilegium San-Medardense.*

Le Pape Deodat mourut peu de tems après qu'il eut confirmé le Privilege dont je viens de parler. Anastase le Bibliothecaire (6) nous assure que ce Pape fut toujours d'un caractere doux & benin, accessible à tout le Monde sans exception; compatissant pour les Pauvres; liberal & charitable: Vertus, dont les Souverains Pontifes ne connoissent aujourd'hui que le nom. En une Ordination, au Mois de Decembre, il fit 14. Prêtres, 2. Diacres, & 46. Evêques pour divers lieux. Il fut enterré à St. Pierre le 26. de Juin; &, s'il en faut croire Anastase, le St. Siege vaqua quatre mois & demi.

An de J. C. 677.

Mort de Deodat II. son Caractere.

Constantin, *dit Pogonat. Empereur.*

# DOMNUS I.

Thierry I. *Roi de France.*

## *LXXX. PAPE.*

On élut, pour succeder à Deodat II., Domnus, ou *Donus*, qui, selon Onuphre (1), doit être appellé *Dominus*, comme porte une ancienne inscription. Il étoit Romain, fils de Maurice. Le Patriarche de Constantinople, qui s'étoit declaré pour le Monothelisme, aiant appris l'élection de Domnus, ne lui adressa pas, selon la coutume, sa Lettre Synodale & sa confession de foi; mais il se contenta de lui écrire, par maniere d'exhortation, pour le prier de procurer enfin la réunion des Eglises d'Orient & d'Occident. On ne sait pas quelle fut la reponse du Pape (2).

Election de Domnus. Le Patriarche de C. P. l'exhorte à la Paix.

Cependant, l'Eglise de Ravenne avoit persisté dans l'independance, & l'Evêque Reparat avoit même obtenu un Rescrit de l'Empereur, pour se soustraire entierement à la Jurisdiction du Siege de Rome. Sur la fin de sa vie, & durant le Pontificat de Domnus, Reparat changea d'avis & de conduite, soit qu'il eut été gagné secretement, ou, comme on le prétend, que sa conscience lui reprochât de s'être engagé dans la Revolte de ses Prédecesseurs. Quel que soit le motif qui le fit agir, il se soumit au Pape, & mourut peu de tems après avoir fait cette demarche (3).

L'Evêque de Ravenne se soumet au St. Siege.

D'autre côté, l'Empereur aiant fait la Paix avec les Sarrazins, ne songea plus qu'à procurer la tranquillité à l'Eglise. Entreprise terriblement difficile; & où l'on a échoué plus d'une fois, tant le Clergé se plait dans le desordre! Il est à croire que ce Prince prevoioit les obstacles qu'il faudroit écarter pour venir à bout du louable dessein qu'il avoit formé; & si les difficultez sans nombre qu'il se representoit ne furent pas capables de l'en detourner, c'est qu'il ne vouloit pas qu'on pût lui reprocher d'avoir manqué de zéle pour le bien de l'Eglise. Il demanda à Theodore, Patriarche de Constantinople, & à Macaire Patriarche d'Antioche, quelle étoit la cause de la Division. Ils auroient agi avec sincerité, s'ils en eussent cherché le prin-

An de J. C. 678.

L'Empereur travaille à la Paix de l'Eglise.

(6) *Anastas. in Adeodat.*

(1) *Onuphre Panvini, Annot. in Platin. Vita Domni.*

(2) *Baronius, Annal. Eccl. ad an.* 676. §. 7.

(3) *Hieronim. Rubeus, Hist. Ravennat. lib.* 4.

An de J.C. 678.

principe dans la haine, & dans la jalousie qui devore les Gens d'Eglise, sans oublier l'ambition outrée de ce Peuple saint. Mais, ils se contenterent de repondre, qu'on avoit introduit de nouvelles manieres de parler des Mysteres, soit par ignorance, soit par une curiosité excessive. Que ne disoient-ils franchement, que c'étoit afin d'avoir un Magazin de Prétextes ridicules pour faire le Procès aux honnêtes Gens, sous couleur de maintenir la pureté de la foi; car, c'est la veritable cause qui a introduit un Langage barbare dans les matieres de Religion. C'est ainsi qu'ils devoient s'expliquer, & non pas se contenter d'ajouter froidement, que depuis le commencement de ces Questions, il n'y avoit point eu d'Assemblée de la part des deux Sieges, pour éclaircir la Verité (4): comme s'il étoit jamais arrivé qu'un Concile eut procuré le repos à l'Eglise & à l'Etat! L'experience ne leur avoit-elle pas appris, que les Assemblées du Clergé ne font qu'aigrir le mal; & que la Persecution, qui en est toujours une suite, remplit tout de desordre, & de confusion?

Il convoque un Concile general.

Cependant, l'Empereur, animé d'un bon zele, prit la resolution de convoquer un Concile. Il écrivit pour cet effet une Lettre (5) à Domnus, où il dit, que le tems ne permet pas de faire une Assemblée parfaite, c'est-à-dire un Concile Universel. Ensuite, il prie le Pape d'envoier des hommes sages & bien instruits, qui apportent les Livres nécessaires pour agiter & decider toutes les Questions avec les deux Patriarches, Theodore de Constantinople & Macaire d'Antioche; leur promettant une entiere sureté, même pour le retour, en cas qu'ils ne pussent convenir. „ Après cela, ajoute-t'il, nous serons justifiez au Jugement de Dieu: car nous pouvons exhorter tous les Chrêtiens à l'union, mais nous ne voulons contraindre Personne. Envoiez-nous de votre sainte Eglise trois hommes, ou plus si vous voulez; & de votre Concile jusqu'à douze Evêques, compris les Metropolitains. Notre Patriarche, continue l'Empereur, & celui d'Antioche, nous ont fort pressez d'ôter Vitalien (6) des Dyptiques; disant, que l'on y fait mention d'Honorius pour l'honneur du Siege Apostolique de Rome, & qu'ils ne peuvent souffrir que l'on fasse mention de ses successeurs, jusques à ce que l'on se soit éclairci touchant les mots dont on dispute entre les deux sieges. Mais, je n'ai pas consenti à leur demande, premierement pour garder l'égalité, & montrer que je tiens les uns & les autres pour Orthodoxes: ensuite par reconnoissance de l'Amitié que Vitalien nous a temoignée en son vivant dans le mouvement de nos Tyrans (7). . . . Nous avons ordonné au Patrice Theodore, Exarque d'Italie, de donner à ceux qui viendront de votre part toute sorte de secours, soit pour le transport, soit pour la dépense du Voiage; & de vous donner même des Vaisseaux de Guerre, pour vous escorter s'il est besoin. „ Cette Lettre est dattée du 12. d'Aout 678.

Mais

(4) *To. VI. Concil. p.* 594.
(5) *Ibid. pag.* 525.
(6) Voyez ci-devant, la Vie de Vitalien, 78. Pape.
(7) Il veut parler de la Revolte de Mezece.

Mais, avant qu'elle arrivât à Rome, le Pape Domnus mourut sur la fin de la même année, ou au commencement de la suivante (8). En une Ordination, il fit 10. Prêtres, 5. Diacres, & 6. Evêques. Il fit paver, de grandes pieces de marbre, la Cour qui étoit devant l'Eglise de St. Pierre, environnée de quatre galeries. Il repara aussi l'Eglise des Apôtres, sur le chemin d'Ostie: & la dedia, aussi bien que celle de Ste. Euphemie en la voie Appienne. Il trouva à Rome, dans le Monastere nommé de Boëce, des Moines Syriens, Nestoriens, qu'il distribua en divers Monasteres, & mit en leur place des Moines Romains.

An de J.C. 678.

Mort de Domnus.

CONSTANTIN, *dit Pogonat. Empereur.*

# AGATHON,

THIERRY I. *Roi de France.*

## Surnommé THAUMATURGE.

## *LXXXI. PAPE.*

L'Education forme un préjugé très-bien fondé sur la conduite qu'on tiendra dans la suite de sa vie; & d'ordinaire on juge très-avantageusement d'un homme qui joint un peu de naturel aux bons preceptes qu'il a reçus dès son enfance. Comme AGATHON avoit été elevé dans la pieté, & qu'il avoit passé une bonne partie de sa vie dans les Monasteres, que l'on regardoit alors comme des Ecoles où l'on se formoit à la vertu, le Clergé & le Peuple fidele de Rome, le choisirent pour succeder à Domnus. Il étoit (1) natif de Sicile, ou de cette partie d'Italie qu'on appelle aujourd'hui le Royaume de Naple. Il repondit parfaitement aux esperances qu'on avoit fondées sur son merite. Il étoit d'une douceur & d'une affabilité merveilleuse envers tout le Monde. La Lettre que l'Empereur Constantin avoit adressée à son Predecesseur lui fut rendue par le Secretaire Epiphane. Il se mit aussi-tôt en devoir d'y satisfaire, & de concourrir au Bien de l'Eglise.

An de J.C. 678.

Education & Election d'Agathon.

Cependant, l'Eglise d'Angleterre étoit aussi agitée de divers troubles. Mais comme je n'y vois que l'affaire de Vilfrid qui ait rapport à mon sujet, je ne toucherai que ce qui regarde ce Prelat. Vilfrid étoit Evêque d'Yorck. Il fut deposé, & chassé de son Eglise, par l'autorité Royale. Livré de la sorte à mille inquietudes, & à tous les desirs de vangeance que l'Amour propre & l'Ambition suggerent en pareille occasion, il resolut, par le conseil des Evêques ses Confreres, d'aller à Rome demander justice au Pape. La malice de ses Ennemis exposa sa vie à de grands perils durant ce voiage. Mais il évita toutes leurs embuches par la generosité d'Algise, Roi des Frisons, & de Berchter ou Pertarit Roi des Lombards. Ce dernier lui donna une escorte honnorable pour le conduire jusqu'à Rome. Il y arriva heureuse-

An de J.C. 679.

Eglise d'Angleterre. Affaires de Vilfrid.

(8) *Anastase & Platine, in ejus Vitâ.*

(1) *Anastas. Bibliot.*

An de J.C. 679.

Concile de Rome.

reusement & trouva que l'on y étoit deja informé du sujet de son voiage, par le Moine Coenvald, que l'Archevêque Theodore avoit envoié de son côté avec ses Lettres. Le Pape Agathon, considerant l'importance de cette affaire, & voiant que c'étoit une occasion d'affermir les Droits que son siege commençoit à acquerir sur les Eglises d'Angleterre, assembla un Concile (2) de plus de cinquante Evêques dans la Basilique du Sauveur au Mois d'Octobre 679. Après que le Pape eut expliqué en peu de mots le sujet du Concile, André d'Ostie & Jean de Porto firent leur raport des Actes qu'ils avoient été chargez d'examiner avec d'autres Evêques, tant contre St. Vilfrid, que de sa part. „ Aiant tout consideré, dirent-ils, nous ne le trouvons „ convaincu canoniquement d'aucun crime qui meritât la Deposition: au „ contraire, nous voions qu'il a gardé la moderation convenable, sans ex- „ citer de sedition pour se rétablir. Il s'est contenté de protester devant „ les Evêques, & d'appeller au St. Siege, où Jesus-Christ a établi la Pri- „ mauté du Sacerdoce. „

Plaintes de Vilfrid.

Le Pape ordonna que l'on fit entrer Vilfrid qui étoit à la porte de la salle. On lût sa Requête, où il prenoit le titre d'Evêque de Saxe, & marquoit qu'il avoit deja instruit le Pape, & de vive-voix, & par écrit. Il se plaignoit qu'on l'avoit deposé injustement, & ordonné trois Evêques à sa place. „ Je n'ose, disoit-il, accuser Theodore, parce qu'il a été envoié „ par le St. Siege; mais, si vous jugez, que je ne sois plus Evêque, je me „ soumets humblement. Je vous prie seulement de chasser par votre Autori- „ té les Usurpateurs de mon Diocese. Si l'Archevêque & les Evêques mes „ Confreres trouvent à propos d'augmenter le nombre des Evêques, qu'ils „ les choisissent dans un Concile, & les tirent du Clergé de la même „ Eglise, j'obéïrai absolument aux Decrets du St. Siege. „

Il est rehabilité.

Après la Lecture de sa Requête, le Pape loua sa conduite & sa soumission, & le Concile prononça qu'il seroit retabli dans son Evêché: que ceux qui y avoient été mis irregulierement seroient chassez: mais que les Evêques, qu'il choisiroit avec le Concile assemblé sur les lieux pour lui aider, seroient ordonnez par l'Archevêque Theodore: le tout, sous peine de Deposition & d'Anatheme, contre les Evêques, les Prêtres, & les Diacres, & d'Excommunication contre les autres, même contre les Rois. Vilfrid demeura à Rome encore plus de quatre mois, & il assista au Concile que le Pape Agathon tint le Mardi 27. Mars 680. afin de nommer des Deputez pour aller à Constantinople, selon le desir de l'Empereur. Ce Concile fut de 125. Evêques assemblés de toutes les parties d'Italie. On y remarqua entr'autres Theodore, Evêque de Ravenne, qui, suivant les desirs de son Predecesseur, se soumit entierement au St. Siege.

An de J.C. 680.

Lettre du Pape à l'Empereur contre les Monothelites.

Il ne nous reste (3) de ce Concile que les deux Lettres à l'Empereur, l'une au nom du Pape en particulier, l'autre au nom du Concile, toutes deux adressées, non-seulement à Constantin, mais à ses freres Heraclius & Tibere, qui

(2) *To. VI. Concil. p.* 579.

(3) *To. VI. Concil. pag.* 630.

qui portoient aussi le titre d'Auguste. La Lettre du Pape est très-longue: An de J.C. 679.
„ Nous avons reçu, dit-il, avec une grande consolation vos Lettres adres-
„ sées au Pape Domnus notre Predecesseur, par lesquelles vous nous ex-
„ hortés à examiner la vraie foi. Aussi-tôt j'ai commencé à chercher des
„ Personnes telles que le malheur du tems, & l'état de cette Province per-
„ met de les trouver. J'ai pris le Conseil de mon Clergé, & des Evêques
„ voisins de ce siege: mais il a fallu du tems pour assembler ceux que nous
„ attendions des Provinces plus éloignées, où mes Prédecesseurs ont envoié
„ prêcher la foi, sans parler de mes maladies continuelles. Ainsi, pour
„ vous rendre l'obéïssance que nous vous devons, nous vous envoions nos
„ venerables freres les Evêques Abondantius, Jean, & un autre Jean; &
„ nos chers fils Theodore & George Prêtres, Jean Diacre, & Constantin
„ Soû-Diacre de notre Eglise; Theodore Prêtre, & le Legat de l'Eglise de
„ Ravenne, avec des Moines Serviteurs de Dieu. Ce n'est pas par la con-
„ fiance que nous avons en leur savoir: car, comment pourroit-on trouver
„ la science parfaite des Ecritures, chez des gens qui vivent au milieu des
„ Nations barbares, & qui gagnent à grande peine leur nourriture chaque
„ jour par leur travail corporel? Seulement nous gardons avec simplicité de
„ cœur la foi que nos Peres nous ont laissée: demandant à Dieu comme no-
„ tre principal avantage de conserver & le sens & les paroles de leurs Deci-
„ sions, sans rien ajouter, ni diminuer. Nous avons donné à ces Deputez
„ quelques Passages des Peres, avec les Livres mêmes, pour vous les pre-
„ senter quand vous l'ordonnerez, & vous expliquer la foi de cette Eglise
„ Apostolique votre Mere spirituelle: non par l'Eloquence seculiere, dont
„ ils sont depourvûs, mais par la sincerité de la foi que nous avons ap-
„ prise dès le Berceau; & nous vous supplions de les écouter favorable-
„ ment. „

On voit, comme l'avoue le Cardinal Baronius (3), qu'alors le Clergé vi- Ignorance du Clergé.
voit dans une crasse ignorance. *Peut-être*, dit plaisamment un fameux He-
retique: *Peut-être* (4) *que toute la sagesse Divine & Humaine s'étoit renfermée
dans le Sein* du Pape Agathon, *cet Oracle & cet Evêque Universel de l'Eglise.*
Il paroit du moins qu'il n'étoit pas tout à fait aussi ignorant que le reste des
Evêques; car, il explique assez bien, dans la même Lettre, la foi de l'Egli- Suite de la Lettre du Pape.
se sur la Trinité & sur l'Incarnation, principalement par raport à la Question
des deux volontez, sur laquelle il dit nettement, que les trois personnes
Divines, n'aiant qu'une nature, n'ont qu'une volonté; mais qu'en Jesus-
Christ, comme il y a deux Natures, il y a deux Volontez & deux Opera-
tions. Il soutient que le St. Siege n'a jamais erré; qu'il ne s'est jamais
écarté du chemin de la verité; & qu'on a toujours reçû ses ordon-
nances comme la voix divine de St. Pierre. Il est bien facheux pour le Pa-
pe, que ces Principes extravagans aient été detruits par une infinité d'expe-
riences. Agathon soutient encore que ses Predecesseurs n'ont jamais cessé
d'ex-

(3) *Baronius, Annal. Eccl. ad an.* 680. §. 9. (4) *Heydegger, Hist. Papat. Ætat.* 3.

An de J.C. 680.

d'exhorter les Heretiques pour les ramener. Quel malheur! qu'un Libere, qu'un Honorius, & que quelques autres Pontifes aient eux-mêmes favorisé l'Heresie; qu'ils s'en soient declarez les Protecteurs, par des vuës d'interêt! Ensuite, Agathon prouve la distinction des deux volontez, par les passages de l'Ecriture expliqués par les Peres; ce qui n'eut pas manqué de solidité, si les Peres n'avoient pas donné souvent des sens bizarres, extravagans, & ridicules, aux Autoritez de l'Ecriture Sainte. Il raporte la definition du Concile de Calcedoine, & celle du cinquieme Concile. Il cite plusieurs passages des Peres Latins traduits en Grec. Il fait l'application de tous ces passages, & ajoute: *On y pourroit joindre ceux qui ont combattu pour le Concile de Calcedoine, savoir Jean, Evêque de Scythopolis, Euloge d'Alexandrie, & le grand Anastase d'Antioche.* Il va plus loin. Il raporte les passages des anciens Heretiques qui ont soutenu qu'il n'y avoit en Jesus-Christ qu'une Operation, & une volonté; & il les compare avec ceux des nouveaux Heretiques, c'est-à-dire des Monothelites; & il releve leurs contradictions. Ensuite, il exhorte l'Empereur à se servir de sa puissance pour soutenir la verité de la Foi Catholique & delivrer l'Eglise de ceux qui la combattent; & il ajoute: „ Si l'Evêque de Constantinople enseigne cette Doctrine, il n'y „ aura plus de division. S'il embrasse la nouveauté, il en rendra compte au „ jugement de Dieu. „ Il finit en priant l'Empereur de donner une entiere Liberté à quiconque voudra parler pour la Foi Catholique.

Lettre du Concile de Rome sur le même sujet.

La Lettre Synodale est aussi écrite au nom du Pape & de tous les Synodes soumis au Concile du St. Siege; c'est-à-dire, non pas comme l'explique Mr. Fleury (5) *de toutes les Provinces d'Occident*, mais des Provinces d'Italie, & de quelques autres peut-être qui avoient lâchement subi le Joug du St. Siege. Cette Lettre contient en substance les mêmes choses que la précedente. Les Evêques y font un humble aveu de leur ignorance; &, parlant des Legats, ils disent: „ Vous nous avez ordonné d'envoier des „ Personnes de bonnes mœurs, & bien instruites dans les Ecritures. Quant „ aux mœurs, quelque pures qu'elles soient, personne n'ose s'y confier: „ quant à la science, si on la reduit à celle de la Religion, il n'y a que la „ connoissance de la verité. S'il s'agit de l'éloquence seculiere, nous ne „ croions pas que Personne de notre tems se puisse vanter de la posseder „ parfaitement. Nos Païs sont continuellement agitez par la fureur de di- „ verses Nations: ce ne sont que combats, courses, brigandages. Au mi- „ lieu de ces Barbares, notre vie est pleine d'inquietude, & nous subsistons „ du travail de nos mains, parce que l'ancien Patrimoine des Eglises a été „ consumé peu à peu par diverses calamitez. Il ne nous reste pour tout „ bien que la foi; „ (&, devoient-ils ajouter, un zele furieux, fanatique, & persecuteur contre tous ceux que notre ignorance nous fait regarder comme Heretiques.) „ Notre plus grande gloire est de conserver „ la foi pendant notre vie. Notre avantage éternel est de mourir pour „ elle. „ Ces Prelats très-ignorans s'excusent d'envoier si tard les Le-

(5) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XL. §. 7.*

Legats, à cause de la longueur du chemin, & qu'une partie d'entr'eux s'étend jusques à l'Ocean. „ Nous esperions, ajoutent-ils, que Theodore „ le Philosophe, Archevêque de la grande Isle de Bretagne, viendroit „ avec des Evêques du Païs, aussi bien que plusieurs autres de divers lieux, „ afin de vous écrire au nom de tout notre Concile, & que tous eussent „ connoissance de ce qui se passeroit, vû principalement que plusieurs de „ nos Confreres sont au milieu des Nations Barbares, savoir des Lombards, „ des Scalves, des Francs, des Goths, & des Bretons. Il sont tous fort cu„ rieux de ce qui se fait touchant la foi; & autant qu'ils peuvent nous ai„ der, étant d'accord avec nous, autant nous seroient-ils contraires s'ils „ étoient scandalisez sur cet Article. Nous vous envoions des Personnes „ qui vous presenteront la Confession de Foi de tous tant que nous sommes „ d'Evêques du Septentrion & de l'Occident, non pour disputer comme „ d'une Doctrine incertaine, & sujette au changement . . . . Nous rece„ vons comme nos freres, ajoutent-ils, tous les Evêques qui veulent ensei„ gner avec nous tout ce qui est contenu dans cette Confession de Foi, & „ nous condamnons tous ceux qui la rejettent, & ne les souffrirons jamais „ en notre Compagnie, qu'il ne se soient corrigez. „ Rien ne prouve mieux, à mon avis, que l'ignorance, & le zéle (6), sont deux Compagnes inseparables. Un homme sans lumieres ressemble à ces Esprits speculatifs, qui se forment de si belles idées, & qui les composent & les accommodent si bien, qu'ils en deviennent ensuite amoureux, comme Promethée de ses Statuës, les épousent pour toujours, & veulent forcer les autres à faire la même chose, contre les lumieres de leur Conscience. C'est le defaut des Gens d'Eglise, dont le Fanatisme peut être comparé à la Boëte de Pandore; car, c'est de cette source, que viennent les plus grands maux que les hommes éprouvent dans la societé.

An de J.C. 680.

On ne sait si ce fut avant, ou après le Concile dont je viens de parler, que St. Benoit Biscop, ce zélé partisan de la Grandeur Papale, vint à Rome pour la cinquiéme fois. Toujours est-il certain, qu'il raporta de cette Ville une grande quantité de Livres & de Reliques, & plusieurs Images des Saints, pour orner l'Eglise qu'il avoit fait bâtir à l'honneur de St. Pierre. Il obtint même du Pape Agathon un Privilege pour conserver la Liberté de son Monastere: &, pour y établir le Chant & les Ceremonies Romaines, il pria le Pape d'envoier avec lui Jean Chantre de l'Eglise de St. Pierre, & Abbé de St. Martin de Rome; ce que le Pape lui accorda avec beaucoup de plaisir. Agathon (7) chargea l'Abbé Jean d'une commission plus importante, qui étoit de s'informer exactement quelle étoit la Foi de l'Eglise d'Angleterre; car, il vouloit connoître l'état de la foi dans cette Province, aussi-bien dans

Privilege accordé à St. Benoit Biscop.

(6) Pour prévenir tout scandale, je declare ici, que quand je parle desavantageusement du Zele, on ne doit pas l'entendre de celui qui est éclairé, & que l'Ecriture approuve; mais, de cette sorte de Fanatisme, qui porte trop souvent le Clergé à persecuter les honnêtes gens.

(7) *Bede*, *Hist. Lib. IV. c.* 18.

An de J.C. 680.

dans cette Province, auſſi-bien que dans les autres. L'Abbé Jean emporta avec lui les Actes du Concile tenu à Rome ſous le Pape Martin I. & en peu de tems il *romaniſa* les Anglois.

Vilfrid retourne en Angleterre.

Après le Concile de Rome, Vilfrid partit pour retourner en Angleterre par ordre du Concile dont il devoit montrer le Jugement à l'Archevêque Theodore & au Roi Egfrid (8). Il obtint auſſi un Privilege du Pape en faveur de ſon Monaſtere de Ripon; &, ſe conformant au goût de ce ſiecle, il fit proviſion d'une infinité de Reliques, pour l'edification des Egliſes d'Angleterre.

Les Legats du Pape arrivent à C. P.

Cependant, les Legats du Pape Agathon, qui étoient partis de Rome dès que le Concile fut terminé, arriverent à Conſtantinople le 10. Septembre 680 (9). L'Empereur Conſtantin les reçut à l'Oratoire de St. Pierre dans le Palais. Ils preſenterent à ce Prince les Lettres du Pape, & après les avoir reçuës, il les exhorta à faire une choſe impoſſible, c'eſt à dire à traitter l'affaire de la foi ſans contention & ſans aigreur: non par des propoſitions Philoſophiques, mais par l'Ecriture, les Peres, & les Conciles. Quelle dût être la ſurpriſe de l'Empereur, lorsqu'il apprit par les Lettres que les Legats lui rendirent, que les Gens qu'on lui avoit envoiez, étoient d'une ignorance qui tenoit du Prodige, puis que, bien loin d'avoir quelque connoiſſance de la Philoſophie, ils ignoroient même la Doctrine de l'Ecriture? Conſtantin leur donna du tems pour repaſſer leurs inſtructions, & il les fit loger dans la Maiſon de Placidie, avec ordre de leur fournir toutes les choſes néceſſaires. Il ordonna en même tems au Patriarche de Conſtantinople & à celui d'Antioche d'aſſembler les Evêques qui étoient ſoumis à leurs Sieges, afin d'examiner la queſtion de la Foi; „car, ajoûte l'Empereur, nous y avions exhorté le Pape Domnus; & Agathon qui vient „ de lui ſucceder, nous a envoié, tant de ſa part, que de la part de tout „ ſon Concile, des *Legats, qui* (peſez ces termes) *ſont maintenant à nos pieds*, & nous ont rendu leurs Lettres (10). „ Le Dimanche (11) les Legats furent invitez à venir en Proceſſion à l'Egliſe de Notre Dame de Blaquernes, & pour leur faire plus d'honneur l'Empereur leur envoia du Palais des chevaux avec un Cortege.

Le Concile s'aſſemble. I. Seſſion. Diſcours des Legats.

Enfin, le Concile s'aſſembla pour la premiere fois le 7. de Novembre 680. dans un Sallon du Palais nommé en Latin *Trullus*, c'eſt à dire le Dôme. L'Empereur y preſidoit, accompagné de treize de ſes principaux Officiers, qui, par ſon Ordre, aſſiſterent au Concile. Ceux, qui ont dit que le Pape avoit préſidé à ce Concile par ſes Legats (12), ont debité un grand menſonge: car, de l'aveu du celebre Du Pin (13), il eſt dit, non ſeulement que l'Empereur preſida à l'Aſſemblée, & que ſes Officiers y aſſiſtoient; mais en-

(8) *Vita per eddi*, *c.* 31. 44.
(9) *Anaſtaſ. in Agath. Baronius ad an.* 680. §. 39.
(10) *Theophan. an.* 10. *Conſt. To. VI. Concil. pag.* 599.
(11) *Anaſtaſ. Bibliot.*
(12) *Florimond de Remond*, *l'Antichriſt*, *ch.* 17. §. 7. *pag.* 70. Edit. de Paris 1607.
(13) *Du Pin*, *Nouv. Bibliot. des Aut. Eccl. to.* 5. *p.* 200. Edit. de Paris 1691.

encore que le Synode étoit assemblé par ordre de l'Empereur. Il est vrai que les Legats parlerent les premiers, & qu'ils dirent, adressant la parole à l'Empereur (18): „ Il y a environ quarante six ans, que Sergius, Evêque „ de ce Siege, & d'autres, ont introduit de nouvelles expressions contre la „ foi, enseignant qu'il n'y a en Jesus-Christ qu'une volonté & une opera- „ tion. Le St. Siege a rejetté cette erreur, & les a exhortez à la quitter, „ mais inutilement jusques ici: c'est pourquoi nous demandons à Votre Ma- „ jesté, que ceux qui sont du côté de l'Eglise de Constantinople disent d'où „ est venuë cette nouveauté. „ L'Empereur ordonna à George de Constantinople, & à Macaire d'Antioche, de s'expliquer sur cette Proposition; ce qu'ils firent par la Lecture des Actes du Concile d'Ephese, sur le sens desquels il y eut quelque contestation entre les Monothelites & les Legats du Pape, qui firent grand bruit en faveur de l'Orthodoxie. Dans la seconde Session, qui se tint le 10. de Novembre, on lut le Concile de Chalcedoine, qui, selon la Remarque des Legats, étoit tout à fait contraire au Monothelisme. La troisieme Session se tint le 13. de Novembre, & l'on y remarqua que les Monothelites avoient supposé un Discours de Menas, Patriarche de Constantinople, au Pape Vigile, pour prouver qu'il n'y avoit qu'une volonté en Jesus-Christ.

An de J.C. 680.

2. & 3. Sessions.

Dans la quatrieme Session, qui se tint le 15. de Novembre, on lût les deux Lettres du Pape Agathon & de son Concile, traduites en Grec par Diogene Secretaire de l'Empereur. Il faut observer, après un habile homme (15), que „ Carranza, Dominicain, Professeur en Theologie, a composé & fait imprimer un Sommaire des Conciles, où il pose qu'Agathon, „ dans cette Lettre, *anathematizoit Honorius, qui avoit été Pape de l'ancienne* „ *Rome*; & le Cardinal Bellarmin avouë, que l'Auteur de ce Sommaire l'a „ ainsi écrit. De mesme Mr. L. Bail Docteur en Theologie à Paris, qui „ y a fait imprimer en 1659. la Somme des Conciles, ne rejette point ce „ que quelques uns ont dit, qu'Honorius a été condamné par le Pape Aga- „ thon dans son Synode; tellement qu'il ne faut pas s'étonner, si, dans l'In- „ struction que ses Legats avoient, la condamnation d'Honorius y étoit ex- „ primée avec celle des autres Chefs des Monothelites. „ Il paroit que le celebre Du Pin (16) a ignoré ce fait, lorsque raportant les paroles d'Agathon en faveur de la preseverance du St. Siege dans la foi, il dit: „ On „ pouvoit lui opposer l'exemple tout recent d'Honorius, qui ne paroissoit „ pas moins coupable que ceux qu'il condamnoit si severement, & qui ne „ fut point épargné dans le Concile de Constantinople. „

4. Session. Le Pape Agathon anathematise Honorius.

Dans la cinquieme Session tenuë trois semaines après, savoir le 7. de Decembre, Macaire d'Antioche, suivant l'ordre de l'Empereur, produisit deux volumes qui contenoient des passages extraits des Peres: & il fit la même chose dans la sixieme Session, qui se tint le 12. de Fevrier 681. Alors, les Le-

An de J.C. 681.

5. & 6. Sessions. Remarques des Legats.

(14) *To. VI. Concil. pag.* 611. *& suiv.*
(15) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an.* 680.
(16) *Du Pin, Nouv. Bibliot. to.* 5. *p.* 203.
(17) *Anastas. in Agath. Combefix. pro Act. Syn.* §. 2.

An de J.C. 681.

Legats du Pape dirent: „ Seigneur, par tous ces Paſſages Macaire d'An-
„ tioche, Etienne ſon Diſciple, Pierre Evêque de Nicomedie, & Salomon
„ de Clanée, n'ont encore rien montré touchant l'unique volonté & l'u-
„ nique Operation. Ils ont même tronqué ces paſſages qu'ils ont produits:
„ car, ils ont mis ce qui regarde la volonté unique de la Trinité, l'appli-
„ quant à l'Incarnation: & ils ont retranché ce qui convient au ſujet, &
„ regarde proprement l'Incarnation: c'eſt pourquoi, nons ſupplions Votre
„ Majeſté, que l'on apporte du Palais Patriarchal de cette Ville les Livres
„ originaux d'où ſont tirés les paſſages qu'ils ont produits, pour les colla-
„ tionner, & nous prouverons l'illuſion. De plus nous avons en main un
„ volume contenant pluſieurs paſſages des Peres, qui prouvent clairement
„ les deux volontez, & les deux operations; & pluſieurs paſſages des He-
„ retiques qui ſoutiennent une volonté comme Macaire & les ſiens. Nous
„ vous demandons qu'ils ſoient lûs. „

7. Seſſion.

Les Legats obtinrent ce qu'ils ſouhaitoient, & dans la ſeptiéme Seſſion, le Recueil qu'ils produiſirent fut lû tout entier par Etienne Prêtre & Moine, qui étoit de leur ſuite. L'Empereur leur demanda s'ils avoient d'autres Paſſages à produire. Ils repondirent: „ Quoique nous puiſſions en rapor-
„ ter beaucoup d'autres, nous nous cententons de ceux-ci, pour ne vous
„ pas ennuier. Mais, nous vous ſupplions (17), que l'on demande aux Ar-
„ chevêques George & Macaire, s'ils conviennent de tout le contenu dans
„ les deux Lettres du Pape Agathon, & de ſon Concile. „ George & Macaire demanderent copie de ces Lettres, pour verifier les Paſſages ſur ceux de la Bibliotheque de Conſtantinople avant que de faire reponſe; ce qui leur fut accordé. Dans la même Seſſion, on decouvrit une Impoſture des Monothelites, qui attribuoient au Pape Vigile deux Ecrits, l'un adreſſé à l'Empereur Juſtinien, l'autre à l'Imperatrice Theodora, où étoient ces mots:
„ Anathematiſons auſſi Theodore de Mopſueſte, qui ne confeſſe pas que Je-
„ ſus-Chriſt ſoit une Hypoſtaſe, une Perſonne, une Operation. „ Les Legats de Rome ſe leverent encore, & s'écrierent: „ A Dieu ne plaiſe, Sei-
„ gneur! Vigile n'a point dit une Operation. Ces Ecrits ne ſont point de
„ lui: on a falſifié ce volume. Car ſi Vigile avoit enſeigné une ſeule vo-
„ lonté, & que le Concile l'eût approuvé, on auroit emploié ce terme d'u-
„ ne operation dans la Definition du Concile. En la liſant vous verrez la
„ verité. „

8. Seſſion. Les Lettres du St. Siege ſont approuvées.

La huitieme Seſſion fut tenue le 7. de Mars. L'Empereur demanda à George de Conſtantinople, à Macaire d'Antioche, & aux Evêques de leur dependance, s'ils convenoient du ſens des deux Lettres du Pape Agathon & de ſon Concile? Tous les reçurent avec applaudiſſement. Entr'autres, George de Conſtantinople dit: „ Conſiderant toute la force des Deciſions
„ qui ont été formées par le très-ſaint Pape Agathon, & par ſon Synode,
„ & les comparant avec les Ouvrages des Peres, qui ſont dans mes Archives,
„ j'ai trouvé que tous les témoignages des Peres, qui ſont raportez dans ces
De-

(17) *Anaſtaſ. in Agath. Combeſix, pro Act. Syn.* §. 2.

„ Decisions sont entierement conformes à ces Peres: c'est pourquoi j'y „ souscris, & je fais profession de croire ce qu'ils contiennent. „ Ce qui prouve, sans replique, que ce Concile soumit à son examen les Rescrits du Pape Agathon (18). An de J. C. 681.

Condamnation des Monothelites.

Dans les Sessions 9. 10. 11. & 12. on examina la Doctrine des Heretiques, & dans la 13. qui se tint le 28. de Mars, le Concile prononça en ces termes le Jugement qu'il avoit promis: „ Aiant examiné les pretenduës „ Lettres Dogmatiques de Sergius de Constantinople à Cyrus, & les Re- „ ponses d'Honorius à Sergius; & les trouvant éloignées de la Doctrine des „ Apôtres, des Decrets des Conciles, & des sentimens de tous les Peres; „ au contraire, conformes à la fausse Doctrine des Heretiques; nous les re- „ jettons entierement, & les detestons comme propres à corrompre les Ames. „ En rejettant leurs Dogmes impies, nous croions aussi que leurs noms doi- „ vent être bannis de l'Eglise: savoir de Sergius, autrefois Evêque de cet- „ te Ville de Constantinople, qui a commencé d'écrire sur cette erreur; de „ Cyrus d'Alexandrie, Pyrrus, Paul & Pierre aussi Evêques de Constantinople; „ de Theodore, Evêque de Pharan; de tous lesquels le Pape Agathon a fait „ mention dans sa Lettre à l'Empereur, & les a rejettez. Nous les decla- „ rons tous frapez d'Anathême. Avec eux, nous croions devoir chasser de „ l'Eglise & anathematiser Honorius, jadis Pape de l'ancienne Rome, parce „ que nous avons trouvé dans sa Lettre à Sergius, qu'il suit en tout son er- „ reur, & autorise sa Doctrine Impie. Nous avons aussi examiné la Let- „ tre Synodale de Sophrone d'heureuse Memoire, jadis Evêque de Jerusa- „ lem: nous l'avons trouvée conforme à la vraie foi, à la Doctrine des Apô- „ tres & des Peres, & l'avons reçue comme utile à l'Eglise; & nous avons „ ordonné que son nom sera mis dans les Dyptiques. „ Tirons de ce fait une consequence bien mortifiante pour les Papes: c'est que la condamnation d'Honorius est une preuve demonstrative, non seulement que les successeurs de St. Pierre sont quelquefois tombez dans des Heresies capitales, mais qu'en toutes occasions, ils sont soumis aux Conciles comme les derniers des Evêques. Mr. Maimbourg (19) a produit divers exemples, qui mettent cette verité au dessus du Doute & de l'Equivoque.

14. Session &c.

La quatorzieme Session fut tenuë le 5. d'Avril. On y decouvrit que les Actes du cinquieme Concile avoient été falsifiez en beaucoup d'endroits; & les Peres prononcerent Anathême contre ceux qui étoient coupables de cette falsification. La quinzieme Session ne fut tenue que le 26. d'Avril, à cause de la Fête de Pâque, qui, cette année 681. étoit le 14. du même mois. On y dit Anathême à Polychrone, Monothelite obstiné, qui s'étoit vanté impudemment de justifier sa foi par la Resurrection d'un mort. Il échoua dans cette entreprise delicate, & il fut exclu du corps des fidelles. La seiziéme Session se tint le 9. jour d'Août. Constantin Prêtre de l'Eglise d'Apamée y fut entendu. Il se declara pour la Tolerance. Mais, il eut tout lieu

(18) *Verité rendue sensible, &c. Art. 2. §. 1.*
(19) *Maimbourg, Traité l'Historique de l'Eglise de Rome, Chap. 18.*

An de J.C. 681.

lieu de s'en repentir; car, à force de chicanes, on le fit passer pour Manichéen, & il fut chassé du Concile. Dans la dix-septieme Session, qui se tint l'onziéme de Septembre, on ne fit autre chose que de convenir de la definition de foi, qui fut publiée le 16. du même mois, dans la derniere Session, que les Latins comptent pour la dix-huitieme. L'Empereur y assista en personne; & il y eut plus de cent soixante Evêques. On y lut la Definition de Foi du Concile, où il declare premierement, qu'il adhere aux cinq Conciles précedens, & raporte les Simboles de Nicée & de Constantinople. Ensuite, il nomme les Auteurs de l'erreur qu'il condamne. Il approuve les deux Lettres du Pape Agathon & de son Concile, comme conformes au Concile de Calcedoine, & à la Doctrine de St. Leon & de St. Cyrille. Enfin, il explique le Mystere de l'Incarnation, prouve & decide qu'il y a en Jesus-Christ deux volontez naturelles, & deux operations naturelles: & défend d'enseigner autre chose, sous peine de deposition pour les Clercs, & d'Anathême pour les Laïques. Enfin, on trouve dans ces Actes les souscriptions des Legats & de cent soixante cinq Evêques. Le Concile confirma encore cette Definition de Foi par plusieurs Acclamations, & reïtera les Anathêmes contre les Heretiques, entre lesquels le Pape Honorius ne fut pas oublié. Et comment seroit-il possible, après un exemple de cette Nature, que les Papes aimassent les Conciles? Il faudroit leur supposer moins d'Ambition, moins d'Orgueil, moins de Mauvaise-Foi, qu'ils n'en ont jamais eu.

Lettre Synodale du Pape.

Tout étant terminé, le Concile écrivit au Pape Agathon une Lettre ou il dit entr'autres choses: „ Nous avons condamné ceux qui se sont écartez „ de la Foi, suivant la Condamnation portée par vos Lettres.„ Il plait à Mr. Fleury (20) de dire qu'Honorius n'avoit point été nommé dans les Lettres d'Agathon son Successeur: mais, nous avons prouvé le contraire (21) par des autoritez non suspectes. „ Vous apprendrez tout, continuent les „ Peres du VI. Concile, par les Actes que nous vous envoions. „ Enfin, ils prient le Pape de confirmer, par ses Lettres, leur Definition de Foi: c'est-à-dire de l'approuver, de marquer son consentement. L'Empereur fit un Edit pour l'éxecution de la Decision du Concile. Le Pape Honorius y est encore nommé comme Fauteur de l'Heresie, & contraire à lui-même. La Doctrine Catholique sur les deux volontez y est expliquée fort au long, & l'Empereur conclut en ces termes: „ Nous defendons à qui que ce soit de „ plus disputer touchant une ou deux Volontez, ou Operations . . . . „ Quiconque contreviendra à la presente Constitution, s'il est Evêque, „ Clerc, ou Moine, il sera deposé. S'il est en dignité, il en sera privé, & „ ses Biens confisquez. S'il est simple particulier, il sera banni de Con-„ stantinople, & de toutes nos villes. „ Voilà un Prince digne d'être canonisé. C'est la moindre chose qu'il merite, pour avoir prêté sa Puissance au Cler-

(20) *Fleury*, *Hist. Eccl. Liv. XL.* §. 27.

(21) Voyez ci-devant, pag. 477. Voyez aussi *Melchior Cano*, *Locor. Theolog. Lib.* 6. *cap.* 8.

Clergé contre les Monothelites; & pour avoir mis les Orthodoxes en état d'exercer une *ſainte rigueur*, une *rigueur ſalutaire*, contre les Heretiques.

An de J.C. 681.

Mais, cette action n'eſt pas la ſeule qui ait merité à ce Prince les Eloges les plus pompeux. Le St. Siege eut-il paié d'Ingratitude la Generoſité avec laquelle il accorda aux Legats du Pape Agathon une Lettre qui moderoit la ſomme que les Papes avoient accoutumé de paier pour leur Ordination; à condition toutefois, que le Pape nouvellement élû ne ſeroit ordonné qu'après que le Decret d'élection auroit été porté à Conſtantinople, ſuivant l'ancienne coutume; & que l'Empereur auroit donné ſon conſentement (22). Le Pape Agathon vêcut peu après le Concile: car, on croit qu'il mourut le premier jour de Decembre de l'an 681. Mr. Baillet nous a fait (23) un beau Portrait de ce Pontife; &, ſuivant en ce point la coutume des Legendaires, il a rencheri ſur les Auteurs originaux qui lui ſervoient de guides. Il eut, dit-il, un Pontificat fort court, mais tout rempli de bonnes œuvres. Il ſe rendit recommandable par toutes ſortes de vertus & principalement par une douceur de naturel mêlée de gayeté, & toujours accompagnée d'un grand fonds d'humilité & de modeſtie, qui le fit aimer generalement de tout le Monde. Sa charité extraordinaire pour le Prochain avoit paru pendant tout le tems qu'il avoit exercé l'office de Threſorier de l'Egliſe de Rome, & elle éclata principalement dans la calamité d'une peſte très-violente dont Dieu affligea la ville & une grande partie de l'Italie, durant ſon Pontificat. Ses Miracles lui ont fait porter le ſurnom de Thaumaturge, quoique ce titre ſemble n'être dreſſé que ſur quelque Tradition éloignée de ſon tems, & ſur l'autorité de quelques particuliers: c'eſt-à-dire, pour expliquer la penſée de Mr. Baillet, que les Miracles attribuez au Pape Agathon manquent d'un fondement ſolide, & peuvent être mis au rang d'une infinité d'autres Fables pieuſes qui ſervent d'aliment à la Superſtition du Peuple.

L'Empereur remet aux Papes le Droit qu'ils lui païoient.

Mort d'Agathon. Son Eloge.

Mr. Baillet (24) remarque encore, que l'Egliſe Latine a toûjours celebré la memoire du Pape Agathon le 10. de Janvier, qu'on croit avoir été le jour de ſa Sepulture, faite dans l'Egliſe de St. Pierre, ſelon Anaſtaſe le Bibliothecaire. Mais, les Grecs la ſolemniſoient le 20. de Fevrier, qui fut apparemment le tems où l'on reçut à Conſtantinople la nouvelle de ſa mort. Il donna au Clergé de Rome une Diſtribution d'argent, & 2140. ſous d'or pour le luminaire de l'Egliſe des Apôtres, & de Sainte Marie Majeure. Il fit en une Ordination 10. Prêtres, 3. Diacres, & 18. Evêques. Mr. Du Pin (25) juge qu'on ne doit pas faire grand cas d'une Lettre attribuée à ce Pape, adreſſée à Ethelrede, Roi de Mercie, à Theodore de Cantorberi, & à l'Abbé Sexulfe, qui, ſelon ce ſavant Auteur, paroit être une Piece ſuppoſée par quelque Moine Anglois, & ne contient rien de remarquable. Le P. Pagi (26) rejette comme abſolument fauſſe une autre Lettre tirée de la Bi-

(22) *Anaſtaſ. in Agath.*
(23) *Baillet, Vies des Saints.* 10. Janvier.
(24) *Ubi ſupr.*
(25) *Du Pin, Nouvelle Bibliot. to.* 5. *p.*104.
(26) *Pagi, Geſt. Rom. Pontif. in Agath.* §. 33.

An de J.C. 681.

Bibliotheque de l'Abbaye de Fleury, & publiée par Jean du Bosc sous le nom d'Agathon. L'Inscription de cette Lettre est à *Edictus*, *Evêque de Vienne*. Or, on voit, par les Annales du P. Le Cointe qu'il n'y avoit point en ce tems-là d'Evêque à Vienne qui se nommât Edictus; outre que la datte 682. est justement suspecte, puisque le Pape Agathon mourut en 681. selon l'opinion la mieux suivie.

CONSTANTIN, *dit Pogonat: Empereur.* | THIERRY I. *Roi de France.*

# LEON II.

## *LXXXII. PAPE.*

Education de Leon II.

LE Pape dont je vais écrire l'Histoire se nommoit LEON. Il étoit de Cedelle, petite Ville de l'Abbruze ulterieure, dans un Canton de cette Province appellé le Val-de-Sicile. Son Pere, qui se nommoit Paul, exerçoit la Medecine. Leon, dès le bas âge, avoit été destiné à l'Etat Ecclesiastique, & s'étoit rendu fort habile, pour le tems où il vivoit, dans la connoissance de l'Ecriture. Il s'étoit aussi adonné à l'Eloquence pour laquelle il avoit du talent, & il n'ignoroit pas tout-à-fait les principes des sciences humaines: ensorte qu'il pouvoit passer pour un prodige en savoir, eu égard à l'extrême ignorance de son Siecle. Mais on dit (1), & je n'ai point de peine à croire, qu'il avoit encore plus de pieté, que de science: car, s'il eut possedé ces deux qualités dans un égal degré, il eut été fort à plaindre au jugement de Dieu. Après la mort du Pape Agathon, il fut choisi pour gouverner l'Eglise de Rome. Quelques-uns croient qu'il fut élû, d'un consentement unanime, au commencement de l'an 682; mais, que son Ordination fut retardée de plusieurs mois, par ce qu'il falloit attendre le consentement de l'Empereur. Dès qu'il fut installé sur le St. Siege, ses premiers soins furent d'assembler son Synode, pour recevoir & approuver les Actes du VI. Concile General qu'on venoit de tenir à Constantinople. Les Legats, que le Pape Agathon avoit envoiez à Constantinople, arriverent à Rome au mois de Juillet 682. Ils apportoient des Lettres de l'Empereur, pour remettre à l'Eglise Romaine les Contributions de bled que fournissoient les Patrimoines de Sicile & de Calabre, & d'autres impositions que l'Eglise ne paioit qu'avec chagrin. Ils étoient aussi chargez des Actes du Concile, & de deux Lettres de l'Empereur en confirmation; l'une au Pape Leon, l'autre à tous les Conciles dependans du St. Siege. Dans la Lettre au Pape, l'Empereur parloit ainsi de celle d'Agathon: „ Nous „ l'avons fait lire publiquement; & elle a été trouvée conforme aux saintes „ Ecritures, aux Conciles, & aux Peres. Ainsi, nous l'avons tous reçuë avec

An de J.C. 682.

Il est élû Pape, & assemble un Synode.

Les Legats arrivent à Rome.

(1) *Anastas. in Leon II.*

„ avec joie, comme si St. Pierre eut parlé. Il n'y a eu que Macaire „ d'Antioche, qui a refusé opiniatrement de s'y conformer, comme vous „ verrez par les Actes. Lui & ses complices nous ont prié de les renvoier „ à vous, ce que nous avons fait; & nous laissons tout ce qui les regarde „ à votre jugement paternel. „ O! l'aimable & le bon Prince! Les Papes souhaitent des Monarques du Caractere trop facile de Constantin Pogonat: mais, par malheur pour le St. Siege, ils n'en ont pas toûjours rencontré de cette trempe. Que je plains les Conducteurs infaillibles de l'Eglise d'avoir affaire trop souvent à des Princes éclairez, qui n'aiment pas être les Dupes de Ecclesiastiques!

An de J.C. 682.

L'Empereur avoit prié le Pape Leon de lui envoier au plutôt un Legat; c'est ce qu'il fit l'année suivante 683. Constantin, Sous-Diacre Regionaire du St. Siege, qui avoit assisté au VI. Concile, fut Deputé pour exercer à la Cour la Charge d'Apocrysiaire. Il étoit chargé d'une Lettre pour l'Empereur, où le Pape dit, parlant des Actes du Concile: „ Les aiant soigneusement examinez, nous les avons trouvez conformes à ce que les Legats nous avoient raporté; & nous avons vû que ce sixieme Concile a „ suivi exactement les cinq précedens. Nous avons eû aussi très-agréable „ l'Edit de votre Pieté, qui, avec la Decision du Concile, fait comme un „ glaive à deux tranchants pour exterminer les Heresies: C'est pourquoi „ nous consentons à la definition du St. Concile VI. & la confirmons par „ l'autorité de St. Pierre; le recevant comme les cinq autres Conciles. „ Nous anathematisons les inventeurs de la nouvelle erreur, savoir Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre „ de Constantinople, *& encore* (pesez ces paroles) *Honorius, qui, au lieu „ de purifier cette Eglise Apostolique par la Doctrine des Apôtres, a pensé renverser la foi par une trahison profane.* Nous anathematisons aussi Macaire, jadis Evêque d'Antioche, Etienne son Disciple, ou plutôt son „ Maître, l'Imposteur Polychrone, & tous leurs semblables. Nous avons „ fait tous nos efforts comme vous nous y exhortez par votre Lettre, pour „ les instruire, & les ramener à la vraie foi, mais ils sont demeurez opiniâtres. „

An de J.C. 683.

Legat à C. P. Lettre du Pape à l'Empereur.

Macaire (2) & les autres Monothelites qui avoient été condamnez par le Concile de Constantinople, & releguez à Rome, y furent enfermez en divers Monasteres. Il y en eut deux à qui le Pape rendit la Communion: savoir Anastase Prêtre, & Leonce Diacre de l'Eglise de Constantinople, qui avoient été envoiez avec les autres, quoique le Concile ne les eût pas anathematisez. Le Pape les reçut à la Communion le jour de l'Epiphanie 683. après qu'ils eurent donné leur Confession de Foi écrite & anathematisé les Heretiques.

Traitement fait aux Monothelites exilés.

Leon aiant reçu, comme je l'ai dit, les Actes du VI. Concile, se hâta d'en

Lettres aux Evêques d'Espagne.

(2) *Anastas. in Leon. II.*

(3) *To. VI. Concil. pag.* 1246. *& suiv.*

An de J.C. 683.

Traduction du VI. Concile.

d'en faire part aux Evêques d'Espagne, vers les quels il deputa Pierre, Diacre de l'Eglise Romaine qui étoit chargé de quatre Lettres du Pape Leon (3), la premiere aux Evêques d'Espagne où il leur apprenoit ce qui s'étoit passé au VI. Concile: „ La Lettre du Pape Agathon notre Predecesseur, dit-il, & celle de notre Concile, y ont été examinées & approu„ vées. On y a condamné Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, „ Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre de Constantinople, & *Honorius*, *qui*, „ *au lieu d'éteindre*, *dans sa naissance*, *la flamme de l'Heresie*, *comme il conve*„ *noit à l'autorité Apostolique*, *l'a fomentée par sa negligence*. „ Il ajoûte ensuite: „ Et parce que les Actes du Concile ne sont pas encore entierement „ traduits de Grec en Latin; nous vous envoions cependant la Definition, „ avec le Discours à l'Empereur & son Edit, & nous vous envoierons, si „ vous le desirez, tous les Actes, quand ils seront traduits. Nous vous „ prions donc de faire connoître cette Definition du Concile à tous les „ Evêques, & à tout le Peuple de votre Province: d'y faire souscrire tous „ les Evêques, & de nous envoier vos Souscriptions, pour les deposer près „ la Confession de St. Pierre. „ La seconde Lettre est adressée à Quirice, Archevêque de Tolede, ce qui montre, dit Mr. Fleury (4), que le Pape ne savoit pas encore sa mort, quoique Julien son successeur fut Evêque dès le mois d'Octobre 680. La troisiéme Lettre est pour un Comte nommé Simplicius, & la quatrieme au Roi Ervige. Toutes ces Lettres tendoient à la même fin, qui étoit de faire recevoir en Espagne la Definition du sixieme Concile Oecumenique. Dans la Letrre au Roi, la Condamnation d'Honorius est encore marquée en ces termes: „ Et Hono„ rius, qui a laissé fletrir la Regle inviolable de la Tradition Apostolique „ qu'il avoit reçue de ses Predecesseurs. „ Ces Lettres du Pape arriverent en Espagne, lorsque les Eveques venoient de se separer après le treizieme Concile de Tolede; &, comme on ne pouvoit les rassembler pendant l'hyver, on leur envoia les Actes venus de Rome, pour les examiner chacun chez eux; & la reception solemnelle fut remise au Concile, qui se devoit tenir un an après suivant la coutume. Au reste, il est bon de savoir que le Pape Leon, qui entendoit le Grec, voulut traduire lui-même en Latin les Actes du VI. Concile, pour les repandre dans tout l'Occident. Il parut aussi très-zelé pour l'honneur de son Siege; car, il humilia l'Eglise de Ravenne, & obtint de l'Empereur que desormais celui qui seroit nommé à l'Archevêché de cette Ville iroit se faire ordonner à Rome, à condition toutefois qu'on n'exigeroit rien de lui pour le *Pallium* (5).

Mort de Leon II. Son Caractere.

Ce Pape mourut après un Pontificat très-court: il avoit de la pieté (6) & de la douceur. Il portoit tout le monde, par son exemple & par ses exhortations, à l'Amour de la Justice, & de toutes sortes de vertus. Il fut enterré dans l'Eglise de St. Pierre. Rien n'étoit plus touchant que son con-

(4) *Fleury*, *Hist. Eccl. Liv. XL.* §. 31. *Alexand. Papebroch*, &c.

(5) Voyez *Cave*, *Histor. Litter. Natal.* (6) *Anastas. Platine.*

convoi funebre. Une infinité de Personnes le rendoit pompeux, mais lugubre par les larmes que l'on versoit. Chacun croioit avoir perdu son Pere, en perdant un si bon Pape: & le deuil étoit universel. En une Ordination, il fit 9. Prêtres, 3. Diacres, & 29. Evêques. Il defendit de faire l'anniversaire de Maure, Archevêque de Ravenne, qui avoit voulu se soustraire à l'Eglise Romaine; & on obligea ses Successeurs de rendre au St. Siege le Type ou Ordonnance de l'Empereur qu'ils avoient obtenu pour établir leur independance. Le Pape Leon bâtit une Eglise à Rome près Sainte Babienne, où il mit les corps des Saints Simplicius, Faustin, Beatrix, & de quelques autres Martyrs, & la dedia au nom de St. Paul. Il fit aussi bâtir, pres le voile d'or, une Eglise en l'honneur de St. Sebastien & une en l'honneur de St. George. Le 28. jour de Juin est consacré, dans l'Eglise, à la memoire de St. Leon II. On s'étoit contenté d'abord d'une simple commemoration de lui dans l'Office de la Vigile des Apôtres, mais on a depuis établi sa Fête d'Office semi-double. C'est, dit Mr. Baillet (7), ce que Molanus & Baronius auroient dû nous faire remarquer, au lieu de vouloir nous persuader, que le venerable Bede au VIII. Siecle, Adon & Usuard au neuvieme, avoient prétendu parler de St. Leon II. du nom au 28. de Juin. Sur-tout Molanus n'est point excusable d'avoir retranché du texte d'Usuard le terme de Docteur, qui ne pouvoit convenir qu'à St. Leon le Grand. Le Cardinal Baronius a voulu rendre suspectes les Lettres de Leon II. parce que le nom d'Honorius s'y trouve parmi les Evêques condamnez comme Heretiques: mais, ses Conjectures sont si foibles, qu'elles ne meritent pas qu'on s'y arrête (8).

An de J. C. 683.

Culte qu'on lui rend.

CONSTANTIN, *dit Pogonat. Empereur.*

# BENOIT II.

THIERRY I. *Roi de France.*

## *LXXXIII. PAPE.*

An de J. C. 684.

Election de Benoit II. Privilege accordé au St. Siege.

LE Successeur de Leon II. se nommoit BENOIT. Il étoit Romain de naissance, fils de Jean (1). Il fut élû peu de tems après la mort de Leon; mais, il falloit attendre le consentement de l'Empereur pour l'Ordination; & de-là vient que l'on fait durer la vacance du St. Siege 11. mois & 22. jours. Constantin Pogonat, toujours prêt à favoriser le Clergé, même (chose infame!) aux Depends de sa Dignité, & des Droits de sa Couronne, adressa au Clergé, au Peuple, & à l'Armée de Rome, des Lettres qui mirent les Papes dans une Independance dont tous les Princes Chrêtiens ont ressenti dans la suite de funestes effets. Il permit d'ordonner sans retardement celui qui auroit été élû Pape, sans attendre la Confirmation du Prince.

En

(7) *Baillet, Vies des Saints*, 28. Juin. *& suiv.*
(8) *Du Pin, Nouv. Bibliot. to.* 5. *pag.* 105.
(1) *Anastas. in Bened.*

An de J.C. 684.

Reception du VI. Concile en Espagne.

En reconnoissance d'un si grand bien fait, Benoit temoigna beaucoup de zele pour le VI. Coucile, que l'Empereur regardoit, avec raison, comme son Ouvrage. Le Pape écrivit (2) donc au Notaire Pierre qui étoit en Espagne, pour le presser d'executer la commission de Leon son Predecesseur. Pour y satisfaire, il se tint un quatorziéme Concile à Tolede. Les dix-sept Evêques de la Province Carthaginoise s'y trouverent. Ils examinerent, approuverent, & reçurent les Actes du Concile de Constantinople. Avec leurs Souscriptions, ils envoierent au Pape un Livre où ils expliquoient leur creance: mais, Benoit y trouva quelques expressions dont il ne fut pas content, entr'autres celle-ci: *la volonté à engendré la volonté*; & cette autre: *en Jesus-Christ, il y a trois substances.* Le Pape le fit remarquer à celui que les Espagnols avoient envoié, & ils repondirent la même année ce qu'ils jugerent à propos (2).

An de J.C. 685.

L'Empereur met ses fils sous la protection de St. Pierre. Macaire persevere dans l'Heresie.

L'Empereur Constantin envoia à Rome les cheveux de ses deux fils Justinien & Heraclius (4), qui furent reçûs par le Pape au nom de St. Pierre. C'étoit une espece d'adoption usitée en ce tems-là, comme Paul Diacre (5) nous l'apprend: & celui qui recevoit les cheveux d'un jeune homme étoit regardé comme son Pere. Ainsi, les deux Princes devinrent les Enfans adoptifs de Benoit II. ou du Prince des Apôtres. Une autre Affaire plus importante que cette formalité fixa pour quelque tems l'attention du Pape, qui s'étoit mis en tête de convertir Macaire d'Antioche, éxilé à Rome. Il lui donna un terme de six semaines, pendant lesquelles il lui envoioit tous les jours Boniface son Conseiller, pour l'exhorter. Mais, jamais Macaire ne voulut se convertir. Le damnable Heretique! Vit-on jamais rien de pareil? Il faut qu'un homme soit bien obstiné, pour rejeter la foi qu'on lui offre le poignard sur le sein.

Mort du Pape. Son Eloge.

Benoit II. ne tint le St. Siege que dix mois & 12. jours, & ne laissa pas d'ordonner douze Evêques. Il avoit servi l'Eglise dès son Enfance, & exercé dignement la Prêtrise. Il étoit bien instruit des Saintes Ecritures & du Chant Ecclesiastique. Il étoit amateur de la pauvreté, humble, doux, patient, & très-liberal. C'est l'Eloge qu'en fait Anastase le Bibliothecaire. Il repara (6) l'Eglise de St. Pierre, & celle de St. Laurent de Lucine, & orna celle de St. Valentin & de Ste. Marie aux Martyrs, qui est l'ancien Pantheon. Il laissa au Clergé & aux Monasteres trente livres d'or. Il fut enterré à St. Pierre, & quelques Auteurs le mettent au nombre des Saints (7).

(2) *To. VI. Concil. p.* 1278.

(3) Voyez dans le Recueil des Conciles to. VI. les Actes du 14. Concil. de Tolede.

(4) *Anastas. in Bened.*

(5) *Paul. Diac. Lib.* 4. *Hist. Longob. c.* 53.

(6) *Papebroch*, *Conat. p.* 109.

(7) *Martyr. Rom.* 7. Mars. *Bolland. to* 13. *p.* 196.

JEAN

An de J.C. 685.

JUSTINIEN II. *Empereur.*

# JEAN V.

THIERRY I. *Roi de France.*

## *LXXXIV. PAPE.*

JEAN V. qui fut ordonné Pape après la mort de Benoit II. étoit Syrien de la Province d'Antioche, fils de Cyriaque (1). C'est lui qui étant Diacre avoit été Legat du Pape Agathon. Son élection se fit d'un consentement unanime dans l'Eglise de Latran, d'où il fut mené au Palais Episcopal. Il fut ordonné, comme Leon II., par les trois Evêques d'Ostie, de Porto, & de Velitre. Il ne sortit presque pas du Lit pendant tout le tems de son Pontificat, & néanmoins il agit avec assez de vigueur en remettant sous la disposition du St. Siege les Eglises de Sardaigne, dont les ordinations lui appartenoient, non pas d'*Antiquité* (2) comme le dit Mr. Fleury, mais d'*Usurpation*. Les Evêques de Caillari jouissoient alors de ce Droit: mais, on pretendit qu'ils en abusoient; &, sous ce pretexte, ils en furent interdits par un Decret du Pape St. Martin. Citonat Archevêque de Caillari aiant ordonné Novellus pour l'Eglise des Terres, sans la permission de Jean V. ce Pape tint un Concile, où Novellus fut reduit sous l'obéïssance du St. Siege, par un Acte authentique, qui fut gardé dans les Archives de l'Eglise Romaine.

Jean V. Pape.

An de J.C. 686.

Il remet les Eglise de Sadaigne sous sa Disposition.

Jean avoit beaucoup de peine à faire les Ordinations des Evêques, & toutefois, pendant un an que dura son Pontificat, il en ordonna treize pour divers lieux. Il laissa 1900. sous d'or au Clergé & aux Monasteres, & fut enterré à St. Pierre. On dit qu'il étoit savant, courageux, & très-moderé.

Mort du Pape.

JUSTINIEN II. *Empereur.*

# CONON,

THIERRY I. *Roi de France.*

## *LXXXV. PAPE.*

ON pouvoit se flatter que la Liberté des Elections procureroit la tranquillité à l'Eglise, dans ces occurrences, & qu'elles empêcheroient les brigues & les schismes. Mais, on revint bien-tôt de cette esperance. Après la mort de Jean V. le Clergé de Rome fit paroître de l'inclination pour l'Archi-Prêtre Pierre; l'Armée pour le Prêtre Theodore. Le Clergé assemblé attendoit à la porte de l'Eglise de Latran, que l'Armée avoit envoié fermer, & n'y laissoit entrer Personne, tandis qu'elle étoit assemblée dans l'Eglise de St. Etienne. Aucun des deux Partis ne vouloit ceder, & l'on porta de part & d'autre plusieurs paroles sans effet. Enfin, les Evêques & le Clergé convinrent d'entrer dans le Palais Episcopal de Latran, & de

Division à Rome sur le choix d'un Pape.

Election de Conon.

(1) *Anastas. Papebroch. Conat.*

(2) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XL. §.36.*

An de J.C. 686.

de choisir une tierce Personne, savoir le Prêtre CONON. C'étoit un vieillard venerable par sa bonne mine, & ses cheveux blancs, vrai dans ses paroles, simple, paisible, qui jamais n'avoit eu part aux affaires seculieres. Il étoit né en Sicile, & originaire de Thrace (1). Dès qu'il fut élû, tous les Magistrats & les principaux Citoïens vinrent le saluer avec des acclamations de louanges. L'Armée, voiant que le Clergé & le Peuple étoient d'accord, & qu'ils avoient souscrit au Decret de son élection, se laissa flechir au bout de quelques jours, & y souscrivit aussi.

An de J.C. 687.

Lettre de l'Empereur au Pape.

L'Empereur Justinien II. écrivit à Conon une Lettre dattée du 7. Fevrier 687. où il disoit en substance (2): „ Aiant appris que les Actes du „ VI. Concile étoient chez quelques uns de nos Officiers en cette ville de „ Constantinople, & ne croiant pas qu'autre que Nous les dût garder; „ Nous avons assemblé les Patriarches avec le Legat de votre Beatitude, le „ Senat, les Metropolitains, & les Evêques qui se sont trouvez en cette „ Ville, les Officiers du Palais, de nos Gardes, & des Armes de differen- „ tes Provinces. Nous avons fait apporter en leur presence les Actes du „ Concile; &, après qu'ils en ont oui la Lecture, nous les avons fait séeller „ pour les garder soigneusement, & empêcher qu'ils ne puissent être cor- „ rompus, ni alterez. De quoi nous avons crû devoir vous donner con- „ noissance. „ Durant le Pontificat de Conon, l'Empereur donna encore deux autres Lettres en faveur de l'Eglise Romaine (3). Par la premiere, il remettoit la Capitation que paioient les Patrimoines des Brutiens, & de Lucanie: par la seconde, il ordonnoit la restitution des serfs de ces Patrimoines, & de ceux de Sicile que la Milice retenoit en gage.

Faute du Pape.

Conon étant simple, & peu experimenté dans les affaires, se laissa persuader, par mauvais Conseils, & contre la coutume, malgré la repugnance du Clergé, d'établir, pour Recteur du Patrimoine de Sicile, Constantin, Diacre de l'Eglise de Syracuse, homme méchant & artificieux. Peu de tems après, il s'éleva une Sedition contre Constantin, à cause des procès, qu'il suscitoit à divers particuliers; & le Gouverneur de la Province le mit dans une étroite Prison. Selon Anastase (4), le Gouverneur poussa sa pointe, & maltraita Conon lui-même; parce que, dit cet Auteur, il paroissoit qu'il n'avoit chargé de cet emploi le méchant Constantin, que pour semer la zizanie entre les Juges.

St. Kilien vient à Rome.

Du tems du même Pape, St. Kilien vint à Rome, & y reçut sa Mission pour prêcher l'Evangile aux Infidéles. Il quitta l'Evêché qu'il possedoit en Irlande, & il entreprit le voiage de Rome avec quelques-uns de ses Compagnons (5). Ils furent très-bien reçus du Pape Conon, qui, après avoir éprouvé le zele, la foi, & la Doctrine de Kilien, lui donna, de la part de St. Pierre, le *pouvoir prochain* d'instruire & de convertir les Infideles. Il retour-

na

(1) *Anastas. & Platin. in Con.*
(2) *To. VI. Concil. p* 1121.
(3) *Theoph. an.* 17. *St. Niceph. Chr.*
(4) *Anastas. in Con.*
(5) *Acta SS. Ben. to.* 2. *p.* 991.

na donc à Wirtzbourg, où il convertit & baptisa le Duc Gosbert; & après sa mort, il se vangea cruellement de la famille de son Proselyte; car, la vangeance est la principale nourriture d'une Ame dévote; & divers exemples nous apprennent que cette agreable Passion s'étend bien au de-là du Tombeau. Les Saints ne pardonnent pas facilement les injures qu'on leur a faites. Ils goutent mille douceurs à s'en venger. An de J. C. 686.

Le Cardinal Baronius (6), sur une mauvaise Leçon d'une Lettre du Pape Nicolas I. nous a debité un grand mensonge. Il s'est imaginé que l'Empereur Justinien II. avoit abandonné la vraye foi, & qu'il avoit fait prévariquer les Legats du Pape *Conon*. Mais, au lieu de Conon, il faut lire *Constantin*, comme la remarqué judicieusement le P. François Pagi (7). Faute de Baronius.

La Santé de Conon fut très-foible durant son Pontificat, & il ne tint le Siege qu'onze mois & trois jours. Il consacra 16. Evêques. Je ne sais où Platine (8) a pris que ce Pape avoit beaucoup de prudence & de penetration; car, il étoit plus considerable par la droiture de ses intentions, que par ses vertus. D'ailleurs, il étoit fort deplacé sur le St. Siege; & si l'on veut soutenir qu'il avoit de la prudence, il faudra convenir qu'il étoit dépourvû de celle qui est nécessaire pour gouverner l'Eglise. Il pouvoit être très-bon Prêtre, & très-mauvais Pape: de même que, dans les Troupes, certains Officiers, qui sont fort propres à être Capitaines, feroient une pauvre figure à la tête d'une Armée. Rien ne gâte plus un Esprit vaste, & ne le rétrécit davantage, que les Details (9). C'est une Maxime bien sage de n'élever jamais aux premieres Dignitez les Personnes dont la patience a langui dans les Emplois subalternes. Suivant ce Principe, on devoit regarder Conon comme un homme, qui, par une habitude des petites choses, étoit devenu incapable des plus grandes: car, pour ne pas perdre de vuë ma comparaison, n'est-on pas bien fondé à croire qu'un Officier, qui n'a pas les Qualitez d'un General à trente ans, ne les aura jamais? Que celui qui n'a pas ce coup d'œil, qui montre tout d'un coup un terrein de plusieurs lieuës dans toutes ses situations differentes; cette Presence d'Esprit, qui fait que dans une Victoire, on se sert de tous ses avantages, & dans un echec, de toutes ses ressources, n'acquerra jamais ces talens? Il ne faut élever aux Emplois brillans, tel que le Pontificat, que ces hommes grands & sublimes, que le Ciel a partagé, non seulement d'un cœur, mais aussi d'un genie, heroïque: & il faut laisser dans les emplois subalternes ceux dont les talens le sont aussi. De ce nombre sont ces gens, qui ont vieilli dans un Monastere obscur. Ils ne réussissent tout au plus qu'à faire ce qu'ils ont fait toute leur vie, & il ne faut point commencer à les charger dans le tems qu'ils s'affoiblissent. Conon, se voiant sur le point de mourir, legua au Clergé toutes les richesses immenses que le Pape Benoit II. avoit laissées dans le Thresor Papal, & il fut enterré à St. Pierre (10). An de J. C. 687. Mort de Conon. Reflexion sur les grandes Dignitez.

SER-

(6) *Baronius, Annal. Eccl. ad an.* 686. §. 4.
(7) *Fr. Pagi, Gest. Rom. Pontif. in Con.* §. 4.
(8) *Platine, in Conon.*
(9) *XXXVI. Lett. Pers.*
(10) *Anastas. in Conon.*

An de J. C. 687.

JUSTINIEN II. LEONCE. TIBERE III. *Empereurs.*

# SERGIUS I. LXXXVI. PAPE.

THIERRY I. CLOVIS III. CHILDEBERT II. *Rois de France.*

Schisme dans l'Eglise.

DUrant la derniere maladie de Conon, l'Archidiacre Paschal s'empara de l'Or que ce Pape avoit legué au Clergé & aux Monasteres, & il écrivit à Jean, Exarque de Ravenne, lui promettant de lui donner cet Or, s'il le faisoit élire Pape. L'Exarque y consentit. Il envoia aussi-tôt a Rome des Officiers de sa part, pour gouverner la Ville, & elire Paschal, dès que Conon seroit mort. Mais, après la mort du Pape, le Peuple Romain se divisa. Une partie elût l'Archidiacre Paschal, une autre l'Archiprêtre Théodore; & ceux-ci furent les plus diligens à se saisir de la partie interieure du Palais Patriarchal de Latran. Le Parti de Paschal s'empara de la partie exterieure, depuis l'Oratoire de St. Sylvestre, & la Basilique de Julie. Comme chacun s'opiniatroit à soûtenir son Pape, les premiers Magistrats, la plus grande partie du Clergé, de la Milice, & du Peuple, conduits par quelques Evêques, se rendirent au Palais Imperial; &, après avoir long-tems examiné les moïens de finir cette division, ils s'accorderent à choisir le Prêtre SERGIUS (1): &, le tirant du milieu du Peuple, ils le menerent à l'Oratoire de St. Césaire Martyr, qui étoit dans le même Palais. De-là, ils le conduisirent avec des acclamations de louanges, qui étoient une espece de Litanies, jusques au Palais Patriarchal de Latran; &, quoique les Portes en fussent fermées & barricadées par dedans, le parti de Sergius étant le plus fort y entra. L'Archiprêtre Theodore se soumit aussi-tôt, s'il en faut croire Mr. Fleury (2), ou les Auteurs qu'il cite; & il vint saluer & baiser Sergius: mais, l'Archidiacre Paschal ne vouloit point ceder, & ne vint le saluer que malgré lui. Le Cardinal Baronius (3), muni d'une Epitaphe qu'il dit avoir tirée des Monumens du Vatican, croit au contraire que Theodore, l'un des concurrens de Sergius, l'emporta si bien sur lui, qu'il ne pût jouir de l'Episcopat, qu'après la mort de Theodore. Il y eut par consequent deux Papes à Rome (4). Sergius fut ensuite chassé de la Ville, & son exil dura sept ans; pendant lesquels un nommé Jean se saisit du Pontificat. Sergius trouva le moïen, par le credit de ses Amis, de retourner à Rome. Mais, il ne put être introduit dans le Siege Pontifical, qu'après s'être fait consacrer une seconde fois; ce qui fait voir que sa consecration avoit été irreguliere. En effet, on avoue, que bien que l'Exarque trouvât l'élection de Sergius plus legitime que celle de Paschal, il ne la voulut confirmer qu'après que Sergius lui eut paié la même somme que Paschal lui avoit promise; & que, pour cet effet, il fallut engager les Couronnes

Election de Sergius. Obscurité de l'Histoire sur ce point.

(1) *Greg. IX. Epist.* 1. *Baron. an.* 603. §. 3. 687. §. 3. *Not. in Martyr.* 1. *Nov.*
(2) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XL.* §. 39.
(3) *Baronius, Annal. Eccl. ad an.* 701. §. 8.
(4) *Tableau des Papes de Rome, pag.* 47.

nes qui pendoient depuis long-tems sur l'Autel de St. Pierre. Cette prodigieuse varieté de sentimens sur le Pontificat de Sergius me jette dans un étrange embarras; & tous les efforts que j'ai faits pour m'en tirer ont été inutiles. D'un côté, il semble qu'on ne sauroit mieux prouver un fait, que par un monument; &, de l'autre, le temoignage constant & uniforme de divers Auteurs ne doit pas être contredit à la legere.

An de J.C. 687.

Naissance & Education de Sergius.

Sergius étoit originaire d'Antioche, mais né à Palerme en Sicile, & fils de Tibere. Il vint à Rome sous le Pape Deodat II. & il entra dans le Clergé. Comme il avoit de l'inclination au Chant, il fut mis sous la conduite des plus habiles chantres, & ordonné Acolythe. Montant ensuite par degrez, il fut ordonné Prêtre du titre de Ste. Suzanne par le Pape Leon II. & il alloit soigneusement celebrer la Messe en divers cimetieres. Enfin, sept ans après, il fut élû Pape. A peine fut-il affermi sur le St. Siege, qu'il se vangea de Paschal; &, sous pretexte que cet Archidiacre faisoit métier d'enchantemens & d'autres superstitions, il le priva de sa charge, & l'enferma dans un Monastere, ou cinq après il mourut dans l'impenitence (5).

St. Vilfrid persecuté en Angleterre.

Saint (6) Vilfrid, qui avoit fait le voiage de Rome pour les raisons que j'ai alleguées, étant de retour en Angleterre, alla trouver Ecfrid, Roi de Northumbre, qui l'avoit chassé, & lui presenta humblement le Decret du St. Siege, souscrit de tout le Concile de Rome avec les Bulles & les Seaux. Le Roi fit assembler les Grands & le Clergé, & fit lire ces Lettres en leur presence: mais, comme ils y trouverent des choses qui ne plaisoient pas, & qu'ils n'étoient pas trop persuadez que le St. Siege eut droit de se faire obéir, ils rejetterent ce Decret, & dirent qu'il avoit été obtenu par argent. Ainsi, Vilfrid fut condamné à neuf mois de Prison, par ordre du Roi; & par le Conseil des Evêques qui occupoient son Diocese. On ne lui laissa que l'habit qu'il portoit, on chassa tous ses Domestiques, & on ne permit pas même à ses Amis de le voir. Il étoit dans une Prison très-obscure où ses Gardes l'entendoient chanter les Pseaumes, & voioient une lumiere qui les épouvantoit. Le Roi offrit de lui rendre une partie de son Evêché, s'il vouloit renoncer au Decret du Pape. Mais, s'étant livré au St. Siege, il repondit, qu'il perdroit plutôt la tête.

An de J. C. 688.

Le Roi Cedowalla vient à Rome.

Concile de Tolede.

Le voiage que Cedowalla, Roi d'Ouessex, fit à Rome, illustre beaucoup, à mon avis, le Pontificat de Sergius (7). Il prit fantaisie à ce Prince d'être baptisé des mains du Pape, & proche des Tombeaux des Apôtres. Pour executer ce pieux dessein, il quitta le sceptre & vint à Rome, où il mourut quelques jours après son Baptême. Le Pape lui fit faire deux Epitaphes, l'une en vers Latins, & l'autre en Prose (8). Le 15. Concile de Tolede se tint la même année 688. (9). Les Evêques, qui le composerent, firent lire un grand Discours pour repondre aux plaintes du Pape Benoit II. touchant deux

(5) *Paul Diac. Hist. Lib. V. c.* 37.
(6) *Vita per eddi.*
(7) Voyez *Rapin Thoyras, Hist. d'Anglet. t. I.*
(8) *Bede, Hist. Lib. V. c.* 7.
(9) *To. VI. Concil.* 1294. *& alibi.*

An de J.C. 688.

deux Propositions avancées au Concile précedent: que la volonté à engendré la volonté; & qu'il y a trois substances en Jesus-Christ. Ils s'efforcerent de justifier ces expressions par la raison & par l'autorité des Peres. Pour la premiere, ils declarent qu'ils ont entendu la volonté essentielle, & non relativement, & que l'on dit en ce sens que le verbe est sagesse de sagesse. Pour la seconde Proposition, ils disent que Jesus-Christ est composé de la Divinité, de l'ame, & du corps, qui sont trois substances; quoiqu'on puisse aussi n'y en reconnoître que deux, prenant l'ame & le corps pour une seule substance de l'humanité. Ils concluent leur reponse en ces termes, parlant des Romains: „ Après cela, s'ils sont d'un autre avis que les Peres, il ne „ faut plus disputer avec eux: mais, nous esperons que les amateurs de la ve- „ rité estimeront notre reponse, quoique les ignorans ne la goutent pas. „ St. Julien de Tolede, qui presidoit à ce Concile, écrivit une Apologie pour la Doctrine des Evêques d'Espagne; &, l'aiant envoiée au Pape Sergius, avec les Actes de son Synode, elle fut approuvée, comme le temoigne Roderic, Archevêque de Tolede (10).

An de J.C. 692.

Britouald, Archevêque de Cantorberi.

Quelques années après, Britouald, Abbé du Monastere de Rawlf, dans le Païs de Kent, fut élû Archevêque de Cantorbery, à la place du celebre Theodore, qui étoit mort, après avoir rendu des services incomparables au St. Siege en Angleterre (11). Il est dit qu'il fut ordonné Archevêque de Bretagne par le Pape Sergius (12); ce qui signifie apparemment, selon la conjecture de Mr. Fleury (13), qu'il reçut le *Pallium* de sa part. C'est le premier Anglois naturel, qui fut Archevêque de Cantorbery; il tint le Siege 37. ans.

Concile *in Trullo.*

Comme les deux derniers Conciles generaux n'avoient point fait de Canons, les Orientaux jugerent à propos d'y suppléer, onze ans après le sixieme Concile, c'est à dire l'an 692. Indiction 5 (14). Pour cet effet, l'Empereur Justinien convoqua un Concile où se trouverent 211. Evêques, dont les principaux étoient les quatre Patriarches, Paul de Constantinople, Pierre d'Alexandrie, Anastase de Jerusalem, & George d'Antioche. Basile de Gortyne en Crete joua un beau rolle dans cette Assemblée; car, bien qu'il y eut des Legats du St. Siege (15), il declara, comme il avoit fait en souscrivant au VI. Concile, qu'il tenoit la place de toute l'Eglise Romaine. Ce Concile s'assembla dans le Dôme du Palais nommé en Latin *Trullus*, dont le nom lui est demeuré. On le nomme aussi en Latin *Quini-Sexte*, en Grec *Penthecte*; comme qui diroit *cinq-sixieme*, pour marquer qu'il n'est que le supplement des deux Conciles précédens. *On y fit* (16) *plusieurs Decrets terriblement contraires à la Discipline, & plus encore à l'Ambition & à l'Autorité de Rome: c'est pourquoi les flateurs de la Cour Romaine appellent ce Concile*, un Con-

(10) *Apud Baronium, Annal. Eccl. ad an.* 688. §. 5.

(11) *Bede, Hist. Lib. V. c.* 9. *Acta B. Ben. to.* 3. *p.* 526.

(12) *Anastas. in Serg.*

(13) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XL.* §. 46.

(14) *Tom. VI. Concil. p.* 1124.

(15) *Anastas. in Serg.*

(16) *Heydegger, Hist. Papat. Ætat.* 3.

Concile d'Erreur, *& d'autres ont l'Impudence de dire que c'eſt un* Concile ſuppoſé.

An de J. C. 692.

On y voulut faire un Corps de Diſcipline, qui ſervit deſormais à toute l'Egliſe; & on le diſtribua en cent deux Canons. Premierement, on proteſte de conſerver la Foi des Apôtres & des ſix Conciles generaux; condamnant nommément les Erreurs & les Perſonnes qu'ils ont condamnées. Enſuite, on declare les Canons que l'on pretend ſuivre: ſavoir les quatre-vingt-cinq attribuez aux Apôtres, mais on rejette les Conſtitutions attribuées à St. Clement, comme alterées par les Heretiques. On reçoit les Canons de Nicée, d'Ancyre, de Neoceſarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, des Conciles Generaux de Conſtantinople, d'Epheſe, de Calcedoine; ceux de Sardique, de Carthage, du Concile de Conſtantinople, ſous Nectaire & Theophile d'Alexandrie. On approuve encore les Epîtres Canoniques de St. Denys & de St. Pierre tous deux d'Alexandrie, de St. Gregoire Taumaturge, de St. Athanaſe, de St. Baſile, de St. Gregoire de Nazianze, de St. Amphiloque; & beaucoup d'autres.

Preliminaires de ce Concile.

Entrant dans le Detail, il commence par la pureté du Clergé, & dit: „ Les Romains s'attachent à l'éxactitude de la regle. Ceux qui dependent „ du Siege de Conſtantinople ont plus de condeſcendance. Nous mêlons „ l'une & l'autre, afin d'éviter l'excès: c'eſt pourquoi, ceux qui ont été „ mariez deux fois juſques au quinzieme de Janvier de la derniere indiction „ quatrieme l'an 6199. (17) ſeront depoſez: mais ceux, dont les mariages „ ont été rompus avant ce tems, ſeront conſervez dans leur rang, à la „ charge de demeurer interdits de toute fonction. Pour l'avenir, nous renouvellerons le Canon qui defend d'ordonner Evêque, Prêtre, Diacre, „ ou en quelque rang du Clergé que ce ſoit, quiconque a été marié deux „ fois ou a eu une Concubine avant ſon Baptême, ou qui aura épouſé une „ veuve, ou une femme repudiée, courtiſane, une Eſclave ou une Comedienne. Et comme dans les Canons des Apôtres, on ne trouve que les „ Lecteurs & les Chantres à qui il ſoit permis de ſe marier après leur Ordination, nous le defendons deſormais aux Sous-Diacres, aux Diacres, & „ aux Prêtres, ſous peine de depoſition. Que ſi quelqu'un d'eux veut ſe „ marier, qu'il le faſſe avant que d'entrer dans ces trois Ordres.„

Mariage des Clercs.

„ Nous ſavons que dans l'Egliſe Romaine, on tient pour regle, que „ ceux, qui doivent être ordonnez Diacres ou Prêtres, promettent de ne „ plus avoir de Commerce avec leurs Femmes: mais pour nous, ſuivant la „ perfection de l'ancien Canon Apoſtolique, nous voulons que les mariages „ des hommes qui ſont dans les Ordres ſacrez ſubſiſtent, ſans les priver de „ la Compagnie de leurs Femmes dans les tems convenables; enſorte que ſi „ quelqu'un eſt jugé digne d'être ordonné Soû-Diacre, Diacre, ou Prêtre, il n'en ſera point exclus, pour être engagé dans un Mariage legitime

(17) Cette année, ſelon le Calcul des Grecs, revient à la 691. depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

An de J. C. 692.

„ me; & dans le tems de son Ordination, on ne lui fera point promettre „ de s'abstenir de la Compagnie de sa femme, pour ne pas deshonnorer le „ Mariage, que Dieu a institué & beni par sa presence. Nous savons aus- „ si que les Peres du Concile de Carthage ont ordonné, que les Soû-Dia- „ cres, les Diacres, & les Prêtres s'abstinssent de leurs femmes, selon les ter- „ mes prescrits; afin que, suivant la tradition Apostolique, nous observions „ le tems de chaque chose, principalement du Jeûne & de la Priere; car, il „ faut que ceux qui approchent de l'autel gardent une parfaite continence, „ dans le tems qu'ils touchent les choses saintes, afin que leurs prieres soient „ exaucées. Ainsi, quiconque, au mepris des Canons des Apôtres, osera „ priver un Prêtre, un Diacre, ou un Soû-Dircre du commerce legitime „ avec sa femme, qu'il soit deposé. „ Cependant, les Peres du Concile *in Trullo* reconnoissent que les Evêques devoient s'abstenir entierement de leurs femmes; car, ils parlent ainsi: „ Aiant appris qu'en Afrique & en d'autres „ lieux les Evêques ne font point de difficulté d'habiter avec leurs fem- „ mes, après leur ordination, au grand scandale des Peuples, nous leur de- „ fendons d'en user ainsi à l'avenir, sous peine de deposition. „ Et ensuite, ils ordonnent, que la femme de celui qui est promû à l'Episcopat, s'étant separée de lui d'un commun consentement, après qu'il aura été ordonné, entrera dans un Monastere éloigné de l'habitation de l'Evêque, qui néanmoins pourvoira à sa subsistance.

Canons sur la Continence.

Dans le 30. Canon, ils parlent ainsi des Prêtres qui étoient chez les Barbares; c'est-à-dire apparemment en Italie & dans les autres Païs du Rit Latin: „ S'ils croient devoir s'élever au dessus du Canon des Apôtres, qui „ defend de quitter sa femme sous pretexte de Religion; & faire plus qu'il „ n'est ordonné, se separant de leurs femmes d'un commun consentement; „ nous leur defendons de plus demeurer avec elles, en quelque maniere que „ ce soit, pour nous montrer par-là que leur promesse est effective. Et „ nous ne leur donnons cette permission, qu'à cause de la petitesse de leur „ courage, & la legereté des mœurs étrangeres. „ Mr. Fleury (18) a très-bien compris la pensée du Concile, qui regardoit comme une imperfection, d'aspirer à la continence parfaite. Et je crois que tout homme raisonnable doit être de cet avis: car, avouer qu'on n'a pas le don de continence, ce n'est faire tort, ni à sa mémoire, ni à son honneur. La continence & l'incontinence étant plutôt des qualitez du temperemment que des qualitez morales, ce n'est point se donner un vice, que de confesser qu'on est incontinent, & resolu à ne se servir que des remedes permis: une telle resolution joint ensemble la chasteté & la continence, & il n'est pas plus honteux à un homme d'avouer qu'il ne sauroit se passer de femmes, qu'à un Chrêtien des premiers siécles d'avouer qu'il n'avoit pas le don des Langues, ni le don de Prophetie. Enfin, il est glorieux d'avoir la conscience si tendre, qu'elle ne permette pas de satisfaire les besoins de la nature, par les voies que les Loix de l'honneur défendent.

Reflexion sur la Continence.

Dans

(18) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XL. §. 50.*

Dans d'autres Canons, le Concile renouvelle les defenſes faites au Clercs, de loger avec des femmes ſuſpectes, & il étend cette defenſe aux Eunuques, même Laïques. Defenſe aux Clercs de tenir Cabaret, puiſqu'il leur eſt même defendu d'y entrer. Defenſe aux Clercs & aux Moines d'aſſiſter aux ſpectacles, ſoit des courſes de chevaux, ſoit du Theatre. Les Clercs même, conviez aux nôces, doivent ſe lever quand les farceurs y entrent. Defenſe aux Clercs de porter, ni dans la ville, ni en voiage, un autre habit que celui qui convient à leur état. Les Clercs depoſez pour leurs crimes, & reduits au rang des Laïques, s'ils ont ſubi cette peine volontairement, porteront les cheveux courts comme les Clercs; ſi c'eſt malgré eux, ils auront les cheveux longs comme les Laïques.

An de J.C. 692.

Reglemens pour diverſes Perſonnes.

Pour la Juriſdiction des Evêques, on renouvelle le Canon, qui la maintient ſur les Egliſes de la Campagne, qu'ils gouvernent depuis trente-ans; & celui de Calcedoine qui donne au Siege de Conſtantinople les mêmes prérogatives qu'au Siege de Rome; avec le ſecond rang, le troiſieme à Alexandrie, le quatrieme à Antioche, & le cinquieme à Jeruſalem. Les incurſions des Muſulmans avoient empêché pluſieurs Evêques de prendre poſſeſſion des Egliſes pour leſquelles ils avoient été ordonnez, ni d'y faire leurs fonctions. Le Concile leur conſerve leur rang & leur pouvoir pour ordonner des Clercs, & preſider dans l'Egliſe. Telle eſt l'origine des Evêques *in Partibus Infidelium*. Il y avoit auſſi pluſieurs Clercs que les incurſions des Barbares avoient contraints à quitter leurs Egliſes: mais, le Concile veut qu'ils y retournent, dès que les Hoſtilitez ſeront paſſées.

Juriſdiction des Evêques.

Il n'eſt pas permis de baptizer dans les Oratoires Domeſtiques, ni même d'y celebrer la Liturgie, ſans le conſentement de l'Evêque. On n'exigera rien de ceux à qui l'on donne la ſainte communion. Le communiant ne recevra point l'Euchariſtie dans un vaſe d'or, ou de quelqu'autre matiere; mais dans ſes mains croiſées l'une ſur l'autre; parce qu'il n'y a point de matiere ſi précieuſe que le corps de l'homme, qui eſt le Temple de Jeſus-Chriſt. Aucun Laïque ne ſe communiera lui-même en preſence de l'Evêque, d'un Prêtre, ou d'un Diacre. On ne donnera point l'Euchariſtie aux morts; car il eſt dit: *Prenez & mangez*: ce qu'un mort ne peut faire. En carême, on celebrera tous les jours la Meſſe des préſanctifiés, excepté les Samedis, les Dimanches, & le jour de l'Annonciation. On celebrera toujours la Meſſe à jeûn, même le Jeudi Saint. Defenſe de diſtribuer une grappe de raiſin avec l'Euchariſtie, comme il ſe pratiquoit en quelques Egliſes. On la benira ſeparement, comme des prémices. Defenſe d'offrir à l'Autel du Miel & du Lait. On paſſera toute la ſemaine de Pâques en Fête & en Devotion, ſans aucun ſpectacle public. Defenſe de s'abſenter de l'Egliſe pendant trois Dimanches, ſans empêchement néceſſaire, ſous peine de Depoſition pour les Clercs, & d'excommunication pour les Laïques. On doit jeûner le Samedi Saint juſques à Minuit; mais, il eſt defendu de jeûner les autres Samedis, même en Carême, ſuivant le Canon des Apôtres; & l'Egliſe Romaine doit changer ſon uſage contraire. Il eſt defendu de manger des œufs & du fromage les Dimanches & les Samedis du Carême, comme faiſoient

Sacremens & Ceremonies.

An de J.C. 692.

ſoient les Armeniens, dont on condamne quelques autres uſages, ſavoir de ne point mêler d'eau au vin de l'Euchariſtie, de preſenter aux Prêtres de la viande cuite dans les Egliſes, & de n'admettre dans le Clergé que ceux qui étoient de race ſacerdotale. Defenſe de manger du ſang de quelque animal que ce ſoit, ſous peine aux Clercs de depoſition, aux Laïques d'excommunication. Défenſe de faire dans les Egliſes les Fêtes nommées Agapes (19). Defenſe de tenir Cabaret dans l'enceinte des Egliſes, ou d'y vendre des viandes ou d'autres Marchandiſes. Defenſe aux Maris d'avoir habitation avec leurs Femmes dans l'enceinte des Egliſes, ou de profaner ces Saints lieux en quelqu'autre maniere. Ce Canon eſt fort mépriſé, comme je le prouverois, ſi je voulois me donner la licence de révéler certaines Anecdotes. Defenſe de faire entrer une Bête dans une Egliſe, ſi ce n'eſt en voiage, par une abſoluë néceſſité de mettre la Bête à couvert. Defenſe à aucun laïque d'entrer dans le ſanctuaire, ſi ce n'eſt à l'Empereur pour faire ſon offrande. On chantera dans lEgliſe ſans confuſion, & ſans forcer la nature pour crier; mais avec beaucoup d'attention, & de devotion; & on n'y chantera rien que de convenable. On n'ajoutera point au Triſagion, *crucifié pour nous*. Defenſe de gâter ou dechirer les Livres de l'Ecriture Sainte ou des Peres, de les vendre aux parfumeurs, ou les perdre en quelqu'autre maniere; s'ils ne ſont imparfaits, ou deja gâtez par les vers. Il eſt defendu de marquer la croix ſur le pavé que l'on foule aux pieds; & il eſt ordonné de peindre Jeſus-Chriſt ſous ſa forme humaine, comme plus convenable que celle d'un Agneau que les peintres lui donnoient auparavant. Juſqu'à ce tems-ci (20) ou à peu près, il n'y avoit encore dans les Egliſes que la ſeule figure de la Croix, en deux piéces de bois traverſées.

Decrets touchant les Moines, &c.

Quant aux Moines, quoique St. Baſile ne permette de les recevoir qu'à dix-ſept ans, ce Concile le permet dès l'âge de dix ans, ſous pretexte que l'Egliſe avance toujours en perfection; mais, faux pretexte. On ne permet d'être reclus qu'à ceux qui ont paſſé trois ans dans un Monaſtere; & on defend de ſouffrir dans les villes des vagabonds qui ſe diſoient Hermites, & portoient de longs cheveux & des habits noirs. Aucun crime n'empêche d'être reçû dans les Monaſteres, puiſqu'ils ſont faits pour les penitens. Defenſe de parer d'habits prétieux, & de pierreries, les filles qui vont prendre l'habit de Religieuſes, pour ne pas faire croire qu'elles quittent le Monde à regret. Defenſe de convertir à des uſages profanes les Monaſteres une fois conſacrez par l'autorité de l'Evêque; ni de les donner à des ſeculiers, comme il s'étoit pratiqué.

Quant

(19) Comme les Païens faiſoient des Banquets en différentes rencontres, les Chrêtiens jugerent à propos de les imiter en ce point. Les *Agapes* furent cette imitation; & les Chrêtiens faiſoient ces ſortes des feſtins, le jour du baptême, l'anniverſaire du même jour, à leurs Nôces, aux funerailles, & le jour de la mort des Martyrs. On avoit pour ces repas des coupes de verre peint, ſur les quelles on voioit des figures & des mots qui contenoient des acclamations convenables à la circonſtance. On y faiſoit des preſens aux convives, & on y buvoit à l'honneur de Jeſus-Chriſt & des Saints. BUONARRUOTI, *Oſſervazioni ſoprà alcuni frammenti di Vaſi Antichi di Vetro*; &c. Florence, *in fol.* 1716.

(20) *Hiſtoire des Ceremonies & des Superſtitions qui ſe ſont introduites dans l'Egliſe*, pag. 87. Edit. d'Amſterdam 1717.

An de J.C. 692.

Sur le Mariage & les Parures.

Quant au Mariage, il eſt defendu au Pere & au Fils d'épouſer la Mere & la Fille ou les deux Sœurs; ou à deux Freres, d'épouſer les deux Sœurs; au Parain d'épouſer la Mere de l'Enfant: d'épouſer la fiancée d'un autre: aux Catholiques d'épouſer les Heretiques. Ceux, qui aſſemblent & nourriſſent des femmes debauchées, ſeront depoſez s'ils ſont Clercs; excommuniez s'ils ſont Laïques. Defenſe ſous peine d'excommunication de faire des peintures deshonnêtes. Defenſe ſous la même peine de friſer ſes cheveux avec artifice. Defenſe de ſe baigner avec des femmes. Defenſe même aux Laïques de jouer aux dez. Les farces, les danſes ſur les Theatres, les combats contre les Bêtes, ſont défendus. Ceux, qui contrefont les poſſedez, ſeront chargez de travaux rudes, comme s'ils l'étoient effectivement.

Canons pour la Morale.

On condamne à ſix ans de penitence les devins, & ceux qui les conſultent; les meneurs d'Ours, les diſeurs de bonne aventure, & ces ſortes de charlatans. On condamne auſſi pluſieurs autres ſuperſtitions reſtées du Paganiſme, comme d'invoquer Bacchus pendant la vendange. Les danſes publiques des femmes, les deguiſemens d'hommes en femmes, ou de femmes en hommes, l'uſage des maſques Comiques, Satyriques, ou Tragiques. On defend auſſi d'allumer aux nouvelles Lunes des feux devant les boutiques ou les Maiſons, & de ſauter deſſus: de donner des gateaux à Noël, ſous pretexte des couches de la B. H. Vierge, qui, ſelon les Peres du Concile, n'a point été en couche: de lire dans l'Egliſe les fauſſes Hiſtoires des Martyrs, compoſées pour les deshonnorer par les ennemis de la verité. On doit au contraire les mettre au feu. C'eſt, ſelon moi, le meilleur uſage que l'on puiſſe faire de la plûpart des Auteurs qui ont écrit les Vies de Saints.

Sur le Baptême des Heretiques.

Les Heretiques, dont le Baptême eſt jugé bon, ſont reçus en faiſant leur abjuration par écrit; & on leur donne le ſçeau du St. Eſprit avec l'onction du St. Chrême au front, aux yeux, au nez, à la bouche, & aux oreilles. Ceux, dont le baptême n'eſt pas jugé valable, ſont traitez comme les Payens: on les fait cathecumenes, & on les baptize enſuite. Et pour faire cette diſtinction, on ſuit les regles données par St. Baſile à Amphiloque. On les ſuit auſſi touchant la diſpenſation de la penitence, pour la proportioner à la qualité du Peché & aux forces du Penitent. Tels ſont les Canons du Concile *in Trullo*. L'Empereur Juſtinien y ſouſcrivit le premier, par le Droit inconteſtable de ſa Couronne. On laiſſa enſuite la place du Pape; mais, on ne voit point la ſouſcription des Legats, & pourtant Anaſtaſe (21) dit que, s'étant laiſſez ſurprendre, ils y ſouſcrivirent.

Le Pape rejette ce Concile.

L'Empereur (22) Juſtinien voulut obliger le Pape Sergius à ſouſcrire lui-même à ce Concile. Il lui envoia un Exemplaire en ſix Tomes, ſouſcrit de ſa main, des trois Patriarches, d'Alexandrie, de Conſtantinople, & d'Antioche, & des autres Prelats, afin que le Pape ſouſcrivit à la premiere place. Mais, le Pape ne voulut, ni recevoir ces Tomes, ni les ouvrir pour les lire; perſuadé que ce Concile étoit nul, ou voulant du moins le perſuader aux au-

(21) *Anaſtaſ. in Serg.*

(22) *Paul Diac. Lib. VI. Hiſt. c.* 11.

An de J.C. 694.

L'Armée protege le Pape contre la violence qu'on veut lui faire.

autres. L'Empereur, pour temoigner au Pape sa juste indignation, envoia à Rome un Magistrien nommé Sergius, qui emmena à Constantinople Jean, Evêque de Porto, & Boniface Conseiller du St. Siege. Ensuite, il envoia Zacharie (23) son Protospataire, ou son premier Ecuyer, avec un ordre pour enlever le Pape. Mais, la Milice de Ravenne, de la Duché de Pentapole, & des Quartiers voisins, entreprit d'empêcher cette violence. Zacharie, les voiant venir à Rome de tous côtez, en fut épouvanté, & pria le Pape de faire fermer & garder les Portes. Il se refugia tout tremblant jusques dans la chambre du Pape, le priant avec larmes d'avoir pitié de lui, & de lui sauver la vie. Cependant, l'Armée de Ravenne entra par la Porte de St. Pierre, & vint jusques au Palais de Latran, demandant avec empressement à voir le Pape; car, le bruit couroit qu'on l'avoit enlevé la nuit. Comme ils trouverent toutes les Portes fermées, ils menacerent de les rompre, si on n'ouvroit promptement. Alors, Zacharie se croiant perdu se cacha sous le lit du Pape, tellement hors de lui, qu'il n'avoit plus de raison. Le Pape le rassura, & lui dit de ne rien craindre: puis, il sortit hors de la Basilique du Pape Theodore, & aiant fait ouvrir les Portes, il se mit dans le Siege nommé Sous les Apôtres, pour se montrer à tout le Monde. Il reçut avec honneur les Soldats & le Peuple, qui étoient venus en foule pour le voir, & appaisa leurs esprits par la douceur de ses paroles. Mais, ils ne voulurent point se retirer, ni cesser de garder le Palais Patriarchal, jusques à ce qu'ils eussent chassé honteusement de Rome le Protospataire Zacharie. C'est ainsi qu'Anastase raconte ce fait.

An de J.C. 696.

Conversion des Frisons.

On travailloit alors à la conversion des Frisons, sous la Protection de Pepin l'ancien, Maire du Palais (24). St. Willebrod étant l'Apôtre le plus zélé de cette Nation, Pepin l'envoia à Rome (25), pour recevoir du Pape Sergius la benediction Apostolique, & apporter des Reliques, pour mettre dans les Eglises qu'il fonderoit, à la place des Temples des Idoles. A son retour, il continua à prêcher l'Evangile aux Frisons, sujets des François: &, quelque tems après, il retourna à Rome avec des presens & des Lettres de Pepin, qui prioit le Pape de l'ordonner Evêque pour ce Peuple (26). Le Pape Sergius le consacra Archevêque des Frisons, dans l'Eglise de Sainte Cecile, le jour de la Fête de cette Sainte le 22. Novembre, l'an 696. Il lui donna le *Pallium*, & le nom de Clement, au lieu de son nom barbare de Willebrod. Le Pape le renvoia aussi-tôt à son Peuple, & il ne demeura que quatorze jours à Rome, & Pepin l'établit dans la Ville d'Utrecht.

An de J.C. 698.

Quelques actions attribuées à Sergius.

Nos Auteurs conviennent que le Pape Sergius fut le premier qui fit chanter au Canon de la Messe ces paroles: *Da nobis Pacem*, la troisieme fois qu'on chantoit *Agnus Dei qui tollis peccata Mundi miserere nobis:* Agneau de Dieu

(23) Voyez *Paul Diacre*, *Hist. Lib. VI.*

(24) *Bede*, *Hist. Lib. V. c.* 12.

(25) On raporte ce premier Voiage à l'an 692.

(26) *Vita Sti. Will. per Alcuin. c.* 7. *to.* 3. *Act. B. Anastase*, *in Sergio.*

Dieu qui otez les Pechés du Monde, aiez pitié de nous. Le Cardinal Bona (27) avoue qu'il ne se souvient pas d'avoir lû quel Pape fit le premier chanter le *Da nobis pacem*. Cependant, Anastase le dit en termes bien formels; & la plupart de nos Ecrivains l'ont suivi. „ Ce qui ne doit (28) pas être „ trouvé étrange; parce que le Canon de la Messe est composé de plu„ sieurs piéces, qui y ont été mises par divers Papes de tems en tems. „ Le P. François Pagi (29) nous avertit que Molanus & Baronius se sont trompez, lorsqu'ils ont debité que le Pape Sergius avoit établi St. Hubert Evêque de Liege; & le même Historien, fondé sur de bonnes (30) autoritez, rejette la Lettre que Guillaume de Malmesbury (31) attribue à Sergius, par laquelle ce Pape auroit prié l'Abbé Geoffroi d'envoier le venerable Bede à Rome, où l'on avoit besoin de cet habile homme pour quelques affaires delicates.

An de J.C. 698.

Si l'on ne peut pas prononcer décisivement sur ces faits, on ne risquera pas de se tromper, en rejettant comme une Fable très-mal imaginée ce que l'on trouve dans les Actes (32) de St. Aldhelme, Abbé de Malmesbury en Angletterre. Cette Legende nous assure, que le Pape Sergius étant accusé d'avoir eu un Enfant par un coup de bonne-fortune, & St. Aldhelme étant alors à Rome, demanda à cet Enfant que l'on presenta pour être baptizé, si le Pape étoit son Pere? *Non*, repondit-il. *Je ne suis point le fruit de ses Oeuvres; & c'est à tort que le Peuple le charge de cette Calomnie.* Assurément, ce Miracle est des plus extraordinaires. Ce que j'y trouverois de plus merveilleux ne seroit pas d'entendre parler un Enfant né depuis peu de jours: ce seroit de voir ce même Enfant affirmer avec tant de confiance que le Pape n'étoit pas son Pere.

Miracle ridicule.

Le Cardinal Baronius dit, que Vitiza refusa de donner au Pape (33) le Tribut que les Rois d'Espagne avoient accoutumé de lui paier, parce qu'ils tenoient leur Royaume du St. Siege; & qu'il défendit sous peine de mort de porter de l'argent à Rome, & d'obeïr au souverain Pontife. Le même Cardinal ajoute, que l'Espagne étoit un fief du St. Siege: mais, les Rois n'en demeurent pas d'accord; & ils ont raison. On dit même qu'ils ont pris en si mauvaise part la licence du Cardinal Baronius, qu'ils ont regardé de très-mauvais œil les *Annales Ecclesiastiques* de cet illustre Auteur.

An de J.C. 700.

Vitiza se soustrait avec son Royaume à l'obéissance du St. Siege.

Enfin, l'Histoire nous apprend (34) que le Pape Sergius ramena à l'unité de l'Eglise l'Archevêque d'Aquilée & ses Suffragans, qui avoient tenu un Concile, où ils faisoient difficulté de recevoir le cinquiéme Concile general

Mort de Sergius, &c.

(27) *Bona, Rer. Liturgic. Lib.* 2 *c.*16. *n.*5.
(28) *Le Sueur, Hist. de l'Eglise & de l'Emp. ad an.* 699.
(29) *Pagi, Gest. Rom. Pontif. in Sergio.* §. 21.
(30) *Baronius, Mabillon, Henschenius.*
(31) *Malmesburiensis, Lib. I. de Reg. Angl. cap.* 3.
(32) *Apud Surium.* 25. *Mai.*
(33) *Baronius, Annal. Eccl. ad an.* 701. §. 11. *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an.* 700. *L'Abbé de Bellegarde, Hist. gen. d'Espagne, to.* I.
(34) *Paul Diac. Hist. lib. VI. c.* 14. *Anastas. in Serg.*

An de J.C. 701.

neral. Il repara & orna plusieurs Eglises; & fit faire entr'autres un grand encensoir d'or avec ses colomnes & son couvercle, où l'on bruloit des parfums les jours de Fêtes pendant la Messe. Il fit transferer le corps du Pape St. Leon, du fond de la Salle secrete de l'Eglise de St. Pierre, où il étoit caché, & lui fit un Tombeau dans un lieu public de la même Eglise qu'il orna. Il institua des Processions qui devoient sortir de St. Adrien, pour aller à Ste. Marie, en quatre Fêtes, savoir l'Annonciation, la Nativité de la Ste. Vierge, sa *Dormition*, c'est à dire sa Mort, la Fête de St. Simeon, que nous appellons la Purification de la Vierge. On voit par-là l'Antiquité de ces Fêtes. Ce Pape ordonna pour divers lieux 97. Evêques, entr'autres Damien, Archevêque de Ravenne. En deux Ordinations au mois de Mars, il fit dix-huit Prêtres & quatre Diacres. Il fut enterré à St. Pierre le 28. de Septembre 701. Voici son Epitaphe (35):

Epitaphe de Sergius.

*Limina quisquis adis Petri metuenda Beati*
*Cerne pii Sergii excubiasque Petri.*
*Culmen Apostolicæ sedis, is jure Paterno*
*Electus tenuit, ut Theodorus obit.*
*Pellitur urbe Pater, pervadit sacra Joannes*
*Romuleosque Greges dissipat ipse Lupus.*
*Exul erat Patriâ septem volventibus annis:*
*Pos Populi multis Urbe rediit precibus*
*Suscipitur Papa, sacratur, sede recepta*
*Gaudet, amat Pastor agmina cuncta simul.*
*Hic invasores sanctorum falce subegit*
*Romanæ Ecclesiæ, judiciisque Patrum.*

On voit par cette Epitaphe, que l'Histoire de Sergius est très-imparfaite, & fort obscure.

## IDE'E

### DES AFFAIRES POLITIQUES DURANT LE VII. SIECLE.

Etat des Affaires en general.

NOus avons vû des choses bien facheuses dans les Siecles précedens; mais le VII. est encore plus rempli de diverses Revolutions, tant dans les Affaires Politiques, que dans celles de l'Eglise. Il y eut en Orient des cruautez horribles, des trahisons infames, & des guerres très-sanglantes. On y voit sur-tout un Deluge effroiable de Sarrazins qui inonderent presque tout l'Empire Romain; & lui enleverent ce qu'il possedoit en Asie & en Afrique, & une partie de ce qu'il avoit en Europe. D'ailleurs, on peut compter pour le plus grand mal de ce Siécle la Multiplication des Ceremonies & des Moines.

Phocas est puni.

L'infame Phocas, aiant usurpé l'autorité souveraine par la plus lache de toutes les trahisons, se livroit à toutes sortes de Crimes, & faisoit mourir cruel-

(35) *Apud Baronium, Annal. Eccl. ad an.* 701. §. 8.

An de J.C. 701.

cruellement les Grands de l'Empire, tandisque les Perſes ravageoient ſes frontieres. Dieu, qui avoit donné ce Roi en ſa colere, l'ôta en ſa fureur. Les affaires étoient en ſi mauvais (36) état ſous ſon regne, que l'on diſoit communement que les Perſes attaquoient l'Empire au dehors, & que Phocas le ruinoit au dedans. On ſe laſſa de ce Monſtre. Deux Freres, tous deux Gouverneurs d'Afrique, Heraclius & Gregoire, touchez de quelque reconnoiſſance de la grace que l'Empereur Maurice leur avoit faite en leur donnant ce Gouvernement, convinrent enſemble d'envoier chacun un de leurs fils à Conſtantinople, & que celui qui y arriveroit le premier poſſederoit la Souveraine Puiſſance, s'il pouvoit s'en rendre Maître. Heraclius fils d'Heraclius, partit par Mer avec une flotte; & Nicetas, fils de Gregoire, par terre avec des Troupes. Heraclius, aiant eu le vent & la fortune auſſi favorables qu'il les pouvoit ſouhaiter, arriva le premier. Un certain Photius, que le Tyran avoit outragé en attentant à la fidelité de ſa femme, entra dans le Palais avec une Troupe de Soldats, ſe ſaiſit de Phocas, lui ôta ſes habits Imperiaux, lui lia les mains derriere le dos, le mit dans un batteau & le mena à Heraclius. Quand il le vit, il lui dit: *C'eſt donc ainſi, miſerable, que tu as gouverné l'Empire?* Phocas, qui n'avoit plus rien à menager, lui repondit dans ſon deſeſpoir: *Et vous qui parlez, le gouvernerez-vous mieux?* A l'heure même, il lui fit trencher la tête dans le Batteau. On lui coupa enſuite la main droite, & les parties naturelles, & on les mit au haut de deux lances. Le Corps fut trainé au marché du bœuf, & brulé, l'an 610.

Heraclius. Ses Exploits, & ſa Mort.

Heraclius étant ainſi devenu Maître de l'Empire, & ne ſachant par quels moïens réſiſter aux Perſes, qui avoient violé le Droit des Gens en la Perſonne de ſes Ambaſſadeurs, & recommencé la Guerre, il s'allia avec les Muſulmans, qui lui donnerent du ſecours contre ſes Ennemis. Il remporta ſur les Perſes une grande Victoire, & recouvra la Croix l'an 629. Il devint Monothelite, l'an 630. & il fut chaſſé de l'Egypte & de la Syrie par les Sarrazins, à qui il avoit refuſé leurs ſoldes, & qu'il avoit traitez de chiens, l'an 635. Il fut attaqué d'une Hydropiſie, qu'il jugea lui-même incurable. Toutes les fois qu'il faiſoit de l'eau, il étoit obligé de mettre une planche ſur ſon ventre, pour empêcher qu'elle ne lui montât au Viſage; ce qui étoit conſideré (37) comme un chatiment viſible de l'impieté du Mariage qu'il avoit contracté avec ſa niéce. Il ordonna par ſon Teſtament que ſes deux fils Conſtantin & Heraclius partageroient également l'Empire. Il mourut agé 66. ans, après avoir regné 30. ans, 4. mois, & ſix jours. Les Etrangers le regarderent, pour ſes grandes actions, comme un autre Hercule, & c'eſt pour cette raiſon qu'il eſt nommé Arkol par les Perſes, & Harkel par les Arabes. Il eut le malheur de ſe rendre odieux au Clergé.

Hercule Conſtantin.

Hercule Conſtantin fils d'Heraclius ſucceda à ſon Pere. Dès qu'il fut parvenu à l'Empire, Philagre ſon Threſorier lui donna avis qu'Heraclius ſon Pere avoit depoſé, durant ſa maladie, une grande ſomme d'argent entre les mains

(36) *Nicephore, Hiſt. d'Heraclius, chap. 1.*

(37) *Nicephore, Hiſt. d'Heracl. ch. 7.*

An de J.C. 701.

mains du Patriarche Pyrrus, pour la donner à l'Imperatrice Martine, afin qu'elle ne manquât de rien, au cas qu'elle fut chassée du Palais. Constantin manda le Patriarche pour savoir de lui si c'étoit la verité. Philagre l'aiant convaincu qu'il avoit l'argent, il l'avoua, & le rendit contre son inclination. Constanstin languissant de maladie, & demeurant dans le Palais qu'il avoit fait bâtir à Calcedoine, pour eviter le mauvais air, Philagre, qui le vit proche de sa fin, apprehenda d'être maltraité après sa mort, par l'Imperatrice Martine, & par son frere Heraclius; &, pour cela, il lui conseilla de prier les gens de Guerre de prendre ses Enfans sous leur protection, & de ne pas souffrir qu'ils fussent privez de l'Empire. Constantin charmé de cet avis donna sa Lettre à Valentin, Ecuyer de Philagre, avec une somme considerable pour engager les Soldats à s'opposer après sa mort aux entreprises de l'Imperatrice, & de ses Enfans. Il mourut après avoir regné 28. ans avec son Pere, & ne lui surveçut, selon le Patriarche Nicephore, que 103. jours. On croit communement que l'Imperatrice Martine l'empoisonna, l'an 641.

Heracleonas puni par le Senat.

Heracleonas, aiant été placé sur le Thrône par Martine sa Mere, auroit joui paisiblement de cet honneur, si l'on n'eut découvert le crime qui l'avoit élevé à la Dignité Imperiale. Alors le Senat ordonna que l'on se saisiroit de Martine & de son fils; & il les fit releguer en Cappadoce, après qu'on eut coupé la Langue à l'Imperatrice, & le nez au jeune Heracleonas, sous le regne duquel les Sarrazins prirent Cesarée, où ils firent perir sept mille Chrêtiens.

Vices de Constant II.

Constant II. occupa ensuite le Thrône d'Orient. Il fut d'un naturel si amoureux, que, pour se satisfaire, il faisoit violence aux plus illustres Dames de l'Empire. Il fut defait en Bataille Navale par Muhavias Sarrazin; & s'étant rendu très odieux au Peuple de Constantinople, il eut dessein de transferer le Siege de sa Domination en Occident. Il passa en Italie où il reçut un grand echec de la part de Grimoald, Roi des Lombards. Il épuisa diverses Provinces par les Impôts dont il surchargea les Peuples. Et comme une pareille conduite ne manque jamais de lasser la patience des Sujets, & de les soulever contre le Tyran, André Troïlus tua ce Prince à Syracuse l'an 668. Il étoit cruel; & il avoit beaucoup d'autres vices.

Constantin II. Prince cruel.

Constantin II. dit *Pogonat*, ou le Barbu, succeda à son Pere. Il ne fut pas plutôt sur le Thrône, qu'un certain Mizius voulut usurper l'autorité souveraine. Mais, il ne jouit pas long-tems du titre que les Troupes de Sicile lui avoient deferé, & son Ambition lui couta la vie. Durant son regne, les Sarrazins porterent leurs Armes en Sicile; se rendirent Maîtres de Syracuse; firent jusqu'à quatre-vingt mille Prisoniers; pillerent la Lycie & la Cilicie deux ans après; passerent en Thrace avec une Flotte & investirent Constantinople. Ils furent defaits & contraints de se retirer; & un Ingenieur nommé Callinique brûla leur flotte au moïen du *Feu Gregeois*. Ils acheterent, par des Tributs extraordinaires, la Paix qu'ils demanderent à Constantin. Les Bulgares firent des Courses dans toute la Thrace, & contraigni-

traignirent ce Prince de leur accorder la Mysie. Le Pape Leon II. lui a donné de grandes louanges, parce qu'il étoit Orthodoxe: mais, du reste, il étoit trop cruel; car, pour regner seul, il fit mourir Tibere & Heraclius ses freres. Il mourut lui-même l'an 685. aiant regné 17. ans.

An de J. C. 701.

Justinien II. fait diverses fautes.

Justinien II. appellé *Rhinotmete*, fils de Constantin Pogonat & d'Anastasie, n'avoit que seize ans, lorsqu'il fut couronné. Après avoir fait la Paix avec les Sarrazins, il rompit l'Alliance que son Pere avoit faite avec les Bulgares l'an 687. mais, aiant été vainçu, il eut peine à se sauver à Byzance. Il donna les principales (38) charges de Constantinople à des hommes cruels & impitoïables. Il prit pour Thresorier un Eunuque, natif de Perse, nommé Etienne, qui traitoit avec beaucoup de rigueur ceux qui avoient le malheur de tomber entre ses mains, & qui fut si insolent que de menacer l'Imperatrice du chatiment dont on punit les Enfans dans les Ecoles. Il donna l'Intendance de ses finances à Theodose, qui avoit été autrefois Moine d'un Monastere de Thrace, & qui exerçoit de grandes cruautez contre ses sujets, en les suspendant en l'air avec des cordes, & en les étouffant avec la fumée d'un feu de paille: proscrivant les plus qualifiez, & les faisant mourir par les supplices les plus horribles. Il tint trois ans durant dans une étroite Prison le Patrice Leonce, natif d'Isaurie, qui avoit autrefois commandé l'Armée d'Orient. Il fit une grande faute en le mettant en Liberté; & il en fit une plus lourde encore, en lui donnant le Gouvernement de la Grece, & l'obligeant à partir le jour même de Constantinople. Quelques-uns de ses Amis le vinrent trouver sur le minuit, pour le conduire par honneur, & entr'autres Paul, Moine du Monastere de Callistrate, & Gregoire, Cappadocien de Nation, Superieur du Monastere de Flore. Leonce leur dit: *C'est en vain que vous m'avez autrefois predit l'Empire; car, quand je serai parti, je perirai miserablement.* Ils lui conseillerent de ne point partir, en l'assurant qu'il possederoit l'autorité Souveraine, à moins que par sa lacheté il ne voulut s'en rendre indigne. Persuadé par leurs Discours, il fit prendre les Armes à quelques Esclaves, monta durant la nuit au Prétoire, & fit dire au Prefet, que l'Empereur y vouloit entrer. Le Prefet en aiant ouvert à l'heure même toutes les Portes, il commanda de lui lier les pieds & les mains. Il mit ensuite les Prisonniers en Liberté, & leur aiant donné des Armes, il les mena au Marché, & fit publier que les Chrêtiens s'assemblassent dans l'Eglise de Ste. Sophie. Le Peuple étant accouru en foule vers le Baptistere, Leonce alla avec les deux Moines dont j'ai parlé & quelques autres de ses Amis trouver le Patriarche Callinique, & l'obligea d'aller à l'Eglise, & d'y dire à haute voix: *Voici le jour que le Seigneur à fait.* Le Peuple, qui adore toujours le Soleil Levant, & qui admire la temerité, courut à l'Hyppodrome, en chargeant Justinien d'injures: & dès que le jour parût, il le traina devant Leonce demandant avec de grands cris, qu'il fut executé à mort. Leonce lui sauva la vie, en consideration de l'Amitié dont il avoit été uni avec son Pere Constantin: &, par

On predit l'Empire à Leonce.

(38) *Nicephore, Hist. ch.* 4.

An de J.C. 701.

par une grace ſinguliere, il ſe contenta de lui faire couper la langue & le nez, & de le releguer à Cherſoneſe, après dix ans de regne.

Exploits de Leonce.

Les (39) Sarrazins aiant pris en ce tems-là la Ville de Carthage en Afrique, Leonce arma tous ſes Vaiſſeaux, & les envoia contr'eux ſous la conduite de Jean homme élevé à la Dignité de Patrice, & d'une profonde experience. Jean n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il mit les Sarrazins en deroute, reprit Carthage & les autres Villes, y établit des Garniſons, & paſſa l'hyver dans le Païs. Dès que le Prince des Sarrazins en eut la nouvelle, il équipa une plus puiſſante flotte que la premiere, avec laquelle il chaſſa les Romains & reconquit l'Afrique. Comme Jean retournoit, & qu'il avoit relaché dans l'Iſle de Candie, les Capitaines & les Soldats ſe ſouleverent contre lui; & voiant que la crainte le retenoit, & qu'il n'oſoit ſe preſenter devant Leonce, ils le depoſerent, & mirent en ſa place Apſimare, qui commandoit alors aux Curocitares de la Region des Cybyreotes: & ils le nommerent Tibere. La maladie contagieuſe ſe répandit en même tems à Conſtantinople, & y enleva en quatre mois un grand nombre de Perſonnes. Apſimare étant arrivé avec la Flotte, & s'étant arrêté à un endroit nommé Sicas, il combattit quelque tems; puis, aiant corrompu ceux qui gardoient la Muraille de Blaquernes, il entra dans la Ville, & l'abandonna au pillage. S'étant ſaiſi de Leonce dans la troiſieme année de ſon regne, il lui coupa le nez, & l'enferma dans le Monaſtere de Delmate, pour y vivre en ſimple particulier. Nous verrons les ſuites de cette Revolution ſur la fin du VIII. Siécle. Il faut à preſent parler des Affaires de notre Monarchie.

Apſimare punit Leonce.

Dagobert I. ſes vertus & ſes vices.

Après la mort de Clotaire II. Dagobert I. regna ſur les François. A l'age de 15. ou 16. ans, il avoit commencé à regner dans une partie de l'Auſtraſie; & l'Hiſtoire voulant nous apprendre, que les flateurs corrompent les Princes, & qu'un Ami ſage & fidele eſt un threſor d'un prix ineſtimable obſerve que Dagobert ſuivit les ſages Conſeils de Pepin, d'Arnoul, & de Cunibert, Evêque de Cologne. Sa vie fut un modele de ſageſſe, de continence; & le Ciel le combla de tant de proſperitez, qu'il ſurpaſſa tous les Rois ſes Predeceſſeurs, en grandeur & en reputation. Mais, s'étant defait de ſes ſages Conſeillers, il ſe laiſſoit emporter, dit Mezeray, à la fougue de ſa Jeuneſſe, aux Debauches des Femmes, au Luxe que la vanité de ce ſexe inſpire, & à la violence de l'autorité trop abſoluë: Defaut trop commun dans nos Monarques. Il avoit deux femmes en même aems; &, de plus, il prit autant de Concubines qu'en peut deſirer le gout du changement, qui eſt infini. Il étoit naturel qu'un Prince, à la fleur de ſon age, eut le cœur tendre pour le beau Sexe: mais, n'eſt-il pas tout à fait étrange qu'à cet age, il fut d'une avarice que rien n'étoit capable d'aſſouvir. D'ailleurs, comme le Bigotiſme & la plus affreuſe Debauche ſympatiſent fort bien, ce Monarque avoit une extrême Devotion pour St. Denys, à l'honneur duquel il fonda une Egliſe & une magnifique Abbaye. Il triompha de ſes ennemis; il aſſujetit les Gaſcons; & il retablit la tranquillité tant au dehors, qu'au dedans du Royau-

(39) *Nicephor. Hiſt. ch. 5.*

Royaume; mais, il ne jouit pas long-tems de la douceur de ce repos; car, la seconde année, il fut atteint d'une Dysenterie, & il mourut à l'age de 38 ans, selon l'opinion la plus commune. „ Les grandes Donations (40), qu'il fit „ aux plus celebres Eglises de France, lui ont merité des Eloges nompareils „ des Ecclesiastiques de ce tems-là. Ils lui attribuent toutes les qualitez du „ plus accompli & du plus vertueux Prince, dans la Paix & dans la Guerre, „ qui jusques-là eut regné sur les François. Il étoit redevable, de tout ce qu'il „ avoit de meilleur, à la bonne éducation que son Pere lui avoit fait don- „ ner, & aux Conseils des sages Ministres qu'il eut auprès de lui . . . . „ (Gens) d'une Moderation, & d'une Probité, telles qu'il les faut pour ren- „ dre un Prince glorieux, & son regne doux & agréable à ses sujets. „ — An de J. C. 701.

La Minorité de Clovis II. Successeur de Dagobert ouvrit le chemin à l'ambition des Grands, & jetta les fondemens de l'odieuse Puissance des Maires du Palais. Ces gens-là, profitant la foiblesse du Jeune Prince, allumerent le feu aux quatre coins du Royaume: & quand Clovis fut en âge, il n'eut ni assez de force, ni assez de vertu, pour les reprimer. Les Auteurs de ce tems-là l'accusent de s'être abandonné aux debauches de la Langue & des Femmes, & font un grand bruit de ce qu'il détacha un bras du corps de St. Denys, pour le mettre dans son Oratoire. Ils disent qu'il tomba aussi-tôt en demence, comme s'il eut été frapé du Ciel; & ils attribuent à cet attentat, qui tout au plus ne fut qu'une pieté indiscrete, tous les maux qui affligerent la France durant son regne, & durant celui de ses Successeurs. A l'age de 23. ou 24. ans, il avoit le cerveau ébranlé par de frequentes convulsions, & il mourut de cette maladie l'an 660. — Maires du Palais sous Clovis II.

L'Etat fut gouverné par le Maire Ebroïn, que l'on regarda pendant quelques années comme un homme de Bien, parce qu'il étoit allié à de Saints Personnages, & qu'il avoit fondé quelques Eglises. Tout se faisoit au nom de la Reine Batilde, qui gouvernoit, durant la Minorité de Clotaire III. avec autant de bonté, de prudence, & de justice, qu'eut pû faire un sage Roi. Mais, comme elle donnoit trop de credit aux Evêques, les Grands la detrônerent, sans doute par l'artifice du Maire Ebroïn, qui vouloit être seul Maître de l'Autorité. Dès qu'il eut satisfait son ambition, il n'oublia rien pour satisfaire ses vices. Le Roi Clotaire fut environ trois ans sous la tutelle de cet infame Ministre; & il mourut en 664. ou 668. — Clotaire III.

Ebroïn ne consulta pas la Nation sur le choix d'un Prince. De sa propre autorité, il prit Thierry frere de Childeric, & l'éleva sur le siege Roial, selon la coutume. Les François ne purent souffrir cet attentat. Piquez au vif de la defense qui leur fut faite de venir saluer le nouveau Roi, ils se souleverent, & ils defererent le Royaume de Neustrie à Childeric. Ebroïn, abandonné tout à coup de ses meilleurs Amis, se sauva dans une Eglise; & Leger Evêque d'Autun, qui avoit menagé cette Revolution, au lieu de le faire mourir, demanda grace pour lui; & on se contenta de le faire tondre & — Thierry I. élevé sur le Thrône & chassé.

(40) *Mezeray, Abregé Chronolog. ad an.* 638.

An de J.C. 701.

& de l'enfermer dans un Monaſtere. Son Roi Thierry éprouva la même Fortune. Deſorte que toute la Monarchie Françoiſe fut réunie ſous l'autorité de Childeric. Ce Prince auroit joui long-tems du Thrône, ſi ſa cruauté ne l'eut rendu odieux, & n'eut porté quelques Seigneurs de ſa Cour à conſpirer contre lui, & à le maſſacrer au retour de la chaſſe.

Thierry eſt retabli.

Thierry remonta ſur le Thrône; mais, il y eut à cette occaſion des differends qui repandirent de tous côtez une confuſion ſi horrible, que l'on crut que le regne de l'Ante-Chriſt étoit ſur le point de ſe manifeſter. Cependant, le Parti de Thierry, qui étoit le ſeul juſte, triompha des deux autres qui s'étoient formez contre lui. Ce Prince traitoit toujours comme criminels ceux qui avoient été bannis par Ebroïn, & il ne vouloit pas les rappeller, pour n'être pas obligé de reſtituer leurs Biens. Mais Pepin, genereux & politique, prit leur cauſe en main, & ne craignit point d'attaquer Thierry qu'il defit. Les choſes changerent alors de face; & Thierry, n'aiant plus que les apparences de la Royauté, ſous un Prince équitable, ne put faire aucun mal à ſes ſujets.

Clovis III. ſous Pepin.

Thierry I. étant mort, Pepin éleva ſur le Thrône Clovis III. encore enfant, & fils ainé de ce Prince, qui regna environ 4. ans, ſans avoir ni rien fait, ni rien vû faire, de conſiderable. Childebert II. lui ſucceda, mais je n'en parlerai qu'à la fin du Siécle ſuivant, quoiqu'il ait commencé à regner l'an 794.

| TIBERE III. *Empereur.* | JEAN VI. | CHILDEBERT II. *Roi de France.* |
|---|---|---|

# JEAN VI.

## *LXXXVII. PAPE.*

Idées des Affaires Eccleſiaſtiques du 8. Siecle.

PLus on avance dans l'Hiſtoire des Papes, moins on eſt edifié de cette Lecture. En s'éloignant du tems des Apôtres, l'Egliſe s'éloigne de leurs Maximes, avec ſi peu de menagement, qu'on a de la peine à remarquer quelques traces de la Doctrine que Jeſus-Chriſt avoit prêchée. Le Siécle où nous allons entrer eſt moins pur que les précedens. D'un côté, on y voit les Chrêtiens expoſez à des calamitez horribles par les Guerres civiles de leurs Empereurs, & par les Armes des Muſulmans, & des Sarrazins, qui s'établiſſent en Aſie ſur les ruines de l'Empire Romain; & qui, après s'être rendus Maîtres de l'Afrique, entrent en Eſpagne & s'en ſaiſiſſent. La valeur de Charles Martel, & de ſon illuſtre Poſterité, fut l'inſtrument dont Dieu ſe ſervit pour éloigner de nos frontieres ces Barbares, qui n'auroient pas manqué de nous aſſujetir, comme tant d'autres Nations. D'ailleurs, le Peuple & le Clergé étoient deja plongez dans une ignorance très-groſſiere: mais, le 8. Siécle ſurpaſſa en ce point tout ce qu'on avoit vû de plus ſtupide. On y voit peu d'Ecrivains Eccleſiaſtiques, qui meritent quelques louanges; & c'eſt alors, que la Superſtition parvint à des excès inouis. On y voit encore quelque choſe de plus affreux. Les Papes, qui devoient maintenir la pureté de la foi, autoriſent un culte ſuperſtitieux; & ils refuſent aux Princes de

de la Terre l'obéïssance qu'ils leur doivent. Nos Rois ont plus contribué que qui que ce soit à cette independance que le St. Siege affecte, au mepris de toutes les Loix divines & humaines. Prouvons en detail la verité de ces Remarques generales. An de J.C. 701.

Dans l'état où étoient les Affaires de l'Empire en Italie, les Papes étoient redoutables. La Superstition les rendoit Maîtres absolus des Peuples; c'est pourquoi tous les Partis recherchoient à l'envî leurs bonnes graces: l'Empereur & les Exarques (1), pour se defendre contre les Lombards; & ceux-ci, pour s'assurer de leurs Conquêtes. Cependant, les Papes étoient encore dependans des têtes Couronnées; & quoique les Empereurs fussent éloignez de l'Italie, ils ne laissoient pas d'avoir de grandes influences dans la creation des Evêques de Rome (2). De-là vint que plusieurs Orientaux occuperent ce Siege. On leur donnoit la préference, parcequ'il étoit avantageux aux Empereurs d'avoir des Papes fideles, qu'ils croioient trouver tels plus aisement entre les Grecs, que parmi les Latins. Mais, souvent les Honneurs changent les Mœurs. Et les Grecs mêmes, dès le moment qu'ils étoient sur le Siege, pensoient à leurs interêts particuliers, preferablement à ceux des Princes qui les y avoient placés. C'est ce que nous verrons bien-tôt. Les Papes sont flatés des Princes. Pourquoi?

Après la mort du Pape Sergius, le St. Siege aiant vaqué environ un mois & vingt jours, on elût JEAN VI. Grec de Nation, qui le remplit trois ans, deux mois, & douze jours, sous le regne de Tibere Apsimare (3). Peu de tems après l'Election de ce Pape, Theophylacte, Chambellan de l'Empereur, Patrice & Exarque d'Italie, vint à Rome. Les Troupes l'aiant appris s'assemblerent tumultuairement en cette ville, pour le maltraiter; mais le Pape s'y opposa. Il ferma les Portes de Rome, envoïa des Evêques au Camp où les Soldats étoient assemblez, & par ses exhortations salutaires il appaisa la sedition. An de J.C. 701. Jean VI. est elû.

Quelque tems après, Gilulfe, Lombard, Duc de Benevent (4), vint ravager la Campanie, sans que Personne lui resistât: pillant, brulant, & enlevant beaucoup de captifs. Le Pape, étant hors d'état de reprimer ces violences, envoia des Evêques avec de grandes sommes tirées des thresors de l'Eglise Romaine, racheta tous les captifs, & à force de presens il obligea Gilulfe à se retirer avec ses Troupes. L'Année suivante, il s'eleva quelques differends en Angleterre, où St. Vilfrid étoit regardé de mauvais œil, à cause de son attachement extraordinaire au St. Siege (5). Ce saint homme passa la Mer avec quelques-uns des siens, & vint à Rome, où ils se presenterent à Jean VI. & lui demanderent à genoux de recevoir leur Memoire; declarant qu'ils ne venoient accuser Personne, mais seulement se defendre contre ceux qui pourroient les accuser. Le Pape & le Clergé de An de J.C. 702. Desordres en Italie. An de J.C. 703. Eglise d'Angleterre. St. Vilfrid à Rome.

(1) *Heydegger, Hist. Papat. ætat.* 3.
(2) *Tableau des Papes, &c. pag.* 78.
(3) *Anastase.*
(4) *Anastase, Paul Diacre, Hist. L.I. c.* 27.
(5) *Vita per Eddi.*

An de J.C. 703.

de Rome les reçurent charitablement; & tandis qu'ils attendoient la reponse du St. Siege, il arriva des Deputez de la part de Berthuald, Archevêque de Cantorbery, chargez d'une accusation par écrit contre St. Vilfrid. Le Pape assembla un Concile de plusieurs Evêques avec son Clergé. Vilfrid s'y presenta, & on y lût sa Requête, par laquelle il demandoit l'execution des Decrets du Pape Agathon & de ses Successeurs Benoît & Sergius, pour lui conserver son Evêché d'Yorck & ses Monasteres dans les Royaumes des Mercies & de Northumbre; offrant de rendre à l'Archevêque de Cantorbery le respect qui lui étoit dû, selon les Canons. Après la Lecture de cette Requête, on le renvoia, & on fit entrer les Deputez de l'Archevêque Berthuald qui proposerent leurs accusations, & le Concile promit de les entendre à loisir les uns & les autres.

Le Concile examine l'affaire.

An de J.C. 704.

On les fit venir ensemble, Saint Vilfrid d'un côté avec les Prêtres & les Diacres qui l'accompagnoient: de l'autre, les Deputez de l'Archevêque Berthuald, qui dirent que l'Evêque Vilfrid avoit meprisé en plein Concile les Decrets de l'Archevêque de Cantorbery établi par le St. Siege sur toutes les Eglises Britanniques. St. Vilfrid se leva, & dit avec gravité: „ Comme „ j'étois au Concile, on m'envoia un Evêque demander si je voulois me „ soûmettre au Jugement de l'Archevêque. Je répondis, qu'il falloit au- „ paravant savoir quel étoit ce Jugement. Il me dit que l'Archevêque ne „ le vouloit point déclarer, avant que j'eusse promis par écrit de m'y soû- „ mettre. Quelque étrange que fut cette Proposition, je promis de me „ soûmettre au Jugement de l'Archevêque, entant qu'il seroit confor- „ me aux Canons & au Concile du Pape Agathon & de ses Succes- „ seurs. „

Vilfrid est justifié.

Sur cette reponse, le Concile de Rome declara que Vilfrid s'étoit defendu canoniquement; & les Evêques se mirent à parler Grec en souriant, & dirent plusieurs choses entr'eux, que les Anglois n'entendoient point. Enfin, ils dirent: „ Vous savez, mes freres, que, suivant les Canons, celui „ qui ne prouve point le premier Chef d'Accusation, n'est pas admis à prou- „ ver les autres. Neanmoins, pour le respect de l'Archevêque & de l'E- „ vêque Vilfrid, nous examinerons à loisir tous les Articles. „ Ils renvoierent ainsi les Parties; &, continuant à s'assembler, ils tinrent pendant quatre mois soixante & dix Congregations. Saint Vilfrid y fut pleinement justifié, & les Actes de ce Concile furent lûs à haute voix devant tout le Peuple, suivant la coutume. Le Pape Jean renvoia Vilfrid absous, & il écrivit une Lettre aux deux Rois Ethelred des Merciens, & Alfride de Northumbre, où il parle ainsi: „ Nous avertissons Berthuald, Evêque de „ Cantorbery, d'assembler un Concile avec l'Evêque, qu'il y fasse venir les „ Evêques Boza & Jean, & qu'après les avoir ouïs, il termine, s'il se peut, „ leur différend: si non, qu'il les renvoie au St. Siege pour être jugez par „ un Concile plus nombreux, sous peine à celui qui refusera de s'y trouver, „ d'être rejetté, non seulement de tous les Evêques, mais de tous les fi- „ deles. „ Le Pape exhorte ensuite les deux Rois à procurer l'execution de ce Decret.

Après

Après un Jugement si favorable, Vilfrid vouloit passer le reste de ses jours à Rome; mais, le Pape & tout son Concile lui ordonnerent, en vertu de l'obéissance qu'il avoit promise, de retourner en Angleterre, pour la consolation de ses Peuples, & la joie de ses Amis. Le besoin, que le St. Siege avoit d'un pareil Emissaire, étoit vraisemblablement le motif d'un ordre si pressant. Vilfrid emporta de Rome des Reliques, & des étoffes de pourpre & de soie, pour l'ornement des Eglises, & repassa en France; ensuite, il arriva heureusement en Angleterre.

An de J.C. 704.

Il est renvoié en Angleterre.

Jean VI. mourut le 10. de Janvier de l'an 705. Anastase le Bibliothecaire le loue d'avoir reparé quelques Eglises de Rome. C'étoit la principale vertu de ce tems-là. En une seule ordination, il fit 9. Prêtres, 2. Diacres, & d'ailleurs 15. Evêques pour divers lieux.

An de J.C. 705.

Mort du Pape.

JUSTINIEN II. *rétabli en Orient.* — CHILDEBERT II. *Roi de France.*

# JEAN VII.

## *LXXXVIII. PAPE.*

LE Pape dont je vais parler fut le VII. qui portât le nom de JEAN (1). Il étoit Grec de Nation, fils de Platon, savant & éloquent, pour le tems ou il vivoit; car, le Proverbe trivial dit que *les Borgnes sont Rois dans le Païs des Aveugles.* Justinien II., qui étoit remonté sur le Thrône (2), lui envoia deux Metropolitains chargez des volumes du Concile *in Trullo*, & d'une Lettre par laquelle il le conjuroit d'assembler un Concile & de confirmer ce qu'il approuveroit dans ces volumes: mais, cette tentative fut inutile. Cependant, le Pape, craignant de déplaire à l'Empereur, renvoia ces Actes à Constantinople, sans y faire aucun changement, & sans rien decider. Ce silence du Pape (3) marquoit évidemment son approbation, & son consentement à ces Decrets universellement reçus par les Eglises Orientales.

Jean VII. est élû. Il menage l'Empereur.

On dit (4) qu'Aribert, Roi des Lombards, voulant expier ses Pechez, ou plûtôt gagner les bonnes graces du Pape, donna à St. Pierre le Patrimoine des Alpes Cotiennes, & qu'il envoia au Pape l'Acte de la Donation, écrit en Lettres d'Or. Mr. Fleury (5) a fait une faute de pure malice, lorsqu'il a dit que les Lombards avoient usurpé depuis long-tems les Alpes Cotiennes, & qu'Aribert *les rendit* à l'Eglise de St. Pierre. Si cet Auteur avoit consulté Platine (6), il auroit sçu que les Canonistes appellent cela une *paille qui ne produit point de grains*; qu'il n'y a rien de certain sur la donation, & bien moins sur la restitution.

Aribert donne les Alpes Cotiennes à St. Pierre.

L'Histoire dit que Jean VII. repara plusieurs Eglises, entr'autres celle de la Sainte Vierge nommée l'ancienne, où il établit sa demeure pendant son

Actions attribuées au Pape.

(1) *Anastase. Papebroch, Conat.*
(2) Voyez à la fin de ce Siécle, l'*Idée des Affaires Politiques.*
(3) *Tableau des Papes, &c. pag.* 48.
(4) *Paul Diacre, Hist. lib. VI. c.* 28.
(5) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLI.* §. 13.
(6) *Platine, in Joan.* 7.

An de J.C. 707.

son Pontificat. Il orna diverses Eglises d'Images, entre lesquelles étoit son Portrait. Il fit un calice d'or, du poids de vingt livres, ou trente marcs, orné de pierreries. Il ordonna dix-huit Evêques en divers lieux, & mourut l'an 707. On l'enterra à St. Pierre devant un Oratoire de la Vierge, qu'il avoit fait bâtir & orné les Murailles de peintures en Mosaïque, qui couterent une grande somme d'argent.

JUSTINIEN II. *Empereur.*

# SISINNIUS,

CHILDEBERT II. *Roi de France.*

## *LXXXIX. PAPE.*

An de J.C. 708.

Election, incommodités, & mort de Sisinnius.

ON dit (*) qu'après une vacance de trois mois, on élût, pour gouverner l'Eglise, SISINNIUS, Syrien de Nation, fils d'un nommé Jean, qui ne tint le St. Siege vingt jours. Il étoit violemment attaqué de la goutte, & si incommodé de cette affreuse maladie, qu'il ne pouvoit porter ses mains à sa bouche. On assure pourtant, qu'il avoit le courage ferme, & une telle affection pour son Peuple, qu'il entreprit de reparer les murs de Rome. Il mourut subitement au mois de Fevrier, & il fut enterré à St. Pierre. Il avoit ordonné un Evêque pour l'Isle de Corse.

JUSTINIEN II. PHILIPPE. *dit Bardanes.* ANASTASE. *Empereurs.*

# CONSTANTIN I.

CHILDEBERT II. DAGOBERT II. *Rois de France.*

## *XC. PAPE.*

Election de Constantin I. Ses Démelés avec l'Archevêque de Ravenne.

PEu de tems après la mort de Sisinnius, qui n'avoit fait que paroître sur le grand Theatre de l'Eglise, on élût pour lui succeder CONSTANTIN I. Syrien. Il n'est pas contre la vraisemblance de supposer que les Grecs, qui venoient frequemment à Rome depuis quelque tems, étoient chassez de leur Païs par la persecution des Arabes, & par les frequentes Revolutions de l'Empire. Constantin, étant monté sur le Throne Papal (1), ordonna Felix Archevêque de Ravenne, à la place de Damien qui étoit mort. Le nouveau Prelat, soutenu par la Puissance seculiere, refusa de faire à l'Eglise Romaine les promesses de fidelité & d'obéïssance que quelques-uns de ses Predecesseurs avoient faites. Mais, peu de tems après, l'Empereur Justinien envoia à Ravenne Theodore, Patrice & General de l'Armée de Sicile, qui prit la Ville & emmena l'Archevêque chargé de chaînes à Constantinople. Justinien fit crever les yeux à Felix, & l'envoia en exil dans le Pont: ce qui fut regardé à Rome comme une punition divine, quoique ce ne fut que l'effet de la cruauté du Pape. C'est ce qu'Anastase nous fait en-

An de J.C. 709.

Cruauté du Pape

(*) *Anastase & Platine, in Sisinnio.*
(1) *Anastase. Papebroch, Conat.*
(2) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an.* 709.

entendre, lorſqu'il dit „ Que par un Jugement de Dieu, & par la Senten- „ ce de St.Pierre, Prince des Apôtres, ceux, qui furent desobéïſſans au St. „ Siege Apoſtolique, perirent d'une mort violente, ſans en excepter l'Ar- „ chevêque de Ravenne, qui fut privé de la vuë, & ſubit un châtiment qu'il „ avoit merité. „ *Que veulent dire ces mots*: Par la ſentence de St. Pierre, Prince des Apôtres? *Eſt-ce que St. Pierre* (3) *par la ſentence qu'il a envoiée du Ciel a fait exercer ces cruautez ſur ces Miſerables? Ou ſi c'eſt que le Pape Conſtantin les a condamnez à ſouffrir ces peines, & que tout ce que font les Papes, on doit croire que c'eſt St. Pierre qui le fait?* An de J.C. 709.

Dans ce Siecle, les Pelerinages étoient fort la mode. C'étoit la Devotion. Mais, ſans m'arrêter à des gens peu diſtinguez, je remarquerai que des Nobles, des Ducs & des Rois, entreprirent ce voïage. Coënred, Roi des Merciens, qui avoit travaillé au rétabliſſement de St. Vilfrid, ſe conforma au gout de ſon tems (3). Il quitta ſon Royaume la même année 709. & vint à Rome, où il embraſſa la vie Monaſtique : car, les Convens étoient alors ce qu'étoit autrefois Ligourne pour les Banqueroutiers. Coënred amena avec lui Offra, Roi des Saxons Orientaux, qui étant jeune, bien fait, & cheri de ſon Peuple, quitta, par fanatiſme, ſa femme, ſon Pais, & ſon Roiaume, & embraſſa auſſi à Rome la vie Monaſtique. Tous deux y moururent bien-tôt après leur retraite. Pelerinages à Rome.

Cependant, l'Empereur Juſtinien voulant favoriſer le Pape envoia à Rome le Patriarche Callinique à qui il avoit fait crever les yeux ; & il ordonna au Pape de venir à Conſtantinople (4). Le Pape obéït, & s'embarqua à Porto le 5. d'Octobre 710. Deux Evêques, trois Prêtres, & quelques Clercs l'accompagnerent. Pendant ſon abſence, Jean ſurnommé Rizocope, Patrice & Exarque, vint à Rome où il égorgea Saul Diacre & Vidame, Pierre Threſorier, Sergius Prêtre & Abbé, & un autre Sergius Ordonnateur. Le Pape aiant paſſé l'hiver à Otrante, arriva à Conſtantinople, & de là à Nicomedie, où l'Empereur le vint trouver de Nicée. Le Dimanche, le Pape celebra la Meſſe devant l'Empereur, qui communia de ſa main, ſe proſterna devant lui, le pria d'interceder pour ſes Pechez, & renouvella tous les Privileges de l'Egliſe. On ne dit point quel étoit le ſujet de ce voiage ; mais, on croit (5), avec aſſez de vraiſemblance, que l'Empereur voulut voir l'Evêque de Rome, ou *par curioſité & par vanité*, ou *pour conferer avec lui des affaires de ſon Empire*. D'autres croient que le deſſein de Juſtinien étoit de gagner abſolument (6) le Pape par ſes careſſes, par des preſens, & par des honneurs dont il vouloit le combler : & en effet on voit que Conſtantin fut reçu par-tout avec des marques d'une extrême diſtinction. Comme il approchoit de Conſtantinople, Tibere fils de Juſtinien, & le Patriarche, allerent au devant de lui juſqu'à ſept mille de la Ville, accompagnez des Grands de An de J.C. 710. Le Pape va à C. P. Honneurs faits au Pape.

(3) *Paul Diacre, Hiſt. Lib. VI. c.* 37. *Bede, Hiſt. Lib. V.*

(4) *Anaſtaſe, in Conſtantin. Paul Diacre, Hiſt. Longob. Lib. VI. c.* 31.

(5) *Le Sueur, Hiſt. de l'Egl. & de l'Emp. ad an.* 710.

(6) *Heydegger, Hiſt. Papat. ætat.* 3.

An de J.C. 710. de l'Empire, du Clergé & des principaux Citoïens, qui lui servirent d'un pompeux cortege, & le conduisirent au Palais de Placidie, qu'on avoit preparé pour le recevoir. Anastase assure que l'Empereur *baisa les pieds du Pape, & que tout le Monde admiroit l'humilité de ce bon Prince.* „ Les Partisans de „ la Puissance (7) Souveraine du Pape font remarquer soigneusement cet „ exemple, pour faire croire que c'est une chose fort ancienne que les Em- „ pereurs même baisent les pieds du Pape. A quoi on peut repondre qu'on „ n'auroit pas grand sujet de se glorifier qu'un tel Empereur que Justinien „ II., qui étoit diffamé pour ses cruautez innouyes, & qui faisoit gloire de „ ne vouloir point pardonner, ait donné le premier l'exemple aux Empe- „ reurs de baiser les pieds du Pape de Rome. Avant lui, il ne se trouve „ rien de pareil. „

An de J.C. 711.

Revolte de Bardanes.

L'Empereur eut diverses conferences avec Constantin, & s'il en faut croire Paul Diacre (8), le Pape fit tout ce qu'il put pour empêcher Justinien d'envoier une Armée contre la Ville de Chersonese. Mais, les remontrances du Pontife furent inutiles: & l'Armée de Justinien se révolta contre lui. Elle proclama pour Empereur un Armenien nommé Bardanes, qui étoit en exil à Chersonese, & l'appella Philippique. Il vint droit à Constantinople, & fit couper la tête à l'Empereur (9).

Retour du Pape. Conduite de Philippique.

Constantin rentra à Rome le 24. d'Octobre l'an 711. aiant été un an entier à son voiage, pendant lequel il ordonna douze Evêques en divers lieux. Trois mois après son retour, il apprit que l'Empereur Justinien avoit été tué; & il en fut très-affligé, parce que le nouvel Empereur étoit Heretique. On reconnut bien-tôt les mauvaises intentions de Philippique pour l'Orthodoxie; car, à peine fut-il affermi sur le Thrône, qu'il fit condamner dans un Synode le VI. Concile General. De plus, il remplit les Eglises de Monothelites; il retablit dans les Dyptiques les noms de Sergius, d'Honorius, & des autres qui avoient été condamnez comme Heretiques; & il fit

An de J.C. 712.

Les Romains commencent à se revolter.

bruler publiquement les Actes du Sixieme Concile. Peu content de ces excès, il écrivit au Pape Constantin une Lettre où son erreur étoit exprimée (10). Mais, le Pape, qui, vraisemblament, avoit eu pour Justinien la complaisance d'approuver les Actes du (11) Concile *in Trullo*, rejetta, de l'avis de son Conseil, la Lettre de l'Usurpateur Philippique. Le zele du Peuple fit merveilles dans cette afaire. On éleva dans l'Eglise de St. Pierre une Image qui contenoit les six Conciles Generaux. Le Peuple, qui se porte toujours aux extremitez en pareilles circonstances, ne s'arrêta pas en si beau chemin. Il ne souffrit point que l'Image de l'Empereur Heretique fut portée dans l'Eglise, ni son nom prononcé dans les Prieres publiques. Il ne voulut recevoir, ni ses Lettres, ni sa Monnoye. Il refusa de reconnoître Pierre

(7) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an.* 711.
(8) *Paul Diac Hist. Lib. VI.*
(9) *St. Nicephore. Theophane.*
(10) *Anastase, in Constant.*
(11) Voyez *Des Marets, Tableau des Papes de Rome, &c. pag.* 49.

Pierre envoié de Ravenne avec des Lettres de l'Empereur pour avoir le Gouvernement de Rome; & Cristophle, qui en étoit en possession, lui resista à main armée. Il y eut un combat dans la Ruë sacrée devant le Palais, où plus de vingt-cinq hommes tant de l'un que de l'autre parti furent tuez. Enfin, le Pape, qui, sans doute, avoit menagé ce soulevement, envoia des Evêques, avec des Evangiles & des Croix, qui appaiserent la sedition. Le Parti de Pierre étoit le plus foible, & lui-même desesperoit de sa vie; mais, l'autre Parti se retira à l'ordre du Pape; ce qui releva celui de Pierre, comme s'il eut été victorieux. Peu de tems après, on apprit par des Lettres de Sicile, que Philippique avoit été déposé, & Anastase, Prince Orthodoxe, reconnu Empereur; ce qui couvrit les Monothelites de confusion. Neanmoins, Pierre obtint le Gouvernement de Rome.

An de J. C. 712.

Anastase étant parvenu à l'Empire de la maniere que je dirai ailleurs (12), il remit en vigueur les Decrets du Concile, & il écrivit au Pape Constantin une Lettre par la quelle il faisoit profession de la Foi Catholique. Jean, Patriarche de Constantinople, écrivit (13) aussi au Pape une grande Lettre, où il se plaint que la Tyrannie du regne passé l'a empêché de lui envoier, à l'ordinaire, ses Lettres Synodales. Il ajoûte, parlant de Philippique, „ Il vouloit mettre dans ce Siege un homme qui n'étoit point du corps de „ notre Eglise, & qui avoit les mêmes erreurs que lui; mais, par les instan- „ ces de notre Clergé, il me fit ordonner malgré ma resistance. „ Il raporte ensuite de quelle maniere Philippique fit anathematizer le sixieme Concile; & il ajoute: „ Quelques-uns me disoient deja tout bas, qu'il fal- „ loit rejetter le Concile de Calcedoine, comme étant le fondement du „ sixiéme Concile. Je ne dis point combien il m'a tourmenté pour m'o- „ bliger à vous ecrire conformement à son erreur, ni de quel menagement „ j'ai eu besoin pour retenir & moderer le mal que je ne pouvois empêcher. „ L'Apocrysiaire, que vous avez ici, peut vous en rendre temoignage, lui „ à qui dans le fort du mal j'ai declaré avec serment la pureté de ma foi. „ Il dit ensuite expressement, qu'il reconnoit en Jesus-Christ deux Volontez naturelles & deux Operations naturelles, & qu'encore que Phillippique ait brulé l'Exemplaire du sixieme Concile qui étoit dans le Palais, il n'y a rien gagné: „ Car, ajoute-t'il, nous avons conservé soigneusement par devers nous „ les Actes de ce Concile, où sont les souscriptions des Evêques & de „ l'Empereur: & d'ailleurs nous avons l'Exemplaire écrit de la main de „ Paul, depuis Evêque de cette Eglise. „ Enfin, il prie le Pape de lui pardonner le passé, & de lui envoier ses Lettres Synodales en signe de charité mutuelle, comme de son côté il envoioit les siennes avec cette Lettre. Il ne paroit point que le Pape Constantin y ait fait de reponse; mais, le Diacre Agathon en mit copie à la fin des Actes du sixieme Concile, avec un Avertissement (14).

An de J. C. 713.

Lettres de l'Empereur & du Patriarche de C. P. au Pape.

Mr.

(12) Ci-dessous dans l'*Idée des Affaires Politiques du* 8. *Siecle*.

(13) *To. VI. Concil. pag.* 1409.

(14) *Epilog. Agath. to.* 6. *Concil, p.* 1408.

An de J.C. 713.

Le Pape fait revolter Rome & l'Italie.

Mr. Fleury ne s'est pas exprimé avec toute l'impartialité qu'exige l'Histoire; car, ce que cet Auteur attribue au Peuple, suivant en cela l'opinion de Paul Diacre, d'autres l'attribuent au Pape, & au Concile qui se tint à Rome sur cette affaire; & ils ajoutent que le Pape excommunia l'Empereur Philippique, & le livra à Satan. Bien plus: „ il leva hardiment (15) „ le masque, & trancha du Souverain; &, non content d'avoir prononcé „ Anathême contre l'Empereur, & de l'avoir excommunié, il s'éleva par „ dessus lui, & le declara incapable de tenir l'Empire, sous prétexte d'Heresie dont il l'accusoit. C'est pour cette cause, que les plus affidez partisans du Pape louent si fort Constantin, & le donnent pour un notable „ Exemple d'une eminente vertu, & de cette Souveraine Puissance que „ les Papes, à leur dire, peuvent & doivent exercer sur les Princes, les „ Rois, & les Empereurs. Mais, graces à Dieu, ils (i. e. les Souverains) „ ont été detrompez, aussi bien que leurs Peuples, d'une erreur si dangereuse „ & si pernicieuse. Il faut aussi remarquer, continue Mr. le Sueur, que „ veritablement depuis le 5. Siecle, les Images des Saints avoient été reçuës dans plusieurs Eglises; mais, qu'il n'y avoit pas encore eu d'Ordonnance expresse d'aucun Synode pour les y établir, & encore moins pour „ faire rendre aucun service religieux dans l'Eglise. C'a été le Pape Constantin, qui le premier l'a fait ordonner dans son Synode. Et nous verrons dans la suite, comme non seulement les Evêques de Rome ont établi la veneration & le Culte religieux des Images, mais qu'à l'imitation „ du Pape Constantin, ils ont pris d'icy le pretexte de secouer le joug des „ Empereurs, & de s'élever au-dessus d'eux. Car, desormais, on laissa là „ l'erreur des Monothelites, & on n'en parla plus; mais on fit tout retentir de l'Heresie pretendue des Iconoclastes, c'est-à-dire les Briseurs d'Images: ainsi appelloit-on, & ceux qui les faisoient ôter des Temples, & „ ceux-là mesmes qui leur refusoient la veneration. Le Pape les condamna „ comme Heretiques, & declara, selon les Maximes de Rome, que, comme tels, ils ne pouvoient posseder aucune Dignité. „

An de J.C. 714.

Zele d'Anastase. Le Pape triomphe.

Cependant, l'Empereur Anastase II. appuioit de tout son credit la Doctrine Catholique; & il envoia de nouveaux Officiers en Italie, qui furent très-bien reçus à Rome, après qu'ils eurent fait serment de maintenir les Privileges de la Ville & de l'Eglise. Vers le même tems, Felix (16), Archevêque de Ravenne, fut rappellé de son exil. Il se reconcilia avec le Pape Constantin, il se soumit au St. Siege & paia au Thrésor de St. Pierre la somme que ses Prédecesseurs avoient accoutumé de donner. Ensuite, il fut retabli dans son Siege, tout aveugle qu'il étoit. Benoit, Archevêque de Milan, vint aussi à Rome pour faire ses prieres, & se presenter au Pape. Il disputa pour le Droit de consacrer l'Evêque de Pavie: mais, il fut condamné par le Pape, qui, contre les formalitez les plus inviolables de la Justice,

(15) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an.* 713. Il cite *Paul Diacre, Anastase & Sigonius*; & j'ajoute à ces Auteurs *Platine, in Constantino.*

(16) *Anastas. in Constant.*

ſtice, s'étoit erigé en Juge dans ſa propre cauſe. Ainſi, l'Evêque de Pavie fut ſoumis au St. Siege. An de J.C. 714.

Mort du Pape.

Le Pape Conſtantin mourut bien-tôt après, & fut enterré à St. Pierre. En une Ordination, il avoit fait dix Prêtres, 2. Diacres, & 64. Evêques. Anaſtaſe dit que, quoique les Droits de ſon Siege l'élevaſſent au-deſſus des autres Evêques, il les ſurpaſſoit tous en humilité, & en douceur. Il ajoute, qu'il fut extremement regretté, ſur-tout des pauvres, qu'il avoit ſoulagez avec une ſinguliere attention dans les tems de diſette.

ANASTASE II.
THEODOSE III.
LEON ISAURIQUE.
*Empereurs.*

# GREGOIRE II.

## *XCI. PAPE.*

CHILPERIC.
THIERRY II.
*Rois de France.*

An de J.C. 715.

Hiſtoire abregée de Gregoire II. avant ſon Pontificat.

SI la Chronologie que quelques Auteurs (1) ſuivent eſt exacte, il faut croire que Conſtantin I. ne mourut qu'en 715. & qu'après une vacance de 40. jours on élût & on conſacra pour lui ſucceder GREGOIRE II. le 19. de Mai de la même année. Les opinions ſont fort partagées ſur ce point: &, ſans entreprendre d'en groſſir mon Ouvrage, ce qui ſeroit & fort ennuiant & très-inutile, je ſuivrai le ſentiment commun, qui place l'Ordination de Gregoire à l'an 715. Ce Pape étoit Romain de Naiſſance, fils de Marcel. Dès ſa tendre Jeuneſſe, il fut elevé dans la Maiſon Patriarchale de Latran, ſous les yeux du Pape Sergius I. & il fut Soûdiacre, Sacellaire, & Bibliothecaire. Il ſuivit à Conſtantinople le Pape Conſtantin, & l'Empereur l'aiant interrogé ſur pluſieurs Articles, il ſatisfit à ſes Queſtions par de bonnes Reponſes; car, il étoit paſſablement inſtruit de l'Ecriture Sainte, & il s'expliquoit heureuſement. C'eſt, au Jugement de quelques Auteurs, ce qui lui a valu le ſurnom de *Dialogue*. On dit (2) que ſes mœurs étoient pures, & qu'il ne manquoit pas de fermeté: auſſi ſoutint-il avec vigueur les Droits de ſon Siege. Dès le commencement de ſon Pontificat, il commença à reparer les murs de Rome; mais, divers inconveniens qui ſurvinrent l'empêcherent d'achever. Il repara pluſieurs Egliſes ruinées, & à peine commençoit-il ces Ouvrages de pieté, qu'il reçut de Jean Patriarche de Conſtantinople, une Lettre Synodale à laquelle il fit reponſe. Mais, la même année, Jean fut depoſé, & Germain Evêque de Cyzique, transferé à Conſtantinople.

Les Lombards inquietent le Pape.

L'Italie étoit en proie aux Lombards. Ils prirent Cume au préjudice de la Paix, & refuſerent de la rendre, quelque inſtance que le Pape Gregoire leur en fit. En vain, il les menaça par ſes Lettres de la colere de Dieu, pour cette ſupercherie. En vain, ils leur offrit de grands preſens, s'ils rendoient cette ville. Ils furent inſenſibles & à ſes prieres & à ſes menaces. Le Pape en fut affligé. Mais, ſans ſe déconcerter, il eut recours aux ruſes

(1) *Orderius, Lib. 2. Martinus Polonus, in Chron.*

(2) *Anaſtaſe.*

An de J.C. 715.

ses que le Droit de la Guerre autorise. Il s'appliqua entierement à encourager, par ses Lettres, le Peuple de Naples, & le Duc Jean qui y commandoit, à ne pas laisser entre les mains des Lombards une ville de cette importance. Enfin, ils surprirent de nuit la Ville de Cume, aiant à leur tête le Duc Jean, & un Soû-Diacre nommé Theodime; & le Pape leur donna 30. livres d'or, qu'il leur avoit promises.

An de J.C. 716.

Instructions du Pape sur l'Eglise de Baviere.

Cependant, le Christianisme faisoit de grands progrès dans la Germanie. Nous avons (3) un Capitulaire, ou Instruction donnée par le Pape Gregoire II. à Martinien, Evêque, George Prêtre, & Dorothée Soû-Diacre, tous deux de l'Eglise Romaine, qu'il envoioit en Baviere. Ce Capitulaire est datté du 15. Mars, la 3. année de l'Empereur Anastase, c'est-à-dire l'an 716. Il contient 13. Articles, & le Pape y parle à peu près ainsi: „ Après „ avoir rendu nos Lettres, vous delibererez avec le Duc de la Province, „ pour faire une Assemblée des Prêtres, des Juges, & de tous les princi- „ paux de la Nation; & aiant examiné les Prêtres & les Ministres, vous „ donnerez le pouvoir de celebrer le saint Office, de servir & de chanter, à „ ceux dont vous trouverez l'Ordination Canonique, & la foi pure, & vous „ leur ferez observer la Tradition de l'Eglise Romaine : vous defendrez „ aux autres toutes fonctions, & leur donnerez des Successeurs. Vous pour- „ voirez en chaque Eglise, que l'on y celebre la Messe, les Offices du „ Jour & de la Nuit, & la Lecture des Saintes Ecritures. Vous établirez „ des Evêchez, aiant égard à la Distance des Lieux, & à la jurisdiction de „ chaque Duc, & vous reglerez les Dependances de chaque Siege. S'il „ y en a trois, quatre, ou plus, vous reserverez le principal Siege pour „ un Archevêque; &, aiant assemblé trois Evêques, vous en ordonnerez „ de nouveaux, par l'autorité de St. Pierre. Si vous trouvez un homme „ digne de remplir la place d'Archevêque, vous nous l'envoierez avec vos „ Lettres, ou vous l'amenerez avec vous. Si vous n'en trouvez pas de ca- „ pable, vous nous le ferez savoir, afin que nous en envoions d'ici. Vous „ recommanderez à ceux que vous ordonnerez Evêques de ne point faire „ d'Ordinations illicites, marquant en particulier les irregularitez; de con- „ server les Biens de l'Eglise, & en faire quatre parts; de ne faire les Or- „ dinations que dans les tems marquez, & n'administrer le Baptême qu'à „ Pâques & à la Pentecôte, hors le cas de nécessité. Au reste, toute la „ Religion est soumise à l'Evêque, & toute les Chrêtiens obligez à lui „ obéir. Touchant le Mariage, enseignez qu'on ne doit, ni le condam- „ ner, sous pretexte de continence, ni donner occasion à la Debauche, „ sous prétexte de mariage. Defendez le Divorce, la Polygamie, & les „ conjonctions incestueuses entre parens. Enseignez que la continence est „ preferable au mariage. Ne permettez pas que l'on juge immonde aucu- „ ne viande, si-non celle qui aura été immolée aux Idoles; ou que l'on „ s'arrête, ni aux Songes, ni aux Augures. Defendez les enchantemens, „ les malefices, & les observations de certains jours. Defendez de jeûner le

(3) *To. VI. Concil. pag.* 1452.

„ le Dimanche & aux Fêtes de Noël, de l'Epiphanie, & de l'Afcenfion; & „ de recevoir les offrandes de ceux qui font en divifion. Enfeignez que „ tous ont befoin de Penitence pour les Pechez journaliers. Enfeignez la „ Refurrection des corps, & l'éternité des peines de l'Enfer, rejettant „ ceux qui prétendent que les Demons reviendront à la Dignité Angeli- „ que. „

An de J.C. 716.

Voiages de Corbinien à Rome.

Peu de tems après l'election de Gregoire, St. Corbinien, natif de Châtres, près de Paris, étoit à Rome (4), pour découvrir au Pape fes peines interieures, & la crainte qu'il avoit que les vifites & les offrandes des feculiers ne fuffent caufe de fa perte. Mais, le Pape, aiant pris l'avis de fon Confeil, le fit paffer par tous les Degrez de la Clericature, l'ordonna Evêque, lui donna le *Pallium* & le pouvoir de prêcher par tout le Monde, avec la Benediction de St. Pierre. Corbinien fe foumit, quoi qu'avec une extrême repugnance, & revint prêcher par toute la Gaule, avec un grand fuccès tant fur les Peuples, que fur les Moines & le Clergé, qui vivoient alors dans de grands defordres. On croit qu'il établit fon Siege à Frifingue en Baviere, après avoir fait un fecond voiage à Rome, pour prier le Pape de le décharger du fardeau de l'Epifcopat; ce qu'il ne put obtenir. D'ordinaire, un homme nouvellement converti eft devoré du zele de la Maifon de Dieu. Theodon, Duc de Baviere, nous en fourmit une preuve: car, peu de tems après fa converfion, il vint à Rome, & fut le premier de fa Nation qui fit ce Pelerinage (5).

Reparation du Mont Caffin, & de quelques autres Monafteres.

Cependant, Gregoire II. travailloit à retablir en Italie la Difcipline Monaftique. Pour relever le Monaftere du Mont Caffin ruiné par les Lombards environ 140. ans auparavant, il y envoia Petronax, Citoïen de Breffe, qui, étant venu à Rome par pieté, s'y étoit fait Moine. Avec lui le Pape envoia quelques freres du Monaftere de Latran, fondé du tems du Pape Pelage II. par les Moines du Mont Caffin (6) refugiez à Rome. Petronax (7) & fa Troupe étant arrivez au Mont Caffin y trouverent quelques folitaires, qui vivoient dans une grande fimplicité. Ils formerent avec eux une Communauté, dont ils établirent pour fuperieur Petronax, qui fut ainfi le fixieme Abbé depuis St. Benoit. Il retablit le Monaftere, augmenta l'ancienne Eglife de St. Martin, & y éleva un Autel en l'honneur de la Ste. Vierge, & des Saints Martyrs Fauftin & Jovite. Gregoire II. retablit encore à Rome les Monafteres (8), qui étoient près de l'Eglife de St. Paul, réduits en folitude depuis long-tems, & y établit des Moines pour chanter les louanges de Dieu jour & nuit. Il fit encore un Monaftere d'un Hopital de vieillards qui étoit derriere l'Eglife de Ste. Marie Majeure, & retablit le Monaftere de St. André dit de Barbara, tellement abandonné qu'il n'y reftoit pas un Moine. Après la mort d'Honefta fa Mere, il changea fa Maifon en

(4) *Acta SS. Ben. to.* 5. *pag.* 500.
(5) *Paul Diacre, Hift. Longob. Lib.* 6. *c.* 44. *Anaftafe, in Greg. II.*
(6) Voyez ci-devant la Vie de Pelage II.
(7) *Paul Diacre, Hift. Lib. VI. c.* 40. *Leo Mars. Chr. Caff. lib.* 1. *c.* 4.
(8) *Anaftafe, in Greg. II.*

An de J.C. 716.

en un Couvent du titre de Ste. Agathe, auquel il donna des Maisons dans la Ville, & des terres à la Campagne. Il fit dans la même Eglise de Ste. Agathe un Ciboire ou Tabernacle d'Argent du poids de 720. livres, six arcs d'argent de quinze livres chacun, & dix corbeilles de douze livres, sans les autres offrandes. Ces Liberalitez étoient fort mal placées; & il seroit à souhaiter que, selon l'Esprit du Christianisme, les thresors immenses, que l'on donne aux Eglises, fussent emploiez au soulagement des Pauvres, ou au Bien de l'Etat.

An de J.C. 719.

Voiages d'Ouinfrid à Rome.

Ouinfrid, Prêtre & Moine Anglois, vint se presenter au Pape Gregoire II. & lui expliqua le desir qu'il avoit de travailler à la conversion des Infideles. Le Pape, après l'avoir examiné, lui donna (9) des Reliques qu'il demandoit, & une commission de prêcher l'Evangile à toutes les Nations Infideles, où il pourroit arriver; lui ordonnant de les baptiser suivant l'usage de l'Eglise Romaine, & d'avertir le Pape de ce qui lui seroit nécessaire pour l'execution de sa commission. Après avoir travaillé quelque tems à la propagation de la foi, Ouinfrid envoia à Rome un de ses Compagnons avec une Lettre où il rendoit compte au Pape du succès de sa Mission, & le consultoit sur quelques difficultez. Le Pape, par sa Reponse, l'invita à venir. Il obéït, & arriva à Rome pour la seconde fois accompagné de ses Disciples. Le Pape, l'aiant appris, ordonna qu'il fut bien reçû dans sa Maison d'Hospitalité; puis, l'aiant fait venir à St. Pierre, il l'interrogea sur la foi de l'Eglise. Ouinfrid lui demanda du tems pour écrire sa confession de foi, & la lui apporta. Le Pape la lui rendit quelques jours après, & l'aiant fait asseoir, l'exhorta à conserver cette Doctrine, & à l'enseigner aux autres. Il passa presque tout le jour à conferer avec lui, & il lui fit plusieurs questions sur les matieres de la Religion & sur la conversion des Infideles. Enfin, il lui declara qu'il vouloit le faire Evêque pour les Peuples qui n'avoient point de Pasteur, & le jour de l'Ordination fut marqué le dernier de Novembre 723. Le Pape lui donna le nom de Boniface, sous lequel il est plus connu. Il lui fit faire (10) un serment, par lequel il promit de garder la pureté de la foi, & l'unité de l'Eglise, de concourir toujours avec le Pape, & de procurer ses avantages & ceux de l'Eglise Romaine, de n'avoir point de communion avec les Evêques qui n'observeroient par les Canons, & de s'opposer à eux de tout son pouvoir, ou d'en avertir le Pape. Ce serment étoit écrit de sa main, & il le mit sur le corps de St. Pierre.

An de J.C. 723.

Lettres du Pape à diverses Personnes.

Le Pape, de son côté, lui donna un Livre de Canons pour lui servir de regle dans sa conduite, & le chargea de six Lettres (11); la premiere à Charles Martel, où il lui recommande l'Evêque Boniface envoié aux Infideles qui habitent la partie Orientale du Rhin; car, la Domination des François s'étendoit au delà de ce Fleuve, bien avant dans la Germanie. La seconde Lettre est adressée à tous les Evêques, les Prêtres, les Diacres, les Ducs,

(9) *Vita per Othl. lib.* 1. *cap.* 9. *Epist.* 1. *Greg. to.* 6. *Concil. pag.* 1437.

(10) *Apud Othon. lib.* 1. *c.* 14.

(11) *Ibid. &c. to.* 6. *Concil. pag.* 1439. *&c.*

Ducs, les Comtes, & à tous les Chrêtiens que le Pape exhorte à bien recevoir Boniface & ceux de sa suite, & lui donner des vivres & tous les secours nécessaires; mais il menace d'Anathême ceux qui s'opposeront à son Ministere. La troisieme Lettre est adressée au Clergé & au Peuple que Boniface devoit gouverner, & marque les regles qu'il devoit observer dans ses fonctions, qui sont les mêmes, mot pour mot, que celles de l'Instruction envoiée en Baviere l'an 716. La quatrieme Lettre est adressée aux Chrêtiens de Turinge, & particulierement à leurs cinq Princes qui y sont nommez. Le Pape les felicite de ce qu'ils ont resisté aux Païens qui vouloient les ramener à l'Idolatrie. Il les exhorte à la perseverance, à l'attachement pour l'Eglise Romaine, & à l'obéïssance envers Boniface. La cinquieme Lettre est à tout le Peuple de Turinge, c'est-à-dire aux Païens, que le Pape exhorte à se convertir en recevant les Instructions de Boniface, à se faire baptiser, à lui bâtir une Maison & des Eglises pour eux. La derniere est à tout le Peuple des anciens Saxons. Le Pape les exhorte à quitter l'Idolatrie, & leur recommande Boniface. An de J.C. 723.

Pour ne pas couper ma narration, j'ai differé à parler du Concile que le Pape tint à Rome l'an 721. Il étoit composé de vingt deux Evêques, & de tout le Clergé de Rome. Gregoire (12) fit l'ouverture de ce Concile, en disant que plusieurs en Italie contractoient des Mariages illicites avec des femmes consacrées à Dieu, & des Parentes. Les Evêques repondirent, qu'il falloit anathematiser tous ceux qui commettoient de tels crimes: Romains, Lombards, de quelque Nation qu'ils fussent. Ensuite, le Pape prononça devant le corps de St. Pierre la sentence comprise en dix-sept Canons. On dit anathême à ceux qui épouseroient une Prêtresse, c'est-à-dire la femme d'un Prêtre, à qui il étoit défendu de se marier, même après la mort de son mari. On condamne celui qui épouse une Diaconesse, une Religieuse, sa commere, la femme de son frere, sa niéce, la femme de son Pere, ou de son fils, sa cousine, sa parente, ou son alliée, qui aura enlevé une veuve, ou une fille. On prononce anathême en particulier contre Adrien & une Diaconesse nommée Epiphane, qui s'étoient mariez au préjudice de leur serment, & l'anathême s'étend à leurs complices. On condamne ceux qui consultent les Devins ou les Auspices, & se servent d'enchantement ou de caracteres; ceux qui usurpent des terres au préjudice des Lettres Apostoliques. Enfin, les Clercs qui laissent croître leurs cheveux. Concile de Rome en 721.

Nous touchons au tems de la grande Dispute des Images. Cette Dispute commença entre l'Empereur Leon & le Pape Gregoire par une haine mutuelle & violente qui fut portée à de grands excès. L'Empereur étoit si animé qu'il tenta plusieurs fois de faire perdre la vie à Gregoire, & de faire ordonner un autre Pape. Un Capitaine nommé Basile, Jourdain Cartulaire, & Jean Soû-Diacre surnommé Lurion, aiant, dit-on, resolu ensemble de tuer le Pape Gregoire; Marin, Ecuyer de l'Empereur, & Duc de Rome, envoié de Constantinople, approuva ce dessein par ordre de l'Empereur. On attente à la Vie du Pape.

(12) *To. VI. Concil. p.* 1455.

An de J.C. 723.

reur. Mais, Marin étant tombé en paralyſie fut obligé de ſe retirer; ce qui fit manquer l'entrepriſe. Le Patrice Paul, envoié enſuite en Italie en qualité d'Exarque, reprit ce même complot; mais, les Romains le decouvrirent, & firent mourir Romain & Jean Lurion. Baſile ſe fit Moine, & s'enferma pour le reſte de ſes jours. Après Marin, l'Empereur envoia un autre Ecuyer pour faire depoſer le Pape; & l'Exarque Paul aiant tiré quelques Troupes, tant de Ravenne, que de l'Armée qu'il avoit dehors, les envoia vers Rome. Mais, Gregoire ſonna le tocſin de la Rebellion contre l'Empereur. Il excommunia l'Exarque de Ravenne. Il écrivit aux Venitiens, au Roi & aux Ducs des Lombards, pour faire alliance avec eux. Ces Lettres enflamerent tellement les Eſprits, que toute l'Italie ſe révolta. „ Les Decrets „ du Pontife Romain, dit Nauclerus (13), eurent tant de force que pre- „ mierement les Habitans de Ravenne, enſuite ceux de Veniſe, Peuples & „ Soldats, ſe revolterent ouvertement contre l'Empereur & contre l'Exar- „ que, & porterent le Pape & les autres Peuples d'Italie à prendre la Re- „ ſolution de ſecouer entierement la Domination de l'Empire de Conſtan- „ tinople, & d'établir un Empereur Romain en Italie. Et la Rebellion „ fut portée ſi loin, que toutes les Villes depoſerent les Magiſtrats que „ l'Exarque avoit établis, & s'en firent d'autres qu'ils appellerent Ducs. „

Revolte generale en Italie.

Fureur des Rebelles.

La fureur de la Revolte paſſa plus loin. Les Italiens prirent les Armes, & firent des Maſſacres en tous lieux. Ils tuerent à Naples le Gouverneur de la Ville, ſon fils, & ſes Officiers. A Ravenne, ils tuerent l'Exarque Paul, qui ſoutenoit la Majeſté de l'Empire en Occident. Le ſilence affecté de la plupart des Hiſtoriens, & les fauſſes ſuppoſitions de quelques-uns, m'obligent d'éclaircir ce point d'Hiſtoire par des Conjectures, que tout homme raiſonnable adoptera comme des Veritez Hiſtoriques. Je prie le Lecteur de me ſuivre avec attention. La matiere eſt importante. Ce qui donna occaſion à la grande Guerre des Images fut l'ordre (14) que l'Empereur Philippique, grand fauteur des Monothelites, donna, d'ôter de l'Egliſe le Tableau du VI. Concile General. Le Pape Conſtantin (15) indigné de cette entrepriſe, anathematiſa l'Empereur, & s'échaufa vivement pour les Images, ſur-tout lorſqu'un Evêque Anglois lui eût proteſté avec ſerment, qu'il avoit été averti de Dieu de faire honnorer dans ſon Egliſe l'Image de la Sainte Vierge. On fait bien-tôt du progrès en ces choſes-là. Ainſi, la queſtion fut en peu de tems, non pas s'il falloit laiſſer les Peintures dans les Egliſes, pour conſerver avec honneur la Memoire des Originaux, mais s'il falloit leur rendre un Service Religieux? La pratique la plus generale decida bien-tôt pour l'affirmative; & l'Empereur Anaſtaſe favoriſa les deſſeins du Pape pour le Culte des Images. Mais, Leon Iſaurien, à qui cela ne plaiſoit pas trop, en voulut arrêter le cours, & defendit de mettre des Peintures dans les Egliſes. Les ordres de ce Prince aiant été envoiez en Italie, il eſt probable que le

Motifs de la Guerre des Images.

(13) *Naucler. Gener.* 25.

(14) *Frederic Spanheim, Hiſtoria Imaginum reſtituta, &c. Sect.* 1.

(15) Voyez ci-deſſus la Vie de Conſtantin I.

le Pape Gregoire II. les rejetta ; & que, perseverant dans sa desobéïssance, il aliéna l'Esprit de l'Empereur, qui voulut se défaire de ce Rebelle, par les voies que j'ai marquées ci-dessus. De-là vint cette fameuse Guerre dont nous parlerons assez en detail.

An de J.C. 723.

Fable adoptée par quelques Auteurs.

Voilà ce qui me paroit de mieux fondé, tant pour l'ordre des tems, que pour les motifs de cette funeste dissension. C'est sans fondement, que le P. Maimbourg & le P. Noël Alexandre se sont rendus garans du vieux Conte qui a couru, & que le Docteur Spanheim (16) a refuté très-solidement, que certains Juifs diseurs de bonne avanture engagerent Leon dans cette affaire. Et c'est très-faussement que Baronius (17) & quelques autres ont soutenu que cet Empereur fit des Edits contre les Images, sans consulter, ni les Prelats, ni les Conseillers de l'Empire ; car, au contraire, il ne regla rien que de leurs avis, comme Mr. Spanheim (18) la prouvé d'une maniere convaincante. Il est vrai d'ailleurs, que d'abord il ordonna seulement que les Images fussent mises dans des lieux fort elevez, afin d'être moins exposées aux yeux du Peuple, & qu'il ne se porta à les briser que lorsque la Rebellion de ses Sujets, & nommément du Pape, l'eut extrémement aigri. De-là, il faut conclure que Mr. Maimbourg (19) a eu tort de dire, que la premiere chose que fit l'Empereur fut de briser les Images & de condamner au supplice ceux qui s'y opposeroient. „ Voilà comment (20) les Historiens peuvent falsifier & empoisonner tou- „ te l'Histoire, sans rien dire qui ne soit arrivé effectivement. Il suffit qu'ils „ transposent les avantures, & qu'ils les anti-datent ; &, comme très-peu de „ Lecteurs ont le tems, ou l'habileté nécessaires, pour redresser la Chrono- „ logie des Historiens, il arrive que de cent Personnes qui lisent & qui re- „ tiennent beaucoup, à peine y en a-t'il trois qui ne se remplissent la tête „ de Fables, lors même que les faits qu'ils lisent ne sont pas forgez à plaisir. „ Jugez ce que c'est, lorsqu'on tombe entre les mains de gens qui inventent „ la moitié de ce qu'ils rapportent ! On ne sauroit donc se précautionner „ trop soigneusement, puisqu'on peut être trompé en tant de façons, & quant „ aux faits, & quant aux tems & aux autres circonstances des faits. „ Ajoutons à cela, que les Lombards se joignirent aux Romains (21) pour la defense du Pape, & qu'ils empêchereent les Troupes de l'Exarque d'approcher de Rome. Profitans de ces divisions, ils feignirent d'être fort zélez pour l'établissement des Images ; &, sous ce prétexte, ils se saisirent des biens de l'Empereur en Italie, comme des Biens d'un Excommunié. L'Empereur Grec se réunit ensuite avec le Roi des Lombards, & se servit de lui pour reduire les Rebelles d'Italie, dont le premier étoit le Pape, qu'on alla assieger jusques dans Rome. Gregoire II. trouva moïen de fléchir Luitprand, Roi des Lombards, en lui faisant comprendre, qu'il y avoit plus à gagner avec lui, qu'avec l'Empereur ; de sorte qu'ils firent la Paix. Le Pape demeura encore

(16) *Spanheim*, *Hist. Imaginum*, *Sect.* 2.
(17) *Baronius*, *Annal. Eccl. ad an.* 726. §. 4.
(18) *Spanheim*, *ubi supra.*
(19) *Maimbourg*, *Hist. des Iconoclastes.*
(20) *Bayle*, *Nouv. de la Rep. des Lettres.* Mars 1686. Art 7.
(21) *Theoph. an.* 6.

An de J.C. 724.

core quelque tems dans une soûmission apparente pour son Prince, quoiqu'il eut toujours le même esprit de revolte (22).

Boniface va en Germanie: le Pape lui ecrit.

Cependant, l'Evêque Boniface étant parti de Rome avec les Lettres du Pape, passa en France, & de là en Turinge, où il fit de grans progrès (23). Il écrivit à Gregoire, pour lui rendre compte du fruit de sa Mission & des traverses qu'il y recontroit, & le Pape lui repondit par une Lettre dattée de l'an 724. Il lui dit entr'autres choses (24) : „ Ne vous laissez point „ étonner par les menaces, ni abbatre par la crainte. Dieu vous protege- „ ra. Aiez seulement une ferme confiance en lui, puisque vous préchez la „ verité. Quant à l'Evêque qui avoit jusques ici à instruire cette Nation, „ & qui soutient à present qu'une partie est de son Diocese, nous avons écrit „ au Patrice Charles, l'exhortant paternellement à le reprimer, & nous „ croions qu'il y donnera ordre. „.

An de J.C. 726.

Autre Lettre au même.

Deux ans après, le Pape Gregoire écrivit encore une Lettre à St. Boniface, pour repondre à celle qui lui avoit été envoiée par le Prêtre Denval où il le consultoit sur plusieurs points de Discipline. Voici les principales Decisions de cette Decretale (25). On devroit defendre les mariages entre parens, tant qu'ils peuvent se reconnoître; mais pour user d'indulgence, principalement envers une Nation si Barbare, on peut permettre de se marier après la quatrieme generation. Si une femme est attaquée de maladie qui la rende pour toujours incapable du devoir conjugal, le mari peut se marier; mais il doit donner à la femme malade les secours nécessaires (26). Les Enfans, offerts en bas âge par leurs parens pour la vie Monastique, n'ont plus la Liberté de se marier, étant consacrez à Dieu par cette offrande. Un Prêtre accusé par le Peuple, sans temoins certains, sera reçu à se purger par serment. Il ne faut pas mettre deux ou trois calices sur l'Autel en celebrant la Messe, mais un seul; puisqu'il est dit que Jesus prit la coupe. Il n'est pas permis de manger des viandes immolées, quoiqu'on ait fait dessus le signe de la croix. Il est permis aux Lepreux de recevoir la Communion, mais non pas de manger avec ceux qui se portent bien. „ Vous ne devez pas, „ dit-il à Boniface, éviter de parler & même de manger avec les Prêtres & „ les Evêques, dont la vie est corrumpue & scandaleuse, puisque souvent „ on les ramene plutôt par cette condescendance, que par des reprimandes. „ Vous devez en user de même à l'égard des Seigneurs qui vous donnent du „ secours. „ Cette Decretale est du 22. de Novembre 726.

An de J.C. 727.

Suite de la Guerre des Images.

Après quelques années de repos, la Querelle des Images se renouvella, avec plus de chaleur qu'auparavant (27). L'Empereur Leon, persuadé que c'étoit une Idolatrie que de rendre à des Creatures, & principalement à des Images sour-

(22) *Des-Marets, Tableau des Papes de Rome*, *pag.* 51.

(23) *Vit. Bonif. c.* 8.

(24) *Greg. Epist.* 8. *to.* 6. *Concil. p.* 1446.

(25) *Greg. Epist.* 13. *to.* 6. *Concil. p.* 1448.

(26) *Gratien*, 32. *q.* 7. *quod propos.* observe que cette Decision prise à la rigueur est contraire à l'Evangile & à St. Paul. Je ne crois pas que les plus subtils Canonistes puissent lui donner un sens favorable.

(27) *Theoph. an.* 7.

sourdes & muettes, un Culte que Dieu s'est reservé, assembla le Peuple & dit publiquement (28), qu'il ne falloit rendre aucun Culte aux Peintures qui étoient dans les Eglises. Germain, Patriarche de Constantinople, lui resista fortement, soutenant avec un zele fanatique, que les Images avoient toujours été en usage dans les Eglises; & déclarant, qu'il étoit prêt à mourir pour leur défense. Il ne manqua pas d'écrire au Pape Gregoire ce qui se passoit dans cette affaire; & le Pape lui fit reponse par une grande Lettre (29), où d'abord il le felicite de la vigueur avec laquelle il defend la Doctrine de l'Eglise. „ Elle ne s'est jamais trompée, dit le Pape, quoiqu'on „ se l'imagine; & cette tradition n'a rien de commun avec la pratique des „ Païens. Il faut regarder l'intention, & non pas l'action. Si les Prophe- „ ties n'ont pas été accomplies par l'Incarnation du fils de Dieu, il ne faut „ pas peindre ce qui n'a pas été: mais, puisque tout s'est passé réellement, „ qu'il est né, qu'il a fait des Miracles, qu'il a souffert, qu'il a ressuscité: plut „ à Dieu que le Ciel, la Terre, la Mer, tous les animaux, toutes les plantes, „ pussent raconter ces merveilles, par la Parole, par l'Ecriture, ou par la „ Peinture. On appelle Idoles les Images de ce qui n'est point, & qui ne „ subsiste que dans les fables & les inventions frivoles des Païens. Mais, l'E- „ glise n'a rien de commun avec les Idoles. A Dieu ne plaise! Nous n'a- „ vons jamais adoré des vaches, ni le veau d'or, ni regardé la Creature „ comme un Dieu, ni reçu les mysteres de Beelphegor. Que si quelqu'un „ veut imiter les Juifs, en accusant l'Eglise d'Idolatrie, à cause des venera- „ bles Images, nous le regardons comme un Chien qui abboie en vain, & „ nous lui dirons comme aux Juifs: Plut à Dieu qu'Israel eut profité des „ choses sensibles que Dieu lui avoit ordonnées pour le mener à lui, qu'il „ eut aimé le Saint Autel, plutôt que les vaches de Samarie; la verge „ d'Aaron, plutôt qu'Astarte; & la Pierre dont l'eau étoit sortie, plutôt „ que Baal. „

An de J.C. 727.

Attentats du Pape contre l'Empereur.

Cependant, le Pape tint un Concile à Rome, qui fut comme le signal d'une nouvelle revolte. Il excommunia l'Empereur: il autorisa les Peuples d'Italie à prendre les Armes; & il leur defendit de païer aucun Tribut au Prince. Quel enorme attentat! Il n'y a personne qu'une pareille horreur ne fasse fremir. Les Ultramontains sont les seuls qui aprouvent ce crime: & les Auteurs les plus sensez voudroient faire douter de la verité de ce fait. Les uns nient cette action infame: les autres l'affirment; & ceux-ci ne sont pas d'accord quant au tems. Il y en a qui veulent que cela se fit avant que Leon eut poussé les choses à l'extremité: les autres font avoir au Pape une fort longue patience. Mr. Spanheim (30), toujours judicieux dans le choix d'un sentiment, prétend que Gregoire n'attendit guere à lancer les foudres de l'excommunication, & que ce fut un même Pape qui délia l'Italie du Serment de Fidelité qu'elle devoit à Leon Isaurien, & de l'obligation de lui paier

(28) *Vita St. Stephan.*
(29) Voyez l'*Acte* 4. *du VII. Concile.*
(30) *Spanheim*, *Hist. Imaginum restituta*, *Sect.* 2.

An de J. C. 727.

paier le Tribut, & qui excommunia ce Prince. Mr. de Mezerai (31), & plusieurs autres Historiens, partagent cela à deux Papes, & donnent l'excommunication à Gregoire III. & le reste à Gregoire II. Cela n'est pas solide; car, la Deposition d'un Prince, je veux dire la Declaration que fait le Pape, qu'un Prince est déchû de la Souveraineté, étant un acte plus imperieux que l'Excommunication, & la supposant comme sa base, l'ordre veut que le même homme, qui a deposé Leon, l'ait auparavant excommunié: & ainsi (32), puisqu'on confesse que le Pape Gregoire II. depouilla ce Prince des Droits de la Souveraineté, l'on doit à bien plus forte raison demeurer d'accord qu'il l'excommunia. Or, si c'est Gregoire II. qui a excommunié & deposé l'Empereur, il s'ensuit nécessairement que le grand fracas de ce Prince a été posterieur aux attentats de Gregoire sur la Majesté Imperiale; ce qui d'un côté excuse Leon, & de l'autre flêtrit extrémement l'Evêque de Rome. On voit par-là, dit Mr. Bayle (33), combien il importe de raporter chaque fait à son veritable tems, & combien est odieuse la *filouterie* qui regne parmi les Historiens. C'est ainsi qu'il faut nommer la ruse de leurs anti-dates; ruse, par laquelle ils trompent à coup sûr tous ceux qui les lisent: ruse, par laquelle ils font des Satyres ou des Apologies continuelles, sans inventer aucun fait.

Les Italiens se revoltent.

Le Pape, étant dans une furieuse colere contre l'Empereur (34), se resolut à toutes les extrémitez pour ruiner l'Autorité Souveraine: il exhorta pieusement tous les Italiens à la Revolte (35). Le Cardinal Baronius (36) a eu l'Impudence d'approuver cette action. Le Cardinal Bellarmin (37), dans l'Ouvrage qu'il a publié contre Barclay, n'a pas été plus réservé. Peut-on s'aveugler jusqu'à ce point en faveur des Papes? S'il étoit de la bonne Politique de faire bruler quelques Ecrits, qui louent des actions si infames, ne devroient-ils pas être brulez en Gréve par la main du Bourreau? Que dirons nous encore de l'Insolence & de la Mauvaise-foi de ces Historiens mercenaires (38) qui ne rougissent pas en debitant quantité de fables & de calomnies qu'on a fait courir contre l'Empereur Leon? Qui disent avec Effronterie, que ce Prince s'acharna principalement sur une Image de Jesus-Christ, qui avoit été erigée par les ordres du Grand Constantin: qu'il eut l'inhumanité de faire perir dans les flames les Professeurs d'un fameux College, avec une infinité de Livres: que par des Lettres supposées, il tâcha de perdre Jean Damascene: qui disent enfin que l'Empereur fit perir plusieurs Ecclesiastiques, grands zelateurs des Images; mais, qui n'ajoutent pas que ce fut à cause qu'ils avoient été des Rebelles & des Trompettes d'une furieuse Revolte (39)? Est-il plus pardonnable à un Auteur de taire ces mechans en-

(31) *Mezerai, Abregé Chronol. de l'Hist. de France, to. I. pag.* 223. *Edit. de Hollande.*

(32) Voyez *les Nouv. de la Rep. des Lett.* Mars 1686. Art. 7.

(33) *Bayle, ubi supra.*

(34) *Sigonius, de Reg. Ital.*

(35) *Baronius, Annal. Eccl. ad an.* 730. §. 4.

(36) *Ibid.* §. 5.

(37) *Bellarmin. adv. Barclai. c.* 41.

(38) *Maimbourg, Hist. des Iconoclastes. Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLII.* §. 5.

(39) *Spanheim, ubi supra.*

endroits d'un homme, qu'il veut faire passer pour Martyr, qu'à un Charlatan de supprimer les mauvaises qualitez d'une Drogue dont il publie les vertus?

Fureur des Romains.

La revolte fut si terrible, que les Peuples de la Pentapole, & l'Armée de la Venetie, rejetrerent l'ordre de l'Empereur, & declarerent qu'ils combattroient vigoureusement pour la defense du Pape. Toute l'Italie, par deliberation commune, resolut d'élire un autre Empereur, & de le mener à Constantinople (40). Neanmoins Exhilarat, Duc de Naples, avec son fils Adrien, étant Maître de la Campanie, persuada au Peuple de cette Province d'obéïr a l'Empereur & de tuer le Pape: mais, les Romains le prirent avec son fils, & les firent mourir tous deux. Ensuite, ils chasserent Pierre, Duc de Rome, sous pretexte qu'il avoit écrit à l'Empereur contre le Pape. Le Patrice Eutychius fut anathematisé, à cause de sa fidelité; & tous les Romains, grands & petits, s'obligerent, par serment, à mourir, plutôt que de permettre que l'on fit aucun mal au Pape, qui, selon eux, defendoit la foi avec tant de zéle. Le Patrice Eutychius envoia des Deputez au Roi Luitprand, & aux Ducs des Lombards, leur promettant de grandes sommes, s'ils vouloient abandonner le Pape. Mais, ils trouvoient trop bien leur compte dans cette Guerre, pour se resoudre à l'abandonner. Gregoire, se jouant egalement de la Toute-Puissance de Dieu, & de l'Autorité legitime du Prince, se flattoit apparemment d'effacer l'iniquité de sa conduite, & d'affoiblir l'horreur de sa revolte, par de très-grandes Aumônes, par des prieres frequentes, & par des Processions continuelles. Quelle audace! Bon Dieu! Comment ce miserable Hypocrite osoit-il lever les yeux au Ciel, dans le tems qu'il meprisoit l'Oint du Seigneur; & que cet indigne Pape ne negligeoit rien pour entretenir parmi le Peuple l'Esprit de Rebellion qui l'agitoit furieusement? Il remercioit les uns de la bonne volonté qu'ils lui témoignoient, il exhortoit les autres à conserver la foi: enfin, il jouoit le Rolle d'un Fripon, ou plutôt d'un Scelerat consommé.

Differends entre quelques Evêques.

Au milieu de cette horrible confusion, il y eut quelques Differends entre les Evêques de Frioul & de Grade. Serenus, Evêque de Frioul, aiant usurpé quelques Droits sur Donat Patriarche de Grade, le Pape Gregoire II. lui écrivit en 729. lui representant (41) qu'il lui avoit accordé le *Pallium* à la priere du Roi des Lombards; mais, à condition qu'il se contenteroit de ce qu'il avoit possedé jusques alors, sans faire aucune entreprise sur Personne. Il lui enjoint donc de se contenir dans ses bornes, qui étoient celles de la Domination des Lombards. Il écrivit aussi à Donat (42) Patriarche de Grade, aux Evêques, au Duc Marcel, & au Peuple de Venetie & d'Istrie, les avertissant de prendre garde que les Lombards ne prissent occasion de ce differend entre les Evêques, pour entreprendre sur leur Païs.

L'Em-

(40) *Anastase, in Greg. II.*
(41) *Greg. Epist.* 14. *to.* 6. *Concil. p.* 1450.
(42) *Epist.* 15. *ibid.*

An de J.C. 730.

Insolence du Pape.

L'Empereur pria le Pape de faire assembler un Concile pour examiner la Question des Images, & terminer les Troubles. Mais Gregoire, au lieu de se soûmettre, fit une Reponse insolente à son Prince, & *pria Dieu de lui envoier le Diable*, parce qu'il étoit ennemi de la foi. Le P. Pagi n'a pas eu honte d'appeller cela une *Exhortation charitable* (43), & de louer la Moderation du Pape. Grand Dieu! Jusqu'à quand souffrirez-vous que l'on meprise, & la Religion, & les Puissances que vous avez établies pour gouverner les hommes?

An de J.C. 731.

Mort du Pape.

Germain, Patriarche de Constantinople, semant de tous cotés la division, & inspirant à tout le monde des sentimens de revolte, fut deposé. Anastase, qui fut établi en sa place, envoia sa Lettre Synodale au Pape Gregoire II. Mais, le Pape, voiant qu'il n'étoit pas favorable aux Images, lui refusa sa Communion. Il lui écrivit portant, & l'avertit, que s'il ne revenoit à la Foi Catholique, il seroit privé du sacerdoce. Gregoire ne survêcut pas long-tems. Il fut enterré à St. Pierre, le 13. de Fevrier 731. En cinq Ordinations, il fit 35. Prêtres, 4. Diacres, & 150. Evêques. Il fit faire un Calice d'or, orné de pierreries, du poids de 30. Livres, & une patene d'or de 28. Livres & demie. Il donna au Clergé & aux Monasteres 2160. sous d'or, & 2000. pour le Luminaire de St. Pierre. Il est honteux, que l'Eglise ait placé un pareil Monstre au rang des Saints (44). C'est un Coup d'Etat à la Romaine, qui lui a valu ce titre: mais, un homme impartial ne croira jamais que Dieu soit d'accord avec les hommes, sur la sainteté de Gregoire II.

Miracle fabuleux.

On fait un Conte de ce Pape, que le P. Pagi (45) raporte avec gravité. C'est un Miracle, qu'on pretend avoir été fait par trois Eponges qui servoient à la Table des Papes, & que Gregoire II. envoia à Eudes, ou à Odon, Duc d'Aquitaine, dans la Guerre qu'il avoit à soutenir contre les Sarrazins. On les coupa, dit-on, par petits morceaux, & on les donna à manger aux Soldats. De tous ceux qui en prirent, pas un seul ne fut, ni tué, ni blessé. Admirez l'efficace du Caractere Magique! On ne sera pas faché que j'insere ici des Vers, qui conviennent assez bien à Gregoire, quoique d'autres (46) les aient appliqués à la ruine de l'Ante-Christ:

Eloge de Gregoire II.

*Luy, qui faisoit le Dieu, & forcené d'audace*
*Souvent mesmes usoit contre Dieu de menace;*
*Luy, qui alloit bravant que son regne puissant,*
*De siecle en siecle iroit toûsjours en accroissant;*
*Qui promettoit aux siens, d'une voix piperesse,*
*Leur estre pour rempart, & seure forteresse,*
*Et comme un boulevard & un pavois bien seur,*
*Envers & contre tous leur être Defenseur;*
*Renversé comme un tronc, à tous fera cognoistre*
*Par sa mort, que fol est qui s'en prent à son Maistre.*

GRE-

(43) *Pagi, Gest. Rom. Pontif. in Greg. II.* §. 38.

(44) *Martyr Rom.* 13. *Fev.*

(45) *Pagi, Gest. Rom. Pontif. in Greg. II.* Voyez *Catel, Memoires de l'Histoire du Languedoc, pag.* 531.

(46) *Florimond de Raymond, l'Anti-Christ, ch.* 51. §. 4.

An de J.C. 731.

LEON III. CONSTANTIN, *dit Copronyme.* *Empereurs.*

# GREGOIRE III. XCII. PAPE.

THIERRY II. *Roi de France.* *Interregne de sept ans.*

An de J.C. 732.

Election & Caractere de Gregoire III.

APrès la mort de Gregoire II. le St. Siege ne vaqua que 35. jours. Car, lorsqu'on faisoit ses funérailles, tout le Peuple de Rome, comme par inspiration divine, enleva de force le Prêtre GREGOIRE qui y assistoit, & l'élut Pape (1). C'étoit un Syrien, très doux, s'il en faut croire Anastase, très-sage & bien instruit des saintes Ecritures. Il savoit les Pseaumes par cœur, & s'étoit exercé à en penetrer les sens cachez. Il savoit le Grec & le Latin, parloit bien, prêchoit avec force & agrément. Il étoit grand amateur des Pauvres, & donnoit l'exemple de toutes les vertus. Les anciens Auteurs le nomment souvent Gregoire le Jeune, & le confondent quelquefois avec son Predecesseur, dont il suivit assez bien les Maximes infernales, par raport aux Puissances. Dès le commencement de son Pontificat, il écrivit à l'Empereur Leon, pour repondre à une Lettre que ce Prince lui avoit écrite. La Reponse du Pape commence ainsi (2): „ Nous avons reçu pendant la quatorziéme Indiction „ de votre Regne la Lettre de votre Majesté de la même Indiction; & cel„ le, de la quinziéme, de la premiere & des suivantes jusqu'à la neuvie„ me. Nous les gardons soigneusement dans l'Eglise de St. Pierre avec „ celles de vos Prédecesseurs. Dans ces Lettres, sellées de votre seau, & „ souscrites de votre main avec le cinabre, vous confessez notre sainte foi „ dans toute sa pureté, & vous declarez maudit quiconque ose contreve„ nir aux Decisions des Peres. Qui vous oblige donc maintenant à regar„ der en arriere, après avoir si bien marché dix ans durant? Pendant tout „ ce tems, vous n'avez point parlé des saintes Images, & maintenant vous „ dites qu'elles tiennent la place des Idoles, & que ceux qui les adorent „ sont des Idolâtres. Vous ordonnez de les abolir entierement, & vous „ ne craignez point le jugement de Dieu en scandalisant, non seulement „ les Fidéles, mais les Infideles. Pourquoi, comme Empereur & Chef „ des Chrêtiens, n'avez-vous pas interrogé les hommes savans & pleins „ d'experience? Ils vous auroient appris pourquoi Dieu a défendu d'ado„ rer les ouvrages des hommes. Les Peres, nos Maîtres, & les six Conciles „ nous ont laissé cette tradition, & vous ne recevez pas leur temoignage. „ Nous sommes obligez, parce que vous étes grossier & ignorant (*quel ex„ cès de Politesse!*) de vous écrire des discours grossiers, mais pleins de „ sens, & de la verité de Dieu. Nous vous conjurons de quitter votre „ Présomption & votre Orgueil, & de nous écouter humblement; (*car il n'est*

Il ecrit à l'Empereur.

(1) *Anastase, in Greg. III.*

(2) *To. VII. Concil. p. 7.*

An de J.C. 732. *n'est permis qu'à nous Pape de ressembler au Prince des Tenebres par une Vanité insupportable.)*

„ Dieu a ainsi parlé, continue-t'il, à cause des Idolâtres qui habitoient la „ Terre promise, & qui adoroient des animaux d'or, d'argent, & de bois, „ des oiseaux & de toutes sortes de creatures, & disoient voilà nos Dieux, „ & il n'y en a point d'autres. C'est pour cela que Dieu a defendu les ou- „ vrages des hommes, nuisibles & maudits inventez par le Demon. Mais „ il y en a que Dieu même a ordonnez pour son service, comme les Tables „ de la Loi, l'Arche, & les Cherubins. N'étoit-ce pas des ouvrages de main „ d'hommes? Dans les derniers tems, Dieu a envoié son fils, qui s'est in- „ carné, a paru dans Jerusalem, a fait plusieurs actions sensibles. Ceux „ qui l'avoient vû, l'ont peint comme ils l'avoient vû. On a peint de mê- „ me St. Jacques parent de Notre Seigneur, Saint Etienne, & les autres „ Martyrs. Ces Images s'étant repanduës poar tout le Monde, on a cessé „ d'adorer le Demon, pour les adorer: non d'un culte de Latrie, mais „ d'un culte relatif. . . . . . . Pourquoi ne peignons-nous pas le Pere de „ Jesus-Christ? Parce qu'il est impossible de peindre la Nature Divine. „ Si nous l'avions vû, nous le peindrions de même, & vous diriez „ que ce seroit une Idole. Vous dites que nous adorons des Pierres, des „ Murailles, & des Planches. Il n'est pas ainsi, Seigneur: c'est pour „ nous faire souvenir de ceux dont ce sont les Noms & les Images; „ & pour élever en haut notre esprit rampant & grossier. Nous ne les „ regardons pas comme des Dieux. A Dieu ne plaise! Nous ne mettons „ pas notre esperance en ces Images. Mais, si c'est celle de Notre „ Seigneur, Nous disons: Seigneur Jesus-Christ, fils de Dieu, se- „ courez-nous, sauvez-nous. Si c'est celle de sa Sainte Mere, nous „ disons: Sainte Mere de Dieu, priez votre fils qu'il sauve nos Ames. Si „ c'est d'un Martyr: St. Etienne, qui avez repandu votre sang pour Jesus- „ Christ, & qui avez auprès de lui tant de credit, comme premier Mar- „ tyr, priez pour nous. . . . . Nous aurions pû, ajoute cet insolent Pa- „ pe, comme aiant l'Autorité de St. Pierre, prononcer des peines contre „ vous. Mais, puisque vous vous êtes donné vous-même la malediction, „ qu'elle vous demeure. . . . . Il vaudroit mieux que l'on vous nommât „ Heretique, que Persecuteur & Destructeur des Saintes Images. Mais, le „ nom d'Heretique ne nous convient pas, puisque vous combattez ce qui „ est clair comme la lumiere. Aiant un si grand Evêque notre Confrere, „ le Seigneur Germain, vous deviez le consulter comme votre Pere: lui, „ qui a une si grande experience des Affaires Ecclesiastiques & Politiques, à „ present agé de 95. ans, qui à servi tant de Patriarches & d'Empereurs. „ Vous l'avez laissé, pour écouter ce mechant & insensé Ephesien fils d'Ap- „ simare & semblables. „ Le Pape raporte ensuite l'Exemple de Constantin Pogonat, qui fit assembler le sixiéme Concile, & le fit executer en s'y sou- mettant le premier; & il ajoute: „ Vous voyez, Seigneur, que les Deci- „ sions de l'Eglise n'appartiennent pas aux Empereurs, mais aux Evêques: „ c'est pourquoi, comme les Evêques, qui sont préposez aux Eglises, s'ab- stien-

„ stiennent des affaires publiques, les Empereurs doivent s'abstenir des affaires Ecclesiastiques, & se contenter de celles qui leur sont confiées. Mais „ la concorde des Empereurs & des Evêques fait une seule Puissance, „ quand on traite les affaires avec paix & charité. Vous nous avez écrit „ d'assembler un Concile œcumenique; il ne nous semble pas à propos. C'est „ vous, qui persecutez les Images: arrêtez, & vous tenez en repos: le „ monde sera en Paix, & les scandales cesseront. Supposez que le Concile „ est assemblé; où est l'Empereur pieux, pour y prendre seance, suivant „ la coutume, recompenser ceux qui parleront bien, & poursuivre ceux „ qui s'écartent de la verité? Vous même êtes Rebelle, & agissez en Barbare. Ne voiez-vous pas que votre entreprise contre les Images n'est „ que révolte & présomption. Les Eglises jouissoient d'une Paix profonde, quand vous avez excité les combats & les scandales. Cessez, & il „ n'est point besoin de Concile. „ Il lui marque ensuite que tout l'Occident s'est retiré de son obéïssance: „ On a jetté, dit-il, par terre vos Images: „ on les a foulées aux pieds. Les Lombards, les Sarmates, & les autres Peuples du Nord ont fait des courses dans la malheureuse Decapole, & ont „ pris Ravenne même, d'où ils ont chassé vos Magistrats, & en ont mis de „ leur part. Ils veulent traiter de même vos Places les plus proches de „ nous, & Rome aussi, sans que vous puissiez nous defendre. Voilà ce que „ vous vous êtes attiré par votre imprudence. Vous croiez nous épouvanter en disant: J'envoierai à Rome briser l'image de St. Pierre, & j'en „ ferai enlever le Pape Gregoire chargé de chaines, comme Constantius fit „ à Martin. Sachez que les Papes sont les Mediateurs & les Arbitres de la „ Paix entre l'Orient & l'Occident: nous ne craignons point vos menaces; à une lieuë de Rome, vers la Campanie, nous sommes en sureté. „

An de J.C. 732.

Malgré toute la fureur qui ornoit la Lettre du Pape, le bon Empereur Leon lui écrivit encore, & Gregoire lui repondit en ces termes (3): „ J'ai „ reçu votre Lettre par Ruffin votre Ambassadeur; & la vie m'est devenuë insupportable, voiant que, loin de vous repentir, vous demeurez dans „ vos mauvaises dispositions. Vous dites: J'ai l'Empire & le Sacerdoce. „ Vos Predecesseurs le pouvoient dire, eux qui ont fondé & orné les Eglises, & les ont protegées de concert avec les Evêques. Au contraire, „ vous avez depouillé & defiguré les Eglises, que vous avez trouvées magnifiquement ornées. Que sont nos Eglises, si non les Ouvrages des hommes? Des pierres, du bois, de la chaux, du mortier? Mais, elles sont „ ornées par les Peintures & les Histoires de Jesus-Christ & des Saints. „ Les Chrêtiens y emploient leur Bien: les Peres, & les Meres, tenant entre leurs Bras leurs petits enfans nouvellement baptizés, leur montrent „ du doigt les Histoires, ou aux jeunes Gens, ou aux Gentils convertis. „ Ainsi, ils les edifient, & élevent leur esprit & leur cœur à Dieu. Vous „ en avez detourné le simple peuple, pour le jetter dans l'oisiveté, les Chan-

Autre Lettre à l'Empereur.

(3) *To. VII. Concil. p. 25.*

An de J. C. 731.

„ Chanſons, les Fables, le ſon des Lyres, des Flutes, & de ſemblables badi-„ neries, au lieu des Actions de graces, & des Louanges de Dieu. „ Enſuite, il lui marque ainſi la difference de l'Empire & du Sacerdoce: „ Comme il n'eſt pas permis à l'Evêque de regarder dans le Palais, & de donner „ les Dignitez temporelles: ainſi, l'Empereur ne doit pas regarder dans les „ Egliſes, pour faire les Elections du Clergé, conſacrer, ou adminiſtrer les „ ſacremens, ou même y participer ſans le Prêtre. Chacun de nous doit „ demeurer dans ſa vocation. Voiez-vous, Seigneur, la difference des Evê„ ques & des Princes? Si quelqu'un vous a offenſé, vous confiſquez ſa „ Maiſon, vous le dépouillez, ou le banniſſez, ou lui ôtés même la vie. „ Les Evêques n'en uſent pas ainſi; mais, ſi quelqu'un a péché & s'en con„ feſſe, au lieu de l'étrangler & de lui couper la tête, ils lui mettent au „ cou l'Evangile & la Croix: ils l'empriſonnent dans le Threſor de l'Egli„ ſe, la Diaconie, ou la Salle des Cathecumenes: ils lui impoſent des jeu„ nes, des veilles, des prieres; &, après l'avoir bien corrigé, ils lui don„ nent le ſacré Corps & le precieux ſang de Notre Seigneur, & l'envoient „ pur & ſans tache devant Dieu. Vous nous perſecutez, continue-t'il, & „ nous tyranniſez par le moien de vos Soldats & par les Armes de la Chair. „ Pour nous, nous ſommes nuds & ſans armes; & nous n'avons point d'ar„ mées terreſtres, (*ſi ce n'eſt les Rebelles qui ſecondent notre Ambition*;) mais, „ nous invoquons Jeſus-Chriſt, Chef de toutes les Creatures, ſuperieur à „ toutes les Armées des vertus celeſtes, afin qu'il vous livre à Satan, ſui„ vant la parole de l'Apôtre (4). „ Gregoire III. envoia ces Lettres par le Prêtre George. Le Deputé, plus reſpectueux envers l'Empereur que celui qui devoit donner l'exemple de l'humilité, de la fidelité, & de l'obéïſſance, n'oſa les rendre à Leon. Il les raporta à Rome: mais, tout ce qu'il put dire pour ſa juſtification, n'empêcha pas qu'il ne fut excommunié; & renvoié à Conſtantinople, pour expier ſa faute. Les Officiers de l'Empereur l'arrêterent en Sicile, & le mirent en Priſon: Action pleine de Prudence, vû que divers exemples avoient appris que ces ſortes d'Envoiés mettoient aiſément le Trouble & la Confuſion dans la Ville, ſous le ſpecieux prétexte de conſerver la pureté de la foi.

An de J. C. 702.

Lettre du Pape à Boniface.

Dès que Boniface, l'Emiſſaire du St. Siege en Allemagne, eut appris l'Ordination de Gregoire III. il lui envoia des Deputez avec des Lettres, pour l'aſſurer de ſon obéïſſance, lui rendre compte de ſa Miſion, & lui demander la Reſolution de pluſieurs difficultez (5). Le Pape lui accorda, non ſeulement la Communion & l'Amitié du St. Siege qu'il demandoit, mais encore le *Pallium*, & le titre d'Archevêque. Il lui envoia des Reliques & d'autres preſens, avec une Lettre, où, après avoir fait mention de la

(4) Voyez ci-devant la *Vie de Gregoire II.* & notez, que divers Auteurs attribuent à ce Pape l'Inſolence dont Mr. Fleury fait honneur à Gregoire III. A mon Avis, ces deux Pontifes peuvent bien s'être ſervis de la même Penſée. Mais, je ne donne cela que comme *un faire ſe peut*, ſans pretendre decider.

(5) *Vita Bonif. per Othlonum, apud Surium, in Actis Sanctorum.*

la nouvelle Dignité qu'il lui donne, il ajoute (6) : „ Et, parce que vous nous „ assurez que, par la grace de Dieu, il s'est converti un si grand nombre „ de Peuple, que vous ne pouvez suffire à leur instruction ; nous ordonnons „ que, suivant les Canons & l'Autorité du St. Siege, vous établissiez des „ Evêques dans les lieux où le nombre des fideles sera multiplié ; prenant „ garde toutes fois à ne pas avilir l'Episcopat, & à ne point faire de con- „ secration d'Evêque, sans y en appeller deux ou trois. Quant au Prêtre „ qui vint nous trouver l'année passée, & qui prétend avoir été absous de „ ses crimes, sachez qu'il ne nous a fait aucune Confession, & n'a reçu „ aucune absolution de nous. Il nous demanda seulement des Lettres de „ recommandation pour notre fils Charles. Ceux, qui ont été baptizés par „ les Païens, doivent être baptizés encore au nom de la Sainte Trinité. „ De même ceux, qui ont été baptizés par un Prêtre qui sacrifie à Jupiter „ & mange des viandes immolées, ou qui doutent s'ils ont été baptizés. „ On peut offrir pour les morts veritablement Chrêtiens ; mais non pas pour „ les Impies. On doit observer les Degrés de parenté pour les mariages jus- „ ques à la septiéme generation. Et si vous le pouvez, detournez les hom- „ mes de se marier plus de deux fois. Les parricides ne recevront la Com- „ munion qu'à la mort en viatique, & toute leur vie s'abstiendront de „ chair & de vin, & jeuneront le Lundi, le Mardi, & le Vendredi. Ceux, qui „ vendent leurs Esclaves aux Infideles pour les immoler, feront la même „ penitence que les homicides. Defendez, autant que vous pourrez, à vos „ nouveaux Chrêtiens, de manger de la chair de cheval, & leur imposez „ penitence. „

An de J.C. 732.

L'attention, que le Pape apportoit aux affaires de l'Eglise en Germanie, ne le detourna pas du furieux dessein qu'il avoit formé d'humilier l'Empereur. Elle ne refroidit pas même son zele fanatique pour les Images : au contraire, elle sembla l'échauffer. Car, cette même année 732. il tint un Concile à Rome dans l'Eglise de St. Pierre (7). Il s'y trouva quatre-vingt-treize Evêques, dont les principaux étoient, outre le Pape, Antoine Archevêque de Grade, & Jean Evêque de Ravenne. Les Prêtres, les Diacres, & tout le Clergé de Rome y assistoient, avec les Nobles, les Consuls, & le reste du Peuple. En ce Concile, il fut ordonné que quiconque mepriseroit l'usage de l'Eglise touchant la veneration des Saintes Images ; quiconque les ôteroit, les profaneroit, les detruiroit, ou en parleroit avec mepris ; seroit anathematizé, & separé de la Communion de l'Eglise. Ce Decret fut souscrit solemnellement par tous ceux qui assistoient au Concile ; & on y joignit les autoritez des Papes précedens. Ensuite, le Pape envoia, par Constantin Defenseur, des Lettres à l'Empereur Leon, qui furent retenues comme les précedentes, & le porteur mis en Prison, où il demeura près d'un an. Après quoi, on lui ôta les Lettres & on le renvoia. Toute l'Italie en Corps envoia une Requête à l'Empereur pour le rétablissement des

Concile à Rome en faveur des Images. L'Empereur fait insulter les Deputez du Pape.

(6) *To. VI. Concil. p.* 1458. *Epist.* 1.

(7) *Anastase, in Greg. III.*

An de J.C. 732.

des Images : mais, elle fut aussi ôtée à ceux qui en étoient chargez, par le Patrice Sergius, Gouverneur de Sicile : on les retint huit mois ; & ensuite, on les renvoia. Le Pape ne laissa pas d'écrire encore sur ce sujet, tant à l'Empereur, qu'au Patriarche Anastase ; & il envoia à Constantinople, par le Defenseur Pierre, ces Lettres qui furent aussi sans effet.

L'Empereur arme contre le Pape.

L'Empereur, justement irrité contre les Rebelles d'Italie, & en particulier contre le Pape, qui étoit en effet le plus criminel, arma une grande flotte qu'il y envoia : mais, elle fit naufrage dans la Mer Adriatique (8). Ce mauvais succès lui fit prendre d'autres mesures. Il haussa d'un tiers la capitation de Calabre & de Sicile, faisant tenir Registre de tous les Enfans mâles qui naissoient ; & il confisqua dans les Terres de son obéïssance les Patrimoines de St. Pierre de Rome montant à trois talens d'or & demi, qui font 224000. livres. En Orient, il n'exerçoit pas de grandes violences contre les seditieux : il se contentoit ordinairement de les bannir ; & même il est faux qu'il se soit vangé d'un Predicateur brouillon, que l'Eglise honnore comme Saint sous le nom de St. Jean de Damas. Cependant, ce pauvre Prince perdit, non seulement une partie de ses Etats, comme nous l'avons vû, mais il lui en couta encore sa reputation : car, on n'a pas manqué de le representer comme un Monstre abominable ; & il n'y a que quelques Historiens plus fideles, qui en aient fait un honnête homme, & un grand homme.

An de J.C. 738. & 739.

Boniface à Rome.

St. Boniface fit un troisieme voiage à Rome l'an 738., tant pour conferer avec le Pape Gregoire III. qu'il n'avoit jamais vû, que pour se recommander aux prieres des Saints, étant deja fort avancé en âge (9). Il fut très-bien reçû par le Pape ; & il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisqu'il prêchoit aux Bavarois, *Que* (10) *quand l'Evêque de Rome négligeroit son salut, & qu'il meneroit les Peuples par troupes au premier Esclave de la Gehenne pour être éternellement damnez, nul homme vivant ne pouvoit l'en reprendre, parce que le Pape ne peut être jugé de Personne.* Je ne mets pas en ligne de compte les moïens que Boniface fournit au Pape d'exercer en Allemagne de furieuses extravagances, qui attirerent sur ce Païs-là d'horribles calamitez dont je parlerai dans la suite de cet Ouvrage. Boniface demeura en Italie la plus grande partie de l'année ; &, après avoir visité les Tombeaux des Saints, il prit congé du Pape, qui le renvoia en 739. chargé de Presens & de Reliques (11) avec trois Lettres. La premiere adressée à tous les Evêques & les Abbez, pour leur recommander St. Boniface, & les exhorter à lui donner des ouvriers pour sa Mission. La seconde Lettre est adressée aux Peuples de Germanie nouveaux convertis. Le Pape y nomme les Turingiens & les Hessiens, & plusieurs autres Barbares, & en general tous ceux qui sont du côté de l'Orient. Il les exhorte à se rendre dociles aux Instructions de Boniface, & à recevoir les Evêques & les Prêtres qu'il ordonnera.

Lettres de Gregoire III.

(8) *Theoph. an.* 16.
(9) *Vita per Villib. c.* 9.
(10) *Des Marets, Tableau des Papes, &c.* *pag.* 52.
(11) *Vita per Othlonum, c.* 28.

nera par l'autorité du St. Siege, & il ajoute: „ Que s'il veut ramener ceux „ qui s'écartent du droit chemin de la foi, ou de la Discipline Canonique, „ ne vous y opposez point; mais, faites qu'ils obéïssent, sous peine de s'at- „ tirer la damnation. Pour vous, qui étes baptisez au nom de Jesus-Christ, „ abstenez-vous de tout culte du Paganisme, & detournez-en vos sujets. „ Rejettez les Devins & les Sorciers, les sacrifices des Morts, des Bois & „ des Fontaines, les augures, les caracteres, les enchantemens, & les malefi- „ ces, & toutes les autres superstitions qui avoient cours en votre Païs. „ La troisieme Lettre est adressée aux Evêques de Baviere & d'Allemagne. Le Pape les exhorte à recevoir favorablement Boniface, à écouter ses instructions, à rejetter les Heretiques & les faux Evêques de quelque part qu'ils viennent, particulierement les Bretons, à delivrer leurs Peuples de tous les restes de superstitions, & à celebrer un Concile proche du Danube à Ausbourg ou en tel lieu que Boniface jugera à propos.

Villibalde envoié en Baviere.

Tandis que Boniface étoit encore à Rome, un Prêtre Espagnol, qui demeuroit au Mont Cassin, prit congé de l'Abbé Petronax, & emmena Villibalde avec lui (12). Gregoire l'aiant appris le fit venir & l'interrogea sur ses voiages, & comment il avoit evité les insultes des Infideles. Villibalde lui raconta tout par ordre. Le Pape, satisfait de son Histoire, ou de son Roman, lui dit, l'Evêque Boniface m'a prié de vous faire revenir du Mont Cassin, & de vous envoier incessamment vers lui chez les François, pour travailler à leur instruction. Je vous prie & vous ordonne de l'aller trouver. Villibalde repondit: Je suis prêt à vous obéïr, si vous me faites donner congé par mon Abbé suivant la Regle. Allez, reprit le Pape, sans vous inquiéter. Mon commandement vous suffit. L'Abbé Petronax n'a pas Droit de me resister, quand je voudrois l'envoier quelque part lui-même. Villibalde ne put resister à cet air d'autorité. Il se soumit & offrit d'aller, non seulement-là, mais par-tout où le Pape lui ordonneroit, & il prit le chemin de Turinge.

Succès de Boniface. Le Pape l'en felicite.

Boniface partit de Rome en 709. Il alla à Pavie, où il fut reçu chez le Roi Luitprand, & prit un peu de repos. Delà il passa en Baviere, tant par inclination, qu'à la priere du Duc Odilon; &, pendant un long sejour qu'il y fit, il prêcha l'Evangile avec assiduité. Il rendit compte à Gregoire III. des progrès qu'il avoit faits dans ce Païs-là, & le Pape lui fit reponse par une Lettre où il dit (13): „ Nous rendons graces à Dieu de ce que nous apprenons par vos Lettres, que vous avez converti en Germanie jusqu'à cent „ mille ames, AVEC LE SECOURS de Charles, Prince des François. „ Le Pape approuve l'établissement des nouveaux Evêchez en Baviere, & ajoute: „ Quant aux Prêtres que vous y avez trouvez, si on ne connoit „ point ceux qui les ont ordonnez, & que l'on doute que ce fussent des „ Evêques, ils doivent étre ordonnez de nouveau, supposé qu'ils soient Ca- „ tholiques & de bonnes mœurs. Quant à ceux qui sont baptisez, suivant les di-

(12) *Vita St. Villibaldi, inter Acta SS. Ben. to. 3. p. 365.*

(13) *Greg. Epist. 7. to. 6. Concil.* 1474.

An de J.C. 739.

„ diverses Langues de ces Peuples, pourvû qu'ils soient baptisez au nom „ de la Sainte Trinité, il faut les confirmer par l'Imposition des mains & „ le saint chrême. Vous avez tout pouvoir de corriger, s'il est besoin, l'E- „ vêque Nivil, que nous avons ordonné. Quant au Concile que vous de- „ vez tenir sur le Danube, de notre autorité, nous voulons que vous y soïez „ present. Car, l'œuvre que vous avez entreprise ne vous permet pas de „ demeurer en un lieu. Mais, comme les Chrêtiens sont encore rares en ces „ Païs Occidentaux, après les avoir fortifiez, vous devez prêcher par-tout „ où Dieu vous ouvrira le chemin, & ordonner de notre autorité des Evê- „ ques dans les Lieux que vous trouverez convenables. Ne vous degoutez „ pas, mon cher Frere, d'entreprendre des voïages rudes & en divers lieux, „ pour étendre au loin la foi Chrêtienne, aiant en vuë la recompense „ éternelle. „ Cette Lettre est du 29. Octobre 739.

An de J.C. 741.

Etat de l'Italie.

Plus d'un an après, les Troubles augmenterent en Italie, par la Revolte de Trasimond, Duc de Spolette, contre le Roi Luitprand (14). Il est à croire que le Pape avoit menagé les nouveaux Troubles, pour écarter les Lombards qui s'étoient aggrandis en Italie, lorsque Gregoire II. fit alliance avec eux pour faire tête à l'Empereur. Cette conjecture ne manque pas de probabilité, sur-tout si l'on considere que Trasimond, étant poursuivi par les Lombards, vint se refugier à Rome, & le Pape le reçût de grand cœur. Il n'oublia rien pour maintenir ce Rebelle contre son Roi & son Bienfaiteur. Luitprand fit demander Trasimond, avec menace, si on ne le livroit, de declarer la Guerre aux Romains. Mais, Gregoire le retint, non par generosité, mais pour ses interêts: non de peur de violer les Droits de l'Hospitalité, mais pour chasser les Lombards de l'Italie, comme son Predecesseur & lui en avoient chassé les Officiers des Troupes de l'Empereur. Je laisse à juger si ce sont-là des actions d'un successeur de St. Pierre.

Le Pape est attaqué par les Lombards; & il implore le secours des François.

Le Roi des Lombards, justement irrité du refus que le Pape faisoit de lui livrer son sujet Rebelle, vint mettre le siege devant Rome. Gregoire, se voiant serré de près, eut recours à Charles Martel (15). Il lui envoia des Deputez par Mer, avec de grands presens, entr'autres des Clefs du sepulchre de St. Pierre, & d'autres Reliques. Ces Deputez venoient demander du secours contre les Lombards, à condition que, s'il l'acccordoit, le Pape donneroit le Consulat de Rome à Charles. C'est la premiere Legation qui vint de Rome en France: & plut à Dieu que les Ultramontains n'y eussent jamais mis le pied; ou qu'on eut fait pendre le premier qui y vint de la part de Gregoire, avec menace de faire le même accueil à tous ceux qui, dans la suite, voudroient courir les risques d'une pareille Ambassade! Nous avons deux Lettres du Pape Gregoire III. (16). La premiere est conçûë en ces termes: „ Nous sommes dans une extrême affliction, voiant que le „ peu qui nous restoit l'année passée pour la nourriture des Pauvres, & le

Lu-

(14) *Paul Diacre, Hist. Longob. lib. VI. c. 55. Anastase, &c.*

(15) *Fredegarii continuator.* 3. *c.* 110. & 161.

(16) *Greg. Epist.* 5. *to.* 6. *Concil. p.* 1471.

„ Luminaire des Eglises, est maintenant consumé par les violences de Luitprand & d'Hildebrand Rois des Lombards. Ils ont detruit toutes les Metairies de St. Pierre, & enlevé le Betail qui y restoit. Quoique nous aions eu recours à vous, il ne nous en est venu jusqu'à present aucune consolation. Nous voions que vous ajoutez plus de foi aux faux raports de ces Rois, qu'à la verité que nous disons, & nous craignons que votre Conscience n'en soit chargée ; car, ils nous insultent, & disent : Vous avez eu recours à Charles, qu'il vienne maintenant avec l'Armée des François, & qu'il vous tire de nos mains. O quelle douleur nous perce le cœur à ces reproches! Voiant des enfans si puissans ne faire aucun effort pour defendre leur Mere spirituelle, la sainte Eglise de Dieu, & son peuple particulier. Mon cher fils, le Prince Apôtres pourroit bien défendre sa Maison & son Peuple, & se vanger de ses Ennemis : mais, il éprouve le cœur de ses fideles enfans. Ne croïez pas les Rois des Lombards, quand ils vous disent que le Duc de Spolette & le Duc de Benevent sont coupables. Ce sont tous Mensonges. Le seul Crime, pour lequel ils persecutent ces Ducs, est de n'avoir pas voulu l'année passée nous attaquer de leur côté, comme ont fait les Rois, au préjudice de leur Traité ; car, au reste, ils étoient prêts de leur obéïr. Pour vous assurer de la verité, envoiez ici quelque Personne fidele, qui voie de ses yeux la persecution que nous souffrons, le mépris de l'Eglise, le pillage de ses Biens, les larmes des Pelerins. „ Il finit en conjurant Charles, par le Jugement de Dieu, & dans les termes les plus pressans, de ne pas préferer l'amitié du Roi des Lombards, à celle du Prince des Apôtres. Il ajoute enfin : „ Le Porteur de ces Lettres, Anchard, votre fidele serviteur, vous dira de vive voix ce qu'il a vû de ses yeux, & que nous lui avons enjoint. „

An de J. C. 741.

Charles Martel ne veut pas secourir le Pape.

Charles Martel, selon la remarque de Mezeray (17) *fut un peu mal aisé à emouvoir*. Ce Prince étoit, sans doute, bien persuadé que les affaires d'Etat ne doivent jamais se regler sur les interêts des Gens d'Eglise. Ainsi, le Pape voiant que sa premiere Lettre étoit sans effet, en écrivit (18) une autre, où il dit en parlant des Lombards : „ Ils ont oté tout ce qui étoit destiné au luminaire de St. Pierre, & ce qui a été offert par vous. L'Eglise de St. Pierre est depouillée & desolée. „ Charles fut en quelque maniere insensible à tous les beaux Discours du Pape. Il envoia bien des presens à l'Eglise des Apôtres : mais, il ne voulut par rompre avec Luitprand, & eut raison ; car, il en avoit besoin pour repousser les Sarrazins qui faisoient alors des irruptions en France. D'ailleurs, sa santé s'affoiblissoit tous les jours, & il se preparoit si serieusement à la mort qu'il partagea le Roiaume des François entre ses deux fils Carloman & Pepin : & il mourut bien-tôt après.

Il

(17) *Mezeray, Abregé Chronol. to.* 1. *p.* 224. Edit. d'Amsterdam.

(18) *Greg. Epist. 6. to. VI. Concil. p.* 1474.

An de J.C. 741.

Mort de Gregoire III.

Il eut été à souhaiter, pour le Bien de l'Eglise, & de l'Empire, que le Pape Gregoire eut long-tems precedé Charles Martel, & que l'heure de sa mort eut été marquée avant l'année 741. qui fut la derniere de sa vie. Platine nous fait remarquer, dès le commencement de la vie de ce Pape, que son zele pour les Images lui fit de grands ennemis de la plupart des Princes: *mais, il ne s'en challoit* (19). Ce mot seul caracterise Gregoire III. & me donne de l'horreur pour lui. Qu'y a-t'il en effet de plus infame, que de mépriser les Souverains? Y eut-il jamais aucune cause legitime de se revolter contr'eux?

Actions pieuses de ce Pape.

Anastase (20) nous apprend que le Pape Gregoire orna & repara plusieurs Eglises de Rome; entr'autres celle de St. Pierre, où il fit amener six colonnes précieuses, que l'Exarque Eutychius lui avoit données; & il les plaça autour du sanctuaire des deux côtez devant la confession de St. Pierre, auprès de six anciennes, & y mit des Architraves revêtues d'argent & ornées de figures, d'un côté du Sauveur avec ses Apôtres, de l'autre de sa sainte Mere avec des Vierges. Au dessus étoient des Lys & des fares, ou chandeliers d'argent. Dans la même Eglise, il fit un Oratoire du côté des hommes, en l'honneur de tous les saints, où il mit entr'autres un vase de prix, une Couronne avec une croix pendante sur l'Autel, une Image de la sainte Vierge, une patene & un Calice, le tout d'or, orné de pierreries. Il y avoit autour de cet Autel plus de vingt croix. A l'Eglise de Ste. Marie Majeure dans l'Oratoire de la Crêche, il fit une Image de la Vierge tenant le Sauveur, toute d'or enrichie de pierreries. A l'Eglise de St. André, il en mit une pareille de cet Apôtre. L'or de ces différentes offrandes dont le poids est marqué, monte à soixante & treize Livres: l'argent à trois cens soixante & seize. Mais, il y en a beaucoup plus dont le poids n'est pas exprimé. Comment ce Pape osoit-il donc se plaindre que les Lombards l'avoient mis hors d'état de secourir les Pauvres dans leurs Besoins; tandis qu'il faisoit un si mauvais usage des richesses destinées à leur entretien?

Autres actions de Gregoire.

En reparant plusieurs Eglises, Gregoire y fit faire plusieurs peintures, aussi-bien que dans les Salles qui étoient à St. Pierre & qu'il trouva ruinées. A l'Oratoire de tous les Sains qu'il bâtit à St. Pierre, il ordonna que les Moines des trois Monasteres, qui servoient cette Eglise, y viendroient celebrer les Vigiles & les heures; & que les Prêtres semainiers y diroient les Messes. Il bâtit un Monastere près l'Eglise de St. Chrysogone afin que les Moines y fissent l'Office jour & nuit comme à St. Pierre, sans être sous la dependance du Prêtre Titulaire de cette Eglise. Il leur donna des Terres & des serfs; & plusieurs Personnes ridiculement pieuses leur donnerent à son Exemple. Il y avoit près de Latran un ancien Monastere dedié à St. Jean Evangeliste, à St. Jean Baptiste, & à St. Pancrace, alors entierement abandonné. Le Pape Gregoire y donna des Terres, & retira les Biens alienez

nez

(19) Ce sont les termes d'une ancienne Traduction de Platine, imprimée à Paris en 1519. *in fol.*

(20) *Anastase, in Greg. II.*

nez en rendant le prix. Il y établit un Abbé & des Moines, pour faire jour & nuit l'office divin dans l'Eglise du Sauveur, comme on faisoit à St. Pierre. Il ordonna que le Soû-Diacre oblationaire fourniroit du Palais Patriarchal le Luminaire & les oblations, c'est-à-dire le pain & le vin aux Eglises des Cimetieres de Rome, pour y dire la Messe au jour de leur Fête: & le Pape regloit quel Prêtre la devoit celebrer. On voit (21) encore à Rome dans l'Eglise de St. Paul une ancienne Inscription qui marque les offrandes que le Pape y avoit assignées, pour les cinq Messes qui s'y celebroient tous les jours. Ce Pape fit trois Ordinations au mois de Decembre, où il ordonna 23. Prêtres, & 3. Diacres, & d'ailleurs 80. Evêques pour divers lieux. De son tems, une grande partie des murailles de Rome fut rebâtie; & il en fournit la depense. Il donna aussi de grandes sommes à Trasimond, pour retirer un Château qui donnoit occasion d'attaquer souvent la Duché de Rome, & il l'unit à son Domaine; mais Trasimond ne tint pas, dit-on, la parole qu'il avoit donnée pour le recouvrement des quatre Villes de la Duché de Rome, que le Roi Luitprand avoit prises à son occasion. An de J. C. 741.

On remarque encore que Gregoire III. envoia le *Pallium* à Villicaire Archevêque de Vienne; & il fut enterré à St. Pierre le 28. Novembre. On (22) n'a pas honte de le compter entre les Saints. Les Lettres de ce Pape sont suivies (23) d'un Recueil de Canons tirez des Penitentiels, qui paroit plus recent que Gregoire III. & que Mr. Du Pin ne croit pas être l'Ouvrage d'un Pape.

CONSTANTIN, *dit Copronyme*, *Empereur*.

# ZACARIE.

CHILDEBERT III, *Roi de France*.

## *XCIII. PAPE.*

ON élut, pour succeder à Gregoire III., un Grec nommé ZACARIE, fils de Polychrone (1), & on lui confera l'Ordination Episcopale le 28. Novembre 741. On ne nous apprend aucune particularité de son Education, & on ne nous dit point par quelles intrigues il parvint au Pontificat. Il fut élevé à cette suprême Dignité dans des circonstances bien tristes à tous égards. Le Roi Luitprand étoit indigné contre les Romains. L'Empereur, comme nous l'avons deja vû, avoit porté les choses à l'extrémité; & son fils Constantin Copronyme, qui lui succeda, herita de sa haine contre les Rebelles d'Italie, & contre le Culte superstitieux des Images. Les François, plus sages alors, qu'ils n'ont été en d'autres occasions, consultoient moins le Zele fanatique des Papes que leurs Interêts, & ne vouloient prendre aucune part à toutes ces brouilleries. Ainsi, le Pape, qui avoit crû s'affranchir du joug

Election de Zacarie. Etat de l'Empire.

(21) *Apud Baronium*, *an.* 741. §. 16.
(22) *Martyr. Rom.* 28. Novembre.
(23) *Du Pin*, *Nouv. Bibl. des Aut. Eccl.* *tom.* 5. *pag.* 306. Edit. de Paris in 8.
(1) *Anastase & Platine.*

An de J.C. 742.

joug de son Prince, étoit retombé sous celui des Lombards, & il ne voioit aucun moïen de le secouer. Tant il est vrai, que *les fous, en évitant un Precipice, tombent toujours dans un autre* (2).

Paix avec les Lombards.

Ces Conjonctures delicates donnoient beaucoup d'embarras au Pape Zacarie; & enfin, les forces lui manquant, il jugea à propos de recourir à la negociation. Il envoia une Ambassade à Luitprand. Il lui fit faire des remontrances & des exhortations fort Chrêtiennes, pour le porter à la Paix; &, par ses voies de douceur, il en tira promesse de rendre les quatre Villes qu'il avoit prises de la Duché de Rome. Ensuite, le Roi s'étant mis en Campagne pour prendre Trasimond Duc de Spolette, le Pape persuada aux Romains d'envoier leurs Troupes au secours des Lombards contre ce Duc qui leur avoit manqué de parole. Ainsi Trasimond, se voiant abandonné, se rendit au Roi qui l'obligea d'entrer dans le Clergé: car, alors comme à present, on donnoit à Dieu tout ce qui ne valoit rien pour le Monde.

Entrevue de Zacarie & de Luitprand.

Mais, le Roi des Lombards aiant soumis son sujet Rebelle différa d'accomplir sa promesse pour la restitution des quatre Villes (3). Le Pape Zacarie voulut conferer avec ce Prince. Il sortit de Rome accompagné d'Evêques & de Clercs, & l'alla trouver à Interamna, aujourd'hui Terni, à douze mille de Spolette. Le Roi lui fit de grands honneurs, & ils s'assemblerent dans l'Eglise de St. Valentin Evêque de Terni & Martyr. Le Pape exhorta le Roi à la Paix, par une Harangue pathetique, & il le toucha tellement qu'il obtint la Restitution des quatre Villes. Le Roi en fit un Acte de Donation, & ceda encore à St. Pierre le Patrimoine de Sabine pris depuis environ trente ans: ceux de Narni, d'Ossimo, d'Ancone & quelques autres; & il confirma la Paix pour vingt ans avec la Duché de Rome. Il rendit aussi tous les captifs qu'il retenoit de différentes Provinces des Romains, avec ceux de Ravenne.

Le Pape donne un somptueux festin à Luitprand.

Le Lendemain, le Pape, à la priere du Roi, ordonna un Evêque dans l'Eglise de St. Valentin. Après les prieres publiques, il invita Luitprand à diner, & lui fit, dans le goût des Papes, un festin si somptueux, qu'il disoit n'avoir jamais fait si bonne chere. Ils se separerent ensuite, & le Roi donna au Pape, Agiprand, Duc de Clusi, son Neveu, & trois autres Seigneurs, pour l'accompagner jusques aux Villes (4) qui devoient être renduës, & en executer la restitution. Après cela, Zacarie revint à Rome. Il assembla le Peuple, & rendit graces à Dieu par une Procession generale, qui sortit de l'ancien Pantheon, & se termina à St. Pierre. C'est ici la plus fameuse Epoque de la Grandeur Papale; & l'on se flatteroit en vain de trouver, dans la suite de cette Histoire, quelques exemples de l'ancienne simplicité du Christianisme. On n'y verra plus que des vices affreux, des entreprises horribles sur la Dignité des Souverains, des attentats enormes sur les Loix Divines & Humaines.

Bo-

(2) *Dum vitant stulti vitia, in contraria currunt.* Horat. Lib. I. Sat 2. vs.24.

(3) *Paul Diacre, Hist. Langob. Lib.VI. c.*57.

(4) Ces Villes étoient *Ameria, Horta, Polymarte & Blera.*

Boniface, malgré ſon grand âge, travailloit toujours avec ardeur à la converſion des Germains. Il apprit vers ce tems-ci la mort de Gregoire, & l'Election de Zacarie, & il écrivit à ce dernier pour lui temoigner qu'il perſiſtoit dans ſon Eſclavage, & qu'il travailloit avec fruit à y aſſujetir ſes Proſelytes. Il lui rendoit compte de l'erection de trois (5) nouveaux Evêchez en Germanie. Boniface prioit le Pape de confirmer ces établiſſemens, afin d'aſſurer à l'avenir les bornes des Dioceſes. Il ajoute (6) dans ſa Lettre: „ Sachez auſſi que Carloman, Duc des François, m'a prié d'aſſembler „ un Concile dans la partie du Roiaume qui eſt ſous ſa Puiſſance, & m'a „ promis de travailler au retabliſſement de la Diſcipline Eccleſiaſtique: car, „ à ce que diſent les anciens, il y a plus de 80. ans que les François n'ont „ tenu de Conciles, ni eû d'Archevêques; & maintenant la plupart des „ Sieges Epiſcopaux ſont abandonnez à des Laïques avares pour en jouir, „ ou à des Clercs debauchez, ou à des fermiers publics comme des Biens „ profanes. Si je dois commencer cette affaire à la priere du Duc, je deſire avoir en main vos Lettres avec les Canons. „ Il conſulte enſuite le Pape ſur divers points de Diſcipline, reduits à cinq principaux Articles, & marque enſuite quelques petits preſens qu'il lui envoie.

An de J.C. 742.

Egliſe de Germanie.

Le Pape Zacarie, par ſa reponſe, approuva l'établiſſement des trois nouveaux Evêchez: mais, il avertit St. Boniface de ſe ſouvenir des Canons qui défendent d'en eriger dans les lieux trop petits (7). Il veut que l'on tienne un Concile, ſuivant le deſir de Carloman. Car c'eſt, ſelon lui, le ſeul moïen de connoître le ſacerdoce, & ce que font ceux qui portent le nom d'Evêques. Il repond aux Conſultations de Boniface: il declare, que dans le Concile qu'on doit tenir, il faut interdire toutes fonctions aux Evêques, aux Prêtres, ou aux Diacres, qui ſeront tombez dans la fornication, ou l'adultere, qui auront eu pluſieurs femmes, qui auront répandu le ſang des Chrêtiens ou des Païens, ou peché de quelqu'autre maniere contre les Canons. Le Pape Gregoire III. avoit permis à Boniface de deſigner un certain Prêtre pour ſon Succeſſeur. Depuis le frere de ce Prêtre avoit tué l'Oncle du Duc des François, ce qui cauſoit un grand trouble, ſuivant les Loix Barbares, qui permettoient la vengeance à tous les Parens du mort. Boniface avoit conſulté ſur cette difficulté le Pape Zacarie, qui répond: „ Nous ne pouvons ſouffrir que de votre vivant on éliſe un Evêque à votre „ place. Cela eſt contre toutes les Regles. Priez Dieu pendant votre vie „ qu'il vous donne un digne Succeſſeur, & à l'heure de votre mort vous „ pourrez le deſigner en preſence de tout le Monde, afin qu'il vienne ici „ pour être ordonné. Nous vous accordons en cela ce que nous n'accor„ dons à aucun autre. „ Un Laïque, homme de poids & d'autorité, étoit venu trouver St. Boniface, & lui avoit dit qu'il avoit obtenu permiſſion du Pape Gregoire d'epouſer la veuve de ſon Oncle, qui d'ailleurs étoit ſa

Reponſe du Pape à Boniface.

(5) Ces trois Evêchés étoient *Virsbourg*, *Burabourg*, & *Erfort*. Le premier eſt le ſeul qui ſubſiſte.

(6) *To. VI. Concil. pag.* 1494. *Epiſt. Bonif.* 132. *Vita ejus per Othlonum*, *lib.* 2.

(7) *Epiſt. I. To. VI. Concil. p.* 1498.

An de J.C. 742.

sa parente au troisiéme Degré, & avant son mariage avoit fait vœu de chasteté & porté le voile. „ Dans mon Pais, disoit St. Boniface, un tel „ mariage passeroit pour un inceste abominable, mais ces Peuples ignorans „ & grossiers, Allemans, Bavarois, Francs, s'ils voient pratiquer à Rome „ quelque chose de ce que nous défendons, ils soutiennent qu'il est permis „ & se scandalisent contre nous.„ Zacarie lui repond sur cet article: „ Dieu nous garde de croire que notre Prédecesseur ait accordé une telle „ permission; il ne vient rien du St. Siege qui soit contraire aux Saints „ Canons. Quant aux superstitions du premier jour de Janvier, aux augu- „ res, caractéres, & telles autres observances Païennes, que vous dites se „ pratiquer à Rome proche l'Eglise de St. Pierre, sachez que nous les ju- „ geons détestables avec tous les Chrêtiens: & parce qu'elles se renouvel- „ loient, du jour que nous tenons la place du St. Apôtre, nous les avons „ toutes retranchées, comme avoit fait le Pape Gregoire notre Predeces- „ seur, par une Constitution dont nous vous envoions copie. „ Il y a, di-soit Boniface, des Evêques & des Prêtres de la Nation des Francs, plon-gez dans l'Adultere & la Debauche, comme il paroit par les Enfans qu'ils ont eu depuis leur Ordination. „ Ils ont été à Rome & soutiennent que le „ Pape leur a permis d'exercer leurs Fonctions. Nous leur soutenons au „ contraire, que nous n'avons jamais oui dire que le St. Siege ait jugé con- „ tre les Canons. Ne croiez pas, dit le Pape Zacarie, qu'ils aient obtenu „ la permission qu'ils pretendent, mais punissez les selon les Canons: car, „ nous ne voulons point que vous fassiez autre chose que ce qu'ils ordon- „ nent, & ce que vous avez appris de ce Siege Apostolique. Il ne nous „ convient d'enseigner que ce que nous avons appris des Peres. S'il arrive „ quelque chose de nouveau, ne feignez point de nous en avertir, & nous „ vous repondrons aussi-tôt pour y rémedier: car, vous devez savoir, mon „ très-cher frere, que nous vous portons dans notre cœur, en sorte que „ nous desirons tous les jours de vous voir. Au reste, prenez courage & „ travaillez à l'œuvre où Dieu vous a appellé. Une grande récompense „ vous attend; &, tout pecheurs que nous sommes, nous ne cessons de prier „ Dieu qu'il acheve en vous ce qu'il a commencé, & que St. Pierre coo- „ pere avec vous. „ Le Pape écrivit de même une Lettre circulaire aux trois nouveaux Evêques (8). Elle contient la confirmation de ces nouveaux Sieges, & défense à aucun autre qu'au Vicaire du Pape d'y ordonner des Evêques. Il y avoit aussi une Lettre pour le Prince Carloman; mais, elle ne se trouve plus.

Lettre de Zacarie aux François.

Le 21. d'Avril de l'an 742. il se tint un Concile en Germanie, par les ordres de Carloman. Le Pape aiant appris, par les Lettres de Boniface, ce qui s'y étoit passé, écrivit une Lettre generale à tous les François, où il approuve le Concile & remercie Dieu de ce qu'ils ont chassé de chez eux les faux Prêtres schismatiques, homicides, concubinaires. „ Quelle vic- „ toire, ajoûte-t'il, peut-on esperer quand les Prêtres qui viennent de tou- cher,

(8) *Baronius, an.* 742. §. 7. *Epist.* 2. *to.* 6. *p.* 1501. *Concil.*

„ cher les divins Mysteres, & de presenter aux Chrêtiens le corps du Seigneur, tuent de leurs mains sacrileges les Chrêtiens à qui ils devoient l'administrer, ou les Païens à qui ils devoient prêcher Jesus-Christ? Mais, si vous avez des Prêtres purs & exempts de ces Crimes, & si vous obéïssez en tout à Boniface qui vous prêche de notre part, toutes les Nations Infideles tomberont devant vous; &, après la Victoire, vous aurez la Vie éternelle. „

An de J.C. 742.

Environ deux ans après, Boniface écrivit au Pape, pour lui demander le *Pallium* en faveur de Grimon, Archevêque de Rouen. Et comme il avoit demandé la même marque de distinction pour deux autres Prelats dont il ne faisoit plus mention, le Pape en fut surpris: il temoigna son étonnement à Boniface par sa Lettre (9) du 5. Novembre 744. lui demandant des éclaircissemens sur ce sujet. Dans la même Lettre, il se justifie sur deux plaintes que l'on faisoit de lui. „ On nous accuse, dit-il, de commettre une Simonie, en obligeant ceux à qui nous accordons le *Pallium* à nous donner de l'argent. Dieu nous en garde. Personne n'a rien pris pour les trois *Palliums* que vous avez demandez. Nous avons aussi donné *gratis* les Lettres émanées de notre *Secretairie* pour votre confirmation & votre instruction. Anathême à quiconque sera assez hardi pour vendre les dons du St. Esprit. „ C'est à quoi les Successeurs de Zacarie n'ont guere fait attention. „ Vous nous avez mandé par d'autres Lettres, continue le Pape, que vous avez trouvé en Baviere un faux Evêque qui se prétendoit ordonné par nous: vous avez bien fait de ne le pas croire; car, il vous a dit faux; & nous vous commandons, par l'autorité de St. Pierre, de ne point souffrir l'exercice du sacré Ministere à quiconque s'écarte des Canons. Et, parce que vous nous avez demandé si vous deviez avoir Droit de prêcher dans la Province de Baviere que notre Prédecesseur vous a accordée, loin de diminuer le pouvoir qu'il vous a donné, nous l'augmentons; ensorte que, tant que vous vivrez, vous corrigiez par notre autorité tous ceux que vous trouverez errer contre la foi, ou les Canons, non seulement en Baviere, mais par toutes les Gaules. „

An de J.C. 744.

Plaintes contre le Pape. Il se justifie.

L'Eglise de Trêves est la plus ancienne de toute l'Allemagne (10). Autrefois on l'appelloit, & non sans raison, la seconde Rome, à cause de la grande étenduë de son Diocese, qui comprenoit la premiere & la seconde Belgique, comme aussi la premiere & la seconde Germanie. Le Pape Zacarie, voulant favoriser son Emissaire Boniface, en détacha les Villes de Mayence, de Cologne, de Liege, d'Utrecht, de Strasbourg, de Worms, & de Spire: & peut-être le fit-il autant, par un principe de jalousie de voir un second Pape à Trêves, que par un motif d'amplifier la Religon, en érigeant Mayence en Archevêché. Par ce démembrement, la plus grande Metropole de l'Allemagne en est devenuë la plus petite, & la moins considerable pour la Jurisdiction spirituelle.

An de J.C. 744.

Nouveaux Evêchez en Allemagne.

Ce-

(9) *Zacharia, Epist.* 5.

(10) *Amelot de la Houssaye, Memoires Historiq. tom.* 2. *p.* 360.

An de J.C. 744.

Seconde Entrevue de Zacarie & de Luitprand.

Cependant, le Pape (11) s'opposoit avec force aux Lombards en Italie. La Province de Ravenne étant pressée par le Roi Luitprand qui se preparoit même à marcher pour assieger la Ville, l'Exarque Eutychius, avec Jean, Archevêque de Ravenne, tout le Peuple de la même Ville & celle de Pentapole & d'Emilie écrivirent au Pape pour le prier de venir à leur secours. Il envoia au Roi des Legats avec des presens; mais, n'aiant rien obtenu, il alla lui-même à Ravenne. A son arrivée, le Peuple sortit pour le recevoir, en criant: *Beni soit notre Pasteur, qui a laissé ses oüailles, & est venu nous delivrer, nous qui allions perir.* De Ravenne, le Pape envoia au Roi Luitprand l'avertir qu'il alloit lui-même le trouver. Le Roi ne vouloit pas le recevoir; mais, le Pape méprisant le peril sortit de Ravenne, & arriva sur le Pô le Vendredi 28. de Juin. Le Roi l'envoia recevoir par des Seigneurs qui l'amenerent à Pavie: mais, comme c'étoit la veille de St. Pierre, il alla d'abord à l'Eglise de ce Saint nommée au Ciel d'Or, & y fit la priere de None. Le lendemain, il y celebra la Messe, & mangea avec lui. Le Pape le pria de ne plus envoier ses Troupes dans la Province de Ravenne, & de lui rendre les Villes qu'il lui avoit prises, particulierement Cesene. Le Roi resista long-tems, mais enfin il convint de rendre à Ravenne tout le Territoire qu'elle avoit auparavant, & les deux tiers du territoire de Cesene: gardant pour sa sureté l'autre tiers & la Ville jusqu'au premier de Juin de l'année suivante, afin que ses Ambassadeurs eussent le tems de revenir de Constantinople.

Concile à Rome.

Après la restitution des Places, le Pape Zacarie étant de retour à Rome, assembla un Concile dans l'Eglise de St. Pierre (12). Quarante Evêques tous d'Italie, vingt-deux Prêtres & six Diacres, y assisterent, avec tout le reste du Clergé de Rome. On y fit quinze Canons, la plûpart touchant la vie Clericale, & les Mariages illicites. Il est defendu aux Evêques & aux Clercs de loger avec des femmes, de porter des habits seculiers, ou de grands cheveux. L'Evêque, le Prêtre, ou le Diacre, venant celebrer la Messe ne doit point porter de bâton, ni avoir la tête couverte. L'Evêque ou le Prêtre aiant dit l'oraison ne doit point faire achever la Messe par un autre, mais continuer jusques à la fin. On ne fera les Ordinations qu'au premier, au quatrieme, au septieme, ou au dixieme mois. Les Clercs ne plaideront point devant les Juges seculiers; mais leurs differends seront jugez par l'Evêque, & ceux des Evêques par le Pape. Tous les Evêques, qui sont soumis à l'Ordination du St. Siege, se rendront à Rome tous les ans le 16. de Mai.

An de J.C. 745.

L'Empereur donne des Terres au Pape. Decision sur le Baptême.

L'Empereur Constantin Copronyme, renversé du Thrône par Artabase, aiant été retabli, fit chercher les Legats du Pape, qui étoient demeurez à Constantinople, pendant le regne de l'Usurpateur (13). Constantin les renvoia à Rome, accordant au Pape deux Terres du Domaine de l'Empire qu'il lui avoit demandées, & que l'Empereur donna à l'Eglise Romaine. D'autre côté, Virgile & Sidonius Prêtres, qui travailloient en Baviere sous la conduite

(11) *Anastase, in Zachar.*
(12) *To. VI. Concil. p. 1546.*
(13) *Anastase, in Zachar.*

duite de St. Boniface, écrivirent au Pape Zacarie qu'il s'etoit trouvé dans cette Province un Prêtre qui, ne sachant point le Latin, baptisoit en cette forme: *Baptizo te in nomine Patria & Filia & Spiritua sancta*: & que Boniface avoit jugé que l'on devoit réïterer un Baptême ainsi donné. Le Pape écrivit à Boniface lui-même, qu'il s'étonnoit de sa Decision. „ Nous ne „ pouvons, dit-il, consentir que l'on baptise de nouveau ceux que ce Prê- „ tre a baptisez ainsi, par une simple ignorance de la Langue, sans in- „ troduire aucune erreur; puisqu'on ne baptize point ceux-mêmes qui ont „ été baptizez par les Heretiques, pourvû que ce soit au nom de la Tri- „ nité. „

An de J.C. 745.

Cependant, Boniface tint un Concile où l'on examina des affaires de la derniere importance; & il en écrivit au Pape Zacarie deux Lettres dont celle qui nous reste commence ainsi: „ Depuis près de trente ans que je me „ suis engagé au service du St. Siege, j'ai toujours accoutumé de lui faire „ part de tout ce qui m'arrive d'agréable ou de facheux, pour être soutenu „ de ses conseils. Sachez donc que depuis que vous m'avez ordonné de presi- „ der à la Province de France, j'ai souffert de grandes persecutions de la part „ des faux Evêques, des Prêtres, & des Clercs impudiques, dont l'un nommé „ Adalbert est Gaulois de Nation, & l'autre nommé Clement est Ecossois. „ Adalbert a été hypocrite dès sa premiere jeunesse, disant qu'un Ange lui „ a apporté de l'extremité du Monde des reliques d'une Sainteté merveil- „ leuse, en vertu des quelles il pouvoit obtenir de Dieu tout ce qu'il deman- „ deroit. Par cette industrie, il s'est insinué dans plusieurs Maisons, & a at- „ tiré des femmes & une multitude de Païsans, qui disoient que c'étoit un „ homme d'une Sainteté Apostolique, & qu'il avoit fait plusieurs miracles. „ Ensuite, il a gagné par argent des Evêques ignorans, qui se sont ordon- „ nez absolument, c'est-à-dire sans siege déterminé, contre le Canons. „ Enfin, son orgueil a monté jusques au point de se comparer aux Apôtres, „ & de ne vouloir consacrer des Eglises, ni en leur honneur, ni à l'hon- „ neur des Martyrs, mais en son nom. Il a fait de petites croix & de pe- „ tits oratoires dans les Campagnes, près des fontaines, & par-tout où il a „ trouvé bon; & y a fait faire des prieres publiques: en sorte que le Peuple „ quittoit les anciennes Eglises pour s'y assembler au mépris des Evêques „ en disant: Nous serons aidez par les merites de Saint Adalbert. Il a donné „ ses ongles & ses cheveux, pour les honnorer & les porter avec les Reliques „ de St. Pierre. Enfin, ce qui est le plus grand blasphême, il a dit au „ Peuple qui venoit se prosterner à ses pieds & se confesser: Je sçais vos „ Pechez: vos plus secretes pensées me sont connues: il n'est pas besoin de „ vous confesser. Vos pechez passez vous sont remis: allez en paix dans „ vos Maisons, sûrs de votre absolution. Enfin, par ses mœurs, son ha- „ bit, sa demarche, il imite tout ce que l'Evangile attribue aux Hypocri- „ tes. L'autre Heretique, nommé Clement, rejette les Canons & les Conci- „ les, les Traitez & les Explications des Peres, de St. Jerôme, de St. Au- „ gustin, de St. Gregoire. Il soutient qu'il peut être Evêque, après avoir eû

Imposteurs en Germanie.

An de J.C. 745.

„ eû deux fils en Adultere. Il introduit le Judaïsme, trouvant bon qu'un „ Chrêtien épouse la veuve de son frere. Il dit que Jesus-Christ descendant „ aux enfers en a delivré tous les damnez, même les Infideles & les Idolâ„ tres; & avance plusieurs autres erreurs touchant la Prédestination. C'est „ pourquoi je vous prie d'ecrire au Duc Carloman, que ces deux Hereti„ ques soient mis en prison, & que Personne ne leur parle & ne commu„ nique avec eux. „

Concile à Rome. 1. Session.

Boniface envoia cette Lettre par le Prêtre Deneard, avec les piéces qui servoient à la conviction des deux Imposteurs. Il y avoit aussi une Lettre pour Gemmulus, Archidiacre de l'Eglise, ancien ami de Boniface, qui fit le raport au Pape de sa Lettre & des Ecrits qu'il avoit envoiez, & poursuivit la tenue d'un Concile contre l'esperance de St. Boniface. Il fut assemblé à Rome le 26. d'Octobre, l'an 745. (14). Il s'y trouva sept Evêques des environs de Rome, & le Pape y présida. Il y avoit dix-sept Prêtres. Les Diacres & le reste du Clergé étoient presens. Gregoire, Notaire Regionaire & Nomenclateur, ouvrit l'action en disant: „ Le venerable Prêtre Deneard, „ Legat du très-saint Archevêque Boniface de la Province de Germanie, est „ à la Porte & demande à entrer: qu'ordonnez-vous? „ On le fit entrer, & il dit: „ Seigneur, l'Evêque Boniface mon Maître, aiant, suivant vos „ ordres, assemblé un Concile dans la Province des François, y a privé du „ Sacerdoce les faux Evêques Adalbert & Clement, & les a fait mettre en „ Prison avec l'autorité des Princes. Ils demeurent impenitens, & conti„ nuent à seduire le Peuple: c'est pourquoi je vous presente cette Lettre, „ & vous prie de la faire lire devant le St. Concile. „ Theophane, Notaire & Sacellaire de l'Eglise Romaine, lut la Lettre de Boniface que je viens de raporter, après quoi le Pape Zacarie dit: „ Vous avez ouï ce qui a été „ lû de ces Impies, qui se préferent aux Apôtres. „ Les Evêques & les Prêtres dirent: „ Ce sont des Ministres de Satan & des Précurseurs de „ l'Ante-Christ. Quel est le Saint qui a jamais donné pour reliques au Peu„ ple de ses cheveux, ou de ses ongles, comme Adalbert? „

2. Session.

Dans la seconde Session, le Pape demanda à Deneard la Vie d'Adalbert & les autres Ecrits qu'il avoit en main. On lut d'abord la Vie, qui, après un titre magnifique, commençoit ainsi: „ Il est né de parens simples, & „ a été couronné de la Grace de Dieu; car, avant sa très-heureuse naissance, „ sa Mere crut voir un Veau, qui sortoit de son côté droit, & qui signifioit „ la Grace qu'il avoit déja reçuë. „ Après la Lecture de la Vie de ce Fourbe, le Pape Zacarie dit: *Que dites-vous de ces Blasphêmes, mes très-saints freres?* A quoi l'Evêque Epiphane repondit: *Certes, votre Sainteté a été inspirée de Dieu, d'avertir notre frere Boniface, & les Princes des François, pour faire assembler un Concile après un si long-tems, & de vous informer de ces Schismes & de ces Impietez.* Le Pape demanda à Deneard s'il avoit encore quelques instructions à donner. *Voici*, repondit-il, *une Lettre dont il se servoit, & qu'il disoit être de Jesus-Christ même.* Sur la Lecture de cette fausse Piece, Zacarie jugea qu'A-

(14) *To. VI. Concil. pag.* 1556.

qu'Adalbert, qui l'avoit supposée, avoit perdu la raison. Dans la Session suivante, tous les Ecrits de cet Adalbert, produits par Deneard, furent condamnez au feu; mais, le Pape jugea qu'il étoit à propos de les garder dans les Archives de l'Eglise de Rome; & le Concile prononça sa sentence contre Adalbert & Clement, qui, sur l'exposition de leurs crimes, furent deposez du Sacerdoce avec Anathême contr'eux & leurs Sectateurs, s'ils persistoient dans leurs erreurs.

An de J.C. 745.

Zacarie envoia les Actes de ce Concile à Boniface, avec une grande Lettre dattée du dernier jour d'Octobre 745 (15), laquelle sert de Reponse à trois Lettres de Boniface dont nous n'avons que la seconde. Sur la premiere, le Pape le console & l'encourage, au sujet des oppositions des mauvais Chrêtiens, & des incursions des Infideles. „ Rome même, dit-il, a été „ déja plusieurs fois ravagée pour ses Pechez, mais Dieu a bien voulu la „ consoler. Ordonnez des Jeûnes & des Processions à votre Peuple: nous „ joindrons, tout indignes que nous sommes, nos prieres aux vôtres. „ Ensuite, le Pape approuve le Concile qui venoit d'être tenu, & la reso- „ lution des Princes François, pour eriger un Siege Metropolitain à Bo- „ niface sur la frontiere des Païens. Il ajoute: Quant à ce faux Evê- „ que, (16) que vous nous avez dit être né dans l'Adultere, & fils d'un „ Clerc impudique & meurtrier, nourri sans Discipline & coupable de plu- „ sieurs crimes, qui a consacré plusieurs Evêques ses semblables: vous savez „ que nous vous avons écrit plusieurs fois de ne souffrir dans le Ministre „ aucun homicide impudique ou penitent. Quant aux Personnes qu'il a „ baptizées, ou aux Eglises qu'il a consacrées, informez-vous s'il y a em- „ ploié le nom de la Trinité, & s'il étoit alors en exercice du sacerdoce, „ & les approuvez en ce cas. „ D'ailleurs, le Pape autorise ce qui avoit été ordonné au Concile de Leptine, que chaque famille des serfs de l'Eglise paieroit douze deniers par an, pour soutenir la Guerre contre les Infideles, Sarrazins, Saxons, & Frisons. A l'égard des Prêtres deposez pour leurs crimes, qui, au lieu de faire penitence dans des Monasteres, alloient à la Cour demander qu'on leur donnât des biens de l'Eglise, pour les dissiper, menant une vie seculiere, le Pape dit qu'il en a écrit aux Princes François. Sur la seconde Lettre qui fut luë au Concile de Rome, touchant Adalbert & Clement, le Pape fait mention des Decrets de ce Concile, & il en raporte les Actes. Sur la troisieme, il dit: „ Quant à cet autre Seducteur, nommé „ Gevilieb, ci-devant Evêque, qui, sans avoir consulté personne, vient „ nous trouver, quand il sera arrivé, on fera ce qu'il plaira à Dieu. „ Ensuite, il approuve le choix que l'on avoit fait de Cologne pour le Siege de Boniface.

Lettres du Pape à Boniface.

An de J.C. 747.

En ce tems-ci, les Princes Anglois étoient fort soumis au St. Siege, & aux avis qui leur étoient donnez de la part du Souverain Pontife. Nous avons une preuve de cette verité dans les Actes d'un Concile National (17) d'An-

Soumission des Anglois au Pape.

(15) *Zach. Epist. 9. apud Othlonum.*

(16) On croit que ce faux Evêque est Gevilieb de Mayence.

(17) *To. VI. Concil. p.* 1565.

An de J. C. 747.

d'Angleterre tenu à Cloveshou, au commencement de Septembre 747. Cuthbert, Archevêque de Cantorberi, & Ethelbalde, Roi des Merciens, s'y trouverent en personne. L'Archevêque y produisit deux Lettres du Pape Zacarie, qui furent luës & expliquées en langue vulgaire. Elles contenoient des avis fort Chrêtiens à tous les habitans de la Grande-Bretagne, pour mener une vie plus reglée, avec des menaces d'Anathême contre ceux qui les meprisoient.

Carloman se fait Moine.

Ce fut vers le même tems, que Carloman renonça au Monde. Il fit le voiage de Rome (18), avec quelques-uns de ses plus fideles Serviteurs. Il offrit à St. Pierre plusieurs dons, entr'autres un grand arc d'argent, pesant 70. livres; & il reçut ensuite l'habit monastique de la main du Pape. Il seroit difficile d'affirmer si Carloman se consacra à Dieu par un effet de la grace efficace & invincible, ou par la crainte que lui inspiroient les Contes terribles que l'on faisoit de la Damnation de son Pere (19). Quoiqu'il en soit, ce Prince alla se renfermer dans un Monastere qu'il bâtit sur le Mont Soracte, en l'honneur du Pape St. Silvestre; car, on disoit que ce Pape s'y étoit caché, pour fuir la Persecution. Mais Carloman, fatigué des visites trop frequentes qu'il recevoit dans cette solitude, se retira au Mont Cassin, où il s'exerça aux pratiques les plus rigoureuses de la Vie Monastique; & on dit (20) qu'il servoit à la Cuisine, gardoit les Troupeaux à la Campagne, & travailloit au Jardin.

Retraite de Rachis.

La retraite de Carloman fut bien-tôt suivie de celle de Rachis (21), Roi des Lombards, qui prefera la simplicité du Mont-Cassin, à toutes les grandeurs du Thrône, pour lesquelles les exhortations du Pape Zacarie lui donnerent du mepris (22): car, ce Pontife, aiant appris que Rachis avoit assiegé Perouse, il alla le trouver, lui fit de grands presens, & le pria si fortement, qu'il lui persuada de lever le Siege. Il fit plus: il lui inspira tant d'amour pour les choses spirituelles, que peu de jours après, Rachis renonça à la Dignité Roiale, & vint finir ses jours au Mont Cassin (23).

Pepin consulte le Pape. Lettres de Zacarie.

Pepin, devenu Maître absolu en France par la retraite de Carloman, avoit envoié à Rome le Prêtre Ardobane, du consentement des Evêques, des Abbez, & des Seigneurs, pour consulter Zacarie, sur plusieurs points de Discipline, qui se raportoient à trois chefs principaux, l'ordre Episcopal, la penitence des homicides, & les conjonctions illicites. Les Seigneurs François informerent aussi le Pape du choix qu'ils avoient fait de Mayence pour être Metropole; & Boniface lui écrivit par Burchard, Evêque de Virsbourg qui alloit à Rome, se plaignant du Prêtre Virgile, qui avoit reçu du St. Siege une reponse favorable touchant le Baptême administré en mots Barbares, & qui s'étoit vanté à son retour, que le Pape l'avoit renvoié pour suc-

(18) *Continuat. Fredeg.* c. 115 116. *Annal. Fuld. Anastase le Bibliothecaire, in Zacar.*

(19) *Mezeray, Abregé Chronol. ad an.* 746.

(20) *Chronic. Cassin. Lib.* I. *c.* 7.

(21) Ce Prince quitta le Sceptre en 750.

(22) *Anastase, in Zacar.*

(23) *Chronic. Cassin. Lib.* I. *c.* 8.

succeder au premier mourant des quatre Evêques que St. Boniface avoit établis en Baviere. Tout cela paroit par les reponses du Pape Zacarie, dont la premiere (24) est adressée à Pepin Maire du Palais, aux Evêques, aux Abbez, & aux Seigneurs de France, qu'il exhorte à continuer de faire chacun leur devoir : les seculiers, en combattant contre les Infideles; les Ecclesiastiques, en les assistant de leurs Prieres & de leurs Conseils. Ensuite, il repond à vingt-sept articles, touchant l'autorité des Metropolitains, les Evêques, les Prêtres rebelles, ou vagabonds: la continence des Clercs; les conjonctions illicites; & les homicides. Sur tous ces articles, le Pape ne fait que raporter les anciens Canons, contenus dans le Code de l'Eglise Romaine. Cette Lettre est accompagnée d'une particuliere (25) à Boniface, par laquelle le Pape lui recommande de faire assembler un Concile, où ces Decisions soient luës: & d'y faire comparoître les trois sacrileges, Adalbert, Godolsace, & Clement, afin que leur cause y soit encore exactement revuë. Il ajoute: „ Que s'ils persistent dans leur opiniâtreté à se dire innocens, envoiez les nous, avec deux ou trois Evêques des plus vertueux & des plus sages, afin que leur affaire soit approfondie, & terminée devant le St. Siege. „ Cette Lettre est dattée du 5. de Janvier 747. An de J.C. 747.

L'année suivante, le Pape repondit à plusieurs Lettres de Boniface, touchant divers points de Discipline (26). La premiere Question, que le Pape decide, concerne le Baptême, dont Boniface ne croïoit pas que la validité dependit de la vertu du Ministre. Le Pape lui confirme cette Verité; mais il veut que l'on baptize ceux dont le Baptême est incertain, ou n'a pas été administré au nom des trois Personnes de la très-sainte Trinité; & il ne parle point de baptizer sous condition. Il ajoute: „ Vous m'avez dit, que „ vous avez trouvé des Imposteurs en beaucoup plus grand nombre que les „ Prêtres Catholiques, qui portent faussement le nom d'Evêques & de „ Prêtres, sans avoir jamais été ordonnez par de vrais Evêques: se mo- „ quant des Peuples; & troublant le Ministere de l'Eglise: trompeurs & „ vagabonds: coupables d'homicides, d'adulteres, & de crimes abomina- „ bles: hypocrites & sacrileges. Plusieurs Esclaves fugitifs, qui, s'étant fait „ tonsurer, se transforment en Ministres de Jesus-Christ, qui vivent à leur „ fantaisie, sans reconnoître d'Evêques: au contraire, le Peuple les soutient „ contre les Evêques, de peur qu'ils ne repriment leurs mœurs criminelles. „ Ils assemblent à part le Peuple qui les approuve dans des lieux Champê- „ tres, & des Maisons des Païsans, où ils se puissent cacher. Ils ne prê- „ chent point aux Païens la foi Catholique, & ne la savent pas eux-mê- „ mes. Ils n'enseignent pas aux Cathecumenes les paroles solemnelles de la „ profession de foi & des renonciations aux Demons, & ne font point sur „ eux le signe de la croix avant le Baptême. Par-tout où vous trouverez „ ces Ministres de Satan, privez-les du sacerdoce dans un Concile Provin- „ cial, & les soumettez à la regle monastique, pour finir leur vie en penitence.

An de J.C. 748.

Autres Lettres du Pape sur la Discipline.

(24) *Zacar. Epist.* 7.
(25) *Zacar. Epist.* 8. *apud Othlon. Lib.* 11. *c.* 8.
(26) *Epist.* 10. *apud Othlon. c.* 9.

An de J.C. 748.

„ tence. S'ils ne se convertissent pas, vous ne perdrez pas le merite de vos „ instructions. „ Zacarie condamne ensuite un Prêtre Ecossois nommé Samson, qui soutenoit qu'on pouvoit devenir Chrêtien sans Baptême, par la seule imposition des mains de l'Evêque; & plus bas, il ajoute: „ Vous „ nous avez écrit aussi de ce Virgile, que nous ne savons si on nomme Prê- „ tre, qui, parce que vous le confondez sur ses erreurs, s'efforce de vous „ nuire en semant la division entre vous & Odilon, Duc de Baviere, & di- „ sant que nous l'avons emploié pour remplir la place d'un des quatre Evê- „ ques que vous y avez ordonné. Quant à sa perverse Doctrine, s'il est „ prouvé qu'il soutienne, qu'il y a un autre Monde, & d'autres hommes „ sous la Terre, un autre Soleil, & une autre Lune, chassez-le de l'Eglise „ dans un Concile, après l'avoir depouillé du Sacerdoce. Nous avons auf- „ si écrit au Duc de Baviere de nous l'envoier, afin de l'examiner nous-mê- „ me, & le juger suivant les Canons. Nous avons écrit à Virgile même „ & à Sidonius des Lettres menaçantes, & nous vous croïons plutôt „ qu'eux. „ Dans cette même Lettre, le Pape approuve un Ecrit touchant la foi que Boniface lui avoit envoié en son nom, & des autres Evêques de France, & rend graces à Dieu de ce qu'il les a ramenez à l'unité du St. Siege. Il écrit une Lettre particuliere (27) à ces Evêques; il les loue de leur union entr'eux & l'Eglise Romaine, & les exhorte à agir de concert avec Boniface, Legat du St. Siege.

Persecutions faites à Virgile, & pourquoi?

On ne sauroit s'empêcher de faire quelques Reflexions sur les Persecutions que Virgile essuia pour avoir crû des Antipodes. *On en fait la guerre à la Cour de Rome* (28): *les flateurs des Papes éludent cela, autant qu'il leur est possible; mais, ils ne sauroient éviter que l'on n'en concluë l'ignorance crasse de ce Siecle-là*, & en particulier du St. Pere. Outre qu'il paroit beaucoup de malice dans le procedé de Boniface; & de là vint que Virgile lui rendit de mauvais Offices auprès d'Odilon, Duc de Baviere, dont il étoit aimé. Tout ce que nous savons de cette Affaire est contenu dans la Lettre du Pape, dont je viens de donner un Extrait. Aventin (29) n'en dit pas davantage. Ainsi, on ne sauroit excuser d'inexactitude une infinité de gens, qui disent comme Kepler (30) & Origan (31), que le Pape Zacarie excommunia & deposa un Evêque pour avoir ôsé enseigner que la Terre est ronde, & habitée dans tout son Contour. Mais, quoiqu'on ne trouve point que les menaces du Pape aient été executées, on a raison de dire qu'elles sont honteuses à sa Memoire, & plus encore à celle de Boniface. Je sais bien (32) que la Doctrine, pour laquelle il pretend qu'on l'excommunie & qu'on le degrade du Sacerdoce, n'est point la simple Doctrine des Antipodes; car, celle-ci ne suppose point qu'il y ait des Astres différens de ceux qui se levent sur notre horizon: mais, enfin, cette Doctrine des Antipodes est visiblement l'une de celles qu'il juge dignes des punitions les plus rigoureuses du Droit Canon. N'est-ce

(27) *Zacar. Epist.* 11.
(28) *Bayle, Dict. Crit. Art.* Virgile.
(29) *Aventinus, Annal. Bojorum, Lib.* 3.
(30) *Keplerus, Epist. ante Lib.* 4. *Epitom.*
(31) *Origanus, Epist. ad Elect. Brandenb.*
(32) *Bayle, ubi supr.* Rem. A.

ce pas un abus énorme de la puiſſance des clefs? Je veux croire que Boniface l'avoit ſurpris, & qu'il lui avoit repreſenté infidellement les opinions de Virgile. Ils étoient brouillez depuis quelque tems: la jalouſie d'erudition & d'autorité les avoit commis enſemble: cela faiſoit une perſpective trompeuſe pour les yeux de Boniface, à l'égard des ſentimens de Virgile. Et que ſait-on même ſi Boniface ne donna point un mauvais tour à la choſe, en y joignant pluſieurs conſequences qu'il crut propres à faire peur. Quelques-uns veulent qu'il ſe ſoit laiſſé tromper par de faux raports, & qu'il ait jugé des ſentimens de Virgile, ſur ce que des ignorans, qui ne les comprenoient pas, lui en diſoient. C'eſt la penſée charitable d'un docte Ecrivain (33). Mais, cela ne diſculpe point Boniface. Son ignorance, ſa precipitation, ſa temerité à deferer à la Cour de Rome les innocens, ſont toujours des faits qu'on ne peut nier. Velſerus (34) conjecture que l'on decouvrit la malignité de ceux qui entretenoient la diſcorde par leurs faux raports, & que les deux (35) Saints ſe reconcilierent; & l'Hiſtorien de Savoie (39), peu content de conjectures, affirme que cette reconciliation eut lieu, *par la prudence du Pape & la ſageſſe d'Utilon*, ou Odilon; en quoi cet Auteur a manqué au devoir d'un Hiſtorien fidele. An de J.C. 748.

Boniface avoit demandé que le Pape envoiât un Evêque en France, à quoi il repond: „Tant que Dieu vous conſervera, il n'eſt point néceſſaire „ d'y en envoier d'autre qui tienne votre place. Envoiez ceux que vous jugerez à propos prêcher l'Evangile dans le lieu que vous reglerez, procurez la tenue des Conciles. „ Il approuve le choix que les François avoient fait de Mayence pour être la Metropole & le Siege de Boniface. Il lui conſeille de ne le point quitter; mais, pour le ſoulagement de ſa vieilleſſe, il lui permet de choiſir un Coadjuteur. Suite de la Lettre du Pape à Boniface.

Trois ans après, c'eſt à dire en 751. le Pape confirma (37), en faveur de Boniface & de ſes Succeſſeurs, la Dignité de Metropole à l'Egliſe de Mayence: declarant qu'elle auroit ſous elle les villes de Tongres, Cologne, Worms, Spire, & Utrecht, & toutes celles de Germanie où Boniface avoit établi la foi. Cette Lettre accompagna la Reponſe à une que Boniface avoit envoiée au Pape par le Prêtre Lulle, où il lui diſoit entr'autres choſes (38): „Il y a, dans une vaſte forêt, un lieu ſauvage, au milieu des Peuples de Notre Miſſion, où nous avons bâti un Monaſtere & établi des „ Moines, qui vivent ſelon la regle de St. Benoît dans une étroite abſtinence, ſans chair, ni vin, ni bierre; ſans ſerviteurs contens du travail de „ leurs mains. J'ai acquis ce lieu par le moïen de perſonnes pieuſes, & „ principalement de Carloman, ci-devant Prince des François: je l'ai dédié au Sauveur, & je me propoſe, avec votre conſentement, de m'y repoſer An de J.C. 751. Fondation de l'Abbaie de Fulde.

(33) *Marcus Velſerus*, *Lib.* 5. *rerum Boïcarum.*
(34) *Velſerus*, *ubi ſupr.*
(35) C'eſt la qualité qu'on donne à Boniface & à Virgile.
(36) *Blanc*, *Hiſt. de Baviere*, *to.* 1. *p.* 323.
(37) *Epiſt.* 13. *apud Othlon. c.* 14.
(38) *To.* 6. *Concil. p.* 1530. *Othlon. Lib.* 11. *c.* 11. *Boniſ. Epiſt.* 141.

An de J.C. 751.

„ poser quelque jour, pour le soulagement de ma vieillesse, & d'y être enterré après ma mort. „ Il s'agit de l'Abbaie de Fulde; & le Pape, dans sa Reponse, accorde à Boniface un Privilege pour ce Monastere: il y en a même une Lettre (39) separée, par laquelle Zacarie l'exempte de la jurisdiction de tout autre Evêque, excepté du St. Siege: en sorte qu'aucun ne peut entreprendre d'y celebrer la Messe, s'il n'y est invité par l'Abbé. Le Pape continue, dans la Lettre principale, à repondre aux Questions que Lulle avoit proposées dans un Memoire, & defend aux Chrêtiens de manger de plusieurs viandes, soit par raport à la santé, soit pour raprocher ces Barbares des mœurs des autres Peuples. Il ajoute: „ Quant au feu Paschal „ notre Tradition est, que le Jeudi saint, pendant que l'on consacre le St. „ chrême, on rassemble l'huile de toutes les Lampes de l'Eglise en trois „ grandes Lampes, que l'on met dans un lieu secret de l'Eglise à l'imitation „ de l'interieur du Tabernacle; & on prend soin qu'elles brûlent continuellement; en sorte que cette huile puisse suffire jusqu'au troisieme Jour. „ Mais, nous n'avons point de tradition des cristaux dont vous parlez. Il „ seroit bon, continue-t'il, de ne point ordonner des Prêtres avant trente „ ans; mais, en cas de necessité, on les peut ordonner à vingt-cinq ans, suivant la loi du service des Levites. Les ordinations que vous avez faites „ hors des tems legitimes, y étant obligé par la nécessité & la pauvreté des „ ordinands, nous prions Dieu de vous les pardonner, parce que c'est le „ zéle de la foi qui vous a fait agir. Les Prêtres promûs de l'état Laïque, après avoir commis des crimes, qui n'ont été decouverts que depuis leur ordination, doivent être depouillez de l'habit sacerdotal, & mis „ en penitence. Quant à Milon & ses semblables, qui nuisent beaucoup aux „ Eglises, exhortez-les, suivant le précepte (40) de l'Apôtre: s'ils vous „ écoutent, ils sauveront leus Ames; sinon, vous ne perdrez pas votre recompense. Pour cet Evêque (41) meurtrier & débauché, qui, après „ sa degradation veut encore s'attribuer les Biens de l'Eglise, il faut le rejetter avec horreur. Quand les Païens vous persecutent, si vous pouvez, „ continuez de les prêcher: si vous ne pouvez les souffrir, vous avez le Précepte du Seigneur de passer à une autre Ville. Pour les Esclaves qui habitent dans le Païs des Chrêtiens, n'hesitez point à leur faire païer tribut, afin qu'ils reconnoissent que cette terre a un Maître: autrement, ils „ pourroient quelque jour se l'attribuer comme propre. „ Ces Esclaves étoient encore Païens. Enfin, Boniface avoit demandé en combien d'endroits du Canon de la Messe il falloit faire des signes de croix; ce que le Pape marqua dans un Memoire particulier, dont il chargea le Prêtre Lulle. Cette Lettre dattée du 4. de Novembre 751.

Regles sur divers points de Discipline.

An de J.C. 752.

Une affaire plus importante que celles dont j'ai parlé, & qui a rendu le Pontificat de Zacarie plus celebre, merite à present notre attention & celle

(39) *Epist.* 14. *Othlon.* II. *c.* 15.

(40) *Tim. IV.* 2.

(41) Gevilieb, dont il est parlé ci-devant, Note (16).

le de nos Lecteurs. Pepin, se voiant seul Maître en France, cheri de ses voisins, vainqueur de ses Ennemis; & n'aiant pour competiteur qu'un Prince stupide, le seul qui restât de la Race des Merovingiens; Pepin, dis-je, forma le dessein de prendre le titre de Roi, & de monter sur le thrône; ce que son Pere n'avoit osé entreprendre (42). Pour parvenir à son but, il convoqua une Assemblée generale de la Nation. Tous les Deputez étoient disposez à lui deferer le titre de Roi: mais, pour autoriser une si haute entreprise, il voulut consulter le Pape, qui avoit acquis une grande autorité sur l'Eglise Gallicane, & dont les Reponses passoient pour des Oracles dans tout l'Occident, quoiqu'en France, on ne fut pas encore accoutumé à les regarder comme des Loix. Les dispositions de Zacarie, & les conjonctures, favoriserent les desseins de Pepin, qui étoit fort aimé du Pape, & qui pouvoit rendre de grands services au St. Siege contre les Lombards; & le St. Pere prevoïoit bien que ce qu'on lui demandoit seroit un Prejugé favorable pour les Papes contre les Empereurs. Ainsi, la Reponse de Zacarie fut telle que les François pouvoient la souhaiter; & d'un très-grand poids.

An de J.C. 752.

Pepin usurpe la Couronne de France.

Le Cardinal Bellarmin a pretendu, mais sans raison, que le Pape ôta la Couronne à Childeric, pour la transporter à Pepin; car, selon la Remarque du P. Maimbourg (43), les paroles des anciens Auteurs sont formelles, pour nous apprendre que ce ne fut qu'une consultation de la part des François, afin d'autoriser leur action par l'avis du plus puissant Evêque de la Chrêtienté. Et *c'est en ce sens-là, à mon avis* (44), *qu'il faut entendre quelques Auteurs approchans de ces temps-là, qui disent que Boniface éleva Pepin à la Royauté par le commandement de Zacarie. Autrement on devroit dire, que les François n'entendoient pas bien leur droit, & que ce Pape s'attribuoit ce qui ne lui appartenoit pas.*

Le Pape n'intervint dans cette Affaire, que comme Conseiller.

Dans une seconde Assemblée de la Nation, Childeric fut degradé & Pepin élû en sa place. Je ne m'arrêterai pas ici à examiner si ce procedé fut bien conforme à l'équité naturelle; je dirai seulement, avec Sigonius, que ces choses se firent fort heureusement pour le bien & la puissance du St. Siege, si elles ne furent fort justes ni fort saintes. Quoiqu'il en soit, le Pape Zacarie mourut au mois de Mars de la même année 752. Il avoit de bonnes Qualitez; mais, il étoit un peu trop ignorant pour être infaillible. Sous son Pontificat, des Marchands (45) Venitiens, aiant acheté à Rome quantité d'Esclaves de l'un & de l'autre Sexe, les vouloient mener en Afrique, pour les vendre aux Infideles. Zacarie l'empêcha, parceque ces Esclaves étoient baptisez; &, aiant rendu aux Venitiens le prix qu'ils en avoient donné, il les mit tous en liberté. Il rebâtit presque à neuf le Palais Patriarchal de Latran: il y fit une salle à manger, ornée de Marbre, de Mosaïques, & de peintures: & une autre devant les Archives, où il fit peindre une Carte univer-

Mort de Zacarie. Quelques-unes de ses Actions.

(42) *Mezeray, Abregé Chronol.*
(43) *Maimbourg, Traité des Prerogatives de l'Eglise de Rome, chap. 29.*
(44) *Mezeray, dans la Vie de Childeric III.*
(45) *Anastase, in ejus Vitâ.*

An de J.C. 752. verselle du Monde, à l'exception des Antipodes. Il mit à l'Eglise de St. Pierre, dans une Armoire, tous les Livres nécessaires pour les Leçons des Matines pendant toute l'année. Il donna vingt livres d'or de revenu pour l'huile du Luminaire de la même Eglise; & pour l'Autel un tapis tissu d'or & orné de pierreries, sur lequel étoit representé la Nativité de Jesus-Christ. Il fit faire à ses depens une couronne d'argent du poids de six vingt livres pour porter des cierges ou des Lampes. Il acquit plusieurs fermes à l'Eglise par diverses Donations, & fit plusieurs bâtimens considerables. S'étant persuadé qu'il avoit trouvé au Palais Patriarchal le Chef de St. George, enfermé dans une chasse avec une Inscription Greque qui le faisoit connoître, il fut ravi d'avoir découvert ce thrésor: il assembla aussi-tôt le Peuple, & transporta solemnellement la Relique à la Diaconie de St. George au Voile d'Or, où il se fit, dit-on, plusieurs Miracles. Ce Pape établit encore une Distribution d'Aumones, que l'on portoit frequemment du Palais Patriarchal aux Pauvres & aux Pelerins qui demeuroient à St. Pierre. Il en fit aussi distribuer aux Pauvres & aux Malades de tous les Quartiers de Rome. Il aimoit fort ses Clercs, & augmenta plus qu'au double leurs pensions annuelles: les traitant comme un bon Pere, & les soulageant en tout. Le Peuple même vêcût en sureté & en joie sous son Pontificat. Il traduisit les Dialogues de St. Gregoire en Grec, qui étoit sa Langue maternelle, en faveur de ceux qui n'entendoient pas le Latin. En trois Ordinations au mois de Mars, il fit trente Prêtres, cinq Diacres, & quatre-vingt-cinq Evêques. Enfin, il fut enterré à St. Pierre le 15. de Mars, jour auquel l'Eglise l'honnore comme Saint (46).

CONSTANTIN, *dit Copronyme, Empereur.* — PEPIN, *Roi de France.*

# ETIENNE II.

## *XCIV. PAPE.*

An de J.C. 752. PEu de jours après la mort de Zacarie, tout le Peuple élut, pour occuper le St. Siege, un Prêtre nommé ETIENNE, qu'on mit d'abord en possession du Palais Patriarchal de Latran. Le troisieme jour, à son reveil, s'étant assis pour regler ses affaires domestiques, il perdit tout d'un coup la parole & la connoissance, & mourut le lendemain (1). Comme il n'avoit point été consacré, quelques Auteurs ne le comptent point entre les Papes. Mais, Onuphre Panvini, le Cardinal Baronius, & le P. Petau, en ont usé d'une autre maniere; & je crois, que, pour éviter la confusion, il est à propos de suivre leur calcul.

(46) *Martyrol. Rom. 15. Mart.*

(1) *Anastase.*

CONSTANTIN, *dit Copronyme: Empereur.*

# ETIENNE III.

PEPIN: *Roi de France.*

An de J.C. 752.

## *XCV. PAPE.*

LA mort subite d'Etienne II. fut bien-tôt suivie de l'élection d'un autre Pape. Le Peuple s'assembla dans l'Eglise de Ste. Marie Majeure, où il choisit, conjointement avec le Clergé, un Diacre Romain nommé ETIENNE, qui fut, selon quelques Auteurs le II. du nom, & le III. selon d'autres. Il étoit né Rome d'un Pere appellé Constantin, qui le laissa en bas âge; mais, les Papes prirent soin de son Education, & l'iant reçû dans le Palais de Latran, ils le firent passer par tous les Ordres Ecclesiastiques jusqu'au Diaconat. Après son élection, quelques Personnes le porterent sur leurs Epaules à l'Eglise de Latran. Mr. Fleury (1) insinuë que cette Ceremonie étoit autorisée par un ancien usage. Mais, je ne craindrai point d'affirmer, sur l'autorité de Polydore Virgile, que c'est-là le premier exemple de ce Faste si contraire à l'Humilité de St. Pierre. L'Ecrivain (2) qui a donné lieu à cette Remarque observe encore, que cet Etienne fut le premier qui fit séeller ses Lettres avec du Plomb, au lieu de Cire; & les Protestans (3), qui sont trop souvent remplis de mauvaises Chicanes, mettent cela au rang des Nouveautez introduites dans les Ceremonies de Religion, comme si ce n'étoit pas une chose parfaitement indifferente de sa nature.

Election d'Etienne III. Sa Naissance & son Education.

Etienne, trois mois après sa consecration, envoia des Legats à Astolfe, Roi des Lombards, avec de riches presens, pour confirmer la Paix, & elle fut concluë entr'eux pour quarante ans. Mais, le Lombard la rompit bien-tôt (4). La foiblesse des Grecs lui fournissant une occasion favorable de recommencer la Guerre, il entra à main armée dans l'Exarchat de Ravenne; & l'Exarque Eutichius, s'étant comporté en homme de cœur & d'honneur, fut enfin contraint de ceder à la force, d'abandonner sa capitale, & de s'enfuir en Grece. Ainsi finit en Italie la Puissance des Exarques, qui avoit duré environ 180. ans.

Il envoie des Legats à Astolfe.

Astolfe, enflé de ses premiers succès, forma l'ambitieux dessein de se rendre Maître de toute l'Italie, sous pretexte qu'étant Maître de l'Exarchat de Ravenne, le Droit commun vouloit qu'il jouit de tous les droits de l'Empereur. Il tourna ses Armes contre Rome, & le Pape effraié lui envoia les Abbez de St. Vincent près de Vulturne, & de St. Benoît du Mont-Cassin, pour lui demander la conservation de la Paix. Mais, le Lombard, meprisant ces Deputez, ne voulut pas même écouter leurs Propositions. Il les

An de J.C. 753.

Astolfe fait peur au Pape. Mais la Guerre qu'il lui fait a des intervalles.

(1) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLIII. §. 4.*
(2) *Polydore Virgile.*
(3) Voyez l'*Histoire des Ceremonies, & des Superstitions qui se sont introduites dans l'Eglise, pag. 90.*
(4) *Rub. Hist. Raven. lib. 4.*

An de J.C. 753.

les renvoia à leurs Couvens pour y vâquer à la priere, après leur avoir fait promettre qu'ils ne rendroient aucune reponse au Pape, & la Guerre continua: mais, elle eut des Intervalles pendant l'hyver; car, Anselme, beaufrere d'Astolfe, qui avoit embarassé la vie monastique, & obtenu du Roi des Lombards, pour lui & pour ses Religieux, la terre de Nonantule à deux lieuës de Modene, fonda un Monastere, & une Eglise, qui fut consacrée l'an 753. en l'honneur de tous les Apôtres par ordre du Pape Etienne III. & par les mains de Sergius, Archevêque de Ravenne (5). Astolfe confirma cette fondation par une Charte où il oblige seulement les Moines à lui fournir quarante brochets au grand carême, & autant à l'Avent. Astolfe alla à Rome avec Anselme, & offrit cette Lettre sur le Corps de St. Pierre; n'ignorant pas, sans doute, la pieuse & subtile distinction du Pape & du St. Siege, puisque, dans le même tems qu'il étoit en Guerre contre Etienne III. il faisoit un acte de soumission envers le Prince des Apôtres. Le Pape revêtit Anselme de l'habit Monastique, & lui donna le Bâton Pastoral en plein Concile.

Ambassades du Lombard & du Pape à C.P. Les Images proscrites.

Cependant, les deux Abbez deputez par le Pape, aiant été renvoiez, sans avoir rien conclu, Jean Silentiaire de l'Empereur Constantin arriva à Rome, apportant des Lettres pour le Pape & pour le Roi des Lombards, que Constantin (6) exhortoit à rendre les Places qu'il avoit prises sur l'Empire. Le Pape l'envoia aussi-tôt à Ravenne trouver le Roi, qui, sans donner de reponse précise, se contenta d'envoier un Ambassadeur à Constantinople avec Jean. Le Pape y envoia aussi des Deputez chargez de Lettres, où il prioit l'Empereur, comme il avoit deja fait plusieurs fois, de venir avec une Armée delivrer Rome & l'Italie. Mais, cette Deputation fut encore sans effet; & l'Empereur, occupé en Orient pour profiter de la division (7) des Musulmans qui venoient de changer de Maître, n'envoia aucun secours. D'ailleurs, ce Prince avoit des sentimens très-opposé à ceux de Rome touchant la Veneration des Images. Il parloit tous les jours au Peuple, pour lui persuader de les abolir; & enfin, l'an 754. il assembla un Concile de 338. Evêques (8). Il ne nous reste que la definition de foi, qui a pour titre: *Definition du St. & grand Concile Oecumenique.* Après un assez long preambule, le Concile dit que Jesus-Christ nous a delivrez de l'Idolatrie, & nous a enseigné l'Adoration en Esprit & en Verité. „ Mais, ajoute-t'il, „ le Demon, ne pouvant souffrir la beauté de l'Eglise, a ramené l'Idolatrie „ insensiblement, sous l'apparence du Christianisme, en persuadant d'adorer la creature, & de prendre pour Dieu un ouvrage auquel on donne le „ nom de Jesus-Christ. C'est pourquoi, comme le Sauveur a envoié autrefois ses Apôtres, pour la destruction des Idoles: ainsi, il a suscité maintenant ses serviteurs nos Empereurs imitateurs des Apôtres, pour nous instruire, & renverser les Inventions du Demon. „ Ensuite, les Evêques de-

An de J.C. 754.

Concile des Iconoclastes.

(5) *Acta SS. Ben. to. 5.*
(6) *Anastase, in Stephan. III.*
(7) *Elmacin, lib. 2. c. 1.*
(8) *To. 7. Concil. p. 18.*

declarent qu'ils reçoivent les six Conciles œcumeniques, les exprimant chacun en particulier. Puis ils ajoutent: „ Aiant donc examiné soigneusement leur Doctrine, nous avons trouvé que l'Art illicite des Peintres combat le dogme capital de notre salut, qui est l'Incarnation de Jesus-Christ, & renverse les definitions des six Conciles. La Peinture établit l'erreur de Nestorius, qui divise Jesus-Christ en deux, & ne laisse pas d'appuier celles d'Arius, de Dioscore, & d'Eutychès, & de Severe, qui enseignent le mélange & la confusion des deux Natures: car, le Peintre, aiant fait une Image, la nomme Christ: or, le nom de Christ signifie tout ensemble Dieu & Homme. Donc, ou le Peintre a renfermé, comme il s'imagine, la divinité immense dans les bornes de la chair créé: ou il a confondu les deux Natures unies sans confusion. Celui qui adore l'Image est coupable des mêmes Blasphêmes; & la même malediction tombe sur l'un & sur l'autre. Ils chercheront sans doute à s'excuser en disant: Nous ne faisons l'Image que de la chair que nous avons vuë & touchée, & qui a conversé avec nous. Mais, ils retombent par-là dans l'Impieté de Nestorius; car, il faut considerer que selon les Peres, la chair de Jesus-Christ, si-tôt qu'elle a commencé d'être, a été la chair du Verbe, sans jamais admettre aucune idée de separation, mais prise toute entiere par la Nature divine, & entierement divinisée. Comment donc en peut-elle être separée? Il en est de même de sa Sainte Ame. Si-tôt qu'elle a été, ç'a été l'Ame d'un Dieu, & jamais elle n'a été separée de la Divinité, même étant separée de son corps. Comment donc ces Insensez prétendent-ils peindre la chair de Jesus-Christ comme la chair d'un pur homme? C'est supposer qu'elle subsiste par elle-même, & lui donner une autre Personne, & par consequent en ajouter une quatrieme à la Trinité. La vraie Image de Jesus-Christ est celle qu'il a faire lui-même, lorsque, la veille de sa Passion, il prit le pain, le benit, &, aiant rendu graces, le rompit, & le donna disant: Prenez, mangez, pour la remission des Pechez; ceci est mon corps. Et de même, en donnant le calice, il dit: Ceci est mon sang, faites ceci en mémoire de moi: pour montrer qu'il n'a point choisi sous le ciel d'autre espece, ni d'autre forme, qui puisse representer son Incarnation. Et quelle a été en cela l'intention de Dieu infiniment sage? Sinon de nous montrer clairement ce qu'il a fait dans le mystere de son Incarnation; c'est-à-dire, que comme ce qu'il a pris de nous n'est que l'essence humaine, sans subsistance personnelle, pour ne pas faire tomber sur la divinité une Addition de Personne: pour son Image, il nous a commandé d'offrir une matiere choisie, qui est la substance du pain, mais sans forme, ni figure humaine, de peur que l'Idolatrie ne s'introduisit. Ainsi, comme le corps naturel de Jesus-Christ est saint, étant divinisé; de même, il est évident que ce qui est son corps par institution, c'est-à-dire sa sainte Image, est sanctifié d'une certaine maniere & divinisé par la grace: car, c'est ce que Jesus-Christ a voulu faire, afin que comme il a divinisé la chair, qu'il a prise, par une sanctification qui lui est propre & naturelle en vertu de l'union: ainsi le pain de l'Eucharistie, comme étant

An de J.C. 754.

An de J. C. 754.

„ la vraie Image de sa chair naturelle, devient un corps divin; étant sanctifié par l'avenement du St. Esprit, & la mediation du Prêtre qui fait l'oblation & rend saint ce pain qui étoit commun. Au reste, comme la chair vivante du Seigneur a reçu l'onction du St. Esprit, qui est la divinité, ainsi ce pain divin a été rempli du St. Esprit avec le calice de son sang vivifiant. Il a donc été demontré que c'est la vraie Image de l'Incarnation de Jesus-Christ qu'il nous a, de sa propre bouche, enseigné de faire. Mais, ce que l'on appelle faussement des Images ne vient pas de la Tradition de Jesus-Christ, des Apôtres, ou des Peres: elles n'ont point de prieres particulieres pour les sanctifier, & demeurent profanes & meprisables comme le Peintre les a faites. Que si l'on demande pourquoi nous condamnons les Images de la Mere de Dieu & des Saints, qui sont de purs hommes, sans avoir la Nature divine comme Jesus-Christ: nous dirons que l'Eglise est entre le Judaïsme & le Paganisme, & rejette les ceremonies de l'un & de l'autre: du Judaïsme, les sacrifices sanglans: du Paganisme, la fabrication & le service des Idoles, dont l'Art detestable de la Peinture est la source; car, n'aiant point d'esperance de la Resurrection, ils ont inventé cette illusion, pour rendre comme present ce qui ne l'étoit point. Mais, pour les Saints qui vivent avec Dieu, c'est leur faire injure, que de les representer, avec une matiere morte, par l'Art des Païens. „

Decision contre les Images.

Le Concile raporte ensuite quelques Passages de l'Ecriture & des Peres, pour autoriser sa definition, & il conclut que l'on doit rejetter de l'Eglise avec abomination toute Image peinte de quelque maniere que ce soit: & défend à toute personne à l'avenir d'en faire aucune, l'adorer, la dresser dans une Eglise, ou dans une Maison particuliere, ou la cacher; sous peine aux Evêques, aux Prêtres, & aux Diacres, de Deposition; aux Moines & aux Laïques d'Anathême: sans préjudice des peines portées par les Loix Imperiales. Mais ils ajoutent que, sous pretexte de cette defense des Images, aucun de ceux qui gouvernent les Eglises ne pourra s'emparer des vases sacrez, ni des habits, des voiles, & des autres Meubles destinez au Service divin. Que s'il veut les changer, il ne le pourra que du consentement du Patriarche de Constantinople, & par Ordre de l'Empereur. Le 23. du mois d'Août l'Empereur Constantin alla dans la Place publique, où il fit publier les Decrets du Concile (9); &, lorsqu'on les eut portez dans les Provinces, on vit par-tout les Catholiques consternez, & les Iconoclastes changer les vases sacrez, & depouiller les Eglises des vains ornemens, qui avoient porté le Peuple à la superstition.

Extrémités où les Romains sont reduits.

Cependant, Astolphe, Roi des Lombards, insensible à toutes les representations du Pape, menaçoit les Romains de les passer tous au fil de l'Epée, s'ils ne se soumettoient à sa Puissance, comme ils avoient été autrefois soûmis à celle des Empereurs; ce qu'on ne peut regarder que comme un juste châtiment de leur Revolte. Le Pape, dépourvû d'Armes temporelles

(9) *Theoph. an.* 13.

les, exhorta son Troupeau (10) à implorer la Misericorde de Dieu. Il fit une Procession, où l'on portoit plusieurs Reliques, entr'autres une Image de Jesus-Christ, que les Superstitieux croioient n'avoir point été faite de main d'homme. Le Pape la portoit sur ses Epaules, marchant nuds pieds, comme tout le Peuple, qui avoit la cendre sur la tête & poussoit de grands gemissemens. On avoit attaché à la Croix le Traité de Paix, que le Roi des Lombards avoit rompu; & le Pape, sachant combien le Peuple est touché de ces sortes de spectacles, établit de semblables Processions tous les Samedis. Enfin, voiant qu'il ne pouvoit retenir Astolfe, ni par prieres, ni par presens, après lui en avoir fait d'immenses: considerant d'ailleurs, qu'il ne recevoit aucun secours de l'Empereur, il resolut de s'adresser aux François. Il écrivit à Pepin une Lettre où il exprimoit vivement sa douleur; & il la fit porter secretement par un Exprès deguisé en Pelerin. Par une autre Lettre, il manda au Roi de France: *Envoiez vous même des Ambassadeurs à Rome, pour m'engager à vous aller trouver.*

An de J.C. 754.

Pepin protege le Pape, qui écrit aux François.

La Reponse du Roi Pepin accordoit au Pape tout ce qu'il demandoit. Le Porteur fut Droctegand, premier Abbé de Gorze, que le Pape renvoia au Roi avec une Lettre qui ne contient que des actions de graces (11), se raportant du surplus à Droctegand, à qui il s'étoit expliqué de vive voix. Le Pape écrivit en même tems à tous les Ducs des François, les exhortant de venir au secours de St. Pierre, qu'il nomme leur Protecteur; & leur promettant de sa part la remission de leurs Pechez, le centuple en ce Monde, & la Vie éternelle en l'autre.

Entrevue du Pape & d'Astolfe.

Sur ces entrefaites, le Silentiaire Jean revint de Constantinople avec les Legats que le Pape y avoit envoiez: raportant les Propositions du Roi des Lombards, & une Lettre de l'Empereur, par laquelle il ordonnoit au Pape d'aller trouver ce Roi, pour retirer de ses mains Ravenne & les Villes qui en dependoient. Etienne envoia au Roi Astolfe demander sauf-conduit pour lui, & pour sa suite. Au retour de son Deputé, arriverent ceux de Pepin, qui avoient ordre de mener le Pape au Roi leur Maître, comme il l'avoit demandé. Le Pape sortit de Rome le 14. d'Octobre 753. suivi de plusieurs Personnes qui pleuroient & s'efforçoient de le retenir, à cause d'une indisposition qui leur faisoit craindre que ce Voiage ne mît sa vie en peril. Quand le Pape Etienne fut proche de Pavie, Astolfe envoia lui denoncer, qu'il ne fut pas assez hardi pour lui parler de rendre Ravenne, l'Exarchat, ou les autres Places de l'Empire, que lui ou les Rois ses Predecesseurs avoient prises: mais, le Pape repondit, qu'aucune crainte ne l'empêcheroit de les demander. Etant arrivé, il fit au Roi de grands presens, & le pria instamment de restituer à chacun ce qui lui appartenoit. Mais, Astolfe demeura ferme dans son refus, & l'Ambassadeur de Constantinople n'en obtint pas davantage. Ceux de Pepin prierent instamment Astolfe de laisser passer le Pape, pour aller en France; & le Pape aiant lui-même temoigné

(10) *Anastase, in Stephan.*
(11) *Acta SS. Ben. to.* 4. *Le Cointe, an.* 753. §. 52. *Mezeray, &c.*

An de J. C. 754.

gné à ce Prince, qu'il étoit resolu de faire ce voiage, Astolfe n'osa, ni lui refuser la permission qu'il demandoit, ni le faire arrêter, de peur d'irriter les François. De sorte que le Pape partit de Pavie le 16. de Novembre 753. & lorsqu'il fut arrivé au passage des Alpes de la Frontiere de France, il rendit graces à Dieu de l'avoir mis en sureté; car, il n'ingnoroit pas que le Roi des Lombards s'efforçoit encore de rompre son voiage.

Le Pape arrive en France.

Etienne arriva heureusement au Monastere de St. Maurice en Valais, où l'on étoit convenu que le Roi Pepin se trouveroit; mais, les affaires de ce Monarque ne lui permirent pas d'avoir en cet endroit sa premiere entrevuë avec le Pape. „ Il l'envoia (12) prier de continuer son chemin, & „ de se vouloir rendre à Pontyon, Chateau Royal, près de Langres. Char„ les son fils ainé alla au-devant de lui plus de cinquante lieuës. Le Pape „ arriva à Pontyon le 6. jour de Janvier: le Roi avec sa femme & ses Enfans „ le reçût à une lieuë de-là, & lui defera toute sorte d'Honneurs; non pas „ pourtant jusqu'à marcher à pied à côté de lui, & à tenir la bride de son „ cheval, comme l'a écrit Anastase, qui, en quelques endroits de son His„ toire, a parlé des choses anciennes, plutôt selon l'usage pratiqué de son „ tems, que selon la verité.„ *Et quand*, dit un autre Ecrivain celebre (13), *la chose auroit esté telle, il me semble que ce seroit un grand blasme, plutost qu'une louange, à celuy qui se nomme* Serviteur des Serviteurs, *de souffrir qu'un des plus grands Roys qu'il y eust au monde luy servit de Palefrenier ou d'Ecuyer, & que cela ne convient point du tout à celuy qui se glorifie d'une humilité Apostolique; & que St. Pierre, duquel il se dit Successeur, n'eust jamais souffert qu'on lui deferast un tel honneur.* D'où je conclus, que Mr. Fleury (14) a eu très-mauvaise grace d'appuier l'Imposture d'Anastase le Bibliothecaire.

Il confere avec le Roi.

Le Pape & sa suite aiant rendu leurs respects au Roi, remercierent Dieu par le chant de quelques Hymnes & de Cantiques Spirituels. En arrivant à Pontyon, Etienne fit de grands presens à Pepin & aux Seigneurs de la Cour. Mais, le lendemain, il parut avec tout son Clergé sous la Cendre & le Cilice, & se prosterna aux pieds du Roi, le conjurant par la misericorde de Dieu, & par les merites de St. Pierre & de St. Paul, de le delivrer, lui & le Peuple Romain, de la Domination des Lombards. Il demeura en cette posture, jusques à ce que Pepin & les Seigneurs lui eussent tendu la main: car, il voulut que le Roi lui-même le relevât de terre, en signe de la delivrance dont il l'assuroit. Ensuite, le Roi & le Pape eurent diverses Conferences particulieres, où le Pape renouvella ses instances, & le Roi lui promit avec serment de suivre en tout ses avis, & de faire rendre l'Exarchat de Ravenne & les Places de l'Empire. Mais, à cause de l'hyver, il envoia le Pape avec sa suite au Monastere de St. Denis, près de Paris, & prit grand soin qu'il y fut logé commodement. D'autre côté, il envoia des Ambassadeurs au Roi des Lombards, le priant, par le respect des Saints Apôtres, de ne point exercer d'hosti-

(12) *Mezeray, Abregé Chron. dans la Vie de Pepin. ad an.* 753.

(13) *Le Sueur, Hist. de l'Eglise & de l'Emp.*

(14) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLIII.* §. 11.

d'hostilitez contre Rome, & de ne point obliger les Romains à des superstitions contraires à leurs Loix; mais, cette Ambassade fut sans effet (15).

An de J.C. 754.

Decrets sur divers points.

La même année 754. Pepin assembla à Carisiac ou Quiercy tous les Seigneurs de son Royaume, en presence desquels il resolut le voiage d'Italie, pour le secours du Pape. Etienne, qui étoit à cette Assemblée, repondit en ce lieu à divers points de Discipline sur lesquels il fut consulté par les Moines de Bretigny, qui est aujourd'hui un Prieuré de l'Ordre de Cluny. Sa Reponse contient dix-neuf Articles: dix sur le Mariage, cinq sur le Baptême, quatre touchant le Clergé. Les Questions sur le Mariage regardent la plûpart son indissolubilité. Il y est defendu d'épouser sa commere, soit de Baptême, soit de Confirmation. Il excuse un Prêtre qui avoit baptizé avec du vin, n'aiant point d'eau; & il declare que le Baptême est valide, en disant ces paroles: *Infantes sic permaneant in ipso Baptismo.* Il condamne à une severe penitence un Prêtre, qui avoit baptizé, sans savoir, ni le Simbole, ni l'Oraison Dominicale, ni les Pseaumes. Enfin, dans cette même Assemblée de Quiercy, le Roi Pepin fit une Donation au Pape Etienne, & à l'Eglise Romaine, de plusieurs Villes & Territoires d'Italie usurpez par les Lombards; & la fit tant en son nom que des deux Princes Charles & Carloman ses Enfans.

Cependant, Astolfe, voulant se ménager l'affection des François, & ruiner les Machines que le Pape affermissoit contre les Lombards, envoia en France Carloman Frere du Roi Pepin, Moine du Mont Cassin (16). Le motif de ce voiage étoit, que Carloman detournât le Roi son Frere de marcher en Italie; & le pretexte fut, que Carloman venoit redemander le corps de St. Benoit, qui avoit été enlevé d'Italie. En effet (17), Mezeray assure, que ce *Moine plaida si fortement la cause d'Astolphe au Parlement de Crecy, qu'il y fut ordonné qu'on envoieroit des Ambassadeurs vers ce Roi, pour essayer de faire un Accomodement.* Astolfe reçut fort bien les Deputez du Roi: il convint de ne plus pretendre la Souveraineté de Rome; mais, il vouloit garder l'Exarchat, à quoi le Pape ne put consentir, prétendant qu'il lui appartenoit, comme la depouille d'un Prince Heretique: & il sçut si bien mettre Pepin dans ses interêts, que ce Roi promit d'emploier ses forces pour le lui conquerir. D'autre côté, Carloman se trouva fort mal d'avoir soutenu avec tant de zele la cause d'Astolfe dans les Etats du Royaume; car, Etienne persuada au Roi Pepin d'enfermer son Frere dans un Monastere à Vienne; & de faire tondre ses Enfans, de peur qu'ils ne pretendissent un jour quelque part dans les Etats que leur Pere avoit possedez.

Le Pape tombe malade.

L'Assemblée de Quierci étant terminée, le Pape revint à St. Denis, où il tomba malade, de la fatigue du voiage, & de l'inegalité des saisons. En peu de jours il fut reduit à une telle extremité, que ceux de sa suite, aussi bien

(15) *Anastase.*

(16) *Anastase, in Stephan. Acta SS. Ben. to. 4.*

(17) *Mezeray, Abregé Chronol. ad ann. 754.*

An de J.C. 754.

bien que les François, desesperoient de sa vie (18). Mais, on conte qu'il fut gueri miraculeusement. On produit (19) une Lettre de lui, où il affirme qu'étant en prieres dans l'Eglise de St. Denis sous les cloches, il vit devant l'Autel St. Pierre & St. Paul avec St. Denis, à qui St. Pierre dit qu'on lui accordoit la santé du Malade: Que St. Denis, tenant un Encensoir & une Palme, accompagné d'un Prêtre & d'un Diacre, vint le trouver & lui dit: La Paix soit avec vous, mon Frere, ne craignez point; vous retournerez heureusement à votre Siege. Levez-vous, & consacrez cet Autel en l'honneur de Dieu & de ses Apôtres que vous voiez, en celebrant une Messe d'actions de graces. Le Pape, se sentant gueri, voulut aussi-tôt accomplir cet ordre. Les Assistans disoient qu'il rêvoit; &, pour les desabuser, il leur raconta sa vision, de même qu'au Roi & aux Seigneurs. Dès le lendemain 28. de Juillet, le Pape dit la Messe, & consacra l'Autel que St. Pierre lui avoit indiqué. Il fit une autre ceremonie plus importante; car, il consacra de nouveau pour Rois de France, par l'onction de l'huile, Pepin & ses deux fils Charles & Carloman, avec la Reine Bertrade: &, faisant bouclier de l'Autorité de St. Pierre, il defendit aux Seigneurs François, sous peine d'excommunication, que jamais eux, ni leurs Descendans, se donnassent des Rois d'une autre Race (20). Etienne donna en même tems au Roi & à ses deux Fils le Titre de Patrices des Romains, pour les engager à la protection de Rome (21). On croit aussi que le Baptême des deux Princes avoit été differé jusques alors, & que le Pape fut leur Parain: car, en plusieurs de ses Lettres, il nomme le Roi Pepin son compere spirituel, la Reine Bertrade sa commere, & les deux Princes ses Enfans spirituels. Pendant le sejour qu'Etienne fit en France, il reconcilia Pepin avec la Reine son Epouse, qui s'étoit vuë à la veille d'être repudiée; & il laissa, sur l'Autel qu'il avoit consacré, son *Pallium*, que l'on conserve encore aujourd'hui dans l'Abbaie de St. Denis. A la priere de Pepin, les Clercs de la suite du Pape enseignerent aux François à mieux chanter, & ce Chant se repandit ensuite en plusieurs Eglises.

An de J.C. 755.

Guerre d'Italie. Paix avec les Lombards.

La Guerre d'Italie étant resoluë, le Roi de France faisoit de grands preparatifs pour en assurer le succès. Cependant, il voulut encore avoir recours à la negociation: mais, le Roi des Lombards s'obstinant à retenir l'Exarchat, l'Armée Françoise passa les Alpes, & le contraignit de satisfaire le Pape à des conditions facheuses pour lui, mais très avantageuses au St. Siege (22). Le Traité se fit en presence des Ambassadeurs de l'Empereur Constantin, qui étoient venus redemander l'Exarchat de Ravenne pour leur Maître. *Ils y emploierent* (23) *en vain les persuasions, les flatteries, & les presens: quelque effort qu'ils fissent pour cela, ils ne remporterent que le deplaisir & la honte d'un refus.* La Paix étant faite, Pepin se retira avec son Armée, & les Otages des Lombards: & le Pape Etienne retourna à Rome, accompagné du Prince Je-

(18) *Anastase, in Stephan.*
(19) *To. VI. Concil. p.* 1649.
(20) *Fragm. apud Greg. Tur.*
(21) *Le Cointe, an.* 754. §. 57.
(22) *Anastase, in Steph.*
(23) *Mezeray, ad an.* 756.

Jerôme, frere de Pepin (24). Quand il arriva au champ de Neron proche du Vatican, il trouva des Evêques & des Clercs, suivis d'une grande foule de Peuple, qui le reçurent & le conduisirent processionellement jusqu'au Palais Patriarchal. Il avoit apporté de France des Reliques de St. Denis, pour lesquelles il fonda un Monastere de Moines Grecs (25). An de J.C. 755.

Astolfe, etant delivré de la crainte d'un Ennemi aussi puissant que Pepin, rompit le Traité qu'il avoit fait avec le Pape. Le Roi de France en fut d'abord averti par une Lettre dont le Pape chargea l'Abbé Fulrad, & qui est conçuë en ces termes (26) : „ Je vous conjure par le Seigneur notre „ Dieu, sa glorieuse Mere, toutes les Vertus celestes, & St. Pierre qui vous „ a sacré Roi, de faire tout rendre à la sainte Eglise de Dieu, suivant la „ Donation que vous avez offerte à St. Pierre votre Protecteur ; & de ne „ vous plus fier aux paroles trompeuses de ce Roi & de ses Grands : car, „ nous avons remis entre vos mains les interêts de la sainte Eglise, & vous „ rendrez compte à Dieu & à St. Pierre au jour du terrible jugement com- „ ment vous les aurez defendus. C'est à vous que cette bonne œuvre a „ été reservée depuis tant de tems : aucun de vos Peres n'a été honoré d'u- „ ne telle grace. C'est vous que Dieu a choisi pour cet effet, par sa pres- „ cience de toute Eternité (27) : car ceux qu'il a prédestinez, il les a appel- „ lez, & ceux qu'il a appellez, il les a justifiez. „ Cette application des paroles de St. Paul aux affaires temporelles est un peu scandaleuse.

An de J.C. 756.

Astolfe recommence la Guerre contre le Pape.

Quelque tems après, le Pape envoia au Roi Pepin Vilcaire, Evêque de Nomente, avec une autre Lettre (28) pleine de nouveaux tours d'Eloquence, pour le presser de declarer la Guerre aux Lombards : „ C'est pour ce- „ la que le Roi des Rois vous a soumis tant de Peuples, afin que vous rele- „ viez la sainte Eglise : car, il pouvoit la defendre d'une autre maniere, s'il „ lui eut plû : mais, il a voulu eprouver votre cœur, c'est pourquoi il nous „ a recommandé d'aller vers vous, & de faire un si grand voiage au travers „ de tant de fatigues & de perils. . . Sachez, ajoute-t'il, que le Prince „ des Apôtres garde votre promesse ; & si vous ne l'accomplissez, il la re- „ presentera au jour du Jugement. Là seront inutiles les excuses les plus „ ingenieuses. „ Il falloit avoir l'Esprit bien petit, ou bien rempli de superstitions, pour être sensible à toutes ces extravagantes menaces. Cependant, Pepin en fut touché, & d'autres Lettres acheverent de le déterminer. Astolfe assiegeoit Rome, & la pressoit avec vigueur, lorsque le Pape envoia en France par Mer, & encore à grand' peine, l'Evêque George & le Comte Tomaric, avec l'Abbé Vernier, que le Roi avoit envoié à Rome, & qui pendant le Siege endossoit la Cuirasse, & montoit la garde sur les Murailles. Ils etoient chargez de deux Lettres (29) : l'une adressée au Roi Pepin,

Le Pape implore le secours de Pepin.

(24) *Anastase, cité par le P. le Cointe, an.* 754. §. 75.
(25) *Hild. Areop.*
(26) *Epist.* 7. *Cod. Carol.*
(27) *Epitre de St. Paul aux Romains, chap. VIII. v.* 30.
(28) *Epist* 9. *Cod. Carol.*
(29) *Epist.* 4. *&c.* 6. *Cod. Carol. Steph. To. VI. Concil. p.* 1635.

An de J. C. 756.

pin: l'autre aux Princes ses Enfans, & à tous les François Ecclesiastiques & Laïques. Elles commencent ainsi: „ Nous sommes environnez d'une „ tristesse si amere, & pressez d'une angoisse si extrême: la continuité de „ nos maux nous tire tant de larmes, qu'il nous semble que les Elemens mê- „ mes doivent le raconter. „ Ensuite les Romains font ainsi parler Astol- fe: „ Ouvrez moi la Ville, & livrez moi votre Pape: si-non, je renverse- „ rai vos murailles, & vous passerai tous au fil de l'Epée, & je verrai qui „ pourra vous tirer de mes mains. „ Ensuite, parlant des Lombards: „ Ils „ ont brulé les Eglises, brisé & brulé les Images: ils ont mis dans leurs „ sacs impurs les dons sacrez, & les mangeoient après s'être remplis de vian- „ des. Ils ont emporté les voiles & les ornemens des Autels, pour leur „ usage: ils ont dechiré de coups les Moines, & violé les Religieuses, dont ils „ ont tué quelques-unes. Ils ont brulé les fermes de St. Pierre & de tous les „ Romains, emmené les Bestiaux, coupé les vignes jusqu'à la racine, foulé „ les Moissons: en sorte qu'il ne nous reste plus dequoi vivre. Ils ont egorgé „ quantité de serfs de St. Pierre & des Romains, & emmené les autres en „ captivité: jusques à arracher du sein de leur Mere les Enfans à la mam- „ melle pour les égorger. Les Païens mêmes n'ont jamais fait tant de „ maux. „ On croira facilement que tout ce recit est un tissu d'exagera- tions.

Il lui écrit au nom de St. Pierre.

Dans l'extrémité où le Pape étoit reduit, *il usa d'un artifice sans exemple* (30) *devant, ni après, dans toute l'Histoire de l'Eglise.* Il ecrivit au Roi & aux François une Lettre (31) au nom de St. Pierre, le faisant parler lui-même comme s'il eut encore été sur la Terre. Le Titre, imité des Epitres Canoniques, commence ainsi: „ Pierre appellé à l'Apostolat par Jesus-Christ fils „ du Dieu vivant. „ Il fait parler avec lui la Vierge, les Anges, les Martyrs, & tous les autres Saints, afin que les François viennent promptement au secours de la source de leur regeneration, & de leur Mere spirituelle. „ Je vous conjure, dit-il, par le Dieu vivant, de ne pas permettre que „ ma Ville de Rome, & mon Peuple, soient plus longtems dechirés par les „ Lombards; afin que vos Corps & vos Ames ne soient pas dechirés dans „ le feu éternel: ni que les Brebis du Troupeau que Dieu m'a confié soient „ dispersées, de peur qu'il ne vous rejette, & ne vous disperse comme le Peu- „ ple d'Israel. . . . . Si vous m'obéïssez promptement, vous en recevrez „ une grande recompense en cette vie: Vous surmonterez tous vos Enne- „ mis, vous vivrez long-tems, mangeant les biens de la Terre, & vous au- „ rez, sans doute, la vie éternelle. Autrement, sachez que par l'Auto- „ rité de la Sainte Trinité, & la Grace de mon Apostolat, vous serez privez „ du Royaume de Dieu, & de la Vie éternelle. „ Cette Lettre, dit Mr. Fleury (32), est importante pour connoitre le genie de ce siecle-là; & jusques où les hommes les plus graves savoient pousser la fiction, quand ils la cro-

(30) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLIII. §. 17.*
(31) *Steph. Epist. 5. Cod. Carol. 3.*
(32) *Fleury, ubi supr.*

croioient utile. Au reste, elle est pleine d'Equivoques comme les précédentes. L'Eglise y signifie, non l'Assemblée des Fideles; mais les Biens temporels consacrez à l'Eglise. Le Troupeau de Jesus-Christ sont les Corps, & non pas les Ames. Les Promesses temporelles de l'ancienne Loi sont mêlées avec les spirituelles de l'Evangile; & les motifs les plus saints de la Religion emploiez pour une Affaire d'Etat.

An de J. C. 756.

Pepin se rendit à des instances si pressantes. Il marcha en Lombardie avec toutes ses Troupes; & comme il étoit sur la Frontiere, on reçut à Rome des Ambassadeurs de l'Empereur Constantin (33). Le Pape les avertit de la Marche du Roi de France; & ils se rendirent à Marseille par Mer, où ils apprirent que Pepin, à qui ils étoient envoiez, étoit deja sur les Terres des Lombards. Surpris & affligez de cette nouvelle, ils s'efforcerent de retenir par artifice le Legat du Pape à Marseille, & de l'empêcher d'aller trouver le Roi de France: mais, ils ne purent y réüssir. Gregoire, l'un des Ambassadeurs, prit donc les devants; &, aiant joint Pepin près de Pavie, il le pria instamment avec de grandes promesses de rendre à l'Empereur l'Exarchat de Ravenne, & les Places qui en dependoient. Mais, rien ne put engager le Roi à manquer à la parole qu'il avoit donnée au Pape. Il repondit que c'étoit pour St. Pierre, qu'il faisoit la Conquête de l'Exarchat, dans l'esperance que la Donation, qu'il en avoit faite au Prince des Apôtres, lui obtiendroit la remission de ses Pechez: & que, quelques tresors qu'on pût lui pût offrir, on ne lui persuaderoit jamais d'ôter à St. Pierre ce qu'il lui avoit donné.

Pepin vient en Italie, & met le Lombard à la raison.

Astolfe aiant été mis à la raison par les Armes, Pepin retourna dans ses Etats. Il laissa la commission de retirer les Places de l'Exarchat à l'Abbé Fulrad son Conseiller, qui se rendit à Ravenne avec des Deputez du Roi Astolfe, & ensuite dans toutes les Villes de la Pentapole & de l'Emilie, dont il emporta les Clefs à Rome, & les posa avec la Donation du Roi Pepin sur la Confession de St. Pierre. Il mit ainsi le Pape en possession de toutes ces Villes au nombre de 22. savoir Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Cesene, Sinigaille, Jesi Forlimpopoli, Forli, Castrocaro, Monte-Feltro, Acerragio que l'on ne connoit plus, Mont-Lucari que l'on croit être Nocera, Serravale, St. Marigni, Bobio, Urbin, Caglio, Luccoli près Candiano, Eugubio, Comacchio, & Narni. C'est le denombrement qu'en fait Anastase; & voilà le premier fondement de la Seigneurie Temporelle de l'Eglise Romaine.

Le Pape est mis en Possession de l Exarchat.

Astolfe ne surveçut pas long-tems à ce Traité. Il mourut d'une chute de cheval au commencement de la même année 756. Didier, Duc de Toscane, entreprit de se faire declarer Roi des Lombards. Mais Rachis, qui avoit regné sur cette Nation, & qui, comme je l'ai dit, s'étoit fait Moine au Mont-Cassin, étant sorti de son Monastere, s'opposa fortement aux desseins de Didier. Il voulut mettre le Pape dans ses Interêts, & pour cela il lui promit de garder exactement le dernier Traité. Etienne étoit prêt de s'accorder avec lui, lorsque les Deputez, que Pepin avoit laissez en Italie, & qui

Didier est reconnu Roi des Lombards.

(33) *Anastase.*

An de J.C. 756.

qui favorisoient Didier, engagerent le Pape à faire rentrer Rachis dans son Monastere. Ainsi Didier fut proclamé Roi des Lombards, & reconnu du Pape en cette Qualité, moïennant qu'il cedât à *la sainte Eglise Romaine* les Villes de l'Exarchat qui restoient en la possession des Lombards. En même tems, Etienne envoia un Legat qui se saisit d'une partie des Villes que Didier avoit promises, savoir Faënza, toute la Duché de Ferrare, & deux autres Places. D'ailleurs, il envoia au Roi Pepin, George Evêque & Jean Sacellaire, avec l'Abbé Fulrad; & les chargea d'une Lettre (34), où il lui rend compte de l'élection de Didier; priant Pepin de le proteger, s'il accomplit ses promesses, & cependant d'envoïer incessamment vers lui, pour en presser l'execution. Le Pape ajoute: ,, Nous vous prions instamment ,, d'agir de telle sorte du côté des Grecs, que la foi Catholique soit à jamais ,, conservée, que l'Eglise soit delivrée de leur malice, & qu'elle recouvre ,, tous ses Patrimoines pour l'entretien du luminaire des Eglises, & la nourriture des Pauvres & des Pelerins. Instruisez-nous de la maniere dont ,, vous avez parlé au Silenciaire, & envoiez-nous copie des Lettres que vous ,, lui avez données; afin que nous puissions agir de concert, comme nous ,, sommes convenus avec Fulrad. ,,

An de J.C. 757.

Mort du Pape Etienne. Son Caractere, &c.

Dans tout le cours du Pontificat du Pape Etienne III. on remarque un attachement extrême & scandaleux aux Biens de la Terre: mais, la mort, qui ne fait grace à personne, le priva enfin de ce qu'il avoit de plus cher, c'est à dire de sa grandeur temporelle, & de ses thrésors, pour le confondre avec les derniers des hommes dans une Eternité heureuse, ou malheureuse. Il fut enterré à St. Pierre le 26. d'Avril 757. Anastase en fait, comme de la plûpart des Papes, un Portrait fort avantageux, mais un peu flateur. Il aimoit l'Eglise, conservoit les Traditions avec une grande fermeté, prêchoit avec force la parole de Dieu, & étoit toujours prêt à secourir les Pauvres, & assister les Veuves & les Orphelins. Dès le commencement de son Pontificat, il retablit dans Rome quatre anciens Hopitaux abandonnez depuis long-tems; & en fonda un cinquiéme pour cent pauvres. Il en fit deux hors de Rome près l'Eglise de St. Pierre, y donna de grands biens, & les unit à perpetuité aux deux Diaconies de la Sainte Vierge & de St. Sylvestre qui étoient au voisinage. Souvent il assembloit son Clergé dans le Palais de Latran, & l'exhortoit à s'appliquer fortement à l'Etude de l'Ecriture Sainte, & aux Lectures spirituelles, pour être en état de repondre efficacement aux Ennemis de l'Eglise. Il fit au mois de Mars une ordination d'onze Prêtres & de deux Diacres, & il ordonna vingt Evêques en divers lieux. Le 26. de Frevrier de l'an 757, il avoit accordé à Fulrad, Abbé de St. Denis, un Privilege (35) d'avoir un Evêque particulier, qui seroit elû par l'Abbé & les Moines, & consacré par les Evêques du Païs, pour gouverner ce Monastere & les autres que Fulrad avoit fondez, & qui étoient tous sous la protection du St. Siege.

PAUL

(34) *Epist. 6. Cod. Carol. 8.*

(35) *Act. SS. Ben. To. 4. p. 336.*

An de J.C. 757.

CONSTANTIN, *dit Copronyme, Empereur.*

# PAUL I.

PEPIN, *Roi de France.*

## *XCVI. PAPE.*

PAUL I. étoit frere d'Etienne III. auquel il ſucceda. Le Pape Gregoire III. avoit pris ſoin de l'Education de ces deux freres, dans le Palais de Latran; & Zacarie les ordonna Diacres. Comme on vit le Pape Etienne à l'extremité, le Peuple de Rome ſe diviſa: quelques-uns étoient pour l'Archidiacre Theophylacte, & ſe tenoient aſſemblez dans ſa Maiſon: les autres ſe declarerent pour le Diacre Paul; & c'étoit la plus grande partie des Magiſtrats & du Peuple, qui agiſſoient en cela par reconnoiſſance pour la famille du Pape Etienne. Mais, bien que Paul fut ſur le point d'être élevé à la premiere Dignité de l'Egliſe, l'Hiſtoire obſerve que, bien loin de chercher à fortifier ſon parti par des brigues Simoniaques, il ne ſortit pas même du Palais de Latran, où il étoit occupé à rendre à ſon frere les ſervices dont il avoit beſoin dans ſa maladie. Dès qu'Etienne fut enterré, le parti de Theophylacte ſe diſſipa, & l'autre prevalut, parce qu'il étoit le plus fort. Ainſi, après un mois de Vacance, Paul fut ordonné le 22. de May 757. Avant ſon Ordination, il écrivit au Roi Pepin, pour lui donner part de ſon Election, & de la mort du Pape Etienne ſon frere: lui promettant la même amitié & fidelité, juſques à l'effuſion de ſang, & en ſon nom, & au nom du Peuple Romain: & lui demandant la continuation de ſa Protection. Dans le même tems, Immon, Envoié de Pepin, étoit arrivé à Rome. Mais le Pape & les Grands jugerent à propos de le retenir juſques après ſa conſecration, afin qu'il pût rendre temoignage au Roi de leur Affection pour lui & pour les François. Paul ne fut pas en Guerre ouverte avec le Roi Didier, qui le laiſſa jouïr de tout ce qui avoit été accordé à l'Egliſe Romaine par le dernier Traité fait avec Aſtolfe. Et comme, par ce Traité, l'Evêque de Ravenne étoit immediatement ſoumis au St. Siege, tant pour le Spirituel, que pour le Temporel, le Pape le fit citer à comparoître devant lui, parce qu'il étoit marié, & qu'il retenoit ſa femme: ce qui prouve invinciblement, qu'il y avoit toujours quelques Evêques, qui ne pouvoient & ne vouloient pas s'aſſujettir à la Loi du Celibat.

Election de Paul I. Il écrit à Pepin.

An de J.C. 758. juſqu'en 760.

Diverſes actions du Pape.

Je joindrai ici le recit de diverſes actions du Pape, dont la datte n'eſt pas marquée. L'an 757. la Reine Bertrade étant accouchée d'une fille qui fut nommée Giſelle, le Roi Pepin envoia au Pape Paul par Vulfard Abbé de St. Martin de Tours le Linge dont la Princeſſe avoit été enveloppée au ſortir des fonds baptiſmaux; & le Pape garda ce preſent, comme un temoignage que le Roi vouloit qu'il tint Giſele pour ſa fille ſpirituelle; comme s'il l'avoit lui-même levée des fonds. Il aſſembla le Peuple dans l'Egliſe de Ste. Petronille, y dedia en memoire du Roi un Autel où il celebra la Meſſe, & depoſa ſous l'Autel le Linge qu'on avoit apporté. L'Egliſe de Ste. Petronille étoit au Vatican, près de St. Pierre, & le Pape Paul y fit tranſpor-

An de J.C. 758.

porter le corps de la Sainte, l'aiant tiré d'un ancien Cimetiere qui portoit son nom (1). Il tira des anciens Cimetieres, qui étoient hors de Rome, & qui avoient été long-tems negligez, beaucoup d'autres Reliques, qu'il transfera solemnellement dans la Ville, & les fit enterrer avec l'honneur convenable dans les Titres, les Diaconies, les Monasteres, & les autres Eglises. De plus: il bâtit dans sa Maison Paternelle une Eglise en l'honneur des Papes St. Etienne Martyr & St. Silvestre Confesseur, où il transfera grand nombre de ces Reliques. Et, pour y celebrer le service divin, il fonda une Communauté de Moines, avec de grands revenus, comme il paroit par le Privilege accordé à l'Abbé Leonce, dans un Concile, & souscrit par vingt-trois Evêques, dix-huit Prêtres Titulaires des Eglises de Rome, & l'Archi-Diacre. L'Eglise de ce Monastere étoit ornée de Marbres & de Mosaïques. Le Ciboire ou Tabernacle étoit d'argent. Il fit bâtir une autre Eglise à Rome dans la ruë sacrée, près du Temple de Romulus, à l'honneur des Apotres St. Pierre & St. Paul, en un lieu où ils avoient dit-on prié au tems de leur Martyre, & où l'on pretendoit voir encore la marque de leurs genoux sur la pierre. Il fit aussi au Vatican, dans l'enceinte de l'Eglise de St. Pierre, un Oratoire de la Sainte Vierge, qu'il orna de Mosaïque & de metaux précieux; entr'autres d'une Statue de la Vierge, d'argent doré, du poids de cent livres, & il y bâtit sa sepulture.

Reflexions sur l'attachement du Pape aux Biens temporels.

La plupart des Lettres du Pape Paul que nous avons sont adressées au Roi Pepin, pour demander du secours, tantôt contre les Grecs, qui, d'intelligence avec les Lombards, vouloient reprendre Ravenne: tantôt contre les Lombards & le Roi Didier, qui chicanoit toujours la restitution des Places promises par son Traité. Quoique ces affaires ne fussent que temporelles, le Pape Paul, à l'exemple de son Predecesseur, les confond toujours avec le spirituel. „ Comme, dit judicieusement Mr. Fleury (2), comme si les „ Lombards, Chrêtiens & Catholiques depuis plus de cinquante ans, eussent été les ennemis de la Religion, plutôt que les Herules & les Gots „ Ariens, à qui les Papes n'avoient point fait difficulté d'obéïr. Ou comme „ si le Roi de France n'eut pas été libre d'examiner, s'il étoit juste en soi, „ & utile à son Etat, de faire la Guerre aux Lombards. „ Il est vrai néanmoins, que Paul, écrivant à Pepin (3) contre les Grecs, n'oublia pas l'intéret de la Religion. Et, pour le lui mieux faire connoître, il lui envoia copie d'une Lettre, qu'il avoit reçuë du Patriarche d'Alexandrie, par un Moine nomme Cosme, qui montroit l'integrité de la foi des Evêques Orientaux, & leur zele pour la conservation des Images.

Generosité de Paul I.

Le Pape apprit que Marin, Prêtre de l'Eglise Romaine, se trouvant en France, avoit donné à George, Ambassadeur de l'Empereur Constantin, des conseils contraires aux interêts du Roi Pepin & aux siens: c'est pourquoi il pria le Roi de faire ordonner Evêque le Prêtre Marin, pour telle ville qu'il plai-

(1) *Anastase. Paul. Epist.* 12. *to. VI. Concil. p.* 1690. *Sigebert, Chron. an.* 758.

(2) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLIII.* §. 31.

(3) *Epist.* 7. *Cod. Carol.* 34.

plairoit au Roi de choisir dans ses Etats: „ afin, ajoute le Pape, qu'il se „ repente de son crime, & de peur que le Demon, trouvant son Esprit egaré, ne le perde, sous pretexte de l'élever. „ Le Roi, qui étoit content de Marin, pria le Pape lui donner le titre de St. Chrysogone, & le Pape lui envoia les provisions; temoignant qu'il ne desiroit que de satisfaire le Roi. On voit encore dans l'affaire suivante, combien le Pape Paul craignoit de deplaire à Pepin. Remedius ou Remy, frere du Roi & Archevêque de Rouen, avoit donné à Simeon, Chantre de l'Eglise Romaine, qui se trouvoit en France, quelques Moines, pour les instruire dans le Chant Ecclesiastique: mais, avant qu'ils l'eussent parfaitement appris, le Pape rappella Simeon à Rome. L'Archevêque Remy en fut fort affligé, comme temoignoit le Roi. Surquoi le Pape repondit: „ Soiez assuré, que sans la mort „ de George, qui gouvernoit nos Chantres, nous n'aurions jamais entrepris „ de retirer Simeon du service de votre frere. Nous lui avons recommandé d'instruire très-soigneusement les Moines que vous avez envoiez: donnant ordre qu'ils soient bien logez, & qu'ils demeurent ici jusqu'à ce „ qu'ils sachent parfaitement le Chant Ecclesiastique. „ Dans une autre Lettre, il dit: „ Nous vous envoïons tous les Livres que nous avons pû „ trouver: savoir l'Antiphonier, le Responsal, la Dialectique d'Aristote, les „ Livres de St. Denis Areopagite, la Geometrie, l'Ortographe, la Grammaire, le tout en Grec, & une horloge nocturne. „

An de J. C. 760.

C'est à peu près tout ce que l'Histoire nous dit des actions de Paul I. si ce n'est que, selon Anastase, ce Pape n'oublia rien pour faire gouter à l'Empereur Constantin la Doctrine de l'Eglise Romaine, touchant le culte des Images. Il lui écrivit plusieurs fois, il lui envoia même des Legats; mais tout fut inutile. Enfin, ce Pape étant demeuré pendant les grandes chaleurs de l'Eté à l'Eglise de St. Paul, tomba malade & mourut le 21. de Juin 767. Il étoit (4) doux & charitable, & s'il avoit tant soit peu offensé quelqu'un par la malice d'autrui, il travailloit aussi-tôt à le consoler. Plusieurs rendoient temoignage que la nuit il alloit avec ses Domestiques visiter dans leurs Maisons les Pauvres, principalement les malades, qui ne pouvoient sortir du lit; & il leur donnoit abondamment la nourriture & les autres secours. Il visitoit aussi de nuit les Prisons; delivroit les criminels qu'il trouvoit en danger de mort; & paioit pour ceux qui étoient retenus pour dettes. Il soulageoit les veuves, les orfelins, & tous ceux qui étoient dans le besoin. En une Ordination au Mois de Decembre, il fit douze Prêtres & deux Diacres, & ailleurs trois Evêques. Il fut inhumé à St. Paul, où il étoit mort: mais, trois mois après, on le transfera par le Tibre à St. Pierre, & on l'enterra solemnellément dans la Chapelle de la Vierge qu'il avoit bâtie. Il est honnoré comme Saint le vingt-huitieme de Juin.

An de J.C. 767.

Sa mort, & son caractere.

(4) *Anastase & Platine.*

CON-

An de J.C. 767.

Constantin, dit Copronyme, Empereur.

# CONSTANTIN II.

Pepin, Roi de France.

## *XCVII. PAPE.*

Cabales & Violences pour l'Election d'un Pape.

TOton, Duc de Nepi, aiant ſçu que le Pape Paul I. étoit à l'extremité, forma le deſſein d'élever un de ſes freres ſur le ſiege Pontifical (1). Dans cette vuë, il réunit toutes ſes forces & celles de ſes Amis, & il vint à Rome. Il entra dans la Ville par la Porte St. Pancrace, & il mena ſa Troupe dans ſa Maiſon, où il élut Pape Constantin ſon frere encore Laïque. Il le conduiſit enſuite, les Armes à la main, au Palais Patriarchal de Latran, & l'aiant fait monter à l'apparement du Vidame, il fit venir George Evêque de Preneſte, pour lui donner la tonſure Clericale. D'abord, l'Evêque reſiſta, & conjura même Conſtantin de renoncer à une entrepriſe ſi criminelle: mais enfin il ceda par la crainte des menaces qu'on lui fit. Il lui confera les Ordres Eccleſiaſtiques juſqu'au Diaconat; & le Dimanche ſuivant, il le conſacra Evêque de Rome, aſſiſté d'Euſtraſe Evêque d'Albane, & de Citonat Evêque de Porto. Quelques-uns diſent que Didier Roi des Lombards, voulant avoir un Pape à ſa devotion, dans l'eſperance de recouvrer ce qu'il avoit perdu en Italie, engagea ſecretement Toton à uſer de violence pour maintenir Conſtantin ſur le St. Siege. Mais d'autres ſoutiennent que Didier n'avoit point trempé dans toute cette affaire: en effet, ce qui arriva l'année ſuivante, prouve que cette Election ne lui plaiſoit pas; & il ne fit jamais paroitre qu'il y eut eu aucune part.

An de J. C. 768.

Conſtantin II. eſt mis ſur le St. Siege, & il écrit à Pepin.

Conſtantin, que la plupart des Auteurs traitent d'Anti-Pape, ſe voiant en poſſeſſion de la Chaire de St. Pierre, écrivit au Roi Pepin, incontinent après ſon Ordination. Il inſinuoit (2) ouvertement qu'il avoit été élû par le Peuple malgré lui, & parloit comme l'homme du Monde le plus humble & le plus deſintereſſé: ou plûtôt, le Secretaire qui compoſa la Lettre le fit parler de la maniere la plus propre à lui attirer la protection de Pepin: car, c'eſt à quoi tend toute la Lettre. Il dit auſſi qu'il lui envoie ce que l'on a pû trouver d'Actes des Saints. N'aiant point reçu de reponſe, il lui écrivit une ſeconde Lettre encore plus preſſante, où il prie le Roi de ne point ajouter foi aux mauvais raports que l'on fera contre lui. Il ajoute: „ Nous „ vous donnons avis, que le 12. d'Aout dernier, Indiction 5. eſt arrivé ici de „ Jeruſalem un Prêtre nommé Conſtantin, apportant une Lettre Synodale „ de Theodore Patriarche de Jeruſalem, adreſſée à notre Predeceſſeur Paul, „ & approuvée par les deux autres Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, „ & par pluſieurs Metropolitains d'Orient. Nous l'avons reçûë avec gran- „ de joie; nous l'avons approuvée & fait lire ſur l'Ambon, devant le Peu- „ ple; & nous vous en envoions copie en Latin & en Grec, afin que vous voiez

(1) *Anaſtaſe.*

(2) *Cod. Carol. Epiſt.* 98.

„ voiez quel eſt le zele de tous les Chrêtiens d'Orient pour les ſaintes Images. „ An de J.C. 768.

Pepin mepriſe le nouveau Pape, contre lequel on conſpire.

On croit (3) que Pepin n'eut aucun égard aux Lettres de Conſtantin, & que n'ignorant pas les mauvais artifices par leſquels cet homme étoit parvenu au Pontificat, il ne fit rien qui pût autoriſer ſon Intruſion. J'avoue qu'il ne m'eſt tombé entre les mains aucun monument qui appuie ce qu'a dit un Auteur (4): *Que Pepin envoia une Ambaſſade à Conſtantin.* Quoiqu'il en ſoit de ce fait, nous ſavons que Chriſtofle, Primicier & Conſeiller du St. Siege, avec ſon fils Sergius, Sacellaire ou Threſorier, reſolurent de chaſſer Conſtantin, qu'ils regardoient comme un infame Uſurpateur (5). Dans ce deſſein, ils feignirent de vouloir ſe rendre Moines, & demanderent au Pape intrus la permiſſion d'aller à un Monaſtere de St. Sauveur en Lombardie. Le Pape leur fit promettre, par ſerment, qu'ils n'entreprendoient rien contre lui, & il les laiſſa aller. Mais, comme s'il leur eut été permis de ſe parjurer pour parvenir à une bonne fin, quand ils furent en Lombardie, ils quitterent le chemin du Monaſtere où l'Abbé les attendoit, & ils allerent trouver le Roi Didier. Ils ſupplierent ce Prince de leur donner ſecours, pour delivrer l'Egliſe du ſcandale que l'Ordination de Conſtantin y cauſoit. Cependant, le Pape, ne penſant à rien moins qu'à ce qui ſe tramoit contre ſes Interêts, fit une Ordination de huit Prêtres & quatre Diacres; &, durant tout le tems de ſon Adminiſtration, il ordonna huit Evêques.

Suite de la Conſpiration contre le Pape.

Chriſtofle & Sergius, aiant pris congé du Roi des Lombards, vinrent à Rieti, d'où Sergius prit les devans avec le Prêtre Waldipert, accompagné d'habitans de Rieti & de Forconin, & d'autres Lombards de la Duché de Spolette. Ils arriverent ſecretement à Rome le ſoir du 29. de Juillet. Le lendemain, ils vinrent à la Porte de St. Pancrace, où étoient en garde des Parens de Sergius, qui, le voiant approcher, lui firent ſigne & lui ouvrirent. Ainſi Sergius & Waldipert entrerent à Rome, accompagnez des Lombards. Ils monterent ſur la Muraille avec un Etendart: mais, les Lombards n'oſerent deſcendre; &, comme ils craignoient extrémement les Romains, ils quitterent le Janicule. Toton & Paſſif, freres du Pape Conſtantin, l'aiant appris, coururent avec quelques gens, ramaſſez au hazard, à la Porte de St. Pancrace, ſuivis de Demetrius Secondicier, & de Gratioſus Cartulaire, qui les trahiſſoit, étant d'intelligence avec Sergius. Racipert, le plus brave des Lombards, vint charger Toton par derriere à coups de lance. Paſſif courut porter cette nouvelle à ſon frere Conſtantin: ils ſe cacherent enſemble en divers lieux du Palais de Latran, & s'enfermerent enfin dans l'Oratoire de St. Ceſaire. Theodore, Evêque, & Vidame de Conſtantin, étoit avec eux. Mais, quelques heures après, les Clefs de la Milice Romaine les tirerent de cet Oratoire, & les mirent en lieu de fureté. Le lendemain Dimanche, le Pretre Waldipert, à l'inſçu de Sergius, aſſembla quel-

(3) *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. XLIII. §. 52. &c. pag. 55. Pagi, Geſt. Pontific. in Conſt. §. 2.*
(4) *Daniel Desmarets, Tableau des Papes,*
(5) *Anaſtaſe, in Steph. III.*

An de J.C. 768.

Election de Philippe

quelques Romains, & ils allerent au Monastere de St. *Vit* ou *Vitus*, d'où ils tirerent le Prêtre Philippe, & le menerent à la Basilique de Latran, criant avec joye, *Philippe Pape: St. Pierre l'a choisi.* Un Evêque aiant fait la priere sur lui, suivant la coutume, il donna la Paix à tout le Monde, & fut introduit dans le Palais de Latran. Il s'assit dans la Chaire Pontificale; & tint sa Table, suivant l'usage des Papes, avec quelques-uns des principaux de l'Eglise & de la Milice.

Christofle arriva le même jour. Cette Election l'irrita infiniment; & il jura devant tout le Peuple, qu'il ne sortiroit point de Rome, que Philippe ne fut chassé du Palais de Latran. Gratiosus executa cet ordre aussi-tôt, & Philippe s'en retourna à son Monastere. Pour l'infortuné Constantin, il fut exposé à toute la Barbarie d'Etienne IV, qui le fit deposer pour se mettre à sa place. C'est ce qu'il faut raconter. Je m'assure que, pour peu qu'on ait d'humanité, on sera saisi d'horreur à la lecture des faits que je dois exposer.

CONSTANTIN, *dit Copronyme*, *Empereur.*

# ETIENNE IV.

CHARLEMAGNE, *Roi de France.*

## *XCVIII. PAPE.*

An de J.C. 768.

On elit Etienne IV. par violence.

PHilippe s'étant retiré dans son Monastere, Christofle ne pensa plus qu'à remplir le St. Siege. Dès le lendemain, premier jour d'Août, il assembla les Evêques, & les premiers du Clergé & de la Milice, les Soldats, les Citoïens, & tout le Peuple de Rome: & ils convinrent d'élire ETIENNE Sicilien, fils d'Olivus (1). Il étoit instruit des Saintes Lettres, & des Traditions Ecclesiastiques, & très-fidele à les observer. A son arrivée de Sicile à Rome, le Pape Gregoire III. le mit dans le Monastere de St. Chrysogone, qu'il venoit de fonder. Le Pape Zacarie l'en tira, pour le mettre à la chambre du Palais de Latran. Ensuite, il l'ordonna Prêtre du titre de Ste. Cecile, le gardant néanmoins près de lui, à cause de la pureté de sa vie. Les deux Papes suivans, Etienne III. & Paul, l'y retinrent aussi, & il assista Paul dans la maladie dont il mourut, sans s'éloigner de son Lit, jusqu'à ce qu'il eut rendu l'Esprit. Il se retira à son titre de Ste. Cecile, où on l'alla prendre, pour l'élire Pape, & on l'amena avec de grandes acclamations au Palais de Latran, où il fut ordonné suivant toutes les regles, quoique son Election ne fût pas fort legitime: car, ce fut un seul Officier (2) qui le fit élire, en jurant & en usant de vive force. La violence des Soldats dura long-tems. Ils firent mille cruautez: &, dès qu'Etienne fut élû, quelques méchans prirent Theodore, Evêque, & Vidame de Constantin, lui arracherent les yeux, lui couperent la Langue, & l'enfermerent dans le Monastere

(1) *Anastase.*
(2) *Desmarets, Tableau des Papes, &c. pag.* 55.

tere du Mont Scaurus, où il mourut de faim & de soif, demandant de l'eau avec des cris pitoïables. Ils arracherent aussi les yeux à Passif, le mirent au Monastere de St. Silvestre, & pillerent les biens de l'un & de l'autre. Ils prirent Constantin lui-même, le mirent à cheval sur une selle de Femme, avec de gros poids, & le menerent ainsi publiquement au Monastere de Celles-neuves. Le Samedi matin, 6. d'Août, quelques Evêques, avec des Prêtres & des Clercs, s'assemblerent à Latran dans la Basilique du Sauveur. On y amena Constantin, &, après la Lecture des Canons, on le deposa en cette sorte. Maurien, Sous-Diacre, lui ôta du cou l'Orarium ou Etole, & la lui jetta aux pieds: puis, il coupa ses sandales. Le lendemain, Dimanche, 7. d'Août, Etienne IV. fut consacré Evêque dans l'Eglise de St. Pierre; & on lut à haute voix, sur l'Ambon, une Confession publique du Peuple Romain, pour n'avoir pas empêché l'Intrusion de Constantin.

An de J.C. 768.

Constantin est traité cruellement.

Mais, la Barbarie du nouveau Pape & de ses Partisans ne fut pas assouvie pour cela. Leurs violences continuerent avec la derniere fureur. Gracilis, Tribun d'Alatre en Campanie, & Ami de Constantin, fut amené à Rome, & mis en prison: on lui arracha les Yeux & la Langue. Constantin lui-même fut tiré du Monastere de Celles-neuves. On lui creva les Yeux, & on le laissa en cet état étendu dans la rue. Le Prêtre Waldipert, accusé d'avoir voulu faire tuer Christofle le Primicier, & livrer Rome aux Lombards, fut tiré de la Rotonde, où il s'étoit refugié, & mis dans une affreuse Prison. Ensuite, on lui arracha les Yeux, & on lui coupa la Langue si cruellement qu'il en mourut. C'est l'Ambition, qui causoit tant d'énormes desordres. C'est elle qui, plus d'une fois, a perdu Rome. Dès que cette ville, autrefois si fameuse, Maîtresse de l'Univers, devint la proye des Ambitieux (3), on n'eut plus d'égard au merite. Les seules richesses & la force ouvrirent la porte aux Emplois. De-là vinrent l'usure, la mauvaise-foi, & les dissensions utiles à plusieurs. On eut honte de la Pauvreté si feconde en grands hommes. Le luxe, unique cause de la corruption des mœurs, prit sa place, & l'heureux tems des Camillus & de Furius fut si parfaitement oublié, qu'on n'en reconnut plus aucunes traces. Les Ambitieux ne songerent qu'à se detruire les uns les autres. „ Voilà, dit un savant Auteur (4), Voilà „ les moïens par lesquels Etienne IV. fut instalé au Pontificat, selon qu'ils „ sont raportez particulierement par Anastase le Bibliothecaire. Il est vrai „ qu'il blasme fort ces trahisons & ces cruautez, & qu'il tache d'en decharger „ le Pape Etienne. Mais, s'il n'en a point été l'Auteur, au moins a-t'il favorisé ceux qui les ont commises. Car nous allons voir comme il envoya „ en Ambassade en France Sergius fils de Christofle, qui étoit l'Inventeur „ & l'Auteur de tous ces maux, & Sergius luy-mesme en estoit complice „ avec son Pere. Etienne aussi avança Gratien; &, de simple Cartulaire „ qu'il estoit, il le fit Duc de Rome: & nous verrons dans l'année suivante com-

Suite des Cruautez commises à Rome.

(3) *Lucain, Lib. I.*
(4) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an.* 768.

An de J.C. 768.

„ comme le Pape Etienne fut le Chef de l'Assemblée qui fit souffrir beau-„ coup d'inhumanitez à Constantin. Je vois aussi que les Partisans du Pa-„ pe ne condamnent pas ceux qui ont fait ces choses, temoin le Cardinal „ Baronius, qui les appelle *les vengeurs de l'opprobre de l'Eglise.* „

Legation en France.

A peine Etienne IV. fut-il ordonné, qu'il envoia en France Sergius fils de Christofle, & alors Nomenclateur de l'Eglise Romaine, vers le Roi Pepin & les Princes ses Enfans; avec des Lettres, par lesquelles il les prioit d'envoier à Rome des Evêques savans dans l'Ecriture & les Canons, pour y tenir un Concile sur l'Intrusion du faux Pape Constantin. Le but d'Etienne étoit de colorer ce qu'il y avoit de vicieux dans son Usurpation. Sergius, à son arrivée en France, apprit que le Roi Pepin étoit mort le 24. de Septembre 768. & que ses deux fils Charles & Carloman lui avoient succedé. Il ne laissa pas de continuer son voiage, & vint trouver les deux Monarques François, qui lui accorderent tout ce qu'il demandoit. Ils envoierent avec lui douze Evêques de France (5).

An de J.C. 769.

Concile de Rome.

Ces Prelats étant arrivez à Rome au mois d'Avril de l'an 769. le Pape en assembla encore plusieurs, de Toscane, de Campanie, & du reste de l'Italie; & il tint avec eux un Concile dans la Basilique du Sauveur, au Palais de Latran. Etrange Concile! qui n'étoit pas assemblé pour entendre raison! On y amena le malheureux Constantin, & on l'interrogea pourquoi, étant Laïque, il avoit osé usurper le St. Siege, par une entreprise inouie? Il soutint que le Peuple lui avoit fait violence, & l'avoit mené par force dans le Palais de Latran, à cause des maux que le Pape Paul leur avoit fait souffrir. Et, pour éviter les nouveaux dangers qui le menaçoient, il tâcha de flechir les Peres du Concile, en se jettant à terre, les mains étendues sur le pavé. Il confessa avec larmes, qu'il étoit coupable, & que ses Pechez excedoient le nombre des sables de la Mer; demandant misericorde. On le fit relever, & ce jour-là on ne prononça rien contre lui.

Constantin est traité indignement.

Mais, le lendemain, étant encore interrogé sur son Intrusion, il dit, pour se justifier par des exemples d'éclat, qu'il n'avoit rien fait de nouveau. Que Sergius n'étant que Laïque avoit été sacré Archevêque de Ravenne, & qu'Etienne aussi Laïque avoit été fait Evêque de Naples. Les Evêques, confondus par ces raisons, l'interrompirent brusquement. Ils lui firent donner mille coups sur la Tête, & le chasserent de l'Eglise. On prononça une Sentence (6) contre lui, par la quelle il fut condamné à faire penitence le reste de ses jours. On examina tout ce qu'il avoit fait pendant son Pontificat, & on brula au milieu du Sanctuaire les Actes du Concile qui avoit confirmé son Election. „ C'est-là, comme l'a judicieusement remarqué un „ Auteur (7) Protestant: C'est-là une preuve capitale de la barbare vio-„ lence du Pape Etienne, qu'il est impossible d'excuser: car, il présidoit à ce „ Concile: rien ne s'y faisoit que par son Conseil & de son aveu; & ceux „ qui le composoient suivoient les mouvemens injustes qu'il leur inspiroit.

Quel

(5) *Anastase.*

(6) *To. VI. Concil. p.* 1722.

(7) *Desmarets, Tableau des Papes, pag.* 56.

„ Quel Successeur des saints Apôtres! „ Malgré tout cela, il se couvroit du voile de la Religion: car, après l'infame Sentence dont je viens de parler, lui, tous les Evêques, & le Peuple, se prosternerent par terre, criant *Kyrie eleison*, avec beaucoup de larmes. Ils declarerent, qu'ils avoient tous peché, en recevant la Communion des mains de Constantin, & on leur imposa penitence. Alors, on apporta les Canons, &, après qu'on les eût examinez, le Concile fit un Decret, portant defense, sous peine d'Anthême, de promouvoir à l'Episcopat aucun Laïque, ni un Clerc qui ne fut pas monté par les degrez au rang de Diacre, ou de Prêtre Cardinal, c'est-à-dire, attaché à un titre. On y ajouta defense, sous peine d'Anathême, à aucun Laïque, soit de la Milice, soit d'un autre Corps, de se trouver à l'Election du Pape, qui ne doit être faite que par les Evêques & le Clergé. Et, avant que le Pape soit ordonné & conduit au Palais Patriarchal, toute l'Armée, les Citoïens & le Peuple de Rome, viendront le saluer. Ensuite, on fera, à l'ordinaire, le Decret d'Election, auquel tous souscriront; c'est-à-dire, que l'Election faite par le Clergé sera ratifiée par le Peuple. On fait défense à toute Personne de venir à Rome des Châteaux de Toscane, ou de Campanie, dans le tems de l'Election: à aucun serf de s'y trouver; & à qui que ce soit d'y porter des Armes, ou des Bâtons.

An de J.C. 769.

Decret sur l'Election des Papes.

Dans la même Session, on statua sur les Ordinations faites par Constantin, & le Decret fut conçu en ces termes: „ Premierement, nous ordonnons que „ les Evêques qu'il a consacrez, s'ils étoient auparavant Prêtres ou Diacres, „ retournent au même rang, & qu'ensuite, après avoir fait à l'ordinaire „ un Decret pour leur Election, ils viennent au St. Siege, & reçoivent du „ Pape la consecration, comme s'ils n'avoient point été ordonnez Evêques. „ Toutes les autres fonctions sacrées, exercées par Constantin, seront réïterées, excepté le Baptême & le St. Crême. Quant aux Prêtres & aux „ Diacres qu'il a ordonnez dans l'Eglise Romaine, ils retourneront à l'Ordre „ de Soû-Diacres, ou tels qu'ils exerçoient auparavant, & il sera en votre „ pouvoir, (ils parlent au Pape) de les ordonner, ou d'en user comme il „ vous plaira. Pour les Laïques qu'il a tonsurez & ordonnez, ils seront „ enfermez dans un Monastere, ou meneront une vie penitente dans leurs „ Maisons. „ Ce Decret fut executé. Les Evêques ordonnez par Constantin retournerent chez eux, furent élûs de nouveau, & revinrent à Rome où le Pape Etienne les consacra. Mais, pour les Prêtres & les Diacres de l'Eglise Romaine, il ne voulut point les ordonner de nouveau; & ils demeurerent le reste de leur vie ce qu'ils étoient auparavant.

Sur les Ordinations faites par Constantin.

Dans la quatrieme Session du Concile, on traita de la veneration des Images. On rapporta & on examina plusieurs Passages des Peres, & la Lettre Synodale de Theodore Patriarche de Jerusalem, adressée au Pape Paul; & enfin on ordonna, que les Reliques & les Images des Saints seroient honnorées suivant l'ancienne Tradition; & l'on anathematiza le Concile tenu en Grece depuis peu contre les Images. Le Concile de Rome étant fini, le Pape, tous les Evêques, le Clergé, & le Peuple, allerent en Procession à St. Pierre, nuds pieds, & en chantant. Leonce

Sur la Veneration des Images.

An de J.C. 769.

Scriniaire, ou Secretaire, monta sur l'Ambon, & lut les Actes du Concile à haute voix. Trois Evêques Italiens y monterent aussi, & prononcerent Anathême contre les Transgresseurs des Decrets de ce Concile.

Brouilleries pour le Siege de Ravenne.

Etienne les maintint avec beaucoup de fermeté, comme il parut dans l'affaire de Michel, Scriniaire de l'Eglise de Ravenne, qui, sans être dans les Ordres Ecclesiastiques, se fit donner par force, & par la Protection des Lombards, le titre d'Archevêque de Ravenne après la mort de Sergius (8). L'Archidiacre Leon avoit été canoniquement élû; mais, le Duc Maurice, qui avoit amassé des Troupes pour soutenir l'Usurpateur, l'emmena à Rimini, & le mit dans une étroite Prison. Ensuite, Michel, Maurice, & les Magistrats de Ravenne, envoierent au Pape Etienne, le priant de consacrer Michel, & lui offrant pour cet effet de grands presens. Mais, le Pape refusa constamment d'ordonner Evêque un homme qui n'avoit aucun degré du Sacerdoce. C'étoit le pretexte, quoique les Liaisons étroites de Michel avec les Lombards fussent les veritables motifs de ce refus: motifs très-puissans, qui engagerent le Pape à écrire plusieurs fois à Michel, pour lui persuader d'abandonner cette injuste pretention. Mais, comme l'Ambition est d'ordinaire une maladie incurable, Michel, loin de l'écouter, donna au Roi Didier de grands presens, & par sa protection se maintint dans son usurpation pendant plus d'une année; dissipant les Biens de cette Eglise, qu'il reduisit à une grande Pauvreté. Enfin, le Pape, toujours ferme dans son refus, envoia à Ravenne des Nonces avec les Ambassadeurs du Roi Charles, qui étoient à Rome: & ils agirent si puissamment sur les habitans, qu'ils s'eleverent contre Michel, le chasserent honteusement de l'Evêché, & l'envoierent à Rome chargé de fers. D'autre côté, quelques Evêques, & le Clergé de Ravenne, amenerent à Rome l'Archidiacre Leon élû canoniquement, & il fut consacré par le Pape.

Le Pape detourne les Princes François de s'allier avec l'Empereur.

Cependant, le Pape aiant appris, que l'Empereur Constantin Copronime faisoit demander en Mariage, pour son fils, la Princesse Gisele, fille du Roi Pepin; & que la Reine Berthe vouloit marier un de ses fils à Ermengarde fille du Roi Didier: le Pape, dis-je, qui haïssoit mortellement, & les Grecs, & les Lombards, les premiers à cause de la persecution qu'ils faisoient aux Adorateurs des Images, & les autres parce qu'ils avoient des prétensions trop bien fondées sur l'Exarchat de Ravenne, écrivit (9) aux deux Rois de France, pour les détourner de cette Alliance. A l'égard de la Princesse Giselle, Mezeray (10) nous apprend, qu'au raport du Pape, le Roi Pepin „ avoit fait reponse à Constantin, qu'il n'étoit pas permis aux „ Princes François de se conjoindre avec des Etrangers, & qu'il n'eut osé „ faire ce Mariage contre la volonté des Evêques & du St. Siege. *On peut examiner*, ajoute cet Historien, *si ce Pape étoit bien informé*, & *s'il n'avançoit point cela pour servir à ses fins.* Par raport aux deux Rois, le Pape leur represente la proposition de l'Alliance des Lombards, comme une tentation du

(8) *Anastase.*
(9) *Cod. Carol. Epist.* 45.
(10) *Mezeray*, *Abregé Chron. ad an.* 768.

du Demon très-dangereuse; & les Lombards, comme une Nation meprisable, perfide, infecte, qui ne produit que des Lepreux, indigne d'être alliée avec l'illustre Nation des François, & la Noble Famille Roïale: & il ajoute: „ Vous êtes deja engagez par la volonté de Dieu & par l'ordre de „ votre Pere, en des mariages legitimes avec des femmes de votre Nation, „ que vous devez aimer, & qu'il ne vous est pas permis de quitter, pour en „ épouser d'autres. Souvenez-vous que le Roi votre Pere a promis en vo- „ tre nom, que vous demeureriez fermes dans la fidelité à la sainte Eglise, „ l'obéïssance, & l'amitié des Papes; & que vous avez renouvellé les mêmes „ promesses par vos Lettres. „ Il les conjure ensuite, au nom de St. Pierre, par le Jugement de Dieu, & tout ce qu'il y a de plus saint, de ne point faire ces Mariages; mais, des resister aux Lombards, & les obliger à executer l'entiere Restitution des Droits de St. Pierre, le tout sous peine d'Anathême & de Damnation éternelle. Pour rendre cette conjuration plus solemnelle, le Pape mit sa Lettre dans la Confession de St. Pierre, pendant qu'il y disoit la Messe, & l'envoia de ce saint lieu. Cependant, le Roi Charles n'eut pas égard à toutes ces menaces. Il épousa la fille du Roi des Lombards; mais, il la quitta un an après, parce que ses infirmitez la tenoient continuellement au Lit, & qu'elle étoit incapable d'être Mere. An de J.C. 769.

Christofle & son Fils Sergius excitoient continuellement le Pape à presser la Restitution que devoit faire le Roi des Lombards; ce qui fut cause de leur perte (11). Le Roi gagna secretement par presens Paul Afiarte, Chambellan du Pape, qui lui rendit suspects le Pere & le Fils. Le Roi Didier vint lui-même à Rome, sous pretexte de conferer avec le Pape. Christofle & Sergius, abandonnez de tout le Monde, comme il est ordinaire aux Grands à qui la Fortune tourne le dos, étant sortis de nuit pour se sauver, furent pris par les Gardes des Lombards, qui les menerent à leur Roi. Le Pape ordonna qu'ils se fissent Moines; &, retournant à Rome, il les laissa dans l'Eglise de St. Pierre qui étoit hors des Murailles, voulant les faire entrer de nuit dans la Ville, pour les derober à leurs Ennemis. Mais Paul Afiarte, suivi d'une Troupe de Peuple, alla trouver le Roi Didier; &, de concert avec lui, ils tirerent Christofle & Sergius de l'Eglise de St. Pierre; &, les aiant menez à la porte de la Ville, ils leur arracherent les yeux. Christofle en mourut trois jours après, dans le Monastére de St. Agathe, où on l'avoit mis. Son fils Sergius fut renfermé dans le Ceillier du Palais de Latran, & il y demeura jusqu'à la mort du Pape: mais, quand Paul Afiarte le vit à l'extremité, il tira Sergius de la Prison, & le fit mourir secretement. On voit ici le doigt de Dieu, qui punit severement les deux barbares Auteurs de toutes les Violences commises pour l'élevation d'Etienne IV. Le Pape écrivit toute cette affaire à la Reine Berte & au Roi Charles. Il leur marqua, que Christofle & Sergius avoient voulu attenter à sa vie, & que leur Trahison aiant été decouverte, le Peuple s'étoit soulevé contr'eux pour les assomer: il donnoit dans cette Lettre de grands Eloges au Roi Didier; mais, Le Pape est trahi.

il

(11) *Aanstase.*

An de J. C. 772.

il y a lieu de croire qu'il ne s'exprimoit ainsi, que par la crainte qu'il avoit de ce Prince.

Mort d'Etienne IV. Son Eloge.

On compte qu'Etienne n'occupa le St. Siege que trois ans & demi, & qu'il mourut le premier de Fevrier 772. Platine (12) dit qu'il fut un Pasteur très-vigilant, un digne Successeur de St. Pierre, & un veritable Imitateur de Jesus-Christ. La sincerité nous oblige d'en juger tout autrement; &, malheureusement pour ce Pape, les mauvaises idées que nous avons de lui sont fondées sur des faits incontestables, & avouez de tous les Historiens, de ceux mêmes qui lui donnent des Eloges si pompeux. A la verité, il étoit grand Observateur des Traditions Ecclesiastiques; & il renouvella ou introduisit dans l'Eglise plusieurs Coutumes, qui édifient quelques Personnes & qui scandalisent les autres. Il ordonna que tous les Dimanches, les sept Evêques Cardinaux semainiers (13), qui servoient dans l'Eglise du Sauveur, celebreroient la Messe sur l'Autel de St. Pierre. Il fit en une Ordination au mois de Decembre cinq Prêtres, & quatre Diacres; & plusieurs Evêques en divers lieux.

LEON III.
CONSTANTIN VI.
*Empereurs.*

# ADRIEN I.

CHARLEMAGNE,
*Roi de France.*

## *XCIX. PAPE.*

Education d'Adrien.

ADRIEN, premier Pape de ce nom, étoit Romain de naissance, fils de Theodore, d'une très-noble famille (1). Quoi-qu'il eut perdu son Pere en bas âge, il ne laissa pas de donner dès-lors de grandes marques de vertu, priant souvent le jour & la nuit dans l'Eglise de St. Marc, près de sa Maison. Il mortifioit son corps par le Cilice & par le Jeune, & il faisoit des aumônes selon son pouvoir. A Rome, on ne s'entretenoit, s'il faut ainsi dire, que de son merite, qui étoit encore relevé par sa bonne mine. Le Pape Paul, sensible aux temoignages avantageux qu'on rendoit unanimement au jeune Adrien, le mit dans le Clergé. D'abord, il le fit Notaire regionaire, & ensuite Sous-Diacre. Le Pape Etienne IV. l'ordonna Diacre, & alors il emploia son savoir à expliquer la Doctrine de l'Evangile au Peuple. Enfin, l'estime generale, qu'on avoit conçuë pour lui, le fit élire Pape aussi-tôt après la mort d'Etienne, & il tint le St. Siege vingt trois ans.

Son Election.

Le même jour de son Election, il rappella plusieurs des Magistrats, du Clergé, & de la Milice, que Paul Afiarte & ses Partisans avoient exilez à la mort du Pape Etienne, & delivra ceux qu'ils tenoient en Prison: ensorte que la joye fut redoublée à sa consecration.

Le

(12) *Platine, in Steph. III.*

(13) On appelloit ainsi les Evêques Suffragans du Pape, savoir ceux d'Ostie, de Porto, de la Forêt-blanche, de Sabine, de Preneste, de Tusculum, & d'Albano. Il n'y avoit qu'eux qui celebrassent les Messes dans l'Eglise de Latran, chacun à leur tour. MABILLON, *Comm. in Ord. Rom.* §. 4.

(1) *Anastase & Platine.*

Le Roi Didier, aiant appris ce qui se passoit à Rome, envoia des Ambassadeurs au Pape, pour l'assurer de son Amitié, & lui faire entendre qu'il avoit dessein de lui amener ses petits-fils, enfans de Carloman, pour le prier de les couronner, afin qu'ils pussent heriter de l'appanage de leur Pere. Adrien l'eût fait avec plaisir, pour montrer la Puissance qu'il s'attribuoit sur les Rois: mais, comme il étoit d'un Esprit vif & penetrant, il comprit que le grand but du Roi Didier étoit de le brouiller avec le Roi de France; ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, si le Pape avoit couronné les fils de Carloman. Quoiqu'Adrien penetrât les vuës du Roi des Lombards, & qu'il n'eut aucun dessein de facher le Roi Charlemagne, il usa de dissimulation, & ne decouvrit point ses veritables sentimens sur cette affaire. Il repondit aux Ambassadeurs de Didier: „ Je „ desire d'avoir la Paix avec tous les Chrêtiens, & même avec le Roi „ votre Maître; & je ferai mon possible pour conserver le Traité fait „ entre les Romains, les François, & les Lombards. Mais, comment „ puis-je me fier à votre Roi, après ce que le Pape Etienne mon Pre„ decesseur m'en a dit? Qu'il avoit manqué à tout ce qu'il lui avoit promis „ sur le corps de St. Pierre, & n'avoit cherché qu'à perdre par ses mau„ vais artifices Christofle & Sergius, pretendant que le Pape lui en devoit „ avoir beaucoup d'obligation; & le menaçant de Carloman, Roi des „ François. Voilà qu'elle est la bonne-foi du Roi Didier. „ Cependant, les Ambassadeurs de ce Prince promirent avec tant de sermens, qu'il accompliroit tout ce qu'il avoit promis au Pape Etienne, & garderoit une Paix inviolable, que le Pape Adrien agit comme s'il eut ajouté foi à leurs paroles. Il envoia ses Legats à Didier, pour l'execution de ses promesses. Mais, ils apprirent en chemin qu'il s'étoit rendu Maître de plusieurs Villes de l'Exarchat, & que même il tenoit Ravenne bloquée, ruinant tout le Païs des environs. Bien-tôt après, les habitans, pressez de la famine, envoierent leur Archevêque Leon, avec une Deputation au Pape. Adrien se plaignit au Roi Didier de l'infraction de la Paix: mais ce Prince, qui vouloit avoir le Pape en sa puissance, pour en obtenir le couronnement de ses petits-fils, repondit qu'il ne rendroit point les Places qu'il avoit prises, que le Pape ne vint conferer avec lui. Adrien, trop subtil pour donner dans ce piege, refusa constamment d'aller trouver le Roi Didier. Paul Afiarte étoit le Chef de la Deputation envoiée de Rome vers les Lombards. Pendant son absence, on decouvrit comment il avoit fait mourir Sergius; ce qui obligea le Pape d'envoier secretement à l'Archevêque de Ravenne, le prier d'arrêter Paul, quand il y passeroit au retour de Lombardie; ce qui fut executé. Cependant, le Pape fit à Rome des Informations exactes de la mort de Sergius. On trouva même son corps, aiant une corde au coû, & percé de playes. Les Grands & le Peuple de Rome en furent tellement frapez, qu'ils allerent demander Justice au Pape: lui representant, que si ce crime demeuroit impuni, on en devoit craindre plusieurs autres. Le Pape fit livrer au Prefet de Rome les complices; &, après les avoir convaincus, on les envoia en exil à Constantino-

An de J. C. 772.

On lui tend un piege, qu'il evite.

Didier recommence la Guerre.

On decouvre les crimes de Paul Afiarte.

An de J.C. 772.

tinople. Le Pape envoia à Ravenne les Actes du Procès, pour être lûs à Paul, afin de le convaincre, & de l'engager à faire Penitence. Mais Leon obligea le Consulaire de Ravenne à faire mourir Paul Afiarte, quoique le Pape eut dessein de lui sauver la vie, & de le releguer en Grece.

Charlemagne promet du secours au Pape.

Le Roi Didier persistoit constamment dans le dessein de réunir l'Exarchat à sa Couronne. Desorte que le Pape, voiant qu'il n'avançoit rien auprès de lui, envoia par Mer des Legats au Roi Charles, pour le supplier, qu'à l'exemple de son Pere & de son Aieul, il voulut avoir pitié de l'Italie, & delivrer l'Eglise Romaine des Armes des Lombards. Charles reçût très-bien la Legation d'Adrien, & l'assura qu'il entreprendroit tout pour le service de l'Eglise (2). Selon la judicieuse remarque de Mezerai (3), il y avoit deja entre les deux Rois d'autres sujets d'inimitié, ce qui disposoit Charles à écouter favorablement les prieres du Pape: néanmoins, il ne prit pas les armes, sans savoir si ce qu'Adrien lui *exposoit étoit veritable*. „ Il de- „ pecha des Ambassadeurs au Lombard pour entendre ses raisons, le pria de „ vouloir restituer les Places au St. Siege, & lui offrit même une assez „ grande somme d'argent de ses propres deniers, pour lui tenir lieu de de- „ dommagement. A tout cela Didier fit la sourde oreille; tellement qu'il „ se resolut à passer les Monts, mais avec de si grands preparatifs, qu'on „ voioit bien que ce n'étoit pas tant pour secourir le Pape, que pour con- „ querir la Lombardie. „

Le Pape éloigne le Roi Didier de Rome.

Didier, voiant qu'il lui étoit impossible de s'assurer de la Personne du Pape, sortit de Pavie avec les Enfans de Carloman & avec ses Troupes, & marcha vers Rome (4). Il en fit avertir le Pape, qui repondit: „ Si le „ Roi ne rend les Villes qu'il a promises, & ne nous fait entierement Justi- „ ce, il est inutile qu'il se donne la peine de venir; car, il est impossible que „ je paroisse devant lui. „ Cette reponse n'arrêta pas Didier; & le Pape, sachant qu'il approchoit, rassembla les Troupes qu'il put pour la defense de Rome, y fit porter tous les ornemens & les thresors des Eglises de St. Pierre & de St. Paul, & les fit si bien fermer que le Roi n'y pouvoit entrer qu'en brisant les Portes. Ensuite, il envoia au Roi un Ecrit où il le conjuroit, par tous les divins Mysteres, de ne point entrer sans sa permission sur les terres des Romains. Cette conjuration fut portée par trois Evêques; & Didier y eut tant d'égard, qu'il s'en retourna chez lui. D'autre côté, il assuroit le Roi Charles, qu'il avoit rendu les villes prises, & fait justice à l'Eglise Romaine. Charles, pour s'éclaircir avant toutes choses de la verité du fait, envoia à Rome un Evêque nommé George, Vulfard Abbé de St. Martin de Tours, & Albin son favori; à qui l'on fit voir sur les Lieux tout le contraire, & que Didier n'avoit rien rendu. Charles, aiant encore essaié plusieurs fois d'obliger Didier à traiter à l'amiable, passa enfin les Alpes, & l'assiegea dans Pavie, où il s'étoit enfermé. Cependant, tous les Lom-

Le Roi Charles vient en Italie.

(2) *Ann. Petav. Loisel. &c.*
(3) *Mezeray, Abregé Chron.*
(4) *Anastase.*

Lombards de Rieti & de Spolette vinrent se donner au Pape Adrien, qui, les aiant assemblez dans l'Eglise de St. Pierre, leur fit prêter serment de fidelité pour lui & ses successeurs; après quoi ils se firent couper la barbe & les cheveux à la maniere des Romains, & le Pape leur donna pour Duc l'un d'entr'eux, qu'ils choisirent, nommé Hildebrand. Les Habitans de Fermo, d'Ossimo, d'Ancone, & de Foligni, suivirent l'Exemple des premiers. An de J.C. 772.

Le Siege de Pavie dura six mois; & comme la Fête de Pâques étoit proche, le Roi Charles resolut de satisfaire le desir ardent qu'il avoit de visiter les Eglises des saints Apôtres, & marcha vers Rome, accompagné d'un nombreux cortége. Le Pape, surpris de cette agréable nouvelle, envoia tous les Magistrats de Rome au devant du Roi, jusqu'à dix lieuës, où ils le reçurent avec la banniere; &, quand il fut à un mille de la Ville, le Pape envoia au devant toutes les Compagnies de la Milice avec leurs Chefs, & tous les Enfans que l'on instruisoit dans les Ecoles, portant des rameaux de Palmes & d'Oliviers, & chantant, non sans quelque sorte de profanation, *Benit soit celui qui vient au nom du Seigneur*: ce que Mr. Fleury (5) appelle modestement *des acclamations à la louange du Roi*. Dès que Charles vit les croix que l'on portoit à sa rencontre, il descendit de cheval avec les Seigneurs qui l'accompagnoient, & s'avança à pied jusqu'à l'Eglise de St. Pierre. Le Pape y étoit venu dès le grand matin, & l'attendoit avec son Clergé. Le Roi baisa tous les degrez; ensuite, il embrassa le Pape, & le prit par la main. Ils entrerent ainsi dans l'Eglise; &, lorsqu'ils eurent fini leurs prieres, ils se promirent reciproquement sureté par des sermens solemnels. Quelques jours s'étant passez en Devotions, le Pape pria le Roi de confirmer la Donation qu'il avoit faite (6) au Pape Etienne à Quiercy, avec le Roi Pepin son Pere & Carloman son frere. Le Roi la fit lire, & l'aiant approuvée avec tous les Seigneurs, il en fit dresser une pareille par Etherius, ou Itier, son Chapelain & son Notaire, & la signa de sa main. Les Evêques & les Seigneurs souscrivirent aussi à la Donation: elle fut mise, premierement sur l'autel de St. Pierre, puis sur sa Confession; & ils promirent tous de la conserver sous un terrible Serment. Cette Donation (7) étoit plus ample que celle de Pepin, & commençoit sur la côte de Genes, par le Promontoire de la Lune, où est aujourd'hui le Port Spezia, avec l'Isle de Corse: puis, elle s'étendoit à Bardi, à Rege, à Mantoue, & comprenoit l'Exarchat de Ravenne, les Provinces de Venetie & d'Istrie, les Duchez de Spolette & de Benevent.

An de J.C. 774. Il arrive à Rome, & fait une ample Donation au Pape.

On croit que ce fut à ce premier voiage de Rome, que le Pape Adrien donna au Roi Charles le Code des Canons de l'Eglise Romaine, suivant l'Edition de Denis le Petit, à la quelle on avoit ajouté les Decretales de six Papes; savoir d'Hilaire, de Simplicius, de Felix, de Symmaque, d'Hormisdas

Adrien donne au Roi le Code Ecclesiastique.

(5) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLIV. §. 5.*
(6) Voyez ci-dessus la Vie d'Etienne IV.
(7) *Anastase, in Hadr. Le Cointe, Annal. Eccl. Francor. ad ann. 774. § 5. 6. &c.*

An de J.C. 774.

das, & de Gregoire II. A la tête de ce Livre, le Pape mit un Eloge du Roi en Vers Acroitiches, dont les premieres Lettres marquent l'adresse qu'il lui en fait; &, dans le corps de la piece, il lui souhaite d'être vainqueur dans Pavie, de dompter Didier, & de conquerir le Roiaume des Lombards. On trouve (8) un Abregé de ce Code attribué aussi au Pape Adrien, mais apparemment fait depuis par quelque particulier.

Didier fait Prisonnier.

Le Roi, étant de retour devant Pavie, contraignit Didier de se rendre. Il l'envoia en France dans le Monastere de Corbie; & il fit un second voiage à Rome. Mezeray nous dit que (9) „ cette fois-là le Pape avec 150. Evê„ ques qu'il avoit appellez pour honnorer sa reception, & avec le Peuple „ Romain, lui déférérent le titre de *Patrice*, qui étoit le Degré le plus pro„ che de l'Empire. Il n'appartenoit qu'aux Empereurs de le conferer: mais, „ on ne les reconnoissoit plus en Italie, le Pape & les Romains s'attribue„ rent ce pouvoir. Et, de plus, ils accorderent à Charles celui de donner „ l'Investiture des Evêchez, & même de nommer les Papes, pour ôter les „ cabales & les desordres qui se faisoient dans l'Election. Les Auteurs Ita„ liens assurent, qu'il remit peu à peu ce droit aux Romains: mais, au moins „ se reserva-t'il celui de les confirmer, dont les Empereurs avoient toujours „ joui, sans contredit, depuis plus de trois siécles. „

Schisme entre les Moines.

Ce fut en ce voiage, que Charles visita le Monastere de St. Vincent près de Benevent. Ambroise Autpert, saint & illustre Personnage, en avoit été élû Abbé; &, quoique cette élection se fut faite malgré lui, il y eut Schisme dans l'Abbaie à son occasion, & Poton se pretendoit Abbé en même tems. On croit que son Parti étoit de Lombards, & celui d'Autpert de François. Le Roi Charles (10) renvoia au Pape Adrien la connoissance de ce differend: mais, l'Abbé Autpert, allant à Rome pour cet effet, mourut subitement, après avoir eû le titre d'Abbé pendant environ deux ans. Poton étant arrivé à Rome avec les principaux Moines des deux Partis, le Pape les fit venir devant lui, étant accompagné pour le Jugement de Possessor Archevêque de Tarantaise, de quatre Abbez, d'Hildebrand Duc de Spolette, de ses principaux Officiers, & de plusieurs autres Personnes. Poton fut accusé par plusieurs Moines de divers faits, dont le plus considerable étoit de les avoir empêchez d'aller trouver le Roi. Mais, il s'en defendit; & le Pape, ne trouvant point de preuve suffisante contre lui, ordonna qu'il se purgeroit par serment, & que dix des principaux Moines, cinq Lombards & cinq François, jureroient de ne lui avoir jamais rien ouï dire contre la fidelité duë au Roi. Ils demanderent d'aller le trouver, ce que le Pape leur accorda, & lui rendit compte de tout par une Lettre.

An de J.C. 781.

Second voiage de Charles à Rome.

Tandis qu'à Rome le Pape recueilloit tranquillement les fruits de la Victoire du Roi Charles sur les Lombards, ce Prince étoit occupé à d'autres Guerres, tantôt en Espagne contre les Sarrazins, & tantôt contre les Saxons. Quand

(8) *Tom. VI. Concil. p.* 1800.
(9) *Mezeray, Abregé Chron. ad ann.* 774.
(10) *Lib. Carol. Epist.* 72. Voyez aussi *Le Cointe, Annal. Franc. ad an.* 778.

An de J.C. 781.

Plaintes reciproques.

Quand il eut dompté ces fiers Ennemis, il vint en Italie, où le Pape l'appelloit depuis long-tems, & où lui-même souhaitoit d'aller pour faire couronner un de ses fils Roi d'Italie. Etant arrivé à Rome, il fit baptizer à Pâques de l'an 781. son fils Carloman, par le Pape Adrien, qui le leva lui-même des fonts, & changea son nom en celui de Pepin. Ensuite, il le sacra Roi d'Italie. Depuis le premier voiage de Charles à Rome, le Pape lui avoit souvent fait des plaintes de Leon Archevêque de Ravenne, qui s'étoit mis en Possession de la plûpart des Villes d'Emilie (11), prétendant que le Roi Charles les lui avoit données avec toute la Pentapole. Le sejour (12) des Empereurs & des Exarques de Ravenne avoit donné de l'ambition aux Archevêques de Ravenne. Ainsi, il n'est pas étonnant, qu'à l'exemple des Papes, ils voulussent attribuer à leur Eglise de grands Domaines, & avoir part aux Liberalitez des Princes François. Ces contestations ne finirent que par la mort de l'Archevêque Leon. Le Roi, de son côté, se plaignit au Pape de ce que les Romains vendoient des Esclaves aux Sarrasins, & de la vie dereglée des Evêques d'Italie. Pour ce dernier article, le Pape le nia absolument, & soutint que c'étoit une pure Calomnie. Quant au premier, il dit que c'étoit les Grecs, qui, navigeant sur les côtes des Lombards, avec lesquels ils étoient d'intelligence, en recevoient les Esclaves, & qu'il avoit fait son possible pour l'empêcher, jusques à faire brûler dans le Port de Centumcelles des Vaisseaux des Grecs, & les retenir eux-mêmes prisonniers. Le Pape se plaignit encore au Roi des Napolitains, qui avoient usurpé les Patrimoines de St. Pierre, & pris Terracine conjointement avec les Grecs.

An de J.C. 785.

Affaires des Iconoclastes.

Les affaires du Pape en Orient doivent maintenant fixer l'attention du Lecteur. Elles sont de la derniere importance. Taraise, aiant été ordonné Patriarche de Constantinople, envoia ses Lettres Synodales & sa profession de foi au Pape Adrien. Il étoit fort orthodoxe sur le culte des Images; & comme l'Imperatrice Irene, & son fils Constantin, se proposoient de declarer la Guerre aux Iconoclastes, Taraise, connoissant leurs dispositions, ne voulut pas accepter la Dignité de Patriarche, que Leurs Majestez Imperiales ne lui eussent expressément promis de faire tenir un Concile dans lequel on condamneroit l'Heresie de ceux qui taxoient la veneration des Images de pure Idolatrie. C'est ce que nous apprend le Cardinal Baronius (13). „ C'étoit donc une chose deja toute arrestée entr'eux, dit Mr. Le „ Sueur (14): tellement que ce qu'ils firent tenir le Concile ensuite n'estoit „ que par forme pour couvrir leur dessein, & pour executer ce qu'ils en „ avoient resolu. Par où deja l'on peut juger par avance de la sincerité & „ de la validité de ce Concile; & si un tel homme que Taraise étoit bien „ propre pour y presider, & pour juger d'une Question si importante pour „ le salut. „

L'Im-

(11) *Cod. Carol. Epist.* 51. 52. 54.
(12) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLIV.* §. 17.
(13) *Baronius, Annal. Eccl. ad an.* 784. §. 11.
(14) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an.* 784.

An de J. C. 785.

Irene travaille au retablissement des Images.

L'Imperatrice Irene, de concert avec le Patriarche Taraise, écrivit au Pape, au nom de son fils & au sien (15). Ils declarent la resolution qu'ils avoient prise d'assembler un Concile Universel; & prient le Pape d'y venir, pour confirmer l'ancienne Tradition touchant les Images: lui promettant de le recevoir avec l'honneur convenable, & de le renvoïer de même. Que s'il ne peut venir, ils le prient d'envoier des hommes venerables & sçavans chargez de ses Lettres, pour representer sa Personne. Cette Lettre est du 29. d'Août 784. On en chargea Constantin, Evêque de Leontine en Sicile, deja connu du Pape.

Lettre de Taraise aux Orientaux.

Taraise écrivit aussi une Lettre (16) adressée aux Evêques & aux Prêtres d'Antioche, d'Alexandrie & de Jerusalem; qui contient sa profession de foi touchant la Trinité, l'Incarnation, & l'Invocation des Saints: la condamnation de tous les Heretiques; l'approbation des six Conciles œcumeniques, & la condamnation du prétendu Concile contre les Images. Enfin, il les prie d'envoier au moins deux Legats, pour tenir leur place dans le Concile, avec leur Lettres, pour concourir à la réunion de l'Eglise. La Lettre de Taraise au Pape étoit conforme à celle-ci.

Lettres du Pape à l'Empereur & au Patriarche de C. P.

Le Pape Adrien ne manqua pas de faire reponse à l'Empereur & au Patriarche (17). Il dit à l'Empereur: „ C'est votre Bisayeul, qui, par le „ conseil de quelques Impies, a ôté chez vous les Images, au grand scan„ dale de tout l'Univers. De quoi les deux Papes Gregoires, étant dans „ une grande affliction, lui écrivirent plusieurs fois, pour le prier de les „ retablir: mais, il n'eut aucun égard à leurs prieres. Ensuite, nos saints „ Predecesseurs, Zacarie, Etienne, Paul, & l'autre Etienne, ont fait la „ même priere aux Empereurs votre Ayeul & votre Pere. Je vous supplie „ de même, en toute humilité, de faire observer en Grece ce que nous pra„ tiquons en honorant les Images, suivant la Tradition de nos Peres. „ Il ajoute: „ Nous adorons Dieu en Esprit & en Verité, & n'avons garde de „ faire des Divinitez des Images: ce n'est qu'un Monument de notre Ve„ neration. „ Il traite la Question fort au long, & il ajoute: „ Nous „ avons pris soin de vous envoier les Passages des Peres, qui recommandent „ les Saintes Images. Et je supplie votre Clemence du fond du cœur, à „ genoux & prosterné à vos pieds, comme si j'étois présent: je vous con„ jure, dis-je, devant Dieu, de faire retablir les Images en leur ancien „ état, tant à Constantinople, que dans les autres Parties de la Grece. „ Que s'il est impossible, à cause des Heretiques, de les retablir sans tenir un „ Concile, il faut premierement que le faux Concile tenu contre toutes les „ regles soit anathematizé en presence des nos Legats. Ensuite, que vous nous „ envoiez, suivant la coutume une Declaration avec serment en votre Nom, „ de l'Impératrice votre Mere, du Patriarche de Constantinople, & de tout le „ Senat, que vous laisserez dans le Concile une entiere Liberté, & renvoierez „ nos Legats avec toute sorte d'humanité, quand même on ne s'accorderoit pas.

(15) *To. VII. Concil. p.* 32.
(16) *Ibid. p.* 162.
(17) *Ibid. p.* 106.

„ pas. Je vous supplie aussi de nous faire restituer en entier les Patrimoines de St. Pierre donnez par les Empereurs & les autres Fideles (*ou plutôt usurpez par les Papes*) pour le luminaire de l'Eglise & la nourriture des Pauvres (*& sur-tout pour fournir au Luxe des prétendus Successeurs de St. Pierre.*) Et de faire restituer à l'Eglise Romaine les consecrations des Archevêques & des Evêques, qui sont de notre Jurisdiction, suivant la Tradition ancienne . . . . . Nous avons été fort surpris de voir que, dans votre Lettre, on donne à Taraise le titre de Patriarche Universel. Le Patriarche de Constantinople n'auroit pas même le second rang, sans le consentement de notre Siege: mais, s'il est Universel, il a donc aussi la Primauté sur notre Eglise; ce que tous les Chrêtiens voient bien être une pretension ridicule. Taraise lui-même nous a envoié sa Lettre Synodale. Sa confession de foi nous a rejouis: mais, nous avons été troublez de voir qu'il a été tiré de l'état Laïque & du service de l'Empereur, pour être élevé tout d'un coup à la Dignité de Patriarche; ce qui est tellement contre les regles, que nous n'aurions point consenti à son ordination, si nous n'esperions qu'il concourra fidelement au retablissement des Images. „ Le Pape propose ensuite à l'Empereur l'exemple du Roi Charles: „ Qui, suivant nos avis, dit-il, & accomplissant nos desirs, a soumis à sa Puissance toutes les Nations Barbares de l'Occident; & a donné à l'Eglise Romaine à perpetuité des Provinces, des Villes, des Châteaux, & des Patrimoines, qui étoient détenus par les Lombards, mais qui appartenoient de Droit à St. Pierre; & il ne cesse point d'offrir tous les jours de l'or & de l'argent pour le Luminaire, & la nourriture des Pauvres. „ Enfin, le Pape recommande à l'Empereur les deux Legats, qu'il chargeoit de ces Lettres; savoir, Pierre Archi-Prêtre de l'Eglise Romaine, & Pierre Prêtre & Abbé du Monastere de St. Sabas à Rome. Ceci se passa en 785. An de J. C. 785.

L'année suivante, le Concile convoqué par l'Empereur Constantin & par sa Mere commença ses Seances à Constantinople (18). Mais, une Sedition emuë par les Ennemis des Images rompit l'Assemblée: & l'an 787. les Evêques allerent à Nicée, où le Patriarche se rendit, accompagné des Legats du Pape, & de quelques-uns des principaux Officiers de l'Empire. Le Concile s'assembla dans l'Eglise de Ste. Sophie de Nicée, la huitieme année du regne de Constantin & d'Irene, le huitieme des Calendes d'Octobre, Indiction onzieme, c'est-à-dire le 24. de Septembre 787. On compte qu'il s'y trouva trois cens soixante & dix-sept Evêques. Il y avoit deux Commissaires de l'Empereur, outre plusieurs Abbez & plusieurs Moines qui ne sont pas nommez. Plusieurs Iconoclastes, preferant leur sureté, ou les grandeurs temporelles, à l'honneur de maintenir la pureté d'un culte saint & agreable à Dieu, se réunirent au grand nombre: & la Question des Images aiant été agitée dans plusieurs Sessions, enfin dans la septieme, qui se tint le An de J. C. 787. Concile II. de Nicée.

13.

(18) *Theophan., an. 6. Concil. tom. 7. p. 38. & 516.*

An de J.C. 787.

13. d'Octobre, Theodore, Evêque de Tauriane en Sicile, fit la Definition du Concile en ces termes: „ Aiant emploié tout le soin & l'exactitude possible, nous decidons, que les saintes Images, soit de couleur, soit de „ pieces de raport, ou de quelqu'autre matiere convenable, seront propo- „ sées comme la figure de la Croix, tant dans les Eglises, sur les vases & les „ habits sacrez, sur les murailles & les planches, que dans les Maisons & „ dans les chemins: savoir, l'Image de Notre Seigneur Jesus-Christ, de sa „ sainte Mere, des Anges, & de tous les Saints. Car, plus on les voit sou- „ vent dans leurs Images, plus ceux qui les regardent sont excitez au sou- „ venir & à l'affection des Originaux. On doit rendre à ces Images le sa- „ lut & l'adoration d'honneur, non la veritable Latrie que demande notre „ foi, & qui ne convient qu'à la Nature divine. Mais, on approchera „ de ces Images l'encens & le luminaire, comme on en use à l'égard de la „ Croix, des Evangiles, & des autres choses sacrées: le tout suivant la pieu- „ se coutume des Anciens. Car, l'honneur de l'Image passe à l'Original; & „ celui qui adore l'Image adore le sujet qu'elle represente. Telle est la „ Doctrine des Saints Peres, & la Tradition de l'Eglise Catholique. Nous „ suivons ainsi le Précepte de St. Paul, en retenant les Traditions que nous „ avons reçuës. Ceux donc, qui osent penser ou enseigner autrement, qui „ abolissent, comme les Heretiques, les Traditions de l'Eglise; qui intro- „ duisent des nouveautez, qui ôtent quelque chose de ce qu'on conserve „ dans l'Eglise; l'Evangile, la Croix, les Images, ou les Reliques des „ Saints; qui prophanent les vases sacrez, ou les venerables Monasteres, „ Nous ordonnons qu'ils soient deposez, s'ils sont Evêques, ou Clercs; & „ excommuniez, s'ils sont Moines, ou Laïques. „ Le Concile, aiant fait ensuite quelques Canons sur la Discipline, écrivit à l'Empereur Constantin VII. & à l'Imperatrice Irene. D'autre côté, Taraise, Patriarche de Constantinople, écrivit au Pape, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé. Il temoigne que Constantin & Irene ont retabli par-tout les Saintes Images, dans leurs Palais. Après le Concile, Taraise s'appliqua fortement à abolir la Simonie. Il en écrivit au Pape Adrien une Lettre particliere, où il dit, qu'il y a une grande gloire de conserver la pureté du sacerdoce. Il écrivit sur ce sujet à un Abbé nommé Jean, & il temoigne que les Moines s'étoient plaints au Concile, que la plupart des Evêques étoient ordonnez par Simonie.

Actes du 2. Concile de Nicée.

Les Legats d'Adrien, étant de retour à Rome, remirent entre les mains de leur Maître un Original Grec des Actes du Concile, que le Pape fit traduire en Latin, & mettre dans sa Bibliotheque (19). Mais, cette Version étoit inintelligible, parce qu'elle étoit trop litterale. De sorte que Personne ne daignoit, ni la transcrire, ni la lire; ce qui obligea Anastase le Bibliothecaire d'en faire une Traduction nouvelle, environ cent ans après. Tous les Exemplaires de ce Concile, & les Traductions qui sont entre nos mains, ne paroissent pas fidéles, quand on les examine par les Regles d'une Critique exacte.

(19) *Anastase*, *in Hadr.*

te. Cependant, le Roi Charles, qui étoit encore en Italie, mit le Duc de Benevent à la raiſon; & il donna au St. Siege les Villes qu'il avoit priſes ſur ce Duc; ſavoir Sora, Arces, Aquin, Arpi, Theano, & Capoue (19). La même année, Taſſillon, Duc de Baviere, envoia à Rome un Evêque & un Abbé, prier le Pape de faire ſa Paix avec le Roi (20). Charles, fléchi par Adrien, n'eut point d'éloignement pour cette propoſition, quelque juſte que fut ſon reſſentiment contre le Duc de Baviere. Mais, les Ambaſſadeurs de Taſſillon declarerent qu'ils n'avoient point de pouvoir pour regler les conditions du Traité; & le Pape, indigné de ce Procedé, excommunia Taſſillon & ſes Complices, s'il ne tenoit les ſermens qu'il avoit faits au Roi. Il declara même que le Roi & ſon Armée ne ſeroient coupables d'aucun Peché, pour les Homicides, les Incendies, & les autres maux qui arriveroient en Baviere. De-là eſt venu probablement l'extravagante Prétenſion des Papes ſur le Temporel des Princes Souverains.

An de J. C. 787.

Nouvelle Donation du Roi Charles. Taſſillon Duc de Baviere eſt excommunié.

Le Pape Adrien avoit envoié au Roi Charles les Actes du Concile de Nicée, pour les faire examiner & approuver par les Evêques d'Occident, qui n'y avoient point eu de part, & n'y avoient pas même été appellez (21). Le Roi les aiant fait examiner, les Evêques de France trouverent la Deciſion des Grecs contraire à leur uſage, qui étoit bien d'avoir des Images dans les Egliſes, mais non de leur rendre aucun Culte. Ils compoſerent donc, ſous le nom du Roi, un long Ecrit diviſé en quatre Livres, avec une grande Preface où ils diſent: „ On a tenu il y a quelques années en Bithynie un „ Concile, où l'on a uſé d'une telle Impudence, qu'on y a rejetté entierement les Images, que les Anciens avoient miſes pour l'Ornement des Egliſes „ & la mémoire des choſes paſſées, attribuant aux Images ce que le Seigneur a dit des Idoles, & pretendant que leur Empereur Conſtantin les „ avoit delivrez de l'Idolatrie. On a tenu en ces Qnartiers-là un autre Concile, il y a environ trois ans, qui donne dans une Erreur oppoſée; car, „ aiant anathematizé le premier, il oblige à adorer les Images. Pour nous, „ ajoute-t'on dans cette même Preface, nous recevons les ſix Conciles generaux: mais, nous rejettons avec mepris les Nouveautez, comme auſſi ce „ Concile tenu en Bithynie, pour faire adorer les Images. Les Actes de „ cette Aſſemblée, deſtituez d'éloquence & de ſens, étant venus juſqu'à „ Nous, nous avons été obligez d'écrire pour les refuter, afin que Perſonne n'y ſoit trompé; & nous avons entrepris cet Ouvrage, de l'Avis des „ Evêques de notre Royaume. „

An de J. C. 790.

Livres attribuez à Charlemagne contre les Images.

L'Auteur de ce Livre deſapprouve que l'on appelle les Images *Saintes*, parce qu'elles n'ont aucune Sainteté ni naturelle, ni acquiſe. Il remarque, que lorſqu'il eſt dit qu'Abraham adora les Enfans de Heth, il s'agit-là d'une adoration civile. Il repond à toutes les autres raiſons, & à tous les ſophiſmes groſſiers, alleguez par le ſecond Concile de Nicée, tirez de

Doctrine de ces Ecrits.

(19) *Don. Lud. an.* 787.
(20) *Ann. Loiſel. an.* 787.
(21) *Hincmar. in Laudun. c.* 20. Voyez les Notes du *P. Sirmond, to.* 7. *Concil. pag.* 1054.

An de J.C. 790.

de l'Ecriture, des Peres, & de l'Utilité des Images. Il ôte abſolument aux Images tout Service religieux, quel qu'il ſoit, non ſeulement l'Adoration, mais auſſi le Culte, la Veneration, l'Honneur qu'on leur rend en pliant le coû, ou en inclinant la tête, ou en offrant de l'encens, ou des luminaires: *S'il ne faut adorer, dit-il, ni les Anges, ni les Hommes; excepté l'Adoration que l'on rend par le devoir de la charité & de la ſalutation; il faut beaucoup moins adorer les Images, qui n'ont point de raiſon, & ne ſont dignes, ni d'Adoration, ni de Salutation, puiſqu'elles n'ont point de ſens.* Il ne veut pas même qu'on les égale aux Vaſes, que l'on emploioit dans le Miniſtere de l'Egliſe, aux Volumes des Livres Divins, ou aux Reliques & aux Habits des Saints. Il traite de folie l'uſage d'allumer des Luminaires devant les Images, ou de leur faire des encenſemens. Il ne peut aſſez ſe recrier contre ce qui eſt raporté dans le ſecond Concile de Nicée, qu'un Abbé dit à un Religieux, qu'il valoit mieux qu'il frequentât tous les lieux infames de la Ville, que de s'abſtenir de l'Adoration de l'Image du Seigneur, ou de ſa Sainte Mere. Enfin, oppoſant le ſecond Concile de Nicée au premier, il fait voir, que l'un a autant fait de mal au Monde, que l'autre avoit fait de bien. C'eſt le précis de l'Ouvrage attribué à l'illuſtre Charlemagne, ſur le Culte des Images. Mr. Fleury s'étend bien davantage, & conclut que „ tout (22) cet Ecrit „ fait voir une grande prévention des François contre les Grecs. Ils les „ chicanent ſur pluſieurs points de peu d'importance: emploiant quantité „ d'expreſſions dures, de mauvais raiſonnemens, & de preuves hors du ſu- „ jet.„ C'eſt parler en Hiſtorien paſſionné & peu ſincere.

An de J.C. 792.

Nouvelle Hereſie en Eſpagne.

Cependant, il s'éleva en Eſpagne une nouvelle Hereſie (23). Elipand, Archevêque de Tolede, conſulta Felix, Evêque d'Urgel, qui avoit été ſon Maître, de quelle maniere il reconnoiſſoit Jeſus-Chriſt pour fils de Dieu: s'il le tenoit pour fils naturel, ou pour adoptif? Felix repondit, que Jeſus-Chriſt, ſelon la nature humaine, n'eſt que fils adoptif, & de nom ſeulement. Elipand, aiant reçu cette Reponſe, repandit cette Doctrine dans les Aſturies & la Gallice, & Felix la repandit au deça des Pyrennées, dans la Septimanie, qui eſt à peu près ce que nous appellons aujourd'hui la Province du Languedoc. Elipand attira encore à ſon parti Aſcaric, Archevêque de Brague, & quelques Chrétiens de Cordouë.

Le Pape ſe declare pour la foi.

Le Pape Adrien, averti de cette Erreur naiſſante, écrivit une Lettre (24) à tous les Evêques d'Eſpagne, par laquelle il les exhorte à ſe premunir contre cette mauvaiſe Doctrine, & à demeurer fermes dans la Doctrine de l'Egliſe. „ St. Pierre, ajoute-t'il, a reconnu Jeſus-Chriſt pour le fils du „ Dieu vivant, & St. Paul dit que Dieu n'a pas épargné ſon pro- „ pre fils. „ Il raporte enſuite les Autoritez de pluſieurs Peres Grecs & Latins, pour montrer que le nom d'Enfans adoptifs convient aux Chrêtiens, & non à Jeſus-Chriſt même. Il ſe plaint dans cette même Lettre, de quelques autres Abus, qui regnoient en Eſpagne. Quelques

(22) *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. XLIV.* §. 47.
(23) *Eginhart, Annal. ad an.* 792.
(24) *Cod. Carol.* 97.

ques-uns reculoient la Pâque au de-là des bornes prescrites par le Concile de Nicée: & les Chefs de cette Secte étoient deux Evêques, Migetius & Egila. Quelques-uns traitoient d'ignorans ceux qui ne vouloient pas manger du sang de Porc & des viandes suffoquées, quoique la pratique generale fut de s'en abstenir; & le Pape declare ceux qui en mangent chargés d'Anathêmes. D'autres, entendant mal la Prédestination, nioient la Liberté, ou la relevoient trop au préjudice de la Grace. D'autres se conformoient aux mœurs des Juifs & des Païens, & contractoient des Mariages avec eux: des femmes se remarioient du vivant de leurs Maris: les Prêtres étoient ordonnez sans examen; & plusieurs autres Abus regnoient en Espagne, sans doute à la faveur de la Domination des Arabes: & c'est dequoi le Pape se plaignoit en des termes assez vifs. En consequence de ces plaintes, Elipand, Archevêque de Tolede, assembla un Concile, où il condamna l'Erreur de Migece touchant la Pâque; mais, il continua d'enseigner la sienne touchant l'Adoption de Jesus-Christ. La suite de cette affaire n'étant pas de mon sujet, j'en écarte le detail. Mais, je dois remarquer qu'Elipand écrivit jusques en France une Lettre generale aux Evêques, & une particuliere au Roi Charles, pour soutenir sa Doctrine; & sa Lettre fut luë dans un Concile assemblé de diverses Provinces.

An de J.C. 792.

Le Roi Charles consulta le Pape sur cette Question par des Ambassades réïterées jusqu'à quatre fois. Il appella aussi des hommes doctes de la Grande-Bretagne, afin d'avoir le consentement de toutes les Eglises d'Occident. Le Pape Adrien lui envoia une Lettre adressée aux Evêques de Galice & d'Espagne: c'est-à-dire tant à ceux de l'obéïssance du Roi Alfonse, qu'à ceux qui vivoient sous la Domination des Arabes (25). Il y repond à la Lettre d'Elipand que le Roi lui avoit envoiée; & en refute les Erreurs par plusieurs autoritez de l'Ecriture. Jesus-Christ dit (26): *Je monte à mon Pere & à votre Pere*: le sien par nature, le notre par adoption. St. Paul dit (27): *Dieu n'a pas épargné son propre fils, mais il l'a livré pour nous tous.* Or, il n'a pas été livré selon la Divinité, mais selon l'Humanité. Il insiste sur la Confession de St. Pierre (28): *Vous êtes le Christ fils du Dieu vivant.* Ensuite, il raporte plusieurs autoritez des Peres, tant Grecs, que Latins, qui condamnent ceux qui diroient que Jesus-Christ est fils adoptif comme nous. Il conclut en exhortant les Evêques d'Espagne à se réunir à la creance de l'Eglise: autrement, il les en declare separez & anathematizés par l'autorité de St. Pierre.

Le Roi Charles fait examiner la Doctrine d'Elipand.

Au commencement de l'été de l'an 794. le Roi Charles, fort attentif à maintenir la pureté de la foi, fit assembler à Francfort sur le Mein, qui n'étoit encore qu'une Maison Roiale, un Concile de toutes les Provinces de son obéïssance (29). Trois cens Evêques, & deux Legats du Pape, s'y trouverent. Le Roi lui-même y presida. On admira l'Eloquence & le profond

An de J.C. 794.

Concile de Francfort contre les Images.

(25) *To.* 7. *Concil. p.* 1014.
(26) *Jean. XX.* 17.
(27) *Rom. VIII.* 38.
(28) *Matth. XVI.*
(29) *An. Lauresh.*

An de J.C. 794.

Condamnation d'Elipand.

fond Savoir de ce Prince, qui raisonna doctement sur les Erreurs qu'il voulut reprimer. Charles fit lire l'Ecrit envoié par Elipand & les Evêques d'Espagne, & après qu'il eut été examiné, les Evêques du Concile y repondirent amplement par une Lettre Synodale adressée à tous les Evêques & à tous les Fideles d'Espagne. Le Roi écrivit aussi une Lettre en son nom à Elipand & aux autres Evêques d'Espagne, où il dit entr'autres choses: „ Nous sommes sensiblement touchez de l'oppression que vous souffrez entre les Infideles: mais, nous sommes bien plus affligez de l'Erreur qui regne „ chez vous. C'est ce qui nous a obligez de faire assembler un Concile de „ toutes les Eglises de notre obéïssance, pour decider, d'un commun accord, ce que l'on doit croire de l'Adoption de la chair de Jesus-Christ „ que vous avez soutenuë de nouveau dans vos Ecrits. Nous avons consulté de nouveau le St. Siege de Rome: nous avons fait venir de Bretagne des hommes doctes; & nous vous envoions les Ecrits de „ chacun. Le premier vous fera voir le sentiment du Pape, de l'Eglise „ Romaine, & des Evêques de ces Quartiers-là. Le second contient l'Avis „ des Evêques des Parties les plus proches d'Italie, avec Pierre Archevêque de Milan & Paulin Patriarche de Frioul & d'Aquilée; car, ils ont aussi „ assisté à notre Concile. Le troisieme Ecrit montre la foi des Evêques de „ Germanie, de Gaule, d'Aquitaine, & de Bretagne; & contient la reponse à vos objections. Le quatrieme est le témoignage de mon consentement aux Decisions de ces Evêques; suivant la priere que vous m'avez „ faite, dans la Lettre particuliere que vous m'avez adressée, de ne me pas „ laisser surprendre aux opinions d'un petit nombre, mais de m'attacher à la „ foi qui seroit appuiée par le plus de temoignages. C'est ce que je fais „ certainement, en preferant cette sainte multitude à votre petit nombre. Je me joins de tout mon cœur au St. Siege Apostolique. J'embrasse les anciennes Traditions conservées depuis la naissance de l'Eglise, la „ Doctrine des Livres inspirez de Dieu, & des Peres qui les ont expliquez „ dans leurs Ecrits. Vous nous aviez demandé que votre Ecrit fut lû „ en notre presence, & que l'on examinât ce qu'il contenoit de conforme à la vraie foi. Nous l'avons fait: il a été lû dans le Concile, depuis le commencement jusqu'à la fin, article par article; & „ chacun en a dit ce qu'il lui a plû. J'ai assisté comme vous l'avez „ demandé à l'Assemblée des Evêques; nous avons examiné & decidé, „ avec l'aide de Dieu, ce qu'il falloit sur cette Question. Maintenant, „ je vous conjure de même d'embrasser en Esprit de Paix notre confession „ de foi, & ne vous pas estimer plus savans que l'Eglise Universelle. Avant „ que vous nous eussiez scandalisez par ce nom d'Adoption, nous vous avons „ toujours aimez comme nos freres, & la droiture de votre foi nous consoloit de votre servitude temporelle: nous avions même resolu de vous en „ delivrer, selon l'occasion & votre conseil. Maintenant, vous vous étes „ privez de cette double consolation, de la participation de nos prieres, & „ de notre secours: car si, après cette admonition du Pape & du Concile,

vous

An de J. C. 794.

„ vous ne renoncez à votre Erreur, ſachez que nous vous tiendrons abſolu-„ ment pour Heretiques, & n'oſerons plus avoir de communication avec „ vous. „ Le premier Canon du Concile de Francfort condamne l'Hereſie d'Elipand de Tolede, & de Felix d'Urgel, touchant l'Adoption qu'ils attribuoient au Fils de Dieu.

Decret contre les Images.

Le ſecond Canon eſt conçû en ces termes: „ On a propoſé la Queſtion „ du nouveau Concile des Grecs tenu à Conſtantinople touchant l'Adora-„ tion des Images. Il y étoit écrit que quiconque ne rendoit pas aux Ima-„ ges des Saints le Service & l'Adoration, comme à la Trinité divine, ſe-„ roit jugé Anathême. *Les Peres du Concile ont rejetté & mepriſé abſolument* „ *cette Adoration & cette Servitude; & ils l'ont condamnée unanimement.* „ Heureuſe eut été notre France, ſi l'on s'y fut toujours conformé à ce judicieux Canon! Mais, pour notre malheur, & pour la ruine totale de notre chere Patrie, le ſecond Concile de Nicée a prévalu.

Le Pape repond aux Livres Carolins.

Cependant, les Livres attribuez à Charlemagne contre l'Adoration impie des Images furent envoiez au Pape Adrien, ou peu devant ou peu après le Concile de Francfort, par Angilbert, Abbé de Centule. Le Pape y repondit par une longue Lettre adreſſée au Roi: „ Nous avons reçû, dit-„ il (30), l'Abbé Angilbert, Miniſtre de votre Chapelle, qui a été nour-„ ri dans votre Palais preſque dès l'enfance & admis à tous vos Conſeils: c'eſt „ pourquoi nous avons écouté favorablement tout ce qu'il a voulu nous „ expliquer, comme ſi vous nous l'euſſiez expliqué vous-même. Entr'au-„ tres choſes, il nous a repreſenté un Capitulaire contre le Concile tenu à „ Nicée, pour l'Erection des ſaintes Images. L'affection que nous vous „ portons nous a obligez d'y repondre article par article; non pour dé-„ fendre perſonne, mais pour ſoutenir l'ancienne Tradition de l'Egliſe Ro-„ maine. „ Il repond enſuite à divers articles, ſans ſuivre l'ordre des Livres Carolins: mais, en chacun, il marque de quelle Seſſion du Concile de Nicée eſt tiré l'article qu'il defend. Il commence par ſoutenir ce que Taraiſe avoit dit, que le St. Eſprit procede du Pere par le Fils, & emploie pour ce ſujet pluſieurs autoritez des Peres. Sur l'objection tirée de l'avis de Conſtantin de Chipre, à qui l'on faiſoit dire qu'il adoroit les Images comme la ſainte Trinité, le Pape ne fait autre reponſe que de raporter la Definition du Concile, où l'honneur dû aux Images eſt dit-on (31), nettement diſtingué du culte dû à la Nature divine (32). Il fait mention de deux Conciles tenus à Rome contre les Iconoclaſtes, l'un en 732. par le Pape Gregoire III. l'autre en 769. par Etienne IV; & ce dernier étoit important à la Diſpute preſente, en ce que douze Evêques François y avoient aſſiſté. Sur ce que l'on diſoit contre l'autorité des Vies des Peres, le Pape Adrien repond, que l'on ne lit dans l'Egliſe que celles qui portent le nom

(30) *Tom.* 7. *Concil. p.* 915.

(31) *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. XLIV.* §. 59.

(32) Remarquez qu'on ne peut rien affirmer ſur la Deciſion de ce Concile par raport aux Images, ſi ce n'eſt qu'il ordonne de les adorer. L'incertitude où l'on eſt à cet égard vient de la falſification des Actes.

An de J. C. 794.

nom d'Auteurs approuvez; & qu'on lit plutôt les Actes des Martyrs. Il raporte les exemples de plusieurs Papes, qui avoient fait faire des Images dans les Eglises de Rome, que l'on y voioit encore. Enfin, il raporte le dernier article des Livres Carolins, & il dit au Roi: *Cet article est bien différent des precedens; c'est pourquoi nous reconnoissons qu'il est de vous, en ce que vous faites profession de suivre entierement le sentiment de St. Gregoire.* Il ajoute, parlant du Concile de Nicée: „ Nous l'avons reçu, parce que sa „ Decision est conforme au sentiment de St. Gregoire: craignant, si „ nous ne le recevions pas, que les Grecs ne retournassent à leur Er- „ reur, & que nous ne fussions responsables de la perte de tant d'Ames. „ Cependant, nous n'avons encore donné aucune reponse à l'Empereur „ au sujet du Concile . . . . En exhortant les Grecs à retablir les Ima- „ ges, ajoute-t'il, nous les avons avertis de restituer à l'Eglise Romaine sa „ Jurisdiction sur certains Evêchez & Archevêchez, & les Patrimoines qui „ nous furent ôtez quand on abolit les Images: mais, nous n'avons eû au- „ cune reponse; ce qui montre qu'ils sont convertis sur un article, mais non „ sur les deux autres. C'est pourquoi, si vous le trouvez bon, en rendant „ graces à l'Empereur du retablissement des Images, nous le presserons en- „ core pour la Restitution de la Jurisdiction & des Patrimoines; &, s'il la „ refuse, nous le declarerons heretique. „ Il faut avouer que cette Reponse aux Livres Carolins est fort moderée: mais, pouvoit-elle être d'autre stile, vû le besoin que le Pape avoit du Roi Charles?

An de J. C. 795.

Mort d'Adrien. Quelques-unes de ses actions.

Les Princes Anglois conservoient leur ancien goût pour les Pelerinages. Offa, douzieme Roi des Merciens, descendu de Penda, aiant tué Ethelbert, dernier Roi d'Estangle, qu'il avoit attiré à sa Cour, sous pretexte de lui donner sa fille en Mariage, & aiant usurpé les Etats de ce Prince infortuné, crut apparemment qu'il expieroit des crimes si énormes en visitant le Tombeau des Apôtres. Il vint donc à Rome sur la fin du Pontificat d'Adrien (33). Il obtint de ce Pape un privilege en faveur du Monastere qu'il vouloit fonder en l'honneur de St. Alban, dont il avoit trouvé les Reliques, & il établit le Denier de St. Pierre dans son Royaume. Peu de tems après, le Pape Adrien mourut (34). Aprés tout ce que j'en ai dit, il suffit, pour finir son Portrait, d'ajouter qu'il étoit grand Politique. Ses liaisons avec l'Imperatrice Irene la plus cruelle de toutes les femmes, & la tenue du second Concile de Nicée, en sont une forte preuve. En deux Ordinations au mois de Mars, il fit vingt quatre Prêtres & sept Diacres, & d'ailleurs vingt-cinq Evêques. Il fit aux Eglises de Rome un très-grand nombre d'offrandes en vases & en ornemens de diverses sortes, dont le poids montoit à treize cens quatre vingt-quatre livres d'or, & dix-sept cens soixante & treize livres d'argent. Il fit quantité de reparations aux Eglises, & il en bâtit plusieurs nouvelles. Il rebâtit plusieurs Diaconies: il ordonna des distributions considerables d'aumônes, don-

(33) Voyez *Mat. Westm. Bede, lib.* 4. *c.* 3. *Flor. Wigorn. Malmesb. l.* 1, *c.* 4.

(34) *Anastase.*

donnant plusieurs Terres pour cet effet. Le Monastere de St. Etienne, qui portoit le nom de Barbe Patricienne, près de l'Eglise de St. Pierre, étoit tellement negligé, qu'on n'y faisoit plus le service divin. Adrien le retablit, y mit des Moines & un Abbé; & ordonna qu'ils celebrassent l'office dans l'Eglise de St. Pierre, comme les autres communautez qui venoient y chanter. Il rebâtit le Monastere de St. André, fondé par le Pape Honorius: il y mit un Abbé avec des Moines, & il ordonna qu'ils chantassent toutes les heures, dans la Basilique du Sauveur, qui est l'Eglise de Latran, avec les Moines de St. Pancrace, à deux chœurs, dont chaque Monastere faisoit le sien. Il unit deux Monasteres voisins, l'un de St. Laurent, dans les ruines de l'ancien Palais, l'autre de St. Etienne; & il ordonna aux Moines de faire l'Office dans l'Eglise de St. Marc. Il retablit le Monastere de St. Adrien & St. Laurent tombé en ruine & habité par des seculiers, y donna de grands biens, & ordonna que les Moines viendroient chanter jour & nuit dans l'Eglise de St. Marie Majeure. L'Eglise de St. Anastase aiant été brulée avec la Maison de l'Abbé & les autres bâtimens, ensorte que l'on n'avoit sauvé que la châsse du Saint, le Pape Adrien alla lui-même éteindre le feu, & rebâtit ce Monastere en meilleur état qu'il n'étoit avant l'Incendie. Il repara plusieurs Aqueducs & les Murailles de Rome. Ce Pape tint le St. Siege vingt trois ans, dix mois, & dix sept jours, & il fut enterré à St. Pierre le 26. de Decembre 795. Le Roi Charles parut fort affligé de sa mort (35); & pour monument éternel de son Amitié pour Adrien, il composa son Epitaphe en vers Latins élegiaques. Cette Piece est trop curieuse pour n'être pas inserée à la fin de la Vie du Pape dont elle contient l'Eloge:

An de J.C. 795.

Epitaphe d'Adrien par Charlemagne.

*Hic Pater Ecclesiæ, Romæ decus, Inclytus Auctor,*
*Hadrianus requiem Papa Beatus habet.*
*Hic cui vita Deus, pietas Lex, gloria Christus,*
*Pastor Apostolicus, promptus ad omne bonum.*
*Nobilis, ex magna genitus, nam gente Parentum,*
*Sed sacris longè nobilior meritis.*
*Exornare studens devoto Pectore Pastor*
*Semper ubique suo Templa sacrata Deo.*
*Ecclesias donis, Populos & dogmate sancto*
*Imbuit, & cunctis pandit ad astra viam.*
*Pauperibus largus, nullis pietate secundus,*
*Et pro plebe sacris pervigil in precibus.*
*Doctrinis, opibus, muris erexerat arces,*
*Urbs, caput orbis, honor, inclyta Roma, tuas.*
*Mors cui nil nocuit, Christi quæ morte perempta est,*
*Janua sed vitæ mox melioris erat.*
*Post patrem lacrymans, Carolus hæc Carmina scripsi,*
*Tu mihi dulcis amor, te modò plango, Pater.*

*Tu*

(35) *Egin. Vita Car.*

An de J.C. 795.

*Tu memor esto mei; sequitur te mens mea semper,*
*Cum Christo teneas regna beata poli.*
*Te Clerus, Populus, magno dilexit amore,*
*Omnibus unus amor, optime Præsul, eras.*
*Nomina jungo simul titulis, clarissime, nostra:*
*Hadrianus, Carolus: Rex ego, tuque Pater.*
*Quisquis legas versus, devoto Pectore supplex,*
*Amborum mitis, dic, Miserere, Deus.*
*Hæc tua nunc teneat requies, carissime, membra,*
*Cum sanctis anima gaudeat alma Dei.*
*Ultima quippè tuas donec tuba clamet in aures,*
*Principe cum Petro surge videre Deum.*
*Auditurus eris vocem, scio, Judicis almam,*
*Intra nunc Domini gaudia magna tui.*
*Tum memor esto tui nati, te, Pater optime, posco,*
*Cum Patre, dic natus pergat & iste meus.*
*O pete regna, Pater felix, cœlestia Christi,*
*Inde tuum precibus auxiliaire gregem.*
*Dum sol ignicomo rutilus splendescit ab arce,*
*Laus tua, Sancte Pater, semper in orbe manet.*

CONSTANTIN VII. IRENE. NICEPHORE: *Empereurs.*

# LEON III.

## *C. PAPE.*

CHARLEMAGNE, LOUÏS LE DEBONAIRE, *Rois de France.*

Leon III. est elû Pape.

LE même jour qu'on fit les funerailles du Pape Adrien, on éleva sur le St. Siege LEON III. Il étoit né à Rome, &, dès son bas âge, il avoit été elevé dans le Palais Patriarchal de Latran, où il apprit le Psautier, l'Ecriture sainte, & toute la Discipline Ecclesiastique (1). Il fut ordonné Sous-Diacre & ensuite Prêtre du titre de Ste. Suzanne. Il étoit aimé de tout le Monde, particulierement du Vestiaire, ou Maître de la Garde-robe du Pape, sous la conduite duquel il étoit. Aussi fut-il élû Pape d'un consentement unanime, par tous les Evêques, les Grands, le Clergé, & le Peuple de Rome, & il fut ordonné Evêque le lendemain de son Election, jour de saint Jean l'Evangeliste.

An de J.C. 796.

Il reconnoit le Roi Charles pour Souverain de Rome.

Dès qu'il fut Pape, il envoia au Roi Charles des Legats, chargez des clefs de la confession de St. Pierre, & de l'étendart de la Ville de Rome, avec d'autres presens; & le pria d'envoier quelqu'un des Seigneurs de sa Cour, qui reçut le serment de fidelité des Romains pour les assurer dans son obéïssance (2). Le Roi envoia Angilbert, Abbé de St. Riquier, avec une grande partie du thresor que Henry Duc de Frioul avoit apporté de Pannonie

(1) *Anastase.*

(2) *Egin. Annal. ad an.* 796.

nie la même année, après avoir pillé la Ringe, ou Capitale des Huns. Angilbert étoit aussi chargé d'une Lettre en reponse à celle du Pape, qui commence ainsi (3) : „ Aiant lû votre Lettre & le Decret de votre Election, „ nous avons eû une grande joye de ce qu'elle a été faite unanimement, comme aussi de ce que l'on nous rend la fidelité & l'obéïssance qui nous est duë . . . . Nous vous envoions Angilbert l'un de nos plus familiers serviteurs, que Nous avions resolu d'envoier à votre Predecesseur: mais, comme tous les presens étoient prêts, la nouvelle de la mort de notre Bienheureux Pere a retardé son depart. Nous l'avons chargé de conferer avec vous de tout ce qui regarde la gloire de l'Eglise, & l'affermissement de votre Dignité & de notre Patriciat. „ Enfin, il l'exhorte à faire observer par-tout les Canons.

An de J.C. 796.

Il y avoit une Instruction pour Angilbert (4). Le Roi lui ordonnoit d'avertir le Pape sur ses devoirs, tant pour la pureté de ses mœurs, que pour l'observation des Canons & le Gouvernement de l'Eglise: „ Representez lui souvent, dit le Roi, que cette Dignité est de peu d'années: & que la recompense de celui qui s'en acquite bien est éternelle. Parlez lui fortement pour l'extinction de la Simonie, & lui representez tout ce dont vous savez que nous nous sommes plaints ensemble. „ Comme ces deux Lettres se trouvent entre les Oeuvres d'Alcuin, on (5) croit qu'il les avoit composées au nom du Roi; & ce qui fortifie la conjecture, c'est qu'il y en joignit une en son nom. On croit encore que ce fut de ces presens du Roi Charles, & de ces depouilles des Huns, que le Pape, au commencement de son Pontificat, fit faire tant de vases & d'ornemens précieux pour les Eglises de Rome (6). On parle entr'autres de couloires d'argent doré, servant à purifier le vin qui devoit être consacré. On remarque une grande Sale dans le Palais de Latran, qu'il fit incruster de Marbre & orner de colomnes & de peintures en Mosaïque. Il en reste une encore aujourd'hui, que j'ai vuë pendant mon sejour à Rome, où St. Pierre est representé assis, aiant trois clefs sur ses genoux, & à ses deux côtez le Pape Leon à droite, le Roi Charles à gauche, tous deux à genoux. D'une main St. Pierre donne au Pape un *Pallium*, & de l'autre au Roi un Etendart chargé de six roses. Au dessous est une Inscription qui porte: *St. Pierre, donnez la Vie au Pape Leon, & la Victoire au Roi Charles.*

Instruction pour Angilbert. Liberalitez du Pape.

Quenulfe, Roi des Merciens, Successeur d'Offa, aiant appris la mort du Pape Adrien, écrivit à Leon. Il le pria de le regarder comme son fils adoptif, & lui promit une parfaite obéïssance, à quoi il ajoute (7): „ Vous savez que le Roi Offa a le premier entrepris de diviser en deux le Diocese de Cantorberi, à cause de l'inimitié qui étoit entre lui & l'Archevêque Jambert, & le Peuple de cette Ville; & qu'à sa priere, le Pape Adrien fit

Le Roi des Merciens se soumet au Pape.

(3) *Tom. 7. Concil. p.* 1128. *Alcuin, Epist.* 84.
(4) *Apud Alcuin, p.* 82.
(5) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLV.* §. 7.
(6) *Anastase.*
(7) *Tom. 7. Concil. p.* 1109.

An de J.C. 796.

„ fit ce qui ne s'étoit jamais fait, en donnant le *Pallium* à l'Evêque des „ Merciens. Nous ne blamons toutefois, ni l'un, ni l'autre; croiant qu'ils „ regnent avec Jesus-Christ: mais, nous vous supplions de nous écrire ce „ qu'il faut observer, afin qu'il n'y ait point chez nous de schisme. „ Il le prie aussi d'examiner les plaintes d'Athelrade, ou Adelerad, alors Archevêque de Cantorbery, & accompagne ses Lettres d'un present de six vingt marcs.

Droits de l'Archevêque de Cantorbery.

L'Archevêque Athelrade (8) avoit été auparavant Abbé de Malmesbury, & depuis Evêque de Winchester. Il fut lui-même porteur de cette Lettre, & le Pape fut si content de sa science & de sa vertu, qu'il lui donna une reponse très-favorable, par laquelle il lui accorde le pouvoir d'excommunier même les Rois & les Princes de sa Jurisdiction, qui violeront les commandemens de Dieu. Au reste, le Pape rend à l'Archevêque toute l'autorité qu'avoient euë ses Prédecesseurs, suivant l'ordre établi par St. Gregoire, tant pour l'Ordination & la Confirmation des Evêques, que sur les Monasteres. En execution de ce Decret, l'Archevêque Athelrade tint un Concile à Becaneld où assista le Roi Quenulfe, & y defendit aux Laïques d'usurper les biens des Eglises.

An de J.C. 798.

Suite de l'Heresie d'Elipand, & de Felix.

J'ai parlé dans la Vie d'Adrien de l'Heresie de Felix d'Urgel. Ce Prelat, aiant abjuré son erreur, y étoit retombé depuis; &, comme son Ecrit contre Alcuin avoit scandalisé toute l'Eglise, le Roi Charles fit assembler à Rome un Concile, pour condamner cet Ecrit. Il s'y trouva cinquante-sept Evêques avec le Pape qui y presidoit, & ils s'assemblerent dans l'Eglise de St. Pierre (9). Il reste trois fragmens de trois Actions de ce Concile, dans la seconde desquelles le Pape Leon dit en parlant de Felix: „ Au Concile de „ Ratisbonne, tenu par ordre du Roi Charles, il a confessé qu'il avoit mal „ dit, que Jesus-Christ étoit fils adoptif de Dieu selon la chair, & il y a „ anathematisé par écrit cette Proposition. Depuis, aiant été envoié par „ le Roi à notre Prédecesseur Adrien, il fit, étant Prisonnier, cette con„ fession de foi Catholique, qu'il mit sur les divins mysteres, dans notre „ Palais Patriarchal, & ensuite sur le corps de St. Pierre, affirmant par „ serment qu'il croioit ainsi. Mais ensuite, s'en étant fui chez les Païens, il „ a faussé son serment. Il n'a pas même craint le Concile qui a été tenu „ en presence du Roi Charles, & où il a été condamné. „ Dans la troisieme action, le Pape prononce excommunication contre Felix, s'il ne renonce à son Heresie.

An de J.C. 799.

Attentat enorme sur la Personne du Pape.

Quelque tems après ce Concile, le Pape étant sorti à cheval du Palais Patriarchal, pour aller en Procession solemnelle, rencontra Pascal Primicier, qui n'avoit pas sa Chasuble, quoiqu'il la dût porter en pareille occasion (10). Il dit qu'il se portoit mal: le Pape reçut l'excuse, & Pascal le suivit avec Campule Sacellaire. Tous deux l'entretenoient amiablement, quoi-

(8) Voyez le Glossaire de Du Cange.

(9) *Elip. Confess. fid. to.* 7. *Concil. p.* 1858. *Annal. Egin. & Loisel, ad an.* 799. *Le Cointe, ad hunc an.* §. 11.

(10) *Anastase. Tom.* 7. *Concil. p.* 1079.

quoiqu'ils eussent formé une Conjuration contre lui. Il est bon de savoir qu'ils étoient Parens du feu Pape Adrien. Quand ils vinrent devant le Monastere de St. Etienne & de St. Silvestre, on vit tout d'un coup paroître des gens armez, qui sortirent de leur embuscade, & se jetterent sur le Pape. Le Peuple, qui l'accompagnoit pour la Procession, fut épouvanté & s'enfuit. Les Assistans, à la tête desquels étoient Pascal & Campule, prirent le Pape & le mirent par terre. Ils le depouillerent en dechirant ses habits, firent leurs efforts pour lui arracher les yeux & lui couper la langue, & le laisserent au milieu de la ruë, croiant l'avoir rendu aveugle & muet.

An de J.C. 799.

Mais, Pascal & Campule revinrent à la charge, & trainerent le Pape dans l'Eglise du Monastere devant l'Autel, où ils s'efforçerent encore de lui arracher les yeux & la langue, lui donnerent des coups de bâton, le dechirerent, & le laisserent étendu dans son sang. Ensuite, ils l'enfermerent sous bonne garde, dans le même Monastere. Craignant qu'il n'en fut tiré par des gens de bien, ils firent venir de nuit secretement l'Abbé de St. Erasme, & firent conduire le Pape dans son Monastere, où ils l'enfermerent dans une étroite Prison. Mais, malgré tout le mal qu'on lui avoit fait, il se trouva qu'il n'avoit perdu l'usage, ni des yeux, ni de la langue; ce qui a donné lieu, sans doute, à quelques Auteurs (11) à prodiges de debiter qu'il fut miraculeusement gueri, quoiqu'on lui eut crevé les yeux & coupé la langue. C'est une fausseté qui n'a aucun fondement, puisque le Pape lui-même n'en a fait aucune mention dans le recit de cette facheuse avanture.

Acharnement des Conjurez.

Cependant, Albin, Camerier du Pape, & d'autres Personnes fidelles, l'enleverent du Monastere; &, le faisant descendre par la muraille de la Ville, ils l'emmenerent à St. Pierre, où étoit Virunde, Abbé de Stavelo, Envoié du Roi Charles. Les Ennemis de Leon, desesperez qu'il leur fût échapé, pillerent sa Maison & celle d'Albin. Mais Vinigise, Duc de Spolette, sachant que le Pape étoit à St. Pierre, y vint aussi-tôt avec son Armée, & le mena à Spolette, d'où il passa en France, sous bonne & sure garde, pour implorer le secours de son Souverain. Le Roi Charles étoit alors à Paderborn en Saxe. Il y reçut le Pape avec des Hymnes, & des Cantiques spirituels, & ils repandirent beaucoup de larmes en s'embrassant. Le Pape commença *Gloria in Excelsis*, & tout le Clergé repondit. Le Roi retint quelque tems Leon à sa Cour, & lui fit de grands honneurs. Ses ennemis, l'aiant appris à Rome, brûlerent de depit les Terres de l'Eglise Romaine, & envoierent au Roi des Deputez chargez d'Accusations contre le Pape.

Le Pape sort de sa Prison, & vient en France.

Cependant, Leon retournoit à Rome, accompagné d'Archevêques, & de Comtes; &, par toutes les Villes où il passoit, on le recevoit comme si ç'eut été St. Pierre en Personne (12): tant la Religion a de pouvoir sur les

Il revient à Rome.

(11) *Anastase, Baronius, Pagi, &c.*

(12) *Anastase.*

An de J.C. 799.

les Peuples. Il arriva à Rome le 29. de Novembre 799. Le Clergé, le Senat, la Milice, le Peuple, les Femmes mêmes, jusqu'aux Diaconesses & aux Religieuses: diverses troupes d'étrangers, François, Frisons, Saxons, & Lombards, vinrent au devant de lui jusqu'à Ponte-Mole, portant des bannieres, & chantant des Cantiques spirituels, & le conduisirent à St. Pierre où il celebra la Messe, & ils communierent tous. Le lendemain, il entra à Rome, & logea au Palais de Latran.

Informations contre ses Assassins.

Quelques jours après, les Evêques & les Seigneurs qui l'avoient accompagné s'assemblerent dans la Sale de ce Palais, qu'il avoit fait bâtir, pour informer des Accusations intentées contre lui par Pascal, Campule, & leurs Complices. Après que les Commissaires envoyez par le Roi Charles eurent examiné l'affaire pendant une semaine & plus, ils ne trouverent aucune preuve contre le Pape Leon: c'est pourquoi, ils firent arrêter les Accusateurs, & les envoierent en France.

An de J.C. 800.

Le Roi Charles va en Italie.

Le Roi Charles avoit promis au Pape, qu'*il iroit bien-tôt sur les Lieux, lui faire justice* (13). Il tint parole, car il vint à Rome l'an 800 (14). Le Pape vint au devant de lui jusques à Nomente, à quatre lieuës de Rome, & le Roi le reçut avec distinction. Il souperent ensemble, & ensuite le Pape retourna à Rome, où le Roi arriva le lendemain. Sept jours après, il convoqua l'Assemblée du Peuple, & proposa publiquement les Affaires qui l'avoient amené à Rome; & il s'appliqua tous les jours à les regler. Il commença par l'examen des Accusations formées contre Leon. Mais, comme Personne n'osa entreprendre de les prouver, le Pape fut reçû à se purger par serment. Il le fit devant une Multitude innombrable, dans l'Eglise de St. Pierre. Il prit entre ses mains les Evangiles, monta sur l'Ambon, & dit à haute voix avec serment: *Je n'ai aucune connoissance d'avoir commis les crimes dont les Romains m'ont chargé* (15).

Charles est couronné Empereur.

Le jour de Noël suivant, 25. de Decembre (16), le Roi vint à St. Pierre entendre la Messe. Comme il étoit debout, incliné devant l'Autel, pour faire sa priere, le Pape lui mit de sa main sur la tête une Couronne très-précieuse, & en même tems tout le Peuple de Rome s'écria: *A Charles Auguste, couronné de la main de Dieu, grand & pacifique Empereur des Romains, Vie & Victoire.* Aprés les Acclamations réiterées, le Pape l'adora à la maniere des anciens Princes, c'est-à-dire qu'il se prosterna devant lui, le reconnoissant son Souverain; & après la Messe, le Roi offrit à St. Pierre deux tables d'argent, des calices, des patenes, & d'autres vases de grand prix. Il fit aussi de riches offrandes, à St. Paul, à St. Jean de Latran, & à Ste. Marie-Majeure. Quelques Auteurs (17) sont d'opinion que

(13) *Mezeray, Abregé Chron. ad an.* 799.

(14) *Annal. Egin. Fuld. Loisel, &c.*

(15) *Annales Laurishamenses, ad an.* 800. *Hugonis Flaviniacensis Chron. Virdunense, apud Labbeum, to.* 1. *p.* 118.

(16) *Theophanes. Annales Tiliani & Bertiniani. Frid. Spanheim, de facto Leonis III. Carolum Imp. proclamantis. Monachus Egolismensis, Vita Caroli, p.* 57. *Annalista Saxo, ad an.* 801. *Chron. Reg. S. Pantaleonis, ad an.* 801.

(17) *Baronius, le P. Noel Alexandre, & quelques autres.*

que le Pape confera à Charlemagne la Dignité d'Empereur & de Defenseur de l'Eglise: mais, il est certain, comme Mr. Spanheim l'a demontré (18), que Charlemagne, avant son Couronnement, avoit la possession pleine & entiere de tous les Droits dont il a joui depuis cette ceremonie, n'aiant jamais tenu l'Empire que de Dieu & de son Epée; ce qu'il est facile de prouver par les Actes de Souveraineté dont j'ai parlé ci-dessus. Aussi, eut-il d'abord une extrême repugnance pour ce couronnement, prevoiant bien que le Titre d'Empereur le rendroit odieux aux Grecs, sans rien ajouter à sa puissance effective (19). Il étoit deja Maître, dit Mr. Fleury (20), de la plus grande partie de l'Italie, depuis la ruine des Lombards, & il étoit Souverain de Rome en particulier, puisqu'on lui prêtoit serment de fidelité, & qu'il y rendoit justice, & par ses Commissaires, & en Personne. Ainsi, le nom d'Empereur Romain éteint en Occident l'an 476. fut retabli après 324. ans.

An de J.C. 800.

Les Assassins de Leon convaincus.

Peu de jours après, l'Empereur Charles se fit presenter ceux qui avoient voulu deposer le Pape, & qui étoient revenus de France où les Commissaires du Roi les avoient envoyez. Ils (21) furent examinez par l'Empereur, en presence de la principale Noblesse des François & des Romains; &, comme on leur reprochoit leurs crimes, Campule dit à Pascal: *C'est bien à la malheure que j'ai vû ton visage, puisque tu m'as engagé dans ce peril.* Les autres Complices s'accusoient aussi reciproquement. Ils furent jugez suivant la Loi Romaine, & condamnez à mort comme coupables d'Assassinat: mais, le Pape interceda pour eux auprès de l'Empereur. Il leur sauva la vie, & la mutilation des Membres; & ils furent seulement envoiez en exil en France. Durant tout l'hyver, l'Empereur s'occupa à regler les Affaires de l'Etat & de l'Eglise; car, en qualité de Souverain, il étoit en droit de donner la Loi, non seulement aux Citoïens Romains, mais aux Evêques d'Italie & au Pape même. En effet, un de nos (22) Auteurs raporte, qu'un Ecrivain Anonime, à peu près contemporain de Charlemagne, dit, *que tant les Evêques, que les Laïques & le Peuple, presterent serment de fidelité à l'Empereur, & que son Commissaire demeuroit à Rome près de l'Eglise de St. Pierre, pour vaquer à l'expedition des causes; & que, pour cet effet, il avoit de certains gages, taxez par jour.*

An de J.C. 803.

Capitulaire touchant les Corévêques.

L'Empereur, étant de retour en France, assembla, quelque tems après, un Concile à Aix-la-Chapelle. Paulin, Patriarche d'Aquilée, s'y trouva comme Legat du Pape. De ce Concile, il nous reste (23) un Capitulaire de sept Articles, dont les plus importans sont ceux qui regardent les Corêveques. L'Empereur y parle ainsi: „ Nous avons été souvent fatiguez „ des plaintes qui nous ont éte faites des Corêveques, non une, deux, ou „ trois fois, mais très-souvent, & non seulement par le Clergé, mais par les

(18) Dans une de ses Theses, soutenue à Leide, le 3. de Juin 1680.

(19) *Vita per Eginhard.*

(20) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLV.* §.21.

(21) *Anastase.*

(22) *Le President Fauchet, Vie de Charlemagne, ch. 9.*

(23) *Baluze, Not. in Capit.*

An de J.C. 803.

„ les Laïques. Les Prêtres, les Diacres, & les Sous-Diacres ordonnez par „ les Evêques ne vouloient point reconnoître ceux que les Corevêques pré- „ tendoient avoir ordonnez. Les Laïques ne vouloient point entendre l'Of- „ fice de ces Prêtres, ni que leurs Enfans fussent confirmez par les Core- „ vêques. Pour terminer cette Dispute, nous avons resolu de consulter le „ St. Siege, suivant les Canons, qui ordonnent d'y porter les Causes Ma- „ jeures, & nous avons envoié l'Archevêque Arnou au Pape Leon, pour „ lui proposer entr'autres cette Question; afin que nos Evêques pussent la „ decider suivant son autorité. Il nous a raporté de la part du Pape, que „ cette Question avoit deja été jugée plusieurs fois, par ses Predecesseurs, „ & par des Conciles: & que les Corevêques n'ont le pouvoir, ni d'ordon- „ ner des Prêtres, des Diacres, & des Soûs-Diacres, ni de dédier des Egli- „ ses, consacrer des Vierges, donner la Confirmation, ou faire aucune fonc- „ tion Episcopale; & que tout ce qu'ils ont prétendu faire par attentat „ doit être fait de nouveau par des Evêques legitimes, sans craindre de réï- „ terer ce qui est nul. Enfin, que le Pape ordonnoit de condamner tous „ les Corevêques, & de les envoyer en exil. Mais, il a trouvé bon que nos „ Evêques les traitassent plus doucement, & ils les ont mis au rang des „ Prêtres; à la charge de n'entreprendre à l'avenir aucune fonction Epis- „ copale, sous peine de deposition. C'est ce qui a été ordonné au Conci- „ le tenu à Ratisbonne; & on y a declaré que les Corevêques n'étoient „ point Evêques, parce qu'ils n'avoient été ordonnez, ni pour un Siege „ Episcopal, ni par trois Evêques . . . . Nous avons ordonné, continuë „ l'Empereur, de l'Avis du Pape Leon, de tous nos Evêques & de nos „ autres Sujets, qu'aucun Corevêque ne pourra donner la Confirmation, or- „ donner des Prêtres, des Diacres, ou des Soûs-Diacres, donner le voile „ à des Vierges, faire le saint Chrême, consacrer des Eglises ou des Au- „ tels, ou donner la Benediction au Peuple à la Messe publique: le tout, „ sous peine de nullité, & de deposition de tout rang Ecclesiastique pour „ le Corevêque; parceque toutes ces fonctions sont Episcopales, & que „ les Corevêques ne sont que Prêtres: c'est pourquoi les Evêques confir- „ meront ou ordonneront de nouveau ceux à qui ils avoient imposé les mains, „ & ainsi du reste, sans crainte de réïterer les sacremens. „

An de J.C. 804.

Miracle supposé: le Pape vient en France.

Un curieux Miracle donna bien-tôt occasion au Pape de faire un second Voiage vers l'Empereur Charlemagne; ou plutôt ce Miracle lui servit de prétexte pour venir en France, afin de traiter avec son Souverain quelques affaires plus importantes. On debitoit que quelques gouttes du sang de Jesus-Christ operoient de grands Miracles à Mantouë (24); mais, ce n'étoit probablement qu'une couverture dont le Pape se servoit adroitement pour empêcher le Duc de Venise de penetrer les motifs de son voiage; car, le Pape vouloit solliciter la protection de l'Empereur des Romains en faveur de Fortunat Archevêque de Grade, contre Jean Duc de Venise & Maurice son

(24) *Eginhard, Annal. Sigonius. Annal. Met.*

An de J.C. 804.

ſon fils. L'Empereur étoit à Aix-là-Chapelle, lorſqu'il apprit que le Pape étoit en chemin pour le venir trouver. Il envoia ſon fils Charles au devant du St. Pere, juſqu'à St. Maurice en Valais. Lui-même s'avança juſqu'à Rheims, & mena le Pape à Quiercy, où ils celebrerent la Fête de Noël. De-là, ils allerent à Aix, où après qu'ils eurent été enſemble huit jours, l'Empereur renvoia le Pape avec de grands preſens; &, comme il vouloit retourner par la Baviere, il le fit conduire juſqu'à Ravenne.

An de J.C. 806.

Teſtament de Charlemagne.

Environ deux ans après, l'Empereur Charles étant vieux fit à Thionville, dans l'Aſſemblée des Seigneurs de ſon Royaume, le partage de ſes Etats entre ſes trois fils, Charles, Pepin, & Louïs (25). Les conditions de ce Partage étoient (26), Que ſi l'un d'eux venoit à mourir ſans Enfans, ſa Portion ſeroit repartie entre les deux autres; mais, que s'il en étoit né un fils, *& que le Peuple le voulût élire pour ſucceder à ſon Pere*, (Remarquez cette Clauſe,) *ſes Oncles y preteroient leur conſentement.* Il n'y eſt parlé, ni de l'Empire, ni de la Duché de Rome qui y étoit attachée, parce que l'Empereur s'en reſervoit la Diſpoſition. Ce Teſtament de Charles fut confirmé par ſerment des Seigneurs François, & envoié à Rome par Eginart, afin que le Pape Leon y ſouſcrivit: *Non point*, dit Mezeray, *pour le rendre valable, mais pour le rendre plus authentique.*

Particularitez touchant Fortunat.

Vers le même tems, l'Empereur Charles écrivit au Pape en faveur de Fortunat, Archevêque de Grade, chaſſé par la perſecution des Venitiens & des Grecs. Il le prioit de donner à Fortunat l'Egliſe de Pole en Iſtrie, vacante depuis peu, par la mort de l'Evêque Emilien. Le Pape l'accorda, à condition que ſi Fortunat rentroit dans ſon Siege de Grade, il rendroit l'Egliſe de Pole, ſans rien retenir de ſes Biens (27). Il ajoute par apoſtille: „ Comme vous travaillez à conſerver la Dignité de Fortunat, nous „ vous prions d'avoir auſſi ſoin de ſon Ame; enſorte que la crainte qu'il a „ de vous l'oblige à ſe mieux acquiter de ſon devoir. Ce que nous avons „ appris de ſa conduite n'eſt pas digne d'un Archevêque; & nous l'avons „ appris même de France. Demandez à vos fidéles Serviteurs: vous en „ ſaurez la verité; car, ceux qui vous en diſent du bien ſont gagnez par „ preſens. Nous n'en parlons que par l'affection que nous avons pour votre „ ſalut. Vous pouvez interroger l'Archevêque Hildebalde, & le Chancelier „ Ercanbalde. „

An de J.C. 809.

Queſtion ſur le Symbole, &c.

Saint Theodore Studite avoit écrit au Pape dès l'an 795 (28). Il en reçut une Reponſe pleine de louanges de ſa prudence & de ſa fermeté. Quelques années après, étant perſecuté avec la derniere violence, il eut recours à Leon III. Il lui écrivit avant ſon éxil une Lettre qu'il effaça par la crainte de l'Empereur: mais l'Abbé Epiphane, qui en étoit porteur, & qui en ſavoit

(25) Voyez le I. Tome des Capitulaires, les *Annales Eccleſiaſtiques du P. le Cointe, ad an.* 806. §. 29. *Annaliſta Saxo, ad an.* 806. *Chron. Reg. S. Pantaleonis, ad an.* 806. *Annal. Fuld. & Metenſes. Theganus, de Geſtis Ludovici, c.* 6. *Eginhard, &c.*

(26) *Mezeray, Abregé Chron. ad an.* 806.

(27) *Leo. III. Epiſt. II. To. VII. Concil. p.* 1125.

(28) *Vit. Theod.*

An de J. C. 809.

voit le contenu, la refit, & la porta au Pape, après que Theodore fut éxilé. Nous n'avons point cette Lettre, ni la Reponse du Pape. Au mois de Novembre de la même année 809. l'Empereur Charles tint un Concile à Aix-la-Chapelle, où on traita la Question, *Si le St. Esprit procéde du Fils comme du Pere* (29). Pour la decider, l'Empereur envoia à Rome Bernard ou Bernaire Evêque de Worms, & Adelard Abbé de Corbie, chargez d'une Lettre composée par Smaragde, Abbé de St. Michel au Diocese de Verdun (30). Il y avoit recueilli les Passages de l'Ecriture & des Peres, qui prouvent que le St. Esprit procede du Fils comme du Pere.

An de J. C. 810.

Conference des Deputez de Charlemagne & du Pape sur le *Filioque*.

Les Envoyez, étant arrivez à Rome, lurent cet Ecrit au Pape, qui, en aiant écouté attentivement tous les Passages, dit (31): *Je crois ainsi conformement aux autoritez des Peres & de l'Ecriture.* Les Envoyez dirent, *Puis que vous confessez qu'il faut croire ainsi, ne faut-il pas l'enseigner à ceux qui l'ignorent, & y confirmer ceux qui le savent*? Le Pape en convint. Les Envoyez lui demanderent: *Peut-on être sauvé sans croire cette verité?* Le Pape repondit: *Celui qui pourra l'entendre, & ne voudra pas la croire, ne pourra être sauvé: car, il y a des mysteres, comme celui-ci, que plusieurs peuvent entendre, & que plusieurs autres n'entendent pas, à cause de leur bas âge, ou de leur peu de penetration.* On voit-là, que le Pape étoit persuadé, qu'à la rigueur, on n'est obligé de croire que les Veritez que l'on peut comprendre: Systeme bien different de celui d'aujourd'hui, quoiqu'il soit peut-être infiniment mieux fondé. *Cela étant*, reprirent les Envoyez, *il est permis d'enseigner, & par consequent de chanter, ce qu'il est permis de croire. Il est permis de le chanter*, dit le Pape, *mais non d'ajouter, ce qui est defendu.* Les Envoyez repondirent: *Nous savons pourquoi vous dites qu'il n'est pas permis de rien ajouter au Symbole: c'est que ceux qui l'ont fait n'y ont pas mis le* Filioque; *& que les Conciles Generaux qui ont suivi, savoir celui de Chalcedoine, & a le cinquieme, ont defendu de rien ajoûter au Symbole. Mais, ne seroit-il pas bon de le chanter, s'ils l'y avoient inseré? Il seroit fort bon*, dit le Pape. Les Envoyez reprirent: *N'auroient-ils pas bien fait de faire connoître aux Siecles suivans un Mystere si important, en ajoutant seulement quatre syllabes?* Le Pape repondit: *Je n'ose dire, qu'ils n'eussent pas bien fait; mais, je n'ose dire non plus, qu'ils ne l'aient pas vû, aussi bien que nous. Ils ont defendu même d'examiner pourquoi ils l'avoient omis. Voyez quelle opinion vous avez de Vous! Pour moi, loin de me preferer à eux, je nôse pas même m'y egaler. Dieu nous garde*, reprirent les Envoyez, *d'avoir une autre opinion de Nous! Nous cherchons seulement à être utiles à nos freres, selon le tems où nous sommes. C'est pourquoi, aiant trouvé que quelques-uns chantent ainsi le Symbole, & que par-là plusieurs ont été instruits de ce Mystere, nous croions qu'il est mieux de le chanter, que de les laisser dans l'ignorance: car, si vous saviez combien de milliers de Personnes l'ont appris ainsi, vous seriez peut-être de notre avis. Dites moi*, reprit le Pape: *Croiez-vous qu'il faille inserer au Symbole toutes*

(29) *Eginhard, Annal. Ado. Chron.*
(30) *To. 7. Concil. p.* 1199.
(32) *To. 7. Concil. p.* 1194.

*toutes les Veritez nécessaires à la Foi Catholique, qui n'y sont pas contenues? Non,* dirent les Envoyez, *pour ce qu'elles ne sont pas toutes egalement nécessaires.* Le Pape reprit: *Si elles ne le sont pas toutes, il y en a du moins plusieurs sans la creance des quelles on ne peut être Catholique. Pouvez-vous,* dirent les Envoyez, *nous faire connoître quelque Verité semblable à celle-ci, qui manque au Symbole?* Le Pape demanda la nuit pour y penser, afin de ne rien avancer legerement sur une matiere si importante.

An de J. C. 809.

Suite de la Conference.

Le lendemain, la Conference étant ouverte, le Pape dit: *Est-il plus nécessaire de croire que le St. Esprit procede du Fils comme du Pere, que de croire que le Fils est la sagesse engendrée par la sagesse, & la verité engendrée par la verité; & que l'un & l'autre est pourtant essentiellement une seule verité? Nous pourrions donner plusieurs autres Exemples, non seulement touchant l'essence de la Divinité, mais touchant le Mystere de l'Incarnation.* Les Envoyez repondirent: *Nous savons, graces à Dieu, sur ce sujet, tout ce que savent les autres, ou nous le pouvons apprendre. C'est ce que nous admirons,* dit le Pape, *que vous vous donniez tant de peines inutiles, pouvant vous tenir en repos. Nous craignons,* dirent les Envoyez, *de perdre une grande recompense, faute de prendre un peu de peine; & nous estimons un plus grand bien, d'instruire par-là ceux qui le desirent, que le mal n'a été grand de faire cette addition, puisque ce n'a été ni par arrogance, ni par mepris des Decrets de nos Peres.* Le Pape repondit: *Quelque bonne intention que l'on ait, il faut prendre garde de ne pas gâter ce qui est bon par soi-même, en quittant la maniere permise d'enseigner, ce qui ne se peut faire sans présomption: car les Peres, en defendant de rien ajouter au Symbole, n'ont pas distingué la bonne, ou la mauvaise intention. Ils l'ont defendu absolument.* Les Envoyez reprirent: *N'est-ce pas vous qui avez permis de chanter le Symbole dans l'Eglise? Cet usage est-il venu de nous? J'ai permis,* dit le Pape, *de le chanter, mais non pas d'y rien ajoûter; &, tant que vous l'avez chanté comme l'Eglise Romaine, nous ne nous en sommes point mis en peine. Quant à ce que vous dites, que vous le chantez ainsi, par ce que vous en avez oüi d'autres en certains Païs, qui l'ont fait avant vous, cela ne nous regarde point. Nous ne chantons point le Symbole, nous le lisons, mais sans y rien ajouter, & nous enseignons en tems & lieu les veritez de foi, qui n'y sont pas contenuës.* Les Envoyez repondirent, *Vous voulez donc, que l'on commence par ôter du Symbole le mot dont il est question: après quoi, vous permettez de le chanter, & de l'enseigner? C'est, sans doute, ce que nous decidons,* dit le Pape, *& nous vous conseillons.* Les Envoyez dirent: *Il est donc bon de chanter le Symbole, pourvû qu'on* en ôte ce que vous desirez? *Oui,* dit le Pape; *& cependant nous le permettons, sans l'ordonner. Mais,* dirent les Deputez, *puis que vous convenez qu'il est bon de chanter le Symbole si on ôte ce mot, tout le monde ne croîra-t'il pas qu'il est contre la foi? Que nous conseillez-vous, pour eviter cet inconvenient?* Le Pape dit: *Si l'on m'avoit demandé mon avis, avant que de chanter ainsi, j'aurois conseillé de ne le pas inserer. Maintenant, l'expedient qui me vient à l'Esprit, sans toutefois le proposer affirmativement, c'est que peu à peu on cesse dans le Palais de chanter le Symbole, non plus que dans notre Eglise. Ainsi, ce qui s'est intro-*

An de J.C. 809.

*duit sans autorité, sera abandonné de tout le Monde, si vous l'abandonnez. C'est peut-être le meilleur moïen d'abolir cette mauvaise coutume, sans préjudice de la foi.*

Reflexions sur cette Conference.

On peut remarquer que le Pape conserva, dans cette Conference, une extrême douceur, & les apparences d'une modestie exemplaire. Il se contente de desaprouver ce qu'il ne croit pas bon, sans decider en Maître contre l'Usage des autres Eglises. Le ton Doctoral & décisif ne convient point dans les matieres de Religion : il y a trop d'obscurités ; & les saintes tenebres, dont Dieu a voilé ses Mysteres, sont trop epaisses, pour entreprendre de les dissiper. Il faut s'en tenir aux choses claires & palpables ; & ne pas se jetter dans des Abysmes Metaphysiques, d'où l'Esprit humain ne sauroit sortir. Cependant, on ne voit pas que les avis du Pape aient produit aucun effet. Chacun suivit son ancienne pratique. Mais, pour la conservation de la foi, Leon (32) fit suspendre deux ecus d'argent du poids de près de cent livres, dans l'Eglise de St. Pierre, à droit & à gauche, à l'entrée de la sepulture : où le Symbole étoit écrit, sur l'un en Grec, sur l'autre en Latin. Les Disputes, qui s'emûrent en suite avec les Grecs, sur ce sujet, firent voir combien étoit sage la Decision du Pape.

An de J.C. 815.

Conspiration contre le Pape qui fait punir les coupables.

L'Empereur Charlemagne étant mort, les Romains, fatiguez de la Domination du Pape, conspirerent pour le tuer, l'an 815 (33). Mais, ils avoient affaire à un homme implacable pour ces sortes d'Attentats ; aussi furent-ils tous condamnez & executez à mort, suivant la Loi Romaine. L'Empereur Louïs-le-Debonnaire, aiant appris de quelle maniere le Pape avoit dissipé la Conspiration, trouva mauvais qu'on eut exercé, à son insçû, un chatiment si severe. Il envoia à Rome Bernard Roi d'Italie, son neveu, pour en prendre connoissance ; mais, le Pape envoia de son côté Jean Evêque de la Forêt-blanche, Theodore Nomenclateur, & le Duc Sergius, qui satisfirent l'Empereur : tant il est vrai que les Papes d'alors se reconoissoient sujets ; au lieu que ceux d'à present commandent en Maîtres absolus aux Princes qui sont assez dupes pour se soûmettre à leur Tyrannie.

Sedition des Romains.

Quelque tems après, les Romains, voiant le Pape malade, assemblerent des gens qui pillerent & brulerent toutes les Maisons qu'il avoit bâties de nouveau dans les territoires de plusieurs Villes. Ensuite, ils resolurent d'aller à Rome & de prendre de force ce qu'ils se plaignoient qu'on leur avoit ôté. Mais, le Roi Bernard, aiant envoié des Troupes sous la conduite de Vinigise Duc de Spolette, appaisa la sedition, & obligea les Romains à se desister de leur entreprise.

An de J.C. 816.

Mort de Leon III.

L'année suivante, le Pape Leon mourut, après avoir tenu le St. Siege vingt ans, cinq mois, & seize jours. Anastase dit que ses mœurs étoient pures, ses Discours éloquens, son courage ferme. On louë sa chasteté & sa pudeur (34). Quand il trouvoit quelque Moine distingué, ou quelqu'autre Ser-

(32) *Anastase. Tom. 7. Concil. p. 1099.*
(33) *Eginhard, an. 815. Astronom.*
(34) *Platine, in Leo III.*

Serviteur de Dieu, il étoit continuellement avec lui, à s'entretenir des choses divines, & à prier. Il faisoit l'aumone avec gayeté, & y excitoit les autres. Il visitoit les malades, & les exhortoit par l'Ecriture Sainte. Quoiqu'il fut très-doux, il ne laissoit pas d'être ferme pour la defense des Droits qu'il attribuoit à l'Eglise. Il rendoit justice à tout le Monde, & faisoit de grandes Liberalitez. Il augmenta les Distributions du Clergé, & fit aux Eglises de Rome tant, & de si grandes & de si riches offrandes, que le dénombrement en seroit trop ennuyeux. Voici ce que j'y trouvé de plus singulier. Il fit revêtir d'or, du poids de 453. livres, le pavé de la Confession de St. Pierre, & fit faire à l'entrée du Sanctuaire une Ballustrade d'argent de 1573. livres. Il fit rebâtir le Baptistere de St. André, grand & rond, avec les fonds au milieu, & des colomnes de porphyre au tour: au milieu des fonds étoit une colomne portant un agneau d'argent qui versoit l'eau. Aux fenêtres de la Basilique de Latran, il mit des Vitres de diverses Couleurs; & c'est la premiere fois que je sache qu'il en soit parlé. L'or des offrandes dont le poids étoit marqué monte à plus de 800. livres, & l'argent à plus de 21000.

An de J.C. 816.

On croit que c'est le même dont un Auteur (35) du tems temoigne, qu'il disoit quelquefois sept Messes par jour, ou même jusqu'à neuf. C'est-à-dire, que quand la solemnité de la Fête, & la multitude du Peuple, obligeoit à en dire plusieurs, il avoit la Devotion de les dire toutes. Il ne fit (36) que trois Ordinations, toutes au mois de Mars, dans lesquelles il ordonna trente Prêtres & onze Diacres; &, d'ailleurs, il consacra vingt-six Evêques en divers lieux. Il est compté (37) entre les Saints, & son nom fut ajouté au Martyrologe Romain, par Decret de la Congregation des Rites en 1673. Il aimoit beaucoup (38) les gens de Lettres; & il les attiroit de toutes parts à sa Cour par ses largesses. On conte qu'il ordonna (39) qu'on lui baiseroit les pieds, au lieu des mains; alleguant ce solide pretexte pour affermir son Decret: c'est qu'il avoit ressenti des mouvemens charnels, lorsqu'une femme lui avoit baisé la main (40). Rare exemple d'Humilité Chrêtienne, & excellent Moïen de prévenir les mouvemens de la Concupiscence! De deux choses l'une (41); ou ce Pape savoit assez bien choisir les prétextes de sa vanité & de son orgueil, ou bien il étoit assez du genie de Tartuffe:

*Le saint homme étoit tendre à la tentation,*
*Et la chair sur ses sens fit grande impression.*

Je suis assez de l'avis de Mr. Des Marets (42): Je ne crois nullement que ce fût la Pudeur des Papes, mais bien leur Orgueil, qui a établi l'usage de leur baiser

(35) *Valafrid. Strabo. de Reb. Eccl. c.* 21.
(36) *Anastase.*
(37) *Bolland.* 12. *Jun. to.* 20. *p.* 572.
(38) *Platine.*
(39) Voyez le *Tableau des Papes de Rome*, *pag.* 57.
(40) Voyez ce que j'ai dit dans la Vie de Leon I.
(41) *Journal Litteraire de la Haye, to.* 5. 2. *part. p.* 275.
(42) *Tableau des Papes, &c. ubi supr.*

An de J.C. 816.

baiser les pieds. Ils ont été bien aises de voir les Princes & les Peuples prosternez devant eux. Ce faste a commencé de bonne heure, puisque les Evêques ont presque toûjours souffert qu'on se mît à genoux pour recevoir leur Benediction; ce qui faisoit dire aux Païens, que les Chrêtiens adoroient les Parties honteuses de leurs Evêques. Ce baiser des pieds s'accorde très-mal avec l'Humilité Apostolique. Aussi dit-on que Leon III. étoit orgueilleux au dernier point.

## IDE'E

### DES AFFAIRES POLITIQUES DURANT LE VIII. SIECLE.

Retablissement de Justinien II.

NOus avons laissé Tibere Apsimare sur le Thrône qu'il avoit usurpé. Mais, il n'en jouit pas long-tems; car Justinien II., dit *Rhinotmete*, y remonta de la maniere que je vais dire. Etant à Chersonese (1), il temoignoit librement le desir qu'il avoit de se rétablir. Les Habitans appréhenderent que cela ne les mit dans quelque danger, & se resolurent, ou de le tuer, ou de l'envoier lié à Apsimare. Mais, en aiant eû avis, il s'échapa & se sauva dans le Fort de Doros, qui est la frontiére des Goths, d'où il pria le chef des Cazares, que l'on appelle Cagan, de le venir trouver. Il defera à sa priere, lui rendit de grands honneurs, & lui donna en mariage sa sœur Theodore. Il lui conseilla d'aller demeurer avec elle à Fanagore. Apsimare, en aiant eû avis, ne cessa de presser le Cagan de lui mettre Justinien entre les mains, ou de lui envoier sa tête. Ce Prince, gagné par de si instantes prieres, & par des assurances de récompenses, promit de faire ce qu'il desiroit; &, pour cet effet, il envoia des gens avec ordre de faire semblant de le garder contre les violences de ceux du Païs, & d'empêcher en effet qu'il ne s'échapât. Il commanda ensuite à un Capitaine, qui étoit ami familier de Justinien, & au Gouverneur du Bosphore de Scythie, de le faire mourir, lorsqu'il lui en envoieroit le signal.

Justinien est averti qu'on veut attenter à sa vie.

Theodore, aiant appris cette trame par la bouche d'un des Domestiques de son Pere, en avertit son Mari, qui manda aussi-tôt le Capitaine & le Gouverneur, & les fit étrangler. Ensuite, aiant renvoié sa femme à son Pere, il monta à Tomis sur un Vaisseau. Il envoia Etienne vers Trebelis, Prince des Bulgares, pour lui demander du sécours & pour lui offrir sa fille en Mariage. Le Barbare consentit à tout ce que Justinien souhaita, lui rendit de grands honneurs, mit sous les armes ce qu'il avoit de gens de Guerre, & marcha avec lui vers Constantinople. Ils y arriverent en trois jours; & Justinien s'étant campé devant la Muraille de Blaquernes, il somma les habians de le recevoir. Mais, il entra, à la faveur de la nuit, par l'Aqueduc, se rendit Maître de la Ville, & se logea au Palais de Blaquernes. Il fit pendre, le long des murailles, Heraclius, frere d'Apsimare, & General des

(1) *Nicephore, chap.* 5. de la Traduction de Mr. Cousin.

des Troupes d'Orient, & quelques autres. Aiant pris Apsimare, sept ans depuis qu'il eut usurpé l'Autorité Souveraine, & Leonce, il recommanda de leur mettre les fers aux pieds, & de les garder dans une étroite prison. Donnant depuis au Peuple un Combat à Cheval, il les fit fouler aux piez à ses côtez, & leur fit ensuite trancher la tête. Il rendit des honneurs tout à fait extraordinaires à Trebelis, Prince des Bulgares, qui étoit campé hors de la Ville, vis-à-vis de la Muraille de Blaquernes. Il l'alla trouver, lui donna une robe de pourpre, le proclama Cesar, le fit asseoir avec lui sur son trône, le fit saluer par le Peuple, & le renvoia comblé de presens. Il fit crever les yeux à Callinique, parce qu'il l'avoit chargé d'imprécations, lorsque Leonce avoit été proclamé, & le relegua à Rome. S'étant defait de ses principaux ennemis, il exerça d'abord d'horribles cruautez sur ses sujets, & inventa divers nouveaux moiens de les faire perir. Il y en eut, qu'il assoma durant leur sommeil. Il y en eut d'autres, qu'il enferma dans des sacs, & qu'il jetta dans la Mer. Il envoia querir sa femme Theodore, & son fils Tibere qu'il avoit eu d'elle, & leur mit à tous deux la couronne sur la tête. Ensuite, il rompit la Paix qui avoit été faite avec les Bulgares. Et, aiant exercé sa cruauté sur les habitans de Chersonese, où il avoit été en exil, il fut vaincu par leur flotte, & fut tué avec son fils par Philippe Bardanez. En sa Personne finit l'Empire des Heracleonides l'an 711. aiant regné 26. ans. Il exposa beaucoup l'Empire aux insultes des Barbares, par sa mauvaise conduite. Il ne lui tomboit jamais quelque humidité du nez, qu'il ne commandât que l'on fit mourir quelques-uns de ceux qui avoient été aimez de Leonce.

An de J.C. 816.

Sa conduite cruelle.

Philippique Bardanez, fils de Nicephore (2), gouverna l'Empire avec autant d'infamie que de lacheté. Il entreprit de fraper d'Anathême les Peres du VI. Concile General, & de rejetter les deux volontez & les deux operations du Sauveur. Il eut pour compagnons & pour defenseurs de son sentiment, Jean Patriarche de Constantinople, Germain Archevêque de Cyzique, & un grand nombre de Prêtres & de Senateurs. Il avoit beaucoup de facilité à s'exprimer : il passoit même pour très éloquent ; &, s'il eut eû autant de Jugement que d'Esprit, il eut pû se faire admirer de tout le Monde. Mais, il étoit comme la plûpart des beaux parleurs, qui sont aveugles dans leur conduite : & de la maniere qu'il se gouvernoit, & qu'il gouvernoit les autres, il ne faisoit rien qui ne fit pitié. Par des profusions sans regle & sans choix (ce qui est dans un Prince un enorme defaut) il dissipa en très-peu de tems toutes les richesses de l'Empire : & s'il eut du cœur, il fut malheureux, car il ne passoit nullement pour brave. S'étant rendu meprisable par sa negligence, quelques Grands de l'Empire conspirerent contre lui, le deposerent, lui creverent les yeux, & lui donnerent un Successeur.

Philippique Bardanez usurpe l'Empire.

Artemius, Secretaire de Philippique fut proclamé Empereur, & on le nomma Anastase II. Il s'appliqua tout entier aux soins de la Guerre ; &, aiant appris

Artemius parvient au Throne.

(2) *Zonare, Cedrene, Nicephore.*

An de J.C. 816.

appris que les Sarrazins faisoient de grands préparatifs contre lui, il se prépara à tout évenement: & il fit sortir de Constantinople tous ceux qui, n'aiant pas des provisions pour trois ans, auroient pû affamer la Ville: Précaution digne d'un grand Capitaine. Il donna le commandement de ses Troupes à Jean Diacre de la grande Eglise, qui, usant peut-être trop fierement de son pouvoir, mécontenta si fort son Armée, qu'elle se souleva, & le massacra. Les Chefs de la Rebellion, craignant de paier de leurs têtes une pareille violence, proclamerent pour Empereur Theodose III. qui abdiqua la Puissance Souveraine, par la crainte de Leon qui gouvernoit l'Orient. Il entra dans un Couvent avec son fils, que Leon avoit fait Prisonnier.

Reflexion sur le frequent changement de Princes.

Le Patriarche Nicephore (3) fait une belle Reflexion Politique sur ces frequens Changemens d'Empereurs. Selon lui, l'Ambition, dont les Grands brûlerent presque tous de posseder la Souveraine Puissance, fit negliger le Bien de l'Etat, mépriser l'Etude des Sciences, & abandonner la Discipline militaire. C'est de-là même, que vint encore la hardiesse que les Ennemis prirent de courir & de piller les Provinces de l'Empire, & de les remplir de sang & de carnage. C'est pour cela que les Sarrazins vinrent jusqu'aux Portes de Constantinople, avec d'innombrables Armées, & qu'ils équiperent une Flotte de dix-huit cens Vaisseaux, dont ils donnerent le commandement à un General qu'ils appelloient Musulman.

Leon Isaurien étant Empereur fait oter les Images des Eglises.

Leon III. dit Isaurien ou atrement Conon, aiant été fait Empereur par la faveur des Soldats l'an 716. fit la Guerre aux Sarrazins avec d'heureux succès. Il étoit d'une très-basse naissance; mais son courage, & ses belles Qualitez, lui ont merité les Eloges de toutes les Personnes impartiales. Il n'a été odieux qu'aux Gens d'Eglise, parce qu'il fit abbatre les Images auxquelles le Peuple superstitieux rendoit un Culte que Dieu condamne, & que l'Ecriture taxe d'Idolatrie & d'Adultere Spirituel. Cependant, ce pauvre Prince fut bien mal recompensé de son zele pour la pureté de la foi; car, il perdit, avec l'affection de ses sujets fanatiques, une partie de ses Etats & sa Reputation. Il mourut l'an 741. fort haï du Pape & de l'Eglise Latine.

Copronyme condamne le Culte des Images.

Constantin V. surnommé *Copronyme*, suivit l'opinion de son Pere touchant le Culte des Images; & il a été encore plus indignement dechiré que lui, pour ce sujet. Il proscrivit entierement les Images. Mais, avec tout son zele pour son Parti, il le ruina sans y penser, en donnant à son fils Leon une femme, qui, après avoir juré qu'elle se conformeroit au sentiment de l'Empereur, & avoir finement dissimulé quelque tems, ne se vit pas plûtôt en état de faire ce qu'elle voudroit, qu'elle ruina les Iconoclastes. Pendant qu'il étoit occupé à la Guerre des Sarrazins, s'étant apperçu qu'Artabaste son Allié, avec le Patriarche Anastase, le trahissoit, il fit crever les yeux à Artabaste, & punit severement Anastase. Il defit les Sarrasins en Asie, & les poursuivit jusqu'en Assyrie: & il reprima les Bulgares. Il mourut d'une fiévre ardente l'an 775. Dans Suidas, il est nommé l'*Instrument du Dia-*

(3) *Nicephore, Hist. de Const. ch. 9.*

*Diable & de l'Antechrist*: & dans le Supplement de Victor, *l'Esclave de toute sorte d'Impietez.* Zonare & Cedren ne le traitent pas plus honnêtement. Mais les Injures que leur Passion a fait couler de leurs plumes retombent sur eux-mêmes. L'Esprit de Satyre est un defaut qu'on a toutes les peines du Monde de faire comprendre à ceux qui se piquent de zele dans toutes sortes de Religions. Il leur (4) arrive très-souvent, lorsqu'ils parlent de ceux qui favorisent leur Cause, de prendre tout le bien, & de laisser tout le mal; & au contraire, lorsqu'ils parlent d'un Persecuteur, de prendre tout le mal & de laisser tout le bien. La bonne-foi ne trouve pas-là son compte. On ne trouveroit pas étrange que les Auteurs de l'Histoire Byzantine eussent blamé Constantin Copronyme de la rigueur qu'il exerça contre ceux qui ne voulurent point se soumettre aux Decrets de son Concile; mais, on ne sauroit ne les point blâmer de ce qu'ils s'emportent éternellement contre lui, sans considerer la faute énorme de ceux qui attirerent sur leur tête les effets de sa colere. Non-seulement ils ne voulurent pas se conformer aux Decisions du dernier Concile, appuyées de l'Autorité Imperiale, mais ils perdirent toute sorte de respect pour leur legitime Prince, & se précipiterent dans la sedition. Voilà ce que la bonne-foi demandoit qu'on desapprouvât: voilà ce qu'il falloit bien regarder, afin que la censure ne fut point trop forte. On voit par-là, qu'il est fort aisé de defendre ce Prince, quoique Mr. Chevreau (5) ait dit en beau stile, qu'il faut être de mauvaise-foi pour le faire. Je dis, au contraire, qu'il faut être sans principe de Religion & d'Honneur, pour le noircir à tous égards, comme font les Zelateurs de l'Orthodoxie.

An de J.C. 816.

Reflexion sur la Partialité des Ecrivains.

Leon IV. fils de Constantin Copronyme parvint à l'Empire après la mort de son Pere, dont il suivit la Doctrine par raport aux Images. La bonne opinion, qu'il donna de lui, obligea les plus considerables de l'Empire, de lui demander comme une grace, de faire *Auguste* son fils Constantin: & il voulut bien la leur accorder, après avoir fait jurer les Senateurs & le Peuple, qu'ils n'obéïroient qu'à ce même Constantin, qu'ils vouloient avoir, & à ses Enfans. Nicephore son frere voulut usurper l'Empire. Mais Leon, aiant decouvert ses desseins, le fit raser avec les coupables, & le relegua dans la Chersonese. Un jour, aiant, dit-on, remarqué une couronne de Pierres précieuses, que Maurice ou Heraclius avoit consacrée à Dieu, dans l'Eglise de Ste. Sophie, il la mit sur sa tête, la fit emporter, & dit en raillant: *Que l'or & les pierreries ne pouvoient plaire à celui qui avoit trouvé la Pauvreté belle.* Dieu le punit de sa raillerie. Sa tête, qu'il avoit parée de cette couronne, fut couverte ensuite de pustules, qui lui causerent une fievre ardente, dont il mourut l'an 780.

Leon IV. favorise les Iconoclastes.

Constantin Porphyrogenete VI. du nom n'avoit que 10. ans quand Leon mourut. Ainsi, l'Imperatrice Irene sa mere se vit chargée de toutes les Affaires de l'Empire. Jamais Femme ne fut moins digne de vivre que cette

Irene gouverne l'Empire: son Caractere detestable.

(4) *Bayle, Nouvelles de la Rep. des Lettres.* Mars 1686. Art. 7.

(5) *Chevreau, Hist. du Monde, Liv. IV, c.* 13.

An de J. C. 816.

cette déteſtable Princeſſe. On (6) en fait un Portrait affreux : & ſes vices, joints avec ſon zele pour le retabliſſement des Images, m'obligent d'inſerer ici deux Reflexions de l'illuſtre Bayle (7). La premiere, que tout cet attachement, qu'on voit en certaines Perſonnes pour des objets viſibles de Devotion, eſt quelquefois la choſe du Monde la plus incomprehenſible, puiſqu'elle compatit admirablement avec les crimes les plus enormes. Ainſi, ce n'eſt point une Devotion, ce n'eſt que Superſtition, ou plûtôt ce n'eſt qu'un mouvement machinal. La ſeconde Reflexion eſt, qu'encore que cette Femme ait été la plus criminelle du Monde, on n'a pas laiſſé de louer ſa ſainteté, ſa pieté, ſon zele divin, ſa foi, ſa conſtance. Non ſeulement les Moines Grecs, plumes de tout tems proſtituées, ont écrit cela, mais auſſi les Moines Latins dans notre ſiecle. Le Cardinal Baronius a fait bien pis ; car, il a juſtifié hautement le Parricide d'Irene, qui fit mourir ſon fils Conſtantin. Quels ravages ne font pas dans un Eſprit les Préjugez de Religion ! Ils en chaſſent tellement les idées naturelles de l'Equité, qu'on devient incapable de diſcerner les bonnes actions d'avec les mauvaiſes. Une des ſuites dangereuſes de ces Préjugez conſiſte en ce que ceux même, qui ont écrit de nos jours, que les Images ſont une choſe indifférente à la Religion, n'ont pas laiſſé de traiter Leon Iſaurien & ſon fils d'Impies, de Sacrileges, d'Heretiques abominables, & d'approuver qu'on ſe ſoit ſoulevé contr'eux. Si on pouvoit conſulter la lumiere naturelle dans le ſilence des paſſions, on connoîtroit aiſément que jamais Monarque n'a dû être mieux obéï que ces deux-là, puiſqu'ils vouloient ramener la pratique des premiers Siécles, & qu'au fond l'Affaire n'étoit pas de l'eſſence du Culte de Dieu, & qu'un Concile de plus de 300. Evêques avoit declaré veritable leur ſentiment.

Action infame de cette Princeſſe.

Les tours de ſoupleſſe, que l'Imperatrice Irene mit en œuvre pour retablir les Images, meritent de grandes Reflexions. Il n'y eut rien à quoi elle n'eut recours pour cela ; & enfin elle réuſſit, contre toute attente. Et de quoi cette infame Jeſabelle ne ſeroit-elle pas venuë à bout, puis qu'elle trouva bien le moïen de faire crever les yeux à ſon fils, & de ſe faire déclarer ſeule Maîtreſſe de l'Empire ? Elle avoit engagé ce même fils, qu'elle traita dans la ſuite avec tant de Barbarie, à faire mutiler ſes parens, afin qu'ils fuſſent hors d'état de prétendre à l'Empire : mais, elle en fut punie ; car Nicephore Logothete, que l'Armée avoit ſalué Empereur, la relegua dans l'Iſle de Lesbos, où elle mourut de chagrin, l'an 803. avouant qu'elle l'avoit bien merité. Conſtantin lui-même lui avoit ôté, de ſon vivant, la connoiſſance de toutes les choſes qui regardoient l'Etat : mais, ſon ambition ne fut pas heureuſe ; & le ſuccès des Guerres, qu'il eût contre les Bulgares & les Sarrazins, fit aſſez voir qu'il n'étoit pas né pour gouverner ſeul, & qu'il avoit beſoin de quelqu'autre pour être aſſuré de ſa conduite.

A

(6) *Spanheim, Exercitationes Hiſtoricæ de Origine & Progreſſu Controverſiæ Iconomachicæ.* In 4. imprimé à Leyde, en 1685.

(7) *Bayle, Nouv. de la Rep. des Lettres.* Août 1685. Art. 9.

A Irene ſucceda Nicephore Logothete, qui s'accomoda le mieux qu'il pût avec notre illuſtre Charlemagne, qu'il étoit plus aiſe d'avoir pour Ami, que pour voiſin. Il gagna une Bataille conſiderable contre les Bulgares, qui, ne pouvant obtenir la Paix, quoi qu'ils en laiſſaſſent les conditions à ſon choix, forcerent la nuit ſon camp dans leur deſeſpoir, & le maſſacrérent l'an 811. Leur Roi, après lui avoir fait trancher la tête, & l'avoir expoſé quelques jours en vuë, fit monter le Crane ſur un pié d'argent, & s'en ſervit de Coupe pour boire. Ce Nicephore, qui protegeoit les Manichéens, fut extraordinairement avare, impie, & cruel.

An de J.C. 816.

Nicephore Logothete.

Voyons à preſent quel fut l'état de notre chere Patrie, pendant le 8e. Siecle. Nous en jugerons par le Caractere des Princes qui regnerent ſur nos Peres.

Affaires de France.

A Childebert ſucceda Dagobert II., Prince, qui fut toujours Eſclave de Pepin, Maire de ſon Palais. Il mourut, preſque inconnu à ſes ſujets, ſur la fin de l'an 715. Il laiſſa un fils nommé Thierry, qui étoit encore au Bercceau, & qui eut depuis le ſurnom de Chelles, parce qu'il fut elevé en ce lieu-là.

Dagobert II.

Le fameux Charles Martel, étant Maire du Palais, gouverna la France, ſous le nom de Chilperic II. & remporta des Victoires ſignalées ſur ſes Ennemis & ſur ceux de l'Etat, durant ſon Adminiſtration. On ne ſauroit voir, dit Mezeray (8), de vie plus traverſée que celle de Chilperic II. De Prince, il fut fait Clerc ; de Clerc, il devint Roi : de Roi, banni ; & de banni, une ſeconde fois Roi : mais, toûjours malheureux & captif, & jamais Maître de ſoi-même ; Roi de Comedie, & Jouet de ceux qui le faiſoient monter ſur le Theatre.

Thierry II., qui parvint à la Couronne après Chilperic, regna en idée l'eſpace de 17. ans. Mais, l'Etat n'y perdit rien de ſa ſplendeur. Au contraire, Charles Martel aſſura l'état de la Chrétienté par la défaite des Sarrazins qui inondoient la France. Après la mort de Thierry, il y eut un Interregne de 5. à 6. ans. Peut-être que le Maire eut alors deſſein de prendre le titre de Roi, comme il en avoit l'autorité ; & que ce fut pour cette raiſon, qu'il ne donna point de ſucceſſeurs à Thierry. Du moins eſt-il bien ſûr, que le titre de Prince de France, qu'il prit au lieu de celui de Maire du Palais, decouvrit aſſez quelles étoient ſes vuës, & fut le premier dégré par où il fit monter ſa famille au Trône (*) : car (9), les nouveaux titres, que prennent les Grands, leur ſont ſouvent une eſpece de Droit, pour uſurper des Etats qui ne leur appartiennent nullement. C'eſt ainſi que Charles vint à bout de ſe rendre Maître abſolu dans le Royaume, qu'il partagea entre ſes trois fils legitimes, comme s'il en eut été le veritable Souverain. Il mourut en 741. & il fut enterré à St. Denis. „ Cette Valeur Martia„ le (10), qui lui faiſoit avoir toujours l'Epée à la main pour fraper ſur les En-

Eloges de Charles Martel.

(8) *Mezeray, Abrégé Chron. ad an.* 721.

(*) *Paul Emile.*

(9) *Amelot de la Houſſaye, ſur les Annal, de Tacite, Liv. III. chap.* 57. *Ref.* 2.

(10) *Mezeray, Abregé Chron. ad an.* 741.

An de J.C. 816.

„ Ennemis, lui acquit le ſurnom de *Martel*, & une Renommée immortelle: mais, les Eccleſiaſtiques, qu'il avoit fort maltraitez, noircirent ſa memoire, & ne lui pardonnerent pas même en l'autre monde; car, ils aſſurerent, que, ſelon une Revelation faite à St. Eucher, Evêque d'Orleans, il brûloit en Corps & en Ame dans les flames éternelles; & que ſon Tombeau aiant été ouvert, on n'y avoit trouvé qu'un gros Serpent, & une puante noirceur, marques du mauvais état de ſon ſalut. *Tant il eſt dangereux d'offenſer ceux qui diſpoſent de la Reputation!* „

Carloman ſe fait Moine.

Après la mort de Martel, les Princes & les Peuples, qu'il avoit aſſujetis, voulurent ſecouer le joug de ſes Enfans, Carloman & Pepin. Le premier, effraié peut-être des Contes terribles, que les Gens d'Egliſe faiſoient de la Damnation de ſon Pere, reſolut de quitter le monde. Il laiſſa ſon Etat & ſon fils Drogon, ou Dreux, entre les mains de ſon frere. Mais, Pepin ne fit aucune part de la Puiſſance ſouveraine à ſon neveu: tandiſque, d'autre côté, il contraignit Childeric III., le dernier Roi de la premiere Race, d'abdiquer la Couronne.

Droit de Pepin à la Couronne. Sa Politique.

Que les Genealogiſtes modernes (11) nous demontrent, tant qu'il leur plaira, que la ſeconde Race de nos Rois ſortoit de la même tige que la premiere: il faudra qu'ils conviennent avec nous, que c'eſt au plus une diſpenſation ſecrete de la Providence; mais, que le droit de Pepin n'a jamais été fondé ſur ce titre. En effet, il n'a dû ſa fortune qu'à ſa propre conduite; puiſque tous les exploits de ſon Pere, qui ſont certainement comparables à ceux des plus grands Capitaines, n'avoient pû lui en procurer autant. Refléchiſſons un peu ſur cette conduite, afin d'en mettre les reſſorts en evidence.

Charles Martel avoit proprement conquis la France, par le moien d'une Armée preſque toute compoſée d'etrangers, & cette conquête ſe fit, non ſeulement par ſes victoires ſur Rainfroi, ſur les Sarrazins, & par la ſoumiſſion du Duc Eudes, mais encore plus réellement en deſarmant les François; c'eſt-à-dire, en ne les emploiant que bien peu à la Guerre, & en ceſſant d'entretenir des Armées Nationales, qui faiſoient ſubſiſter la Liberté. Voilà le grand & le premier principe. Mais, ce n'étoit point encore aſſez: il falloit perſuader les François, après les avoir ſoûmis: il falloit auſſi ménager de telle ſorte leur ſoûmiſſion, qu'ils ne s'aperçuſſent que d'une partie de la perte qu'ils avoient faite, & qu'ils puſſent craindre de perdre encore ce qui leur en reſtoit. C'eſt l'ouvrage de Pepin, en quoi l'on peut dire, qu'il peut aller de pair avec les plus grands Politiques. Il vint à bout de l'imagination des Peuples, qui conſervoient une grande veneration pour la Poſterité de Clovis, par le moien du Clergé. Il vint même à bout de ſoulager ſa propre Conſcience, en rendant ſon Uſurpation juſte, par l'approbation du Pape, des Prelats, & des Peuples du Roiaume. Il ne reſtoit qu'à faire penſer aux François, qu'ils étoient libres, ou du moins qu'il leur reſtoit aſſez d'avantages pour ne pas ſe devoir expoſer à les perdre dans de nou-

(11) *Boulainvilliers, Hiſt. de l'ancien Gouvernem. de France, to. I. pag. 68. & ſuiv.*

nouvelles Guerres civiles; & il en vint pareillement à bout, par le moien des Parlemens, qu'il aſſembla tous les ans depuis ſon Elevation, avec autant ou plus d'exactitude qu'aucun des Rois qui l'avoient précedé. Il eſt vrai qu'il en tourna toutes les Deliberations du côté de l'Ordre, de la Police, & du Reglement des Mœurs. De ſorte que ces Aſſemblées, qui traitoient autrefois des plus importantes Affaires de l'Etat, ſe convertirent en eſpeces de Conciles, dont nous voions les Actes dans les Capitulaires.

Il abbat les Parlemens.

Pepin porta même la choſe ſi loin, qu'il ne permit pas que les Parlemens fiſſent le Procès aux grands Seigneurs accuſez ou coupables. Il s'attribua l'autorité de les punir à ſa volonté; temoin l'indigne mort de Remiſtang, qui eſt le premier exemple d'un Seigneur peri par la corde. Voilà les Chefs-d'œuvre de la Politique de Pepin. Mais, s'il excela dans ce genre, il ne fut pas moins grand Capitaine que ſon Pere, comme le montrérent la Guerre d'Italie, & la Conquête d'Aquitaine, faite pié à pié durant pluſieurs années. Il ne ſeroit guere à propos de donner un article à la pieté de ce grand homme; car, la deférence & la ſoûmiſſion, qu'il a marquées pour les Paſteurs de l'Egliſe, ſeroient, ſans doute, plus dignes de nos Eloges, ſi elles avoient eu moins d'interêt & de recompenſe mondaine.

Mort funeſte de Remiſtang.

En 768. Pepin tint ſon dernier Parlement à Bourge, d'où il partit pour ſe rendre à Xainte. Ce fut dans ce voiage, qu'il fit pendre Remiſtang, Oncle de Gaiffre, Duc d'Aquitaine. Enſuite, aiant attaqué ce malheureux Prince, auprès de Perigueux, & forcé l'une après l'autre toutes les Roches où il ſe retiroit, il l'obligea d'en venir à un Combat qu'il perdit; & il fut peu après tué par ſes propres Soldats. Ainſi, toute l'Aquitaine fut aſſujetie à la Monarchie Françoiſe, à l'exception de la Gaſcogne, qui avoit ſon Duc particulier, le quel ne ſe mêla point de cette Guerre. Mais, Pepin ſurvêçut peu à ce dernier avantage. Il tomba malade ſur la fin de l'Eté, & ſe fit porter à Tours, dans l'eſperance d'être gueri par l'Interceſſion de St. Martin. De-là, il ſe rendit à St. Denis, & y mourut d'hydropiſie, comme ſon Pere, le 24. de Septembre 768. Il étoit de fort petite taille, ce qui lui a fait donner le ſurnom de *Bref*, mais il avoit un courage Heroïque. S'étant apperçu que les Seigneurs François n'avoient pas pour lui tout le reſpect qu'ils devoient, peut-être parce qu'il étoit petit, il voulut leur faire voir qu'il avoit plus de cœur que ces grands hommes qui d'ordinaire ne paient que de mine. „ Un jour (12), étant en l'Abbaye de Ferrieres, comme il „ vit un furieux Lion qui s'étoit attaché à un Taureau, & le tenoit par „ le coû, il dit aux Seigneurs qui étoient auprès de lui, qu'il faudroit „ lui faire lâcher priſe. Pas un n'eut l'aſſurance de l'entreprendre. La „ ſeule propoſition d'un coup ſi hardi les effraya. Après qu'il les eut tous „ conſiderez, & remarqué leur étonnement, il ſauta à bas de l'echaffaut le „ coutelas à la main, alla droit au Lion, & d'un coup ramené avec autant

(12) *Mezeray, Abregé Chron. ad an.* 752.

An de J.C. 816.

„ tant d'adresse, que de force, il lui separa la tête du corps, son Epée „ même étant entrée bien avant dans le coû du Taureau. Après un si mer- „ veilleux coup, retournant vers les Seigneurs: *Hé bien*, leur dit-il, avec „ une fierté heroïque, *ne vous semble-t'il pas que je suis digne de vous comman-* „ *der*? „

Charlemagne parvient à la Couronne. Son Portrait.

Le Royaume de Pepin fut partagé entre ses deux fils, Charles & Carloman. Ce dernier ne jouit pas long-tems de son appanage, & sa mort prématurée mit son frere Charles, vulgairement appellé *Charlemagne*, en possession de tous les Etats qui composoient alors la Monarchie Françoise. On dit que Carloman étoit d'un Esprit bizarre & fâcheux: en sorte que l'on peut présumer que Charlemagne son ainé ne fut pas fâché de sa mort. Le Portrait qu'on fait du Corps & sur-tout de l'Esprit de Charles est des plus beaux sans être flaté. „ Il étoit (13) d'une taille avantageuse, haute de „ sept de ses pieds, & bien formé en toutes ses parties, horsmis qu'il avoit „ le coû un peu trop gros & trop court, & le ventre trop en devant. Sa „ demarche étoit grave & ferme, sa voix tant soit peu claire. Il avoit les „ yeux bien fendus & brillans, le nez long & aquilin, le visage gai & se- „ rein, le teint frais & vif, rien d'effeminé dans son geste & dans son port, „ mais rien de superbe & de fastueux: l'esprit doux, facile & jovial, la „ conversation aisée & familiere. Il étoit humain, courtois, liberal, ac- „ tif, laborieux, vigilant, & fort sobre, quoique le Jeûne lui fit mal. „ Ennemi mortel des flateurs & de la vanité, il haïssoit le luxe & les mo- „ des nouvelles & etrangeres, & s'habilloit fort modestement, si ce n'étoit „ dans les Ceremonies publiques, où la Majesté de l'Etat doit paroître dans „ son Souverain. Durant ses repas, il se faisoit lire l'Histoire des Rois ses „ Prédecesseurs, ou quelques Livres de St. Augustin. Il prenoit deux ou „ trois heures de repos après le dîner; mais, il interrompoit son sommeil la „ nuit, se levant deux ou trois fois, pour étudier, ou pour prier Dieu. Il „ ecoutoit les differends & rendoit justice à toute heure, même en s'habil- „ lant. Il passoit le Printems & l'Eté à la Guerre, une partie de l'Autom- „ ne à la chasse, l'Hyver dans les Conseils & dans les occupations du Gou- „ vernement: & quelques heures du jour & de la nuit à l'étude des Lettres, „ principalement de la Grammaire, de l'Astronomie, & de la Theologie. „ Aussi étoit-il un des plus savans & des plus eloquens hommes de son sie- „ cle; au jugement même de ceux qui passoient pour tels; (quoique j'aie lû quelque part qu'il ne savoit pas ecrire.) „ Avec cela, il se montroit „ Clement, Misericordieux, & Aumonier. Il nourrissoit les Pauvres jus- „ qu'en Syrie, en Egypte, & en Afrique, & emploioit ses thrésors à re- „ compenser les gens de guerre & les gens doctes: à bâtir des Ouvrages „ publics, des Eglises, & des Palais: à reparer les Ponts, les chaussées, les „ grands chemins, à rendre les rivieres navigables, à nettoyer les Ports, & „ les garnir de bons Navires: à civiliser les Nations barbares, à porter le nom de

(13) *Mezeray, ubi supr. ad an.* 771.

An de J.C. 816.

„ de la Nation Françoiſe avec eclat dans les Royaumes les plus eloignez. A-
„ vant que d'aller à ſes expeditions Militaires, il aſſembloit les Evêques & les
„ Grands, pour prendre leurs avis comme il falloit regler le Royaume: car, ſur-
„ tout, il avoit ſoin de le policer par de bonnes Loix; & il tournoit toutes ſes
„ actions au bien de ſes Peuples, & à l'avancement de la Religion Chrê-
„ tienne; ne cherchant point ſa gloire propre, mais ſeulement celle de Dieu
„ & l'avancement de ſon Etat. „ Il fit la guerre à quatre Ennemis fort puiſſans, aux Saxons, aux Lombards, aux Huns, & aux Sarrazins: & il vint heureuſement à bout des uns & des autres. On peut dire de ce Prince, comme l'a judicieuſement remarqué le ſavant Comte de Boulainvilliers (14), qu'il fut un autre Jules Ceſar; puis qu'il fonda le ſecond Empire d'Occident, des debris de l'Empire Romain. Sa Vie fut une continuelle ſuite de Victoires. Il dompta les Saxons, qui avoient été juſqu'alors indomptables: il ſubjugua l'Italie, & conquit une partie de l'Eſpagne ſur les Sarraſins. Enfin, ce fut un Heros du premier ordre, & ſans contredit le plus grand Roi, tant pour ſes vertus guerrieres, que pour les talens de l'Eſprit & la ſageſſe de ſon gouvernement, qui ait regné juſqu'à preſent en France. Il mourut le 28. de Janvier 814. On peut augmenter ſon Eloge d'une louange peu commune, en remarquant après un celebre Ecrivain (15) de ſon tems, qu'il ne devoit preſque rien à ſon Education, qui avoit eté fort negligée, mais qu'il apprit tout ce qu'il ſut dans un âge mûr, & au milieu des embarras des Voiages, de la Guerre, & du Gouvernement. Exemple, ſur lequel on ne peut trop appuyer pour confondre la flatterie de ceux qui préconiſent l'Ignorance, ſi commune dans les Princes, par le nombre & l'importance de leurs occupations, bien que quelques-uns n'occupent les Nouvelliſtes que de leur parties de chaſſe; au lieu de faire parler, du moins une fois par an, de l'attention qu'ils doivent donner au Bien de leurs Sujets. Eginard ajoute que Charlemagne, aiant appris ſi tard les Lettres Romaines, il ne pût jamais parvenir à les bien former dans l'Ecriture, quoiqu'il eut coutume de faire mettre des tablettes ſous l'oreiller de ſon lit, pour s'y exercer pendant la nuit, dans les intervalles de ſon ſommeil.

Louanges rares qu'on peut lui donner.

Tous les hommes ont des foibleſſes. Charlemagne, n'étant pas au deſſus de la Nature humaine, eut les ſiennes, & même de grands defauts de caractere & de préjugés. On l'accuſe d'Incontinence. Mais, s'il en faut croire un de nos (16) Hiſtoriens, les Impudicitez qu'on reproche à ce Prince ne ſont que des Viſions. On ſe perſuadera même, que les quatre femmes & les cinq Concubines, qu'on attribue à ce Prince, ont été à lui legitimement l'une après l'autre, par un mariage ou plus ou moins ſolemnel. Cet Auteur ajoute que, ſans examiner les raiſons pour leſquelles les Medecins peuvent dire, qu'il y a des hommes qui abregent la vie de leurs femmes, on ne manque point d'exemples de gens mariez des 15. 18. & 20. fois. Il ne

Ses Defauts.

(14) *Boulainvilliers, Hiſt. de l'Anc. Gouvernem. de la France, To. I. p. 74.*

(15) *Eginhard, Vita Carol.*

(16) *Mr. de Cordemoi, Hiſt. de France,*

An de J.C 816.

ne s'agiroit donc à present, que de se prévaloir des decouvertes de Mr. de Cordemoi, afin d'ajouter un nouveau fleuron aux Couronnes de Charlemagne, en disant qu'il s'est rendu incomparablement plus illustre par ses Nôces souvent reïterées, que par toutes ses Conquêtes. Prenons le ton serieux. Il est certain que Charlemagne étoit si frapé du vice d'Incontinence, que la vieillesse, qui en devroit être le remede souverain, ne l'en sauva pas. Pasquier (17) sera mon garand. *Or que Charlemagne*, dit-il, *fut grandement adonné aux Dames sur la fin de son âge, même que ses propres filles qui étoient à sa suite fussent quelque peu entachées du peché d'amourettes, Aimoin le Moine, vivant du tems du Debonnaire, nous en est temoin authentique, qui dit, qu'à l'advenement de Louis le Debonnaire à la Couronne, la premiere chose, qu'il eut en recommendation, fut de bannir de la Cour les grands troupeaux de femmes qui y estoient demeurées, depuis le deceds de feu son Pere, & aussi de confiner en certains lieux ses sœurs, qui ne s'étoient pû garantir des mauvais bruits, pour la dissolue frequentation qu'elles avoient euë avec plusieurs hommes.* Une infinité d'autres Historiens font le même aveu de ce vice de Charlemagne.

Avanture singuliere & galante d'une fille de Charlemagne.

Ce n'étoit pas sans de fortes raisons, que les filles de l'Empereur passoient pour aimer la galanterie; je dis la galanterie criminelle. Voici une Histoire, qui vaut autant qu'un Conte du Decameron de Bocace, ou de l'Heptameron de la Reine de Navarre. Eginhard, Chapelain & Secretaire de Charlemagne, fut aimé ardemment (18) d'Imma, fille de ce Prince, & il conçut aussi pour elle beaucoup de passion. La crainte des suites les empêchoit de se joindre; mais, elle n'empêchoit pas que de part & d'autre le feu de l'Amour n'allât tous les jours en augmentant. Il se resolut enfin à faire un coup de hardiesse, ne pouvant plus refrener l'ardeur qui le transportoit. Il se glissa de nuit à l'appartement de la Princesse, frapa tout doucement à la porte, & fut admis dans la Chambre sur le pied d'un homme qui avoit à parler de la part de l'Empereur. Il parla tout aussi-tôt d'autre chose, & il appaisa sa flamme le plus agreablement du monde. Il se vouloit retirer avant la pointe du jour; mais il s'apperçut, que, pendant qu'il s'étoit bien diverti avec Imma, il étoit tombé beaucoup de neige. Il craignit donc que la trace de ses pieds ne le découvrit; & il s'entretint de son inquietude avec la Princesse. Ce fut à deliberer sur les moïens de sortir de ce mauvais pas: enfin la Princesse trouva la Clef; elle s'offrit de charger sur ses Epaules son Amant, & de le porter jusqu'au de-là de la neige. L'Empereur avoit passé cette nuit-là sans dormir; & l'on croit que cette insomnie fut un effet tout particulier de la Providence. Il se leva de grand matin; &, regardant par la fenêtre, il vit sa fille qui avoit de la peine à marcher sous le fardeau qu'elle portoit, & qui après s'en être defaite se retiroit au plus vîte. Il fut emû, & d'admiration, & de douleur; mais, croiant qu'il y avoit quelque chose de divin à tout cela, il prit le parti de dissimuler. Eginhard, bien assu-

(17) *Etienne Pasquier, Recherches de la France, Liv. 6. c. 32.*

(18) *Chronic. Laurishamense*, publiée par *Marquard Freher, inter Rer. Germanic. Scriptores.*

assuré que son action ne demeureroit pas long-tems inconnue, resolut de se retirer, & se jetta aux pieds de son Maître, pour lui en demander la permission. Il allegua que ses longs services n'avoient pas été récompensez. L'Empereur lui repondit qu'il y penseroit, & lui marqua un certain jour où il lui feroit savoir ses intentions. Le jour venu, il assembla son Conseil, & y declara le crime de son Secretaire. Il raconta de point en point ce qu'il avoit vû, & demanda les avis de la Compagnie sur une affaire qui deshonnoroit sa Maison. Les avis furent partagez. Plusieurs Conseillers opinerent à une rude punition: les autres, aiant bien pesé la chose, conseillerent à l'Empereur de la decider lui-même, selon sa divine prudence. Voici quelle fut sa Decision. Il declara, qu'en chatiant Eginhard, il augmenteroit plutôt la honte de sa famille, qu'il ne la diminueroit, & qu'ainsi il aimoit mieux couvrir cette Ignominie sous le voile du Mariage. On fit entrer le galant, & il lui fut dit que, pour satisfaire aux plaintes qu'il avoit faites de n'être pas paié de ses longs services, on lui donnoit en mariage la fille de l'Empereur. *Je vous donnerai ma fille*, lui dit Charlemagne, *cette porteuse qui vous chargea si benignement sur son dos*. D'abord, on fit venir la Princesse, & on la mit entre les mains d'Eginhard, aussi bien dottée que le pouvoit être la fille d'un si grand Prince. Le docte Bayle (19) n'a sçu ce qu'il falloit croire de cette Avanture: pour moi, je la trouve vraisemblable dans toutes ses circonstances.

An de J. C. 816.

Autres Defauts de Charlemagne.

L'Incontinence n'étoit pas le seul defaut de Charlemagne. On (20) lui reproche un desir immoderé de Domination, auquel il a sacrifié plusieurs de ses proches: enfin, l'aveugle fantaisie d'étendre la Religion Chrêtienne par la Violence, quand il n'y pouvoit réussir par l'Instruction. En effet, l'Histoire ne raporte aucun fait plus étrange sur ce dernier article, que la Conversion prétendue du Païs des Saxons, qui a couté la vie à tant de milliers d'hommes, immolez comme des bêtes à ce faux zéle de la foi. Aussi a-t'il paru par les Evenemens suivans, que la Providence, qui a favorisé la Vie de ce Prince d'une prosperité presque continuelle, a puni sa Posterité précisement par raport à ses trois Defauts dominants; aiant permis que cette Posterité se dechirât elle-même, avec une fureur sans égale, par l'avidité du commandement; que cette même Posterité tombât dans la Honte & la Degradation presqu'aussi-tôt après sa mort; enfin, que tout l'Empire ait été, pour ainsi dire, purgé par le fer & par le feu du Crime commis à l'égard des Saxons, qui se vangerent cruellement en France du meurtre de leurs Compatriotes.

(19) *Bayle, Dict. Hist. & Crit. Art.* Eginhart, *Rem.* B.

(20) *Boulainvilliers, Hist. de l'Ancien Gouvernem. de la France, to.* I. 77.

*Fin du Premier Tome.*

£1.12.6

Imp. Histoire des Papes &c

4 Vols. 4to.

Powell & Stewart £2.12.6